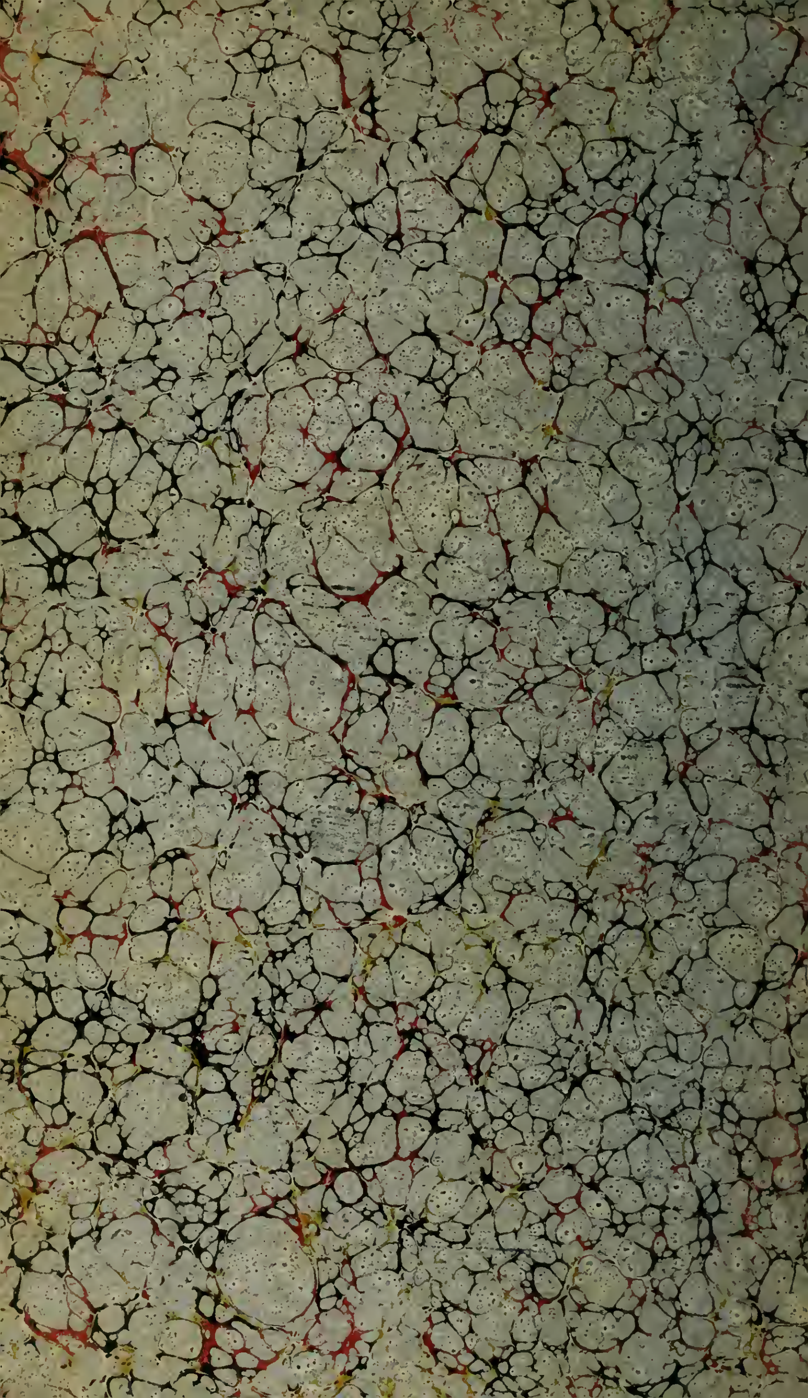
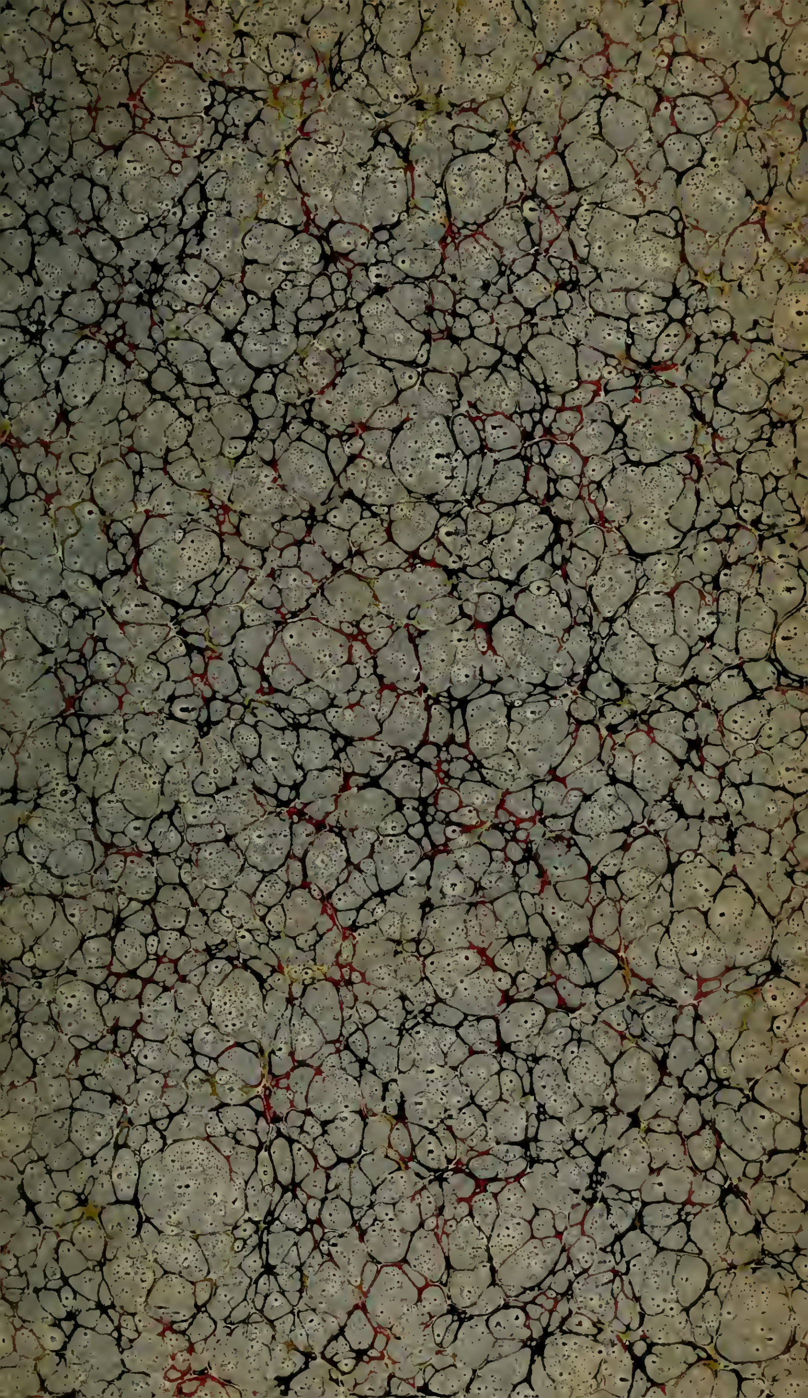








ANNALES

CATHOLIQUES

NOUVELLE SÉRIE

II

AVRIL-JUIN

1878

Paris. — Imp. Soussens et Cie, 51, rue de Lille.



ANNALES CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE

PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION ET L'ENCOURAGEMENT
DE LEURS ÉMINENCES Mgr LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN
ET LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,
DE LL. EXC. Mgr L'ARCHEVÊQUE DE REIMS, ET LES ARCHEVÊQUES DE TOULOUSE,
DE BOURGES, D'AIX ET DE BESANÇON, ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ARRAS,
DE BEAUVAIS, D'ANGERS, DE BLOIS, DE CAHORS, D'ÉVREUX, DU MANS,
DU PUY, DE LIMOGES, DE CHALONS, DE MEAUX, DE MENDE, DE NANCY,
DE NANTES, DE NEVERS, DE NIMES, D'ORLÉANS, DE PAMIERS,
DE SAINT-CLAUDE, DE SAINT-DIÉ, DE TARENTAISE, DE TROYES, D'AUTUN,
DE VANNES, DE SÉEZ, DE FRÉJUS, DE CONSTANTINE, D'HÉBRON, DE CARACAS,
DE CARTHAGÈNE, D'OLINDA, DE LÉON DU MEXIQUE, ETC., ETC.

RÉDACTEUR EN CHEF

J. CHANTREL

CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND

TOME DEUXIÈME

AVRIL-JUIN

1878

—

(TOME XXIV DE LA COLLECTION)



PARIS
371, RUE DE VAUGIRARD, 371.

A NOS LECTEURS

En commençant le vingt-quatrième volume des *Annales catholiques,* nous nous faisons un devoir de remercier nos lecteurs du concours qu'ils nous prêtent et des sympathies qu'ils nous témoignent. Si notre œuvre se développe, c'est grâce aux puissants encouragements qui nous viennent de toutes parts et à ces témoignages dont nous sentons vivement le prix.

Les circonstances donnent à notre publication une importance qui grandit chaque jour. Les événements religieux et politiques qui se succèdent, prouvent que le monde s'avance vers une ère inconnue, mais que les chrétiens aiment à se représenter comme une ère de triomphe pour l'Église. La lumière se fait dans les intelligences et dans les cœurs. Jamais le catholicisme n'a paru plus nécessaire aux sociétés humaines, jamais les travaux des savants n'ont plus merveilleusement contribué à en montrer la puissance salutaire et la divine vérité.

Tout concourt à la réalisation du plan providentiel, les découvertes scientifiques comme les mouvements des peuples ; Dieu se sert admirablement de la liberté humaine, qu'il respecte, pour amener le monde à son Fils.

Tout se précipite, d'ailleurs : l'espace s'est effacé devant la vapeur et l'électricité, et le temps paraît à son tour se condenser pour produire en quelques années, en quelques mois, ce qu'il ne produisait autrefois qu'en plusieurs siècles. Il semble que, tombé des mains de Dieu dans les abîmes de l'éternité, sa course s'accélère comme s'accélère la chute des corps, et qu'il soit poussé avec une rapidité de plus en plus grande vers le but marqué pour la consom-

mation des siècles. Ce mouvement vertigineux, qui étonne et qui trouble les intelligences obscurcies de la génération contemporaine, est, au contraire, parfaitement ordonné pour celles qui sont éclairées des lumières de la foi. Dieu est un sublime Artiste qui donne à ses œuvres le nombre, le poids et la mesure et qui ne perd pas un moment de vue le but où il veut arriver. Tout s'ordonne sous cette main divine, tout concourt, tout se hâte sans confusion. Nous ne comprendrons que plus tard la merveilleuse harmonie; ce que nous en voyons déjà suffit à remplir l'âme d'admiration.

C'est à suivre et à raconter jour par jour l'œuvre divine, l'histoire de l'Église, qui est l'œuvre divine par excellence, que sont consacrées les *Annales catholiques*. L'organe est bien faible pour un pareil récit; mais, dans l'hymne universel qui s'élève vers Dieu, les plus faibles voix ont leur place comme les autres; dans l'armée qui combat pour l'Église et pour la vérité, c'est déjà une gloire et une récompense de faire son devoir de simple soldat.

Nous continuerons donc, comme par le passé, à suivre le plus fidèlement possible le mouvement religieux, politique et intellectuel de notre temps, les yeux fixés sur le Saint-Siége, d'où nous viennent la doctrine et la règle de nos jugements. Nous avons la joie de commencer ce volume par une Allocution du Souverain-Pontife et par une Bulle qui rétablit la hiérarchie catholique en Écosse: heureux serons-nous de nous faire ainsi l'écho des enseignements du Vicaire de Jésus-Christ et des triomphes de la sainte Église!

J. Chantrel.



ANNALES CATHOLIQUES



LE CONSISTOIRE

Le 28 mars, dans la matinée, au palais apostolique du Vatican, Sa Sainteté notre Seigneur le Pape Léon XIII, s'est rendu de ses appartements particuliers dans la salle du Consistoire, après avoir revêtu le grand pluvial de damas rouge et la mitre d'or, comme c'est l'usage pour la première réunion consistoriale qui a lieu après le couronnement.

Le Saint-Père a voulu que cette réunion fût appelée, comme elle l'est en effet, *Consistoire*, et non plus simplement *Provision d'Églises*, ainsi qu'elle se nommait lorsque le Saint-Siège jugeait opportun d'omettre certaines formalités extérieures, afin de marquer le deuil de l'Église romaine. Les cardinaux portaient des vêtements violets bordés de rouge, ainsi que le veut le rite quadragésimal. La partie publique du Consistoire n'a d'ailleurs compris que l'imposition du chapeau à S. Em. le cardinal Mac-Closkey, archevêque de New-York, et l'instance du pallium pour les nouveaux archevêques.

Le Saint-Père, s'étant assis sur son trône, a adressé aux Éminentissimes cardinaux l'Allocution suivante :

Venerabiles Fratres,

Ubi primum superiori mense, Vobis suffragia ferentibus, ad suscipienda Ecclesiæ universæ gubernacula, et ad vices in terris gerendas Principis Pastorum Jesu Christi vocati fuimus, gravissima sane perturbatione, ac trepidatione, animum Nostrum sensimus commoveri. Nam ex una parte Nos maxime terrebat, tum intima de indignitate Nostra persuasio, tum virium Nostrarum infirmitas tanto oneri ferendo penitus impar, quæ quidem tanto major videbatur, quanto clarior et celebrior Prædecessoris Nostri Pii IX immortalis memoriæ Pontificis, sese per Orbem fama diffuderat. Cum enim insignis ille catholici gregis rector pro veritate et justitia invicto semper animo certaverit, magnisque laboribus in Christiana Republica administranda fuerit in exemplum perfunctus, non modo virtutum suarum splendore hanc Apostolicam Sedem illustravit, sed etiam universam Ecclesiam amore et admiratione sui adeo complevit, ut quemadmodum omnes Romanos Antistites diuturnitate Pontificatus superavit, ita forte præ cæteris amplissima publici et constantis obsequii ac venerationis testimonia retulerit. Ex altera autem parte nos vehementer angebat asperrima conditio, in qua hisce temporibus pæne ubique non modo civilis Societas, sed et Catholica Ecclesia, atque hæc præsertim Apostolica Sedes versatur, quæ sua per vim temporali dominatione spoliata eo adducta est, ut plene, libero, nullique obnoxio suæ potestatis usu, perfrui omnino non possit.

At quamquam, Venn. Fratres, hisce de causis ad delatum honorem recusandum movebamur, quo tamen animo obsistere divinæ voluntati potuissemus quæ tam luculenter Nobis enituit, in vestrarum sententiarum consensu, et in ea pientissima sollicitudine, quæ Vos Catholicæ Ecclesiæ bonum unice spectantes, illud assecuti estis, ut quam citissime Summi Pontificis electio perficeretur ?

Oblatum itaque supremi Apostolatus munus nobis suscipiendum, et divinæ voluntati parendum esse duximus, fiduciam Nostram penitus in Domino collocantes, ac sperantes firmiter daturum humilitati Nostræ virtutem, qui contulerat dignitatem.

Vénérables Frères,

Dès que Nous fûmes appelé, le mois précédent, par vos suffrages, à prendre le gouvernement de toute l'Église et à tenir sur la terre la place du Prince des Pasteurs, Jésus-Christ, Nous avons senti notre cœur saisi d'un grand trouble et d'une crainte extrême. D'un côté, en effet, Nous étions effrayé surtout et par l'intime conviction de Notre indignité, et par l'impuissance de nos forces à supporter un pareil fardeau; impuissance qui paraissait d'autant plus grande que la renommée de notre prédécesseur le Pape Pie IX, d'immortelle mémoire, s'était répandue avec plus d'éclat et de splendeur dans le monde. Car cet insigne Pasteur du troupeau catholique, qui a toujours combattu avec une invincible constance pour la vérité et pour la justice, et qui a accompli, d'une manière exemplaire, de si grands travaux pour le gouvernement de la république chrétienne, non-seulement a illustré le Siége apostolique de l'éclat de ses vertus, mais encore a tellement rempli toute l'Église d'amour et d'admiration pour lui, que, de même qu'il a surpassé tous les évêques de Rome par la durée de son pontificat, de même aussi il a obtenu, plus qu'aucun autre, peut-être, de très-grands témoignages d'un dévouement constant et d'une universelle vénération. D'un autre côté, Nous étions vivement préoccupé de la condition critique où se trouve presque partout, de notre temps, non-seulement la société civile, mais l'Église catholique elle-même, et surtout ce Siége apostolique qui, dépouillé par la force de sa souveraineté temporelle, en est réduit à ce point de ne plus pouvoir du tout jouir de l'usage plein, libre et indépendant de sa puissance.

Mais quoique pour ces raisons, Vénérables Frères, Nous fussions porté à récuser l'honneur qui Nous était conféré, comment aurions-Nous pu résister à la volonté divine, si clairement manifestée à Nous par l'accord de vos suffrages et par cette très-pieuse sollicitude qui, vous faisant considérer uniquement le bien de l'Église, vous a portés à accomplir le plus promptement possible l'élection du Souverain-Pontife?

Aussi avons-Nous cru devoir accepter cette charge du suprême Apostolat qui Nous était offerte et obéir à la volonté divine, plaçant toute notre confiance en Dieu, et espérant fermement que Celui qui Nous avait conféré la dignité donnerait aussi la force à Notre humilité.

Cum vero, Venn. Fratres, nunc primum ex hoc loco vestrum amplissimum ordinem alloqui nobis datum sit, illud imprimis solemniter coram vobis profitemur, nihil unquam Nobis in hoc Apostolicæ servitutis officio antiquius fore, quam divina adjuvante gratia eo curas omnes intendere, ut Catholicæ Fidei depositum sancte servemus, jura ac rationes Ecclesiæ et Apostolicæ Sedis fideliter custodiamus, et omnium saluti prospiciamus, parati in his omnibus nullum laborem defugere, nulla incommoda recusare, nec unquam committere, ut animam Nostram pretiosiorem quam nos facere videamur.

In his autem partibus Ministerii Nostri obeundis, consilium, sapientiamque Vestram Nobis non defuturam confidimus, et ut nunquam desit, vehementer exoptamus ac petimus; quod quidem ita a Vobis accipi volumus, ut non officii studio, sed pro solemni testificatione Nostræ voluntatis hoc dictum intelligatis. Alte enim insidet menti Nostræ quod in sacris litteris ex Dei jussu Moyses fecisse narratur, qui gravi pondere universum populum regendi deterritus congregavit sibi septuaginta viros de senibus Israel, ut una cum eo onus ferrent, atque opera consilioque suo in gentis Israeliticæ regimine curas ejus allevarent. Quod quidem exemplum, Nos, qui totius Christiani populi duces ac rectores, licet immerito, constituti sumus, præ oculis habentes, facere non possumus quin a Vobis septuaginta virorum Israel in Ecclesia Dei locum obtinentibus, laboribus Nostris opem, animoque Nostro levamen conquiramus.

Noscimus insuper, uti sacra eloquia declarant, *salutem esse, ubi multa consilia sunt,* noscimus, ut monet Tridentina Synodus, Cardinalium consilio apud Romanum Pontificem universalis Ecclesiæ administrationem niti, noscimus denique a S. Bernardo Romani Pontificis collaterales et consiliarios Cardinales appellari, ac propterea Nos qui fere vigintiquinque annos honoris Collegii vestri compotes fuimus, in hanc supremam Sedem non modo animum attulimus plenum erga Vos dilectionis ac studii, sed etiam firmam eam mentem, ut quos olim consortes habuimus honoris, eis nunc laborum et consiliorum Nostrorum sociis ac adjutoribus, in expediendis Ecclesiæ negotiis maxime utamur.

Et, Vénérables Frères, puisqu'il Nous est donné maintenant d'adresser pour la première fois de cette place la parole à votre insigne Collège, Nous attestons d'abord solennellement devant vous, que Nous n'aurons jamais rien de plus à cœur, dans ce ministère de la servitude apostolique, que d'employer, avec la grâce de Dieu, tous nos soins à conserver saintement le dépôt de la foi catholique, à maintenir fidèlement les droits et les intérêts de l'Église et du Siège apostolique, à veiller au salut de tous, prêt que Nous sommes à n'éviter en toutes ces choses aucun travail, à ne récuser aucune peine, et à ne jamais rien faire qui puisse montrer que Nous estimons Notre vie plus que Nous-même.

Dans l'accomplissement de ces devoirs de Notre ministère, Nous avons la confiance que votre conseil et votre sagesse ne Nous feront pas défaut; Nous désirons ardemment et Nous demandons qu'ils ne Nous manquent jamais; et Nous voulons que vous preniez cet appel, non comme l'accomplissement d'un devoir de Notre charge, mais comme la manifestation solennelle de Notre volonté. Car Nous avons profondément gravé dans l'esprit ce que racontent les saintes lettres que fit Moïse par l'ordre de Dieu, lorsque, effrayé du lourd fardeau du gouvernement de tout le peuple, il s'adjoignit soixante-dix des anciens d'Israël pour qu'ils portassent la charge avec lui et le secourussent de leur travail et de leur conseil dans les soucis du gouvernement de la nation d'Israël. Nous proposant cet exemple, Nous qui sommes, malgré Notre indignité, le chef et le recteur de tout le peuple chrétien, Nous ne pouvons faire moins que de vous demander, à vous qui tenez dans l'Église de Dieu la place des soixante-dix d'Israël, un concours dans Nos travaux et un soulagement pour Notre esprit.

Nous savons d'ailleurs, comme Nous l'apprennent les saintes Écritures, que *le salut est là où le conseil abonde;* Nous savons, comme l'enseigne le concile de Trente, que l'administration de toute l'Église s'appuie sur le conseil des cardinaux constitués auprès du Souverain-Pontife; Nous savons enfin par saint Bernard que les cardinaux sont appelés les collatéraux et les conseillers du Pontife romain, et c'est pourquoi, Nous qui avons partagé pendant près de vingt-cinq ans l'honneur de votre Collège, Nous avons apporté sur ce Siège non-seulement un esprit plein d'affection et de bienveillance pour vous, mais aussi la ferme intention d'avoir pour compagnons et auxiliaires de Nos travaux et de Nos délibérations, dans l'expédition des affaires de l'Église, ceux que Nous avons eus autrefois pour collègues en dignité.

Nunc autem illud Nobis jucundissimum et peropportunum accidit, Venn. Fratres, ut dulcem consolationis fructum Vobiscum communicemus, quem ex felici opere ad Religionis nostræ gloriam peracto, in Domino percepimus. Quod enim a Decessore Nostro Sanctæ Memoriæ Pio Nono pro eximio suo in rem catholicam zelo fuerat susceptum, et ex sententia eorum ex Vobis, qui in Sacro Concilio Christiano nomini propagando censentur, decretum fuerat, ut nempe Episcopali Hierarchia in illustri Scotiæ Regno constituta, Ecclesia illa ad novum decus revocaretur, id Nobis feliciter implere, et ad exitum perducere, Deo juvante, datum est per Apostolicas litteras, quas die IV hujus mensis hoc eodem anno vulgari mandavimus. Gavisi profecto sumus, Venn. Fratres, quod hac in re contigerit Nobis fervidissimis votis dilectorum in Christo filiorum, Cleri et fidelium Scotiæ satisfacere, quos propensissimo in Catholicam Ecclesiam, et Petri Cathedram animo esse, multis iisque præclarissimis argumentis comperimus; firmiterque confidimus fore, ut opus ab Apostolica Sede perfectum, lætis fructibus cumuletur, et cœlestibus Scotiæ Patronis suffragantibus, in ea regione in dies magis *suscipiant montes pacem populo, et colles justitiam.*

Cæterum, Venn. Fratres, nulla ratione dubitamus Vos, conjunctis Nobiscum studiis, ad tutelam et incolumitatem Religionis, ad præsidium hujus Apostolicæ Sedis, ad incrementum divinæ gloriæ alacriter esse adlaboraturos, animo reputantes communem futuram omnium nostrum in cœlo mercedem, si in Ecclesiæ rebus adjuvandis communis fuerit labor. Divitem porro in misericordia Deum, interposito etiam Deiparæ Immaculatæ, sancti Josephi Patroni cœlestis Ecclesiæ, ac SS. Apostolorum Petri et Pauli validissimo interventu, humilibus Nobiscum votis obsecrate, ut Nobis jugiter præsens bonusque adsit, consilia actusque nostros dirigat, ministerii Nostri tempora feliciter disponat, ac tandem Petri Navim, quam Nobis gubernandam mari sæviente commisit, domitis ventis fluctibusque compositis, ad optatum portum tranquillitatis et pacis adducat.

Maintenant, Vénérables Frères, Nous avons la très-grande joie et le bonheur de vous faire partager un doux fruit de consolation que Nous avons recueilli dans le Seigneur, par l'heureuse issue d'une affaire accomplie à la gloire de notre Religion. Car, ce que Notre Prédécesseur Pie IX, de sainte mémoire, dans son zèle insigne pour la chose catholique, avait entrepris, et ce qui avait été décrété par ceux d'entre vous qui font partie de la Sacrée Congrégation de la Propagande, savoir le rétablissement de la hiérarchie épiscopale dans l'illustre royaume d'Écosse, la restauration de l'honneur de cette Église, il Nous a été donné de l'accomplir heureusement, et, avec l'aide de Dieu, de l'achever par les Lettres apostoliques que Nous avons promulguées le quatrième jour du mois courant de la présente année. Nous Nous sommes réjoui, Vénérables Frères, de ce qu'il Nous a été donné de satisfaire ainsi aux très-vifs désirs de nos chers fils en Jésus-Christ le clergé et les fidèles de l'Écosse, que des preuves nombreuses et très-éclatantes Nous ont montrés animés de sentiments très-dévoués envers l'Église catholique et la Chaire de Pierre. Nous avons donc la ferme confiance que l'œuvre accomplie par le Siège apostolique sera couronnée d'heureux fruits, et que, grâce aux suffrages des célestes patrons de l'Écosse, cette contrée verra chaque jour, de plus en plus, *les montagnes recevoir la paix pour son peuple, et les collines la justice.*

Au reste, Vénérables Frères, Nous ne doutons nullement que, joignant vos efforts aux Nôtres, vous ne travailliez ardemment avec Nous à la défense et au maintien de la Religion, à la défense de ce Siège apostolique et à l'accroissement de la gloire divine, sachant que nous aurons une commune récompense dans le ciel si nous avons en commun travaillé pour le bien de l'Église. Suppliez donc humblement avee Nous le Dieu riche en miséricorde, par l'intervention puissante de sa Mère immaculée, de saint Joseph, le céleste Patron de l'Église, et des saints apôtres Pierre et Paul, afin que sa bonté Nous assiste, qu'Il dirige nos conseils et nos actions, qu'Il dispose heureusement les temps de Notre ministère et enfin que cette Barque de Pierre qu'Il Nous a confié à gouverner sur une mer furieuse, Il la conduise, après avoir dompté et apaisé les vents et les flots, jusqu'au port désiré de la tranquillité et de la paix.

—

En réponse aux sentiments de bienveillance spéciale ainsi exprimés par Sa Sainteté, l'Éminentissime cardinal di Pietro, sous-doyen du Sacré-Collège, a prononcé, en son nom et au nom de ses éminentissimes collègues, un discours latin dont voici la traduction :

Votre Sainteté a bien voulu, dans l'allocution qu'Elle vient de lire, exprimer ses sentiments de gratitude pour notre Collège, à cause des suffrages qui, par une admirable disposition de la divine Providence, vous ont si justement élevé au Siège suprême du Pontificat romain. Vous avez, en outre, daigné joindre à ce témoignage les paroles les plus aimables pour réclamer de nous, en ces temps si difficiles, le secours d'une vaillante coopération.

Mais, en vérité, si les suffrages de notre Sénat sacré se sont réunis sur vous seul sans hésitation et par la plus grande unanimité, afin de vous faire monter sur le trône des souverains Pontifes en qualité de Vicaire de Jésus-Christ, nous nous réjouissons de pouvoir l'attribuer aux paroles du prince des Apôtres, lorsqu'il dit : *Dieu, qui connaît les cœurs, nous a fourni lui-même son témoignage en vous donnant et à nous le Saint-Esprit.*

C'est pourquoi il est hors de controverse que Dieu vous a désigné par son Saint-Esprit comme Pasteur de l'univers entier, et il a voulu, ainsi que le disait saint Bernard à son très-aimé Pape Eugène, que vous fussiez placé comme en un observatoire éminent « d'où, gardien vigilant, vous considériez toutes choses, « étant placé à la tête de toutes choses, afin d'arracher et de « détruire, de disperser et de dissiper, d'édifier et de planter. » Grand labeur assurément ! « Car cette surveillance amène le « travail et non le repos. Il n'est pas de repos, en effet, quand on « est pressé par la constante sollicitude de toutes les Églises. »

Or, cette destination réclame la vivacité d'un esprit pénétrant et une constante sollicitude telle, en un mot, qu'il la faut chez celui qui entre dans un héritage qui peut apparaître extérieurement très-beau et très-grand, mais qui consiste cependant, on le sait, dans la croix du Christ et dans d'innombrables travaux.

Pour nous, Très-Saint Père, nous étions absolument certains, et vous venez de confirmer cette certitude, que vous aviez grandement à cœur et que vous vouliez accroître encore l'honneur et la dignité de notre Sacré-Collège. De notre côté, fortifiés par

de si grandes et de si nobles promesses, nous vous assurons de la complète obéissance qui nous fera, d'un esprit prompt, vous porter assistance et secours. Peut-être ce respectueux concours allègera-t-il la gravité du poids si lourd que vous avez daigné assumer pour obéir à la volonté de Dieu et vous rendre à nos prières.

Mais nous savons à n'en pouvoir douter que ces promesses, en vous apportant quelque allègement, ne diminueront en rien les graves sollicitudes que vous cause le troupeau qui vous est confié et ne détruiront pas votre crainte. Cependant Votre Sainteté, qui, étant riche de si précieuses vertus de tout genre, suit par là même avec plus de sincérité la voie de l'"humilité chrétienne, effrayée d'un si rude labeur, élèvera ses yeux vers le ciel et se confiera à la promesse divine en vertu de laquelle chacun recevra une récompense proportionnée à son propre travail. Cette pensée fortifiera votre cœur abattu, et, reprenant confiance, vous répèterez les paroles de saint Bernard : « Si la grandeur de la tâche effraye, la récompense encourage. »

Toutefois, outre cette récompense que vous avez, Très-Saint Père, le droit d'attendre dans le royaume céleste, daignez agréer aussi le vœu que nous formons et en vertu duquel vous recevrez, même sur cette terre, une grande récompense, qui sera de voir pendant votre Pontificat d'innombrables nations de toutes les parties du monde affluant de plus en plus vers l'Église catholique et accourant à cette Chaire pacifique de Pierre et à votre Trône pontifical, de manière à pouvoir dire avec saint Ambroise qu'elles sont enchaînées : « Non avec les nœuds de la perfidie, mais avec les liens de la foi. »

Voici le texte latin de ce discours :

Benigne placuit Sanctitati tuæ, in allocutione nuper perlecta, grati animi sensus Nostro S. R. Ecclesiæ Collegio exprimere, ob suffragia, quæ miro Divinæ Providentiæ ordine, Te ad Supremam Romani Pontificatus Sedem meritissime extulerunt. Ad hæc insuper verba humanissima addere dignatus es, quibus auxilium ac validam cooperationem, hisce difficillimis temporibus, a nobis expostulas.

Sed vero si Sacri nostri Senatus suffragia in Te unum, absque ulla hæsitatione, ac maximo animorum consensu, confluxerunt, ut qua Christi in terris VICARIUS Pontificium Solium conscenderes, id profecto Verbis Principis Apostolorum attribuendum esse

lætamur, scilicet: *Qui novit corda, Deus, testimonium pertribuit, dans Tibi Spiritum Sanctum sicut et Nobis.*

Quare citra ullam controversiam Sancto Suo Spiritu Deus Te universi Orbis Pastorem constituit, voluitque ut in eminenti specula sisteres (prouti aiebat Divus Bernardus dilectissimo Suo Papæ Eugenio), « Unde prospectes omnia, speculator super omnia constitutus, ut evellas et destruas, disperdas et dissipes, « ædifices et plantes. » Nimis certe improbus labor ! « Enim « vero prospectus iste procinctum parit non otium : neque enim « locus est otio ubi sedula urget sollicitudo omnium Ecclesiarum. »

Hæc certe destinatio prompti aciem ingenii constantemque sollicitudinem expostulat, qualis adamussim in Eo exquiritur, qui eam adit hæreditatem, quæ, etiam si amplissima et exteriori intuitu pulchra esse videatur, illico tamen noscitur consistere in Christi Cruce et in laboribus plurimis.

Cæterum nos omnes, firmissima certitudine innitebamur Te, Sanctissime Pater, veluti in præsentiarum iterum confirmasti, summopere diligere ac promovere decus et dignitatem Sacri Nostri Collegii. Nos vero vicissim tantis, tamque nobilibus roborati promissis, Te certiorem reddimus de nostra submissa obedientia, ut Tibi, prompto animo, opem auxiliumque feramus. Hic noster obsequens agendi modus, fortasse imminuet gravitatem tanti ponderis, quod Tu, Divinis obtemperans placitis, nostrasque secundans preces, assumere dignatus es. At probe noscimus et compertum habemus promissiones hasce, si alicujus levaminis Tibi forent, nonnisi in minima parte gravissimas concrediti gregis curas imminuere, atque timorem tuum tollere. Profecto Sanctitas Tua, quæ, utpote præclaris omnigenisque ditata virtutibus, idcirco sincerius Christianæ humilitatis vestigia sequitur, labore permagno territa, sublevet tamen ad cœlum oculos, et in divina promissione confidet, unumquemque secundum proprium laborem mercedem accipere. Hinc dimissum prope animum recreet, atque fidens sibi repetat Divi Bernardi verba : Si labor terret, merces invitat. Verumtamen, præter hanc mercedem, quam Tu, Beatissime Pater, in Cœlesti Regia jure meritoque Tibi adpromittere debes, augurium alterum etiam nostrum nunc excipere digneris, nempe, ut etiam hic in terris mercedem magnam consequaris, hoc est, ut videas in Tuo Pontificatu innumeras ex toto Orbe gentes magis magisque ad Catholicam Ecclesiam confluere, et ad hanc pacificam Petri Ca-

thedram accurrere, atque Pontificio Tuo Solio, ut verbis utar Ambrosii, devinciantur *Non nodis perfidiæ sed vinculis fidei.*

—

Ensuite S. Em. le cardinal Borromeo s'étant démis de sa diaconie des Saints-Vite-et-Modeste, a opté pour le titre de Sainte-Praxède, passant ainsi de l'ordre des diacres dans celui des prêtres.

Le Saint-Père, ayant ensuite conféré dans les formes ordinaires la charge de camerlingue de la sainte Église romaine à l'Eme cardinal Camille di Pietro, a désigné comme il suit :

L'Église épiscopale de Philadelphie, in partibus infidelium, pour le R. P. *Dominique-Gaspard* LANCIA, des ducs de Brolo, de la congrégation de Saint-Benoît du Mont-Cassin, prêtre de Palerme, professeur de théologie dogmatique et morale, ancien prieur du monastère de Saint-Placide, près Messine, auxiliaire de Mgr Pierre-Jérémie-Michel-Ange, des marquis Celesia, de la même congrégation bénédictine du Mont-Cassin, archevêque de Palerme.

L'Église épiscopale de Carrhes, in partibus infidelium, pour le R. Dom *Antoine* GRUSCA, prêtre de Vienne, ancien camérier secret surnuméraire, professeur de théologie à l'université de Vienne, chanoine de cette métropole, aumônier de l'armée impériale et royale d'Autriche, docteur en théologie.

Ont été ensuite publiées les Églises suivantes pourvues par bref :

L'Église de Glasgow, en Écosse, récemment érigée en archevêché, pour Mgr *Charles* EYRE, transféré d'Anazarbe, *in partibus infidelium.*

L'Église de Saint-André d'Édimbourg, en Ecosse, récemment érigée en métropole, pour Mgr *Jean* STRAIN, transféré d'Abila, *in partibus infidelium.*

L'Église archiépiscopale d'Hiérapolis, in partibus infidelium, pour Mgr *Paul* GOETHALS, de la compagnie de Jésus, vicaire apostolique du Bengale occidental, transféré d'Evaria, *in partibus infidelium.*

L'Église épiscopale de Curium, in partibus infidelium, pour

Mgr *Jean-Joseph* Conroy, évêque démissionnaire d'Albany, en Amérique.

L'Église d'Aberdeen, en Écosse, récemment érigée en cathédrale, pour Mgr *Jean* Mac-Donald, transféré de Nicopolis, *in partibus infidelium.*

L'Église épiscopale de Tempe, in partibus infidelium, pour le R. *Joseph* Masi, prêtre de Mezzojuso, dans l'archidiocèse de Palerme, député évêque ordinand, du rite grec, en Sicile.

L'Église de Dunkeld, en Écosse, récemment érigée en cathédrale, pour le R. *Georges* Rigg.

L'Église de Galloway, en Écosse, récemment érigée en cathédrale, pour le R. *Jean* Mac-Lachlan.

L'Église d'Argyll et des îles, en Écosse, recemment érigée en cathédrale, pour le R. *Enée* Mac-Donald.

L'Église cathédrale de Vincennes, aux États-Unis, pour le R. *François* Chatard, ancien camérier secret surnuméraire et recteur à Rome du collège des États-Unis de l'Amérique septentrionale.

L'Église cathédrale de Richmond, pour le R. *Jean-Joseph* Keane, prêtre du diocèse de Baltimore et administrateur du vicariat apostolique de la Caroline septentrionale.

L'Église épiscopale d'Eucarpie, in partibus infidelium, pour le R. *Édouard* Gasnier, vicaire apostolique du Siam occidental.

L'Église épiscopale de Tanasie, in partibus infidelium, pour le R. *Giordano* Ballsieper, vicaire apostolique du Bengale oriental.

Ensuite la demande du sacré pallium a été faite pour les sièges archiépiscopaux de Glasgow et de Saint-André d'Édimbourg en faveur des susdits archevêques, actuellement présents à la curie.

Sa Sainteté a prononcé, selon l'usage, la profession de foi et prêté serment aux Constitutions apostoliques.

La salle consistoriale ayant été alors ouverte, l'Eme cardinal Jean Mac-Closkey, créé et publié le 15 mars 1875, du titre de Sainte-Marie sur Minerve, archevêque de New-York, ayant rempli les formalités d'usage et ayant fait les révérences dues, s'est rendu auprès du trône pontifical, et là s'étant agenouillé, ayant baisé les mains et les pieds du Saint-Père et en ayant reçu l'accolade, est allé embrasser

tous ses éminentissimes collègues; après quoi il est retourné à son trône, et s'étant agenouillé de nouveau, Sa Sainteté lui a imposé le chapeau cardinalice, en prononçant la formule prescrite.

Le Saint-Père s'étant retiré dans la salle des *Paramenti* pour quitter ses ornements, le Sacré-Collège s'est rendu processionnellement dans la chapelle érigée tout auprès de la salle consistoriale, où les chantres des chapelles pontificales ont chanté le *Te Deum* et où le cardinal di Pietro, sous-doyen du Sacré-Collège, a fait les prières accoutumées *Super electum.*

Ensuite Sa Sainteté a daigné recevoir en audience particulière Mgr le cardinal Mac-Closkey.

L'ÉGLISE EN ÉCOSSE

Lettres apostoliques de Notre Très-Saint Père en J.-C. et Seigneur Léon XIII, Pape par la divine Providence,

par lesquelles la hiérarchie catholique est rétablie en Écosse (1).

—

LÉON, ÉVÊQUE, Serviteur des serviteurs de Dieu.

Ad perpetuam rei memoriam.

Des hauteurs suprêmes de l'Apostolat où Nous venons d'être élevé, non point par une considération quelconque de Nos mérites, mais parce que la divine Bonté en a ainsi disposé, les Pontifes Romains, Nos prédécesseurs, n'ont jamais cessé de considérer, comme du sommet d'une montagne, toutes les parties du Champ du Seigneur, afin de connaître ce qui convenait davantage, selon le cours des années, au bon état, à la splendeur et à l'affermissement de toutes les Églises.

C'est pourquoi, autant que la grâce d'en haut le leur a permis, ils ont fait preuve d'une particulière sollicitude, aussi bien pour ériger par toute la terre de nouveaux sièges épisco-

(1) L'abondance des matières ne nous permet pas de publier en même temps le texte latin.

paux, que pour rappeler à une vie nouvelle ceux d'entre ces sièges qui, par le malheur des temps, étaient venus à périr. Puisque en effet l'Esprit-Saint a constitué les évêques pour régir l'Église de Dieu, dès que l'état de la très-sainte religion est tel dans un pays quelconque qu'il permet d'inaugurer, de constituer ou de restaurer le gouvernement épiscopal ordinaire, il convient d'accorder sur-le-champ à ce pays les bienfaits qui dérivent régulièrement de cette institution divinement établie. Aussi, Notre prédécesseur Pie IX, de sainte mémoire, qui il y a peu de jours nous a été enlevé au milieu du regret universel, avait voulu, dès les commencements de son pontificat, et aussitôt qu'il sut que les missions établies dans le très-noble et très-florissant royaume d'Angleterre avaient fait assez de progrès pour permettre d'y établir le gouvernement de l'Église dans la forme qu'il a chez les autres nations catholiques, avait voulu, disons-nous, rendre aux Anglais leurs évêques ordinaires, ce qu'il fit par ses Lettres apostoliques commençant par les mots : *Universalis Ecclesiæ,* données sous la date des calendes d'octobre de l'an de l'Incarnation du Seigneur l'an mil huit cent cinquante. Et, comme il reconnut peu après que les glorieuses provinces de la Hollande et du Brabant pouvaient être appelées à jouir des mêmes dispositions salutaires, il ne tarda pas à rétablir, là aussi, la hiérarchie épiscopale, ce qui fut fait par d'autres Lettres apostoliques données sous la date des Nones de mars de l'an mil huit cent cinquante-trois et commençant par les mots : *Ex qua die.* Or, pour ne rien dire du rétablissement du patriarcat de Jérusalem, la preuve que les actes précités furent dus à une heureuse inspiration, résulte de ce que, la grâce divine aidant, le résultat répondit pleinement à l'attente du Saint-Siège ; combien, en effet, l'Église catholique a retiré d'avantages du rétablissement de la hiérarchie épiscopale dans l'un et l'autre pays, c'est un fait public et connu de tous.

Mais l'âme du très-pieux Pontife souffrait de ce que le même sort ne pouvait encore être le partage de l'Écosse. Ce qui augmentait aussi son chagrin paternel, c'est qu'il savait quels progrès abondants avait fait jadis en Ecosse l'Église catholique. En effet, pour peu que l'ont soit versé dans l'histoire ecclésiastique, on sait très-bien que la lumière de l'Évangile a lui de bonne heure chez les Écossais, puisque, sans parler des missions apostoliques plus anciennes que rapporte la tradition relativement à ce royaume, on raconte que vers la fin du IV[e] siècle, saint Ninianus, qui, au

témoignage du vénérable Bède, fut instruit à Rome de la foi et des mystères de la vérité, et, au Ve siècle, saint Palladius, diacre de l'Église romaine, décorés des insignes sacrés, y prêchèrent la foi du Christ, de même que saint Colomba, abbé, qui y aborda au VIe siècle, et y construisit un monastère qui fut l'origine de beaucoup d'autres.

Et, quoique depuis le milieu du VIIIe siècle jusqu'au XIe les documents historiques sur la situation ecclésiastique de l'Écosse fassent presque entièrement défaut, on connaît cependant l'existence d'un assez grand nombre d'évêques, bien que le siège de quelques-uns d'entre eux soit incertain. Mais après que Malcolm III fut arrivé au pouvoir, l'an 1057, par ses soins, et à la prière de sa sainte épouse Marguerite, la religion chrétienne, qui avait beaucoup souffert, tant à cause des incursions des nations étrangères que par suite des diverses vicissitudes politiques, commença à se relever et à s'étendre, et ce qui reste encore des édifices sacrés, des monastères et des autres monuments religieux fournit un brillant témoignage de la piété des anciens Écossais. Mais, pour nous en tenir rigoureusement à ce qui a plus particulièrement trait à notre sujet, il est établi qu'au XVe siècle le nombre des sièges épiscopaux s'était déjà accru jusqu'à treize, savoir : Saint André, Glasgow, Dunkeld, Aberdeen, puis Moray, Brecht, Domblay, Ross et Catay, Whithern House, Lismorey et Sodorey ou Argyle et les Orcades, qui étaient tous soumis immédiatement à ce Siège apostolique.

Il est aussi établi, ce dont les Écossais se glorifient justement, que les Pontifes romains, prenant sous leur protection spéciale le royaume d'Écosse, eurent une bienveillance particulière pour les Églises mentionnées; car ils décrétèrent maintes fois, tandis qu'eux-mêmes prenaient les fonctions de métropolitains de l'Ecosse, que ces Églises conservassent entièrement les priviléges et les immunités que l'Église romaine, mère et maîtresse de toutes, leur avait déjà accordées; de telle sorte que, comme il a été statué par Honorius III, de sainte mémoire, l'Église d'Écosse fut, comme une fille privilégiée, soumise au Siège apostolique sans nul intermédiaire.

Cependant l'Écosse n'ayant pas eu, jusque-là, de métropolitain, Sixte IV, considérant les difficultés et les dépenses que les Écossais devaient subir pour s'adresser à la Métropole romaine, érigea, par Lettres apostoliques du 13 des kalendes de septembre de l'an mil quatre cent soixante-douze, commençant par les

mots *Triumphans pastor æternus,* en siége métropolitain et archiépiscopal de tout le royaume, le siége de Saint-André, qui, soit par l'ancienneté de son origine, soit à cause de la vénération envers l'Apôtre patron du royaume, s'était facilement placé au premier rang, et il lui soumit les autres siéges comme suffragants. De la même façon, le siége de Glasgow, en l'an 1491, fut distrait, de la province ecclésiastique de Saint-André et élevé par Innocent VIII à la dignité de métropole, ayant pour suffragants quelques-uns des siéges nommés ci-dessus.

L'Église d'Écosse ainsi constituée était florissante, lorsque l'hérésie qui éclata au XVIe siècle l'entraîna malheureusement dans un abîme de ruines ; cependant, les soins, la sollicitude et la prévoyance des Souverains Pontifes, Nos prédécesseurs, ne firent jamais défaut aux Écossais, pour les maintenir fermes dans la foi ; c'est ce que plusieurs documents démontrent avec évidence. Car à la vue de la tempête qui grossissait et qui s'étendait, touchés de commisération pour ce peuple, ils travaillèrent sans relâche, et par l'envoi réitéré de Missionnaires de différentes Familles religieuses, et par des Délégations apostoliques, et par toute espèce de secours, à venir en aide à la religion abattue.

Par leurs soins il s'ouvrit dans cette citadelle de l'univers catholique un collége spécial, outre le collége Urbain, pour les jeunes gens d'élite de la nation écossaise, afin qu'ils pussent y être imbus des sciences sacrées et initiés au sacerdoce, pour aller ensuite exercer le saint ministère dans leur patrie et porter les secours spirituels à leurs compatriotes. Et comme cette portion chérie du troupeau du Seigneur avait été privée de ses pasteurs, Grégoire XV, de sainte mémoire, ordonna, aussitôt que ce fut possible, Guillaume, évêque de Chalcédoine, et le munit d'amples pouvoirs, même de ceux qui sont propres aux Ordinaires, pour l'envoyer et en Angleterre et en Écosse, afin qu'il assumât la charge pastorale de ces brebis dispersées, ainsi qu'on peut le voir dans les Lettres apostoliques commençant par les mots : *Ecclesia romana,* données le 10 des calendes d'avril de l'an mil six cent vingt-trois. Pour réétablir dans les deux royaumes la foi orthodoxe et procurer le salut des Anglais et des Écossais, Urbain VIII donna des pouvoirs très-étendus au cardinal de la sainte Église romaine François Barberini, leur protecteur ; c'est ce que montrent les Lettres de ce Pape : *Inter gravissimas,* données en forme de Bref, le 18 de mai, l'an 1630

de la Nativité. C'est aussi du même sujet que traitent d'autres Lettres du même Pontife, *Multa sunt,* écrites à la reine de France, le 12 février de l'an 1633, dans le but de recommander à sa bienveillance les chrétiens fidèles et cette Église misérable et expirante.

Afin de pourvoir du mieux qu'il serait possible au gouvernement spirituel des Écossais, le pape Innocent XII députa, en l'an 1694, comme son Vicaire apostolique, Thomas Nicholson, qu'il avait revêtu du caractère épiscopal et du titre de Péristachie, et il confia à ses soins tout le royaume et les îles adjacentes. Peu après, comme un seul Vicaire apostolique ne pouvait plus suffire à la culture de cette vigne du Seigneur, Benoît XIII se hâta d'adjoindre un compagnon à cet évêque, ce qu'il put heureusement accomplir en l'an 1727. Il arriva ainsi que tout le royaume d'Écosse fut divisé en deux vicariats, dont l'un comprenait la partie inférieure et l'autre la partie supérieure. Mais cette division, qui avait paru suffisante pour le gouvernement des catholiques qui existaient alors, ne pouvait plus être bonne lorsque leur nombre se fut accru de jour en jour; aussi ce Siége apostolique jugea qu'il était nécessaire de fournir un nouveau moyen de conserver et de dilater la religion en Écosse par l'institution d'un nouveau vicariat.

Pour ce motif, Léon XII, d'heureuse mémoire, par Lettres apostoliques données aux Ides de février de l'an mil huit cent vingt-sept, commençant par les mots *Quanta lætitia affecti simus,* divisa l'Écosse en trois districts ou Vicariats apostoliques, savoir : le district oriental, l'occidental et le septentrional. Personne n'ignore quels fruits abondants l'Église catholique y recueillit par le zèle des nouveaux prélats et par les soins de Notre Congrégation de la *Propagande.* Il résulte assez clairement de cela que ce Saint-Siége n'a jamais rien omis, conformément à la sollicitude qu'il déploie envers toutes les Églises, pour délivrer et pour consoler le peuple écossais de ses anciennes et déplorables calamités.

Mais, assurément, le Pape Pie IX, de sainte mémoire, avait profondément à cœur de rendre l'illustre Église d'Écosse à son antique gloire et à sa forme primitive; il y était poussé, en effet, par les beaux exemples de ses prédécesseurs, qui semblaient lui avoir comme aplani la route pour cette œuvre. Et, en vérité, considérant d'une part l'état de la religion dans toute l'Écosse et le nombre croissant de jour en jour des fidèles, des ouvriers

du saint ministère, des églises, des missions, des maisons religieuses et des autres institutions de ce genre, ainsi que l'abondance des secours temporels, et remarquant, d'autre part, que la liberté qui est accordée aux catholiques par l'illustre gouvernement britannique, écartait de plus en plus chaque jour les obstacles qui avaient empêché que le gouvernement ordinaire des évêques fût rétabli chez les Écossais, ce Pontife s'était facilement persuadé qu'il ne fallait point remettre à une autre époque la restauration de la hiérarchie épiscopale. Pendant ce temps, les vicaires apostoliques eux-mêmes et un très-grand nombre de personnes, tant ecclésiastiques que laïques, remarquables par la noblesse de leur naissance et l'éclat de leurs vertus, lui demandèrent avec instance de ne point tarder davantage à satisfaire leurs vœux à ce sujet. Ces supplications lui furent de nouveau présentées lorsque, sous la conduite de Notre vénérable Fr. Jean Strain, évêque d'Abila *in partibus infidelium* et Vicaire apostolique du district oriental, des fils bien-aimés de cette nation, appartenant à toutes les classes, vinrent ici pour le féliciter, au jour qui accomplissait la cinquantième année de sa consécration épiscopale.

Les choses étant ainsi, le Pontife avait confié cette affaire, comme son importance le demandait, à Nos vénérables Frères les cardinaux de la sainte Église romaine préposés à la propagation de la foi, pour qu'ils eussent à la discuter à fond, et il avait été de plus en plus confirmé par leur avis dans le dessein qu'il avait formé. Mais, lorsqu'il se réjouissait d'être arrivé à terminer l'œuvre si longtemps et si vivement désirée, le juste Juge l'appela à recevoir la couronne de justice.

Ce que la mort n'a pas permis à Notre Prédécesseur d'accomplir, le Dieu riche en miséricordes et glorieux dans toutes ses œuvres, Nous a accordé de le faire, afin qu'il nous fût donné d'inaugurer ainsi, comme par un auspice favorable, le suprême Pontificat que nous avons accepté en tremblant dans des temps si calamiteux. C'est pourquoi, sans aucun retard, après avoir pris pleine connaissance de cette affaire, Nous avons jugé bon de mettre à exécution ce qui avait été décrété par le Pape Pie IX, de récente mémoire. Ayant donc élevé les yeux vers le Père des lumières, de qui viennent tout don excellent et tout don parfait, Nous avons invoqué le secours de la grâce divine, implorant l'assistance de la Bienheureuse Vierge Marie, conçue sans tache, du Bienheureux Joseph, son époux et patron de toute l'Église,

des Bienheureux apôtres Pierre et Paul, de saint André et des autres saints que les Écossais vénèrent comme protecteurs, afin que par leurs suffrages auprès de Dieu, ils nous vinssent en aide pour l'heureux accomplissement de cette affaire.

Tout cela préétabli, de notre propre mouvement, de science certaine et avec l'autorité apostolique que Nous possédons dans toute l'Église, pour la plus grande gloire de Dieu tout-puissant et pour l'exaltation de la foi catholique, Nous établissons et décrétons que dans le royaume d'Écosse, suivant les prescriptions des lois canoniques, revive la hiérarchie des évêques ordinaires, qui seront dénommés d'après les Sièges que Nous érigeons par Notre présente Constitution, et que Nous constituons en province ecclésiastique. Or, Nous voulons que les Sièges à ériger, présentement au nombre de six, soient dès maintenant érigés, savoir : Saint-André, avec adjonction du titre d'Édimbourg, Glasgow, Aberdeen, Dunkeld, Whithern ou Galloway, ainsi que Argyll et les Iles.

Mais nous rappelant les illustres monuments de l'antique Église de Saint-André, et ayant égard à la ville, qui est aujourd'hui capitale du royaume, les autres raisons étant pesées, Nous ne pouvons Nous empêcher, en ressuscitant comme du tombeau ce Siège célèbre, avec adjonction du titre d'Édimbourg, de l'élever à la dignité métropolitaine ou archiépiscopale, ou de lui restituer cette dignité dont il fut honoré par Notre prédécesseur de vénérable mémoire, Sixte IV, et de lui assigner quatre suffragants parmi les sièges précités, savoir : Aberdeen, Dunkeld, Whithern ou Galloway, Argyll et les Iles, comme en effet, par la teneur des présentes, en vertu de Notre autorité apostolique, Nous assignons, déterminons et attribuons.

Pour ce qui regarde le siège de Glascow, considérant l'ancienneté, la grandeur et la noblesse de la ville, et ayant surtout égard à l'état très-florissant où s'y trouve la religion et aux prééminences archiépiscopales qu'Innocent VIII lui accorda, Nous avons pensé qu'il était très-convenable de donner à son pontife le nom et les insignes d'archevêque, comme, en effet, Nous les donnons également par la teneur des présentes, sans que cependant, jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement par Nous ou par Nos successeurs, il ait quelque droit propre de véritable archevêque et métropolitain, en dehors de la prérogative de nom et d'honneur.

Nous voulons et ordonnons que l'archevêque de Glascow, tant

qu'il demeurera sans suffragants, se réunisse avec les autres évêques dans le synode provincial d'Écosse.

Cependant, dans le siége archiépiscopal ou métropolitain de Saint-André et Édimbourg, sont compris les comtés d'Édimbourg, de Linlithgow, de Haddington, de Berwick, de Selkirk, de Peebles, de Roxbourg et la partie méridionale de Fife, qui est à la droite du fleuve Eden, et aussi le comté de Stirling, en en retranchant pourtant les territoires appelés de Baldernock et Kilpatrick-oriental.

Dans l'archidiocèse de Glasgow sont compris les comtés de Lanark, de Renfrew, de Dunbarton, les territoires appelés de Baldernock et Kilpatrick oriental, situés dans le comté de Stirling, la partie septentrionale du comté d'Ayr, qui est séparée de sa région australe par le ruisseau Lugton, qui coule dans le fleuve Garnock, et aussi la petite et la grande île Cumbre.

Le diocèse d'Aberdeen renferme les comtés d'Aberdeen, de Kincardine, de Banff, d'Elgin ou Moray, de Nairn, de Ross à l'exception de Lewis, dans les Hébrides, de Cromarty, de Sutherland, de Caithness, les îles Orkney et Shetland, enfin cette partie du comté d'Inverness qui est située au septentrion de la ligne droite menée de l'extrémité septentrionale du lac Luing, à la limite orientale de ce même comté d'Inverness, où se rencontrent les comtés d'Aberdeen et de Banff.

Le diocèse de Dunkeld comprend les comtés de Perth, de Fosfar, de Clackmannan, de Kinross, et la partie septentrionale de Fife, qui est à la gauche du fleuve Eden, et aussi les parties du comté de Stirling qui en sont détachées et sont entourées par les comtés de Perth et de Clackmannan.

Le diocèse de Whithern ou Galloway contient les comtés de Dumfries, de Kirkendbright, de Wighton et la partie de celui d'Ayr, qui est à la gauche du ruisseau Lugton, coulant dans le fleuve Garnock, et qui s'étend au Midi.

Enfin le diocèse d'Argyll et des îles comprendra les comtés d'Argyll, les îles de Bute et Arran, les îles Hébrides et la partie australe du comté d'Inverness, qui s'étend du lac Luing aux limites orientales de ce comté, suivant la ligne droite ci-dessus décrite.

Ainsi donc, dans le royaume d'Écosse, outre l'archevêché d'honneur de Glasgow, il n'y aura qu'une seule province ecclésiastique se composant d'un archevêque ou prélat métropolitain et de quatre évêques suffragants.

Et Nous ne doutons point que les nouveaux prélats, s'atta-

chant aux traces de leurs prédécesseurs qui illustrèrent par leur vertu la vieille Église d'Écosse, ne mettent tous leurs soins à ce que le nom de la religion catholique brille avec plus d'éclat dans leurs contrées, et que se développent le mieux possible le progrès des âmes et l'accroissement du culte divin.

C'est pourquoi Nous déclarons réservé, dès maintenant, à Nous et à Nos successeurs sur le Siège apostolique, de diviser, s'il en est besoin, les susdits diocèses en d'autres, d'augmenter leur nombre, d'en changer les limites et de faire librement tout ce qui Nous paraîtra dans le Seigneur plus utile pour propager la foi orthodoxe dans ce pays.

Prévoyant aussi qu'il en résultera un grand bien pour ces Églises, Nous voulons et ordonnons que leurs prélats n'omettent jamais de transmettre à Notre congrégation de la Propagande, qui, jusqu'ici, a eu une sollicitude particulière et assidue de ces régions, les rapports sur l'état des Sièges épiscopaux et des ouailles confiées à leurs soins, et qu'il nous fassent connaître par cette Congrégation tout ce qu'ils jugeront nécessaire ou utile de Nous communiquer pour l'accomplissement de leur charge pastorale et l'accroissement de leurs Églises. Mais qu'ils se rappellent qu'ils sont obligés de présenter ce rapport, comme aussi de visiter le seuil des SS. Apôtres au retour de chaque quatrième année, comme il a été décrété dans la Constitution de Sixte V, de sainte mémoire, donnée le 13[e] des calendes de janvier de l'an 1585, qui commence par ces mots *Romanus Pontifex.*

De même pour les autres choses qui sont de l'office pastoral, que les archevêques et les évêques mentionnés ci-dessus jouissent de tous droits et facultés dont les prélats catholiques des autres nations d'après le droit commun des saints Canons et des Constitutions apostoliques jouissent et peuvent et pourront jouir, et qu'ils soient tenus aux mêmes obligations que les autres archevêques et évêques qui astreignent d'après la même discipline commune et générale de l'Église catholique. Donc que tout ce qui aurait été en vigueur soit d'après l'antique organisation des Églises d'Écosse, soit dans le régime subséquent des Missions, d'après des Constitutions spéciales ou des privilèges ou coutumes particulières, les circonstances étant changées, ne produise plus ni droit ni obligation.

Et pour qu'il ne puisse pas y avoir plus tard de doute à ce sujet, dans la plénitude de l'autorité apostolique, Nous enlevons absolument à ces mêmes statuts particuliers, ordonnances et

privilèges de tous genres, coutumes même introduites de temps très-ancien ou immémorial et subsistantes, toute force d'obliger et de conférer un droit. A ce sujet, il appartiendra complètement aux évêques d'Écosse de disposer tout ce qui est compris dans l'application du droit commun et tout ce que permet la discipline générale de l'Église à l'autorité des évêques. Mais qu'ils tiennent pour certain que Nous les assisterons de bon cœur de Notre autorité apostolique et que nous viendrons à leur aide dans tout ce qui paraîtra de nature à étendre la gloire du nom du Seigneur et à favoriser le bien spirituel des âmes. Afin de donner un gage de cette volonté bienveillante de Notre part envers l'Église d'Écosse, cette fille chérie du Saint-Siége, Nous voulons et Nous décidons que les évêques mêmes, après qu'ils auront été revêtus du nom et des droits d'évêques ordinaires, ne soient privés d'aucun des avantages et des pouvoirs plus amples dont ils jouissaient auparavant avec le titre de Vicaire du Siége apostolique et de Notre Personne. Il n'est pas juste, en effet, qu'ils éprouvent un préjudice des décisions que Nous avons prises, d'après le vœu des catholiques d'Écosse, pour le plus grand bien des intérêts religieux dans ce pays. Et comme les conditions sont telles en Écosse qu'il n'y a pas de subsides temporels suffisants pour les ministres de Jésus-Christ et pour les divers besoins de chaque Église, Nous sommes rassurés par la ferme espérance que les fidèles mêmes de Jésus-Christ, Nos fils bien-aimés, dont Nous avons exaucé de grand cœur les très-vives instances pour le rétablissement de la hiérarchie catholique, continueront à secourir les Pasteurs que Nous plaçons à leur tête, de leurs aumônes et de leurs offrandes, plus abondantes encore, au moyen desquelles ils puissent subvenir à l'installation des siéges épiscopaux, à la splendeur des temples et du culte divin, à l'entretien du clergé et des pauvres et aux autres nécessités de l'Église.

Mais Nous avons hâte d'adresser Nos très-humbles prières à Celui en qui il a plû à Dieu le Père d'ordonner toutes choses, dans la dispensation de la plénitude des temps, afin que celui qui a commencé l'œuvre l'achève, la confirme et lui donne la solidité et qu'il accorde à tous ceux qui doivent exécuter ce que Nous avons décrété, la lumière et la force de la grâce divine, de façon que le rétablissement que Nous accomplissons de la hiérarchie catholique en Écosse tourne entièrement au bien de la religion catholique. Dans le même but, Nous appelons comme

intercesseurs auprès de notre Rédempteur Jésus-Christ sa très-sainte Mère, le Bienheureux Joseph, son père adoptif, les Bienheureux apôtres Pierre et Paul, ainsi que saint André, que l'Écosse honore d'un culte spécial, et les autres Saints, et principalement la Bienheureuse Marguerite, reine d'Écosse, l'honneur et l'appui de ce royaume, afin qu'ils daignent être favorables à cette Église renaissante.

Nous décrétons enfin que ces présentes Lettres ne puissent en aucun temps être accusées ou attaquées pour vice d'interpolation ou de suppression, pour défaut d'intention de Notre part ou tout autre défaut, qu'elles aient toujours valeur et force, qu'elles obtiennent en tout leurs effets et qu'elles soient inviolablement observées. Et cela, nonobstant les sanctions Apostoliques et les sanctions générales ou particulières portées dans les Conciles synodaux, provinciaux ou universels, les droits et les privilèges des anciens Sièges d'Écosse et des Missions et Vicariats qui y furent plus tard établis, et de toutes les églises et lieux de piété quelconques, lors même qu'ils seraient appuyés par le serment, par la confirmation Apostolique ou par toute autre garantie, et nonobstant toute autre chose contraire.

A toutes ces choses, en effet, en tant qu'elles s'opposent aux dispositions susénoncées, quand même mention spéciale ou tout autre forme, quelque distinguée qu'elle soit, serait requise pour y déroger, Nous dérogeons expressément. Nous déclarons aussi nul et de nul effet tout ce qui serait tenté contre ce décret, sciemment ou par ignorance, quel que soit l'auteur de l'attentat, en vertu de quelque autorité qu'il agisse. Nous voulons en outre que les copies même imprimées des présentes, signées de la main d'un notaire public et munies du sceau d'un dignitaire ecclésiastique, obtiennent la même foi que l'on accorderait à la manifestation de Notre volonté, montrée dans ce document même.

Que personne au monde ne se permette donc de déchirer cette page de Notre érection, constitution, rétablissement, institution, assignation, adjonction, attribution, décret, mandat et volonté, ni ne se montre assez téméraire pour y contredire. Si quelqu'un avait l'audace de le faire, qu'il sache bien qu'il encourra l'indignation du Dieu tout-puissant et de ses bienheureux apôtres Pierre et Paul.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, l'an de l'Incarnation du

Seigneur 1878, le 4 des Nones de mars, de Notre Pontificat la 1re année.

C. Card. Sacconi, *Pro-Dataire.* F. Card. Asquini.

(Visa.)

De Curia,
J. des vicomtes d'Aquilée.
Place du sceau.)

J. Cugnoni,
Greffier à la Secrétairerie des Brefs.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

La question d'Orient : attitude de l'Angleterre et des autres puissances ; discours de la reine et note de lord Salisbury ; la situation actuelle. — Fin de la discussion du budget ; les congrégations religieuses ; ajournement des Chambres. — Le Consistoire du 28 mars et l'Allocution pontificale. — Mort du cardinal Amat, doyen du Sacré-Collège.

4 avril 1878.

Semaine d'émotions et d'attente. On sent que l'Europe se précipite vers une guerre générale, et tout n'est cependant pas tellement désespéré, qu'on ne puisse encore essayer de faire quelques tentatives pour conserver la paix. La Russie et la Turquie ont conclu le traité de San-Stefano, mais ce traité change tellement les conditions de l'équilibre européen, qu'il ne peut entrer dans le droit public sans le consentement de l'Europe. Ce consentement sera-t-il donné ? L'Europe pourra-t-elle le refuser ?

On a pu croire d'abord que la force ferait encore une fois taire le droit. La Russie ne pouvait pas s'inquiéter de quelques objections élevées par la Roumanie contre la rétrocession de la Bessarabie ; la Turquie, quoique épuisée, mais secrètement favorisée par la Russie, pourrait facilement venir à bout de l'insurrection de ses provinces grecques ; l'Autriche, pressée entre la Russie, l'Allemagne et l'Italie, serait heureuse de se tirer d'affaire en obtenant quelques compensations plus ou moins sérieuses, et le général Ignatieff, négociateur du traité de San-Stefano, était venu à Vienne pour enlever les difficultés qui pourraient se présenter ; enfin, l'Allemagne était complice, la

France était impuissante, et l'Angleterre paraissait tellement hésitante, qu'on pouvait espérer de la satisfaire au moyen de quelque lambeau arraché à l'empire ottoman.

Mais tout-à-coup l'Angleterre se réveille. Menacée plus directement que toute autre puissance, elle retrouve son ancienne énergie. L'opposition faite par M. Gladstone est obligée de reculer devant le sentiment public; lord Derby, qui hésitait encore, donne sa démission; la reine donne toute son approbation à la politique résolue de lord Beaconsfield; lord Salisbury, successeur de lord Derby, rédige une Note qui montre clairement que le traité de San-Stefano menace l'Europe toute entière et déclare que l'Angleterre n'acceptera pas un Congrès où ce traité ne serait pas soumis *tout entier* aux délibérations des plénipotentiaires; enfin la Reine d'Angleterre fait dire aux Chambres par ses ministres ces simples paroles, où il n'y a pas de phrases, mais où l'on sent la ferme volonté de faire respecter les intérêts de l'Angleterre et les droits de l'Europe :

L'état actuel des affaires publiques en Orient, et la nécessité qui en résulte de prendre des mesures pour le maintien de la paix et la protection des intérêts de l'empire ayant paru constituer, dans l'esprit de Sa Majesté, le cas d'*occurrence extraordinaire* tel qu'il est défini par les actes constitutionnels du Parlement, en vue de ces considérations, Sa Majesté a jugé convenable d'aviser à l'adoption de mesures additionnelles dans l'intérêt du service public. En conséquence, conformément aux dispositions des actes dont il s'agit, Sa Majesté a pensé qu'il était bon de communiquer à la Chambre des communes qu'elle a l'intention d'appeler les forces de la réserve de l'armée active et celles de la réserve de la milice, ou telle partie de ces forces que Sa Majesté jugera nécessaire, au service actif.

L'attitude de l'Angleterre a tout à coup changé la situation. L'Autriche a retrouvé un peu plus de fermeté. Aux propositions du général Ignatieff, elle a répondu par d'autres propositions; elle veut de sérieuses modifications au traité de San-Stefano, une diminution de la Bulgarie, telle que l'avait constituée ce traité, une influence plus grande dans la presqu'île des Balkans, etc.; de sorte que le général Ignatieff, qui avait pu mieux espérer, est reparti soumettre à sa cour les propositions autrichiennes. La Turquie a l'air, en même temps, de n'être plus aussi soumise; elle fait mine de reconstituer son armée; elle refuse aux Russes de s'approcher davantage de Constantinople. D'un autre côté, l'insurrection grecque, qui se sent moralement

appuyée par l'Angleterre, se soutient. L'Allemagne n'est peut-être pas fâchée des embarras de la Russie, dont les dernières victoires l'avaient surprise : ce qui est sûr, c'est que la Roumanie, qui est gouvernée par un Hohenzollern, montre une fermeté qui donne à réfléchir, et voici qu'une maladie de l'empereur Guillaume conseille peut-être à M. de Bismark de ne pas aller trop vite. Devant cette nouvelle situation, la Russie est forcée de réfléchir. Sa position n'est pas aussi forte qu'elle le pensait : elle est à bout de ressources financières, son armée a été bien éprouvée, elle reconnaît que l'Angleterre est décidée à aller jusqu'au bout, elle n'est pas sûre de l'Autriche, et l'Allemagne ne juge sans doute pas que le moment soit venu de brusquer le dénoûment.

De là de nouveaux bruits de congrès. La Russie consentirait, dit-on, à soumettre aux plénipotentiaires le traité de San-Stefano tout entier, et le congrès redevient ainsi possible.

On en est là pour le moment. On va voir décidément ce que la Russie est disposée à faire pour s'assurer la neutralité de l'Autriche. Si cette puissance, évitant de se laisser leurrer, tient bon et se raproche de l'Angleterre, la Russie et l'Allemagne ne se sentiront probablement pas assez fortes pour affronter une grande guerre, dans laquelle elles ne seraient pas sûres d'avoir pour elles la France et même l'Italie.

La paix peut donc encore être maintenue ; elle ne peut l'être que par l'attitude énergique de l'Angleterre ; elle serait assurée, s'il se formait une puissante ligue des puissances occidentales, qui arrêterait les envahissements de l'Allemagne et de la Russie.

Nous devons ajouter, au reste, que les probabilités sont plutôt pour la guerre que pour la paix. Un symptôme, consolant pour l'Église, mais qui n'est pas rassurant pour la France, c'est la détente qui se produit en Allemagne dans la persécution du Kulturkampf. Pour que le prince de Bismark recule dans cette lutte, il faut qu'il sente le besoin d'apaiser les mécontentements et de n'avoir pas contre lui les catholiques. Le même symptôme semble se produire en Russie, où le Czar fait montre de dispositions plus favorables. On peut profiter de ces bonnes dispositions, il serait imprudent de s'y confier aveuglément. Dans tous les cas, nous le répétons, elles ne sont point une assurance du maintien de la paix générale.

—

En France, la discussion du budget est enfin terminée. Les deux Chambres se sont fait des concessions réciproques, et l'on est enfin sorti du régime des douzièmes provisions. Quand nous disons concessions réciproques, il faut s'entendre : la Chambre des députés a accordé au Sénat le rétablissement du crédit pour les Invalides, mais elle a rejeté le rétablissement du crédit primitif porté pour les bourses des séminaires ; seulement, sur l'observation de M. Gambetta, on a retiré l'article qui privait de bourses les séminaires où l'enseignement est donné par des prêtres appartenant à des congrégations non autorisées. Le crédit est donc diminué, mais il appartient au gouvernement de le répartir entre tous les séminaires, selon leurs besoins. Il ne faudrait pas se presser de voir là un retour d'esprit de justice dans la majorité de la Chambre des députés : l'intention est autre, et les organes de cette majorité ont eu soin de faire entendre que ce n'était pas par un article du budget, mais par une loi spéciale qu'on se préparait à agir contre les congrégations non autorisées. Au fond, c'est à la proscription que l'on tend ; la proscription est dans les traditions républicaines, cela ne doit pas étonner.

Les Chambres vont se séparer pour quelques semaines ; ce sera autant de gagné pour la tranquillité publique.

—

Nous avons donné plus haut les actes du Consistoire du 28 mars, l'Allocution du Saint-Père et la Bulle qui rétablit la hiérarchie catholique en Écosse ; nous n'avons pas besoin d'y revenir ici, sinon pour dire que l'Allocution de Léon XIII a été généralement bien accueillie, quoique certains libéraux et libres-penseurs, ignorants des choses de la religion, aient cru y voir ou aient affecté d'y voir l'abandon fait par le Pape du pouvoir temporel et de l'infaillibilité pontificale. Le Saint-Père a protesté contre la violence qui a privé le Saint-Siège du libre exercice de son autorité et de son indépendance ; il n'avait pas à parler de l'infaillibilité, dont les Pontifes romains n'ont jamais douté, et dont la définition n'a rien changé aux doctrines et à la conduite du Saint-Siège.

Le Sacré-Collège vient de faire une perte sensible par la mort du cardinal Amat, qui en était le doyen. Le cardinal, qui est mort le 29 mars, était âgé de 82 ans. Il était vice-chancelier de l'Église romaine depuis 1850. Nous devons rappeler, à l'occasion de sa mort, les généreuses paroles qu'il prononça à l'époque du Conclave, alors qu'il était déjà très-souffrant :

« Quand même, dit-il, je devrais mourir le second ou le troisième jour du Conclave, je veux prendre part à l'élection du Pape, car c'est devoir impérieux pour un prince de l'Église d'y prendre part, surtout dans les circonstances présentes, et il doit remplir ce devoir même en sacrifiant sa vie. » Le cardinal Amat a pu voir l'avènement de Léon XIII, qu'il avait vivement souhaité, et c'est le lendemain du premier Consistoire tenu par le Pape qu'il a pu dire son *Nunc dimittis*.

J. Chantrel.

PETITE CAUSERIE

Renouvellement des abonnements.

Nous prions ceux de nos Abonnés dont l'abonnement a expiré le 31 mars de vouloir bien le renouveler le plus tôt possible, s'ils ne l'ont déjà fait. Nos Abonnés savent que nous sommes toujours disposés à accorder un léger délai à ceux qui en auraient besoin, mais, dans ce cas, nous leur demandons comme un service de vouloir bien au moins nous écrire qu'ils sont dans l'intention de renouveler leur souscription, et nous indiquer à quelle date ils comptent nous en envoyer le montant.

Nous sommes persuadés qu'aucun d'eux ne manquerait de nous faire parvenir cet avis, s'ils savaient quelle perturbation apporte dans le service l'incertitude où nous nous trouvons et quelle perte de temps cela occasionne à l'administration. Nous avons la conscience de faire de notre côté assez de sacrifices pour avoir quelque droit à faire entendre cette réclamation. Nous comptons donc, à cet égard, sur la bonne volonté et sur l'exactitude de nos Abonnés.

Souscription pour les abonnements.

Nous avons fait connaître, il y a trois mois, notre pensée de provoquer une souscription pour permettre aux Abonnés qui ne peuvent pas momentanément payer leur abonnement, de continuer à recevoir les *Annales catholiques*. Cette pensée a été aussitôt et parfaitement accueillie, et nous avons pu ainsi continuer à servir les *Annales* à de bons prêtres, à de bons religieux et à d'autres personnes pour qui le prix de notre publication, quelque minime qu'il soit, se trouve encore trop élevé. Nous avons mis sous les yeux de nos lecteurs quelques-uns des

témoignages de la reconnaissance vraiment touchante de ceux qui ont pu profiter de la générosité de leurs frères.

Nous rappelons cette souscription à nos lecteurs ; ils comprennent le prix de l'aumône faite à l'intelligence et au cœur ; ils en feront connaître l'importance autour d'eux, et ils nous mettront à même de venir en aide à ceux qui ne pourraient autrement se procurer les *Annales catholiques.*

—

Nos souscriptions.

Nous continuons de recevoir des dons pour les affamés de l'Inde et pour ceux de l'Abyssinie. Nous avons de nouveaux versements à faire entre les mains de M. le Directeur des Missions étrangères et de M. le Supérieur des Lazaristes. Nous remercions, au nom des missionnaires de ces deux congrégations, les donateurs qui nous ont envoyé des offrandes, et nous ajoutons qu'il est vraiment touchant de voir avec quelle rapidité la charité catholique et française répond à tous les appels qui lui sont faits. Elle n'attend pas même ces appels ; on lui expose une situation digne de pitié, et elle accourt aussitôt.

Nous ferons connaître le chiffre des offrandes reçues, et les noms des donateurs qui ne nous ont pas marqué qu'ils veulent rester inconnus.

—

Monument à Pie IX.

Les *Annales catholiques* ont été choisies pour l'organe de cette souscription, dont elles doivent publier les listes. Nous avons publié une première liste dans notre numéro du 16 mars ; nous en publierons une seconde dans notre prochain numéro.

Nous ferons remarquer, à cette occasion, que ce n'est pas l'Administration des *Annales catholiques* qui se charge d'envoyer les portraits de Pie IX et de Léon XIII promis aux collecteurs qui recueillent au moins 30 fr. pour la souscription, et les chemins de croix offerts dans des conditions exceptionnelles de bon marché aux églises pauvres dont la demande est appuyée par l'Évêque du diocèse ; nous nous contentons de transmettre les offrandes et les demandes à la Société oléographique de Bologne, qui en prend note et qui remplira ses promesses.

—

Portraits de Pie IX et de Léon XIII.

Nous devons avertir nos lecteurs que l'édition du *Grand portrait oléographique de Pie IX,* que nous pouvions leur procurer au prix de 13 fr. au lieu de 20, est épuisée.

Nous pouvons toujours procurer à *tous nos Abonnés, à tous nos lecteurs, à tous* ceux qui nous en feront la demande, moyennant 1 fr. 50 l'exemplaire, au lieu de 5 francs (prix de commerce), *collé sur toile,* et soigneusement enveloppé autour d'un rouleau, le *portrait oléographique de Sa Sainteté Léon XIII,* 26 centimètres sur 33, et le *portrait oléographique de Pie IX,* qui fait pendant.

Nous faisons remarquer que le portrait envoyé par les *Annales catholiques* est *collé sur toile,* parce que le même portrait est envoyé par d'autres non collé.

Les demandes de ces deux portraits ont été si nombreuses, qu'ils nous ont manqué pendant plusieurs jours ; nous attendons sous deux jours une nouvelle édition du portrait de Léon XIII. Nous prions donc ceux qui nous ont demandé ces portraits d'avoir un peu de patience. Toutes les demandes sont inscrites et seront servies dans l'ordre d'inscription.

UNE CALOMNIE RENOUVELÉE

Le prince Jérôme-Napoléon Bonaparte, qu'on appelle habituellement le prince Napoléon tout court, quand on ne se sert pas d'un sobriquet connu, vient de publier dans la *Revue des Deux-Mondes* un article parfaitement digne de ce prince qui s'est toujours fait gloire d'être un libre penseur, et qui rappelle un discours plus célèbre qu'honorable pour lui. Ce prince, qui s'est si singulièrement distingué en Crimée et en Italie, et qu'on a vu partir à Florence, en 1870, pour négocier une alliance impossible, alors que le sang français coulait sur les champs de bataille et que les soldats catholiques s'illustraient par leur intrépidité, ce prince aime à répéter avec nos plus farouches radicaux que le cléricalisme est l'ennemi ; dans l'article dont nous nous occupons, il prétend établir que « c'est le pouvoir temporel des Papes qui a fait perdre à la France

l'Alsace et une partie de la Lorraine, » parce que ce qui a empêché l'empereur Napoléon III d'avoir des alliés, c'est son obstination à défendre jusqu'à la fin ce pouvoir temporel.

Il y a là une calomnie qui n'est pas émise pour la première fois par ce prince et par d'autres ; il est en effet plus facile et moins dangereux de calomnier, que d'attendre sur un champ de bataille les balles russes, autrichiennes ou prussiennes ; mais la calomnie est si évidente que, cette fois, l'écrivain princier de la *Revue des Deux-Mondes*, n'a pas le plaisir de la voir soutenue par la presse radicale, sur laquelle il comptait, sans doute.

Pour soutenir sa thèse, le prince Jérôme-Napoléon, qui est pauvre de preuves, lui qui devrait en avoir plein les mains, ne cite que deux ou trois documents qui ne prouvent rien, tandis qu'on est en possession de volumineuses correspondances diplomatiques (V. le livre du général de La Marmora : *Un peu plus de lumière)*, qui établissent clairement que, bien avant comme après 1866, la Prusse avait su s'assurer le concours de l'Italie. Le prince pense que si Napoléon III avait immédiatement cédé sur Rome, il aurait eu l'alliance effective de l'Autriche et de l'Italie, et c'est lui-même qui fournit les raisons d'en douter, quand il dit :

L'envoyé italien repartit le 3 août, les batailles de Wœrth et de Forbach furent perdues le 6 août. Le simple rapprochement de ces dates est plus éloquent que tous les raisonnements, et nous amène à reconnaître que *quand même la France aurait accepté sans modifications* le traité qui lui était présenté, *nos défaites auraient peut-être empêché l'Italie et l'Autriche de le ratifier et de se déclarer pour la France battue,* qu'elles ne pouvaient être prêtes à soutenir que vers le 15 septembre.

Cet aveu ne détruit-il pas toute la thèse du prince ?

Il est d'ailleurs plaisant de poser Napoléon III en défenseur du pouvoir temporel du Pape, lorsqu'on dit tout d'abord :

L'empereur, par crainte du parti clérical, que son entourage lui représentait comme très-influent, n'osait abandonner le

pouvoir temporel du Pape à Rome, et cependant *dans son opinion intime, il le condamnait.* Cette conviction s'était formée chez lui par l'étude de la politique de Napoléon 1er et par ses souvenirs de jeunesse, alors que, parmi les insurgés italiens de 1831, il prenait part à la révolution contre le Pape. Souvent Napoléon III se plaignait de la fatalité qui semblait le river à cette question depuis l'expédition de 1849, commencée par la république et le général Cavaignac. Il se croyait lié, par un sentiment de délicatesse, au moins vis-à-vis du Pape actuel. Il comptait vaguement sur l'avenir, le changement du Pontife romain, des évènements imprévus, pour sortir la politique française de cette impasse.

Quelle lumière involontairement jetée sur la politique impériale !

Les récents malheurs de la France viennent de cette politique.

Trompée sur les vues secrètes du conspirateur et de l'insurgé de 1831, la France conservatrice a donné le pouvoir à Louis-Napoléon ; trompée par ses déclarations, elle le lui a confirmé. Mais, aussitôt que l'empereur s'est senti affermi sur le trône et devenu fort par l'heureuse issue de la guerre de Crimée, il reprit son ancien rôle, soutenu, cette fois, par toute la presse révolutionnaire, libre-penseuse, républicaine, qui se jette aujourd'hui sur le cléricalisme, ce *grand ennemi* dont la politique eût sauvé la France si on l'avait écouté, lorsqu'il défendait les droits du Saint-Siège et le droit des gens.

Dès le congrès de 1856, la question italienne fut officiellement posée, et, la question italienne, c'était l'unification de la péninsule et la dépossession du Pape.

En 1859, le plan commença à s'exécuter, et Napoléon III, vainqueur, se mit à jouer ce double jeu : laisser tout faire à la révolution italienne, dirigée par le Piémont, tout en blâmant officiellement ce qu'il approuve officieusement, et paraître le défenseur d'une souveraineté dont il avait fixé la fin à la mort du pape Pie IX.

En même temps, pour justifier cette politique, il fallut mettre en avant la théorie des nationalités et des grandes

agglomérations. Mais la Prusse, qui guettait l'occasion, s'empara de la théorie et expulsa l'Autriche de l'Allemagne, en 1866.

Pris dans ses propres filets, Napoléon III essaya d'en briser les mailles en 1870, mais il n'avait rien su préparer, et avait donné à la Révolution une force qui se tournait contre lui : il fut brisé, et la France sortit mutilée d'une guerre entreprise sans préparatifs suffisants et continuée par des révolutionnaires plus incapables encore que le gouvernement qu'ils venaient de renverser.

Voilà ce que dit l'histoire impartiale, et ce que l'article du prince Jérôme-Napoléon ne saurait valablement contredire.

Ce qu'il ne peut contester non plus, c'est l'imprévoyance et l'incapacité de l'empire ; car, enfin, si la France n'a pas eu d'alliés en 1870, elle n'a pas eu non plus d'autres ennemis à combattre que l'Allemagne : les adversaires étaient ou devaient être égaux ; d'où est venu cet effondrement soudain qui a précipité la France dans l'abîme, si ce n'est des fautes, de l'imprévoyance et de l'incapacité du gouvernement de Napoléon III ?

Nous trouvons donc que l'écrivain princier de la *Revue des Deux-Mondes* a précisément prouvé le contraire de ce qu'il prétendait établir. Il a prouvé : 1° Que si la politique impériale n'eût pas été hostile au catholicisme et plutôt italienne, — italienne révolutionnaire, — que française, elle n'eût pas abouti aux désastres qui en ont signalé la fin ; 2° Que la politique traditionnelle des Napoléons est une politique hostile à la Papauté, au catholicisme et par conséquent aux principes conservateurs ; c'est donc une politique révolutionnaire, une politique qui ne peut être que funeste à la France. Le prince libre penseur qui a prétendu frapper un grand coup d'épée, n'a fait que donner un coup d'épée dans l'eau.

Disons-le maintenant : il y a chez nous un parti qui paraît l'irréconciliable ennemi de l'empire et qui l'accuse d'avoir perdu la Erance ; pourquoi ce parti a-t-il donc approuvé la théorie des nationalités, la guerre d'Italie, tous les coups

portés à la Papauté? Le prince Jérôme-Napoléon dit, comme nos radicaux, que le catholicisme est l'ennemi, et il veut faire entendre que, au fond, son cousin ne pensait pas autrement, quoiqu'il ménageât les catholiques dans un intérêt dynastique; nous savons où la France a été conduite par cette politique impériale qui aboutissait à l'hostilité contre le Pape, contre l'Église, contre le catholicisme; est-il donc d'une bonne politique et d'un patriotisme éclairé de suivre les mêmes errements, de partager les mêmes sentiments et les mêmes haines? Nous laissons la réponse à faire à ceux qui aiment leur pays et qui savent quelles ont été, dans le passé, les conditions de sa grandeur et de sa prospérité.

J. Chantrel.

L'ÉGLISE ET LA CIVILISATION (1)

(Suite et fin. — V. les deux numéros précédents.)

XII

D'autre part, quelle raison pourrait-il y avoir pour que l'Église fût jalouse des progrès merveilleux que notre âge a réalisés par ses études et ses découvertes? Y a-t-il en eux quelque chose qui, de près ou de loin, puisse nuire aux notions de Dieu et de la foi, dont l'Église est la gardienne et la maîtresse infaillible? Bacon de Verulam, qui s'illustra dans la culture des sciences physiques, a écrit qu'un peu de science éloigne de Dieu, mais que beaucoup de science y ramène. Cette parole d'or est toujours également vraie, et si l'Église s'effraye des ruines que peuvent faire ces vaniteux, qui pensent avoir tout compris parce qu'ils ont une légère teinture de tout, elle est pleine de confiance envers ceux qui appliquent leur intelligence à étudier sérieusement et profondément la nature, parce qu'elle sait qu'au fond de leurs recherches ils trouveront Dieu, qui, dans ses œuvres,

(1) Lettre pastorale du cardinal Pecci (aujourd'hui Léon XIII), pour le Carême de 1877. Cette Lettre pastorale et celle qui a été écrite pour le Carême de 1878 ont paru en un beau volume in-8°, chez Victor Palmé; prix : 2 francs. Les mêmes, précédées d'une notice biographique sur Léon XIII, édition populaire, in-12, chez le même libraire; prix : 1 franc.

se laisse voir avec les attributs irrécusables de sa puissance, de sa sagesse, de sa bonté. Si quelque savant célèbre, en étudiant la nature, s'éloigne de Dieu, c'est un signe que le cœur du malheureux était déjà contaminé par le venin de l'incrédulité entré chez lui par la porte des passions coupables : il ne fut pas athée parce qu'il cultiva la science, mais en dépit de la science, qui doit naturellement aboutir à de beaucoup plus nobles résultats. En effet, le plus grand nombre de ceux qui dans les sciences naturelles acquirent une illustration grande et durable, par les études qu'ils entreprirent, par leurs inventions ingénieuses, dressèrent comme une échelle pour monter vers Dieu et le glorifier.

Copernic, le grand astronome, était profondément religieux. Képler, autre père de l'astronomie moderne, remerciait Dieu des joies qu'il lui avait fait éprouver dans les extases où le ravissait la contemplation des œuvres de ses mains (1). Galilée, à qui la philosophie expérimentale doit une si vigoureuse impulsion, est arrivé par ses études à cette constatation, que la sainte Écriture et la nature marquent pareillement le pas de Dieu, la première comme dictée par l'Esprit-Saint, la seconde comme fidèle exécutrice de ses lois (2). Linné, par son étude de la nature, s'enflamme à tel point que la parole qui sort de sa bouche prend la forme d'un psaume : « Dieu éternel, s'écrie-t-il, immense, omniscient, omnipotent. Vous m'avez en quelque sorte apparu dans les œuvres de la création, et j'en suis demeuré stupéfait d'admiration. Dans toutes les œuvres de votre main, même les plus infimes et les plus petites, quelle puissance, quelle sagesse et quelle inénarrable perfection ! L'utilité qui en découle pour nous atteste la bonté de celui qui les a faites leur beauté et leur harmonie démontrent sa sagesse ; leur conservation et leur inépuisable fécondité proclament sa puissance (3). »

Fontenelle, dans lequel, paraît-il, s'incarnait l'*Encyclopédie* de son temps, au milieu de la France du XVIIIe siècle déjà empoisonnée par le souffle de l'incrédulité, ne pouvait s'empêcher de dire : « L'importance de l'étude de la physique ne vient pas tant de ce qu'elle satisfait notre curiosité que de ce quelle nous élève à une idée moins imparfaite de l'auteur de l'univers, et ravive

(1) Myster. Cosmogr.
(2) Galilée, *Opere*, t. XXIX.
(3) Syst, Nat.

dans notre esprit les sentiments de vénération et d'admiration qui lui sont dus. » Alexandre Volta, l'immortel inventeur de la pile, était sincèrement catholique, et dans des temps qui n'étaient pas propices à la foi, il se glorifiait d'être catholique, ne rougissant pasde l'Évangile. Faraday, l'illustre chimiste, voyait dans la science qu'il cultivait avec passion un véhicule pour arriver à Dieu, et les incroyants lui étaient insupportables.

On pourrait énumérer en passant d'autres savants, vivants ou morts, tous unanimes dans les sentiments religieux; mais cette entreprise n'est pas nécessaire et nous conduirait trop loin (1). Voilà ce que fait dans les esprits droits la science véritable et solide, d'où naissent tant et de si utiles applications aux arts et à l'industrie; et voilà pourquoi aucun homme réfléchi ne se laissera prendre à des accusations lancées en l'air, et ne voudra croire que l'Église tienne en suspicion l'étude de la nature et dédaigne ou combatte les heureuses conséquences qui découlent de cette étude pour le bien-être public. C'est là une partie de la civilisation, non pas la plus importante en soi, mais de laquelle, toutefois, il faut tenir le compte qui est dû. Non, vous le voyez, N. T.-C. F., il ne convient pas d'entreprendre une lutte contre la sainte Église pour favoriser les intérêts de la civilisation, laquelle serait heureuse et en progrès continuel si l'on ne cherchait pas à l'arracher des mains de sa tendre et bonne mère pour la faire passer dans celles des malfaiteurs qui la conduisent d'une manière si coupable que tout cœur honnête en est ému de compassion.

XIII

Cependant, en prenant jusqu'ici la défense de l'Église contre d'injustes accusations, nous ne sommes pas allés jusqu'au fond de notre sujet; il nous reste encore à parler d'un mérite qui est incomparablement plus éclatant qu'aucun autre, et que la mauvaise foi la plus insigne ne pourrait contester. Il ne suffit pas, en effet, N. T.-C. F., que le travail soit favorisé, ennobli et sanctifié, que l'homme étende toujours davantage son empire sur les forces de la nature, et la contraigne à le servir; il faut, en outre, ne pas perdre de vue qu'il est une grande partie de nos frères qui, par le malheur de la naissance ou des événements,

(1) V. Eugenio Alberi. — Il prob. del. dest um. append. al. lib. I.

ne peuvent gagner leur vie par un travail de quelque nature qu'il soit. Or, quel spectacle horrible ce serait si tous ces malheureux devaient être exclus de ce mouvement que l'on appelle la civilisation en tant que celle-ci réalise les conditions par lesquelles l'homme se perfectionne sous le rapport physique dans son contact avec ses semblables. On aura beau faire des efforts d'imagination pour rêver un monde d'où soient bannies les misères de la vie, qui soit souriant à tous les regards comme un festin perpétuel; la réalité apportera toujours ses amers désanchantements et au milieu des joies du banquet le malheur surgira toujours comme un spectre pour répandre sa sinistre lumière !

Les infirmités qui brisent les forces, les imperfections physiques, l'incapacité d'apprendre, les guerres, les entraves du commerce, les sources variées et nombreuses de l'infortune, qu'il est élevé le chiffre des victimes qu'ils font! Que de personnes jetées sur le pavé des grands chemins, quel peuple d'orphelins, que d'infortunés qui appellent du secours à grands cris! A l'égard de tous ceux-là, le paganisme avait pris son parti avec une grande désinvolture. A un petit nombre d'hommes libres, troupeau turbulent, il donnait du pain et des amusements féroces; les enfants qui étaient trop nombreux pour les besoins et les désirs de la famille, ou qui ne promettaient pas des bras robustes à l'État, étaient étouffés ou mis à mort d'une façon quelconque; les vieillards, les infirmes, les impotents étaient jetés dans quelque île ou dans quelque fonds rural, où ils périssaient sous le travail. Il serait bon que les admirateurs modernes de la civilisation païenne rappelassent ces faits à eux-mêmes et aux autres. Sous ce rapport, le christianisme et l'Église catholique, dans laquelle seul le christianisme se conserve dans toute sa pureté, n'ont pas seulement donné une impulsion nouvelle à la civilisation, mais l'ont fait voler si haut que *ni la langue ni la plume ne peuvent la suivre.*

Les préceptes de charité donnés par notre bien-aimé Rédempteur furent accueillis avec un saint transport et ses exemples imités avec une incomparable fidélité. Dès les premiers commencements, non-seulement les riches furent exhortés plus chaleureusement à donner de leur superflu, mais encore ceux qui gagnaient leur vie par le travail de leurs mains furent exhortés à faire tous leurs efforts pour avoir de quoi recueillir les infirmes et obtenir les bénédictions réservées à ceux qui aiment mieux

donner de leurs biens que recevoir le bien d'autrui (1). Ce serait une longue et inutile entreprise de refaire une histoire qui a été déjà faite mille fois, pour démontrer combien, dès les premiers siècles, l'Église a pris soin d'adoucir le sort de tous les malheureux; d'autre part, cette histoire a été écrite de nos jours, et il n'est personne qui ne la connaisse (2). Un illustre apologiste moderne n'hésite pas à affirmer que celui qui se proposerait d'écrire l'histoire de la charité serait en quelque sorte obligé d'écrire l'histoire de l'Église (3).

Elle ne se contenta pas d'organiser des asiles, des hôpitaux, des refuges, mais elle fit incomparablement plus : elle fit pénétrer dans l'âme de ses enfants la divine vertu du sacrifice; à cette fin très-noble tendent ses exhortations, son culte splendide et surtout la messe qu'elle nous invite à entendre, la Table eucharistique à laquelle nous sommes conviés. Jusqu'à ce qu'on eut parlé des miettes qu'on laisse tomber de la table du riche pour permettre à quelque Lazare, couvert de plaies, d'apaiser sa faim, on eût pu, peut-être, par de grands efforts, il est vrai, arriver à cette largesse soit par une naturelle bonté d'âme, soit par l'adoucissement des mœurs, soit encore par l'effet des lois civiles; mais personne n'aurait jamais pu mettre en pratique ce qui a été accompli sous la discipline de la sainte Église catholique, c'est-à-dire le sacrifice de soi, de la liberté, du plaisir, des richesses, de la santé, souvent de la vie, aux besoins, au soulagement de tous les malheureux. Voilà ce qu'inspire le christianisme, voilà ce qui ne se voit que dans l'Église catholique.

Il n'y a pas un coin de la terre, un pays si petit qu'il soit, où l'on ne voie des personnes qui renoncent à l'aisance, aux commodités de la vie, à tout ce qui séduit, pour se consacrer joyeusement au pénible ministère de veiller auprès des malades, de recueillir les orphelins et les abandonnés, de visiter les indigents dans leur taudis et, jusque dans leurs repaires ténébreux, les scélérats que la société a été contrainte de renvoyer de son sein. Même dans les jours où nous vivons, quand la foi est bannie des cœurs, quand les vérités chrétiennes sont obscurcies aux yeux d'un si grand nombre par de continuelles et violentes contradictions, quand il semble qu'il n'y a pas de plus haute et de plus

(1) Actes des Apôtres, XX. 35.

(2) V. F. de Champagny. La charité chrétienne dans les premiers siècles de l'Église.

(3) F. Hettinger. — Apol. del. Christ. Vol. II, lib. 22.

importante affaire que de s'enrichir et de dépenser dans des délices de sybarite des richesses amassées par n'importe quel moyen, quand en un mot tout conspire à détruire l'amour du sacrifice, vous n'avez, N. T.-C. F., qu'à jeter un regard autour de vous pour vous convaincre que l'œuvre de la charité est pratiquée avec ferveur, que la grâce ne diminue pas, que le souffle vivificateur de Dieu court d'un bout à l'autre de l'Église pour susciter la puissance du sacrifice et qu'une activité prodigieuse est au service de tous les genres d'infortunes.

XIV

Ah! N. T.-C. F., lorsque, après avoir examiné avec une indicible complaisance cette splendide preuve de la divinité de l'Église et de son influence bienfaisante, nous entendons parler des luttes entreprises contre elle au nom de la civilisation, il nous est impossible, nous l'avouons, de nous défendre d'une profonde tristesse, et nous ne pouvons éloigner de nous les sinistres pressentiments des fléaux que doit attirer sur nous cet impie et forcené mépris des bienfaits que nous avons reçus.

Lutter contre l'Église, N. T.-C. F.! mais pourquoi et dans quel but cette lutte? Pour jeter les hommes dans l'épuisement du travail pris comme fin suprême, adopté comme un instrument pour s'élever au-dessus de toutes les têtes abaissées des autres hommes et sur leurs corps foulés aux pieds? Lutter contre l'Église! Mais encore pourquoi cette lutte? Pour confier les peuples aux mains d'une bonté incertaine et nécessairement faible, en les arrachant du sein de la religion qui inspire et vivifie les prodiges de la charité divine? Lutter contre l'Église! Mais pourquoi cette lutte? Pour effacer l'histoire glorieuse de la civilisation chrétienne et restaurer une civilisation qui n'eut assez d'éclat et de splendeur que pour permettre de mieux apercevoir à leur lumière les larges plaies que l'homme avait au cœur?

XV

Mais l'Église catholique, par la bouche de son chef, a déclaré qu'il ne peut y avoir de paix avec la civilisation de notre temps (1).

(1) *Syllabus*, Prop. LXXX.

Voilà la parole qui part contre nous du camp ennemi et la raison par laquelle on justifie la lutte qui est commencée.

Mais quelle est donc, N. T.-C. F. cette civilisation moderne que condamne l'Église et avec laquelle son auguste chef, l'infaillible maître des croyants, dit qu'il ne peut avoir rien de commun? Ce n'est pas assurément la civilisation par laquelle l'homme se perfectionne sous le triple rapport que nous avons indiqué ; non, ce n'est pas celle-là, mais une civilisation qui veut supplanter le christianisme et détruire avec lui tout le bien dont nous avons été enrichis par lui.

Si ceux qui se servent habilement du *Syllabus* pour le placer comme un épouvantail en face du monde, avaient réfléchi qu'il ne suffit pas d'être habiles, mais qu'il convient encore et surtout d'être honnêtes, ils ne se seraient pas tenus pour satisfaits d'offrir à la haine du monde une proposition détachée d'un long discours, mais ils auraient cherché à en fixer le vrais sens d'après l'ensemble des documents où elle se trouve et qui étaient opportunément indiqués. En procédant de la sorte, ils se seraient facilement convaincus que ce n'est pas la civilisation véritable, laquelle jaillit comme une fleur et un fruit des racines du christianisme, qui a été condamnée par le Souverain-Pontife, mais cette chose bâtarde qui n'a de la civilisation que le nom et qui est l'ennemie perfide et implacable de la légitime.

XVI

Prétendre que l'Église éprouve de l'aversion pour les arts, ou pour les sciences, ou pour l'étude de la nature et de ses forces, ce sont là des affirmations également calomnieuses. Si vos esprits n'étaient pas encore suffisamment détrompés et vos doutes dissipés par les raisons que nous vous avons exposées, et par ce fait que les intelligences les plus pénétrantes et les savants les plus illustres furent presque toujours des chrétiens très-fidèles et des fils dévoués de l'Église, les récentes déclarations de l'Église achèveront de confondre tous les mensonges.

Les Pères du Concile du Vatican ont à ce sujet dit des paroles que nos adversaires feraient bien de lire et de méditer. Après avoir enseigné qu'entre la raison et la foi il ne peut y avoir de dissentiment et que l'une vient magnifiquement au secours de l'autre, ils s'écrient : « Bien loin donc que l'Église « nuise à la culture des arts et des sciences humaines, elle leur

« vient au contraire en aide et les favorise. Car elle n'ignore pas « et ne méprise pas les avantages qui en découlent pour la vie ; « elle confesse au contraire que les sciences, de même qu'elles « viennent de Dieu, peuvent, si elles sont traitées comme il « convient, moyennant la grâce divine, ramener à Dieu (1).

Les accusations que l'on met en avant n'ont donc aucune base, aucune valeur, et sont plutôt l'expression de la haine que l'on nourrit contre l'Église et de l'envie que l'on a de la couvrir de boue.

Mais, si la science en elle-même, loin d'être maudite, est favorisée par l'Église, il en est une qui est réprouvée à bon droit. C'est la science qu'engendre cette philosophie qui dit avec un orgueil satanique : « La raison humaine est, sans tenir « aucun compte de Dieu, l'unique arbitre du vrai et du faux, du « bien et du mal ; elle est à elle-même sa loi, elle suffit par ses « forces naturelles à procurer le bien des hommes et des « peuples. »

C'est la science qui se plonge dans la matière et lui assigne l'éternité, qui monte au firmament et descend dans les entrailles de la terre pour rechercher en vain un argument capable de détruire la cosmogonie biblique ; c'est la science qui rabaisse l'homme au niveau de la brute et qui, par ses extravagances, ébranle les fondements de l'ordre moral, domestique et civil. Or, chacun sait bien que, bien loin de s'en plaindre, il doit lever les mains vers Dieu pour le remercier d'avoir placé sur la terre ce magistère infaillible, qui, de même qu'il appelle toute bénédiction pour le présent et pour l'avenir, nous conserve de même toute bénédiction, en la sauvant des mains impies de ceux qui voudraient nous en priver.

XVII

Ah ! qu'aucun de vous, N. T.-C. F., ne se laisse séduire par ceux qui viennent vous flatter par des paroles décevantes, afin de faire de vous des prosélytes et de vous entraîner à votre perte ! Si, comme cela se voit chez les esprits élevés et généreux, vous

(1) Concil. Vat. Cap. IV. de fide et rat. — Quapropter tantum abest, ut Ecclesia humanarum artium et disciplinarum culturæ obsistat, ut hanc multis modis juvet atque promoveat. Non enim commoda ab iis ad hominum vitam dimanantia aut ignorat aut despicit ; fatetur imo eas, quemadmodum a Deo scientiarum Domino profectæ sunt, ita si rite pertractentur, ad Deum, juvante ejus gratia, perducere.

aimez les progrès honnêtes et le développement de la civilisation, tenez pour certain que vous ne pourrez plus sûrement progresser ni mieux contribuer au développement de la civilisation qu'en demeurant fidèles de cœur et d'âme aux pratiques de l'Église catholique.

Vous avez en partie touché les preuves de cette vérité, et il nous serait agréable d'apporter la même lumière sur les points qui concernent l'amélioration de l'homme sous le rapport moral et politique, si au lieu d'écrire une lettre pastorale, nous nous étions proposé de rédiger un long traité, et si nous n'avions le projet, pourvu que la vie nous le permette, de revenir une autre fois sur ce sujet.

Du reste, les faits sont là pour montrer à tous où nous a conduits cette entreprise insensée contre l'Église au nom de la civilisation.

Depuis le plus humble artisan jusqu'à ceux qui, par position et par naissance, occupent les sommets de la société, il n'est personne qui puisse affirmer qu'il a recueilli, des premières tentatives de cette lutte, autre chose que des amertumes et des désanchantements; et si portant ses regards plus avant, on cherche à deviner quels seront finalement les fruits de ces attaques impies, lorsqu'on a de l'intelligence et du cœur, on se sent envahi par un frisson d'épouvante.

D'une part, on voit des multitudes, auxquelles on a enlevé toute espérance de l'avenir, tout soulagement apporté à l'infortune par la foi, des multitudes qui ne peuvent trouver une compensation aux jouissances de la terre, trop pauvre pour leurs convoitises, et trop prodigue de misères et de contrastes; de l'autre, un petit nombre d'hommes à qui sourit la fortune, qui n'ont pas la moindre étincelle de charité allumée dans leur cœur, attentifs seulement à thésauriser et à jouir. D'un côté, des hommes frémissant de désespoir, qui semblent être redevenus sauvages; de l'autre, des joies obscènes, des danses et des festins qui excitent l'indignation du pauvre qui n'est pas secouru et provoquent les châtiments divins.

Voilà ce que nous avons gagné, voilà ce que nous promet cette guerre déclarée à l'Église au nom de la civilisation, et destinée à nous replonger dans les horreurs de la barbarie. Or, s'il est un moyen de mettre un terme au maux présents et de conjurer les dangers à venir, il ne peut se trouver que dans votre fidélité

aux lois de Dieu et de l'Église, observées courageusement, en donnant les exemples d'une vie chrétienne.

Et quel temps plus opportun que celui où nous allons entrer pour commencer l'œuvre vraiment réparatrice? Ceux qui prétendent représenter le siècle veulent d'une civilisation en dehors de Dieu et contre lui, et ils ne l'auront pas. Pour vous, N. T.-C. F., vous devez dire et prouver par les faits que c'est grâce à Dieu et en écoutant sa voix représentée par la voix de l'Église, que se conserve et s'accroît le bien légué par nos pères.

C'est grâce à Dieu et à la direction de son Église que les peuples deviendront vraiment et glorieusement civilisés. Si parfois vous sentez défaillir votre âme à la vue de cet immense soulèvement d'hommes, de gouvernements et de sciences contre Dieu et son Christ, n'oubliez pas que, pour vous défendre, vous avez une arme invinciblement toute-puissante : *la prière.*

Armez-vous de cette arme en public et en votre particulier. Que vos cris de supplication s'élèvent vers Dieu, qui est un aide très-fidèle et le bouclier de quiconque met sa confiance en lui. Priez-le pour notre ville, pour vous, pour votre famille ; priez-le pour l'Église.

En attendant, nous vous donnons notre bénédiction pastorale et nous souhaitons que la grâce divine se répande largement sur vous de toutes manières par les dons et les consolations célestes.

Pérouse, de notre évêché, le 6 février 1877.

J. cardinal Pecci, évêque.

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME

(Suite. — Voir les deux numéros précédents.)

Après avoir prouvé l'existence de Jésus-Christ par le témoignage des faits et par l'affirmation chrétienne, le P. Monsabré, dans la troisième conférence de carême, la prouve par l'*affirmation* même *de Jésus-Christ*. Jésus a affirmé qu'il était Dieu, et nous sommes en présence de cette affirmation. Est-elle l'expression de la vérité? Le témoignage des faits et l'affirmation chrétienne nous autorisent

à le croire sans plus ample examen. « Cependant dit l'illustre conférencier, pour obtenir une plus complète et plusdécisive réponse à cette question : Y a-t-il un Homme-Dieu ? écoutons attentivement l'affirmation de Jésus-Christ, et demandons aux lois psychologiques, ainsi qu'aux lois providentielles, ce qu'il faut en penser.

I

Ceux qui, reconnaissant la perfection intellectuelle et morale de Jésus-Christ, voudraient qu'elle ne fut contredite ni par l'insanité, ni par le mensonge, sont naturellement embarrassés de son affirmation. Aussi ne négligent-ils aucun moyen pour l'écarter. « Jésus, disent-ils, n'a jamais songé à se faire passer pour une incarnation de Dieu lui-même, une telle idée était profondément étrangère à l'esprit juif. » Il a pu prendre plaisir à s'entendre appeler fils de Dieu, comme il prenait plaisir à s'entendre appeler fils de David, « mais tous les hommes sont fils de Dieu ou peuvent le devenir à des degrés divers. La filiation divine est attribuée dans l'Ancien-Testament à des êtres qu'on ne prétendait nullement égaler à Dieu. Le mot *fils* a, dans les langues sémitiques et dans la langue du Nouveau-Testament, les sens les plus larges. Du reste, Jésus prend des précautions pour repousser la doctrine d'une hypostase divine; c'est Jean et son école qui ont créé plus tard cette nouvelle théologie ignorée des autres évangélistes. » Ainsi donc, messieurs, on invoque trois évangélistes contre un, afin de réduire autant qu'il est possible l'affirmation de Jésus-Christ, dans laquelle on ne veut voir en définitive qu'une figure, ou plutôt la méprise, l'exagération d'un disciple plus aimé que les autres, Jean, dont la reconnaissance enthousiaste se traduit par une maladresse doctrinale. Malheureusement pour ces beaux interprètes, leur explication offense et la vérité de l'histoire et le bon sens critique. Ce que Jésus dit de lui-même se trouve dans tous les évangélistes, non pas à l'état de confidence discrète, on pourrait encore en atténuer la force, mais à l'état d'affirmation précise et solennelle. Jésus dit qu'il est Dieu. Il le dit dans l'intimité, il le dit en public, il le dit à la loi, il le dit à la mort.

Un jour il demande aux siens ce que le monde pense de lui. Eux, répondent aussitôt: On dit partout que vous êtes

Jean-Baptiste, ou Jérémie, ou Élie, ou quelqu'un des prophètes. Mais vous, reprend Jésus-Christ, que dites-vous de moi? Alors Simon-Pierre, avec l'impétuosité de son amoureuse admiration : — Tu es le Christ fils du Dieu vivant. De deux choses l'une, ou l'apôtre prétend assimiler son maître à Dieu lui-même, ou il se sert d'une locution vulgaire qui n'exprime que cette filiation universelle par laquelle nous sommes tous rattachés à Dieu. Dans le premier cas, il y a usurpation sacrilége; c'est le moment de protester et de dire à Pierre ce qui lui sera dit plus tard quand il doutera de la prophétie de la passion : *Vade post me, satana;* retire-toi de moi, satan. Jésus ne proteste pas. Dans le second cas, la confession de l'apôtre est parfaitement insignifiante, ridicule même. Après ce qui vient d'être dit des prophètes, il n'y a qu'à la laisser passer, comme on laisse passer les sottises d'un ignorant. Mais voilà que Jésus y reconnaît l'inspiration de Dieu : « Tu es bien heureux, Simon, fils de Jean, car ce n'est ni la chair ni le sang qui t'ont révélé ces choses, mais mon Père qui est dans les cieux. » Ce n'est point assez; à l'approbation il ajoute immédiatement la récompense. « Je te dis, moi, que tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Je te donnerai les clefs du ciel. Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel. » Il est donc entendu que Jésus n'est point fils de Dieu à la manière des autres hommes; à travers le voile de l'humanité, Simon-Pierre a cru entrevoir la nature divine. Du reste, Jésus insiste en plus d'une circonstance sur ce mystère. « Il est le don de l'amour de Dieu, celui qui croit en lui n'est pas condamné, celui qui ne croit pas en lui est condamné, car il ne croit pas au nom du fils unique de Dieu. Je suis sorti de mon Père, dit-il, et, cependant, mon Père est en moi et je suis en mon Père. » Et pour qu'on sache bien qu'il s'agit ici, non d'une pénétration de connaissance et d'amour, mais d'une pénétration, d'une identité de substance, il s'identifie lui-même avec les choses éternelles dont Dieu seul est l'éternelle source et l'éternel support. Il ne dit pas : j'apporte de la part de Dieu la vérité, la vie, la lumière; mais, je suis la vérité et la vie, je suis la lumière du monde : *Ego sum veritas et vita, ego sum lux mundi.*

Voilà qui est bien pour l'intimité où Jésus règne en maître absolu sur l'esprit de ses disciples; mais osera-t-il affronter le peuple, moins habitué à ses épanchements? Le peuple connaît

la loi, et la loi a armé ses mains impitoyables contre les blasphémateurs du Dieu unique qu'il adore. Jésus ne l'ignore pas; il affronte par ses affirmations les saintes fureurs du peuple. Il s'attribue, avec l'incommunicable pouvoir de créer, l'éternelle et immuable existence qu'on ne reconnaît qu'à Jéhovah. « Moi, qui vous parle, dit-il, je suis le principe de toutes choses. — En vérité, en vérité, avant qu'Abraham fût, je suis. » Il ne dit pas j'étais, mais *je suis, ego sum,* le même mot dont Dieu lui-même se sert pour se définir. Accusé de remettre les péchés, œuvre de miséricorde souveraine qui ne convient qu'à Dieu, il ne s'explique ni ne s'excuse, au contraire il insiste et il prouve. Il prétend régler la part de gloire que Dieu s'est réservée dans le culte de son peuple, parce que le fils de l'homme est maître du sabbat. Il provoque à l'adoration de sa personne. « Crois-tu au fils de Dieu, dit-il à l'aveugle-né ? Quel est le fils de Dieu afin que je croie en lui, répond l'aveugle. » Et Jésus reprend : Tu l'as vu, celui qui te parle c'est lui. L'aveugle se prosterne et adore, et Jésus ne le relève pas, Jésus ne s'indigne pas, comme s'indigneront plus tard les apôtres quand on voudra leur rendre les honneurs divins; il reçoit comme un acte légitime le suprême hommage qui n'est dû qu'à Dieu. Que dis-je, il le réclame de tout le monde. Il faut qu'on l'honore, lui, comme on honore son père : *Ut omnes honorificent Filium sicut honorificant Patrem.* Pourquoi donc? Parce que le père ne juge pas, mais il a confié tout jugement à son fils; parce que en définitive son père et lui sont un seul et même être: *Ego et Pater unum sumus.* Le peuple ne se méprend pas sur le sens et la gravité de ces prétentions; il veut lapider celui qui ose les afficher devant lui, uniquement parce que, étant homme, il se fait Dieu. Et Jésus, au lieu de l'apaiser par une explication facile, le surexcite en lui prouvant qu'il est Dieu, et le fils de Dieu à un autre titre que le commun des hommes. Le peuple veut le saisir; il ne doit son salut qu'à la fuite.

Mais si le peuple est impuissant pour protéger la loi violée, voici que la loi elle-même se dresse devant Jésus-Christ, la loi représentée par le prince des prêtres, les docteurs, les anciens du peuple; tout ce qu'il y a de plus respectable et de plus sacré au monde : la religion, la science, la puissance publique. C'est le temps d'expliquer les méprises, de réduire les exagérations, de désavouer les paroles imprudentes. La loi attend. Vaine attente; Jésus n'explique rien, ne réduit rien, ne désavoue rien.

A cette question : « Je vous adjure par le Dieu vivant de nous dire si vous êtes le Christ, fils de Dieu », il répond d'un cœur tranquille et d'une voix assurée : « Vous l'avez dit, je le suis, et vous verrez un jour le fils de l'homme venant sur les nuées du ciel à la droite de la puissance de Dieu. » C'est son arrêt de mort qu'il vient de prononcer. « Nous avons une loi, s'écrient les Juifs, et selon cette loi il doit mourir parce qu'il s'est fait le fils de Dieu. »

Eh bien, soit, Jésus accepte la mort. Il la voit venir, il sent qu'elle monte à son cœur, et au moment où elle va lui arracher son dernier soupir, il lui dit ce qu'il a dit à ses disciples, ce qu'il a dit au peuple, ce qu'il a dit à la loi : qu'il est le fils de Dieu. Regardez le Golgotha, la croix est debout avec sa victime, et tout autour une foule méprisante s'écrie : S'il est le fils de Dieu, qu'il descende de la croix et nous croirons en lui. Puisque tu restes cloué sur ton gibet, usurpateur de la majesté divine, repens-toi ; le mépris du peuple va se changer en pitié et tu verras couler de ses yeux des pleurs qui consoleront tes derniers instants ! Mais non, Jésus, près d'expirer, fait acte divin ; il promet d'autorité, au scélérat qui l'implore, le paradis où il va entrer ; il concentre l'affirmation de sa vie publique dans ses suprêmes invocations au Père dont il s'est dit le fils unique. Il le prie pour ses bourreaux : « Pére, pardonnez-leur, parce qu'ils ne savent ce qu'ils font. » Il lui remet son âme : « Pére, je remets mon âme entre vos mains : *Pater, in manus tuas commendo spiritum meum.* »

Ainsi donc, ni le devoir, ni l'intérêt, ni les approches redoutables du jugement de Dieu, n'ont pu arracher du cœur et des lévres de Jésus-Christ un désaveu. Partout, et jusqu'au dernier moment, il affirme sa divinité. Les suppressions de textes, les interprétations fuyantes, les confusions de nature, ne peuvent jeter aucune obscurité sur ce fait aussi clair que le jour pour quiconque a lu l'Évangile avec droiture et sincérité. Or, ce fait, messieurs, nous met en présence de trois questions : Jésus-Christ affirme-t-il ce qu'il ne croit pas ? Jésus-Christ croyait-il par erreur ce qu'il affirmait ? Jésus-Christ se prononçait-il sur un état réel de sa personne, exprimait-il un fait de conscience ? Les lois psychologiques vont nous donner une réponse.

(La suite au prochain numéro.)

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

4 avril.

La liquidation de fin de mois s'est faite plus péniblement qu'à l'ordinaire, mais elle n'a pas amené l'effondrement qu'on redoutait, surtout à la suite de ces nouvelles qui arrivaient coup sur coup : l'Angleterre ne veut pas prendre part au Congrès, lord Derby a donné sa démission, le Message de la reine indique que la guerre est certaine, le nouveau ministre des affaires étrangères, lord Salisbury, a écrit une note très-dure pour la Russie, les Russes vont occuper Constantinople, etc. La place est si abondamment pourvue d'argent, qu'il y a des achats aussitôt que la baisse s'accentue, et alors la hausse reparaît, la baisse est enrayée.

Cependant, l'ensemble est plutôt à la baisse, quoique la Bourse d'hier ait éprouvé une légère hausse qui a laissé le 3, le 4 1/2 et le 5 respectivement à 71,25, à 101,75 et à 108.

Somme toute, on observe, on regarde surtout du côté de Londres, et l'on fait bonne contenance ; mais quel effarement lorsque retentira le premier coup, de canon, si l'on ne se prépare pas à cette explosion malheureusement probable !

Le commerce et l'industrie restent dans la même stagnation, avec des souffrances qui s'aggravent.

L'agriculture attend que la saison s'établisse pour se livrer à des conjectures plus ou moins probables ; c'est avec un vrai bonheur que le Midi vient de saluer les premières pluies après une sécheresse qui se prolongeait d'une façon désastreuse.

A. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

1. **Les Jésuites-Martyrs du Canada**; in-8° de XXXII-252 pages, avec une carte géographique et de nombreuses gravures; Montréal, 1877, Compagnie d'imprimerie canadienne.

Nous aimons à voir paraître ce livre et à l'annoncer à nos lecteurs, au moment où les calomnies et les persécutions redoublent contre les Jésuites. Quand on voit tout ce qu'ont fait ces religieux, et particulièrement les Jésuites français, pour la gloire de la religion et de la France, on est bien obligé de reconnaître que la haine seule de la religion anime leurs ennemis, et que cette haine n'est pas moins antipatriotique qu'injuste. Tout récemment, c'étaient les élèves des Jésuites qui montraient par leur héroïsme dans les batailles et par leur dévouement patriotique quelles étaient les leçons

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques*, rue de Vaugirard, 371. — MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.

qu'ils avaient reçues de ces excellents maîtres; dans ce dix-septième siècle qui a élevé si haut la gloire de la France, on les voit porter le nom et l'admiration de la patrie dans l'empire chinois et jusque chez les peuplades sauvages qui parcouraient alors les vastes contrées qu'on désignait sous le nom de Nouvelle-France, dont le Canada ne formait qu'une partie. On sait déjà tout ce qu'a fait l'illustre Congrégation de Saint-Sulpice pour le Canada, resté français de cœur malgré la conquête anglaise, et toujours profondément catholique; on connaît moins les travaux des missionnaires parmi les sauvages. Le livre que nous annonçons, et dont nous voudrions voir un dépôt dans quelque librairie catholique de France, contribuera à dissiper une ignorance qui est une injustice; au moment où le Canada, se tournant vers la Chaire de saint Pierre, demande la béatification de deux grandes héroïnes chrétiennes, la Sœur Bourgeois et la Mère Marie de l'Incarnation, nous voyons avec plaisir qu'il n'oublie pas ces intrépides Jésuites, le R. P. Jean de Brébeuf, apôtre des Hurons, le P. Isaac Jogues, apôtre des Iroquois, et leurs saints compagnons, qui ont arrosé de leurs sueurs et de leur sang cette terre aujourd'hui si chrétienne. — L'histoire des Jésuites-Martyrs du Canada est une traduction faite par le P. Félix Martin de la *Relation abrégée de quelques missions des Pères de la Compagnie de Jésus*, écrite autrefois par le P. François-Joseph Bressani, de la même Compagnie, qui avait eu lui-même la gloire de souffrir pour Jésus-Christ dans ces missions lointaines. Un écrivain protestant, M. Francis Parkman, a dit, des missionnaires du Canada, dans son livre intitulé : *The Jesuits in North America* (les Jésuites dans l'Amérique du Nord) : « On trouvera difficilement dans l'histoire de l'humanité une piété plus ardente, une abnégation de soi-même plus complète, un dévouement plus constant et plus généreux... Dans tous les récits de cette époque héroïque, on ne rencontre pas une ligne qui permette de soupçonner un seul de ces valeureux soldats d'avoir failli ou chancelé un moment. Le grand mobile de toutes leurs actions était *la plus grande gloire de Dieu.* » Le P. Bressani divise son travail en trois parties. « La première, dit-il, a rapport à la *nature*, la seconde à la *grâce*, la troisième à la *gloire;* car je considérerai d'abord le caractère des Sauvages et celui de leur pays; en second lieu leur conversion, qui est surtout l'œuvre de la grâce, et enfin la mort, et, par conséquent, nous l'espérons, la gloire de quelques-uns des missionnaires qui y ont puissamment contribué. » Nous ajouterons que la *Relation* du P. Bressani est intéressante de la première page à la dernière et qu'elle forme un admirable épisode de l'histoire du Canada. — On doit au P. Félix Martin une *Vie du P. Jean de Brébeuf* et une *Vie du P. Jogues,* qui ont mérité les plus flatteuses approbations des évêques du Canada; nous serons heureux de les recevoir pour en rendre compte à nos lecteurs.

—

2. **Oraison funèbre de S. S. Pie IX,** prêchée dans l'église de Mudaison, par l'abbé A. Michel, docteur en théologie; in-18 de 56 pages; Montpellier, 1878, chez J. Martel, aîné.

Cette oraison funèbre est une esquisse rapide de la vie de Pie IX; avec les notes qui l'accompagnent, elle forme une étude complète des principaux actes de ce grand Pape, et elle nous paraît très-propre à les faire apprécier comme ils doivent l'être, comme à réfuter bien des préjugés et des idées fausses sur la Papauté. Nous en recommandons vivement la lecture.

—

3. **A Pie IX,** poésie, par l'abbé Maximilien Nicol; in-8° de 8 pages; Sainte-Anne d'Auray, 1875, librairie du pèlerinage; — prix : 20 cent., au profit du Denier de Saint-Pierre.

Nous avons parlé récemment d'un petit poème du même auteur, *Saint Gildas et Taliésin;* les mêmes qualités de style se trouvent dans cette ode à Pie IX, avec la même élévation de pensées et le même sentiment patriotique et chrétien.

—

4. **Leçons de philosophie scolastique,** par le P. Cornoldi, de la Compagnie de Jésus, traduites de l'italien avec l'autorisation exclusive de l'auteur, par un Professeur de Grand Séminaire; in-8° de II-692 pages; Paris, 1878, chez P. Lethielleux; — prix : 7 francs.

Il s'est formé en Italie, avec l'approbation dn Saint-Siège, une Académie philosophico-médicale, fondée par le savant Travaglini, laquelle a pour but « de concilier les sciences avec la foi catholique et de favoriser le progrès de ces sciences ». C'est la doctrine de saint Thomas, la doctrine scolastique, qui forme la base de l'enseignement de l'Académie philosophico-médicale. La *Philosophie scolastique* du P. Cornoldi est une des œuvres les plus remarquables sorties de cette école qui prend saint Thomas pour principal guide. L'auteur y expose le système scolastique tout entier, et il en montre d'une façon très-lucide, — autant que le comportent les matières souvent abstraites et difficiles de la philosophie, — l'harmonieuse et magnifique unité. Nous n'avons pas à entrer ici dans les détails; c'est dans tout son ensemble que le nouveau traité se recommande à l'attention des professeurs et de tous ceux pour qui ces matières ont de l'attrait, — ce devraient être tous les hommes sérieux et intelligents. — On est bien loin, avec le P. Cornoldi, du terre à terre de ce qui constitue la philosophie classique dans nos lycées. Ici les questions sont approfondies, quoique d'une manière élémentaire, et c'est une science solide et raisonnée qui est donnée aux jeunes gens jaloux de faire de sérieuses études. Nourri de saint Thomas et des grands scolastiques, l'auteur, qui est Italien, ne l'est pas moins de Dante, dont la *Divine Comédie* est le magnifique reflet de la science théologique et philosophique des plus beaux siècles du moyen-âge. Or, de nos jours, qui connaît saint Thomas et Dante ? Aussi le P. Cornoldi peut-il dire avec raison : « Pour un grand nombre, la philosophie de saint Thomas d'Aquin et de Dante sera une nouveauté; mais s'ils l'étudient d'une manière sérieuse et impartiale, je ne doute pas « que les magnificences qu'ils y découvriront ne soient telles, que ses ennemis eux-mêmes ne pourront pas se taire. » C'est ce que dit le Poète :

Le sue magnificenze conosciute
Saranno ancora si, che i suoi nemici
Non ne potran tener le lingue mute.
(Parad. Ch. XVII).

Maintenant il serait inutile de nous prononcer entre les scolastiques de la vieille école et les néo-scolastiques. Nous n'avons ni à entrer dans ces disputes d'écoles, ni à prendre parti pour les uns ou pour les autres sur telle ou telle question controversée entre eux; il nous suffit, dans ce *Bulletin bibliographique,* de signaler le livre du P. Cornoldi comme une œuvre très-remarquable et qui méritait d'être traduite en notre langue.

Le gérant: P. CHANTREL.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, Soussens et Cie, rue de Lille, 51

ANNALES CATHOLIQUES



SANCTISSIMI IN CHRISTO PATRIS ET DOMINI NOSTRI

LEONIS

DIVINA PROVIDENTIA

PAPÆ XIII

LITERÆ APOSTOLICÆ

QUIBUS HIERARCHIA EPISCOPALIS IN SCOTIA RESTITUITUR (1)

—

LEO EPISCOPUS

servus servorum Dei

ad perpetuam rei memoriam

—

Ex supremo Apostolatus apice ad quem, nullo meritorum nostrorum suffragio, sed divina sic disponente Bonitate, nuper evecti sumus, Romani Pontifices Prædecessores Nostri universas Dominici Agri partes, quasi de Montis vertice speculari nunquam destiterunt, ut quid Ecclesiarum omnium conditioni, decori, et firmamento labentibus annis magis conveniret, dignoscerent; ac proinde quantum quidem Ipsis ex alto datum fuit, quemadmodum novas ubique gentium erigere Episcopales sedes, ita eas quæ temporum injuria perierant, ad novam vitam revocare solliciti in primis fuerunt. Cum enim Spiritus Sanctus posuerit Episcopos regere Ecclesiam Dei, ubi primum in aliqua regione is est Sanctissimæ Religionis status, ut ordinarium episcopale regimen inibi aut constitui, aut restaurari sinat, illico eidem ea conferre beneficia decet, quæ hujusmodi divinitus stabilita ordinatione suapte natura dimanant. Quocirca Decessor Noster sa. me. Pius IX, quem paucis abhinc diebus omnium desiderio sublatum dolemus, vel ab initio sui Pontificatus, cum Missiones in nobilis-

(1) Nous avons donné la traduction de ce document dans le précédent numéro des *Annales*.

simo florentissimoque Angliæ regno ita profecisse innotuisset, ut regiminis Ecclesiastici forma in eum modum restitui posset, in quo extat penes alias catholicas gentes, suos Anglis Ordinarios Episcopos reddere curavit literis Apostolicis Kal. Octobris Anno Incarnationis Dominicæ millesimo octingentesimo quinquagesimo datis, quarum initium *Universalis Ecclesiæ*. Et, quoniam haud multo post iisdem salutaribus dispositionibus illustres Hollandiæ ac Brabantiæ regiones frui posse perspexerat, haud immoratus est Episcopalem Hierarchiam ibi quoque instaurare, quod aliis Apostolicis literis IV. Non. Martii Anno millesimo octingentesimo quinquagesimo tertio datis, incipien. *Ex qua die* præstitit. Quæ quidem, ut de restituto Patriarchatu Hierosolymitano sileamus, provido sane consilio facta fuisse ex eo liquet, quod, auspice divina gratia, hujus S. Sedis expectationi plane respondit eventus; quantum enim emolumenti Ecclesia Catholica ex restaurata Episcopali Hierarchia utrobique perceperit, omnibus notum exploratumque est.

At ægre ferebat pientissimi Pontificis animus, quod eadem sors Scotiæ quoque communis nondum esse potuisset. Quæ paterni Ejus animi ægritudo vel inde augebatur, quod compertum esset, quam uberes progressus in Scotia olim Ecclesia Catholica fecerat. Profecto, quicumque in Ecclesiastica historia vel parum versatus fuerit, probe novit Evangelii lumen Scotis mature illuxisse, siquidem, ut silentio prætereamus quæ de antiquioribus in illud regnum Apostolicis missionibus fert traditio, narrantur S. Ninianus sæculo IV exeunte, qui, teste ven. Beda, Romæ fidem, et mysteria veritatis edoctus fuerat, et sæculo V S. Palladius, Ecclesiæ Romanæ Diaconus, sacra infula decorati, ibi Christi fidem prædicasse; nec non S. Columba Ab., qui sæculo VI eo appulit, Monasterium construxisse, ex quo plura alia prodierunt. Et, quamquam a medio sæculo VIII ad XI de ecclesiastico Scotiæ statu historica documenta ferme deficiant, memoriæ tamen proditum est, plures ibi Episcopos, quamvis aliquos sine certis sedibus, extitisse. Postquam vero summa rerum Malcolmus III Anno MLVII potitus est, ejus opera, hortante Sancta Conjuge Margarita, Christiana Religio, quæ sive ob exterorum populorum incursiones, sive ob varias politicas vicissitudines haud levia damna subierat, restitui, et amplificari cœpit; et quæ extant adhuc sacrarum ædium, Monasteriorum, aliorumque religiosorum monumentorum reliquiæ, splendidum pietatis veterum Scotorum præbent testimonium. Sed, ut quæ ad

rem nostram potius faciunt, strictim persequamur, constat sæculo XV sedes Episcopales adeo jam excrevisse, ut tresdecim numerarentur, nempe S. Andreæ, Glasguensis, Dunkeldensis, Aberdonensis, nec non Moraviensis, Brechinensis, Dumblanensis, Rossensis et Katanensis, Candidæ Casæ, et Lismorensis et Sodorensis, sive Insulana, atque Orcadensis; quæ quidem omnes huic Apostolicæ Sedi immediate subjectæ erant. Constat etiam, de quo Scoti merito gloriantur, Romanos Pontifices sub peculiari protectione Scotiæ regnum suscipientes, singulari memoratas Ecclesias benevolentia fuisse prosecutos; quare dum ipsi Metropolitanos se Scotiæ gerebant, illarum privilegia ac immunitates ab Ecclesia Romana omnium Matre et Magistra jamdiu concessas, integras servandas esse haud semel decreverunt, ita ut, quemadmodum ab Honorio III s. m. statutum fuit, Scotiæ Ecclesia Sedi Apostolicæ, sicut filia specialis, nullo medio esset subjecta.

Cum vero antea Scotia Metropolitano caruisset, Sixtus IV, præ oculis habens dispendia et difficultates Scotis subeundas, ut Romanam adirent Metropolim, Apostolicis literis XVI Kal. Septembris Anni millesimi quadringentesimi septuagesimi secundi, incip. *Triumphans Pastor æternus,* Sedem S. Andreæ, quæ, tum originis vetustate, tum veneratione erga Apostolum Regni patronum, principem facile obtinuerat locum, in Metropolitanam et Archiepiscopalem totius Regni sedem erexit, reliquis sedibus eidem tamquam suffraganeis subjectis. Quod pariter factum est cum Glasguensi sede anno MCDXCI, quæ ab ecclesiastica Provincia S. Andreæ distracta, ad Metropolitanæ dignitatem ab Innocentio VIII elata est, suasque habuit ex supradictis suffraganeas sedes.

Cum ita constituta Scotorum Ecclesia floreret, hæresi erumpente sæculo XVI, ad extremam ruinam misere adducta est, nunquam tamen Scotis defuit Summorum Pontificum, Decessorum Nostrorum, impensa cura, sollicitudo ac providentia, ut fortes in Fide perseverarent, quod ex pluribus sane documentis liquido apparet. Nam prospicientes grassantem late tempestatem, erga illum populum commiseratione commoti, qua iteratis Missionariorum ex variis Regularium familiis expeditionibus, qua Apostolicis Legationibus, aliisque omne genus collatis subsidiis in id indefesse adlaborarunt, ut collapsæ Religioni auxiliarentur. Eorum opera in hac Catholici Orbis arce selectis ex Scotica gente adolescentibus, præter Urbanianum, peculiare

patuit Collegium, in quo sacris disciplinis imbui, et Sacerdotio initiari possent ad sacrum ministerium deinde in patria exercendum, et spiritualem opem popularibus suis ferendam. Et quoniam dilecta illa Dominici gregis pars suis fuerat viduata pastoribus, s. m. Gregorius XV, cum primum ei licuit, Willelmum Chalcedoniæ Episcopum ordinatum, amplisque munitum facultatibus, etiam illis quæ Ordinariorum propriæ sunt, ad Angliam simul et Scotiam misit, ut dispersarum illarum ovium pastoralem curam assumeret, ceu videre est in Apostolicis literis incipien. *Ecclesia Romana,* X Kal. Aprilis anno millesimo sexcentesimo vigesimo tertio datis. Ad restituendam in utroque regno orthodoxam fidem et Anglorum, atque Scotorum salutem procurandam, Francisco S. R. E. Card. Barberinio, eorum Protectori, magnam facultatum copiam ab Urbano VIII attributam fuisse ejus literæ *Inter gravissimas*, in forma Brevis die XVIII Maii anno a Nativitate MDCXXX datæ ostenduut. Huc spectant etiam aliæ ejusdem Pontificis literæ *Multa sunt,* ad Galliarum Reginam die XII Febr. anno MDCXXXIII scriptæ, ut illius benevolentiæ Christifideles et Ecclesiam illam squalore confectam commendaret.

Verum, ut meliori qua fieri posset ratione spirituali Scotorum regimini consuleret, Innocentius PP. XII in Vicarium suum Apostolicum Thomam Nicholson, Episcopali Peristachii titulo ac charactere insignitum anno MDCXCIV deputavit, integro regno ac Insulis adjacentibus Ipsius curæ commissis. Et haud multo post, cum unus dumtaxat Apostolicus Vicarius illi vineæ Domini excolendæ par amplius non esset, Benedictus XIII socium prædicto Episcopo adjungere properavit, quod anno MDCCXXVII executioni feliciter mandari potuit. Ita factum est, ut universum Scotiæ regnum in duos fuerit Vicariatus Apostolicos divisum, quorum alter inferiorem, superiorem partem alter complectebatur. Sed quæ divisio Catholicis, quot tunc temporis erant, gubernandis satis idonea visa fuerat, cum in dies eorum numerus augeretur, opportuna amplius esse non poterat; proinde tertii Vicariatus institutione novum præsidium Religioni in Scotia tuendæ ac dilatandæ Apostolica hæc Sedes suppeditari oportere animadvertit. Ea de causa fel. rec. Leo XII literis Apostolicis datis Idibus Februarii anno millesimo octingentesimo vigesimo septimo, quarum initium *Quanta lætitia affecti simus,* Scotiam in tres Districtus, seu Vicariatus Apostolicos, Orientalem nempe, Occidentalem, et Septentrionalem partitus est. Nemo ignorat,

quam uberes fructus, zelo novorum Præsulum, ac studio Nostræ de Propaganda Fide Congregationis, Catholica Ecclesia inibi collegerit; ex quo satis elucet, nihil unquam intentatum Sanctam hanc Sedem pro ea, quam gerit, Ecclesiarum omnium sollicitudine, reliquisse, ad Scotiæ gentem ex lugendis veteribus calamitatibus reficiendam in dies, recreandamque.

At Profecto sa. me. Pio PP. IX. id cordi apprime erat, ut illustrem Scotiæ Ecclesiam ad pristinum decus, et formam iterum excitare datum esset, præclara enim Prædecessorum Suorum exempla Illum urgebant, cui ad hujusmodi opus viam ipsi veluti sternere voluisse videbantur. Et sane ex una parte perspiciens universum Religionis Catholicæ in Scotia statum, ac succrescentem in dies Christifidelium, sacrorum Operariorum, Ecclesiarum Missionum, Religiosarum Domorum, aliarumque hujusmodi Institutionum, ac temporalium etiam adjumentorum copiam, ex alia vero animadvertens per eam, quam inclytum Gubernium Britannicum Catholicis impertitur, libertatem, in dies removeri quidquid impedimento fuerat, quominus penes Scotos ordinarium SS. Antistitum regimen restitueretur, facile sibi ille Pontifex persuaserat, Episcopalis Hierarchiæ restauratione ad aliud tempus minime esse differendam. Interea ipsi Vicarii Apostolici, et permulti sive ex Clericis, sive ex laicis, generis nobilitate, ac virtutum laude spectati viri enixe ab Eo flagitarunt, ut hac in re eorum votis satisfacere haud diutius immoraretur. Quæ quidem supplicationes iterum Ei porrectæ sunt, cum dilecti cujusvis Ordinis Filii illarum regionum, duce Ven. Fr. Joanne Strain, Episcopo Abilæ in partibus infidelium et Districtus Orientalis Vicario Apostolico, huc advenere, ut de die quinquagesimum annum ab Episcopali Ejus consecratione claudente cum Ipso gratularentur. Cum ita se res haberent, prælaudatus Pontifex negotium hoc, prout ejus gravitas postulabat, VV. FF. NN. Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalibus, Fidei Propagandæ præpositis, undequaque discutiendum commiserat; atque eorum sententia in suscepto consilio Eum magis magisque confirmaverat. Dum vero Ipse ad opus diu multumque optatum absolvendum se pervenisse lætabatur, ad coronam justitiæ recipiendam a Justo Judice advocatus fuit.

Quod itaque Prædecessor Noster morte interceptus perficere non potuit, copiosus in misericordia Deus et in cunctis suis gloriosus operibus, largitus est Nobis, ut ita Supremum Pontificatum, quem in tanta temporum calamitate trepidantes suscepimus,

fausto quodam veluti omine auspiceremur. Quapropter sine mora, cum totius hujusce negotii plenam nobis notitiam comparaverimus, quod a rec. me. Pio PP. IX decretum fuerat, executioni mandandum esse ultro existimavimus. Erectis itaque oculis ad Patrem luminum, a quo omne datum optimum, et donum perfectum, divinæ gratiæ præsidium invocavimus, exorata simul ope B. M. V. sine labe conceptæ, B. Josephi ejus Sponsi atque universæ Ecclesiæ Patroni, Beatorum Apostolorum Petri et Pauli, Sancti Andreæ, aliorumque Cœlitum, quos Scoti veluti Protectores venerantur, ut suis Nos apud Deum suffragiis ad idem negotium prospere maturandum juvarent. Hisce itaque præhabitis, motu proprio, certa scientia, ac de Apostolica, qua in universam Ecclesiam pollemus, auctoritate, ad majorem Dei omnipotentis gloriam et Catholicæ Fidei exaltationem constituimus, atque decernimus, ut in Scotiæ regno juxta canonicarum legum præscripta reviviscat Hierarchia Ordinariorum Episcoporum, qui a Sedibus nuncupabuntur, quas hac Nostra Constitutione erigimus, atque in Ecclesiasticam provinciam constituimus. Porro sex numero Sedes in præsens erigendas easque ex nunc erectas esse volumus, nimirum S. Andreæ cum adjuncto titulo Edimburgi, Glasguensem, Aberdonensem, Dunkeldensem, Candidæ Casæ seu Gallovidianam, nec non Ergadiensem atque Insularum.

Recolentes autem illustria veteris Sancti Andreæ Ecclesiæ monumenta, habitaque ratione hodiernæ illius Regni principis Civitatis, aliisque rationibus perpensis, non possumus, quin celebrem illam Sedem, veluti e sepulcro excitantes, ad Metropolitanæ seu Archiepiscopalis dignitatis gradum, adjecto Edimburgi titulo, evehamus, vel restituamus, quo antea a ven. me. Sixto IV Decessore nostro decorata fuerat, eidemque suffraganeas quatuor ex prænuntiatis Sedibus, nempe Aberdonensem, Dunkeldensem, Candidæ Casæ seu Gallovidianam, Ergadiensem atque Insularum adsignemus, quemadmodum tenore præsentium auctoritate Nostra Apostolica adsignamus, addicimus, attribuimus. Quod vero ad Glasguensem Sedem attinet, considerata illius civitatis vetutate, amplitudine, et nobilitate, ac præsertim præ oculis habito florentissimo in ea Religionis statu, et Archiepiscopalibus præeminentiis eidem ab Innocentio VIII collatis, decere omnino duximus ipsius Sacrorum Antistiti Archiepiscopi nomen et insignia tribuere, prout tenore præsentium pariter tribuimus, quin tamen, donec aliter a Nobis vel

Successoribus Nostris definitum fuerit, præter nominis et honoris prærogativam, ullum consequatur jus proprium veri Archiepiscopi et Metropolitani. Volumus autem, atque mandamus, ut Glasguensis Archiepiscopus, quoadusque sine suffraganeis permanebit, in Provincialem Scotiæ Synodum una cum aliis conveniat.

In prædicta vero S. Andræ atque Edimburgi Archiepiscopali seu Metropolitica Sede comprehendantur comitatus Edimburgensis, Limnuchensis, Hadintonanus, Bervicensis, Selkirkensis, Peblianus, Roxburgensis et pars meridionalis Fifæ quæ est ad dexteram fluminis Eden; comitatus quoque Sterlinensis, demptis tamen territoriis de Baldernock et Kilpatrick orientali nuncupatis.

In Archidiœcesi Glasguensi comprehendantur comitatus Lanarcensis, Renfroanus, Britannodunensis territoria de Baldernock et Kilpatrick orientali nuncupata in comitatu Sterlinensi sita, pars borealis comitatus Aërensis, quæ ab australi ejusdem regione, rivulo Lugton in Garnock fluvium defluente, separatur; insulæ quoque Cumbra major et minor.

In Diœcesi Aberdonensi contineantur comitatus Aberdonensis, Kincardinensis, Bamfiensis, Elginensis, seu Moraviensis, Narniensis, Rossiensis (præter Leogum in Æbudis), Cromartiensis, Sutherlandiensis, Cathanesiensis, insulæ Orcades et Hethlandicæ : denique ea pars comitatus Ennernessensis quæ sita est ad septentrionem lineæ rectæ ductæ ab extremitate septentrionali lacus Luing ad fines Orientales ejusdem comitatus Ennernessensis, ubi sibi occurrunt comitatus Aberdonensis et Bamfiensis.

In Diœcesi Dunkeldensi comprehendantur comitatus Perthensis, Forfarensis, Clacmananus, Kinrossianus, et pars septentrionalis Fifæ, quæ est ad lævam fluminis Eden, eæ quoque partes comitatus Sterlinensis, quæ disjunctæ jacent atque a comitatibus Perthensi et Clacmanano sunt circumseptæ.

Diœcesis Candidæ Casæ seu Gallovidiana contineat comitatus Dumfrisiensem, Kircudberechtensem, Victoniensem, et Aërensis partem, quæ ad lævam rivuli Lugton in flumen Garnock defluentis ad Austrum extenditur.

Diœcesis denique Ergadiensis et Insularum complectatur comitatus Argatheliensem, Botam et Araniam insulas, Æbudas, et partem australem comitatus Ennernessensis quæ a lacu Luinge ad fines comitatus ejusdem orientales, juxta lineam rectam supra descriptam, protenditur.

Ita igitur in Scotiæ regno, præter Glasguensem Archiepiscopatum honoris, unica erit provincia Ecclesiastica ex uno Archiepiscopo seu Metropolitano Antistite, et quatuor suffraganeis Episcopis constans.

Neque dubitamus, quin novi Præsules Prædecessorum suorum, qui propria virtute veterem Scotiæ Ecclesiam illustrarunt, vestigiis inhærentes omnem daturi sint operam, ut Catholicæ Religionis nomen in eorum regionibus splendidius fulgescat, et animarum profectus, divinique cultus augmentum meliori qua fieri poterit ratione promoveatur. Ea propter Nobis, Nostrisque in Apostolica Sede Successoribus jam nunc reservatum declaramus, ut prædictas Diœceses in alias, ubi opus erit, partiamur, earumque numerum augeamus, limites immutemus, et quidquid aliud ad orthodoxæ fidei propagationem ibi magis conferre in Domino visum fuerit, libere perficiamus.

Quod vero iisdem Ecclesiis valde profuturum perspicimus, volumus ac jubemus, ut earumdem Præsules relationes de sedium, atque ovium eorum curæ creditarum statu ad Nostram de Propaganda Fide Congregationem, quæ hactenus peculiarem sedulamque de regionibus ipsis sollicitudinem gessit, transmittere nunquam omittant; Nosque per eamdem Congregationem certiores faciant de iis omnibus, quæ pro pastorali munere adimplendo, et suarum Ecclesiarum incremento procurando nunciare se necessarium aut utile judicaverint. Meminerint autem, se hanc relationem exhibere, sicut et SS. Apostolorum limina adire, quarto redeunte anno teneri, prout in Const. s. m. Sixti V diei XIII Kal. Januarii anni millesimi quingentesimi octogesimi quinti data, quæ incip. *Romanus Pontifex,* sancitum est. In ceteris pariter, quæ ejusdem pastoralis officii sunt, Archiepiscopi et Episcopi supramemorati omnibus fruantur juribus et facultatibus, quibus alii aliarum gentium Catholici Antistites ex communi Sacrorum Canonum, et Apostolicarum Constitutionum vi fruuntur, ac frui possunt ac poterunt, iisdemque adstringantur obligationibus, quibus alii Archiepiscopi et Episcopi ex eadem communi et generali Catholicæ Ecclesiæ disciplina devincti sunt. Quæcumque idcirco, sive ex antiqua Ecclesiarum Scotiæ ratione, sive in subsequenti Missionum conditione ex peculiaribus Constitutionibus, aut privilegiis vel consuetudinibus particularibus viguerint, mutatis nunc circumstantiis, nullum posthac sive jus, sive obligationem inducant. Atque eum in finem, ut nulla hac super re in posterum suboriri

valeat dubitatio, Nos iisdem illis peculiaribus statutis, ordinationibus, et privilegiis cujuscumque generis et consuetudinibus a quocumque etiam vetustissimo et immemoribili tempore invectis, ac vigentibus, omnem prorsus obligandi, et juris afferendi vim ex plenitudine Apostolicæ auctoritatis adimimus.

Quocirca Scotiæ Præsulibus integrum erit ea decernere, quæ ad communis juris executionem pertinent, quæque ex generali ipsa Ecclesiæ disciplina Episcoporum auctoritati permissa sunt. Pro certo autem teneant, Nos eis Apostolica Nostra auctoritate libenter fore adfuturos, atque in omnibus Nostram eis opem laturos, quæ ad divini nominis gloriam amplificandam, et animarum spirituale bonum fovendum conducere visa fuerint. Cujus quidem propensæ voluntatis Nostræ erga dilectam S. Sedis Filiam, Scotiæ Ecclesiam, ut pignus exhibeamus, volumus, et declaramus, Antistites ipsos, cum Ordinariorum Episcoporum nomine et juribus fuerint insigniti, iis haudquaquam privari debere commodis, et amplioribus facultatibus, quibus in antecessum una cum titulo Nostrorum et Apostolicæ Sedis Vicariorum fruebantur.

Neque enim fas est, ut in eorum vertant detrimentum, quoad a Nobis ex Catholicorum Scotorum voto in majus sacræ apud ipsos rei bonum decreta sunt. Et, quoniam ea est Scotiæ conditio, ut Christi Ministris, et variis cujusque Ecclesiæ necessitatibus temporalia subsidia haud congrua suppetant, certa spe futurum substentamur, ut dilecti ipsi filii Nostri Christifideles, quorum impensissimis postulationibus pro Episcopali Hierarchia restituenda libenti animo obsecundavimus, Pastoribus, quos eis præficiemus, eleemosynis ac oblationibus suis largius etiam succurrere pergant, quibus Episcopalium sedium instaurationi, templorum, ac divini cultus splendori, Cleri pauperumque substentationi aliisque Ecclesiæ necessitatibus valeant consulere.

Sed jam ad Illum humillimas preces nostras convertimus, in quo placuit Deo Patri in dispensatione plenitudinis temporum instaurare omnia, ut qui cœpit opus bonum, ipse perficiat, confirmet, solidetque, ac illis omnibus, ad quos res a Nobis decretas exequi pertinet, cœlestis gratiæ lumen et robur adjiciat, quo restituta a Nobis in Scotiæ Regno Episcopalis Hierarchia Religioni Catholicæ omnino benevertat. Ad quem etiam finem deprecatores apud Reparatorem Nostrum Jesum Christum adhibemus Sanctissimam ejus Matrem, B. Josephum ipsius putativum patrem, Beatos Apostolos Petrum et Paulum, nec non S. Andream,

quem Scotia peculiari cultu prosequitur, aliosque Sanctos ac præsertim Beatam Margaritam Scotorum Reginam, ejusdemque Regni decus et columen, ut renascentem illam Ecclesiam benigno favore prosequi velint.

Decernimus tandem has Nostras litteras nullo umquam tempore de subreptionis aut obreptionis vitio, sive intentionis Nostræ alioque quovis defectu notari vel impugnari posse, et semper validas et firmas fore, suosque effectus in omnibus obtinere atque inviolabiliter observari debere. Non obstantibus Apostolicis, atque in synodalibus, provincialibus et universalibus Conciliis editis generalibus vel specialibus sanctionibus nec non veterum Scotiæ sedium et missionum ac Vicariatuum Apostolicorum inibi postea constitutorum, et quarumcumque Ecclesiarum ac piorum locorum juribus aut privilegiis, juramento etiam, confirmatione Apostolica aut alia quacumque firmitate roboratis, ceterisque contrariis quibuscumque. His enim omnibus, tametsi pro illorum derogatione specialis mentio facienda esset, aut alia quantumvis exquisita forma servanda, quatenus supradictis obstant, expresse derogamus. Irritum quoque et inane decernimus, si secus super his a quoquam quavis auctoritate scienter, vel ignoranter contigerit attentari. Volumus autem ut harum Literarum exemplis, etiam impressis, manuque publici Notarii subscriptis, et per constitutum in Ecclesiastica dignitate virum, suo sigillo munitis eadem habeatur fides, quæ Nostræ voluntatis significationi ipso hoc diplomate ostenso haberetur.

Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam Nostræ Erectionis, Constitutionis, Restitutionis, Institutionis, Adsignationis, Adjectionis, Attributionis, Decreti, Mandati, ac Voluntatis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attentare præsumpserit, indignationem Omnipotentis Dei et Beatorum Petri et Pauli Apostolorum Ejus se noverit incursurum.

Datum Romæ apud S. Petrum Anno Incarnationis Dominicæ millesimo octingentesimo septuagesimo octavo, IV Nonas Martias, Pontificatus Nostri Anno I.

C. Card. SACCONI F. Card. ASQUINIUS
Pro Datarius

VISA

DE CURIA AQUILÆ VICECOMITIBUS

Loco ✝ Sigilli

J. Cugnonius

Reg. in Secreteria Brevium.

TABLEAU DU MOUVEMENT CATHOLIQUE EN ANGLETERRE

DEPUIS LE RÉTABLISSEMENT DE LA HIÉRARCHIE CATHOLIQUE

DIOCÈSES	PRÊTRES		ÉGLISES ET ORATOIRES PUBLICS		MAISONS religieuses d'hommes		Communautés de femmes		COLLÈGES		ÉCOLES DES PAUVRES		ENFANTS QUI FRÉQUENTENT LES ÉCOLES	
—	1851	1875	1851	1875	1851	1875	1851	1875	1851	1875	—	1875		1875
Westminster	113	283	46	101	2	14	9	55	1	5	38 (1)	182	8.333 (3)	18.130
Beverley	69	137	61	109	1	5	2	19	1	1	33 (1)	112		10.877
Birmingham	121	180	84	119	5	4	14	27	1	2	35 (1)	114		12.631
Clifton	49	71	23	40	2	2	5	16	2	2	18 (1)	40	800 (1)	2.400
Hexam et Newcastle	70	128	51	101	—	1	2	15	1	1	70 (1)	116	7.000	12.353
Liverpool	113	233	79	129	1	4	2	34	1	1		336		27.437 (4)
Newport et Menevia	22	55	21	56	—	6	—	7	—	—		54		5.000
Northampton	27	37	26	40	—	—	1	7	—	—		24	400 (3)	993
Nottingham	53	71	42	58	3	5	4	6	2	2	13 (3)	33		3.000
Plymouth	25	36	28	44	—	—	5	11	—	—	14	28	600 (1)	1.805
Salford	61	155	35	83	—	2	1	17	1	1	42	161		24.790 (4)
Shrewsbury	33	98	30	70	1	4	1	8	—	1		60		5.152
Southwark	67	227	57	134	1	12	9	35	—	4	79 (2)	137	3.235 (2)	9.255
Total	823	1.711	583	1.084	16	59	55	257	10	20		1.397		133.823

(1) Année 1851. (2) Année 1856. (3) Année 1858. (4) Année 1874.

LE CATHOLICISME EN ANGLETERRE

Les renseignements suivants s'ajouteront à propos à la magnifique Bulle qui précède, avec le tableau que nous venons de donner.

En 1828, on ne comptait guère en Écosse que 80,000 catholiques, avec 45 églises ou chapelles et 50 prêtres; il n'y avait alors aucun couvent, aucune école. En 1877, on compte en Écosse environ 360,000 catholiques, avec 252 églises et chapelles, 256 prêtres, 13 maisons religieuses d'hommes et 22 de femmes. Il y a, en outre, 174 écoles primaires et 11 autres établissements. Le seul diocèse nouveau de Glascow renferme 250,000 catholiques; le reste se partage entre les trois autres diocèses qui vont faire partie de la province ecclésiastique d'Écosse.

On voit que ce n'est pas dans cette partie de la Grande-Bretagne que le catholicisme est en décadence. Les progrès ne sont pas moins merveilleux dans l'Angleterre proprement dite. Nous enregistrons très-souvent, dans les *Annales catholiques*, des conversions de ministres anglicans et de personnes laïques. Voici le résumé d'un intéressant travail publié dans la *Revue catholique* de Louvain par Mgr de Haerne, sur les *progrès du catholicisme parmi les peuples d'origine anglo-saxone*, depuis 1857.

Les pays habités par cette race possèdent aujourd'hui 193 dignitaires ecclésiastiques, dont 67 pour les États-Unis; il y a 23 archevêques, 119 évêques, 43 vicaires apostoliques et 8 préfets apostoliques. Mgr de Haerne remarque avec raison que les Irlandais ont été le principal instrument de ces progrès.

Du tableau indiquant les principales institutions catholiques établies en Angleterre, de 1857 à 1877, il ressort que les églises et chapelles fondées pendant cette période ont été portées de 894 à 1,315. Les prêtres séculiers et réguliers, qui étaient au nombre de 1,115 en 1857, sont maintenant au nombre de 2,088. Le nombre des institutions de religieux et de religieuses s'est élevé de 120 à 316, et les écoles élémentaires catholiques comptent aujourd'hui 17,000 élèves, nombre d'autant plus remarquable que ces écoles n'ont encore que quelques années d'existence. Il y a 26 colléges et séminaires. Enfin, les établissements de charité et les autres œuvres catholiques, qui étaient au nombre de 32 en 1857, sont maintenant au nombre de plus de 100.

En 1877, il y avait 168,135 enfants catholiques inscrits sur les registres des écoles ; c'est donc, sur une population catholique qu'on estime à 1,440,000 âmes, une proportion de 11,67 pour cent ; en Belgique, où les écoles sont très-fréquentées, la proportion est de 12,38 pour cent.

Notons les principales Œuvres catholiques de l'Angleterre, et d'abord celles du diocèse de Westminster, qui comprend Londres : l'*Académie catholique*, le *Fond pour la cathédrale métropolitaine*, l'*Union catholique*, les *Cimetières catholiques* le *Fond pour les fabriques des églises*, le *Fond pour l'éducation*. Les Associations catholiques dominent particulièrement dans le diocèse de Beverley. Dans celui de Salford, le *Catholic Directory* de 1877 fait mention de deux espèces de cimetières catholiques : les cimetières *privés*, au nombre de 18, et les cimetières *publics*, au nombre de 15. On trouve des Œuvres et des Associations du même genre dans les autres diocèses.

Le tableau des Ordres religieux d'hommes et de femmes dans la Grande-Bretagne montre que les monastères de femmes se sont augmentés de 97 à 235 pendant la période de 1857 à 1877, et les couvents d'hommes, de 23 à 73. On peut dire que les religieux sont *relativement* deux fois plus nombreux en Angleterre et en Écosse qu'en Belgique, où ils sont cependant nombreux. Le préjugé le plus comunément répandu contre les religieuses, dit Mgr de Haerne, est qu'elles vivent dans l'oisiveté aux dépens de la société. L'exemple de l'Angleterre répond à cette objection d'une manière irréfutable. Nous savons, en effet, que dans ce pays la masse des catholiques est pauvre, et les couvents ont pour principal but de porter secours aux classes qui souffrent par le moyen d'innombrables sacrifices personnels de toute espèce. On sait d'ailleurs que les Corporations religieuses catholiques ne jouissent d'aucun privilège dans ce pays ; elles sont, sous ce rapport, dans une situation toute différente de celle des Congrégations protestantes qui ont le droit de posséder comme Corps moraux, et dont les biens, qui sont considérables, ne sont pas sujets à d'autres conditions que celles qui règlent la propriété privée. Cette comparaison suffit, aux yeux des Anglais, pour faire taire les accusations dirigées contre les couvents catholiques en ce qui regarde leurs prétendues richesses.

Enfin il résulte d'un dernier calcul publié par Mgr de Haerne, que le progrès dans les institutions catholiques, de 1857 à 1877,

a été de 58 pour cent dans le nombre des églises, chapelles, etc.; de 107 pour cent dans le nombre des religieux et de 213 pour cent dans le nombre de leurs établissemonts; de 111 pour cent dans le nombre des religieuses et de 146 pour cent dans le nombre de leurs établissements; de 136 pour cent dans le nombre des collèges, séminaires, etc.; de 142 pour cent dans le nombre des institutions de charité. Ce chiffre de 242 pour cent est le plus élevé du progrès catholique en Angleterre, et il se rapporte précisément aux institutions de charité et aux Œuvres catholiques; il a une grande valeur aux yeux de ceux qui comprennent que la bienfaisance constitue un des premiers éléments de la civilisation chrétienne.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

I. *La question d'Orient:* discussion dans le Parlement anglais, triomphe du cabinet; circulaire du prince Gortschakoff; attitude et projets de l'Allemagne. — II. *Affaires de France* : vacances des Chambres; l'esprit d'irréligion; l'aumônerie de marine; les conseils généraux; les élections de la Chambre des députés; la vénérable Jeanne de Lestonnac. — III. *Nouvelles de Rome :* audiences pontificales; les pèlerins belges; les pèlerins français; audience aux membres du Comité de l'œuvre des cercles ouvriers; récit de M. de Mun; l'Encyclique; mort du cardinal Berardi,

11 avril 1878.

La question d'Orient.

On sait maintenant que le gouvernement britannique a l'appui des deux Chambres, on peut dire l'appui de la nation tout entière. C'est ce qui résulte de la discussion qui vient d'avoir lieu dans la Chambre des lords lundi dernier, et dans la Chambre des communes, lundi et mardi. Il y a cependant, en Angleterre, une opposition qui a vigoureusement combattu la politique de lord Beaconsfield; mais, la discussion terminée, et l'intérêt national primant tout le reste, l'adresse d'approbation à la Reine a été votée à l'unanimité dans les deux Chambres; devant cet intérêt, tous les Anglais sont unis: magnifique exemple que nos Chambres ne savent pas suivre, force immense pour un peuple qui sait si bien comprendre le patriotisme!

Selon l'usage, les deux ministres qui sont les chefs officiels de la majorité, lord Beaconsfield à la Chambre des lords, sir Staf-

ford Northcote à la Chambre des communes, devaient présenter chacun, lundi, une adresse de remercîments à la reine pour son message. A la Chambre des lords, la discussion s'est terminée par l'adoption à l'unanimité du projet d'adresse. Elle s'est continuée le lendemain à la Chambre des communes; et l'adoption de l'adresse présentée par sir Stafford a réuni la même unanimité. Les chefs de l'opposition avaient décidé qu'ils ne déposeraient pas d'amendement au nom de leur parti.

Le comte de Beaconsfield a traité la question de droit et la question de fait. En principe, le gouvernement britannique n'admet pas qu'un État puisse se dégager d'un traité signé par lui, sans l'assentiment des autres signataires. Le traité final qui modifiera le traité de Paris devra donc être, comme celui-ci, un traité européen. Dès le début de la guerre, le gouvernement britannique a rappelé ce principe de droit. Le gouvernement russe l'a implicitement accepté, en donnant à l'instrument de San Stefano le titre de « préliminaires », ce qui fait présumer le droit de révision par les puissances. C'est en vertu de cette régle de droit que l'Angleterre a demandé que le traité fùt tout entier soumis à la discussion du congrès. La Russie ayant repoussé cette condition, le gouvernement britannique n'a pu consentir à aller au congrès.

En fait, le traité de San Stephano, qui détruit la Turquie d'Europe, qui crée une Bulgarie s'étendant sur des territoires où il n'y a point de Bulgares, qui consacre une saisie de ports sur la mer Noire et la mer Egée, qui impose aux provinces grecques de l'Epire et de la Thessalie des lois dictées par la Russie, qui tranche la question de la Bessarabie, quoique la souveraineté du Bas-Danube soit d'intérêt européen, ce traité, d'après lord Beaconsfield, crée des dangers pour tout le monde, et spécialement pour l'Angleterre. dont les communications avec l'Inde pourraient être menacées.

Ainsi, d'une part, le refus par la Russie de consentir à l'appréciaton par les puissances du traité tout entier, de l'autre les dispositions dangereuses du traité lui-même ont décidé le gouvernement britannique à faire des préparatifs militaires. L'Angleterre se trouve donc en présence « d'une révolution qui atteint à la fois l'empire britannique dans certains de ses intérêts les plus importants, et l'indépendance même de l'Europe ». Le moment est venu pour elle de veiller à la sécurité de son empire.

Lord Beaconsfield a terminé son discours par cette grave et belle péroraison :

Nous espérons encore, nous croyons encore qu'un Congrès est le meilleur, le seul moyen qui pourrait apporter un remède à l'état satisfaisant des affaires publiques.

La Chambre sait comment notre espérance dans le Congrès a été trompée, lorsque nous avons vu qu'il n'existait aucune chance d'aboutir au règlement de ces questions importantes, en se basant sur l'existence des traités et du droit public européen.

Nous devions alors considérer comme notre devoir de ne jamais renoncer à cette condition que le traité de San-Stefano fût soumis à la discussion des plénipotentiaires. (Applaudissements.)

La justice de cette condition a été généralement reconnue, et la Russie elle-même ne l'a pas niée.

Dans ces circonstances, il a été nécessaire, lorsque tout espoir d'une solution a disparu, car il ne peut pas exister d'espoir de solution là où les traités ont été violés, de prendre des mesures de précaution, et nous avons cru accomplir notre devoir en conseillant à la Reine d'envoyer un message.

La réserve donnera une armée de 70,000 hommes. Mais si l'Angleterre est impliquée dans une grande guerre, ses ressources militaires seront beaucoup plus considérables.

Dans la position actuelle du pays, lorsqu'une révolution immense se produit dans une partie importante du monde, révolution qui atteint quelques-uns des intérêts les plus importants de l'Angleterre et la liberté même de l'Europe (applaudissements), je ne peux pas concevoir qu'il existe quelqu'un comprenant la responsabilité qui s'attache à la conduite des affaires publiques, et pouvant soutenir un seul instant que, lorsque tout le monde arme, l'Angleterre seule doit rester désarmée.

Aucun César, ni Charlemagne lui-même n'ont régné sur un empire aussi vaste que celui de l'Angleterre. Son pavillon flotte sur toutes les mers ; il possède des provinces dans beaucoup de zônes, habitées par des races diverses, pratiquant différentes religions. Mais cet empire doit être maintenu, et il peut l'être seulement par les mêmes éléments que ceux qui l'ont créé (applaudissements), c'est-à-dire le courage, la discipline, la patience, la fermeté, le respect des lois publiques et le respect des devoirs nationaux. Or, aujourd'hui, quelques-unes des sécurités qui garantissent cet empire sont en danger. (Applaudissements.)

Je ne pourrais jamais croire que, dans un pareil moment, les pairs d'Angleterre ne soutiendront pas la cause anglaise. Je ne veux pas croire que vous vous refuserez à voter à l'unanimité l'adresse que je vous propose (Applaudissements.)

Ce grand discours du premier lord de la Trésorerie a été suivi d'autres discours de lord Derby, du duc d'Argyll et de quelques autres lords. Il nous suffira de signaler seulement deux observations du marquis de Salisbury. La neutralité de l'Angleterre, a dit le nouveau chef du Foreign-Office, était évidemment limitée à la durée de la guerre. A propos de sa circulaire, lord Salisbury a ajouté qu'elle n'avait pas pour but de déchirer le traité de San-Stefano. Les critiques qu'elle présente tendaient seulement à prouver la nécessité de discuter au Congrès le traité dans son ensemble.

Le comte de Beaconsfield avait dit à la Chambre des Lords qu'à son avis, la réunion d'un congrès restait encore le meilleur moyen d'arriver à une solution acceptable par tous. A la Chambre des communes, le chancelier de l'Échiquier, sir Stafford Northcote, a insisté davantage sur le désir du gouvernement anglais de la réunion d'un congrès, mais d'un congrès sans équivoques, et sur des bases sérieuses. Il a fait observer qu'il fallait se garder de tenir un langage irritant pour la Russie, qui a fait de grands sacrifices, et qui par conséquent a acquis des droits. Sir Stafford espère encore que la Russie consentira à une discussion complète du traité, « lorsqu'elle sera convaincue que l'Angleterre n'intervient pas dans un but égoïste ». Plus tard, le ministre de la guerre a déclaré que l'intention du gouvernement est de favoriser la réunion du Congrès. On sait que l'adresse à la Reine, présentée par les ministres, a été votée à l'unanimité.

En somme, les discours prononcés par les ministres anglais sont loin de fermer la porte à la conciliation. La Grande-Bretagne maintient son droit de discuter le traité tout entier, elle maintient toutes ses critiques contre l'instrument de San-Stefano, et elle se prépare à la guerre. Mais rien, dans le langage du gouvernement, ne rend impossibles les arrangements diplomatiques auxquels la Russie semble maintenant plus disposée à accéder, et qu'on paraît lui conseiller de divers côtés.

La réponse du prince Gortschakoff à la Note de lord Salisbury est maintenant entre les mains de la Reine; si le contenu en est tel qu'on croit le connaître, elle indique des dispositions à la conciliation. Dans cette réponse, la Russie maintient que les arrangements relatifs à la Bulgarie développent simplement les principes posés par la conférence de Constantinople. Le traité de San-Stefano a bien un caractère préliminaire; la Russie ne préjuge pas son application définitive. Elle ne compte pas s'arro-

ger plus d'influence en Bulgarie qu'en Roumanie. Elle accepte d'abréger la durée d'occupation de ce pays. Elle croit que l'Angleterre et le commerce européen auront plus à se féliciter qu'à se plaindre de l'annexion à la principauté nouvelle des ports de la mer Noire et de la mer Egée. Le prince Gortschakoff se dit étonné des objections du marquis de Salisbury, concernant l'Epire et la Thessalie. Il n'est pas exact que les acquisitions directes de la Russie doivent la rendre prédominante dans la mer Noire; et ces acquisitions sont nécessaires pour des raisons de sécurité. Concluant, la note russe ajoute que les traités ont été successivement enfreints depuis 22 ans par les Turcs, les Principautés, la France, etc. Comment l'Angleterre veut-elle les concilier avec la satisfaction, reconnue nécessaire, des populations soumises jusqu'ici à la Porte? Comment arrivera-t-elle à ce but, en dehors du traité de San-Stefano et des droits acquis de la Russie?

Ce qui a dû donner à réfléchir à la Russie, c'est que l'Angleterre est loin d'être isolée en Europe, comme les vainqueurs des Turcs étaient disposés d'abord à le croire. La Turquie saisirait avec plaisir l'occasion d'une revanche, la Roumanie est mécontente, l'Autriche fait de sérieuses réserves. La Russie peut même craindre que la France ne prenne parti contre elle, en lisant les articles très-sympathiques à l'Angleterre de la *République française,* organe de M. Gambetta, du *Journal des Débats,* organe de M. Léon Say, et du *Temps,* organe de M. Waddington.

Reste l'Allemagne, où le prince de Bismark tient un langage discrètement pacifique et se montre partisan d'un Congrès; mais quand on se rappelle qu'il tenait le même langage avant la guerre, en 1876 et 1877, et qu'il eût dépendu de lui que la guerre n'éclatât point, on est porté à la défiance. Le prince de Bismark a voulu la guerre entre la Russie et la Turquie, cela est évident; comme on ne voit pas jusqu'ici le profit qu'il a tiré de cette guerre, on peut craindre qu'il ne veuille également la guerre entre l'Angleterre et la Russie, et peut-être même entre la Russie et l'Autriche. Alors, les puissances qui pouvaient s'opposer à l'établissement d'un empire allemand allant de la Baltique et de la mer du Nord à l'Adriatique étant considérablement affaiblies, le moment viendrait pour lui d'entrer en action. Voilà ce qu'on peut craindre, et ce qui nous empêche de compter sur le maintien de la paix.

Affaires de France.

Les vacances des Chambres ramènent un certain calme dans les esprits ; mais la libre pensée et la Révolution, ces deux sœurs alliées, n'entendent pas que ce calme profite à l'ordre. Elles préparent pour le 30 mai le centenaire de Voltaire, dont elles veulent faire une grande manifestation de l'impiété contemporaine ; elles redoublent leurs outrages et leurs calomnies contre le clergé, contre les religieux et les religieuses, et se concertent pour l'expulsion des Jésuites et pour la suppression de la liberté d'enseignement. On peut s'attendre à voir de belles choses après l'Exposition, qui paraît devoir être la dernière trêve accordée aux honnêtes gens.

M. le vice-amiral Pothuau, ministre de la marine, se conformant au vote des Chambres, qui ont réduit le crédit accordé à l'aumônerie de la marine, paraît disposé à réduire de 50 à 24 le nombre de ces aumôniers de nos marins, que M. Audren de Kerdrel avait si éloquemment défendus devant le Sénat. Déjà M. l'abbé Trégaro, l'aumônier en chef, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, ce qui revient à dire qu'on lui a signifié poliment de se retirer. En outre, une circulaire vient d'être adressée aux préfets de nos cinq arrondissements maritimes : Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon. Cette circulaire les invite à faire des propositions pour la diminution du personnel. Cette diminution devant avoir lieu par suppression d'emploi, les titulaires qui comptent dix années de service, au minimum, auront droit à une pension de retraite. Très-bien ! et tant pis pour les marins français disséminés dans toutes les mers s'ils sont exposés à mourir sans les consolations de leur religion ! C'est là l'esprit de la majorité républicaine qui tient le pouvoir, et qui enlève quelques milliers de francs à la marine, pendant qu'elle vote des millions pour les fêtes et les banquets à donner pendant l'Exposition.

Les conseils généraux sont en ce moment réunis pour leur session de Pâques; on ne signale jusqu'ici aucun incident qui mérite d'être remarqué.

Des élections ont eu lieu dimanche dernier pour remplacer les députés invalidés ou décédés. Sur quinze députés élus, quatorze sont des républicains plus ou moins avancés ; une élection reste incertaine, mais le succès du candidat radical paraît assuré. Le malheureux peuple qu'on égare et qu'on intimide, va du côté où il croit voir le repos. Ont été élus :

A Vervins (Aisne), M. *Soye,* rép. contre M. Godelle, bonapartiste ;

A Castelnaudary (Aude), M. *Mir,* rép. contre M. le marquis de Lordat, royaliste ;

A Orthez (Basses-Pyrénées), M. *Vignancourt,* rép. contre M. Planté, bonapartiste ;

A Nyons (Drôme), M. *Richard,* rép. contre M. d'Aulan, bonapartiste ;

A Auch (Gers), M. *Jean David,* rép. contre M. Peyrusse, bonapartiste ;

A Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), M. *Hovius,* rép. contre M. de Lachambre, royaliste ;

A Dax (Landes), M. *Loustalot,* rép. contre M. de Cardenau, bonapartiste ;

A Arras (Pas-de-Calais), M. *Deusy,* rép. contre M. Sens, bonapartiste ;

A Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), M. *Ribot,* rép. contre M. Dussaussoy, bonapartiste ;

Au Havre (Seine-Inférieure), M. *Peulevey,* républicain.

A la Roche-sur-Yon (Vendée), M. *Jenty,* républicain.

A Carpentras (Vaucluse), M. *Poujade,* républicain.

A Orange (Vaucluse), M. *Gent,* républicain.

A Apt (Vaucluse), M. A. *Naquet,* républicain.

A Bellac (Haute-Vienne), M. *Labuze,* rép. en tête du scrutin, contre M. Lezaud, bonapartiste (ballottage).

Il n'y a pas à récriminer contre de tels résultats, qui proviennent à la fois de la pression officielle, de l'intimidation, de l'égarement et de l'abstention ; il ne convient pas non plus de se décourager : le suffrage universel est aussi changeant que les vents et les flots ; ce n'est pas sur lui qu'il faut compter pour sauver la société ; mais il faut, dès maintenant, travailler à éclairer les électeurs, à les rendre sérieusement chrétiens et à réformer ensuite ce suffrage qui, tel qu'il fonctionne actuellement, ne peut mener qu'aux abîmes.

Le salut est dans la religion, et c'est pourquoi nous nous réjouissons d'une heureuse nouvelle que l'*Osservatore romano* vient de nous apporter. Nous lisons dans ce journal :

Parmi les gloires dont la divine Providence a voulu honorer la France, la moindre n'est pas d'avoir produit des âmes d'élite qui se sont élevées, par la pratique des plus exquises vertus, jusqu'aux sommets de la sainteté, et qui ont répandu les semences de la perfection

dans le peuple en faisant l'éducation de la jeunesse pour le bien de la religion, des arts, de la science et de la famille. La Vénérable Jeanne de Lestonnac, marquise de Montferrand, a l'honneur d'avoir fondé l'Ordre des Filles de Notre-Seigneur, Ordre qui s'est étendu non-seulement dans les diverses parties de la France, mais encore en Espagne, en Italie et dans d'autres pays. La cause de sa Béatification se poursuit activement, grâce au zèle du Postulateur, D. François Virili, Missionnaire apostolique du Précieux-Sang, et le mardi 26 mars, les Officiers et Consulteurs de la Congrégation des Saints-Rites se sont réunis pour examiner la question des vertus pratiquées à un degré héroïque par la Vénérable. S. Em. le cardinal Bilio était Ponent de la Cause; le défenseur était l'honorable avocat Hilaire Alibrandi, et le procurateur, Frédéric Virili.

Selon la coutume, le Très-Saint-Sacrement était exposé, ce jour-là, pour les prières publiques, dans l'église de Saint-Denys, appartenant à l'Ordre fondé par la Vénérable, afin d'obtenir de l'Auteur de tout bien l'heureux succès de cette Cause, pour la gloire de Dieu, l'honneur de la France et l'édification de tous les fidèles.

Nouvelles de Rome.

C'est de Rome que viennent les nouvelles qui encouragent et qui fortifient, parce qu'à Rome est le cœur de l'Église, et que là se fait entendre la parole qui ne trompe pas.

Nos lecteurs comprennent qu'il nous serait impossible de donner le détail de toutes les audiences que le Saint-Père accorde avec une bienveillance et une affabilité qui ne se démentent pas, avec une prodigalité qui ne se fatigue pas.

Le 17 mars, le Saint-Père recevait des pèlerins belges; après la messe et la communion auxquelles il les avait admis dans sa chapelle du Vatican, il leur dit :

« Vous allez partir, mes chers enfants; vous allez retourner à « la lutte quotidienne dans laquelle tous les chrétiens ont leur « part, surtout aujourd'hui. C'est pourquoi j'ai voulu vous réunir « autour de moi afin de vous fortifier. Je viens de vous nourrir « du pain céleste, et maintenant le souvenir de cette cérémonie « doit vous confirmer dans la résolution d'un dévouement et « d'une fidélité sans bornes à notre Sauveur Jésus-Christ et à la « sainte Église.

« Le dévouement et la fidélité porteront avec eux *la soumis-« sion humble et entière aux lois de l'Église, à ses doctrines et « à ses enseignements*. Persévérez, mes chers enfants, dans « cette docilité et dans ce dévouement durant le cours du pèleri-

« nage terrestre, et vous obtiendrez enfin l'éternelle récompense.
« A cet effet, j'invoque sur vous, du fond du cœur, les bénédic-
« tions de Dieu, sur vous, sur vos familles, sur vos œuvres, et
« je bénis en vos personnes la Belgique tout entière. »

La veille, le Saint-Père avait donné audience à ces pèlerins, qui lui avaient apporté une lettre de Mgr l'évêque de Liége, avec une offrande de 132,000 francs, produit partiel du denier de Saint-Pierre et des Étrennes au Pape.

Dans un langage d'une simplicité et d'une bienveillance émouvante, rapporte un correspondant de la *Gazette de Liège*, M. Léon Collinet, qui faisait partie du pèlerinage, Léon XIII a rappelé aux délégués liégeois que depuis cinquante ans il était lié à Mgr de Montpellier par l'attachement d'une vieille amitié, qu'il avait étudié avec lui et Mgr Malou ; il s'est plu à évoquer quelques souvenirs de la jeunesse des deux prélats, leurs études, leurs premières fonctions, le professorat de celui-ci à Louvain, le canonicat de l'autre à Namur.

« Lorsque j'ai été nommé nonce en Belgique, je m'y suis rendu par Lyon, Reims, Mézières, Dinant, pour répondre tout d'abord à la bonne invitation du chanoine de Montpellier. J'ai reçu alors de votre évêque, sur les hommes et les choses de la Belgique, des renseignements précieux qui m'ont été souvent utiles dans la suite. J'ai beaucoup aimé, j'aimerai toujours beaucoup votre pays ; je ne l'ai quitté qu'à regret : je lui étais si attaché !

« Chaque année, continuait le Pape, je faisais une sorte de tournée pastorale dans les diocèses, et il m'était bien doux de constater partout la foi, la charité des catholiques belges. En 1846, je pense, j'ai assisté à la procession du Saint-Sang à Bruges ; c'était une solennité magnifique, rehaussée par l'assistance d'un grand nombre d'évêques.

« Depuis, j'ai toujours été heureux de recevoir, jusqu'en ces derniers temps, les pèlerins belges à Pérouse. Nous en parlions ce matin encore avec Mgr Van den Branden : l'année dernière j'étais logé avec votre évêque au Collège belge, porte à porte, et nous partagions la même table, animée bien souvent par Mgr de Moreau, qui est mort, et Mgr Cartuyvels.....

« Ah ! je connais les fatigues, les labeurs de votre évêque, ce qu'il a fait de bien et ce qu'il a souffert : je désire beaucoup, beaucoup le revoir prochainement ici : je ne commande pas, mais j'exprime un désir bien sincère et bien vif. Dites-le lui de ma part...

« Je suis tout heureux, répétait encore Léon XIII, des témoignages d'affection que je reçois de la Belgique, du diocèse de Liège en particulier. Il est beau de venir d'aussi loin témoigner ici au Chef de l'Église un attachement qui s'est manifesté déjà par tant de preuves : oh ! je vous bénis spécialement, vous, vos enfants, vos familles. »

Sur les demandes particulières des délégués, le Saint-Père s'est plu alors aussi à bénir, de toute l'effusion de son cœur, disait-il, et de tout son pouvoir les membres de la Société de Saint-Vincent de Paul de la ville de Liège, ceux des Cercles catholiques de Liège, dont une adresse venait de lui être remise, la presse catholique de Liège et tous les chrétiens qui se font honneur d'y servir la sainte Église :

« Il faut travailler, il faut lutter, s'écriait à ce propos « Léon XIII, il faut lutter sans trêve et sans repos : c'est le « seul moyen de vaincre les ennemis de l'Église. Heureux ceux « qui combattent pour la défendre, pour étendre ses conquêtes : « ils trouveront au Ciel une récompense éternelle ! »

De nombreux pèlerins français se trouvaient à Rome en même temps que les pèlerins belges ; parmi ces pèlerins on remarquait particulièrement M. le comte Albert de Mun, l'illustre orateur catholique, qui était allé, avec six autres membres du comité de l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers, demander la bénédiction du Saint-Père pour cette Œuvre appelée à faire tant de bien. C'est à M. de Mun lui-même que nous allons laisser raconter ce qui se passa dans l'audience accordée par le Saint-Père, en reproduisant une partie du récit qu'il en a fait, le 31 mars, dans la réunion des ouvriers chrétiens au cercle de Montparnasse.

« Il y a, depuis quelques jours, dit M. le comte de Mun, une singulière disposition à raconter sur cette audience une foule de détails particuliers. On prétend que nous avons été mal reçus par le Pape ; on prétend que nous avons reçu des leçons fort pénibles pour nous ; on prétend qu'on nous a donné certains conseils ayant pour but de changer tout à fait notre manière de faire en ce qui regarde la propagande catholique, et alors on s'en réjouit et on dit : Le cuirassier a reçu du Pape une verte leçon ! Il en était temps ! Enfin, voilà un Pape qui va remettre un peu d'ordre dans ses affaires ! Voilà ce que l'on dit, messieurs, et voilà ce que l'on écrit. Eh bien, je vais vous raconter cette audience.

« Nous étions dans l'une des deux antichambres où le cardinal Chigi nous avait fait entrer pour attendre l'arrivée du Pape, lorsque tout à coup paraissent deux gardes-nobles; la porte s'ouvre, c'est le Pape !... non plus celui que nous avions vu sur la *sedia gestatoria,* environné des attributs de la puissance, de la royauté et du pontificat, mais c'est le père de famille qui s'avance simplement et d'un pas hâtif vers ces pèlerins qui l'attendent...

« Nous étions à genoux, les uns à côté des autres; j'avais l'honneur d'être le premier. Le Pape s'approche, le cardinal lui dit :

« Très-Saint Père, ce sont les membres des Cercles catholiques d'ouvriers conduits par le comte de Mun. »

« Le Pape, avec une bonté paternelle dont je garderai le souvenir ma vie entière, inclina un peu sa taille haute et fit le geste de placer ses mains sur mon visage :

« Ah ! oui, dit-il alors, je sais... Eh bien ! courage ! courage !
« soyez toujours sur la brèche pour défendre la France et l'É-
« glise, et pour ne pas permettre que la France soit livrée à
« toute l'impiété que l'on veut déchaîner contre elle. »

« Voilà, messieurs, la verte leçon que j'ai reçue du Saint-Père. »

« Au moment où le Pape allait se retirer, nous formions un cercle autour de lui; tous, à genoux, nous lui demandions sa bénédiction pour l'Œuvre des Cercles d'ouvriers. Il mit alors la main sur la tête de notre aumônier (le R. P. Hubin) comme pour la mettre en même temps sur la tête de l'Œuvre tout entière, et il dit :

« Oui, je vais vous donner cette bénédiction, je vais vous la
« donner de tout mon cœur. »

« Il prononça les paroles de la bénédiction, et, arrivé à ces mots : *maneat semper,* il s'arrêta, appuya plus fortement sa main et répéta : *maneat, maneat,* qu'elle reste toujours !

« Voilà l'autre leçon que nous avons reçue !.....

« Cependant, ce n'est pas tout : le soir même j'étais l'objet d'une faveur toute spéciale... Je fus reçu par le Souverain-Pontife en audience particulière.... Il daigna me faire asseoir près d'une demi-heure auprès de lui; il me questionna sur le mouvement catholique de la France; il me parla des choses qui nous intéressent tous, de l'action des catholiques dans la vie publique, de l'action des catholiques qui appartiennent aux assem-

blées, de l'action des catholiques qui appartiennent aux œuvres et alors, il me dit ces mots : « Vous allez retourner en France, « vous irez vers vos amis et vous leur direz que le Pape « les encourage à l'activité, à la foi et au bon esprit; que « le Pape les engage à défendre l'Église avec une inébranlable « fermeté et avec le bon esprit, c'est-à-dire avec un invincible « attachement à l'Église et à ses représentants sur la terre, au « Pape, aux évêques ! » Voilà ce que le Pape m'a dit, et moi je courbai la tête et j'ai répondu que depuis sept ans que j'avais la joie de participer à l'Œuvre des cercles, elle n'avait pas eu d'autre pensée ; que c'est ainsi qu'elle avait cheminé en se répandant partout ; que les premiers mots qu'elle avait prononcés à son apparition dans le monde avaient été un acte d'obéissance absolue au Pape et aux évêques de France et que jamais elle n'entendrait faire autrement...

Le Pape alors mit fin à l'entretien... et tandis que j'étais agenouillé, il me posa les deux mains sur les épaules... et il me dit :

« Je vais vous donner une bénédiction spéciale pour vous. Je « vous en ai donnée une pour l'Œuvre des Cercles catholiques « toute entière, une pour votre famille et tous ceux qui vous sont « chers ; je vous en ai donné une pour vous, mais vous allez « promettre de continuer pendant toute votre vie à défendre et « à servir fidèlement l'Église !... » Voilà ce qu'ont été nos audiences ; voilà ce qu'il faut que l'on dise, et vous deviez en avoir la primeur, vous qui avez droit à la plus large part de ces bénédictions ! »

Oui, vraiment, pouvons-nous répéter à notre tour : « Le cuirassier a reçu du Pape une verte leçon ! »

Nous sommes obligés, à cause de l'espace, de remettre au prochain numéro le récit d'autres audiences et d'autres actes du Saint-Père.

On attend avec une impatience bien naturelle la première Encyclique de Léon XIII, dont la prochaine apparition a été plusieurs fois annoncée. De graves motifs retardent la publication de ce document. « J'apprends, dit un correspondant du *Monde*, que des négociations sérieuses sont entamées entre le Saint-Siége et un gouvernement hétérodoxe qui, de guerre lasse, ou pour tout autre motif politique, voudrait enfin laisser aux catholiques la légitime liberté de leur culte ; or, si cela est vrai, comme j'ai tout lieu de le croire, on conçoit aisément que

le langage de l'Encyclique peut être modifié et sa publication même retardée, selen l'occurrence. Le Pape seul est juge de la forme qu'il convient de donner à son premier document solennel et aussi du moment le plus opportun pour sa publication. »

Une nouvelle perte vient d'affliger le Sacré-Collège : le cardinal Berardi est mort le 6 avril. Il était né à Ceccano le 28 septembre 1810, et avait été créé et publié cardinal par Pie IX dans le consistoire du 13 mars 1868.

J. Chantrel.

LA LOI SUR LA POSTE

La nouvelle loi sur la poste qui sera, assure-t-on, appliquée le 1er mai prochain, est d'une telle importance pour le public que nous croyons devoir en reproduire le texte. Le voici.

Article 1er. — La taxe des lettres affranchies est fixée à quinze centimes (0 fr. 15) par quinze grammes ou fraction de 15 grammes.

La taxe des lettres non affranchies est fixée à trente centimes (0 fr. 30) par 15 grammes ou fraction de 15 grammes.

Art. 2. — La taxe des cartes postales est fixée à dix centimes (0 fr. 10).

Art. 3. — La taxe des journaux, recueils, annales, mémoires et bulletins périodiques, paraissant au moins une fois par trimestre et traitant de matières politiques ou non politiques, est, par exemplaire, de deux centimes (0 fr. 02 c.) jusqu'à 25 grammes.

Au-dessus de 25 grammes, le port est augmenté de un centime (0 fr. 01) par 25 grammes ou fraction de 25 grammes.

Art. 4. — Les journaux et écrits périodiques désignés en l'article précédent, et publiés dans les départements de la Seiue et de Seine-et-Oise, ne paient que la moitié du prix fixé par l'article 3, quand ils circulent dans l'intérieur du département où ils sont publiés.

Les journaux publiés dans les autres départements paient également la moitié du prix fixé par l'article 3, quand ils circulent dans le département où ils sont publiés ou dans les départements limitrophes; mais leur poids peut s'élever à 50 grammes, sans qu'ils paient plus de 1 centime. Au-dessus de 50 grammes, la taxe supplémentaire est de 1/2 centime par 25 grammes, ou fraction de 25 grammes.

La perception de la taxe se fait en numéraire pour les journaux expédiés en nombre, et le centime entier n'est dû que pour la fraction de centime du port total.

Art. 9. — Sont exempts de droits de poste, à raison de leur parcours sur le territoire de la métropole ou sur le territoire colonial, les

suppléments des journaux, lorsque la moitié au moins de leur superficie est consacrée à la reproduction des débats des Chambres, des exposés des motifs des projets de lois, des rapports de commissions, des actes et documents officiels et des cours officiels ou non, des halles, bourses et marchés.

Pour jouir de l'exemption sus-énoncée, les suppléments devront être publiés sur les feuilles détachées du journal.

Ces suppléments ne pourront dépasser, en dimensions et en étendue, la partie du journal soumis à la taxe.

Art. 6. — Le port : 1° Des circulaires, prospectus, avis divers et prix courants, livres, gravures, lithographies, en feuilles, brochés ou reliés ;

2° Des avis imprimés ou lithographiés de naissance, mariage ou décès, des cartes de visite, des circulaires électorales ou bulletins de vote ;

3° Et généralement de tous les imprimés expédiés sous bandes, autres que les journaux et ouvrages périodiques.

Est fixé ainsi qu'il suit, par chaque paquet portant une adresse particulière :

1 centime (0 fr. 01 c.) par 5 grammes jusqu'à 20 grammes, cinq centimes (0 fr. 05 c.) au-dessus de 20 grammes jusqu'à 50 grammes.

Au-dessus de 50 grammes, cinq centimes (0 fr. 05 c.) par 50 grammes, ou fraction de 50 grammes excédant.

Les bandes doivent être mobiles et ne pas dépasser un tiers de la surface des objets qu'elles recouvrent.

Dans le cas contraire, la taxe fixée par l'article suivant est appliquée.

Art. 7. — Les objets désignés en l'article précédent peuvent être expédiés sous forme de lettres ou sous enveloppes ouvertes, de manière qu'ils soient facilement vérifiés. Dans ce cas, le port est, pour chaque paquet portant une adresse particulière, de cinq centimes (0 fr. 05 c.) par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.

Art. 8. — Les journaux, recueils, annales, mémoires et bulletins périodiques, ainsi que tous les imprimés, sont exceptés de la prohibition établie par l'article 1er de l'arrêté du 27 prairial an IX, quel que soit leur poids, mais à la condition d'être expédiés soit sous bandes mobiles ou sous enveloppes ouvertes, soit en paquets non cachetés et faciles à vérifier.

Art. 9. — 1° Le droit à payer pour l'expédition des valeurs envoyées par lettres est abaissé de vingt centimes (0 fr. 20 c.) à dix centimes (0 fr. 10 c.) par 100 francs ou fraction de 100 francs déclarés.

2° La taxe des avis de réception des valeurs déclarées et des lettres ou autres objets recommandés est également abaissée de vingt centimes (0 fr. 20 c.) à dix centimes (0 fr 10 c.)

Art. 10. — Les dispositions des articles qui précèdent ne sont ap-

plicables qu'aux lettres, imprimés, confiés à la poste, nés et distribués en France et en Algérie.

La date de l'exécution ne pourra être retardée de plus de deux mois après la promulgation de la présente loi ; elle sera fixée par décret.

A partir de la même date, seront abrogées toutes les dispositions des lois postales antérieures contraires à la présente loi.

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME

(Suite. — Voir les trois numéros précédents.)

II

L'autorité d'une affirmation se mesure sur la perfection intellectuelle et morale de celui qui affirme. Ce principe déjà appliqué à l'affirmation du monde chrétien peut être appliqué, présentement, à l'affirmation de Jésus-Christ. Ne tenons pas compte des ombres qui l'enveloppent extérieurement : pauvreté, humiliations, mépris, déshonneur, souffrances, mort infâme ; entrons dans son âme, c'est-à-dire en son esprit, en son cœur, en sa volonté. Là, rien d'obscur. Tout brille, tout est rayon. C'est la grandeur, la sublimité, la sagesse, l'amour, la pureté, la sainteté ; c'est l'éclat d'une perfection sans rivale qui, en s'assurant l'admiration des hommes, défie toute imitation.

Nous aimons à vivre au milieu des hommes illustres dont l'histoire nous a conservé le souvenir. Ils parlent à notre âme et l'attirent vers les faîtes où s'est élevée leur vertu. Cependant, tout en demeurant enchaînés par le respect et l'admiration à leur grande renommée, nous n'abdiquons point le droit de les juger. Leur vie, passée au tamis de notre critique, nous laisse voir leurs faiblesses et leurs fautes, lesquelles, en nous donnant le droit d'établir des comparaisons, nous donnent aussi le droit de ne les point croire inimitables.

Il n'en va pas ainsi de cette lumineuse et auguste figure de l'histoire que l'on appelle Jésus-Christ. Sa perfection sans tache intimide nos jugements, et sa grandeur unique décourage toute prétention. Encore une fois, entrons dans son âme et cherchons-y les raisons de cette admiration sans réserve que lui doivent tout esprit droit et tout cœur honnête.

Jésus est admirable dans son esprit : car ce qui fait l'esprit admirable c'est la double puissance qu'il possède de voir dans

les profondeurs et de s'élever sur les hauteurs de la pensée, sans rien perdre de cette candeur et de cette simplicité qui, en le tenant à la portée de tous, le rendent aimable à tous. Tel est l'esprit de Jésus-Christ : pénétrant et sublime, candide et simple.

Si vous avez lu l'Évangile, messieurs, je vous prie de vous souvenir d'un fait que vous n'avez peut-être pas assez remarqué et qui, cependant, mérite de l'être. Ce fait, le voici : Jésus-Christ, en toute circonstance, se montre le maître des oppositions intellectuelles que lui suscite la haine des scribes et des pharisiens, par la prodigieuse lucidité et pénétration de son esprit. Entouré d'agents provocateurs qui cherchent à le surprendre dans ses paroles, il trouve toujours, et sans effort, une réponse qui les confond, quand il n'a pas prévenu leurs captieuses difficultés. Tantôt, il s'arrête au milieu d'un discours : — Que pensez-vous dans vos cœurs, dit-il? Et ce que l'on pense, il le révèle au grand étonnement des coupables. Tantôt il déchire d'un seul mot le voile épais qui cache le meilleur sens des Écritures, et humilie devant l'esprit de la loi les adorateurs de la lettre. Ses adversaires attendent qu'il se décide à guérir un malade le jour du sabbat, pour l'accuser de violer la loi de Dieu; il les enlace de cette embarrassante question : Est-il permis de faire le bien le jour du sabbat? Aux rusés politiques, qui espèrent le mettre en contradiction avec le sentiment patriotique ou le respect du pouvoir, il demande un denier. — De qui est cette image et cette inscription? — De César. — Eh bien! rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. Contre les accusateurs de la femme adultère, qui comptent le prendre en flagrant délit d'ignorance de la loi ou d'indulgence immorale, il prend lui-même l'offensive par ces paroles devenues célèbres : « Que celui qui est sans péché lui jette la première pierre. » Et ainsi, en tout temps et en toute circonstance, l'audace tranquille de ses interrogations, la justesse et la force de ses réponses, la promptitude et la finesse de ses réparties attestent que son esprit, toujours maître de lui-même, n'est jamais obscurci par aucune des émotions que cause la surprise. Il pénètre tout de sa lumière. Un regard, un demi mot suffisent pour lui donner accès jusqu'au fond d'une pensée. Que dis-je, ce regard, ce demi mot ne sont pas même nécessaires, il voit les âmes et achève la pensée avant qu'elle ait eu le temps de se former.

Certes, messieurs, la pénétration d'esprit poussée à ce point n'est pas chose ordinaire. Ce qui l'est moins, c'est que, dans l'intelligence de Jésus-Christ, le mouvement qui creuse ne contrarie pas celui qui monte; il ne perd rien de son élévation dans la profondeur, il est sublime autant que pénétrant. Le sublime, ce son merveilleux que rend une grande âme, ne monte que rarement aux lèvres de l'homme. Il est plus facile de compter dans l'histoire ceux qui ont prononcé de ces paroles mémorables dont le choc ébranle notre cœur et donne le frisson à nos os, plus facile de relever dans la vie des hommes illustres les moments où ils furent sublimes. On peut dire du sublime, comme des grandes inventions, qu'il est dû à un contact mystérieux de l'homme et de Dieu; contact inattendu et fugitif, sur lequel il ne faut pas compter avant qu'il arrive, et qu'il ne faut plus espérer quand il est passé. Le sublime ne peut pas être une habitude.

Cependant, messieurs, lorsque nous parcourons l'Évangile, nous le rencontrons à chaque instant et dans le même esprit. Dieu, qui ne laisse tomber ce grand don qu'avec mesure dans l'intelligence humaine, l'a prodigué dans celle du Christ. Il est sublime, quand il proclame l'unique bonté de Dieu et convie l'homme à l'imitation de sa perfection. « Le seul bon, c'est Dieu; soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait. » — Il est sublime, quand, dans cette courte prière du *Pater,* que nous récitons tous les jours, même dans les jours d'oubli et d'ingratitude, il résume les croyances, les devoirs et les espérances de l'humanité, fille de Dieu. Il est sublime, quand, du haut de la montagne, il pousse ces cris étranges qui révoltent toutes les convoitises humaines, mais réjouissent toutes les misères humiliées, toutes les vertus méprisées et persécutées. — Bienheureux les pauvres! Bienheureux les doux! Bienheureux ceux qui pleurent! Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice! Bienheureux les miséricordieux! Bienheureux les cœurs purs! Bienheureux les pacifiques! Bienheureux les persécutés et les maudits! Bienheureux! — Il est sublime, quand il tend les bras à tous les affligés et les appelle sur son cœur. — « Venez à moi vous tous qui êtes accablés sous le poids de vos maux et de vos labeurs, venez, je vous restaurerai. » Il est sublime, quand il commande au cœur humain de briser les digues avares qui retiennent captives les eaux de son amour et de le répandre partout. — « Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous

haïssent, priez pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient. » Il est sublime, quand il dit à l'âme avide de perfection : — « Suis-moi, laisse les morts ensevelir les morts. » Il est sublime, quand, pour élever ses apôtres au-dessus des vaines terreurs de la mort, il proclame la sainte et inviolable liberté de l'âme : — « Ne craignez pas ceux qui tuent le corps et qui ne peuvent toucher à l'âme. » Il est sublime dans chacune des brèves réponses qu'il adresse à ses ennemis pendant sa douloureuse passion, dans chacun des cris qu'il pousse avant d'expirer. Il est sublime ! mais n'ai-je point affaibli l'impression que doivent produire ses paroles en les faisant passer par ma bouche indigne, et ne vaut-il pas mieux que vous en receviez le choc direct ? Lisez donc l'Évangile, messieurs ; si vous avez le pur et sincère amour du beau, vous serez saisi de ses splendeurs. Vos frémissements et vos douces larmes vous diront, mieux que mes discours, que le sublime n'est pas un rayonnement passager de la grande âme de Jésus-Christ, c'est sa lumière naturelle et continue.

Il est trop habituel que l'homme s'enfle des dons exceptionnels qu'il a reçus, et cherche à trancher sur ses semblables par sa manière d'être, de dire et de vivre, c'est ce qu'il appelle accuser sa personnalité. Jésus ne connaît point cette vulgaire infirmité. La pénétration et la sublimité d'esprit s'allient en lui à une merveilleuse candeur et simplicité. On ne sent point l'effort dans la science qu'il a des âmes, ni la prétention de voir plus loin et mieux qu'il ne voit. Pour lui ce qui est, est ; ce qui n'est pas, n'est pas. Plus fidèlement que qui que ce soit, il reproduit en sa propre personne le type qu'il propose à l'imitation de ses disciples quand il leur dit : — « Si vous ne devenez semblables à de petits enfants, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux. » Il est simple non-seulement quand il dit des choses sublimes ; il le faut, une parole n'est sublime qu'à la condition d'être simple ; mais habituellement grandi par ses propres discours, il n'en contracte point une solennité fatigante ni une insupportable emphase. Honoré de la jalousie des docteurs et de l'admiration publique, accueilli par ce cri de louange : — « Jamais homme n'a parlé comme cet homme », — il est humble, il se plaît au milieu des petits, se met à leur portée, parle leur langage, vit dans leur intimité, comme pour se faire pardonner, par cet abaissement volontaire, l'incomparable splendeur de son génie.

Voilà l'esprit de Jésus-Christ. Toute la puissance de son âme

y serait concentrée qu'on ne s'en étonnerait pas, tant il y a de perfection; mais, admirons le prodige! Messieurs, le cœur de Jésus-Christ ne perd rien à la surabondance de son intelligence. Souvent le génie est tout en tête, il absorbe la sève vitale et n'en laisse rien tomber dans les abîmes sacrés du cœur. L'homme qu'il élève au-dessus de ses semblables et dont on reconnaît la supériorité, en l'appelant maître, est surtout rebelle aux épanchements de la tendresse. Tout entier à ses pensées et enorgueilli de sa grandeur, il succombe à la tentation du dédain; s'il sait commander, il ne sait pas aimer.

Jésus, au contraire, est tout amour, c'est l'expression dont on se sert depuis dix-huit cents ans pour peindre son cœur. Ce cœur s'exprime habituellement par des actes sublimes, comme l'esprit s'exprime habituellement par des pensées sublimes. Il se donne non-seulement à ceux qui lui sont unis par les liens du sang, à ceux qu'il a choisis pour vivre dans sa familiarité, à ceux qui le recherchent; il se donne à tous avec une tendresse que la dispersion ne saurait affaiblir et qu'il faut appeler infinie partout où on la rencontre. O maître! ô parfait ami des hommes! Ce n'est pas un froid discours qui peut raconter votre amour! Je voudrais un cantique, et pour le chanter, la voix des saints qui furent de loin vos imitateurs. Amour sacré, répandu comme une huile bénie sur l'humanité tout entière, vous l'avez tellement pénétrée, que jusque dans ses plus profonds égarements elle ne peut vous oublier. Jésus! Jésus! tout le monde sait, tout le monde dit que vous avez aimé!

Vous avez aimé les pauvres jusqu'à vous humilier à leurs pieds et vouloir bien recevoir pour vous-même ce qui leur vient de notre bienfaisance, nous faisant ainsi comprendre qu'ils sont nos frères. Vous avez aimé les pécheurs, les publicains méprisés, la samaritaine adultère, Madeleine déshonorée, jusqu'à rechercher leur compagnie, bravant, pour attendrir leur cœur, les reproches et les injures des zélateurs de la loi. Vous leur avez promis le pardon de Dieu, vous leur avez peint celui qu'ils avaient offensé sous les traits aimables et touchants d'un père toujours inquiet, toujours tendre, toujours attendant le retour de ses enfants prodigues. Miséricordieux pour tous les crimes, vous les avez conviés aux mystérieuses et consolantes largesses de la miséricorde divine. Vous avez aimé votre ingrate patrie. Avant la consommation de ses oublis et de ses perfidies, vous l'avez appelée d'une voix émue. « Jérusalem! Jérusalem! qui

tues les prophètes et qui lapides les envoyés de Dieu, que de fois j'ai voulu rassembler tes enfants comme la poule rassemble les poussins sous son aile, et tu ne l'as pas voulu. Ah ! si tu connaissais le temps de la visite du Seigneur ! » Vous avez aimé vos ennemis jusqu'à demander leur pardon à Dieu quand ils insultaient à vos derniers tourments. Vous avez aimé comme personne n'a aimé et n'aimera jamais. On a bien dit : vous êtes tout amour.

Amour sans tache et sans faiblesses, messieurs, amour parfait. Nos misérables cœurs sont toujours en danger quand ils se laissent aller à l'entraînement de leurs affections. La chair traîtresse profite de leurs épanchements pour y mêler du sien, et, quand elle ne déshonore pas l'amour, elle le change en une coupable mollesse qui veut son contentement plus que le bien de ceux qu'on aime. De là, ces hésitations et ces combats entre le cœur et la conscience, où l'un ou l'autre ne peuvent être vaincus sans que l'amour souffre. Jésus-Christ n'a point éprouvé ces tentations, ce que nous connaissons de sa vie nous en est un sûr garant. Nous le voyons aimer avec une tendresse sans limites, en même temps qu'une austère réserve protége contre tout soupçon la pureté de son cœur. Ce cœur est un sanctuaire immaculé que le doute n'a jamais profané, bien que des pécheresses méprisées y aient trouvé un refuge à l'heure du repentir.

Jésus est donc admirable par le cœur autant que par l'esprit; mais est-il aussi admirable par la volonté qui fait, à proprement parler, le caractère. Il n'est pas rare de voir l'édifice de la perfection humaine crouler de ce côté, et d'entendre dire d'un homme admiré : Il fut grand par son génie, libéral en ses affections, mais il fut sans caractère; soit qu'il eût manqué de résolution dans ses entreprises, soit qu'il n'ait pas su y marcher droit, soit qu'il n'ait pas eu le courage d'appliquer à sa vie pratique les hauts principes de sa vie intellectuelle.

Vouloir avec fermeté et constance n'est pas chose commune, surtout quand il s'agit d'une entreprise difficile. Or, messieurs, Jésus a entrepris de toutes les choses la plus ardue : changer la face du monde religieux, régénérer le monde moral. Il a voulu cela depuis le premier moment de son existence; car c'est pour cela qu'il est né, nous dit-il. Il a voulu cela jusqu'à son dernier soupir; car, de son œil mourant, il voit la consommation de son dessein et s'écrie : c'est fait, *Consummatum est*. Il a voulu cela malgré l'infirmité des moyens dont il disposait;

malgré la puissance des contradictions qu'il devait rencontrer, malgré sa pauvreté, son obscurité, l'isolement de sa force; malgré l'attachement inintelligent du peuple juif à la lettre de sa loi; malgré la haine des docteurs qu'il venait supplanter; malgré les menaces, les persécutions, les ignominies, la mort.

Il a voulu fermement; mais ce n'est pas toute la perfection du vouloir. L'ambitieux possède ce ressort qui le pousse au pouvoir et à la gloire. Est-il donc admirable pour cela? — Non, messieurs, car il ne dédaigne pas les voies obliques et tourmentées de la ruse et de la violence, quand il ne peut plus avancer dans les voies droites et paisibles de la justice. Pour être digne d'admiration, la volonté doit marcher avec droiture non moins qu'avec fermeté, et, quel que soit son dessein, fût-ce de sauver un peuple, il faut qu'elle s'arrête dès que la justice offensée lui crie : On ne passe pas. Un homme pris entre les exigences d'une volonté opiniâtre et les résistances du droit, renonce malaisément aux détours pour se replier sur lui-même. Mais Jésus-Christ n'a point eu à subir cette alternative; car il n'a jamais voulu qu'avec droiture et dans le respectueux amour de la justice. Ruses de la politique, habiletés du discours, appâts des trompeuses promesses, abus de la popularité, appel à la force; toutes ces voies détournées et tortueuses lui furent inconnues.

Il va droit. Sa vie pratique est le limpide et parfait miroir des hauts principes qu'il proclame. Dans l'humilité, la douceur, la patience, la soumission, la simplicité, le désintéressement, il accomplit les préceptes qu'il donne aux siens : « Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait. — Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice. » — Saint autant que fort, il peut adresser à ses ennemis ce fier défi qu'ils n'ont jamais relevé : « Qui de vous m'accusera de péché? *Quis ex vobis arguet me de peccato?* »

Et maintenant, à qui vous comparerai-je, ô le plus beau des hommes? Je regarde, et partout je vois les brillantes et hautes qualités des illustres ternies et amoindries par quelque vice ou imperfection. Ici, la vie paraît se réfugier aux sommets de la pensée; là, elle se concentre dans les mystérieux abîmes du cœur; ailleurs, elle se dépense tout entière aux efforts de la volonté; nulle part, je ne la vois répandre également sur toutes les facultés de l'âme ses riches ondes. Nulle part, non plus, je ne remarque l'accord et la parfaite mesure des contrastes. Celui-

ci, en montant, se remplit des vaines fumées de l'orgueil; celui-là, en s'abaissant, perd la dignité et le prestige de son grand esprit; celui-ci, en aimant, s'enivre de joies fatales à sa vertu ; celui-là, en gardant son cœur, le rend trop insensible; celui-ci, en poussant avec une opiniâtre énergie un dessein qu'il a conçu, essaye de tous les chemins et maltraite la justice; celui-là, à force de la respecter, n'a que de timides vouloirs. L'équilibre des facultés humaines élevées toutes ensemble à une extraordinaire puissance, ainsi que cette ravissante harmonie de l'âme résultant de la pondération des contrastes, ne se rencontrent que dans Jésus-Christ. Pilate disait bien en le montrant au peuple : Voilà l'homme! Pour quiconque, en effet, regarde son âme, Jésus-Christ n'est point un homme d'un temps, d'un lieu, d'une nation. Il n'est ni ancien, ni moderne, ni juif, ni grec, ni romain; il est l'homme! l'Homme par excellence, l'homme idéal. Sa perfection unique est un fait unique acquis à l'histoire. Tous ceux qui l'ont attaquée ont été réprouvés par le bon sens et l'honnêteté publics comme des êtres étranges, malsains, incapables de juger et de sentir la véritable beauté.

Ecce homo! Messieurs, voilà l'homme qui a osé se dire Dieu. Vous l'avez assez entendu, il est temps de le presser entre ces trois questions; Jésus-Christ disait-il ce qu'il ne croyait pas? Disait-il ce qu'il croyait par erreur? Voyait-il en lui ce qu'il disait? Par conséquent, se prononçait-il sur un état réel de sa personne? Exprimait-il un fait de conscience? Dans le premier cas, il est fourbe; dans le second, il est insensé; dans le troisième, il est sincère et vrai. Je ne crois pas, messieurs, qu'on puisse sortir de la difficulté introduite par l'affirmation de Jésus-Christ dans l'examen de sa personne autrement que par l'une de ces trois portes: le mensonge, la folie, la sincère vérité. Les lois psychologiques vont nous indiquer celle qu'il faut prendre, si nous nous replions un instant vers la perfection morale que nous venons d'admirer.

Jésus a aimé non-seulement les siens, mais l'humanité tout entière, d'un amour tendre et sans tache; il a toujours marché à l'accomplissement de son grand dessein dans le plus scrupuleux respect de la justice. Comment aurait-il pu mentir? Est-ce que le premier don de l'amour n'est pas le don de la vérité? Est-ce qu'on trompe pendant toute une vie ceux à qui on se dévoue avec une entière abnégation de soi-même? Est-ce que la première justice n'est pas le respect de la sainte majesté de

Dieu ? Enfin est-ce qu'il est humainement possible de cacher sous les apparences d'une sainteté qui ne se dément jamais, l'ignominie d'un mensonge aussi grossier qu'il est odieux? Non, messieurs, non, Jésus n'est pas, Jésus ne peut pas être fourbe. Il dit ce qu'il croit.

Mais ne croit-il pas par erreur ce qu'il dit? — Quelle erreur, s'il vous plaît? — L'homme peut se tromper sur une des qualités de sa personne et voir en lui-même le bien qui n'y est pas, ce bien n'étant qu'un accident de sa nature; mais se tromper sur sa nature même, il ne le peut pas. Ainsi, messieurs, nous pouvons croire sincèrement que nous avons de la grâce, de l'esprit, du génie, du dévouement, quand il est clair pour tout le monde que ces choses nous font défaut; mais croire sincèrement que nous sommes des oiseaux ou des poissons, nous ne le pouvons pas, à moins d'avoir perdu la raison. Pour croire sincèrement et par erreur qu'il est Dieu, Jésus doit donc être frappé de démence, démence chronique, puisque son affirmation est continue. Or, je vous le demande, tombe-t-il sous le bon sens qu'une démence chronique puisse prendre place dans un esprit habitué au sublime et doué d'une pénétration surhumaine? Si maîtresse d'elle-même, si clairvoyante, si lumineuse, cette intelligence, qui pénètre au fond des âmes, peut-elle ainsi s'abuser sur elle-même? Ce noble génie ne se révolte-t-il pas, comme d'instinct, contre l'extravagance inutile et grotesque d'une affirmation qui choque la plus chère croyance d'un peuple monothéiste? Vous me direz, peut-être, que vous avez vu et entendu des infortunés, hommes instruits, habituellement calmes et sages dans leurs conversations, croire sincèrement et dire avec enthousiasme qu'ils sont le Saint-Esprit, par exemple, ou le Père éternel. D'accord, messieurs, mais n'est-il pas vrai que leur affirmation étrange détonne dans l'ensemble de leurs actions et de leurs discours et ne se rattache par aucun fil à la trame de leur vie. C'est précisément parce que nous voyons cette affirmation interrompre par un heurt terrible le cours tranquille de la pensée que nous plaignons le désordre de ces pauvres intelligences qui pourraient être si belles. Au contraire, l'affirmation de Jésus-Christ se pose comme un principe qui commande logiquement sa doctrine, ses desseins, ses actions, ses vertus; un principe tellement engagé dans sa vie qu'on ne peut l'en séparer sans en rompre le tissu. Elle ne détonne pas, elle ordonne; elle n'interrompt pas le cours de la pensée, elle le

règle. Or, messieurs, entre la folie et la logique, entre le désordre mental et l'harmonie du discours et de la vie, les lois psychologiques nous disent qu'il y a une incompatibilité absolue.

Nous voilà donc en mesure de sortir de la difficulté que nous propose l'affirmation unique de Jésus-Christ. La perfection de son cœur et de sa volonté nous ferme la porte de la fourberie et du mensonge. La perfection de son esprit nous ferme la porte de la démence ; il ne reste plus que la porte de la sincère vérité. Jésus-Christ affirme donc ce qu'il voit en lui, Jésus-Christ se prononce sur un état réel de sa personne, Jésus-Christ exprime un fait de conscience, Jésus-Christ est Dieu.

Maître du ciel et de la terre, souverain dispensateur de tous les biens, c'est vous-même qui nous poussez à cette conclusion en comblant un enfant de la famille humaine de dons si parfaits. S'il nous trompe nous ne pouvons rien contre son témoignage. C'est à vous de nous montrer le vice ou l'infirmité qui se cache sous sa perfection et de détruire, par une contradiction manifeste, l'autorité de son affirmation. J'interroge donc vos lois providentielles pour savoir si vous réprouvez ou approuvez celui qui se dit votre fils.

III

C'est une loi providentielle, messieurs, que l'homme soit éprouvé par l'erreur afin qu'il ait le mérite d'embrasser librement la vérité ; mais près de cette loi il en est une autre qui veut que la vérité soit tellement visible que l'homme ne puisse être excusé de l'avoir méconnue, et que l'erreur soit marquée d'un caractère qui la dénonce à notre réprobation.

Tout concourant à nous séduire dans la perfection que nous venons d'étudier, Dieu nous doit et doit à sa vérité de nous empêcher de donner créance à l'affirmation de Jésus-Christ, si cette affirmation est fausse, qu'elle que soit la cause de sa fausseté.

Or, le premier signe par lequel Dieu semblerait devoir se manifester, c'est l'opposition officielle de ceux à qui il a confié l'interprétation de sa loi. Car il a un peuple choisi entre tous les peuples, et ce peuple a reçu du ciel une loi sainte qui maudit et châtie les blasphémateurs. Un homme dont on connaît l'origine et la parenté, un homme dont on voit les infirmités, un homme se dire Dieu, n'est-ce pas le plus insigne des blasphèmes contre ce Jéhovah unique, invisible, éternel, tout-puissant, auquel le peuple juif doit tant de bienfaits et qu'il adore au mépris des

dieux des nations. C'est donc avec raison que les princes des prêtres, les docteurs et les anciens s'émeuvent de l'affirmation inouïe du fils de l'ouvrier Joseph. Ils représentent, n'est-ce pas, la justice divine indignée d'une usurpation sacrilége ? Singulière représentation ! La justice divine est calme, solennelle, impartiale et je ne vois que trouble, confusion, haine implacable au tribunal où comparaît Jésus-Christ. Tendre des embuches, soudoyer la trahison, suborner de faux témoins, étouffer par des clameurs et des imprécations les explications d'un accusé, ne convoquer personne pour sa défense, exciter le peuple, intimider le pouvoir, hâter par tous les moyens une condamnation décrétée avant le jugement, sont-ce là des actions dignes de Dieu et puis-je voir les défenseurs de sa cause et les manifestants de sa sainte vérité dans les juges qui condamnent Jésus comme blasphémateur ?

Vous me direz, messieurs, que les hommes peuvent faillir au service d'une sainte cause, que ce n'est pas dans la personne des interprètes de la loi, mais dans la loi elle-même que je dois chercher le signe de la contradiction divine. C'est vrai. Il est écrit dans la loi : « Jéhovah notre maître, Jéhovah est l'unique Dieu. Regarde, mon peuple, regarde, je suis ton Dieu, il n'y en a pas d'autre. Jaloux de ma gloire, je ne la laisserai pas prendre. Non, je ne veux pas qu'il y ait chez toi de nouvelle divinité, je ne veux pas que tu adores un autre Dieu que moi. Tous les dieux de la terre, le Seigneur les brisera. » Mais la loi m'apprend aussi qu'un jour doit venir le Désiré des nations, que le Désiré sera de la tribu de Juda et de la famille de David, que le sceptre sorti des mains de Juda, et la dernière des soixante-dix semaines d'années à partir de l'édit des Perses, pour la reconstruction du temple de Jérusalem, seront le signal de sa venue, qu'il naîtra à Bethléem, qu'un ange préparera sa voie, qu'il viendra accomplir la volonté de celui qui l'envoie, qu'il se montrera doux et juste, qu'il prêchera une nouvelle alliance, qu'il sera persécuté, trahi, condamné à une mort infâme. Que s'il est né dans le temps, sa génération est dans le principe et dès l'éternité, que Dieu lui a dit dans un éternel aujourd'hui : « Tu es mon fils, je t'engendre à présent », enfin, qu'on l'appellera « Dieu avec nous, Jéhovah notre juste. » Voilà ce qu'elle m'apprend, messieurs, cette loi que vous invoquez ; et si je mets Jésus en sa présence, je vois qu'il est de la tribu de Juda, de la famille de David, qu'au moment où le sceptre passe des mains de Juda aux mains d'un Iduméen, dans la dernière des soixante-dix

semaines d'années prédites par Daniel, il naît à Bethléem. Je vois Jean, son précurseur, qui lui prépare la voie. J'admire sa douceur et son amour de la justice, je l'entends dire qu'il vient faire la volonté de son Père et prêcher une loi nouvelle qui doit embrasser le monde entier. Je vois ses ennemis qui l'entourent, et ses disciples qui le trahissent et l'abandonnent, la croix debout, et étendu sur ses bras inflexibles, celui qui s'est dit le fils de Dieu. S'il se trompe ou s'il a menti, s'il n'est pas le Désiré des nations, celui à qui le Seigneur a dit : Tu es mon fils, Emmanuel, Jéhovah, que Dieu nous montre donc son Promis ; car enfin les oracles sont solidaires, ceux dont l'accomplissement est manifeste entraînent avec eux ceux dont l'objet mystérieux ne peut être saisi que par notre foi. Un signe, mon Dieu, un signe qui nous préserve de l'erreur.

Mais quoi, je m'adresse à Jésus-Christ lui-même : Êtes-vous celui qui doit venir ? Et voici ce qu'il me répond : « Les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont guéris, les sourds entendent, les morts ressuscitent, les pauvres sont évangélisés. » Après avoir usurpé le nom de Dieu, va-t-il donc usurper son pouvoir ? Il commande à la nature non pas avec cette crainte respectueuse et ce trouble sacré que l'on remarque chez les thaumaturges, mais avec cette fière assurance et ce calme auguste qui ne conviennent qu'à un maître.

Laissez-là les prestiges, me dites-vous, Dieu est patient, demain il aura son tour contre l'imposture. Mais ne voyez-vous pas que Jésus s'empare de ce demain sur lequel vous comptez. Il a dit de son vivant : « Quand j'aurai été élevé de terre, j'attirerai tout à moi. » On le crucifie, les peuples et les siècles sont à lui. Il a voulu être cru comme Dieu. « Croyez en moi, dit-il, celui qui ne croit pas au Fils de l'homme sera condamné. » Et voici que j'entends une voix immense : voix des villes et des déserts, voix des continents et des îles, voix des lieux que j'habite et des confins de la terre, voix des siècles passés et du temps présent : *Credo in Jesum Christum Filium Dei !* Il a voulu que la foi en lui opérât des prodiges ; et voici que les apôtres et les saints commandent en son nom à la nature soumise, guérissent les malades, ressuscitent les morts, chassent les démons et amollissent les âmes qu'une longue iniquité a endurcies. Il a voulu être adoré à la place des divinités menteuses qui pervertissaient les nations, à l'égal du Dieu unique qui recevait sur la montagne sainte les hommages du peuple privilégié ; et voici que les tem-

ples s'écroulent, que les idoles roulent dans la poussière, que de la splendide maison de Jéhovah il ne reste plus pierre sur pierre, et que sur tant de ruines sacrées retentit ce cantique d'une nouvelle humanité : Nous t'adorons, ô Christ, et nous te bénissons : *Adoramus te, Christe, et benedicimus tibi.* Il a voulu être aimé d'un amour universel et sans rival : les biens de ce monde, les affections les plus légitimes, la vie elle-même, tout dans le cœur humain doit céder le pas à l'amour du Christ, tout doit être sanctifié par cet amour. Et vous l'avez vu, messieurs, le cœur humain s'est laissé envahir, et sous la pression d'une force invincible qui exagère ses ressorts, il s'écrie : « Qui me séparera de l'amour du Christ ? La tribulation ? l'angoisse ? la faim ? le dépouillement ? la persécution ? le glaive ? — Non, non. Ni la mort, ni la vie, ni anges, ni principautés, ni vertus, ni les joies du présent, ni les promesses de l'avenir, ni les menaces de la force, ni hauteur, ni profondeur, rien, rien au monde ne me séparera de l'amour de Dieu qui est dans le Christ Jésus mon Seigneur. » Amour fécond qui compense toutes les déceptions, qui console toutes les douleurs, qui fortifie toutes les faiblesses, qui engendre toutes les vertus, qui pousse à tous les sacrifices, qui s'exprime par le martyre, et s'écrit avec du sang sur toutes les pages de l'histoire chrétienne. Amour de nos pères, amour des présentes générations. Ah ! messieurs, parce que le souffle de l'incrédulité a passé sur notre siècle, il y a des hommes sans cœur qui reprochent au Christ de n'être plus aimé et qui chantent ironiquement à nos oreilles cette strophe lugubre du poète :

> Les clous du Golgotha te soutiennent à peine,
> Sous ton divin tombeau, le sol s'est dérobé ;
> Ta gloire est morte, ô Christ, et sur nos croix d'ébène
> Ton cadavre céleste en poussière est tombé.

O quel insigne mensonge ! Vous voulez que Jésus ne soit pas plus qu'une aride poussière, incapable de faire palpiter le cœur ? Mais je sens, moi, quand je presse sur ma poitrine sa croix adorée, je sens le feu de son amour pénétrer mon âme indigne et la remplir pour vous d'une tendresse infinie. C'est l'amour de Jésus qui m'a lancé à la poursuite de vos âmes, c'est l'amour de Jésus qui m'a dépouillé de tout ce qui pouvait embarrasser ma course, c'est l'amour de Jésus qui me fait vous aimer à ce point que, s'il le fallait, demain, aujourd'hui, tout de suite, je vous ferais

le sacrifice de ma vie. Mais tais-toi, mon âme, il y a des voix plus éloquentes que la tienne. Laisse parler ces vierges admirables qui se dévouent à toutes les faiblesses et veillent au chevet de toutes les douleurs ; ces apôtres de la bonne nouvelle qui vont user leur vie au service des infidèles et répandre leur sang sous la hache des persécuteurs ; ces prêtres et ces pontifes qui soutiennent si fièrement les droits de l'Église et protègent si vaillamment les âmes contre les ruses de la politique et les violences du pouvoir, ne disent-ils pas d'une commune voix : J'aime mon Christ : *Amo Christum meum ?*

Je vous entends, messieurs, me rappeler qu'il est une passion opiniâtre comme l'amour dont Jésus-Christ a été poursuivi sans relâche depuis le jour où il a affirmé sa mystérieuse grandeur : la haine ! N'est-ce pas là le signe de contradiction divine par lequel nous sommes avertis de nous méfier de l'affirmation du prétendu Fils de Dieu. La haine de Jésus-Christ au service de la vérité ? Mais vous n'y pensez pas ? Voyez donc ce qu'elle est cette haine : la passion aveugle de mille sectes diverses qui ne peuvent s'accorder sur une doctrine. Voyez donc où elle germe cette haine : peut-être dans quelques âmes égarées qui rêvent de bonne foi une philosophie insensée ; mais sûrement dans tous les cœurs corrompus et dans toutes les âmes scélérates. Voyez donc ce qu'elle produit cette haine : des vices ignobles, des crimes abominables, des ruines barbares. Voyez où elle aboutit cette haine : à la haine de Dieu, car partout où elle règne, Dieu est finalement détrôné et remplacé par une idole. Que peut-il y avoir de commun, je vous le demande, entre un signe divin et de pareilles infamies ?

Silence donc, silence lugubre de la vérité cachée et inféconde en présence d'une erreur qui, après m'avoir séduit par ses prodigieuses manifestations, me console, me fortifie, me passionne, m'excite au bien, me transforme, m'enlève jusqu'à ces sommets de la perfection humaine qu'on appelle la sainteté. Cela n'est pas possible, messieurs, ou bien les lois providentielles sont bouleversées et Dieu m'accable sous le poids d'un monstrueux mystère. Si je suis raisonnable, si j'ai foi en la Providence je dois croire invinciblement que l'homme qui s'impose par son affirmation est l'homme approuvé de Dieu dont parle l'Apôtre : *Jesum Nazarenum virum approbatum a Deo.* D'où je conclus que Jésus-Christ a dit vrai, que Jésus-Christ est Dieu.

Il est Dieu, tout s'illumine aux clartés de cette vérité comme s'illumine la nature aux rayons du soleil matinal.

Jésus-Christ est Dieu, voilà l'explication de cette perfection unique que nous avons tant admirée et qui paraît si étrange dans un enfant de la race humaine. C'est la divinité qui pénètre cette grande âme et l'inonde de lumières et de vertus sans rivales ; car, comme le dit fort bien saint Thomas, plus un principe est parfait, plus il fait sentir profondément son action.

Jésus-Christ est Dieu. Il ne pouvait pas y avoir ici-bas de justice pour le juger, et je ne suis point étonné de voir la malédiction divine poursuivre à travers les siècles ses persécuteurs, aujourd'hui dispersés loin du temple et de l'autel dont ils attendent en vain la restauration.

Jésus-Christ est Dieu. Si tous les oracles se donnent rendez-vous dans sa personne sacrée, cela devait être. Une si haute majesté méritait d'être prévenue par une préparation digne de sa grandeur, et Dieu ne pouvait manquer de lui donner la première place dans le plan de sa providence.

Jésus-Christ est Dieu. Comment la nature pouvait-elle se soustraire à son pouvoir souverain ? Les prodiges sont dans la main de celui qui a fait toutes choses ; le Fils égal à son Père doit pouvoir tout ce que peut son principe éternel, opérer ce qu'il opère, et son nom seul est une force à laquelle se soumettent nécessairement toutes les forces du monde.

Jésus-Christ est Dieu. Les siècles sont donc à lui. S'il s'empare de l'avenir, l'avenir docile lui doit des croyants, des adorateurs et des amants, et la vertu féconde de sa foi et de son amour, transformant l'humanité, est une conséquence inévitable du dessein qu'il exprime, de la volonté qu'il manifeste.

Jésus-Christ est Dieu. Il faut qu'il soit haï, car les passions corrompues de la nature sont partout et en tout temps ennemies de la divinité.

Jésus-Christ est Dieu. Il l'affirme à la terre, le ciel répond à son affirmation par des signes merveilleux et par ces tendres paroles du Père éternel : Tu es mon Fils bien-aimé en qui j'ai mis mes complaisances.

Jésus-Christ est Dieu. Il l'a dit : *Quid adhuc egemus testibus* ? Avons-nous besoin d'un autre témoignage ? Je crois, vous croyez avec moi. Vive Jésus ! Au Fils du Père tout-puissant, à l'Homme-Dieu, adoration, louange, amour, maintenant et toujours dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

(La suite au prochain numéro).

LA CHRONOLOGIE DES PAPES

Nous avons reçu la lettre suivante, que nous sommes heureux de reproduire, et qui intéressera certainement nos lecteurs.

Paris, 5 avril 1878.

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez rendu un véritable service à vos lecteurs, en insérant, dans le dernier bulletin de vos intéressantes *Annales,* la liste chronologique des Souverains-Pontifes, depuis saint Pierre jusqu'au nouveau Pape que Dieu vient de donner, d'une manière si providentielle, à son Église. Mais permettez-moi de vous soumettre à ce sujet une observation qui peut avoir son utilité pratique.

La chronologie que vous nous avez donnée repose sur les autorités les plus graves. On la retrouve dans les savants ouvrages des Sardini, des Marangoni, des Pagi; elle était consacrée autrefois par la série des célèbres mosaïques que renfermait la basilique de Saint-Paul, avant le terrible incendie de 1826; c'est également celle qu'a suivie jusqu'en 1871 l'*Annuario Pontificio* imprimé à Rome par les soins de la Chambre apostolique; et, à ce titre, on peut la désigner par le nom de chronologie de l'*Annuario.*

Toutefois, comme elle n'est pas la seule, ne serait-il pas opportun d'ajouter quelques mots, dans un de vos prochains bulletins, dans le but de rappeler que, concurremment à cette chronologie, qui donne à la série complète des Papes 258 représentants, compris saint Pierre et S. S. Léon XIII, il y en a plusieurs autres qui ont aussi, en leur faveur, le patronage de la science?

Les deux principales s'écartent chacune de cinq chiffres, l'une en moins, l'autre en plus, de la chronologie de l'*Annuario.*

La première est celle des Bénédictins, dans l'*Art de vérifier les dates.* Cette chronologie s'arrête à Pie VII et ne lui assigne que le 248e rang dans la liste des Papes : ce qui évidemment donne à S. S. Léon XIII la 253e place.

La deuxième est celle de la *Gerarchia cattolica* (la Hiérarchie catholique), publication annuelle qui paraît à Rome, avec l'assentiment du Saint-Siège, et qui n'est autre que l'*Annuario,*

sous un nom nouveau, qu'il a pris, depuis 1872 (1). La chronologie de la *Gerarchia* a le mérite d'être en rapport avec la série des portraits des papes qu'on trouve aujourd'hui représentés dans la basilique de Saint-Paul; et elle est, on le peut dire, le résultat des grands travaux de la science moderne, de même que la chronologie de l'*Annuario* et celle de l'*Art de vérifier les Dates* sont l'expression des recherches des anciens érudits italiens et français. — Quoi qu'il en soit, la chronologie de la *Gerarchia* assigne à notre regretté Pie IX le 262e rang, et par conséquent le 263e appartient à S. S. Léon XIII.

Pour mieux apprécier les différences qui existent entre ces deux chronologies et celle de l'*Annuario*, il importe de spécifier les additions faites par l'une, les omissions admises par l'autre.

*Additions faites à la chronologie de l'*Annuario *par celle de la* Gerarchia cattolica.

1. Entre le pape Formose et Étienne VII, la *Gerarchia* ajoute le pape *Boniface VI*, qui fut élu en 896 et ne passa que quinze jours sur le Siège Pontifical. — L'*Annuario* l'omet sans doute parce qu'il mourut avant d'être consacré et couronné (2). — De là, dans l'*Annuario*, Étienne VII occupe-t-il le 115e rang, et dans la *Gerarchia* le 116e.

2-4. — Tandis qu'entre Jean XIV, qui inaugura son règne en 984, et Sylvestre II, qui monta sur le trône en 999, l'*Annuario* ne compte que deux Papes : Jean XV et Grégoire V, la *Gerarchia* en compte cinq, à savoir : 1° *Boniface VII*, qui gouverna sept mois et quinze jours en 985, après Jean XIV, et à qui elle donne le 141e rang; 2° *Jean* XV, qui occupa le Saint-Siège dix ans et quatre mois, de 985 à 996; 3° *Jean XVI*, (143e de la liste), qui occupa le trône quatre mois seulement et douze jours, en 996; 4° *Grégoire V*, qui, élu en 996, régna jusqu'en 999, deux ans et huit mois; 5° *Jean XVII*, qui ne resta que dix mois sur le trône en 999. D'où il suit que Sylves-

(1) L'*Annuario*, qui était imprimé à la typographie de la *Camera apostolica*, dût naturellement être suspendu en 1871, lorsque la typographie de la *Camera* fut devenue la possession du gouvernement de Victor-Emmanuel.

(2) D'après le droit canonique, le pape au moment même de son élection, dès qu'il y donne son consentement, devient par le fait même le successeur de saint Pierre, le Vicaire de Jésus-Christ et le chef de l'Eglise universelle. — Baronius conteste l'élection de Boniface VI.

tre II n'occupe dans l'*Annuario* que le 142e rang, tandis que la *Gerarchia* lui assigne le 146e.

5. — Le 5e Pape que la *Gerarchia* ajoute à la liste de l'*Annuario,* est *Benoît X,* qui fut élu en 1058 et ne passa que neuf mois sur le Siège pontifical. Il suit de cette nouvelle addition que le pape Nicolas II n'est dans l'*Annuario* qu'au 155e rang, tandis qu'il occupe le 160e numéro de la *Gerarchia,* et que tous ses successeurs sont en avance de cinq places sur la liste de l'*Annuario.*

*Retranchements faits par la chronologie de l'*Art de vérifier les Dates, *à celle de l'*Annuario *et de la* Gerarchia

1. Les Bénédictins mettent saint Pierre en dehors de la liste des Papes.

2. Ils confondent saint Clet, deuxième successeur de saint Pierre, avec saint Anaclet, que les deux autres chronologies regardent comme le quatrième successeur de l'Apôtre. De là, saint Évariste qui inaugura son Pontificat en l'an 112, occupe-t-il le 6e rang dans l'*Annuario* et la *Gerarchia,* tandis qu'il n'a que le 4e dans l'*Art de vérifier.*

3° Les Bénédictins ne comptent pas (à tort) saint Félix II parmi les Papes. D'où il résulte que saint Damase qui monta sur le trône Pontifical en l'an 384, occupe le 39e rang dans l'*Annuario* et la *Gerarchia* et seulement le 36e dans l'*Art de verifier.*

4. Ils passent Étienne II, qui fut élevé en 752 au Souverain-Pontificat, et mourut trois jours après son élection, avant d'avoir été sacré. De là, le pape Étienne qui suit et qui porte dans l'*Annuario* et la *Gerarchia* le nom d'Étienne III, et occupe le 95e rang, est-il appelé Etienne II par les Bénédictins, et n'occupe-t-il que le 91e rang dans l'*Art de vérifier.*

5-7. — Entre Jean XIV et Sylvestre II, les Bénédictins, d'accord ici avec l'*Annuario,* ne comptent que deux Papes : Jean XV et Grégoire V, et omettent les trois autres Papes admis par la *Gerarchia :* Boniface VII, Jean XVI et Jean XVII. D'où il suit que Sylvestre II qui, dans la *Gerarchia,* porte le numéro 146 et dans l'*Annuario* le 142e, n'est dans l'*Art de vérifier* que le 139e (1).

(1) Il a été dit au paragraphe précédent que l'*Annuario* et la *Gerarchia*, conformes jusqu'en 896, au Pontificat de Formose, 114e Pape des deux listes, cessent d'être en rapport avec le successeur de ce

8. Les Bénédictins, d'accord ici encore avec l'*Annuario*, ne comptent pas Benoît X, qui, d'après la *Gerarchia*, gouverna l'Église neuf mois et vingt jours, de 1058 à 1059, entre Étienne X et Nicolas II. D'où il suit que Nicolas II occupe le 160e rang dans la *Gerarchia*, tandis qu'il n'est que le 155e dans l'*Annuario* et le 152e dans l'*Art de vérifier les Dates*.

9. Les Bénédictins omettent également Célestin IV qui, en 1241, gouverna l'Église dix-sept jours, selon la *Gerarchia* et l'*Annuario*, et mourut avant d'avoir été sacré. D'où Innocent IV est-il compté pour le 185e Pape dans la *Gerarchia*, pour le 180e dans l'*Annuario*, et seulement pour le 176e dans l'*Art de vérifier*.

10. Enfin, Adrien V, qui selon la *Gerarchia* est le 191e Pape et le 186e dans l'*Annuario*, est également omis par les Bénédictins, sous prétexte que ce Pontife, qui mourut le 16 août 1276, après un mois et neuf jours de règne, n'avait pas été consacré et ordonné prêtre : il n'était, en effet, que diacre au moment de son élection. D'où il suit que Jean XXI qui, d'après Muratori, fut élu le 13 septembre 1276 et couronné le 20, porte dans l'*Annuario* le n° 187, le 192 dans la *Gerarchia*, et n'est que le 182e de la liste de l'*Art de vérifier les Dates*. — De là encore, par une conséquence logique, tous les successeurs de Jean XXI, dans cette dernière liste, sont-ils en retard de cinq places avec la chronologie de l'*Annuario* et de dix avec la chronologie de la *Gerarchia*.

Il me semble, Monsieur le Rédacteur, que ces diverses observations et les explications qui les suivent, pourraient avoir l'heureux résultat de faire comprendre à vos nombreux lecteurs pourquoi, dans les revues qui publient des articles sur Sa Sainteté Léon XIII ou dans les ouvrages consacrés au nouveau Pape, les uns le donnent comme le 252e successeur de saint Pierre, les autres comme le 257e, et d'autres encore comme le 262e successeur du grand apôtre et par conséquent comme le 263e de nos Souverains Pontifes.

Il est vrai que, pour être complet, il faudrait dire encore 1° qu'entre les trois chronologies dont il vient d'être question, il

Pontife. L'*Annuario* lui donne pour successeur Etienne VII, la *Gerarchia* place entre Formose et Etienne VII, le pape Boniface VI, qui mourut quinze jours après son élection. — Ce pape Boniface est admis par les Bénédictins : on serait tenté de trouver que c'est une inconséquence dans leur système. — Quoi qu'il en soit, les noms de Boniface VI, Boniface VII, Jean XVI et Jean XVII, rejetés de l'*Annuario*, expliquent comment Sylvestre II y est noté sous le n° 142, au lieu du 146e de la *Gerarchia*.

en est d'autres, qui ajoutent ou rejettent, en nombres différents, des noms de Souverains-Pontifes, témoin celle du savant Ciaconius : sa liste assignerait à Sa Sainteté Léon XIII le 160e rang dans la série des Papes (1). Il faudrait dire : 2° que certains auteurs dépassent le chiffre de 263, en augmentant leur liste des noms de Pontifes, tel que celui de Léon VIII, qui est généralement rejeté comme antipape, et ceux de Victor V et de Pascal III, qui furent indûment élus sous le pontificat du Pape légitime Alexandre III (1159-1181); ou encore en insérant, dans la série des Souverains-Pontifes, les deux Papes français, Robert de Genève et Pierre de Lune, qui, à la fin du XIVe siècle, sous les noms de Clément VII et de Benoît XIII, furent opposés aux Papes Urbain VI, Boniface IX, Innocent VII, Grégoire XI, Alexandre V et Jean XXIII, et devinrent la cause du schisme dit d'Occident, qui désola l'Église de 1378 à 1417 (2).

Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes respectueux sentiments. L'abbé V. DUMAX.

LE PONTIFE ROMAIN

Nous avons terminé, dans notre dernier numéro, la reproduction de la Lettre pastorale du cardinal Pecci pour le Carême de 1877, sur l'*Église et la Civilisation;* nous

(1) Ciaconius rejette de la liste de la *Gerarchia* Félix II, Jean XVII et Benoît X, ce qui lui donne pour chiffre final 260 au lieu de 263. — A l'*Annuario* il ajoute, avec la *Gerarchia*, Boniface VI, Boniface VII et Jean XVI, et en rejette Félix II : ce qui lui donne la différence de deux Papes et le chiffre 260, au lieu de 258 que trouve l'*Annuario*.

(2) Bien que la question de légitimité dans les Papes des deux obédiences, qui se succédèrent durant le schisme d'Occident, ne soit pas tranchée, le Saint-Siège semble s'être prononcé d'une manière négative, en laissant prendre à des Pontifes, ultérieurement et canoniquement élus, les noms sous lesquels Robert de Genève et Pierre de Lune s'étaient fait appeler. Le cardinal Jules de Médicis, en montant sur le trône pontifical, en 1523, choisit le nom de Clément VII, et le cardinal François Orsini, au jour de son élection à la papauté, en 1724, prit celui de Benoît XIII. — Dans tous les cas, et quelle que puisse être la décision de cette grave question, on ne saurait légitimement, ce semble, augmenter la somme totale de la liste des Papes de deux chiffres pour les deux Pontifes en question, l'Eglise n'ayant eu, dans ce temps, comme dans les autres, qu'un seul vrai Chef. Il conviendrait plutôt de faire comme les Bénédictins : ils ont indiqué Robert de Genève et Pierre de Lune sous les numéro bis 197 et 198, assignés également à Urbain VI et à Boniface IX.

commencerons, dans le prochain, la reproduction de la Lettre pastorale pour le Carême de 1878, qui complète la précédente. Aujourd'hui, nous reproduisons, d'après la traduction de la *Défense,* l'Homélie prononcée par le Cardinal Pecci, le 18 juin 1871, à l'occasion du Jubilé pontifical de S. S. Pie IX, *sur les prérogatives du Pontife romain.*

Grâces soient rendues au Très-Haut qui, dans les conseils toujours admirables de sa sagesse, a réservé à l'Église cette particulière consolation d'être aujourd'hui témoin d'un événement tel que son histoire de dix-neuf siècles ne présente point le pareil. L'auguste Pontife Pie IX, seul dans la longue série des successeurs de saint Pierre, vient d'accomplir la vingt-cinquième année de son glorieux pontificat. Le monde catholique, à travers les applaudissements et la joie, se confond dans un concert unanime d'actions de grâces, de vœux, de prières, et, au milieu d'un siècle incroyant et tourmenté, il renouvelle le sublime spectacle d'unité, qui se manifesta dans les premiers temps du christianisme.

Et vous aussi, Fils bien-aimés, portion qui n'est pas la moindre du troupeau d'élite de Jésus-Christ, vous participez aujourd'hui à l'allégresse générale, et il a suffi d'une invitation de votre Pasteur pour vous amener empressés et nombreux dans le temple, afin d'unir vos prières aux prières générales et d'offrir, en un jour si fortuné, un tribut filial de félicitations à l'auguste Père de tous les croyants. Mais c'est moins l'admiration naturelle pour la nouveauté de l'événement providentiel que nous célébrons qui doit exciter vos manifestations de religion et de joie, qu'une vraie dévotion envers le Chef visible de toute l'Église et une vénération profonde pour sa sublime dignité. Quiconque, s'inspirant de la foi, contemple cette dignité d'un œil chrétien, ne peut s'empêcher de prendre part aux joies de Celui qui en est surnaturellement investi et d'être vivement ému chaque fois que Dieu Lui montre, par un signe particulier, sa prédilection. Je crois donc bien conforme à l'esprit de la solennité religieuse d'aujourd'hui, de vous esquisser en quelques traits, mes très-chers Fils, les hautes prérogatives du Pontife romain, d'après les lignes définitives tracées par le saint Concile du Vatican. Vous y trouverez de quoi vous raffermir dans votre foi à la Chaire de Pierre, au milieu des innombrables erreurs

que, sous l'influence du démon, on répand aujourd'hui pour obscurcir la splendeur de cette foi, pour en défigurer le concept, pour en empêcher l'action.

La rédemption du genre humain opérée par le Fils de Dieu fait homme ne devait pas être restreinte à un lieu ni à un temps, mais durer sans interruption jusqu'à la consommation des siècles, au moyen d'une société instituée par lui-même, l'Église, dont il fut et dont il est comme fondateur le chef suprême. Mais, selon les décrets divins, le Fils de Dieu ne devait pas rester toujours visiblement parmi les hommes; et, d'autre part, une société visible, destinée à se répandre sur la face de toute la terre, réclamait un Chef visible perpétuel qui, dans une parfaite unité de foi, de charité et de culte, en réunît les membres si nombreux et si variés par le lieu de son pouvoir souverain.

Et ce Chef, en effet, Notre-Seigneur Jésus-Christ le donna à l'Église dans la personne du Bienheureux Pierre, Prince des Apôtres, dont il fit l'inébranlable fondement, le roc inexpugnable sur lequel devait s'élever le mystique et grand édifice. Pierre établit dans Rome son siège pontifical, et il y termina glorieusement par le martyre sa course mortelle; mais l'autorité dont il était revêtu, perpétuelle comme l'Église pour l'utilité de laquelle elle est créée, devait passer en héritage aux pasteurs qui lui succéderaient sur le siège de Rome.

Sans doute, les Apôtres et les Disciples furent aussi envoyés par le Christ pour évangéliser le monde; d'autres pasteurs furent institués par mandat divin, avec une vraie et propre autorité de paître et de régir les différentes Églises, mais tous sous la dépendance de Pierre, qui dans ses successeurs vit et préside toujours. Comme à une même source prennent naissance et s'alimentent plusieurs ruisseaux, et comme les diverses branches d'un arbre sont portées par un même tronc qui les nourrit de sa sève vitale, ainsi les pasteurs de chaque Église ont, dans la maison de Dieu, force et vie, parce qu'ils sont unis par les liens de la subordination hiérarchique au Pasteur suprême, le Pontife romain. Ces liens rompus, toute leur autorité défaillirait de la même façon que les ruisseaux tarissent quand on coupe leur communication avec la source, et que les rameaux détachés du tronc se dessèchent.

Or, s'il en est ainsi, où trouverez-vous une dignité plus sublime que celle qui a la très-haute charge de remplir sur la terre le rôle de Dieu pour le salut du monde entier? Sa puissance

s'étend jusqu'aux dernières extrémités du monde, là où elle possède un seul fils régénéré en Jésus-Christ ; tous les princes et tous les peuples chrétiens, sans nulle exception, lui sont assujettis ; partout le Pontife romain peut déployer toute la vigueur de son pouvoir pour répandre la vraie foi, pour maintenir l'intégrité du dogme et de la morale, pour régler la discipline, corriger les abus, avertir et ramener au salut les égarés.

Si de graves controverses viennent à s'agiter dans le sein de la chrétienté, c'est à lui qu'il appartient d'en connaître et de les décider ; et lorsque son suprême jugement a terminé une question dogmatique ou disciplinaire, quelle qu'elle soit, il n'y a d'appel d'aucune sorte, car il n'y a pas sur la terre d'autorité supérieure à la sienne ; et quiconque oserait se soustraire à l'obéissance qui est due à ce Chef suprême, se mettrait par cela seul en dehors de la voie qui mène au salut, attendu qu'il se déclarerait de sa propre volonté rebelle à Jésus-Christ, dont il mépriserait, dans son Vicaire, la puissance.

Ce fut bien là la persuation de la vénérable antiquité, qui montra par des témoignages sans nombre et des plus éclatants qu'elle reconnaissait dans le Pontife romain la plénitude de la puissance laissée par Jésus-Christ à son Église, puisqu'elle reçut ses ordres avec soumission, qu'elle recourut à lui dans les affaires majeures, qu'elle lui adressa, de toutes les parties du monde, ses appels pour les jugements qui paraissaient peu justes ou rigoureux, qu'elle n'attacha en dehors de lui aucune valeur dogmatique ou canonique même aux décrets des plus vénérables et des plus nombreuses Assemblées de l'épiscopat, lesquelles s'empressèrent pour cela de les rendre définitivement obligatoires en implorant sa confirmation.

Dans les définitions théologiques suprêmes promulguées par lui relativement à la foi et à la morale, toute l'Église reconnut constamment une complète immunité de l'erreur, et elle les reçut comme règles infaillibles auxquelles elle devait conformer sa croyance. Nous en avons pour témoins les professions de foi et les déclarations faites dans de nombreux Conciles œcuméniques, en même temps que les magnifiques expressions des Pères, d'après lesquelles la parole souveraine du Pontife romain finit toute controverse et ne peut être que maîtresse infaillible de la vérité.

Et comment pourrait-il en être autrement, puisque Notre-Seigneur Jésus-Christ a déclaré qu'il fondait son Église sur

Pierre et que contre elle les portes de l'enfer n'arriveraient ni par la violence, ni par la ruse, ni par les erreurs, à prévaloir jamais ? Or, si elles parvenaient à prévaloir contre la pierre fondamentale, comment l'édifice resterait-il debout ? De plus, n'est-ce point Jésus-Christ qui pria pour que la foi de Pierre ne défaillît point ? Ou serait-ce que sa prière a pu demeurer vide d'effet ? Impossible puisque, précisément en vertu de cette divine prière, fut imposé à saint Pierre, par le même Jésus-Christ, le devoir de confirmer dans la foi ses frères en péril : *Confirma fratres tuos ;* c'est à lui que fut dit d'une façon spéciale par le divin Maître : « Va, enseigne, nourris de la pâture de la vérité les brebis et les agneaux, *Pasce oves meas, pasce agnos meos.* » Or, jamais saint Pierre n'aurait pu remplir utilement pour l'Église cette grave obligation si lui-même avait pu faillir dans la foi du Christ. L'Église, en effet, inébranlable qu'elle est dans sa croyance, si elle avait reçu de son divin Fondateur l'ordre d'écouter docilement et sans appel la voix d'un maître faillible, loin d'être dite la colonne et le soutien de la vérité, devrait à bon droit être appelée la synagogue de Satan, la misérable esclave de toute espèce d'erreur.

Observez enfin, mes très-chers Fils, qu'il n'y a pas sur la terre de puissance, quelque haute qu'on veuille la supposer, qui ait le droit d'empêcher le Pontife suprême d'exercer sa divine mission et d'accomplir ses devoirs. Non, puisque c'est de Jésus-Christ lui-même, lequel s'appelle Roi des rois et Seigneur des seigneurs, qu'il a reçu dans la personne de Pierre le mandat de paître et de gouverner, avec juridiction épiscopale, tout le troupeau catholique ; que c'est de Jésus-Christ lui-même qu'il tient les clefs du royaume céleste, et que c'est Jésus-Christ lui-même qui lui a donné le pouvoir de tout lier et délier sur la terre, avec promesse de pleine ratification dans le ciel.

C'est donc par une impiété audacieuse que, de nos jours, le monde révoque en doute dans de perverses théories ou diminue au moyen de sacrilèges attentats sa souveraine indépendance. Du prétendu droit d'émancipation religieuse émanent en grande partie, comme d'une source empoisonnée, les maux incalculables qui inondent aujourd'hui la société ; ils proviennent du funeste divorce des puissances de ce monde avec le centre de l'unité chrétienne. Ces puissances, en effet, loin de resserrer comme elles le devraient, même pour le bien temporel de leurs sujets, les liens d'union et de dépendance avec le Chef visible de toute

l'Église, ou combattent ouvertement son autorité, ou traversent ses intentions et ses mesures, ou repoussent sa bienfaisante influence.

Mais vous, Fils bien-aimés, reconnaissez dans Pierre et dans ses sucesseurs leurs prérogatives si nobles, et, fermant les oreilles aux nouveautés hérétiques, tenez-vous fermes dans la doctrine catholique. Recevez avec vénération, avec docilité et avec l'obéissance raisonnable de la foi les décisions de l'Église, la Maîtresse de Vérité, et réjouissez-vous d'être les sujets d'un Chef si auguste, les disciples d'un Docteur qui n'erre pas, les brebis d'un Pasteur qui vous conduit sûrement aux pâturages du salut.

Et puisque dans le Pontife régnant Dieu a voulu faire briller, par-dessus tant de prérogatives et tant de grandeur, un témoignage de sa prédilection spéciale, en l'appelant seul depuis saint Pierre à célébrer son Jubilé pontifical, oh! remercions avec transport la divine bonté de cette faveur. C'est une grâce des plus signalées, non-seulement pour lui, mais pour la chrétienté tout entière, à laquelle il eût été souverainement préjudiciable, dans les conjonctures si douloureuses du temps présent, de perdre un tel Père, un tel Pasteur, un tel Guide. Le siècle corrompu désirait cette perte depuis longtemps, et il avait sur elle établi ses plans; mais la droite du Tout-Puissant a déjoué les conseils pervers et trompé les iniques espérances.

Que les enfants de l'Église s'en réjouissent, qu'ils s'en montrent reconnaissants, qu'ils ouvrent leurs cœurs à la confiance et qu'ils ne cessent de faire monter des vœux plus brûlants, des prières plus ardentes vers le trône de Dieu, pour qu'il nous conserve encore de longues années le glorieux Pie IX. Les paroles suppliantes d'enfants dévoués trouveront grâce devant Dieu; elles feront une douce violence à son cœur paternel; et alors, la tempête ayant cessé, la religion catholique et le Souverain-Pontificat se retrouveront pleinement honorés; et alors aussi, comme tous nous le désirons, la tranquillité et la paix viendront de nouveau réjouir la terre; et l'Église et la société civile entonneront ensemble l'hymne d'actions de grâces à l'Éternel, qui dans le Souverain-Pontife Pie IX a donné aux hommes un Père plein d'amour, un Pasteur vigilant, un Maître infaillible.

UN MONUMENT A PIE IX

Souscription.

(2me liste. — V. le numéro du 16 mars).

Diocèse de Sens, paroisse de Saint-Prêgts, à Sens : Mlle E. Raju, 1 fr. — Mme Laiblet, 2 fr. — Mlle M. Porraz, 1 fr. — M. Fillieux, 1 fr. — M. et Mme Soisson, 2 fr. — Mme Porraz, 1 fr. — M. et Mme S. Raju, sacristain, 1 fr. — M. Camus, 50 cent. — Mme Schoreider, 50 cent. — Mme Bataille, 1 fr. — Mlle Gignet, 2 fr. — M. Ottevaere, 1 fr. — Anonyme, 10 cent. Anonyme, 3 fr. — Clément, 1 fr. — M. Appoullet, 1 fr. — Mme Appoullet, mère, 1 fr. — Mlle A. Laboureau, 50 cent. — M. Vaudoizensé de Saint-Prêgts, 1 fr. — Mme J. Renard, 1 fr.

Diocèse de Sens, paroisse d'Aisy : L. I. B. C. Renaud, curé, 5 fr. — Enfants de Marie d'Aisy, 5 fr. — Pierre Mailly, 5 fr. Famille Challan, 5 fr. — Charles Dhivert, Alexis Passey, M. L. Martinet, Divine Soulbieux, Enfants des Sœurs, Marie Dumonet, Paul Matnet, Marie Mollion, Gustave Debussy, Marie Lazardeux, Jules Marlot, Louise Bèalé, Reine Mignot, Auguste Dhivert, Auguste Forestier, Jules Longeron, Paul Parétel, Claire Renaud ; total 10 fr.

Diocèse de Montpellier, paroisse de Grabels : C. Caylus, curé, 50 cent. — Élisa Reboul, 50 cent. — Élisa Escary, 50 cent. — Henriette Bros, 25 cent. — C. Caylus, 25 cent.

Ouvans, par Pierrefontaine (Doubs) : M. F. Gauthier, curé, 5 fr.

Diocèse de Bayeux, paroisse de Bretteville l'Orgueilleuse : M. l'abbé Lecousté et sa famille, 10 fr. — Une ouvrière, 25 cent. — Une chrétienne, souvenir reconnaissant, 1 fr. — Une servante dévouée à Pie IX, 50 cent. — M. Vengeoux, bijoutier, 5 fr. — Mme Ricard, propriétaire, 5 fr. — Mme Caval, 50 cent. — Mme et Mlles de Gourmont, 3 fr. — Mme Lençasle, propriétaire, 1 fr. — Mme Lefébure, 2 fr. — Par amour pour Pie IX, une vieille ouvrière, 10 cent. — Mme Michel, 1 fr. — Une âme dévouée au Saint-Siège, 15 cent. — Mme Dulongbois, 5 fr. — Une âme dévouée au Saint-Siège, 5 fr. — Une âme dévouée au Saint-Siège, 5 fr. — Mlle Laubmester, 2 fr. 50.

Diocèse de Meaux, paroisse de Balloy : Non est inventus similis illi qui conservaret legem Excelsi; 5 fr. — M. Olivier de Preameveau, 5 fr. — Mme de Perrey, 5 fr.

Chalet : M. Chorin, 5 fr.

Diocèse de Vannes, paroisse d'Elven : E. de M., 1 fr. — Louis Trémelot, meunier, et sa femme, 2 fr. — Louis Gégat, cultivateur, et sa femme, 1 fr. — Julien Gégat, cultivateur, et sa femme, 1 fr. — Louis Guého, conseiller d'arrondissement, et sa femme, 1 fr. — Vincent Ruaud, conseiller municipal, cultivateur, 50 cent. — Julien Cléro, cultivateur, 50 cent. — Pour mes quatre enfants : J., E., Ern. et H. de Mauduit, 4 fr. — P. Montrelais, cultivateur, conseiller municipal, et sa famille, 5 fr. — M. le curé d'Elven (Morbihan), 2 fr. — Sylvestre Lebrun, cultivateur, 1 fr. — Pierre Guého, cultivateur, 50 cent. — A. M. Lecadre, propre, 50 cent. — Angélique Lafféach, cuisinière, 50 cent. — Mlle L. Trémelot, femme de chambre, 50 cent. — Pierre Trémelot, propriétaire, et sa femme, 1 fr. — Jean Lebrun et Françoise Guimarho, cultivateurs, 1 fr.

Diocèse de Bayeux, paroisse de Saint-Exupère : M. l'abbé Albert Duret, vicaire de Saint-Exupère de Bayeux, 5 fr. — Mme et Mlles Le Français, 30 fr. — Mlle L. Marchaud, 5 fr. — Un anonyme, 50 cent. — M. Ernouf, 2 fr. — Mlle Ernouf, 2 fr. — Anonyme de Saint-Exupère, 5 fr. — 5 anonymes, 3 fr. — Mme Chasles, 2 fr. — Anonyme de Saint-Exupère, 50 cent. — Mlle Lenourrichel, 2 fr. — M. A. Rochefort, 1 fr. — Sœur Broquelet, 3 fr. — Sœur Malafosse, 1 fr. — Sœur Deleau, 50 cent. — Sœur Vinas, 1 fr. — Mme de Latour, 5 fr. — Mme la Ctesse de Bricqueville, 5 fr. — Anonyme de Saint-Exupère, 1 fr. — Mme Grosvalet, 1 fr. — 2 amis de Pie IX, 3 fr. — *Credo in Deum Omnipotentem,* 3 fr. — Mlle Poumarède, 1 fr.

LES PETIT NOVICIATS (1)

I

Je veux aujourd'hui, et pour cause, vous entretenir des Frères des écoles chrétiennes. On commence à les persécuter; ici, on les prend par la famine pour les forcer à abandonner les

(1) Extrait de l'*Éducation, journal des Écoles primaires.* Nous avons déjà parlé de l'Œuvre dont il est ici question ; nous voulions en reparler à propos du sermon récemment prêché à Saint-Roch par Mgr Turinaz; l'article que nous reproduisons remplit si bien notre but, que nous sommes heureux de le mettre sous les yeux de nos lecteurs.

écoles ; ailleurs, on est en train de les expulser, malgré le vœu des populations : c'est donc bien le moins que nous leur accordions une marque de sympathie. J'en ferais tout autant s'il s'agissait des instituteurs laïques.

Ces jours derniers donc, j'ai assisté à un sermon prêché dans l'église de Saint-Roch par Mgr Turinaz, évêque de Tarentaise, en faveur d'une œuvre fondée tout récemment par les Frères, et qu'on appelle l'*Œuvre des petits Noviciats?* Il y avait là foule nombreuse et du meilleur monde, je vous l'assure, car Mgr Turinaz a une réputation méritée de véritable orateur sacré : cela ne m'étonne pas; il est de ce sol de la Savoie, qui nous a valu tant de bons écrivains depuis saint François de Sales jusqu'aux deux frères Joseph et Xavier de Maistre.

Maintenant qu'est-ce que l'*Œuvre des petits Noviciats?* Ni plus ni moins qu'un système de recrutement. Dans les temps périlleux et incertains où nous vivons, les Frères ont souvent remarqué que les familles, — familles de paysans pour la plupart — hésitent à leur confier leurs enfants pour en faire des instituteurs congréganistes, dans la crainte de les voir manquer des ressources nécessaires pour les entretenir. Car il faut bien le remarquer, dans cette rude voie du sacrifice, il n'y a à espérer ni subvention de l'État, ni participation des conseils généraux, ni concours des communes. Je sais que dans le sein de l'Institut il y a une tradition héroïque datant de deux cents ans. « A l'origine de l'ordre, nous disait il y a quelques jours son vénérable chef, à l'origine de notre ordre, chaque postulant s'engageait par écrit, en entrant au noviciat, à se contenter, pour toute nourriture, de pain et d'eau, plutôt que d'abandonner les *Petites-Écoles*. On ne signe plus cet écrit, Monsieur, mais l'engagement d'honneur subsiste toujours, et nous le remplirons, si l'on nous y contraint, mais nous n'abandonnerons pas notre poste d'instituteurs du peuple. »

Voilà ce qui nous a été dit en toutes lettres, simplement, dignement, sans exagération aucune : c'était sublime; toutefois on ne peut condamner des enfants à ce régime. Comment faire dès lors ? Choisir parmi les élèves mêmes des âmes pures, chez lesquels se révèle de bonne heure la vocation du professorat, et, de l'aveu des parents, les faire entrer plus tard au noviciat, s'ils persévèrent. Puis, pour soutenir cette sorte d'école normale, trouver des personnes dévouées à la diffusion de l'instruction primaire, qui fournissent par des dotations, legs, dons ou

annuités les moyens de subvenir aux dépenses de cette œuvre. Eh bien, le recrutement se fait, les ressources sont trouvées, et je le dis à l'honneur des catholiques vraiment intelligents de leur époque, vingt-cinq *Petits-Noviciats* sont déjà en activité en France comme hors de France, et 1,200 élèves se préparent à aborder, avec le cœur haut et la tête ferme, le pénible et trop ingrat labeur de l'enseignement. Pour les Frères, c'est noblement répondre aux ignobles calomnies dont ils sont l'objet ; pour nous, c'est un devoir de répandre, de propager ce mouvement généreux. Mgr Turinaz l'a bien compris, lui, et voilà pourquoi il prêchait l'autre jour à Saint-Roch.

II

Pendant que j'entendais Mgr Turinaz exposer dans la chaire les services qu'avait rendus par son Institut le vénérable de La Salle, en expliquer le but, en faire connaître les procédés d'enseignement, et surtout montrer à tous les regards le dévouement patriotique des Frères, soit dans leurs écoles, soit sur les champs de bataille pendant nos récents désastres, dévouement qui arracha des cris d'admiration à nos meilleurs généraux (1), je ne pouvais me défendre d'une réflexion douloureuse pour mes sentiments de Français : « Voilà, me disais-je, un ordre que toute l'Europe nous envie et dont les Prussiens eux-mêmes ont loué l'habileté, tout en les chassant de l'Alsace, parce qu'ils étaient trop Français. Passez en Angleterre, vous y trouverez leurs écoles florissantes, leurs personnes respectées, leurs méthodes et leurs livres classiques mis en haute estime, leurs établissements subventionnés par l'État, comme remplissant toutes les conditions exigées par la loi.

« On les récompense, non comme catholiques, non comme congréganistes, mais comme instituteurs, ce mot dit tout.

(1) Sous le feu de l'ennemi et devant la mort présente, pas un n'a hésité ou pâli. Brisés par les fatigues, épuisés par les travaux et les privations, glacés par un froid intense, ils recueillent les blessés, ils consolent les mourants, ils ensevelissent les morts. Quand l'un d'entre eux est atteint par le fer ou la maladie, d'autres accourent pour le remplacer.

Les défenseurs de la France et les légions des envahisseurs sont frappés d'admiration en présence des audaces de ce courage chrétien. « Mes Frères, leur criait un général, l'humanité et la charité n'exigent pas qu'on aille si loin. » Un autre chef descend de cheval et embrasse un des Frères sous le feu du canon, en lui disant : « Vous êtes admirables vous et les vôtres. » *(Discours de Mgr Turinaz.)*

« Traversons maintenant l'Atlantique et abordons aux États-Unis : nous y rencontrerons même estime, mêmes appréciations pour ces humbles fils de La Salle, comme en font foi les rapports des inspecteurs officiels. Aux yeux de ces fiers républicains du Nord, gens pratiques s'il en fut, qu'importent la robe noire et le tricorne ? Est-ce que l'habit fait le moine ? Ce sont de bons maîtres, voilà tout ce qu'il nous faut : ils instruisent nos concitoyens catholiques aussi bien que d'autres, les protestants ; le reste nous importe peu. Chacun est libre de vivre à sa guise.

« Et de même chez le Turc, si battu, si humilié en ce moment. Mais en France, que faisons-nous de ces hommes que nous devrions vénérer, encourager de toutes nos forces dans leur noble mission. Nous les vilipendons, nous les conspuons, nous les prenons par la faim, nous les chassons de leurs écoles, sans nous demander même si nous avons sous la main des instituteurs laïques pour les remplacer ? Insensés ! Ne savez-vous pas, comme le disait l'année dernière M. Waddington, que si demain vous enleviez l'instruction primaire à toutes les congrégations enseignantes, 11,000 écoles resteraient sans maîtres, car enfin, le recrutement des instituteurs laïques n'est pas chose facile : demandez-le plutôt aux directeurs d'écoles normales et aux inspecteurs primaires. »

Une fois lancé dans cette voie, j'oubliai et le prédicateur de l'Œuvre du Vénérable De La Salle et l'auditoire attentif, pour suivre le cours de mes pensées. Étrange chose ! me disais-je encore, nous nous proclamons le peuple le plus spirituel de la terre, et nous voilà à la veille de faire une sottise insigne dont M. de Bismark doit bien rire, par parenthèse. Nous avons d'excellentes écoles de patriotisme, et nous sommes en train de les fermer ! Nous avons dans l'émulation féconde des Frères et des instituteurs laïques un instrument d'une puissance énorme, qui nous a valu, dans ces dernières années, des progrès merveilleux dans l'enseignement populaire, et nous voulons en tarir la source ! Mais si elle n'existait pas, il faudrait au plus vite la chercher et la découvrir.

Voltaire, qui avait d'admirables éclairs de bon sens, quand sa passion anti-religieuse ne le dominait pas, regrettait pour l'Université de Paris la rivalité des Jésuites, dont il prisait fort le savoir-faire comme maîtres de la jeunesse.

Croit-on que dans le domaine de l'instruction primaire, le défaut de concurrence ne se manifesterait pas d'une manière bien

plus fâcheuse encore si les congrégations enseignantes venaient à disparaître, et nous en dirions autant si, par impossible, l'élément laïque était anéanti.

Les esprits sérieux comprendront facilement notre pensée sur laquelle nous voulons, pour aujourd'hui, laisser nos lecteurs.

C.-F. A.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

11 avril.

Après la demi-panique de la semaine précédente, les haussiers ont repris courage en voyant que la guerre n'avait pas éclaté et que l'attitude énergique de l'Angleterre, qui rendait un peu de courage à l'Autriche et à la Turquie, faisait hésiter la Russie. Si cette attitude énergique est une dernière chance pour la conservation de la paix, la hausse s'accentuera encore, puisque les deux Chambres anglaises viennent d'approuver à l'unanimité la conduite du gouvernement. Attendons-nous donc à une sérieuse reprise; mais, nous ne cesserons de le dire, soyons prudents, car si la paix est *possible*, on n'est pas encore arrivé à la paix *certaine*, ni même à la paix *probable*.

Le 3, le 4 1/2 et le 5 sont restées hier respectivement à 72,40, à 102,25, et à 109,35.

Et, à ce propos, avertissons nos lecteurs de ne pas se laisser prendre aux petites manœuvres qui tendent à faire croire que le 3 0/0 est le favori de l'épargne, alors qu'en réalité c'est au 5 0/0 que vont la plupart des capitaux de placement, tandis que le 3 0/0 ne doit ses cours actuels qu'à l'effort d'un groupe de spéculateurs qui a opéré démesurément sur ce fonds et qui emploie toutes les ruses imaginables pour se dégager avec le moins de sacrifices possibles.

—

L'approche de l'Exposition ne paraît guère ranimer le commerce et l'industrie, on n'entend que des plaintes de toutes parts. Il y a des grèves, le travail des usines se ralentit partout, c'est déjà la gêne et bientôt ce sera la détresse, pendant que les impôts augmentent d'une façon effrayante. Sous la Restauration, la contribution par tête était en moyenne de 40 francs, elle est aujourd'hui de 120 francs; où s'arrêtera-t-on dans cette voie? Il est possible que les républicains *arrivés* soient satisfaits, mais les simples citoyens le sont moins.

—

Le ministère de l'agriculture et du commerce vient de publier au *Journal officiel* le tableau des importations et des exportations de froment, pour la deuxième quinzaine de février.

Voici le détail des quantités exprimées en quintaux métriques :

Importations : blé, 241,803 quintaux ; farines, 1,108 quintaux.

Exportations : blé, 4,158 quintaux ; farines, 13,659 quintaux.

Différence : à l'importation : en blé, 237,614 quintaux métriques ; à l'exportation : en farines, 12,551 quintaux métriques.

Les différences constatées pendant la deuxième quinzaine de février de l'année 1877, n'étaient à l'importation que de 103,991 quintaux métrique de blé, et à l'importation s'élevaient à 54,910 quintaux métriques de farines.

Du 1er août 1877 au 28 février 1878, les importations en blés et farines se sont élevées au chiffre de 2 millions 403,408 quintaux métriques, et les importations à 841,635 quintaux métriques ; soit une différence à l'importation de 1 million 561,773 quintaux métriques.

Pendant la même période de 1876-77, les importations s'étaient élevées à 3 millions 119,003 quintaux métriques, et les exportations à 1 million 535,854 quintaux métriques, d'où il résulte que la différence à l'importation était de 1 million 583,149 quintaux métriques, soit 22,376 quintaux métriques de plus que pendant la campagne actuelle.

—

La hausse des céréales s'affirme sur la presque totalité des marchés intérieurs et étrangers. On a remarqué que, malgré des prix très-encourageants, les apports de la culture ont été très-peu considérables , alors même que le mauvais temps empêchait les travaux de la culture. Ce fait est considéré comme la nouvelle preuve de la faiblesse des réserves et de l'exagération des statistiques qui prétendaient que nos réserves dépasseraient de beaucoup nos besoins.

On parle beaucoup, pour arrêter la hausse, de chargements considérables qui se préparent à Odessa pour la France et pour l'Angleterre. Mais en admettant que ces apports s'élevassent au chiffre très-peu garanti de 15 millions de quintaux, il n'est pas sûr que cette quantité excédât assez les besoins pour amener une détente, surtout si l'expérience démontre la faiblesse de nos réserves. Toujours est-il que jusqu'à ce jour cette perspective de grandes exportations de blés russes n'a pas ébranlé la hausse acquise.

A. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

5. **Manuale Pastorum,** in quo omnigenæ pietatis et ecclesiasticæ perfectionis elucescunt monita, accurente V. Postel presbytero ; in-32 de 480 pages à 2 colonnes ; Paris, 1878, chez P. Lethielleux ; — prix : 3 francs.

Ce *Manuel du prêtre* se divise en cinq parties : 1° des Devoirs des prêtres en général ; 2° des Devoirs des prêtres en particulier ; 3° de la Vie du prêtre ; 4° des Moyens pour la persévérance et pour la perfection sacerdotale ; 5° de la bonne et heureuse Mort. Pour composer ce Manuel, M.

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques,* rue de Vaugirard, 371. — MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.

l'abbé Postel s'est très-heureusement inspiré du *Paradis de l'âme chrétienne* d'Horstius, du *Pastoral* de saint Grégoire le Grand, du *Palmier céleste* du P. Nakatenus, du *Manuel des Pasteurs* du P. Dirckinck, du *Prêtre chrétien* d'Abelly, du *Mémorial de la Vie sacerdotale* d'Arvisenet. Il s'efface habituellement derrière ces grands maîtres de la vie spirituelle, dont il extrait pour ainsi dire le suc, et qu'il reproduit souvent intégralement ou par de longs fragments, ne gardant pour lui que le mérite, déjà considérable, de l'ordre et de la disposition de ces *Lectures* spirituelles, auxquelles il a donné la forme des chapitres de l'*Imitation*. C'est dire que le *Manuale Pastorum* est un excellent livre qui sera sans nul doute apprécié par le clergé. Nous ne reprochons à l'auteur que d'avoir conservé l'accentuation latine, qui n'a d'utilité que dans les livres destinés aux commençants, et qui disparaît maintenant de toutes les bonnes éditions.

—

6. **Annuaire de l'enseignement libre pour** 1878, avec calendrier et une carte de la France ecclésiastique ; in-32 de 278 pages ; Paris, 1878, chez Gaume et Cie ; — prix : 2 francs.

Cet Annuaire contient la Cour de Rome, l'Episcopat français par provinces ecclésiastiques, les Séminaires, les Ecoles, Institutions et Collèges libres avec leur personnel enseignant et administratif et leur historique par diocèses, les services divers du Ministère de l'Instruction publique, les Bibliothèques de l'Etat et les grandes Ecoles spéciales, les lois, décrets et programmes pour le volontariat d'un an, les lois et décrets relatifs à l'enseignement, le personnel, les programmes et les cours des Universités catholiques de Paris, d'Angers, de Lille, de Lyon et de Toulouse. Cette simple énumération suffit pour en montrer l'utilité. Bien imprimé, tout rempli de renseignements que les éditeurs s'attachent à rendre très-exacts, c'est un Manuel qu'on peut avoir souvent besoin de consulter et qui fournit les plus utiles indications en tout ce qui concerne l'enseignement libre.

—

7. **Léon XIII,** notice biographique, avec portrait, par M. A. G. ; in-18 de 36 pages ; Paris, 1878, chez René Haton ; — prix : 25 c.

Notice très-intéressante, qui résume et groupe fort bien les détails biographiques donnés sur S. S. Léon XIII et les circonstances de son élection et de son couronnement. Très-bonne petite brochure à propager.

—

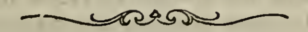
8. **Souvenir de la retraite donnée par Monseigneur Mermillod** aux Enfants de Marie du Sacré-Cœur d'Amiens ; in-12 de II-100 pages ; Amiens, 1877, chez André Guillaume ; — prix : 1 fr. 50.

On n'a pas ici la reproduction textuelle des paroles de Mgr Mermillod, mais un résumé très-exact et très-vivant. C'est dire quel intérêt et quelle utilité présente ce petit volume. Importance de la retraite, le plan divin, le péché, la confession, la tiédeur, la foi, la mission de la femme, l'amour de Dieu, les souffrances, la communion, l'Eglise, tels sont les principaux sujets traités par l'illustre Prélat ; ils peuvent fournir une ample matière de méditations pour les personnes pieuses qui seront reconnaissantes à l'Enfant de Marie qui a recueilli pour elles ce souvenir de la retraite de février 1877.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, Soussens et Cie, rue de Lille, 51

ANNALES CATHOLIQUES



CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

Les fêtes pascales. — Condition nécessaire de la paix. — La crise actuelle. — Le nouveau ministère italien. — Le conseil municipal de Rome. — M. le professeur protestant Pédézert.

18 avril 1878.

Les fêtes pascales semblent avoir pour un moment ralenti le mouvement politique qui se précipitait à la guerre. Ces fêtes, qui sont célébrées avec un redoublement de piété par les chrétiens fidèles, devraient inspirer des pensées de paix et de réconciliation. Le sang chrétien n'a-t-il pas assez coulé dans des luttes qu'on pourrait appeler fratricides? Et ne serait-il pas temps de tourner toutes les forces de la chrétienté à la civilisation du reste du monde? Que d'améliorations à introduire dans chaque État! Que de maux à soulager, de misères à secourir, d'ignorances à éclairer, de vices à réformer! Et, au dehors, quelles magnifiques conquêtes morales à faire, conquêtes qui seraient payées d'une si splendide prospérité commerciale et industrielle? *Bienheureux les pacifiques,* a dit une bouche divine, *parce qu'ils posséderont la terre!* Eux seuls, en effet, la possèdent, à eux seuls sont les conquêtes durables, car les guerres victorieuses des ambitieux ne sont que le prélude d'autres guerres.

Mais, pour que la paix pût se rétablir et s'affermir dans le monde, il faudrait qu'on cessât de faire la guerre au Christ, à ce Roi pacifique qui n'a voulu conquérir le monde que par ses bienfaits et par l'effusion de son propre sang; il faudrait qu'on cessât de faire la guerre à l'Église, qui est le royaume même du Christ, et à cette divine et salutaire doctrine dont l'Église est la gardienne. Gloire à Dieu, paix aux hommes! voilà la grande parole angélique qui a retenti à la naissance temporelle du Fils de Dieu. Si les hommes refusent de rendre gloire à Dieu, ils ne

peuvent jouir de la paix, et voilà pourquoi, malgré les merveilleux progrès matériels de notre temps, malgré l'emphase avec laquelle on prononce les grands mots d'humanité, de philanthropie, de fraternité, voilà pourquoi les guerres ne cessent pas et pourquoi le monde épouvanté sent qu'il est à la veille des plus effroyables massacres. Les individus n'ont pas la paix en eux-mêmes, parce qu'ils ont préféré le règne du démon à celui du Christ ; les familles sont divisées, les nations sont divisées, les peuples et les chefs des peuples se lèvent les uns contre les autres, parce qu'ils n'ont plus d'autres désirs que la satisfaction des passions et ne reconnaissent plus d'autre droit que celui de la force.

Cependant rien n'est désespéré. La foi reste au fond de ces masses qu'un siècle de prédications impies n'a pu complètement pervertir ; la vérité religieuse reçoit chaque jour un nouvel éclat et une nouvelle confirmation des découvertes de la science, des travaux des érudits, des attaques mêmes de ses ennemis et surtout des leçons des évènements, et l'Église de Jésus-Christ apparaît de plus en plus comme la seule force qui puisse s'opposer à l'invasion d'une nouvelle barbarie, comme la seule institution capable de sauvegarder l'ordre social sans précipiter les sociétés dans la tyrannie.

C'est un moment solennel dans l'histoire du monde. Le pontificat de Pie IX a été consacré tout entier, on peut le dire, à préparer l'Église à la lutte décisive qui va s'engager ; le pontificat de Léon XIII, espérons-le, verra briller le jour de la victoire ; il sera cette lumière céleste, *lumen in cœlo,* dont les clartés illuminent les intelligences. On reconnaîtra où est la vérité, on pratiquera le bien, et la civilisation chrétienne produira ses plus beaux faits avant les combats suprêmes qui précèderont le triomphe suprême de Jésus-Christ et la consommation des temps.

—

Nous n'avons rien de nouveau à dire de la question d'Orient. L'Angleterre et la Russie restent en présence : la première demandant toujours que le traité de San Stefano soit tout entier soumis aux délibérations du Congrès, la seconde évitant de répondre directement à cette question et tâchant de séparer l'Autriche de l'Angleterre. De part et d'autre on semble vouloir éviter la guerre, et pourtant ni de part ni d'autre on ne paraît disposé à faire les concessions nécessaires. C'est dans ces cir-

constances qu'une médiation est nécessaire. La Russie fait entendre qu'elle accepterait volontiers la médiation de l'Allemagne; mais c'est à peu près accepter la médiation d'un allié, et l'Angleterre ne peut tomber dans ce piège. Il faudrait que l'impartialité et l'équité du médiateur fussent à l'abri de tout soupçon. Le prince de Bismark offre-t-il ces garanties ? Un seul homme les offrirait en Europe : c'est le Pape; on peut être sûr que les parties ne recourront pas au Pape. L'Europe ne reconnaît plus le Pape comme l'arbitre naturel entre les princes et les peuples. Le Pape représente Jésus-Christ, et l'on ne veut plus du règne de Jésus-Christ. S'en trouve-t-on mieux ? Les faits répondent.

En résumé, la question reste pendante : la guerre n'est pas déclarée, et, par conséquent, il reste encore quelque chance de conserver la paix, mais les plus grandes probabilités sont pour la guerre, et nous croyons que les deux antagonistes ne cherchent qu'à gagner du temps pour achever leurs préparatifs et pour s'assurer des alliances.

—

En France, la semaine a été occupée par deux faits principaux : les délibérations des conseils généraux et les préparatifs de l'Exposition universelle. La session des conseils généraux a été généralement paisible. Les années précédentes, la minorité républicaine, qui aime l'agitation, se montrait turbulente ; cette année, elle est devenue majorité, et comme les conservateurs n'aiment pas l'agitation, et songent avant tout aux intérêts du pays, il n'y a pas eu de luttes. Les turbulents sont satisfaits, le mécontentement des gens calmes évite le bruit. Un fait doit pourtant être noté. Les promoteurs du centenaire de Voltaire, maîtres du conseil municipal de Paris, cherchent de l'argent partout; ils en ont déjà obtenu de beaucoup de conseils municipaux; ils en ont obtenu de plusieurs conseils généraux, et c'est ainsi que la manifestation impie du 30 mai prochain prend peu à peu les proportions d'un grand scandale national. Singulière façon de nous faire estimer des étrangers que nous allons appeler chez nous ! Il est vrai que, pour leur rendre la France de plus en plus respectable, le conseil municipal de Paris vient encore de voter que la statue colossale de la République qui doit être érigée sur une place publique sera coiffée du bonnet phrygien, c'est-à-dire du bonnet rouge. Montrer à l'étranger la

France de 93 est, en effet, d'une habileté politique et d'un bon goût que l'étranger ne manquera pas d'apprécier.

Disons tout de suite que plusieurs conseils généraux, celui de la Seine-Inférieure, entre autres, ont refusé de voter des fonds pour le centenaire de Voltaire, précisément parce qu'on a voulu donner à ce centenaire une signification hostile à la religion, et que le gouvernement est résolu, — tiendra-t-il sa résolution? — à refuser l'autorisation d'ériger la République en bonnet rouge sur une place publique de Paris.

Quant à l'Exposition elle-même, les préparatifs en sont poursuivis avec la plus grande activité. Nous désirons qu'elle réussisse dans ce qu'elle a de bon; mais nous craignons bien pour elle la guerre qui menace tous les intérêts et qui tiendra éloignés bien des industriels et des riches étrangers.

—

Nos lecteurs savent qu'il y a un nouveau ministère italien, et que c'est un ministère de gauche. M. Benedetto (Benoît) Cairoli, président du conseil, a été élevé en libre penseur; il déteste la religion et le clergé; on le dit honnête dans sa conduite privée, et la possession du pouvoir semble lui avoir déjà inspiré quelques sentiments conservateurs; mais il est mal entouré et, pour conserver le pouvoir, il sera obligé de pactiser avec la révolution, qui l'a mené où il se trouve. M. le comte Corti, ministre des affaires étrangères, passe pour intelligent et capable, mais il est mal vu de la gauche. M. Zanardelli, ministre de l'intérieur, est un avocat de Brescia, ancien radical, et qui ne veut pas rompre avec les radicaux. M. Baccarini, ministre des travaux publics, appartient au centre gauche; on dit qu'il est capable. M. Bruzzo, ministre de la guerre, et M. di Brocchetti, ministre de la marine, appartiennent à la droite; ils ont accepté le ministère par dévouement pour le roi; nous savons, en France, le peu de force que donnent à l'autorité les conservateurs fourvoyés au milieu des révolutionnaires. M. Francesco de Sanctis, ancien professeur, est un doctrinaire qui ne vit bien avec personne: on peut s'attendre à voir le désordre régner dans le ministère de l'instruction publique, qu'il est appelé à diriger. M. Seismit-Doda, qui a le portefeuille des finances, est d'une humeur hautaine et irascible, qui éloigne de lui même ses amis politiques; à la seule nouvelle de sa nomination, les directeurs généraux des finances menacèrent de donner leur démission et l'on eut beaucoup de peine à les faire revenir sur cette détermi-

nation. M. Conforti, ministre de la justice, n'aura pas de peine à faire mieux que son prédécesseur, M. Mancini, mais ce sera à la condition de ne plus montrer le même esprit qu'en 1862, où il faisait partie du ministère Ratazzi. On se souvient, en effet, dit une correspondance de la *Défense,* de deux circulaires qu'il adressa alors aux procureurs généraux, et qui portent les dates du 19 avril et du 3 juillet 1862. Dans la première, il les invitait « à veiller sur la conduite du clergé et à en réprimer les excès; » dans la deuxième, il faisait appel au *zèle actif* et à l'*énergie prudente* de MM. les procureurs généraux pour qu'ils fissent des procès aux évêques et aux prêtres.

Tel est le ministère italien; on voit ce que la religion peut en attendre.

Un fait récent montre bien, du reste, que la Révolution entend poursuivre à Rome contre Léon XIII la guerre qu'elle a faite à Pie IX.

Dans une de ses dernières séances, le conseil municipal de Rome a voté, à 20 voix contre 14, la motion suivante:

« Le conseil, pour rendre hommage à la liberté de conscience, limite l'enseignement religieux aux seuls élèves dont les parents en auront fait la demande; cet enseignement sera donné à des heures spéciales. »

On veut donc écarter le plus possible l'enseignement religieux.

Les conseillers Cairoli et Seismit-Doda étaient absents, et n'ont pas pris part au vote; il est douteux qu'ils eussent voté avec la minorité. Parmi les déclamations les plus scandaleuses nous devons signaler celle du conseiller Amadei qui a dit : « Le catéchisme est la négation de la morale progressive, et il enseigne que l'amour de la patrie est un délit. » Le même conseiller a ajouté : « Il faut cembattre par tous les moyens la Papauté et substituer finalement la Rome italienne à la Rome papale. »

Tel est bien le but de la Révolution italienne.

—

Nous devons, en terminant, revenir sur un article que nous avons publié, et dans lequel un ministre protestant, dont nous ignorions alors le nom, faisait un très-bel éloge de la Papauté (V. les *Annales* du 16 mars). Ce ministre est M. Pédézert, professeur à la Faculté de théologie protestante de Montauban. Il paraît que M. Pédézert a été effrayé de la hardiesse qu'il

avait montrée, et il s'est fait défendre par le *Christianisme au XIXe Siècle,* qui a pris le soin de faire remarquer que, même dans l'article cité par *Église libre* et reproduit par nous, il y avait d'importantes réserves.

L'honorable professeur, dit le *Christianisme,* faisait remarquer de quelle grandeur le catholicisme, malgré ses erreurs, mais par le seul fait qu'il est une religion, dépasse la petitesse de l'incrédulité. Malgré ses erreurs! car M. Pédézert n'oubliait ni de montrer la supériorité des nations protestantes sur les nations catholiques; ni de rappeler que la seule nation vraiment catholique, c'était... l'Espagne; — ni de défendre la Révolution que combat l'Église. Même arrivé en face de la proclamation de l'infaillibilité il s'arrêtait en affirmant que cette impiété suffirait désormais pour enlever à l'Église jusqu'à cette grandeur qui était son dernier moyen de séduction. « L'Église catholique, concluait-il, a un passé long et grand; son avenir pourra être long aussi, *il ne sera pas grand.* »

Comme la reproduction que nous avons faite de l'article de M. Pédézert d'après l'*Église libre* a contribué à causer des ennuis à l'honorable professeur de Montanbau, nous lui devions de faire connaître ce qui précède. Nous l'avions cru plus hardi et nous l'avions loué; nous le louons encore pour ce que nous avons reproduit, nous regrettons que son esprit se soit trop facilement arrêté sur le chemin de la vérité. Il en est encore à la supériorité des nations protestantes sur les nations catholiques, sans s'apercevoir que la supériorité matérielle n'est pas la supériorité morale, et que la prospérité et la richesse matérielles de quelques-uns marche trop souvent de pair avec l'abrutissement et la misère du grand nombre; il ne sait pas voir que si les nations catholiques sont aujourd'hui en état d'infériorité vis-à-vis de certaines nations protestantes, ce n'est pas parce qu'elles sont catholiques, mais parce que, catholiques de nom, elles ont cessé de suivre une politique catholique; il ne voit pas que la Révolution, que combat l'Église, n'est pas moins anti-chrétienne qu'anti-catholique; il ne voit pas, enfin, que l'infaillibilité pontificale, qu'il regarde comme une impiété, est entourée de bien plus de garanties, établie sur une bien autre autorité, que cette infaillibilité individuelle à laquelle il croit sous le nom de libre examen.

J. Chantrel.

AUDIENCES PONTIFICALES

Sa Sainteté Léon XIII voit chaque jour venir au Vatican des pèlerins de toutes les parties du monde ; à tous il fait entendre les paroles les plus opportunes, et tous sortent charmés de son affabilité et de son inépuisable charité. On a dit qu'il évitait de prononcer des discours publics ; c'est vrai, mais ce qu'il dit à quelques-uns, il les autorise à le rapporter, et le journal autorisé du Vatican reproduit cette parole pontificale, à laquelle Pie IX nous avait accoutumés et dont Léon XIII ne veut pas priver ses enfants. Nous ne pouvons pas, encore une fois, donner tous les détails, nous tenons à ne rien omettre de ce qui peut instruire les fidèles et faire connaître les pensées et les sentiments du Saint-Père.

Le Pape et l'Œuvre du Dimanche

Nous avons vu, dans notre dernier numéro, ce que Léon XIII pense de l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers ; c'est M. de Cissey lui-même qui nous apprend ce que Sa Sainteté pense de l'Œuvre du Dimanche, dans une lettre adressée par lui, le 28 mars dernier, au directeur de cette Œuvre dans le diocèse de Cambrai :

Mon cher ami, écrit-il, j'étais bien empressé de venir déposer aux pieds de notre nouveau Pontife Léon XIII les hommages de nos Associés, et de réclamer ses bénédictions pour notre grande œuvre de la sanctification du Dimanche.

J'ai eu le bonheur d'obtenir une longue et bonne audience privée, ce qui est une faveur bien rare au début de ce règne chargé de tant de préoccupations. Sa Sainteté a daigné accueillir le représentant de l'Œuvre du Dimanche avec la plus paternelle bienveillance et les témoignages de sa bonté ont dépassé tout ce que nous pouvions espérer.

Prosterné aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ, j'ai pu lui dire que notre Œuvre, jusqu'ici comblée des grâces de Dieu, était née des bénédictions et des encouragements de Pie IX, de sainte mémoire, et qu'elle devait ses nombreux succès à la protection efficace de nos évêques vénérés dont nous réclamions, avec la plus filiale soumission, la direction en chaque diocèse.

« C'est ainsi que les fidèles doivent toujours agir, daigna me dire « le Très-Saint Père. Sous la direction de leurs Évêques, ils ne peu« vent errer. Continuez à suivre cette voie que vous trace l'Église, et « Dieu sera avec vous.

« Mes bénédictions et ma bienveillance la plus entière sont complè« tement acquises à cette Œuvre capitale, si nécessaire au salut de la

« France, de cette illustre nation, la fille aînée de l'Église, aujour-« d'hui si cruellement attaquée dans sa foi, frappée de si grands mal-« heurs et menacée par tant de périls extérieurs. »

La voix du Très-Saint-Père s'attendrit et ses yeux se remplirent de larmes, pendant qu'il me parlait de la France avec un tendre et saisissant intérêt dont je ne saurais reproduire la paternelle affection.

« Pour sauver votre malheureuse patrie il faut des apôtres. Plus « que jamais, il faut des dévouements apostoliques qui attirent sur « leurs actions des grâces apostoliques. Votre Œuvre a déjà été fé-« conde en ces dévouements. Qu'elle en soit bénie !

« Je sais, ajouta Sa Sainteté, tout ce que vous avez fait vous-même, « pour le retour de votre patrie à l'observation du jour de Dieu. Vous « avez été en France, pour cette œuvre, l'apôtre de mon prédécesseur, « soyez également le mien. Je renouvelle toutes les bénédictions qu'il « vous a accordées, je répète tout ce qu'il a dit en votre faveur, et vous « continue la même protection, les mêmes encouragements. »

Mes larmes coulaient, larmes bien douces dans lesquelles se confondaient les souvenirs de l'incomparable bonté avec laquelle Pie IX bénit, le 7 mai 1873, les débuts de notre œuvre, et les espérances non moins consolantes de nouveaux succès que nous présage le paternel accueil de Léon XIII, dont le nom soit à jamais béni ! ...

Le Pape et la presse catholique.

Nous avons fait connaître, dès les premiers jours du nouveau Pontificat, les sentiments de Léon XIII à l'égard de la presse catholique, à laquelle nous osons dire qu'il a appartenu, puisqu'il avait fondé un journal dans sa ville épiscopale de Pérouse. Dans une audience accordée à M. l'abbé Margotti, le courageux directeur de l'*Unità cattolica* de Turin, le Saint-Père a naturellement parlé de la presse catholique et des devoirs qui lui sont imposés dans la défense de la religion. M. l'abbé Margotti raconte lui-même, dans le numéro du 7 avril de l'*Unità cattolica,* son audience. Nous détachons de son récit le passage suivant :

Sa Sainteté parla de la guerre dirigée contre le Saint-Siège, du mal qui est fait aux âmes par la mauvaise presse, et des services signalés que la bonne presse rend à la cause de la religion. Mais, pour arriver à obtenir de bons résultats, il faut deux conditions, a dit le Saint-Père : la première, c'est qu'on défende les doctrines papales ; la seconde, c'est que les journaux catholiques, non-seulement de l'Italie, mais du monde entier, restent en parfait accord entre eux, n'ayant en vue que la gloire de Dieu et la défense de la vérité catholique. C'est pourquoi, a ajouté le Saint-Père, le Vicaire de Jésus-

Christ prie comme le divin Maître afin que ses disciples restent unis avec Lui et entre eux, *ut unum sint.*

Et moi, dit l'abbé Margotti, j'ai fait trésor de ces avertissements, en jurant au Pape qu'avec l'aide de Dieu je n'y manquerai jamais à l'avenir, et pour cela j'ai demandé au Saint-Père la bénédiction apostolique.

Les paroles du Pape nous tracent nos devoirs ; nous ferons nos efforts pour remplir ces devoirs dans toute leur étendue.

Les clercs de la Chambre apostolique.

Une audience que Notre-Saint-Père le Pape a accordée, le 4 avril, aux clercs de la Chambre apostolique, mérite, dit une correspondance du *Monde,* d'être tout spécialement signalée à cause de l'importance pratique d'un projet de réforme que le Souverain-Pontife y a fait connaître.

Les clercs de la Chambre étaient chargés autrefois de ce qui concernait l'administration du temporel, surtout dans les Légations. A ce point de vue, ils avaient des fonctions importantes, tellement que leur doyen arrivait d'ordinaire à la dignité de prince de l'Église, comme cela est arrivé l'an dernier pour l'Eme Pellegrini. Mais, depuis 1870, ils n'ont plus eu que des charges nominales, ce qui était aussi le cas des auditeurs de la Rote et d'autres collèges de prélats, c'est-à-dire que les titulaires de ces charges se trouvaient ne plus avoir d'occupation qui correspondît à la dignité de la prélature.

C'est pourquoi le Saint-Père vient de décider, et il l'a déclaré dans l'audience du 4, que tous ces prélats en disponibilité soient occupés dans les Congrégations pontificales où le besoin de sujets se fait réellement sentir. Ainsi l'on obtiendra que les nombreuses affaires qui, de tous les points du monde catholique, affluent à Rome, soient expédiées plus promptement, et aussi que le prestige de la prélature romaine soit rehaussé par les services que le Pape Léon XIII l'appelle à rendre dans l'intérêt de toute l'Église. C'est assurément une belle et grande réforme, que la prolongation de l'état actuel de choses avait rendue nécessaire.

Au reste, les différents collèges de la prélature continueront de subsister avec leurs attributions distinctes, de sorte que, le cas échéant, ils pourront reprendre l'exercice de leurs anciennes fonctions. Il n'y aura donc d'autre réforme que celle d'une occupation positive et assignée à ceux qui s'en trouvaient privés par suite des événements.

Tout cela a été exposé par le Saint-Père avec tant de bonté et de sagesse, que toute l'assistance en a été ravie et qu'elle s'est sentie animée du plus vif désir de se mettre à l'œuvre pour seconder les volontés du Souverain-Pontife.

Les pèlerins polonais

Deux cents pèlerins polonais environ, appartenant aux trois provinces de Cracovie, de la Galicie orientale et de la Posnanie, auxquels s'étaient joints quelques pèlerins de Chelm et quelques anciens exilés en Sibérie, ont été reçus au Vatican le dimanche 7 avril.

La députation de Cracovie avait à sa tête M. Paul Popiel, un des hommes les plus remarquables de la noblesse polonaise, autant par le courage de sa foi que par son talent et par les services signalés que lui et les siens ont rendus à l'Église et à la patrie.

Les pèlerins de la Galicie orientale avaient pour président l'illustre prince Oksza Orzechowski. Enfin ceux de la Posnanie étaient présidés par le comte Zoltowski.

Avant l'audience générale proprement dite, une commission de douze des principaux membres du pélerinage s'est formée dans la salle du Trône, où tous les autres pélerins étaient réunis et, de là, accompagnée par S. Em. le cardinal Ledochowski, elle s'est rendue dans les appartements pontificaux pour exprimer tout d'abord à Sa Sainteté les sentiments de la députation et de tous les fidèles de la Pologne.

Auprès des trois présidents susnommés, on remarquait dans cette commission le prince Czartoryski, le comte Zamoyski, le comte Skorzewski, le comte Lasocki, etc. Il s'y trouvait aussi le doyen du chapitre de Léopol, Mgr Jurkewski, protonotaire apostolique, qui portait à Sa Sainteté les lettres par lesquelles les archevèques des trois rites-unis exprimaient leur regret de n'avoir pu s'unir aux pèlerins.

Le Saint-Père a accueilli ces douze représentants avec une bonté toute spéciale. Après avoir écouté l'Adresse dont S. Em. le cardinal Ledochowski a donné lecture en leur nom, il leur a adressé en italien un discours, dont un membre de la députation a envoyé ce texte à l'*Univers :*

« Vous êtes venus ici, mes très-chers fils, pour rendre « honneur, dans mon humble personne, au Vicaire de

« Jésus-Christ. Mon cœur a été rempli de joie lorsque j'eus « appris qu'au nombre des députations qui viendraient me « présenter leurs hommages à l'occasion de mon exaltation « au Siège apostolique, se trouverait aussi une députation « polonaise.

« Et en vérité, pouvais-je ne pas me réjouir puisque ce « qui vous amène ici, c'est la foi et l'amour envers ce Siège « de Pierre ? Votre nation a donné des preuves de sa per- « sévérante fidélité à l'Église et à sa doctrine. Vous avez « défendu de tout temps l'Église et la foi avec une vertu « héroïque, non-seulement par les armes, mais encore dans « la sphère de la plus haute vertu chrétienne qui a élevé « tant d'enfants de la terre polonaise jusqu'à la gloire des « saints du Seigneur. La Pologne nous rappelle une grande « gloire et une grande splendeur ; et, en suivant les tradi- « tions de son passé, aujourd'hui encore elle est inébranla- « blement fidèle, malgré les malheurs qui l'accablent, à « défendre l'autorité et la hiérarchie de l'Église, et à donner « à son Chef des preuves si manifestes de dévouement.

« Aussi étais-je sûr qu'au nombre des députations qui « allaient venir à mon trône, il y aurait aussi une dépu- « tation des Polonais, *qui sont très-proches de mon cœur* « (*che sono appresso assai al mio cuore*). » En disant ces mots Léon XIII posait sa main, tremblante d'émotion, d'un geste très-expressif, sur son cœur.

« J'ai toujours pris une part sincère à vos souffrances et « je suivais, avec édification, d'un œil attentif, la patience « avec laquelle vous supportez vos malheurs et les persécu- « tions qui vous frappent.

« Dites à vos compagnons et à tous vos compatriotes com- « bien j'aime votre nation de tout mon cœur, combien j'es- « time ses mérites et sa fidélité. Persévérez dans les principes « que vous professez ; élevez chrétiennement vos enfants ; « cela vous assurera la bénédiction divine.

« C'est pourquoi, mes chers fils, je vous accorde, de « toute la plénitude de mon cœur, ma bénédiction apostoli- « que. Je la donne à vous, à tous ceux qui, là, attendent « l'audience ; je la donne à vos familles, à tous les fidèles

« polonais, à toute votre patrie, et je suis sûr que cette « bénédiction vous affermira dans la foi et dans votre « amour pour ce Saint-Siège. »

Léon XIII était vivement ému ; sa voix avait un accent de tendresse extrême, et son cœur disait beaucoup plus encore que ses lèvres.

« Menez-moi vers les autres, » a-t-il dit.

Le maître de la Chambre est allé avertir les autres pèlerins et ceux de la colonie de Rome réunis, au nombre de 150 ou 200, et les a introduits dans la salle du Trône, où le Saint-Père est bientôt entré avec le cardinal Ledochowski et les chefs des députations.

A peine Léon XIII avait pris place, l'Eme archevêque de Posen a lu en italien un discours ; puis le Pape a prononcé quelques mots, répétant combien grandes étaient sa joie et sa consolation de se voir entouré des Polonais, et ajoutant qu'il avait chargé leurs chefs de leur transmettre son discours.

MM. d'Oksza Orzechowski et Popiel ont alors déposé les adresses au pied du trône, et le Pape, prenant la main du premier :

« Comment m'avez-vous laissé ignorer jusqu'à présent que vous étiez à Rome ? Vous viendrez me voir avant de repartir. »

Ici se place une scène émouvante. Les Polonais se sont approchés tour à tour, s'agenouillant et baisant le pied du Pape. Le cardinal exilé, debout, à côté de Sa Sainteté, traduisait les paroles de tendresse et de bénédiction qu'elle adressait à chacun, comme aussi les demandes de chacun de ces fidèles. C'est dans cet échange intime que le Père de la chrétienté et les fils de l'infortunée Pologne ont appris, si l'on ose ainsi parler, à se connaître davantage, à s'aimer, à... espérer !

Enfin, Léon XIII s'est levé, a prononcé les paroles de la bénédiction papale, et est sorti, traversant les rangs des Polonais agenouillés et leur livrant ses mains à baiser.

Après l'audience, un des membres de la députation disait au cardinal Ledochowski : « Éminence, dites à Sa Sainteté que jus-« qu'ici nous aimions le Pape, mais depuis l'audience d'aujourd'hui « nous aimons Léon XIII. » Ce mot rend parfaitement l'impression générale.

Les pèlerins autrichiens.

Le 9 avril, c'est une députation de plus de cent catholiques de l'empire d'Autriche-Hongrie qui a été reçue en audience solen-

nelle par le Saint-Père. Cette députation, composée de délégués des différentes provinces et dans laquelle toutes les conditions étaient représentées, avait à sa tête, dit la correspondance de l'*Union,* les plus grands noms de l'empire austro-hongrois. C'est ainsi que, présidée par le prince Lobckowitz, cette députation comptait dans ses rangs le comte Blome, le comte Pergen, le comte Audrian, le comte Pegacsevich, le baron Reyer, les princes Robert et Ernest Windischgratz, le comte Édouard Palffy, le comte Zichy, monsignor Schœnborn et son frère le comte Frédéric, le chanoine Dworzak, l'avocat Zillick, la comtesse Schœnborn, la comtesse Brandis, la comtesse Mittrowski, la baronne Simbschen, le comte Brandis et beaucoup d'autres personnages illustres qu'il serait trop long d'énumérer.

La députation a été reçue dans la salle du Trône, et le prince Lobckowitz, qui la présidait, a lu au Saint-Père une très-belle adresse où étaient noblement exprimés les pieux sentiments de dévotion, d'obéissance et d'inébranlable et filial attachement qui animent tous les catholiques de l'empire d'Autriche et les unissent au chef de l'Église. Sa Sainteté a répondu à cette adresse par quelques paroles de remercîment empreintes d'une touchante bienveillance; puis elle a daigné admettre chacun des membres de la députation à l'honneur de lui baiser le pied et la main, et leur a adressé à tous les plus aimables compliments.

Avant cette audience qui a été publique, douze membres de la députation choisis dans chaque classe ont été reçus par le Souverain-Pontife en audience particulière, et lui ont exprimé les félicitations et les vœux de tous les catholiques. Sa Sainteté les a remerciés des nobles sentiments qu'ils venaient de lui exprimer, en leur disant combien elle se sentait soutenue et consolée par ces religieuses et solennelles manifestations des peuples catholiques. Sa Sainteté a surtout appuyé sur la satisfaction que faisait éprouver à son cœur de Pontife la présence de cette députation de catholiques autrichiens qui comptait dans ses rangs un si grand nombre de noms illustres, et qui était venue puiser de la consolation et des encouragements auprès du Saint-Siége, reconnu encore aujourd'hui, au milieu de tant de bouleversements et de ténèbres, comme une source de grands bienfaits pour la société.

Le Saint-Père a ajouté qu'il tournait souvent ses regards et ses pensées vers l'empire d'Autriche, où il savait que les intérêts religieux étaient au moins protégés et défendus, grâce à la

singulière piété et à l'attachement bien connu pour l'Église et le Saint-Siège de l'auguste maison de Habsbourg. Sa Sainteté a terminé son discours, qui a produit sur l'assistance la plus vive et la plus profonde émotion, en exprimant le désir et le vœu de voir les intérêts religieux prendre de jour en jour en Autriche un plus large et plus grand développement.

LES ALLIANCES DE L'EMPIRE

Nous avons déjà dit en deux mots ce qu'il faut penser de l'article publié par le prince Napoléon dans la *Revue des Deux-Mondes* sous ce titre : *Les alliances de l'empire en 1869 et 1870.* L'article n'a réussi nulle part, ni chez les républicains ni chez les impérialistes, ni à l'intérieur ni à l'extérieur. Il est trop visible pour tout le monde que l'Empire a succombé sous ses fautes, et non par suite de l'intérêt qu'il portait au pouvoir temporel du Pape.

L'article a montré une fois de plus les haineux sentiments du prince pour l'Église et pour les catholiques. Cette démonstration était bien inutile ; mais, puisqu'il a tenu à la faire, qu'il en soit remercié.

La *Revue de France* a publié, dans son numéro du 15 avril, sous le même titre, un article qui réfute péremptoirement celui du prince Napoléon. L'auteur, qui signe *Memor,* et qui n'est autre que M. le duc de Gramont, ministre des affaires étrangères en 1870, était bien placé pour connaître les négociations ; son témoignage a donc une importance considérable.

Or, *Memor* prouve irréfutablement que l'empire n'avait pas d'alliances *fermes* à son actif lorsqu'il a déclaré la guerre à l'Allemagne, et que, s'il n'en a pas obtenu, il faut en chercher la raison non dans les scrupules qui auraient empêché l'empereur Napoléon de livrer Rome à l'Italie, mais « dans la violence avec laquelle des désastres sans nom ont fondu sur notre armée aussi mal préparée que mal conduite, » comme le dit fort bien le Directeur de la *Revue* dans la note dont il a fait précéder l'article de *Memor.*

Memor dit, dès les premières lignes de son travail :

Après tout ce qui a été dit et écrit sur cette matière, les mots ne peuvent plus donner le change sur les idées. Parti clérical signifie parti catholique. C'est en effet entre les catholiques et ceux qui ne le sont pas que se pose le débat. Les catholiques ont besoin de la papauté et de la papauté libre. Pour les autres, le Pape est un inconvénient, un ennemi contre lequel ils dirigent leurs coups. Les premiers le défendent, les seconds l'attaquent. Et comme moyen d'attaque, ils trouvent habile de rendre la papauté responsable des malheurs de la France.

Et nous, nous déclarons, l'histoire en main, que cette accusation est injuste et imméritée.

Memor fait alors l'historique des négociations qui ont eu lieu entre Napoléon III, l'Italie et l'Autriche. Il le fait d'une manière très-bienveillante pour Napoléon III, ce qui ne donne que plus de force à sa démonstration.

En 1869, on cherchait des alliances en vue de la guerre prochaine; l'Italie et l'Autriche semblaient ne pas en être éloignées. L'empereur voulait conclure l'alliance sans abandonner la convention du 15 septembre ; l'Italie aurait voulu davantage, et l'Autriche, conduite alors par M. de Beust, appuyait l'Italie. L'empereur alla jusqu'à consentir à retirer les troupes d'occupation, mais non à renoncer à la convention, dont un article imposait au roi d'Italie l'obligation de défendre le Pape contre tout ennemi extérieur et toute invasion. C'était bien livrer Rome à l'Italie, qui avait déjà tant de fois violé les traités signés et les paroles données ; mais enfin, en apparence, l'honneur était sauf.

Le prince Napoléon ne comprend pas ce sentiment d'honneur, pusqu'il blâme son cousin de n'avoir pas été plus hardi, c'est-à-dire plus perfide, et de n'avoir pas impudemment livré le Pape. Il sait pourtant bien que, plus d'une fois, l'empereur avait ainsi *officiellement* arrêté l'Italie qui voulait aller à Rome, tout en finissant toujours par accepter les *faits accomplis*, et, sur ce point, le gouvernement piémontais savait parfaitement qu'il n'avait rien à redouter du gouvernement impérial.

Les négociations furent un moment abandonnées, puis

reprises avec activité en juillet 1870. C'était bien tard. Cependant il paraît que Napoléon III, maintenant la base de la convention de septembre 1864, avait obtenu des promesses, et des promesses sur lesquelles il était en droit de compter, ce qui prouve que le maintien du pouvoir temporel, dans les limites de la convention, ne faisait pas obstacle à l'alliance cherchée, une fois qu'il était convenu que nos troupes quitteraient Civita-Vecchia, laissant le Pape à la garde *loyale* de Victor-Emmanuel !

Mais c'est ici, — *Memor* ne le dit pas, les faits le montrent, — que l'on voit clairement l'incapacité diplomatique de l'empire, égale à son incapacité militaire. Au fond, l'Italie ni l'Allemagne ne voulaient secourir la France, à moins qu'elle ne fût déjà victorieuse et que, par conséquent, les alliés n'eussent aucun risque à courir. C'est pourquoi, tout en promettant, elles demandaient à n'entrer en action que vers le milieu de septembre, c'est-à-dire lorsque les événements auraient déjà montré pour qui se déclarait la fortune des armes. L'Italie était depuis longtemps liée avec la Prusse; l'Autriche avait à craindre à la fois la Prusse et la Russie. Ces deux puissances, en réalité, ne voulaient s'allier qu'avec le plus fort, et c'est pour cela qu'elles inventèrent la neutralité armée, qui leur permettait, selon les cas, d'entrer en ligne ou de laisser faire.

Dans tout cela, nulle responsabilité pour les catholiques, c'est évident, et impossibilité absolue de voir en quoi le maintien de la convention de septembre a causé nos désastres. C'est la conclusion de *Memor :*

Ce qu'il importe de constater, dit-il, c'est que les alliances de l'empire n'ont pas été brisées ou empêchées par la faute du Saint-Siége. Elles ont été déchirées, — avant d'exister sérieusement, ajouterons-nous à ce que dit *Memor,* — elles ont été déchirées par nos désastres qui, en quelques jours, nous ont fait tomber au-dessous du niveau où se font et vivent les alliances.

Faire intervenir l'idée religieuse et la papauté dans les malheurs de la France, les représenter comme la cause de ses malheurs ; dire que la papauté a coûté à la France l'Alsace et la Lorraine, c'est servir en aveugle les passions de ce parti

cosmopolite qui, lui plus que tout autre, fait passer la haine du catholicisme avant l'amour de son pays et les traditions séculaires de la France. Ce n'est pas là de l'histoire, c'est autre chose.

Il n'est pas difficile de deviner ce qu'est cette « autre chose. »

M. le duc de Gramont ne poursuit son récit que jusqu'au 9 août 1870, date où se retira le ministère dont il faisait partie. « De la mission du 20 août, dit-il, et des abandons qui paraissent en avoir été le but, l'auteur de ce récit ne sait rien et ne peut rien dire ; elle rentre dans les faits de guerre et n'appartient plus à la politique. » Cette réserve de *Memor* n'est-elle pas un acte implicite d'accusation contre la politique napoléonienne ? Il ressort clairement de l'article de la *Revue de France* que l'Autriche et l'Italie n'ont pas traité avec la France parce qu'elles ne voulaient s'allier qu'avec la victoire, et cependant l'empereur chargea son cousin d'aller, le 20 août, à Florence et d'autoriser l'Italie à *tout faire.* La question d'honneur n'était donc pour rien dans la conduite de l'empereur, il n'avait donc hésité qu'en apparence à sacrifier le Pape, et, pressé par les événements, il mettait de côté toutes les convenances.

Ici se trouve le moyen d'accorder les deux récits : le prince était au courant de la politique secrète de l'empire, le ministre ne connaissait et ne voulait pratiquer que la politique à découvert, la politique qu'on pouvait avouer, celle qui se trouve ainsi exposée dans cette lettre écrite par le ministre des affaires étrangères à l'ambassade de France à Vienne :

Nous nous sommes trouvés en présence d'assertions difficiles à concilier; mais il n'y a plus lieu de rechercher davantage le mot de cette énigme (si c'en est une); l'incident est complètement terminé, en ce qui touche l'Autriche, par votre dernier télégramme, et en ce qui touche l'Italie, par la déclaration de M. Visconti-Venosta que j'ai reçue hier matin et dont je vous enverrai la copie. *En conséquence, nous nous trouvons aujourd'hui de plain-pied sur le terrain de la convention de septembre ;* ON NE NOUS DEMANDE RIEN DE PLUS et nous l'exécutons.

Notre corps d'occupation évacuera les États pontificaux le 5 août prochain.

Voici quelle était cette déclaration de M. Visconti-Venosta, envoyée de Florence, le 29 juillet 1870, au ministre d'Italie à Paris :

Je vous autorise à déclarer au ministre impérial des affaires étrangères que, dès que la France rentre de son côté dans l'exécution de la convention du 15 septembre, l'Italie, qui n'a pas dénoncé cette convention, en exécutera entièrement les clauses, confiante dans une juste réciprocité de la France à remplir ses propres engagements.

L'Italie avait donc obtenu le départ des troupes françaises en *promettant* d'exécuter la convention de septembre ; elle n'avait pas besoin de demander autre chose. Si la France était victorieuse, elle savait que l'empire, ne se souciant plus de ménager les catholiques, lui permettrait d'aller jusqu'au bout ; si la France était vaincue, il n'y aurait plus à s'inquiéter d'elle, et l'on pouvait compter sur la tolérance de la Prusse, qu'on était bien décidé à ne pas combattre, à moins qu'elle ne fût battue. C'était la comédie du guet-apens de Castelfidardo qui recommençait ; les désastres qui se succédèrent coup sur coup ne permirent pas de la jouer jusqu'à son dénouement.

La *Gazette de France* fait à ce propos des réflexions dont la justesse n'est pas contestable.

A en croire M. le duc de Gramont et le prince Napoléon, dit-elle, l'empereur n'aurait pas consenti à sacrifier le Pape pour acheter l'alliance de l'Italie. C'est ce qu'on ne fera jamais croire à aucun de ceux qui ont suivi avec attention l'histoire des rapports de Napoléon III avec l'unité italienne. Si les plans du cabinet des Tuileries avaient pu se réaliser, on aurait vu se reproduire, en 1870, ce qui s'était déjà passé en 1860. Victor-Emmanuel serait entré à Rome, pendant que ses troupes auraient pris part à la guerre franco-allemande ; puis, la paix signée, le gouvernement impérial aurait fait, comme après Villafranca, comme après Castelfidardo. Des protestations auraient été émises pour la forme ; après quoi on aurait fait valoir l'impossibilité de déclarer la guerre à un allié par le

concours duquel nous aurions échappé à des désastres, et, finalement, on se serait incliné devant le fait accompli.

Voilà la vérité ; telle était bien la comédie que l'empire se disposait à jouer pour la seconde fois. Les catholiques ne doivent pas s'y tromper.

Mais quand même l'empereur eût été de bonne foi ; quand même il eût été sincère dans la résistance qu'il était censé opposer aux exigences de Victor-Emmanuel, sa responsabilité n'en serait pas allégée. S'il n'avait pas fait l'unité italienne, s'il n'avait pas coopéré à l'unité allemande, la France ne se serait pas trouvée dans la nécessité humiliante pour elle d'avoir à mendier le secours de Victor-Emmanuel pour résister à la Prusse.

Ce sont là des faits dont il n'est possible ni au duc de Gramont, ni au prince Napoléon de contester ou d'amoindrir l'importance.

C'est bien l'empire qui a attiré, par sa détestable politique, les catastrophes qui ont accablé la France ; et comme cette politique n'était pas autre chose que le programme de la démocratie, comme l'empire n'a pas trouvé, pour le développer, de plus ardents alliés que les républicains, c'est sur la démocratie toute entière que pèse la responsabilité de la ruine de la France.

Une lettre adressée de Brolio, le 24 mars 1871, par le baron Ricasoli au prince Wiszniewski, et que l'*Estafette* vient de reproduire, achève de détruire la thèse du prince Napoléon et de montrer que l'empire ne devait pas compter sur l'alliance de l'Italie.

Reprocher à l'Italie, dit le ministre italien, *de ne s'être pas portée au secours de la France, n'est pas seulement un injuste reproche, mais c'est encore un contre-sens ;* dirais-je que c'est plutôt de l'ingratitude vraie ? Comment prétendre que l'Italie, dans les conditions d'armement où elle se trouvait, prise à l'imprévu quand les armées françaises étaient en déroute, ne consultant que le souvenir des services rendus par la France en 1859, dût prendre fait et cause pour elle, se détachant de cette ligue des neutres, à laquelle elle avait dû se lier dès le commencement de la guerre, comme étant la politique la plus sage à suivre, à la suite du coup de tête du cabinet français contre le roi de Prusse ? *Si le gouvernement de l'empereur nourrissait l'arrière-pensée d'une guerre contre la Prusse, quelle prévoyance a-t-il déployée ? A-t-il consulté les cabinets amis ? A-t-il préparé de longue main les alliances nécessaires à une*

si terrible épreuve? Est-ce qu'on descend sur le champ de bataille, et contre un puissant adversaire, comme on décide une partie de plaisir? Je puis, M. le prince, vous parler en personne bien renseignée, et vous dire que les conseils suivis et pressants de la part de l'empereur ont été toujours pour la réduction de nos forces de terre et de mer. Il nous pressait de nous occuper uniquement de mettre en ordre nos finances.

Le baron Ricasoli recevait lui-même ces dépêches du cabinet français, étant alors président du conseil des ministres.

Vint le ministère de novembre 1869 qui inaugurait son programme sur les économies *fino all' osso* (1), procurées avec la *lente dell' avaro* (2). Ce programme eut un grand retentissement en Europe, et trouva partout une vive approbation. Malheureusement les événements en ont paralysé les bons résultats, *mais l'armée s'est trouvée déjà réduite dans des proportions à peine compatibles avec les exigences intérieures.* L'Italie n'avait qu'une *politique à suivre : celle de la neutralité.*

Ne pouvant pas venir en secours à la France — ni changer la fortune de la France — *elle se serait trouvée ensevelie sous les mêmes ruines.*

Il restera donc de ces publications et de cette polémique ces trois choses : 1° Il est faux que le pouvoir temporel du Pape ait été la cause de la perte de l'Alsace et de la Lorraine ; 2° il est certain que la chute de l'empire doit être attribuée aux fautes de sa politique, à son imprévoyance diplomatique et à son incapacité militaire ; 3° la politique de l'empire, approuvée et suivie par la république en tout ce qui est hostile à la religion, ne pouvait mener qu'aux catastrophes et y mènera toujours.

J. Chantrel.

L'AMBITION ÉPISCOPALE

Il se présente en ce moment dans l'épiscopat français un fait qui est tout à son honneur et qui doit donner à réfléchir aux esprits sérieux. Un siège archiépiscopal est devenu va-

(1) Jusqu'à l'os.
(2) La lentille de l'avare.

cant par la mort du cardinal Brossais Saint-Marc, et déjà deux des évêques à qui ce beau siège a été offert ont refusé de l'accepter, s'en remettant d'ailleurs à la décision du Saint-Père. Nous avons dit que l'archevêque nommé de Rennes était Mgr Perraud, évêque d'Autun. Mgr Perraud a supplié le Saint-Père de le laisser à son diocèse actuel. Le siège archiépiscopal a été ensuite offert à Mgr Bataille, évêque d'Amiens, qui a également refusé. L'évêque qui sera appelé ne quittera son Église que pour obéir au Saint-Père dont la décision sera pour lui l'expression de la volonté de Dieu.

Telle est l'ambition épiscopale ; elle diffère sensiblement, on en conviendra, de l'ambition qui règne dans les autres administrations civiles et autres. C'est que l'évêque ne voit pas l'honneur, mais la charge, et qu'il songe avant tout au salut de son âme et au bien du troupeau qui lui est confié.

Par suite de ces refus, deux siéges restent à pourvoir : celui de Rennes et celui de Beauvais, parce que, dans la pensée du gouvernement, ce n'est que lorsqu'il aura été pourvu au siége de Rennes qu'il pourra être pourvu à celui de Beauvais.

Nous reproduisons ici la belle Lettre pastorale de Mgr Perraud, écrite à l'occasion de sa nomination à Rennes et de son refus :

Vous avez su mes perplexités et mes angoisses. J'ai cherché ma sécurité dans l'obéissance, et l'obéissance m'apporte la lumière et la paix. J'ai hâte de les partager avec vous.

S'il avait dépendu de moi, Dieu serait demeuré le seul confident des offres qui m'ont été faites d'aller occuper le siège métropolitain de Rennes et du refus que m'ont dicté mon affection et mon dévouement pour vous.

De regrettables indiscrétions, bientôt répétées par tous les organes de la presse, ne m'ont pas permis d'ensevelir ces négociations dans le secret de la prière.

L'heure est venue de m'en expliquer brièvement avec vous et de vous faire connaître les principaux incidents d'une affaire dont la conclusion appartient désormais à l'histoire du diocèse.

A une première ouverture de M. le ministre des cultes, en date du 15 mars, j'avais répondu le 16, en déclinant le grand honneur qui m'était proposé.

Six jours après, tous les journaux annonçaient comme certaine ma promotion à la métropole de la Bretagne, et j'étais officiellement averti que la nomination était signée par M. le président de la République.

J'étais à ce moment dans notre chère cité de Paray-le-Monial, près du sanctuaire où, il y a moins de quatre ans, j'apportais mes premières prières, mes premiers vœux et le désir de me donner sans réserve au Cœur de Notre-Seigneur, en lui confiant la grande mission dont il me chargeait pour vous.

A peine de retour à Autun, j'écrivis au Souverain-Pontife pour lui confier mes anxiétés et verser dans son âme de pasteur les sentiments les plus intimes de la mienne.

Voici en quels termes je m'exprimais :

Autun, 27 mars 1878.

Très-Saint Père,

Je viens me jeter à vos pieds avec la confiance la plus filiale, et en osant rappeler à Votre Sainteté l'accueil si bienveillant dont elle daigna m'honorer, il y a deux mois, au palais Falconieri.

Le gouvernement français m'a fait offrir, il y a douze jours, l'archevêché de Rennes.

J'ai répondu par un refus immédiat. J'apprends qu'en dépit de ce refus le projet est poursuivi. On insiste, très-énergiquement, et je sens que je n'ai plus qu'un seul recours, qui est de m'adresser à Votre Sainteté.

Je suis très-attaché à mon diocèse, où prêtres et fidèles m'entourent de leur confiance et de leur affection.

J'y suis le gardien du vénéré sanctuaire de Paray-le-Monial, centre dans le monde catholique de la dévotion du Sacré-Cœur.

Il n'y a pas encore quatre ans révolus que je suis évêque d'Autun. C'est donc à peine si j'ai pu y travailler d'une manière utile; car le diocèse est très-vaste, il comprend plus de six cent mille âmes, et il faut beaucoup de temps pour connaître les hommes et les affaires.

Pour toutes ces raisons réunies, et en réservant expressément l'obéissance que j'ai jurée le jour de mon sacre au Pontife romain, j'ose prier Votre Sainteté de me laisser encore au milieu du troupeau qui m'a été confié, et où, avec la grâce de Dieu et les bénédictions de Votre Béatitude, je puis espérer faire quelque bien.

Je baise très-humblement vos pieds, Très-Saint Père, et me dis dans les sentiments de la plus religieuse vénération,

Votre très-obéissant et dévot fils en Notre-Seigneur Jésus-Christ,

✝ ADOLPHE-LOUIS,

Évêque d'Autun, Châlon et Mâcon.

Le 3 avril, Sa Sainteté le Pape Léon XIII daignait répondre à ma communication du 27 mars par la lettre suivante :

Léon XIII, Pape, à notre vénérable frère Adolphe-Louis, évêque d'Autun.

Vénérable Frère,

Salut et bénédiction apostolique. Nous avons reçu vos lettres du 27 mars, par lesquelles vous Nous suppliez instamment de vous permettre de ne point vous rendre à l'invitation du gouvernement français qui vous appelait dans une autre région, et de sanctionner de notre autorité votre désir de demeurer dans ce diocèse d'Autun, mis par le Siège apostolique sous la garde de votre foi et de votre vigilance.

Certes, Vénérable Frère, Nous avons lieu d'être édifié dans le Seigneur du profond dévouement dont vous faites preuve à l'égard du troupeau qui vous a été confié, en voyant par vos lettres que vous n'avez rien de plus à cœur que de continuer à prodiguer vos soins et votre zèle aux fidèles dont vous voulez procurer le bien spirituel et le salut.

Aussi, accédant à vos prières, Nous vous faisons savoir que Nous approuvons hautement votre dessein de demeurer dans votre présente station pastorale, et Nous avons le ferme espoir qu'avec l'aide de Dieu, votre administration procurera d'abondants fruits de salut au diocèse dont vous êtes le chef spirituel.

Après avoir approuvé de tout notre cœur votre excellente résolution, Nous supplions la divine Clémence de vous accorder l'abondance de toutes les grâces célestes. Recevez-en les prémices, avec le gage de Notre sincère affection, dans la bénédiction apostolique que Nous vous envoyons dans la charité du Seigneur, à vous ainsi qu'à tous ceux dont vous êtes le père.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 3 avril 1878, de Notre pontificat l'an Ier.

LÉON XIII, Pape.

Une parole si décisive, des encouragements si paternels, de si hautes et de si bienveillantes félicitations sont pour moi, mes fils et frères bien-aimés, une douce récompense de ce que j'ai pu faire depuis quatre ans dans ce diocèse.

Je reçois d'ailleurs la décision du Saint-Père comme une nouvelle mission qui m'accrédite au milieu de vous de la part de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de son Vicaire sur la terre! Aussi bien, puis-je maintenant m'approprier, pour vous les adresser, les paroles de saint Paul : « Si je ne suis pas l'apôtre « d'un autre peuple, je suis le vôtre, et vous êtes dans le Sei- « gneur le signe et comme le drapeau vivant de mon apostolat, »

Si aliis non sum apostolus, sed tamen vobis sum ; nam signaculum apostolatus mei vos estis in Domino (1).

Me tromperais-je en pensant que désormais mes paroles auront plus d'autorité, que mes conseils seront mieux écoutés et mieux suivis, et que vous aurez tous à cœur de me seconder avec un redoublement de fidélité et de courage pour faire régner Dieu parmi nous ?

En nous bénissant vous et moi, mes bien-aimés frères, le Souverain-Pontife a exprimé l'espoir qu'il en serait ainsi. Je confie cette auguste espérance et ce désir à la délicatesse de vos sentiments, et je ne vous demande d'autre retour de l'affection dont je vous ai donné le témoignage que de vous voir tous servir le Seigneur et répondre aux efforts de mon zèle : *Nunc vivimus, si vos statis in Domino* (2).

Faites-nous oublier qu'un des diocèses les plus religieux de France nous a fait le grand honneur de nous désirer pour premier pasteur, et que les plus touchantes manifestations de foi et de piété nous arrivaient déjà de l'illustre métropole de la Bretagne !

Dieu sait que nous n'y avons pas été insensible, et que, dans le secret de notre cœur, nous l'avons prié de bénir ceux qui nous exprimaient, en termes si émus, les sentiments les plus affectueux et les plus chrétiens.

A vous, N. T.-C. F., dans une sainte émulation pour le bien, de justifier devant toute l'Église la préférence que nous vous avons donnée. Nous voici dans les jours les plus solennels de l'année. La grande semaine approche, la semaine des jours saints, la semaine où l'Église redouble de prières, de pénitences et de labeurs pour appliquer aux âmes le prix du sang divin versé sur la croix.

Voulez-vous, N. T.-C. F., nous prouver que vous avez compris et apprécié notre résolution de ne pas vous quitter ? Voulez-vous agir en bons fils à l'égard de qui vous a témoigné toute l'affection et tout le dévouement d'un père ?

Profitez de ces jours de grâce et de salut. Mettez ordre à vos consciences. Obéissez à la voix de l'Église. Préparez-vous par une confession bien faite à l'accomplissement du devoir pascal, et, dans toute la suite de votre vie, pensez, parlez, agissez en vrais chrétiens.

(1) Cor., IX, 1, 2.
(2) I Thess., III, 2,

Je prie vos respectables pasteurs de vous transmettre cet appel de ma part. Ils vous communiqueront en même temps la bénédiction que Sa Sainteté le Pape Léon XIII envoie à tout le diocèse, en confirmant l'apostolat de celui qui se dit une fois de plus « l'évêque de vos âmes » et votre père très-affectueusement dévoué en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

† ADOLPHE-LOUIS,

Évêque d'Autun, Châlon et Mâcon.

LE POUVOIR TEMPOREL

La presse libre-penseuse, s'occupant de l'Allocution prononcée par le Saint-Père dans le Consistoire du 28 mars, voulait y voir l'abandon fait par le nouveau Pape du dogme de l'infaillibilité pontificale et de la doctrine du Saint-Siége sur la nécessité du pouvoir temporel pour l'indépendance et la pleine liberté du Pontife romain. Nous avons reproduit, dans notre dernier numéro, une Homélie du cardinal Pecci, montrant ce que Léon XIII pense de l'infaillibilité ; l'*Osservatore romano,* organe officieux du Vatican, vient d'être autorisé à reproduire la Lettre pastorale écrite par le cardinal Pecci pour le carême de 1860 : cette reproduction *autorisée* peut être regardée comme une réponse aux suppositions des libres-penseurs et des politiques qui veulent absolument que Léon XIII désavoue son glorieux prédécesseur Pie IX.

En attendant l'Encyclique, nous croyons devoir reproduire ce document si considérable, et nous le donnons aujourd'hui en entier, malgré son étendue, remettant au prochain numéro la Lettre pastorale sur l'*Église et la Civilisation,* qui complètera celle que nous avons publiée (1).

(1) Nous empruntons ici la traduction du *Monde.*

LETTRE PASTORALE

DE SON ÉMINENCE LE CARDINAL PECCI

ARCHEVÊQUE-ÉVÊQUE DE PÉROUSE

POUR LE CARÊME DE 1860

—

Joachim Pecci, cardinal prêtre de la S. E. R. du titre de S. Chrysogone, archevêque-évêque de Pérouse,
A son clergé et à son peuple
bien-aimés.

Parmi les coupables maximes subversives de l'ordre et de l'économie de l'Église, que l'on répand à cette heure avec le plus d'habileté, on doit assurément compter celles que l'on emploie pour entraîner les peuples dans la guerre si violemment déclarée au pouvoir temporel du Saint-Siége. A la vérité, elles ne sont autres en substance que les maximes que l'Église a déjà réprouvées soit dans les Apostoliques du III[e] siècle, soit dans un Marsile de Padoue ou un Gianduno, soit dans Wicleff, Huss, Arnauld de Brescia et autres hérétiques. D'après ces maximes, on devrait taxer d'erreur les saints Pontifes et les conciles œcuméniques qui depuis tant de siècles ont soutenu et défendu ce pouvoir, même en menaçant des peines les plus terribles que l'Église puisse infliger.

Afin de m'acquitter devant Dieu du devoir rigoureux qui s'impose à un évêque de veiller aux périls que courent les âmes confiées à ses soins, et de n'avoir pas à entendre un jour ce terrible reproche de ma conscience, *vœ mihi quia tacui,* je m'adresse à vous, mes bien-aimés, dans toute l'effusion de mon cœur et dans toute l'ardeur de mon âme, et je vous conjure de vouloir bien, au milieu d'une si grande perversion des idées, dans des circonstances si critiques et si funestes, écouter avec votre docilité habituelle la voix de votre Pasteur, inspirée uniquement par cette charité qui l'oblige à préférer le salut des âmes à toute considération humaine. Et c'est d'autant plus nécessaire que, d'une part, on fait plus d'efforts pour persuader que ce pouvoir ne touche en rien aux intérêts du catholicisme, et que, d'autre part, le nombre de gens est plus grand qui, par simplicité d'esprit, par défaut de connaissances, ou par faiblesse de caractère, ne soupçonnent même pas le

but pervers que l'on poursuit sous le voile du mensonge et de la tromperie la plus habile. « Il n'est pas question ici, disent-ils, de la religion, que nous voulons que l'on respecte; le gouvernement spirituel des âmes suffit au Souverain-Pontife; il n'a pas besoin de la puissance temporelle : elle enchaîne l'esprit dans des soucis terrestres, elle est préjudiciable à l'Église, contraire à l'Évangile et illicite », et mille autres inepties où l'on ne sait ce qui domine de l'hypocrisie ou de l'insulte.

Ne parlons pas du nouveau titre imaginé pour dépouiller tout propriétaire de ce qui ne lui est pas strictement nécessaire pour vivre et de la mauvaise plaisanterie qu'il y aurait à lui dire qu'on lui enlève tout le reste pour le débarrasser des soucis inhérents à la possession de ces biens. Ne parlons pas des droits augustes qui, depuis onze siècles, ont consacré la plus antique et la plus vénérée des monarchies, droits tels que s'ils n'imposent pas le respect, il n'y a plus de royaumes ou d'empires en Europe que l'on ne puisse détruire. Ne disons rien du vol solennellement accompli de ces biens, dont la piété des fidèles et des princes a voulu enrichir le Pontife romain et la société catholique; ni du triomphe de la Révolution sur l'autorité la plus vénérable et la plus sacrée, sur la pierre angulaire de l'édifice européen; ni de la douloureuse humiliation à laquelle on voudrait voir réduit le Père commun des fidèles, le Souverain-Pontife de l'Église catholique.

Passons sous silence l'œuvre néfaste de détruire cette principauté civile qui fut, dans tous les temps, l'auguste athénée des sciences et des beaux-arts, la source de la civilisation et du savoir pour toutes les nations, la gloire de l'Italie par la primauté morale qu'elle lui assure, primauté d'autant plus noble que l'esprit est supérieur à la matière; ce boulevard qui sauva l'Europe de la barbarie de l'Orient; cette puissance qui, relevant les débris de la grandeur antique, fonda la Rome chrétienne; ce trône devant lequel se sont courbés, en signe de vénération et d'hommage, les fronts couronnés des plus puissants monarques, devant lequel sont venues, non-seulement de toutes les cours de l'Europe, mais des extrémités même du Japon, de solennelles ambassades de respect et de soumission. Laissons, dis-je, tout cela et ce que l'on pourrait ajouter encore sur une œuvre qui est un amas d'iniquités, et bornons-nous, très-chers Fils, à considérer la relation étroite qui existe entre la spoliation du domaine temporel des Papes et les intérêts de la doctrine catho-

lique et ensuite les conséquences qui dérivent de cette spoliation au préjudice de notre très-sainte religion. La thèse a déjà été développée en ces derniers temps, dans toute son étendue, par les plumes les plus habiles de l'Europe ; je ne me propose rien de plus que de vous présenter et de recommander brièvement à votre attention quelques-unes des preuves que de doctes écrivains ont amplement exposées.

Il n'est pas vrai qu'il y ait un catholique qui regarde le pouvoir temporel des Papes comme un dogme ; il faut, pour produire une telle affirmation, toute l'ignorance ou la malice des ennemis de l'Église. Mais il est très-vrai, et tout homme intelligent le voit avec évidence, qu'il existe une connexion étroite entre le pouvoir temporel et la primauté spirituelle, que l'on considère celle-ci en elle-même ou dans la liberté d'exercice qu'elle doit avoir.

Lorsque Jésus-Christ voulut fonder son Église, pour qu'elle fût le principe de vie et la colonne de vérité du monde racheté par lui, et perpétuer en elle le magistère de cette doctrine qu'il avait apportée du ciel, il donna au Prince des Apôtres, et en lui à tous ses successeurs, la primauté de juridiction sur tout le corps des fidèles. On cesserait d'être catholique, si l'on niait que le Pontife romain soit le Père et le Maître de tous les chrétiens, et qu'il ait été investi par Jésus-Christ, dans la personne de Pierre, de la pleine autorité de paître, de régir et de gouverner toute l'Église : *Omnium christianorum patrem et doctorem existere, et ipsi in Beato Petro pascendi, regendi, ac gubernandi universam Ecclesiam a D.-N. J.-C. plenam potestatem traditam esse.* C'est ainsi que Jésus-Christ voulut que, grâce au dépôt de la révélation confié à l'Église, la vérité ne dépérît jamais sur la terre, mais qu'elle y eut au contraire une demeure perpétuelle et une chaire infaillible jusqu'à la consommation des siècles : *Ecce ego vobiscum sum usque ad consummationem sæculi ;* et ainsi existe depuis plus de dix-huit siècles l'Église chrétienne, maîtresse de vérité et dépositaire des moyens de sanctification et de grâce qui lui ont été légués par son Fondateur, lequel l'a constituée suppléante de sa propre personne.

Cela posé, qui ne voit tout d'abord combien il répugne à la droite raison d'assujettir à un pouvoir humain ce principe divin de sainteté et de vérité que Dieu a placé en fait et d'une manière concrète sur la terre, principe que reçoit de Jésus-Christ le Pontife romain comme étant le Chef suprême qui maintient dans leur unité et dans leur intégrité l'Église et la religion. En outre,

vous paraît-il convenable que l'interprète vivant de la loi et de la volonté divine soit soumis à cette même autorité civile qui tire précisément de la loi et de la volonté divine toute sa force et sa stabilité, et qui, là où elle n'apparaît point revêtue de ce caractère sacré, ne saurait plus être considérée que comme la force et la volonté de l'homme ? Plus encore. L'Église universelle n'est-elle pas le royaume de Jésus-Christ ? Et vous voulez que le Chef de l'Église universelle ou du royaume de Jésus-Christ soit avec raison assujetti à une puissance terrestre ? Une telle incohérence d'idées peut bien se concevoir parmi les peuples chez qui s'est perdue la juste notion de la société chrétienne, mais non pas parmi les vrais catholiques. Raisonnons au contraire posément à ce sujet.

Il est par trop absurde que celui qui a le soin de la fin dernière, soit assujetti à ceux qui ordonnent les fins intermédiaires ou antécédentes, lesquelles servent seulement de moyens pour atteindre la fin dernière. Ce serait un désordre que l'architecte, dans la construction d'un édifice, fût sous la dépendance des artistes chargés des travaux spéciaux de chaque partie ; un général en chef, sous la dépendance des colonels ou officiers qui dirigent ses divers corps de troupes ; le souverain d'un royaume, sous la dépendance de ceux qui président aux diverses branches du gouvernement et de l'administration. Il faut, en effet, que l'ordre et l'agencement des choses et de ceux qui les gouvernent correspondent toujours à l'ordre qu'ont entre elles les diverses fins. Et comme ce serait bouleverser les idées les plus élémentaires que de prétendre subordonner la fin aux moyens, ce n'est pas un moindre désordre que de soumettre celui qui préside à une fin à ceux qui ne sont chargés que de pourvoir aux moyens. Or, n'oublions pas, très-chers Fils, cette vérité que la foi, la raison et notre propre expérience nous attestent, à savoir, que la félicité de cette vie, pour laquelle sont établis les rois de la terre chargés de procurer la tranquillité, la paix et l'ordre moral, n'a simplement que le caractère de moyen pour acquérir l'éternelle béatitude. Celle-ci seule est la fin dernière tant de l'individu que de la société, et celui qui seul préside à cette fin, est le Souverain-Prêtre qui a reçu de Jésus-Christ la mission de guider les multitudes à la félicité immortelle.

Vous voyez donc quel renversement d'idées il faut pour vouloir soumettre à une puissance terrestre le Souverain-Prêtre de l'Église catholique, le Pontife romain. La vérité peut être

vaincue dans les intelligences par les sophismes et les préjugés du siècle, mais elle est une et immuable ; on peut l'opprimer et l'étouffer, mais tôt ou tard elle reparaît au jour et triomphe.

La primauté spirituelle sur toute l'Église renferme donc dans son concept même la répugnance à toute sujétion temporelle. Il est bien vrai que dans les premiers siècles les Papes n'eurent pas l'indépendance du principat temporel, mais seulement celle du martyre : et ce fut un sage dessein de la Providence, qui voulait montrer au monde que l'établissement et la propagation de son Église étaient entièrement l'œuvre de sa main, et n'étaient appuyées d'aucune puissance humaine. Aussi les Pontifes romains furent soumis *de fait,* à cette époque, aux princes laïques; mais on ne peut d'ailleurs concevoir un instant où cet état de sujétion fût *de droit.* Le pouvoir spirituel suprême du Pontificat portait en lui, dès son origine, le germe du pouvoir temporel; et à mesure que le premier se développait de lui-même, le second se développait aussi peu à peu, dans l'espace et dans le temps, suivant les conditions extérieures qui l'accompagnèrent.

Telle est la loi ordinaire qui préside au développement des choses d'ici-bas ;. d'abord imperceptibles et comme renfermées dans un germe ou semence qui croît peu à peu suivant la matière dans laquelle il peut se fortifier et agir, elles grandissent jusqu'à ce qu'elles soient arrivées à leur propre et entier développement. C'est ainsi que l'homme a naturellement l'usage et le libre exercice de la raison, qui est d'abord si imparfaite chez l'enfant ; c'est ainsi encore que les plantes sont naturellement riches en fruits qu'elles ne produisent pas dans les premières années. Enfin, c'est ainsi que, par la multiplication naturelle, des familles qui ont formé des villages et des bourgs, a germé d'elle-même et pris naissance la société civile, qui était pour ainsi dire ramassée dans la famille comme dans son élément primitif. De la même façon, en vertu de la nature et des propres attributs de la primauté spirituelle, le pouvoir temporel des Papes s'est développé spontanément, dans les temps et les circonstances marqués par Dieu. C'est pour cela que nous voyons dans l'histoire les dons magnifiques, les vastes possessions et les actes de juridiction civile qu'y exerçaient les Pontifes, remonter à une si haute antiquité qu'ils touchent aux premiers siècles. Il semble qu'on ne peut expliquer autrement le phénomène vraiment extraordinaire d'une puissance qui est venue dans leurs mains presque à leur insu et en quelque sorte malgré eux, comme le dit et le démontre

le célèbre de Maistre. Par conséquent, ceux qui veulent dépouiller le Pontife du principat civil, veulent que l'Église retourne à son enfance, aux premières conditions de son existence, et encore avec cette différence énorme qu'ils prétendent faire la condition propre, ordinaire et naturelle du christianisme de ce qui ne fut que l'État primitif et initial de cette grandeur à laquelle la prédestinait l'éternelle Providence, qui, des catacombes et des prisons, par les voies sanglantes du martyre, porta ses Pontifes jusque sur le trône des Césars persécuteurs.

Mais du concept de la Primauté spirituelle, passons à son libre exercice.

Comment le Chef de l'Église pourra-t-il jamais être libre dans l'exercice de sa primauté spirituelle, si la souveraineté temporelle ne lui assure l'indépendance de toute influence étrangère ? Il doit conserver intact le dépôt de la foi, pures et incorruptibles les vérités révélées, chez tous les fidèles, membres de cette grande société catholique répandue parmi les peuples et les nations de l'univers. Il doit, par conséquent, avoir la liberté de communication avec les évêques, avec les princes, avec les sujets, afin que sa parole, organe et expression de la volonté divine, puisse arriver partout sans obstacle et être canoniquement proclamée.

Or, supposez que le Saint-Père soit sujet d'un gouvernement, et vous lui avez enlevé pour un temps la liberté d'exercer son ministère apostolique. Que dans ces conditions, en effet, un de ses *non licet,* une de ses décisions quelconques sonne désagréablement à l'oreille de celui qui est son souverain, qu'elle paraisse contraire à ses vues ou à ce qu'on appelle la raison d'État, voilà aussitôt les menaces, les lois, la prison, l'exil pour étouffer dans sa source même la voix de la vérité. Il n'est pas besoin de rappeler à votre souvenir un Libère envoyé en exil par l'empereur Constance pour avoir refusé de souscrire à la condamnation de saint Athanase ; un Jean Ier jeté en prison par Théodose pour n'avoir pas voulu se montrer favorable à l'hérésie d'Arius ; un Silvère exilé par ordre de l'impératrice Théodora, parce qu'il ne voulait pas rétablir dans la communion l'hérétique Anthime ; un Martin 1er arraché dans Rome de la Basilique du Sauveur et envoyé mourir parmi les Barbares, dans le Pont, par l'empereur monothélite Constant, et en un mot presque tous les Pontifes des premiers siècles, qui n'eurent d'autres moyens d'accomplir leur ministère que les héroïsmes du martyre.

Il suffirait des souvenirs plus récents d'un Pie VI et d'un Pie VII, pour reconnaître quel préjudice et quelles complications cause à l'Église de Jésus-Christ la sujétion des Pontifes romains à la puissance séculière. On n'aurait pas même besoin de prisons et d'exils pour lier les mains à des Papes devenus sujets d'un pouvoir civil. On sait combien il est facile à un gouvernement, même par des moyens indirects, de fermer les voies de la publicité, d'enlever les moyens de communication, de mettre obstacle à la diffusion de la vérité et de laisser un libre cours au mensonge.

Dans une telle situation, comment pourvoir aux innombrables affaires de toutes les Églises, veiller à l'extension du royaume de Dieu, régler le culte et la discipline, publier des bulles et des encycliques, réunir des Conciles, accorder ou refuser l'institution canonique aux évêques, avoir sous la main ces Congrégations et ces dicastères qui sont indispensables à l'expédition de tant d'affaires, éloigner les schismes, empêcher la propagation publique des hérésies, décider les controverses religieuses, parler librement aux rois et aux peuples, envoyer des nonces et des ambassadeurs, conclure des concordats, employer les censures, régler en somme la conscience de deux cents millions de catholiques répandus dans l'univers, maintenir intacts le dogme et la morale, recevoir les appels de tous les points de la chrétienté, juger les causes, faire exécuter les sentences, accomplir en un mot ses devoirs et soutenir les droits sacrés de sa primauté spirituelle ?

Voilà donc où l'on va en dépouillant le Pape du pouvoir temporel; on tend à lui rendre impossible l'exercice de la Primauté spirituelle. On veut lui arracher des mains le sceptre royal pour lui enlever le libre usage des clefs. On veut, en dernière analyse, ôter au Chef de la chrétienté cet influx nécessaire qu'il communique au corps mystique de l'Église, ce qui est, en réalité, ôter la vie à l'Église elle-même.

Ensuite, si le Pontife venait à manquer de liberté, les peuples chrétiens perdraient en même temps leur confiance en lui. Il émane du Pontife des décisions qui regardent directement ce que nous avons en nous de plus grand et de plus élevé, notre conscience, notre foi, notre éternelle félicité. Tout catholique veut et a le droit de vouloir que dans des affaires d'une si haute importance qu'elles dépassent tout ce que peuvent offrir la terre et la vie présente, dans des affaires qui concernent les intérêts de son âme immortelle, tout catholique, dis-je, veut que la

sentence de celui qui doit le guider vers le ciel sorte d'une bouche libre, de telle sorte que le soupçon ne puisse venir à personne qu'elle ait été dictée par une influence étrangère ou arrachée par la violence. Il veut donc que le Pontife soit placé notoirement dans une telle situation que non-seulement il soit indépendant, mais encore qu'il apparaisse tel aux yeux de tous les fidèles de l'univers. Or, comment les catholiques répandus parmi les diverses nations, pourront-ils croire libres de toute influence les décisions de leur Père et de leur Maître, s'il est le sujet d'un prince italien ou français, allemand ou espagnol? Et voilà pourquoi, contre un attentat si inique, un cri universel de réprobation s'est élevé sur toute l'immensité de l'univers catholique : c'est que le vol que l'on veut consommer du patrimoine catholique implique l'oppression et l'esclavage du Père commun des âmes. Je ne crois pas nécessaire d'insister davantage sur un argument dont toutes les nobles intelligences ont de tout temps reconnu la force, et que de nos jours d'innombrables écrivains, qui ont surgi pour défendre la cause du Pape, ont mis dans la pleine lumière de l'évidence.

Je ne dis rien des difficultés qui naîtraient pour la libre élection des Papes, rien de la circonstance d'une guerre entre princes catholiques, rien du cas où un Pontife serait accusé et traduit devant lè tribunal d'un nouveau Pilate ou de quelque Caïphe, rien de bien d'autres complications inextricables qu'entraînerait avec elle la spoliation du pouvoir temporel du Pape. Quand on voit, en effet, la guerre obstinée que font les impies au Vicaire de Jésus-Christ pour lui arracher du front sa couronne de prince temporel, on n'a pas besoin d'autres arguments ; c'est une preuve trop manifeste de l'importance de cette couronne pour l'exercice efficace de l'autorité spirituelle. Ils détestent le pouvoir temporel parce qu'ils voient de quel secours il est pour la religion dont ils ont juré la mort. Ils poussent même cette persuasion jusqu'à l'erreur; car ils croient que l'appui du pouvoir humain une fois enlevé et le Chef du catholicisme privé de son trône, le catholicisme lui-même s'affaiblira par degrés jusqu'au point d'être un jour totalement détruit. « L'abolition du pouvoir temporel, écrivait un impie, entraînait évidemment avec elle l'émancipation des esprits de l'autorité spirituelle. » Avant lui, Frédéric II l'avait dit dans une lettre à Voltaire :

« On songera à la facile conquête de l'État du Pape pour suppléer aux dépenses extraordinaires, et alors le monde est

à nous et la scène est finie. Tous les potentats de l'Europe refusant de reconnaître un Vicaire de Jésus-Christ sujet d'un autre souverain, se créeront un patriarche chacun dans ses propres États. Ainsi, on s'éloignera peu à peu de l'unité de l'Église et l'on finira par avoir, dans son royaume, une religion comme une langue à part. »

Mais ce qui vous le dit plus clairement encore, c'est la joie infernale que montrent aujourd'hui toutes les feuilles rationalistes, incrédules ou athées d'Angleterre, de France et de Belgique, qui saluent l'aurore de ce jour dans lequel elles espèrent voir, avec le renversement du trône pontifical, la ruine du catholicisme. Insensés! Après une expérience de dix-huit siècles et demi, ils ne connaissent pas encore la force de cette pierre contre laquelle se sont toujours brisés les efforts de l'enfer, selon la promesse divine, efforts qui n'ont fait que procurer de nouvelles palmes et des triomphes à l'Église que la main de Dieu a bâtie sur cette pierre. Mais, cependant, retenez de cela, très-chers Fils, combien il importe que le Pontife conserve le principat civil. Lorsque vous voyez l'ennemi appliquer toute l'impétuosité de ses forces et tout le feu de son artillerie à démanteler les ouvrages avancés qui entourent une ville, seriez-vous assez dénués de sens pour croire qu'il n'y a aucun profit à les défendre et à les conserver ?

C'est ici, très-chers Fils, qu'il est nécessaire que votre regard pénètre plus avant, pour que vous compreniez bien le caractère et la nature de la persécution que l'on a renouvelée en nos temps contre l'Église. Toute cette guerre furieuse et déloyale que de toutes parts on poursuit contre le Vicaire de Jésus-Christ, sous de faux prétextes et le visage couvert du masque de la plus insidieuse hypocrisie, n'est, après tout, que la continuation de celle que l'enfer a toujours faite à l'Eglise de Dieu et qui fut reprise sur un plan plus systématique et plus vaste par la Révolution française à la fin du siècle dernier, guerre que l'on espère maintenant pouvoir conduire au triomphe. S'illusionner sur ce point, à l'heure présente, serait d'une simplicité puérile. Les chefs l'ont dit sans détour dans leurs livres, dans les journaux, dans les revues, et plus clairement encore dans leurs réunions ténébreuses : « Notre but final, disent-ils ouvertement, est celui de Voltaire et de la Révolution française; l'anéantissement total du christianisme et de l'idée chrétienne elle-même. » C'est dans ce but que sont établies les écoles de protestantisme

déjà ouvertes dans plusieurs villes d'Italie; à ce but que tendent les hostilités contre le clergé; c'est pour atteindre ce but que l'on affranchit les lois, l'enseignement, le mariage et enfin la société tout entière de la *tyrannie théocratique*. C'est à cela que se réduisent l'indépendance, la rénovation, le progrès, la liberté comme ils l'entendent: abolir le culte catholique, exterminer la religion de Jésus-Christ, arracher la foi de nos cœurs, nous replonger dans les ténèbres du paganisme. Le plan de la conspiration n'est plus douteux pour quiconque ne ferme pas volontairement les yeux. Mais de quelle manière doit-on l'exécuter? On doit l'exécuter (écoutez ceci attentivement, très-chers Fils, pour ne point tomber daus les embûches des méchants), on doit l'exécuter en assurant, en protestant, en jurant hautement que l'on ne veut ni toucher à la religion, ni la blesser en rieu..

Or, étant donné cet horrible dessein, il est clair qu'il n'y a plus de milieu pour nous : il faut ou être avec le Christ et avec son Église, c'est-à-dire avec le Pontife romain, qui est le Vicaire du premier et le chef visible de la seconde, contre les ennemis de notre foi, ou être avec ceux-ci contre Dieu et son Église. Ce n'est plus une question de politique, c'est une question de conscience. Il ne nous est plus permis d'hésiter entre le Christ et Bélial : nous nous rendrions vils et déloyaux devant les hommes, ennemis et coupables devant Dieu : *Qui non est mecum contra me est*. Contraints par cette nécessité à choisir entre le courage de la conscience catholique et l'adhésion à de perfides desseins, je ne saurais en douter un instant, personne d'entre vous ne donnera sa préférence au parti des ennemis du Vicaire de Jésus-Christ! Ce serait renier les traditions des ancêtres; ce serait, laissez-moi employer les paroles de votre Statut national, *dégénérer de l'antique et noble sang de vos aïeux,* de vos aïeux qui, non-seulement furent très-jaloux de leur foi, mais qui voulurent encore faire de leur poitrine un bouclier et un rempart pour le domaine temporel des Pontifes.

Ils savaient bien, eux, quel lien étroit attache à ce domaine l'indépendance des consciences, l'honneur et la liberté de la famille catholique. Même avant Charlemagne, l'illustre épée de l'Église, dès l'année 727, Pérouse se donnait spontanément au Siége romain. Ce fut lorsque l'empereur Léon l'Isaurien, faisant la guerre au culte des saintes images, fut excommunié par Grégoire II. Pérouse ne voulant pas vivre sous la domination

d'un prince sacrilège, et ayant abandonné celui-ci, fit le serment solennel de défendre à jamais l'État et la vie du Souverain-Pontife, sous la puissance duquel elle eut soin de se placer, elle et tous ses biens. Lorsque surgirent en Italie les factions des Gibelins et des Guelfes, Pérouse fut toujours du côté des Papes. Si dans Rome il éclate des troubles contre eux, Pérouse est l'asile qui assure aux Pontifes leur salut et aux Conclaves leur liberté. Cette fidélité de Pérouse brille d'un merveilleux éclat sous le règne d'Alexandre IV, pontife qui appelait vos pères *robustes athlètes et défenseurs d'élite de l'Église, émules pour la constance et la force d'âme des généreux Macchabées.* Mais Pérouse fut à l'apogée de sa gloire lorsque, dans la première moitié du XIVe siècle, elle porta ses armes victorieuses au-delà de l'Ombrie, qui lui était déjà soumise, et réduisit aux dernières extrémités le parti contraire aux Souverains-Pontifes. Vos archives sont pleines de Brefs pontificaux qui attestent de quel secours vos ancêtres furent au Saint-Siège et quels bienfaits ils reçurent en récompense. L'histoire de votre patrie est pleine des magnifiques faits d'armes par lesquels leur bras invincible mettait en déroute les ennemis et replaçait sous l'autorité du Saint-Siège les contrées rebelles. Tant étaient vifs dans ces âmes l'esprit religieux et l'amour de la Papauté !

Ah ! s'ils se levaient du sépulcre où ils reposent, avec quelle noble indignation ils rejetteraient loin d'eux les conseils de qui voudrait dépouiller le Père commun des fidèles et ôter à l'Église sa liberté ! Ils comptèrent pour rien les biens de ce monde et la vie elle-même, quand il s'agit de défendre et d'honorer le Principat sacré; et vous croiriez trop faire en vous abstenant de concourir d'une façon quelconque à la sacrilège entreprise de sa destruction ! Ils achetèrent de leur sang la gloire qui entoure le nom des défenseurs de l'Église; et vous vous laisseriez séduire par ceux qui cherchent à ternir cet honneur et qui préparent à l'histoire de la patrie des pages ignominieuses ! Ah ! réveillez en vous ces sentiments magnanimes et chrétiens qui vous furent transmis avec le sang par vos glorieux pères, et avec le courage de la foi, rompez désormais tout commerce avec les novateurs, rattachez-vous toujours plus étroitement au centre de l'unité catholique, et jetez au feu ces odieux libelles que l'on répand, dans lesquels on vilipende, on insulte, on outrage la majesté du Pontife.

Mais, avant tout, remplis de confiance en Dieu, adressons-lui

nos plus ferventes prières. Si, dans les temps de peste, de tremblements de terre, de disette, nous avons coutume d'accourir dans les temples sacrés, et là de supplier, de conjurer sans relâche le Dieu des miséricordes de nous délivrer de ces maux, qui cependant ne sont que temporels, aujourd'hui que l'enfer lui-même aspire à nous arracher le bien suprême en faisant une guerre universelle à la religion, et avec la religion à tout principe de vertu et de justice, n'implorerons-nous pas du bras de Dieu, qui seul est assez puissant, qu'il nous préserve de l'extrême ruine? Prions-le, oui, prions-le par l'intercession de la très-sainte Vierge immaculée et de nos saints patrons Constance et Hercule, afin que, dissipant les tourbillons de la tempête, il nous rendre le calme et la tranquillité.

Dans toute l'effusion de notre cœur, nous vous donnons notre bénédiction pastorale.

Pérouse, le 12 février 1860.

✝ JOACHIM, *card. év.*

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME

(Suite. — Voir les quatre numéros précédents.)

La possibilité de l'Incarnation.

La quatrième conférence a été consacrée par le R. P. Monsabré à établir la possibilité de l'Incarnation.

Par le témoignage des faits, nous sommes convaincus qu'il y a à l'origine du monde chrétien une cause vivante, personnelle, surhumaine; par l'affirmation chrétienne, nous sommes convaincus que Dieu lui-même a révélé la nature de cette cause, en disant au monde cette chose étrange: Il existe un Homme-Dieu; par l'affirmation de Jésus-Christ, nous savons comment Dieu a parlé. Que faut-il de plus?

Cependant, la raison ne se montre pas satisfaite. Pleine d'une dédaigneuse pitié pour nos efforts de logique, elle nous avertit, d'un ton superbe, de leur inutilité. — Ce n'est pas au dehors que nous devons chercher un signe de contradiction divine, qui nous préserve de l'erreur; ce signe est au dedans de nous-même, c'est la révolte de la conscience

qui repousse le dogme de l'Homme-Dieu. Elle le repousse, parce qu'il est impossible; il est impossible, parce qu'il est absurde. Or, Dieu ne peut pas faire l'impossible, Dieu ne peut pas approuver l'absurde. *Quid adhuc egemus testibus?* A quoi bon le témoignage pour prouver l'impossible, pour étayer l'absurde?

L'orateur répond: 1° que l'absurdité du dogme de l'Homme-Dieu n'est point aussi évidente qu'on veut bien le dire; qu'il est malaisé, même en se donnant beaucoup de peine, de faire la preuve de cette absurdité; que cette preuve manquant, nous restons en possession d'un fait parfaitement démontré, qui par sa force brutale couclut au possible; 2° que, en y regardant de près, on découvre, soit dans la nature divine, soit dans la nature humaine, des appétences au mystère de l'Homme-Dieu.

I

Le P. Monsabré écarte d'abord une partie de ses adversaires: ceux qui, confondant le fini et l'infini et proclamant l'identité des deux termes, ne peuvent pas nous contester quant au fond cette proposition: Il existe un Homme-Dieu. Il reste en présence du rationalisme spiritualiste, qui, admettant l'existence, la personnalité, la perfection infinie de Dieu, la création, la Providence, l'âme, la vie future, tous les dogmes de la nature, professe le plus profond dédain pour ce qu'il appelle nos rêveries théologique; c'est lui qui repousse le dogme de l'Incarnation, parce qu'il y voit une claire énonciation de l'absurde. — Sait-on pourquoi cette absurdité lui paraît si évidente? C'est qu'il y a *un abîme immense entre le fini et l'infini.*

L'orateur montre que ce cliché philosophique dit trop, ou trop peu.

Il dit trop, si l'abîme est réellement infranchissable, parce qu'il nous oblige à confesser l'éternité du monde et à ne plus considérer Dieu que comme une monade solitaire et abstraite, tout entière à son bonheur égoïste, sans relation

aucune avec le monde, comme un être inutile, qu'il faut bannir de nos croyances.

Elle dit trop peu, si l'on admet que l'abîme qui sépare le fini de l'infini a été franchi par l'acte créateur, car Dieu n'épuise pas, par cet acte, toute sa force communicative; et, si l'on nous enseigne qu'il lui en reste encore, parce qu'il est infini, qu'il l'emploie à combler les tendances d'une nature vivante et intelligente vers la perfection, en l'élevant jusqu'à lui par une mystérieuse union et en lui communiquant sans s'amoindrir sa propre personnalité, pourquoi se révolter ? — Au premier coup d'œil, on voit l'incompréhensible dans le mystère de l'Homme-Dieu, comme on voit au premier coup d'œil l'incompréhensible dans l'acte créateur; mais, que l'absurde y soit évident, et que cette évidence résulte de l'*abîme immense qui sépare le fini de l'infini,* c'est une affirmation qui frise le ridicule. Le rationalisme insiste; la majesté de Dieu, son immensité, son immutabilité, lui semblent compromises par l'incarnation.

Dieu est si grand qu'aucune intelligence créée ne peut le connaître tel qu'il est en lui-même. Nos pâles conceptions rampent à une incommensurable distance de sa haute majesté, et notre impuissant langage peut à peine exprimer les idées que se forme notre esprit en exagérant jusqu'à l'infini les perfections qu'il remarque dans la nature. Nous ne saurions prendre trop de précautions pour éviter le péril de prêter à Dieu nos imperfections, et nos idées ne sauraient être trop épurées pour nous représenter avec quelque vérité son insaisissable grandeur. Et voilà que le dogme chrétien ne nous parle que d'anéantissements, que d'enveloppements de la lumière divine dans les ténèbres de la chair, que de diminution de la divinité, à ce point qu'il croit flatter le Père céleste en lui disant qu'il a amoindri son fils jusqu'à le mettre au-dessous des anges. C'est à peine si nous entrevoyons l'être suprême aux clartés de notre raison; et voilà qu'un enseignement bizarre et cruel s'efforce de faire autour de nous la nuit. Comment pourrons-nous voir désormais dans un homme borné, infirme, mortel, l'infinie majesté que nous cherchons à travers les merveilles de la création ?

Consolez-vous, messieurs, la nuit n'est pas si sombre que vous le pensez, Dieu a eu soin d'y allumer des flambeaux qui projettent

plus de lumière que n'en peut fournir la raison. Nous savons comme vous que Dieu est grand, mais nous savons aussi qu'un acte de condescendance à l'égard de la créature ne peut rien lui faire perdre de sa grandeur. La condescendance n'est-elle pas la vertu des grands? « Lorsqu'on est arrivé au faîte, disait Pline le Jeune de Trajan, et qu'on ne peut augmenter sa gloire, il ne reste plus qu'une chose à faire: descendre vers les petits. »

Non, messieurs, non, vous ne ferez jamais croire au peuple qu'une majesté de la terre s'avilit jusqu'à devenir méconnaissable quand elle s'abaisse, de son propre mouvement, aux pieuses familiarités de l'amour, quand elle se fait peuple elle-même, sans abdiquer son pouvoir. Pourquoi Dieu s'avilirait-il en descendant jusqu'à nous s'il ne sacrifie aucun de ses droits? Il paraît s'humilier en se faisant homme, en réalité il ennoblit la créature. Il paraît voiler ses infinies perfections sous l'enveloppe de notre nature; en réalité il les rapproche de nous pour nous les faire mieux voir. Comme une glace transparente reçoit de son union avec un corps opaque le pouvoir de rayonner, le Verbe divin, splendeur du Père, éclat de l'éternelle lumière, prend dans son humanité le pouvoir d'envoyer avec plus de force en nos âmes les rayons des divines perfections.

Je vous l'ai fait voir en développant le plan de l'incarnation: sagesse, puissance, amour, justice, miséricorde, tout devient plus éclatant dans le mystère de l'Homme-Dieu. Saint Bernard avait raison de s'écrier: « Tu es beau pour tes anges, ô mon Jésus, quand tu leur apparais dans ta forme divine, pendant le jour sans fin de l'éternité... Mais tu es beau pour moi quand tu déposes ta grandeur, car ton anéantissement me montre, en une plus vive lumière, l'immensité de ta bonté, la profondenr de ton amour, l'étendue de ta grâce. » Du reste, messieurs, il faut n'avoir jamais lu la vie de l'Homme-Dieu pour ignorer qu'auprès de chacun de ses abaissements, il y a une merveille qui rappelle son infinie majesté. Il est conçu dans la chair, mais par l'opération de l'Esprit-Saint; il naît, mais d'une vierge; il est couché dans une crèche, mais les rois viennent se prosterner à ses pieds; il fuit comme un proscrit, mais les idoles de l'Égypte s'écroulent en sa présence; il vit dans la pauvreté, mais la nature obéit à ses ordres; il tombe aux mains des ses ennemis, mais après les avoir renversés par ce seul mot: C'est moi; on le crucifie, mais la terre s'ébranle sous le poids de sa croix; il meurt, mais le soleil s'obscurcit; on le met au tombeau, mais il ressuscite par sa propre vertu.

Rassurez-vouz, vous qui craignez une éclipse de la majesté divine; elle saura se montrer à propos dans les pieuses ombres de l'humanité qu'elle épouse, et même plus vivement que dans les merveilles de la nature où vous la cherchez.

Le rationalisme objecte que la majesté de Dieu résulte de l'ensemble de ses perfections, et que tout l'Être divin doit sortir sain et sauf d'une affirmation dogmatique. Or, deux perfections essentielles à l'Être divin sont profondément lésées par le dogme de l'Homme-Dieu : l'immensité et l'immutabilité.

Dieu, par son immensité, remplit les espaces ; l'unir personnellement à une nature, c'est déterminer par une limite sa présence et son action.

Cette objection, dit le Conférencier, ne peut séduire que des esprits légers et naïfs, qui laissent trop facilement l'imagination précéder l'intelligence dans les champs arides de la métaphysique. Vous n'êtes pas de ces esprits, messieurs; c'est pourquoi vous allez, dans un moment, découvrir le vide de la difficulté qu'on vous propose.

Dieu est immense, c'est vrai, mais non point à la manière d'une capacité qui contiendrait tous les êtres. Agir tout entier sur chaque point de l'espace, c'est sa manière : son action, toujours la même en son principe, varie selon ses effets. Ici, il meut des corps, là il illumine des intelligences et conduit des volontés. S'il lui plaît dans ses relations multiples avec les natures créées d'en choisir une et de se l'unir plus intimement, cessera-t-il pour cela d'être avec les autres et de faire entendre à toutes les extrémités de l'univers ce cri du maître : C'est moi : *Ego sum ?*

Non, messieurs, une pure relation ne peut pas limiter l'immensité divine. Or, l'incarnation n'est pas autre chose qu'une relation de Dieu avec une de ses créatures. Cette relation est personnelle, qu'importe; elle ne fait pas que Dieu cesse d'être Dieu, pas plus que l'union de votre corps avec votre âme ne fait que votre âme cesse d'être un esprit. Pendant que vous êtes ici présent, votre âme peut être à mille lieues d'ici par la pensée. Or, si votre âme subsistait à la manière divine, si ses facultés et ses opérations étaient son être même, enfin si, selon l'admirable expression de saint Thomas, votre âme était un acte pur, elle serait substantiellement ici où elle anime, substantiellement à mille lieues d'ici où est sa pensée. S'imaginer que la nature

de Dieu peut être déterminée par son union personnelle avec une autre nature créée, c'est renverser les rôles. Dieu est par lui-même un être souverainement déterminé qui détermine tout. En se faisant homme, il détermine à une plus noble et plus sainte existence l'humanité qu'il prend, et n'est déterminé par elle à aucun état ni à aucun acte incompatible avec son infinie nature. Raisonnez de même, messieurs, pour l'éternité qui n'est, en quelque sorte, que l'immensité appliquée au temps.

Mais le rationalisme croit découvrir dans l'immutabilité divine une opposition formidable et, conséquemment, une pièce de conviction écrasante, contre notre affirmation dogmatique. L'union de la nature divine et de la nature humaine en une seule personne ne peut s'accomplir sans qu'il y ait modification des choses unies et toute modification répugne à l'Être infiniment parfait, dans lequel ne doit se produire aucune ombre de changement. A cette objection, l'orateur répond : que nous nions toute modification réciproque dans l'union, parce qu'il n'y a pas mélange des natures. — Dans l'Homme-Dieu, la nature divine n'est pas attirée vers la nature humaine pour fusionner et se convertir en une autre nature ; elle reste elle-même, appelant à elle une nature inférieure, non pour la changer en Dieu, mais pour qu'elle appartienne à un Dieu, tout en demeurant parfaite et distincte en sa personne.

Et qu'on ne dise pas que des deux natures se forme un tout, dans lequel l'être s'ajoute à l'être, et la divinité joue le rôle subalterne de partie : c'est une pure imagination, à laquelle le rationalisme lui-même a répondu pour défendre le dogme naturel de la création contre le panthéisme. Le fini créé n'ajoute rien à l'Être divin ; de même, la nature divine, pas plus que les zéros que l'on écrit aux décimales, n'ajoutent à l'unité quand on l'a fixée.

De la nature divine, le rationalisme nous conduit à la nature humaine. Étrange problème que cette nature. Pascal nous l'a peinte par quelques réflexions concises qui se résument en ces deux mots : néant et grandeur. Par son néant, par sa grandeur, la nature humaine résiste énergiquement et opiniâtrément au dogme catholique de l'Incarnation.

Quelle proportion, en effet, entre cette plénitude infinie de perfection au-delà de laquelle on ne peut rien concevoir, et cette effroyable indigence qui ne répond que par des contradictions à l'Être divin? — Dieu est nécessairement, et nous pourrions ne pas être. Dieu possède l'être par lui-même, et nous recevons l'être. Dieu remplit le monde, et nous sommes emprisonnés sur un atome.

Dieu voit tout, Dieu sait tout, et le plus haut regard de notre esprit est borné de toutes parts par des voiles jaloux qui nous dérobent les infinies profondeurs de la vérité et nous condamnent à n'avoir que des connaissances, la plupart du temps, hésitantes et incertaines. Dieu peut tout, et nos forces découragées succombent à chaque instant devant l'impossible. Dieu ne dépend de personne, et nous dépendons de mille choses. Dieu demeure, et nous passons. Dieu est toujours jeune en son inaltérable substance, et nous sentons l'âpre dent de la mort dévorer notre périssable nature jusqu'à ce qu'elle en ait dispersé les éléments. — Une si grande disproportion entre deux termes nous permet-elle de croire que leur union soit possible? Et, quand bien même Dieu par sa bonté fléchirait vers nous, notre infirmité, notre néant ne lui crieraient-ils pas: Va-t-en, je ne puis pas devenir Dieu?

Oubliez cette disproportion, supposez que notre néant se laisse vaincre; voilà que Dieu est aux prises avec notre grandeur. Les natures inférieures subsistent en elles-mêmes sans prendre garde à leur subsistance; la nature humaine se possède par la personnalité, et elle a conscience de cette possession. Elle sent que tout son être est là, et elle ne veut pas en être dépouillée.

Elle ne le veut pas, parce qu'elle ne le peut pas, parce qu'elle est tellement supportée par la personnalité que, celle-ci manquant, elle cesserait d'être une réalité. Que Dieu s'approche d'elle, qu'il la pénètre de sa bienfaisante action, elle y consent; mais qu'il s'empare d'elle par l'union personnelle, impossible; la place est prise.

Ne vous effrayez pas de ces affirmations tranchantes, messieurs; l'esprit tuméfié par les exagérations oratoires, voit facilement l'impossible là où il n'est pas.

Gardons notre sang-froid.

Je vous ferai remarquer d'abord que la disproportion des termes dont il s'agit ici ressemble beaucoup à l'abîme immense

que nous avons exécuté au commencement de notre conférence, et que je pourrais me dispenser de faire face à cette difficulté que l'on croit nouvelle parce qu'on a quelque peu modifié son vêtement. Mais je ne veux pas que l'on s'imagine que je me dérobe, et je réponds hardiment que la disproportion des termes dans une union n'est point un obstacle invincible à la toute-puissance de Dieu. Il nous l'a bien montré dans notre propre nature, et l'on pourrait dire, avec les saints Pères, qu'en créant l'homme, il s'essayait à un rapprochement plus étrange et plus sublime et donnait au monde comme une ébauche de l'avenir: *forma futuri*. Après l'infini et le fini, quoi de plus disproportionné que l'esprit et la matière ? L'esprit souffle de Dieu, la matière engendrée par une autre matière ; l'esprit substance simple et indivisible, la matière composée d'une infinité d'éléments que l'on peut séparer les uns des autres ; l'esprit qui voit et qui se possède, la matière aveugle et sans conscience d'elle-même; l'esprit qui s'élève dans les sphères de l'intelligible et de l'éternel, la matière qui rampe sur un étroit espace et subit toutes les vicissitudes du temps ; l'esprit plein de nobles aspirations, la matière remplie d'instincts grossiers ; l'esprit qui se détermine librement, la matière esclave de la fatalité ; l'esprit puissant, inaltérable, qui dit : A moi l'éternité, la matière impuissante, victime des forces ennemies qui la dissolvent et dispersent ses éléments.

Encore une fois, quelle disproportion ! Et cependant, messieurs, l'esprit et la matière sont mariés dans une même nature, et de leurs noces bénies résulte une union si intime, qu'ils disent tous deux le même *moi*. O homme, tu es matière et tu dis : Je pense, j'aime, je veux, je suis libre, je suis immortel ! O homme, tu es esprit et tu dis : Je bois, je mange, je souffre, je languis, je meurs.

Quelle étrange chose ! Celui qui a fait cela ne se joue-t-il pas avec les disproportions ? Et nous sied-il, portant dans nos flancs un si profond mystère, de lui disputer un mystère plus profond, comme si sa puissance n'était pas infinie ? Et puis n'exagérons pas notre néant en présence de la perfection infinie. On a raison de dire qu'entre nous et Dieu la disproportion est immense si l'on ne considère que ce que nous avons d'être. Mais que l'on considère donc notre capacité de recevoir, notre perfectibilité ; n'est-elle pas immense elle aussi, et, en regard d'un Dieu immensément bon, ne suffit-elle pas pour établir une proportion qui balance la disproportion dont on s'effraye si mal à propos ? Je sais bien que cette perfectibilité de notre nature ne va pas

jusqu'à pouvoir devenir l'infini. Mais qui parle de cela? Qui a jamais dit, si ce n'est l'hérésie, que la nature humaine fût changée en Dieu? Nous enseignons une union, et non une conversion. C'est assez pour nous que l'homme soit déifié parce que sa nature inaltérée est devenue la nature d'un Dieu; nous n'avons pas besoin que Dieu se change en lui, ni que lui se soit changé en Dieu.

Rassurés sur les résistances de notre néant, rassurez-vous aussi, messieurs, sur les résistances de notre grandeur. Notre nature ne peut pas être plus forte contre la prise de possession de Dieu, que notre corps n'est fort contre la prise de possession de l'âme. Or, c'est notre âme qui, s'emparant du corps, le fait subsister en elle-même et l'élève aux honneurs de la personnalité. Pourquoi une personne divine ne ferait-elle pas subsister en elle-même notre nature tout entière? Il y a là un mystère, je le confesse; mais ce mystère ne devient répugnant que parce qu'il est aggravé, ou plutôt dénaturé, par un jeu puéril d'imagination. On se représente comme deux athlètes deux personnalités luttant l'une contre l'autre dans l'arène d'une même nature, la plus forte s'acharnant à déposséder la plus faible d'un droit naturel et d'un pouvoir légitime, la plus faible criant d'une voix agonisante: je ne veux pas, je ne peux pas. Eh bien! messieurs, cette lutte est purement chimérique, pour la bonne raison que la personnalité humaine, seule capable de résister aux violences divines, n'a jamais existé, ni même songé à exister dans l'Homme-Dieu. La nature humaine qu'il a prise a été créée au moment de l'union. Entendez vous? — Au moment même de l'union.

Nous pouvons la concevoir avant qu'elle existe, comme une essence munie de tous ses éléments et facultés, mais elle a besoin, pour devenir une réalité vivante, d'être terminée par une personnalité, d'être ainsi détachée et indépendante de toute autre substance et de pouvoir dire son *moi*. Eh bien! c'est le Verbe de Dieu qui la termine, c'est le Verbe de Dieu qui lui fait dire son *moi*. Est-ce donc un déshonneur pour elle si, au premier instant de son existence, elle trouve son complément dans une personnalité divine plutôt que dans une personnalité humaine, si elle dit son *moi* divinement, plutôt que de ne le dire qu'humainement? Est-elle moins réelle, moins solide, parce qu'elle est supportée par un *moi* divin, plutôt que par un *moi* tout humain? Est-ce que notre corps se plaint, parce que, au lieu de ne subsister

qu'en animal, il reçoit la substance d'une âme intelligente et dit un *moi* raisonnable ? On redoute, pour la nature humaine les violences de Dieu ; au contraire, il faut l'estimer infiniment heureuse de recevoir infiniment plus qu'il ne lui faut. On ne voit que les résistances de sa grandeur imaginaire : au contraire, il faut croire que sa perfectibilité réelle cède joyeusement à la grandeur divine qui l'attire.

Vous le voyez, messieurs, c'est en vain que l'on interroge le ciel et que l'on fouille nos entrailles, on n'y peut rien trouver qui nous convainque d'absurdité. L'intelligence chrétienne a des répliques qui écartent toutes les difficultés par lesquelles le rationalisme prétend justifier les ténèbres de son orgueil et qui nous assurent la tranquille possession des témoignages sur lesquels s'appuie le dogme de l'Homme-Dieu. Plus que cela, l'intelligence chrétienne a des intuitions qui découvrent dans les nature divine et humaine de mystérieuses appétences dont se réjouit la foi. Disons un mot de ces appétences avant de conclure.

II

Lorsque je fais des perfections de Dieu l'objet de mes religieuses contemplations, je ne me lasse pas d'admirer sa bonté. Dieu est bon, parce qu'il est le bien suprême ; Dieu est bon parce que son amour le porte à donner le bien qui est en lui. Que celui qui ne possède qu'un bien limité craigne de n'en avoir pas assez, emploie toutes ses forces à le retenir, ou ne le répande qu'avec mesure, cela se conçoit. Mais celui qui a le bien infini, celui qui est le bien même, peut s'épancher sans rien perdre de sa plénitude. Voilà qui est clair pour moi ; il y a dans la nature divine une tendance à se communiquer. Je le sais, parce que le monde existe, parce que je suis, parce que je me vois le réceptacle des dons divins.

L'immensité de l'univers, ses perfections et son harmonie, mon âme, mon corps, ma pensée, mon amour, ma liberté, mes aspirations vers l'éternité, tout cela est don de Dieu. Mais puisque Dieu est infini, dois-je penser que tout cela est le dernier terme où s'arrête la tendance divine ? Son infinité même ne me porte-t-elle pas à croire qu'elle ne sera satifsaite que lorsque Dieu aura communiqué son être même à la créature, autant que la créature est capable de le recevoir ?

Il m'importe peu que je rencontre devant moi l'extraordinaire et le mystère. Je me dis avec Bossuet : « Que ne fait pas entreprendre aux âmes courageuses l'amour de la gloire ; aux âmes

les plus vulgaires l'amour des richesses ; à tous, enfin, tout ce qui porte le nom d'amour ! Rien ne coûte, ni périls, ni travaux, ni peines ; et voilà les prodiges dont l'homme est capable. Que si l'homme, qui n'est que faiblesse, tente l'impossible, Dieu, pour contenter son amour, n'exécutera-t-il rien d'extraordinaire? »

D'autant que, si la créature est comblée par les communications de Dieu, la gloire de Dieu y gagne ; car la gloire de Dieu, c'est la manifestation de ses perfections dans son œuvre. Or, plus Dieu sera près de son œuvre, plus Dieu sera dans son œuvre, plus son œuvre sera belle, rayonnante, digne de lui. Il est vrai que je ne vois pas de nécessité à ce que Dieu se donne à lui-même cette gloire extérieure puisqu'il se suffit pleinement, mais je sens bien que, puisqu'il a tant fait que de se communiquer, il est mieux qu'il se communique jusqu'au bout de sa tendance et égale, autant qu'il est possible, l'ouvrage de sa toute-puissance à sa représentation éternelle et infinie.

D'autre part, si je contemple la nature humaine, elle m'apparaît tourmentée par le constant désir de renforcer et d'augmenter ce qu'elle a d'être et de réalité. Non-seulement elle tend à s'assimiler tout ce qui est propre à étayer son instabilité et à la soutenir contre sa pente à décroître et à se dissoudre ; non-seulement, elle cherche dans l'association comme une existence plus ample et plus stable ; mais sortie de l'infini et toute pénétrée de la forte impression qu'elle en a reçue, on dirait qu'elle veut y rentrer : semblable à ces eaux jaillissantes dont la source est sur les hauteurs et qui remonteraient à leur point de départ si elles n'en étaient empêchées par les résistances de l'atmosphère. A la science, à l'amour, à la gloire, à la beauté, à la jouissance elle ne dit jamais : C'est assez, mais : Encore, encore ! Quelles puissantes aspirations, quels rêves de grandeur dans cette nature pourtant si fugitive et si fragile ! Disons plus : Quel besoin de se rapprocher de son principe, de le voir, de le toucher, de l'étreindre et, même, de s'insérer dans l'infini ou de l'insérer en elle ! Par l'esprit des philosophes, elle invente une substance unique et éternelle dont elle fait partie et qui l'absorbe en ses évolutions ; par l'imagination des poètes, elle rêve une âme divine dont elle est pénétrée en même temps que l'univers.

Dans les religions je la vois chercher un anéantissement mystérieux en se perdant en Dieu, croire aux apothéoses et déifier l'espèce en faisant passer les héros de la terre à l'Olympe, où

ils prennent rang parmi les dieux immortels, appeler à elle une incarnation de la divinité qui l'instruise, la console, la purifie, la sauve, et, finalement, l'exalte jusqu'au divin. Sans doute, il y a dans ces inventions et croyances tant d'incohérences, de contradictions, d'absurdité et même d'immoralité, que je suis tenté de les prendre pour de pures extravagances ; mais voici que, me retournant vers le peuple le plus jaloux de l'unité et de la sainteté de Dieu, je rencontre le même phénomène. Israël chante le néant de l'homme et l'incommunicable gloire de son Jéhovah ; Israël a peur de Dieu et s'écrie, quand il a vu quelque manifestation extraordinaire de sa puisssance : « Nous avons vu Dieu, nous mourrons de mort. » Israël dit à Moïse : « Parle-nous, toi ; mais que ce ne soit pas le Seigneur qui nous parle, de peur qu'il ne nous fasse mourir. » Et cependant Israël, penché vers l'avenir, soupire mélancoliquement et attend un nouveau révélateur, un rejeton de David, un Emmanuel, un Dieu avec nous.

Non, je ne puis pas croire qu'il n'y a qu'illusion et folie d'orgueil dans les aspirations de la nature humaine vers l'infini. Elle a reçu originairement une impulsion qui la soulève au-dessus d'elle-même. Elle monte à Dieu par ses tendances ; Dieu, par ses tendances, descend vers elle, et moi, qui vois ce double mouvement, je me demande si ces deux natures qui se recherchent sans cesse ne se rencontreront jamais, de manière à ce que l'une contente son penchant à se donner, et l'autre son besoin d'être comblée.

Le dogme catholique me répond, messieurs. Quel ravissement de mon âme lorsque j'entends cette parole : *Verbum caro factum est.* Le Verbe s'est fait chair. Ce que je soupçonnais vaguement devient une certitude, la foi justifie et affermit les plus profondes vues de ma philosophie. Pas d'incohérences, pas de contradictions, pas d'absurdités, pas d'immoralité, partant, pas d'extravagance. La nature divine et la nature humaine s'épousent sans que l'une soit avilie, sans que l'autre soit altérée, toutes deux complètes, parfaites, distinctes subsistent dans la même personne : un Homme-Dieu.

Je n'ai point à répéter ici ce que j'ai dit en développant le plan de l'incarnation, comment les nombres sont vaincus dans ce mystère, comment l'unité de toutes choses est faite, comment le monde est en possession du souverain bien, comment l'œuvre de Dieu égale sa représentation éternelle, comment la puissance, la sagesse et l'amour de Dieu reçoivent plus d'éclat de leur

collision avec le péché, comment la justice et la miséricorde s'embrassent dans une incarnation réparatrice, comment l'homme est inondé de lumière, régénéré et satisfait dans ses plus hautes aspirations, comment tout gravite autour de l'Homme-Dieu. La vérité qui attire présentement notre attention est celle-ci : L'infini et le fini qui se cherchaient se sont rencontrés ; cette rencontre devait se faire dans le Verbe et dans la chair, ainsi que l'indique la formule catholique : *Verbum caro factum est.*

Dans le Verbe : parce que le Verbe étant l'image vivante où Dieu contemple ses adorables perfections, il appartenait à cette image de donner au monde l'empreinte achevée dans laquelle Dieu devait rencontrer l'infini.

Dans le Verbe : parce que le Verbe étant le concept éternel par lequel Dieu voit toutes choses, l'exemplaire d'après lequel les créatures ont été faites, il convenait que l'artiste suprême restaurât et perfectionnât son ouvrage par l'exemplaire même dont il s'était servi pour le créer.

Dans le Verbe : parce que la créature raisonnable ayant seule conscience de ses aspirations vers l'infini et ne pouvant arriver à ce terme suprême que par la sagesse qui est sa perfection propre, il convenait qu'elle la reçut de celui qui est la sagesse substantielle.

Dans le Verbe : parce qu'il s'agissait de l'adoption de la créature et que cette adoption ne se pouvait faire que par l'union de la créature au fils naturel de Dieu.

Dans le Verbe : parce que l'appétit désordonné de la science ayant perdu l'homme primitif et égarant chaque jour ses tristes enfants, il était juste que la vraie science vînt en personne redresser leurs erreurs.

Dans le Verbe qui peut se manifester sans cesser de demeurer en son Père, comme ma pensée, verbe de mon âme, se manifeste par le son sans cesser d'habiter le mystérieux sanctuaire où elle a été conçue.

Dans le Verbe que Dieu possède éternellement et qu'il peut donner à l'humanité sans rien perdre, comme je possède ma pensée avant de la communiquer, comme je la communique sans appauvrir mon esprit.

Dans le Verbe qui s'unit à l'humanité sans changer de nature, comme ma pensée s'unit aux mots matériels qui l'emportent loin de moi, sans cesser d'être la fille très-pure et très-simple de mon intelligence.

Dans le Verbe et dans la chair, parce qu'il était impossible que le fini fût représenté sous tous ses aspects aux noces sacrées de Dieu avec sa créature si la chair n'y était appelée. L'âme de l'homme ne représente que le monde supérieur des intelligences, sa chair est une réduction savante et harmonieuse du monde inférieur de la matière. Les mouvements des astres, les rapides fluides qui traversent l'espace, les feux souterrains qui travaillent le globe, les admirables soulèvements de l'Océan, le cours des fleuves, des rivières et des ruisseaux, les ondulations des montagnes et des collines, les plantes, les animaux: tout cela est de la chair : — dans les sourdes évolutions de ses molécules, dans les courants qui la font tressaillir, dans la chaleur qu'elle dégage, dans les palpitations de son cœur, dans la circulation de son sang, dans les lignes qui l'enveloppent, dans sa vie végétative et animal, dans ses instincts et ses penchants. Par sa chair unie à l'esprit, l'homme est toute créature. Donc, dire : Le Verbe s'est fait chair, c'est exprimer énergiquement que la rencontre du fini et de l'infini, qui se cherchaient, est aussi profonde, aussi complète qu'elle pouvait l'être.

Esprits superbes qui vous révoltez contre le mystère de l'Homme-Dieu, je vous en prie, expliquez-moi vos révoltes si vous le pouvez encore. Vous avez crié : L'incarnation est impossible, parce qu'elle est l'évidence même de l'absurde. — Je vous ai fait voir que l'absurde n'y est point aussi évident que vous le dites. Vous avez exploré la nature divine et la nature humaine pour en tirer des contradictions. — Je vous ai montré que ces contradictions étaient purement imaginaires, que loin de se repousser, Dieu et l'homme ont des tendances l'un vers l'autre, que le dogme catholique, en nous révélant le suprême aboutissement de ses tendances, change les vagues soupçons de notre esprit en lumineuse certitude et affermit ainsi les plus profondes vues de la philosophie. — Maintenant, qu'avez-vous à me dire? — Plus rien! Moi, non plus. Mais à qui le dernier mot?

Certes, je ne prétends pas vous avoir prouvé directement la possibilité d'un mystère à quoi rien ne ressemble dans la nature, et que saint Paul appelle « le trésor insondable du Christ, le secret de la sagesse divine. » Mais, après avoir écarté l'absurde que vous me jetiez à la face pour conclure à l'impossible, après avoir découvert des tendances là où votre imagination ne voyait que des répulsions, je demeure paisible possesseur de ce fait démontré par les plus irrésistibles témoignages : il existe un

Homme-Dieu. Sans doute, j'ai toujours devant les yeux un mystère. Mais qu'importe? Si ce mystère est un fait, je ne puis pas dire ni même soupçonner qu'il est impossible; car, du fait au possible, la conclusion est toujours juste : *Ab actu ad posse valet consecutio.* Je m'incline donc humblement et je dis avec saint Augustin : « Petit esprit de l'homme, ne fais pas le superbe. Admets que Dieu peut faire des choses qu'il faut renoncer à comprendre. La raison de ces choses, c'est la puissance de celu qui les fait. *In talibus rebus tota ratio est potentia facientis.* »

(La suite au prochain numéro).

LES ÉCOLES APOSTOLIQUES.

L'Œuvre des Écoles Apostoliques a pour but de seconder l'Œuvre admirable de la Propagation de la Foi, en préparant de bons ouvriers pour les missions de la France et de l'Étranger. A cette fin, elle choisit, parmi les sujets qui se présentent, ceux qui offrent les garanties les plus sérieuses de vocation à la vie d'apôtre et leur fait faire les études nécessaires pour être admis dans un établissement de missionnaires. Elle s'applique, en même temps, par une éducation toute spéciale, à les former de bonne heure aux vertus solides qui conviennent à ce saint état.

Fondée en octocre 1865, à Avignon, par le R. P. Marie-Albéric de Foresta, de la Compagnie de Jésus, cette Œuvre fut, dès sa naissance, accueillie avec faveur par toutes les âmes pieuses. Lorsqu'il en eut connaissance, Pie IX la trouva *si salutaire et si utile* (ce sont ses expressions) qu'il s'empressa de la bénir et de bénir aussi tous ceux qui contribueraient à son développement. Depuis ce premier acte de son auguste bienveillance, il n'a laissé passer aucune année sans honorer l'Œuvre des marques de sa protection. Entre autres faveurs, il a daigné, par deux Brefs successifs (12 avril 1867 et 15 mai 1877), accorder de nombreuses indulgences plénières aux bienfaiteurs, aux directeurs et aux élèves de ces Écoles.

A l'exemple du Vicaire de Jésus-Christ, tout ce qu'il y a dans l'Église de plus vénérable par le caractère, par la sainteté, par la science et par le rang, s'est plu à encourager l'Œuvre et à signaler son importance.

Cette importance est surtout attestée par les résultats que

l'Œuvre a obtenus. Arrivée à sa treizième année, elle a donné par les neuf Écoles dont elle s'est composée successivement, plus de 300 de ses élèves aux Missions lointaines, aux Noviciats des Ordres apostoliques et aux Grands-Séminaires, et elle prépare actuellement, dans les neuf Écoles quelle compte aujourd'hui, plus de 300 aspirants Missionnaires (1).

L'Œuvre ne forme pas une congrégation particulière; elle est simplement une école ou réunion d'écoles où l'on élève des jeunes gens exclusivement pour être prêtres missionnaires, ou religieux dans un établissement de missionnaires, à leur choix.

Les diverses Écoles Apostoliques, quoique unies entre elles par la communauté du but et des règlements, sont absolument indépendantes les unes des autres dans tout ce qui regarde l'administration et les intérêts matériels. Elles ne dépendent que des supérieurs de la Province où elles sont établies.

Chaque École est gouvernée par un Supérieur, un Directeur et un Conseil. Le Père Supérieur est ordinairement le Supérieur de la Maison (Collège ou Résidence) à laquelle l'École est annexée.

Le Père Directeur, sous la dépendance du Supérieur, est chargé de la direction générale de l'École. Si le nombre des élèves l'exige, on lui adjoint un sous-Directeur.

Le Conseil, composé de plusieurs Pères nommés par le Père Provincial, contrôle les recettes et les dépenses et donne son avis pour les affaires importantes.

L'École reçoit avec reconnaissance ce que les parents peuvent donner pour les frais d'entretien de leur enfant, mais elle n'exige rien d'eux, hormis les frais de voyage et de correspondance.

A défaut des pensions fournies par les parents, c'est le dévouement des âmes zélées qui procure à l'École les ressources considérables dont elle a besoin. Grâce à Dieu, les personnes pieuses n'ont pas de peine à apprécier le mérite et le bonheur de concourir à une œuvre aussi sainte que celle de donner des apôtres à l'Église et au monde.

Les unes prennent à leur charge tout l'entretien d'un Apostolique; quelques-unes même veulent en élever un à perpétuité. Plusieurs, pour se dédommager de ne pouvoir donner

(1) Les neuf Écoles Apostoliques, actuellement existantes, sont à Avignon, Amiens, Bordeaux, Dôle, Poitiers, Monaco, Turnhout (Belgique), Grand-Coteau (Louisiane), Tananarive (Madagascar.)

personnellement, au gré de leurs désirs, se font quêteurs pour les petits Missionnaires.

Afin de faciliter la participation à une Œuvre si méritoire, on a divisé les bienfaiteurs en plusieurs catégories.

1° Les *Fondateurs,* qui assurent une bourse par un capital de 10,000 francs ou une rente annuelle de 500 francs, à perpétuité. Une demi-bourse ou une offrande de 5,000 francs donne le titre de Fondateur de second ordre.

2° Les *Protecteurs,* qui adoptent et entretiennent un Apostolique pendant le temps de ses études à l'École, par une pension annuelle de 500 francs.

3° Les *Souscripteurs,* qui promettent une offrande personnelle de 20 francs par an;

4° Les *Associés,* qui font une aumône annuelle moins considérable.

Les membres d'une famille, d'un collège, d'une association, d'une communauté peuvent, en réunissant leurs aumônes, avoir droit à ces titres divers.

Les souscripteurs et les associés peuvent rendre perpétuelle leur œuvre de zèle par le don d'un capital de rente équivalent à leur cotisation annuelle.

L'Œuvre reçoit aussi avec reconnaissance les dons en nature, tels que linge, comestibles, habits, livres classiques et autres, etc. (1).

Les *avantages* assurés aux bienfaiteurs sont nombreux :

I. *Le mérite d'un acte de zèle et de charité de premier ordre.* — Nul acte plus excellent et plus méritoire évidemment que de contribuer à sauver les âmes par le plus efficace des moyens : la multiplication des saints missionnaires.

II. *La participation à toutes les prières et bonnes œuvres des Directeurs et des élèves.* — Outre les prières quotidiennes pour les Bienfaiteurs vivants et décédés, les élèves font, chaque jour, à tour de rôle, la sainte communion aux intentions de ces mêmes Bienfaiteurs.

III. *La bénédiction spéciale de N. S. Père le Pape Pie IX à perpétuité* (13 juin 1866).

IV. *Pour les Bienfaiteurs agrégés à l'Œuvre, des indul-*

(1) Nous ferons remarquer ici qu'aux personnes *inconnues* qui se présentent pour recueillir des souscriptions, il est prudent de demander une attestation signée du P. Directeur de l'École, leur conférant le titre de Collecteur.

gences plénières : — 1° Le jour de l'agrégation; 2° aux Fêtes de la Nativité de N.-S., de la Pentecôte, du Sacré-Cœur, de l'Immaculée-Conception, de la Nativité, de l'Annonciation, de la Purification et de l'Assomption de N.-D.; 3° aux fêtes de saint Joseph, des saints apôtres Pierre et Paul, de saint François-Xavier, de saint Louis de Gonzague; le Dimanche dans l'octave de l'Épiphanie, le IIIe Dimanche après Pâques et le 1e vendredi de chaque mois (APPLICABLES AUX AMES DU PURGATOIRE); 4° à l'article de la mort. (Conditions : état de grâce, repentir, confession, communion, prière dans une chapelle publique aux intentions de notre S. P. le Pape.)

L'agrégation se fait par l'inscription du nom et prénom du Bienfaiteur sur le registre de l'Œuvre ou sur le registre des zélateurs.

Les *conditions d'admission* dans les Écoles apostoliques sont :

Pour l'Enfant. — Naissance légitime, douze ans accomplis, bonne santé, conduite édifiante, grande piété, désir sérieux de devenir Missionnaire, intelligence plus qu'ordinaire, goût de l'étude, connaissance du français, de l'orthographe, de l'analyse. Il doit aussi avoir fait sa première communion. (On donne la préférence à ceux qui ont commencé le latin avec succès).

Pour les Parents. — Promesse *par écrit :* 1° de ne jamais s'opposer à la vocation de l'enfant, soit pour la vie de Missionnaire, soit pour la vie religieuse; 2° de ne point le réclamer pour les vacances; 3° de le reprendre sans frais ni risque pour l'École, si, avant la fin de ses études littéraires, les Directeurs ne jugent plus à propos de le garder. — Cette déclaration devra être remise à l'enfant, à son départ pour l'École, et sera présentée par lui au Directeur à son entrée.

Les demandes d'admission doivent être accompagnées d'une lettre de l'enfant composée par *lui seul.* Cette lettre contiendra l'expression de son désir sincère de se faire Missionnaire, ou Religieux dans un Établissement de Missionnaires; de plus, la promesse de se conformer consciencieusement aux règles établies dans l'École. S'il a commencé le latin, il ajoutera à sa lettre un thème latin et une version qui n'aient pas été corrigés.

On est prié d'envoyer tous les renseignements utiles aux Directeurs pour s'assurer que les conditions ci-dessus mentionnées se trouvent remplies.

Les demandes d'admission et les renseignements doivent être adressés au *P. Directeur de l'École apostolique, à Avignon*

(Vaucluse),... à Amiens (Somme), Bordeaux (Gironde), etc. selon l'École.

Voici, enfin, un extrait du règlement en ce qui concerne les élèves :

1° Les élèves correspondent en toute liberté avec leurs parents, mais ils ne peuvent obtenir la permission de sortir de l'établissement qu'accompagnés de leurs proches parents. On n'admet pas les correspondants inconnus, même pour les simples visites.

2° Ils peuvent aller dans leur famille, pour des raisons très-graves, mais non pour les vacances.

3° Pendant les six premiers mois qui suivent leur entrée à l'École, ils ne sont admis qu'à titre d'essai, comme simples postulants.

4° Ils doivent apporter avec eux l'argent nécessaire pour retourner dans leur famille, en cas de besoin.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

18 avril.

Le *Journal officiel* vient de publier le mouvement du commerce de la France pendant les trois premiers mois de l'année 1878.

Les importations se sont élevées, du 1er janvier au 31 mars 1878, à 1, 038,569,000 fr., et les exportations à 711,556,000 fr.

Ces chiffres se décomposent comme suit :

Importations	**1878**	**1877**
Objets d'alimentation	230.520.000	197.545.000
Produits naturels et matières nécessaires à l'industrie.	637.155.000	548.824.000
Objets fabriqués	124.667.000	127.690.000
Autres marchandises.	46.219.000	33.724.000
Total	1.038.569.000	907.783.000
Exportations		
Objets fabriqués	384.258.000	412.552.000
Produits naturels, objets d'alimentation et matières nécessaires à l'industrie.	292.309.000	322.097.000
Autres marchandises	34.989.000	37.172.000
Total	711.556.000	771.821.000

Comparée aux résultats des trois premiers mois de l'an dernier,

l'importation a augmenté de 131 millions et l'exportation a diminué de 60 millions et quart.

L'accroissement des importations porte principalement sur deux articles. L'entrée des objets d'alimentation a augmenté de 33 millions : ce qui est dû à la médiocrité de la dernière récolte. L'achat à l'étranger de produits naturels et de matières nécessaires à l'industrie s'est accru de 88 millions et quart. « Cette augmentation est d'un bon augure, dit le *Temps;* on n'achète des matières premières que lorsqu'on a l'intention de travailler et l'espoir de vendre. »

A l'exportation, il y a baisse sur les trois catégories de marchandises établies dans le relevé officiel : diminution à la sortie des produits naturels, qui doit avoir pour cause principale les ravages du phylloxera ; diminution pour les objets fabriqués et pour les « autres marchandises », s'expliquant par la mauvaise situation du marché étranger.

C'est encore le *Temps* qui fait ces dernières réflexions, et qui cherche ainsi, comme ses confrères en république, à atténuer la fâcheuse impression produite par la publication de l'*Officiel*. Sur quoi *Paris-Journal* dit très-justement :

« On s'ingénie à démontrer que cette situation est excellente : on fait le raisonnement suivant : — On a acheté à l'étranger des produits pour la fabrication, donc on a l'intention de travailler et l'espoir de vendre !... Fort bien ! mais on ne travaille pas, puisque tous les corps de métier traversent des grèves. Mais on ne vend pas, puisque l'entrée augmente et que la sortie diminue. Pourquoi n'avoir pas la loyauté de reconnaître ce que tout le monde sait : à savoir, que les affaires ne vont pas? Le régime actuel est-il pour quelque chose dans cette stagnation? Après ses promesses imprudentes, on pourrait l'accuser. Mais la crise industrielle et commerciale est la résultante de plusieurs causes politiques et économiques, que les écrivains sérieux ne mettront pas sur le compte d'un ministère, qu'il soit du 16 mai ou qu'il soit du 14 décembre : ils se borneront à en tirer une leçon pour les hommes d'Etat trop prompts à s'imaginer que, une fois les portefeuilles entre leurs mains, tout doit aller pour le mieux dans le meilleur des mondes. »

—

Il est certain que l'approche de l'Exposition universelle ne parvient pas à contrebalancer le fâcheux effet des nouvelles du dehors et de ces actes républicains du dedans qui consistent à désorganiser l'armée, à déconsidérer la magistrature, à outrager la religion, à préparer la solennisation d'un centenaire qui ne sera que la glorification de l'impiété et du cynisme, et à raviver les plus horribles souvenirs de la Terreur au moyen du bonnet rouge dont on va coiffer la République. Aussi la Bourse ne sait-elle plus à quoi s'arrêter. Elle baisse un jour, elle se relève le lendemain, pour rebaisser encore et se relever, mais sans confiance et sans entrain. Les spéculateurs essayent encore de ranimer le marché, on sent que le marché est profondément découragé.

A la Bourse d'hier, mercredi, le 3 0/0 est resté à 72,35, le 4 1/2 à 102,50, et le 5 à 109,45.

—

Les nouvelles du commerce et de l'industrie sont de plus en plus mauvaises; l'agriculteur ne se plaint pas; le temps en favorise les travaux; si le phylloxera pouvait épargner la vigne et les intempéries épargner le blé, ce serait une compensation aux autres pertes. La France ne doit certes pas abandonner l'industrie pour laquelle elle a tant d'aptitude, mais elle ne doit pas oublier que c'est dans l'agriculture que se trouve sa principale richesse, comme ce sont ses populations agricoles qui sont sa principale force et l'un des plus puissants éléments de la conservation de l'ordre. A. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

9. **Jésus et les Evangiles,** par Jules Soury.

Faut-il parler de ce livre dont l'auteur a plutôt cherché le bruit que la vérité, et qui montre autant d'orgueil que de pauvre érudition dans un homme qui passe pourtant sa vie au milieu des livres et qui aurait pu faire un meilleur emploi de son esprit investigateur et curieux? On avait dit que Jésus n'est qu'un mythe; d'autres qu'il n'est qu'un être sublime, mais humain; d'autres encore un imposteur romanesque, un héros d'idylle, un illuminé de bonne foi. M. Soury, disciple et ami de M. Renan, a voulu se distinguer en allant plus loin que son maître: il prétend que Jésus ne fut qu'un malade et un fou; il va même jusqu'à dire quelle était la maladie de Jésus. Jésus, selon lui, fut un malade affecté d'une méningo-encéphalite, donnant tous les signes d'une maladie héréditaire, et que le gibet a sauvé d'une démence complète. C'est la théorie matérialiste qui ne voit dans le génie qu'une névrose particulière, dans la pensée qu'une sécrétion spéciale. De quelle maladie doit être affecté un savant ou se croyant tel, qui arrive à ce point d'hallucination de prétendre reconnaître la maladie d'un homme mort depuis dix-huit cents ans, de prétendre constater la folie d'un homme qui, s'il n'était pas Dieu, n'avait cessé pendant toute sa vie, de montrer les plus sublimes vertus et la plus étonnante sagesse! C'est dans l'évangile selon saint Marc, — le seul qu'il admette, sans dire pourquoi, — que M. Soury croit trouver ses preuves, comme si l'évangile de saint Marc nous présentait une figure de Jésus différente de celle des autres évangélistes. C'est un homme peu suspect de crédulité, M. Francisque Sarcey, qui fait lui-même justice du livre de M. Soury en quelques mots que nous nous plaisons à reproduire ici: « Il me semble, dit-il dans le *XIXe Siècle*, que ces symptômes de la folie, *congestive ou autre*, doivent s'accompagner de certains phénomènes morbides qui ne peuvent être contrôlés que sur le malade lui-même; l'éclat des yeux, le pouls, la langue, le jeu de la physionomie, l'allure générale du corps, les attitudes, les tics, que sais-je, moi? tout

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques*, rue de Vaugirard, 371. — MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.

ce qui, dans la pratique de la médecine, sert à constituer le diagnostic de l'aliéniste. Mais venir, après tant de siècles, parlant d'un personnage historique sur lequel les documents sont si nombreux et si peu précis, affirmer que c'était un malheureux affligé d'une méningo-encéphalite, décrire l'une après l'autre toutes les phases de la maladie, comme si l'on avait été interne dans un hôpital de Galilée, il y a là une assurance qui révoltera sans aucun doute les fidèles, et qui fera hocher la tête aux incrédules. » M. Sarcey dit un peu plus loin: « J'avoue que tout ce côté du livre de M. Jules Soury m'a laissé froid. J'y sens comme une envie secrète d'étonner et d'exaspérer le bourgeois, et cette idée me gâte ce qu'il pourrait y avoir de vrai dans cette analyse. » Enfin M. Sarcey conclut ainsi : « Son livre vaut la peine d'être lu ; mais je crains bien que la forme brutale donnée volontairement à une idée, *qui d'ailleurs n'est peut-être pas juste*, ne scandalise bien des âmes, *même parmi celles qui ne sont pas des plus faibles.* » On voit que M. Sarcey ménage l'auteur; il faut que le livre soit bien faible, pour qu'il n'ait pu trouver à en faire autrement l'éloge. — En somme, nous nous reprocherions de nous arrêter plus longtemps à une pareille pauvreté. Il est possible, — quelques-uns l'assurent, — que M. Soury n'ait pas été poussé par une autre idée que de faire du bruit et de faire une bonne spéculation de librairie. Le succès de son maître l'a tenté ; il a voulu le surpasser en audace et en impiété, mais il n'égalera pas son succès. « Il est, dit très-justement un critique de la *Gazette de France*, il est révoltant, sans doute, et malhonnête, assurément ; mais il est plus encore et par dessus tout, cruellement ennuyeux. » Ce sera le premier châtiment de cet orgueilleux spéculateur, qui n'a pu obtenir que la pitié dédaigneuse même des incrédules dont il sert la cause.

—

10. **Vetus testamentum græcum juxta Septuaginta interpretes,** ex auctoritate Sixti Quinti Pontificis Maximi editum juxta exemplar originale vaticanum, cum latina translatione, animadversionibus et complementis ex aliis manuscriptis, cura et studio Jager, Editio DD. De Quelen, archiepiscopo parisiensi dicata ; 2 vol. grand in-8° à 2 col. de XVI-722 et 784 pages ; Paris, chez Firmin Didot ; — prix : 30 francs.

—

11. **Vetus testamentum,** etc. même ouvrage, texte grec seul ; grand in-8° à 2 col. de XVI-752 pages ; même librairie ; — prix : 15 francs.

—

12. **Novum Testamentum,** græce et latine, in antiquis testibus textum versionis vulgatæ latinæ indagavit lectionesque variantes Stephani et Griesbachii notavit, V. S. venerabili Jager in consilium adhibito, Constantinus Tischendorff, editio DD. Affre, archiepiscopo parisiensi dicata ; grand in-8° à 2 col. X-412-40 pages ; même librairie ; — prix : 12 francs.

Voici des éditions de l'ancien et du nouveau Testament, grec et latin, qui datent de plusieurs années, mais sur lesquelles nous trouvons qu'il est à propos d'appeler de nouveau l'attention du clergé. On sait en quelle estime l'Eglise a toujours tenu la traduction des Septante, quoiqu'elle ne lui accorde pas la même autorité qu'au texte hébreu et qu'à la version latine connue sous le nom de Vulgate. La traduction grecque des Septante est un vénérable monument de l'antiquité ; elle est souvent citée dans les Pères grecs, et, sur plusieurs points, elle fournit le moyen d'interpréter clairement des passages difficiles de l'Ecriture. Aussi le

Saint-Siège a-t-il toujours tenu à ce que le texte de cette traduction fût revu et corrigé avec soin, comme étant l'un des monuments de notre foi, et le grand pape Sixte-Quint en a fait faire sous ses yeux une édition à laquelle il défend de rien ajouter ou retrancher dans la suite, *prohibentes ne quis de hac nova græca editione audeat in posterum, vel addendo, vel demendo, quicquam immutare.* C'était le cardinal Antoine Carafa qu'il avait chargé de ce travail ; le cardinal s'adjoignit une élite d'hommes. érudits, et fit collationner avec le plus grand soin les exemplaires qui se trouvaient dans les diverses bibliothèques d'Italie et surtout celui du Vatican. Sixte-Quint rappelle dans le Bref qu'il écrivit à cette occasion, que son prédécesseur le pape Grégoire XIII avait fait commencer ce travail, et que les Apôtres eux-mêmes se sont plus d'une fois servi de la traduction des Septante. Tout cela dit assez de quelle importance est cette traduction, qui a sa place nécessaire, nous l'osons dire, dans toute bibliothèque ecclésiastique sérieuse. Parler de la correction de l'édition donnée par la maison Didot serait superflu ; la réputation de cette maison est faite à cet égard. Le savant abbé Jager lui a donné une utilité de plus, en l'accompagnant d'une traduction latine aussi littérale que possible. Dans l'édition en 2 volumes, cette traduction est en regard du texte grec ; c'est un moyen pour beaucoup de se familiariser avec le grec et de ne pas perdre l'habitude de le lire, parce qu'on l'oublie plus facilement. L'édition en un volume peut suffire à ceux pour qui le grec est plus familier, et qui trouvent d'ailleurs un secours dans la Vulgate ; mais ils doivent, dans ce cas, ne pas oublier que le texte grec s'éloigne quelquefois assez sensiblement du latin de la Vulgate. Nous recommandons particulièrement le nouveau Testament grec et latin, qui pourrait être mis dans les mains mêmes des élèves des petits séminaires, à qui il fournirait un moyen de se fortifier dans l'étude du grec. — Nous parlions plus haut du secours que la version des Septante peut apporter à l'interprétation de certains passages de l'Ecriture. Il nous suffira de donner un exemple. Au chapitre VII d'Isaïe, v. 14, le prophète dit : *Ecce Virgo concipiet, et pariet filium et vocabis nomen ejus Emmanuel,* et l'on traduit ordinairement : Voici qu'*une* vierge enfantera un fils, et tu l'appelleras Emmanuel (Dieu avec nous). Or les Septante ont ici traduit l'hébreu en faisant précéder le mot *vierge* de l'article, qui manque au latin, de sorte qu'on doit traduire : Voici que *la* Vierge, ce qui désigne bien plus énergiquement la Vierge prédite dès le commencement du monde et attendue de tous les peuples.

—

13. **Choix de dialogues** en vers et en prose, par R. P. Champeau ; in-18 de 212 pages ; Paris, 1878, chez Victor Sarlit, rue de Tournon ; — prix : 1 fr. 10 cent.

Des fables de La Fontaine et d'autres fabulistes arrangées en dialogues, d'autres dialogues en vers et de nombreux dialogues en prose, généralement d'une plus grande étendue, composent ce petit volume, qui sera d'une grande utilité dans les écoles primaires et dans les pensionnats, pour exercer les enfants à la bonne récitation. Tous ces petits dialogues sont intéressants ; nous n'avons pas besoin de dire qu'ils sont d'une morale irréprochable, — le nom de l'auteur est une garantie à cet égard, — mais nous nous plaisons à ajouter que plusieurs ont une véritable originalité et provoquent un franc et bon rire, même à la simple lecture faite en société, dans les réunions de famille, etc. Les acteurs de ces dialogues sont tous des hommes ; c'est dire qu'ils sont spécialement

destinés aux écoles et aux pensionnats de garçons.

—

14. **L'ami Pierre,** par Mme Edouard Lalaing; in-12 de 139 pages, à Lille et à Paris (1878), chez Lefort; — prix : 75 c.

Un jeune et brave ouvrier du Havre a retiré des eaux de la Touque, près de Trouville, un enfant qui s'y noyait. Plus tard, ce jeune et honnête ouvrier faisant *son tour de France* et se trouvant à *Fontainebleau,* est saisi, emprisonné et comparaît devant le juge d'instruction de cette ville. De quoi est-il donc coupable? De rien, absolument. Mais une fatale erreur et ressemblance l'a fait croire l'auteur de plusieurs vols commis dans cette même ville de *Fontainebleau ;* il s'en est suivi une affaire judiciaire qui préoccupe tout le pays, d'autant mieux que le juge est le propre frère de l'enfant sauvé.

Le sauvetage généreux de cet enfant par l'honnête ouvrier Pierre Leblond et la série des efforts incessants de ce juge et plus encore de Mme Lafond, la mère du jeune enfant, pour faire constater l'innocence du prétendu coupable, forment tout le sujet de cette histoire touchante, dramatique et féconde en péripéties.

—

15. **Une bonne réputation** ou *Influence des Souvenirs de famille,* par Marie Eméry; in-12 de 133 pages, Lille et Paris, (1878), chez Lefort; — prix : 75 c.

Une bonne réputation d'une famille, d'une maison, est l'un des plus grands biens que puisse léguer un père à ses enfants. Nul n'est plus précieux et n'a autant de puissance pour maintenir dans la vertu et dans la voie de l'honneur ou pour y ramener le jeune homme qui s'en est détourné. C'est ce qu'essaye de prouver cette histoire touchante et dramatique. Le fond de ce sujet paraît commun et vulgaire, mais le spirituel auteur a semé son livre de tant d'épisodes divers, de tant de sensibilité, de tant de conseils, d'enseignements utiles, que son ouvrage nous paraît l'un des plus estimables de l'excellente collection de la librairie Lefort et nous aimons à le recommander vivement.

—

16. **Les aventures d'une petite volontaire,** par Madame Vincent R., in-12 de 89 pages, Lille et Paris, (1878), chez Lefort; — prix : 75 c.

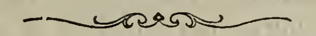
Excellent petit livre contenant une très-utile et charmante histoire. C'est le récit des *aventures* ou plutôt des *mésaventures* d'une petite volontaire au comble de la joie parce que sa mère, cédant à ses instances, lui a permis de faire à elle seule pendant une journée toutes ses volontés. Bon petit livre pour un enfant de huit à dix ans.

Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, que Mgr Obré, évêque de Zoara, *in partibus,* ancien auxiliaire de Mgr Gignoux et vicaire capitulaire de Beauvais, vient de déclarer qu'il renonce à être le successeur du Prélat dont il fut pendant tant d'années le dévoué collaborateur. Nous joignons nos regrets à ceux du diocèse qui appréciait son zèle, ses vertus et ses talents, et qui espérait voir en lui le digne successeur d'un évêque aimé et vénéré.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, Soussens et Cie, rue de Lille, 51

ANNALES CATHOLIQUES



LES FÊTES PASCALES

Paris présente tous les ans un admirable et bien consolant spectacle. Ceux qui ne regardent qu'à la surface et qui n'entendent que ce qui fait le plus de bruit, ne connaissent que le Paris des théâtres et de la presse, le Paris des boulevards et des plaisirs. Sous ce Paris frivole et corrompu, sous le Paris incrédule et sceptique, sous le Paris révolutionnaire, il en est un autre, qui fait moins de bruit, mais qui soutient le premier, dont il ne resterait bientôt plus rien, s'il était livré à lui-même.

C'est le Paris du travail honnête, des généreux sentiments, de la charité héroïque, des fortes convictions, le Paris religieux et chrétien.

Les vainqueurs du jour répètent sur tous les tons, et en conformant leurs actes à leurs paroles, que le cléricalisme est l'ennemi, et, pour lui porter un nouveau coup, ils se préparent à faire l'apothéose du plat courtisan, du mauvais Français, du poète cynique qui fut le plus acharné, comme le plus hypocrite adversaire de la religion. Eh bien ! ce qu'ils appellent l'ennemi, c'est ce Paris qui remplissait les églises pendant ces jours derniers, qui se pressait autour des chaires sacrées, qui se prosternait devant la croix, qui assiégeait les confessionnaux, et qui envoyait, le jour de Pâques, par centaines de mille, des croyants participer au divin banquet de l'Eucharistie.

Il n'y a plus que les femmes et les enfants qui restent acquis à la superstition, disent les superbes esprits qui se rangent derrière Voltaire. Paris leur a répondu dimanche. Ont-ils vu ces trois à quatre mille hommes qui remplissaient la vaste enceinte de Notre-Dame ? Ont-ils vu ces centaines, ces milliers d'autres hommes qui communiaient dans les autres

églises? Là étaient représentées toutes les classes de la société, là tous les rangs étaient confondus à ce vrai banquet de l'amour et de la fraternité. Et ces hommes, ces princes (1), ces sénateurs, ces députés, ces magistrats, ces officiers, ces militaires, ces ouvriers se sentaient véritablement frères, véritablement égaux devant Dieu, véritablement libres.

Qu'ils inventent donc, les disciples de Voltaire, une fête qui enseigne d'une façon plus éclatante et plus efficace la liberté, l'égalité, la fraternité ! qu'ils inventent une fête qui inspire des joies plus profondes et plus pures, qui inspire des sentiments plus humains, qui établisse mieux la concorde parmi les hommes et qui assure mieux le respect des lois et de l'ordre, avec un dévouement plus grand à la patrie, un attachement plus solide à la vraie liberté !

Nous voyons et nous goûtons les fruits de l'enseignement voltairien : les discordes civiles, les haines dans les familles, l'abaissement des caractères, la corruption des mœurs, l'affaiblissement du patriotisme, hélas ! et la mutilation de la patrie. Ce sont d'autres fruits que produit l'enseignement catholique, et, sur les champs de bataille de 1870 et de 1871, on a vu si les soldats qui se confessent et qui communient peuvent soutenir la comparaison avec les autres : les soldats de Charette, les zouaves de Patay et de Loigny répondent, et c'est l'ennemi qui leur a rendu lui-même hommage en louant leur bravoure, en fuyant devant eux.

Cette année, et c'est une grande consolation, un puissant motif d'espérance au milieu de tant de sujets de tristesse et de découragement, le mouvement chrétien s'est encore accentué davantage dans Paris ; les leçons des événements ne sont pas perdues pour tous, les menaces de l'impiété donnent un nouvel élan aux âmes généreuses, le cynisme même des ennemis de la religion ramène les âmes honnêtes qui ne peuvent croire que la vérité se trouve du côté des injures grossières et des cris de haine et de proscription.

Nous apprenons que Paris n'est pas seul à donner ces

(1) M. le duc de Nemours et M. le duc d'Alençon.

exemples du retour à la foi catholique et aux pratiques religieuses ; il se produit, contre le courant d'impiété qui nous emporte, un mouvement qui prend chaque jour de nouvelles forces. Nous n'oserions espérer que cet heureux mouvement soit assez puissant pour empêcher les proscriptions qui se préparent et les catastrophes qu'elles entraîneront ; mais il l'est assez pour devenir irrésistible le jour où ces catastrophes et ces proscriptions auront éclairé les esprits, en mettant les tristes réalités à la place des décevantes illusions.

Alors on comprendra où se trouvent les vraies garanties de la liberté, de l'égalité et de la fraternité ; on comprendra ces mots comme ils doivent l'être, dans leur sens chrétien et vrai, et l'on reconnaîtra que l'ennemi, c'est l'impiété, c'est l'incrédulité et le matérialisme, et non le catholicisme, dont la doctrine est seule capable de faire les peuples libres, prospères et puissants.

J. Chantrel.

—

Voici l'Allocution prononcée pour la Communion pascale à Notre-Dame par le R. P. Monsabré :

Tu ad liberandum suscepturus hominem non horruisti virginis uterum.

Messieurs,

Était-il au monde un lieu plus convenable pour recevoir l'opération de l'Esprit-Saint et former la chair très-pure du Sauveur que le sein d'une vierge ? Et quelle vierge ! Une fille des rois de Juda, préservée par un privilège unique de la souillure originelle qui envahit toute âme vivante, consacrée à Dieu, dès sa plus tendre enfance, par le vœu de chasteté, embellie de tous les dons de la grâce, ornée de toutes les vertus, plus radieuse et plus grande que les anges, et offrant à la toute-puissance de Dieu, qui ne veut rencontrer aucune résistance, la plus parfaite humilité. Cependant, je viens d'entendre cette singulière strophe du cantique de votre action de grâces : « O Christ, voulant vous faire homme pour racheter l'humanité, vous n'avez pas eu horreur du sein d'une vierge ! *Tu ad liberandum suscepturus hominem non horruisti virginis uterum.* »

Cela ressemble à un blasphème, messieurs, si l'on ne considère que les grandeurs de Celle qui devait être le sanctuaire de l'incarnation et donner au Verbe divin sa chair mortelle. Mais si l'on s'élève par la pensée vers le trône de Dieu, si l'on contemple ses infinies perfections, la splendeur de sa vie, la ravissante beauté du Verbe qu'il engendre, la béatitude dont jouit la famille divine dans le triple embrassement du Père, du Fils et de l'Esprit-Saint, on comprend l'expression dont se sert l'Église pour remercier le Roi de gloire de son incarnation. Aucune perfection créée n'était digne de le recevoir. Si l'on dit des profondeurs d'un gouffre où l'œil s'égare qu'elles sont horribles, combien plus horribles sont les inexprimables profondeurs de l'abîme qui sépare l'Être infini de sa créature! Mais l'horrible n'épouvante pas l'amour. Vous nous avez aimés, ô Fils très-parfait de Dieu, et vous avez daigné descendre dans le sein d'une vierge : *Non horruisti virginis uterum.*

Les hiérarchies célestes voulaient jouir du spectacle de votre humanité sainte et en admirer éternellement les sublimes beautés. Vous avez répondu à leurs désirs par votre ascension glorieuse. Devant vous les portes inexorables du Ciel se sont ouvertes et, suivi de l'humanité délivrée, vous êtes entré triomphant dans la patrie des bienheureux. Mais, en prenant possession de la droite de Dieu, vous ne quittiez pas le lieu de notre pèlerinage. Un sacrement admirable conservait à la terre la perpétuelle présence de votre corps, de votre sang, de votre âme, de votre divinité.

O Christ! pouvons-nous voir dans ce sacrement quelque lointaine image de votre gloire? Non. Vous y êtes complètement effacé. Pendant les jours de votre chair, ceux qui vous approchaient pouvaient contempler votre face adorable, où brillait un reflet de votre infinie grandeur; recevoir de vos yeux si doux, si tendres, si pénétrants, un regard plein d'amour; entendre votre voix bénie commandant à la nature, consolant toutes les douleurs, prodiguant les révélations du ciel; toucher la frange de votre vêtement d'où s'échappait une toute-puissante vertu qui guérissait les infirmités du corps et de l'âme, et pénétrer, à travers le voile présent et visible de votre chair, jusqu'à votre divinité cachée. Mais dans l'Eucharistie, plus rien. Les sens nous trompent et la foi seule nous ouvre un chemin jusqu'à votre humanité anéantie, elle-même, sous les espèces sacramentelles. Vous n'avez donc pas eu horreur de vous rapprocher

d'une substance vulgaire, de la changer en votre substance, de vous enchaîner sous des accidents corruptibles qui vous livrent à notre merci. *Non horruisti!*

Quel amour! messieurs, quel amour! Et, cependant, il y a pour notre bien-aimé Sauveur quelque chose de plus horrible que de transformer en son corps une vile matière et de subir l'étroit esclavage des espèces eucharistiques. Aprés tout, le pain immaculé que le prêtre consacre, c'est le plus pur extrait du suc de la terre, le fruit béni du soleil, de l'air, des pluies du ciel et de la rosée, la fleur du froment dont se fait le sang et la vie de l'homme, fleur pétrie par de chastes mains et, finalement, purifiée par le feu. Mais l'âme pécheresse, souillée, déshonorée, avilie, en puissance du démon, quelle horreur! Eh bien! Jésus-Christ a voulu affronter cette horreur pour étendre, en ses enfants, le mystère de son incarnation. Il se donne à tous par la communion de son corps sacré, afin de ne pas troubler les timides s'il se retirait en présence des indignes, et, ainsi, il s'expose à subir les embrassements sacrilèges des mortels ennemis de sa très-pure et très-sainte majesté. Vous pouvez donc chanter, messieurs, une strophe d'action de grâces plus étrange encore que celle qui excitait tout à l'heure mon étonnement. Vous pouvez dire, au lieu de ces paroles déjà si expressives et si fortes: *Tu ad liberandum suscepturus hominem, non horruisti virginis uterum,* ces autres paroles, plus expressives et plus fortes: O Christ! pour nourrir l'homme de votre corps sacré, vous n'avez pas eu horreur de l'âme pécheresse: *Tu corpore tuo refecturus hominem non horruisti peccatoris animam.*

J'ai la douce confiance, messieurs, qu'il ne se trouve parmi vous aucun sacrilège. L'intérêt, l'opinion n'ont plus guère d'empire pour amener l'homme à des pratiques hypocrites. Malgré cela, ne laissez pas de louer l'immense amour de votre Dieu; car, n'y eût-il eu dans tout le cours des siècles qu'un seul communiant indigne, ce serait assez que Jésus-Christ, afin de se donner à vous, eût vaincu l'horreur de ses baisers perfides, pour que vous disiez avec un profond sentiment de reconnaissance: *Non horruisti!*

Du reste, vous savez bien qu'il n'est pas nécessaire que le péché souille actuellement une âme pour qu'elle soit indigne de la visite et des embrassements de son Dieu. Vous qui jouissez présentement de l'extension du mystère de l'Homme-Dieu, et

qui pouvez vous écrier avec un de nos grands docteurs : *Incarnatur in me Christus :* Le Christ s'est incarné en moi, tout à l'heure, prosternés sur le pavé du temple, vous frappiez votre poitrine en disant comme le centurion de l'Évangile : « Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma demeure : *Domine non sum dignus ut intres sub tectum meum.* » En effet, hier encore, vos passions satisfaites tenaient les rênes de votre vie déshonorée; hier encore, vos âmes plaintives ployaient sous le fardeau des fautes accumulées pendant de longs mois; hier encore, dépouillés du vêtement de la grâce, souillés, avilis, esclaves du démon, vous faisiez horreur au Dieu qui vous honore, en ce moment, de ses plus intimes familiarités. Que s'est-il donc passé depuis hier? En apparence, presque rien; en réalité, un grand événement. Un acte de repentir, une parole de pardon ont précipité dans vos âmes les flots rédempteurs du sang de Jésus-Christ. Pensées coupables, désirs criminels, actes pervers, orgueil, ambition, rébellions, faux amours, haines, injustices, sensualités, impuretés, tout a été emporté par ce fleuve sacré, et, vous sentant purifiés, vous avez osé vous approcher, il y a quelques instants, de la table sainte et recevoir en vous le Verbe incarné.

Vous étiez purs, soit; mais de quelles vertus étaient ornées vos âmes pour fêter l'entrée d'un hôte si auguste et si saint? Quelles preuves lui aviez-vous données, depuis hier, de la sincérité et de la force de votre repentir? Vides de vertus et de mérites, comparez-vous, je vous prie, à la très-pure Vierge en qui brillaient tous les dons de la nature et de la grâce, au moment où elle prononça le *fiat* qui décida l'exécution des desseins de Dieu. Si la distance que devait franchir le Verbe pour descendre en son chaste sein était horrible, combien plus horrible la distance qui le séparait de votre indigence, — je ne dis pas assez, — de votre misère.

Et pourtant il est venu. Ah! messieurs, soyez aussi profondément touchés de son amour que profondément humiliés de votre indignité, et que de l'abîme de votre humiliation jaillisse une reconnaissance sans bornes qui se traduise en fidèles services et en généreux dévouements.

Donnez à cette reconnaissance non-seulement cette sainte journée de Pâques, mais tous les jours qui vont suivre. Faites plus. Avant de quitter ce temple, préparez-vous, par de solennelles promesses et de fortes résolutions, une année bénie qui

soit pour vos âmes une longue saison de grâces pendant laquelle germeront, sous les rayons du divin Soleil, toutes les vertus dont vous regrettez aujourd'hui l'absence : la foi robuste, la vive espérance, l'ardente charité, l'humilité, la douceur, l'obéissance chrétienne, le désintéressement, l'esprit de pénitence et de mortification, l'amour passionné de tous vos devoirs.

Vous reviendrez au banquet eucharistique sans être dignes encore de la visite de Dieu; mais, consolés par vos progrès spirituels, vous chanterez avec moins de tristesse et plus de confiance, dans votre prochaine action de grâces : Nous vous bénissons, Seigneur Jésus, notre Dieu; car, pour nourrir vos enfants, vous n'avez pas eu horreur de notre misère. *Te Deum laudamus, te Dominum confitemur,.... quia non horruisti.*

AU VATICAN

Les audiences pontificales ont été suspendues, selon l'usage, pendant la Semaine Sainte. Le Samedi-Saint, 20 avril, le Sacré-Collège est venu présenter au Saint-Père ses souhaits à l'occasion de la fète de Pâques. Son Em. le cardinal di Pietro, doyen du Sacré-Collège et Camerlingue de la sainte Église, a lu l'adresse suivante :

En me présentant au nom du Sacré-Collège devant votre trône, Très-Saint Père, pour accomplir l'agréable et très-juste devoir de vous présenter, pour la première fois, ses hommages à l'occasion de l'heureux anniversaire où la sainte Église nous rappelle la glorieuse résurrection de Jésus-Christ, permettez-moi, Très-Saint Père, d'appliquer tout d'abord à notre Rédempteur qui a voulu pour nous se soumettre à la mort les énergiques paroles d'un saint Docteur : *Si mori corpore potuit, corde non potuit* (1).

Nous voyons une preuve de la tendre affection que le divin Fondateur porte à son Église dans la continuation merveilleuse de la succession de son apostolat et dans l'accomplissement de cette promesse si fidèlement tenue : *Non derelinquam vos orphanos* (2).

(1) S'il a pu mourir quant au corps, il n'a pu mourir quant au cœur.
(2) Je ne vous laisserai pas orphelins.

Tandis que le monde était plongé dans le deuil, tandis que tous les bons chrétiens étaient dans l'affliction de la grande perte qu'ils venaient de faire en perdant Pie IX, de tous côtés et même des contrées les plus lointaines il nous venait non-seulement des témoignages de douleur, mais aussi l'expression des plus vives appréhensions et de la crainte que le Pontificat romain ne pût promptement réparer une telle perte.

Aux voix railleuses qui prédisaient comme à peu près certaine la fin de ce Pontificat, parce qu'elles ne tenaient pas compte de ces paroles divines : *Ego vobiscum sum usque ad consummationem sæculi* (1), d'autres se joignaient qui, considérant la papauté comme une ennemie, prétendaient qu'il fallait lui faire une guerre sans merci jusqu'à ce qu'elle fût morte et bien morte ; ces paroles voulaient dire qu'il fallait l'écraser jusqu'à ce qu'on fût bien certain que sa résurrection serait impossible ; expressions tellement cruelles que j'aime mieux croire qu'elles ne venaient pas du cœur de ceux qui les prononçaient.

S'il a été possible de fonder des calculs sur la mort prochaine du grand Pontife Pie IX, l'événement ne pouvait et ne devait pas répondre aux désirs contraires aux divines promesses ; et en réalité le Pontificat, *post tres dies surrexit* ET EST HIC (2). Un soldat voulut d'un coup de sa lance cruelle s'assurer aussi que Jésus-Christ était *bien mort ;* mais de cet acte d'assurance incrédule il allait résulter cette eau salutaire et ce sang qui d'une mort précieuse devaient faire mystérieusement surgir la vie du genre humain. *Lancea latus ejus aperuit, continuo exivit sanguis et aqua, unde vitæ ostium panditum* (3), comme l'a dit saint Augustin.

Qu'ils viennent donc ceux qui croyaient possible ou prétendaient certaine la destruction du pontificat par la mort de ce Pontife qui avait su l'exercer et le défendre si bien ; et, baisant la main de Léon XIII, du Pontife fort, savant et magnanime, qui succède à Pie IX, et à qui nous souhaitons de vivre comme lui de longues années, qu'ils voient que, *ubi fixa sunt membra morientis,* il existe toujours, selon la parole du même saint docteur, stable et indestructible *cathedra Magistri docentis* (4).

(1) Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles.
(2) Il est ressucité le troisième jour et il est ici.
(3) La lance ouvrit son côté, et aussitôt le sang et l'eau sortirent par cette porte de la vie qui s'ouvrait.
(4) Là où ont été fixés les membres du mourant se trouve toujours la chaire du Maître enseignant.

Que cela soit un motif de revenir à la foi pour ceux qui espéraient voir détruit le siége de Pierre ; et vous Très-Saint Père, vous aurez la consolation de reconnaître la sincérité de leur conversion, de façon à pouvoir étendre aussi sur eux cette bénédiction apostolique que nous implorons maintenant de vous, unis que nous sommes tous par l'affection que nous avons pour Dieu et pour vous, qui êtes son vicaire sur la terre ; affection qui ne pourra jamais s'affaiblir, comme l'écrivait saint Paul aux Romains : *Neque mors, neque vita, neque instantia, neque futura, neque altitudo, neque profundum, nec creatura alia* (1).

Le Saint-Père a répondu :

« Monsieur le cardinal, les sentiments que vous avez bien « voulu exprimer au nom du Sacré-Collège dans cette heu- « reuse rencontre de la Pâque sainte, Nous sont souverai- « nement agréables.

« Certainement la résurrection de Jésus-Christ, qui, une « fois sorti de la nuit du tombeau, ne meurt plus jamais, « rappelle à notre esprit la force et la vie immortelles du « Pontificat romain ; force et vie qu'il reçoit des promesses « et de la continuelle assistance de son divin Fondateur. « Ses ennemis, qui le combattent avec dessein de le détruire, « devraient au moins tirer de l'histoire l'argument de l'ina- « nité de leurs efforts ; car même au milieu de ses angoisses « et de ses difficultés les plus pénibles, on a toujours vu, « contre toute attente humaine, le Pontificat sortir de la « lutte plus beau et plus vigoureux.

« Récemment encore, comme vous venez de le dire, « Monsieur le cardinal, quand le monde catholique était « rempli de crainte à cause de la mort de Notre regretté « prédécesseur et à cause des incertitudes de l'avenir, Dieu « très-clément, qui, dans les secrets de sa sagesse, fait servir « à ses fins très-hautes les moyens les plus faibles, a daigné, « sans aucun mérite de Notre part, enlever tout obstacle « et pourvoir au veuvage de l'Église dans l'humilité de « Notre personne.

(1) Ni la mort, ni la vie, ni les choses présentes, ni les choses futures, ni les honneurs, ni les humiliations, ni toute autre créature.

« Cependant Nous ne Nous faisons pour cela aucune « illusion : la guerre entreprise dès l'origine contre la « Papauté continue aujourd'hui très-implacable sur toute la « terre, et elle emploie les armes les plus indignes et les « plus déloyales.

« Mais Nous, les yeux fixés au ciel, confiant dans le « secours divin, Nous sommes préparé à la soutenir pour « défendre les droits sacrés de l'Église et du Pontificat « romain, et aussi pour faire éprouver en abondance, si cela « Nous est donné, aux enfants ingrats qui combattent ce « Pontificat les bienfaits et les influences salutaires de cette « divine institution. Ah! Dieu veuille que ces enfants, « reconnaissant enfin à tant de signes évidents la divinité « de l'Église et du Pontificat, cessent de les combattre et « lui rendent l'hommage de leur esprit et de leur cœur. « Alors avec une joie immense de Notre âme Nous les « embrasserons repentants et éclairés, et Nous pourrons « espérer de voir rendue à l'Église cette paix qui est l'objet « de Nos désirs et de Nos vœux les plus ardents.

« C'est avec ces sentiments que Nous vous remercions, « Monsieur le cardinal, vous et le Sacré-Collège, des félici- « tations que vous Nous avez adressées. Par un pieux « échange de tendresse, Nous souhaitons que ces jours de « Pâques apportent à chacun de vous de chères et abondan- « tes consolations, et à cette fin, Nous accompagnons ces « souhaits de Notre bénédiction. »

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

L'Exposition et les scandales. — La question d'Orient : situation; probabilités de guerre. — L'intervention providentielle. — Mort de Mgr Audou, patriarche des Chaldéens. — Congrès catholique en Portugal. — Mort de Mgr Notaïn-Darauni. — Les travaux de l'église du Sacré-Cœur. — L'église du Sacré-Cœur à Rome ; lettre du cardinal Guibert. — Invention du corps de sainte Alpais. — Les encycliques pontificales.

25 avril 1878.

Les Chambres françaises vont reprendre leur session interrompue, l'Exposition universelle va s'ouvrir ; nous allons assister

à des séances révolutionnaires et à des fêtes magnifiques, et le soleil va se mettre de la partie. Devant de telles perspectives, comment l'homme ne croirait-il pas qu'il peut parfaitement se passer de Dieu? Il s'est débarrassé des entraves de la religion; il a dompté la nature, il fait servir à servir à ses besoins et à ses plaisirs toutes les créatures; il est le maître du feu et il commande à la foudre, et, en quelques mois, il élève des palais, il trace des routes superbes, il bouleverse des montagnes. C'est assez: Dieu est détrôné, et, pour lui montrer qu'il n'est plus rien, on travaille le dimanche, on travaille même le jour de Pâques, on va célébrer le centième anniversaire du Philosophe qui a déclaré la guerre au Fils de Dieu et qui s'est moqué de Dieu lui-même avec ses amis et ses compagnons d'impiété.

Voilà le spectacle que la France donne et va donner au monde. Il est vrai que la médaille a son revers, que la France mutilée de deux provinces n'est plus écoutée dans le conseil des nations, que les mécontentements et les haines populaires augmentent, que le Trésor public, mis au pillage, ne s'alimente qu'au moyen d'impôts écrasants, que l'industrie languit, que le commerce est mort, que le phylloxera détruit les plus importantes richesses de départements entiers et que les intempéries des saisons ne cèdent pas encore devant les progrès de la science; mais qu'est-ce que c'est que cela?... On va s'amuser pendant six mois; après cela, l'on verra.

S'amusera-t-on pendant six mois? Il s'agite, en dehors de nous, une terrible question qui pourrait bien troubler nos fêtes, comme elle trouble déjà le commerce et l'industrie, comme elle trouble les plus fortes têtes de la diplomatie et de la politique. La question d'Orient n'en est qu'à ses préliminaires; elle devient peu à peu la question d'Occident, elle menace d'être bientôt la question universelle.

Pour le moment, elle paraît rester stationnaire; mais chaque jour qui s'écoule sans solution ne peut que l'aggraver, et la solution s'éloigne toujours à l'instant où l'on croit la toucher.

L'Angleterre et la Russie sont en présence; l'Angleterre persiste à demander que le traité de San Stefano soit tout entier soumis au Congrès projeté, la Russie ne peut se résigner à une pareille concession. Si l'Angleterre demande moins, elle perd son prestige moral, et ce serait le commencement d'une irrémédiable décadence; si la Russie accorde cela, elle perd le fruit de ses victoires. Les forces des deux rivaux paraissent égales: la

Russie a un million de soldats, l'Angleterre a la première marine du monde. Des deux côtés, la mine où l'on recrute des soldats est inépuisable, car si la Russie a une population de près de cent millions d'âmes, l'Angleterre en compte plus de deux cents millions, et l'on sait qu'il y a dans l'Inde des populations guerrières qui peuvent fournir d'excellentes troupes. La Russie est chez elle, et c'est un avantage ; mais si l'Angleterre est obligée de faire la guerre loin du centre de son empire, elle a des vaisseaux et de l'argent, que n'a point la Russie. Celle-ci peut compter sur l'appui de l'Allemagne, et ce serait un appoint formidable ; mais l'Angleterre ne peut-elle compter au moins sur les sympathies secrètes de l'Autriche, sur un secours plus effectif de la Turquie, dont l'armée se reforme, et sur le concours de la Grèce, qui ne serait pas à dédaigner, parce qu'elle est près du théâtre des événements ?

L'Allemagne, ou pour mieux dire le prince de Bismark, fait en ce moment mine de vouloir la paix. La paix se ferait, et assez vite, si elle le voulait sérieusement, puisqu'il suffirait de déclarer à la Russie qu'elle ne peut compter sur son appui. Mais le prince de Bismark, qui prêche la paix, ne fait rien pour la procurer. Il se donne les semblants d'un homme d'État pacifique, on sent dans toutes ses démarches le secret désir de voir s'affaiblir les deux puissances qui pourraient s'opposer à ses projets de conquête en Occident. C'est ainsi qu'il a demandé aux deux antagonistes d'éloigner leurs forces de Constantinople : l'Angleterre et la Russie ont accepté la proposition *en principe*, elles n'eussent pu faire autrement sans dire qu'elles veulent la guerre, mais on sait, — et le prince de Bismark le sait mieux que personne, — que l'acceptation *en principe* d'une proposition de ce genre n'est souvent qu'une manière polie de ne pas l'accepter. Sur cette acceptation, les optimistes s'étaient livrés à l'espoir de la paix ; les jours se passent, on en reste au même point et l'espoir s'affaiblit.

Pour nous, l'explosion de la guerre n'est qu'une question de temps. Il nous paraît impossible que les intérêts si contraires qui sont engagés consentent à un arbitrage qui ne satisferait les uns que pour mécontenter les autres. On négociera peut-être encore des semaines, et même des mois, pour se préparer, pour travailler à s'acquérir des alliances et pour mettre l'opinion de son côté ; mais toujours il surviendra des incidents qui feront échouer les négociations. Comme ce n'est pas la justice que l'on

cherche, mais le triomphe, ce sera la force qui résoudra la question.

Nous voyons, d'ailleurs, comme avant la guerre contre la Turquie, les opinions se partager sur la légitimité des positions prises par la Russie et par l'Angleterre. Nous ne jugeons pas les intentions de ces deux puissances ; mais il nous semble que, dans l'état actuel des choses, la Russie commence à expier la guerre injuste faite à la Turquie, — injuste, puisqu'on pouvait obtenir mieux et plus par d'autres procédés, — et que l'Angleterre, par son attitude énergique et par les motifs de résistance qu'elle met en avant, défend la liberté de l'Europe, menacée par l'alliance des deux grands empires militaires et conquérants qui s'appellent l'Allemagne et la Russie. Aussi ne verrions-nous pas d'inconvénient à l'expression des sympathies françaises pour l'Angleterre, s'il n'était pas à craindre qu'avec un gouvernement aussi peu solide et consistant que celui dont nous jouissons, nous ne soyons entraînés dans une action dont les résultats ne seraient pas en rapport avec les sacrifices qu'elle nous imposerait.

Ce qui est certain, c'est que la situation est des plus graves ; on peut dire que la solution de la question dépasse les forces humaines. Une fois de plus, il faut s'attendre à une de ces interventions de la Providence qui, tout en respectant notre liberté, fait tourner nos actes et nos passions à l'accomplissement de desseins supérieurs à nos vues. Les nations et les princes se sont tournés contre Dieu et contre son Christ; il y a une apostasie universelle dont l'impunité serait un scandale effroyable. De l'amertume même des fruits qu'elle a produits et qu'elle va produire sortira le salut qu'attendent les chrétiens fidèles.

—

Quelques faits termineront cette chronique.

Mgr Joseph Audou, patriarche des Chaldéens, est mort à Mossoul, le 29 mars. Les *Missions catholiques* donnent à ce sujet les renseignements suivants :

Dès le commencement de la maladie du patriarche, la fraction néo-schismatique des Chaldéens, guidée par l'évêque intrus Cyriaque, crut l'occasion bonne pour relever la tête. Mais, informé par télégramme de cet état de choses, Mgr Azarian, représentant du patriarcat chaldéen auprès de la Porte, obtint du ministère un ordre télégraphique pour que le gouverneur de Mossoul reconnût officiellement, en qualité de vicaire patriarcal,

Mgr Thimothée Attar, archevêque de Mardin, qui a l'estime et la confiance de tout l'épiscopat chaldéen et du délégat apostolique, Mgr Lion. Cette mesure déconcerta un peu le plan des néo-schismatiques. Ils projetaient de s'emparer du corps du patriarche, aussitôt après sa mort, ou de troubler les obsèques, auxquelles devaient assister M. le consul de France, Mgr Lion, et les RR. PP. Dominicains. Ils se proposaient d'usurper, s'il était possible, l'autorité patriarcale pendant la vacance du siége, afin de ruiner complètement le parti catholique.

Le gouverneur de Mossoul, Selanikhi-Mustapha pacha, est un juif de Salonique, qui s'est fait musulman il y a plusieurs années. Il paraît animé contre les catholiques d'une haine toute particulière; il excitait sous main les Chaldéens néo-schismatiques, en leur faisant remarquer que le moment était favorable pour le succès de leurs menées. Mais l'ordre de la Porte força le gouverneur à respecter l'autorité de Mgr Attar, qui, le jour même de la réception du télégramme, arrivait à Mossoul. Il fut donc reconnu par Mustapha pacha comme vicaire patriarcal. Mgr Audou, mort, ses obsèques eurent lieu paisiblement.

On pense que c'est Mgr Attar qui succèdera à Mgr Audou dans la dignité patriarcale.

Un congrès catholique doit avoir aujourd'hui, 25 avril, sa seconde session à Braga (Portugal). Cette assemblée, composée d'orateurs et d'écrivains, s'occupera des moyens à prendre pour favoriser les intérêts catholiques tout en laissant de côté la politique.

Voici les deux points soumis au congrès pour les débats de cette session, qui durera huit jours: 1° soutien et développement de l'enseignement religieux de la jeunesse; 2° soutien et développement de la presse catholique sous ses différentes formes.

Le public est admis aux séances de cette assemblée, qui, suivant l'exemple de celles d'Italie, de France, de Suisse et d'Allemagne, se réunit chaque année dans une ville autre que celle de l'année précédente.

Mgr Notaïn-Davauni, archevêque d'Adana *in partibus*, vient de mourir à Rome. Il était procureur général des Maronites près le Saint-Siége, et n'avait pas cinquante ans, étant né à Darun, en Syrie, le 5 avril 1828.

Le *Bulletin* de l'Œuvre du Vœu national du Sacré-Cœur publie la note suivante, qui lui est communiquée par l'inspecteur des travaux :

Les travaux suivent l'ordre que prévoyait la dernière note du *Bulletin*.

Le 15 mars, on a commencé à poser la pierre des retombées d'arcs dans les puits nos 18, 38, 37, 36, 35, 34, qui doivent porter la façade latérale est. Déjà la pose de ces assises est presque terminée dans les cinq petits puits carrés de trois mètres de côté de cette façade. On va incessamment compléter ces retombées dans les cinq grands puits carrés de cinq mètres de côté, puits nos 16, 6, 14, 8, 18. Ce travail sera achevé dans le courant de mai.

La construction des arcs de fondation se continue dans la partie du centre. Dans la partie ouest, il ne reste plus qu'un arc à attaquer du no 11 au no 3, et à achever la pose de l'assise des libages qui doit recevoir la première assise de la crypte.

Lorsque les retombées de la partie ouest seront terminées, la construction des arcs commencera de ce côté, et nous serons en mesure de commencer la construction de la crypte sous les cinq dômes dans le courant de juin.

La taille de la pierre nécessaire à cette partie de la crypte s'achève en carrière, et l'approvisionnement en sera complet dans le courant de juin, ce qui nous permettra de poursuivre la construction sans interruption suivant les prescriptions du comité.

Les recettes du mois de mars se sont élevées à 147,269 fr. 75 c., de sorte qu'au 1er avril le total des souscriptions était de 4,728,267 fr. 92 c.

Les dépenses se montant à 4,166,012 fr. 30 c., il reste en caisse une somme de 502,265 fr. 62 c.

—

Un appel ayant été fait dans ces derniers temps à l'univers catholique par l'*Apostolat de la prière* à Rome pour la construction d'une église du Sacré-Cœur dans cette ville, quelques personnes ont craint que cet appel ne nuisît à l'œuvre du Vœu national. La lettre suivante, adressée au président du Comité de l'Œuvre par Son Exc. le cardinal Guibert, devra les rassurer :

Monsieur le président,

En apprenant par les journaux que la pieuse association de l'*Apostolat de la prière* de Rome faisait appel à la charité catholique pour construire à Rome une église en l'honneur du Sacré-Cœur, les membres de votre Comité, tout en souhaitant le succès de cette sainte entreprise, ont conçu la crainte qu'il ne fût pas possible de soutenir en même

temps l'Œuvre romaine et celle que nous poursuivons en France avec tant de peine et de difficultés depuis cinq ans.

J'ai partagé ces craintes; j'en ai fait part à Mgr le Nonce, et nous avons exposé à qui de droit cette complication.

L'Autorité suprême, dont nous devons tous recevoir la direction, a décidé que la France ne serait pas comprise dans l'appel fait par l'*Apostolat de la prière,* afin de ne pas compromettre notre Œuvre nationale, dont le succès est d'une si grande inportance pour la régénération de notre pays et pour son retour aux sentiments religieux.

Ce réveil de l'esprit chrétien dans notre nation ne peut que servir l'intérêt de la sainte Église romaine elle-même.

Quand la construction de l'église de Montmartre, pour laquelle nous avons déjà dépensé quatre millions, sera plus avancée et qu'il ne restera aucune incertitude pour son achèvement, nous tournerons alors tout notre zèle vers le projet romain et nous le seconderons de tout notre pouvoir.

En attendant, que les membres du *Comité du Vœu national* se rassurent, qu'ils soient sans inquiétude et qu'ils continuent à provoquer et à recueillir en France les dons de nos généreux souscripteurs. Mettons toute notre confiance en Dieu ; il nous aidera à conduire à son terme l'*Œuvre du Vœu national*, qui, nous l'espérons, ouvrira une ère de temps plus heureux.

Agréez, Monsieur le président, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

† Hipp., *Card.* Guibert, *archevêque de Paris.*

Ce que Dieu garde est bien gardé, et, malgré toutes nos révolutions politiques et religieuses, nous recueillons encore l'héritage des saints.

On vient de découvrir à Cudot, près de Joigny (Yonne), le corps de sainte Alpais, petite bergère du pays, morte en 1211, en odeur de sainteté. De son vivant même, on venait de tous les points du monde s'édifier de ses vertus et lui demander le secours de ses prières. Elle eut le don de prophétie, annonça des découvertes scientifiques, entre autres le mouvement diurne de la terre, que Galilée devait affirmer quatre siécles plus tard.

Au moment de procéder à l'érection du nouveau monument qu'on élève en son honneur, M. le curé de Cudot a voulu s'assurer s'il ne découvrirait pas trace dans son église du cercueil de la sainte. La réalité a dépassé ses espérances et, après bien des recherches, le précieux cercueil a été retrouvé à 0, 70 centimètres au-dessous du sol, recouvert par une grande dalle et de la

maçonnerie. Personne n'y avait touché depuis 667 ans. Il a été ouvert en présence de Mgr l'archevêque de Sens, qui a pu constater, avec les heureux témoins de cette scène, que tous les ossements étaient intacts et dans un ordre parfait.

Ces saintes reliques, sept fois séculaires, vont être l'objet de la vénération universelle, et de grandes fêtes se préparent pour la translation solennelle des reliques; mais Cudot est un petit village offrant peu de ressources, et M. le curé fait un pressant appel aux âmes de bonne volonté pour l'aider à offrir à sainte Alpais une châsse digne d'elle et de la foi de nos pères.

—

L'*Unità cattolica* donne sur la publication des encycliques pontificales quelques dates intéressantes, et qui montrent qu'il n'y a point lieu de s'étonner si l'encyclique de Léon XIII tarde à paraître.

Pie VII, élu Pape le 14 du mois de mars 1800, ne publia sa première encyclique que deux mois après, c'est-à-dire le 15 du mois de mai.

Léon XII, élu le 28 de septembre 1823, ne fit publier sa première encyclique que le 3 du mois de mai de l'année suivante.

Pie VIII, ayant été élu le 31 du mois de mars 1829, ne fit publier sa première encyclique que le 24 mai de la même année.

Grégoire XVI fut créé Pape le 2 février 1831, et sa première encyclique ne parut que dix-huit mois après.

LÉON XIII ET LES GOUVERNEMENTS

En donnant, il y a huit jours, le compte-rendu de plusieurs audiences pontificales, nous avons pour ainsi dire montré Léon XIII dans ses rapports avec les peuples ; nous avons à le montrer aujourd'hui dans ses rapports avec les gouvernements. Le monde entier cherche à deviner par les premiers actes de Léon XIII quelle sera la politique de son Pontificat : les catholiques ne doutent pas que ce pontificat ne soit la continuation de celui de Pie IX, avec les modifications extérieures, nous dirions les modifications de conduite demandées par les circonstances et par le bien des âmes; ceux qui ne voient dans la Papauté qu'une institution politique, une institution humaine, prétendent

déjà savoir que le nouveau pontificat sera la contrepartie du précédent, avec les ménagements de transition qu'exige la prudence et que l'habileté de Léon XIII ne négligera pas.

Il faut laisser au temps de montrer que la Papauté, qui est une institution divine, ne varie pas au gré des événements, qu'elle n'abandonne jamais les droits de la vérité, mais qu'elle saura toujours, comme elle n'a cessé de le faire depuis dix-huit siècles, unir la charité à la justice et aller au devant de ceux qui ne refusent pas opiniâtrément de reconnaître ses droits, qui sont les droits de Dieu.

On avait dit tout d'abord que Léon XIII abandonnait le pouvoir temporel et qu'il s'inquiétait peu des droits des princes d'Italie qui ont été dépouillés par la Révolution. Ce qui est certain, c'est qu'il n'a point fait notifier son avénement au *roi d'Italie*, et que les souverains de Naples, de Toscane et de Parme ont reçu cette notification conformément aux usages établis.

Il y avait un ambassadeur de France accrédité auprès du Saint-Siège et bien vu du Pape, M. le baron Baude. Le gouvernement français, cédant à une pression qui devient de jour en jour plus puissante et plus funeste, a cru devoir rappeler cet ambassadeur, et l'on a proclamé aussitôt que la France n'aurait plus d'ambassadeur auprès du Saint-Siège. Mais Léon XIII a fait savoir que, s'il en était ainsi, il n'y aurait plus de nonce apostolique en France, et un nouvel ambassadeur a été nommé, après qu'on se fût assuré que sa personne serait agréable au Pape : c'est M. le marquis de Gabriac, dont les sentiments religieux sont assez connus pour qu'on puisse être sûr qu'il ne se prêtera pas à une politique qui serait hostile au Saint-Siège.

Les ambassadeurs d'Autriche, de Belgique, d'Espagne et de Portugal, en donnant des réceptions solennelles pour fêter l'avénement de Léon XIII, et en accueillant avec la plus grande faveur la nomination du cardinal Franchi comme ministre d'État, ont montré que leurs gouvernements voulaient conserver les meilleurs rapports avec le Souverain Pontife et que ces gouvernements ne considèrent pas le Saint-Siège comme une institution absolument privée.

Le Saint-Père, profitant des heureuses dispositions qui se manifestent et de l'espèce d'apaisement qui se produit, n'a pas hésité à faire les premiers pas pour une réconciliation si désirable à tous les points de vue. Il attend l'Italie, sans la brusquer; il travaille à établir des rapports réguliers avec l'Angleterre, qui a tant de sujets catholiques; il a fait remercier le Sultan des félicitations qu'il lui avait adressées à l'occasion de son avénement et s'efforce d'obtenir une meilleure situation pour les catholiques de l'empire Ottoman, dont la fidélité a brillé dans les dernières épreuves; enfin, il fait tous ses efforts pour obtenir la fin de la persécution dans les trois États de l'Europe où elle sévit avec le plus d'intensité : la Russie, l'Allemagne et la Suisse.

Le Saint-Père a adressé la lettre suivante au Czar Alexandre :

LÉON XIII, PAPE.

Au très-sérénissime et très-puissant Empereur et Roi, salut.

Par les voies impénétrables du Seigneur et sans aucun mérite de notre part, nous avons été élevé au siége du prince des apôtres, et nous nous faisons l'agréable devoir de porter avec empressement ce fait à la connaissance de Votre Majesté Impériale et Royale, sous le sceptre puissant et glorieux de laquelle se trouvent un si grand nombre d'adhérents de notre très-sainte religion.

Regrettant de ne plus trouver les rapports qui existaient si heureusement autrefois entre le Saint-Siége et Votre Majesté, nous en appelons à la magnanimité de son cœur pour obtenir que la paix et la tranquillité des consciences soient rendues à cette partie considérable de ses sujets. Et les sujets catholiques de Votre Majesté ne manqueront pas, ainsi que le leur impose la foi même qu'ils professent, de se montrer, avec la plus scrupuleuse soumission, respectueux et fidèles envers Votre Majesté.

Pleinement assuré de la justice de Votre Majesté, nous implorons le Seigneur de lui accorder les dons du Ciel avec abondance et le supplions de daigner unir Votre Majesté à nous par les liens de la charité la plus parfaite.

Donné à Rome, à la basilique de Saint-Pierre, le 20 février 1878, et de notre règne la première année.

(Signé) LÉON XIII, PAPE.

Le Czar a répondu à la date du 22 février (6 mars) 1878:

Nous avons reçu la notification que Votre Sainteté nous a faite de son avénement au trône pontifical et les vœux qu'elle nous exprime afin que les bonnes relations entre notre gouvernement et le Saint-Siége catholique romain puissent se rétablir à l'avantage des populations de notre Empire qui professent cette religion. Nous partageons ce désir de Votre Sainteté. La tolérance religieuse est un principe consacré en Russie par les traditions politiques et les mœurs nationales. Il n'a pas dépendu de nous que l'Église catholique romaine, comme toutes celles existant dans notre Empire sous l'égide des lois, n'accomplisse en pleine sécurité la mission que la religion, strictement étrangère aux influences politiques, est appelée à exercer pour l'édification et la moralisation des peuples. Votre Sainteté peut être convaincue que, dans ces limites, toute la protection compatible avec les lois fondamentales de notre Empire, que notre devoir est de respecter, sera accordée à l'Église dont elle est le chef spirituel et que nous seconderons avec empressement tous ses efforts tendant au bien-être religieux de nos sujets du rite catholique-romain.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que si « la tolérance religieuse est un principe consacré en Russie par les traditions politiques et les mœurs nationales, » ce principe est singulièrement appliqué. L'histoire du règne de Nicolas et les récents documents publiés sur le règne d'Alexandre II, prouvent au moins que si le Czar veut être tolérant, il est bien mal servi par ceux qui sont chargés d'exécuter sa volonté. Mais Léon XIII a évité de parler de tant de griefs qu'il pouvait si justement rappeler au gouvernement russe. Sa démarche réussira-t-elle? La Russie semble disposée à faire quelques pas vers la réconciliation ; mais est-elle de bonne foi? Il est probable que sa conduite dépendra de la solution qui sera donnée par les armes ou par la diplomatie à la terrible question posée par ses victoires sur les Turcs.

—

Le même jour qu'il écrivait au Czar, Léon XIII adressait la lettre suivante à Son Exc. le président de la Confédération suisse, à Berne:

LÉON XIII, PAPE.

Excellence, salut.

Élevé par la volonté divine, bien que sans aucun mérite de notre part, à la sublime Chaire du prince des Apôtres, nous nous empressons d'en donner connaissance à Votre Excellence, dans la conviction que cette communication personnelle pourra vous être agréable et bien venue.

Nous sommes affligé, à cette occasion, que les relations amicales qui existaient autrefois entre le Saint-Siége et la Confédération suisse aient subi, ces dernières années, une interruption déplorable ; d'autre part, que la situation de l'Église catholique, en Suisse, soit également déplorable.

Confiant dans les sentiments de justice qui animent Votre Excellence et le peuple suisse, nous espérons qu'on ne tardera pas à trouver des remèdes opportuns et efficaces à ces maux, et dans cette douce espérance, nous prions le Seigneur de répandre sur elle toute l'abondance des dons ecclésiastiques, en même temps que nous le supplions de daigner la réunir à nous par les liens de la plus parfaite charité.

Donné à Saint-Pierre de Rome, le 20 février 1878, la première année de notre pontificat.

Signé: LÉON, P. P. XIII.

Le président de la Confédération a attendu jusqu'au 5 avril pour envoyer cette réponse :

Très-Saint Père,

Par bref daté du 20 février de cette année, Votre Sainteté a bien voulu donner au conseil fédéral de la Confédération suisse connaissance de son avénement au Siége apostolique, survenu le même jour.

C'est avec le plus haut intérêt que le conseil fédéral suisse a pris acte de cette communication. Aussi ne veut-il pas laisser passer cette occasion de présenter à Votre Sainteté, avec ses meilleurs remerciements pour le bref dont elle l'a honoré, ses félicitations les plus sincères.

En ce qui concerne la situation de la religion catholique en Suisse, que Votre Sainteté qualifie de *deplorevole* (déplorable), le conseil fédéral doit relever que cette religion jouit, comme tous les autres cultes, d'une liberté garantie par la Constitution, sous la seule réserve que les autorités ecclésiastiques n'em-

piètent ni sur les droits et compétences de l'État, ni sur les droits et libertés des citoyens.

Le conseil fédéral sera heureux de seconder, dans sa sphère d'action, les efforts de Votre Sainteté pour la paix confessionnelle et la bonne harmonie entre les divers cultes en Suisse; et c'est dans ces sentiments qu'il saisit avec empressement cette première occasion de présenter à Votre Sainteté l'expression de sa haute considération et de son profond respect, et de se recommander avec elle à la protection du Tout-Puissant.

Berne, le 5 avril 1878.

Au nom du conseil fédéral suisse:

Le président de la confédération,
Signé: SCHENK.

Le chancelier de la confédération,
Signé: SCHIESS.

Il paraît au président de la Confédération que ce sont les autorités ecclésiastiques qui empiètent sur les droits de l'État et les libertés des citoyens, en Suisse, et non pas l'État qui outrepasse ses droits quand il prive toute une population de ses églises, quand il exile les évêques et chasse les curés de leurs paroisses. La réponse de M. Schenk ne marque pas un grand désir de revenir à des pratiques plus justes.

—

Enfin Léon XIII s'est aussi adressé à l'empereur Guillaume, et en faisant cette démarche, il a dû ne penser qu'à l'Église, car il lui a fallu surmonter une répugnance bien légitime. La réponse de l'empereur germanique n'est pas encore connue officiellement, mais on peut prévoir de quelle nature elle sera. Le prince de Bismarck a fait entendre qu'il était très-disposé à traiter sur les bases des lois de mai. Cela suffit pour juger de l'allure que peuvent prendre les pourparlers que l'on entamera. La réponse de l'empereur Guillaume dira ce que veut M. de Bismarck. Le Saint-Siège prendra ensuite les déterminations qu'il jugera opportun. Mais, quel que soit le résultat de sa charitable démarche, il aura montré à tout le monde qu'il ne demande que la paix et la concorde. Le monde jugera, et les événements se chargeront de glorifier cette grande politique

pontificale, qui ne s'aheurte jamais à des questions d'amour-propre et qui n'a en vue que les vrais intérêts des gouvernements et des peuples, de la société et des individus.

J. CHANTREL.

L'ÉGLISE ET LA CIVILISATION

Nous avons reproduit, dans les numéros 327, 328 et 329 des *Annales catholiques*, la Lettre pastorale du cardinal Pecci sur l'*Église et la Civilisation;* la Lettre pastorale écrite par l'éminent Cardinal pour le carême de cette année, continuait et achevait le même sujet. Nous la mettons également sous les yeux de nos lecteurs, en nous servant de la traduction qu'en a faite M. Lapeyre, rédacteur de l'*Univers* (1).

Mandement pour le carême de 1878.

I.

Uni à vous, pendant le cours de longues années, par les liens sacrés du ministère pastoral et par des relations qui furent toujours empreintes d'une affection réciproque, nous sentons, Très-Chers Fils, tout le poids d'une séparation qui, bien qu'elle nous soit imposée par les raisons les plus graves (2), ne laisse pas de nous être douloureuse. Sous l'impression d'un tel sentiment, vous pouvez facilement comprendre avec quelle satisfaction nous voyons approcher le saint temps du Carême, qui nous oblige, en vertu de notre charge, à rompre le silence et à vous adresser notre parole de Pasteur.

Puisqu'il ne nous est pas donné de revenir en personne au milieu de vous, nous y retournons par notre écrit pour converser avec vous et nous réjouir ensemble par l'échange de notre foi (3). Ce sont là les consolations que Dieu réserve aux évêques, comme pour les dédommager de beaucoup de peines et d'amertumes; car que peut-il y avoir de plus agréable pour

(1) Nous rappelons que les deux Lettres ont été réunies en un beau volume in-8°, qui a paru chez Victor Palmé; prix : 2 francs.
(2) La dignité de Camerlingue, qui exigeait du cardinal sa résidence habituelle à Rome.
(3) Rom. I, 12.

nous que de nous entretenir avec notre troupeau qui est notre couronne et nos délices (1), lui parler de Dieu, de son Christ, de la sainte Église, de nos devoirs religieux, de nos espérances immortelles, et lui répéter avec l'apôtre : « Ainsi tenez-vous fermes dans le Seigneur, ô bien-aimés ! » C'est là une heureuse circonstance qui nous enlève à ce choc des idées, à ce tourbillon impétueux de désirs vains et coupables, d'efforts arides et sans but qui tourmentent et fatiguent notre temps.

Mais ce répit lui-même ne nous est pourtant pas accordé, forcé, comme nous le sommes, par les temps corrompus et corrupteurs qui courent, de ne pas nous contenter d'un échange pacifique et tout familier de sentiments pieux. En songeant à rappeler dans vos esprits et à ranimer dans vos cœurs les maximes de la foi et les pratiques qu'elle impose, nous ne pouvons perdre de vue que la foi elle-même est compromise, et que des hommes ennemis de Dieu et de son Église font toute sorte d'efforts pour l'arracher de vos âmes. De là naît pour nous le devoir de vous avertir, afin qu'on ne puisse pas nous adresser le reproche de l'Écriture aux pasteurs qui ne font pas bonne garde auprès de la bergerie, quand les loups s'approchent pour la ravager (2).

Ce fut cette réflexion, N. T.-C. F., qui nous porta l'année dernière à vous parler de la Civilisation, ce prétexte spécieux, dont se servent les ennemis de l'Église ; et je vous ai montré que pour la faire progresser il n'était nullement besoin d'organiser une ligue contre nous, parce que nous ne pouvons pas ne pas être les amis et les agents de la civilisation véritable. Et comme l'étendue du sujet ne nous aurait pas permis, non-seulement de le développer, mais même de l'effleurer tout entier, nous n'avons parlé, si vous vous le rappelez, que de la Civilisation au point de vue du bien-être physique des hommes qui vivent en société, remettant à une autre occasion favorable l'examen d'un autre aspect de la civilisation. Sur deux qui nous restent à considérer, nous en examinerons un seulement afin de ne pas rendre trop longue notre Lettre pastorale.

Or, de ces deux aspects, le premier qu'il conviendrait de traiter serait celui qui est relatif au perfectionnement progressif de l'homme en tant qu'*être intelligent*, l'ordre logique des

(1) Philip. IV, 1.
(2) Isaïe, LVI, 6.

matières le réclamerait ainsi. Mais, sans avoir égard à cet ordre, nous nous arrêterons seulement à considérer la civilisation en tant qu'elle est un perfectionnement apporté aux relations de l'homme comme *être moral*. La raison de notre dessein est que l'évêque, en parlant à son troupeau, n'écrit pas des livres et des traités classiques, mais va droit à l'erreur qui étreint de plus près son diocèse et le menace de plus sérieux désordres. Nous avons commencé à traiter de la civilisations sous le rapport du bien-être matériel parce que ce rapport est celui qui inquiète plus particulièrement notre époque toute préoccupée des sens : maintenant nous allons envisager la civilisation comme étant destinée à perfectionner les relations de l'homme *moral;* c'est là véritablement le point de vue le plus élevé, le plus important et celui qui est d'une application quotidienne.

III

Qui donc pourrait nier, N. T.-C. F., que le fruit de la vraie civilisation doive être l'amélioration des mœurs, l'ennoblissement et la purification des âmes, la courtoisie des manières, la douceur et la générosité des relations privées, domestiques, politiques et civiles? Personne assurément ne voudrait nier que l'homme est, non pas seulement capable de perfection, mais en outre tenu de se perfectionner, et nul n'aurait le courage de désavouer les progrès faits en cette voie. Tout le monde, je crois, convient de cela; mais le désaccord naît quand un certain parti présente cette amélioration progressive comme incompatible avec le christianisme ou, ce qui revient au même, avec le magistère et l'influence de l'Église, à tel point que l'on entreprend une lutte pour l'anéantir comme un danger et un obstacle pour les progrès que l'on désire. C'est là, N. T.-C. F., le déplorable effet que produisent les haines; elles aveuglent tous ceux qui en sont animés au point que leurs yeux se ferment à la lumière et qu'ils arrivent à nier les faits les plus certains. Grand Dieu! la sainte Église est combattue dans ses doctrines, dans son Chef visible, dans sa hiérarchie, dans ses confréries, dans ses institutions, parce que tout cela, dit-on, n'est plus à même de favoriser le progrès moral, que tout cela est l'ennemi dangereux, même mortel, du raffinement des mœurs! Est-ce possible?

Et cependant, N. T.-C. F., c'est par la prédication de l'Évangile, par l'action constante de la hiérarchie catholique qu'a été

fondée la civilisation, qui a pris le nom de chrétienne, nom qui lui est si solidement attaché que même les efforts de notre temps n'ont pu réussir à l'en séparer; de telle sorte que parler de civilisation c'est sous-entendre dans ce mot l'épithète de chrétienne (1).

Or, s'il est indubitable que l'Église a créé cette magnifique civilisation qui a suffi à dix-neuf siècles de gloire, qu'est-il advenu de nouveau qui la fasse juger impuissante à poursuivre cette belle œuvre, qui autorise à l'accuser de s'opposer à l'accomplissement des conditions par lesquelles l'homme se perfectionne dans sa nature morale? La tâche de l'Église serait-elle par hasard devenue plus difficile et aurait-il surgi dans ces derniers temps des obstacles nouveaux qu'elle ne puisse ou ne sache pas surmonter? Ce n'est pas assurément nous qui péchons par excès de tendresse pour ce siècle qu'il nous est arrivé plus d'une fois de juger sévèrement; mais toutefois quelle distance immense nous sépare de la perversité des mœurs païennes!

Nous ne nous arrêterons pas ici à refaire le tableau du monde païen ; ce tableau a été fait des milliers de fois ; nous nous bornerons seulement à signaler par voie de négations les principales différences qui existent entre l'ère nouvelle et l'antiquité. — Nous n'avons plus cette plaie mortelle de l'*esclavage* qui condamnait plus des deux tiers de notre espèce à une vie d'efforts pénibles et d'indicibles outrages; cet état de choses a été réformé avec autant de constance que de sagesse par l'Église. Nous n'avons plus les jeux sanguinaires où s'égorgeaient des centaines de malheureux, où tant d'autres étaient jetés en pâture aux bêtes féroces, pour distraire les oisifs et rendre plus ardente leur soif du sang : pages honteuses qu'a fermées pour toujours le sang d'un martyr chrétien. Nous n'avons plus la haine profonde du pauvre que la religion a transfiguré par la lumière de Jésus-Christ. Nous n'avons plus le droit atroce de la guerre qui détruisait par des massacres calculés des nations entières; et si, par nos crimes et nos abominations, nous approchons quelquefois de la corruption de ces siècles dépravés, nous donnons néanmoins au vice le nom qui lui convient, et enfin nous ne peuplons pas l'Olympe de divinités complaisantes qui le sanctifient par leurs exemples et le recouvrent de leur protec-

(1) Donoso Cortès a dit : *L'histoire de la civilisation est l'histoire du christianisme; en écrivant l'une on écrit l'autre.*

tion. Nous n'avons plus les divorces faciles, les tyrannies maritales, l'avilissement légal des épouses. Nous ne pouvons même imaginer comme possibles ces figures monstrueuses des Césars dont tous les caprices étaient imposés comme des lois ; toutes ces choses furent dissipées et détruites peu à peu par l'Église. Et si maintenant nous déplorons amèrement l'apostasie des gouvernements qui représentent le pouvoir social, nous ne pouvons cependant méconnaître qu'à côté de ce monde officiel dépravé, sans Dieu, il y a un autre monde réel dans lequel on trouve en grand nombre des cœurs bienfaisants, des caractères fermes, des âmes pures et hautes.

Il ressort de là que l'Église doit rencontrer maintenant des obstacles d'autant moindres qu'il est moins difficile de perfectionner et d'achever les choses qui existent déjà, que de les créer de toutes pièces. Pourquoi donc déclarer que l'Église est maintenant déchue du droit d'animer de son souffle l'œuvre de la civilisation, et prétendre qu'elle n'est plus apte à diriger les âmes dans les voies du progrès moral et dans ses diverses évolutions ? Serait-il vrai par hasard que les forces de l'Église aient diminué et qu'elle ait perdu cette abondance de jeunesse et de vie qui se répandit jusque dans l'ordre civil et y apporta les bienfaits que raconte l'histoire et que nous contemplons de nos propres yeux ?

Permettez-nous, N. T.-C. F., d'examiner brièvement ces questions. — Les sources d'où sont venus ces progrès continuels, sans parler de la grâce intérieure dont nous n'avons pas pour le moment à nous occuper, sont au nombre de deux : *la doctrine pratique* contenue dans les Livres saints et confiée à l'Église pour la garder et l'interpréter ; et ensuite l'*Exemplaire divin* et par cela même merveilleusement doué d'attraction, qui est Jésus-Christ, lequel demeure dans l'Église, est prêché par Elle et manifesté dans toute la beauté de ses formes. Or, cette doctrine et cet exemplaire l'Église n'en a rien renié ni perdu de façon à ne plus en obtenir les effets qu'ils ont produits dans toutes les branches de la civilisation : au contraire, l'un et l'autre demeurent toujours près d'elle pour l'aider à rendre sans cesse de nouveaux services à ceux qui aiment véritablement les progrès salutaires.

IV

Ici, N. T.-C. F., se présente devant nous un tableau trop vaste pour être déroulé dans une Lettre pastorale ; nous n'en

indiquerons, par les sommets, que ce qui pourra suffire à vous faire toucher du doigt la folie de ceux qui prétendent que l'Église n'est plus en mesure de secourir et de guider les hommes du temps présent.

Aucun des aspects sous lesquels on peut considérer l'homme, soit isolé, soit comme membre des associations diverses, n'est négligé, et sur chacun de ces points les enseignements de l'Église produisent sans cesse les germes des plus précieuses améliorations morales.

L'apôtre saint Jean (1) a remarqué que tout ce qu'il y a dans le monde de criminel et de propre à causer sa ruine, se réduit à la débauche des jouissances bestiales, à la concupiscence, et à l'orgueil qui ne veut souffrir aucun frein. Ceux qui combattent le christianisme et qui veulent établir la civilisation en dehors de lui, ne peuvent nier ces malheureuses inclinations, l'expérience intime que chacun a de lui-même étant le plus magnifique commentaire de la révélation divine.

Or, pour remettre l'ordre dans l'homme, comment s'y prend l'Église, en suivant la morale enseignée par Jésus-Christ? Ouvrez à ce sujet les Livres saints ou ce sublime abrégé des Livres saints qui est notre *catéchisme* et vous y trouverez des enseignements qui rendraient la société heureuse, même dans l'ordre temporel, si les hommes y conformaient leur vie. A ceux qui se laissent aller aux attractions des sens il est rappelé : que l'on doit s'interdire même un regard et une mauvaise pensée (2). Mettez ce précepte en pratique : aussitôt vous verrez disparaître, avec les mœurs obscènes, les corps frêles, dépourvus de vigueur, où habitent des âmes dépravées, sans ailes pour s'élever, et vous aurez à la place des générations florissantes, fermes remparts de la cité ; vous aurez des peuples chastes qui, n'étant pas amollis par les séductions de la chair, célèbrent des noces avec la vérité, se réfugient en elle et, revêtues de ses splendeurs, répandent largement la lumière parmi leurs frères.

A l'homme que tourmente la soif de l'or, il est dit également : que l'avarice est un esclavage et qu'on ne peut servir en même temps Dieu et l'argent. Ainsi est combattue énergiquement cette passion moderne des richesses qui enlève le discernement et prépare les crimes (3). Or, faites que ces paroles trouvent bien

(1) Epist. II, 16.
(2) Matt. V, 27.
(3) Matt. VI, 24 et s.

disposé le terrain du cœur, et la société n'aura plus dans ses rangs ces hommes cruels qui se placent eux-mêmes comme le centre de toutes choses; elle n'aura plus les rapines, les fraudes, les dols, les ruines lamentables. Enfin à l'orgueilleux, il est ordonné d'abaisser sa superbe, d'emprunter à l'enfant sa simplicité ingénue pour entrer dans le royaume des cieux, et il est rappelé qu'à la condition de s'humilier, on peut devenir véritablement grand dans ce royaume (1). Paroles d'or qui, si elles étaient écoutées, suffiraient à faire disparaître cet esprit de contradiction qui ne laisse rien aboutir, les querelles, la ténacité de l'opinion personnelle souvent fausse et niaise, lesquels amènent les amers désenchantements et les catastrophes redoutables. Les ennemis de l'Église pourraient-ils trouver des remèdes mieux appropriés aux mauvaises inclinations qui sont en nous et qui retardent comme un éternel obstacle les progrès de la véritable civilisation ?

Cardinal PECCI.

(La suite au prochain numéro.)

LES CRIMES (1)

Un des symptômes les plus frappants du progrès libéral et du développement de la morale indépendante est l'accroissement considérable et constant des crimes et des forfaits les plus abominables. Nous passons sous silence les suicides, devenus la monnaie courante de chaque jour et qui ne se comptent plus. Nous ne parlerons pas davantage d'autres crimes contre les personnes, aujourd'hui si communs dans certaines contrées plus déchristianisées que les autres qu'ils passent souvent inaperçus ou impunis. Nous bornons nos considérations à cette phase du progrès scélérat signalée par l'art de couper les femmes en morceaux.

L'inventeur de cette monstruosité, un libre-jouisseur du nom de Billoir, demeurera célèbre ; il a fait école et ses élèves se sont multipliés au point que, malgré nos vives répugnances, force nous a bien été de nous en occuper et de rendre compte des

(1) Matt. XVIII, 3-4.
(1) Extrait du *Courrier de Bruxelles.*

débats, d'ailleurs instructifs (1), soulevés par le jugement des assassins. Comment passer sous silence ces produits logiques de la gangrène introduite dans le corps social par la peste de la libre-pensée ? Comment nous obstiner à fermer les yeux sur le diagnostic saisissant du mal profond qui nous ronge ? C'est déjà beaucoup, c'est déjà trop de nous taire sur un autre diagnostic de nature non moins effrayante, la multiplication des « faiseuses d'anges, » et le scandale de cette abominable Américaine, se coupant la gorge à 67 ans pour échapper à la tardive justice de son pays et laissant à ses héritiers des millions de dollars gagnés au plus infâme et au plus homicide des métiers. La plaie découverte par les gens qui coupent les femmes en morceaux est certes hideuse, mais ce n'est pas une raison, surtout quand elle s'étend, pour se refuser à la confesser.

Une observation nous frappe d'ailleurs dès l'abord. La première femme coupée en morceaux a excité une horreur générale. Mais d'autres ayant suivi, l'indignation générale s'est peu à peu convertie en une curiosité malsaine, surexcitée par l'attrait des difficultés immenses que présentaient la reconnaissance de la victime et la découverte des coupables. On en a presque fait une question bulgare et, la passion s'en mêlant, le public s'est mis de la partie pour aider aux recherches de la police. « Le mystère de la rue Poliveau » fait oublier aux Parisiens les affaires d'Orient et même la personnalité de M. Gambetta. Cette étrange déviation des premiers sentiments de révolte contre le crime donne le niveau de la moralité de « tout Paris. »

A l'exception de la femme Mestag, les victimes n'offrent pas plus d'intérêt que les meurtriers. Tous croupissaient dans une innomable fange de libre-pensée et de vice. Ni les uns ni les autres ne paraissent avoir supposé qu'il fût louable ou seulement préférable de vivre autrement. Ils ignoraient qu'ils eussent une âme, une conscience, un devoir quelconque qui ne fût pas uniquement celui de se livrer sans vergogne à leurs convoitises

(1) Le journal belge fait allusion à une femme Mestag, belge, qui a été coupée en morceaux comme la victime de Billoir; nos lecteurs peuvent savoir qu'on recherche en ce moment l'auteur ou les auteurs d'un autre crime semblable commis à Paris sur une autre femme. Nous n'avons pas à faire connaître les détails de ces crimes, dont les victimes ne sont souvent pas plus intéressantes que les meurtriers; mais nous nous joignons à notre excellent confrère de Belgique pour juger la triste situation sociale que révèlent de pareilles atrocités (N. des *Ann. cath*).

et à leurs appétits. L'unique chose dont paraissent s'être inquiétés les assassins, c'est la loi. Ils la jugeaient naturellement inique et ne pouvaient la juger autrement. Ils ont cherché à lui échapper, à éluder ses atteintes, comme on cherche à échapper à la tyrannie, à esquiver les griffes de l'oppression. Ils n'ont pas douté de leur droit à tuer les malheureuses qui s'étaient livrées à eux, mais ils ont eu peur de la police et ont simplement lutté d'adresse avec elle. Il ne leur a pas plus répugné de couper leurs victimes en morceaux que d'employer un autre moyen. Le remords ne les a pas même effleurés. Qu'est-ce que le remords pour le libre-penseur ? Ce mot n'a pas de sens, puisqu'il implique le sens d'une faute ou d'un crime, sens inconnu à la Bête. La libre-pensée n'est rien si elle n'implique la libre action, c'est-à-dire l'indifférence absolue de l'acte en lui-même.

Ce qui fait le crime, c'est la loi. Supprimez le Décalogue, supprimez Dieu, et le crime est supprimé. La morale indépendante a, sans aucun doute, la faculté de se créer à elle-même des lois qui règlent la conscience individuelle et lui constituent un bien et un mal relatifs. Mais ces lois, elle a aussi la faculté constante de les modifier et même de les anéantir, au gré de ses caprices. Juge suprême et souverain de ce qu'il doit qualifier de bien et de mal, l'homme à morale indépendante ne peut pas plus imposer ses appréciations morales à autrui que se croire obligé à admettre celles de son voisin. A son point de vue, le Code pénal, encore imbu, malgré tant d'atteintes libérales, d'esprit chrétien, est l'œuvre du préjugé, de l'intolérance et du mensonge, un lit de Procuste contre lequel il peut et doit défendre sa liberté et la souveraineté de sa raison. Si sa morale a condamné le 6ᵉ commandement, elle a eu le droit de condamner tous les autres, car ils se tiennent étroitement. Si le Décalogue croule, que restera-t-il de la loi naturelle ? Tout s'absorbe et se fond dans le *moi* féroce, impitoyable et arbitraire et la justice n'est plus qu'un persécuteur odieux et inique, tout au moins un abus d'un autre âge.

Billoir et consorts ne sont qu'un accident dans la société de la libre-pensée et de la libre jouissance ; le progrès aidant, ils seront dépassés, car, puisqu'il n'y a ni ciel ni enfer, ni Dieu ni juge souverain, qu'est-ce donc qui pourrait arrêter le progrès, mettre des bornes à la puissance d'imagination, de la volupté et dire à l'implacable férocité de la Bête : Tu n'iras pas plus loin ?

CELSE ET VOLTAIRE (1)

Tout ce qui s'est dit pour ou contre le Christianisme depuis trois siècles n'est guère qu'une répétition des objections de Celse et des réponses d'Origène. Mais, s'il est une phase de nos dernières luttes qui réponde davantage à cet épisode du premier âge de l'Église, c'est assurément la polémique du dix-huitième siècle ; et, pour trouver l'homme dont le ton et le genre d'esprit rappellent le mieux la manière de Celse, il faut s'arrêter devant Voltaire. Nous n'avons ici à envisager cet écrivain que dans ses rapports avec la religion chrétienne, qu'il honorait de sa haine. A d'autres le soin de célébrer en lui, s'ils le jugent à propos, l'insulteur obscène de Jeanne d'Arc, le détracteur envieux de Montesquieu et de Rousseau, l'adulateur servile des Anglais et des Prussiens, le courtisan intrépide de Mme de Pompadour et de Catherine II, l'homme qui n'a jamais su respecter ni une gloire ni une vertu, qui a passé sa vie à ramper devant les grands et à mépriser les petits, à flatter les forts et à écraser les faibles ; l'homme enfin que sa propre nièce a dépeint d'un mot, en l'appelant le dernier de tous par le cœur. Encore moins entre-t-il dans notre sujet de rechercher par quelle étrange distraction il a pu venir en idée à quelques Français de vouloir ériger une statue au chantre de Rossbach, à un écrivain qui ne s'est servi de sa plume que pour se moquer de nos revers ou pour rabaisser les gloires nationales, et qui n'a jamais eu de français que l'esprit et le style (2). S'il nous fallait expliquer ce phénomène, nous ne pourrions en trouver la raison que dans une phrase de M. de Maistre mal comprise. L'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg* avait dit, dans un mouvement d'indignation bien légitime : « Je voudrais voir élever une statue à cet homme par la main du bourreau. » Il s'est trouvé, dit-on, un bourgeois français qui a pris le mot de M. de Maistre trop au pied de la lettre, et qui s'est cru obligé de remplir cet office, en qualité de

(1) Leçon professée à la Sorbonne en 1867, par M. l'abbé Freppel, doyen de Sainte-Geneviève, aujourd'hui évêque d'Angers. Tout ce qu'y dit le savant et éloquent professeur conserve un à propos qui nous engage à la reproduire, comme vient de le faire l'*Univers*.

(2) On commençait alors à s'occuper d'une souscription pour ériger à Voltaire une statue sur l'une des places publiques de Paris ; cette statue a été, en effet, érigée au mois d'août 1870, et Voltaire a bien dû se moquer alors de ces Welches que les Prussiens, ses amis, battaient à Reichshoffen et à Sedan. (N. des *Ann.*)

bourreau de la langue française. Mais ce n'est point par ces côtés-là que Voltaire nous appartient : sa ressemblance avec Celse, et l'analogie de la controverse du deuxième et du troisième siècle avec celle du dix-huitième, voilà les points sur lesquels je désire appeler votre attention avant d'examiner en détail l'ouvrage d'Origène.

Et d'abord, il ne faut pas s'y méprendre, Voltaire est aussi matérialiste que son devancier. Je n'ignore pas qu'on a voulu lui faire une réputation de philosophe spiritualiste, à cause de quelques tirades pompeuses sur l'existence de Dieu et sur l'immortalité de l'âme. Mais ces palinodies prouvent tout simplement qu'il s'entendait à merveille, comme Celse, à jouer tous les rôles, selon l'intérêt du moment. Qu'on étudie attentivement, comme nous croyons l'avoir fait, son *Dictionnaire philosophique*, et l'on verra si ce prétendu déisme était autre chose qu'un athéisme déguisé. Sans doute, il déclame contre l'athéisme, quand il veut persuader à ses lecteurs que la théologie prête des armes à ce système monstrueux; mais le Dieu qu'il imagine est-il celui dont l'existence s'impose à la raison de tout vrai philosophe ? Pas le moins du monde. Il nie la simplicité de l'essence divine pour lui attribuer l'étendue; et, cette étendue, il la limite à celle de l'univers, confondant ainsi de la façon la plus grossière Dieu avec la nature (1). Car, qu'est-ce qu'un Dieu borné, sinon le monde? Nier l'existence de Dieu ou nier son infinité, c'est absolument la même chose. Aussi l'athéisme de Voltaire perce-t-il à travers ses déclamations, malgré tous les efforts qu'il fait pour le dissimuler. On cite souvent, comme une saillie de bon sens, cette phrase et d'autres semblables : « je ne voudrais pas avoir affaire à un prince athée, qui trouverait son intérêt à me faire piler dans un mortier : je suis bien sûr que je serais pilé (2). » Fort bien, mais tournez quelques pages, et vous trouverez une autre opinion : « Ceux qui ont soutenu qu'une société d'athées pouvait subsister ont donc eu raison; car ce sont les lois qui forment la société, et ces athées, étant d'ailleurs philosophes, peuvent mener une vie très-sage et très-heureuse à

(1) Œuvres complètes de Voltaire, édit. 1784, t. XXXII : *Philosophie générale*, pp. 105, 161 : « Je ne vois aucune raison pour que cet être nécessaire soit infini. » P. 263 : « Si la nature est limitée, pourquoi l'intelligence suprême ne le serait-elle pas? Pourquoi ce Dieu, qui ne peut être que dans la nature, s'étendrait-il plus loin qu'elle? »

(2) Œuvres complètes de Voltaire, édit. 1784, t. XXXVIII ; *Dictionnaire philosophique*, art. *Athéisme*, p. 118.

l'ombre de ces lois (1). » Ailleurs, il trahira plus ouvertement ses sympathies pour l'athéisme, quand il dira : « Dieu est fait auteur du péché dans tous les systèmes, excepté dans *celui des athées* (2). » Il a donc beau vouloir donner le change sur son vrai sentiment dans l'endroit où il déclare que « Lucrèce lui paraît en philosophie fort au-dessous d'un portier de collège et d'un bedeau de paroisse (3). » Lorsqu'il s'agira de soutenir à certains égards la théorie des atomes, « Épicure et Lucrèce paraîtront en cela de vrais philosophes ; » et le 3e livre du *Poème de la Nature,* ce monument insigne du matérialisme athée, deviendra « le chef-d'œuvre de la sagacité éloquente (4). » On ne voit pas, en effet, comment Voltaire aurait pu se dispenser de donner la main à l'école épicurienne ; car ses opinions sur l'âme humaine forment tout juste le contre-pied de la philosophie spiritualiste.

Au moins Celse croyait-il à l'existence d'une âme distincte du corps. Mais ce principe fondamental de toute saine philosophie, Voltaire le nie formellement. « Cette âme, dit-il, que vous avez imaginé être une substance, n'est donc, en effet, qu'une faculté accordée par le grand Être, et non une personne. Elle est une propriété donnée à nos organes, et non une substance... Les hommes n'ont supposé une âme que par la même erreur qui leur fit supposer dans nous un être nommé *mémoire,* lequel ils divinisèrent ensuite (5). » Si l'âme est une simple propriété de nos organes, il est évident qu'elle périt avec eux ; et alors que deviennent les phrases emphatiques de Voltaire sur l'immortalité de l'âme (6) ? Ne sommes-nous pas en droit d'y voir une manœuvre

(1) *Dict. phil.* pp. 94, 104 : « Mais Bayle n'aurait pas parlé de Dieu aux épicuriens, qui étaient des gens riches, amoureux du repos, cultivant toutes les vertus sociales, et surtout l'amitié, fuyant l'embarras et le danger des affaires publiques, menant enfin une vie *commode et innocente.* » Voilà le vrai sentiment de Voltaire sur la croyance en Dieu : il n'y a jamais attaché d'autre importance que celle d'un frein nécessaire pour contenir les passions de la multitude, mais inutile aux philosophes. Comme si l'orgueil et les passions n'avaient aucune prise sur ces anges terrestres !

(2) *Dict. phil.*, art. *Homme,* p. 100.

(3) *Dict. phil.*, art. *Dieux, p.* 306.

(4) *Dict. phil.*, art. *Atomes,* p. 124 ; *Philosophie générale,* p. 280.

(5) *Dict. phil.,* art. *Homme,* p. 98 ; *Philos. générale,* p. 241.

(6) Aussi, quand Voltaire veut parler à découvert, il n'hésite pas à dire que « toutes les vraisemblances sont contre la spiritualité et l'immortalité de l'âme. » *Phil. gén.,* p. 54.

toute pareille au fait de Celse s'affublant des idées de Platon pour dissimuler celles d'Épicure ? Car cette réduction de l'âme à une pure propriété de l'organisme n'est pas une hypothèse jetée là en passant et sans liaison avec le reste. L'émule de Celse y revient en plus de cent endroits pour affirmer que la matière est susceptible de pensée, que l'âme est une faculté et non pas une substance, que l'homme est tout entier dans son corps, qu'un être simple est une chimère : « Toutes les parties du corps sont susceptibles de sensation ; à quoi bon chercher une autre substance dans mon corps, laquelle sente pour lui ? pourquoi recourir à une chimère, quand j'ai la réalité (1). » De là ses fades plaisanteries sur ce qu'il appelle « le Dieu âme, le petit être, le petit personnage, etc. (2). » Jamais matérialiste n'a nié plus crûment la substantialité de l'âme. Faut-il s'étonner dès lors que Voltaire détruise du même coup la morale et la liberté humaine ? Oh ! sans doute, quand il veut rabaisser le dogme, il ne manque pas d'exalter la morale universelle, écrite dans le cœur de tous les hommes, indépendante de tout culte et de toute religion. Mais qu'est-ce que c'est que cette morale dans la pensée de Voltaire ? Pour l'apprendre, il suffit de savoir lire non pas entre les lignes, mais quelques lignes plus loin. Là on nous enseignera que la morale se réduit à l'intérêt, que la notion du devoir est purement relative, et qu'il n'y a ni bien ni mal en soi :

« Mais, dira-t-on, ce ne sera donc que par rapport à nous qu'il y aura du crime et de la vertu, du bien et du mal moral ; il n'y aura donc point de bien en soi et indépendant de l'homme ? Je demanderai à ceux qui font cette question s'il y a du froid et du chaud, du doux et de l'amer, de la bonne et de la mauvaise odeur autrement que par rapport à nous ? N'est-il pas vrai qu'un homme qui prétendrait que la chaleur existe toute seule, serait un raisonneur très-ridicule ? Pourquoi donc celui qui prétend que le bien moral existe indépendamment de nous, raisonnerait-il mieux ? Notre bien et notre mal seraient-ils dans un autre cas (3) ? »

(1) *Philos. gén.*, p. 280, 213-216, 170 et ss., 43 et ss.

(2) Œuvres complètes de Voltaire, édit. 1784. La négation de l'âme comme substance différente du corps revient sans cesse dans les trois opuscules intitulés : *Il faut prendre un parti, Commentaires sur Malebranche*, *Lettres de Memmius à Cicéron,* t. XXXII.

(3) *Ibid.*, p. 72. Voltaire nie constamment la distinction essentielle du bien et du mal : « Tout ce qu'on peut dire, c'est que le mal est pour nous, et non pas pour Dieu. L'assassinat n'est pas plus important

Il est impossible de saper la morale par sa base avec plus d'étourderie. Car si le bien n'existe pas indépendamment de nous, c'est nous qui le créons ; et par conséquent, au lieu d'être absolue et immuable, la loi morale doit varier suivant les intérêts de chacun. En faisant le mal, nous pouvons commettre une imprudence, mais jamais une faute. Aussi, pour l'épicurien du dix-huitième siècle, « les bonnes actions ne sont autre chose que les actions dont nous retirons de l'avantage, et les crimes les actions qui nous sont contraires (1). » — « Ce qu'on appelle vertu dans un climat, nous dit ce grand panégyriste de la morale universelle, est précisément ce qu'on appelle vice dans un autre ; la plupart des règles du bien et du mal diffèrent comme les langages et les habillements (2). » Que si vous demandez à cet étrange moraliste quel mobile devra détourner les hommes du vice, puisqu'il n'y a pas de différence essentielle entre le bien et le mal, voici sa réponse : « Bien des gens sont prêts ici à me dire : Si je trouve mon bien-être à déranger votre société, à tuer, à voler, à calomnier, je ne serai donc retenu par rien, et je pourrai m'abandonner sans scrupule à toutes mes passions ? Je n'ai autre chose à dire à ces gens-là, sinon que probablement ils seront pendus, ainsi que je ferai tuer les loups qui voudront enlever mes moutons (3). » La pendaison, voilà le seul frein qu'il oppose au crime ; et, par le fait, il lui est impossible d'en imaginer un autre, du moment qu'il n'y a plus ni vice ni vertu en soi, et que les bonnes actions se réduisent à celles dont nous retirons de l'avantage. Ai-je eu raison de dire que pour Voltaire la morale est un mot vide de sens, et que toute sa philosophie pratique consiste à se mettre en règle avec la police et les gendarmes ?

Il est évident qu'une pareille théorie devait aboutir au fata-

pour l'Être universel, âme du monde, que des moutons mangés par des loups ou par nous, et des mouches dévorées par des araignées. Il n'y a point de mal pour le grand Être ! Il n'y a pour lui que le jeu de la grande machine qui se meut sans cesse par des lois éternelles. » (*Ibid.*, p. 244.) Il résultait de cette étrange théorie que Dieu est l'auteur du mal moral ; l'épicurien ne recule pas devant cette extrémité : « Qui a tout produit a certainement produit le bien et le mal. » (*Ibid.*, p. 243.)

(1) *Ibid.*, p. 69.

(2) *Ibid.*, p. 69.

(3) *Ibid.*, p. 73 ; p. 75 : « Si quelqu'un infère de tout ceci qu'il n'y a plus qu'à s'abandonner sans réserve à toutes les fureurs de ses désirs effrénés, et que n'ayant en soi ni vertu ni vice, il peut tout faire impunément, il faut d'abord que cet homme voie s'il a une armée de cent mille soldats bien affectionnés à son service. »

lisme. Ici encore, il n'y aura pas de phrases assez retentissantes pour célébrer la liberté humaine, aussi longtemps qu'on voudra battre en brèche l'autorité de la révélation. Mais qu'est-ce que ce libre arbitre dans l'esprit de Voltaire ? La liberté de l'automate, de la pure machine, du ressort mécanique, la liberté de vouloir nécessairement ce que l'on veut : « Ma volonté n'est pas plus libre, dira-t-il, dans les choses qui me paraissent les plus indifférentes que dans celles où je me sens soumis à une force invincible. Être véritablement libre, c'est pouvoir. Quand je peux faire ce que je veux, voilà ma liberté ; mais *je veux nécessairement ce que je veux* (1). » Si nous voulons nécessairement ce que nous voulons, nous ne sommes pas libres de vouloir le contraire ; dès lors il n'est pas un seul de nos actes dont nous soyons responsables, et la condition de la brute devient la nôtre. Voltaire en convient : « Une boule qui en pousse une autre, un chien de chasse qui court nécessairement et volontairement après un cerf, ce cerf qui franchit un fossé immense avec non moins de nécessité et de volonté, cette biche qui produit une autre biche, laquelle en mettra une autre au monde, *tout cela n'est pas plus invinciblement déterminé que nous le sommes à tout ce que nous faisons* (2). » Je ne crois pas que le fatalisme se soit jamais produit sous une forme plus cynique. Or, qui ne voit la conséquence d'une pareille maxime ? Si « nous ne sommes pas plus libres en réprimant nos désirs qu'en nous laissant entraîner à nos penchants (3), » le meurtrier va de pair avec le plus grand des saints, et il n'y a pas plus de valeur morale dans saint Vincent de Paul que dans Néron. Voilà l'homme que d'honnêtes pères de famille prennent pour leur patron. Nous leur faisons l'honneur de croire qu'ils ne se sont jamais donné la peine de lire des pages semblables, autrement ce serait à désespérer de leur bon sens.

(La fin au prochain numéro.) Ch.-E. FREPPEL.

(1) Œuvres de Voltaire, édit. 1784, page 93 ; p. 178 : « L'homme est libre, encore une fois, quand il peut ce qu'il veut ; mais il n'est pas libre de vouloir. »

(2) Œuvres de Voltaire, page 177. Dans son ignorance de toute saine notion philosophique, Voltaire confond pleinement la liberté avec le pouvoir d'agir. Après avoir affirmé que Dieu a tout fait *nécessairement*, il ajoute : « Cette nécessité lui ôte-t-elle sa liberté ? Point du tout. *La liberté ne peut être que le pouvoir d'agir.* » (Page 165). A ce compte-là les animaux ne seraient pas moins libres que l'Être suprême, car ils ont incontestablement le pouvoir d'agir.

(3) *Ibid.*, p. 93.

LA MISSION PROVIDENTIELLE DE PIE IX

L'éminent directeur de l'*Apostolat de la Prière,* aujourd'hui professeur de *la philosophie du droit* à l'université catholique de Toulouse, vient de publier dans les *Études Religieuses* (numéro d'avril 1878) un travail qui mérite l'attention des défenseurs de l'Église. Sous ce titre : *La mission providentielle de Pie IX,* il a retracé le rôle le plus important du Pontificat du prédécesseur de Léon XIII.

Nous avons pensé que l'analyse de cet article serait à la fois une consolation pour les nombreux admirateurs du grand Pape du *Syllabus,* et une leçon utile aux publicistes, surtout en ce moment où une école frappée à mort par Pie IX, mais non pas entièrement convertie, cherche à renaître de ses cendres.

Le Père Ramière commence par établir qu'il y a deux signes infaillibles pour discerner les agents providentiels, deux mesures pour apprécier leur mission ; savoir : le mouvement qu'ils impriment, et les oppositions qu'ils soulèvent. Il n'a pas de peine à prouver que les deux signes se rencontrent dans le Pape que l'Église vient de perdre. En effet, personne n'a agi avec plus de puissance sur les âmes, et personne aussi n'a été combattu avec plus d'acharnement. Outre ces deux caractères généraux pour constituer des agents providentiels, le savant théologien croit encore, que pour être un homme providentiel, il faut avoir reçu de la Providence, une mission spéciale et circonscrite, en un mot être choisi par Dieu, en vue d'un besoin spécial de l'époque, être destiné à prévenir de grands maux, ou suscité pour opérer un bien considérable dans l'humanité.

Il est manifeste pour quiconque étudie les trente et une années du Pontificat de Pie IX, que la vie de ce grand homme réunit toutes les conditions.

Sans doute, le futur historien de l'Église aura beaucoup d'œuvres à enregistrer au compte de notre immortel Pontife ; savoir :

L'unité liturgique restaurée ;

L'Immaculée Conception de Marie, devenue dogme de foi ;

La hiérarchie épiscopale rétablie en Angleterre et en Écosse ;

De nombreux diocèses créés dans le Nouveau-Monde ;

L'infaillibilité Pontificale mise à l'abri des attaques du doute ;

Le principe d'autorité établi sur une base inébranlable ;

La liberté de l'Église et des âmes défendue contre toutes les tyrannies ;

La famille chrétienne plus fortement unie que jamais autour du Père commun ;

Rome devenue le rendez-vous de tous les catholiques de l'univers ;

La Papauté acquérant dans les préoccupations et les affections des chrétiens, une place plus grande qu'à aucune autre époque ;

Autant de traits distinctifs d'un Pontificat qu'un seul de ces mérites suffirait à illustrer ;

Néanmoins, ce n'est pas dans ces grands actes qu'il faut chercher la mission providentielle de Pie IX. La mission providentielle de Pie IX consiste à avoir combattu, poursuivi sans relâche et définitivement terrassé le plus mortel ennemi de la vérité catholique dans le siècle présent : le *libéralisme*.

« L'histoire du règne de Pie IX, dit le Père Ramière, se résume principalement dans les luttes qu'il eut à soutenir contre ce formidable adversaire ; ce fut le sujet et l'occasion de ses triomphes et de ses revers, de ses vertus, de ses cruelles épreuves, et de ses souffrances les plus intimes. »

Nous connaissons maintenant l'adversaire de Pie IX ; avant de raconter de quelle manière le grand Pape le terrassa, qu'on nous permette de laisser encore la parole au savant directeur de l'*Apostolat de la Prière,* car son chant de triomphe doit retremper nos pauvres âmes désorientées par les événements contemporains.

« Oui, dit le Père Ramière, le même libéralisme qui croit peut-être célébrer maintenant sur la tombe de Pie IX son triomphe définitif, qui réunit sous son drapeau toutes les

forces du monde politique, ce libéralisme auquel rien ne résiste dans l'ordre des faits, Pie IX l'a vaincu dans l'ordre des doctrines et lui a porté le coup de mort, et comme le protestantisme a perdu son pouvoir de fascination au moment même où arrivé à l'époque de sa puissance politique, il fut frappé doctrinalement par les décrets du concile de Trente, ainsi le libéralisme frappé par Pie IX devra dater son déclin de l'heure où, par la chute du seul ennemi capable de lui résister, il semble devenu le maître du monde. »

Voilà de consolantes paroles, bien capables de raffermir les tièdes et de décourager les esprits têtus et subtils qui persistent à marchander leur soumission joyeuse et intégrale aux enseignements de l'Encyclique *Quanta Cura.*

Pour comprendre comment l'acte capital de Pie IX fut la victoire remportée sur le libéralisme, étudions sommairement avec le Père Ramière, cette erreur.

« Le libéralisme, dit le savant Jésuite, est une doctrine qui affirme la complète indépendance de la liberté humaine, et qui nie par conséquent toute autorité supérieure à l'homme dans l'ordre intellectuel, religieux et politique.

« Il y a trois sortes de libéralisme : le *libéralisme radical* qui avoue tous les principes, et qui, sincère et logique, ne recule devant aucune de ses conséquences ; le *libéralisme modéré* qui, en admettant les principes, en rejette certaines conséquences ; le *libéralisme catholique,* qui consiste moins dans une erreur positive que dans une tendance. La plupart des catholiques-libéraux sont d'accord avec l'Église sur les principes, mais ils voient de l'inconvénient à les proclamer. Ils ne voudraient pas qu'on en tirât les conséquences logiques, et pour eux, le silence est préférable. »

Voilà la triple erreur que Pie IX combattit pendant trente-et-un ans.

Au moment où il monta sur le trône de saint Pierre, il trouva le libéralisme en possession des faveurs de l'opinion publique et de la protection plus ou moins déclarée de tous les gouvernements. Sans doute, l'Encyclique *Mirari Vos*

avait essayé de rappeler au droit chemin un prêtre français en train de faire naufrage, le drapeau libéral à la main.

Mais quoique les disciples de Lamennais eussent accompli leur soumission, le libéralisme, un moment terrassé, avait fini par relever la tête. Aussi à l'avénement de Pie IX, la doctrine libérale-catholique était plus à la mode que jamais ; par la bouche et par la plume de ses plus valeureux champions, elle venait de livrer de glorieux combats pour la liberté d'enseignement, et, ajoute le Père Ramière : « On avait si bien oublié les torts du libéralisme, que plusieurs de ceux qui n'étaient nullement enrôlés sous son drapeau, lui empruntaient les principes à l'aide desquels ils défendaient les droits de l'Église. » En face de cette situation grave, que fit Pie IX ? Dès son début il fut généreux et conciliant jusqu'aux dernières limites, et cette générosité fut récompensée par la plus noire ingratitude. Voici en quels termes l'immortel Pontife appréciait son attitude au début de son régne et les conséquences qui en résultèrent, dans un entretien avec un illustre et saint Prélat. Nous remercions en passant le savant Jésuite de nous avoir donné ce renseignement inédit de la vie de Pie IX.

« Oui, disait le successeur de Grégoire XVI, nous nous sommes trompé ; mais nous croyons que cette erreur bien innocente de notre part, entrait dans les desseins de la Providence. Si nous eussions opposé une absolue résistance aux aspirations devenues si générales, même parmi les catholiques, on eût accusé la Papauté d'avoir, par son inflexibilité, aliéné volontairement la société moderne. En accordant au contraire toutes les libertés civiles compatibles avec les droits essentiels de l'Église, nous avons démasqué l'hypocrisie de ceux qui ne demandaient les libertés que pour opprimer l'Église. »

Donc, Pie IX a démasqué le libéralisme, première étape de sa mission providentielle, mais là ne devait pas se borner son action. Le saint Pontife devait encore être l'organe de la vérité. Il souffrira tout plutôt que de compromettre l'intégrité du dépôt doctrinal dont la garde lui a été confiée. Cette fois il ne s'agit plus du libéralisme révo-

lutionnaire, la lutte est engagée contre certains catholiques ; écoutons le Père Ramière, il nous en dira la raison : « Des organes plus ou moins accrédités de la doctrine catholique, dit le savant Jésuite, sans trop distinguer le libéralisme politique du libéralisme religieux, couvraient du grand nom de Pie IX leur attachement à ce système. Comparant Pie IX revenu de Gaëte avec le Pie IX des premiers temps, on cherchait à lui insinuer qu'il allait trop loin dans la réaction contre ses tendances premières ; que les excès dont il avait été la victime n'étaient pas la conséquence du libéralisme, mais l'effet des passions criminelles cachées sous ce masque ; qu'il lui appartenait de séparer dans les idées libérales ce qui en constitue la substance de ces superfétations parasites qui la corrompent ; et que sa mission entravée d'abord par des malentendus, consistait toujours à réconcilier le christianisme avec la civilisation moderne. »

Que fit Pie IX ?

Fidèle à sa mission providentielle, il commença contre le libéralisme même d'apparence la plus honnête, une guerre sans trêve ni merci, qu'il continua jusqu'à sa mort.

Et pourquoi cette inflexibilité ?

C'est qu'il sentait que les inconvenantes exhortations qui lui étaient adressées, que les avis perfides du libéralisme diplomatique n'impliquaient rien moins que l'apostasie doctrinale et la négation des droits sociaux de Jésus-Christ.

Aussi, dans son allocution du 18 mars 1861, le pieux Pontife montra ce qu'il y avait de gratuitement injurieux pour la Papauté dans l'invitation *à se réconcilier avec la civilisation moderne*. En 1864, il dut lancer la bulle *Quanta cura* et le *Syllabus*. C'était une imperturbable réponse aux conseils indiscrets adressés à la Papauté, aux Congrès de Malines, où la liberté du droit commun et ses découlements avaient été célébrés sur tous les tons dans des discours fameux.

Ici, qu'on nous permette d'ouvrir une parenthèse, en faisant un peu d'histoire rétrospective. L'impression douloureuse produite par les célèbres discours de Malines fut si grande, que le premier théologien de l'épiscopat français,

qui devait être, plus tard, le second membre de la commission *de Fide* au Concile du Vatican, Mgr l'évêque de Poitiers, en fit l'objet d'une longue observation dans ses entretiens avec son clergé en 1864. Depuis cette époque jusqu'en 1870, le libéralisme catholique ne désarma pas. Le *Syllabus* l'avait frappé à mort sans le convertir. La blessure avait produit une profonde irritation. On s'étudia alors à tourner le *Syllabus* pour amortir les effets de ses condamnations. C'est à cette époque que furent publiés les commentaires les plus étranges; il fallut que Mgr de Poitiers remontât sur la brèche, et dans son entretien avec son clergé, à la date de juillet 1865, donnât de nouveaux conseils, d'où nous extrayons le passage suivant :

« Toutefois parmi les rangs des catholiques, quelques-uns se sont mépris sur la portée des explications et des rectifications épiscopales qui tendaient à réfuter les fausses interprétations de l'acte apostolique. Pour obvier à des suites qu'ils redoutaient, plusieurs se sont appliqués à établir qu'après l'Encyclique il n'y a pas plus de lumière qu'auparavant, et que toutes les mêmes opinions peuvent être aussi librement soutenues. Pour leur compte, la première émotion passée, ils ont cru pouvoir revenir sur leurs pas, et reprendre des thèses qu'ils avaient tout d'abord, par une louable soumission, formellement abandonnées. Ce résultat est triste et regrettable, et il serait de nature à perpétuer le mal auquel l'Encyclique a voulu porter remède. » (*Œuvres de Mgr de Poitiers,* vol. v, p. 436.)

Puisque le libéralisme catholique résistait à toutes les monitions et exhortations de Rome, Pie IX pensa qu'il devait avoir recours à un remède extraordinaire. C'est alors qu'il résolut de réunir un concile œcuménique.

Le libéralisme catholique chercha encore à exploiter cette pensée providentielle, à son profit, dans une Revue, à la date du 10 octobre 1869, et obligea encore l'intrépide évêque de Poitiers à redescendre dans l'arène. Voici en quels termes il censura cette nouvelle levée de boucliers dans les paroles d'adieu adressées au clergé de son diocèse, au moment de son départ pour le Concile :

« ..... D'être dans les ténèbres, c'est déjà un mal, et pour ceux qui y sont, c'est un sort digne de pitié; mais le comble, c'est de s'y plaire, c'est d'y prendre séjour, et de vouloir s'y fixer. Nous en avions un exemple, ces jours derniers, dans le manifeste éclatant qu'une revue, d'ailleurs catholique, a publié à propos du Concile, et où l'on s'opiniâtre à parler des questions les plus actuelles et les plus importantes, absolument comme si depuis quatre vingts ans le Saint-Siège et l'Épiscopat n'avaient rien dit, ou comme si les décisions dogmatiques et les enseignements de l'Église n'obligeaient point les intelligences. » (*Œuvres de Mgr Pie*, vol. VI, p. 511.)

Le Concile se réunit le 8 décembre 1869; on sait que la guerre de 1870 en provoqua la suspension après le 18 juillet 1870. Personne encore n'a oublié la thèse qui captiva tous les esprits pendant ces sept mois, les efforts inqualifiables que fit le libéralisme ligué avec le gallicanisme pour éloigner la définition de l'infaillibilité et prendre la direction du Concile, la croisade de tous les journaux catholiques libéraux contre l'infaillibilité, les tentatives diplomatiques pour déterminer Pie IX à retirer cette discussion du programme du Concile. Malgré cette triste campagne du libéralisme, la Constitution *Pastor æternus* fut proclamée; et ce fut là encore un nouvel avertissement adressé au libéralisme.

« Il semblait, dit le Père Ramière, que le 18 juillet 1870, la mission providentielle de Pie IX fût pleinement accomplie et qu'il ne lui restât plus qu'à aller recevoir au ciel la couronne due à ses vaillants combats. Et cependant, du haut de sa croix, du fond de sa prison, il n'a cessé de répéter son témoignage, de proclamer la vérité, de condamner l'erreur, de remplir sa mission jusqu'à ce qu'enfin Dieu l'eût appelé à venir recevoir sa récompense. Mais il eut, en mourant, une double consolation : il laissait après lui un homme que sa préférence indiquait au choix du Sacré-Collège pour achever son œuvre. Il voyait de plus s'élever partout en Italie, en France, en Allemagne, en Espagne, en Portugal, en Amérique, une génération nouvelle de chrétiens décidés à proclamer et à défendre la vérité intégrale sans la com-

promettre par des concessions qu'elle repousse..... Ils sont vraiment les fils de Pie IX, ces courageux chrétiens auxquels le *Syllabus* sert de drapeau. C'est à la ferme parole de Pie IX qu'ils sont redevables de l'énergie de leurs convictions et du courage avec lequel ils soutiennent la lutte. Continuateurs de son œuvre, et vainqueurs déjà comme lui dans l'ordre des doctrines, ils le seront tôt ou tard dans l'ordre des faits. »

Merci de la part de cette phalange d'avant-garde, au Père Ramière. Elle ne faillira pas à sa mission, et compte bien sur le triomphe préparé par l'immortel Pie IX.

Tout ce qui précède prouve surabondamment la thèse du Père Ramière : c'est que Pie IX eut pour mission spéciale, à toutes les époques de son glorieux règne, l'écrasement du libéralisme. Du reste, après la proclamation de la constitution *Pastor æternus*, le Pape ne se tint pas pour satisfait ; car depuis 1870, soit dans ses allocutions, soit dans ses brefs, il n'a pas cessé d'avertir les fidèles de se prémunir contre les pièges dressés par le libéralisme et surtout le libéralisme catholique. Aussi cette providentielle antipathie pour l'erreur la plus subtile des temps modernes lui a valu le mépris et la haine de toutes les chancelleries, les reproches impertinents d'une certaine presse, et finalement la prison dans laquelle il est mort lâchement abandonné par la politique européenne. Et cependant *il est mort en vainqueur*. Aussi, à son glorieux trépas nous sommes tentés d'appliquer ces belles paroles que la liturgie romaine chante le jour de Pâques :

Mors et vita duello
Conflixere mirando :
Dux vitæ mortuus,
Regnat vivus.

En résumé, l'éminent Jésuite a eu mille fois raison de dire que la mission providentielle de Pie IX fut d'abattre le libéralisme. Au moment où cette erreur perfide fait des efforts inouis à Paris, à Rome et à Berlin, pour reconquérir un prestige qui lui échappe, pour rallier ses soldats

désespérés et découragés, au moment où elle travaille l'opinion publique, pour lui persuader que le libéralisme a conquis la confiance de Léon XIII (comme si Rome pouvait se déjuger), il était nécessaire qu'une voie éloquente comme celle du R. P. Ramière, qu'un champion émérite des droits de l'Église comme lui, vînt nous démontrer que l'erreur foudroyée pendant un quart de siècle par l'immortel Pie IX ne pouvait être saluée comme un rayon de vérité par Léon XIII.

Vte G. DE CHAULNES.

UN MONUMENT A PIE IX

Souscription.

(3me liste. — V. les numéros du 16 mars et du 13 avril.)

Diocèse de Châlons sur Marne : M. l'abbé Pannet, vic. général, 5 fr. — Mlle Grignon, directrice de la maison Saint-Joseph, 1 fr. — Mlle Lemaitre, 1 fr. — Mlle Lecrique, 1 fr. — Mme Regnault, 1 fr. — Mlle Poincenet, 1 fr.

Diocèse de Meaux, paroisse de Villeneuve-le-Comte : Vve Ruffroz, née Barry, 1 fr. — Anonyme, 2 fr. 50. — O Père, la vie chrétienne !... 2 fr. — Vos voies seront mes voies ; 5 fr. — Sauvez la famille qui vous prie ; 10 fr. — Pour Pie IX je mangerais mon pain sec, ne regrettant que de donner si peu ; 5 fr. — Vve Cottinet Alphonsine, 1 fr. 50. — Louise, 1 fr. — Gloire à Dieu par Pie IX, 3 fr. — Reine du Ciel, glorifiez celui qui vous a glorifiée et qui vit dans nos cœurs, 3 fr.

Diocèse de Carcassonne, paroisse de Saint-Martin de Bayis : Boyer prêtre curé, 5 fr. ; Les Sœurs de Bayis, 1 fr. — Roynaud, 2 fr. — Montagnac Charles, 1 fr. — Esperon, 2 fr. — Augustine Grayraud, 2 fr. — Adeline Alberny, 2 fr. — Guillaume Alberny, 2 fr. — Mourrat Marguerite, 1 fr. — Escalais Madelaine, 2 fr. — Daudé Antoine, buraliste, 3 fr. — De Mong Cécile, 1 fr. — Jouet Claire, 4 fr.

Diocèse de Blois, paroisse de Mazanyé : Un anonyme, 2 fr. — Un anonyme, 2 fr. — Un anonyme, 2 fr.

Coutances : M. Pelletier, directeur du Grand Séminaire, 5 fr.

Diocèse de ..., paroisse de Bessé : M. Maucelierre, curé de

Bessé, 5 fr. — M. de la Roque, curé de Bonneveau, 5 fr. — M. Albert Rolland de Bessé, 5 fr. Anonyme, 5 fr. — Diverses personnes de la paroisse de Bessé, 37 fr.

Diocèse de Toulouse, paroisse de Beaumont-sur-Lèze : Non recedet laus tua de ore hominum. In memoria æterna erit justus. M. l'abbé Justrobe, curé à Beaumont-sur-Lèze, 36 fr.

Diocèse de Besançon, paroisse de Germigney : M. Langrognet, prêtre curé, 2 fr. — MM. Charles et Eugène Génie, 1 fr. — Edouard Tramus, 50 cent. — Marie Moreau, 50 cent. — François Jaudot, 50 cent. — Anne Claude Douzé, 50 cent. — André Chaudot, 25 cent. — Mélanie Ballot, 25 cent. — Marguerite Pequignot, 25 cent. — Maurice Moussard, 10 cent. — Marie-Louise Tramus, 10 cent. — Séraphine Lebrun, 10 cent — J.-B. Vannet, 10 cent. — Adolphe Ballot, 10 cent. — Lucien Berille, 10 cent. — Alfred Aubry, 10 cent.

Diocèse d'Auch, paroisse de Saint-Pierre en Condom : M. l'abbé Dambielle, vic., 1 fr. — Mme Bonneau, 2 fr. — Henri et Marie Plieux, 1 fr. — M. Plieux, 1 fr. — M. Ducaud, 2 fr. — M. le curé Dupuy, 1 fr. — Alfred et Geneviève de Peraldi, 1 fr. — Mme de Peraldi, 2 fr. — Les petits enfants pauvres de la Salle d'asile de Condom, 2 fr. — Anonyme, 3 fr. — Mme Planté, 50 cen. — M. l'abbé Bazerqué, vic., 1 fr. — Mme Sarran, 2 fr. — Mme Robert et ses enfants, 3 fr. — Mme de Lafforcade, 3 fr. — Mlles Bouas, tailleuses, 2 fr. — Anonyme, 50 cent. — Anonyme, 2 fr.

QUÊTES POUR LA TERRE-SAINTE

Au moment où l'Église rappelle aux chrétiens les sublimes mystères accomplis dans la Terre qui a reçu par excellence le nom de Sainte, nous croyons opportun de faire connaître le Compte-rendu présenté par le R. P. Commissaire général de Terre-Sainte en France à NN. SS. les cardinaux, archevêques et évêques de France sur les quêtes recueillies par les Franciscains de Terre-Sainte en 1877. On sait que la famille franciscaine est longtemps restée seule aux Saints-Lieux après le départ de l'élément latin qui a suivi la conquête musulmane, et que les Souverains-Pontifes l'ont officiellement mise en possession de ces Lieux consacrés

par la présence du Sauveur. Reconnue gardienne des sanctuaires chrétiens par la puissance ottomane et par les puissances occidentales, la famille franciscaine est toujours demeurée ferme à son poste ; ni son isolement, ni ses privations, ni ses douleurs n'ont pu ébranler sa constance ou lui faire jamais songer à déserter le poste de péril et d'honneur où elle avait été placée.

De nos jours, où la vie des Franciscains n'est plus menacée, l'ennemi n'est pas moins à craindre, car c'est le schisme qui lève la tête et qui revendique l'héritage. Il ne recule ni devant la perfidie, ni devant les intrigues, et il a de l'or qu'il sème à profusion. Verra-t-on de plus beaux jours ? Les nouveaux travailleurs qui se rendent en Terre-Sainte et qui mêlent leurs sueurs à celles des Franciscains, seront-ils plus heureux ? Le patriarcat latin a été rétabli, plusieurs communautés ont planté leurs tentes sur différents points, les Frères des Écoles chrétiennes reçoivent même depuis un an la fraternelle hospitalité des Franciscains, qui se réjouissent de voir arriver de zélés collaborateurs. Mais ils sont pauvres, et ils ont besoin de la charité catholique pour lutter contre les musulmans et les schismatiques. Le Commissaire général de Terre-Sainte en France fait donc un nouvel appel à cette charité, en même temps qu'il rend compte des sommes qu'elle a produites en 1877. Nous reproduisons ici le compte-rendu :

Seul et sans appui, le son de ma voix ne saurait produire un retentissement utile. J'emprunterai donc le secours d'un autre organe, de l'organe le plus autorisé, le plus auguste, le plus vénéré de tous, de l'organe de la sainte Église romaine. Mère attentive aux besoins de ses enfants, héritière vigilante de la sollicitude de l'apôtre pour le berceau de sa sainte foi, l'Église romaine se préoccupa du soin de pourvoir à l'assistance de ses délégués, le jour où elle commit les fils de François d'Assise à cette garde sacrée. Dès lors les bulles se succèdent nombreuses, pressantes, sur ce sujet. C'est tour à tour Urbain VIII, Sixte V, Paul V, Grégoire XV, Innocent X, Benoît XIV, et plus récemment encore Pie VI, qui prennent en main les intérêts de cette cause éminemment catholique, veulent qu'en tous lieux soient

faites chaque année des quêtes pour la soutenir, et usant même de toute la puissance de lier que leur donne leur autorité suprême, prescrivent que le produit intégral de ces quêtes sera remis par le canal des commissaires de Terre-Sainte aux Franciscains de la Custodie.

Mais peut-être l'épanouissement des œuvres récentes modifiera-t-il cette législation ? peut-être une indulgente épikie permettra-t-elle d'associer au bénéfice de ces recettes les nouveaux ouvriers, travailleurs employés à la culture de la même terre ? Dans sa sage prévoyance, la cour romaine a étudié cette question et l'a résolue. La Sacrée-Congrégation de la Propagande, par la voix de son dernier préfet, l'Eme cardinal Barnabo, de pieuse mémoire, a statué, en date du 3 juin 1861, que les ressources provenant de ces quêtes doivent, comme par le passé, entrer intégralement dans la caisse des Franciscains, mais que, pour établir un juste équilibre et fournir au Patriarche latin de Jérusalem un revenu en harmonie avec sa haute position (je cite les paroles mêmes de l'éminent cardinal), les Franciscains renonceront désormais, en faveur dudit Patriarche, à la nomination des chevaliers du Saint-Sépulcre, ainsi qu'à la rémunération afférente à cette nomination, et de plus seront tenus de verser au secrétariat du même Patriarche la somme annuelle de 38,000 fr. Or, ces dispositions, Messeigneurs, tout onéreuses qu'elles sont pour nous, furent immédiatement mises par nous à exécution.

Au temps de leur apparition, les bulles pontificales atteignirent leur but. Sur tous les points de l'univers les quêtes s'organisèrent. Les derniers jours de la Semaine-Sainte, par la nature même des mystères proposés à la méditation du chrétien, parurent les plus propres à cet effet. Ici, un appel personnel était adressé à chaque fidèle ; là, un plat fut placé près de la croix exposée à la vénération d'un pieux public. Mais telle est la fragilité des choses humaines, que les traditions même les mieux établies subissent l'influence pernicieuse du temps. Dans certaines localités, le plat trouve encore sa place près de la croix et les fidèles y déposent leurs offrandes. Mais la collecte se trouve trop souvent ensuite détournée de son véritable objet : elle supplée à l'insuffisance du culte ; elle pourvoit à l'entretien de l'église ou bien encore soulage la misère de l'indigent. Œuvres saintes sans doute, mais auxquelles ladite quête n'a pas la mission de subvenir !

Appelé depuis un an à la charge de commissaire-général de Terre-Sainte en France, j'ai cru de mon devoir de m'adresser à Vos Grandeurs pour solliciter le retour général, en cette matière, à l'ancienne discipline, ce qui, je le sais, est le vœu de l'Église romaine. Certains diocèses, sous la garde vigilante de leurs pieux Évêques, ont conservé l'antique usage pur de toute altération. D'autres, obéissant à la bienveillante initiative de leurs vénérés Pontifes, ont, après l'avoir oubliée quelque temps, repris cette sainte coutume. Quatre enfin, qui depuis la tourmente révolutionnaire du dernier siècle, coupable de tant de ruines, avaient vu disparaître ces quêtes de leurs traditions de charité, les ont adoptées de nouveau cette année, et l'un d'eux, dont l'auguste prélat s'était abstenu jusqu'à ce jour, dans la crainte de ne recueillir qu'une somme insignifiante, se place dans la liste que je prends la respectueuse liberté de mettre sous vos yeux, Messeigneurs, au premier rang par l'importance de son offrande.

Messeigneurs, veuillez agréer ici l'expression de toute ma gratitude et de celle de nos Pères de Terre-Sainte. Les lettres récentes, le plus souvent autographes, dont vous avez bien voulu m'honorer, m'assurent la continuation des quêtes dans vos diocèses. Je vous remercie, et je crois vous être agréable en vous offrant le tableau des recettes que vous m'avez adressées.

Et vous, Messeigneurs, à qui des difficultés nombreuses ont interdit de me répondre autrement jusqu'ici que par des paroles de sympathie et des espérances pour plus tard, permettez-moi, vu les besoins urgents auxquels il nous faut pourvoir, de vous adresser un appel nouveau.

Je le sais : les populations sont pauvres, les œuvres multiples, la foi engourdie, les besoins locaux pressants. Toutes ces fins de non-recevoir sont sérieuses. Néanmoins, au nom du tombeau sacré du divin Sauveur, au nom de sa crèche vénérable, je vous tends encore une main suppliante et je vous dis : Donnez, Messeigneurs, donnez, de votre pauvreté. Si la divine Providence n'a pas mis à votre disposition des ressources abondantes, donnez peu ; mais donnez encore.

Le tableau suivant vous présentera plus d'un diocèse qui n'a pas regardé la modicité de son offrande comme une cause d'abstention. Que leurs vénérés pasteurs agréent les remercîments de nos cœurs reconnaissants ! Laissez-moi, Messeigneurs, inscrire l'an prochain le nom de vos diocèses à côté de ces noms de bonne volonté.

La France s'honore du titre de protectrice des Lieux-Saints; que tout entière elle s'impose des sacrifices pour entretenir ces Lieux dont elle revendique avec orgueil le protectorat ! Si ses ressources sont actuellement bornées, les ressources dans ces contrées lointaines sont nulles, absolument nulles.

J'ai déjà posé le chiffre que l'Église romaine exige de nous pour le premier pasteur de ce pays. Cette charge n'est pas la seule qui pèse sur notre budget, et notre budget ne connaît pour aliment que l'obole de votre charité.

L'entretien de nos quarante-cinq écoles présente, dans le dernier compte-rendu, un débours de 72,900 francs, et pour venir en aide à ces frais énormes, l'Œuvre des Écoles d'Orient, forcée de morceler ses subsides et comptant sur le produit de nos propres quêtes, n'a pu fournir que le secours relativement bien modique de 3,200 francs !

La réception des pèlerins, l'an dernier, nous a laissé un déficit de plus de 30,000 francs, excédant les recettes perçues à cette fin.

Si je joins à ces écrasantes dépenses celles qu'exige la garde de 30 sanctuaires, les besoins de 22 paroisses, le soin de 27 églises, l'entretien de 40 couvents, la vie de plus de 300 religieux, la charge de 301 orphelins, la nécessité de loger, nourrir, vêtir tous les catholiques de ces contrées, tous plongés dans l'indigence la plus profonde et pour lesquels le seul couvent de Saint-Sauveur, à Jérusalem, débourse annuellement, rien que pour le pain, la somme de 35,000 francs, vous comprendrez, Messeigneurs, à quel chiffre fabuleux s'élèvent les besoins auxquels la divine Providence nous a donné la charge de pourvoir, et vous ne serez pas surpris de la force avec laquelle l'Église romaine insiste pour que nous soit donné aide et assistance.

L'offrande en moyenne de cinq francs par an serait pour chaque paroisse de France un sacrifice vraiment minime. Mais quel important appoint n'apporteraient pas à nos œuvres ces petites sommes réunies ! . . . .

Pour obtenir ce résultat, quel effort faudrait-il ? une quête faite en un jour quelconque de l'année : près de la croix du Jeudi-Saint, à côté du bassin des autres œuvres un autre bassin avec la mention : *Franciscains de Terre-Sainte ;* une souscription ouverte avec la même mention dans la *Semaine religieuse* du diocèse. Permettez-moi, Messeigneurs, de vous suggérer ces moyens.

Voici maintenant le détail des fonds que notre commissariat a centralisés dans le courant de cette année :

Tableau des aumônes reçues au commissariat général de Terre-Sainte en l'année 1877.

Alby, offrande du diocèse	640	»
Amiens, id.	1.936	75
Angoulême, id.	650	»
Arras, id.	3.335	»
Auch, id.	500	»
Autun, id.	550	»
Bayonne, id.	300	»
Beauvais, offrande de Monseigneur	100	»
Bordeaux, offrande du diocèse	960	20
Bourges, id.	1.100	»
Cambrai, id.	2.206	»
Carcassonne, id.	751	»
Châlons, id.	850	»
Évreux, id.	270	»
Fréjus, id.	500	»
Grenoble, id.	500	»
Langres, id.	490	»
Luçon, id.	2.000	»
Meaux, id.	2.107	85
Montauban, id.	630	»
Montpellier, id.	1.200	»
Moulins, id.	2.000	»
Nancy, id.	520	»
Nevers, id.	1.270	»
Paris, une paroisse	100	»
Périgueux, offrande du diocèse	40	»
Perpignan, offrande de Monseigneur	40	»
Le Puy, offrande du diocèse	175	»
Quimper, id.	4.900	»
Rennes, id.	3.000	»
La Rochelle, id.	527	40
Rouen, une paroisse	47	»
Saint-Brieuc, offrande du diocèse	500	»
Saint-Claude, id.	2.159	40
Séez, offrande de Monseigneur	100	»
Id. offrande du diocèse	61	»
Soissons, id.	1.428	»
A reporter	38.356	60

	Report	38.356	60
Strasbourg, offrande du diocèse	. . . . .	4.036	30
Tarbes,	id.	898	»
Toulouse,	id.	157	45
Tours,	id.	2.000	»
Valence,	id.	350	»
Vannes,	id.	200	»
Versailles,	id.	2.906	75
Verdun,	id.	606	25
Viviers, offrande de Monseigneur	. . .	400	»
Dons particuliers	. . . . . .	829	»
Total	. . . .	50.738	35

L'offrande pieuse de ces aumônes n'est pas, pour les bienfaiteurs, sans retour de profit spirituel. Chaque jour, nos Pères de Terre-Sainte récitent, aux intentions des donateurs, des prières spéciales et chantent, à la même fin, une messe dans chacun des principaux sanctuaires. De plus, toutes les messes de ces sanctuaires, sauf de rares exceptions, sont gratuitement appliquées à ces mêmes bienfaiteurs, qui participent encore aux mérites de toutes les prières, veilles, jeûnes, des religieux Franciscains de la Custodie. Le chrétien qui, dans sa foi et son amour pour Notre-Seigneur, fait don de son obole aux Lieux-Saints et nous l'adresse, jouit donc à perpétuité, et par le seul fait, de ces faveurs.

Prosterné à vos pieds, Messeigneurs, je vous conjure de m'accorder votre bénédiction.

Fait à Pau, en cours de voyage, le 29 janvier 1878.

Fr. VICTOR-BERNARDIN,
de Rouen.
C^re^ G^l^ de T.-S.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

25 avril.

Les haussiers ne veulent pas absolument se déclarer vaincus ; ils luttent avec acharnement et profitent des moindres incidents favorables pour relever les cours. Les vacances ordinaires de Pâques, que le Parlement anglais n'aurait pu se dispenser de prendre sans montrer des inquiétudes qui auraient alarmé l'Europe, ont paru opérer

une certaine détente dans la situation ; le Congrès est revenu à l'eau ; l'Allemagne a paru pacifique et la Russie a semblé disposée à reculer ; pour comble, on a dit qu'un accord allait intervenir d'après lequel la flotte anglaise quitterait la mer de Marmara, pendant que l'armée russe se retirerait à une égale distance de Constantinople. Et les haussiers de triompher, au point de faire franchir encore une fois le cours de 110 au 5 pour cent.

Mais cela n'a duré que le temps de manger les œufs de Pâques. Aujourd'hui, l'on apprend que la flotte anglaise et l'armée russe n'ont pas encore bougé ; c'est à qui ne reculera pas le premier. On parle bien toujours de congrès, mais d'une façon si languissante, qu'il est visible qu'on n'y croit guère.

Le 3, le 4 1/2 et le 5 sont restés respectivement, hier, à 72,45, à 102,05 et à 109,75.

Et le commerce ? et l'industrie ? Même situation, malgré l'ouverture imminente de l'Exposition universelle. Comment l'industrie et le commerce pourraient-ils se ranimer, lorsque, chaque jour, on est exposé à entendre retentir ce premier coup de canon qui peut être le signal d'une guerre générale ? Le commerce et l'industrie ont pour premier élément le crédit, qui est synonyme de confiance : qui peut avoir confiance ? Et, quand même la situation extérieure s'améliorerait, comment la confiance renaîtrait-elle, lorsque la Révolution ne cesse de faire entendre ses menaces, lorsque l'on sent que toute la machine gouvernementale se détraque, et que l'un des triomphateurs du jour, un ministre, M. de Freycinet, s'écrie avec désespoir : « Nous sommes débordés ? »

Quelle démonstration se prépare en faveur de la supériorité de la doctrine catholique, même pour le monde de la finance et de l'industrie, qui ne voit que les chiffres et les forces matérielles !

Heureusement, pendant que les hommes travaillent à multiplier leurs maux et à augmenter la misère, Dieu, dans sa bonté, leur envoie son soleil et des pluies bienfaisantes. Les gelées ont atteint quelques arbres fruitiers trop précoces, mais le dégât n'est pas considérable. Certains vignobles ont été plus fortement éprouvés dans le Midi, mais on ne parle pas encore de pertes trop graves. La sécheresse faisait craindre dans plusieurs départements, notamment dans le Gard, que toutes les récoltes fussent perdues : les pluies viennent enfin d'arriver et l'espérance revient avec elles. Enfin, les céréales d'hiver et de printemps sont généralement dans une situation très-satisfaisante. Il y a encore bien des épreuves à traverser, bien des fléaux à conjurer. Il appartient à l'homme de lutter contre eux avec courage et persévérance, mais il ne devrait pas oublier qu'il lui faut, pour vaincre, un auxiliaire indispensable, Dieu, qu'il importe de mettre de son côté.

Or, mettons-nous Dieu de notre côté, quand nous violons audacieusement le repos du dimanche, quand nous blaphémons, quand nous préparons des manifestations impies comme celles du centenaire de Voltaire ? Le poète païen le disait déjà :

Nec per nostrum patimur scelus
Iracunda Jovem ponere fulmina,

nous ne permettons pas à Dieu, à cause de nos crimes, de déposer sa foudre vengeresse. Combien faudra-t-il donc de leçons et de calamités pour que nous comprenions ce que comprenaient les païens?

A. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

17. **Le Bénédicité au XIXe siècle** ou la Religion dans la famille, par Mgr Gaume, protonotaire apostolique; in-18 de 376 pages; Paris, 1878, chez Gaume et Cie; — prix: 2 francs.

Mgr Gaume a publié toute une série de livres destinés à rétablir les habitudes religieuses dans la famille, tels que l'*Angelus au XIXe siècle*, le *Cimetière au XIXe siècle*, l'*Eau bénite au XIXe siècle*, le *Signe de la Croix au XIXe siècle;* le *Bénédicité* complète et termine cette série, et n'est pas l'un des moins intéressants et des moins utiles de ces petits volumes où l'érudition s'unit si bien à la piété et aux plus hautes considérations religieuses, philosophiques et sociales. Mgr Gaume traite largement son sujet, en vingt-six lettres qui forment autant de chapitres, et qui conduisent successivement le lecteur dans la salle à manger des anciens, Grecs, Romains et Juifs; on assiste avec lui à ces antiques repas, et l'on voit que toujours, chez tous les peuples, la prière a accompagné ce grand acte de la vie, auquel les chrétiens ont donné un caractère plus religieux encore. Si le repas et le Bénédicité forment le fond même du livre, le second titre, la *Religion dans la famille,* n'est pas pour cela oublié, et l'auteur profite de ce qu'il se trouve dans la maison pour parler de l'ameublement, du Crucifix, des images pieuses, du bénitier, enfin de la conversation au foyer domestique, du tutoiement, pour lequel il se montre très-sévère, de la sanctification du dimanche et du respect de la loi de l'abstinence. Rien n'est omis, on le voit, et tout est dit et enseigné de la façon la plus intéressante. Le *Bénédicité* de Mgr Gaume mérite une bonne place à côté de ses aînés, une très-bonne place dans la bibliothèque de la famille.

—

18. **Œuvre de N.-D. de la Vocation** établie au petit séminaire de Saint-Sauveur, à Cellule (Puy-de-Dôme); in-18 de 124 pages, Clermont, 1878; — prix: 60 centimes *franco.*

Ce petit livre se compose de deux parties: la première est un traité de la vocation, le second, qui fait connaître l'Œuvre de N.-D. de la Vocation établie dans le petit séminaire de Cellule, est pour ainsi dire l'application des principes posés dans la première partie. Le Traité de la vocation, comme le dit M. le vicaire général de Clermont dans l'approbation donnée au livre, est grave et solide, méthodique et complet. On y trouve condensée la doctrine des meilleurs auteurs, et il y règne un esprit de foi et une hauteur de

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques,* rue de Vaugirard, 371. — MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.

vue en parfaite conformité avec un sujet de cette importance. M. le vicaire général termine en en recommandant la lecture à ceux qui ont à s'occuper de la question toujours si délicate de leur propre vocation ou de la vocation des autres ; nous n'avons rien à ajouter à un jugement et à une recommandation qui viennent d'une si haute autorité.

—

19. **L'abbé Jean-Marie de La Mennais,** fondateur de l'Institut de Ploërmel, par l'Auteur des Contemporains (Eugène de Mirecourt) ; 2e édition, in-12 de 340 pages, avec portrait et fac-simile de l'écriture ; Paris, 1876, chez Bray et Retaux ; — prix : 3 fr.

Le nom de La Mennais rappelle l'une des chutes les plus terribles du génie qui croit en lui-même plutôt qu'à l'Église, il doit rappeler aussi une des œuvres les plus utiles qui aient été créées de nos jours. Pendant que l'orgueil détruisait, l'humilité édifiait ; l'œuvre de l'orgueil n'a pas duré et le génie tombé n'attire plus l'attention de l'homme ; l'œuvre de l'humilité dure toujours, elle produit chaque jour des fruits de bénédictions et de vertus qui se multiplient en France et dans les contrées les plus lointaines. C'est ce que montre d'une façon très-intéressante l'histoire de Jean-Marie de La Mennais, fondateur de cet Institut de Ploërmel, qui complète celui du Vénérable de la Salle, celui-ci destiné aux agglomérations plus nombreuses, puisqu'il exige la présence de plusieurs Frères à la fois, celui-là convenant aux agglomérations les moins nombreuses, puisqu'il permet à un seul Frère de diriger une école. Nous ne referons pas ici, avec l'auteur des Contemporains, l'histoire de ce prêtre dévoué, qui souffrit tant de la chute de son frère, Félicité de La Mennais, et qui travailla toute sa vie à la gloire de l'Eglise et à la bonne éducation de l'enfance, renonçant, pour se consacrer à cette œuvre, aux plus hautes dignités ecclésiastiques ; notre intention est de faire quelque jour connaître cette œuvre, qui ne l'est pas assez ; ici, nous ne voulons qu'attirer l'attention sur l'homme, et recommander la lecture d'une biographie qui a sa juste place dans la collection des *Hommes illustres du clergé de France.*

—

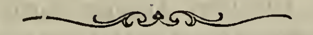
20. **De Paris à Plevna,** journal d'un journaliste, de mai à décembre 1877, par A. Mlochowski de Belina ; in-12 de 294 pages ; Paris, 1878 ; — prix : 3 fr.

Le titre seul de ce livre en indique l'intérêt : c'est l'histoire d'hier, c'est la connaissance faite avec des généraux qui vont peut-être devenir plus célèbres encore dans une nouvelle guerre. Le journaliste est plein d'entrain et de bonne humeur, trop leste en deux ou trois endroits, et d'un *russophilisme* qui ne se dissimule pas. Mais il marchait à la suite de l'armée russe, cela s'explique. Il parle à un endroit de don Carlos, à qui il fait dire que la guerre faite par la Russie à la Turquie était juste ; nous lui laissons la responsabilité de cette assertion, comme nous la laisserions au prince, si telle est l'opinion du brave prétendant espagnol. Nous n'avons pas besoin de dire que bien des renseignements utiles se mêlent au récit des batailles.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, Soussens et Cie, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES



L'ENCYCLIQUE

Le Pape vient de s'adresser à l'univers entier, en s'adressant aux patriarches, primats, archevêques et évêques du monde catholique ; nous reproduisons aujourd'hui cette grande parole pontificale si impatiemment attendue, nous la reproduisons dans son texte officiel et authentique, dont les connaisseurs pourront admirer la belle latinité, dont tous admireront la majestueuse ampleur, la solide doctrine, la paternelle mansuétude et la tranquille sérénité.

Nous nous sommes attaché à en donner une traduction aussi exacte que possible pour le sens, en nous servant pour cela des traductions françaises et de la traduction italienne qui a paru dans les journaux catholiques de Rome ; nous devons ajouter qu'aucune de ces traductions ne peut donner l'idée de l'élégance du texte original. Léon XIII est l'un des meilleurs latinistes de notre temps, et l'on sait qu'il apporte à tout ce qu'il écrit, soit dans la langue ecclésiastique, soit dans la langue italienne, cette perfection de style à laquelle les beaux esprits de Rome ont toujours attaché le plus grand prix.

SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI

LEONIS

DIVINA PROVIDENTIA PAPÆ XIII

EPISTOLA ENCYCLICA

AD PATRIARCHAS, PRIMATES, ARCHIEPISCOPOS ET EPISCOPOS UNIVERSOS CATHOLICI ORBIS GRATIAM ET COMMUNIONEM CUM APOSTOLICA SEDE HABENTES.

—

Venerabilibus Fratribus, Patriarchis, Primatibus, Archiepiscopis et Episcopis universis catholici orbis gratiam et communionem cum apostolica Sede habentibus,

LEO PP. XIII

Venerabiles Fratres, salutem et apostolicam Benedictionem.

Inscrutabili Dei consilio ad Apostolicæ Dignitatis fastigium licet immerentes evecti, vehementi statim desiderio ac veluti necessitate urgeri Nos sensimus, Vos litteris alloquendi, non modo ut sensus intimæ dilectionis Nostræ Vobis expromeremus, sed etiam ut Vos in partem sollicitudinis Nostræ vocatos, ad sustinendam Nobiscum horum temporum dimicationem pro Ecclesia Dei et pro salute animarum, ex munere Nobis divinitus credito confirmaremus.

Ab ipsis enim Nostri Pontificatus exordiis tristis Nobis sese offert conspectus malorum quibus hominum genus undique premitur: hæc tam late patens subversio supremarum veritatum quibus, tanquam fundamentis, humanæ societatis status continetur; hæc ingeniorum protervia legitimæ cujusque potestatis impatiens; hæc perpetua dissidiorum causa, unde intestinæ concertationes, sæva et cruenta bella existunt; contemptus legum quæ mores regunt justitiamque tuentur; fluxarum rerum inexplebilis cupiditas et æternarum oblivio usque ad vesanum illum

LETTRE ENCYCLIQUE
DE NOTRE TRÈS-SAINT SEIGNEUR
LÉON XIII
PAPE PAR LA PROVIDENCE DE DIEU

A TOUS LES PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES, ET ÉVÊQUES DE L'UNIVERS CATHOLIQUE EN GRACE ET EN COMMUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE

—

A tous ses Vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques et Évêques de l'univers catholique en grâce et en communion avec le Siège Apostolique,

LÉON XIII, PAPE.

Vénérables Frères, salut et Bénédiction apostolique.

A peine élevé, par un impénétrable dessein de Dieu et sans le mériter, au faîte de la Dignité Apostolique, Nous Nous sommes senti poussé par un vif désir et par une sorte de nécessité à Nous adresser à Vous par lettre, non-seulement pour Vous manifester les sentiments de Notre profonde affection, mais encore pour remplir auprès de Vous, qui avez été appelés à partager Notre sollicitude, les devoirs de la charge que Dieu Nous a confiée, en Vous encourageant à soutenir avec Nous les combats des temps actuels pour l'Église de Dieu et le salut des âmes.

En effet, dès les premiers instants de Notre Pontificat, ce qui s'offre à Nos regards, c'est le triste spectacle des maux qui accablent de toutes parts le genre humain : et cette subversion si étendue des vérités suprêmes qui sont comme les fondements sur lesquels s'appuie l'état de la société humaine; et cette audace des esprits qui ne peuvent supporter aucune autorité légitime; et cette cause perpétuelle de dissensions d'où naissent les querelles intestines et les guerres cruelles et sanglantes; le mépris des lois qui règlent les mœurs et protègent la justice; l'insatiable cupidité des choses qui passent et l'oubli des choses éternelles portés l'un et l'autre jusqu'à cette fureur insensée qui amène partout tant de malheureux à porter, sans trembler, sur eux-

furorem, quo tot miseri passim violentas sibi manus inferre non timent ; inconsulta bonorum publicorum administratio, effusio, interversio ; nec non eorum impudentia qui, cum maxime fallunt, id agunt, ut patriæ, ut libertatis et cujuslibet juris propugnatores esse videantur ; ea denique quæ serpit per artus intimos humanæ societatis lethifera quædam pestis, quæ eam quiescere non sinit, ipsique novas rerum conversiones et calamitosos exitus portendit.

Horum autem malorum causam in eo præcipue sitam esse Nobis persuasum est, quod despecta ac rejecta sit sancta illa et augustissima Ecclesiæ Auctoritas, quæ Dei nomine humano generi præest, et legitimæ cujusque auctoritatis vindex est et præsidium. Quod cum hostes publici ordinis probe noverint, nihil aptius ad societatis fundamenta convellanda putaverunt, quam si Ecclesiam Dei pertinaci aggressione peterent, et probrosis calumniis in invidiam odiumque vocantes quasi ipsa civili veri nominis humanitati adversaretur, ejus auctoritatem et vim novis in dies vulneribus labefactarent, supremamque potestatem Romani Pontificis everterent, in quo æternæ ac immutabiles boni rectique rationes custodem in terris habent et adsertorem. Hinc porro profectæ sunt leges divinam catholicæ Ecclesiæ constitutionem convellentes, quas in plerisque regionibus latas esse deploramus ; hinc dimanarunt Episcopalis potestatis contemptus, objecta ecclesiastici Ministerii exercitio impedimenta, religiosorum cætuum disjectio, ac publicatio bonorum, quibus Ecclesiæ administri et pauperes alebantur ; hinc effectum ut a salutari Ecclesiæ moderamine publica instituta, caritati et beneficentiæ consecrata, subducerentur ; hinc orta effrenis illa libertas prava quæque decendi et in vulgus edendi, dum ex adverso modis omnibus Ecclesiæ jus ad juventutis institutionem et educationem, violatur et opprimitur. Neque alio spectat civilis Principatus occupatio, quem divina Providentia multis ab hinc sæculis Romano Antistiti concessit, ut libere ac expedite potestate a Christo collata, ad æternum populorum salutem uteretur.

Funestam hanc ærumnarum molem Vobis, Venerabiles Fratres, commemoravimus, non ad augendam tristitiam

mêmes des mains violentes; l'administration inconsidérée de la fortune publique, la profusion, la malversation, comme aussi l'impudence de ceux qui, commettant les plus grandes fourberies, s'efforcent de se donner l'apparence de défenseurs de la patrie, de la liberté et de tous les droits; enfin cette sorte de peste meurtrière qui, s'insinuant dans les membres de la société humaine, ne lui laisse point de repos et lui prépare de nouvelles révolutions et de funestes catastrophes.

Or, Nous Nous sommes convaincu que ces maux ont leur principale cause dans le mépris et le rejet de cette sainte et très-auguste Autorité de l'Église qui gouverne le genre humain au nom de Dieu, et qui est la sauvegarde et l'appui de toute autorité légitime. Les ennemis de l'ordre public, qui l'ont parfaitement compris, ont pensé que rien n'était plus propre à renverser les fondements de la société que d'attaquer sans relâche l'Église de Dieu, de la rendre odieuse et haïssable par de honteuses calomnies, en la représentant comme l'ennemie de la vraie civilisation, d'affaiblir son autorité et sa force par des blessures sans cesse renouvelées, et de renverser le pouvoir suprême du Pontife Romain, qui est ici-bas le gardien et le défenseur des règles éternelles et immuables du bien et du juste. De là donc sont sorties ces lois qui détruisent la divine constitution de l'Église catholique et dont Nous avons à déplorer la promulgation dans la plupart des pays; de là, ont découlé et le mépris du pouvoir épiscopal, et les entraves mises à l'exercice du ministère ecclésiastique et la dispersion des Ordres religieux, et la confiscation des biens qui servaient à nourrir les ministres de l'Église et les pauvres; de là encore ce résultat que les institutions publiques consacrées à la charité et à la bienfaisance ont été soustraites à la salutaire direction de l'Église; de là cette liberté effrénée d'enseigner et de publier tout ce qui est mal, pendant qu'au contraire on viole et on opprime de toute manière le droit de l'Église à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse. Et ce n'est pas un autre but qu'on s'est proposé en s'emparant du Principat temporel que la divine Providence avait accordé depuis de longs siècles au Pontife Romain pour qu'il pût user librement et sans entraves, pour le salut éternel des peuples, du pouvoir que Jésus-Christ lui a conféré.

Si Nous avons rappelé ces funestes et innombrables maux, Vénérables Frères, ce n'est pas pour augmenter la tristesse

vestram, quam miserrima hæc rerum conditio per se Vobis ingerit; sed quia intelligimus ex ea Vobis apprime perspectum fore, quanta sit gravitas rerum quæ ministerium et zelum Nostrum exposcunt, et quam magno studio Nobis adlaborandum sit, ut Ecclesiam Christi et hujus Apostolicæ sedis dignitatem, tot calumniis lacessitam, in hac præsertim iniquitate temporum pro viribus defendamus, ac vindicemus.

Clare innotescit ac liquet, Venerabiles Fratres, civilis humanitatis rationem solidis fundamentis destitui, nisi, æternis principiis veritatis et immutabilibus recti justique legibus innitatur, ac nisi hominum voluntates inter se sincera dilectio devinciat, officiorumque inter eos vices ac rationes suaviter moderetur. Jamvero ecquis negare audeat Ecclesiam esse, quæ diffuso per gentes Evangelii præconio, lucem veritatis inter efferatos populos et fœdis superstitionibus imbutos adduxit, eosque ad divinum rerum auctorem agnoscendum et sese respiciendos excitavit; quæ servitutis calamitate sublata, ad pristinam naturæ nobilissimæ dignitatem homines revocavit; quæ in omnibus terræ plagis redemptionis signo explicato, scientiis et artibus adductis, aut suo tectis præsidio, optimis caritatis institutis, queis omnis generis ærumnis consultum est, fundatis et in tutelam receptis, ubique hominum genus privatim et publice excoluit, a squalore vindicavit et ad vitæ formam, humanæ dignitati ac spei consentaneam, omni studio composuit? Quod si quis sanæ mentis hanc ipsam qua vivimus ætatem, Religioni et Ecclesiæ Christi infensissimam, cum iis temporibus auspicatissimis conferat, quibus Ecclesia uti mater a gentibus colebatur, omnino comperiet ætatem hanc Nostram perturbationibus et demolitionibus plenam, recta ac rapide in suam perniciem ruere; ea vero tempora optimis institutis, vitæ tranquillitate, opibus et prosperitate eo magis floruisse, quo Ecclesiæ regiminis ac legum sese observatiores populi exhibuerunt. Quod si plurima ea quæ memoravimus bona, ab Ecclesiæ ministerio et salutari ope profecta, vera sunt humanitatis civilis opera ac decora, tantum abest ut Ecclesia Christi ab ea abhorreat eamve respuat, ut ad sese potius

qu'un si déplorable état de choses fait naître en Vous par lui-même; mais c'est parce que Nous comprenons qu'à cette vue Vous reconnaîtrez quelle est la gravité des choses qui réclament Notre ministère et Notre zèle, et avec quelle sollicitude Nous devons travailler, en ces temps malheureux, à défendre et à garantir de toutes Nos forces l'Église du Christ et la dignité de ce Siége Apostolique attaquée par tant de calomnies.

Il est notoire et évident, Vénérables Frères, que la cause de la civilisation manque de fondements solides si elle ne s'appuie pas sur les principes éternels de la vérité et sur les lois immuables du droit et de la justice, si un amour sincère n'unit entre elles les volontés des hommes et ne règle avec douceur la distinction et les motifs de leurs devoirs réciproques. Or, qui oserait le nier? N'est-ce pas l'Église qui, en prêchant l'Évangile parmi les nations, a fait briller la lumière de la vérité au milieu des peuples sauvages et imbus de superstitions honteuses et qui les a ramenés à la connaissance du divin Auteur de toutes choses et au respect d'eux-mêmes? N'est-ce pas l'Église qui, faisant disparaître la calamité de l'esclavage, a rappelé les hommes à l'ancienne dignité de leur très-noble nature ? N'est-ce pas elle qui, en déployant sur toutes les plages de la terre le signe de la rédemption, en introduisant les sciences et les arts ou en les couvrant de sa protection, qui, en fondant et entretenant d'admirables institutions de charité et pourvoyant ainsi au soulagement de toutes les misères humaines, a partout civilisé le genre humain dans la famille et dans la société, l'a relevé de sa dégradation et l'a formé, avec la plus grande sollicitude, à un genre de vie conforme à la dignité et aux destinées de sa nature? Et maintenant, si un homme d'un esprit sain compare l'époque où nous vivons, si hostile à la Religion et à l'Église de Jésus-Christ, avec ces temps fortunés où l'Église était honorée par les peuples comme une mère, il reconnaîtra parfaitement que notre époque pleine de troubles et de destructions se précipite directement et rapidement à sa perte, tandis que les temps qui ont précédé ont été d'autant plus florissants en excellentes institutions, en tranquillité de la vie, en richesses et en prospérité, que les peuples se sont montrés plus soumis à la direction de l'Église et plus fidèles observateurs de ses lois. Que si les biens nombreux que Nous venons de rappeler et qui ont dû leur naissance au minis-

altricis magistræ et matris ejus laudem omnino censeat pertinere.

Quin immo civilis humanitatis genus, quod sanctis Ecclesiæ doctrinis et legibus ex adverso repugnet, non aliud nisi civilis cultus figmentum et abs re nomen inane putandum est. Cujus rei manifesto sunt argumento populi illi, queis evangelica lux non affulsit, quorum in vita fucus quidam humanioris cultus conspici potuit, at solida et vera ejus bona non viguerunt. Haud quaquam sane civilis vitæ perfectio ea ducenda est, qua legitima quæque potestas audacter contemnitur ; neque ea libertas reputanda, quæ effreni errorum propagatione, pravis cupiditatibus libere explendis, impunitate flagitiorum et scelerum, oppressione optimorum civium cujusque ordinis, turpiter et misere grassatur.

Cum enim erronea, prava et absona hæc sint, non eam vim profecto habent, ut humanam familiam perficiant et prosperitate fortunent, *miseros* enim *facit populos peccatum* (1), sed omnino necesse est, ut mentibus et cordibus corruptis, ipsa in omnem labem pondere suo populos detrudant, rectum quemque ordinem labefactent, atque ita reipublicæ conditionem et tranquillitatem serius ocius ad ultimum exitum adducant.

Quid autem, si Romani Pontificatus opera spectentur, iniquius esse potest, quam inficiari quantopere Romani Antistites de universa civili societate et quam egregie sint meriti ? Profecto Decessores Nostri, ut populorum bono prospicerent, omnis generis certamina suscipere, graves exantlare labores, seque asperis difficultatibus objicere nunquam dubitarunt : et defixis in cœlo oculis neque improborum minis submisere frontem, neque blanditiis aut pollicitationibus se ab officio abduci degeneri assensu passi sunt. Fuit hæc Apostolica sedes, quæ dilapsæ societatis veteris

(1) Prov. 14, 34.

tère de l'Église et à son influence salutaire sont vraiment les œuvres et l'ornement de la civilisation humaine, il s'en suit que l'Église du Christ est si loin de haïr et de repousser cette civilisation, qu'elle peut au contraire justement revendiquer l'honneur d'en avoir été la nourrice, la maîtresse et la mère.

Bien plus, cette sorte de civilisation qui répugnerait, au contraire, aux saintes doctrines et aux lois de l'Église, n'est autre chose qu'une fausse civilisation et doit être considérée comme un vain nom sans réalité. C'est là une vérité dont nous fournissent une preuve manifeste ces peuples pour qui n'a pas brillé la lumière de l'Évangile ; dans leur vie on a pu apercevoir quelque teinture de la civilisation, mais les vrais et solides biens de cette civilisation n'y ont pas eu de force. Il ne faut point, en effet, considérer comme une perfection de la vie civile le mépris audacieux de tout pouvoir légitime ; et l'on ne peut saluer du nom de liberté celle qui a pour cortège honteux et misérable la propagation effrénée des erreurs, le libre assouvissement des cupidités perverses, l'impunité des turpitudes et des crimes et l'oppression des meilleurs citoyens de toute classe.

Comme ce sont là des choses erronées, perverses et fausses, elles ne sauraient certainement avoir la force de perfectionner la famille humaine et de la faire prospérer, car *le péché fait les peuples misérables* (1) ; il est, au contraire, absolument inévitable que les esprits et les cœurs étant corrompus, ces principes précipitent par leur propre poids les peuples dans toutes sortes de calamités, renversent tout ordre légitime et conduisent tôt ou tard à leur dernière perte la société et la tranquillité publique.

Si l'on contemple, au contraire, les œuvres du Pontificat Romain, que peut-il y avoir de plus inique que de nier combien les Pontifes Romains ont excellement mérité de toute la société civile ? Nos Prédécesseurs, en effet, afin de pourvoir au bonheur des peuples, n'ont pas hésité à entreprendre des luttes de tout genre, à supporter de rudes fatigues et à s'exposer aux plus graves difficultés ; les yeux fixés au Ciel, ils ne courbèrent point le front devant les menaces des méchants et ne se laissèrent jamais détourner de leur devoir par un indigne assentiment aux flatteries ou aux promesses. Ce fut ce Siège Apostolique qui recueillit et réunit les restes de l'antique société ; il fut le flam-

(1) Prov. 14-34.

reliquias collegit et coagmentavit; hæc eadem fax amica fuit, qua humanitas Christianorum temporum effulsit; fuit hæc salutis anchora inter sævissimas tempestates, queis humana progenies jactata est; sacrum fuit concordiæ vinculum quod nationes dissitas, moribusque diversas inter se consociavit; centrum denique commune fuit, unde cum fidei et religionis doctrina, tum pacis et rerum gerendarum auspicia ac consilia petebantur. Quid multa? Pontificum Maximorum laus est, quod constantissime se pro muro et propugnaculo objecerint, ne humana societas in superstitionem et barbariem antiquam relaberetur.

Utinam autem salutaris hæc auctoritas neglecta nunquam esset vel repudiata! Profecto neque civilis Principatus augustum et sacrum illud amisisset decus, quod a religione inditum præferebat, quodque unum parendi conditionem homine dignam nobilemque efficit; neque exarsissent tot seditiones et bella, quæ calamitatibus et cædibus terras funestarunt; neque regna olim florentissima, e prosperitatis culmine dejecta, omnium ærumnarum pondere premerentur. Cujus rei exemplo etiam sunt Orientales populi, qui abruptis suavissimis vinculis, primævæ nobilitatis splendorem, scientiarum et artium laudem, atque imperii sui dignitatem amiserunt.

Præclara autem beneficia, quæ in quamlibet terræ plagam ab Apostolica Sede profecta esse illustria omnium temporum monumenta declarant potissimum persensit Itala hæc regio, quæ quanto eidem propinquior loci natura extitit, tanto uberiores fructus ab ea percepit. Romanis certe Pontificibus Italia acceptam referre debet solidam gloriam et amplitudinem, qua reliquas inter gentes eminuit. Ipsorum auctoritas paternumque studium non semel eam ab hostium impetu texit, eidemque levamen et opem attulit, ut catholica fides nullo non tempore in Italorum cordibus integra custodiretur.

Hujusmodi Prædecessorum Nostrorum merita, ut cætera prætereamus, maxime testatur memoria temporum S. Leonis Magni, Alexandri III, Innocentii III, S. Pii V, Leonis X aliorumque Pontificum, quorum opera vel auspiciis ab

beau ami qui illumina la civilisation des temps chrétiens ; il fut l'ancre de salut au milieu des plus terribles tempêtes qui aient agité la race humaine ; il fut le lien sacré de la concorde qui unit entre elles des nations séparées par l'espace et par la diversité des mœurs ; il fut enfin le centre commun où l'on venait chercher, en même temps que la doctrine de la foi et de la religion, les espérances et les conseils de la paix et du bon gouvernement. Quoi de plus ? C'est la gloire des Souverains-Pontifes de s'être constamment opposés comme un mur et un rempart pour empêcher la société humaine de retomber dans la superstition et dans la barbarie antiques.

Plût au Ciel que cette autorité salutaire n'eût jamais été négligée ou répudiée ! Le pouvoir civil n'eût pas alors perdu cette auréole auguste et sacrée qui le distinguait, que la religion lui avait donnée et qui seule rend l'état d'obéissance noble et digne de l'homme ; on n'aurait pas vu s'allumer tant de séditions et de guerres qui ont malheureusement rempli la terre de calamités et de meurtres ; et tant de royaumes, autrefois très-florissants, tombés aujourd'hui du faîte de la prospérité, ne seraient point accablés sous le poids de toutes sortes de misères. Nous en avons encore un exemple dans les peuples orientaux qui, en rompant les liens si doux qui les unissaient à ce Siége Apostolique, ont perdu la splendeur de leur antique renommée, la gloire des sciences et des arts et la dignité de leur empire.

Or, ces admirables bienfaits que le Siége Apostolique a répandus sur toutes les plages de la terre, et dont font foi d'illustres monuments de tous les temps, ont été spécialement ressentis par ce pays d'Italie qui a tiré de ce Siége des fruits d'autant plus abondants que, par le fait de sa situation, il s'en trouvait plus rapproché. C'est certainement aux Pontifes Romains que l'Italie doit se reconnaître redevable de la gloire solide et de la grandeur dont elle a brillé au milieu des autres nations. Leur autorité et leurs soins paternels l'ont plus d'une fois protégée contre les attaques de ses ennemis, et lui ont apporté l'aide et le secours nécessaire pour que la foi catholique fût toujours intégralement conservée dans les cœurs des Italiens.

Ces mérites de Nos Prédécesseurs, pour n'en point citer d'autres, nous sont surtout attestés par l'histoire des temps de saint Léon le Grand, d'Alexandre III, d'Innocent III, de saint Pie V, de Léon X et d'autres Pontifes, par les soins et sous les auspices

extremo excidio, quod a Barbaris impendebat, Italia sospes evasit, incorruptam retinuit antiquam fidem, atque inter tenebras squaloremque rudioris ævi scientiarum lumen et splendorem artium aluit, vigentemque servavit. Testatur Nostra hæc alma Urbs Pontificum Sedes, quæ hunc ex iis fructum maximum cepit, ut non solum arx fidei munitissima esset, sed etiam bonarum artium asylum et domicilium sapientiæ effecta totius orbis erga se admirationem et observantiam conciliaret. Cum harum rerum amplitudo ad æternam memoriam monumentis historiæ sit tradita, facili negotio intelligitur non potuisse nisi per hostilem voluntatem indignamque calumniam, ad hominum deceptionem, voce ac litteris obtrudi, hanc Apostolicam Sedem civili populorum cultui et Italiæ felicitati impedimento esse.

Si igitur spes omnes Italiæ Orbisque universi in ea vi communi utilitati et bono saluberrima, qua Sedis Apostolicæ pollet auctoritas, et in arctissimo nexu sunt positæ, qui omnes Christi fideles cum Romano Pontifice devinciat, nihil Nobis potius esse debere cognoscimus, quam ut Romanæ Cathedræ suam dignitatem sartam tectamque servemus, et membrorum cum Capite, filiorum cum Patre conjunctionem magis magisque firmemus.

Quapropter ut imprimis, eo quo possumus modo, jura libertatemque hujus Sanctæ Sedis adseramus, contendere nunquam desinemus, ut auctoritati Nostræ suum constet obsequium, ut obstacula amoveantur, quæ plenam ministerii Nostri potestatisque libertatem impediunt, atque in eam rerum conditionem restituantur, in qua divinæ Sapientiæ consilium Romanos Antistites jampridem collocaverat. Ad hanc vero restitutionem postulandam movemur, Venerabiles Fratres, non ambitionis studio aut dominationis cupiditate, sed officii Nostri ratione et religiosis jusjurandi vinculis quibus obstringimur; ac præterea non solum ex eo quod principatus hic ad plenam libertatem spiritualis potestatis tuendam conservandamque est necessarius; sed etiam quod exploratissimum est, cum de temporali Principatu Sedis Apostolicæ agitur, publici etiam boni et salutis

desquels l'Italie échappa à la dernière destruction dont elle était menacée par les Barbares, conserva intacte l'antique foi, et au milieu des ténèbres et de la barbarie d'une époque plus grossière entretint la lumière des sciences et la splendeur des arts, et les conserva florissantes. Ils nous sont attestés encore par cette noble Ville qui est la Nôtre, Siége des Pontifes, laquelle a tiré d'eux ce très-grand avantage d'être non-seulement la plus forte citadelle de la foi, mais encore l'asile des beaux-arts et la demeure de la sagesse, ce qui lui a valu l'admiration et le respect du monde entier. Comme ces grandes choses ont été transmises au souvenir éternel de la postérité par les monuments de l'histoire, il est aisé de comprendre que ce n'est que par une volonté hostile et une indigne calomnie employées l'une et l'autre à tromper les hommes, qu'on a fait accroire, par la parole et par les écrits, que ce Siége Apostolique est un obstacle à la civilisation des peuples et au bonheur de l'Italie.

Si donc toutes les espérances de l'Italie et du monde entier sont placées sur cette influence si favorable au bien et à l'utilité de tous dont jouit l'autorité du Siége Apostolique et sur ce lien si étroit qui unit tous les chrétiens fidèles au Pontife Romain, Nous comprenons que Nous ne devons avoir rien plus à cœur que de conserver religieusement intacte sa dignité à la Chaire Romaine et d'affermir de plus en plus l'union des membres avec la Tête et celle des fils avec leur Père.

C'est pourquoi, pour maintenir avant tout, autant qu'il est en Notre pouvoir, les droits et la liberté de ce Saint-Siége, Nous ne cesserons jamais de combattre pour conserver à Notre autorité l'obéissance qui lui est due, pour écarter les obstacles qui empêchent la pleine liberté de Notre ministère et de Notre puissance, et pour obtenir le retour à cet état de choses où les desseins de la divine Sagesse avaient autrefois placé les Pontifes Romains. Et ce n'est ni par esprit d'ambition, ni par désir de domination, Vénérables Frères, que Nous sommes poussé à demander ce retour ; mais bien par les devoirs de Notre charge et par les engagements religieux du serment qui Nous lie ; Nous y sommes en outre poussé, non seulement par la considération que ce principat Nous est nécessaire pour défendre et conserver la pleine liberté du pouvoir spirituel, mais encore parce qu'il a été pleinementconstaté que lorsqu'il s'agit du Principat temporel du Siége apostolique, c'est la cause même du bien public et du salut de toute la société humaine qui est en question. Il

totius humanæ societatis causam agitari. Hinc prætermittere non possumus, quin pro officii Nostri munere, quo Sanctæ Ecclesiæ jura tueri tenemur, declarationes et protestationes omnes, quas Sa. Me. Pius IX Decessor Noster tum adversus occupationem civilis Principatus, tum adversus violationem jurium ad Romanam Ecclesiam pertinentium pluries edidit ac iteravit, easdem et Nos hisce Nostris litteris omnino renovemus et confirmemus. Simul autem ad Principes et supremos populorum Moderatores voces Nostras convertimus, eosque per nomen augustum Summi Dei etiam atque etiam obtestamur, ne oblatam sibi tam necessario tempore opem Ecclesiæ repudient, atque uti consentientibus studiis circa hunc fontem auctoritatis et salutis amice coeant eique intimi amoris et observantiæ vinculis magis magisque jungantur. Faxit Deus, ut illi, comperta eorum quæ diximus veritate, ac secum reputantes doctrinam Christi, ut Augustinus aiebat, *magnam, si obtemperetur, salutem esse reipublicæ* (1) et in Ecclesiæ incolumitate et obsequio suam etiam ac publicam incolumitatem et tranquillitatem contineri, cogitationes suas et curas conferant ad levanda mala, quibus Ecclesia ejusque visibile Caput affligitur, atque ita tandem contingat, ut populi quibus præsunt, justitiæ et pacis ingressi viam, felici ævo prosperitatis et gloriæ fruantur.

Deinde autem ut totius catholici gregis cum supremo Pastore concordia firmior in dies adseratur, Vos hoc loco peculiari cum affectu appellamus, Venerabiles Fratres, et vehementer hortamur, ut pro sacerdotali zelo et pastorali vigilantia Vestra fideles Vobis creditos religionis amore incendatis, quo propius et arctius huic Cathedræ veritatis et justitiæ adhæreant, omnes ejus doctrinas intimo mentis et voluntatis assensu suscipiant; opiniones vero etiam vulgatissimas, quas Ecclesiæ documentis oppositas noverint omnino rejiciant.

Qua in re Romani Pontifices Decessores Nostri, ac demum Sa. Me. Pius IX, præsertim in œcumenico Vaticano Concilio

(1) Ep. 138, alias 5, ad Marcellinum n. 15.

suit de là que, à raison du devoir de Notre charge, qui Nous oblige à défendre les droits de la sainte Église, Nous ne pouvons Nous dispenser de renouveler et de confirmer dans cette Lettre les déclarations et les protestations que Notre prédécesseur Pie IX, de sainte mémoire, a plusieurs fois émises et renouvelées, tant contre l'occupation du Principat civil que contre la violation des droits qui appartiennent à l'Église Romaine. Nous tournons en même temps Notre voix vers les princes et les chefs suprêmes des peuples, et Nous les supplions instamment, par l'auguste nom de Dieu très-puissant, de ne pas repousser l'aide que l'Église leur offre dans un moment où ils en ont tant besoin, de se réunir amicalement, d'un accord unanime, autour de cette source d'autorité et de salut, et de s'attacher de plus en plus à elle par les liens d'un amour intime et d'un profond respect. Fasse le Ciel que, reconnaissant la vérité de tout ce que Nous avons dit, et réfléchissant que la doctrine de Jésus-Christ, comme disait saint Augustin, est *le grand salut de l'État quand on y conforme ses actes* (1), que leur sûreté et leur tranquillité aussi bien que la sûreté et la tranquillité publiques dépendent de la conservation de l'Église et de l'obéissance qu'on lui prête, ils appliquent toutes leurs pensées et tous leurs soins à faire disparaître les maux dont l'Église et son Chef visible sont affligés et qu'ainsi les peuples qu'ils gouvernent, étant entrés, dans la voie de la justice et de la paix, jouissent enfin d'une ère heureuse de prospérité et de gloire !

Voulant ensuite maintenir de plus en plus étroite la concorde entre tout le troupeau catholique et son Pasteur suprême, Nous Vous engageons ici avec une affection toute particulière, Vénérables Frères, et Nous Vous exhortons vivement à enflammer de l'amour de la religion, par Votre zèle sacerdotal et Votre vigilance pastorale, les fidèles qui Vous ont été confiés, afin qu'ils s'attachent de plus en plus étroitement à cette Chaire de vérité et de justice, qu'ils acceptent tous sa doctrine avec la plus profonde soumission d'esprit et de volonté, et qu'ils rejettent absolument toutes les opinions, même les plus répandues, qu'ils sauront être contraires aux enseignements de l'Église.

Sur ce sujet, ayant sans cesse devant les yeux ces paroles de saint Paul : *Veillez à ce que personne ne vous trompe par le*

(1) Epist. 138, alias 5 ad Marcellinum, nº 15.

præ oculis habentes verba Pauli : *Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam secundum traditionem hominum, secundum elementa mundi et non secundum Christum* (1), haud prætermiserunt, quoties opus fuit, grassantes errores reprobare et apostolica censura confodere. Has condemnationes omnes, Decessorum Nostrorum vestigia sectantes, Nos ex hac Apostolica veritatis Sede confirmamus ac iteramus, simulque Patrem luminum enixe rogamus, ut fideles omnes perfecti in eodem sensu eademque sententia idem Nobiscum sapiant, idemque loquantur.

Vestri autem muneris est, Venerabiles Fratres, sedulam impendere curam, ut cœlestium doctrinarum semen late per Dominicum agrum diffundatur et catholicæ fidei documenta fidelium animis mature inserantur, altas in eis radices agant et ab errorum contagione incorrupta serventur. Quo validius contendunt religionis hostes imperitis hominibus, ac juvenibus præsertim, ea discenda proponere quæ mentes obnubilent moresque corrumpant, eo alacrius adnitendum est, ut non solum apta ac solida institutionis methodus, sed maxime institutio ipsa catholicæ fidei omnino conformis in litteris et disciplinis vigeat, præsertim autem in philosophia ex qua recta aliarum scientiarum ratio magna ex parte dependet ; quæque non ad evertendam divinam revelationem spectat, sed ad ipsam potius sternere viam gaudet, ipsamque ab impugnatoribus defendere, quemadmodum nos exemplo scriptisque suis Magnus Augustinus et Angelicus Doctor, cæterique christianæ sapientiæ Magistri docuerunt.

Optima porro juventutis disciplina ad veræ fidei et religionis munimen atque ad morum integritatem a teneris annis exordium habeat necesse est in ipsa domestica societate; quæ nostris hisce temporibus misere perturbata, in suam dignitatem restitui nullo modo potest nisi iis legibus in Ecclesia ab ipsomet divino Auctore est instituta. Qui

(1) Ad Coloss. 2, 8.

moyen de la philosophie ou des vaines faussetés suivant la tradition des hommes, suivant les principes du monde et non suivant Jésus-Christ (1), les Pontifes Romains, Nos prédécesseurs, et en particulier Pie IX, de sainte mémoire, surtout dans le Concile œcuménique du Vatican, n'ont pas manqué toutes les fois que c'était nécessaire, de réprouver les erreurs qui se répandaient et de les frapper des censures apostoliques. Nous aussi, marchant sur les traces de Nos prédécesseurs, Nous confirmons et Nous renouvelons toutes ces condamnations du haut de ce Siège Apostolique de vérité et nous demandons vivement en même temps au Père des lumières de faire que tous les fidèles, entièrement unis dans un même sentiment et une même croyance pensent comme Nous et parlent comme Nous.

Pour Vous, Vénérables Frères, Votre devoir est d'employer vos soins les plus assidus à répandre au loin dans le champ du Seigneur la semence des célestes doctrines et à faire pénétrer de bonne heure dans l'esprit des fidèles les preuves de la foi catholique pour qu'elles y poussent de profondes racines et s'y conservent à l'abri de la contagion des erreurs. Plus les ennemis de la religion font d'efforts pour enseigner aux hommes sans instruction et surtout aux jeunes gens des notions qui obscurcissent leur esprit et corrompent leur cœur, plus il faut travailler avec ardeur à faire prévaloir non-seulement une habile et solide méthode d'éducation, mais surtout à rendre l'enseignement lui-même de la foi catholique entièrement exact dans les lettres et les sciences et en particulier dans la philosophie, de laquelle dépend en grande partie la bonne direction des autres sciences, et qui, loin de tendre à renverser la divine révélation, se réjouit au contraire de lui aplanir plutôt la voie et de la défendre contre ceux qui l'attaquent, comme nous l'ont enseigné, par leur exemple et leurs écrits, le grand Augustin et le Docteur angélique, et tous les autres Maîtres de la science chrétienne.

Mais il est nécessaire que cette excellente éducation de la jeunesse, pour être le rempart de la vraie foi et de la religion et la sauvegarde de l'intégrité des mœurs, commence dès l'âge le plus tendre dans l'intérieur même de la famille, de cette société domestique qui, misérablement troublée de nos jours, ne peut être rétablie dans sa dignité que par ces lois que le divin Auteur a lui-même fixées en l'instituant dans l'Église. En effet, en éle-

(1) Ad. Coloss. 2.

cum matrimonii fœdus, in quo suam cum Ecclesia conjunctionem significatam voluit, ad Sacramenti dignitatem evexerit, non modo maritalem unionem sanctiorem effecit, sed etiam efficacissima tum parentibus, tum proli paravit auxilia, quibus, per mutuorum officiorum observantiam, temporalem ac æternam felicitatem facilius assequerentur. At vero postquam impiæ leges, Sacramenti hujus magni religionem nil pensi habentes, illud eodem ordine cum contractibus mere civilibus habuerunt, id misere consecutum est, ut, violata christiani conjugii dignitate, cives legali concubinatu pro nuptiis uterentur, conjuges fidei mutuæ officia negligerent, obedientiam et obsequium nati parentibus detrectarent, domesticæ charitatis vincula laxarentur, et, quod deterrimi exempli est publicisque moribus infensissimum, persæpe malesano amori perniciosæ ac funestæ discessiones succederent. Hæc sane misera et luctuosa non possunt, Venerabiles Fratres, vestrum zelum non excitare ac movere ad fideles vigilantiæ vestræ concreditos sedulo instanterque monendos, ut dociles aures doctrinis adhibeant quæ christiani conjugii sanctitatem respiciunt, ac pareant legibus quibus Ecclesia conjugum natorumque officia moderatur.

Tum vero illud optatissimum consequetur, quod singulorum etiam hominum mores et vitæ ratio reformentur : nam veluti ex corrupto stipite deteriores rami et fructus infelices germinant, sic mala labes, quæ familias depravat, in singulorum civium noxam et vicium tristi contagione redundat. Contra vero, domestica societate ad christianæ vitæ formam composita, singula membra sensim assuescent religionem pietatemque deligere, a falsis perniciosisque doctrinis abhorrere, sectari virtutem, majoribus obsequi, atque inexhaustum illud privatæ dumtaxat utilitatis studium coercere, quod humanam naturam tantopere deprimit ac enervat. In quem finem non parum profecto conferet pias illas consociationes moderari et provehere, quæ magno rei catholicæ bono nostra maxime hac ætate constitutæ sunt.

Grandia quidem et humanis majora viribus hæc sunt, quæ spe et votis nostris complectimur, Venerabiles Fratres; sed cum Deus sanabiles fecerit nationes orbis terrarum,

vant à la dignité de sacrement le pacte du mariage, qu'il a voulu faire servir à symboliser son union avec l'Église, Jésus-Christ n'a pas seulement rendu l'union des époux plus sainte, mais il a préparé tant aux parents qu'aux enfants les moyens les plus efficaces d'arriver, par l'observance de leurs devoirs mutuels, à la possession de la félicité temporelle et éternelle. Mais, après que des lois impies, ne comptant pour rien la sainteté de ce grand Sacrement, l'eurent rabaissé au même rang que les contrats purement civils, il est malheureusement arrivé que les citoyens, profanant la dignité du mariage chrétien, ont adopté le concubinat légal au lieu des noces religieuses; les époux ont négligé les devoirs de la foi qu'ils s'étaient promise, les enfants ont refusé à leurs parents l'obéissance et le respect qu'ils leur devaient, les liens de la charité domestique se sont relâchés et, ce qui est d'un déplorable exemple et des plus préjudiciables aux mœurs publiques, à un amour insensé ont très-souvent succédé des séparations funestes et pernicieuses. Il est impossible, Vénérables Frères, que la vue de ces maux et de ces faits affligeants n'excite pas Votre zèle et ne Vous pousse pas à exhorter avec soin et sans relâche les fidèles confiés à votre vigilance, afin qu'ils prêtent une oreille docile aux enseignements qui concernent la sainteté du mariage chrétien et qu'ils obéissent aux lois de l'Église qui règlent les devoirs des époux et des enfants.

C'est ainsi que vous obtiendrez cette réforme si désirable des mœurs et de la conduite des individus; car de même que d'un tronc pourri ne peuvent naître que des branches pires encore et des fruits malheureux, de même cette funeste plaie qui corrompt les familles rejaillit par une triste contagion sur chaque citoyen en particulier comme une cause d'infection et de mort. Au contraire, la société domestique étant une fois façonnée à la vie chrétienne, chacun de ses membres s'accoutumera peu à peu à aimer la religion et la piété, à détester les fausses et pernicieuses doctrines, à pratiquer la vertu, à obéir à ses supérieurs et à réprimer cette recherche insatiable de l'intérêt personnel qui abaisse et énerve si profondément la nature humaine. Un puissant moyen d'atteindre ce but sera de diriger et d'encourager ces pieuses associationsqui ont été plus particulièrement instituées dans ces temps-ci pour le bien du catholicisme.

Ce sont en vérité, Vénérables Frères, de grandes choses, supérieures même aux forces humaines que Nous embrassons ainsi de nos vœux et de nos espérances; mais comme Dieu a

cum Ecclesiam ad salutem gentium condiderit, eique suo se auxilio adfuturum usque ad consummationem sæculi promiserit, firmiter confidimus, adlaborantibus Vobis, humanum genus tot malis et calamitatibus admonitum, tandem in Ecclesiæ obsequio, in hujus Apostolicæ Cathedræ infallibili magisterio salutem et prosperitatem quæsiturum.

Interea, Venerabiles Fratres, antequam finem scribendi faciamus, necesse est ut Vobis declaremus gratulationem Nostram pro mira illa consensione et concordia, quæ animos Vestros inter Vos et cum hac Apostolica Sede in unum conjungit. Quam quidem perfectam conjunctionem non modo inexpugnabile propugnaculum esse contra impetus hostium arbitramur; sed etiam faustum ac felix omen quod meliora tempora Ecclesiæ spondet; ac dum eadem maximun solatium affert infirmitati Nostræ, etiam animum opportune erigit, ut in arduo, quod suscepimus, munere, omnes labores, omnia certamina pro Ecclesia Dei alacriter sustineamus.

Ab hisce porro spei et gratulationis causis, quia Vobis patefecimus, sejungere non possumus eas significationes amoris et obsequii, quas in his Nostri Pontificatus exordiis Vos, Venerabiles Fratres, et una cum Vobis exhibuere humilitati Nostræ ecclesiastici viri et fideles quamplurimi, qui litteris missis, largitionibus collatis, peregrinationibus etiam peractis, necnon aliis pietatis officiis, ostenderunt devotionem et caritatem illam, qua meritissimum Prædecessorem Nostrum prosecuti fuere, adeo firmam, stabilem integramque manere ut in persona tam imparis non tepescat heredis.

Pro hisce splendidissimis catholicæ pietatis testimoniis humiliter confitemur Domino quia bonus et benignus est, ac Vobis, Venerabiles Fratres, cunctisque dilectis Filiis, a quibus ea accepimus, gratissimos animi Nostri sensus ex intimo corde publice profitemur, plenam foventes fiduciam nunquam defuturum Nobis, in his rerum angustiis et temporum difficultatibus, hoc Vestrum ac fidelium studium et dilectionem. Nec vero dubitamus quin egregia hæc filialis pietatis et christianæ virtutis exempla plurimum sint valitura ut Deus clementissimus, officiis hisce permotus, gregem

fait les nations du monde guérissables et qu'il a fondé son Église pour le salut des peuples, en promettant de l'assister jusqu'à la consommation des siècles, Nous avons la ferme confiance qu'avec Votre coopération le genre humain, averti par tant de maux et de calamités, finira par chercher le salut et la prospérité dans la soumission à l'Église, et dans le magistère infaillible de cette Chaire apostolique.

Et maintenant, Vénérables Frères, avant de terminer cette Lettre, Nous éprouvons le besoin de Vous faire part de la joie que Nous éprouvons en voyant l'union admirable et la concorde qui règnent parmi Vous et qui Vous unissent si parfaitement à ce Siège Apostolique. Nous sommes persuadé que cette parfaite union est non-seulement un rempart inexpugnable contre les assauts des ennemis, mais encore un présage heureux et favorable de temps meilleurs pour l'Église; en même temps qu'elle apporte une très-grande consolation à Notre faiblesse, elle relève heureusement Notre courage et Nous aide à soutenir avec ardeur, dans la difficile charge que Nous avons reçue, toutes les fatigues, tous les combats pour l'Église de Dieu.

Nous ne pouvons non plus séparer de ces causes d'espérance et de joie que Nous venons de Vous manifester ces manifestations d'amour et d'obéissance que, dans ces commencements de Notre Pontificat, Vous, Vénérables Frères, Vous avez faites envers Notre humble personne et qu'ont faites avec Vous tant d'ecclésiastiques et de fidèles, qui par des lettres, par des présents recueillis, par des pèlerinages accomplis et par d'autres marques de piété, Nous ont montré que cette dévotion et cette charité qu'ils n'avaient cessé de témoigner à Notre si digne Prédécesseur sont demeurées si fermes, si stables et si entières, qu'elles ne se sont point refroidies à l'égard de la personne d'un si indigne héritier.

A la vue de témoignages si splendides de la foi catholique, Nous confessons humblement que le Seigneur est bon et miséricordieux, et à Vous, Vénérables Frères, et à tous ces fils chéris de qui Nous les avons reçus, Nous exprimons les profonds sentiments de gratitude dont Notre cœur est rempli, plein de confiance que, dans la détresse et les difficultés des temps actuels, Votre zèle et Votre amour, ainsi que ceux des fidèles, ne Nous feront jamais défaut. Et Nous ne doutons pas que ces remarquables exemples de piété filiale et de vertu chrétienne ne contribuent puissamment à toucher le cœur de Dieu très-miséricor-

suum propitius respiciat et Ecclesiæ pacem ac victoriam largiatur.

Quoniam autem hanc pacem et victoriam ocius et facilius Nobis datum iri confidimus, si vota precesque constanter ad eam impetrandam fideles fuderint, Vos magnopere hortamur, Venerabiles Fratres, ut in hanc rem fidelium studia et fervorem excitetis, conciliatrice apud Deum adhibita Immaculata Cœlorum Regina, ac deprecatoribus interpositis Sancto Josepho Patrono Ecclesiæ cœlesti, sanctisque Apostolorum Principibus Petro et Paulo, quorum omnium potenti patrocinio humilitatem Nostram, cunctos ecclesiasticæ hierarchiæ ordines ac dominicum gregem universum supplices commendamus.

Cæterum hos dies, quibus solemnem memoriam Jesu Christi resurgentis recolimus, Vobis, Venerabiles Fratres, et universo dominico gregi faustos, salutares ac sancto gaudio plenos esse exoptamus, adprecantes benignissimum Deum, ut sanguine immaculati Agni, quo deletum est chirographum quod adversus nos erat, culpæ quas contraximus deleantur, et judicium quod pro illis ferimus clementer relaxetur.

Gratia Domini Nostri Jesu Christi, charitas Dei et communicatio Sancti Spiritus sit cum omnibus Vobis, Venerabiles Fratres; quibus singulis universis, nec non et dilectis Filiis, Clero et fidelibus Ecclesiarum Vestrarum, in pignus præcipuæ benevolentiæ et in auspicium cœlestis præsidii Apostolicam benedictionem amantissime impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum, die solemni Paschæ, XXI Aprilis, Anno MDCCCLXXVIII.

Pontificatus Nostri Anno primo.

LEO PP. XIII.

---

dieux, qui jettera un regard de bienveillance sur son troupeau et qui accordera la paix et la victoire à l'Église.

Et comme Nous sommes persuadé que cette paix et cette victoire Nous seront plus promptement et plus facilement accordées si les fidèles adressent constamment à Dieu des prières et des vœux pour les lui demander, Nous Vous exhortons vivement, Vénérables Frères, à exciter dans ce but le zèle et la ferveur des fidèles, en les engageant à employer pour médiatrice auprès de Dieu la Reine Immaculée des Cieux, et pour intercesseurs saint Joseph, céleste patron de l'Église, et les saints Princes des apôtres Pierre et Paul, au puissant patronage desquels Nous recommandons en suppliant Notre humilité, tous les ordres de la hiérarchie ecclésiastique, et tout le troupeau du Seigneur.

Au reste, Nous souhaitons que ces jours où Nous fêtons le solennel anniversaire de la résurrection de Jésus-Christ soient pour Vous, Vénérables Frères, et pour tout le troupeau du Seigneur, heureux, salutaires et pleins d'une sainte joie, priant Dieu très-bon et très-clément d'effacer les fautes que Nous avons commises et de Nous faire miséricordieusement remise de la peine qu'elles Nous ont méritée, par la vertu de ce sang de l'Agneau immaculé qui a effacé la sentence portée contre nous.

Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, la charité de Dieu et la communication du Saint-Esprit soient avec vous tous, Vénérables Frères, et c'est avec la plus grande affection que Nous Vous accordons à Vous et à chacun en particulier, ainsi qu'à Nos chers fils le Clergé et les fidèles de Vos Églises, la Bénédiction apostolique comme gage de Notre spéciale bienveillance et comme présage de la protection céleste.

Donné à Rome près Saint-Pierre, le jour solennel de Pâques, le 21 avril de l'an 1878,

De Notre Pontificat la première année.

LÉON XIII, PAPE.

LA PAROLE DU PAPE

L'Encyclique par laquelle Léon XIII inaugure son Pontificat, restera comme une grande date, non pas une date de gloire, mais d'ébranlement immense. Le nouveau Pape s'adresse à ses frères du monde catholique, à l'une des heures les plus troublées de l'histoire, pendant que le désordre est dans les États et l'inquiétude dans les âmes, pendant que l'on entend comme un bruit de craquement universel. L'Église, qui a derrière elle un passé incomparable, constate, par la bouche de son Chef, ce qu'est devenue l'Europe depuis qu'elle s'est écartée de ses enseignements, et détermine avec précision les causes de tant de maux. Rien n'est plus frappant que le contraste de ce langage de la religion catholique avec le langage de ceux qui l'attaquent. Le Pape, appuyé sur les vérités dont il est le suprême gardien, appuyé sur les faits et sur l'histoire, dit tout le contraire de ce que l'on fait dire à l'Église, et oppose la réalité des œuvres au mensonge des agresseurs. On est fier d'être catholique en lisant ce document capital, parce que l'on appartient à une religion dont le nom se lie aux plus grands services qui aient jamais été rendus à l'humanité. Le monde, sans l'Église, serait resté dans la fange et la servitude; le monde ne subsiste aujourd'hui avec quelque dignité que grâce à la foi vivante encore dans une portion du genre humain; il s'abîmerait dans la boue et la tyrannie s'il était possible que l'Église disparût. Depuis que le christianisme existe, il a tout fait pour le bien des peuples; depuis que les doctrines contraires ont obtenu du crédit, les peuples ont perdu leur repos, leurs chefs ont perdu leur lumière.

Les ravageurs de notre temps ont rendu au catholicisme un hommage involontaire. Lorsqu'ils ont voulu faire le siége de la société et créer sur ses débris un monde à leur guise, quelles sont les institutions dont ils se sont déclarés les ennemis ? Les institutions chrétiennes. Ils savaient que ces institutions étaient le ciment des empires et en quelque sorte les bases de l'humanité; ils leur ont déclaré la guerre. Ainsi a commencé la Révolution française; elle s'est poursuivie et se poursuit encore par les mêmes moyens; elle a compris que chaque coup porté contre l'Église était porté contre la société. Des gouvernements se sont rencontrés dans notre pays et ailleurs pour favoriser ce travail destructeur et s'y associer; ils ont appelé cela « faire œuvre de

civilisation, » comme si l'irréligion pouvait fonder quelque chose et s'il y avait une civilisation possible par l'athéisme. Le mensonge le plus hardi de ce temps, c'est la prétendue aversion de l'Église pour la civilisation; on a fait semblant d'oublier que la vraie civilisation est son ouvrage, l'autre n'est qu'un « vain mot; » l'Encyclique le dit et déclare que l'Église, loin de repousser « la civilisation temporelle, revendique la gloire d'en avoir été la mère et la nourrice. »

L'Encyclique, en abordant le champ si vaste des désordres de notre époque, a tout indiqué. Elle caractérise les divers rôles et fait justice des méfaits. Elle n'épargne pas ceux qui, « alors qu'ils trompent le plus, *cum maxime fallunt* », veulent qu'on salue en eux « les champions de la patrie, de la liberté et de tous les droits ». Elle ne considère pas « comme un perfectionnement de la vie humaine » l'audacieux mépris de toute puissance légitime. Léon XIII rappelle à l'Italie tout ce que la Papauté a fait pour elle, son bonheur et ses gloires d'autrefois à l'ombre de ce pouvoir protecteur et paternel. Il ne dit pas que l'Italie est injuste; mais ce qu'il ne dit pas, tout honnête homme le pense. Le Pontife dénonce la violation des lois les plus sacrées par la puissance publique « dans la plupart des pays », les graves atteintes portées à la liberté religieuse et aux droits des évêques. Les grands bienfaits qui découlent du ministère apostolique sont autant de motifs supérieurs pour qu'il s'exerce dans la plénitude de l'indépendance, et c'est ici que Léon XIII revendique énergiquement le pouvoir temporel « au nom du bien public et du salut de toute l'humanité ». Il proteste comme a protesté Pie IX, il condamne toutes les erreurs que Pie IX a comdamnées. Il recommande aux évêques de redoubler de zèle pour que les fidèles se tiennent de plus en plus rapprochés de la Chaire de Pierre, « ce siége de vérité et de justice ». Il revendique pour l'Église le droit d'enseigner et demande que le mariage soit chrétien.

Telle est l'Encyclique du 21 avril, vivement empreinte des malheurs de ce temps, écrite avec une grande force et une grande mesure, conviant les princes, les chefs des États, tous les peuples à la concorde et à la paix, montrant au monde ce qui lui manque et lui retraçant le souvenir des saintes institutions par lesquelles jadis les nations furent heureuses. En la lisant, on se sent en pleine vérité, et nous ajoutons, en pleine charité.

Comment le parti ennemi juge-t-il ce premier acte de

Léon XIII ? Nous le savions déjà avant qu'il eût apprécié ce document. Il s'est fait un Léon XIII à sa guise, et, quoi que puisse dire le nouveau Pape, on supposera que sa pensée n'est pas telle qu'il l'exprime. On nous le montre comme étant « obligé de dire que la souveraineté temporelle des Papes est « nécessaire à leur indépendance spirituelle »; on laisse entendre que c'est pour l'acquit de sa conscience, et que cette doctrine ne serait plus pour lui qu'une vieillerie. D'autres nous font remarquer que le nouveau Pape ne pouvait pas « rompre « sans ménagement avec la tradition de son prédécesseur », que « la Papauté ne connaît pas ces brusques évolutions » et qu'elle procède « par modifications insensibles », mais que, « nous « sommes en présence d'un nouvel esprit », et que « beaucoup « de choses que Pie IX avait le droit de considérer comme des « combinaisons éphémères, ont peut-être maintenant, aux yeux « de Léon XIII, des chances de durée. »

« Toujours est-il, nous citons la *République française,* que l'Encyclique ne renferme rien qui exclue la pensée ou la possibilité d'un rapprochement avec l'Italie, d'un compromis avec les nécessités du temps. Sans doute Léon XIII n'abandonne pas les droits du Saint-Siège..., mais avec quelle discrétion il aborde ce sujet, quelle réserve dans ses espérances, et comme il semble bien qu'en s'acquittant d'un devoir il n'accepte qu'à demi l'héritage d'inflexibles revendications qui lui a été légué ! » Le journal républicain se trompe. Le « rapprochement », le « compromis » avec les envahisseurs de Rome est impossible ; Léon XIII n'a donné à personne le droit d'insinuer rien de pareil ; jamais Pape n'a renoncé à Rome, jamais Pape n'y renoncera ; les Pontifes romains pourront être contraints de subir les coups de la force, ils pourront être écrasés, mais non soumis. Lorsque le *Journal des Débats* nous déclare que « les faits sont irrévocablement accomplis », il ne fait pas preuve de longue vue ni de grande intelligence de ce que commande la conscience humaine. Une situation en opposition avec la foi de deux cents millions d'hommes qui représentent la portion la plus éclairée et la plus saine du genre humain ne peut pas toujours durer. Il n'y a d'irrévocable que ce qui est dans l'ordre, et, nous ne cesserons de le répéter, il y a une grande loi d'ordre qui veut que Rome soit au Pape.

C'est une erreur que de penser que l'expression de la même foi demande le même accent. Le maintien de la doctrine n'exige pas la similitude du langage. Les Papes, depuis saint Pierre

jusqu'à Léon XIII, ont été, avec des caractères divers, les dépositaires et les propagateurs des mêmes croyances. Rien d'admirable, à travers les âges, comme cette suite de Pontifes qui ne se ressemblent pas, et qui continuent fidèlement, courageusement la même œuvre apostolique. Les physionomies, les aptitudes, les nuances se succèdent avec une variété providentielle dans l'accomplissement de la plus haute mission qui ait été vue sur la terre. Léon XIII a été choisi parce qu'il est ce qu'il est, et les occasions de prouver au monde son indomptable fermeté ne lui manqueront pas. — (*Union.*) POUJOULAT.

Pour achever de donner à nos lecteurs une idée exacte de l'impression produite par l'Encyclique *Inscrutabili,* il nous suffira de dire que la presse impie n'y trouve que l'occasion de nouveaux outrages et de grossières railleries, et de reproduire deux jugements sérieux, l'un d'un journal qui respecte la religion sans appartenir à la presse qu'on appelle cléricale, l'autre d'un journal protestant, la *Patrie* et le *Temps*.

Nous lisons dans la *Patrie :*

Si l'on ne considère que la doctrine, l'Encyclique maintient de la façon la plus formelle tous les points que le précédent Pape avait à maintes reprises établis comme essentiels à l'accomplissement de la mission de l'Église. Ainsi, par exemple, sur la question qui parut toujours la plus brûlante à la politique contemporaine, celle du pouvoir temporel, Léon XIII, en renouvelant toutes les protestations de son prédécesseur, établit, comme lui, que le pouvoir temporel est nécessaire pour défendre et conserver la pleine liberté du pouvoir spirituel, et il ajoute cette considération, qui donne à sa protestation un caractère en quelque sorte plus élevé et plus absolu, « qu'il a été constaté qu'avec « le pouvoir temporel, c'est le bien public et le salut de toute la « société humaine qui est en jeu ».....

Pour tout dire, l'Encyclique reproduit avec fidélité tous les principes, toutes les idées qui constituent le *Syllabus*.

Non-seulement nous ne nous en étonnons pas, mais nous affirmons qu'il était impossible qu'il en fût autrement; et, malgré cela, quand nous voyons la forme majestueuse et paisible dans laquelle ces idées sont enveloppées, le ton modéré, la gravité sereine de ces raisonnements, nous sommes tentés de dire que si

rien n'est changé dans l'Église et que si rien ne pouvait l'être en tant que doctrine, en tant que principe, la manière dont le nouveau Pape présente au monde ces doctrines et ces principes contraste singulièrement avec celle dont le Pape Pie IX avait l'habitude.

Évidemment, l'Église ne varie pas dans ses enseignements, elle ne revient pas sur elle-même, elle ne se dédit point; mais la nature morale des papes diffère. Un esprit froid et politique succède à une âme mystique. C'en est assez pour donner naissance à de grandes transformations.....

Ceci est sans contredit une méthode nouvelle, ou du moins ce procédé de persuasion à l'aide de l'histoire tranche sur tous ceux auxquels Rome nous avait accoutumés depuis trente ans. Le Pape semble dire au monde : Jugez d'après l'expérience, appréciez l'Église d'après ses résultats, même humains; comprenez qu'elle est la vraie initiatrice de la civilisation et revenez à elle par un travail de la raison, parce que vous comprendrez qu'il est de votre intérêt de lui revenir et de lui demander un élément de perfection dont seule elle est dépositaire.

Nous le répétons, cet appel à la conviction raisonnée, la gravité modérée du langage donnent à l'encyclique du nouveau Pape un caractère dont il est impossible de ne pas être frappé.

Le fond de la doctrine reste immuable, c'est l'Église; mais la forme et la manière de la présenter est nouvelle, c'est la part de Léon XIII.

Nous lisons dans le *Temps :*

On ne pourrait que se féliciter, pour l'avenir de l'éducation religieuse, de tout ce qui pourrait relever son niveau et la rendre plus saine pour les intelligences aussi bien que pour les âmes.

Dans le même ordre d'idées, on doit signaler, avec une faveur particulière, des réflexions très-élevées sur le mariage, la famille, les devoirs des parents, des enfants; toute cette partie est traitée avec ampleur et ne semble révéler que de louables préoccupations pour de grands intérêts moraux.

En résumé, l'Encyclique ne peut que confirmer les bonnes impressions qu'ont fait naître les premiers actes du nouveau pontificat. Elle semble révéler, chez le Pape Léon XIII, une perception nette de la véritable mission de l'Église, et un progrès sensible pourra réellement s'accomplir dans notre

société religieuse, dans ses rapports avec la société civile, pour peu que les évêques suivent à l'avenir les inspirations de Rome comme ils les ont suivies dans ces vingt dernières années.

L'impression est profonde, on le voit. Pour les catholiques, qui savent que la politique des Papes, — si l'on peut employer ici ce mot de politique, — n'est pas une politique d'habileté et d'intrigues mais de charité et de doctrine, ils vont avoir, dans l'Encyclique *Inscrutabili*, un guide sûr pour se diriger dans ces temps si troublés. Ils savent quels sont les maux de la société, quels en sont les remèdes; ils savent que c'est en se groupant autour de leurs évêques et de l'Évêque des évêques, en recevant avec soumission les enseignements de l'Église et en travaillant à les faire accepter par les individus comme par les peuples, qu'ils pourront prévenir les dernières catastrophes et relever la société qui périt. La parole du Souverain-Pontife est une nouvelle lumière qui nous vient du ciel, *lumen in cœlo :* elle éclairera les intelligences, et, nous l'espérons, réunira les cœurs.

L'Encyclique du 21 avril est le magnifique programme du pontificat de Léon XIII ; on ne saurait l'étudier avec une trop grande attention. Nous aurons donc à y revenir, surtout à l'occasion des Lettres pastorales par lesquelles les évêques porteront ce document à la connaissance de leurs peuples.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

La question d'Orient; *statu quo* menaçant. — L'Encyclique de Léon XIII. — La civilisation antique et la civilisation chrétienne. — Ouverture de l'Exposition universelle. — Le mois de Marie. — Montmartre et le Trocadéro. — La Propagation de la foi.

1er mai 1878

La première Encyclique de Léon XIII, la reprise de la session parlementaire, l'ouverture de l'Exposition universelle et les préparatifs de la guerre générale, voilà bien de quoi occuper les esprits, sans parler de l'apparition d'un livre où se trouve con-

densé tout l'esprit voltairien, et d'un autre, intitulé *le Pape,* dans lequel M. Victor Hugo continue le chaos poétique de ses œuvres aussi incohérentes que boursoufflées, au milieu desquelles cependant brillent quelques perles échappées au naufrage de son génie.

Sur la question d'Orient, rien de vraiment nouveau. Les Anglais sont toujours dans la mer de Marmara et les Russes près de Constantinople, et l'on ne sait plus si les Turcs sont avec l'Angleterre ou avec la Russie. Une insurrection des musulmans de Roumélie commence à préoccuper les Russes, qui ramènent une partie de leurs troupes vers Andrinople. Du Congrès il n'est presque plus question ; de la médiation allemande on ne s'occupe plus guère. L'imbroglio diplomatique est complet. Il n'y a qu'une chose certaine, c'est que les préparatifs militaires se continuent de part et d'autre avec une fébrile activité, et il y a une chose probable, c'est que la guerre sortira de cette situation tellement tendue qu'elle ne peut durer. Sera-ce aujourd'hui? sera-ce demain ? Nul ne saurait le dire ; mais les hymnes de paix, mêlés de blasphèmes impies, qui retentissent sur les bords de la Seine, semblent eux-mêmes provoquer une conflagration qui s'étendra de proche en proche à toute l'Europe et à une grande partie de l'Asie. Il y a un court moment d'arrêt causé, dit-on, par la maladie simultanée du prince de Bismark et du prince Gortschakoff, causé plutôt par la force des choses qui demande que chacun des deux grands adversaires attire l'opinion publique de son côté. Mais ce moment passera vite, on peut le craindre, et comme l'Europe est désunie, comme la France n'est point là pour former une puissante ligue des neutres qui imposerait la paix en forçant l'Allemagne à se contenir et la Russie à moins abuser de ses victoires, nous ne voyons qu'une solution au terrible problème posé devant nous.

Ce que nous disions avant que la guerre n'éclatât entre la Russie et la Turquie, nous le disons aujourd'hui : Nous désirons que nos tristes prévisions soient démenties par les évènements, mais nous craignons que les évènements ne nous donnent raison.

Quelle lumière cependant s'offre encore une fois aux hommes d'État, aux chefs des nations et des peuples, dans cette admirable Encyclique que Léon XIII vient d'écrire ! Comme les maux de la société y sont signalés, avec leurs causes et avec leurs remèdes! Les États chrétiens se sont séparés de l'Église, ils repoussent le paternel arbitrage de la Papauté, et ils prétendent

émanciper l'homme de la religion, tant dans sa vie publique que dans sa vie privée. On voit quels sont les résultats de cette funeste apostasie : les guerres entre les peuples, les dissensions civiles, la décadence de la famille, qui est l'élément fondamental de la société, et la corruption des mœurs, qui mène les peuples au despotisme et les ramène à la barbarie.

Si les peuples et les chefs voulaient entendre cette voix du Vatican, ces avertissements suprêmes, ces paternelles exhortations, ces enseignements qui s'appuient sur l'expérience des faits, non moins que sur la raison, quel magnifique développement prendrait bientôt cette civilisation chrétienne, dont le mouvement déjà ralenti par la renaissance païenne du quinzième siècle, se trouva tout à coup arrêté par la funeste apostasie du seizième! Les lettres, les sciences, les arts, l'industrie, le commerce se sont développés sous les regards de l'Église et les bénédictions des Pontifes. N'est-ce pas des évêchés, des monastères, des presbytères qu'est sortie cette civilisation matérielle et morale qui porte le beau nom de civilisation chrétienne ? Et, comme le fait remarquer le Saint-Père, n'est-ce pas de l'Italie, plus rapprochée de la Papauté, que s'est répandue sur le reste de l'Europe cette civilisation bien supérieure à l'ancienne qu'elle égalait du côté matériel, qu'elle surpassait du côté moral ? C'est l'Europe catholique qui a recueilli les débris de l'antique civilisation ; c'est l'Église qui a formé les peuples modernes, qui a fait cesser les guerres féodales, qui a présidé à la constitution de ces diverses nations dont se composait, sous la direction spirituelle de la Papauté, la grande république chrétienne, et l'Europe catholique, la plus petite des parties du monde, en était la plus importante, même par la force matérielle, que décuple la force morale. Aussi le progrès était-il partout. L'architecture, la sculpture, la peinture multipliaient les chefs-d'œuvre ; la littérature égalait les plus magnifiques productions de Rome et d'Athènes; les sciences naturelles et l'industrie allaient plus loin, le commerce prenait des développements inconnus du monde ancien, que les découvertes des navigateurs faisaient plus que doubler, et, en même temps, toutes ces misères morales et matérielles dont le paganisme ne se préoccupait guère, disparaissaient sous les efforts d'une charité aussi ardente qu'intelligente. Nous ne parlons pas de la philosophie, qu'éclairait la possession de la vérité évangélique; la philosophie païenne, dans ses plus sublimes élans, ne pouvait atteindre la

philosophie chrétienne, et l'on a dit avec raison que le plus humble, le plus ignorant des enfants chrétiens en savait plus sur les questions les plus importantes pour l'homme, que les Platon, les Aristote et les Cicéron.

Mais que parlons-nous de civilisation chrétienne? Est-ce que les peuples ont encore besoin du christianisme et de Dieu? L'Exposition universelle qui s'ouvre aujourd'hui à Paris est bien la preuve du contraire, comme le proclament les journaux de la libre pensée. La religion parle de miracles; voilà le miracle, qui fait pâlir tous ceux de l'Évangile et qui porte le dernier coup à la superstition. La grande fête industrielle du 1er mai devient, pour ces superbes penseurs, la fête de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, la fête de l'humanité, qui doit s'adorer elle-même et ne plus s'inquiéter de Dieu. Et, comme il est bon de mêler une idée patriotique à ce cosmopolitisme que le peuple ne comprend pas encore, on ajoute que l'Exposition universelle de 1878 est la vraie revanche de la France, une victoire qui doit faire oublier les récents désastres et qui replace notre pays à la tête des nations. Cependant l'Alsace et la Lorraine sont là qui gémissent sous un joug étranger; qu'importe, puisque Paris s'amuse et amuse les étrangers conviés à ses fêtes? Cependant le commerce et l'industrie languissent et se meurent, la misère s'étend, les faillites succèdent aux faillites, et l'on se sent écrasé sous le poids d'impôts plus lourds que jamais; qu'importe, puisque ceux qui sont au pouvoir et qui disposent du pays peuvent faire de brillantes et fructueuses affaires et ont le talent de s'enrichir au milieu de l'appauvrissement universel? Cependant les mécontentements populaires ne s'apaisent pas, les haines sociales ne désarment pas, la corruption des mœurs prend d'effroyables proportions et les crimes les plus horribles se multiplient sur tous les points du territoire; qu'importe encore, puisque l'impiété est libre, puisque le libertinage est libre, puisque les jouissances s'offrent en foule, puisque rien ne vient plus réprimer la licence des écrits, des paroles et des actes?

Et c'est cette malheureuse nation qui s'exalte, qui s'enivre ainsi de sa prétendue grandeur et de ses prétendus triomphes, pendant que l'édifice social craque de toutes parts, et que l'étranger, qui vient s'amuser chez elle, ne la compte plus pour rien quand il s'agit de régler les affaires de l'Europe et du monde!

Ce serait à désespérer d'une telle nation, si, à côté de tant de frivolité, de corruption et d'impiété, l'on ne voyait pas une masse

sérieuse, morale et croyante, qui ne repousse pas, certes, le progrès matériel, qui applaudit aux triomphes de la science et de l'industrie, mais qui sait que c'est la religion qui soutient ces progrès, dont l'aboutissement serait le retour de la barbarie, si le progrès moral ne marchait point du même pas. Pour les chrétiens sérieux et convaincus, les splendeurs du Trocadéro ne doivent pas faire oublier l'Œuvre expiatrice et vraiment patriotique de Montmartre; pour eux, Montmartre, ce mont des martyrs qui ont été les vrais civilisateurs de Paris, est supérieur au Trocadéro, autant que l'esprit est supérieur à la matière. Montmartre et le Trocadéro, voilà les deux extrêmes de notre civilisation : la libre pensée voudrait en faire deux montagnes ennemies; l'Église ne veut que les placer chacune à leur véritable rang : elle ne maudit pas le corps, mais elle place l'âme au-dessus, et elle sait que c'est l'âme qui donne au corps sa force et sa vigueur.

L'ouverture de l'Exposition, qui coïncide avec l'ouverture du mois de Marie, nous montre comment une société chrétienne saurait allier les grandes fêtes de l'industrie avec ces autres fêtes qui élèvent les âmes et qui rapprochent les cœurs. Marie, c'est la femme rétablie dans sa primitive dignité, et, par elle, la famille restaurée, la grâce et la bonté mises au-dessus de la force matérielle et de la violence victorieuse. La Vierge qui a donné au monde l'Homme-Dieu, le Rédempteur de l'humanité, l'ami du pauvre et du faible, notre Frère divin, est l'idéal de la pureté, de la bonté, de la fermeté, du dévouement, de toutes les vertus qui font vivre et qui soutiennent les sociétés ; le culte qu'on lui rend, fondé sur sa prérogative de Mère de Dieu et de Mère des hommes, est un culte éminemment social ; il charme et il fortifie les cœurs, il console et il encourage ceux qui souffrent, il inspire la charité et l'affection à ceux qui sont puissants, il est comme la fleur et le rayonnement gracieux du culte divin. Un peuple qui honore la Vierge n'est pas un peuple condamné, parce que c'est un peuple qui n'a point encore abandonné le Christ. La France aime la sainte Vierge, elle sera sauvée, sa civilisation ne s'engloutira pas dans les grossiers triomphes et les grossières jouissances de la matière.

Une autre fête va se célébrer, le 3 mai, dans un grand nombre d'églises, principalement à Paris et à Lyon ; c'est la fête de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, œuvre civilisatrice par excellence, dont voici le cinquante-sixième anniversaire. Cette Œuvre, née en France, et encore soutenue presque entièrement

par la France, est une de celles qui font le plus bénir le nom français et qui donnent à notre pays la plus légitime influence au dehors. Pendant que l'Exposition convoque à Paris tous les peuples au spectacle des merveilles de l'industrie et des arts, des hommes partent de Paris et se rendent chez tous les peuples pour leur faire connaître, au prix de leur repos et souvent de leur sang, l'âme même de cette civilisation, la vérité chrétienne. Chaque conversion qui se fait, chaque mission qui s'établit, devient ainsi une conquête de la France; ces conquêtes sont certainement aussi utiles à notre pays que les autres, nous devons penser qu'elles lui valent des bénédictions qui l'empêchent de succomber sous les coups de l'impiété et de la corruption.

J. CHANTREL.

PIE IX ET LÉON XIII

Une correspondance de l'*Union* nous apporte la traduction d'un magnifique discours prononcé, le lundi de Pâques, dans la procathédrale de Kensington, par Son Éminence le cardinal Manning, à l'occasion de son retour de Rome et en réponse à l'adresse présentée par M. Hunt, doyen du chapitre de Westminster. Voici ce discours :

Durant ces vingt-cinq dernières années j'ai eu le bonheur immense d'être admis par Pie IX dans une intimité que je ne puis attribuer qu'à sa bonté paternelle.

Lorsque, il y a vingt-cinq ans, je me rendis à Rome pour commencer une ère nouvelle, ce fut par son ordre que je passai là trois années. Durant ce temps il m'admit souvent à lui parler. Il me permettait une liberté de langage et il usait avec moi d'une franchise qui faisaient que nos rapports avaient un caractère singulièrement intime et filial. Les événements, tant publics que privés, vinrent encore resserrer ces liens. Jamais, tant était grande sa bonté excessive, je n'eus la douleur d'entendre une parole de désapprobation sortir de sa bouche; jamais aucune cause de déplaisir ne vint diminuer son affection paternelle ou faire passer un nuage sur elle. Dans le cours de ces longues années, tandis qu'il était encore dans toute la vigueur de la vie et de la santé, ce fut parfois mon privilège, parfois mon devoir de

l'entretenir de choses de la plus grave importance. Mais dans les cinq dernières semaines de sa longue existence, aucun sujet de la sorte ne fut abordé. J'eus le bonheur de m'asseoir auprès de son lit de douleur pour consoler ses derniers jours. Jamais il ne fut question d'aucun des sujets de ses grandes et nombreuses sollicitudes; jamais nous ne parlâmes d'affaires, même des moins considérables. Je sentais que le lit de douleur de Pie IX était sacré; que toutes les affaires et tous les intérêts de sa grande charge appartenaient à ceux qui avaient directement la responsabilité de les traiter: je mettais ma joie à l'entretenir des choses qui pouvaient le consoler et l'égayer, à dégager sa pensée de toute espèce d'anxiété.

Plus d'une fois, dans le cours de ces cinq semaines, j'ai eu la bonne fortune de lui apporter quelques moments de consolation; et je remercie Dieu qu'il ait été dans ma destinée d'être auprès du Pontife que nous avons révéré et aimé, pendant les derniers moments de sa grande et glorieuse existence. Vous partagerez cette joie avec moi, car j'étais là, non dans ma seule personne, mais comme votre représentant, et par moi vous avez participé à toutes les consolations que j'ai pu offrir, à ses derniers moments, à notre Père commun. Et maintenant que son Pontificat est clos et que nous pouvons l'embrasser en entier, nous pouvons placer Pie IX à côté de saint Léon Ier, de saint Grégoire Ier, de saint Léon III, d'Innocent III et de Grégoire VII. Nous pouvons, jusqu'à un certain point, mesurer le Pontificat et le Pontife. C'était la volonté de Dieu que les révolutions des quatre-vingts dernières années vinssent se concentrer et s'appesantir sur lui et engloutir pour un temps sa souveraineté temporelle. Mais tandis que ces évènements s'accomplissaient, Pie IX attirait à lui les catholiques du monde entier, comme aucun Pontife avant lui ne les avait attirés autour de la Chaire de saint Pierre.

Jamais, à aucune autre époque de son histoire, l'Église n'a vu son unité étendue aussi loin, devenue aussi forte, aussi pure, aussi indépendante du monde et par conséquent aussi puissante. Ceci me paraît avoir été l'œuvre spéciale de Pie IX. Il a rétabli l'unité de l'épiscopat et renouvelé la fidélité de la société laïque. Aucun Pontife, à qui de grandes qualités auraient fait défaut, n'aurait pu accomplir cette œuvre. Son intelligence était lucide et puissante. Deux des meilleurs juges de l'humanité que j'aie jamais rencontrés m'ont dit que l'intelligence la plus vigoureuse qu'il eût connue à Rome était celle de Pie IX. Sa volonté était,

comme celle de tous les hommes sages, susceptible de se plier à la raison; mais une fois qu'il avait pris une décision, elle était inflexible. Sa foi l'élevait à une hauteur où sa charge était sans cesse devant lui dans toute son immunité. Il n'y a rien d'étroit, de petit, de mesquin dans sa nature ni dans ses actes. Sa charité était singulièrement large, délicate, et s'étendait aux détails. Nous l'avons souvent entendu plaisanter de ceux qui l'avaient trahi ou lésé, — jamais il n'a lancé contre eux une parole amère ou une malédiction.

L'esprit de prière qu'il possédait lui faisait voir toutes les choses et tous les hommes à la lumière de la présence de Dieu. Ce trait ne m'a jamais frappé d'une manière plus éclatante que le jour de la mort du roi Victor-Emmanuel. Il était généreux, prompt à pardonner, plein d'espérance et indifférent à toutes les vicissitudes terrestres.

Sa tendre charité et son affabilité envers les multitudes qui s'empressaient autour de lui, de toutes parts, les remplissaient d'amour pour le pasteur et pour le Pontife.

La majesté tranquille et naturelle de sa présence inspirait à tous, princes et hommes d'État, la vénération due au premier souverain du monde. Ce qu'il était comme père et comme ami ne pourra jamais s'oublier, mais ne peut pas s'exprimer non plus par des paroles... Il y a six ans, un incrédule, à la vue du succès apparent de la conspiration ourdie dans tous les coins du monde contre l'Église, s'écriait avec une joie cynique : « Si l'Église romaine en réchappe cette fois, je croirai à sa divinité. » A cette époque, l'Église était attaquée partout, et les pouvoirs civils se montraient partout pleins de confiance en leur force. Six ans se sont écoulés, et aujourd'hui tous les pouvoirs civils de l'Europe sont ébranlés, et au milieu des guerres et des bruits de guerre, l'Église, calme et pleine de sécurité, traverse un des moments les plus critiques de son existence.

L'Église a perdu son chef visible et ses ennemis espéraient qu'elle allait tomber dans le désordre et dans le désarroi. Au bout de douze jours, son Chef a reparu ; il s'est assis sur son trône dans toute la plénitude de ses prérogatives divines, régnant comme naguère sur l'obéissance joyeuse du monde catholique ; nos adversaires eux-mêmes ont été contraints d'en rendre témoignage. L'unité et l'autorité de l'Église, la souveraineté du Saint-Siège se sont rarement manifestées avec plus d'éclat que dans l'élection de Léon XIII et dans les acclamations qui, d'un

bout de l'univers à l'autre, ont salué la proclamation de son nom.

Cette unité de cœurs et de volonté, non moins que de foi et d'obéissance, a imposé silence à tous ceux qui voulaient la nier. Quand le conclave se réunit, le monde s'était massé pour avancer sur toute la ligne contre le Saint-Siège. Ses sages, ses critiques, ses prophètes étaient tous dans l'attente.

Avant le soir du second jour, les catholiques de toutes les nations rendaient hommage à Léon XIII. Le monde tomba dans le silence. Nulle part, sur la terre, il n'existe une si grande puissance morale, — excepté dans l'Église de Dieu. Elle ne se laisse pas prendre au piège, ni cette fois ni une autre. Cette œuvre de Dieu est un éloquent reproche à ceux qui sont lâches et timides. Beaucoup craignaient que lorsque notre grand Pontife de sainte mémoire, Pie IX, serait enlevé de ce monde, bien que le Siège de Pierre pût être occupé de nouveau, néanmoins il ne se trouvât pas un successeur capable de prendre en main et d'exercer son immense influence sur l'Église. Et voici qu'en un moment Dieu place sur le trône apostolique un Pontife formé à son office dès sa jeunesse, et exercé à toutes les périodes de la vie par des dons nombreux et une expérience variée, non-seulement à remplir la place de Pie IX, mais à perpétuer son action sur les nations du monde. Depuis dix-huit cents ans, jamais il n'a manqué un homme préparé en secret par Dieu pour s'élever à la hauteur de la primauté de saint Pierre ; et l'élection du Saint-Esprit le révèle en son temps à l'Église, quand l'heure marquée a sonné. Tel est Léon XIII.

LA PERSÉCUTION EN RUSSIE

Le moment est arrivé, — dit M. le comte Ladislas Plater, dans son dernier compte-rendu (du 15 février 1878) de l'Œuvre d'assistance des prêtres polonais, exilés — le moment est arrivé, où les dénégations systématiques du gouvernement russe sont mises officiellement à néant ; où la vérité se fait jour, et les soi-disant libérateurs des chrétiens d'Orient sont dénoncés comme les persécuteurs les plus acharnés des chrétiens dans leur propre empire. Cet acte de justice et de sollicitude est dû au Saint-Siège, à ce Pape illustre dont la mort est pleurée par des millions d'hommes et pour lequel la Pologne est en deuil aujourd'hui.

La destruction systématique du rit latin, prédite il y a longtemps en Pologne, a suivi celle du rit grec-uni et elle prend des proportions alarmantes. Le Gouvernement sème à pleines mains la corruption dans les écoles comme dans les séminaires; il supprime l'enseignement du catéchisme, ou il le fait remplacer par celui du schisme; il introduit violemment la langue russe dans la liturgie, supprime les couvents et les églises, empêche leur restauration, continue à déporter les prêtres, ruine systématiquement les catholiques pour les forcer d'abjurer leur religion. C'est ainsi que la province de Podlachie, fidèle à l'Église malgré les affreuses persécutions qu'elle endure, est *complètement ruinée* par les extorsions, les amendes et les contributions permanentes, par des milliers de soldats entretenus aux frais de ses habitants. Cette ruine se propage d'une manière effrayante en Lithuanie, où les catholiques sont privés même de la faculté de devenir propriétaires et de remplir des fonctions quelconques.

En 1877, la Lithuanie, la Podolie, la Volhynie et l'Ukraine ont été forcées de payer 4 millions et demi de francs pour les frais de 143 nouvelles églises russes construites au milieu des populations catholiques. Le gouverneur de Pinsk a intimé l'ordre au curé de cette ville de lire l'Évangile en langue russe; le curé a refusé et il sera probablement déporté; les sermons lui ont été interdits par ce gouverneur.

En Samogitie, un vicaire apostat, protégé par les autorités, a annoncé après le sermon, à ses paroissiens, *qu'il allait se marier* avec sa cousine. L'évêque a eu les plus grandes difficultés pour lui faire quitter le vêtement ecclésiastique. Plus l'auteur du scandale est coupable, plus il est honoré par le Gouvernement et ses agents.

Dans le gouvernement de Radom, la direction de l'instruction publique est confiée à *Lébiédiencew,* connu par ses mœurs les plus scandaleuses, qui provoquent une opposition même parmi les Russes.

Kochanow, le gouverneur de Piotrkow, a blâmé publiquement les habitants d'avoir témoigné leurs respectueuses sympathies à Mgr Popiel, pendant sa visite diocésaine; il a dit que c'était un acte d'opposition au Gouvernement.

Le vol est tellement répandu parmi les Russes, que leurs Sœurs de charité inspirent aux autorités la plus grande méfiance; elles sont munies pour quêter d'un appareil qui les empêche de

voler l'argent déposé dans une boite en fer blanc qu'elles portent suspendue. Avant la quête, elles prêtent serment à l'église qu'elles ne voleront pas, après une allocution du pope qui leur interdit de s'approprier l'argent de la quête.

Un suicide arrivé récemment à Varsovie dévoile jusqu'à quel point, dans l'armée, le Gouvernement violente les consciences des catholiques. Le colonel *Jablonski,* en garnison à Modlin, est arrivé à Varsovie, où il s'est suicidé au cimetière de Powoaski; il a laissé un écrit dans lequel il a déclaré *qu'il préfère la mort à l'apostasie exigée par ses supérieurs,* et qu'il espère que Dieu lui pardonnera ce suicide. Le général gouverneur de Varsovie ayant appris cet acte de désespoir, a exprimé ses sympathies pour le défunt, dont il appréciait les belles qualités, mais il a ajouté qu'il ne pouvait rien faire pour empêcher des faits semblables.

Un des faits les plus caractéristiques de la dégradation du clergé russe est fourni par les journaux russes eux-mêmes. Voici ce que dit à ce sujet le *Messager de l'Église* (*Cerkiewny Wiestnik*): Une pétition a été adressée au Synode avec les demandes suivantes :

1° Que le nouvel évêque sacre plus rarement comme diacres des domestiques et des anciens soldats, et que ceux qui ne savent ni lire ni écrire ne puissent devenir popes;

2° Que le nouvel évêque n'insulte pas les ecclésiastiques pendant le service religieux à l'église;

3° Que pendant sa visite pastorale il ne donne pas de *coups de bâton* aux maîtres de poste et aux postillons, à cause de la marche lente de la voiture dans les contrées montagneuses;

4° Qu'il s'occupe plus des affaires religieuses que des repas, qui sont une grande charge pour les habitants du diocèse;

5° Que les personnes de la suite de l'évêque se conduisent convenablement et ne s'adonnent pas à l'ivrognerie.

Le journal russe fait des vœux pour que ces modestes demandes puissent être accueillies.

A *Niéswiz,* le dernier des trois couvents, celui des Bénédictines, vient d'être supprimé, à cause de leur refus d'introduire le rituel russe.

Les souffrances des prêtres déportés sont inouïes; elles ont été décrites par l'un d'eux, l'abbé *Miéléchowicz,* qui, après quinze ans d'exil, est parvenu à arriver à Lemberg. Ce digne prêtre a remis au Saint-Père l'adresse de ses compagnons d'exil;

leur nombre ne fait que s'accroître. Parmi ces victimes de la cruauté moscovite se trouvent l'abbé *Znoska,* envoyé, malade, à Archangel pour avoir lu *en polonais* le manifeste de l'Empereur relatif à la guerre déclarée à la Turquie; les curés *Strumillo, Hiter, Gramm,* déportés pour le même motif; l'abbé *Buterlewięz,* de Rokow; l'abbé *Piotrowski,* de Wilna, pour avoir brûlé le rituel russe; les curés *Kuczewski,* de Dunabourg; *Dubownik,* du gouvernement de Minsk; l'abbé *Jackowski,* professeur à Sandomir; le curé *Ladowicz,* du gouvernement de Minsk; les abbés *Zmigrodzki,* professeur du séminaire supprimé de Zytomir; *Zatkalik,* du rit grec-uni du diocèse de Chelm; *Romanowski,* du diocèse de Wilna; les curés *Lapinski* et *Sowinski,* l'abbé *Sarnicki,* de Machnowka, et bien d'autres.

L'archevêque *Félinski,* exilé à Jaroslaw, est persécuté par le nouveau gouverneur, qui a expulsé de cette ville les deux prêtres servant la messe dans la chapelle de l'archevêque; sa pension est considérablement réduite.

Groméka, dont les actes de cruauté ont rendu si malheureux les Uniates de Podlachie, est mort; il a reçu pour ses crimes 120,000 roubles du Gouvernement.

CELSE ET VOLTAIRE

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

Encore si ce prétendu philosophe, qui affecte tant de vanter la raison, ne la maltraitait pas au point de lui refuser le pouvoir d'arriver à la certitude sur les questions qui intéressent le plus l'humanité! mais il la rabaisse autant que la foi. A l'entendre, « nous n'avons pas le moindre degré où nous puissions poser le pied pour arriver à la plus légère connaissance de ce qui nous fait vivre et de ce qui nous fait penser..... A cet égard, nous ne pouvons que rester à jamais dans un labyrinthe de doutes et de faibles conjectures (1). » S'il en est ainsi, il faut

(1) *Dict. phil.,* art. *Ame,* p. 185; p. 241 : « Nous ne pouvons connaître la nature et la destination de l'âme que par la révélation. » Singulière assertion dans la bouche d'un philosophe! La théologie ne réduit pas la raison à cet état d'impuissance : elle lui attribue assez de force pour démontrer avec certitude que l'âme est une substance immatérielle, capable de connaître Dieu, et destinée à trouver le bonheur dans une autre vie selon l'étendue de ses mérites.

rayer la psychologie du programme des sciences philosophiques. La métaphysique n'éprouve pas un meilleur sort. Ici, « nous nous traînons seulement de soupçons en soupçons, de vraisemblances en probabilités... Il faut que nous confessions notre ignorance sur la nature de la divinité avec Cicéron; nous n'en saurons jamais plus que lui (1). Si la raison humaine est incapable de parvenir à *la plus légère connaissance* de l'âme, si « nous ne pouvons que nager et nous débattre dans une mer de doutes (2) », je demanderai ce qui reste de la philosophie. Si « nous sommes des ignorants sur tous les premiers principes (3) », quel moyen d'élever là-dessus l'édifice de la science? Toutes les connaissances humaines viennent s'ensevelir dans l'abîme du doute. On comprend dès lors que ce détracteur de la raison naturelle nie obstinément la certitude morale, pour réduire à l'état de simple probabilité tous les faits historiques, y compris « les rapports unanimes que nous font les hommes (4) ». D'après lui, nous ne pouvons pas même concevoir l'objet de la philosophie : « Que nous ont appris, s'écrie-t-il, tous les philosophes anciens et modernes? Un enfant est plus sage qu'eux; il ne pense pas à ce qu'il ne peut concevoir (5). » Et cet homme a osé prendre le titre de philosophe!

Je me suis étendu à dessein sur les opinions philosophiques de Voltaire, si l'on peut appeler de ce nom les fantaisies d'un esprit superficiel et léger, parce qu'elles nous donnent la clef de son opposition au christianisme. Un athée déguisé en déiste, un homme qui niait l'infinité de Dieu, la substantialité de l'âme, le caractère essentiel du bien, la réalité du libre arbitre, les forces naturelles de la raison et le rôle légitime de la philosophie, un matérialiste de cette trempe ne pouvait que s'attaquer à la religion catholique, gardienne des vérités rationnelles non moins que des vérités révélées. Il a traité l'Évangile comme il a traité la philosophie et l'histoire, comme il a traité sa patrie, sa famille, ses amis, ses rivaux de gloire, l'humanité entière, haïssant tout et se moquant de tout. Par là, il a dépassé Celse, dont la polé-

(1) *Dict. phil.*, art. *Dieu*, p. 291, 292.

(2) *Ibid.*, art. *Ame*, p. 201

(3) *Ibid.*, p. 203.

(4) *Ibid.*, art. *Certitude*, p. 437; art. *Histoire*, p. 54. Partant de ce principe, l'auteur n'admet même pas que l'existence de la ville de Pékin soit un fait certain.

(5) *Ibid.*, art. *Ame*, p. 202.

mique peut sembler modérée à côté de la sienne. Toutes les fables ridicules ou obscènes que l'épicurien du IIe siècle avait imaginées sur le compte du christianisme, Voltaire n'hésite pas à les reprendre, sans songer ou plutôt sachant bien que dix-huit siècles d'examen et de discussion en avaient fait justice. Celse disait que les juifs et les chrétiens se querellent pour l'ombre d'un âne; avec moins d'esprit et plus de grossièreté, Voltaire traitera « de rêveries dégoûtantes et abominables les questions qui font le sujet des disputes entre les juifs et les chrétiens (1). » L'un appelle ses adversaires « des charlatans et des baladins, » l'autre, « des tigres dévots et des panthères fanatiques (2). » Ici, le christianisme est représenté comme la pire des superstitions; là, « comme un excès de bêtise et d'aliénation d'esprit (3). » Je ne cite de telles paroles que pour montrer comment les deux énergumènes se sont rencontrés dans l'usage d'un même vocabulaire. Il y a pourtant un trait particulier dans le genre de Voltaire : c'est l'habitude de faire la génuflexion devant ce qu'il insulte. Celse attaquait le christianisme avec l'intention ouverte de le ruiner par tous les moyens. Son imitateur, sans être moins brutal, sait cacher au besoin le poignard sous des fleurs. Loin de lui, dira-t-il, la pensée de vouloir porter atteinte à notre sainte religion, à la religion de nos pères; c'est la seule bonne, la seule nécessaire, la seule prouvée; quant à lui, il s'incline profondément devant la révélation; Dieu le garde d'oser mêler le divin au profane; il ne veut pas sonder les voies de la Providence; homme, il ne parle qu'à des hommes, etc. Tout le *Dictionnaire philosophique* est rempli de ces formules. Voltaire est parmi nous le vrai créateur de ce style, dont toute sa descendance a hérité, et qui consiste à couvrir l'antichristianisme d'un faux semblant de respect pour « la religion de nos pères ». On a voulu trouver du sel dans ses plaisanteries contre la Bible. Pour ma part, je n'admettrai jamais que l'esprit, dans le vrai sens du mot, pût coexister avec une absence complète de cœur et de caractère. La satire elle-même, pour être spirituelle, ne saurait se passer d'une certaine délicatesse de sentiments; et jusque dans les saillies d'une verve railleuse on a besoin de trouver le reflet d'une âme tant soit peu élevée. Le rire de Voltaire n'a rien de franc

(1) Œuvres de Voltaire, t. XXXII, p. 397.
(2) *Ibid.*, p. 411.
(3) *Ibid.*, p. 357.

ni de gai : c'est de la grimace; et derrière chacun de ses bons mots, on croit entendre des dents qui grincent, et voir un visage qui se contracte dans les convulsions de la rage. Il se croit ingénieux, en appelant saint Pierre, Barjone; les chrétiens, des faquirs, des christicoles; la religion chrétienne, une bâtarde juive; la Trinité, un galimatias; l'Eucharistie, un tour de gobelets; la sainte Vierge, Jesutocos, etc. Je me demande ce qu'on a pu découvrir de spirituel dans ce ramassis d'injures: non, c'est tout simplement plat et indécent. Il avait rapporté sans doute ce jargon de Berlin; car les « malheureux Welches, » comme il lui plaisait de qualifier ses compatriotes, ne lui avaient certainement pas appris à parler de la sorte.

Si la polémique de Voltaire ressemble à celle du philosophe païen pour le ton et pour la forme, l'érudition que déploient les deux adversaires du christianisme offre plus d'une analogie. Ni l'un ni l'autre n'ont cherché la doctrine à ses véritables sources, ni étudié avec soin les monuments de la révélation. Celse confond les dogmes chrétiens avec les élucubrations de la Gnose et il voit les faits évangéliques à travers les relations mensongères des juifs. Quant à Voltaire, il connaît la Bible par les ouvrages des déistes anglais, tels que Wollaston, Collins, Tindal, Bolingbroke et Shaftesbury. Voilà ses maîtres dans l'art de travestir l'histoire et de falsifier les textes. C'est à eux qu'il emprunte ses anecdotes sur Josué, sur Ezéchiel, et tant d'autres contes du même genre, reproduits plus de cent fois dans le cours de ses ouvrages, et qui forment à peu près tout son bagage scientifique. Prendre au pied de la lettre avec une étourderie sans pareille des métaphores, des hyperboles orientales, des allégories, des paraboles; faire manger à Ezéchiel un volume de parchemin, tandis qu'il s'agit d'une vision symbolique et non d'une réalité; métamorphoser Nabuchodonosor en bœuf, quand le texte indique simplement un cas de lycanthropie; changer les condamnations à mort en sacrifices religieux, et les épidémies en massacres, pour faire des Juifs un peuple d'anthropophages; confondre des oiseaux de proie avec des hommes; placer dans une arche de deux coudées de hauteur sur une coudée et demie de largeur des chérubins qui avaient dix coudées de haut sur dix de large; affirmer que le Pentateuque est postérieur au Livre de la Sagesse; disserter à tort et à travers sur l'hébreu dont il ne savait pas le premier mot, de son propre aveu; s'engager dans des discussions de textes grecs et latins, avec une

connaissance fort équivoque de ces deux langues, comme l'attestent les barbarismes et les solécismes qui fourmillent sous sa plume, et que les écrivains du siècle dernier ont relevés avec une insistance cruelle (1) : voilà, entre mille autres, quelques indices du savoir théologique de Voltaire. Nous verrons s'il nous sera possible, sans manquer de justice envers Celse, de placer ses historiettes fort au-dessous d'une pareille érudition.

Mais ce que nous sommes en droit d'affirmer dès maintenant, c'est qu'il y a une grande similitude entre ces deux coryphées de l'antichristianisme. Leurs objections partent de la même source, se produisent sous une même forme analogue et aboutissent à un résultat identique. Non pas qu'il faille chercher dans Celse ni dans Voltaire un corps de doctrines, essayant de se substituer au symbole de la foi. Malgré les prétentions de l'un à constituer une sorte de religion naturelle, et en dépit des efforts que fait l'autre pour prêter son appui à la philosophie grecque, le vrai motif de leur opposition est dans la tendance épicurienne qui leur est commune. Le voltairianisme, ancien ou moderne, n'est pas un système, comme le déisme ou le panthéisme, mais une tactique, je n'ose pas dire une méthode : il consiste dans un ensemble de procédés très-divers, qui tendent tous également à rendre la religion chrétienne odieuse ou ridicule. C'est par là qu'il a vécu et qu'il continuera de vivre, tant qu'il se trouvera des railleurs sceptiques auxquels manquera le sentiment du respect pour tout ce que l'humanité a de plus saint et de plus sacré.

Ch.-E. Freppel.

L'ÉGLISE ET LA CIVILISATION

(Suite. — V. le numéro précédent).

V

Ah ! N. T.-C. F., permettez-nous de poursuivre encore un peu cette recherche méthodique et puis il vous arrivera bien

(1) Voir dans les *Lettres de quelques Juifs*, t. II, p. 256 et suiv., édit. de Paris, 1840, les remarques de l'abbé Guénée sur les *eidolos*, les *demonoi*, les *symbolein*, les *basiloi*, les *idiotoi* de Voltaire. A notre sens, il y a, dans cet excellent petit écrit, non-seulement plus d'érudition, mais encore plus d'esprit et de verve gauloise que dans tous les gros volumes de Voltaire contre l'Ancien-Testament. Du reste, il ne faut pas se méprendre sur le contenu de ces volumes : qui en a lu un seul, les a tous lus, car l'auteur n'y fait que ressasser les mêmes choses, sans se donner la peine de varier la forme.

assez d'entendre raconter les gloires des modernes civilisés et de leurs sages découvertes! L'individu étant préparé et ses abjectes passions, causes de tout bouleversement, étant vaincues dans son cœur, l'Église, sans s'écarter d'une ligne des leçons du Sauveur, s'attache à introduire l'ordre dans les relations mutuelles.

Ce qui tout d'abord se présente à notre considération, c'est le fondement très-ferme qu'elle pose pour maintenir durables ces relations et les rendre immanquablement profitables à la vraie civilisation. Ce fondement c'est la *charité* qui, en dehors du christianisme, ou n'est pas même connue de nom, ou est connue dans un sens tout différent de celui que nous entendons. Aucune société, à dire vrai, ne peut exister et n'a effectivement jamais existé sans l'amour qui réunit ses divers membres et les fait marcher de concert dans leur voie. Toutefois autre est l'amour qui animait les païens et anime ceux qui se sont soustraits à l'influence de l'Église, autre est l'amour que le christianisme inspire et que la grâce de Jésus-Christ répand dans les cœurs. Le plus noble qui puisse surgir en dehors du christianisme est toujours accompagné de l'intérêt, lequel recherche plutôt ses propres avantages que ceux d'autrui; du reste il se renferme toujours dans une sphère très-limitée et sauf des cas très-rares il a horreur du sacrifice. Les amis s'aimaient en raison des qualités intrinsèques qui sont les talents, l'aménité, la science, ou des qualités extrinsèques telles que la richesse, l'élégance ou la jovialité; mais entre les diverses classes sociales il existait un abîme qui empêchait tout commerce d'affection et généralement on nourrissait contre ceux qui n'appartenaient pas à la cité ou à la *gens* une haine profonde et le désir barbare de les réduire en servitude à la première occasion.

Vous savez, N. T.-C. F., comment la morale chrétienne a totalement changé cette théorie des rapports mutuels. L'amour se réchauffa dans une fournaise beaucoup plus ardente; les hommes allant au-devant les uns des autres n'apportèrent plus avec eux des sentiments de cruauté et commencèrent à s'aimer mutuellement, selon l'exemple de Dieu (1). Dès lors on sut que Dieu, comme il nous l'a révélé, prend soin avec amour de toutes les créatures indistinctement, même de celles qui n'ont pas la raison, depuis les plus nobles jusqu'aux plus infimes, qu'il les conserve et les dirige par des lois très-sages, et qu'il embrasse

(1) Joan. XIII, 34.

toutes les créatures raisonnables avec une telle tendresse qu'il est allé jusqu'à donner son fils bien-aimé pour la rédemption de tous (1). Et il aime non-seulement ceux qui le reconnaissent, l'adorent et sont obéissants et respectueux envers lui, mais encore ceux qui le trahissent, qui se révoltent contre lui, et foulent aux pieds ses droits (2). Et de cet amour que Dieu nourrit en lui pour ses créatures, il n'attend assurément rien pour lui-même, car il est le Maître absolu et le Créateur de toutes choses (3). Non encore satisfait d'être si prodigue de son amour, il y ajoute les immenses sacrifices par lesquels il a voulu nous racheter au prix de ses souffrances et de son sang, nous purifier de la tache originelle et faire de nous un seul peuple agréable à son regard et actif pour le bien (4).

Telle est, N. T.-C. F., d'après la morale que prêche l'Épouse de Jésus-Christ, la base des relations mutuelles que doivent avoir les hommes, et je laisse à votre jugement le soin de dire si les mœurs publiques ne doivent pas en retirer les plus merveilleux avantages en se développant par des améliorations toujours nouvelles et de plus en plus admirables, et y trouver les fruits si doux qui naissent chaque jour plus suaves de cette tige divine. Ce que le monde a gagné et gagne encore à cette école d'amour ineffable, nous le savons : c'est le respect de l'homme même pauvre, même de condition basse et méprisable; c'est le pardon facile et sincère des âmes, après qu'elles ont souffert de sanglants outrages; ce sont les vengeances diminuées ou rendues impossibles sans qu'elles soient sévèrement jugées par notre propre conscience et celle d'autrui; c'est l'équité amenée à mitiger les rigueurs du droit, les fatigues et les privations acceptées joyeusement afin de pourvoir à l'adoucissement de la condition du pauvre, de l'ouvrier honnête, de l'orphelin, du vieillard; voilà des faits palpables, qui sautent aux yeux, et la plus légère réflexion suffit à en découvrir la source, laquelle, évidemment, n'est autre que la morale de Jésus-Christ enseignée par l'Église.

Or, N. T.-C. F., ont-ils obtenu par leurs tentatives un seul de ces avantages moraux, ceux qui veulent mettre une civilisation non chrétienne à la place de celle qui s'est élevée à une incomparable hauteur, grâce à l'action et aux travaux de l'Église ?

(1) Joan. III, 16.
(2) Luc. VI, 27, 29.
(3) Psaume XV, 2.
(4) Tit. II, 14.

Faites la différence qui se doit entre les paroles et les écrits qui ne coûtent rien ou presque rien, et la pratique, qui dans ce cas est tout, et vous verrez que la civilisation, loin de progresser recule, et perd rapidement tout le chemin que, grâce à nous, elle avait gagné. Hélas! N. T.-C. F., sont-elles un indice de l'adoucissement des caractères, cette envie et cette haine qui envahissent et inondent chaque jour davantage le cœur des personnes dépourvues de considération et de biens matériels contre ceux qui sont riches? Faut-il voir une preuve des sentiments fraternels et amicaux dans ces frémissements de tigre, dans ces menaces d'incendie et de carnage qui frappent nos oreilles? Est-ce un spectacle agréable et consolateur que celui de ces duels qui se succèdent avec une déplorable fréquence, qui, pour des motifs futiles et souvent injustes et honteux, arment les mains de fers criminels et confient la réparation de torts vrais ou supposés, non au ministère vénérable de la justice publique, mais au sang-froid, à l'adresse et à l'agilité des membres? Ne commençons-nous pas à redevenir barbares, même lorsque nous nous armons avec fureur pour la civilisation?

VI

Mais détournons nos regards de ces signes d'une barbarie naissante et reposons-les avec plaisir et, plaise au Ciel, avec fruit pour vos âmes, sur les influences salutaires que possède la morale chrétienne pour sanctifier et rendre prospères les sociétés diverses. La première et la plus importante de celles-ci est la *société conjugale*, de laquelle d'abord naît la famille et qui crée ensuite la communauté civile. Il est indubitable, N. T.-C. F., qu'en dehors de la lumière bienfaisante que Jésus-Christ et son Église ont répandue sur l'union conjugale, les destinées de celle-ci furent toujours sombres et malheureuses tandis que dans l'Église elles ont toujours été heureuses et prospères. Dans l'Évangile le mariage a été ramené à ses premiers principes; il a été formé sur le type du lien tressé par la main même de Dieu; agrandi et élevé à la dignité de sacrement, il est devenu comme une vivante image des noces célébrées par Jésus-Christ avec son Église. Le mariage, après de longues ignominies, apparaît couronné d'un diadème royal (1). Or, le mariage ainsi transformé ne pouvait que devenir une source d'insignes avantages pour la

(1) Matth. xix; 6. — Ephes., 32.

civilisation elle-même, attendu qu'ainsi honoré il devait nécessairement emprunter les mérites qui éclatent dans les noces mystiques du Fils de Dieu avec son Église. Quoiqu'il soit facile de reconnaître au premier abord ces mérites, nous ne pouvons, N. T.-C. F., nous empêcher de les indiquer, tant ils sont attrayants et agréables à considérer!

Jésus-Christ ne se donne pas à la gentilité par l'impulsion d'un amour aveugle, mais avec l'intention de l'élever à un niveau supérieur, de la mettre dans une condition meilleure et de la rendre heureuse de cette félicité que donne la vertu mise en pratique. Semblablement, les époux ne doivent pas se laisser allécher par les attractions fugitives des sens ni par les éblouissements trompeurs de l'or, mais, s'unissant à une créature, ils doivent regarder plus haut et rechercher dans la vertu la stabilité et la douceur de la vie commune.

La gentilité, appelée à son tour à jouir des embrassements de l'Époux, se donna à lui sans réserve, laissa de côté pour adhérer à Lui les vieilles affections, les passions domestiques; ainsi l'épouse chrétienne ne doit laisser aucune place aux attachements étrangers, elle doit entrer résolûment dans cette société, y apporter et mettre en commun le trésor de ses grâces et de ses forces. Ne comprenez-vous pas qu'en se formant à ce modèle, on voit les fleurs d'une tendre fidélité recouvrir le lit nuptial et en éloigner les discordes et les trahisons criminelles qui souillent la pureté du sang et allument sur les visages d'implacables colères?

L'Église, dans le cours des siècles, a toujours été sollicitée par des hommes coupables et astucieux de manquer à la foi qu'elle doit à son céleste Époux, de se souiller d'hérésie ou de s'éloigner de Lui par des schismes; mais tandis que cette œuvre de la séduction se faisait avec ardeur, le Christ parlait à l'Église avec une ineffable suavité, lui rappelait la sainteté des serments et l'abondance des bienfaits accordés, lui dévoilait la malice des trompeurs; et l'Église prévenue par ces empressements, chassa les audacieux, se tint solidement attachée au bras fidèle de son Époux, répondant à sa voix et ajoutant des ornements toujours nouveaux et plus splendides à son front virginal.

Quel bonheur pour la civilisation si les époux imitaient cette sollicitude en se venant mutuellement en aide dans les dangers et en s'encourageant dans le bien! Nous déplorons à bon droit que le mariage soit déshonoré par des vices qui s'étendent et

montent de la famille dans la cité; mais le contraire n'aurait-il pas lieu et ne jouirions-nous pas d'une rénovation morale si on s'enflammait de cette belle émulation dont nous trouvons l'exemple dans le Christ et dans l'Église? Enfin Jésus-Christ a donné la main à l'Église afin que de ce sein maternel sortissent les belles et chastes générations qui devaient rappeler les linéaments ravissants de leur Père, le justifier par leurs paroles et leurs actes et le faire habiter par la foi dans leur cœur (1). L'Église à son tour a recueilli dans ses bras comme un dépôt sacré les enfants nés de cette union, elle les a purifiés, elle les a nourris, elle les a gardés et, en outre, dès l'aurore de la vie, n'a pas cessé de les instruire de sa doctrine, de les affermir dans le bien par ses exhortations, de les y rappeler par ses reproches, afin qu'ils n'oublient pas la noblesse de leur origine et rendent à leur Père la gloire qui lui est due.

O vous tous, qui frémissez sur le sort de la civilisation et qui secouez la tête en considérant avec inquiétude l'inondation qui roule des eaux toujours plus hautes et plus fangeuses, ne comprenez-vous pas que si ce type du mariage était réalisé comme l'Église le recommande et l'implore, vos terreurs n'auraient plus de raison d'être et votre frayeur s'évanouirait à la lumière des plus joyeuses espérances? Donnez-nous des époux attentifs d'une part à imiter les desseins du Christ et à exercer d'autre part le ministère maternel de l'Église, et alors la civilisation sera sauvée. Les enfants qui sortiront des foyers domestiques pour peupler la terre porteront profondément gravées dans leur cœur les maximes de justice qui sont les bases de la vie civile; ils seront accoutumés par une sage éducation à garder la discipline, à respecter l'autorité et à observer les justes lois. Dans les mains de ces parents se formeront les caractères énergiques et fermes qui ne se laissent ni ébranler, ni emporter par les vents des doctrines changeantes (2). Dans ces maisons sanctifiées par la foi, par les exemples des parents, les enfants auront le bonheur d'apprendre à apporter dans la société l'humanité des sentiments, la loyauté des relations, la constance à garder la parole donnée. Une efflorescence morale se produira sans bruit mais avec une merveilleuse efficacité. Et songez pourtant, N. T.-C. F., que beaucoup de gens ont voulu et voudraient

(1) Ephes. III, 17.
(5) Hébr. XIII, 9.

encore transformer cette société conjugale en un simple et misérable contrat civil et vocifèrent contre le *Syllabus* (1) parce qu'il condamne les insensés qui affirment qu'on ne peut tolérer à aucun prix la doctrine d'après laquelle Jésus-Christ a élevé le mariage à la dignité de sacrement! Ceux-là sont coupables non-seulement parce qu'ils nient une vérité religieuse, mais aussi parce qu'ils outragent la civilisation. N'est-ce pas en vérité un attentat à la civilisation que d'ouvrir la porte au divorce qui est l'inévitable conséquence d'un mariage ainsi profané? La civilisation n'est-elle pas empoisonnée quand le mariage, dépouillé de sa splendeur et de sa majesté religieuse, est abandonné aux mains de scélérats obscènes qui, sous le prétexte de la liberté et de l'instabilité de la nature, viennent avec impudence et cynisme nous parler d'accouplements temporaires et, pour parler sans euphémisme, de viles jouissances? Dans ces conditions, les pauvres petits enfants ou risqueraient, privés du regard maternel, de périr avant le temps comme des fleurs que ne vivifient pas les rayons du soleil, ou croîtraient sans direction assurée, sans liens solides d'affection qui les rattachent à la maison et par la maison à la patrie! Et c'est pour nous faire jouir d'une telle civilisation que les ennemis de l'Église ont entrepris leur fameuse lutte!

VII

Mais poursuivons, N. T.-C. F., le long chemin qu'il nous reste encore à parcourir; et puisque vous avez touché au doigt comment, par la société conjugale, l'Église pourvoit sagement aux nécessités de la civilisation, apprêtez-vous à jouir d'une vue plus splendide en contemplant les avantages que la civilisation trouve dans les doctrines par lesquelles l'Église règle les relations des hommes dans cette société plus large qui est la société civile. Dans celle-ci on doit remarquer, d'une part, les sujets qui sont comme la matière à ordonner et, de l'autre, la puissance souveraine qui est le principe que la soumission ordonne et conduit à sa fin. Or par rapport à l'une et à l'autre, l'Église interprétant fidèlement les livres saints enseigne ce qui, mis en pratique, donnerait à la civilisation l'impulsion la plus vigoureuse et servirait efficacement à la rendre vraiment féconde.

(1) Prop. 65.

La puissance, dit-elle, *vient de Dieu* (1). Mais si la puissance vient de Dieu, elle doit refléter la majesté divine pour apparaître respectable, et la bonté de Dieu pour devenir acceptable et douce à ceux qui lui sont soumis. Quiconque donc a dans ses mains les rênes du pouvoir, que ce soit un individu ou une personne morale, qu'il tienne ses fonctions de l'élection ou de la naissance, dans un état démocratique ou dans une monarchie, ne doit pas rechercher dans le pouvoir la satisfaction de son ambition et le vain orgueil d'être au-dessus de tous, mais au contraire le moyen de servir ses frères comme le Fils de Dieu qui n'est pas venu pour se faire servir mais pour servir les autres (2). Brèves maximes, N. T.-C. F., mais dans lesquelles toutefois est renfermée la transformation du pouvoir la plus heureuse et la plus consolante qu'on pût désirer.

Les rois des nations avaient étrangement abusé du pouvoir ; leurs convoitises n'avaient pas de bornes et ils les assouvissaient en dévorant la substance du peuple et les fruits de leurs sueurs ; leurs volontés faisaient loi et malheur à qui songeait à s'en affranchir. Non contents de cela, ils prétendaient se faire donner des titres fastueux lesquels, comparés à la réalité, n'étaient que de solennelles et de cruelles ironies.

Tout autre est le pouvoir qui ressort des enseignements chrétiens : il est modeste, laborieux, attentif à favoriser le bien, retenu par l'idée qu'au jugement dernier des châtiments sont réservés à celui qui aura mal gouverné (3). Il est impossible de ne pas le voir, N. T.-C. F., on se sent le cœur dilaté devant une image aussi noble de l'autorité, et l'obéissance qu'elle réclame et qui est indispensable à l'ordre et au progrès de la société, perd toute amertume, et devient facile et douce.

Aux enseignements qui sont donnés sur le pouvoir correspondent ceux qui concernent les personnes soumises à ce pouvoir. Si la puissance tire de Dieu sa raison d'être, sa majesté, sa sollicitude à procurer tout bien, il est impossible de croire qu'on puisse se révolter contre elle, car ce serait se révolter contre Dieu. L'obéissance du sujet doit être franche, loyale, et provenir d'un sentiment intime et non de la crainte servile des châtiments ; elle doit apporter avec elle la preuve de sa sincérité et

(1) Rom. XIII, 2.
(2) Marc. X, 45.
(3) Sap. VI, 6-7.

faire accepter volontiers les sacrifices réclamés par celui qui tient en main le pouvoir pour remplir son ministère (1).

Il vous sera arrivé plus d'une fois, N. T.-C. F., de diriger de violentes accusations contre l'Église que l'on présente comme ennemie de la liberté des hommes et comme la très-humble servante de quiconque est sur le trône. Vous pouvez maintenant apprécier la justesse de ces accusations. Assurément, l'Église n'approuve pas les fauteurs de désordres, les ennemis systématiques de l'autorité, mais l'obéissance qu'elle inculque trouve une puissante compensation dans la transformation du pouvoir qui, devenu chrétien et dépouillé des vieilles et honteuses inclinations vers l'ambition et la tyrannie, revêt le caractère d'un ministère paternel et rencontre ses limites dans la justice du commandement. Si l'on franchit ces limites en envahissant le domaine de la conscience, on rencontre dans l'homme une voix qui répond avec les Apôtres : *Il faut avant tout obéir à Dieu.* Ah ! N. T.-C. F., les sujets lâches et tremblants par des craintes basses ne sont point élevés dans les bras de l'Église, mais ils naissent en dehors d'elle au milieu des sociétés qui ne reconnaissent d'autre droit extérieur que celui de la force brutale.

Tertullien remarquait déjà de son temps que les premiers chrétiens payaient les impôts avec la même fidélité qu'ils mettaient à observer le précepte qui défend de voler. Mais ces hommes vertueux ignoraient l'art honteux de se plier aux caprices injustes des Césars. Devant ceux qui faisaient pâlir les rois, leur visage ne pâlissait pas, et pendant que les autres s'agenouillaient, eux savaient se tenir debout et mourir pour sauvegarder les droits de la conscience. Il est douloureux, N. T.-C. F., d'entendre répéter souvent ces accusations, tandis que la liberté honnête est comme une fleur qui pousse spontanément dans une société que dirige l'esprit de l'Église catholique. Quand, en effet, la main du chef de l'État s'alourdit sur les sujets et que les franchises publiques courent des dangers extrêmes, quand la libre action des hommes est entravée, quand l'impiété victorieuse brise les liens sacrés de la religion, quand la conscience se pervertit étouffée par les passions, quand les crimes se multiplient, alors le pouvoir, devenu suspect et ne trouvant pas sa défense dans la vertu de ses administrés, la cherche dans les armes, dans les gardes nombreuses, dans une

(1) Rom. XIII.

police aux yeux d'Argus. Nous pourrions ici vous inviter à toucher du doigt la vérité de tout ce que nous affirmons en comparant la condition présente du monde à un passé qui n'est pas tellement éloigné que la plupart d'entre vous ne puissent facilement se le rappeler; mais nous aimons mieux vous présenter des témoignages que ne sauraient suspecter ceux qui pensent pouvoir améliorer les conditions morales de la société et les relations civiles en rompant avec le magistère de l'Église.

Benjamin Franklin, au terme d'une vie passée au milieu des affaires publiques, et mûrie par une longue expérience, écrivait de Philadelphie : « Une nation ne peut être véritablement libre, si elle n'est pas vertueuse, et plus les peuples deviennent corrompus et dépravés, plus ils ont besoin de maîtres. »

Un autre écrivain, dont le nom est en honneur et en vénération parmi les fauteurs de la *lutte pour la civilisation,* disait à son tour : « On ne doit pas détruire la religion, parce qu'un peuple sans religion tombe bientôt sous un gouvernement absolument militaire (1). » Et il avait bien raison de parler ainsi, lui qui voyait aux mascarades licencieuses, aux farces impies et sanguinaires de la république française, succéder un gouvernement qui par une soldatesque disciplinée pliait sous son joug les hommes qui s'étaient révoltés contre Dieu, et qui voulait tout façonner à sa fantaisie, les lettres, les arts, les universités, les consciences elle-mêmes, jusqu'à ce que son audace se brisât contre la constance du sacerdoce chrétien.

Arrêtons-nous ici un peu, N. T.-C. F., et de la cime où nous sommes arrivés jetons un regard sur le chemin que nous avons fait. En voyant la guerre obstinée que l'on déclare à l'Église catholique au nom de la civilisation, nous avons voulu rechercher si par hasard l'Église serait devenue, à la suite de quelque malheur, impuissante à contribuer au perfectionnement moral de l'homme et au développement de la civilisation, de telle sorte qu'elle ne produisît plus les effets admirables que l'on a vus autrefois. Or, voilà qu'après avoir interrogé l'homme comme individu, l'homme dans ses relations avec ses semblables et dans la société domestique ou civile, il nous a suffi d'un examen tel qu'on peut le faire dans les limites naturellement très-étroites d'une instruction pastorale, pour nous convaincre que les doctrines de l'Église renferment les germes les plus précieux

(1) Ugo Poscolo. *Fram. della storia del regno Ital.*

de la civilisation et que, mises en pratique, elles conduiraient infailliblement à la plus haute perfection morale que l'on puisse espérer sur la terre.

(La fin au prochain numéro). Cardinal PECCI.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

1er mai

Encore une bataille gagnée par les haussiers. Ces terribles spéculateurs ont vraiment de la chance : une fin de mois arrive, et les deux principaux ministres de l'empereur Guillaume et du czar Alexandre tombent malades, il y a un *statu quo* dans les négociations, l'Exposition universelle s'ouvre, les naïfs croient à la paix; c'est la hausse qui l'emporte, le tour est joué. Demain, les rumeurs guerrières reprendront le dessus, on reconnaîtra qu'il est plus facile d'ouvrir une Exposition que d'ouvrir une nouvelle ère de prospérité ; mais on a un mois devant soi, on verra. Et c'est ainsi qu'à la fin d'avril, les cours, qui avaient été sensiblement déprimés pendant le mois, se retrouvent presque au même niveau que ceux de la fin de mars. A la bourse d'hier, 30 avril (celle d'aujourd'hui ne s'ouvrira que pour la forme), le 3 0/0 est resté à 72.90, le 4 1/2 à 102.50 et le 5 à 110.25.

—

Les pluies fréquentes dans le Nord et dans l'Ouest commencent à inquiéter les cultivateurs, qui craignent de voir pulluler les mauvaises herbes et couler les fruits qui ne sont pas encore noués. Il n'y pas encore trop de mal, d'ailleurs, et le Midi, loin de se plaindre, se réjouit des pluies qui sont enfin venues mettre un terme à une sécheresse désastreuse.

—

L'Exposition universelle s'ouvre aujourd'hui ; dans une quinzaine de jours, elle sera vraiment prête ; nous aurons à nous en occuper dans cette Revue, puisqu'elle doit précisément marquer où en est actuellement l'industrie.

Tous les regards se tournent vers le Champ-de-Mars et les hauteurs du Trocadéro; puisse l'Exposition réaliser les espérances de ceux qui l'ont indiquée comme le point de départ d'une ère de prospérité! Puisse-t-elle ne pas être, comme celle de 1867, la préface d'effroyables désastres et d'affreux bouleversements ?

A. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

21. **La première Communion,** par Mme Léon Gautier, avec une lettre de Mgr Mermillod, 2e édition; in-32 de xx-472 pages; Paris, 1878, chez Victor Palmé ; — prix : 4 francs.

Un excellent livre et un charmant bijou. Nous avons parlé l'année dernière du livre de Mme Gautier; nous en avons dit le bien que nous en pensions, et nous ne sommes pas étonné de la faveur avec laquelle il a été accueilli. Cette année, l'art vient ajouter ses séductions au texte; de délicieuses vignettes encadrent toutes les pages; ce sont des lis, des colombes, des calices, des fleurs et de gracieux feuillages; le tout forme un des plus beaux, des plus utiles et des plus religieux cadeaux qu'une mère puisse faire à sa jeune fille qui s'approche pour la première fois du divin Banquet. Auteur, artiste et éditeur méritent également les remerciements du public pour « ce charmant et bon livre écrit sous l'inspiration de Jésus-Hostie, avec la foi intelligente d'une grande chrétienne et avec le cœur d'une mère vaillante ; » c'est Mgr Mermillod qui s'exprime ainsi dans la lettre adressée à Mme Gautier.

—

22. **Histoire de la littérature française depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours,** par Frédéric Godefroy, ouvrage couronné par l'Académie française; 9 vol. in-8° (deux ont paru), Paris, 1878, chez Gaume et Cie; — prix des neuf volumes: 60 francs.

Nous nous proposons d'examiner en détail cette *Histoire de la littérature française,* à mesure que les volumes paraîtront; nous tenons à la faire connaître dès aujourd'hui. Ce n'est pas, d'ailleurs, un ouvrage nouveau, puisqu'il existe une première édition en 8 volumes qui va se terminer; mais cette seconde édition est notablement améliorée et amplifiée, et l'on sait avec quel soin M. Godefroy s'applique à l'exactitude des notices générales qu'il place en tête de chaque siècle, des notices biographiques et littéraires dont il fait précéder les extraits des auteurs qu'il cite, et des notes variées et substantielles dont il enrichit la plupart de ses pages. Il y a là un ouvrage des plus utiles pour les études classiques et un véritable monument élevé à l'honneur des lettres françaises.

—

23. **Œuvres poétiques,** par Louis Veuillot; in-12 de 452 pages; Paris, 1878; — prix: 4 fr.

Ce livre n'a pas de préface, — en prose, du moins; — en a-t-il besoin avec la signature qu'il porte? Plus d'un sera surpris du titre; les *Œuvres poétiques* de Veuillot, ce ne peut être qu'un *lapsus calami* ou une faute d'impression, car l'outil de Veuillot ce n'est pas le vers, c'est la prose, comme il le dit lui-même dans la

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques,* rue de Vaugirard, 371. — MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.

première pièce de ce volume, qui lui sert de préface :

O prose ! mâle outil et bon aux fortes [mains !
Quand l'esprit veut marcher, tu lui [fais ses chemins.
Grave dans le combat, légère dans [la joute,
En habit d'ouvrier, libre, tu suis ta [route.
Marchant droit vers le but, tu n'as [jamais besoin
D'abdiquer lâchement le mot vrai qui [fuit loin :
Tu le prends au galop, de lui seul [occupée.
Le vers n'est qu'un clairon, la prose [est une épée.

Alors, pourquoi rimer ? On rime, dit le poète, quand on n'a rien à dire ; or ses œuvres poétiques prouvent qu'il avait quelque chose à dire, mais quelque chose qui se dit mieux en vers qu'en prose, parce que

Un vers que la raison impose à la [mémoire
Vaut tout ce que Phébus tisse d'or [et de moire.
Qui s'en moque aujourd'hui le redira [demain ;
On le met au trésor choisi du genre [humain.

M. Veuillot a donc trouvé qu'il pouvait rimer, et il a prouvé qu'il sait rimer. Chez lui, sans doute, le poète n'égale pas le prosateur, mais le prosateur est si haut, que sans l'égaler, il se trouve encore à une bien grande hauteur au-dessus de plus d'un *rimeur* renommé. Son vers dit toujours quelque chose, il prie ou il mord, il combat toujours, et l'esprit éprouve un plaisir délicat à voir comment ce grand prosateur se débat, très-souvent avec bonheur, contre la tyrannie de la rime et de la mesure. — Ajoutons que si M. Veuillot n'enseigne que le bien et le vrai et ne combat que le faux et le mauvais, il n'a cependant pas écrit tous ses petits poèmes pour la jeunesse.

Nous espérons pouvoir enfin reprendre, dans notre prochain numéro, l'ordre que nous suivions habituellement, terminer ou poursuivre les articles commencés et nous occuper des matières que l'importance des événements religieux et des documents ecclésiastiques nous ont forcé de négliger.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, Soussens et Cie, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES



NOTRE POLITIQUE

Un article qui vient de paraître dans la *Revue de France* sous ce titre: *Les illusions monarchiques*, a aussitôt soulevé une polémique assez vive dans la presse conservatrice. On a vu récemment de si éclatantes conversions de bonapartistes à la République, qu'on s'est demandé si les royalistes n'allaient pas aussi se rallier et abandonner leur cause pour embrasser celle qui triomphe aujourd'hui. Deux courants se sont révélés à cet égard : l'un représenté par la *Défense*, qui, sans renoncer au principe monarchique et en déclarant même qu'il faudra y revenir, pense qu'il ne faut point bouder la République, ni la combattre par de mesquines taquineries, mais l'accepter pour la contenir. pour l'empêcher de commettre des fautes aussi nombreuses et aussi graves, pour sauver enfin du naufrage tout ce qui pourra en être sauvé, jusqu'à ce que l'expérience ramène les esprits à une meilleure et plus juste vue des véritables intérêts et du vrai tempérament du pays ; — l'autre, représenté par l'*Union*, qui repousse cette acceptation. même provisoire et sous condition, comme une défection dangereuse, et qui croit, la République étant un mal évident et funeste, qu'il faut continuer de la combattre par tous les moyens légaux et loyaux.

Il y a bien des intermédiaires entre ces deux lignes, adoptées, du reste, nous nous hâtons de le dire, adoptées des deux côtés avec le désir d'être le plus utile possible au pays et de préparer le mieux possible sa régénération et son relèvement.

La *Défense* et l'*Union*, comme tous ceux qui se rapprochent plus ou moins de l'une ou de l'autre, sont à la fois *monarchiques* et *catholiques ;* mais le monarchisme de la

Défense est moins militant que celui de l'*Union ;* nous dirions volontiers que la *Défense* TOLÈRE la République, tandis que l'*Union* ne fait que la SUBIR. La *Défense* cherche un *modus vivendi,* l'*Union* ne croit pas qu'il y en ait un.

Devons-nous prendre parti dans cette querelle d'amis qui veulent la même fin, mais qui diffèrent sur les moyens à prendre pour l'atteindre ?

Les *Annales catholiques,* vouées à la défense de la religion et à la diffusion de la vérité catholique, subordonnent tout, comme tout bon catholique doit le faire, au triomphe de la vérité, par conséquent au triomphe de l'Église, triomphe que notre patriotisme ne sépare point du relèvement de la France, et dont tous les pays chrétiens, nous pouvons dire le monde entier, n'ont que du bien à recueillir. Les *Annales* n'auraient donc point à prendre part pour une forme politique plutôt que pour une autre, si la cause religieuse pouvait absolument s'en désintéresser. Mais il n'en est pas ainsi, surtout en France. La forme républicaine peut s'accorder avec le catholicisme, cela est hors de doute en principe ; mais, en fait, dans notre pays, en est-il ainsi ? N'est-il pas clair que, pour le plus grand nombre des républicains français, pour les républicains militants, le catholicisme est l'ennemi qu'il faut combattre ? Peut-on se faire des illusions sur les intentions de ceux qui sont le plus attachés à cette forme de gouvernement, et qui détiennent aujourd'hui plus ou moins directement le pouvoir ? Ils ne s'en cachent pas ; nourrir des illusions à cet égard, ce serait volontairement s'aveugler.

La République a donc chez nous une origine, un tempérament, une volonté hostiles au catholicisme ; cela est évident, et cela étant, nous disons que nous ne pouvons pas être républicains.

En outre, nous ne connaissons en France la République que par des proscriptions sanglantes ou légales et nous la croyons impuissante à faire respecter le pays par les peuples voisins qui sont tous, — à l'exception de la Suisse, où les excès du radicalisme ne sont pas faits pour démontrer les avantages de la forme républicaine, — qui sont tous, disons-

nous, attachés à la forme monarchique. Comme citoyens, nous nous voyons donc obligés de repousser ce que nous repoussons comme catholiques.

Nous ajouterons que l'expérience des deux Empires nous a trop clairement montré que, au fond, l'impérialisme et la démocratie républicaines sont deux formes de la Révolution hostile à l'Église, pour que nous regardions le retour de l'Empire comme désirable.

Mais le fait est là, la République existe, elle a vaincu toutes les oppositions et toutes les résistances; que ce soit ou non par la faute des monarchistes, c'est elle qui est la loi du pays. Faut-il donc se tenir à l'écart, émigrer à l'intérieur, faire une guerre de taquineries qui n'aboutirait qu'à irriter les esprits, et travailler au renversement de la République en laissant tout aller, et en attendant le bien de l'excès du mal?

Non, sans aucun doute, et, ici, nous ne sommes pas moins d'accord avec l'*Union* qu'avec la *Défense*. La religion, ni le patriotisme, ni le principe monarchique ne conseillent et n'autorisent une telle conduite. Tout en n'aimant pas la République, tout en pensant qu'elle mène le pays à l'abîme et à la ruine, nous n'en sommes pas moins obligés d'obéir à la loi, au gouvernement de fait en tout ce qui n'est pas contraire à la loi de Dieu, au devoir, à l'honneur, et, en même temps, de travailler de toutes nos forces, chacun dans la situation où nous sommes placés, avec l'influence dont nous pouvons disposer, à éclairer les esprits, à arrêter le mal, à défendre la société.

Il est probable que la République victorieuse finira, — et elle a déjà bien avancé cette besogne, — par éloigner des fonctions publiques tout ce qui est catholique et royaliste; la majorité républicaine est déjà venue à bout d'épurer la Chambre des députés; dans quelques mois, le Sénat sera d'accord avec la Chambre; on ne verra plus guère, si l'on en voit encore, de catholiques ou de royalistes dépositaires de la moindre parcelle du pouvoir public. Mais cela veut-il dire qu'alors ils seront impuissants, et par conséquent dispensés d'agir? Non, cent fois non.

Quel champ immense ouvert encore à l'action des bons citoyens et des chrétiens convaincus ! N'y aura-t-il donc pas encore la presse, les écoles, l'enseignement à tous les degrés, les livres, les œuvres de charité, surtout les œuvres de la charité qui s'adresse aux âmes? N'y aura-t-il pas, à chaque élection, à s'occuper de la lutte, et si l'on est vaincu dans les élections politiques, ne restera-t-il pas encore les élections municipales, qui ont tant d'importance? Tant que nous aurons une arme légale dans la main, une liberté, un droit, nous devons lutter, non pour attaquer le gouvernement, non pour renverser ce qui existe, — le suicide suffira pour cela si la République devient persécutrice, — mais pour faire le bien, pour diminuer le mal, pour relever la famille, sauver la jeunesse, et montrer par l'exemple, par les faits, que les véritables amis du peuple, les véritables amis de leur pays, les bons citoyens, sont ceux-là précisément et ceux-là seuls qui croient en Dieu et en Jésus-Christ et qui remplissent les devoirs que la religion leur impose.

Faisons notre devoir de chaque jour, Dieu fera le reste.

Le dirons-nous? Nous avons pendant trop longtemps mis toute notre confiance dans les formes politiques. Nous ne nions pas l'importance de ces formes pour chaque pays, mais, en se reposant là-dessus, on ne fait trop souvent que se laisser aller à la paresse. Il est si commode d'avoir un gouvernement qui veille et qui agit pour nous, pendant que nous dormons ou que nous ne songeons qu'à notre bien-être ! Nous ne vivons plus dans ces heureux temps ; nous ne les reverrons que si nous savons agir virilement, et nous ne les ferons durer qu'en continuant d'agir en hommes et en chrétiens.

Voilà donc quelle est la ligne des *Annales catholiques*.

Quand nous nous sommes mis en mesure, en versant un cautionnement, de traiter les matières politiques, notre but n'a pas été de suivre une politique militante, mais de pouvoir défendre l'Église sur tous les points où on l'attaque, sans nous voir fermer la bouche au nom d'une loi fiscale.

Cela fait, nous croirions manquer de franchise et faire inutilement parade d'une neutralité impossible, si nous

cachions notre foi politique, foi qui s'appuie, chez nous, non sur des affections et sur des souvenirs, mais sur une conviction acquise par l'expérience du passé et par la vue des faits qui se passent sous nos yeux.

Mais, convaincus que nous sommes de la nécessité du retour à la royauté, nous pensons que le meilleur moyen de le préparer, — comme ce serait aussi le meilleur moyen de consolider la République, si les républicains avaient l'intelligence de la situation et aimaient véritablement leur pays et le peuple, — c'est de s'attacher avant tout et par dessus tout à la religion, d'en observer les lois, d'en remplir les obligations, et de pratiquer surtout les œuvres de charité et de vraie fraternité qui s'appliquent à la famille, à l'enfant, au pauvre, au vieillard, à l'ouvrier, à tout ce qui est faible et ignorant, à tout ce qui a besoin d'être secouru, encouragé, éclairé.

Sur ce terrain, tous les hommes de bonne volonté, tous les bons citoyens, tous les esprits honnêtes peuvent se rencontrer et s'unir, malgré les diversités d'origines et d'opinions qui les diviseraient d'ailleurs, et qui ne sont plus que des nuances, lorsqu'on a vraiment la volonté de faire le bien, de servir son pays et d'être utile à ses frères.

Nos Évêques nous donnent l'exemple, et la voix de Léon XIII, qui vient de s'élever avec tant d'autorité au-dessus du bruit des intérêts transitoires pour nous montrer où sont les grands et vrais intérêts des âmes, des gouvernements, des sociétés, nous indique sur quels points nous devons porter la défense. C'est la civilisation chrétienne qui est en péril, c'est elle qu'il faut sauver, en montrant que seule elle peut faire le bonheur des individus, des familles et des nations. Faisons cela, et le reste nous sera donné par surcroît, comme le couronnement magnifique de l'édifice dont nos mains auront contribué à relever les ruines.

J. CHANTREL.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

L'Exposition universelle. — Affaires d'Orient. — Élections en France; travaux des Chambres. — La fête de Jeanne d'Arc à Orléans. — La Fête des Fleurs à Toulouse. — Lauréats des Jeux Floraux. — Recettes de l'Œuvre de la Propagation de la Foi. — Rennes et Beauvais. — Mort de M. Eugène Boré, supérieur général des Lazaristes.

9 mai 1878.

L'événement capital de ces derniers jours est l'ouverture solennelle de l'Exposition faite, le 1er mai, au milieu de la boue, au bruit du tonnerre et sous des torrents d'eau. Mais tout est bien, quoique rien ne soit prêt, puisque l'on s'est passé de Dieu, dont les bénédictions paraissent inutiles, et que le ministre de l'agriculture et du commerce, s'adressant au maréchal de Mac-Mahon, président de la République, au lieu de parler de Dieu, a parlé du bonheur et de la gloire de l'humanité. Le soir, le ciel a été beau; on a pu admirer les illuminations de Paris et les rues toutes pavoisées de drapeaux: veuille Dieu oublier les forfanteries impies de ceux qui prétendent que la science remplacera la religion, que les merveilles du Champ-de-Mars surpassent les miracles de l'Évangile, et faire que l'Exposition réussisse dans le plus grand intérêt de la France et du monde!

—

Que dirons-nous de l'éternelle question d'Orient? Rien encore de décidé, mêmes incertitudes, mêmes assurances de part et d'autres qu'on ne veut que la paix, même activité dans les préparatifs de guerre. Le comte Schouwaloff, ambassadeur de Russie à Londres, va se rendre à Saint-Pétersbourg: comme il est d'un caractère très-conciliant, les optimistes voient dans ce voyage un symptôme de paix. Le prince Gortchakoff continue d'être malade et c'est le czar qui dirige personnellement les négociations: comme il est convenu que le czar n'a que des intentions pacifiques, second symptôme de paix. Mais... il y a autre chose. L'Angleterre persiste dans son idée que le traité de San-Stefano doit être soumis tout entier au Congrès; la Russie ne persiste pas moins dans son idée qu'il ne soit soumis au Congrès que dans ceux de ses articles qui intéressent directement l'Europe. D'autre part, on dit que l'Autriche-Hongrie, qui s'était, à ce qu'on croyait, ralliée à la politique russe, est en délicatesse avec Saint-Pétersbourg, accusé de favoriser l'ambition italienne, qui convoite le Tyrol et l'Italie. Et nous lisons dans

la *Gazette nationale* de Berlin ces lignes qui lui sont adressées de Vienne : « Toutes les versions qui circulent dans la presse allemande au sujet d'une prétendue entente entre l'Autriche et et la Russie sont fausses. Au contraire, les préparatifs russes pour un établissement militaire en Roumanie ont fortement indisposé le cabinet de Vienne. Ils pourront éventuellement provoquer des mesures de représailles. Il n'a jamais été question d'un arrangement séparé entre l'Autriche et la Russie ; le cabinet de Vienne attache plus d'importance encore que l'Angleterre à conserver un caractère européen au règlement éventuel des affaires orientales. » — Nous lisons en même temps dans l'*Osservatore romano*, qui est une feuille très-sérieuse et généralement bien informée : « Nous apprenons *de source très-autorisée* qu'hier soir serait arrivée de Vienne au Quirinal une seconde note très-accentuée, dans laquelle le cabinet austro-hongrois déclarerait ses intérêts menacés tant que le ministère Cairoli resterait au pouvoir. En suite de cette note, M. Cairoli aurait eu plusieurs entretiens secrets avec le chef de l'État. Un grave mécontentement règnerait au palais de la consulte. »

Qu'est-ce que tout cela veut dire ? L'Autriche va-t-elle décidément marcher d'accord avec l'Angleterre, au risque de mécontenter M. de Bismark, mais pour sauver l'intégrité de son propre territoire ? Les choses n'en sont peut-être pas encore là, mais il y a quelque chose.

Enfin, il faut remarquer que, depuis quelque temps, l'Angleterre nous fait bien des avances. La presse anglaise ne tarit plus d'éloges sur la France ; le prince de Galles, à l'Exposition, parle de l'amitié qui unit désormais pour toujours la France et l'Angleterre, et profitant habilement de l'irritation que M. Gambetta doit avoir conçue de son peu de succès dans le voyage diplomatique qu'il a fait à Berlin pendant les vacances des Chambres, le prince de Galles a de longs entretiens avec M. Gambetta, le chef des gauches et le président réel de la République. Si l'Angleterre croyait à la paix, ferait-elle toutes ces avances ? Quant à nous, pour croire à la paix, il nous faudra d'autres signes moins belliqueux.

—

Nos affaires intérieures restent aussi dans la même situation. L'Exposition ne ranime ni le commerce ni l'industrie, excepté celle des restaurateurs et des marchands de vin ; nous voyons seulement qu'elle fait tout renchérir et augmenter les dépenses

de tout le monde. C'est là, sans doute, un signe de prospérité ; c'est même, si nous en croyions M. de Girardin, un signe de haute civilisation, s'il est vrai, comme il le disait ces jours-ci dans son journal la *France*, que « qui dit consommation dit civilisation. » Les bêtes féroces et les oiseaux de proie seront de son avis et se croiront très-civilisés; mais ce n'est pas l'avis des moutons qui sont tondus, écorchés, dépecés et mangés.

Il y a eu, dimanche dernier, huit élections pour la Chambre des députés. Parmi les huit députés élus, six appartiennent aux diverses nuances du parti républicain ; le septième, M. Desloges, nommé à Caen, est, dit-on, bonapartiste, ainsi que le huitième, M. Maréchal, nommé à Périgueux. Dans les circonscriptions de Chaumont (Haute-Marne), d'Avranches (Manche), et d'Avignon (Vaucluse), les candidats républicains, MM. Mougeot, Morel et Saint-Martin n'avaient pas de concurrents. Le premier est un nouveau venu. M. Morel a fait quelque peu parler de lui lors de la fameuse protestation des 363, qu'il a évité de désavouer et de signer, en vrai républicain normand. Il a épousé une petite-fille de M. Rouland, gouverneur de la Banque de France, qui vient de passer à la République. L'arrondissement de Quimperlé renvoie à la Chambre le citoyen Corentin Guyho, qui manquait à la collection des « presque purs. » A Muret, dans la Haute Garonne, M. Paul de Rémusat l'emporte sur M. Niel, et à Montmédy (Meuse), M. le comte d'Égremont est définitivement battu par le républicain Billy.

Et pendant ce temps, la Chambre des députés invalide, invalide. L'autre jour elle a validé, — on ne sait pas comment cela a pu se faire, — l'élection de M. le marquis d'Havrincourt, un conservateur du Pas-de-Calais, qui avait pourtant le tort d'avoir réussi contre un 363. C'est un exemple unique dans les fastes parlementaires de la Chambre du 14 octobre. Cette Chambre a, jusqu'aujourd'hui, invalidé 48 membres de la droite, et il lui reste encore de 20 à 27 exécutions à prononcer. Le travail avance, mais bien lentement.

Au Sénat, l'on s'occupe en ce moment de la loi votée par les députés pour le rachat par l'État de plusieurs chemins de fer d'intérêt secondaire. Les opinions sont fort partagées à cet égard. M. Buffet a prononcé contre un discours très-remarquable. Il est d'ailleurs probable que la loi sera votée.

—

La religion et le patriotisme viennent d'avoir leur véritable fête à Orléans; c'est une protestation anticipée contre la honteuse apothéose de Voltaire qui se prépare pour le 30 mai. Cette année voit le 449e anniversaire de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc.

Le 7 mai, veille de la fête, à midi, une fanfare d'artillerie a annoncé du haut de la tour de ville le glorieux anniversaire, puis la cloche du beffroi a sonné. Au même instant, les portes de la ville ont été pavoisées de drapeaux tricolores et de drapeaux aux couleurs de la ville.

La cloche du beffroi a continué de sonner de quart d'heure en quart d'heure, jusqu'à huit heures du soir.

A huit heures, heure à laquelle Jeanne d'Arc, le 7 mai 1429, est entrée dans Orléans, après avoir emporté le fort des Tourelles, un bouquet d'artifice a été lancé sur l'emplacement de ce fort.

A la même heure, une salve d'artillerie a été tirée, les cloches des paroisses ont sonné et un corps de troupe composé de: piquet de gendarmerie à cheval, sapeurs pompiers, musique en tête, détachement d'artillerie et d'infanterie, est sorti de la caserne Saint-Charles, a suivi le quai des Augustins, le pont, les rues Royale et Jeanne-d'Arc, et s'est formé en carré devant la basilique de Sainte-Croix, où le maire, accompagné du corps municipal, s'est rendu précédé de l'étendard de Jeanne-d'Arc et de la bannière de la ville.

Mgr l'évêque d'Orléans, assisté de Mgr l'évêque de Sidonie, coadjuteur, et entouré de tout le clergé de la cathédrale, des bannières de saint Michel, de saint Euverte, de saint Aignan, de sainte Catherine et de sainte Marguerite déployées, s'est présenté sur le parvis de la basilique pour recevoir, des mains du maire, l'étendard de Jeanne-d'Arc.

Puis NN. SS. les évêques ont béni la population.

Pendant la cérémonie, illumination de la cathédrale et de la place Sainte-Croix.

Le lendemain matin, 8 mai, jour de la fête, au lever du soleil, il a été tiré une salve de vingt et un coups de canon, toutes les cloches de la ville ont sonné à grande volée, et celle du beffroi de quart d'heure en quart d'heure jusqu'à la rentrée du cortège.

A dix heures précises, M. le général commandant le 5e corps d'armée et son état-major; M. le premier président et la cour d'appel; M. le préfet et les fonctionnaires; M. le maire et le

corps municipal se sont rendus à la cathédrale, ainsi que tous les corps constitués.

Après le panégyrique de Jeanne d'Arc, prononcé par M. l'abbé Rouquette, le cortège a parcouru la place Sainte-Croix, les rues Jeanne d'Arc et Royale, et le pont pour se rendre sur l'ancienne place des Tourelles.

Sur la place Sainte-Croix, NN. SS. les évêques ont donné du haut du péristyle de la basilique la bénédiction solennelle aux autorités, à l'armée et au peuple.

Chaque corps a été immédiatement reconduit par son escorte.

Le 3 mai avait lieu une autre fête à laquelle la religion est toujours invitée. C'était la poétique *Fête des Fleurs*, instituée par Clémence Isaure, et célébrée par l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse.

Une foule choisie, dans laquelle on remarquait les généraux de Salignac-Fénelon et du Bessel. assistait à cette cérémonie pour entendre la lecture des pièces couronnées au concours de 1878. M. d'Aragon, mainteneur, présidait la séance.

La parole a d'abord été donnée à M. de Marillon Brésillac pour prononcer l'éloge en vers de Clémence Isaure.

Des commissaires de l'Académie, escortés d'un peloton d'infanterie, précédés des valets de ville en livrée rouge et de la musique de l'école d'artillerie, sont allés ensuite recevoir avec pompe les fleurs d'or et d'argent, qui étaient exposées, dés le matin, sur le maître-autel de la basilique Notre-Dame de la Daurade. Pendant l'absence des commissaires, M. Fernand de Rességuier, secrétaire perpétuel, a lu le rapport sur le concours, pour lequel l'Académie avait reçu 76 odes, 36 poèmes, 25 épîtres, 1 discours en vers, 5 églogues, 34 idylles, 56 élégies, 21 ballades, 38 fables, 61 sonnets à la Vierge, 16 hymnes à la Vierge, 333 pièces diverses ; 10 discours en prose.

A leur retour, M. d'Aragon a proclamé les noms des vainqueurs, et MM. les mainteneurs ont lu les pièces couronnées. Mme Raoul de Navery a lu elle-même, avec un naturel et une émotion qui a gagné la salle, *Sœur Simplice*, poème qui lui a valu un souci.

Voici la liste des dix poésies couronnées :

1° *Ronceraux*, ode, par M. Emmanuel Besson, rédacteur de l'enregistrement à la direction de Bordeaux, a obtenu une violette ;

2° *André Chénier*, ode, par M. Pierre Micusset, à Besançon (Doubs). a obtenu un souci ;

3° *Le Mal du pays,* poème, par M. Louis Advier, à Paris, a remporté le prix du genre et de l'année ;

4° *Sœur Simplice,* poème, par Mme Raoul de Navery, à Paris, a obtenu un souci ;

5° *Promenade du matin,* idylle, par M. Amédée Béeseau, avocat à Mayenne, a remporté le prix du genre ;

6° *Vieux Printemps,* idylle, par Mme Rosa de Bruant, à Paris, a obtenu un œillet ;

7° *Délos,* élégie, par M. Léonce Fabre des Essarts, à Nice (Alpes-Maritimes), a obtenu le souci ;

8° *Voyage fantastique aux grandes Indes,* fantaisie humoristique par M. Louis Tronche, à Paris, a remporté la violette ;

9° *La source,* par M. Armand Tiffou, à Carcassonne, a obtenu un œillet ;

10° *Le Vieux Faune,* sonnet antique, par M. Alexandre Rocoffort, à Paris, a obtenu un œillet.

—

Le même jour avait lieu la fête de la Propagation de la Foi.

Les recettes de l'Œuvre de la Propagation de la Foi pour l'année 1877 ont été de 6,142,926 fr. 46 c. ; elles forment un excédant de 211,976 fr. 05 c. sur les recettes de l'année 1876.

Si consolant que soit ce résultat et si profitable qu'il soit aux missions, nous devons cependant reconnaître qu'il n'est pas la conséquence du développement proprement dit de l'Œuvre de la Propagation de la Foi. Cette élévation des recettes est due exclusivement à l'abondance des dons extraordinaires provoqués par les fléaux inouïs qui ont frappé et qui frappent encore un grand nombre de missions de l'extrême Orient. Tout en nous réjouissant de voir ces aumônes nouvelles s'ajouter au produit des cotisations hebdomadaires, nous ne saurions en oublier le caractère transitoire. Provoqués par des circonstances exceptionnelles, elles sont destinées à prendre fin avec elles, tandis que l'extension des travaux apostoliques réclame un accroissement continu de ressources. Aussi ne cesserons-nous de rappeler aux associés que c'est à la formation et au maintien des dizaines qu'ils doivent donner leurs premiers soins.

La France continue à se montrer la Fille aînée de l'Église ; à elle seule elle fournit plus des deux tiers des souscriptions. Elle a produit une somme de 4,301,752 fr. 93 c. Le diocèse de Lyon figure dans ce chiffre pour 477,841 fr. 92, celui de Paris 308,022 fr. 08, celui de Cambrai 197,546 fr. 59. Viennent ensuite celui de Saint-Brieuc, 164,561 fr. 72, et celui de Quimper 134,720 fr. 64.

La malheureuse Alsace-Lorraine 222,500 francs 61 centimes.

La Belgique,	381.450 fr.	60
L'Autriche et l'Allemagne,	374,365	99
L'Angleterre,	151,600	05
L'Italie,	286,488	03
Les Pays-Bas,	92,675	05
Le Portugal,	51,187	75
La Suisse,	53,719	12
La Turquie,	13,875	65
La Grèce,	15,067	65
L'Espagne,	4,546	95
L'Asie,	5.845	20
L'Afrique,	28.652	80
L'Amérique,	156.108	82
L'Océanie,	4,203	70

Un grand deuil vient d'affliger la Congrégation de la Mission (Lazaristes) et l'Institut des Filles de la Charité. M. Eugène Boré, supérieur général des Lazaristes, est mort le vendredi 3 mai. Né à Angers le 15 août 1810, M. Eugène Boré fit ses premières études au petit séminaire de Beaupréau, et il vint les compléter à Paris, au collège Stanislas, où il obtint, en 1827, le prix d'honneur de philosophie. Il se trouva peu après l'un des disciples de La Mennais, qui réunissait alors, à la Chesnaye, cette élite d'hommes distingués parmi lesquels se trouvaient les Gerbet, les Salinis et les Montalembert. Il avait suivi quelque temps les cours de droit, mais il les abandonna pour se livrer à l'étude des langues. Il avait pour cette étude une facilité extraordinaire. Aussi posséda-t-il bientôt les principales langues de l'Europe; il y joignit le syriaque et l'hébreu, qu'il étudia sous des maîtres illustres, MM. Quatremère et Sylvestre de Sacy, qui appréciaient son ardeur et applaudissaient à ses succès. Bientôt il se vit en état de parler et d'écrire les principales langues de l'Orient. En 1837, il fut appelé, à Paris, à la chaire d'arménien; mais, dès l'année suivante, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le chargea d'une mission en Orient.

Eugène Boré se rendit en Perse. Catholique non moins zélé que savant orientaliste, il mit sa mission scientifique à profit pour favoriser les intérêts religieux; il fonda des écoles catholiques dont plusieurs subsistent encore, et se fit lui-même maître d'école pour instruire les enfants dans la foi. Il envoyait en même temps à l'*Univers* des correspondances qui étaient fort goûtées, parce qu'elles mettaient le lecteur parfaitement au courant des choses de l'Orient et des intérêts divers qui s'agitent dans ces contrées lointaines.

Laïque, il avait déjà le zèle d'un apôtre. A son retour en France, il songea à entrer dans cette Congrégation des Lazaristes, qu'il avait été à même d'apprécier dans ses voyages. Il ne resta que quelques mois en France, en 1843, et retourna en Orient pour se consacrer tout entier aux missions. Ce fut en 1844, à Constantinople, qu'il entra dans les ordres sacrés et qu'il devint membre de la Congrégation des Prêtres de la Mission, sous la direction du supérieur des établissements des Lazaristes à Constantinople, M. Leleu, homme d'un rare mérite et d'une grande vertu.

Pendant la guerre d'Orient, Eugène Boré exerça les fonctions d'aumônier auprès de nos soldats; beaucoup en ont conservé le souvenir. Quelques années plus tard, M. Etienne, supérieur général de la Congrégation, le rappela à Paris, où il lui confia la charge de secrétaire général. Il la remplissait, lorsque la mort de M. Etienne, arrivée en 1874, lui fit donner la charge plus haute encore de supérieur général. Il l'exerça à peine quatre ans : Dieu jugea que son fidèle et laborieux serviteur avait assez travaillé pour mériter la récompense.

Les obsèques de M. Boré ont eu lieu mardi, 7 mai, dans la chapelle des Lazaristes, de la rue de Sèvres. Le corps a été inhumé au cimetière Montparnasse. J. Chantrel.

ERRATA

Malgré l'attention que nous avons apportée à revoir et à collationner avec le texte latin les différentes traductions de l'Encyclique que nous avions sous les yeux, nous avons laissé subsister une faute dans laquelle les traducteurs étaient tombés, en appliquant spécialement à l'enseignement de la religion, ce que le Saint-Père dit de l'enseignement en général, tant littéraire et scientifique que philosophique, et qu'il veut en tout, *omnino,* conforme à la foi catholique, *fidei catholicæ conformis.*

A la page 249 du numéro précédent, lignes 24 et suiv. au lieu de lire : «...mais surtout à rendre l'enseignement de la foi catholique entièrement exact dans les lettres et les sciences et en particulier dans la philosophie, de laquelle...», il faut donc lire :

.... mais surtout à rendre l'enseignement lui-même conforme de tout point à la foi catholique, tant dans les lettres que dans les sciences, et surtout dans la philosophie, de laquelle.....

UNE RÉTRACTATION

Une heureuse nouvelle, bientôt confirmée de toutes parts, a été tout d'abord apportée à Paris par une correspondance de l'*Union*, datée de Rome, 2 mai, et dans laquelle on lisait :

Je m'empresse de vous faire part d'une heureuse nouvelle qui, je n'en doute pas, remplira de consolation et de joie tous les cœurs catholiques. Le Père Curci, dont les derniers écrits et les actes avaient été une cause de scandale dans l'Église, cédant à l'appel affectueux du Souverain-Pontife et convaincu du reste par les doctes arguments de l'éminent cardinal secrétaire d'État, avec lequel il a eu plusieurs conférences, vient de répudier par un acte solennel de rétractation tout ce qu'il y avait dans ses écrits et dans ses actes d'erroné et de peu respectueux envers l'autorité de l'Église. Je vous envoie ce précieux et consolant document, qui fait autant d'honneur au célèbre Père qui l'a écrit qu'à ceux qui ont su par leur tact, leur science, leur affabilité, leur prudence et leur charité remettre dans la voie de la vérité cet esprit puissant qui avait été un instant aveugle.

Acte de rétractation.

« Très-Saint Père,

« Le prêtre Charles-Marie Curci, sachant qu'on a pris occasion de scandale de quelques-uns de ses derniers écrits et actes, ainsi que le lui ont fait observer de pieux et doctes personnages, désireux d'en écarter de son côté même l'ombre, vient se jeter aux pieds de Votre Sainteté pour déclarer qu'il adhère, pleinement et sans aucune restriction, d'esprit et de cœur, à tous les enseignements et à toutes les prescriptions de l'Église catholique, et en particulier à tout ce que les Souverains-Pontifes, et tout récemment Votre Sainteté, dans l'Encyclique *Inscrutabili*, etc., enseignent sur le pouvoir temporel du Saint-Siége. Il déplore tout chagrin que ses écrits et ses actes auraient pu causer à Votre Sainteté et à son prédécesseur, ayant toujours nourri les plus sincères sentiments de filial hommage et de très-docile obéissance envers le Vicaire de Jésus-Christ, auquel il soumet son jugement, comme au légitime et seul juge compétent de tout ce qui appartient à la vraie utilité et au vrai avantage de l'Église, et au bien des âmes. Cette déclaration, il entend la faire en catholique sincère, tel qu'il a toujours été et est encore ;

et tandis qu'il retire tout ce que Votre Sainteté jugerait digne de censure, il se remet pleinement entre ses mains, tout prêt à suivre partout et toujours son infaillible magistère.

« CHARLES-MARIE CURCI, prêtre, m. p.

« Rome, 29 avril 1878. »

La *Défense* ajoute ces renseignements :

Les pourparlers avec l'auteur du *Moderno Dissidio* (le dernier ouvrage du P. Curci), ont été conduits avec cette habileté et cette délicatesse qui caractérisent l'éminentissime secrétaire d'État. De son côté, il faut le dire, le P. Curci a montré une bonne volonté qui lui fait le plus grand honneur. D'autre part, le Souverain-Pontife avait chargé confidentiellement son frère, M. l'abbé Pecci, de se mettre en rapport avec le P. Curci. M. l'abbé Pecci, philosophe distingué et ancien ami du P. Curci, a quitté autrefois la Compagnie de Jésus, mais pour des motifs bien moins graves que le P. Curci, et d'une façon parfaitement régulière. Ces influences réunies ont amené une heureuse solution ; le P. Curci vient de faire une déclaration dans laquelle il adhère pleinement à tous les enseignements du Saint-Siège, et en particulier à ce que les Souverains-Pontifes ont enseigné sur le pouvoir temporel, et il entend effacer par là tout ce qui, dans ses écrits, aurait pu avoir déplu au Chef de l'Église.

Les feuilles révolutionnaires ne manqueront pas sans doute d'insulter le P. Curci en raison de cet acte de noble soumission. Mais le P. Curci, qui a été dans ces derniers temps abreuvé d'autres tristesses, et qui d'ailleurs n'avait jamais été considéré par les révolutionnaires comme un ami, ne s'affligera pas outre mesure de ces outrages, qui seront son honneur.

On a remarqué que la question du P. Curci vient d'être décidée directement entre le Pape et lui ; on aurait tort de s'en étonner : le P. Curci n'appartenait plus à la Compagnie de Jésus, et il échappait par conséquent à la juridiction de son ancien général. C'est l'explication qu'on doit donner du silence absolu du P. Curci dans sa déclaration sur tout ce qui touche à ses rapports avec la Compagnie. Cela n'empêche point que le P. Curci puisse, dans la suite, avoir à régler sa situation vis-à-vis de son ordre, ce qui naturellement, après la déclaration qu'il vient de signer, n'offrira plus de grandes difficultés.

Il est probable que par cette déclaration la question du P. Curci sera complètement terminée. On croit que le livre du

P. Curci, qui a eu un si grand retentissement, ne sera point condamné. Il ne fait pas partie, en effet, de la liste des livres mis à l'*Index* qui vient d'être publiée (1), et qui contient la condamnation de livres qui ont paru en même temps que celui du P. Curci.

Encore un détail intéressant, fourni par le correspondant de l'*Univers:*

Le P. Curci, dit ce correspondant, ayant été appelé à Rome, a vu longuement l'Eme secrétaire d'État de Sa Sainteté, lequel lui a demandé s'il était disposé à rétracter les passages de son livre qui avaient soulevé tant de polémiques. M. l'abbé Curci a répondu qu'il était heureux de se soumettre en toute chose à notre sainte Mère l'Église. Rentré chez lui, il a donc rédigé une déclaration que M. l'abbé don Joseph Pecci a apportée à son frère le Pape. Léon XIII a lu la déclaration, l'a modifiée de sa main, et M. Curci, recevant de M. l'abbé Pecci son texte modifié, s'est écrié :

« Le Pape a daigné écrire: je n'ai pas besoin de savoir, même « de lire, je n'ai qu'à signer. »

L'affaire en est là, et je tiens ces détails de M. l'abbé Curci, que je viens de rencontrer.

Tous ces détails font le plus grand honneur à M. l'abbé Curci, qui, nous l'espérons, ne tardera pas à reprendre sa place dans cette Compagnie de Jésus qu'il avait contristée, après l'avoir si longtemps illustrée. Déjà les journaux qui l'exaltaient lorsqu'il se mit en dissidence avec sa Compagnie et soutint sur le pouvoir temporel une thèse condamnée par le Pape, trouvent que c'est un pauvre génie et un pauvre caractère, et que, jésuite, il agissait bien en jésuite : ces outrages ne l'atteindront pas ; ils sont un hommage de plus rendu à sa noble rétractation, puisqu'elle a le mérite de déconcerter ainsi et d'irriter les ennemis de l'Église, qu'il prétendait défendre même en se servant d'armes réprouvées par le Saint-Siège et condamnées par l'expérience des faits.

---

(1) On trouvera cette liste plus loin. (*N. des Ann. cath.*)

DÉCRET DE L'INDEX

Feria II, die 8 Aprilis 1878.

Sacra Congregatio Eminentissimorum ac Reverendissimorum Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalium a SANCTISSIMO DOMINO NOSTRO LEONE PAPA XIII Sanctaque Sede Apostolica Indici librorum pravæ doctrinæ, eorumdemque proscriptioni, expurgationi, ac permissioni, in universa christiana Republica præpositorum et delegatorum, habita in Palatio apostolico vaticano, die 8 *Apr.* 1878, *damnavit et damnat, proscripsit proscribitque, vel alias damnata atque proscripta in Indicem Librorum prohibitorum referri mandavit et mandat quæ sequuntur Opera.*

Earl Carolus Joannes B. A. *The Spiritual Body. — Latine:* Corpus spirituale. *The Forty Days. — Latine :* Quadraginta dies. Londini 1876.

Brière (Abbé), sub falso nomine Georgii Perdrix. *Le vrai mot de la situation présente.* Paris, 1877.

— *Lettre adressée à M. l'abbé Pouclée, Official Diocésain de Chartres.*

Bernardo (di) Domenico. *Il divorzio, considerato nella teoria e nella pratica.* (Le divorce considéré dans la théorie et dans la pratique), Vol. unico, Palermo, 1875.

Cerruti Giuseppe, canonico penitenziere della Cattedrale di Novara. *La Chiesa Cattolica e l'Italia,* storia ecclesiastica e civile dalla venuta di san Pietro, Principe degli Apostoli, a Roma, sino all'anno 30 del fortunoso Pontificato di Pio IX. (L'Église catholique et l'Italie, histoire ecclésiastique et civile depuis l'arrivée de saint Pierre, Prince des Apôtres, à Rome, jusqu'à la 30ᵉ année de l'heureux pontificat de Pie IX). Vol. I. II. Torino, tipografia Cavour, 1877, *Auctor laudabiliter se subjecit et opus reprobavit.*

Minghetti Marco. *Stato e Chiesa.* (L'État et l'Église). Ulrico Hœpli editore, Milano 1878.

Itaque nemo cujuscumque gradus et conditionis prædicta Opera damnata atque proscripta, quocumque loco, et quocumque idiomate, aut in posterum edere, aut edita legere vel retinere audeat, sed locorum Ordinariis, aut hæreticæ pravitatis Inquisitoribus ea tradere teneatur, sub pœnis in Indice librorum vetitorum indictis.

Quibus SANCTISSIMO DOMINO NOSTRO LEONI

PAPÆ XIII per me infrascriptum S. I. C. a Secretis relatis, SANCTITAS SUA Decretum probavit, et promulgari præcepit. In quorum fidem, etc.

Datum Romæ, die 9 *Aprilis* 1878.

ANTONINUS CARD. DE LUCA Præfectus Fr. Hieronymus Pius Saccheri Ord. Præd.

S. Ind. Congreg. a Secretis

Loco ✠ Sigilli

Die 26 *Aprilis* 1878, *ego infrascriptus magister Cursorum testor supradictum Decretum affixum et publicatum fuisse in Urbe.*

Philippus Ossani Mag. Curs.

LA FRANC-MAÇONNERIE

Voltaire était franc-maçon, la plupart des révolutionnaires qui ont figuré dans les tristes événements de notre Révolution étaient francs-maçons; la main de la franc-maçonnerie se retrouve dans toutes les commotions politiques; on l'a vue pendant la Commune de 1871, on la voit dans la fête anti-patriotique qui se prépare en l'honneur de Voltaire. Cependant, malgré les faits, malgré les avertissements des Souverains-Pontifes, il y a encore d'honnêtes gens qui se laissent abuser et qui croient à son innocence, parce qu'elle ne révèle qu'aux principaux initiés son but suprême.

Deux de nos Évêques viennent encore de signaler le danger dans des Instructions pastorales non moins remarquables par la forme que par la fermeté: Mgr Turinaz, évêque de Tarentaise, et Mgr Besson, évêque de Nîmes.

Nous nous proposons de donner de larges fragments de ces deux Instructions. Celle de Mgr de Nîmes a été reproduite dans une brochure destinée à la propagande (1); en quelques semaines, plusieurs éditions de cette brochure ont été enlevées. Nous ne voulons pas attendre plus longtemps sans en donner les conclusions pratiques, qui mon-

(1) Paris, chez Bray et Retaux; — prix : 30 centimes.

treront combien pressant le danger paraît à Mgr Besson. Voici les articles qui terminent la Lettre pastorale :

Article premier. — Les bulles et les allocutions pontificales portant condamnation des sociétés secrètes, et en particulier de la franc-maçonnerie, sont et demeurent publiées dans notre diocèse.

Art. II. — Aucune bannière, aucun ornement où se trouveraient les insignes de la franc-maçonnerie ne sera reçu ni dans nos processions ni dans nos églises.

Art. III. — Partout où les insignes maçonniques seraient déposées sur un cercueil, le prêtre a le devoir de se retirer.

Art. IV. — Nos prêtres se refuseront absolument à donner en prix des livres offerts par la franc-maçonnerie ou qui porteraient les insignes de la secte.

Art. V. — Nul ne peut être admis aux sacrements de l'Église, s'il appartient à la franc-maçonnerie.

Art. VI. — Lorsque le prêtre est appelé au lit de mort d'un franc-maçon publiquement connu pour tel, il doit le traiter en pécheur public. Il ne peut recevoir sa confession qu'après une rétractation préalable. Si les circonstances ne permettent pas de le faire par écrit ou devant témoins, le prêtre doit à tout le moins exiger et obtenir qu'on l'autorise à déclarer que le malade a renoncé à la franc-maçonnerie.

Art. VII. — Si le malade n'est pas connu pour franc-maçon, le prêtre doit l'entendre et le traiter en pécheur secret, ne pouvant d'ailleurs l'absoudre, à la mort comme pendant sa vie, qu'à la condition expresse qu'il sortira de la franc-maçonnerie.

Nous avons également sous les yeux une très-solide Instruction pastorale de Mgr l'évêque d'Olinda (Brésil), qui a eu tant à souffrir de la maçonnerie, toute puissante au Brésil. L'Instruction pastorale est intitulée : *A maçonaria e os jesuitas,* la maçonnerie et les jésuites ; nous ne renonçons pas à en traduire d'importants passages pour nos lecteurs.

LE PORTRAIT DU SAINT-PÈRE.

Nous avons aujourd'hui expédié les portraits oléographiques de Pie IX et de Léon XIII à toutes les personnes qui nous en

ont adressé la demande jusqu'au 1er mai, et même à plusieurs de celles qui se sont adressées à nous depuis cette date. Nous croyons que les derniers servis n'auront pas à se plaindre des retards forcés que nous leur avons fait subir, car les derniers tirages sont de beaucoup supérieurs aux premiers.

Grâce à un envoi considérable qui nous est annoncé pour ces jours-ci, nous serons en mesure de faire droit en quelques jours aux nouvelles demandes qui nous seront adressées, quelque nombreuses qu'elles soient, et nous espérons qu'elles seront encore nombreuses.

Quelle est la famille chrétienne qui ne tiendrait pas à posséder, pour une somme si minime, *un franc cinquante centimes*, le portrait oléographique, aussi vivant que s'il était peint sur toile, du bien-aimé et vénéré Pie IX, et, pour lui faire pendant, celui de Sa Sainteté Léon XIII, dont chaque parole et chaque acte grandissent l'admiration et l'amour des catholiques pour sa personne sacrée?

Le Pape est le Père commun de la grande famille chrétienne : il faut que son image vénérée, majestueuse et souriante, soit placée sous les yeux de tous ses enfants. Les progrès de l'art et de l'industrie nous permettent maintenant d'avoir à peu de frais cette image ; profitons de ces progrès.

Pour nous, afin de favoriser une diffusion si désirable, nous continuerons, aussi longtemps que nous le pourrons, de livrer les portraits de Pie IX et de Léon XIII, exécutés par le procédé oléographique, collés sur toile, et soigneusement enveloppés sur un rouleau de bois, au même prix de 1 fr. 50 cent. l'exemplaire, au lieu de cinq francs, le prix commercial. Il n'est point nécessaire, pour jouir de cette faveur, d'être abonné aux *Annales catholiques:* toute personne peut nous adresser la demande, en joignant à cette demande un *mandat poste* représentant la valeur des portraits.

S'adresser à M. P. Chantrel, Administrateur des *Annales catholiques*, rue de Vaugirard, 371.

L'ÉGLISE ET LA CIVILISATION

(Suite. — V. le numéro précédent).

Mais les doctrines saintes, comme sont celles que l'Église enseigne à ses enfants, ne produiraient qu'un effet bien insuffisant si elles demeuraient dans les sphères de la théorie. Pour que cet effet soit complet, il faut que ces doctrines prennent corps dans un *Exemplaire* vivant sur lequel les hommes aient les yeux fixés, car il est certain que ces doctrines ne sont nullement des idées qu'il suffit d'admirer avec la complaisance que l'on met à regarder un beau tableau ou un magnifique panorama, mais qu'elles sont des vérités pratiques qu'il faut résolûment transformer en actes. C'est ainsi que l'entendaient les Gentils eux-mêmes qui pensaient avec raison que les belles maximes, les sages leçons devaient rester lettre morte et être inefficaces à rendre le monde meilleur tant qu'elles ne se seraient pas personnifiées dans un exemplaire vivant. Platon, qui avait découvert tant et de si hautes vérités soit par son génie naturel, soit par ses actives recherches dans les anciennes traditions, fermement persuadé que la parole écrite ou parlée ne pouvait être utile à rien de stable et de concluant, souhaitait avec ardeur que la vérité elle-même s'incarnât et apparût visible aux yeux de tous. Cicéron, qui est non-seulement un grand orateur, mais un philosophe éminent et un digne représentant de la sagesse latine parmi les Gentils, était amené par la même raison à faire les mêmes vœux. Sénèque, qui malgré tout ce qu'on peut dire sur sa vie privée, écrivit néanmoins des paroles dignes d'un chrétien et eut probablement quelque teinture du christianisme, a parlé, dans une lettre à Lucile, de la nécessité d'avoir devant soi un grand et noble exemplaire qui servît de modèle pour composer sa vie; et puisque les modèles de ce genre faisaient défaut, il lui conseillait, faute de mieux, de choisir les moins imparfaits, comme par exemple Caton.

Or, cette nécessité d'un modèle vivant et parfait qu'avaient entrevue les plus puissantes intelligences de l'antiquité païenne, est satisfaite pour le croyant. Cet exemplaire qui avait été invoqué et désiré en vain, l'Église nous le montre en mettant sous nos yeux la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Verbe du Père, image substantielle de la bonté infinie, fait homme pour nous. Qu'il est beau, N. T.-C. F., ce magnifique Exemplaire que vous a donné l'Église et que l'Église a défendu contre les

outrages des gnostiques, des ariens, de tous les hérétiques jusqu'aux protestants, jusqu'aux modernes incrédules qui, par divers moyens, s'efforcent de le découronner de la divine lumière qui brille sur son front majestueux!

Jésus est Homme-Dieu et, par conséquent, il est la vertu illimitée, la perfection absolue. Il y a maintenant dix-neuf siècles que les individus, les peuples, les institutions s'efforcent de le contempler, et toujours ils ont quelque chose à apprendre de lui, une perfection nouvelle à lui emprunter, comme si c'était hier seulement qu'on ait commencé à l'imiter. Jésus-Christ, outre qu'il est un Exemplaire divin et très-parfait, est en même temps le plus complet, parce qu'il se présente comme notre Maître dans toutes les conditions de la vie. La plus grande partie du genre humain se compose de pauvres, d'ouvriers, qui, à la sueur de leur front, doivent gagner leur pain et qui arrivent à peine par leur travail à s'en procurer suffisamment pour eux et leur famille. C'est justement à cause d'eux que Jésus-Christ est né pauvre et qu'il a vécu pauvrement dans l'atelier de son père, s'occupant des modestes travaux d'un artisan.

O mes chers Coopérateurs, vous qui êtes chaque jour témoins de tant d'angoisses et de privations que le monde ignore et qu'il refuse de voir pour ne point troubler sa joie profane, vous qui partagez souvent avec les pauvres votre subsistance, et qui voudriez faire encore plus et encore mieux que cela envers les déshérités de la fortune du monde, mettez sous les yeux des infortunés, chaque fois que vous le pourrez, l'exemple de ce divin Sauveur, dont la vue est notre plus grande consolation. Laissez dire vos accusateurs, qui croient pouvoir préparer au peuple une civilisation différente. Quant à vous, en procurant aux âmes le baume salutaire de la religion, vous rendez en même temps un grand service à la civilisation.

Vous calmerez ces frémissements indignés et sauvages, qui pourraient un jour dégénérer en actes de la plus atroce barbarie; vous relèverez des âmes que la pauvreté aurait humiliées devant elles-mêmes et devant les autres, et qui, par les enseignements du Christ, sauront comprendre leur dignité, cette dignité royale qui leur a été conquise par le Christ, et qu'elles s'efforceront de conserver par l'honnêteté et par la pratique de toutes les vertus.

Mais si Jésus-Christ est d'une part le plus parfait modèle des pauvres, il est aussi de l'autre un modèle également parfait

pour les grands et les rois de la terre. Jésus-Christ est Roi et il manifeste sa dignité de Roi par l'empire absolu qu'il exerce sur la nature entière et sur les âmes des créatures raisonnables; la nature s'humilie à sa voix, elle modifie, elle suspend le cours des lois invariables qui la gouvernent; les vents se taisent, les tempêtes se calment, les aliments se multiplient, les âmes même les plus dures et les plus perverses sont subjuguées par sa parole, par la fascination irrésistible de ses regards et de son visage. Mais cette puissance royale qu'il possède complétement, il s'en sert pour le salut des hommes, pour la satisfaction de leurs besoins, pour guérir les nombreuses infirmités qui les accablent, pour les réveiller du sommeil de fer de la mort, pour les affranchir de l'oppression de Satan qui s'était emparé même de leurs corps, pour les délivrer de la tyrannie encore plus dure et plus dangereuse des passions coupables qui les possèdent, et des vices qui les souillent. Ah! qui nous donnera, N. T.-C. F., de voir tous ceux qui sont grands parmi leurs semblables, tous ceux qui tiennent en main le sceptre et le frein du pouvoir, s'approcher de Jésus pour copier son image en eux-mêmes et conformer leur vie à la sienne? Nous verrons alors refleurir dans la société non-seulement les grands saints mais les rois mémorables par leurs entreprises civiles, tels que Henri de Bavière, Étienne de Hongrie et Louis de France!

Jésus est père, non par une génération charnelle, mais par la génération infiniment plus élevée qui fait naître à la vie de l'esprit. Or quel grand et sublime caractère ne faut-il pas pour modifier l'esprit de gens grossiers et en faire des hommes nouveaux? Jésus s'applique avec une ineffable sollicitude à élever et à changer en hommes doués d'un esprit nouveau ces disciples grossiers qu'il appelle autour de lui et qu'il prédestine à l'apostolat! Comme il s'accommode à leurs défauts, et avec quelle sagesse il secourt leur faiblesse et les raffermit quand ils se montrent vacillants dans la foi? Et lorsqu'il est sur le point de se séparer d'eux matériellement, et de retourner d'où il était venu, avec quelle tendresse de paroles il les recommande à son Père céleste qui est aussi le leur!

O parents, si une étincelle de ce feu qui jaillit du discours de Jésus, rapporté par l'évangéliste saint Jean (1), s'allumait dans votre sein, combien gagneraient vos enfants et par eux combien

(1) Jean, XVII.

la Société civile gagnerait en perfectionnement moral! Jésus-Christ ne dépendait de personne, parce qu'il était Dieu; toutefois il a voulu être soumis à sa vraie Mère selon la chair et à son père putatif, pour enseigner aux enfants à être soumis avec affection aux auteurs de leurs jours et montrer que ceux-ci, de même qu'ils tiennent de Dieu le nom de père, empruntent aussi à Dieu les droits de la paternité sur leurs enfants. Si les jeunes gens regardaient cet Exemplaire pour en faire leur modèle, ne serait-ce pas un remède efficace à une des plaies les plus sanglantes qui affligent notre époque, qui est l'impatience de tout frein et de toute loi? Ces fils, en suivant l'exemple de Jésus-Christ, seraient respectueux pour l'autorité paternelle, et sortiraient du foyer habitués à la discipline et soumis aux justes ordres de ceux qui ont le pouvoir, et représentent Dieu dans le gouvernement des affaires. Nous trouvons un plaisir particulier à parler des beautés de ce Modèle souverain et volontiers nous nous étendrions à indiquer les trésors qui sont cachés en Lui et la correspondance qui existe entre ces trésors et les perfections de la civilisation, si la longueur de notre écrit ne nous avertissait pas de finir bientôt.

Du reste, N. T.-C. F., vous pouvez facilement élargir vous-mêmes cette démonstration, en considérant dans Jésus-Christ l'ami, la force des faibles, la ferme défenseur du vrai, l'homme des grands et généreux sacrifices et ainsi de suite. Jésus-Christ apparaît véritablement comme une source de vie pour quiconque s'approche de Lui et s'efforce de mettre en pratique les belles et salutaires doctrines qu'il a prêchées.

Sous l'empire de cette réflexion, l'illustre et valeureux défenseur de la divinité du Verbe, qui fut le grand Athanase, s'écriait: « Jésus-Christ qui est éternellement immuable, est venu parmi nous, afin que les hommes eussent dans la justice immuable du Verbe, un modèle de vie et un principe stable de justice (1). »

Augustin exprime en d'autres termes la même pensée; il s'écrie que Jésus-Christ, dans toute sa vie sur la terre au milieu des hommes dont il a pris la nature, est la règle suprême des mœurs (2). Il ne faut pas s'étonner que les Pères de l'Église combatissent ainsi les maximes opposées, puisque nous les

(1) Contra Arianos, III, 13.
(2) De vera Relig. XVI.

voyons répétées presque mot à mot par ces malheureux qui ont surgi parmi nous paur nier la divinité du Sauveur. Il suffit de citer entre beaucoup d'autres, les paroles du plus audacieux d'entre eux, lequel fasciné par la lumière qui environne Jésus-Christ, était obligé de saluer en Lui: « Celui qui eut une détermination personnelle très-fixe, laquelle surpassa en intensité celle de toute autre créature, à tel point qu'elle dirige encore aujourd'hui les destinées de l'humanité (1). » Plus loin, il entonne pour ainsi dire un hymne en disant: « Tu assisteras du sein de la paix divine aux conséquences incalculables que tes actes apportent avec eux...

« Pendant des milliers d'années le monde viendra rechercher en toi l'Exemplaire sur lequel il voudra conformer sa vie troublée par nos contradictions. Tu seras l'étendard autour duquel se livreront les batailles les plus acharnées; mille fois plus vivant, mille fois plus aimé après ta mort que durant ton passage sur la terre, tu deviendras la pierre angulaire de l'humanité, à tel point qu'enlever ton nom au monde serait véritablement ébranler ses fondements (2). »

IX

Pour résumer en quelques paroles tout ce que je vous ai dit dans cette Lettre pastorale, si l'Église possède une doctrine qui, observée et pratiquée dans la vie, doit infailliblement conduire ses enfants à un merveilleux perfectionnement moral, et leur procurer la douceur, la pureté des mœurs, la cordialité et l'agrément des relations; si elle possède ce que les sages du paganisme avaient souhaité en vain, l'Exemplaire suprême, parfait, absolu de toute vertu et de tout sentiment généreux; si elle n'a jamais permis que sa doctrine fût altérée, ni que cet Exemplaire divin fût déshonoré par les négations blasphématoires et les attaques aveugles de ses ennemis; si enfin les doctrines prêchées par elle et l'Exemplaire qu'elle propose à notre imitation ont suffi dans le passé à produire des effets merveilleux, manifestement surhumains, il est clair qu'il faut être dénué de raison pour bouleverser le monde en arrachant la civilisation aux influences bienfaisantes de l'Église et en la

(1) Ern. Renan. *Vie de Jésus,* pag. 46.
(2) Ern. Renan. *Ibid.,* p. 426.

confiant à des mains barbares qui ne peuvent que préparer les plus sanglantes ruines.

X

Quels sont donc les fruits qu'ont recueillis les mœurs publiques et quels sont les avantages qu'ont retirés les relations mutuelles de cette funeste lutte entreprise sous le spécieux prétexte de conduire la civilisation à de nouvelles et plus hautes destinées? Nous ne pouvons que mentionner les grandes ruines qui fument sous nos yeux, mais cette seule mention suffit à nous en instruire convenablement. La morale arrachée aux mains de l'Église et dépouillée par trahison de ses bases religieuses, est demeurée flottante dans les airs, elle a cessé d'être la règle autorisée des actions, elle est devenue le jouet et le vil instrument de tous les appétits. On a inventé une morale pour chaque siècle, pour chaque climat; on a même permis à chacun de la violer selon ses caprices.

« L'homme, a osé écrire un impie contemporain, sanctifie ce qu'il écrit, et embellit des fleurs de l'imagination tout ce qu'il aime (1). » N'est-il pas, après cela, facile de se permettre, comme les auteurs de ces théories en donnent l'exemple, de faire l'apologie de ce qui est déshonnête, d'appeler divin le plaisir des sens, d'insulter aux lois de la pudeur, pour courir après la beauté qui s'enfuit comme l'ombre et qui, dans tous les cas, est destinée à élever notre âme vers Dieu comme une échelle qui nous conduit à Lui qui est la source supérieure de toute chose précieuse et charmante?

Voilà les fruits que porte l'immense rébellion née au milieu du monde. Ces fruits ne nous promettent pas, comme vous pouvez vous en apercevoir, les progrès désirables de la civilisation, mais nous donnent les frissons que fait éprouver à son approche cette pire espèce de barbarie qui naît d'une civilisation corrompue. Ces funestes effets devraient avertir les imprudents et les détourner de suivre les maîtres pervers, en les tenant unis à l'Église par des liens étroits et indissolubles. Mais malheureusement nous voyons qu'il n'en va pas ainsi et que la fortune sourit aux séducteurs. Quand la sollicitude que nous devons avoir pour vos âmes nous porte à rechercher la raison de ce

(1) Ern. Renan. *Revue des Deux-Mondes,* oct. 1862.

fait, il nous semble la trouver en partie dans les efforts sataniques que l'on fait pour pervertir les âmes, en partie dans l'éclat dont ils entourent l'objet qu'ils prétendent vouloir favoriser. La civilisation est un nom qui sonne agréablement à l'oreille et beaucoup de gens s'arrêtant au nom, ne recherchent pas avec assez de soin de quelle civilisation on parle, ni par quels moyens elle est produite, ni à quel but elle doit tendre, d'où vient que l'on donne pour de l'or pur ce qui n'est autre chose qu'un métal sans valeur.

C'est à vous, mes chers Coopérateurs, qu'il appartient de prouver, aux yeux de ceux dont vous dirigez les âmes, que la civilisation honnête, légitime, non-seulement n'est point compromise ni repoussée par le Pape et les évêques, pas plus que par ceux qui sont fidèles à l'Église, mais que cette civilisation, au contraire, n'a pas de plus vaillants et de plus actifs défenseurs.

Puisque nos adversaires, privés de meilleurs arguments, se servent de mensonges, vous devez les suivre pas à pas et opposer aux calomnies, aux hypocrisies honteuses, la lumière des raisons et la preuve incontestable des faits.

Le Seigneur bénira vos efforts, et, les préjugés étant détruits dans les esprits, il vous sera plus facile d'ouvrir leur entendement pour y déposer la semence de la parole et la rosée de la grâce qui lui fait produire les plus doux fruits de vie. Les tentatives de séduction se multiplient de toutes parts et c'est dans la même proportion que doivent croître nos efforts pour sauver d'une ruine certaine les âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ.

Ici, N. T.-C. F., en écrivant ces lignes, notre cœur est envahi par une immense douleur, car nous devons vous annoncer l'affreux malheur qui vient de couvrir de deuil le monde catholique et qui accroît les difficultés au milieu desquelles se trouve l'Église. Ah! quand nous commencions à dicter cette lettre, nous étions bien loin de supposer que nous serions inopinément privés de notre glorieux Pontife, de notre Père chéri! Nous espérions le voir recouvrer encore une florissante santé et lui demander pour vous sa bénédiction apostolique, en échange de vos filiales supplications pour ce chef bien-aimé! Dieu, dans ses desseins, en a disposé autrement; il a voulu lui accorder la récompense à laquelle lui donnaient droit les longs et précieux services qu'il a rendus à notre commune Mère l'Église,

ses actes immortels, ses souffrances supportées avec tant de constance, de dignité et de fermeté apostolique. Oh ! nos chers Coopérateurs, n'oubliez pas de recommander au saint sacrifice cette âme où Dieu avait gravé une si vaste empreinte de lui-même, parlez à vos fils de ses mérites et dites-leur tout ce que le grand Pontife Pie IX a su faire, non-seulement pour l'Église et pour les âmes, mais encore pour étendre le règne de la civilisation chrétienne.

Priez, mes Très-Chers Frères et mes Très-Chers Fils, priez Dieu qu'il daigne accorder promptement à son Église un nouveau Chef; priez Dieu qu'il le couvre de sa protection lorsqu'il sera élu, afin qu'il puisse, au milieu des tempêtes en fureur, conduire au port si désiré la nacelle mystique confiée à sa direction.

Pensez aussi dans vos prières à nous, qui vous accordons de tout cœur notre bénédiction pastorale.

Rome, hors la porte Flaminienne, 10 février 1878.

G. card. Pecci,
Évêque de Pérouse.

JEANNE D'ARC

Au moment où l'impiété se prépare à célébrer l'apothéose du plus grand ennemi du Christ, de l'homme sans patriotisme et sans foi, dont la muse cynique n'a pas craint de souiller la plus pure des gloires de la France, nous voulons signaler à l'attention de nos lecteurs l'un des plus beaux monuments élevés en l'honneur de la Pucelle d'Orléans. Les ouvrages sur Jeanne d'Arc se multiplient et c'est un motif d'espérance. Il y a deux ans, c'était la maison Didot qui éditait un splendide volume, dont le texte était fourni par M. Wallon ; cette année, c'est un jeune libraire, M. Philippe Reichel, qui est entré en lice, et qui, avec M. Frédéric Godefroy, notre illustre philologue, et M. Claudius Ciappori, artiste non moins renommé, a produit un véritable chef-d'œuvre dont les bibliophiles et les amateurs de belles œuvres d'art

ont déjà apprécié le mérite (1). Au point de vue littéraire, le livre, auquel a justement donné le titre de *Livre d'or français,* est par lui-même un monument; quant aux illustrations, elles sont d'un goût exquis. L'artiste a pris ses modèles dans les admirables dessins de la fin du quinzième siècle, qui se rapprochent le plus de l'âge de l'héroïne. Des encadrements d'une finesse délicate rappellent les merveilles de ces beaux livres où se complaisait l'habileté des artistes du moyen-âge. Le portrait de Jeanne d'Arc inédit jusqu'ici, est du quinzième siècle, et montre la Vierge de Domremy sous un jour tout nouveau.

Nous ne pouvons reproduire ici les merveilles d'art qui enrichissent ce volume; plus heureux pour le texte, nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs le chapitre où M. Godefroy raconte la mort de Jeanne d'Arc; ce sera la meilleure manière de faire apprécier les qualités de son récit et l'intérêt du livre. Après avoir lu le récit de la mort de Jeanne d'Arc, on pourra lire celui de la mort de Voltaire; l'héroïque vierge de dix-neuf ans, le vieillard impie de quatre-vingts ans se retrouveront ainsi en présence, et l'on se demandera comment il peut se trouver des Français qui songent à glorifier encore le cynique insulteur de la vertu et du patriotisme.

—

Le martyre de Jeanne d'Arc.

Il est arrivé, le jour fatal! La mission céleste de la Vierge de Domremy va recevoir la plus éclatante confirma-

(1) *Le Livre d'or français, Mission de Jeanne d'Arc,* texte par Frédéric Godefroy, beau volume grand in-8°, illustré d'un portrait inédit de la Pucelle tiré d'un manuscrit du XVe siècle, en Chromolithographie, de 14 encadrements en deux teintes, frises, ornements et culs-de-lampe XVe siècle, et de 14 gravures imprimées hors texte et en taille douce, genre camaïeu du XVe siècle par Claudius Ciappori; Paris, 1878, chez Philippe Reichel; — prix broché: 40 francs; relié richement (XVe siècle) avec armes et écussons dorés et à mosaïque 60 francs. —Les 14 gravures en camaïeu représentent: 1° La maison de Domremy; 2° Jehanne la Bergère; 3° L'entrevue de Château-Chinon; 4° L'Epée de Fierbois; 5° La Communion au camp; 6° La Bataille du Pont des Tournelles; 7° l'Action de grâces; 8° Entrée triomphale à Orléans; 9° Le sacre de Reims; 10° Jeanne blessée à Paris; 11° Jeanne à Compiègne; 12° La prison de Rouen; 13° Le Bûcher; 14° l'Apothéose.

tion ; sa sainteté va briller de tout l'éclat qu'emprunte au martyre une vertu héroïque.

De grand matin, Martin Ladvenu entra dans sa prison et lui dit : « Qu'il estoit envoyé pour luy annoncer la mort prochaine et le genre de supplice, pour l'induire à vraye contricion et pénitence, et aussi pour l'ouyr en confession. » Il lui apprit donc qu'elle devait périr sur le bûcher.

A cette déclaration, Jeanne perdit toute sa force. Elle n'avait rien tant redouté que le supplice auquel elle était enfin condamnée et dans la crainte duquel elle avait encouru la colère de ses Voix. « Habituée à la guerre et à voir luire l'épée au milieu de ces sanglantes mêlées, elle ne craignait point le fer, car il lui semblait que c'était encore mourir sur un champ de bataille que de mourir frappée du glaive ou de la hache (1). » Mais mourir par le feu, et, avant le supplice, être dévêtue en jugement sous les yeux d'une vile populace, c'était plus que toute sa résignation n'en pouvait supporter ! Elle s'écria douloureusement : « Hélas ! hélas ! me traite-on ainsi horriblement et cruellement, qu'il faille que mon corps net et entier, qui ne fut jamais corrompu, soit aujourd'huy consumé et réduict en cendres ! Ha ! ha ! j'aymeroïe mieux estre descapitée sept fois que d'estre ainsi brûlée... J'en appelle devant Dieu, le grand juge, des grands torts et ingravances (violences) qu'on me fait. »

Après ce moment de faiblesse, causée surtout par la pensée de l'outrage qu'on prépare à sa pudeur virginale, la jeune fille de dix-neuf ans qui va mourir dans les flammes retrouve toute son héroïque fermeté. Elle écoute pieusement le ministre de Dieu, se confesse et demande la communion.

Pouvait-on accorder cette faveur à une femme qui tout à l'heure allait être publiquement excommuniée ? On envoya l'huissier Massieu soumettre ce cas à l'évêque qui, après en avoir conféré avec plusieurs, répondit à Massieu : « Allez dire au frère Martin de lui donner l'Eucharistie et tout ce qu'elle demandera. » Pierre Cauchon ne faisait qu'obéir à une décrétale sur les hérétiques, qui dit en parlant des

(1) Wallon.

relaps : « S'ils se repentent après leur condamnation et que les signes de leur repentir soient manifestes, on ne peut leur refuser les sacrements de pénitence et d'Eucharistie, en tant qu'ils les demandent avec humilité. »

C'est ainsi que la malheureuse Jeanne put, avant de mourir, recevoir encore son Dieu.

Dans la crainte d'encourir la vengeance des Anglais, un clerc avait apporté à la prisonnière la sainte hostie sur la patène, recouverte du linge du calice, mais sans lumière, sans prières publiques, sans cortège. Frère Martin Ladvenu s'indigne de cet excès de prudence et de lâcheté. Il lui semble que si jamais le Dieu du Calvaire doit se manifester dans sa gloire, c'est quand il visite et relève l'opprimé. Il court lui-même au temple le plus proche ; à sa voix, les cloches s'ébranlent, les cierges sont allumés, les hymnes et les prières retentissent sous les voûtes de l'église et dans les rues qui séparent l'église du château ; et le Roi du ciel entre avec grande pompe et solennité dans l'obscur cachot où Jeanne l'attend.

La jeune fille se confessa une seconde fois et reçut l'Eucharistie comme un divin Viatique, avec une telle foi, une telle dévotion, une telle abondance de larmes, que le frère Martin renonce à le décrire.

Elle achevait sa prière d'action de grâces, lorsque Pierre Morice qui, vers la fin du procès, l'avait entendue en confession et l'admirait depuis ce temps, entra dans son cachot. Touchée de cette visite, Jeanne lui dit :

— Maître Pierre, où croyez-vous que je sois ce soir ?

— Ma fille, répondit Morice, n'avez-vous pas bon espoir en Dieu ?

— Oh ! oui, reprit-elle, et j'ai confiance qu'il me recevra dans son paradis !

Désormais Jeanne comprenait le véritable sens de la promesse de délivrance que ses Voix lui avaient faite : « Pran tout en gré, lui avaient dit ses saintes, ne te chaille (ne te soucie) de ton martire ; acten toi à Nostre Sire, et il te aydera ! » Longtemps la pauvre fille avait compté sur une réelle délivrance ; longtemps elle avait cru que la France

qu'elle avait tant aimée, que le roi qu'elle avait si noblement servi, sauraient l'arracher des mains de ceux qu'elle avait si vaillament combattus. Mais, à ces heures suprêmes, la sainte fille vit clairement que la délivrance qui lui était promise était sa mort, et son affranchissement, le Ciel !

Le moment du départ approchait. Tout à coup l'évêque de Beauvais, assisté de quelques chanoines, entra une dernière fois dans le cachot de sa victime, dont il venait épier l'agonie et surprendre peut-être, pour en faire un crime, un mot, un aveu arraché à la souffrance.

Aussitôt qu'elle l'aperçut, Jeanne lui dit : « Évêque, je meurs par vous ! Car se m'eussiés baillée à garder aux prisons de l'Église, je ne fusse pas icy. J'appelle de vous devant Dieu ! » Pierre Cauchon se retira, en proie au trouble de sa conscience bourrelée.

Il était près de huit heures lorsque la prisonnière, vêtue d'une longue chemise, sortit de la prison où elle avait si cruellement souffert depuis cinq mois. Arrivée dans la cour du château, elle monta, avec son confesseur et l'appariteur Massieu, dans un lourd chariot traîné par quatre chevaux. Frère Isambart devait bientôt les rejoindre. Huit cents Anglais armés de toutes pièces formaient l'escorte. Le long du chemin, le visage de la victime n'exprima pas un instant la haine ni le désir de la vengeance ; elle priait et pleurait. Tandis qu'elle traversait les rues étroites et tortueuses de la cité, « elle recommandait avec tant de dévotion son âme à Dieu et aux saints qu'elle arrachait des pleurs à ceux qui l'entendaient, » rapporte Massieu, qui déclara que lui-même, non plus que Frère Martin, ne pouvait retenir ses larmes. Quelques-uns des assesseurs n'eurent pas la force de la suivre jusqu'à l'échafaud. Nicolas Loyselleur lui-même, l'odieux agent des machinations de Pierre Cauchon, ne peut tenir à ce spectacle. Tout à coup, il perce la foule et s'élance vers le chariot funèbre. Lorsqu'il est à peu de distance de la victime, il se précipite à genoux, lui demande à grands cris grâce et pardon.

Les Anglais, témoins de son repentir, se ruèrent sur lui avec l'intention de le mettre en pièces. Il échappa non sans

peine à leurs mains et s'enfuit de toutes ses forces vers le comte de Warwick qui lui ordonna de sortir en toute hâte de la ville de Rouen s'il voulait sauver sa vie.

Le sinistre cortège s'est arrêté sur la place du Vieux-Marché envahie par la foule et gardée, à toutes les issues, par des soldats. Jeanne voit le lieu du supplice; une plainte s'échappe du fond de ses entrailles : « Rouen, Rouen, est-ce ici que je dois mourir ? » s'écrie-t-elle.

Trois estrades ou *establies* étaient élevées. Sur la plus grande siégeaient le cardinal de Winchester, les deux juges, les évêques de Thérouanne et de Noyon, et, autour d'eux, un nombre considérable d'assesseurs. La bannière aux armes de France et d'Angleterre flottait, comme à Saint-Ouen, en signe de la double puissance que s'arrogeait l'envahisseur.

De chaque côté du principal échafaud, deux estrades plus petites étaient réservées, l'une aux juges laïques, et l'autre à la condamnée et au prédicateur. En face, vers le fond, était construit le bûcher qui dominait le cercle des lances et des épées et pouvait être aperçu de toute la place. Il était surmonté d'un poteau portant cette inscription, écrite en grosses lettres :

« Jehanne, qui s'est faict nommer la Pucelle, menteresse, pernicieuse, abuseresse du peuple, devineresse, superstitieuse, blasphémeresse de Dieu, présomptueuse, malcréant de la Foi de Jésus-Christ, vanteresse, ydolastre, cruelle, dissolue, invocateresse du diable, apostate, scismatique et herectique. »

A peine arrivée, la noble victime est conduite à sa place. Massieu et les deux dominicains ne la quittaient pas. Le docteur Nicole Midi, désigné pour prononcer l'exhortation de ce jour, se lève et développe ce texte de saint Paul aux Corinthiens : « Si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui ; » et sa conclusion était que, pour préserver les autres membres de la maladie, il fallait retrancher le membre malade. « Jeanne, dit-il en finissant, va en paix, l'Église ne peut plus te défendre, elle t'abandonne aux bras séculiers. »

Pierre Cauchon prit alors la parole. Suivant l'avis pres-

que unanime des assesseurs, l'évêque de Beauvais aurait dû relire alors, à Jeanne, sa formule d'abjuration. Mais il aurait pu ainsi s'attirer, de sa part, un démenti public, une déclaration solennelle qu'elle n'avait jamais avoué ces infamies, et, en dévoilant cette fraude, la Pucelle aurait rendu impossible la nouvelle imposture dont elle était victime. Pierre Cauchon n'eut donc garde de parler des désaveux de Jeanne ; il déclara seulement qu'elle ne s'était jamais détachée de ses anciennes erreurs, qu'elle s'était rendue encore plus coupable en simulant le repentir de ses fautes, et, la tenant pour obstinée, incorrigible, hérétique et relapse, il prononça d'une voix solennelle l'arrêt terrible qui retranchait l'infortunée du sein de l'Église, comme un membre pourri, de peur que l'infection ne gagnât les autres membres, et qui la livrait aux rigueurs de la justice humaine.

(La fin au prochain numéro).

Frédéric Godefroy.

LE FRÈRE JEAN (1)

Encore un héros de la charité catholique, un de ces hommes que les ennemis de Dieu et de la société croient flétrir en les traitant de cléricaux, et qui passent leur vie, qui la consument en faisant le plus de bien qu'ils peuvent et en s'attirant l'amour et la reconnaissance de ceux qui les connaissent. M. de Thézan vient de publier sur le Frère Jean et son œuvre, une brochure qui n'a qu'à raconter simplement les faits pour défendre et glorifier le catholicisme ; écoutons M. Dubosc de Pesquidoux, qui nous fera connaître à la fois le narrateur et le héros :

L'Église est en ce moment le grand rempart de la vérité sociale, le seul obstacle, sinon matériel, du moins moral, au génie de destruction, la clef de voûte de l'édifice humain.

Supprimez l'Église, ses enfants et ses œuvres, et le monde

(1) *Le Frère Jean et l'hospice de Galan,* par M. de Thézan, avec une lettre de Mgr l'Evêque de Tarbes.

devient la proie des hommes de ténèbres et de mal, la proie des associations maudites qui se cachent dans l'ombre pour conspirer et masquer leurs projets.

Quel sera le résultat du conflit solennel dont la France et la société sont l'enjeu ?

— Ayez confiance, disait l'autre jour le Père de la catholicité ; ils s'enfoncent et nous montons ! Bientôt nous aurons vaincu définitivement.

— Soyez tranquille, s'écriait naguère, dans une circonstance solennelle, l'archevêque de Paris ; nos ennemis se déshonoreront, et une fois déshonorés !...

Les deux paroles se complètent l'une par l'autre ; et la dernière, qui est en train de se vérifier, entraînera la réalisation de la première.

Si la société doit se maintenir, l'Église est assurée de vaincre. Elle a seule les paroles de vie, en dehors et contre lesquelles la vie n'est point possible. Le monde ne saurait fructifier que sous son aile. La Révolution est fatalement mortelle. Nous vomirons la Révolution, ou elle nous tuera. Nous la tiendrons sous nos talons, ou elle nous effacera de la terre. Sans doute la lutte du Bien et du Mal est éternelle, et durera autant que l'humanité ; mais la lutte spéciale dont nous sommes témoins, lutte de deux rivaux irréconciliables, ne peut se terminer que par la défaite et l'anéantissement de l'un des adversaires.

La question ainsi posée n'admet pas deux solutions.

Tout nous fait un devoir d'espérer que les œuvres de mort seront étouffées sous la moisson surabondante des œuvres de vie.

Je faisais ces réflexions en parcourant les pages d'une brochure intéressante consacrée à l'une des œuvres secourables que je rappelle. J'ai connu le personnage faible et puissant, humble et fécond qu'elle célèbre, et je puis à mon tour recommander sa personne et son entreprise à l'attention du public chrétien.

Contrairement aux héros du monde qui voient croître souvent leur gloire et leur prestige en proportion du nombre des gens qu'ils sacrifient, les héros de l'Église grandissent en proportion de la multitude de ceux qu'ils soulagent et qu'ils sauvent.

Le nôtre ne fait point exception aux traditions connues. Il s'est élevé en se vouant aux autres. Son origine, sa vie, sa destinée sont modestes comme son nom : il s'appelle le *Frère Jean !* Sur les registres de l'état civil, il porte le nom tout aussi

obscur d'*Abadie;* il est fils d'un tisserand. Il est né près de la petite ville de Tournay, département des Hautes-Pyrénées. Il habite toujours ces contrées charmantes et mystiques de notre zone pyrénéenne, où Dieu, par des faveurs spéciales et des manifestations touchantes, aime, depuis des siècles, à choisir ses élus et à rassembler ses serviteurs.

A vingt ans, après avoir fait son apprentissage d'immolation, en servant sa mère veuve, ses frères et ses sœurs en bas âge, Jean Abadie s'est vendu pour les mieux assister. — C'est le prix du sang, lui disait-on. — Ce sera, répliquait-il, le pain de la famille ! — Et il partit joyeux !

Son temps de soldat expiré, à la satisfaction de ses chefs, Jean a laissé le mousquet pour prendre le bâton de pèlerin ; il est parti pour Rome, seul, à pied, sans ressources, se fiant à Dieu et aux bonnes âmes, comme les mendiants d'autrefois, et ne s'en trouvant pas plus mal. On l'a, il est vrai, quelque peu arrêté et incarcéré en route, parce que, dévoré de soif dans la Camargue, il a commis le délit de demander un verre d'eau. Mais ni la soif, ni la faim, ni les gendarmes, ne l'ont pu empêcher d'arriver au terme et de remplir le but de son voyage. Aussi bien, en partant, le pèlerin était-il assuré de toucher heureusement au port, et le succès ne l'a point plus surpris qu'enorgueilli.

A Rome, Jean Abadie, qui va devenir Frère Jean, a vu Pie IX, le grand aimant et la grande raison de son pèlerinage. Le chef de la chrétienté et le plus obscur de ses fils sont restés longtemps en tête-à-tête. — Qu'ont-ils dit ? Dieu le sait ! L'auguste Pontife a-t-il su démêler, sous l'enveloppe commune d'un paysan, hier encore sentinelle perdue d'une guérite de caserne, l'ouvrier sublime d'une grande édification ? C'est probable, car, au sortir de l'entrevue, Frère Jean s'est trouvé revêtu d'une force nouvelle. Quittant Rome sans retard, il a regagné, toujours à pied, avec l'aide des fidèles, ses montagnes natales et il s'est mis à la besogne.

Achetant avec les deniers de la charité une masure effondrée dans la petite ville de Galan, il a commencé par la relever et l'aménager. Puis ouvrant sa maison reconstruite par l'aumône du riche et l'obole du pauvre, il a appelé vers lui tous les déshérités, les abandonnés, les souffrants, et, comme on le pense, il n'a pas manqué d'être entendu.

Ainsi que toutes les fondations destinées à porter de grands

fruits, celle-ci a prospéré contre toute attente humaine et sans nul appui visible. Sortie de rien, fondée sur rien, elle est devenue, comme le grain de sèneve, l'arbre miraculeux qui abrite non-seulement les passereaux, mais les voyageurs, les fatigués et les dolents, réalisant à la lettre le programme de toutes les entreprises marquées du cachet divin, qui est de naître et de grandir par la vertu seule de Dieu.

Hier encore, l'hospice de Galan contenait et nourrissait nombre de femmes et d'enfants incapables de suffire à leurs besoins, des vieillards infirmes ou idiots, des malades, des incurables délaissés. Toutes les misères humaines s'y donnaient rendez-vous, sous la direction du Frère Jean et la vigilance des Sœurs de l'Immaculée-Conception. Les évêques, les préfets, les conseillers généraux soutenaient cet abri de leur haut patronage. L'Académie, par la bouche de son rapporteur, M. de Vielcastel, le signalait, dans son rapport annuel, à l'admiration et à la bienveillance de tous. Enfin le gouvernement, donnant satisfaction à l'opinion universelle, reconnaissait et recommandait l'*asile des vieillards* de Galan, sous le nom de communauté hospitalière, comme un établissement d'utilité publique. Le décret porte la date du 15 janvier 1875.

Pour répondre à tant d'avances, Frère Jean multipliait ses courses, associant les Hautes et les Basses-Pyrénées, la Gironde, la Haute-Garonne, le Gers, les Landes au mérite de ses œuvres, profitant de la franchise que lui offraient les chemins de fer pour faire affluer vers Galan des troupes toujours plus nombreuses de misérables, avec le fruit des collectes destinées à les entretenir.

Lui allait partout, entrait partout, son bâton à la main, parlant de ses pauvres d'un tel air, que toutes les mains s'ouvraient pour serrer la sienne, et toutes les bourses pour remplir son escarcelle : et la tournée finie, Frère Jean revenait à l'asile, déchargeant son butin aux pieds de ses chers hôtes, qu'il se remettait à soigner.

— Leur vie et leur mort sont entre vos mains : ils vivront si vous continuez à prendre soin d'eux, et, au contraire, ils périront, si vous les abandonnez !...

Voilà ce que saint Vincent de Paul disait il y a deux cents ans, à propos de ses enfants-trouvés.

Voilà ce que le Frère Jean dit à son tour à propos de ses infortunés.

La charité chrétienne n'a pas deux langages ni deux manières d'arriver à nos cœurs.

Immuable comme la source d'où elle sort, comme la misère qu'elle vise, elle est également immuable dans son apostolat.

Mais Dieu réservait à la fondation du Frère Jean une nouvelle marque de faveur et une preuve particulière de prédestination.

L'été dernier, un incendie dévora la plus grande partie de l'établissement, atteignit, si j'ai bonne mémoire, deux ou trois invalides et mit les autres sur la paille.

Il y avait de quoi déconcerter ! Frère Jean ne se troubla pas. Il reprit son œuvre au pied ; il recommença de plus belle à quêter, à prier, à travailler, et, de plus belle aussi, la charité l'encouragea. Grâce à des labeurs, à des secours persistants, Frère Jean aura bientôt réparé les suites du sinistre et restauré l'hospice de Galan ; on peut même pressentir que l'établissement hospitalier, appuyé par le zèle public, sortira plus brillant de ses ruines, ce qui est quelquefois, depuis Job, la fin et la compensation miraculeuse des épreuves et des souffrances que Dieu envoie à ses fidèles.

Et l'évêque, et les magistrats, et les habitants du lieu, auront la consolation de voir l'œuvre trois fois propice du pauvre Frère Jean fleurir sous la flamme et répondre à l'adversité par de nouveaux bienfaits.

Un écrivain de cœur qui a, comme beaucoup d'autres, la trop grande modestie de borner à sa province l'action de son talent, M. A. de Thézan, a raconté en termes bien trouvés l'humble et glorieuse épopée du Frère Jean. Je conseille la lecture de cet opuscule à tous ceux qui ont soif de bonnes impressions, et la soif non moins louable de faire retomber leurs bonnes impressions en rosée bienfaisante sur les malheureux.

Si j'ai mis l'auteur à la dernière place, au lieu de le poser, selon ses droits, à la première, il me pardonnera d'avoir ainsi compris ses intentions, en voilant l'historien derrière le héros, et le mérite de sa prose derrière le mérite de l'œuvre qu'il a voulu faire connaître.

Dubosc de Pesquidoux.

DEUX DICTIONNAIRES (1)

C'est un événement que l'apparition d'une nouvelle édition du *Dictionnaire de l'Académie,* car, depuis la première édition qui parut en 1694, nous ne sommes encore qu'à la septième, qui date de cette année même; les autres ont paru en 1718, en 1740, en 1762, en 1795 et en 1835. Et ce n'est pas seulement un événement littéraire, nous pourrions dire que c'est événement politique, philosophique et scientifique, ou du moins la constatation pour ainsi dire officielle du mouvement intellectuel et social qui s'est produit pendant les quarante dernières années. Les vicissitudes par lesquelles passe une nation, les idées nouvelles qui prennent cours, les progrès des sciences et des arts, les révolutions politiques, le mouvement philosophique et religieux, marquent nécessairement leur empreinte sur la langue et sur les mots en usage. Quelques-uns de ces mots tombent en désuétude, d'autres apparaissent, plus ou moins heureusement formés, et qui deviennent des mots usuels, d'anciens mots sont repris, les mots en usage hier acquièrent aujourd'hui des acceptions nouvelles. Il n'y a pas jusqu'à l'orthographe même des mots qui se modifie peu à peu par sa tendance à se rapprocher de la prononciation la plus généralement acceptée. Et c'est ainsi que, au bout de quarante ans, une langue qui n'a point paru changer et que ses écrivains et ses orateurs classiques semblaient avoir fixée, s'est sensiblement modifiée, malgré les règles rappelées par les grammairiens et apprises par tous les hommes dont la manière de parler fait loi dans la société polie.

Toutes les modifications ne sont pas heureuses. Il y a de nouveaux mots qui ne sont point formés d'après le génie de la langue, il y a des néologismes inutiles, puisque la langue avait déjà les mots qui expriment les mêmes idées, il y a des mots scientifiques irrégulièrement composés, enfin il y en a auxquels on donne une acception qu'ils ne devraient pas avoir. Nous voudrions que l'Académie, dont l'autorité est toujours grande, quoiqu'elle ne fasse pas précisément loi, réagît vigoureusement

(1) *Dictionnaire de l'Académie française,* 7e édition, 2 vol. in-4 LXII-904 et 968 pages à trois colonnes; Paris, 1878, chez Firmin Didot; — prix : 36 francs.

Dictionnaire encyclopédique d'histoire, de biographie, de mythologie et de géographie, par Louis Grégoire; nouvelle édition, grand in-8 jésus de IV-2074-88 pages à deux colonnes; Paris, 1878, chez Garnier frères; — prix : 20 francs.

contre ces corruptions de la langue, et que, par des définitions exactes, elle contribuât à rectifier les fausses idées et, par le fait même, à éclairer les intelligences. Pour cela, il nous semble qu'elle devrait s'adjoindre, pour le travail du Dictionnaire, des membres des autres branches de l'Institut, des savants, des artistes, des philosophes, et même des théologiens, surtout des théologiens, car la langue française est une langue éminemment chrétienne et à laquelle le christianisme a donné une clarté et des délicatesses qu'on ne retrouve qu'à un moindre degré dans beaucoup d'autres langues. L'Académie éviterait ainsi bien des critiques qui peuvent justement s'appliquer à un grand nombre de ses définitions, ou plutôt des circonlocutions au moyen desquelles elle cherche à déterminer le sens des mots.

Ces remarques faites, nous devons dire que les Académiciens ont travaillé à la nouvelle édition sans se proposer un but aussi élevé : dans les limites qu'ils se sont tracées, il y avait encore un grand travail à accomplir. M. de Sacy, qui a écrit la préface de la septième édition, indique le but que l'Académie s'est proposé d'atteindre et les règles qu'elle a suivies :

1° Elle s'arrête à faire connaître le bon usage, soit qu'elle l'observe et le saisisse dans les conversations et dans le commerce de la vie, soit qu'elle le constate et le prouve dans les livres : familier, populaire même dans le premier cas ; propre à tous les genres de style, depuis le plus élevé jusqu'au plus simple, dans le second.

2° Elle ne recueille et n'enregistre que les mots de la langue ordinaire et connue, de celle que tout le monde, ou presque tout le monde, entend, parle, écrit ; elle renvoie les autres aux dictionnaires spéciaux.

3° Pour les termes scientifiques, elle admet ceux qui ont passé dans la langue ordinaire et qui sont maintenant communément employés par tous ceux qui n'ont même fait que des études élémentaires.

4° Reconnaissant le vague des définitions et la difficulté d'en donner toujours de bien précises et bien exactes, elle s'efforce de remédier à leur insuffisance par des exemples nombreux et bien choisis, qui placent successivement le mot sous tous ses jours et corrigent et rectifient ce que la définition a de trop vague et d'incertain dans ses termes généraux.

5° Pour la prononciation, qu'on n'apprend que dans la compagnie des gens bien élevés, l'Académie ne l'indique que dans les cas très-rares où il pourrait y avoir quelque doute.

6° Pour l'orthographe, elle n'a pas voulu, comme quelques-uns le proposent, et comme cela s'est fait radicalement en Espagne, aller jusqu'à écrire les mots comme on les prononce ; elle pense qu'une réforme aussi radicale dérouterait trop les yeux et aurait peu de chance d'être adoptée ; mais, suivant l'exemple donné dans les éditions précédentes, elle a changé en grave l'accent aigu dans plusieurs mots, supprimé quelques doubles consonnes, et, dans les mots venus du grec, supprimé l'*h* dans les mots où il était redoublé.

Quelques exemples permettront au lecteur de juger comment l'Académie a appliqué ces règles.

Nous avons une multitude de mots dans lesquels l'Académie continuait d'écrire l'*é* avec l'accent aigu, quoique tout le monde fit entendre l'accent grave, comme dans *collége, piége, siége, il abrége, j'assiége,* etc. L'Académie écrit maintenant *collège, piège, siège, abrège, assiège.* Elle écrit également *j'assènerai,* du verbe assener ; *j'achèterai,* du verbe *acheter ; j'achèverai, j'achèverais,* du verbe achever ; mais elle écrit *je jetterai,* du verbe *jeter,* en doublant le *t,* qu'elle ne double pas dans *acheter,* et elle continue de doubler l'*l* dans les verbes en *eler, j'appelle, j'appellerai,* de *appeler.* On voit qu'il y a là des anomalies qu'il serait pourtant bon de faire disparaître. Ne pourrait-on prendre pour règle de doubler la consonne dans les verbes en *eler* et *eter,* parce que ce doublement est dans les habitudes orthographiques de la langue, tandis qu'il est contraire à ces habitudes de doubler le *v ?* Il y a là des incertitudes et des différences que l'Académie aurait dû faire disparaître.

C'est pire encore quand il s'agit de verbes où l'*e* muet ne se trouve pas à l'infinitif, comme *alléguer, abréger, protéger, allécher, alléger, répéter,* etc. Le Dictionnaire écrit : *allègue, abrège, protège, allèche, allège,* avec l'accent grave, et *allégerai, abrégerai, protégerai, allécherai, allégerai, répéterai,* avec l'accent aigu, quoiqu'on ne fasse aucune différence dans la prononciation, et qu'il soit dans la nature de cette prononciation de s'appuyer sur un *è* ouvert et non sur un *é* fermé, lorsque la syllabe suivante est muette. — Au moins, on voit un système, une espèce de règle dans cette manière d'orthographier, puisque l'Académie fait reparaître l'*é* fermé de l'infinitif quand la syllabe muette qui suit n'est pas la dernière du mot. Mais comment s'expliquer *sèche, sèchement* avec l'accent grave, ce qui est bien, et *sécheresse* avec l'accent aigu ?

L'Académie écrit *pèlerin, pèlerinage,* avec l'accent grave, c'est dans l'ordre ; pourquoi écrit-elle *avénement, événement,* avec l'accent aigu, surtout lorsqu'elle écrit *soutènement* avec l'accent grave ?

On ne peut que l'approuver de ne plus écrire *poëte, poëme, poësie, poëtesse*, *poëtereau* avec le tréma, puisque ce signe orthographique peut être remplacé par l'accent aigu ou l'accent grave, et qu'il constituait cette anomalie de devoir être prononcé tantôt comme *é* fermé, tantôt comme *è* ouvert ; on écrit donc très-bien *poète, poème, poésie poétesse ;* mais pourquoi *poétereau* et non *poètereau,* comme le veut le génie de la prononciation ?

L'Académie nous avertit qu'elle a supprimé les deux *nn* dans les mots où l'une des deux est inutile ; ainsi elle écrit *consonne* et *consonance* au lieu de *consonnance ;* pourquoi, alors, continue-t-elle d'écrire *personnel, personnage,* etc. avec deux *nn* ? On se demande quel fil conducteur peut guider au milieu de tant d'anomalies, nous allions dire de caprices ?

L'Académie pose cette règle dans sa préface : « Dans les mots tirés du grec l'Académie supprime *presque toujours* (pourquoi *presque ?)* une des lettres étymologiques, quand cette lettre ne se prononce pas. » En conséquence elle écrit désormais *phtisie*, au lieu de *phthisie, rythme* au lieu de *rhythme.* Mais, dans ce dernier cas, pourquoi pas plutôt *rhytme,* ce qui garderait la règle étymologique qui fait écrire par *rh* tout mot venant du grec qui commence par *r,* comme *rhétorique, rhombe, rhume, rhinocéros*, etc ?

L'Académie trouve qu'il devient inutile de conserver l'*h* étymologique dans *métempsychose* et elle écrit *métempsycose ;* pourquoi écrit-elle *psychologie* avec l'*h ?*

Elle croit devoir conserver l'*œ* dans les mots *œsophage, œcuménique,* sans doute par raison d'étymologie ; mais n'écrit-on pas *économe, économie,* quoique la raison étymologique soit la même, et n'est-il pas précisément dans le génie de notre langue d'écrire par *é* les mots venant du grec où le *oi* est remplacé par *œ* chez les Latins ?

Nous ne blâmerons pas l'Académie d'avoir conservé le *ph* étymologique pour les mots venus du grec qui s'écrivent par la lettre *phi ;* cependant nous ferons remarquer que la raison étymologique cède peu à peu devant l'usage : ainsi nous écrivons

fantôme, fantaisie, frénésie, etc. quoique ces mots s'écrivent en grec avec le *phi*.

L'Académie n'a pas jugé à propos de fixer encore l'orthographe de certains temps des verbes en *ayer :* ainsi elle permet d'écrire indifféremment *je paye* ou *je paie ; je payerai, je paierai* ou *je paîrai ;* mais l'*y* grec est banni des verbes en *oyer* partout où il peut être remplacé par l'*i ;* seulement l'Académie n'indique pas qu'on puisse écrire *j'emploierai* sans l'*e* muet, *emploîrai ;* elle a l'air de préférer *payement* à *paiement,* qu'elle permet, et elle n'écrit que *paye* et non *paie,* pour le substantif.

Le Dictionnaire indique, comme nous l'avons dit plus haut, la prononciation dans les quelques cas où l'orthographe pourrait égarer; ainsi il dit qu'on prononce *qua* comme *coua* dans *équateur, équation,* etc. et que *u* se prononce dans *équestre, équiangle, équidistant,* etc. Son silence pour les mots *poitrail, poitrine, poignard, poigne, poignet, poignée,* etc. veut-il dire qu'il faut prononcer la diphtongue *oi,* et non *o ?* Il eût été utile de le dire.

Nous avons parlé des définitions. L'Académie n'a pas voulu s'astreindre à des définitions rigoureuses, et nous comprenons que les définitions philosophiques présentent souvent de grandes difficultés ; mais il y en a d'autres qui sont faciles et qui sont nécessaires. L'Académie nous dit, par exemple, que *les prières des quarante heures* sont « certaines prières extraordinaires que l'on fait devant le saint sacrement dans les calamités publiques et pendant le jubilé ; » en ajoutant que ces prières se font pendant deux jours consécutifs, on eût été plus clair, et l'on eût été plus exact en disant que ces prières sont souvent des prières *expiatoires,* comme dans le temps du carnaval. La définition du *protestantisme* est singulière : « La croyance des Églises protestantes dans tous les points où elle diffère de la foi de l'Église catholique. « Ce serait à faire penser que les protestants ne croient ni en Dieu ni en Jésus-Christ. Autre définition : « *Le sacré-cœur,* nom de deux fêtes de l'Église catholique : l'une, *le sacré-cœur de Jésus,* se célèbre le deuxième dimanche de juillet, l'autre, etc. » Le *sacré-cœur* n'est-il donc qu'un nom de fête ? Et n'y a-t-il donc pas eu, dans la commission du Dictionnaire, un catholique pour faire remarquer que la fête du Sacré-Cœur se célèbre le vendredi qui suit l'octave de la fête du Saint-Sacrement ou le dimanche suivant ce vendredi ?

Enfin, nous en venons aux nouveaux mots introduits par

l'Académie dans son Dictionnaire. On ne saurait lui reprocher d'avoir accepté des mots qui sont d'un usage général, comme *égalitaire, émeutier, socialisme, télégramme, tunnel, tramway, rail, railway, dérailler,* etc.; mais on l'a déjà blâmée avec raison d'avoir opéré des exclusions ou des admissions qui ne paraissent pas faciles à justifier. Contentons-nous de remarquer que le choix était souvent difficile. Il y a un mot anglais qu'elle adopte, le mot *reporter,* qui indique l'homme chargé par certains journaux de *rapporter* les faits du jour. Le mot français serait donc *rapporteur,* mais comme ce mot pourrait se prendre dans un mauvais sens, il n'est pas inutile d'avoir un nouveau mot; puisque l'Académie, s'embarrassant peu de la prononciation anglaise, fait prononcer *reporteur,* pourquoi n'a-t-elle pas adopté ce dernier mot? Nous aurions un mot de plus, à physionomie française, et ayant un sens spécial. Presque tout le monde de la critique s'est insurgé contre une exclusion volontaire prononcée par l'Académie : les Quarante n'ont pas voulu admettre le mot *actualité,* qui est pourtant, certes, d'un usage général, qui est formé très-régulièrement et qui ne peut être exactement remplacé par aucun autre. Pourquoi? pourquoi? Et pourquoi ne pas vouloir dire *un vapeur,* quand il s'agit d'un bateau à vapeur, tandis qu'on admet le mot barbare *steamer?*

Ces quelques notes suffiront pour donner à nos lecteurs une idée des modifications apportées dans la nouvelle édition du Dictionnaire de l'Académie; nous en avons dit assez pour indiquer dans quel sens elles ont été faites. Les critiques ne doivent pas empêcher de reconnaître la très-grande utilité du Dictionnaire et le travail qu'ont exigé certains mots. La septième édition est certainement très-supérieure à la précédente. Outre les mots nouveaux, des locutions nouvelles sont signalées, des changements considérables ont été introduits dans l'intérieur même des articles et des articles entiers ont été remaniés d'un bout à l'autre. Enfin, nous ne voulons pas négliger de dire que l'Académie a exclu de son Dictionnaire les mots qui ne doivent jamais être entendus dans la bonne compagnie, et qu'elle a partout parlé avec le plus grand respect des choses de la religion. Partout le nom adorable de Notre-Seigneur Jésus-Christ est écrit en lettres capitales, comme nous venons de le faire; nous aimons à y voir un hommage rendu à la divinité du Sauveur; c'est la preuve qu'un Dictionnaire de la langue française est le Dictionnaire de la langue parlée par un peuple chrétien.

—

Le Dictionnaire de l'Académie ne contient que les mots de la langue usuelle, il ne peut être une Encyclopédie, et laisse aux dictionnaires spéciaux le soin d'enregister les autres mots avec les développements qu'ils comportent. Le second dictionnaire dont nous avons à parler, celui de M. Grégoire, est un dictionnaire spécial de géographie et d'histoire.

Ce Dictionnaire comprend : 1° pour la *partie historique,* l'histoire des peuples, la chronologie des dynasties, l'archéologie, l'étude des institutions politiques, religieuses et judiciaires; 2° pour la *partie biographique,* la biographie des hommes célèbres morts (le Supplément conduit jusqu'aux hommes célèbres morts dans le premier semestre de 1876), avec notice bibliographique sur les ouvrages des écrivains et artistes; 3° pour la *partie mythologique,* la biographie des dieux et des hommes fabuleux, l'exposition des rites, fêtes et mystères, etc.; 4° pour la *partie géographique,* la géographie physique, industrielle et commerciale, la géographie ancienne et moderne comparée, etc. C'est le plus complet que nous connaissions, parmi les dictionnaires destinés à être d'un usage usuel, à se trouver sur le bureau de l'homme d'étude et même de l'homme du monde, qui peut avoir besoin de le consulter rien que pour pouvoir se rendre compte de ce qu'il lit dans son journal. Conçu d'après l'idée des Dictionnaires de Bouillet, qui ont rendu et qui rendent encore de grands services, il donne beaucoup plus de détails et fournit plus de renseignements, surtout dans la partie géographique, que l'auteur a traitée avec beaucoup de soin. La partie biographique est aussi remarquable par la multitude d'indications précieuses qu'elle fournit et souvent par l'étude très-complète, quoique très-concise, qu'elle consacre aux principaux personnages, ce que l'auteur a pu faire en négligeant ce qui n'est que secondaire pour s'attacher au principal. Le Dictionnaire de M. Grégoire est donc un travail fort remarquable et d'une utilité incontestable.

Nos lecteurs savent que cela ne suffirait pas pour que l'ouvrage nous parût en même temps recommandable ; ils veulent savoir, en outre, dans quel esprit il est conçu. L'auteur répond ainsi dans sa préface : « A nos yeux, un dictionnaire ne doit être qu'un recueil alphabétique de faits ; nous avons voulu que notre ouvrage, *d'une impartialité exemplaire,* pût être consulté sans crainte et sans danger, soit par les gens du monde, soit par

les élèves des établissements universitaires, des maisons ecclésiastiques et des institutions des jeunes personnes. » En parcourant *toutes* les pages de ce Dictionnaire et nous arrêtant çà et là aux mots qui permettent le mieux de juger de l'esprit d'un ouvrage de ce genre, nous nous sommes convaincus que M. Grégoire a voulu, en effet, être d'une « impartialité exemplaire » et ne rien présenter de dangereux pour les jeunes lecteurs. Au point de vue moral, il nous paraît avoir réussi. Au point de vue religieux et politique, il ne nous paraît pas qu'il ait toujours été aussi heureux. C'est que l'impartialité ne consiste pas dans l'indifférence entre le vrai et le faux, le bien et le mal, mais dans l'absence de la passion qui ferait porter d'injustes jugements ou présenter les hommes et les faits sous un jour qui ne permet pas au lecteur de le juger exactement. Nous sommes certain que M. Grégoire a voulu être impartial et juste ; mais, selon nous, il ne l'a pas toujours été, soit dans ce qu'il dit, soit dans la manière dont il présente les faits, soit dans certaines omissions ou certaines hésitations. Il pouvait ne pas juger, citer les faits sans aucune réflexion ; mais, une fois qu'il juge, nous regrettons de ne pas pouvoir toujours nous trouver d'accord avec lui et d'avoir reçu de plusieurs des articles de son ouvrage l'impression qu'il est gallican en religion, et, en politique, libéral de ce libéralisme qui était le ton dominant sous le gouvernement de Juillet. Nous n'avons pas l'honneur de le connaître personnellement, nous ignorons absolument ce qu'il est, au fond, en religion et en politique ; nous ne le jugeons que par l'impression qui nous reste après avoir parcouru son livre.

Quelques exemples pour motiver notre jugement ; nous suivrons l'ordre alphabétique.

Alexandre VI. L'auteur traite ce pontife avec une grande modération, mais est-il aussi certain qu'il le dit que « sa mémoire souillée a été abandonnée par les défenseurs les plus ardents de l'Église? » Peut-il affirmer aussi positivement qu'il le fait qu'Alexandre VI, une fois proclamé pape, « ne songea plus qu'à l'élévation de sa famille et à l'agrandissement de son pouvoir temporel? »

Boniface VIII. « Il renouvela *sans mesure* les *prétentions* de Grégoire VII et d'Innocent III ; » il « s'attirait des ennemis acharnés par ses *emportements*. » Ces jugements sont-ils justes? Est-ce le Pontife qui défendait le droit et la justice qui doit être blâmé, ou ceux qui le forçaient à prendre des mesures sévères?

Cavour. Est-ce suffisamment juger la politique de fourberies et de mensonges de ce ministre, de dire qu'il fut « partisan audacieux et habile de l'indépendance et de l'unité de l'Italie? »

Clément XIV. On dit que le « plus savant et le plus impartial historien » de ce pape est le P. Theinar, qui n'est pas favorable aux jésuites, et cependant, malgré le témoignage si imposant de cet historien, on dit seulement qu'*il semble* avoir prouvé que la mort de Clément XIV fut naturelle. Pourquoi ce doute, qui ressemble à une insinuation injurieuse pour les jésuites?

Église gallicane. « On appelle ainsi, dit l'auteur, l'Église de France, catholique romaine par ses dogmes, mais française par ses institutions. » La définition paraîtra peu exacte, surtout quand on verra l'auteur sembler croire, plus bas, que les Quatre Articles de 1682 ne touchaient pas au dogme, et dire que le Premier Consul en fit la base du Concordat, ce qui, de plus, est une confusion regrettable entre le Concordat et les Articles organiques contre lesquels le Saint-Siège n'a pas moins protesté que contre les Quatre Articles. C'est, du reste, dans le même esprit que l'auteur représente Bossuet, dans l'article consacré à l'évêque de Meaux, « limitant par les libertés de l'Église gallicane » l'autorité du Saint-Siège.

Grégoire VII. L'auteur admire justement le génie et les actes de ce Pape; mais pourquoi ne lui donne-t-il pas le titre de saint, que lui donne l'Église, puisqu'il conserve ce titre aux autres Grégoire qui le portent?

Grégoire XVI. Traité avec une sévérité qui touche à l'injustice.

Louis-Philippe. On vante son éducation faite par Mme de Genlis, *à la Jean-Jacques;* on justifie son usurpation par la façon dont elle est présentée.

Louis XVIII. On ne voit, en faisant l'histoire de son règne, que des excès et des imprudences dans les efforts du parti religieux et royaliste pour arracher la France à la Révolution.

Pape. On dit, dans cet article : « Les décisions du Pape sont souveraines *en l'absence des conciles généraux;* » c'est contraire à la doctrine même du concile œcuménique du Vatican. On dit encore : « L'indépendance spirituelle du Pape a longtemps trouvé une garantie, *qu'on croyait nécessaire*, dans sa souveraineté temporelle en Italie. » C'est trancher bien vite une des questions les plus délicates et se montrer favorable à une solution contre laquelle protestent le Pape, les évêques, la raison et les faits.

Rousseau (*Jean-Jacques*). On n'omet pas ses fautes, mais est-ce bien montrer la funeste influence qu'il a exercée que de dire qu'il « a exercé une immense influence sur son siècle et qu'il a préparé *la grande œuvre* de la Révolution ? »

Voltaire, l'auteur du Dictionnaire fait bien connaître les vices de cet homme qui abusa si criminellement de son génie ; mais peut-on dire, sans danger pour la jeunesse, et sans manquer à la vérité, qu'il « a combattu pendant toute sa vie pour affranchir la raison de tous les préjugés, pour délivrer la société de tous les abus ? » Peut-on dire de sa gloire qu'elle est « toute française ? »

Nous croyons avoir suffisamment justifié, par ces exemples, que nous pourrions multiplier, le jugement émis plus haut. Mais nous ne voudrions pas qu'on jugeât l'œuvre de M. Grégoire par ces taches qu'il lui sera facile de faire disparaître dans une nouvelle édition, s'il tient, comme nous le pensons, à présenter un Dictionnaire irréprochable au point de vue religieux. Ces remarques faites, nous tenons à rendre justice à son esprit d'impartialité et à la façon dont il apprécie, en quelques mots justes et frappants, des faits ou des institutions qui ont été défigurés par la passion et par la haine. Ainsi ces deux mots sur les croisades : « Elles étaient légitimes et nécessaires ; » ceux-ci qui résument l'histoire des jésuites : « On doit reconnaître que, comme missionnaires, controversistes, professeurs, savants et directeurs, ils ont rendu de grands services et *souvent* servi avec dévouement et habileté la cause du catholicisme. »

Maintenant, pour achever de montrer à l'auteur l'estime que nous faisons de son œuvre et avec quel intérêt nous avons parcouru son Dictionnaire en notant au passage ce qui nous paraissait devoir être remarqué, nous lui reprocherons de n'avoir pas ajouté une courte notice sur l'abbé Jean de La Mennais, à celle qu'il a consacrée à son frère, le trop célèbre Lamennais ; l'abbé Jean a fondé un institut de frères enseignants qui rend assez de services pour mériter d'être signalé. Il donne comme un fait hors de doute que Constantin le Grand n'a été baptisé qu'à la fin de sa vie ; il serait bon de marquer qu'il y a au moins des controverses à ce sujet. Nous lui demanderons pourquoi il écrit toujours *Cuença,* quand les Espagnols écrivent *Cuenca* sans cédille pour les différentes villes qui portent ce nom. Enfin, n'aurait-il pas pu, comme le font quelques géographes en parlant de l'île de Fer, « en espagnol *Hierro*, » comme il le dit, faire remarquer que

ce nom, que rien n'explique dans la nature de l'île, vient plus probablement du mot guanche *hieres,* qui indique les citernes d'où se tire l'eau de l'île, où il n'y a pas de sources, et que les Espagnols ont confondu avec le mot *hierro,* fer, qui s'en rapproche pour la prononciation ? Pures chicanes et minuties de critique, n'est-ce pas ? Mais nous sommes persuadé que l'auteur du Dictionnaire en tiendra compte et nous en saura gré, parce que le soin qu'il a apporté à son ouvrage nous prouve qu'il veut le rendre le plus parfait et le plus irréprochable possible. Tel qu'il est, le Dictionnaire de M. Grégoire est, dans son genre, nous le répétons, le plus complet et l'un des plus utiles que nous connaissions ; il y faudrait introduire bien peu de corrections pour qu'il pût être recommandé à tous les lecteurs indifféremment. Nous comptons sur ces corrections.

J. CHANTREL.

VOLTAIRE INFAILLIBILISTE

Nous recommandons à la commission du centenaire de Voltaire la lettre suivante. Elle a été adressée par l'*ermite* de Ferney au Pape Benoît XIV à qui il envoyait un exemplaire de son *Mahomet :*

« Très bien heureux Père,

« Votre Sainteté pardonnera à la hardiesse de l'un de ses infimes fidèles, mais en même temps des plus fervents admirateurs de la vertu, en me permettant de soumettre au chef de la vraie religion un ouvrage contre le fondateur d'une secte fausse et barbare.

« A qui pourrais-je plus convenablement dédier la satire de la cruauté et des erreurs d'un faux prophète, sinon au vicaire et à l'imitateur d'un Dieu de vérité et de mansuétude ?

« Que Votre Sainteté me permette donc de mettre à ses pieds et le petit livre et son auteur, et de demander humblement sa protection pour celui-là et sa bénédiction pour celui-ci.

« En attendant, je m'incline profondément et vous baise les pieds.

« Paris, 17 août 1745.

« VOLTAIRE. »

En même temps, l'auteur du *Mahomet* ayant envoyé à Leprotti le poème de Fontenoy, avec des vers latins écrits au bas

du portrait du Pape, les érudits trouvèrent une faute de prosodie dans l'un des hexamètres du poète. Le mot *hic* est *long;* Voltaire le fait *bref.*

Le Pape prit la défense de celui-ci en citant Virgile, qui le fait bref ou long, *ad libitum.*

Voltaire en fut extrêmement flatté et s'empressa de répondre :

« Dans la lettre dont Votre Sainteté a daigné m'honorer, je doit reconnaître son *infaillibilité* pour les décisions littéraires, *tout aussi bien que pour les matières les plus vénérables.* »

Voltaire infaillibiliste plus d'un siècle avant le Concile du Vatican! Quel grave sujet de réflexion pour les promoteurs du centenaire, et, devons-nous ajouter, pour ceux qui prétendent que la croyance à l'infaillibilité est une croyance nouvelle dans le monde catholique! Voltaire, sans doute, n'y croyait pas, mais il n'en rend pas moins ici témoignage à la croyance universelle.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

9 mai.

Ce sont de nouveau les nouvelles pacifiques qui ont cours à la Bourse, et les fonds se remettent à monter d'une manière sensible. Est-ce seulement pour saluer l'inauguration de l'Exposition universelle, ou est-ce parce que l'on compte sérieusement sur une solution pacifique du conflt anglo-russe ?

Un correspondant de Londres, qui est ordinairement bien informé et qui ne croyait pas jusqu'ici à la paix, commence à croire qu'on peut y croire, sans vouloir affirmer pour cela que la paix soit certaine. « Pour la première fois, écrit-il à la *Décentralisation,* on peut, sans déraisonner, admettre l'idée d'une solution pacifique. Le socialisme, le nihilisme, la peur d'une guerre européenne, la question industrielle, ont fait leur œuvre à Saint-Pétersbourg et à Berlin, et cette fois l'intervention allemande paraît assez sérieuse. La crainte d'une alliance occidentale a encore eu son légitime poids, en décidant la Russie à accepter l'idée d'un Congrès sur la base anglaise. Comme rien n'est plus loin des vœux du cabinet de Saint-James que d'infliger une humiliation inutile à la Russie, on ménagera autant que possible ses susceptibilités et on laissera faire par la chancellerie de Berlin les premières démarches officielles de conciliation. Le triomphe diplomatique n'en sera pas moindre. Si ces démarches réussissent, et on a tout lieu de l'espérer, le Congrès sera probablement convoqué à Londres dans le courant du mois. Les armements seront maintenus quand même, afin de prêter un

poids sérieux aux propositions anglaises et d'écarter toute idée de transactions sur les points majeurs. »

Quoi qu'il en soit, la Bourse voyant au moins un nouveau délai s'ouvrir devant elle, reprend confiance, et, sous ce rapport, Paris ne fait que suivre Londres.

Hier, le 3, le 4 1/2 et le 5 ont respectivement atteint, en clôture, 73,70, — 103 et 109,60. Ce sont de beaux cours pour un lendemain de liquidation.

—

Le Sénat s'occupe en ce moment du projet de loi, déjà voté par l'autre Chambre, sur le rachat d'un certain nombre de lignes secondaires. On sait que ce projet tient fort au cœur de M. de Freycinet; les financiers y voient une affaire d'emprunt de 500 millions, et cela les réjouit. Mais est-il bien de l'intérêt du pays qu'on se lance dans ces vastes entreprises, et surtout qu'on entre dans la voie de l'exploitation des chemins de fer par l'Etat? Les avis sont très-divisés sur ce sujet; mais, dans la séance du 6 mai, M. Buffet a prononcé contre le projet de loi un discours qui a fait une profonde impression sur le Sénat, et qui mérite d'être au moins analysé ici.

M. Buffet s'est attaché à faire ressortir les lourdes et périlleuses responsabilités dans lesquelles le projet voté par la Chambre, sur la demande de M. de Freycinet, va engager le pays. Ce projet grèvera le Trésor :

1° De cinq cents millions;

2° De trois cents millions pour construction de 754 kilomètres;

3° Du chiffre des indemnités allouées aux départements à titre plus que gratuit;

4° On crée un précédent qui sera infailliblement suivi par les autres départements;

5° On impose à l'Etat les charges des chemins qui s'exploitent en déficit. Quelle ressource pour faire face à ces formidables dépenses? Des emprunts, toujours des emprunts! C'est l'épuisement de notre crédit. Et quel est le véritable but auquel tend le ministère? C'est le rachat universel et l'exploitation par l'Etat. On accepte, il est vrai, la concession des lignes rachetées aux compagnies, mais on fait à ces compagnies des conditions inacceptables qui prouvent qu'en réalité on a résolu l'exploitation par l'Etat. « Je ne me fais pas le défenseur des grandes compagnies, s'écrie M. Buffet, mais bien le champion des actionnaires et le gardien inquiet et jaloux de la fortune et de l'honneur national. »

La droite toute entière applaudit.

La péroraison du discours a été fort émouvante. « Vous comptez, dit l'orateur, non-seulement sur nos ressources disponibles, mais encore sur des plus values de recettes. Avez-vous fait un pacte avec la Providence qui vous garantisse la prospérité publique pendant soixante-quinze ans! (Profonde sensation!) Et si vous aviez des moins values, quelles charges vous laisseriez

à vos successeurs et au pays! Faites entrer *graduellement* les lignes d'intérêt local dans le réseau général, mais prudemment, au fur et à mesure de vos ressources disponibles, sans accaparer les capitaux de l'épargne et sans retirer la main d'œuvre à l'agriculture en souffrance. La mesure est imposée par l'intérêt même de vos projets, par la sécurité intérieure et la dignité extérieure. Un pays est au ban des nations quand il s'engage dans la voie de la banqueroute. »

Les applaudissements qui ont accueilli ce discours ne doivent pas pour cela faire penser que le projet de loi sera rejeté. Le projet a pour lui, d'abord toutes les gauches du Sénat, et, en plus, quelques voix désintéressées qui sont d'un avis contraire à M. Buffet, avec celles des sénateurs des départements intéressés, qui ne voudront pas s'exposer à une non réélection par un vote qui mécontenterait leurs électeurs.

La *Liberté* de Paris propose un moyen d'éviter l'emprunt de 500 millions et de nouvelles charges pour l'État. « La question est des plus simples, dit-elle : le gouvernement n'a plus qu'à retrocéder aux grandes Compagnies intéressées les lignes rachetées, et à charger ces Compagnies, aux lieu et place de l'Etat, du service des intérêts et de l'amortissement des 266 millions, formant le prix de ce rachat et pour lesquels l'Etat constituerait, comme nous l'avons proposé, pendant cinquante ans une annuité de 12,369,000 fr. On voit l'avantage de cette combinaison : point d'émission nouvelle; mention est faite de la garantie sur les anciens titres et tout reste en l'état; point d'emprunt à contracter, point de nouvelles obligations à émettre, de 3 0/0 amortissable à créer, etc., etc. Ajoutons que le gouvernement est, du même coup, délivré des embarras qu'entraînera nécessairement l'exploitation même provisoire de ces lignes.»

Cela est simple, en effet, et paraît praticable; mais reste à savoir si M. de Freycinet, en proposant son projet de loi, voulait une chose aussi simple que cela. *Vedremo,* comme disent les Italiens.

Nous terminons par d'excellentes réflexions que nous trouvons dans la *Liberté,* de Fribourg, sur l'utilité de l'agriculture à notre époque de luxe exagéré, de production industrielle surabondante et d'agonie commerciale.

Dans une société bien organisée économiquement, dit l'excellent journal suisse, il faut que la part principale des capitaux aille aux industries productives. Nous ne voudrions pas renouveler l'erreur des physiocrates, qui n'admettaient point d'autre richesse que celle qui provient des productions du sol. Toutes les industries qui répondent à un besoin *réel* donnent des produits qui sont une vraie richesse pour une nation, et sont le point de départ d'une nouvelle progression de l'aisance générale. Au contraire, les industries de luxe stérilisent la richesse en la détournant des placements féconds et reproductifs. Le luxe est la partie brillante de la civilisation matérielle; mais il ne peut

durer que si par ailleurs la richesse se régénère et s'accroît continuellement. C'est parce qu'il n'en a point été ainsi que la production industrielle, après un moment de recrudescence fébrile, est entrée dans une phase des plus pénibles.

Nous conclurons par trois conseils :

A la population rurale, nous recommanderons de rester à la campagne. Les villes ont exercé une séduction par l'appât des gros salaires; la dépopulation des campagnes en a été la conséquence. Quelles en ont été les suites? L'accroissement du paupérisme et des vices dans les villes. L'on voit croupir dans la misère des familles qui auraient pu trouver dans l'agriculture une existence de travail pénible, c'est vrai, mais au moins avec la certitude du pain du lendemain.

Aux cultivateurs nous recommanderons de se tenir à une égale distance de la routine qui stérilise, et des innovations irréfléchies qui ruinent. L'agriculture peut et doit être perfectionnée ; elle peut et doit donner plus de produits et de meilleurs ; il faut qu'elle participe au courant du progrès qui a multiplié la production industrielle ; ce n'est qu'alors que, l'équilibre étant rétabli, nous n'aurons plus à craindre de crises comme celle que l'Europe traverse.

Enfin à ceux qui retirent l'argent du sol, nous conseillons de l'employer sur le sol lui-même pour améliorer et féconder l'agriculture. Nous avons une agriculture pauvre et endettée, parce que chacun cherche à agrandir son fonds plutôt qu'à l'améliorer. Les dettes sont la ruine de l'agriculture, l'obstacle insurmontable à tout progrès. Ayez la moitié moins de terre, mais sans dettes et cultivez-la mieux et vous verrez combien vous vous en trouverez mieux.

A. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

24. **Histoire de la littérature française** depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, par Frédéric Godefroy; ouvrage couronné par l'Académie française; 2me édition — *XVIe siècle, prosateurs et poètes,* in-8o de 764 pages; Paris, 1878, chez Gaune et Cie; — prix des 9 volumes de l'ouvrage complet, 60 fr.

Nous avons déjà dit un mot de cette *Histoire de la littérature française;* nous devons revenir à l'examen de chacun des volumes en particulier. M. Godefroy fait commencer l'histoire de notre littérature au XVIe siècle, non qu'il ignore les trésors littéraires des siècles précédents, mais il a jugé qu'il convenait de prendre la langue à l'époque où elle était à peu près formée et après laquelle, tout en continuant à gagner en clarté et en précision, elle a perdu sous certains rapports en grâce et en variété. La langue de la Renais-

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques,* rue de Vaugirard, 371. — MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.

sance est le produit des siècles précédents, elle porte celle du XVIIe siècle, qui est devenue la langue classique, le type même de la langue française. Quand on voit avec quel bonheur, quelle érudition et quel goût l'auteur traite de la littérature au XVIe siècle, on regrette qu'il n'ait pas jugé bon de remonter plus haut. Nous espérons que M. Godefroy jugera qu'il doit donner à son *Histoire* un volume d'introduction, qui serait à son Cours entier ce que sont au XVIe siècle les deux belles études qu'il consacre à ce siècle sous le modeste titre : *Idée générale de la prose française au XVIe siècle ; Idée générale de la poésie française au XVIe siècle,* deux tableaux rapides et complets qui donnent l'idée la plus juste du mouvement littéraire de ce siècle. M. Godefroy procède ainsi : d'abord une idée générale du siècle, puis une étude de chacun des principaux écrivains en particulier, suivie de larges citations qui donnent une idée très-suffisante de l'auteur étudié ; méthode excellente, la plus convenable, sans aucun doute, pour un Cours de littérature destiné à la jeunesse. — Il nous serait impossible, on le comprend, d'entrer ici dans les détails ; ce que nous tenons à dire, c'est que M. Godefroy respecte toujours l'esprit et le cœur de ses lecteurs, c'est qu'il cite toujours les morceaux les plus capables de donner une juste idée de l'auteur étudié, et que, gardant pour lui l'aridité d'une érudition vraiment prodigieuse, il n'en offre que les fruits les plus agréables dans une mesure et avec un goût qui lui ont mérité de Mgr Dupaloup, un bon juge, cet éloge : « Quelques-uns disent que l'érudition tue le goût. Je ne saurais souscrire à cette opinion depuis que je vous ai lu et je n'admire pas moins (chez vous) la pénétration critique et les fermes et saines appréciations, que la recherche et la connaissance des textes. » M. Veuillot, un autre bon juge, dit à son tour : « Je n'ai vu nulle part de meilleures appréciations, plus saines, plus nettes, plus neuves de nos écrivains célèbres ou ignorés ou méconnus ; toutes ces notices se communiquent réciproquement leur mérite et forment un ensemble où les juges les plus sévères ne trouveront que bien peu de chose à contester... Mon avis est que vous nous donnez un excellent Cours de littérature française très-complet et supérieur à tout ce que nous possédons. » Après de tels juges, il ne nous reste rien à dire.

—

25. **Manuel ecclésiastique** ou **Répertoire,** rédigé par M. Heu, supérieur du grand séminaire de Beauvais et publié par l'abbé Migne ; 6e édition, in-4o de 620 pages ; Paris, 1877, chez Garnier frères ; — prix : 6 francs, relié.

Ceci n'est pas un livre, mais un cahier justement nommé *Répertoire,* puisqu'il est destiné à recevoir sur tous les sujets qu'un ecclésiastique peut avoir à traiter, des notes qu'il lui est ensuite facile de *retrouver*, parce qu'elles sont disposées par ordre alphabétique. Trois cents sujets environ sont ainsi marqués ; par exemple, pour la lettre S, on trouve : Sacerdoce, Sacrements, Sacrifice, Saints (fête des), Satisfaction, Scandale, Scapulaire, Science, Scrupule, Séminaire, Signe de la croix, Silence, Simplicité, Socialisme, Société, Solitude, Spectacle, Suicide, Supérieurs, Supertitions, Symbole. Sous chacun de ces titres, on écrit, à mesure qu'on les rencontre, les textes d'Ecriture sainte, des Pères, des autres auteurs, des histoires, des pensées diverses, un mouvement, etc. La pensée du Répertoire fait lire avec plus d'attention, et, plus tard, quand on en a besoin, on a les matériaux tout préparés. Un avis sur la manière de faire le Répertoire et de s'en servir précède le volume, qui se compose de pages blanches numérotées, avec les titres impri-

més, et en bon papier; puis vient un tablau sypnotique, qui est le tableau abrégé de ce que nous devons croire, de ce que nous devons pratiquer, des secours surnaturels qui nous aident à pratiquer (grâce, sacrement, prière). Ce tableau, comme l'avis dont nous venons de parler, sont de M. Heu, mort supérieur du grand séminaire de Beauvais, et qui avait, dans de longues années d'enseignement, reconnu l'utilité du Repertoire. Nous croyons que ce Répertoire est, en effet, de la plus grande utilité pour les prêtres dans le ministère, pour les professeurs et pour les élèves des grands séminaires.

—

26. **L'intérieur de Marie,** modèle de la vie intérieure, par le Père J.-N. Grou, de la Compagnie de Jésus; nouvelle édition, in-24 de 284 pages; Paris, 1878, chez Victor Sarlit, rue de Tournon, 19; — prix : 1 fr. 25.

Le mérite de ce petit livre du P. Grou est connu; dix-huit éditions françaises, des traductions en anglais, en allemand et en espagnol l'attestent. Il fait ordinairement suite à l'*Intérieur de Jésus* du même auteur; l'éditeur, en le publiant à part, a voulu donner un livre qui pût être lu avec profit pendant le mois de Marie : c'est, en effet, l'un des ouvrages dont la lecture mérite le plus d'être conseillée pendant ce mois.

—

27. **Oraison funèbre de S. S. le Pape Pie IX,** prononcée à la cathédrale de Saint-Hyacinthe, le 20 février 1878, par Mgr Raynaud; in-24 de 52 pages; Saint-Hyacinthe (Canada), 1878.

Cette voix qui nous vient de Canada nous montre quelle impression la mort de Pie IX a produite dans les pays les plus lointains et l'union de tous les catholiques dans un même sentiment de dévouement et de fidélité pour le Saint-Siège. Mgr Raynaud s'est particulièrement attaché, dans l'oraison funèbre de Pie IX, à rappeler les grandeurs du Pontificat qui venait de finir et à prouver, par les actes de Pie IX, que la Papauté est vraiment d'institution divine et que le Pape est le représentant, le Vicaire du Christ.

—

28. **S. S. Léon XIII,** par Victor Duval; in-18 de IV-64 pages; Paris, 1878, chez C. Dillet; — prix : 60 centimes.

Cette vie de Léon XIII, ornée d'un portrait du Saint-Père, est écrite avec charme et simplicité. L'auteur a mis heureusement à profit les différentes notices biographiques qui ont paru aussitôt après l'élection de Léon XIII au trône pontifical; son petit livre mérite d'être recommandé et propagé.

—

29. **Vive Pie IX!** Histoire populaire de Pie IX, avec portrait et couverture glacée; in-32 de 32 pages encadrées; Turin, 1878, chez L. Romano; — prix : 20 centimes; 2 fr. les 12 exemplaires, 15 fr. les cent, 120 fr. les mille.

Ce petit livre, approuvé et recommandé par l'archevêque de Turin, est bien véritablement une *Histoire populaire de Pie IX.* Sous un petit format et en quelques pages, il retrace les principaux faits de cette vie si remplie, il intéresse par les anecdotes, il fait aimer le Pontife, et il attire l'attention par sa forme, les encadrements de ses pages avec différents titres et maximes et les dates les plus remarquables. Chacune de ces petites brochures est enveloppée dans une couverture portant ce titre : *Pie IX est-il mort?* et où on lit : « Mais si Pie IX n'existe plus au milieu de nous, il sera toujours vivant par les actes glorieux de son pontificat,... et par le grand nombre de bonnes œuvres qu'il sema partout dans son passage sur cette terre. » *Vive Pie IX!* originairement composé en italien, a été traduit en fran-

çais, en espagnol, en allemand et en anglais. La traduction française aurait besoin d'être révisée en plusieurs endroits, par exemple dans l'un des titres, où on lit *bienfaiseur* au lieu de *bienfaiteur*. Nous signalons aussi à l'éditeur une faute d'impression qui fait dire, dans la petite feuille volante intitulée : *Pie IX est-il mort*? que ce Pape a régné 51 ans, au lieu de 31.

—

30. **Vive Marie!** in-32 de 40 pages encadrées ; Turin, 1878, chez L. Romano ; — prix : 20 centimes ; 2 fr. pour 12 exemplaires, 15 fr. pour cent, 120 fr. pour mille.

Nous nous contenterons, pour faire connaître ce petit livre, de reproduire ici le jugement qu'en a porté l'*Unità cattolica* de Turin. « C'est peut-être la première fois, dit cet excellent journal, que nous consacrons une longue bibliographie pour un tout petit livre de quarante pages, mais c'est une chose tout à fait exceptionnelle, puisqu'il s'agit d'un ouvrage d'un nouveau genre. En ces quarante pages l'on trouve un résumé des charmantes prières tirées des *Gloires de Marie* par saint Alphonse-Marie de Liguori. Les onze premières sur le *Salve Regina*, et les neuf suivantes sur les fêtes principales de la très-sainte Vierge pouvant servir de neuvaine à chaque fête particulière ; ensuite les sept autres sur les sept douleurs de la Mère du divin Sauveur Jésus, propres à former une semaine toute sanctifiée en l'honneur de Notre-Dame des Sept Douleurs ; et enfin un triduum avec prières et jaculatoires indulgenciées, qui forment un ensemble de dévotions très-propres au culte du Mois de Marie. Chaque page est entourée de versets des litanies de Lorette et de petits couplets de poésie, lesquels, réunis, font de petits cantiques tout pieux et agréables. »

—

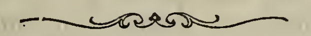
31. **L'Extatique de Fontet,** étude médico-psychologique, par le Dr Bourdin ; Paris, 1878.

Cette brochure, extraite des *Annales médico-psychologiques* (novembre 1877), s'occupe, au point de vue médical, d'une observation faite par les Drs Maurac et Verdalle, rédacteurs de la *Gazette médicale de Bordeaux*. Nous n'avons qu'à signaler ici cette étude, qui est faite sans parti pris, et dans l'intérêt seul de la science, et à rappeler que l'autorité ecclésiastique s'est prononcée sur le soi-disant extatique de Fontet d'une façon qui désintéresse complètement la religion en ce qui la regarde.

Le gérant : P. Chantrel.

aris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, oussens et Cie, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES



LE CENTENAIRE DE VOLTAIRE

Une grande honte pour la France, une nouvelle provocation à la colère divine se préparent.

Les ennemis de l'Église et de Dieu veulent célébrer, le 30 mai, le centenaire de Voltaire, mort le 30 mai 1778; la franc-maçonnerie a donné le mot d'ordre, et le conseil municipal de Paris demande que la statue du cynique philosophe soit érigée sur la place du Château-d'Eau, il demande aux Parisiens de pavoiser ce jour-là leurs maisons et d'illuminer le soir.

Quels sont donc les titres de Voltaire à cette manifestation? Dans un appel du Comité du Centenaire, qui est signé des noms de MM. *Dréo,* député, *Gavarret,* professeur à l'École de médecine, *Gillet-Vital,*ingénieur, *Menier* (le chocolatier), député, et *Wilson,* député, nous lisons :

Nul plus que lui (Voltaire) n'aima d'un ardent amour les *hommes,* la *vérité,* la *justice;* il fut, pour les servir, emprisonné, persécuté, forcé de s'exiler... Célébrer par une immense solennité le Centenaire de Voltaire, apôtre de la liberté de penser, *bienfaiteur de l'humanité,* c'est donc un devoir pour tous les amis de la liberté, de la science, du progrès, à quelque race du genre humain qu'ils appartiennent; pour la *démocratie française,* c'est une œuvre de piété filiale, c'est une *obligation patriotique et nationale.*

L'histoire de Voltaire est en contradiction directe avec ces assertions : nous voyons que son amour des hommes ne l'a pas empêché de s'enrichir à leurs dépens, et souvent au moyen des roueries les plus insignes; son amour de la vérité s'est traduit par le désaveu public de ses plus abominables ouvrages, qu'il avouait dans l'intimité et auxquels il travaillait avec un amour de père, et l'on sait qu'il avait

érigé le mensonge en maxime; son amour de la justice fut pour lui une spéculation ou une affaire d'opposition dans plusieurs circonstances et ne l'a pas empêché de se venger par la calomnie, par les injures, par les outrages de ceux qui ne se courbaient pas devant sa divinité. Il fut emprisonné pour avoir violé les lois de son pays et publié d'infâmes productions; il n'éprouva pas d'autres persécutions que celles auxquelles sont exposés les criminels de la part de la société qui se défend; il fut exilé, parce qu'il était devenu un danger public et qu'il préférait l'exil à une conduite régulière et honorable.

S'il fut l'apôtre de la liberté de penser, ce fut pour lui et pour ceux qui se rangeaient autour de lui, car nul homme ne poursuivit plus âprement ses adversaires, nul ne s'employa avec plus de passion à supprimer pour eux toute liberté, et, d'ailleurs, cette liberté de penser, il ne la voulait que pour ce qu'il appelait les *honnêtes gens,* c'est-à-dire les gens instruits et libres penseurs comme lui, puisqu'il refusait même l'instruction et l'intelligence au peuple.

Bienfaiteur de l'humanité, Voltaire a préparé, comme le proclament ses propres adorateurs, la Révolution qui a couvert la France d'échafauds, de sang et de ruines; savant, il s'est rendu ridicule par les plus grossières bévues; ami du progrès, il a fait reculer le monde aux vices et aux infamies du paganisme.

Quant à la démocratie, au peuple, Voltaire n'eut jamais pour elle que des mépris et des injures; sa patrie, il l'a reniée; la nation française, il l'a grossièrement outragée.

Voilà l'homme que le conseil municipal veut honorer le 30 mai, pour qui des conseils généraux et quelques centaines de conseils municipaux ont voté des fonds, et le gouvernement français, sous la pression de la maçonnerie révolutionnaire, n'ose pas désapprouver des délibérations qui ont pour but, — les organisateurs de la fête l'assurent, — qui ont pour but de donner un caractère national à l'apothéose d'un mauvais citoyen, d'un plat valet du roi de Prusse, d'un poète qui a célébré la Pompadour et essayé de souiller l'héroïque et pure Jeanne d'Arc, qui, enfin, a traité

d'*infâme* le Dieu Sauveur, Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, le Dieu de la France chrétienne!

—

Accusera-t-on les catholiques de calomnier Voltaire? Mais c'est Voltaire lui-même que nous appelons en témoignage, comme vient de le faire Mgr l'Évêque d'Orléans sous formes de lettres adressées au Conseil municipal de Paris.

On veut que le peuple célèbre le Centenaire de Voltaire; voyons donc ce que Voltaire pensait du peuple; nous citons:

Le peuple sera toujours sot et barbare... CE SONT DES BŒUFS, AUXQUELS IL FAUT UN AIGUILLON, UN JOUG ET DU FOIN.

* * *

J'entends, PAR PEUPLE, LA POPULACE *qui n'a que ses bras pour vivre.*

* * *

A l'égard de la canaille, je ne m'en mêle pas; *elle restera toujours canaille.* Je cultive mon jardin; mais il faut bien qu'il y ait des crapauds.

* * *

Il faut séparer le *sot peuple des honnêtes gens* pour JAMAIS !...

* * *

... La raison, triomphera, au moins chez les *honnêtes gens:* LA CANAILLE n'est pas faite pour elle.

* * *

Nous ne nous soucions pas que nos *laboureurs* et nos *manœuvres* soient éclairés.

* * *

C'est, à mon gré, le plus grand service qu'on puisse rendre au genre humain de *séparer le sot peuple* d'avec les honnêtes gens pour JAMAIS... On ne saurait souffrir l'absurde insolence de ceux qui vous disent: je veux que vous pensiez comme votre tailleur et votre blanchisseuse.

* * *

Il est à propos que le peuple soit *guidé* ET NON PAS QU'IL SOIT STRUIT : IL N'EST PAS DIGNE DE L'ÊTRE.

*
* *

A l'égard de la CANAILLE, je ne m'en mêle pas : elle restera toujours la CANAILLE.

*
* *

Il est ESSENTIEL qu'il y ait des GUEUX IGNORANTS.

*
* *

*Le système d'égalité, m'a toujours paru l'*ORGUEIL D'UN FOU... Je ne connais guère que Jean-Jacques Rousseau à qui on puisse reprocher ces idées d'égalité et d'indépendance et *toutes ces chimères qui ne sont que ridicules.*

*
* *

On me reproche d'être comte de Ferney. Que ces Jeanf......-là viennent donc dans la terre de Ferney : je les ferai mettre au pilori.

Peuple, après cela tu peux célébrer Voltaire comme un de tes bienfaiteurs et de tes amis, et comme un apôtre de l'instruction populaire

On veut que les Français particulièrement célèbrent le centenaire de Voltaire, sans doute parce qu'il fut un modèle de patriotisme et qu'il aima la France par dessus tout. Voyons donc.

Voltaire était au service et à la solde du roi de Prusse Frédéric II, qui lui payait une pension de *vingt mille livres.*

Voici ce que le *patriote* Voltaire écrivait au roi de Prusse, le 7 décembre 1774 :

Si vous regardiez bien vos titres, vous verriez que le marquisat de Cirey (en Lorraine) est une ancienne dépendance du Brandebourg. Venez prendre Cirey, je vous en conjure.

Il écrivait encore ce plat et odieux compliment au même :

Vous souvenez-vous, Sire, d'une petite pièce charmante que vous daignâtes m'envoyer, il y a plus de quinze ans, dans laquelle vous peigniez si bien

Ce peuple *sot* et volage,
Aussi vaillant au pillage
Que *lâche* dans les combats ?

Ce peuple, c'étaient les Français. Du reste, sur ce point, Voltaire ne variait pas. Il ne disait pas même les Français, il disait les *Welches,* et voici ce qu'il écrivait, le 2 septembre 1767, à d'Argental :

Le fond des Welches sera toujours sot et grossier. Allons, mes Welches, que Dieu vous bénisse ; vous êtes la *chiase* du genre humain.

S'il est un fait qui ait retenti douloureusement au cœur de la France et qui soit encore pour nous un sujet de douleur, c'est le partage de la Pologne, ce dépècement d'un peuple chevaleresque qui contenait, à l'orient de l'Europe, l'ambition moscovite. Voltaire, lui, en était ravi. Le 20 avril 1773, il écrivait à l'impératrice de Russie Catherine II, au sujet de cet inique partage :

Le dernier acte de votre grande tragédie paraît bien beau... La gloire sera le dénouement. Voilà trois belles têtes dans le même bonnet : la vôtre, celle de l'empereur des Romains et celle du roi de Prusse.

Français, après cela, vous pouvez être fiers de Voltaire et préparer, si près des désastres de 1870 et de 1871, l'apothéose de l'homme qui aimait tant le roi de Prusse et qui estimait à ce point la France.

Mais ce sont les Parisiens qui sont les premiers invités à la fête ; voyons ce que Voltaire pensait des Parisiens :

Paris, a-t-il écrit, *est une grande basse-cour* peuplée de *singes* et de *coqs-d'Inde,* qui répètent les sottises que leur débitent les *écrivassiers.*

Évidemment les Parisiens ne sauraient mieux témoigner leur reconnaissance pour ce compliment, qu'en célébrant la fête de Voltaire, sur l'invitation des *écrivassiers* qui sont aux gages de la franc-maçonnerie.

—

Quand on connaît Voltaire, on se demande comment les organisateurs du Centenaire de Voltaire ont pu croire qu'ils réussiraient dans leur entreprise et comment ils n'ont pas

craint, en proposant une idole si repoussante à nos adorations, de passer pour des ennemis du peuple et de la France :

Un mot explique tout.

Voltaire détestait Jésus-Christ, dont il s'était constitué l'ennemi personnel, et qu'il appelait avec les compagnons de sa cynique impiété, l'*Infâme ;* Voltaire voulait détruire le christianisme. La haine qui l'inspirait inspire ses admirateurs, ils veulent détruire l'Église et toute religion, et ils essayent d'entraîner après eux ce peuple, qui doit tout à Jésus-Christ, mais qu'ils ont déjà assez perverti pour lui faire voir un ennemi dans le Dieu qui a fait connaître aux hommes la vraie liberté, la vraie égalité, la vraie fraternité.

Et il est possible qu'ils réussissent :

Le gouvernement tremble devant eux ;

Les représentants officiels de la France se taisent ;

Il y a à la fois la complicité du silence et de la lâcheté.

Et pourtant, en 1870, l'érection de la statue de Voltaire sur une place publique ne précéda que de quelques semaines la chute de l'Empire, qui l'avait permise, et les plus effroyables désastres que la France eût éprouvés depuis longtemps.

Le 30 mai, quelle date !

C'est le 30 mai 1431 que Jeanne d'Arc expira sur le bûcher de Rouen.

C'est le 30 mai 1778 que mourut Voltaire, son insulteur.

Et c'est le 30 mai 1878 que Voltaire serait publiquement glorifié parmi nous !

Comme chrétiens, comme Français, au nom de l'honneur national, au nom de l'honnêteté publique, nous protestons.

Il n'est pas nécessaire d'être clérical pour apprécier Voltaire comme nous venons de le faire. Écoutons maintenant quelques-uns des témoins dont Mgr l'Évêque d'Orléans a recueilli les dépositions.

Voici Marat, oui, Marat lui-même, qui écrit :

Voltaire... ne montra d'originalité que dans la finesse de ses *flagorneries ; écrivain scandaleux, qui pervertit la jeunesse*

par les leçons d'*une fausse philosophie,* et dont LE CŒUR FUT LE TRONE DE L'ENVIE, DE L'AVARICE, DE LA MALIGNITÉ, DE LA VENGEANCE, DE LA PERFIDIE ET DE TOUTES LES PASSIONS QUI DÉGRADENT L'ESPÈCE HUMAINE.

Voici Mirabeau :

En général, tout ce qu'a fait Voltaire depuis *Tancrède... aurait dû être brûlé* avant d'être rendu public, par respect pour lui. Il a outragé M. de Buffon, *comme tous les grands hommes ;* je dis *tous,* sans en oublier un seul, mort ou vivant... Je ne crois pas qu'il y ait *rien de plus ridicule au monde* que tout ce que Voltaire a écrit sur l'histoire naturelle, tant l'*ignorance* et la *satire* peuvent *avilir!* IL FUT POSSÉDÉ DE L'ENVIE LA PLUS INFERNALE.

Voici Fauchet :

TOUTES LES IDÉES D'ÉGALITÉ RÉPUGNAIENT A SON ORGUEIL. *Il trouvait la plupart des abus de notre ordre social fort bons,* à raison de ce qu'il était *gentilhomme ordinaire, seigneur châtelain,* homme de grand ton, et *fort aristocrate.*

La Harpe :

Prodiguant le mensonge, et le sel et l'injure,
DE CENT MASQUES DIVERS, IL RÊVE L'IMPOSTURE,
Impose à l'ignorant, insulte à l'homme instruit,
Il sut jusqu'au vulgaire abaisser son esprit,
FAIRE DU VICE UN JEU, DU SCANDALE UNE ÉCOLE.

Mme de Staël :

Candide semble être écrit par un être content de nos souffrances, et riant, comme *un démon* ou comme *un singe,* des misères de cette espèce humaine avec laquelle il n'a rien de commun.

Benjamin Constant :

LE VOLTAIRIANISME DESCEND DE SES TRÉTEAUX USÉS ! Pour rire encore avec Voltaire aux dépens des Livres saints, il faut posséder deux qualités qui rendent cette gaieté fort triste : une grande ignorance et une grande légèreté.

Journal des Débats :

Ce gouffre immense d'ordures, de sottises, d'impiétés, de

mensonges et de bouffonneries où surnagent quelques écrits estimables, n'a point d'attrait pour un lecteur honnête... Sa vie n'a été qu'un long scandale... Sa philosophie devint excellente pour convertir les fêtes en deuil, les palais en prisons, les arts en barbarie. Faut-il d'autres preuves de sa faiblesse que LES MOMERIES ET LES MASCARADES CONTINUELLES QUI ONT DÉSHONORÉ SA VIE! (18 fructidor, an IX.)

Le chansonnier Béranger :

Après avoir dénoncé « les préférences de Voltaire » pour les ennemis de la France, Béranger ajoute :

« Je le pris presque EN HAINE, lorsque je lus le poème où il outrage Jeanne d'Arc, véritable divinité patriotique qui, dès l'enfance, fut l'objet de mon culte. »

Charles Nodier :

Otez à Voltaire quelques lambeaux d'amour et de tolérance, dépouillés, profanés du Christianisme, dont il faisait ses beaux jours, vous verrez qu'il n'a pour voiler sa triste philosophie que les hideux haillons d'un athée aux entrailles de fer.

M. Renan :

Voltaire ne comprenait ni la Bible, ni Homère, ni l'art grec, ni les religions antiques, ni le Christianisme, ni le moyen-âge...

Au XVIIIe siècle, on ne voulait pas de la science sérieuse, libre et grave ; on eut *la bouffonnerie*, l'incrédulité railleuse et superficielle de Voltaire... Ses fades plaisanteries, son ton narquois, SES HYPOCRITES PROTESTATIONS... L'EXÉGÈSE DE LA POLISSONNERIE.

M. Ed. Laboulaye :

Il fallait qu'au XVIIIe siècle le mépris du passé fût poussé bien loin, pour que Voltaire pût prendre pour héroïne d'un poème infâme Jeanne d'Arc, avec l'intention de la déshonorer...

Supposez qu'aujourd'hui on osât s'attaquer à une vertu aussi pure, fût-on le plus grand poète de France, on tomberait sous le mépris public.

M. Sainte-Beuve :

Ce n'était pas un DÉMOCRATE que Voltaire, et il n'est pas mauvais de rappeler à ceux QUI DE LOIN, ET POUR LE BESOIN DE LEURS SYS-

TÈMES, veulent nous donner un Voltaire accommodé à la Jean-Jacques. Quand on aime à étudier les hommes et à les voir tels qu'ils sont, on ne saurait s'accoutumer à ces STATUES SYMBOLIQUES dont on menace de faire les IDOLES DE L'AVENIR...

Louis Blanc :

Voltaire n'aima pas assez le peuple... Sa pitié n'eut jamais rien d'actif, et qui vînt d'un cœur vraiment démocratique ; C'ÉTAIT UNE PITIÉ DE GRAND SEIGNEUR, MÊLÉE DE HAUTEUR ET DE MÉPRIS. Ouvrez sa correspondance, l'ARISTOCRATIE DE SES DÉDAINS y éclate à chaque page...

Lamartine :

Voltaire poussa le respect des rois jusqu'à *l'adoration de leurs faiblesses*. Il excusa *les mœurs infâmes* de Frédéric. Il agenouilla la philosophie devant les maîtresses de Louis XV.

Voltaire ne rougit D'AUCUNE PROSTITUTION DE SON GÉNIE.

Voici enfin ce que dit M. Victor Hugo, qui depuis... mais alors il ne s'était pas encore fait l'esclave de la Révolution ; le passage est tiré des *Rayons et les Ombres*, Regard jeté dans la mansarde :

Plein de ces chants honteux, dégoût de la mémoire,
Un vieux livre est là haut sur une vieille armoire
Par quelque vil passant dans cet ombre oublié ;
Roman du dernier siècle ! œuvre d'ignominie !
Voltaire alors régnait, CE SINGE DE GÉNIE,
Chez l'homme en mission par le Diable envoyé.
Époque qui gardas, de vin, de sang rougie,
Même en agonisant, l'allure de l'orgie !
O dix-huitième siècle, impie et châtié !
Société sans Dieu, qui par Dieu fus frappée !
Qui, brisant sous la hache et le sceptre et l'épée,
Jeune, offensas l'amour, et vieille, la pitié !
Table d'un long festin qu'un échafaud termine !
Monde, aveugle pour Christ, que Satan illumine !
HONTE A TES ÉCRIVAINS DEVANT LES NATIONS !
L'ombre de tes forfaits est dans leur renommée !
Comme d'une chaudière il sort une fumée,
Leur sombre gloire sort des révolutions !
Frêle barque assoupie à quelques pas d'un gouffre !
Prends garde, enfant ! cœur tendre où rien encor souffre !

O pauvre fille d'Ève ! O pauvre jeune esprit !
Voltaire, LE SERPENT, LE DOUTE, L'IRONIE,
Voltaire est dans un coin de ta chambre bénie !
AVEC SON ŒIL DE FLAMME, IL T'ESPIONNE ET RIT.
Oh ! tremble ! CE SOPHISTE A SONDÉ BIEN DES FANGES!
Oh ! tremble ! CE FAUX SAGE A PERDU BIEN DES ANGES !
CE DÉMON, NOIR MILAN, fond sur les cœurs pieux,
Et les brise, et souvent, sous ses griffes cruelles,
Plume à plume j'ai vu tomber ces blanches ailes
Qui font qu'une âme vole et s'enfuit dans les cieux !
Il compte de ton sein les battements sans nombre,
Le moindre mouvement de ton esprit dans l'ombre,
S'il penche un peu vers lui, fait resplendir son œil,
Et comme un loup rôdant, COMME UN TIGRE QUI GUETTE,
Par moments, de Satan, visible au seul Poète
La tête monstrueuse apparaît à ton seuil !
Hélas ! si ta main chaste ouvrait ce livre infâme,
TU SENTIRAIS SOUDAIN DIEU MOURIR DANS TON AME.
Ce soir, tu pencherais ton front triste et boudeur
Pour voir passer au loin dans quelque verte allée
Les chars étincelants à la roue étoilée,
ET DEMAIN TU RIRAIS DE LA SAINTE PUDEUR !

La dernière lettre de Mgr Dupanloup se termine par ces lignes :

Voltaire était un ennemi déclaré de l'égalité. Ces idées d'égalité, il les traitait de chimères et il bafouait l'égalité comme il bafouait le peuple : Voltaire est le contraire d'un démocrate.

Si aujourd'hui un écrivain insultait à ce degré le peuple, bafouait ainsi l'égalité, rangeait l'homme qui n'a que ses bras pour vivre, parmi la *canaille,* et cela POUR JAMAIS ; le déclarait *incapable* et *indigne* d'être éclairé et cela afin de lui faire porter éternellement *le joug*, et sentir l'aiguillon ; Messieurs, y aurait-il dans vos âmes assez d'indignation pour le flétrir ? Eh bien ! Voltaire a dit cela, tout cela, et bien d'autres choses encore ; et non pas, veuillez le remarquer, pour obéir à une nécessité ou se soustraire à une persécution, mais de l'abondance de son cœur, et parce que tels étaient bien sa pensée et son sentiment : *C'est ainsi,* dit M. Louis Blanc, *que dans la liberté, que dans la vérité des épanchements intimes, Voltaire traitait les artisans, le peuple.*

Et ce contempteur, ce cruel insulteur du peuple, vous voudriez traîner le peuple à ses pieds ! Est-ce possible ?

Mais si vous faisiez cela, si vouliez cela, vous feriez descendre le peuple aussi bas que le voulait Voltaire, et vous descendriez plus bas vous-mêmes.

Et l'on serait en droit de vous demander si la fête que vous voulez organiser est autre chose que la plus sanglante injure à l'adresse du peuple dont vous êtes les élus.

Les francs-maçons les révolutionnaires, les libres penseurs, les matérialistes n'en poursuivront pas moins leur entreprise, on peut y compter; mais déjà ils éprouvent plus de peine qu'ils ne le pensaient à entraîner l'opinion ; le fond chrétien et honnête de la France résiste ; ils auront leur fête, nous n'osons en douter, mais ce bien sera produit que l'on connaîtra mieux les sentiments secrets, le caractère et le but de la franc-maçonnerie, quand on verra qu'elle fait son Dieu de l'homme qui a le moins aimé sa patrie, qui en a insulté les gloires les plus pures, qui a méprisé le peuple, et qui a été le chantre cynique des plus infâmes turpitudes.

J. Chantrel.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

La politique générale. — *Statu quo.* — Attentat contre l'empereur d'Allemagne. — Nécessité du sentiment religieux. — Le centenaire de Voltaire et le conseil municipal de Paris. — Les écoles sans Dieu. — Manifestations qui se préparent. — Le millénaire de sainte Solange à Bourges. — Un beau livre. — Nouveaux détails sur la rétractation du P. Curci.

16 mai 1878.

La politique générale ne paraît point avoir fait un pas depuis huit jours. L'Angleterre et la Russie restent en présence, et quelques-uns persistent à espérer que la solution du différend sera pacifique. Les mauvaises passions alimentées par les mauvaises doctrines, deviennent si menaçantes, que les gouvernements devraient bien, en effet, s'occuper plus du mal intérieur que des querelles extérieures. La secte des nihilistes n'est pas moins dangereuse en Russie que le socialisme ne l'est ailleurs. L'attentat qui vient d'être commis à Berlin contre l'empereur

d'Allemagne par un énergumène qui se dit « socialiste chrétien, » ou « anarchiste, » ce qui revient à peu près au même, semble avoir ouvert les yeux aux hommes d'État allemands sur les dangers que la prédication des mauvaises doctrines fait courir à la société.

La réponse de l'empereur Guillaume aux félicitations des membres de son cabinet sont dignes d'attention. L'empereur engage ses ministres à ne pas « prendre ces choses-là à la légère », mais à en faire le sujet de graves méditations. L'empereur d'Allemagne se souvient de 1848, de ses prévisions à cette époque, et juge plus nécessaires que jamais les sollicitudes du gouvernement pour que « les événements révolutionnaires ne prennent « pas le dessus. » Il demande que chacun de ses ministres, dans la sphère de ses attributions, travaille à la préservation sociale. Enfin il déclare qu'*avant toute chose*, « il est essentiel que le « peuple ne perde pas le sentiment religieux. »

Voilà des paroles que nos républicains feront bien de méditer, s'ils ne veulent pas, comme on pourrait le croire, mener la société à l'abîme de l'anarchie, et nous estimons que l'empereur Guillaume ferait bien aussi de se demander s'il travaille à conserver le sentiment religieux parmi le peuple, en persécutant, comme il le fait, les catholiques de ses États, c'est-à-dire les hommes que leur foi rend les sujets les plus fidèles et les citoyens les plus dévoués à l'ordre.

Mais nos républicains, ceux qui mènent la République, et qui, bientôt, en seront officiellement les maîtres, ne s'inquiéteront guère des paroles de l'empereur Guillaume. Ce qu'il leur faut, c'est l'anéantissement de l'Église catholique et de toute religion, et c'est pour cela qu'ils s'agitent tant pour arriver à l'apothéose solennelle de Voltaire. Le conseil municipal de Paris marche à la tête de cette entreprise non moins anarchique qu'impie. Il y a trois jours, il décidait que l'autorisation serait demandée pour ériger à Voltaire une statue sur la place du Château-d'Eau et que les citoyens seraient invités à pavoiser leurs maisons et à illuminer le 30 mai; hier il s'associait au regret témoigné par l'un de ses membres « qu'en vertu d'une disposition législative dont le conseil municipal a demandé l'abrogation, les maîtres des écoles primaires soient tenus de donner l'instruction religieuse, c'est-à-dire d'apprendre le catéchisme à leurs élèves et de les conduire à l'église. A cette époque de l'année, ajoutait ce conseiller, les exercices sont plus fréquents, à cause de la préparation à la

première communion et du mois de Marie. » Il demandait en outre « si les curés ont le droit, — et il dénonçait à cet effet le clergé de Montmartre, — de distribuer aux enfants des écrits contre le Centenaire de Voltaire. » Il demandait au préfet de la Seine et au directeur de l'enseignement, « si les maîtres n'ont pas le droit de s'opposer à ces distributions, qui ont lieu dans les églises. » M. le préfet a répondu en déclarant qu'aucune contrainte n'est exercée par le clergé pour forcer les enfants à aller à l'église, et que, d'autre part, il n'a aucune action sur l'autorité ecclésiastique.

Le préfet aurait pu parler avec plus de fermeté; mais, ce que nous tenons à faire remarquer, c'est que le conseil municipal poursuit son but; il veut arriver à avoir des écoles sans Dieu, et, comme les organisateurs du Centenaire l'ont déclaré, arriver par là même à *vider les églises*. S'il ne réussit pas, il les brûlera, cela est dans l'ordre, et c'est ce que voulait faire la Commune, dont le conseil municipal de Paris applique les doctrines.

—

Heureusement la France catholique résiste aux attaques de l'impiété. La préparation du Centenaire de Voltaire, le caractère que les organisateurs donnent à cette fête, les impiétés grossières et les odieuses calomnies de la presse quotidienne, réveillent ceux qui essayaient encore de se persuader que la république du 13 décembre saurait préserver les grands intérêts moraux et religieux de la société ! A la manifestation impie du 30 mai, on se prépare à répondre par les manifestations de la prière, des communions, et même, s'il le faut, par une manifestation extérieure qui opposerait la bannière de Jeanne d'Arc aux processions de la libre pensée et de la franc-maçonnerie. Si le gouvernement tolère la manifestation en l'honneur de l'ami de la Prusse et de l'insulteur de Jeanne d'Arc, il sera bien forcé de tolérer la manifestation patriotique des honnêtes gens. S'il permet les démonstrations anarchiques et prohibe les autres, il sera jugé, et nul ne pourra plus se méprendre sur ses tendances ou sur sa lâcheté, plus dangereuse encore, car les lâches vont, par peur, plus loin que les méchants.

Bourges vient d'être témoin d'une de ces belles manifestations, qui peuvent contrarier les impies, mais qui n'alarment aucun intérêt, et qui sont de vraies fêtes populaires, dans lesquelles l'ordre se maintient sans qu'il soit besoin de recourir aux moyens de police et à la force armée. C'était le millénaire de sainte

Solange, vierge et martyre, et la patronne du Berry, que cette ville et le Berry tout entier célébrait dimanche dernier.

M. Brisson, maire de Bourges, se conformant à la tradition radicale, qui a le malheur d'être toujours en désaccord avec le sentiment populaire, avait défendu l'érection d'arcs de triomphe sur le passage de la procession et prohibé les illuminations. En vain les ouvriers ont-ils réclamé, alléguant qu'on leur enlevait l'occasion de gagner quelque argent, la municipalité radicale a été inflexible. Les rues n'en ont pas moins été pavoisées de bannières, de guirlandes, de draperies, de fleurs et de verdure.

La procession, sortie de la cathédrale à trois heures, n'est rentrée qu'à six heures du soir; elle occupait un espace de deux kilomètres environ.

Le brillant défilé des confréries, des communautés religieuses, des cercles catholiques marchant en bon ordre sous les plis flottants des bannières sans nombre, offrait, dit le *Courrier du Berry,* le spectacle le plus ravissant.

De nombreux prélats avaient tenu à venir rehausser par leur présence cette fête de la patronne du Berry. S. Em. le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, NN. SS. les évêques de Périgueux, de Limoges, du Mans, Mgr Mermillod, l'éloquent évêque d'Hébron, avaient répondu à l'appel de Mgr de la Tour-d'Auvergne, archevêque de Bourges. On estime à cent mille le nombre des pèlerins qui étaient venus célébrer le millénaire de la sainte martyre. Le défilé de la procession a duré quatre heures, et bien qu'aucune troupe ne figurât au cortège, l'ordre et le recueillement ont été admirables sur le parcours de la procession. La place Sérancourt était littéralement couverte par la foule qui se pressait pour recevoir la bénédiction des évêques, rangés en cercle sur l'immense perron de la cathédrale.

L'archevêque de Bourges a remercié les populations de cette démonstration religieuse et a donné lecture du télégramme suivant qu'il venait de recevoir de Rome :

Le Saint-Père, en remerciant vivement les évêques, réunis à Bourges pour le millénaire de sainte Solange, de leurs hommages, les bénit de tout son cœur, ainsi que les fidèles de leurs diocèses.

Cardinal Franchi.

Le soir, Bourges s'est illuminé entièrement, à l'exception toutefois des monuments publics. Une grande réception à l'archevêché, où assistaient le préfet, le général Garnier, les fonc-

tionnaires et officiers de tout grade, est venue clore cette grande journée où s'était manifestée avec tant d'éclat la foi religieuse de nos populations du Centre.

Nous nous reprocherions de parler de cette belle fête, sans profiter de l'occasion qui se présente de parler du beau livre que vient de publier sur sainte Solange M. l'abbé Joseph Bernard. Ce livre ne pouvait venir plus à propos pour faire connaître la vierge martyre du neuvième siècle, dont l'histoire, généralement peu connue, présente des scènes si gracieuses et si touchantes (1). « C'est un vrai poème, dit Mgr Pichenot, archevêque de Chambéry, dans une lettre qu'il écrit à l'auteur. Je suis encore tout embaumé du parfum qu'on y respire et tout émerveillé des recherches et des citations qu'il renferme. Il vous a fallu pour composer ce volume l'imagination et les couleurs d'un poète, le travail et la patience d'un bénédictin. Il y a tant de fraîcheur et de suavité dans la vie de cette douce et humble bergère, qu'on la croirait sœur de Cécile, d'Agnès, de Geneviève, de Rose de Lima, de Germaine Cousin » Le livre de M. l'abbé Bernard se rattache donc directement aux belles fêtes de Bourges; quant à le juger, que pourrions-nous dire après ce que nous venons de citer ?

—

Nous avons fait connaître, dans notre dernier numéro, la rétractation du P. Curci. Le *Monde* nous apporte sur cet acte des détails qu'il importe de faire connaître, parce qu'ils rectifient quelques-uns de ceux qui avaient d'abord été donnés et ajoutent des informations intéressantes aux premières qui étaient arrivées.

Maintenant, dit un correspondant du *Monde*, que la déclaration de M. l'abbé Curci est connue et qu'il a lui-même mis fin au scandale dont il avait été l'auteur, on peut éclaircir l'histoire de ce fait si important et qui a si justement réjoui les catholiques. Je le crois d'autant plus utile que certains points ont été représentés sous un faux jour, et que d'autres essentiels pourtant et destinés à compléter la déclaration de M. l'abbé Curci, ne sont pas encore connus.

L'abbé Curci est venu à Rome de son propre mouvement, il y a quinze jours. Aussitôt il a reçu la visite de M. l'abbé D. Joseph Pecci,

(1) *Histoire de sainte Solange, vierge et martyre, patronne du Berry*, par l'abbé Joseph Bernard; in-12 de XXVI-386 pages; Paris, 1878, chez Victor Palmé; — prix: 3 francs. — La *Vie abrégée*, de 70 pages, coûte 50 centimes.

frère du Pape, et, dès la première entrevue, ce docte et pieux ecclésiastique a compris que les dispositions d'esprit de l'abbé Curci permettaient d'espérer une réparation sincère du triste scandale qui affligeait les catholiques. Je ne dois point cacher cependant que la déclaration que viennent de publier les journaux a coûté à son auteur d'héroïques efforts, d'autant plus que le texte primitif a dû subir plusieurs modifications et additions. On a dit que le Saint-Père avait fait lui-même ces corrections. Ce n'est point exact. Je puis affirmer positivement que le Saint-Père a remis à S. Em. le cardinal Franchi le soin de régler toute cette affaire, se réservant ensuite de manifester sa volonté pour la solution définitive, c'est-à-dire pour ce qui concerne l'admission de M. l'abbé Curci à l'audience pontificale.

Il est bien certain que, jusqu'ici, l'audience n'a pas eu lieu. La déclaration de l'ancien religieux, modifiée par le cardinal Franchi, a été rapportée à l'abbé Curci par le frère du Pape. C'est alors qu'elle a été signée. Mais, loin de la signer sans la lire, comme on l'a affirmé à la légère, l'abbé Curci l'a d'abord transcrite tout entière de sa propre main. Ceci est indubitable.

Lorsque le Saint-Père a reçu la déclaration, ainsi transcrite et signée, il a ordonné qu'elle fût publiée dans les journaux ; puis il a fait savoir à l'abbé Curci qu'avant de le recevoir et de le bénir, il désirait le voir encore accomplir deux actes qui confirmeraient la déclaration et en montreraient la sincérité. Ces deux actes sont : une retraite spirituelle et une lettre d'excuse et de regret, que l'auteur du *Moderno dissidio* adresserait ensuite au supérieur général de la Compagnie de Jésus. Alors seulement aura lieu l'audience pontificale, que l'on pourra considérer comme la sanction formelle donnée par le Vicaire de Jésus-Christ à la rétractation de l'abbé Curci.

L'authenticité de ces détails m'est confirmée par l'abbé Curci lui-même, que je viens de rencontrer, et qui m'a dit en propres termes qu'*il y aurait bientôt quelque chose de plus complet qu'une déclaration.*

Nous ne doutons pas que le pieux et savant prêtre ne donne en effet le complément désiré à l'acte qui vient de réparer si noblement un moment d'erreur et de le placer plus haut qu'auparavant dans l'estime des catholiques.

J. Chantrel.

LA PRESSE CATHOLIQUE

Nos lecteurs ne peuvent s'étonner que nous recueillions avec le plus grand soin les paroles du Pape relatives à la presse

catholique. C'est un devoir pour nous de suivre les règles qui nous sont tracées par le Maître suprême de la doctrine ; c'est un devoir aussi, croyons-nous, pour tous les catholiques, d'aider, dans la mesure de leurs forces et de leur influence, les efforts des écrivains qui se consacrent à la glorieuse, mais souvent ingrate et pénible mission de défendre l'Église et les choses de la religion contre les haines, les calomnies et les outrages de la presse ennemie.

Pie IX avait déjà dit, en s'adressant aux pèlerins de Rennes : « La presse est une Œuvre pie, d'une utilité souveraine. » Léon XIII ne parle pas autrement que Pie IX, et, par toutes les paroles qu'il a eu occasion de prononcer jusqu'à ce jour, montre quelle importance il attache à la propagation de la bonne presse.

Le 26 février, Léon XIII disait à M. Eugène Veuillot, rédacteur de l'*Univers :* « Continuez votre œuvre, continuez-la « avec fermeté. La religion est très-attaquée, il faut la dé« fendre. *Tout est là.* C'est la société que l'on sauvera en « défendant les principes religieux. *La presse catholique,* « soumise de tout cœur aux enseignements du Saint« Siége, *est plus que jamais utile,* et je tiens à l'encourager. »

Le 4 mars, M. le vicomte de Mayol de Lupé, rédacteur en chef de l'*Union,* adressait de Rome à ce journal une lettre dans laquelle, rendant compte de l'audience que lui avait accordée le Saint-Père, il disait : « *La grande et utile mission de la presse soumise aux enseignements du Saint-Siège*, les services qu'elle a rendus et qu'elle doit rendre encore, la fermeté nécessaire à la défense des principes, dans nos luttes actuelles, tels ont été les points principaux sur lesquels le Saint-Père est revenu à plusieurs reprises et avec une particulière insistance. »

Le 5 mars, M. le baron d'Yvoire, rédacteur en chef de la *Défense,* écrivait à ce journal que le Saint-Père, après avoir dit qu'il en approuvait l'esprit et qu'il lisait la *Défense* depuis sa fondation, avait prononcé ces paroles : « Continuez « donc à défendre ainsi courageusement la société, dont la « meilleure sauvegarde est le respect des droits de l'Église et « de la religion. »

Le 11 mars, le Saint-Père disait à un rédacteur du *Monde*.
« *C'est une œuvre excellente que la presse catholique.*
« Je connais en particulier le *Monde :* c'est un journal
« excellent par le sérieux de sa doctrine et par le calme de
« son langage. »

Le 6 avril, le Saint-Père adressait à M. l'abbé Margotti, directeur de l'*Unità cattolica* de Turin, des encouragements et des conseils que l'*Unità* résume ainsi : « Sa Sainteté parla ensuite de la guerre dirigée contre le Saint-Siége, du mal qui est fait aux âmes par la mauvaise presse, et des services signalés que la bonne presse rend à la cause de la religion. « Mais, pour arriver à obtenir de bons résultats,
« il faut deux conditions, a dit le Saint-Père : la première,
« c'est qu'on défende les doctrines papales ; la seconde, c'est
« que les journaux catholiques, non-seulement de l'Italie,
« mais du monde entier, *restent en parfait accord entre*
« *eux, n'ayant en vue que la gloire de Dieu et la défense*
« *de la vérité catholique.* C'est pourquoi, a ajouté le
« Saint-Père, le Vicaire de Jésus-Christ prie comme le divin
« Maître afin que ses disciples restent unis avec Lui et entre
« eux : *ut unum sint.* »

Enfin, dans une audience accordée ces jours-ci à M. Louis Veuillot, rédacteur en chef de l'*Univers,* qui lui apportait le don de joyeux avénement de la part des abonnés et lecteurs du journal catholique, le Saint-Père, après avoir béni le journal, ses rédacteurs et les souscripteurs, le Saint-Père, dit l'*Univers*, « a parlé de la presse religieuse, qui est *une nécessité absolue,* et a félicité particulièrement M. Louis Veuillot des services qu'il avait rendus et rendait à l'Église.
« L'*Univers* que je lis, a ajouté le Saint-Père, est tout au
« service de l'Église et il a beaucoup servi. »

Il nous semble que toutes ces paroles indiquent nettement l'*utilité* et la *nécessité* de la presse catholique, et par conséquent le devoir pour les catholiques de la soutenir, en même temps que les devoirs de ceux qui collaborent à cette œuvre de salut social et religieux.

Nous nous efforcions, il y a huit jours, de faire connaître clairement et franchement la ligne politique des *Annales*

catholiques ; n'est-ce pas le Saint-Père lui-même qui nous l'a tracée, en disant qu'il « faut défendre la religion ; » que « c'est en défendant les principes religieux que l'on sauvera la société ; » que la presse « doit être soumise aux enseignements du Saint-Siège ; » qu'elle « doit défendre les doctrines papales, » c'est-à-dire ces enseignements ; qu'elle « doit n'avoir en vue que la gloire de Dieu et la défense de la vérité catholique ; » enfin, que les écrivains catholiques doivent « rester unis avec le Pape et entre eux ? » Grâce à Dieu ! c'est bien cette ligne que nous avons toujours voulu suivre ; et nous croyons pouvoir nous rendre ce témoignage que nous ne nous en sommes jamais volontairement et consciemment écarté.

J. Chantrel.

L'ENCYCLIQUE *INSCRUTABILI*

ET LES COMMENTAIRES DE LA PRESSE RADICALE ET LIBÉRALE.

Rien n'est plus instructif que la conduite de la presse radicale et libérale à l'égard de Sa Sainteté Léon XIII. C'est pourquoi nous avons cru opportun de suivre pas à pas son double jeu, manœuvre où il entre une large dose de ce machiavélisme italien si fort en honneur aujourd'hui de ce côté-ci des Alpes. Nous compléterons ce tableau par quelques réflexions qui, peut-être, pourront ouvrir les yeux aux hommes qu'aurait pu séduire le plan perfide signalé plus haut.

Les coryphées de la Révolution avaient eu beau annoncer à grand fracas que la Papauté vermoulue disparaîtrait avec Pie IX, ils n'en étaient pas moins dans l'anxiété pendant la tenue du conclave ; personne n'a oublié les prévisions malveillantes qui encombraient les colonnes de leurs journaux, au moment de la vacance du Saint-Siège. Aussi lorsque Notre-Seigneur Jésus-Christ eût donné un chef visible à son Église, leur embarras égala leur dépit. Il y avait de

quoi. Malgré leurs prophéties, le conclave avait été court, aucun orage ne l'avait troublé, son choix s'était porté sur un homme en quelque sorte désigné par Pie IX; enfin, la politique ne pouvait nullement se targuer d'avoir imposé son candidat aux cardinaux assemblés. Cette attitude correcte des gouvernements était-elle dictée par la sagesse ou par l'impossibilité d'agir autrement? nul ne le sait. Toujours est-il que le résultat imprévu détermina le parti révolutionnaire à modifier ses batteries. A la violence du passé, on substitua une modération apparente qui abritait une arrière-pensée pleine de perfidie.

Léon XIII n'avait pas, dans sa vie passée, un seul acte qui permît à la secte de fonder des espérances sur la conduite future du successeur de Pie IX. Pendant sa nonciature en Belgique, il avait servi l'Église et la Papauté avec une intelligence et un tact qui lui avaient mérité et l'admiration du roi protestant Léopold Ier, et les éloges de Pie IX. Dans son archidiocèse de Pérouse qu'il gouvernait depuis de longues années, tout le monde avait remarqué sa prudence et le peuple avait béni son incomparable charité. Il était également difficile de nier l'élévation de son esprit et sa science théologique, car il en avait donné des preuves non équivoques en préconisant dans son diocèse la doctrine de saint Thomas, l'Ange de l'École, et en provoquant dans son grand séminaire de Pérouse un mouvement scientifique analogue à celui que le cardinal Riario Sforza avait inauguré à Naples. Il n'était pas non plus permis d'incriminer la fermeté de son caractère : l'aristocratie de Bénévent avait été mise à même de l'éprouver en des circonstances demeurées célèbres dans le pays. Il était donc difficile d'entamer avec vraisemblance la réputation irréprochable du cardinal Pecci. Malgré tout cela, le parti de la Révolution et le libéralisme se sont attelés à cette triste besogne avec un acharnement en quelque sorte infernal; ils ont fait des efforts inouïs pour persuader au public que Sa Sainteté Léon XIII était un *Pape libéral,* c'est-à-dire l'antipode de Pie IX; que tous ses actes seraient la contre-partie de ceux de Pie IX, en un mot que cette fameuse Encyclique *Quanta cura* et ce fameux *Syl-*

labus, la terreur de la politique séculière, allaient être rapportés, ou tomberaient insensiblement en désuétude.

La note a varié avec le tempérament des différents journaux. Le *National,* le *Siècle,* la *France,* le *XIX Siècle* ont mis les pieds dans les plats sans l'ombre de pudeur. Que leur importait l'exactitude des renseignements ? Il s'agissait de piétiner l'Église catholique, car l'Église catholique c'est l'ennemi. Le *Journal des Débats* et le *Temps* ont affecté plus de gravité et d'impartialité, mais ici encore le venin de l'Université ou l'âcre jalousie du sectaire protestant se sont facilement trahis. Le manteau libéral dont on a affublé Léon XIII, mérite d'être examiné. Ce n'est point le dogmatisme échevelé d'un Loyson ou d'un Michaud. Ces excentricités n'auraient pas réussi. Les écrivains libéraux, aussi perfides, mais mieux avisés, se sont efforcés de raconter que Sa Sainteté Léon XIII avait l'esprit ouvert à toutes les aspirations soi-disant *modernes,* qu'il faisait bon marché d'un passé qui ne pouvait pas revenir, et qu'il comprenait mieux que personne les besoins si légitimes de la société contemporaine ; ils ajoutaient que si le successeur de Pie IX subissait les doctrines enseignées dans l'Encyclique *Quanta cura,* c'était sans l'ombre d'enthousiasme, et par pur décorum ; en conséquence, qu'il était bien disposé à neutraliser l'aspérité des vérités professées dans la constitution *Pastor æternus.*

De son côté, une autre feuille, célèbre par ses *petites correspondances lucratives*, publia, à la même époque, une communication signée *Un diplomate,* dans laquelle on compromettait un haut personnage ecclésiastique. Cette campagne avait pour but de *faire l'opinion publique,* suivant l'argot du journalisme. On supposait que Léon XIII se verrait entraîné par le courant, et adopterait par force les idées qui n'auraient pas ses sympathies. Cette campagne a eu une variante, ajoutons bien vite que la seconde version n'était pas plus honnête que la première. Si nous en croyons un correspondant du *National* qui signe *Spada,* en se réconciliant avec la Révolution, Léon XIII aurait une arrière-pensée dont l'exécution lui permettrait de recon-

quérir ses États. D'après ce plan, le successeur de Pie IX engagerait les catholiques italiens à participer aux élections politiques d'où ils devaient infailliblement sortir victorieux. Cette victoire placerait le gouvernail réel entre les mains de Léon XIII ; alors le Pape donnerait comme fiche de consolation à Humbert la souveraineté nominale du saint Empire romain, et ainsi la Papauté aurait reconquis en Europe une puissance effective autrement considérable que celle que les Papes des temps modernes ont possédée.

C'est là, ajoutait le correspondant du *National*, ce qui fait redouter Léon XIII plus que Pie IX, l'homme de froide réflexion plus que l'homme d'effusion. Ces dernières observations étaient basées sur le programme énoncé dans l'écrit d'un célèbre religieux qui avait donné des gages à la Révolution, en essayant, pour coordonner son *modus vivendi,* de justifier les usurpations sacrilèges de Victor-Emmanuel. Hâtons-nous d'ajouter qu'une rétractation louable, complète et publique est venue récemment priver le libéralisme du secours inespéré que lui avait momentanément procuré le P. Curci.

Telles étaient les manœuvres secrètes de la Révolution à l'apparition de l'Encyclique *Inscrutabili*.

Commençons par dire que la Constitution pontificale était attendue avec impatience par la secte libérale. Elle voulait juger par un document officiel Léon XIII qui, jusqu'alors, avait observé cette sage réserve, apanage de la cour romaine, où tout s'étudie avec lenteur et maturité, et s'exécute avec une suprême prudence.

L'Encyclique *Inscrutabili* a été diversement jugée. La presse radicale a voulu y retrouver ses impressions premières, les organes officieux ont prétendu y découvrir des intentions très-modérées, et une adhésion complète aux idées libérales les plus en vogue. Les vrais catholiques, animés de l'esprit d'obéissance joyeuse à l'Église, ont béni Dieu à l'apparition de cet écrit lumineux, ils n'ont été nullement désappointés, ils savaient qu'ils ne pouvaient l'être. En effet, dans un style d'une grande élévation, Léon XIII signalait les dangers les plus immédiats, condamnait les

erreurs les plus communes, offrait les conseils les plus salutaires. C'était l'histoire du passé de l'Église catholique, histoire toujours ancienne et toujours nouvelle.

Quand on compare l'Encyclique *Inscrutabili* à l'Encyclique *Qui pluribus* par laquelle l'immortel Pie IX notifiait son exaltation à l'univers catholique, on retrouve la même sagesse et la même opportunité. Dans les deux cas, les Papes signalent aux fidèles les dangers les plus pressants qui menacent les âmes et les sociétés, et indiquent les secours surnaturels pour dominer ces périls. C'est donc un acte de ruse diabolique ou d'étourderie plus que frivole, d'opposer Léon XIII à Pie IX et l'Encyclique *Inscrutabili* à l'Encyclique *Quanta Cura*.

Démontrer que la première n'est ni plus ni moins libérale que la seconde, ou plutôt que toutes les deux ne le sont pas du tout, sera l'objet de la dernière partie de ce travail.

L'Encyclique *Inscrutabili* commence par observer les plaies de la société. Ces principales plaies sont : « la négation des principes fondamentaux... » *hœc tam late patens subversio supremarum veritatum quibus, tanquam fundamentis, humanæ societatis status continetur;* »..... « la rébellion à l'autorité légitime, et surtout à la très-auguste autorité de l'Église qui gouverne le genre humain »..... *horum autem malorum causam in eo præcipue sitam esse Nobis persuasum est, quod despecta ac rejecta sit sancta illa et Augustissima Ecclesiæ auctoritas, quæ Dei humano generi præest, et legitimæ cujuscumque auctoritatis vindex est et præsidium.* De là découlent le mépris de la morale et de la justice, les discordes intestines, l'avidité des richesses et les suicides, l'hypocrisie de la liberté et du patriotisme et la manie des révolutions toujours renouvelées. Léon XIII démontre que toutes ces plaies ont été envenimées par le mépris de Dieu et de l'Église, par les calomnies incessantes publiées et colportées contre le Pape, et par les lois injustes. Voilà bien, ce me semble, un réquisitoire en forme contre toutes les doctrines caressées par la Révolution.

Mais ce n'est pas tout. Il est une question morale qui

atteint le fondement même de la société ; elle est en quelque sorte la pierre de touche qui distingue le catholique du libéral. Cette thèse a donné lieu aux controverses les plus graves, et l'Église catholique s'est montrée d'une implacable inflexibilité toutes les fois qu'elle a été appelée à donner son jugement sur ce point. C'est la thèse du mariage dont le libéralisme voudrait faire un *concubinat légal*. Léon XIII qui sait que le respect pour cet auguste sacrement est la base de la famille chrétienne, s'est fait un devoir de rappeler aux fidèles les enseignements de l'Église à ce sujet, et de flétrir en termes énergiques la contrefaçon du mariage chétien qu'il appelle *un concubinat légal*. « Il est toutefois nécessaire, dit l'Encyclique *Inscrutabili*, que cette excellente éducation de la jeunesse, pour être une garantie de la vraie foi et de la Religion et une sauvegarde de l'intégrité des mœurs, commence dans l'intérieur même de la famille ; de cette famille qui, malheureusement troublée dans les temps actuels, ne peut recouvrer sa dignité que par ces lois que le divin auteur lui a fixées lui-même, en l'instituant dans l'Église. Jésus-Christ, en effet, en élevant à la dignité de sacrement le pacte du mariage qu'il a voulu faire servir à symboliser son union avec l'Église, n'a pas seulement rendu la liaison des époux plus sainte, mais il a préparé tant aux parents qu'aux enfants, des moyens très-efficaces, propres à leur faciliter par l'observance de leurs devoirs réciproques, la possession de la félicité temporelle et éternelle. Malheureusement, après que des lois impies et sans aucun respect pour sa sainteté, ont rabaissé ce grand sacrement au même rang que les contrats purement civils, il est arrivé QUE DES CITOYENS PROFANANT LA DIGNITÉ DU MARIAGE CHRÉTIEN, ONT ADOPTÉ LE CONCUBINAT LÉGAL *au lieu des noces religieuses ;* des époux ont négligé les devoirs de la foi qu'ils s'étaient promise, des enfants ont refusé à leurs parents l'obéissance et le respect qu'ils leurs devaient, les liens de la charité domestique se sont relâchés, et, ce qui est d'un bien triste exemple et fort nuisible aux mœurs publiques, à un amour insensé, ont très-souvent succédé des séparations funestes et pernicieuses. Il est

impossible que la vue de ces misères et de ces faits déplorables, Vénérables Frères, n'excite pas votre zèle..... »

Les libéraux de toutes les nuances ont prétendu que Léon XIII n'avait pas confirmé les condamnations formulées si souvent par Pie IX, puisque, ajoutaient-ils, le *Syllabus* et l'Encyclique *Quanta cura* ne sont pas cités une seule fois dans l'Encyclique *Inscrutabili.*

Nous nous inscrivons en faux contre cette assertion. L'Encyclique de Léon XIII reproduit et confirme implicitement toutes les condamnations de Pie IX. En voici la preuve. Après avoir encouragé les fidèles à adhérer de plus en plus aux doctrines romaines, le Souverain-Pontife ajoute :

... « Sur ce sujet, les Pontifes romains, nos prédécesseurs, et en particulier Pie IX, de sainte mémoire, surtout dans le concile du Vatican, ayant sans cesse devant les yeux les paroles de saint Paul (suivent ces paroles), ne négligèrent pas, toutes les fois que ce fut nécessaire, de réprouver les erreurs qui faisaient irruption, et de les condamner par des censures apostoliques. *Nous aussi, marchant sur les traces de nos prédécesseurs, nous confirmons et nous renouvelons toutes ces condamnations du haut de ce Siège apostolique de Vérité;* » *qua in re, Romani Pontifices Decessores Nostri, ac demum Pius IX præsertim in œcumenico Vaticano concilio præ oculis habentes Verba Pauli... haud prætermiserunt quoties opus fuit, grassantes errores reprobare et apostolica censura confodere. Has condemnationes omnes, Decessorum Nostrorum vestigia sectantes, Nos ex hac Apostolica Veritatis sede confirmamus ac iteramus.*

Les mêmes plumes libérales ou libres-penseuses ont également prétendu que Léon XIII était disposé à faire bon marché du pouvoir temporel. Voici la preuve du contraire puisée dans l'Encyclique *Inscrutabili :*

« C'est pourquoi, pour maintenir avant tout et du mieux que nous pouvons, la liberté du Saint-Siège, nous ne cesserons jamais de lutter pour conserver à notre autorité l'obéissance qui lui est due, pour écarter les obstacles qui empêchent la pleine liberté de notre ministère et de Notre pouvoir, et pour obtenir le retour à cet état de chose où les desseins de la Pro-

vidence avaient autrefois placé les Pontifes romains... nous ne pouvons nous dispenser de renouveler et de confirmer dans ces lettres toutes les mêmes déclarations et protestations que Notre prédecesseur Pie IX, de sainte mémoire, a plusieurs fois émises et renouvelées, tant contre l'occupation du pouvoir temporel, que contre la violation des droits de l'Église. » *Hinc prætermittere non possumus, quin pro officii Nostri munere, quo sanctæ Ecclesiæ jura tueri tenemur, declarationes et protestationes omnes, quas Pius IX Decessor Noster, tum adversus occupationem civilis principatus, tum adversus violationem iurium ad romanam Ecclesiam pertinentium pluries edidit ac iteravit, easdem et nos hisce nostris litteris omnino renovemus et confirmemus.*

Cela ne veut point dire qu'au point de vue administratif Léon XIII se trouve condamné à une implacable immobilité, et qu'il lui soit interdit d'accueillir avec condescendance les avances qui pourraient lui être faites par la politique humaine aux abois. Seul il a le droit de juger ce qui est licite et ce qui est illicite, ce qui est tolérable et ce qui ne l'est pas. Ce que nous pouvons affirmer toutefois, c'est que le Chef suprême de l'Église ne prendra aucune détermination en opposition directe avec les droits de l'Église ou les principes de la justice.

En résumé : en écrivant ces quelques pages, nous nous sommes attachés non pas à commenter l'Encyclique, ce qui eut été une monstrueuse impertinence, mais seulement à rectifier les appréciations perfides ou malveillantes du libéralisme sur la conduite présente ou future de Léon XIII. Il nous a été facile d'établir qu'il y a une solidarité rationnelle entre les actes de Léon XIII et ceux de Pie IX. Aussi ne pouvons-nous mieux terminer ce travail que par les paroles suivantes de Mgr Gerbet ; écrites pour défendre la Papauté sous le pontificat de Pie IX, elles nous semblent encore d'une parfaite actualité sous le règne de Léon XIII :

La catholicité si troublée par les coups et contre-coups des événements, disait Mgr Gerbet, est parfaitement tranquille sur la fermeté avec laquelle Pie IX repousserait toute convention désastreuse et avilissante. Il sait ce que sa conscience, son cou-

rage, sa dignité lui demandent. Il se dit que les cent soixante-neuf papes qui l'ont précédé sur le trône, le regardent en ce moment. La Papauté qui a posé le diadème impérial sur le front de Charlemagne ne jettera pas de ses propres mains sa tiare dans le garde-meuble des déprédateurs de l'Italie. Si le principat sacré devait être détruit pour quelque temps, il ne succomberait pas dans un pacte indigne. Il tomberait avec grandeur, et forcerait ses ennemis à respecter la majesté de sa chute. Le Pape qui ne serait plus roi, se ferait pèlerin apostolique. Quel peuple fidèle ne serait heureux de le recevoir ! Quel gouvernement oserait porter la main sur lui? A chaque station de cet exil auguste, il serait plus maître de ses actions qu'il ne pourrait l'être dans Rome captive, et sa présence remuerait bien profondément les populations qui le verraient passer portant avec lui la liberté de l'Église de Dieu. (*Memorandum* p. 65-67.)

Vte G. de CHAULNES.

LES HONORAIRES DE MESSE

(Suite et fin. — V. le numéro du 9 février.)

§ 3. — **Des circonstances de la célébration de la sainte messe et des messes votives, etc.**

1. Si une convention existe entre le fidèle qui a donné la rétribution et le célébrant quant au temps, quant au jour et à l'heure de la célébration de la messe, le prêtre est tenu d'accomplir exactement cette convention. Il y est même tenu sous peine de péché grave si la rétribution n'a été donnée que sous cette condition.

2. S'il n'existe pas de convention entre le fidèle qui a donné la rétribution et le célébrant quant au temps de la célébration, la messe doit être célébrée *infra modicum tempus,* comme l'ordonnent Urbain VIII et Innocent XII. En interprétant ces paroles les théologiens enseignent communément que le retard de trois mois constitue certainement un péché grave et que plus probablement il n'en est pas de même du retard de deux mois. Ils enseignent que, pour les messes demandées pour les défunts qui sont morts récemment, le retard d'un mois est considéré comme grave. Les théologiens ajoutent cependant qu'il faut tenir compte des décrets des évêques, qui peuvent interpréter les intentions des fidèles, les usages du diocèse auxquels on est

censé se conformer, à moins qu'on ne démontre une intention contraire.

3. Si l'intention des fidèles a été que la messe fût célébrée à telle époque, de telle sorte que leur intention fût absolument restreinte à cette époque, le prêtre qui a reçu la rétribution et qui n'a pas accompli cette condition est obligé à la restitution, bien que la messe ait été célébrée plus tard ; car cette condition appartient à la substance du contrat. Telle serait une messe célébrée après la mort de celui pour la guérison duquel elle aurait été demandée, ou une messe demandée pour une nécessité urgente et qui serait célébrée lorsque cette nécessité n'existerait plus. — S. Alph. de Lig. lib. VI, n. 317; De Lugo, de Euch. disp. 22, n. 45. — Si quelqu'un avait demandé qu'une messe fût célébrée dans un délai déterminé, sans faire connaître la fin qu'il se proposait, et que cette messe n'eût pas été célébrée au temps voulu, il ne suffirait pas de restituer la rétribution, mais il faudrait avertir celui qui l'a donnée.

4. Si les fidèles qui donnent des honoraires de messes, croient que ces messes sont célébrées dans un espace de temps très-court et qu'ils soient dans l'erreur, le prêtre qui reçoit les honoraires est obligé de les avertir et d'indiquer le temps de la célébration; car les contractants doivent s'avertir réciproquement des erreurs qui tombent sur l'objet du contrat.

5. Si les fondateurs ou les fidèles qui ont donné la rétribution d'une messe ont demandé que la messe fût célébrée dans telle église, à tel autel, le prêtre qui a reçu la rétribution est obligé d'accomplir à cet égard leur volonté; il serait même obligé à restituer s'il était certain que les fidèles ont voulu faire de cette circonstance du lieu une condition rigoureuse au point de vue de la rétribution. Mais il n'est pas à supposer que telle soit ordinairement l'intention des fidèles. — *Vid. Ballerini,* de *Euch. n.* 376, *quær.* 16. Il faut ajouter que cette condition, comme d'autres conditions particulières posées par les fidèles, n'obligent pas quand des raisons sérieuses s'opposent à leur accomplissement. — *Vid.* de *Lugo,* de *Euch. disp.* 21, *n.* 38.

6. Le prêtre qui a reçu une rétribution pour célébrer une *messe votive,* ou une messe en l'honneur d'un saint ou d'un mystère, quoique la volonté d'obtenir une messe votive n'ait pas été formellement exprimée, est obligé de célébrer une messe votive. C'est ce que démontrent les décrets de la S. Congrég. du Conc., du 19 mai 1614, 9 décembre 1634, 3 mars 1761, 12 sept. 1840, etc.

Et on doit conclure du décret du 3 mars 1761 que les fidèles demandent uue messe votive toutes les fois qu'ils demandent une messe en l'honneur d'un saint ou d'un mystère.

Il faut cependant excepter le cas où la messe est demandée pour un jour où il n'est pas permis de dire une messe votive, si la messe ne peut être retardée (décret du 3 septembre 1612), et le cas où des messes votives seraient fondées ou demandées pour chaque jour à perpétuité ou pour un temps considérable. (Décret du 22 décembre 1751.)

Il ne paraît pas démontré que le prêtre qui manquerait à cette obligation commettrait un péché grave. — V. de Herdt, tome I, n. 66, qui cite *Quarti* et *Busenbaum*.

7. En ce qui concerne les messes basses pour les défunts et les messes de *Requiem*, il faut distinguer :

a) Si les fidèles ont demandé expressément des messes de *Requiem* ou des messes à l'autel privilégié, en disant la messe du jour, le prêtre ne satisfait pas à l'obligation qu'il a contractée les jours où les rubriques permettent la messe de *Requiem*. (Déc. du 3 mars 1861, du 3 juin 1862.) Il satisfait au contraire à cette obligation les jours où les rubriques ne permettent pas les messes de *Requiem*. Il est cependant prudent et convenable d'avertir alors les fidèles qui ont demandé expressément des messes de *Requiem*, afin qu'ils ne soient pas surpris et mécontents.

b) Si les fidèles n'ont pas demandé expressément des messes de *Requiem*, s'ils ont simplement demandé des messes pour les défunts ou des messes pour le repos de l'âme de telle ou telle personne, en disant la messe du jour, le prêtre satisfait à l'obligation qu'il a contractée, même les jours où les rubriques permettent une messe de *Requiem*. (Déc. du 5 août 1662, et du 12 septembre 1840.)

c) Comme nous l'avons dit, si les fidèles ont demandé une messe à l'autel privilégié, cette intention doit être accomplie ; cependant si le prêtre possède l'autel privilégié personnel, il peut célébrer à un autel non privilégié. (Déc. de la S. Cong. des Indulg, du 15 mars 1852.)

D'après S. Alph. de Lig., Liv. VI, n. 329, et d'autres théologiens, le prêtre à qui on a demandé une messe à l'autel privilégié, et qui l'a célébrée à un autre autel, n'est pas tenu à restituer, mais il est tenu à gagner une indulgence plénière applicable aux défunts, telle que l'indulgence du Chemin de la Croix ;

et Gury, n. 376, dit (en citant Lig. et d'autres théolog.) « *Si tamen stipendium majus ordinario ad hoc acceperit, excessum restituere tenetur.* » Mais nous ferons remarquer qu'un décret de Clément XIII, du 19 mai 1761, défend expressément de recevoir à cause du privilège de l'autel personnel ou non une rétribution plus forte ; et que d'après une décision de la S. Cong. des Indulg., du 16 février 1852, le prêtre qui ne célèbre pas la messe à l'autel privilégié ne peut pas satisfaire à l'obligation qu'il a contractée en appliquant une autre indulgence plénière au défunt pour lequel il devait célébrer la sainte messe à l'autel privilégié... (1).

8. Si les fidèles offrent des messes sans en déterminer le nombre ou la rétribution, il faut suivre les usages du diocèse ou de la paroisse, et s'il s'élève quelques doutes, il faut les soumettre à l'évêque. Ainsi on ne pourrait décider que toutes les messes demandées par telle personne sont des messes chantées, si dans la paroisse les messes ainsi demandées ne sont pas toutes des messes chantées.

Si un testateur n'a pas déterminé le nombre des messes qu'il veut faire célébrer, ou une rétribution convenable, cette question doit être tranchée par l'évêque selon les usages de la paroisse ou du diocèse. Décret de la S. Congr. du Conc., du 21 juin 1625, approuvé par Urbain VIII et Innocent XII.

9. Un curé ne peut accepter de nouvelles fondations de messes, si tous les jours libres sont déjà pris par les anciennes fondations qui l'obligent en justice. Il doit alors avertir les fidèles de l'impossibilité de faire de nouvelles fondations dans sa paroisse. C'est cette obligation que concerne le passage suivant du décret d'Innocent XII (2) :

« *Cumque hujusmodi absurda ex eo plerumque proveniant,*
« *quod onera missarum supra vires suscipiantur, caveant om-*
« *nes et singuli Rectores, Superiores et Ministri quarumcum-*
« *que tum secularium, tum regularium ecclesiarum, seu illa-*
« *rum capitula, ne onera, seu missas, tum perpetuas, tum*
« *temporales, tum etiam manuales, quarum satisfactioni im-*
« *pares fuerint, quoquomodo suscipiant ; utque idipsum,*
« *quoad fieri poterit, pateat, teneantur iidem conficere, sem-*
« *perque in loco magis patenti et obvio retinere tabellam one-*

(1) Voyez d'ailleurs de Lugo, de *Euchar.* disp. 21. n. 39.
(2) Du 23 novembre 1697.

« *rum perpetuorum et temporalium litteris perspicuis et intelli-*
« *gibilibus descriptorum, quorum implemento, si moraliter, et*
« *intra præscriptum, sed breve tempus satisfacere non posse,*
« *seu illa dumtaxat, et non ulteriora adimplere posse credide-*
« *rint, seu credere debuerint, alias missas, sive perpetuas, sive*
« *temporales, sive manuales, per se, vel interpositas personas*
« *quoquomodo recipere, seu acceptare omnino desistant, seu*
« *abstineant, et ulterius tali casu in eadem tabella similiter*
« *exprimant, sese propterea aliis missis acceptandis et cele-*
« *brandis impares esse.* »

10. Le même décret établit les règles suivantes pour l'inscription des messes et des honoraires :

« *Iidemque teneantur pariter in sacrario duos libros reti-*
« *nere ; ac in eorum altero singula onera perpetua et tempora-*
« *lia, in altero autem missas manuales, et tam illorum quam*
« *istarum adimplementum, et eleemosynas distincte et diligen-*
« *ter annotare, et annotandas, seu annotanda, curare ; singu-*
« *lisque annis de supra dictis adimplementis, eleemosynis et*
« *oneribus pariter exactam rationem suis superioribus red-*
« *dere ; ac omnes singulas rationes hujusmodi in præfatis res-*
« *pective libris simili distinctione et diligentia, tam præfati,*
« *a quibus rationes debent reddi, quam superiores, quibus red-*
« *dendæ erunt, describere, seu annotare, sive describendas,*
« *vel annotandas respective curare.* »

§ 4. — **Ordonnance épiscopale.**

Pour l'exécution de ces décrets des Souverains-Pontifes, et de ces décisions des Congrégations romaines, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1. Les honoraires des messes basses ou chantées, manuelles ou de fondation, appartiennent de droit au célébrant ; et il n'est pas permis d'en retenir la moindre partie, sauf les exceptions générales indiquées ci-dessus au paragraphe 1, n°s 3 et 4, et les exceptions qui concernent les messes de funérailles, les messes de mariage et les messes *pro populo,* paragr. 1, n°s 5 et 6.

Art. 2. Cependant en ce qui concerne les messes des fondations perpétuelles, l'administrateur des fonds est autorisé à retenir le

cinq pour cent des revenus ordinaires à titre de frais d'administration. (1)

Art. 3. Dans le cas où une retenue peut être faite, elle ne doit comprendre que la part de l'honoraire qui dépasse la rétribution commune du diocèse.

Art. 4. La rétribution commune est fixée désormais dans le diocèse à *un franc vingt-cinq centimes* pour les messes basses ordinaires sans conditions spéciales ; à *un franc cinquante centimes* pour les messes basses manuelles qui doivent être célébrées dans l'église paroissiale, mais avec des conditions spéciales quant au *jour*, à l'*autel* etc.; à *un franc cinquante centimes* pour les messes basses qui seront désormais fondées et qui doivent être dites dans l'église paroissiale. La rétribution des messes qui doivent être célébrées dans des chapelles plus ou moins éloignées est déterminée par l'usage ou par des décisions antérieures, ou bien elle le sera par de nouvelles décisions particulières qui Nous seront demandées. La rétribution des messes de mariage, en raison de l'heure tardive à laquelle elles doivent être ordinairement célébrées, est fixée à *deux francs*.

Art. 5. Nous ne pouvons, en ce moment du moins, fixer en détail la part qui revient aux sonneurs, aux chantres etc. pour les messes chantées ou services; car ces frais varient avec les paroisses. Mais Nous fixerons pour les nouvelles fondations les taux suivants : pour la messe chantée, *trois francs;* pour le chant de l'absoute et autres prières comprises vulgairement sous le nom de *service, un franc ;* à la fabrique, pour le luminaire qu'elle fournit et pour le catafalque, la croix etc. (à moins qu'il n'y ait pour ces objets un taux spécial et distinct), *un franc.*

Art. 6. La rétribution et les conditions des anciennes fondations sont maintenues, à moins que MM. les curés ne Nous demandent des modifications que Nous pourrons accorder en vertu d'un indult du Souverain-Pontife, daté du 20 août 1877. Ces modifications ne doivent Nous être demandées que pour des raisons graves.

Art. 7. Si le vicaire remplace le curé pour la célébration d'une messe dont la rétribution entière soit attribuée au célébrant, et

(1) Si le bénéficier néglige de faire rentrer annuellement les arrérages des fondations dont il a l'administration, il n'est pas moins tenu à l'acquittement annuel des charges.

que le curé remplace le vicaire au point de vue de l'assistance exigée par la fondation, la rétribution fixée pour l'assistance appartiendra au curé.

Art. 8. Les prêtres de notre diocèse sont obligés d'acquitter ou de faire acquitter dans l'espace de deux mois environ les messes dont ils ont accepté les honoraires, à moins qu'on ne leur accorde expressément un temps plus long (1). Les honoraires des messes qu'ils prévoient ne pouvoir acquitter ou faire acquitter dans cet espace de temps devront être envoyés *immédiatement* à la chancellerie de l'évêché. — Nous défendons d'envoyer hors du diocèse, sans notre autorisation expresse, les honoraires de messes.

Art. 9. Les prêtres qui reçoivent des honoraires de messes, auront soin de prendre des notes sur les intentions des fidèles, de bien distinguer dans les notes inscrites dans les registres dont nous avons parlé ci-dessus, les messes *votives,* les messes de *Requiem,* les messes pour les défunts et les messes qui doivent être célébrées à l'autel privilégié, et de communiquer ces notes avec la distinction de ces diverses catégories à la chancellerie de l'évêché, quand ils envoient des honoraires de messes, ou aux prêtres auxquels ils les remettent.

Art. 10. Dans toutes les sacristies des églises de notre diocèse, la liste des fondations perpétuelles et temporaires sera exposée de telle sorte que les fidèles puissent en prendre connaissance; et dans le cas où tous les jours libres seraient pris par les anciennes fondations, un avis écrit à la fin de cette liste indiquerait l'impossibilité d'en accepter de nouvelles.

Art. 11. Comme le prescrit la Constitution d'Innocent XII citée au § 3, il y aura dans chaque paroisse deux livres ou registres, l'un pour les messes fondées et l'autre pour les messes manuelles, où seront inscrites toutes les messes demandées par les fidèles avec l'indication précise des honoraires et des intentions des fondateurs ou des fidèles qui ont donné la rétribution et la date de la célébration de chaque messe (2).

Art. 12. Nous recommandons de déposer dans une caisse spé-

(1) Constitut. Syn. partie 1, sect. 2, chap. 2, n. 20.

(2) Clément XI a fait rédiger par le secrétaire de la Visite Apostolique, quatre édits de 1704 à 1749, indiquant en détail la manière dont les registres des messes doivent être tenus.

Nous envoyons avec la présente circulaire un tableau indiquant très-clairement la méthode qui doit être suivie pour inscrire les messes dans ces registres.

ciale les honoraires des messes manuelles ou de fondation et de ne pas dépenser cet argent avant que les messes aient été acquittées.

Art. 13. Dans les églises ou chapelles, où un grand nombre d'honoraires de messes sont offerts par les fidèles à l'occasion d'une fête, de telle sorte que toutes ces messes ne puissent y être célébrées dans les conditions ordinaires, on fera connaître aux fidèles réunis pour la fête le taux de la rétribution des messes qui sont célébrées dans cette église ou dans cette chapelle; on leur dira que toutes ces messes ne peuvent être acquittées dans l'espace de deux mois, qu'elles seront célébrées le plus tôt possible, et que si un certain nombre de ces messes ne peuvent être célébrées dans cette église ou dans cette chapelle, on fera célébrer ailleurs dans le délai ordinaire autant de messes que les honoraires offerts contiennent de fois la rétribution commune des messes manuelles. De plus cet avis sera résumé dans une inscription placée au-dessus du tronc destiné à recevoir les rétributions de messes. — Décr. de la S. Congr. du Conc. du 13 juin 1626 et du 8 mars 1659, citées par Benoît XIV, *De Syn. diœc. lib.* XIII, *cap. ult.*

Art. 14. Nous rappelons l'art. 2, chap. 7, sect. 1e, partie des Constit. Synod. ainsi conçu : Aucune fondation pour œuvre pie n'est censée obligatoire ou consommée avant d'avoir été acceptée par l'Ordinaire et homologuée à la chancellerie.

Pour l'exécution de cet article Nous ordonnons que, après que nous aurons déterminé les conditions d'une nouvelle fondation, deux copies de la délibération du conseil de fabrique prise au sujet de cette fondation nous soient envoyées. Ces deux copies seront approuvées par Nous; l'une sera renvoyée pour être conservée dans les archives de la paroisse, et l'autre sera conservée aux archives de l'évêché sans préjudice de l'homologation faite à la chancellerie de l'évêché, et de l'inscription au sommier des fondations de la paroisse (1).

Art. 15. En raison de l'attribution aux vicaires des honoraires des messes pour la célébration desquelles ils remplacent les curés, et en raison du prix toujours plus élevé des denrées alimentaires, Nous avons décidé que, à partir du 1er février 1878,

(1) Si le bénéfice-cure est chargé de la fondation, les deux copies contenant les conditions de cette fondation acceptées par nous, nous seront envoyées par le bénéficier.

la pension des vicaires sera de *cinquante francs par mois,* soit de *six cents francs par an* (1).

II

DES OFFRANDES.

Nous avons été interrogé plusieurs fois au sujet de la part qui revient à MM. les curés sur les offrandes faites par les fidèles dans les églises, dans les chapelles, etc..... Nous croyons utile de donner une décision générale et de la faire précéder d'un résumé des principes du droit ecclésiastique sur cette matière.

1. L'intention des fidèles doit avant tout servir de règle pour la destination des offrandes. « *Per se loquendo,* dit Reiffenstuel, *(Jus canonicum, lib.* III, *tit.* 30 *de prœmitiis et oblationibus, n.* 181) invoquant l'opinion commune des théologiens et des canonistes, *nec divino nec humano jure debentur oblationes.....*
« *Ratio est quia oblationis nomine ex se et natura sua signi-*
« *ficatur munus voluntarium quod quis sponte ac libere of-*
« *fert.* » Sic Ferraris, *(Bibliotheca can., v. oblationes, n.* 10); Schmalz. *(Jus ecclesiasticum, lib.* III, *tit.* 30, *n.* 84), et alii.

« *Cum oblationes ordinarie loquendo voluntariœ ac liberœ*
« *sint,* dit encore Reiffenstuel (*loco cit., n.* 191*). haud dubie*
« *juxta intentionem dantis applicari debent, cum quivis libere*
« *donans et offerens rerum suarum moderator et arbiter exis-*
« *tat.* »

« *Oblationes quœ prœstantur à fidelibus ad certum finem et*
« *usum,* dit la Rote, *nullo modo spectare ad parochum, sed*
« *eorum voluntatem esse servandam.* Et Ferraris, *(loco cit. n.*
« 15), ajoute : *Et sic tenet communissima Doctorum senten-*
« *tia.* »

Cependant une coutume ancienne peut rendre les offrandes strictement obligatoires : c'est ce qu'enseigne l'opinion très-commune des théologiens, tels que S. Thomas, Suarez, Lessius, etc, et des canonistes tels que Barbosa, Pirhing, etc., et aussi les textes du Droit, *cap.* 42 *De Simonia,* et *can.* 69, *distinct.* 1 *De consecratione.*

2. Le curé a en sa faveur une présomption que les oblations faites dans sa paroisse lui sont destinées. « *Oblationes omnes factœ inter ecclesiam parochialem seu extra ipsam in quo-*

(1) Les retards apportés dans les travaux d'impression nous ont obligés à reculer cette date du 1er janvier au 1er février.

cumque loco sito intra limites parochiæ de jure communi spectant ad parochum loci, nisi aliud habeat legitima consuetudo, aut aliter constet de offerentium intentione et voluntate. — Ferraris, *loc. cit. n.* 13; Schmalz. *loco cit. n.* 86 ; Reiff *loco. n.* 190, qui ajoute que cette opinion est très-commune et « *repetitis decisionibus Rotæ firmata.* » C'est aussi ce qu'a déclaré la S. Congrégation du Concile, 6 avril 1647, in Fulgitan.

3. Les intentions des fidèles peuvent être démontrées : 1° par la coutume du pays, du diocèse, de la paroisse ; 2° par des promesses, des vœux, des donations, etc. ; 3° par le but qu'on s'est proposé en plaçant, des troncs, des tables, des armoires, etc. pour recevoir les offrandes, et ce but lui-même peut être indiqué par des inscriptions mises sur les troncs, par les traditions, par les annonces faites en chaire, par les registres de la paroisse ou les notes laissées par les curés précédents.

4. Nous pouvons déduire de ces principes généraux les règles suivantes :

1° Les offrandes faites spécialement à l'occasion des fonctions religieuses, par exemple, celles qui se font à la messe paroissiale, pour les funérailles, la bénédiction des femmes, à l'occasion de l'administration des sacrements, etc., appartiennent aux curés, même quand ils se font remplacer par un autre prêtre. C'est ce que démontrent les intentions des fidèles et la coutume générale. — Reiff. *loc. cit. n.* 193 ; Ferr. *n.* 16 ; Bouix *de Parocho, p.* 479, *et alii.*

2° Quand les intentions des fidèles ne sont démontrées d'aucune façon, il faut tenir compte de la présomption du droit en faveur du curé. C'est ce qu'enseigne Ferraris ; mais il ajoute, avec Reiffenstuel, que selon les canonistes *ex jam communi praxi docentes,* les seules offrandes qui sont faites à l'occasion des fonctions sacrées appartiennent au curé « *consuetudine et intentione offerentium, reliquas ferme omnes alias oblationes ecclesiis ipsis, capellis, altaribus aut aliis certis finibus applicantes.* »

3° Les offrandes qui sont faites dans une chapelle particulière d'une église, dans un oratoire distinct de l'église, ou auprès d'un autel, d'une image vénérée, etc. appartiennent, d'après la coutume générale, à ces chapelles, à ces autels, etc. et sont considérées comme destinées à leur réparation, à leur entretien, à leur ornementation. — Ferraris, Barbosa etc.

4° Les offrandes déposées dans les troncs, les tables, etc. appar-

tiennent aux personnes ou aux œuvres en faveur desquelles ces troncs, tables, etc. ont été placés. — Reiffenstuel, Ferraris. — Ainsi les offrandes faites dans les troncs destinés à l'œuvre de la propagation de la foi, à l'œuvre du Denier de Saint-Pierre, etc., appartiennent en entier à ces œuvres.

5° Ces règles générales peuvent être modifiées dans la pratique par les intentions des fidèles qui font les offrandes; car ce sont les intentions des fidèles qu'il faut suivre de préférence en cette matière. Mais ces intentions doivent être démontrées.

6° Si les intentions des fidèles démontrées par les usages, les traditions, etc., indiquent que les offrandes doivent être divisées de telle sorte qu'une part soit destinée au curé, l'autre à la célébration de quelques messes, ou qu'une part soit destinée à la célébration de messes, l'autre à l'entretien d'une chapelle, d'un autel, etc. ces intentions doivent être respectées.

7° Si des doutes s'élevaient au sujet des intentions des fidèles, des usages, en un mot, sur la destination des offrandes, MM. les curés consulteront l'autorité diocésaine.

8° Les décisions particulières données au sujet des offrandes par l'autorité diocésaine avant la publication de la présente circulaire seront exécutées tant qu'elles n'auront pas été révoquées ou modifiées.

CHARLES-FRANÇOIS,
Évêque de Tarentaise

LES APPARITIONS DE MARPINGEN

(Suite. — V. le numéro du 30 mars).

James Marlow est désireux de visiter le Haertelwald et la fontaine des grâces. On lui représente la témérité de cette démarche à cause des hommes de la police qui gardent ces lieux. L'Irlandais répond par une tirade d'injures à l'adresse des Prussiens et de la police prussienne. Il appelle les gendarmes des brigands. « Chez nous, dit-il, à Queenstown, cela ne se passerait pas ainsi. On jouerait un vilain tour à ces gendarmes. »

M. James Marlow fait de fréquentes visites à quelques ecclésiastiques des environs. Il cherchait surtout à circonvenir les trois enfants privilégiées et leurs familles. Mais il ne put gagner leur confiance.

Il entra un jour dans la maison de la petite Grethchen Kunz et

lui glissa une pièce de cinq marks (6 fr. 25 c.) dans la main. Mais l'enfant jeta la pièce à terre avec indignation. Sa mère lui reprocha son impolitesse et lui dit de rendre l'argent à l'Irlandais. Ce dernier avait disparu. Le lendemain, la mère distribua les cinq marks aux pauvres.

Pour gagner les sympathies des habitants de Marpingen, il avait fait distribuer, dès les premiers jours de son arrivée, soixante litres de bière dans l'auberge de Jean Thome. En faisant cette largesse il proféra toutes sortes d'injures contre la police prussienne.

L'Irlandais avait cherché à se faire une créature complaisante dans la personne d'un nommé Etienne Brill, qui était à peine sorti de la maison de correction où il avait passé quinze ans. Il lui offrit la somme de dix thalers. Mais Brill repoussa le séducteur et l'argent en disant qu'il ne voulait pas être un « Judas. »

Nous ne voulons pas laisser nos lecteurs plus longtemps en suspens sur la véritable valeur du *pieux Irlandais*.

M. James Marlow était tout bonnement un personnage de la haute police de Berlin et s'appelle le baron (Freiherr) de Meerscheidt-Hüllessem.

Il se révéla bientôt par ses actes, lorsqu'il eut déposé son incognito qui dura une quinzaine de jours.

Le 19 octobre, M. Bongert, instituteur en chef de l'école de Marpingen, âgé de soixante ans, en fonctions depuis trente-quatre ans dans la commune, où il s'était attiré l'estime et la confiance de tout le monde, fut nommé au poste inférieur d'instituteur-adjoint à Bliesen, village à deux lieues de Marpingen.

La lettre officielle qui lui annonçait sa disgrâce, disait qu'il l'avait méritée pour n'avoir pas lutté contre les *extravagances* des apparitions. M. Bongert avait sa femme malade, il était père de sept enfants et possédait de nombreuses terres à Marpingen.

L'institutrice fut déplacée pour la même raison. Le garde-champêtre et le forestier furent suspendus.

Le 27 octobre, M. le curé Neureuter fut arrêté subitement dans son presbytère. Les gendarmes ne lui permirent pas même d'emporter le linge nécessaire.

M. l'abbé Schneider, curé d'Alsweiler, fut arrêté le 30 octobre, au confessionnal, et conduit en prison sous bonne escorte. On ne lui laissa pas même le temps de baptiser un enfant qui

attendait à l'église le sacrement de régénération. M. le curé de Tholey fut appelé plus tard pour remplir ce ministère.

Marguerite Kunz subissait, dans l'auberge Blaumeyer, son premier interrogatoire devant le baron de Hüllessem (le ci-devant Irlandais) lorsque la voiture qui emportait M. le curé de Marpingen vint à passer. Le policier secret prit l'enfant, l'éleva sur une chaise et lui montrant la voiture, il lui dit :

— Vois-tu maintenant ce qui arrive? — et il parla d'une manière fort blessante de l'apparition et il ajouta : Si tu ne conviens pas de la vérité, demain on arrêtera ta mère.

Grethchen répondit :

— Mais quel mal a donc fait ma mère ?

— Tu le sais mieux que personne.

La petite fille signa le procès-verbal et s'en alla à l'école. A trois heures, un gendarme vint la rappeler en lui disant que M. le baron de Meerscheidt-Hüllessem, ayant versé de l'encre sur le premier procès-verbal, il ne pouvait l'expédier en cet état.

On lui fit signer une nouvelle pièce, dont on ne lui donna pas lecture.

On se figure la tristesse et la consternation des habitants, à la nouvelle de l'arrestation de leur bien-aimé pasteur. Comme dans les temps de persécutions, ils accourent dans le lieu saint pour conjurer le Seigneur de consoler et de fortifier le cher et vénéré prisonnier.

Le 6 novembre, le directeur du cercle, Woydt, accompagné du commissaire extraordinaire de Hüllessem, se présente au presbytère de Marpingen. Ils signifient à la gouvernante, Jeanne Alf, de les conduire dans le cabinet de M. le curé, situé au premier. Dès qu'ils y sont installés, ils exigent qu'on leur présente la caisse. La cuisinière leur déclare qu'elle est au rez-de-chaussée. Ils y descendent et y trouvent quelques thalers avec de la petite monnaie ; le tout ne dépassait pas quarante-quatre francs.

Le 31 octobre, les gendarmes conduisirent dans la prison de Saarbruck quatre hommes qui, le 6 juillet, avaient été favorisés au Haertenwald de la vision céleste. Voici les noms de ces hommes : Nicolas Leist, cultivateur ; Jacques Leist, mineur pensionné ; Jean-Jacques Klotz, mineur pensionné ; Nicolas Ames, cultivateur.

Comme nous avons négligé de parler de cette apparition, nous en dirons quelques mots ici.

C'était donc le 6 juillet au soir. Le petit Théodore Klos venait

d'être guéri merveilleusement. Les voyantes étaient rentrées au village.

Cent personnes environ étaient restées au bois. Elles récitaient avec ferveur le chapelet et espéraient voir, malgré l'heure avancée, la douce figure de l'Immaculée Vierge-Mère. Tout près du lieu de l'apparition se tenaient les quatre bourgeois, fort honorablement connus au village.

Soudain ils aperçoivent la Vierge bénie. Son vêtement est d'un bleu d'azur ; son voile de même nuance retombe gracieusement jusqu'à demi-taille. Sa robe flotte jusqu'à terre en plis majestueux. Ses cheveux, d'un blond éclatant, s'échappent des bords du voile. Son front est couronné d'un brillant diadème, formé de pierreries étincelantes et qui semblent de petites étoiles. Ses bras sont levés vers le ciel. Sa taille est forte et bien proportionnée. Sa figure lance des rayons comme le soleil.

Cette description nous rappelle le portrait que la sainte Écriture trace de la Vierge célèbre qui devait écraser la tête du serpent infernal : « Sa taille est comme celle du mont Liban. Sa « taille est semblable au palmier... Je me suis élevée comme un « bel olivier dans la plaine. »

Les quatre hommes ne diffèrent dans leur description de la brillante apparition que dans des choses de détail.

En rentrant, ces quatre bourgeois étaient si émus et si touchés qu'ils ne proférèrent pas une seule parole.

Nous le répétons, ils jouissent d'une incontestable réputation d'honnêteté et de droiture. On demanda à Klotz s'il n'avait pas été effrayé. « Effrayé, répondit-il, je l'ai été si fort que je tremblais de tout mon corps comme une feuille de tremble. »

Nos quatre bourgeois subirent à Sarrebruck interrogatoire sur interrogatoire comme de grands criminels. On les met au secret et ils sont l'objet de la plus minutieuse surveillance. Mais ils sont inébranlables ; ils maintiennent leurs affirmations d'avoir vu la Mère de Dieu.

Le 17 novembre on leur rend enfin la liberté.

Ils eurent le courage de faire insérer immédiatement dans le journal de Mayence la déclaration suivante :

« Les quatre soussignés déclarent par la présente avoir vu, le 6 juillet 1876, l'apparition de la bienheureuse Mère de Dieu. Par suite des affirmations que nous avons faites à ce sujet, nous fûmes arrêtés le 31 octobre de l'année courante, à Marpingen,

et conduits, escortés par les gendarmes, à la prison de Sarrebruck.

« Là, nous fûmes tenus au secret durant trois jours, pendant lesquels nous fûmes conduits devant le juge d'instruction. Chacun de nous confirma ce qu'il avait vu le 6 juillet 1876.

« Le 3 novembre on cessa de nous isoler et nous fûmes rendus à la liberté le 17 du même mois.

« Or, attendu que l'ordre de notre arrestation portait pour *escroquerie* et que notre emprisonnement a été aussi motivé de la sorte par les journaux, nous nous voyons obligés de chercher nous-mêmes notre justification devant l'opinion publique ; car notre honneur a été lésé par cette accusation injuste et cette arrestation plus injuste encore.

« Notre mise en liberté est, sans doute, la meilleure preuve de notre innocence, mais elle ne peut, par elle-même, anéantir la calomnie qui a été publiquement lancée contre nous.

« C'est pourquoi nous nous faisons un devoir d'honneur de porter à la connaissance de tout le monde la nouvelle de notre élargissement. »

Signé : Nicolas Amès, âgé de 28 ans ;
Nicolas Leist, âgé de 42 ans ;
Jacques Leist, âgé de 42 ans ;
Jacques Klotz, âgé de 49 ans.

Marpingen, le 23 novembre 1876.

Après l'épisode des quatre bourgeois de Marpingen, continuons de suivre le cours des arrestations.

Avec eux furent encore arrêtés le garde-champêtre Langendoerfer, on ne sait pourquoi ; le garde-forestier Altmeier, pour avoir favorisé les folies (Schwindel) de la forêt et la fille Angèle Klees ; cause de l'arrestation inconnue.

Le 1er novembre l'«Irlandais» fit publier par l'appariteur au son de la sonnette communale que, le lendemain 2 novembre, toutes les femmes et toutes les filles de l'âge de 25 à 50 ans, résidant à Marpingen, eussent à se présenter à huit heures du matin, à l'auberge de Pierre Haben pour y être entendues en témoignage.

Quelques centaines de personnes parurent à l'heure indiquée. Chacune fut interrogée à part. On leur demanda si elles s'étaient trouvées au Haertenwald, au mois de juillet, à l'arrivée des militaires. On n'a jamais su le véritable motif de cette démonstration.

La femme d'un cordonnier de Tholey et la fille d'un gendarme protestant nommé Burgerfeld, eurent à se justifier devant le juge de Saint-Wendel du délit d'avoir contribué à ériger une croix au lieu des apparitions.

Enfin, le 9 novembre, les trois voyantes, après avoir subi *quatorze* interrogatoires, furent enlevées à leurs familles par les gendarmes. Elles étaient à l'école lorsqu'on vint les arrêter. Elles se montrèrent courageuses; seule la petite Catherine Hubertus se mit à fondre en larmes, lorsqu'elle dut monter en voiture.

Leurs parents n'avaient pas été prévenus. Les gendarmes les traitèrent avec humanité et comme elles étaient légèrement vêtues, ils les couvrirent de leurs manteaux.

Les parents de Catherine Hubertus et de Suzanne Leist, plongés dans la désolation la plus profonde, suivaient la voiture des gendarmes, à pieds, et marchaient au pas des chevaux.

La mère de Marguerite Kunz n'était pas à Marpingen au moment de l'arrestation, mais elle se trouvait à Alsweiler sur la route de Saint-Wendel. C'est là qu'elle apprit la triste nouvelle. Vite, elle se lance sur la route et à force de courir elle parvient à rejoindre la voiture.

Arrivées à Sarrebruck, les trois jeunes filles furent enfermées dans la maison de correction qui est administrée par une direction protestante. Nous devons ajouter que cet établissement sert aussi d'orphelinat.

Voici comme la veuve Madeleine Kunz raconte ses émotions, à l'occasion de l'arrestation de sa fille: « Le 9 novembre au matin, j'étais allée voir à Alsweiler mon fils Michel Kunz, ouvrier mineur. Tout à coup paraît dans la demeure de mon fils ma fille Marie qui me dit d'aller sur la route pour voir les trois petites filles que l'on conduisait à Saint-Wendel. C'est en vain que j'attends la voiture qui ne paraît pas. Une femme que je connais fort bien me dit enfin que la voiture avait passé et qu'elle y avait vu les enfants. Aussitôt je cours de toute la vitesse de mes jambes à Saint-Wendel.

« Lorsque j'arrivai près du pont du chemin de fer, je vis un gendarme se rendant à la gare avec les trois petites filles. Ma fille Grethchen m'aperçoit de la hauteur et me crie : « Mère! mère ! » — Je lui réponds : « Où allez-vous? » — Marguerite réplique : « En prison; viens avec nous. »

« Je me rendis à la gare où je trouvai dans la salle d'attente

des premières les gendarmes avec les enfants. J'y rencontrai les pères des deux autres petites filles, Jean Leist et Jean Hubertus, qui avaient suivi, en courant, leurs enfants, depuis Marpingen. »

(La suite prochainement.) SŒHNLIN.

LES PORTRAITS DU SAINT-PÈRE.

Nous sommes maintenant en mesure de faire droit en quelques jours aux nouvelles demandes qui nous seront adressées des portraits de Pie IX et de Léon XIII, quelque nombreuses qu'elles soient, et nous espérons qu'elles seront encore nombreuses.

Quelle est la famille chrétienne qui ne tiendrait pas à posséder, pour une somme si minime, *un franc cinquante centimes,* le portrait oléographique, aussi vivant que s'il était peint sur toile, du bien-aimé et vénéré Pie IX, et, pour lui faire pendant, celui de Sa Sainteté Léon XIII, dont chaque parole et chaque acte grandissent l'admiration et l'amour des catholiques pour sa personne sacrée?

Le Pape est le Père commun de la grande famille chrétienne; il faut que son image vénérée, majestueuse et souriante, soit placée sous les yeux de tous ses enfants. Les progrès de l'art et de l'industrie nous permettent maintenant d'avoir à peu de frais cette image ; profitons de ces progrès.

Pour nous, afin de favoriser une diffusion si désirable, nous continuerons, aussi longtemps que nous le pourrons, de livrer les portraits de Pie IX et de Léon XIII, exécutés par le procédé oléographique, collés sur toile, et soigneusement enveloppés sur un rouleau de bois, au même prix de 1 fr. 50 cent. l'exemplaire, au lieu de cinq francs, le prix commercial. Il n'est point nécessaire, pour jouir de cette faveur, d'être abonné aux *Annales catholiques:* toute personne peut nous adresser la demande, en joignant à cette demande un *mandat poste* représentant la valeur des portraits.

S'adresser à M. P. Chantrel, Administrateur des *Annales catholiques,* rue de Vaugirard, 371.

JEANNE D'ARC

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

Pendant tout ce temps, Jeanne s'était montrée calme, attentive, recueillie. Lorsque la sentence irrévocable fut prononcée, elle se jeta à genoux et épancha son âme tout entière en larmes et en prières. Elle priait pour ceux qui l'avaient abandonnée. En ce moment suprême d'agonie, sa pensée alla chercher ce Roi pour lequel elle allait mourir, et qui ne lui avait pas même envoyé la plus légère marque de sympathie dans son infortune ! Comme son divin Maître, elle pardonne à tous ses bourreaux, et elle ne veut même pas qu'on puisse accuser Charles VII à son sujet. Une fois encore avant d'expirer elle proclame « que son Roi est étranger à sa mission, qu'il n'y a entre elle et lui aucune solidarité. » Elle atteste qu'elle croit fermement à ses révélations. « Toujours, jusqu'à la fin de sa vie, dit frère Martin Ladvenu dans sa déposition, elle maintint et assura que les Voix quelle avait eues estoient de Dieu, et ne croyoit point par lesdites Voix avoir esté trompée. »

Elle « demanda à grande dévotion à avoir la croix. » Un Anglais en fit une petite de bois, qu'il lui donna. « Et dévotement la reçut et la baisa, en faisant piteuses lamentacions et recognicions à Dieu nostre Rédempteur, qui avoit souffert en la croix pour nostre rédempcion, de laquelle croix elle avoit le signe et la représentacion, et mist icelle croix en son sein, entre sa chair et son vestement (1). » Elle demanda, en outre, à Jean Massieu, qui était resté près d'elle, « qu'il luy feist avoir la croix de l'église, affin que continuellement elle la peust voir jusque à la mort. » Jean Massieu « feit tant que laquelle apportée, elle l'embrassa moult estroitement et longuement, en se recommandant à Dieu, à sainct Michel et à saincte Catherine. » Puis elle supplia tous les prêtres présents de dire une messe pour le repos de son âme. Pendant qu'elle faisait ces « dévocions et lamentacions, » l'émotion gagnait la foule immense. De

(1) Déposition de Jean Massieu.

tous côtés l'on n'entendait que de longs sanglots. Le cardinal de Winchester pleurait! L'infâme évêque de Beauvais lui-même pleurait.

Seuls quelques soudards et capitaines anglais murmuraient de tant de lenteurs. Ils pressèrent Jean Massieu, qui réconfortait de tout son pouvoir la jeune fille, de « la leur laisser en leurs mains pour plus tost la faire mourir. » Ils lui crièrent : « Comment, prestre, nous ferés-vous icy disner ? »

La victime est entraînée devant le bailli, le juge séculier, qui hésite et se trouble ; et enfin, sans aucune forme ou signe de jugement : « Menez, menez, » dit-il aux gardes ; et, au maître de l'œuvre : « Fais ton office. »

Jeanne d'Arc était donc livrée aux flammes sans aucune sentence, sans aucun jugement régulier rendu par l'autorité compétente. Aussi, c'est en vain qu'avant 1789, sur les ordres de M. de Breteuil, le procureur général de Rouen fit faire des recherches pour constater la mention du jugement dans les registres et dans les minutes du bailliage de cette ville. Les papiers du greffe ne contenaient absolument rien sur le procès de la Pucelle.

Quand le bailli eut prononcé son sinistre : Menez, menez, la plupart des prélats et des assesseurs, incapables de soutenir plus longtemps ce cruel spectacle, quittèrent précipitamment leurs sièges et s'éloignèrent, pendant qu'un frisson d'horreur courait dans la foule terrifiée. Le bourreau saisit la condamnée, des archers anglais lui prêtent main-forte et ils la poussent violemment au bûcher. Elle gravit avec calme les degrés qui conduisent à la plate-forme maçonnée d'où surgit, au milieu des piles de bûches et des amas de fagots, le poteau de plâtre ou *estache* auquel elle doit être liée.

Ce poteau était élevé à une si grande hauteur, que ses ennemis pouvaient tous contempler leur victime et se rassasier de son supplice. Il résultait aussi de cette élévation extraordinaire du poteau, que le bourreau ne pouvait atteindre au bûcher que par en bas, pour allumer seulement : de cette façon, il lui était impossible d'abréger le supplice,

comme il faisait pour les autres condamnés que la fumée étouffait avant que les flammes pût les toucher. Le barbare ennemi espérait ainsi avoir raison de la constance de sa victime. « Lentement, longuement brûlée sous les yeux d'une foule curieuse, il y avait lieu de croire qu'à la fin elle laisserait surprendre quelque faiblesse, qu'il lui échapperait quelque chose qu'on pût donner pour un désaveu, tout au moins des mots confus qu'on pût interpréter,... peut-être de basses prières, d'humiliants cris de grâce, comme d'une femme éperdue (1). »

Au pied du bûcher, on met à la noble et sainte jeune fille une mitre ignominieuse, sur laquelle sont écrits ces mots : *Hérétique, relapse, apostate, idolastre;* puis elle monte le dernier degré de son calvaire. On la lie fortement au poteau; les deux frères dominicains, Martin Ladvenu et Isambart, sont près d'elle; l'un tient devant ses yeux le crucifix, l'autre lui montre le ciel où son Sauveur l'attend. Frère Isambart se retire le premier et se place auprès de l'appariteur Massieu, au pied de l'échafaud, en face de la victime, tenant toujours élevé devant elle l'image du divin supplicié. Mais une charité sublime retient encore près de Jeanne frère Martin Ladvenu.

Le bourreau a allumé et excité les matières combustibles. Déjà les flammes s'élancent de tous côtés. Jeanne s'écrie à haute voix : Jésus ! Frère Martin reste toujours; il entretient la libératrice de la France du triomphe qui l'attend, du paradis qui s'ouvre pour elle ; et, de son corps il lui dérobe la vue du bourreau. La sublime martyre, menacée par les flammes dont elle est déjà entourée, s'alarme pour son généreux confesseur et le supplie de descendre du bûcher, mais de continuer à l'exhorter et à la fortifier à haute voix. Martin Ladvenu obéit, et va rejoindre Frère Isambart et Massieu au pied de l'échafaud.

Avec le profond sentiment qu'elle avait de son innocence et de l'iniquité de ses juges, elle s'écria, en jetant autour

(1) L'abbé Perreyve.

d'elle un regard douloureux : « Ha Rouen, j'ai grant paour « que tu ne ayes à souffrir de ma mort ! »

Tous ceux, dit un panégyriste, qui entendaient la Pucelle au milieu des flammes protester de son innocence, et qui la virent, à peine âgée de dix-neuf ans, dans la fleur de sa vie, endurer avec un si héroïque courage cette mort horrible, Français et Anglais, juges et peuples, furent saisis d'une immense compassion. Un des assesseurs, Jean Fabry, évêque de Démétriade, déposa plus tard : « qu'il ne croyoit « pas qu'il y eust au monde un seul homme dont le cœur « fust assez dur pour, s'il eust été présent, ne pas estre « esmu jusqu'aux larmes. » Lui-même ne put supporter ce lamentable spectacle, et s'en alla. L'émotion de l'évêque de Boulogne éclata avec tant de force qu'elle attira sur lui tous les regards.

Beaucoup murmuraient d'une si grande injustice, et se lamentaient que Rouen fût témoin d'une telle exécution.

Quelques Anglais riaient d'un rire infernal; mais beaucoup d'entre eux rendaient justice à la sainte Pucelle, et louaient Dieu en le remerciant de la grâce qu'il leur faisait d'assister à une mort si belle et si chrétienne.

Cependant le feu ne montait qu'avec peine, et le bourreau « étoit fort marry et avoit grande compassion de la forme « et cruelle manière dans laquelle on faisoit mourir » l'infortunée.

Lorsque la fumée et les flammes entourèrent Jeanne de tous côtés, elle demanda encore qu'on lui jetât de l'eau bénite, puis invoqua une dernière fois le secours de l'archange Michel et de ses Saintes ; elle remercia Dieu de toutes les grâces dont il l'avait comblée, et, sentant la mort venir, laissa tomber sa tête virginale en criant d'une voix assez haute et assez intelligible pour être entendue de tous les assistants : « Jésus ! Jésus ! Jésus ! »

C'est avec ce dernier cri d'amour que la noble martyre de la plus grande des causes, après celle de Dieu, rendit le dernier soupir.

Un Anglais avait juré d'apporter un fagot au bûcher ; elle expirait au moment où il le mit ; il se trouva mal. Ses

camarades l'emmenèrent dans une taverne voisine du Vieux-Marché, pour le faire bien boire et reprendre ses esprits; mais il ne pouvait se remettre. « J'ai vu, disait-il hors de lui-même, j'ai vu une colombe qui venait de France et montait au ciel. » Il n'eut point de repos jusqu'à ce qu'il se fût confessé, le même jour, au frère Isambart et qu'il eût imploré le pardon de ce qu'il avait voulu faire à la Pucelle. Beaucoup d'autres témoins de cette triste scène racontèrent avoir vu le nom de Jésus écrit au milieu des flammes.

... La foule s'écoula en silence. La terreur l'empêchait de laisser éclater ses sentiments, mais elle avait conscience que Jeanne « estoit morte comme une martyre pour son Roy. »

Pierre Morice, qui avait confessé la jeune fille, déclarait, au péril de sa vie, qu'il n'avait jamais entendu une confession semblable.

Maître Jean Alépée, chanoine de Rouen, dit en fondant en larmes à Jean Riquier qui se trouvait à côté de lui : « Plût à Dieu que mon âme fût dans le même lieu où je crois l'âme de cette femme être en ce moment ! »

Le notaire Guillaume Manchon fut tellement ému de ce supplice, que pendant un mois il en resta terrifié : « Jamais ne ploura tant pour chose qui luy advinst, et par ung mois après ne s'en povoit bonnement appaiser. » Avec l'argent qu'il avait reçu pour sa participation au procès, il acheta un petit missel, dans lequel il priait tous les jours pour celle dont il vénérait la mémoire. Jean Tressart, secrétaire du roi d'Angleterre, dit en revenant de l'exécution : « Nous sommes tous perdus, car une sainte personne a été brûlée. » Le bourreau lui-même, pressé par une terrible angoisse, se rendit dès le jour de l'exécution au couvent des frères Martin et Isambart, et demanda à parler aux deux religieux : « Jamais, disait le malheureux dans son trouble et dans son désespoir, jamais il n'avoit tant craint à faire l'exécution d'aucun criminel ; il paraissait frappé et esmeu d'une merveilleuse repentance et terrible contricion, et désesperoit de jamais pouvoir impétrer pardon et indul-

gence envers Dieu de ce qu'il avoit faict à ceste sainte femme. » Un peu de repos ne rentra dans son âme qu'après qu'il se fût confessé à frère Martin.

.....Pendant longtemps une malédiction secrète, mais générale, plana sur les meurtriers et sur les juges. Dans les rues de Rouen, lorsque quelqu'un de ceux qui avaient pris part au procès venait à passer, on se le montrait et on se détournait de lui avec horreur. Vainement essaya-t-on de réprimer, par quelques actes de sévérité, ces murmures et ces témoignages d'indignation. L'animadversion publique grandissait chaque jour. On invoquait le jugement de Dieu sur tous ceux qui avaient participé à la condamnation de l'ange sauveur de la France, et le courroux céleste atteignit un grand nombre des plus coupables.

A peine arrivé à Bâle, Nicolas Loyselleur tombe frappé de mort subite ;

Jean d'Estivet se noie dans un bourbier aux portes de Rouen ;

Midi est rongé de la lèpre ;

Pierre Cauchon est foudroyé par l'apoplexie.

Et quant aux instigateurs du procès, nobles et peuples qui ont pris part à l'attentat, tous auront part au châtiment.

Bedfort, qui a tout préparé, tout conduit, meurt bientôt d'une mort prématurée, et en mourant il peut voir ses propres projets détruits, ses plans renversés ! Il peut prévoir la défection de la Bourgogne et la conclusion du traité d'Arras.

Le comte de Warwick, qui a présidé à tous les détails de la captivité de Jeanne et de son procès, verra son royal pupille voué à l'infortune et au dédain, et lèguera à son propre fils un nom fatal qui, au milieu des horreurs de la guerre civile (des Deux-Roses), ne sera prononcé par les divers partis qu'avec l'accent de la terreur et du mépris.

Et les Anglais qui riaient autour du bûcher de Rouen, demain ils auront perdu la France ! Chassés de toutes leurs conquêtes, ils tourneront contre eux-mêmes leurs armes ; sur vingt champs de bataille leur sang coulera comme de l'eau ; les nobles, épargnés dans d'autres combats, succom-

beront dans ces massacres, et leur race épuisée se courbera sous le despotisme persécuteur et spoliateur des Tudor.

Frédéric Godefroy.

LE THÉATRE DE NOS PÈRES

(Suite. — V. le numéro du 19 janvier.)

II

La résurrection de Lazare.

Le drame liturgique avait d'incontestables qualités qu'il serait injuste de méconnaître ; disons-le cependant, c'était plutôt une ébauche qu'un drame véritablement constitué, car il lui manquait l'originalité, parce que l'initiative personnelle ne s'était pas fait jour. Avec le drame semi-liturgique qui lui succède, nous avons une beauté moins naïve peut-être, mais d'un effet supérieur. Nous en serons sans peine convaincus par l'analyse aussi sommaire que possible d'un drame du second degré : *La résurrection de Lazare,* composition qui peut être rapportée à la fin du XI[e] siècle ou aux premières années du XII[e] siècle.

Ce drame se divise en deux grandes scènes : la mort de Lazare et sa résurrection. Lorsque la pièce commence, Lazare est à son lit de mort ; ses deux sœurs Marthe et Marie, assistées de quatre juifs, sont tout en pleurs au chevet du malade ; il ne leur reste plus qu'une ressource : faire connaître à Jésus l'état désespéré de leur frère, mission douloureuse qu'elles confient aux quatre juifs.

Ite, fratres, ad summum medicum.
Ite citi regem ad unicum,
Fratrem nostrum narrate languidum,
Ut veniat et reddat validum.

Mais à peine sont-ils partis que la vie abandonne le malade ; il meurt et les deux sœurs de se lamenter tour à tour dans des strophes qui ne manquent ni de beauté ni d'harmonie :

Ex culpa veteri
Damnantur posteri
Mortales fieri.
Hor ai dolor.
Hor est mis frère morz
Por que gei plor.

Facta sum misera
Et soror altera
Per fratris funera
Hor ai dolor.
Hor est mis frère morz
Por que gei plor.

Cum de te cogito,
Frater, et merito
Mortem afflagito ;
Hor ai dolor.
Hor est mis frère morz
Por que gei plor.

En vain les juifs, de retour, allèguent pour les consoler d'assez mauvaises raisons, il faut l'avouer :

Non per tales lacrymas
Visum fuit animas
Redisse corporibus :
Cessent ergo lacrymæ
Quæ defunctis minime
Proderunt hominibus.

Elles demeurent abattues et inconsolables, appelant de leurs vœux la mort pour terminer leur malheureuse existence :

Mors exsecrabilis !
Mors detestabilis !
Mors mihi flebilis !
Lase, chative,
Dès que mis frère est morz
Porque sue vive ?

Pro fratre mortuo
Mori non abnuo
Nec mortem metuo :
Lase, chative,
Dès que mis frère est morz
Porque sue vive ?

Ex fratris funere
Recuso vivere !
Væ mihi misere !
Lase, chative,
Dès que mis frère est morz
Porque sue vive ?

Le monde les abandonne donc ou ne leur offre que ces conso-

lations dérisoires dont il se montre toujours si prodigue. Seul, leur véritable Ami ne les oublie pas, et nous voyons dans la deuxième scène Jésus déclarant à ses disciples qu'il est résolu à partir pour la Judée. En vain ses disciples essayent, par des motifs assez valables, ce semble, de le détourner de son projet :

Te nuper lapidibus volebant obruere
Et vis tamen iterum in Judeam tendere !

L'amitié bravera tous les périls :

Ecce dormit Lazarus quem decet ut visitem :
Vadam illuc igitur ut a somno excitem.

Et Jésus part pour la Judée. La première personne qu'il rencontre, c'est Marthe qui l'accueille par ces paroles qui tiennent un peu du reproche :

Si venisses primitus
Dol en ai
Non esset hic gemitus,
Bais frère, perdu vos ai !

Jésus lui assure que Lazare ressuscitera ; mais peu faite pour comprendre le surnaturel, Marthe croit qu'il ne s'agit que du jugement dernier et de la résurrection de tous les hommes :

Resurgere et vivere fratrem meum affirmo
Tunc denique cum utique resurget omnis homo !

Il faut que le Sauveur lui dise :

Imo soror non despera,
Nam sum ego vita vera ;
Et quicumque credet ita
Vivet in me qui sum vita !

Marie se présente alors. Sa douleur est immense, sans doute, mais sa foi est encore plus grande, et à la vue de Jésus, son premier cri est un acte de foi :

Tu ergo qui potens es,
Qui mitis et clemens es,
Ad tumulum venito ;
Fratrem meum suscita
Quem mors carni debita
Surripuit tam cito.

Aussi Jésus ne saurait-il rien lui refuser :

Volo soror, volo multum
Me deduci ad sepultum,
Ut in vitam revocetur
Qui a morte detinetur.

Et conduit auprès du sépulcre, après avoir levé les yeux au ciel, il commande à Lazare de revenir à la vie :

O Lazare foras egredere,
Auræ dono vitalis utere ;
In paternæ virtutis munere
Exi foras et vita fruere !

A la voix du Seigneur, le mort ressuscite, sort du tombeau, glorifie Jésus et excite le peuple à une foi plus grande :

Ecce quæ sunt Dei magnalia
Vos vidistis et hæc et alia :
Ipse cœlum fecit et maria ;
Mors ad ejus fremit imperia.

Le drame est fini. S'il a eu lieu à l'heure de Matines, la didascalie nous apprend que Lazare entonne le *Te Deum ;* s'il a été représenté à l'heure de Vêpres, le *Te Deum* est remplacé par le *Magnificat.*

Cette analyse nous amène à reconnaître qu'un progrès considérable a été réalisé : progrès qui se manifeste dans le fond même de la composition, dans la forme et aussi dans l'exécution. Ne semble-t-il pas qu'il y ait dans la manière de traiter le sujet plus d'originalité ? Ce n'est plus le récit de l'Évangile suivi pas à pas, mot pour mot ; c'est quelque chose d'un peu plus personnel ; l'œuvre, bien qu'inspirée encore dans ses détails par les Livres saints, a reçu avec un développement plus considérable, plus de vivacité dans le dialogue, plus d'enchaînement dans les parties, plus d'unité. Quant à la forme, le progrès paraît plus sensible encore. Dans le drame liturgique, nous n'avions guère que les paroles mêmes des Livres saints, au milieu desquelles on avait intercalé, sans travail et sans art, quelques pièces de vers empruntées, le plus souvent, à la liturgie officielle. Ici, nous avons affaire à une œuvre littéraire : nous assistons au triomphe d'une poésie nouvelle sur la prose latine, poésie sans doute peu classique dans ses expressions, mais qui n'est pas sans grâce et sans harmonie. Enfin un élément nouveau se fait jour,

la langue vulgaire, la *lingua rustica,* qui, introduite au XI[e] siècle, gagnera chaque jour du terrain, en attendant qu'elle détrône à son tour la poésie latine. Ces progrès dans le fond et la forme devaient forcément en amener un dans l'exécution. Et, en effet, la composition déjà plus savante, exige pour être convenablement représentée, des acteurs mieux préparés : de là l'introduction des confrères laïques. Mais le drame est plus développé : le chœur ne suffit donc plus pour la représentation, il faut la nef, l'église tout entière, quelquefois même le parvis. Enfin, par le fait même qu'il est moins intimement lié à l'office sans en être toutefois indépendant, l'heure de la représentation sera plus variable, sans être aucunement arbitraire, comme nous en avons eu la preuve dans la didascalie de la résurrection de Lazare. Nous croyons donc, après avoir constaté ces modifications, pouvoir définir le drame semi-liturgique :

Une composition dramatique inspirée par l'esprit de l'Église, écrite en poésie latine, mais admettant déjà la langue vulgaire, représentée dans l'église à certains jours et à certaines heures déterminées, par des acteurs qui peuvent être des confrères laïques.

(*La suite à un prochain numéro.*) E. C., *professeur.*

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

16 mai.

Situation toujours à peu près la même, avec ses incertitudes politiques, mais aussi avec une confiance optimiste qui ne se laisse pas facilement ébranler.

A la Bourse d'hier, le 3, le 4 1/2 et le 5 sont restés respectivement à 74,05, à 103 et à 109,80.

Les financiers vont d'ailleurs voir de beaux jours, puisque, comme cela ne faisait pas doute, le Sénat a voté le projet de loi de M. Fraycinet relatif au rachat par l'Etat des chemins de fer qui étaient en souffrance. Pourvu que ce ne soit pas la porte toute grande ouverte au socialisme! Voici ce que nous lisons dans la *République française*: « Par la création de la dette amortissable, l'*Etat,* du moins, empruntera et *fera directement les chemins* dont l'utilité réelle sera démontrée ; *il entreprendra* à la fois ceux qui seront nécessités par les besoins des populations et ceux que réclame la défense nationale ; il cessera d'être subordonné aux exigences de quelques banquiers qui ne pensent qu'à leur avantage privé et sacrifient en toute circonstance les besoins de l'armée, de l'industrie et du commerce. »

C'est bien là l'Etat substitué aux particuliers, et remplaçant les Compagnies et les banquiers, c'est-à-dire que c'est le socialisme.

Ne pas oublier que M. Gambetta est l'inspirateur de la *République française,* le président de la commission du budget et le chef de la majorité.

Tous ces habiles savent admirablement aspirer l'argent du pays; eux qui prétendent remplacer la religion par la science, devraient bien diriger les nuages de manière à ne pas prodiguer des pluies qui commencent à inquiéter les cultivateurs. Ils arrivent bien à nous dire qu'il pleut, quand il pleut, et qu'il pleuvra, quand le télégraphe leur apprend qu'il va survenir une dépression atmosphérique; mais c'est le gouvernement de ces dépressions qu'il faudrait saisir, et, jusqu'à ce que cette conquête soit faite, il serait bon de demander à Dieu, qui n'est pas encore détrôné, de ne pas nous châtier trop sévèrement pour nos révoltes et nos impiétés.

A. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

32. **Les Pleurs de David,** Manuel de pénitence, composé des psaumes traduits et médités, par l'abbé A***, curé du diocèse de Lyon; petit in-18 de xx-306 pages; Lyon, 1878, chez Vitte et Lutrin; — prix: 1 fr. 25.

Bon petit livre de piété, dont un missionnaire apostolique a dit avec raison: « La manière ingénieuse et logique avec laquelle sont groupés les *élans* du Roi-Prophète fera de ce recueil un vrai traité de spiritualité. Les chrétiens les plus simples, aussi bien que les âmes les plus délicates et les plus hautes, aimeront à y puiser souvent lumière, force et consolation. » L'auteur distribue ce qu'il prend dans les psaumes en trois livres: Vie purgative, Vie illuminative, Vie unitive; chacun de ces livres est subdivisé en chapitres, dans lesquels on voit David s'avouer coupable, implorer le pardon de ses fautes, exhorter les pécheurs à la pénitence, s'efforcer d'inspirer la crainte de Dieu, annoncer aux pécheurs leur ruine certaine, se rire de la félicité temporelle des impies, etc. Aux *Pleurs de David* est ajouté un Formulaire des prières chrétiennes, où l'on trouve les prières du matin et du soir, les prières de la messe, les exercices pour la confession et la communion, avec le chemin de la croix, un règlement de vie, les vêpres, etc. Nous n'exprimerons qu'un regret: c'est que le texte latin n'accompagne pas les citations qui sont faites des psaumes.

—

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques,* rue de Vaugirard, 371. — MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.

33. **Histoire de la littérature française depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours**, par Frédéric Godefroy, ouvrage couronné par l'Académie française. — 2e édition, XIXe siècle, *Poètes*, Tome Ier; in-8o de 564 pages; Paris, 1878, chez Gaume et Cie; — prix des neuf volumes : 60 francs.

L'*Histoire de la littérature française* par M. Godefroy comprendra, comme nous l'avons dit, neuf volumes. Un volume est consacré aux prosateurs et aux poètes du XVIe siècle ; nous en avons rendu compte dans notre dernier Bulletin bibliographique. Le XVIIe siècle formera deux volumes, l'un pour les prosateurs, l'autre pour les poètes. Deux volumes aussi pour le XVIIIe siècle; il y en aura trois pour le XIXe : un pour les prosateurs, deux pour les poètes, et c'est le premier de ces deux que nous avons sous les yeux. L'auteur y fait connaître les principaux auteurs qui se sont exercés dans ces différents genres : poèmes épiques, cycliques et narratifs, conte, fable, tragédie, comédie, opéra. Il suit le même plan que dans le volume du XVIe siècle, commençant par donner une notice générale sur l'auteur et donnant ensuite quelques citations. C'est la même érudition et le même goût. Nous reprocherions même à l'érudition d'exhumer des noms qui sont absolument tombés dans l'oubli, en même temps que nous sommes étonné de voir que l'auteur, qui a connu tant de poèmes dont on ignore même généralement les titres, n'ait absolument rien dit d'un poème de Reboul, *le Dernier jour*, qui n'est pourtant pas sans mérite. Nous dirons encore que, pour un ouvrage qui doit être lu dans les maisons d'éducation, nous aurions supprimé plus d'une citation. Nous savons qu'il est malheureusement difficile de faire connaître suffisamment la poésie de notre temps sans rencontrer des poètes et des œuvres répréhensibles ou dangereuses; mais nous croyons qu'il vaut mieux être incomplet : c'est un inconvénient qui a son avantage. Donc quelques suppressions qu'il serait facile de remplacer par d'excellentes citations. Quant aux professeurs, ils trouveront dans le livre tous les matériaux nécessaires pour une étude de la littérature contemporaine et de précieuses ressources pour donner de l'intérêt à leurs leçons.

---

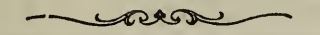
34. **Le filet et l'hameçon**, par Mlle Dorothée de Boden; in-12 de 316 pages; Paris, 1878, chez C. Dillet; — prix : 2 francs.

Ce volume, qui tire son titre de la première nouvelle qui est racontée, renferme, en outre, *Un regard en arrière* et *Une leçon salutaire*. Dire que ces nouvelles sont de Mlle de Boden et qu'elles font partie de l'excellente collection de M. Dillet, c'est dire qu'elles sont intéressantes et recommandables. Nous sommes heureux de voir cette collection s'enrichir ainsi, et nous félicitons Mlle de Boden de continuer ces récits instructifs et agréables.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, Soussens et Cie, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES



LE CENTENAIRE DE VOLTAIRE

La fête impie que préparaient la libre pensée et la franc-maçonnerie n'aura pas le caractère national qu'on voulait lui donner; c'est une consolation pour les catholiques et les bons Français. Mais beaucoup de mal a été fait, il s'en fera encore; c'est pourquoi les catholiques et tous les honnêtes gens ne doivent pas se lasser de protester, et surtout de réagir par la parole, par la plume, par les œuvres de bonne propagande, contre l'effroyable mouvement de corruption et de perversion produit par les promoteurs de la fête voltairienne. Les protestations viennent de toutes parts; il faut plus que des protestations, il faut des actes de foi et des actes de charité.

Nous avons reçu d'un comité formé dans cette vue la protestation suivante que nous tenons à faire connaître :

Une manifestation qu'on ose qualifier de nationale se prépare pour fêter le centenaire de Voltaire.

Des catholiques, des Français, ne peuvent se taire en face de ce défi porté à la religion, à la morale et à la patrie.

Traitre envers ces grandes causes, Voltaire a été aussi l'insulteur du peuple.

Il faut que lumière se fasse et que les masques tombent.

Déjà la presse conservatrice s'est mise à l'œuvre. Pour étendre cette action et propager les écrits destinés à faire connaître Voltaire tel qu'il est, une souscription est ouverte.

Nous sommes certains que tous les cœurs catholiques et Français s'empresseront d'y répondre.

Un comité s'est spontanément formé au sein de la Société bibliographique pour provoquer les souscriptions, recueillir et employer les fonds.

Ce Comité est ainsi composé :

MM. Koll Bernard, sénateur;
Chesnelong, sénateur;
de Belcastel, sénateur;
Lucien Brun, sénateur;
de Carayon-Latour, sénateur;
baron de Ravignan, sénateur;
comte Desbassayns de Richemont, sénateur;
comte de Durfort de Civrac, député;
Keller, député;
de la Bassetière, député;
La Rochefoucaud, duc de Bisaccia, député;
comte de Champagny, de l'Académie française;
Aubry, ancien député;
Émile Carron, ancien député;
marquis de Plœuc, ancien député;
baron de Cardon de Sandrans, ancien préfet;
Ad. Baudon;
de Beaucourt;
de Mont de Benque;
marquis de Biencourt;
baron de Chamborant;
comte de Clermont-Tonnere;
F. Lauras;
G. Le Camus;
vicomte de Marolles;
Auguste Nicolas;
comte Du Pont;
vicomte de Saint-Mauris;
G. de Senneville;
Wast.

Le Comité accueillera avec empressement l'adhésion des personnes qui, dans les mêmes sentiments, voudront bien lui apporter leur concours.

Toutes les communications doivent être adressées au siège du Comité, rue de Grenelle, 35, à Paris.

Les fonds seront envoyés soit directement au siège du Comité, soit aux bureaux des journaux où la souscription est ouverte.

Les catholiques de Lille ont proposé, à leur tour, à la signature de tous les catholiques, la protestation suivante, approuvée par Son Éminence le cardinal Régnier, archevêque de Cambrai:

Les catholiques de France, émus d'une juste douleur, ne peuvent laisser passer, sans une protestation énergique et solennelle, l'outrage que des hommes égarés et coupables se proposent de faire à Dieu par la glorification d'un de ses plus grands ennemis. Puisque nous avons le malheur de vivre dans un temps où tout est permis contre le Seigneur et son Christ, il ne sera pas dit au moins que cet attentat sacrilège n'aura point soulevé, sur une terre chrétienne, l'indignation qu'il mérite. C'est pourquoi nous, fidèles, immense majorité d'un pays qu'on insulte dans ce qu'il a de plus sacré, nous venons élever la voix contre le scandale public que ces hommes de parti, de passion et de désordre infligent à la France, dont ils usurpent et déshonorent le nom.

C'est un déshonneur, en effet, qu'en présence des ruines récentes amoncelées chez nous par un puissant ennemi, des Français osent glorifier l'homme qui renia la France et se fit le flatteur de Frédéric de Prusse, jusqu'à rire avec lui de nos malheurs et le féliciter bassement de nos défaites. Pour nous, qui entendons autrement le patriotisme et l'honneur national, et qui voulons travailler au relèvement de la patrie par de meilleurs exemples, nous ne nous ferons pas, ne fût-ce que par notre silence, les complices de cette honte et de cet abaissement.

Mais ce qu'ils ont voulu principalement atteindre par cette manifestation, c'est — eux-mêmes l'ont écrit — la religion et l'Église. C'est la fête de l'impiété qu'ils prétendent célébrer en célébrant l'impie; de sorte qu'il n'est pas une seule de nos affections, soit divines, soit humaines, qui ne soit blessée ici et qui ne doivent revendiquer, en face de l'insulte et des insulteurs, le seul droit qui lui reste : celui de protester.

En conséquence, nous protestons, d'abord au nom de notre foi, contre les honneurs rendus à l'homme qui se fit l'ennemi personnel de Jésus-Christ, niant sa divinité, persiflant son Évangile, outrageant son divin Cœur et profanant ses sacrements. A l'effroyable blasphème qui est tombé de sa plume : « Ecrasons l'infâme! » nous répondrons par notre cri : « Vive le Christ qui aime les Francs! » et nous nous prosternerons aux pieds de Jésus-Christ, « Dieu béni dans tous les siècles, au nom duquel tout genou doit fléchir au ciel et sur la terre. »

Nous protestons, au nom de l'honnêteté chrétienne et de la morale publique, contre les honneurs rendus au libertin éhonté que la licence immonde de ses écrits, les bassesses de son cœur,

la dégradation de ses mœurs et l'ignominie de sa vie vouent à un opprobre éternel.

Nous protestons, au nom de la France chrétienne, au nom de Jeanne d'Arc, au nom de notre Église, de nos saints et de nos saintes, contre les honneurs rendus au mauvais citoyen qui a trahi la cause de sa patrie en souillant notre histoire, en flétrissant nos gloires les plus immaculées, en vendant à nos ennemis sa plume et son encens, en démoralisant et viciant l'esprit français par ses funestes doctrines, en inoculant dans les veines de plusieurs générations le venin qui y court encore, enfin en préparant par le triomphe de l'impiété le règne de la Terreur et les échafauds de la Révolution.

Nous protestons, au nom de la justice, de la charité et de l'humanité, contre les honneurs populaires décernés à l'homme sans cœur qui a perdu le plus d'âmes et fait le plus de victimes; à l'homme qui, en arrachant au pauvre son Évangile, lui a, du même coup, arraché sa dignité, sa consolation et son bonheur; à l'homme qui n'a cessé d'affecter et d'afficher, par ses paroles et ses actions, le mépris le plus insolent pour ces masses populaires que l'on convie aujourd'hui à orner le triomphe de leur plus cruel ennemi.

Nous protestons enfin, au nom de la vérité, contre les honneurs décernés au fameux imposteur qui, systématiquement, fit du mensonge sa force, son instrument, son but, l'érigeant en maxime par ces paroles signées de lui : « Mentez, mentez toujours ! »; le semant à pleines mains sur son siècle, qu'il aveugla, et fondant ainsi parmi nous, par son exemple, l'école toujours vivace du mensonge impudent et de la calomnie.

Nous protestons devant les hommes, pour que notre parole, s'il en est temps encore, leur montre où les engage la propagande impie qui leur demande pour Voltaire des hommages et de l'argent.

Nous protestons devant l'histoire et la postérité, pour qu'elle ne confonde pas avec la France catholique une minorité malsaine et délirante, en révolte contre la raison et contre la religion.

Nous protestons devant Dieu, pour que cette protestation porte jusqu'à son cœur une consolation, faisant monter l'hommage plus haut que le blasphème, et plaçant s'il se peut la réparation au-dessus de l'offense.

Notre protestation sera donc aussi une prière.

Nous prierons pour les trompés, afin que leurs yeux s'ouvrent

à la vraie lumière. Nous prierons pour les trompeurs, afin qu'ils reculent devant l'énormité de leur crime. Nous prierons pour la France; nous demanderons au ciel que le châtiment de cet attentat ne retombe pas sur sa tête, et que la justice de Dieu, trop longtemps provoquée, ne nous ramène pas aux jours de sanglant souvenir où l'apothéose de Voltaire servit de prélude à l'apothéose de Marat.

Nous savons que cette pétition reçoit partout de nombreuses signatures.

En province, comme à Paris, le mouvement est général; toute la presse catholique proteste, les Évêques demandent des prières et montrent qu'en cette circonstance comme dans toutes les autres, leur patriotisme est à la hauteur de leur foi.

Il ne faut pas se reposer sur une première victoire obtenue, il faut continuer d'agir. Les catholiques ne peuvent plus compter que sur eux-mêmes et sur Dieu. Soyons tous unis contre l'ennemi commun, qui est l'ennemi de Dieu et de la patrie, oublions des divisions qui ne sont plus de saison, et rappelons-nous toujours la parole divine, qui a promis de donner les avantages temporels par surcroît à ceux qui cherchent avant tout le royaume de Dieu et sa justice, c'est-à-dire la vérité, la justice et le bien.

J. Chantrel.

LETTRE DU CARDINAL GUIBERT

Son Éminence le Cardinal Archevêque de Paris vient d'adresser la Lettre suivante au Clergé de son diocèse, à l'occasion des manifestations projetées pour le centenaire de Voltaire.

Paris, le 20 mai 1878.

Messieurs et chers coopérateurs,

Depuis assez longtemps nous entendons parler du dessein formé par quelques hommes impies de célébrer avec éclat le centenaire de la mort de Voltaire. Aux approches de la date indiquée, ce projet a fait plus de bruit et s'est présenté

sous des aspects divers. Nous en avons suivi les phases en silence, mais avec une attention pleine de tristesse. C'était déjà trop qu'une poignée de sectaires eût assez présumé de l'ignorance ou de la patience de leurs concitoyens, pour oser désigner à de publics hommages l'ennemi personnel du Christ, le contempteur de la morale, l'insulteur de la patrie, l'adulateur des ennemis de la France. Le comble du déshonneur eût été de voir des autorités ou des corps constitués s'associer à cette manifestation. Pour nous, malgré des rumeurs contraires, nous avions refusé de croire à la possibilité d'un tel scandale. Il est trop vrai qu'un certain nombre d'adhésions malheureuses sont parties de quelques points du pays, mais le Pouvoir a refusé les autorisations nécessaires, et ce refus réduit la triste fête aux proportions d'une tentative privée ; il devient même douteux que les auteurs du projet puissent le défendre jusqu'au bout contre le sentiment public.

Vous admirerez ici, nos très-chers coopérateurs, la conduite de la Providence. En permettant que le dessein de quelques fanatiques d'impiété parût prendre une certaine consistance, Dieu a voulu fournir aux amis de la vérité une grande occasion d'éclairer l'opinion sur l'homme dont le nom est devenu pour les ennemis de la religion un cri de ralliement. Avec quel patriotisme et quelle foi les écrivains catholiques, l'illustre évêque d'Orléans à leur tête, ont déchiré tous les voiles ! Blessés comme Français et comme chrétiens, ils ont, en des termes irréfutables et par des faits qu'on ne peut effacer, livré au mépris du monde entier le héros de l'apothéose annoncée. Aujourd'hui la multitude elle-même sait à quoi s'en tenir ; la lumière est faite pour tous. On ne pourra plus faire acclamer un Voltaire qui n'a jamais existé, un Voltaire ami du peuple, de la liberté, des lumières, un Voltaire démenti par l'histoire qu'on ne connaissait pas et par ses écrits qu'on n'avait pas lus.

Paris et la France, en ce moment, connaissent l'homme dans la vérité de ses actes et la réalité de ses sentiments. Il abusa des dons les plus brillants pour tout attaquer et tout corrompre. Il pensait faire acte de philosophe, en

déclarant une guerre à mort à la religion qui contient dans ses dogmes la philosophie la plus sublime, et qui par ses maximes et ses institutions a porté l'humanité à des hauteurs morales inconnues à la civilisation antique. Armé de la raillerie et du mensonge, il tua les croyances dans un grand nombre d'âmes, et prépara, à son insu, les effroyables désordres qui devaient marquer la fin du dernier siècle. Par une juste punition de cette apostasie, son âme avait perdu jusqu'à la notion de l'honneur et au sentiment de la pudeur. Son triste génie se complut à souiller le nom et la mémoire d'une vierge héroïque qui avait sauvé la France. C'est dans la vie et les écrits de Voltaire qu'on apprend jusqu'où l'on peut descendre, quand on abuse des talents reçus du ciel. La retenue que nous impose notre saint caractère ne saurait nous empêcher de flétrir dans le trop célèbre écrivain un rare assemblage de vices et de bassesses. La dureté envers les petits, le servilisme envers les grands se mêlent dans sa vie aux calculs les plus cupides et aux comédies les plus sacrilèges. Jamais Français n'aima moins son pays, jamais philosophe ne méprisa plus le peuple, à qui on le présente aujourd'hui comme une idole. Les adhérents au centenaire sont maintenant éclairés, s'ils veulent l'être; il leur est impossible de ne pas entendre les protestations de la conscience publique.

Nous devons remercier la divine Providence, Messieurs et chers coopérateurs, d'avoir fait sortir de la lutte engagée à cette occasion tant de révélations si opportunes ; quoi que fasse l'impiété pour exalter son héros, elle le verra tomber sous le mépris de tout ce qui garde encore le sentiment de l'honneur et l'amour de la patrie.

Toutefois, dans notre sollicitude de pasteur, nous ne pouvons penser sans une profonde tristesse au désordre d'idées et aux plaies morales que suppose la seule conception d'un tel projet. Diverses coïncidences se réunissaient pour rendre plus odieuse une pareille tentative. Le jour de la mort de Voltaire est aussi le jour de la mort de Jeanne d'Arc ! Acclamer le profanateur devant le bûcher de l'héroïne, quelle impudence ! Le 30 mai sera cette année le

jour de la fête de l'Ascension; tandis que l'Église célèbre le glorieux triomphe du Sauveur, des Français baptisés auraient fait une apothéose au blasphémateur et à l'apostat! Vous avez ressenti comme nous l'indignité de cette provocation qui s'adresserait à la personne même du Rédempteur. Il suffit que le dessein en ait été formé, il suffit qu'on menace d'en poursuivre l'exécution dans les limites laissées à la liberté individuelle, pour que les amis de Dieu se sentent obligés d'effacer par de pieux hommages l'injure faite à son saint nom.

Il convient donc qu'en cette grande fête nous nous souvenions du scandale pour le réparer, et des auteurs du scandale pour appeler sur eux, par nos ferventes prières, la grâce qui convertit et la miséricorde qui pardonne.

Vous inspirant de ces sentiments, Messieurs et chers coopérateurs, vous exhorterez les âmes pieuses à s'approcher de la sainte table le jour de l'Ascension dans une pensée de réparation et de supplication pour les pécheurs. Vous inviterez en outre, dès le dimanche précédent, les fidèles à se rendre avec empressement au salut solennel qui aura lieu à l'issue des vêpres le jour de la fête. Pendant le salut on chantera le psaume *Miserere,* trois fois le *Parce Domine,* le verset *Domine non secundum* et l'oraison *Pro remissione peccatorum.*

Recevez, Messieurs et chers coopérateurs, l'assurance de notre affectueux dévouement.

† J. HIPP. CARDINAL GUIBERT,
Archevêque de Paris.

LE CENTENAIRE AU SÉNAT

Nous reproduisons le compte-rendu *in extenso,* d'après le *Journal officiel,* de la séance du 21 mai, où Mgr Dupanloup a adressé une question au gouvernement sur le Centenaire de Voltaire et sur le livre dans lequel les voltairiens ont recueilli tout ce que leur héros a dit de plus calomnieux, de plus grossièrement plaisant et parfois de plus obs-

cène sur le christianisme et sur Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Une lettre adressée au Conseil municipal de Paris par M. de Marcère, ministre de l'intérieur, ayant ôté à la célébration du centenaire le caractère public et national qui en eût fait une provocation à Dieu, Mgr Dupanloup s'est presque absolument borné à parler du livre qui, par son bas prix, est destiné à porter l'impiété et l'immoralité jusque dans les coins les plus reculés de la France. Il a signalé le péril social et religieux, avec une force calme et une indignation contenue; le pays honnête, éclairé par ses lettres et par ses paroles, reconnaîtra ce péril.

M. Dufaure a répondu. M. le garde des sceaux trouve bien qu'il y a à redire dans l'œuvre de Voltaire, mais il y trouve aussi beaucoup à louer, et, somme toute, il estime qu'il n'y a ni à poursuivre le livre, ni à s'inquiéter du mal qu'il peut faire. Est-ce que tout le monde ne sait pas que Voltaire est dépassé par la science contemporaine? est-ce qu'il peut encore avoir une mauvaise influence ? M. Dufaure ne songe pas que les masses ne sont pas aussi éclairées que lui, et que l'œuvre de Voltaire, vulgarisée, pénètrera partout et fera partout les ravages si énergiquement signalés déjà par M. Victor Hugo ?

Mais il fallait à la fois calmer les catholiques et satisfaire les libres penseurs. Les libres penseurs se montrent satisfaits de la réponse du ministre ; les catholiques, tous ceux qui aiment leur pays et qui pensent que les bonnes mœurs sont le fondement le plus solide des sociétés, sauront désormais qu'ils ne peuvent compter sur un gouvernement qui veut tenir la balance égale entre le bien et le mal, et qui ne réussit ainsi qu'à donner toute licence au mal, en croyant que tout est sauvé, parce qu'il arrête quelques démonstrations extérieures.

J. Chantrel.

Voici le compte-rendu de la séance du 21 mai :

M. le président. — La parole est à Mgr Dupanloup, pour poser une question au gouvernement.

Mgr Dupanloup. — Messieurs, je ne retiendrai l'attention du Sénat que peu d'instants, car j'ai l'intention très-arrêtée de ne prolonger ni passionner un tel débat, et de me restreindre strictement au fait même qui motive ma présence à cette tribune... J'ai assez parlé sur ce triste sujet.

Voici donc, messieurs, ce qui m'a amené à poser la question que je vais avoir l'honneur d'adresser devant vous à M. le président du conseil.

Vous savez, messieurs, qu'il est question de célébrer le 30 mai prochain ce qu'on a appelé le centenaire de Voltaire. Cette idée fut émise dès que l'Exposition universelle eût été résolue, dès 1876, par quelques journaux que je ne caractériserai pas autrement qu'en les nommant : les *Droits de l'Homme,* — c'est le premier qui a mis l'idée en avant, — le *Bien public,* le *Réveil,* le *Rappel,* et quelques autres de la même nuance religieuse ; et, sur-le-champ, un comité d'initiative fut constitué par un certain nombre de personnes pour mettre l'idée à exécution.

La manifestation, telle que ce comité l'a conçue, devait prendre des proportions tout à fait exceptionnelles : le comité se proposa d'en faire une manifestation nationale.

Je lis, en effet, dans un appel adressé par le comité à tous les conseils généraux et municipaux de France : « La manifestation du 30 mai sera une vraie manifestation nationale, et l'adhésion des 86 départements doit lui être acquise. »

A cet appel, un certain nombre de conseils répondirent, entre autres le conseil général de la Seine, qui vota 1,000 fr., et le conseil municipal de Paris, qui vota 10,000 fr. pour être versés entre les mains du comité.

Telles sont, messieurs, les proportions qu'on a voulu tout d'abord donner à ce centenaire : on a prétendu en faire une fête nationale. On a été plus loin ; on y a invité, au nom de la France, toutes les nations dont les représentants devaient venir à Paris pour l'Exposition.

Et maintenant, quel en sera le caractère ? Quelle en est la vraie signification ? Cette signification n'est pas douteuse, si on la cherche soit dans les déclarations des journaux qui ont adhéré le plus ardemment au centenaire, soit dans les déclarations des organisateurs mêmes de la manifestation.

Le 18 février 1878, le *Bien public* écrivait :

« Le centenaire de Voltaire littérateur n'aurait rien signifié du tout. Le centenaire de celui qui a dit : « Écrasons l'infâme ! » sera au contraire une éclatante manifestation. »

Cela était clair et faisait écho au cri que Voltaire a poussé chaque jour, pendant les vingt dernières années de sa vie, contre le christianisme et Jésus-Christ.

La déclaration des conseillers municipaux de 1876 n'était pas moins claire.

« C'est pour fêter, disent-ils, l'émancipation de l'esprit humain de tous les dogmes, de toutes les traditions. »

Les *Droits de l'Homme* qui, les premiers, ont mis en avant l'idée du centenaire, écrivaient, en février 1877, ces remarquables et significatives paroles :

« Voltaire a manqué de respect à toutes les choses établies... Il a osé regarder le Christ en face... Cet homme a manqué totalement de respect ! Eh bien, voilà l'homme qui a droit à notre respect. » (C'est cela ! à droite.)

« C'est à lui que nous devons l'émancipation de l'homme de toute espèce de domination dogmatique. C'est pour cela que nous avons proposé son centenaire. »

Je pourrais vous lire, messieurs, — et je vous en fais grâce, — des déclarations analogues dans les organes de la franc-maçonnerie.

Mais le comité lui-même s'est expliqué sur la signification réelle, sur le caractère antichrétien du centenaire, en des termes qui ne laissent aucun doute.

Dans un appel spécial adressé à tous les conseillers municipaux de France, le comité a dit ceci : « Le comité veut qu'il reste une trace durable et utile, un monument du centenaire. » Cette trace durable et utile, ce monument du centenaire, que sera-ce ? C'est un livre, un volume dont les plus ardents promoteurs du centenaire disent, ces jours-ci même, textuellement ceci : « C'est ce volume qui exprime la vraie signification du centenaire. » (19 mai.)

Et ce volume a tellement ce sens et cette portée, que le comité, dans un document officiel émané de lui et intitulé *Appel du comité*, déclare :

« Ce volume sera répandu à des milliers et à des milliers d'exemplaires, jusque dans les bourgades les plus reculées ; il ira dans chaque famille, et quand il y aura un Voltaire dans chaque famille, les églises se videront. » *(Bien public.)*

Eh bien, messieurs, quel est ce volume ? Il importe de le savoir, et dans quel but veut-on en faire une propagande si extraordinaire ? Pourquoi, ce livre, veut-on le porter jusque dans les bourgades les plus écartées, au foyer de toutes les familles populaires ? C'est sur ce point que j'appelle l'attention la plus sérieuse du Sénat et du Gouvernement.

Ce volume, c'est un extrait quintessencié de toutes les impiétés les plus grossières, les plus violentes, les plus obscènes de Voltaire.

Dans son appel aux conseils généraux, le comité disait : « Le comité central a préparé une édition populaire résumée des œuvres de Voltaire. L'intention du comité, c'est d'opposer à la propagande des livres religieux la propagande voltairienne. »

Un journal maçonnique annonçant cette publication disait de même : « Déjà un livre a été préparé : il sera répandu à des milliers et des milliers d'exemplaires, jusque dans les bourgades écartées, encore en proie à la superstition. » (*Monde maçonnique*, mars 1878.)

Quand on n'ose pas dire toute sa pensée, on dit « la superstition » ; quand on ose tout, on dit « le catéchisme » Écoutez en effet :

« C'est ce volume qu'il faut répandre. C'est lui qu'il faut faire pénétrer partout, et surtout au fond des campagnes. C'est lui qu'il faut opposer au catéchisme. » (Ah ! ah ! à droite.) Cela s'écrivait avant-hier même, 19 mai. *(Le Bien public.)*

Et déjà le même journal avait dit : « Quand il y aura un Voltaire dans chaque famille, les églises se videront. »

Qu'en dites-vous, messieurs ?

Le volume est donc bien une arme de guerre, et la propagande qu'on en veut faire une propagande de guerre contre la religion. Et, en effet, là se trouvent réunis et condensés, vous disais-je, les plus violents outrages faits à notre foi.

En voici quelques traits :

« Tout ce qu'on nous conte de Jésus est digne de Bedlam » (d'une maison de fous).

« Dans les Évangiles, il y a autant d'erreurs que de mots. » (Réclamations à droite.)

Cela n'est rien encore :

« La doctrine chrétienne (la doctrine de Jésus-Christ) est le comble de l'absurdité. Elle est farcie de dogmes absurdes, de fables insipides et d'horribles impostures. »

Voilà ce que ce volume va enseigner dans tous les villages et chaque famille, et voilà ce que nul n'empêchera.

Le volume compare encore les Évangiles aux aventures de Don Quichotte, aux fables d'Ésope et aux métamorphoses d'Ovide, et il les met bien au-dessous.

« Les fables d'Ésope sont certainement beaucoup plus instructives que ne le sont toutes ces grossières et basses paraboles qui sont rapportées dans les Évangiles. » (Réclamations à droite.)

« Il est difficile de dire quel est le plus ridicule de tous ces prétendus miracles évangéliques ; » — « il n'y a rien dans *Don Quichotte* qui approche de ces extravagances. » (Protestations sur les mêmes bancs.)

« Tous ces miracles semblent faits par nos charlatans. »

Que les chrétiens rougissent surtout des prophéties insérées dans leurs Évangiles. « Est-il possible, s'écrie Voltaire, qu'il y ait encore des hommes assez imbéciles et assez lâches pour n'être pas saisis d'indignation quand Jésus prédit dans Luc... »

Eh bien, messieurs, ces horreurs en grande partie, et bien d'autres, analogues, ou pires encore que je ne cite pas, sont dans ce volume

Par exemple, ces monstruosités sur Jésus-Christ, sur l'Évangile et sur les chrétiens :

« Jésus-Christ n'est qu'un vil ouvrier, un homme de la lie du peuple, un homme de néant, vil et méprisable, un insensé, un séducteur, un grossier paysan plus éveillé que les autres ! »

« Nos livres saints sont des livres sans raison et sans pudeur; des monuments de la plus honteuse folie; des livres remplis de contradictions, de démence et d'horreurs. » (Exclamations à droite.)

« Les contes des sorciers n'approchent pas de ces extravagances; de cette légende folle, dégoûtante, digne d'horreur et de mépris; de ce détestable amas de fables accumulées par la folie humaine. »

Et comme il nous faut bien notre part dans ce déluge d'injures impunies :

« Les chrétiens sont des dupes, des fripons, des faussaires (Rumeurs à droite), des imbéciles et des lâches; leur christianisme est tout à la fois un filet et un poignard, un arbre qui n'a porté que des fruits de mort, etc., et qu'il faut définitivement arracher. »

Toutes ces indignités, ces impiétés, étaient jusqu'ici perdues dans les 70 volumes dont se composent les œuvres de Voltaire; ils les ont réunies, rapprochées, condensées; ils ont accumulé dans un seul volume toute la quintessence du poison. Ils en ont fait le livre le plus impie, le plus rempli d'outrages sans nom à la religion, à Jésus-Christ, à l'Évangile, qui fût jamais : et ils déclarent aujourd'hui encore qu'ils le porteront jusque dans chaque village, dans chaque famille, pour y détruire, s'ils le peuvent, la religion, pour en chasser et y remplacer le catéchisme. Si ce n'est pas là une guerre impie, qu'est-ce que c'est? Et si ce n'est pas là ce que nos lois appellent l'outrage à la religion, je ne sais plus de quoi parlent nos lois et je me demande, dans ma simplicité, si ce sont nos lois qui sont impuissantes ou si c'est le Gouvernement qui abdique. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Bref, il y a là, condensé, tout ce que Voltaire a vomi pendant vingt ans d'impiétés plus immondes. Je dis immondes, messieurs, c'est le mot, car sur l'Eucharistie, la sainte Vierge et le Saint-Esprit, les outrages sont tels, sans cesse répétés, et si obscènes, que nul, de quelque religion qu'il soit, et ne fût-il d'aucune religion, s'il n'est pas le dernier des hommes, ne pourrait les citer devant une assemblée quelconque d'honnêtes gens... (Nouvelle approbation à droite) ... et si je les citais ici, M. le président du Sénat, au nom de la morale outragée, au nom de la dignité de cette Assemblée et du respect dû aux tribunes, me retirerait la parole. (Très-bien ! à droite.)

Je trouve enfin sous sa plume une horreur qui n'avait jamais été dite, et qui ne pouvait l'être que par le plus impudent impie, que si cet impie était de plus le plus impudent des libertins. Et il faut que je descende au-dessous de tout, et que je cite ce mot pour montrer

jusqu'où va dans ce volume l'outrage impuni : il le faut bien, malgré le respect que je dois au Sénat, et plus encore à celui auquel l'outrage s'adresse, Voltaire à osé écrire, et ils ont osé écrire, et ils ont osé imprimer que « Jésus allait souper... » Je n'achève pas; comment achever?

Cela, ou des indignités du même genre, voilà ce que, dans ce volume, on veut porter à tous les foyers populaires. « Voilà, dit le *Bien public,* ce qu'il faut faire « pénétrer partout, » et « surtout au fond des campagnes ; voilà ce qu'il faut opposer au catéchisme. »

Voilà donc le caractère du centenaire, puisque c'est ce volume qui en exprime la vraie signification : voilà ce qu'eût été cette fête nationale.

Vous avez reculé, monsieur le ministre, devant une telle horreur : je vous en félicite. Si vous n'aviez pas eu cette sage inspiration, si vous aviez laissé le Gouvernement se faire complice de la manifestation, si une fête nationale eût été célébrée en l'honneur de cet homme dont le nom met une partie de la France en guerre contre l'autre, et mettrait la France entière, s'il devenait son drapeau, en guerre avec Dieu, c'eût été, je ne crains pas de le dire, l'apostasie de la France. Mais cela ne sera pas, et j'en remercie le ministère.

Ainsi donc, et cela demeure bien entendu, et j'en prends acte, la fête, quelle qu'elle puisse être, n'aura aucun caractère public, officiel, national ; mais l'importante déclaration de M. le ministre demande à n'être en rien atténuée : il demeure bien constaté que, d'après M. le ministre, les conseillers municipaux de Paris, ni d'ailleurs, n'ont pas le droit d'assister en corps à une manifestation provoquée par de simples particuliers ; mais alors je me permets de lui demander comment ils peuvent avoir le droit de s'y associer officiellement par un vote et de remettre aux mains de ces particuliers les finances municipales? (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Car enfin, un conseil municipal agit comme un corps constitué aussi bien quand il vote, pour une fête publique, l'argent des contribuables que quand il y assiste officiellement. (Nouvelle approbation sur les mêmes bancs.)

En un mot, si c'est, comme le dit M. le ministre, l'autorité centrale qui statue sur les fêtes nationales, les conseils municipaux n'usurpent-ils pas sur l'autorité centrale de quelque manière qu'ils statuent sur ces fêtes ?

Je vais plus loin. Que des particuliers organisent une cérémonie en dehors des pouvoirs publics, le Gouvernement, dit M. le ministre, n'a pas à apprécier la fête projetée.

Comment ! le Gouvernement ne pourrait pas apprécier le caractère, la signification, le but, la portée d'une manifestation à laquelle des pouvoirs publics s'associent par des votes ! Et quand une manifestation a notoirement le caractère que je viens de dire, quand elle est,

et à ce degré, un outrage, une déclaration de guerre à la religion du pays, le Gouvernement n'aurait pas à l'apprécier !

Pour ma part, il m'est encore impossible d'accepter cela, parce qu'alors je ne sais plus ce que le Gouvernement doit apprécier sur la terre. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

En fait et notoirement, l'argent voté par un certain nombre de conseils municipaux et généraux servira à forger un engin de guerre contre la religion, à solder une propagande immense, abominable contre le christianisme, à porter jusque dans les bourgades les plus écartées et dans tous les foyers populaires un livre rempli d'outrages sans nom contre nos croyances, nos livres saints, nos évangiles, notre culte, Jésus-Christ lui-même. Et rien de tout cela ne vous toucherait ; ces impiétés, ces injures, ces outrages, cette propagande effroyable, tout cela vous serait indifférent ; et devant cette complicité flagrante de ces conseils municipaux, le Gouvernement n'aurait pas même le droit d'apprécier, il ne pourrait que nous dire : Que voulez-vous ? Je ne puis qu'être ici, non pas complice, mais obligé de rester aveugle, sourd, muet et impuissant ! (Nouvelles approbations à droite.)

Le Gouvernement peut du moins refuser l'estampille du colportage à ce volume : je lui demande s'il compte de le faire.

Dans les grandes luttes pour la vérité et pour la justice, devant la haine et l'injure, on sait à quoi s'en tenir, l'attitude est facile : on se résigne à être frappé.

Mais devant l'indifférence et l'inertie, quand ce qui est faible et bon et devrait être défendu contre le mal, se trouve livré à la violence, j'éprouve un profond étonnement, une profonde tristesse, et je me sépare avec douleur.

J'ai professé autrefois que dans la vie, avec les âmes qui se trouvent sur ma route, j'aimais à chercher ce qui rapproche et jamais ce qui sépare..

Mais quand se rencontrent entre des hommes que je voudrais aimer et estimer, et moi, des abîmes que je ne puis franchir pour aller à eux, oh ! alors mon âme souffre et crie.

Mais laissons-là les regrets et les cris.

Dans la situation telle qu'elle est donnée, en présence de la menace qui nous est faite, sachant que ce volume sera publié à des milliers et des milliers d'exemplaires, envoyé dans chaque village, dans chaque famille pour y remplacer le catéchisme et vider les églises, je demande simplement à M. le président du conseil quelle sera, relativement à cette publication et à cette propagande, l'attitude du Gouvernement. (Marques d'approbation et applaudissements à droite.)

M. le président. — La parole est à M. le garde des sceaux, président du conseil.

M. Dufaure, garde des sceaux, ministre de la justice, président du conseil. — Messieurs, j'ai autant de raisons que l'éminent orateur

qui descend de la tribune pour m'imposer une extrême réserve dans les courtes explications que je vais donner au Sénat. Je ne voudrais pas plus que lui exciter, surtout en ce moment, surtout après la manifestation dont il a parlé, une passion quelconque à l'occasion de la question qu'il a portée à la tribune.

Je répondrai simplement, brièvement, à la question elle-même et à quelques-unes des considérations dont il l'a fait précéder.

Mgr l'évêque d'Orléans a raison de le dire, l'idée du centenaire de Voltaire n'a pas pris naissance de nos jours. Elle remonte à deux années. Elle a été plusieurs fois annoncée, et il n'est pas inutile de dire qu'à l'époque où elle a été pour la première fois mise au jour, elle ne paraissait pas devoir prendre les proportions que nous avons craint de lui voir prendre ces jours derniers. On parlait en effet de la manière dont le centenaire de Voltaire devait être célébré ; on parlait, dans la circulaire d'un comité des finances qui patronnait cette entreprise, « de représentations théâtrales dans lesquelles on verrait les principales tragédies de l'auteur de Brutus, de Mahomet et de Rome sauvée, d'un musée où seraient rassemblés les statues de Voltaire, ses bustes, ses portraits, ses manuscrits, et de conférences faites par des illustrations de la poésie, de la philosophie, de la politique contemporaines, et d'autres fêtes encore. »

Il n'y avait assurément dans tout cela rien qui pût éveiller la sollicitude de nos prédécesseurs, ni plus tard la nôtre.

Nous n'avons eu à nous occuper de la question du centenaire de Voltaire que le jour où on a voulu, non plus dire, mais agir, et annoncer une fête nationale dans laquelle on avait la prétention de faire intervenir les pouvoirs publics.

Il n'était pas possible d'admettre que le centenaire de Voltaire devînt une fête nationale (Très-bien ! à droite) ; quelle que soit l'illustration du grand écrivain, elle ne pouvait pas être sanctionnée par le concours des pouvoirs publics, et, à cette occasion, mon collègue de l'intérieur a adressé au conseil municipal de Paris la réponse à laquelle l'éminent orateur faisait allusion tout à l'heure, à laquelle il donnait son approbation, et qui, ce me semble, a obtenu de l'opinion publique une approbation à peu près générale. (Très-bien ! très-bien !)

En même temps était annoncée la publication d'un livre qui contiendrait une partie des œuvres de Voltaire. Ce livre a paru ces jours derniers. Messieurs, il faut bien que je dise au Sénat que le bruit qu'il a fait en naissant n'a pas répondu à l'effroi que l'on a montré depuis, car il a été déposé à la préfecture de police dans les premiers jours du mois, et ces jours derniers, avant-hier encore, Mgr l'évêque d'Orléans ne le connaissait que depuis vingt-quatre heures, et je n'en avais moi-même connaissance que depuis une heure. Il ne semblait donc pas que nous eussions à nous préoccuper de l'effet de propagande que la publication des œuvres choisies de Voltaire, à l'occasion du centenaire,

pouvait produire sur l'opinion publique. Néanmoins, sur l'avis qui nous a été donné, il m'a paru nécessaire que le Couvernement adoptât un plan de conduite au sujet des poursuites qu'on lui demandait d'exercer contre cette publication.

Je n'ai aucune raison pour ne pas dire à la tribune du Sénat que M. le procureur général près la cour de Paris, dont l'opinion est aussi éclairée que peu suspecte en ces matières, a repoussé loin de lui (Vive approbation à gauche) l'idée d'exercer des poursuites judiciaires contre l'ouvrage...

M. Testelin. — Je le crois bien !

M. le président du conseil... et qu'après avoir examiné la question longuement, sous toutes ses faces, nous avons été convaincus qu'il n'y avait pas de poursuites à exercer.

Voix à gauche. C'est évident. Très-bien !

M. le président du conseil. — Ce n'est pas, messieurs, que nous songions, ni M. le procureur général, ni aucun de mes collègues, ni moi, à donner une approbation quelconque à ces passages que l'on a rendus plus notoires tout à l'heure en les répétant à la tribune. (Très-bien ! très-bien ! et applaudissements à gauche.)

M. de Gavardie. — C'est trop fort !

M. le président du conseil... Non, messieurs, nous partageons à leur égard les opinions et les sentiments très-prononcés de l'éminent prélat. Mais autre chose est de juger à notre époque, impartialement, selon les règles du bon sens et de la conscience universelle ces passages de Voltaire et beaucoup d'autres, autre chose est de soumettre à nos tribunaux ces écrits qui remontent à une époque si loin de nous, ces écrits qui, depuis l'époque où ils ont paru, ont été publiés tant de fois dans toutes les langues, sous tous les formats, tantôt en 70 volumes contenant les œuvres complètes, tantôt partiellement, par ouvrages séparés moins illisibles, par leur format, que le livre compact que j'avais entre les mains tout à l'heure.

Un sénateur à gauche. C'est cela ! — (Très-bien !)

M. le président du conseil. — Messieurs, veuillez songer à cette idée : Exercer des poursuites, aujourd'hui, devant le jury, contre Voltaire ! (Bruyante hilarité à gauche.)

M. de Gavardie. — Non ! contre ses éditeurs !

M. le baron de Lareinty. — Ce n'est pas contre Voltaire, c'est contre sa morale !

M. le président du conseil. — Ce n'est pas, messieurs, un adorateur de Voltaire qui vous parle ; loin de là. Je rends hommage à son grand esprit ; je reconnais qu'il a contribué par ses écrits à produire dans les mœurs publiques des adoucissements dont nous profitons aujourd'hui... (Très-bien ! et applaudissements répétés à gauche.)

M. le baron de Lareinty. — Et la bataille de Rosbach !

M. le président du conseil. — Ce n'est pas de la bataille de Rosbach

dont je parle. Comment un de mes honorables collègues peut-il croire, quand je parle des adoucissements dans les mœurs publiques, que je parle de la bataille de Rosbach ! (Nouveaux rires à gauche. — Exclamations à droite.)

M. le baron de Lareinty. — Je demande la parole.

M. le président. — N'interrompez pas, messieurs !

M. le président du conseil. — Messieurs, je vous en conjure, la conversation que nous avons à la tribune roule sur un sujet assez sérieux pour ne pas interrompre hors de propos et sans répondre même à ce que l'orateur a dit.

M. le baron de Lareinty. — Je demande que le président du Sénat fasse respecter le Sénat dans la personne d'un de ses collègues !

M. le président. — Le président dirige le débat sous sa responsabilité ; toute interpellation de collègue à collègue est interdite, à plus forte raison si elle s'adresse au président. Je ne puis accepter la vôtre.

M. le baron de Lareinty. — Et si l'on prononce des paroles blessantes pour un sénateur !

M. le président. — Monsieur de Lareinty, vous n'avez pas la parole !

M. le baron de Lareinty. — Quand on est attaqué, on a toujours le droit de se défendre.

M. le président. — Si vous persistez, je vous rappellerai à l'ordre.

M. le président du conseil. — Messieurs, toute ma pensée sur ce point est celle-ci : le temps où nous vivons, — et l'éminent orateur auquel je succède l'a reconnu dans une des brochures qu'il vient de publier, — le temps où nous vivons est infiniment supérieur au temps où vivait Voltaire. (Très-bien ! et applaudissements à gauche.)

M. Hérold. — Oui, grâce à lui !

M. le président du conseil. — La société au milieu de laquelle il a passé sa vie a été, sous beaucoup de rapports, complice de tout ce que l'on peut trouver à accuser dans ses ouvrages. (Très-bien ! très-bien !) Il a exercé sur elle, par son incontestable génie, une influence qui a été pernicieuse, et elle a exercé sur lui une influence qui l'a souvent dominé et a contribué à ses égarements ; voilà ce que je pense à son sujet ; mais en même temps je dis que si nous trouvons dans nos mœurs, dans nos relations sociales un adoucissement remarquable, si des idées et des habitudes de tolérance se sont répandues parmi nous, assurément plus fortes...

M. Barthélemy Saint-Hilaire. — Très-bien !

M. le président du conseil. — ... qu'elles ne l'étaient de son temps, si nos lois criminelles ont été adoucies, si nous sommes moins exposés à de grandes iniquités judiciaires, je crois fermement que ses écrits y ont contribué... (Nouveaux applaudissements à gauche.)

Je crois donc avec tous les écrivains qui l'ont jugé sans passion qu'il y a dans sa vie de grandes choses et des côtés détestables ; la

postérité se charge d'en faire le partage; elle l'a fait déjà, et c'est fort dangereusement que nous réveillerions maintenant l'attention du public sur ces tristes ouvrages qui n'étaient plus lus par personne et qui n'étaient pas même approuvés par ceux qui croient devoir encore se déclarer les adversaires de la sainte religion que Voltaire a tantôt louée, tantôt vénérée, quelquefois adorée et trop souvent livrée aux plus violents sarcasmes.

Eh bien, voilà un volume de mille pages; il contient des œuvres charmantes qui ont été lues par tous les amis de notre langue nationale (Approbation à gauche.); des tragédies qu'on ne lit pas très-volontiers aujourd'hui (Sourires); de longs fragments historiques fort bien écrits, mais auxquelles on n'accorde plus grande confiance, car les recherches historiques, depuis Voltaire, ont fait de tels progrès qu'on ne peut plus reconnaître une grande valeur aux siennes; puis, à la fin de ce volume viennent ces misérables passages auxquels probablement aucun lecteur ne serait arrêté... (Exclamations à droite) à moins qu'on ne les leur indique.

Nous avons donc considéré d'abord que la publication, prise en elle-même, ne présentait pas les dangers que l'on croit y voir; nous croyons que c'est avec témérité que, quand on a déposé le volume à la préfecture de police, on a déclaré qu'on l'imprimerait à 2,000 exemplaires, et qu'il n'en a pas été imprimé un plus grand nombre. Nous avons considéré, enfin, que de telles poursuites seraient bien singulières au milieu d'une société nouvelle, qui serait appelée, en définitive, sous le nom de jury, à les juger, au milieu d'une société livrée à des idées, dirigée par des principes qui ne préoccupaient guères Voltaire, sous un gouvernement qu'il n'avait pas deviné et pour lequel il n'avait jamais manifesté de préférences.

Il est admis en jurisprudence que, quand un livre n'est que la réimpression d'anciens ouvrages souvent publiés sans avoir été poursuivis, qui sont entre toutes les mains, il est bien difficile d'obtenir contre eux des condamnations.

J'admets, avec Mgr l'évêque d'Orléans, la différence qu'il y a entre des œuvres complètes en 70 volumes et des œuvres choisies en un volume, même de 1000 pages. La différence existe, elle est sensible, la nier serait manquer de bonne foi; mais, en même temps, je déclare que ce n'est pas en 70 volumes que les œuvres de Voltaire ont été publiées; chacun de ses ouvrages a été publié à part, et si vous voulez fouiller la Bibliothèque nationale, vous en trouverez de tous les formats, de toutes les époques; ces ouvrages ont été répandus dans toutes les mains, dans toutes les bibliothèques. Que pourrions-nous faire?

Quant à la publication nouvelle qui nous occupe en ce moment, je déclare, je ne crois pas — et M. le procureur général près la cour de Paris a été de mon avis, ou du moins il m'a donné, à ce sujet, son

avis et je l'ai partagé, — je ne crois pas, nous ne croyons pas que la nouvelle édition qui a été faite des œuvres choisies de Voltaire, à l'occasion du Centenaire, puisse être poursuivie devant les tribunaux.

Mgr l'évêque d'Orléans m'a adressé, en finissant, une autre question : Accorderez-vous, m'a-t-il demandé, ou plutôt M. le ministre de l'intérieur accordera-t-il à cette publication l'estampille du colportage? Ici, je répondrai en deux mots, dont le Sénat voudra bien, je l'espère, se contenter. L'estampille n'a pas été demandée, et M. le ministre de l'intérieur n'a pas eu, par conséquent, à s'en préoccuper. Si la demande est faite, le sujet présentant un certain caractère de gravité, sera soumis au conseil, et le conseil s'en occupera.

Je ne suis pas autorisé à faire, en ce moment, une réponse plus explicite. (Vive approbation et applaudissements à gauche. — Exclamations à droite.)

M. le baron de Lareinty. — Et si la demande n'est pas faite ?

M. le président. — L'incident est clos.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

La situation politique générale. — Avertissement aux chefs d'État et aux peuples. — Le socialisme en Allemagne. — Discours de l'empereur Guillaume ; supplique des catholiques. — Projet de loi contre le socialisme. — Le Centenaire de Voltaire et les processions. — Mort de Mgr Poirier, évêque de Roseau.

23 mai 1878.

Toujours même situation politique au dehors : on parle bien de congrès, et l'on annonce que le comte Schouwaloff revient de Saint-Pétersbourg rapportant à Londres un rameau d'olivier; mais les Turcs réorganisent leur armée avec une fébrile activité; l'Angleterre pousse ses armements avec une vigueur qui n'est égalée que par celle de la Russie; M. de Bismark nous paraît toujours vouloir la guerre, — ce que prouveraient du reste ses déclarations pacifiques, — et il nous semble que la justice divine a à régler avec l'Europe un compte dont la miséricorde ne demanderait sans doute qu'à adoucir la rigueur, mais la miséricorde veut être invoquée, et peuples et gouvernements ne sont que trop d'accord à mettre Dieu de côté dans leurs projets et leurs combinaisons.

Cela nous empêche toujours de croire à la consolidation de la paix.

Ce n'est pourtant pas les avertissements qui manquent. En Russie, une jeune femme, nourrie des doctrines anarchiques

des nihilistes et de la lecture des romans, se pose en redresseuse des torts, tire sur un général et devient une héroïne, parce qu'elle a regardé l'assassinat comme une arme légitime; en Prusse, un socialiste exalté tire sur l'empereur d'Allemagne et se voit défendu par la plupart des organes de la presse républicaine. Partout des symptômes semblables, partout la prédication des doctrines les plus anarchiques, et, pour parfaire le tout, la célébration prochaine, — organisée et poussée par la franc-maçonnerie, — du centenaire de l'homme qui représente le plus fidèlement et le plus hideusement l'impiété, l'esprit de révolte, la bassesse, l'hypocrisie et l'obscénité. Si rien de tout cela n'ouvre les yeux des chefs d'État et des hommes qui dirigent les affaires publiques, que faudra-t-il donc pour les éclairer ?

—

En Allemagne, on paraît voir quelque chose. Répondant à ses ministres qui le félicitaient d'avoir échappé aux coups du régicide, l'empereur Guillaume a dit :

C'est la troisième fois qu'on a tiré sur moi. Quelque douloureux et triste que soit ce fait, je trouve une consolation dans la sympathie du peuple qui, dès le premier moment, s'est manifestée si vivement et a fait tant de bien à mon cœur. Il ne faut pas prendre ces choses-là à la légère, n'importe sous quel rapport. A l'époque où j'étais membre du ministère d'État, j'ai toujours signalé les dangers qui devaient résulter des tendances anti-gouvernementales qui régnaient alors, et mes appréhensions ont été malheureusement confirmées par les événements de 1848.

Maintenant, de nouveau et d'une façon plus impérieuse, *le gouvernement a le devoir d'agir, afin que les éléments révolutionnaires ne l'emportent pas. Il faut particulièrement veiller à ce que le peuple ne perde pas le sentiment religieux.* Empêcher ces choses, c'est la tâche principale à laquelle il faudra s'appliquer.

Voilà de bonnes paroles; mais quand on sait ce que devient le *sentiment religieux* dans le protestantisme, ne voit-on pas que ce *sentiment religieux* ne peut se trouver dans toute sa force et son efficacité sociale que dans le catholicisme, en un mot, que le sentiment religieux doit être le sentiment catholique? Le catholicisme est le christianisme intégral; si l'on ne veut pas y revenir, on ne verra point revenir le respect de l'autorité et l'on ne pourra établir solidement la liberté, qui doit respecter à son tour le droit, dont la base ne se trouve que dans le devoir.

Or, l'empereur Guillaume, qui parle bien, agit-il aussi bien ?

Le *Kulturkampf* est-il un bon moyen de restaurer et d'affermir le sentiment religieux ? Les catholiques allemands viennent de le dire eux-mêmes à l'empereur dans une supplique où ils exposent les dommages causés à la religion par cette *lutte pour la civilisation* qui n'est qu'une lutte contre le catholicisme et même le christianisme.

Que Votre Majesté, disent ces courageux catholiques, fasse un voyage dans toute l'Allemagne, du hameau au village, du village à la ville, et elle verra la dévastation et la désolation apportées à nos sanctuaires et à nos établissements religieux dans une quantité innombrable de localités de notre patrie

Des centaines de nos prêtres sont morts sans que l'on ait pu nommer leurs successeurs, des centaines d'autres prêtres gémissent dans les cachots et dans l'exil, notre épiscopat est banni ou en prison, des milliers de religieux et de religieuses, qui ne voulaient que le bien du prochain, ont dû se sauver hors de la patrie, des centaines de milliers de fidèles sont privés d'assister au saint sacrifice et de recevoir les saints sacrements.

Passant ensuite aux conséquences du Kulturkampf, les signataires exposent comment les socialistes ont pu, grâce à lui, s'organiser dans toute l'Allemagne. Ils conjurent enfin Sa Majesté de rétablir la paix religieuse, afin que l'on puisse lui donner au crépuscule de sa vie le titre de véritable prince de la paix. La supplique des catholiques sera-t-elle comprise ?

—

Quoi qu'il en soit, un projet de loi vient d'être soumis au Reichstag pour la répression de l'agitation socialiste en Allemagne. En voici les articles :

1. Les imprimés et les réunions qui poursuivent les tendances de la démocratie socialiste peuvent être interdits par le Conseil fédéral. L'interdiction devra être portée à la connaissance du public et communiquée immédiatement au Reichstag ; si le Reichstag n'est pas réuni, elle devra lui être communiquée à sa prochaine session. Le Reichstag peut ordonner la levée de l'interdiction.

La diffusion d'imprimés dans les lieux publics, dans les rues et sur les places publiques peut être provisoirement interdite par la police quand ces imprimés poursuivent les tendances indiquées à l'article 1er. L'interdiction s'éteint si l'imprimé n'est pas interdit dans le délai de quatre semaines par le Conseil fédéral, à raison de l'article 1er.

3. Une réunion peut être dissoute par la police de la localité, ou après son ouverture, par le représentant de la police de la localité,

quand il y a des faits justifiant la croyance que la réunion poursuit les tendances indiquées à l'article 1er.

4. Quiconque répand un imprimé en contravention à une interdiction basée sur les articles 1 et 2, sera puni d'emprisonnement.

La saisie de l'imprimé peut se faire sans ordonnance judiciaire.

5. La participation à une société interdite conformément à l'article premier ou à une réunion interdite conformément à l'article 3, sera punie de la peine d'emprisonnement.

Même peine frappera quiconque ne s'éloignera pas immédiatement, dès que la dissolution de l'assemblée aura été prononcée à raison de l'article 3.

Ne pourront être punis d'une peine inférieure à un emprisonnement de trois mois les entrepreneurs et présidents de réunions et ceux qui dirigent les sociétés ainsi que ceux qui auront prêté leur local à une assemblée interdite.

6. Quiconque entreprend publiquement, par la parole ou par des écrits, de miner l'ordre existant légal ou moral, en poursuivant ces tendances indiquées à l'article premier, sera puni d'une peine d'emprisonnement qui ne pourra être moindre de trois mois.

7. Cette loi ne sera en vigueur que pendant trois ans. Les articles 1 à 5 entrent immédiatement en vigueur.

Cette loi sera sans doute votée; mais ce ne sera qu'un vain palliatif, si l'on ne donne pas à l'influence religieuse la part qui lui est due.

Ce n'est malheureusement pas en France que cette vérité est comprise. On sait quel esprit anime la majorité de la Chambre des députés, dont le gouvernement se fait le timide serviteur. Nous avons parlé plus haut du Centenaire de Voltaire ; on trouvera plus loin un discours de M. de Mun, qui montre trop clairement dans quelle voie l'on s'engage. En même temps qu'on veut célébrer l'apothéose d'un homme qui a été cynique jusqu'à la plus complète abjection et dont la vie a été une honte pour l'humanité, on interdit les processions religieuses dans les villes où elles avaient lieu jusqu'à présent, comme à Lyon et à Marseille, et c'est au nom d'un régime prétendu populaire, parce qu'il est républicain, qu'on interdit ces fêtes vraiment populaires et réclamées par les populations.

C'est triste, et ce serait peu rassurant pour l'avenir, si le réveil religieux qui se manifeste de toutes parts ne venait pas ranimer l'espérance, en montrant la France catholique toujours vivante, tandis que la France voltairienne achève de se déshonorer.

L'Église vient de perdre un de ses prélats les plus vénérés : Mgr Poirier, évêque de Roseau (à la Dominique).

Mgr Poirier, *René-Marie-Charles,* était né à Redon (Ille-et-Vilaine), le 7 octobre 1802. Ses parents le destinèrent à la marine, mais il se sentit de bonne heure entraîné vers l'état ecclésiastique. Il entra au grand séminaire de Rennes en 1822, reçut le sous-diaconat et le diaconat en 1826, et fut ordonné prêtre le 9 juin 1827. Il avait un frère qui entra aussi dans l'état ecclésiastique, fut ordonné prêtre en 1830, et partit pour les missions avec Mgr Mac Donall, vicaire apostolique de la Trinidad. René, pour rejoindre son frère, entra chez les Eudistes, sous la direction du P. Libermann, et, le 7 mars 1840, il débarquait à Port-d'Espagne, où il se livra avec le plus grand zèle aux travaux apostoliques sous la direction successive de Mgr Mac Donall, qui mourut en 1844, de Mgr Smith, et de Mgr Spaccapietra, aujourd'hui archevêque de Smyrne. Il fit, en 1836, un voyage à Rome, où Pie IX put apprécier son zèle et sa piété, revint à la Trinidad en 1857, et, le 25 décembre 1858, reçut de Rome les bulles qui l'instituaient évêque de Roseau. Il fut sacré à Port-d'Espagne, le 13 février 1859, par Mgr Spaccapietra, qui était assisté de Mgr Forcade, alors évêque de la Basse-Terre et depuis évêque de Nevers et archevêque d'Aix, et de Mgr Étheridge, évêque de Demerary, mort il y a quelques mois.

Mgr Poirier était le troisième évêque de Roseau. Le premier avait été Mgr Monaghan, évêque de 1851 à 1855; le second, Mgr Vergne, évêque de 1856 à 1858. Ces deux prélats, dit M. l'abbé Maret dans une notice consacrée à Mgr Poirier, n'ayant fait que passer sur le siège de Roseau, il restait beaucoup à faire à leur successeur, des dettes à payer, des œuvres à établir, un clergé à former, des institutions à consolider, le schisme de Saint-Thomas à éteindre, des titres à enregistrer; Mgr Poirier, à force de prudence et de zèle, vint à bout de tout et obtint de la reine Victoria des concessions avantageuses à son diocèse, placé sous la domination anglaise.

Mgr Poirier fut l'un des Pères du Concile du Vatican. Il est mort le 23 avril 1878.

J. Chantrel.

L'ÉLECTION DE M. DE MUN

La Chambre des députés, qui ne se lasse pas plus d'invalider que de voter des millions que les contribuables auront à tirer de leurs poches, en est enfin arrivée, samedi dernier, 18 mai, à l'élection de M. le comte Albert de Mun.

M. de Mun représente un arrondissement breton, un arrondissement catholique ; il est catholique et conservateur, et l'un de ces vrais conservateurs qui savent que les sociétés ne se soutiennent et ne se relèvent que par la religion ; mettant d'accord ses actes avec ses principes, il s'est placé à la tête d'une œuvre qui a pour but de relever l'ouvrier, de le rendre libre en l'affranchissant du joug révolutionnaire, et de fusionner les classes par un échange fraternel de bons offices, par l'union dans la même foi et dans les mêmes sentiments. En outre, M. de Mun est éloquent. Que de titres à une invalidation !

Mais les voix obtenues par M. de Mun aux dernières élections surpassent de plusieurs milliers celles de son concurrent le plus favorisé ; ... mais, au bout de six mois, on n'a pu recueillir aucun fait sérieux qui entache l'élection ; ... mais le bureau chargé d'examiner l'élection conclut à la validation et à la validation immédiate : tout cela rend l'invalidation assez difficile, d'autant plus difficile que M. de Mun réduit à néant toutes les accusations de ses adversaires.

Une bonne majorité n'est pas embarrassée pour si peu ; elle trouve même dans la difficulté un moyen nouveau de triomphe : elle ajourne, ce qui fait que M. de Mun n'est pas encore un député complet, et qu'une nouvelle élection ne peut le ramener triomphant à la Chambre.

Telle a été la séance du 18 mai. Nous n'avons pas ici à reproduire toute la discussion, il nous suffira de donner la dernière partie du discours de M. de Mun, qui a un intérêt à la fois politique et religieux.

M. le comte de Mun. — M. le sous-secrétaire d'État qui nous disait l'autre jour que l'accusation de faire de la candidature officielle était pour le gouvernement une mortelle injure, n'est-il pas assez bien renseigné sur les actes de son administration

pour me permettre de dire deux mots de ce qui se passe dans mon arrondissement. (Bruit.)

Je ne parlerai pas en détail des révocations et des déplacements de fonctionnaires. Je me borne à constater que la terreur, la délation sont organisés dans tout l'arrondissement. (Très-bien, très-bien, à droite. — Bruit à gauche.) Quiconque a des sympathies pour moi est traqué, pourchassé, frappé. On appelle cela, dans la langue de M. le sous-préfet, « la clique cléricale. » (Rires.)

J'ai là une déclaration de conseillers municipaux qui affirment que, le 22 mars, M. Demangeat, sous-préfet, les a réunis et leur a dit : « M. de Mun est un homme de rien, étranger à l'arrondissement (exclamations), imposé, non pas même par les prêtres, mais par les jésuites. » Et un conseiller, s'étant étonné d'un tel langage, le sous-préfet s'est écrié avec colère : « Si M. de Mun est votre homme, nous le renverrons. » On ne pouvait pas annoncer plus clairement mon invalidation. (Mouvements divers.)

Le sous-préfet ajoutait : « M. Le Maguet est un honnête homme ; il a gardé les vaches avec vous. » (Rires.)

Ce n'est pas là un fait isolé. Le dossier est plein de déclarations de ce genre.

M. Leroy, rapporteur. — J'ai communiqué à M. de Mun toutes les pièces du dossier, et je dois dire que je n'ai nullement connaissance des documents dont il parle. (Exclamations à gauche.)

M. de Mun. — Est-il donc nécessaire de communiquer des pièces qui n'ont pas rapport à l'élection ?

M. Albert Joly. — Si ces pièces sont étrangères à l'élection, pourquoi en parlez-vous ? (Très-bien, très-bien, à gauche.)

M. de Mun. — Le jour du tirage au sort, le sous-préfet dit qu'il briserait tous ceux qui lui feraient de l'opposition et qu'il fallait voter pour M. Le Maguet. (Bruit prolongé.) Je ne veux pas dire les noms des protestataires, car je ne veux pas vous livrer des victimes. (Applaudissements à droite.)

Dans chacune de ces tournées se produisaient des attaques contre la religion. (Exclamations à gauche.) En arrivant devant la croix du Bourg, le sous-préfet dit à un maire : « Vous saluez encore ces croix-là, vous, nous ne les saluons plus. » (Exclamations à gauche. — Bruit prolongé.)

Après ce bel exploit, le sous-préfet alla examiner les travaux d'une maison d'école, et comme ces travaux n'allaient pas à son

gré, il dit à l'entrepreneur : « Comment, vous, un mangeur de bon Dieu, vous faites si mal votre ouvrage ! » (Exclamations à gauche.)

Je fais appel à mes collègues de Bretagne. Il faut avoir vécu au milieu de ces communes, où pas un de nos paysans ne se permettrait de ne pas saluer la croix, pour comprendre l'effet produit. A côté de la croix qui s'élève il y a la ruine de la croix détruite par la Révolution. (Applaudissements à droite.)

M. Albert Joly. — Nous disons que tous ces faits ne sont pas vrais. (Très-bien, très-bien, à gauche.)

M. de Mun. — Voilà ce qui se passe. Et quand on aura agi, bouleversé le pays durant quatre mois, on invalidera mon élection. Le pays le sait bien. Aussi commence-t-on à dire, chez nous, que les républicains sont impatients de cette persistance du Morbihan à se soustraire à la République. On dit que ce n'est pas un homme seulement qu'on veut frapper, mais la religion. (Exclamations à gauche. — Applaudissements à droite.)

On se rappelle qu'il y a deux ans, quand une commission d'enquête fut nommée, son premier soin fut de s'occuper de la déclaration de 1682 et de la question des séminaires. Est-ce que cela avait trait à l'élection ?

Quand ce peuple des campagnes lointaines aura compris que vous menacez la religion... (Protestations et exclamations à gauche.)

M. Baudry-d'Asson. — Ayez le courage de l'avouer.

M. de Mun. — Alors vous verrez s'élever contre vous une insurmontable répulsion. Si vous voulez faire votre enquête par toute la France, vous vous apercevrez qu'à force de dénoncer, de proscrire le catholicisme (exclamations à gauche), vous êtes arrivés à former entre tous les catholiques une véritable ligue contre vous. (Exclamations et applaudissements à gauche. — Bruit prolongé.)

Vous vous êtes préparé là un ennemi irréconciliable. C'est une lourde faute. Il n'y a pas de gouvernement qui ait pu se passer de la force religieuse : pas un gouvernement n'a pu s'élever sur les ruines de la foi. (Applaudissements à droite.) Vous resterez dans la loi commune ; vous vous porterez à vous-même une blessure mortelle. (Très-bien, très-bien, à droite.)

On signalait tout à l'heure le succès des républicains dans les élections partielles, avez-vous compté vos majorités ? Il n'y pas

un gouvernement nouveau, qui, ayant en son pouvoir tous les moyens d'action, ne puisse faire triompher ses candidats?

M. Perin. — Il y a le gouvernement du 16 mai. (Applaudissements à gauche.)

M. le comte de Mun. — Vous oubliez le 14 octobre.

Je dis qu'il n'y a pas à vous glorifier des 1,000 ou 1,500 voix de majorité que vous apportez à chaque élection, alors qu'une minorité si persistante continue à protester contre vous.

On a reproché à mes amis d'avoir mêlé, dans la lutte électorale, le nom de M. Gambetta. C'est vrai, je l'ai fait et je le referai encore.

J'estime qu'on a le droit de dire d'un homme qu'il est le candidat d'un autre, lorsque cet autre commande à tout un parti. (Vives réclamations à gauche.)

M. Georges Perin. — C'est une erreur complète ! Personne ne commande au parti républicain !

M. Paul de Cassagnac. — Personne ne commande, dites-vous; mais tout le monde obéit !

M. Georges Perin. — Je maintiens que c'est une erreur !

M. Alfred Naquet. — C'est bon pour les cléricaux d'être commandés par le pape !

M. Clémenceau. — M. de Mun est donc le candidat du pape !

M. le comte Albert de Mun. — Je sais bien que, quand viennent les élections, on crie au scandale, on a des pudeurs toutes nouvelles : on ne veut plus rien tenir de M. Gambetta, et on repousse le patronage de son nom ! En Bretagne surtout, on s'en défend avec une vigueur dont les protestations de mon adversaire gardent encore la trace !... Mais ici, quand on est à la Chambre, bien et dûment validé, quel est donc celui qui le désavoue comme son chef?

A gauche, ironiquement. — C'est superbe, cela!

M. le comte Albert de Mun. — Pourquoi donc alors se défendre si fort, au moment des élections, d'un patronage qui s'accepte si bien dans la réalité de la vie politique? Et de quel droit nous reprochez-vous de vous avoir donné la veille une épithète qui convient si bien à votre lendemain ?

A gauche. — Mais à l'élection ! Ce n'est pas l'élection, tout cela !

M. le comte Albert de Mun. — Vous dites que je m'en suis servi pour intimider et effrayer les électeurs ? non, mais pour leur ouvrir les yeux, en leur montrant où les mènent les candidats

de la République. Et rien ne pouvait mieux le leur faire compremdre que le nom de votre chef.

Car vous savez ce qu'il leur représente et pourquoi il leur fait peur.

Un membre à gauche. — Il ne fait pas si peur que cela !

M. le comte Albert de Mun. — Sans doute... (Interruptions diverses.)

Il faut bien que je réponde là-dessus ! On en fait un argument contre mon élection. (Oui ! oui ! — Parlez !)

Sans doute son nom réveille chez eux les impérissables et douloureux souvenirs du temps où M. Gambetta était le maître absolu de la France.

Sans doute, il fait apparaître à leur esprit troublé l'image dramatique des camps où la jeunesse de Bretagne allait ensevelir ses forces et sa vie... (Très-bien ! et applaudissements à droite. — Rumeurs à gauche.)

M. le vicomte de Bélizal. — Le camp de Conlie !

M. Charles Floquet. — C'est honorable pour votre patriotisme.

M. Alfred Naquet. — Qui est-ce qui avait amené la guerre, sinon le parti catholique ?

M. le comte Albert de Mun..... le souvenir de ces désastres sans nom, cortége désormais inévitable de sa mémoire ! (Approbation à droite. — Protestations à gauche et au centre.)

M. Charles Floquet. — C'est un langage odieux !

M. le président. — Monsieur de Mun, M. Gambetta est absent... (Bruit à droite.)

M. le comte Albert de Mun. — J'ai fini.

Messieurs, je vous l'ai dit en commençant...

M. le président. — M. Gambetta est absent. (Vives réclamations à droite.)

M. de Baudry-d'Asson. — La guerre à outrance et le camp de Conlie, c'est de l'histoire ! On a le droit de la rappeler à la tribune.

M. le président. — J'en appelle à M. de Mun lui-même. Est-il bien convenable d'attaquer, dans les termes où il le fait, un collègue absent ? (Bruyantes réclamations à droite.)

M. Paul de Cassagnac. — C'est de l'histoire !

M. le président..... et en le faisant, M. de Mun ne se met-il pas absolument en dehors du sujet qu'il a à traiter ? (Nouvelles réclamations à droite.)

J'ai montré, et M. de Mun en conviendra lui-même, j'ai montré beaucoup de libéralisme en le laissant en dehors de son sujet... (Rumeurs à droite.)

M. de Baudry-d'Asson. — Comment ! en dehors de son sujet? Il n'en est pas sorti.

M. le président..... — en parlant de choses étrangères à son élection.

Je le répète, il n'est pas posible que M. de Mun persiste, contre un collègue absent, dans une attaque aussi violente et j'ajouterai : aussi étrangère à son élection. Je prie l'orateur de rentrer dans la question.

M. de Baudry-d'Asson. — Il ne s'agit pas de savoir si M. Gambetta est absent. Ce n'est pas la faute de l'orateur. Il devrait être à son banc.

Un membre à droite. — Il y était tout à l'heure.

M. Albert Joly. — Il est plus facile d'attaquer un de ses collègues que de défendre son élection.

A gauche. — Parlez de l'élection !

M. de Baudry-d'Asson. — Il y a de dures vérités qu'il faut savoir entendre.

M. le président. — Il y a une chose qu'il faut savoir faire, c'est de garder le silence quand on est à son banc.

M. de Baudry-d'Asson. — Il y a des choses qu'il faut savoir permettre à l'orateur de dire, même contre les membres de la gauche.

M. le président. — Veuillez garder le silence.

M. le comte Albert de Mun. — Je suis trop habitué à la bienveillence que m'a toujours témoignée M. le président, pour ne pas y rendre encore une fois hommage. Mais il me permettra de lui dire que, si j'ai fait intervenir dans le débat le nom de M. Gambetta, c'est qu'il avait été apporté à cette tribune par ceux qui ont attaqué mon élection.....

A droite. — C'est vrai !

M le comte Albert de Mun..... que l'on s'est étonné qu'on l'ait mêlé à la lutte électorale et qu'il faut bien que j'en donne l'explication.

Quant aux attaques que j'ai dirigées contre lui, je croyais que le passé de la guerre de 1870, ainsi que le rôle qu'y a joué M. Gambetta, appartenaient à l'histoire et qu'on pouvait, en présence d'un si grand nombre d'hommes, qui appartiennent tout entiers à sa politique, comme leurs applaudissements l'ont témoi-

gné tout à l'heure, en parler avec la certitude qu'il se trouverait quelqu'un pour venir le défendre. (Approbations à droite.)

M. de Baudry-d'Asson. — M. le président s'est chargé de le défendre. (Rumeurs à gauche.)

M. Clémenceau .— Il n'a pas besoin d'être défendu.

M. le comte Albert de Mun.—Je disais, messieurs, pour en finir avec ce sujet, que ce qui émeut surtout dans le nom de M. Gambetta, c'est moins encore tous ces souvenirs que le cri de guerre contre le catholicisme par lequel il a résumé votre politique. (Interruptions à gauche et au centre). Ce cri a retenti au fond du cœur des Bretons.

C'est pour cela que tout ce pays s'est levé et s'est tourné de mon côté; c'est pour cela que d'un bout de la France à l'autre tous les catholiques se lèvent aussi et se détournent de vous !

M. Nadaud. — Vous ne croyez pas un mot de ce que vous dites ! (Vives rumeurs à droite.)

Plusieurs voix à droite. — A l'ordre ! à l'ordre !

Un membre à droite. — On insulte l'orateur !

M. le président. —Monsieur Nadaud, la parole que vous venez de prononcer vient mal à propos et elle n'est pas parlementaire.

M. de Baudry d'Asson. — Ah ! l'interruption vient de la gauche, elle ne mérite pas un rappel à l'ordre !

M. le comte Albert de Mun.—Voilà, messieurs, ce que votre enquête va mettre en lumière; et je le répète, quoi que vous fassiez, il faudra que vous comptiez avec cette minorité désormais attachée à vos pas. (Interruptions à gauche. — Mouvements divers.)

Et, quand vous ne l'entendrez plus, quand vous aurez achevé de la réduire au silence, c'est alors qu'elle vous deviendra plus redoutable que jamais, et que vous ressentirez la faute que vous avez faite. Cette minorité, vous en vivez aujourd'hui, parce que l'ayant sous vos yeux, vous ne songez encore qu'à vous unir pour la combatre. (Applaudissements à droite.) Mais quand vous aurez définitivement étouffé sa voix, alors il faudra bien vous regarder les uns les autres et ce sera pour nous le commencement de l'espérance! (Interruptions à gauche. — Mouvements en sens divers)

Pendant que je vous parle, je me souviens d'un discours de M. le comte de Serre, qui a l'air d'être fait pour vous. Il disait: « Dans les premiers temps de la Révolution, les hommes du jour dirent aux hommes de la veille: Vous n'êtes pas nationaux, reti-

rez-vous ! Bientôt vinrent les hommes du lendemain, et par d'aussi bonnes raisons, ils éloignèrent les hommes du jour pour être bientôt après chassés eux-mêmes par des nouveaux venus.

« ..... Tous les intérêts légitimes se trouvant alors en dehors de la représentation, les Assemblées ne purent maintenir leur autorité... qu'en opprimant tout ce qui n'était plus représenté par elles, et à mesure qu'elles s'épuraient, la violence augmentait dans leur sein.»

Vous en êtes là, messieurs; vous avez mis hors la nation les hommes de la veille; les hommes du lendemain sont là qui vous attendent. (Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

Et maintenant votez l'enquête, c'est moi qui vous y convie. (Ah ! ah ! à gauche.) Ce sera peut-être pour ma cause une épreuve de plus; mais qu'importe, si c'est aussi pour vous un pas de plus vers votre ruine ! (Applaudissements à droite. — L'orateur, en retournant à son banc, est entouré et vivement félicité par ses collègues de la droite.)

LES FÊTES DE BOURGES

Nous n'avons pu dire qu'un mot, dans notre dernier numéro, du millémaire de sainte Solange célébré à Bourges au milieu d'un immense concours de peuple ; nous ne pouvons, à cause du peu de pages dont nous disposons, donner à la description de ces fètes religieuses, qui sont les vraies fètes populaires, tout l'espace que nous désirerions ; mais nous nous reprocherions ici de ne pas au moins faire connaître en résumé le discours prononcé dans la cathédrale de Bourges par Mgr Mermillod. Nous empruntons ce résumé à M. Auguste Roussel, qui a fait dans l'*Univers* le compte rendu de la fête de Bourges.

Scit enim omnis populus... mulierem te esse virtutis. C'est par ce texte de Ruth que, dès le début, l'orateur résume et illumine tout son discours. Pourquoi, dit-il, parler encore, après toutes les voix éloquentes que vous avez entendues, en présence de l'éminent cardinal dont la venue parmi vous est, à elle seule, un magnifique témoignage, après les évêques de Périgueux, du Mans et de Limoges, après votre illustre métropolitain, en face de cette pompe et de cette assistance dont le seul spectacle parle

plus haut que toute parole et défie toute éloquence? Cependant je n'ai point refusé de parler une dernière fois, malgré toutes ces raisons de me taire, car une dernière fois il me semble opportun de proclamer avec plus de force encore que cette fête incomparable a pris et garde un triple caractère: que c'est une fête religieuse, que c'est une fête nationale, que c'est la fête du peuple.

C'est une fête religieuse, car c'est la glorification d'une sainte, et qu'est-ce qu'un saint? Tout saint reproduit Adam dans sa splendeur première, alors qu'il avait le sceptre dominateur de deux forces, son âme gouvernant ses sens pour le porter à Dieu, et son âme dominant le monde pour le garder à Dieu. Jésus-Christ, créant un saint, lui communique cette double puissance, et ainsi s'explique la mystérieuse et extraordinaire influence des saints dans le monde et sur le monde. Telle fut sainte Solange, dont on peut dire que la vie se résume en ces trois mots: Bethléem, Nazareth, le Calvaire. Bethléem, c'est sa naissance pauvre dans une pauvre chaumière des plaines du Berry, avec leurs modestes horizons, qui pourtant promettent tout, image de notre bergère dont la naissance semblait devoir borner à son hameau la vie et l'influence, mais qui vit, après mille ans, plus triomphante et plus belle aux yeux et dans le cœur de tout un peuple ravi. Nazareth, ce sont les quelques années de son humble vie de bergère, qu'on pourrait, comme les trente années de Jésus-Christ à Nazareth, résumer en deux mots: elle priait et travaillait. Au foyer comme dans les champs, pour elle tout était une vision de Dieu. Aussi était-elle armée pour la résistance, quand vint la séduction. Un brillant gentilhomme la rencontre: il s'en éprend et lui offre sa fortune, son amour et sa main. Mais comment pourrait-elle accepter, étant dès lors fiancée à Jésus-Christ? Elle refuse et il use de violence; mais pendant qu'il la saisit et l'emporte sur son coursier, elle, puisant en Dieu une vigueur surnaturelle, se soustrait à la brutale étreinte, court rapide vers son troupeau et meurt à genoux, offrant à Dieu sa tête virginale que d'un coup de son épée a tranchée son barbare séducteur. C'est alors que, comme saint Denis, comme sainte Valérie, la première martyre des Gaules, Solange prend sa tête dans ses mains et la porte sur l'autel de l'église du village, en jetant à son époux céleste le triple cri que plus tard poussera aussi Jeanne d'Arc sur son bûcher de Rouen: Jésus! Jésus! Jésus!

Ah! oui, c'est bien la fête religieuse puisque c'est la glorifi-

cation de la piété modeste et de la pureté virginale dominant les vulgaires abaissements de la chair, le triomphe des saintes noblesses de l'âme contre les séductions et les menaces. Enlevée sur les deux ailes de la pureté et du martyre, Solange a pris son âme, elle se réfugie près du tabernacle et emporte son honneur dans les splendeurs de Dieu. Grâce au ciel, ce refuge béni est toujours debout ! Voilà pourquoi aujourd'hui, se souvenant des serments de leur sacre, lorsqu'ils ont promis de ne se laisser vaincre ni par les séductions ni par les menaces dans la défense de la pureté et de la vérité, les évêques sont venus, témoignant par leur présence que l'Église n'a jamais failli à son devoir sacré. Voilà pourquoi elle acclame aujourd'hui dans une solennité religieuse cette victoire de la virginité et du martyre, cette suave bergère qui, dans l'indomptable fidélité de son cœur virginal, a su redire ou plutôt réaliser ce cri de la foi triomphante : *Potius mori quam fœdari !*

C'est une fête nationale. L'apostolat des saints ne finit pas avec leur vie, et leurs ossements prophétisent. Voyez le Berry. Depuis mille ans, il a gardé le fidèle souvenir de sa jeune sainte. A la fin du neuvième siècle, c'est le thaumaturge des Gaules, le glorieux saint Martin, qui, s'inclinant pour ainsi dire devant sainte Solange, lui cède l'honneur de donner désormais son nom au village, qui jusque-là s'était appelé Saint-Martin. Le seizième siècle traçait sur les murailles de l'hôtel de ville de Bourges la figure de la bergère martyre. Aux siècles suivants, on voit le clergé, les échevins et le peuple, fidèles aux pèlerinages comme aux processions en son honneur ; et au lendemain du concordat, voici que Mgr de Mercy et Mgr de Villèle s'empressent à retrouver les reliques de la sainte et à relever l'éclat de son culte. Mais que dire des temps contemporains et du zèle pieux avec lequel l'éminent archevêque de Bourges a fait son œuvre, pour ainsi dire, de la complète restauration du culte cher à son peuple ? Ainsi mille ans ont passé pendant lesquels dynasties et peuples ont eu leur gloire et leur décadence ; seul, le souvenir de Solange a dominé ces chutes formidables ; seul il reste debout, et aujourd'hui le culte de la sainte est vivant, gardé par toutes les familles du Berry, qui chante sa patronne avec les accents d'une foi qui se renouvelle avec plus d'ardeur, bien loin d'être près de s'éteindre.

Oui, malgré les troubles de l'heure présente, malgré les agitations et les angoisses, malgré certaines menaces peut-être, le pontife de Bourges a eu raison de croire au cœur de Solange

comme au cœur de son peuple. Fort de cette alliance, il n'a pas craint de vous convoquer à ces grandes solennités du millénaire, et vous y avez répondu de telle sorte qu'il n'est point de plus éloquent témoignage que cette fête est vraiment nationale. Aussi bien ne sait-on pas que le Berry n'est pas une province isolée? On l'a dit justement : c'est le cœur de la France. Et n'est-il pas vrai dès lors de dire que la France avec vous est ici tout entière, acclamant l'une de ces humbles filles qui marquent dans son histoire bien mieux que ne le firent chez d'autres peuples les plus glorieux et les plus fiers conquérants ? Vous le dirai-je ? Il me semble parfois que, dans les temps actuels, la France reproduit la mission du peuple juif. Aux époques antérieures à Jésus-Christ Dieu ne s'est il pas servi des bergers pour en faire les fondateurs et les libérateurs de son peuple ? Les patriarches étaient des pasteurs. Moïse et David furent enlevés à leurs troupeaux pour guider Israël. Pourquoi ne dirais-je pas, au risque de paraître ingénieux, que si la France a été sauvée, non par des bergers, mais par des bergères, c'est qu'elle semble être le cœur de l'Eglise, puisque Rome en est la tête. Oui, depuis son berceau, lorsque sainte Geneviève présidait pour ainsi dire à sa fondation, jusqu'à sainte Solange au neuvième siècle, jusqu'à Jeanne d'Arc, suscitée des champs de la Lorraine pour être la libératrice de son pays, jusqu'au seizième siècle et à sainte Germaine de Pibrac, jusqu'au dix-septième siècle et à Marguerite-Marie, devenant la Jeanne d'Arc du Sacré-Cœur, ne semble-t-il pas que Dieu se plaît à faire comme circuler le surnaturel dans la fondation, la perpétuité et le relèvement de la France par la main de modestes bergères ?

Dieu, par suite, ne veut-il pas, — ce que nous devons espérer — que la France soit dans le monde la bergère qui garde les deux agneaux les plus immolés : la vérité et le droit, la justice et la charité ? Aussi vous avez compris le caractère national et patriotique de cette fête, et votre vieille basilique a tressailli en voyant, après dix siècles, elle qui a abrité des princes et des foules considérables, en voyant sous ses voûtes un peuple plus nombreux qu'elle n'en reçut jamais ; elle se trouve maintenant trop étroite, malgré ses proportions gigantesques ; ses nefs s'élargissent et ses murailles se dilatent, et voici que la cité de Bourges tout entière se décore comme une basilique et se transforme comme une vaste cathédrale de fleurs, de verdure, de colonnes de roses blanches et pourpre, qui va redire à tous,

lorsque les ossements de la bergère traverseront ses vastes nefs ouvertes sous le ciel : Oui, c'est la patrie qui se lève, la France pour chanter sa fille, le Berry pour acclamer sa patronne, car elle est la gloire de la cité et l'honneur du peuple : *Gloria Israel, honorificentia populi nostri.*

C'est une fête populaire. — Oui, c'est bien la fête du peuple. Il y a encore en France un vrai peuple, dont les racines plongent dans le baptistère de Reims et dont le cœur palpite sous tous les souffles chrétiens. C'est le peuple qui trouve dans ses entrailles fécondes ces phalanges de vierges servantes des pauvres et ces bataillons de prêtres dévoués à servir dans la pauvreté, sous l'impopularité et l'outrage, le grand service de Dieu et des âmes. Mais, hélas ! ce peuple subit toutes les attaques, les souffles empestés cherchent à lui ôter son Dieu, ses saints, ses souvenirs et ses espérances. On voudrait lui jeter la tête dans le doute, les pieds dans le travail et le cœur dans la haine. Aussi, lorsque Pie IX, il y a quelques années, béatifiait la pauvre bergère de Pibrac, il disait : « Je suis heureux d'élever sur les autels cette humble enfant. C'est une réponse à ceux qui veulent donner au peuple la fausse science du doute et les convoitises malsaines ». Ainsi en est-il de Solange. N'est-elle pas comme une grande lumière qui indique aux populations la source des grandes joies chrétiennes, en même temps qu'elle redit à tous les charmes ineffables et les saines vigueurs de la vie des champs ?

A ce moment Mgr Mermillod fait une exquise peinture des champs et des rapports que l'âme fidèle y entretient avec Dieu, dans le calme d'une vie qui se repose tout entière en Lui. Par contre, il dit ce que sont devenues les villes sous l'influence de doctrines désastreuses et d'exemples corrupteurs. C'est au point, s'est-il écrié, qu'un auteur anglais, usant d'une hyperbole que je ne ratifierais pas, mais qui s'excuse, a pu dire que c'est le diable qui a fait les villes, mais que c'est le bon Dieu qui a fait les campagnes. Ce qui est incontestable, c'est que, parmi les modernes, bien des statisticiens ont poussé le cri d'alarme, en constatant, avec le décroissement constant de la population, le constant envahissement des villes, de telle sorte qu'on entrevoit parfois le moment où, comme on l'a dit, il ne restera de bras que pour l'émeute, il n'y en aura plus pour l'agriculture. Bourges, aujourd'hui, nous offre heureusement d'autres perspectives; car, c'est la campagne tout entière qui est devenue la ville, ou

plutôt l'un et l'autre peuples sont aujourd'hui confondus dans un même sentiment. Oui, aujourd'hui comme autrefois, le vrai peuple est fidèle à son pèlerinage; il va sur les bords de l'Onatier, où paissaient les brebis de Solange, sur le champ du martyre, et, après avoir chanté la bergère, récité le chapelet, ses robustes paysans et ses gracieuses filles cueillent quelques fleurs et quelques brins d'herbe; ils les emportent dans leurs foyers comme des reliques protectrices et ils gardent dans leur cœur ce parfum fortifiant de la piété, qui est pour eux le courage du travail, l'honneur de la vie et l'espérance du Ciel. Non, ces pèlerins n'iront pas grossir les bataillons de l'émeute, et ils ne se feront point les destructeurs des fortunes, car ils possèdent la vraie richesse et connaissent la vraie joie. N'ont-ils pas comme Solange l'Église pour mère, Jésus-Christ comme trésor et le Paradis pour espérance? Aussi, dans quelques heures, quand les reliques de leur sainte sortiront de cette cathédrale, tous s'inclineront sur leur passage, et nous verrons que la vieille alliance de l'Église et du peuple n'est pas brisée, mais qu'il suffit d'un ossement qui traverse les siècles pour faire revivre l'indissoluble union du peuple et de l'Église, qui ne s'est jamais mieux affirmée que dans ces fêtes éminemment populaires. O Solange, dirons-nous donc en terminant, regardez sur nous et sur ce peuple, et vous, Seigneur Jésus, qui avez fixé votre demeure dans les cœurs purs, accordez-nous de marcher sur les traces de sainte Solange, votre vierge et martyre, afin de comprendre mieux encore, à son exemple, que servir Dieu, c'est régner!

LES APPARITIONS DE MARPINGEN

(Suite. — V. le numéro précédent).

Le prince Radziwil.

Toute l'Allemagne catholique avait été stupéfaite en apprenant les abus du pouvoir commis à Marpingen.

L'abbé Edmond, prince de Radziwil, membre du parlement d'Allemagne, et de la parenté de l'empereur Guillaume, vint lui-même à Marpingen pour interroger les personnes et faire connaître en haut lieu les procédés iniques de l'administration.

L'abbé Radziwil est un prêtre pieux, modeste, rempli de talents. Nous l'avons entendu prononcer au Reichstag de

Berlin des discours remarquables tant pour le fond que pour la forme. Il a un frère qui fait partie de la Compagnie de Jésus et qui a été banni par l'implacable loi qui fait la guerre à l'Église. Ainsi, pas même les membres de la famille impériale ne sont à l'abri de l'ostracisme cruel qui interdit le sol de la patrie aux prêtres les plus fidèles.

En passant par Sarrebruck, le prince de Radziwil parvint à faire une visite aux petites voyantes prisonnières. On ne l'autorisa pas à entrer en conversation avec elles; mais il les vit calmes, souriantes et se parlant entre elles. Elles étaient fortement surveillées et empêchées d'assister aux offices religieux.

M. l'abbé Radziwil rencontra la petite Marguerite sur l'escalier. Il lui prit la main en lui disant: « Je pars demain pour Marpingen, que dois-je dire à vos parents de votre part ? » — Dites-leur qu'ils viennent nous voir, — répondit-elle.

Le 14 novembre, le prince arriva à Marpingen. Il descendit au presbytère dont le vénéré maître, l'abbé Neureuter, était en prison. M. l'abbé Radziwil célébra le Saint-Sacrifice dans l'église veuve de son pasteur, et gagna bientôt la confiance des habitants.

Il interrogea les parents des petites voyantes et les personnes qui avaient eu le plus à souffrir des excès du pouvoir. Il leur proposa d'adresser une protestation collective, en forme de pétition, à l'autorité supérieure de Berlin. Le prince rédigea cette réclamation sous les yeux des plaignants et la signa avec eux.

Voici la traduction de cet important document:

« Lorsque nos enfants, Marguerite Kunz, Suzanne Leist et Catherine Hubertus, nous racontèrent pour la première fois, en juillet, qu'elles avaient vu l'apparition, nous ne voulûmes pas les croire, bien au contraire, nous les menaçâmes de corrections corporelles et des châtiments du Ciel, si elles persistaient de mentir.

« Tout le monde sait ce qui se passa après, et les événements nous donnèrent la conviction que nos enfants n'ont pas menti.

« Après avoir subi isolément quatorze interrogatoires, tantôt à l'auberge de Marpingen, tantôt à Saint-Wendel, à Tholey et à Sarrebruck, nos enfants ont continué en face de nous, leurs parents, à maintenir comme vrai ce qu'elles avaient affirmé précédemment. Nous, leurs trois mères, nous déclarons spécialement que nos filles nous ont assuré encore la dernière fois, savoir le 6 novembre (trois jours avant leur arrestation) après

l'interrogatoire du juge de Saint-Wendel, qu'elles maintenaient leurs déclarations.

« Or, comme nos enfants nous sont connues comme aimant la vérité, nous ne pouvons ajouter foi à l'article du *Journal de Sarrebruck* rapportant que nos filles auraient déclaré avoir menti sur toutes choses.

« Nous avons, au contraire, l'intime conviction que nos enfants n'ont fait aucun mal et, par conséquent, qu'on n'a pas le droit de nous les enlever.

« Le 9 novembre, nos trois enfants (la mère de Marguerite étant absente) furent emmenées chacune par un gendarme dans un cabaret pour y subir un interrogatoire. Le gendarme Kohl dit à Jean Leist, père de Suzanne, que l'enfant serait de retour pour l'heure de la classe. Or, comme les enfants avaient été appelées souvent pour être interrogées, nous les laissâmes aller seules. Mais dix minutes s'étaient à peine écoulées, que le gendarme Krietrisch revint et nous annonça que nos enfants allaient partir pour Sarrebruck. Nous ne pûmes que jeter dans la voiture les vêtements de Suzanne et de Catherine ; les trois petites filles y étaient déjà installées avec le gendarme Oberlecter. Les habits de Marguerite Kunz lui furent appportés plus tard à Saint-Wendel.

« Nous déclarons donc ce qui suit :

« 1° Nous n'avons pas eu le moindre avis nous faisant soupçonner l'arrestation de nos enfants.

« 2° La veuve Madeleine Kunz fait cette déclaration : J'ai suivi la voiture à pieds depuis Alsweiler jusqu'à Saint-Wendel. Là j'ai trouvé Jean Leist et Jean Hubertus qui avaient également suivis leurs filles depuis Marpingen.

« 3° La veuve Kunz, Jean Leist et Jean Hubertus font la protestation suivante :

« Nous n'avons pu parler à nos enfants ni à Saint-Wendel, ni à la gare de Sarrebruck. Le gendarme et le policier secret nous en ont empêchés : les petites filles ont été conduites en voiture dans la ville. Nous nous mîmes à courir de toutes nos forces pour suivre la voiture; mais elle disparut bientôt à nos yeux, car l'obscurité était grande.

« Ce ne fut que dans l'auberge du sieur Riem que nous apprîmes par le secrétaire du cercle de Sarrebruck que nos enfants se trouvaient dans l'asile appelé Marie-Anne. Nous allâmes jusqu'à cet établissement, mais dans la crainte d'être emprisonnés

nous-mêmes, nous renonçames de voir les enfants. A onze heures et demie nous partîmes pour Marpingen.

« 4° Si jusqu'ici nous n'avons fait aucune démarche pour obtenir l'élargissement de nos enfants, c'est pour ne pas rendre plus malheureux leur sort et le nôtre.

« Depuis que nous voyons tant de gendarmes au village, surtout depuis que le policier secret de Berlin, que nous appelons l'*Irlandais,* est venu chez nous, tous les habitants sont tellement sous l'empire de la terreur, que personne n'ose dire la moindre chose.

« C'est néanmoins un devoir pour nous de déclarer que, par le procédé avec lequel on nous a enlevé nos enfants, nous avons été blessés au vif dans nos droits les plus sacrés de pères et de mères et que nous avons recours à l'esprit de justice de l'autorité supérieure de l'administration du Roi, pour lui demander avec instance qu'on nous rende nos enfants, Marguerite Kunz, Suzanne Leist et Catherine Hubertus.

« 5° Nous avons à nous plaindre aussi particulièrement de ce que nos enfants ont été transportées dans un asile soumis à *une direction protestante,* de sorte que nous n'avons aucune garantie de ce qui se passe avec nos filles sous le rapport religieux ni de ce qu'elles peuvent devenir.

« 6° Nous déclarons enfin que nous prions le prince Edmond Radziwil, de prendre avec lui à Berlin ce procès-verbal rédigé par lui avec notre assentiment, et dont il nous a donné lecture et que nous avons signé, et de faire toutes les démarches possibles pour que nos enfants nous soient rendues dans le plus bref délai.

« Le présent procès-verbal a été lu, approuvé et signé.

« Marpingen, le 15 novembre 1876.

Madeleine Schorr, veuve Kunz,
Jean Leist,
Catherine Leist, née Blus,
Jean Hubertus,
Marguerite Hubertus, née Leist,
Edmond, Prince Radziwil, député au Reichstag.

« Ont signé comme témoins :

Pierre Wahl,
Wendelin Muller. »

Le prince Radziwil, avant de partir pour Berlin, se rendit au Haertenwald.

Il trouva environ une vingtaine de personnes dans la forêt: elles étaient toutes d'endroits éloignés ; car les habitants de Marpingen n'osaient plus s'y hasarder. Ces personnes puisaient avec un pieux empressement de l'eau à la source merveilleuse. Le prince dit, dans la relation de son voyage à Marpingen, qu'il avait remarqué que tous les habitants étaient parfaitement convaincus de la vérité des apparitions de la sainte Vierge et de la réalité des miracles.

Il s'entretint aussi avec plusieurs personnes qui prétendaient avoir été guéries au Haertenwald, ou qui en connaissaient qui y avaient recouvré la santé.

Les personnes guéries n'aimaient pas à divulguer les faveurs célestes dans la crainte des vexations de la police.

(La suite prochainement.) SŒHNLIN.

LA MORT DE VOLTAIRE

Après avoir décrit, avec M. Frédéric Godefroy, le martyre et la mort de Jeanne d'Arc, nous croyons qu'il sera bon de mettre en regard la mort de Voltaire, en reproduisant le récit qu'en a fait M. l'abbé Maynard dans une vie de Voltaire, qui s'appuie sur les documents les plus authentiques, et qui est, jusqu'à présent, le travail le plus complet et le plus inattaquable fait sur le *patriarche* de Ferney (1). Après avoir décrit le retour de Voltaire à Paris, sa première maladie, pendant laquelle le philosophe fit une rétractation dérisoire, et le triomphe qui lui fut décerné dans cette ville dont il avait tant de fois parlé avec le plus profond mépris et dont il recherchait cependant les applaudissements avec une avidité sans égale, M. l'abbé Maynard arrive aux derniers jours.

Ce travail (du Dictionnaire de l'Académie) fut dès lors la grande préoccupation de Voltaire, et aussi pour lui une source de perpétuelle irritation. La négligence ou la mauvaise grâce de ses confrères le mettait en fureur. « Ce sont des fainéants accoutumés à croupir dans l'oisiveté, s'écriait-il ; mais je les ferai bien marcher. » Et pour cela, dans l'inter-

(1) *Voltaire, sa vie et ses œuvres*, par M. l'abbé Maynard ; 2 vol. in-8 d'environ 650 pages chacun ; Paris, 1867, chez Bray et Retaux ; prix : 15 francs.

valle de deux séances, il prit tant de drogues et fit tant de folies, qu'il hâta sa mort. Le travail, l'agitation, le café dont il abusait, lui ayant ôté le sommeil, il reçut de Richelieu un élixir dans lequel il entrait de l'opium ; et, au lieu d'en prendre quelques gouttes, il avala la fiole entière. Dès lors, à la colère contre l'Académie se joignit la colère contre son frère *Caïn* (1). Tout cela augmenta sa strangurie, et il entra, a écrit Tronchin (2), dans un état affreux de désespoir et de démence.

On ne sait quel parti Tronchin prit dans ce moment critique, mais il eut l'approbation de Dalembert, qui lui écrivit : « Vous avez fait, mon cher et illustre confrère, tout ce que la prudence, les convenances et l'humanité exigeaient, et je ne puis, en vous remerciant d'ailleurs beaucoup, qu'approuver le parti que vous avez pris. Ce que vous avez à présent de plus important à faire, c'est de le tranquilliser, s'il est possible, sur son état (réel ou supposé). Je passai hier quelque temps avec lui et il me parut fort effrayé, non-seulement de cet état, mais des suites *désagréables* pour lui qu'il pourrait entraîner ; vous m'entendez sans doute ; et cette disposition *morale* de notre vieillard a surtout besoin de votre attention et de vos soins. »

Quelle attitude Voltaire s'était-il promis de garder devant la mort, et quelle contenance fit-il, le moment venu ? Le 9 mai 1764, il avait écrit à madame du Deffand : « Ce n'est pas la mort, c'est l'appareil de la mort qui est horrible, c'est la barbarie de l'extrême-onction... On dit quelquefois d'un homme : Il est mort comme un chien ; mais vraiment un chien est très-heureux de mourir sans tout cet attirail dont on persécute le dernier moment de notre vie. » Et à Dalembert, le 26 juin 1766 : « Je mourrai, si je puis, en riant. » Il ne mourra pas en riant, mais en frémissant de rage ; ni même comme un chien, mais comme un forcené. De tous ses pronostics, un seul s'accomplira, celui qu'il avait exprimé dans sa lettre à la Clairon du 10 septembre 1764, au su-

(1) *Mémoires* de Bachaumont, du 24 mai 1878.
(2) Médecin de Voltaire, il mourut en 1781 (N. des *Ann.*).

jet du curé de Saint-Sulpice : « Ce qui est sûr, c'est que ce maraud-là ne m'enterrera pas ! »

La prophétie de Tronchin se réalisa plus complètement. Le docteur avait écrit à son frère : « Voltaire est très-malade. S'il meurt gaîment, comme il l'a promis, j'en serai bien trompé ; il ne se gênera pas pour ses intimes, il se laissera aller à son humeur, à sa poltronnerie, à la peur qu'il aura de quitter le certain pour l'incertain. Le ciel de la vie à venir n'est pas aussi clair que celui des îles d'Hyères ou de Montauban pour un octogénaire né poltron et tant soit peu brouillé avec l'existence éternelle. Je le crois fort affligé de sa fin prochaine ; je parie qu'il n'en plaisante point. La fin sera pour Voltaire un *fichu moment*. S'il conserve sa tête jusqu'au bout, ce sera un plat mourant. »

Tronchin avait signifié au malade son arrêt de mort. « Tirez-moi de là », avait demandé le malade ; à quoi le docteur s'était vu forcé de répondre : « Impossible, il faut mourir ! » Le 30 mai, informé de son état, l'abbé Gaultier (1) avait écrit de nouveau à Voltaire ; et, le soir, l'abbé Mignot (2) vint le chercher de la part du mourant, qui ne l'avait certainement pas demandé, et n'avait même pas lu son billet. L'abbé était porteur d'une rétractation très-explicite, et avait exigé le curé de Saint-Sulpice pour témoin. La rétractation fut lue et approuvée par l'abbé Mignot qui s'engagea à la faire signer ; lue et approuvée par le marquis de Villette (3), qui déclara ne s'y opposer pas : l'un et l'autre ils savaient bien que le malade ne voudrait ni ne pourrait signer. Les deux prêtres introduits dans la chambre de Voltaire, le curé parla le premier, mais ne put se faire reconnaître. L'abbé parla à son tour, et, se sentant saisir les mains, il eut un léger espoir, bientôt déçu par cette étrange parole : « M. l'abbé Gaultier, je vous prie de faire mes compliments

(1) Ancien Jésuite, alors aumônier des Incurables, qui avait déjà essayé, au mois de février précédent, de le ramener à Dieu, et qui en avait reçu une rétractation dérisoire, sans avoir pu le confesser (N. des *Ann.*).

(2) Neveu de Voltaire, et trop digne de son oncle. (N. des *Ann.*)

(3) C'était dans l'hôtel de ce marquis de Villette que Voltaire allait mourir (N. des *Ann.*).

à M. l'abbé Gaultier. » Et le délire continua. L'abbé sortit, en priant la famille de le rappeler si la connaissance revenait au malade. Quelques heures après, le malade était mort.

Tel est tout le récit du prêtre. Les amis ont amplifié la scène, soit par des circonstances vraies, soit par des détails destinés à montrer leur chef fidèle jusqu'au bout à son impiété. A l'annonce de l'arrivée des deux prêtres, le malade dit : « Assurez-les de mes respects ; » au nom du curé, en lui baisant la main : « Honneur à mon curé ! » au nom de l'abbé Gaultier, son confesseur : « Faites-lui mes compliments et mes remerciements. » Le curé s'approcha alors et demanda : « Reconnaissez-vous la divinité de Jésus-Christ ? » Et le moribond, la main ouverte et le bras tendu, repoussa le pasteur en lui touchant la tête, et répondit d'une voix haute et ferme, en se tournant brusquement de l'autre côté : « Laissez-moi mourir en paix ! » Le curé revenant à la charge et reposant sa question, Voltaire, après avoir recueilli toutes ses forces et toute sa violence, le repoussa d'un coup de poing en disant : « Au nom de Dieu, ne me parlez pas de cet homme-là (1) ! »

Que se passa-t-il entre la sortie des deux prêtres et le dernier soupir de Voltaire ? Les philosophes se sont donné le mot pour dire qu'il s'éteignit doucement ; qu'il mourut comme il avait vécu, sans faiblesse et sans préjugé, avec le calme et la résignation d'un philosophe qui se rejoint au grand Être.

Mais, d'après d'autres récits, beaucoup plus authentiques, il mourut dans la rage et le désespoir, répétant : « Je suis abandonné de Dieu et des hommes ! » Il criait aux faux amis qui assiégeaient son antichambre : « Retirez-vous ! c'est vous qui êtes la cause de l'état où je suis. Retirez-vous ! Je pouvais me passer de tous vous autres ; c'est vous qui ne pouviez vous passer de moi ; et quelle malheureuse gloire m'avez-vous donc value ! » Et au milieu de ses terreurs et de ses agitations, on l'entendait, simultanément ou tour à

(1) Cette horrible antithèse, rapportée par Duvernet et Condorcet, est peu vraisemblable dans la circonstance.

tour, invoquer et blasphémer le Dieu qu'il avait poursuivi de ses complots et de sa haine. Tantôt d'une voix lamentable, tantôt avec l'accent du remords, plus souvent dans un accès de fureur, il s'écriait : « Jésus-Christ ! Jésus-Christ ! » Richelieu, témoin de ce spectacle, s'enfuit en disant : « En vérité, cela est trop fort, on ne peut y tenir ! »

L'horrible drame continua. Le moribond se tordait sur sa couche, se déchirait avec les ongles. Il demandait l'abbé Gaultier ; mais les adeptes présents dans l'hôtel empêchèrent qu'un prêtre, recevant les derniers soupirs de leur patriarche, ne gâtât l'œuvre de la philosophie. A l'approche du moment fatal, une nouvelle crise de désespoir s'empara de son âme. « Je sens, criait-il, une main qui me traîne au tribunal de Dieu. » Et tournant vers la ruelle de son lit des regards effarés : « Le diable est là ; il veut me saisir... Je le vois... Je vois l'enfer... Cachez-les moi ! » Enfin, il se condamna lui-même réellement à ce festin auquel son ignorance et sa passion antibiblique avaient fait asseoir si souvent le prophète Ézéchiel ; et, sans moquerie cette fois, dans un accès de soif ardente, il porta à sa bouche son vase de nuit et en vida le contenu. Puis il poussa un dernier cri, et expira au milieu de ses ordures et du sang qui lui sortait par la bouche et les narines (1).

Entre ces deux récits, il n'y a pas d'hésitation possible. Les philosophes étaient intéressés à mentir ou à se taire, et il avait été expressément défendu à tous les gens de la maison de parler. Mais Tronchin avait parlé, lui ; et c'est sur les conversations de Tronchin que s'appuyaient tous les narrateurs dont on vient de lire les récits condensés. Non-seulement il avait parlé, mais il avait écrit. Le 20 juin, quelques jours après la mort de Voltaire, il avait adressé à Charles Bonnet cette lettre, conservée en original à Genève : « Si

(1) Harel, *Recueil des particularités curieuses de la vie et de la mort de Voltaire*, p. 126 ; — Barruel, *Mémoires sur le jacobinisme*, t. I, p. 266 ; — Lettre de Deluc, du 23 octobre 1797 ; — d'Allonville, *Mémoires*, t. 1, page 71. D'Allonville tenait son récit du comte de Fusée, qui lui avait dit : « Demandez à Villevieille et à Villette : ils ne le nieront pas devant moi. »

mes principes avaient besoin que j'en resserrasse le nœud, l'homme que j'ai vu dépérir, agoniser et mourir sous mes yeux, en aurait fait un nœud gordien ; et en comparant la mort de l'homme de bien, qui n'est que *le soir d'un beau jour,* à celle de Voltaire, j'ai vu bien sensiblement la différence qu'il y a entre un beau jour et une tempête... Je ne me le rappelle pas sans horreur. Dès qu'il vit que tout ce qu'il avait tenté pour augmenter ses forces avait produit un effet contraire, la mort fut toujours devant ses yeux ; dès ce moment, la rage s'est emparée de son âme. Rappelez-vous les fureurs d'Oreste ; ainsi est mort Voltaire : *Furiis agitatus obiit.* »

Plus tard, les gens de la maison eurent la langue déliée, et parlèrent à leur tour : « Si le diable pouvait mourir, ont-ils raconté, il ne mourrait pas autrement (1). »

Enfin, Belle-et-Bonne (2), revenue à de meilleurs sentiments, parla, et, pendant de fréquents séjours que son frère, évêque d'Orléans, faisait chez elle à Paris, le secrétaire de l'évêque, devenu évêque à son tour, recueillit de ses lèvres, dans l'épanchement de l'intimité, tous les détails de la mort de Voltaire. Or, aucune des particularités les plus ignobles relatées par les précédents narrateurs ne manquait à ses récits, pas même les ordures dont se remplit la bouche expirante qui en avait tant vomi (3) !

Ainsi finit, vers onze heures du soir, ce long festin de Balthazar, pendant lequel l'impie avait souillé tous les vases du temple. Mais le sacrilège était mort de terreur en voyant une main vengeresse écrire sur la muraille de la chambre funèbre et lui jeter en défi la formule de ses blasphèmes : « Écrase donc l'*infâme !* »

L'ABBÉ MAYNARD.

---

(1) *Histoire de M. Vuarin*, par l'abbé Martin, t. I, page 372.
(2) C'est le nom que Voltaire donnait à la marquise de Villette ; elle est morte en 1822 (N. des *Ann.*).
(3) *Biographie des hommes célèbres du département de l'Ain* (p. 163), par l'abbé Depery, depuis évêque de Gap.

LE MOIS DE MARIE

Le mois de la sainte Vierge touche à sa fin : il a été marqué par un redoublement de piété, et la Vierge, invoquée par les chrétiens comme leur secours dans tous leurs besoins, *auxilium christianorum*, leur a déjà montré sa bonté et sa puissance. Si, pendant ce mois, l'impiété à fait entendre les plus horribles blasphèmes et préparé la fête la plus honteuse, la foi s'est ranimée, les protestations d'amour envers Jésus-Christ sont venues de toutes parts, et le cri universel de réprobation qui s'est élevé contre l'apothéose de l'homme qui a passé sa vie à bafouer nos mystères, à insulter Jésus, sa sainte Mère, et toutes les vertus qui sont l'honneur de l'humanité, ont donné à un gouvernement qui semble n'avoir plus de volonté pour résister à la Révolution, la force d'interdire une manifestation qui tendait à donner un caractère public et national à une fête dirigée contre la religion même de la France.

Les excès de la libre pensée ont ouvert bien des yeux ; nous aimons à penser que les prières de nos enfants, de nos filles, de nos sœurs, de nos femmes, de nos mères, que ces cantiques et ces fêtes de chaque jour en l'honneur de la Vierge immaculée, ont exercé une action non moins forte, plus forte certainement que les luttes de la presse et de la parole publique. Le mois de Marie de 1878, qui va se terminer au milieu de supplications solennelles, n'aura donc pas été moins béni que celui de 1871, de douleureuse mémoire. En 1871, la Vierge, mère des chrétiens et reine de la France, a sauvé Paris d'une ruine totale ; en 1878, elle épargne à Paris et à la France une honte qui retomberait sur nous en malédiction. Qu'elle soit à jamais bénie, qu'elle continue à protéger notre patrie et à rappeler à son divin Fils que les Francs l'aiment toujours et lui demandent de les aimer toujours : *Christus amat Francos !*

J. Chantrel.

Nous détachons de la Vie de M. Hamon, qui était curé de Saint-Sulpice en 1871, un chapitre qui nous rappellera

comment le mois de Marie fut célébré dans cette religieuse paroisse pendant le règne de la Commune. Ce sont là de tristes souvenirs, mais ils portent avec eux de graves enseignements et de solides espérances.

.....Rentré à Paris avant l'établissement de la Commune, M. Hamon assista à toutes les phases de ce drame atroce, fut témoin des actes de violence commis par les scélérats sous le joug desquels tout pliait dans Paris, et n'échappa lui-même que par une sorte de miracle à des dangers sans cesse renaissants.....

Le mois de Marie, qui s'ouvrit sur ces entrefaites, fournit aux pieux fidèles une nouvelle occasion de manifester leur foi, et de protester contre les excès impies, dont le hideux spectacle s'étalait dans Paris depuis plus d'un mois. L'exercice fut annoncé, comme les années précédentes, pour huit heures du soir, et, dès le premier jour, il y eut un tel concours que l'église, malgré ses vastes proportions, put à peine contenir la foule compacte et recueillie qui s'y trouvait réunie. L'assistance ne fut pas moindre les jours suivants. Bien avant que l'exercice commençât, l'église se remplissait, et jamais la paroisse de Saint-Sulpice n'avait montré un tel élan pour honorer et invoquer la divine Mère de Dieu pendant le mois que la piété lui a consacré.

Un si beau spectacle transportait de joie le cœur de l'excellent curé, et lui faisait oublier toutes ses tristesses : « Nous sommes toujours, écrivait-il le 5 mai, parfaitement tranquilles au milieu de l'émotion générale. Notre mois de Marie est incomparablement beau. Tous les soirs, à huit heures, notre église est encombrée dans toute sa nef, dans le transept et dans les bas côtés. Jamais, même le jour de Pâques, je n'y ai vu tant de monde. On chante de tout son cœur, et on prie la sainte Vierge de toute son âme, et moi je prêche chaque soir de toutes mes forces, sans en ressentir aucune fatigue... »

Trois jours après, le 8 mai, il écrivait à la même personne :

« Nos nouvelles paroissiales sont moins bonnes ces jours-ci. Nos Frères sont chassés de leurs écoles et consignés dans leurs maisons. On veut les habiller en gardes nationaux et les faire marcher contre Versailles.

« Le séminaire a eu beaucoup à souffrir ; les gardes nationaux s'y conduisent en vrais brigands. Ils ont volé jusqu'aux chemises des domestiques et 140 fr. qu'ils ont trouvés dans leur

chambre. Ils ont défoncé dans la cave une cachette où était le vieux vin pour les directeurs malades... Ils ont consigné les directeurs et les domestiques, avec des gardes à la porte qui ne les laissent pas même aller à la chapelle pour dire leur messe.

Saint-Roch, Saint-Eustache et d'autres églises, ont eu un club hier en place du mois de Marie.

« Nous autres, nous sommes toujours les privilégiés de la Providence. Mois de Marie magnifique, affluence aussi grande que l'église peut contenir de monde, chants incomparables et belle illumination. Nos offices n'ont point été dérangés ni notre église troublée. »

Mais l'exception faite en faveur de Saint-Sulpice ne pouvait durer longtemps. Le 13 mai, M. Hamon écrivait :

« Nous sommes tristes ces jours-ci. Hier et avant-hier, un club dans notre église, à la place et à l'heure de notre magnifique mois de Marie. Nos Sœurs de Charité et nos Frères renvoyés, sans qu'on leur laisse rien emporter, et jetés ainsi dans la rue. Nos pauvres enfants livrés à des maîtres et à des maîtresses qui leur enseignent qu'il n'y a plus de Dieu et leur font chanter la *Marseillaise*. Que de douleurs ! Notre église a été fermée une matinée ; il nous a fallu aller dire la messe ailleurs. Maintenant nous en jouissons le matin, et le club s'y installe le soir pour y chanter la *Marseillaise*. »

Telle était la situation qu'il avait fallu accepter, et encore dut-on s'estimer heureux de n'avoir pas à subir des conditions plus dures de la part de gens qui ne respectaient ni le sacré, ni le profane, et se croyaient le droit de tout oser. Voici ce qui s'était passé.

On avait appris au presbytère, par une voie sûre, que le comité siégeant à la mairie du sixième arrondissement avait décidé d'enlever au culte l'église de Saint-Sulpice et de s'en emparer. Il n'était pas aisé de faire révoquer un pareil ordre ; peut-être même n'était-il pas bien sûr de l'entreprendre. L'un des vicaires de la paroisse se hasarda pourtant à faire cette démarche, et, accompagné d'un de ses confrères, se rendit à la mairie. Sans se déconcerter de la grossièreté avec laquelle il fut accueilli, il plaida de son mieux la cause de l'église, alléguant l'esprit religieux de la population du quartier, et montrant qu'il n'était pas digne d'un gouvernement démocratique de priver le peuple de l'usage d'un édifice auquel il avait droit, et qu'il réclamait. Les fédérés de la Commune n'étaient pas d'habiles

dialecticiens. Ils n'opposèrent aux motifs qu'on leur présentait que la raison du plus fort; mais elle était péremptoire dans la circonstance, et les deux prêtres durent se retirer sans avoir rien pu obtenir.

Le jour même, le projet qu'ils s'étaient en vain efforcé de faire abandonner eut son exécution. Les fidèles étaient réunis comme à l'ordinaire, pour l'exercice du mois de Marie, lorsqu'au moment où le chant des cantiques commençait à se faire entendre, l'église est envahie par une troupe désordonnée de femmes et d'ouvriers, qui se précipite en tumulte, poussant des cris sauvages et proférant d'horribles blasphèmes. Les fidèles, en plus grand nombre que les émeutiers, et déjà en possession de l'église, n'étaient pas d'humeur à céder devant cette invasion brutale. Ils répondirent aux cris et aux blasphèmes des communeux par d'énergiques protestations. De là un indescriptible tumulte, qui se termina enfin par la victoire des paroissiens. Ceux-ci, en effet, réussirent à chasser de l'église les perturbateurs, et l'exercice interrompu put être repris et continué.

C'était un triomphe, mais un triomphe plein de périls. Il fallait s'attendre à de nouvelles tentatives et à des luttes dont les conséquences pouvaient être désastreuses.

En effet, le lendemain, on vit se renouveler les mêmes scènes. Les insurgés en armes envahirent l'église déjà occupée par les fidèles, les sommant avec menaces de la leur abandonner. Il y avait lieu de craindre que ces furieux, exaspérés par la résistance, ne se portassent aux derniers excès, et que le lieu saint ne devînt le théâtre d'une lutte sanglante. On crut donc qu'il valait mieux céder à la force. L'exercice du mois de Marie fut interrompu, et l'assistance se retira en chantant des cantiques.

M. le curé et ses prêtres se décidèrent alors, pour empêcher le retour de pareils désordres, à placer l'exercice à quatre heures. Ainsi l'église se trouva libre le soir, et le club put s'y réunir pour entendre les déclamations de ses orateurs.

Par une providence particulière, aucun dégât ne fut commis. La statue de la sainte Vierge, pour laquelle on était particulièrement inquiet, et que l'on avait couverte d'un voile, fut respectée.

Une conversation que M. Hamon eut vers ce temps-là avec un des chefs du gouvernement révolutionnaire montre bien jusqu'à quel point ces malheureux portaient la haine de la religion et des prêtres. Le cynisme avec lequel leur pensée intime s'y dévoile a de quoi faire réfléchir :

« — Pourquoi donc nous en voulez-vous tant ? Quel mal vous avons-nous fait ?

« — Nous vous haïssons, parce que vous donnez beaucoup aux pauvres. Par là vous acquérez sur le peuple une action qui vous l'attache, et nous empêche de faire de lui ce que nous voudrions.

« — Et c'est pour ce motif que vous voudriez nous dépouiller de tout ce que nous possédons ?

« — Ce ne serait pas encore assez, parce que, quand même vous n'auriez rien, vous seriez encore plus puissants que nous par l'autorité de votre parole, qui l'emporte de beaucoup sur la nôtre.

« — Votre dessein est donc. ..

« — De vous dépouiller d'abord et de vous tuer ensuite. »

Ce communeux avait au moins le mérite de la franchise.

MADAME LAGRANGE (1)

Le 19 mars 1878, à 10 heures et demie du soir, Françoise Lagrange, née Berthier David, munie de tous les secours de la religion, de la bénédiction papale avec indulgence plénière, est morte dans le Seigneur, à l'âge de 78 ans, entre les bras de sa fille, religieuse hospitalière. Elle eut ainsi le privilège de se présenter au tribunal de Dieu, sous le patronage de saint Joseph, qu'elle avait tant aimé, tant prié, tant honoré pendant sa vie ! N'est-ce point là une marque de prédestination?

Francoise Berthier David appartenait à une ancienne et honorable famille du Louhannais, non moins connue par sa religion que par sa charité. L'un de ses membres (2), en 1682, prit une part active à la construction de l'hôpital de Louhans, e depuis, on a vu figurer des représentants de chaque nouvelle génération parmi les bienfaiteurs de cet établissement : c'est, en 1702, Élisabeth David, veuve de Claude de Joux, seigneur de la Loyère; en 1707, messire Claude David, prêtre de l'Oratoire ;

(1) Nous devons cette notice ou plutôt ce pieux Memento à une plume qui ne veut pas se faire connaître. Nous dirons seulement que le nom de Berthier, qui s'y trouve, est bien connu de ceux qui sont au courant des œuvres de la charité catholique ; nous aurions été affligé de refuser cette insertion à la personne qui nous la demandait et qui possède l'estime de quiconque connaît ses œuvres et son mérite. (N. des *Ann.*)

(2) François David, économe de l'hôpital.

en 1723, François David, conseiller du roi et trésorier de France, etc., etc. Mais aucun des ancêtres de notre chère defunte n'égala sa générosité envers l'Hôtel-Dieu de Louhaus ; elle lui donna avec joie le trésor de son cœur, sa fille bien-aimée ! C'est tout ce que la discrétion nous permet de dire en cette circonstance, mais cela suffit pour ceux qui ont eu le bonheur de connaître la mère et qui connaissent également la fille.

La vie de Françoise Berthier David, comme toute vie humaine, peut se résumer en deux mots : joie, tristesse. Mais, cependant, il est peu d'existences qui présentent un contraste aussi frappant que la sienne. On dirait que le Seigneur a voulu, en l'environnant de toutes ses tendresses, en lui procurant toutes les douceurs terrestres, gagner son cœur et se l'attacher par des liens puissants, capables de résister aux plus redoutables épreuves.

Née de parents très-chrétiens, Françoise apprit de bonne heure à connaître, aimer et servir Dieu, et sous la conduite éclairée de sa pieuse mère, elle fit de rapides progrès dans toutes les vertus. Dieu s'était montré d'une libéralité sans égale envers elle ; à tous les dons de l'esprit et du cœur, il avait ajouté ce reflet de grâce et de candeur qui attire et captive. La voilà donc à 15 ans, jeune personne accomplie, chérie de ses parents, aimée de ses compagnes, estimée, affectionnée de tous ceux qui la connaissent... Ah ! elle était si bonne, si charitable, si indulgente, le moyen de résister aux attraits de la vertu ! Cédant alors aux désirs de sa pieuse famille, elle contracta une alliance honorable, selon son cœur, et qui fut bénie deDieu. Rappeler le nom de M. Lagrange, c'est dire bonté, droiture, générosité, élévation de sentiments... Oui, tout cela fut apporté à cette heureuse enfant et elle en a joui pendant de longues années. Rien ne semblait vraiment manquer à son bonheur. Que de fois elle nous a dit : « Dieu m'a gâtée pendant la moitié de ma vie ; j'ai été la femme la plus heureuse du monde ! » Plus tard, au jour de ses douleurs, cette grande félicité l'inquiétait. « J'ai trop cédé à l'esprit du siècle, ajoutait-elle à la suite de ses épanchements intimes, je n'ai pas assez aimé le bon Dieu ; qu'il accepte, du moins maintenant, toutes mes souffrances comme une expiation. »

Oui, pieuse amie, Dieu l'a accepté votre sacrifice et comme il a été immense, immense est la récompense dont vous jouissez ! Au milieu de ses épreuves, cette grande chrétienne resta debout... Elle versa des larmes amères et abondantes (Marie a bien pleuré

au pied de la croix)... mais jamais le murmure ne monta jusqu'à ses lèvres... Elle comprenait que l'adversité est un creuset qui la purifiait de plus en plus et la rendait semblable à Jésus et à Marie, et son unique désir était de les imiter dans leur patience et leur résignation ; c'est ainsi qu'elle a opéré son salut en marchant avec un noble courage dans le chemin de la croix.

Du reste, si le divin Maître se montra sévère à son égard, il fut néanmoins toujours pour elle un père tendre et compatissant; depuis longtemps elle lui demandait avec larmes de ramener son époux aux pratiques de la vie chrétienne... et ses vœux furent exaucés..... elle eut l'immense consolation de le voir revenir au Dieu de sa jeunesse, elle eut le bonheur de réciter avec lui, pendant plusieurs années, cette prière sublime sortie du cœur et des lèvres d'un Dieu : *Notre père, qui êtes aux cieux*... Le petit oratoire en l'honneur de la très-sainte Vierge et la statue de saint Joseph, placés dans les bosquets de Sagy (1), pourraient, sur ce sujet, raconter des scènes émouvantes. C'est là que du cœur de la mère et des filles s'échappaient les plus ferventes prières, pendant que le ministre du Seigneur réconciliait avec Dieu le pécheur repentant.

N'était-ce pas aussi un adoucissement à ses peines d'avoir pour amie et pour modèle (car tous les saints ont porté les stigmates de la souffrance), celle qu'un pieux évêque (2) appelait « un ange du ciel descendu sur la terre, » Léonie Guillemaut, de si sainte mémoire.

La mort n'a point surpris notre chère défunte; depuis longtemps elle se préparait à la recevoir par ses prières, ses bonnes œuvres et surtout par cette charité envers les pauvres qui fut toujours le trait caractéristique de sa vie; mais, chose merveilleuse et consolante ! aux craintes excessives qui précédemment torturaient son âme, succédèrent les sentiments de la plus douce, de la plus filiale confiance. Pendant les derniers jours de sa vie, elle méditait avec bonheur la passion du Sauveur et unissait constamment ses douleurs à celles de Notre-Seigneur... Oh ! c'est que la passion est un trésor où le chrétien trouve de quoi payer largement à la divine justice les dettes qu'il a contractées envers elle.

Toujours affectueuse et aimante, son cœur s'épanouissait à la

(1) Village situé à 7 kilomètres de Louhans.
(2) Mgr Bouange, évêque de Langres.

vue de ses fils et de ses filles qui l'entouraient des soins les plus tendres et des attentions les plus délicates ; elle redoutait pour eux tous la moindre fatigue, la peine la plus légère et savait encore, malgré ses vives souffrances, prévoir et disposer toutes choses de manière à leur être agréable et à ne leur occasionner aucun dérangement.

Cest dans ces sentiments ineffables de résignation, de confiance et d'amour que le bon Maître a trouvé sa fidèle servante quand il est venu une derniere fois la visiter sur la terre..... Cela s'appelle *mourir dans le Seigneur* et l'Apôtre affirme que ceux qui meurent de cette manière sont bienheureux : *Beati mortui qui in Domino moriuntur.* Puisse-t-elle obtenir à tous ceux qu'elle a laissés ici-bas et qui lui sont si chers une mort semblable à la sienne!

L. L.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

23 mai.

Encore une semaine favorable aux partisans de la hausse : la guerre n'éclate pas, donc elle n'éclatera pas, on aura un congrès, on aura le temps de se retourner, et les malheureux vendeurs, qui raisonnent probablement beaucoup mieux, sont battus ; il n'est pas toujours utile d'avoir raison, — en matière de finance, — parce que c'est une question de confiance, et que la confiance mal placée n'en est pas moins de la confiance.

Il serait donc téméraire, tout en croyant à la guerre, de prédire une baisse prochaine et une fin de mois désagréable aux acheteurs. Ce qui fait que nous recommandons toujours la prudence, qui attend et qui n'avance ou ne recule qu'à petits pas, afin de se ménager, en cas de besoin, une reculade ou une avance profitable.

A la Bourse d'hier, mercredi, le 3, le 4 1/2 et le 5 sont restés respectivement à 74,30, à 103,25, et à 109,75.

Les intempéries de la saison, sans exciter encore des plaintes trop vives, commencent à inquiéter la culture. Il y a eu des orages de grêle qui ont causé par places des ravages considérables ; dans plusieurs contrées, les seigles ont versé au moment de l'épiage, et l'on compte que la récolte de cette céréale, qui promettait beaucoup, sera un peu amoindrie.

On commence à trouver que du temps sec et chaud ferait beaucoup de bien, et que la continuation de la température humide pourrait compromettre la récolte. Sur les fonds imperméables, les blés jaunissent et les mauvaises herbes croissent rapidement. Dans les terres légères, où la pluie trouve facilement une issue dans les sous-sols, les blés poussent trop vivement ; ils sont tendres et plus sujets

à la verse, et l'on sait que le blé versé mûrit moins bien, sans compter qu'il augmente le travail de la récolte.

Voici les jours des Rogations qui arrivent; ils se trouvent placés dans une époque vraiment critique pour la plupart des biens de la terre. N'est-ce pas une invitation de plus que nous fait à le prier ce Dieu bon qui n'attend qu'une prière humble et confiante pour l'exaucer, mais qui veut aussi montrer qu'il est le suprême dispensateur des biens dont nous avons besoin, et qui répond souvent par des fléaux terribles au mépris que l'on fait de sa Providence ?

La prière fait partie d'une saine économie politique et sociale: c'est une vérité qu'on méconnaît trop, et que les faits viennent pourtant rappeler bien souvent.

A. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

35. **Fables choisies de La Fontaine**, édition à l'usage des classes supérieures, annotée par Fréd. Godefroy; in-18 de 428 pages; Paris, chez Gaume et Cie, — prix : 3 francs.

Une Vie de La Fontaine, une Etude littéraire sur l'immortel fabuliste, des Notes très-nombreuses et rédigées avec le soin et le goût que M. Frédéric Godefroy apporte à tout ce qu'il fait, voilà les qualités qui distinguent cette édition vraiment *classique* des Fables de La Fontaine. De tels livres contribuent fortement au progrès des études ; nous nous ferons toujours un plaisir de les recommander à l'attention des professeurs et des pères et des mères de famille qui s'occupent eux-mêmes de l'éducation de leurs enfants.

—

36. **Catéchisme de la famille chrétienne**, par Mgr Martin, ancien vicaire général et protonotaire apostolique ; in-12 de VIII-374 pages, Lyon, 1878, chez Vitte et Lutrin ; — prix : 3 fr. 50 cent.

Ce livre s'adresse particulièrement aux mères chrétiennes, à qui l'auteur veut faciliter le moyen d'accomplir leur premier devoir, celui d'élever pour Dieu les enfants qu'il leur a donnés. Le *catéchisme de la famille chrétienne* doit donc être un guide pour elles, et leur présenter pour ainsi dire toutes faites les leçons qu'elles ont à donner à leurs enfants. C'est pourquoi Mgr Martin leur fait parcourir tout l'enseignement religieux sous forme de récits et de petits drames qui doivent intéresser ces jeunes élèves et leur faire plus facilement retenir le fond sérieux de la leçon elle-même. Les mères trouveront dans ce catéchisme tout un cours de religion ; elles y trouveront en même temps le moyen d'intéresser leurs enfants.

—

37. **Une gerbe**, fleurs cueillies dans les œuvres de M. Louis Veuillot; in-8° de VIII-232 pages; Paris, 1878, chez Victor Palmé.

Voilà bien l'une des plus riches gerbes de littérature et de sentiments purs, élevés, chrétiens, qu'on puisse offrir à la jeunesse. Ce sont les Frères des Ecoles chrétiennes qui ont cueilli ces fleurs, avec la permission très-gracieuse du grand écrivain et de l'intrépide chrétien. La richesse et la beauté des épis, le parfum des fleurs variées qui en augmentent le charme et dont tout le mérite, disent les collecteurs, revient à l'illustre maître, font de ce vo-

lume, l'un des meilleurs à décerner comme livre de prix dans les écoles catholiques, un vrai livre de bonne propagande et qui a sa place toute marquée dans les bibliothèques des cercles d'ouvriers et des patronages. Les différents sujets sont classés sous ces titres : Religion ; l'Eglise, Rome, le Pape, Pie IX ; Clergé et religieux ; Descriptions et voyages ; Histoires, légendes et contes ; Histoire, philosophie, sciences et arts ; Saints personnages et célébrités contemporaines. Ce n'est certes point là tout ce qui restera des œuvres de M. Louis Veuillot, mais tout cela restera, toutes ces pages compteront toujours parmi les belles pages de la langue française, et, ce qui vaut mieux, ce que l'illustre écrivain préfère, lui aussi, elles continueront d'inspirer de généreux sentiments, de défendre et de faire aimer l'Eglise et Dieu.

—

38. **Le Pape Pie IX et l'empereur Napoléon III,** par M. l'abbé Marty ; in-8° de 100 pages ; Paris et Toulouse, 1878, chez C. Douniol et chez Ed. Privat ; Prix : 1 fr. 50.

« Pie IX, dit l'auteur de cette brochure, a été un des Papes les plus aimés par les catholiques et les plus estimés par tous les honnêtes gens, et pourtant, lorsqu'il est mort, il était, depuis quelques années déjà, dépouillé de tous les biens que les hommes avaient pu lui ravir. Nous voulons raconter comment cela est arrivé. » Il y a là une question historique du plus grand intérêt à étudier. Quoiqu'il s'agisse de faits contemporains, elle est connue de bien peu de personnes. Car, qui connaît bien les faits par lesquels, de nos jours, a été préparée et consommée la destruction du pouvoir temporel du Pape ? Qui les connaît avec leurs dates précises, avec leur suite logique, comme nous connaissons une histoire ancienne ? Tout le monde, sans doute, en a entendu parler ; mais ils n'ont laissé dans la plupart des esprits que des souvenirs vagues et confus, parce que personne n'en a écrit l'ensemble. M. l'abbé Marty a dû recueillir les matériaux de son œuvre dans des milliers de journaux et de brochures où ils étaient épars ; il n'avait, pour l'aider ou le guider, aucune esquisse historique antérieurement composée. Il a donc fait un travail de première main ; il a puisé exclusivement aux sources et ne s'est servi que de pièces originales, qu'il ne manque jamais de citer textuellement quand il s'agit de bien caractériser un personnage, un système, un conflit... Tout s'enchaîne naturellement sous sa plume ; il ne laisse pas apercevoir la difficulté des transitions. Son récit est comme une trame formée avec les allocutions et les encycliques du pape ; les lettres, les proclamations et les discours de l'Empereur ; les mémoires du cardinal Antonelli ; les dépêches diplomatiques et les discussions parlementaires. Il est divisé en trois parties : *Perte des Romagnes ; — Perte des Marches et de l'Ombrie ; — Perte de Rome.* C'est un travail qu'il sera toujours utile de consulter, et que, sans doute, M. l'abbé Marty complètera, par une seconde édition, dans ses dernières pages, en se servant des derniers documents qui ont été mis au jour à la suite de la publication de l'article du prince Napoléon dans la *Revue des Deux-Mondes.*

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, Soussens et Cie, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

L'ASCENSION

Dieu, qui est le maître du temps et de l'espace, et qui a tout disposé avec la mesure, le nombre et le poids, *omnia in mensura, et numero, et pondere disposuisti*, ne livre rien au hasard et amène des coïncidences qui sont comme la marque de son gouvernement providentiel. Certaines dates nous frappent, et ce n'est pas sans raison, car elles avaient été fixées dans les desseins de Dieu, et si nous pouvions pénétrer plus avant dans les profondeurs de ces desseins, nous découvririons des harmonies, des proportions merveilleuses qui raviraient notre admiration.

Il nous semble que le 30 mai 1878, jour où l'Église célèbre la glorieuse ascension au ciel de Notre-Seigneur Jésus-Christ, jour anniversaire du martyre de l'héroïque et pieuse Jeanne d'Arc, brûlée à Rouen le 30 mai 1431, et centième anniversaire de la mort de Voltaire, appelé devant son Juge le 30 mai 1778, est une de ces dates mémorables dont les coïncidences ne peuvent être attribuées au hasard.

N'est-il pas permis de penser que Dieu, en mettant fin à la vie du cynique insulteur de Jeanne d'Arc à l'anniversaire même du jour où la Pucelle d'Orléans avait péri, voulait déjà mettre en regard ces deux noms de Jeanne d'Arc et de Voltaire, dont le premier signifie foi, patriotisme et pureté, dont l'autre signifie impiété, absence de cœur et cynisme?

C'était une première leçon, que la Providence voulait sans doute rendre plus éclatante encore en préparant une autre coïncidence. Au bout de cent ans, il devait encore rester des hommes qu'un siècle de révolutions sanglantes et de terribles catastrophes n'auraient pas éclairés, des hommes qui, au lendemain des plus affreux désastres éprouvés par leur patrie, voudraient célébrer l'apothéose d'un *philosophe* renégat de sa patrie, d'un poète cynique, insulteur de Jeanne d'Arc, et qui voudraient célébrer cette fête précisément parce que leur héros s'était déclaré l'en-

nemi personnel du Christ, qu'il appelait l'*Infâme*. Au bout de ce siècle, pourtant, les adorateurs de Voltaire sont obligés de reconnaître que le Christ est plus puissant que jamais, que ceux qui aiment le Christ deviennent de jour en jour plus nombreux et plus résolus, que l'*Infâme*, le Seigneur Jésus, n'est point écrasé, et il se trouve que le jour même où ils prétendent célébrer l'apothéose, est le jour où plus de trois cents millions de chrétiens célèbrent, comme ils le font depuis dix-huit siècles, l'entrée triomphale de l'Homme-Dieu dans le Ciel !

N'y a-t-il point là, à l'égard de l'impiété, l'une de ces dérisions divines dont parlent les Écritures : *deridebis eos,... Dominus subsannabit eos,... in interitu vestro ridebo et subsannabo ?* Dérision vengeresse, qui ne s'applique que trop justement à l'homme qui s'est moqué de tout pendant sa vie et qui a fait de la raillerie son arme la plus puissante !

Les ennemis actuels de la religion de Jésus-Christ se sont eux-mêmes préparé les embarras qui ont fini par réduire à une manifestation privée une fête à laquelle ils avaient prétendu donné le caractère d'une fête nationale. Le sentiment public s'est révolté contre une manifestation qui aurait fait coïncider l'anniversaire de la mort de Jeanne d'Arc, libératrice de sa patrie, et l'apothéose de l'insulteur de Jeanne d'Arc et de la France ; le sentiment chrétien n'a pu supporter que la France, nation formée par le christianisme et restée profondément chrétienne, malgré Voltaire et ses disciples, fît de la fête de Voltaire une fête nationale le jour même où nous célébrons l'une des plus grandes fêtes du christianisme, l'Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Remarquons, enfin, que les trois jours de supplications qui précèdent l'Ascension, que tout ce long mois consacré à la Vierge Marie, pendant lequel la prière catholique s'élève plus fréquente encore vers le ciel, devaient plaider pour nous auprès de la miséricorde divine et obtenir d'elle qu'un nouveau crime national ne s'ajoutât point à tant d'autres. Si nous croyons que l'énergique campagne conduite par la presse religieuse, le réveil soudain du sentiment patriotique et chrétien, les patriotiques manifestations des

femmes de France se levant pour venger Jeanne d'Arc, n'ont pas peu contribué à donner au gouvernement le courage d'enlever à la manifestation voltairienne son caractère public, nous croyons aussi que cette énergie et ce réveil sont dus aux prières qui se multiplient de toutes parts. Rendons-en grâces à Dieu, et continuons d'agir ainsi par les prières, par les œuvres de la charité et de la foi.

Le gouvernement, cherchant à tenir la balance égale entre le bien et le mal, entre la foi et l'impiété, vient d'interdire toute manifestation publique en l'honneur de Jeanne d'Arc. Cette faiblesse ne le sauvera pas, mais ce n'est pas sur lui que nous devons compter, et il faut encore lui savoir gré d'avoir l'*audace,* — car il a dû se trouver audacieux, — d'interdire l'apothéose publique du cynisme et de l'irréligion. Au reste, si la place publique manque à la manifestation patriotique des honnêtes gens, les églises ouvrent leurs portes à tous ; et l'église, qui est la maison commune des chrétiens, est aussi le lieu où se réchauffe le mieux le patriotisme, dont la foi est la meilleure sauvegarde et la plus sûre inspiratrice.

Les libres-penseurs ont donc pu célébrer à huis clos une fête qui est une honte pour la libre-pensée, puisqu'il n'a pu trouver un idéal plus élevé, un meilleur patron que Voltaire. Pendant que quelques milliers de voltairiens faisaient ainsi l'apothéose de leur triste modèle, c'étaient des millions et des millions de Français qui célébraient l'Ascension glorieuse de l'Homme-Dieu, le Seigneur JÉSUS-CHRIST, dont le triomphe est le triomphe même de l'humanité régénérée, transformée par le Christ, et qui priaient le Dieu rédempteur pour le relèvement et le salut de la patrie, pour le retour des égarés à ce Dieu dont la France est le premier soldat, à cette Église, dont la France est la Fille aînée.

J. CHANTREL.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

La question d'Orient : le Congrès est certain ; la paix reste douteuse. — Le socialisme en Allemagne : rejet de la loi contre le socialisme ; menaces aux catholiques. — Les chanoines réguliers à Mattincourt. — Mort de Mgr Etheridge. — Détails sur les derniers moments du patriarche Audou. — Souscriptions pour l'Université de Paris et pour le Vœu national.

30 mai 1878.

Le comte Schouwaloff est revenu de Saint-Pétersbourg par Berlin, et, aussitôt à Londres, il est entré en communication avec les ministres de la reine Victoria. Il paraît que les concessions auxquelles la Russie s'est provisoirement résignée rendent possible un Congrès qui se réunirait à Berlin. Les invitations sont lancées ; il n'est pas douteux que tous les invités répondent favorablement. Nous aurons donc un Congrès, qui se réunira vers le 15 juin, et qui avisera à rétablir un peu d'ordre dans l'Europe. Est-ce la paix définitive ? est-ce la guerre qui sortira de cette réunion de plénipotentiaires qui, probablement, penseront beaucoup plus à sauvegarder les intérêts matériels et politiques de chacune des puissances qu'ils représenteront, que le droit et la justice ? Dieu seul le sait.

En attendant, il sera douloureux pour la France d'assister à ce congrès de Berlin qui défera certainement dans une très-large mesure l'œuvre du Congrès de Paris. En 1856, c'était la France qui pesait le plus dans les délibérations ; en 1878, c'est la Prusse. Le Congrès de 1856 contenait en germe la guerre de 1859, si funeste à la France et à l'Europe entière, puisqu'elle a amené, par voie de conséquence, la guerre de 1866 et celle de 1870 ; il contenait ces guerres, parce qu'au lieu de régler simplement ce qui était en cause, il avait, sur les inspirations de l'Empire et du Piémont, instruments plus ou moins conscients des sociétés secrètes, soulevé la question romaine, la question même de la Papauté, qui ne peut être ébranlée sans que tout s'ébranle et menace ruine. L'humiliation de la France en 1878 est l'application de la peine du talion ; puisse-t-elle au moins être compensée par le maintien de la paix et servir de leçon à ceux qui seraient tentés d'abuser de la force au détriment du droit !

Nous avons donc à attendre maintenant le Congrès ; mais, en attendant, nous croyons que la lettre suivante, écrite de Vienne à la *Gazette d'Augsbourg* quelques jours avant que la réunion

du Congrès parût certaine, n'a pas perdu tout son intérêt; nous la reproduisons, parce qu'elle pourra donner la clef de plus d'une délibération au sein du Congrès.

Les nouvelles de la Néva, dit cette lettre dont nous empruntons la traduction au *Courrier de Bruxelles*, ont un aspect aussi mystérieux que possible, et, cependant, on peut entrevoir clairement leur signification. En peu de mots, ces longs discours veulent dire que la Russie voudrait bien se tirer d'affaire avant la nouvelle guerre, quoique pas précisément avec une peau intacte, car elle a déjà reçu de profondes blessures.

Mais cet ardent désir doit être satisfait sans offenser son prestige. Les concessions que l'on est disposé à faire doivent paralyser le bras de l'Angleterre et faire subir à lord Beaconsfield une pression *from within* (du dedans).

L'attitude du vainqueur dans l'embarras est sérieuse, tranquille, pensive, presque tendre. Avec un air d'étonnement interrogateur, et le regard un peu voilé, il dit d'une voix douce : « Batoum est-il « une épine pour l'Angleterre? Batoum ? on peut discuter cela. Nous « avons réfléchi que ce port n'a aucune valeur pour nous sans des « routes et des chemins de fer ; or, l'argent est devenu rare chez « nous. L'affranchissement des chrétiens (il soupire) nous a coûté « 12 milliards. Quant à Kars, oh! Kars (il élève la voix), nous garde- « rons Kars en tout cas. — Est-il vrai que l'Angleterre soit aussi très- « choquée de la nouvelle carte de Bulgarie? Eh bien! mais cette « carte n'était qu'une *proposition,* rien de plus qu'une *proposition ;* « l'Angleterre pourra en reculer un peu les lignes; il est possible que « notre état-major ait commis des erreurs de dessin. Il ne faut pas se « fâcher pour cela! Cette carte n'était qu'une *carte préliminaire,* « comme la paix de San-Stefano n'était qu'un *préliminaire de paix ;* « ce n'est pas du tout un *noli me tangere.* Enfin, nous avons *proposé* « de fixer à 4 milliards de roubles notre indemnité, et nous avons « indiqué certains objets qui pourraient servir de compensation ; mais « il ne faut pas prendre cela non plus à la lettre. On peut nous « dédommager autrement et, pour les 1,100 millions qui restent, on « pourra s'entendre. Réunissons-nous et *causons!* Le comte Schou- « waloff est un excellent causeur. »

On agit ainsi sur l'opinion, et aussi sur l'argent ; car si la Russie est prête à faire la paix, on ne lui refusera pas un emprunt dont elle aura un pressant besoin pour inaugurer la nouvelle ère pacifique.

Il est évident qu'il y a dans cette attitude russe un certain danger, car les grands caractères savent seuls résister à la flatterie sentimentale et à des appels doucereux adressés à leur bonne foi. Mais ce ton adopté par la Russie est un symptôme certain de sa faiblesse, et le médecin ne doit s'occuper que de cette diagnose.

L'Europe n'a pas seulement besoin d'être délivrée du poids écrasant que font peser sur elle les dangers évoqués par la volonté de la Russie, elle doit être rassurée sur l'avenir. Elle doit se boucher les oreilles, comme Ulysse, pour ne pas entendre le chant séducteur. Elle doit rester sourde au discours que lui tient, du haut de son échelle, l'ours déguisé en renard.

Il semble d'ailleurs qu'il n'y ait pas à s'inquiéter : l'Angleterre arme sur la plus grande échelle et met tout un monde en mouvement. Nous espérons qu'elle sait faire ses comptes et qu'elle saura présenter sa note au bon moment. La coopération de la Porte est un fait accompli, et le temps d'arrêt des Russes, en présence de ce fait, veut dire... que le vainqueur est dans une impasse, et que l'ours a déjà un couteau de chasse dans le corps.

—

La Russie victorieuse n'est guère plus humiliée que le gouvernement prussien qui vient de recevoir un rude échec dans le Parlement. Le Reichstag de Berlin a repoussé absolument le projet de loi proposé par le gouvernement pour combattre les menées du socialisme. C'est là un événement d'une sérieuse gravité, et l'échec de M. de Bismarck aura certainement des conséquences considérables. Le président de la chancellerie l'a d'ailleurs déclaré de la façon la plus nette : l'Église catholique, qui, selon M. Hoffman, a autant contribué à l'affaiblissement de l'autorité de l'État que la démocratie socialiste, l'Église catholique sera la première victime de la défaite du gouvernement. Le ministre de l'intérieur l'avait déclaré : « Si vous repoussez cette loi, ne vous étonnez pas si nous appliquons les lois existantes jusqu'aux dernières limites du possible. » Or, chacun sait que les lois existantes auxquelles il est fait allusion visent surtout l'Église catholique.

Ce n'est donc pas d'abord la cessation du *Kulturkampf* qui sera la conséquence des paroles si graves prononcées par l'empereur Guillaume sur la nécessité de ranimer et de conserver « le sentiment religieux. » Il semble même que les catholiques doivent être d'abord en butte à un redoublement de persécution. Que le gouvernement allemand, qui ne veut pas aller à Canossa, fasse donc encore cette expérience, après tant d'autres : il faudra bien qu'il reconnaisse à la fin que l'Église de Jésus-Christ est plus forte que les persécuteurs, et qu'on s'abuse étrangement quand on prétend relever le principe de l'autorité sans elle et contre elle.

Aussitôt après le vote rendu contre la loi proposée par le

gouvernement, la session du Reichstag a été déclarée close. C'est sans doute la préface d'une dissolution ; mais, s'il y a de nouvelles élections, il est probable que le parti socialiste acquerra de nouvelles forces dans le Parlement.

—

Quelques faits divers pour terminer cette Chronique :

Les chanoines réguliers de Saint-Jean de Latran viennent d'être installés à Mattincourt, où a été curé le B. P. Fourier, fondateur de la congrégation de Notre-Dame, et où repose aujourd'hui son corps. M. l'abbé Hadol, curé de la paroisse, au zèle de qui on doit la magnifique église actuelle, garde son titre, tout en cédant ses fonctions aux religieux. Trois d'entre eux s'occuperont de la paroisse, du pèlerinage et de la confrérie du B. Pierre Fourier; le quatrième sera aumônier du couvent de la congrégation de Notre-Dame. Ces dernières fonctions seront dévolues au célèbre Mortara, devenu chanoine régulier de Saint-Jean de Latran sous le nom de Dom Pie Mortara, et résidant déjà, depuis un certain temps, dans l'une ou l'autre des deux maisons de l'ordre que possède le diocèse de Poitiers. Le B. P. Fourier appartenant par ses dernières années et par son cœur au diocèse de Besançon, nous saluons de loin ces nouveaux frères, dit la *Semaine religieuse* de ce diocèse, et en particulier, le protégé de Pie IX. Puisse cette fondation être bénie de Dieu, susciter de nombreuses vocations et ouvrir à la congrégation de Notre-Dame une nouvelle ère de prospérité !

—

Le *Monde* donne ces détails sur Mgr Etheridge, dont nous avons parlé dans notre dernière Chronique, à propos de la mort de Mgr Poirier, évêque de Roseau, et qui est mort lui-même le 31 décembre 1877, à bord du vaisseau qui le ramenait de la Barbade, l'une des Antilles anglaises, qu'il venait de visiter en qualité de délégué apostolique.

Mgr *Jacques* Etheridge, vicaire apostolique de Démérary, était né à Redmarley, dans le Worcestershire, le 19 octobre 1808. Il fit ses études au collège *Stonyhurst,* près de Wolwerhampton, et entra au noviciat des PP. Jésuites en 1827. Après avoir passé six années dans l'étude de la philosophie et de la théologie, il fut nommé professeur dans ce même collège. Il fut ordonné prêtre en 1836, fut employé dans les missions de Boston, de Worcester, devint supérieur du collège de Saint-Benoit, puis recteur de l'église de Saint-Wilfrid. Ce fut alors que le Saint-Père le

donna, en 1857, comme vicaire-général à Mgr Hynes, vicaire apostolique de Démérary, à qui il succéda, après avoir été préconisé, le 23 juin 1858, évêque de Taron *in partibus,* et sacré le 2 juillet suivant par le cardinal Wiseman.

La Guyane, qui se trouve, comme on le sait, dans l'Amérique méridionale, se divise en Guyane anglaise, Guyane hollandaise et Guyane française. Les deux premières forment deux vicariats apostoliques, et la Guyane française n'est qu'une préfecture apostolique administrée par le R. P. Hervé, de la congrégation du Saint-Esprit, aidé de trente religieux de la Compagnie de Jésus, prêtres ou frères, spécialement attachés aux pénitenciers de Cayenne. Cette dernière mission ne date que de 1857. La mission de la Guyane anglaise compte 20,000 catholiques et fut fondée, comme celle de la Guyane hollandaise, en 1836. Le premier vicaire apostolique de la Guyane anglaise fut Mgr J. Clancy, de 1836 à 1844. Mgr Etheridge était assistant au trône pontifical depuis le 17 juin 1867 ; il prit part au Concile du Vatican. Sous son administration, le nombre des catholiques s'est considérablement accru dans la Guyane britannique ; il a commencé l'érection d'une grande église en l'honneur de l'Immaculée-Conception.

Un des témoins de la mort de S. B. Mgr Audou, patriarche chaldéen, a adressé la lettre suivante, datée de Mossoul, 7 avril, aux *Missions catholiques:*

Le patriarche chaldéen, Mgr Joseph Audou, est mort le 29 mars, après une longue maladie. D'après les renseignements que nous avons pu recueillir, il devait être âgé de 85 ans environ. Les lecteurs des *Missions catholiques,* qui ont été au courant de l'opposition du patriarche au Saint-Siège et qui se sont réjouis, avec le monde catholique, de son retour et de sa soumission, apprendront avec bonheur qu'il a, jusqu'à son dernier soupir, persévéré dans son obéissance.

Le 23 mars au matin, l'état de Mgr Audou, s'étant aggravé au point de donner des craintes sérieuses, on l'avertit qu'il était urgent pour lui de recevoir les derniers sacrements. Cette nouvelle frappa le malade, qui ne se doutait pas de la gravité de son mal et qui croyait à une simple indisposition. Cependant il accepta avec résignation l'avis qui lui était donné et demanda à se confesser. Nous quittâmes la chambre pour laisser le malade remplir ce dernier devoir. Quelques instants après, nous étions de nouveau réunis autour de son lit. Nous étions une quinzaine

de personnes. Le vieillard, qui avait conservé toute l'intégrité de ses facultés intellectuelles, voulut, avant de recevoir l'Extrême-Onction, dicter verbalement ses dernières volontés.

« Écoutez, dit-il d'une voix très-intelligible. Je prie Dieu de me pardonner les péchés que j'ai commis contre lui, et je demande pardon à tous ceux que j'ai pu offenser pendant ma vie. Je veux mourir enfant de l'Église catholique, soumis au Saint-Siége. Je déclare que tout ce que j'ai fait depuis le Concile du Vatican, ce n'est pas par esprit de rébellion que je l'ai fait, mais dans l'intérêt de ma nation. Je me suis trompé; j'ai été condamné, je me repens et je demande pardon. Je désire que toute ma nation, que les évêques, les prêtres, les moines et les laïques soient toujours soumis au Saint-Siége. Les prêtres et les moines actuellement révoltés ou excommuniérs méritent qu'on les traite avec la plus grande rigueur; cependant je demande pour eux l'indulgence et la miséricorde. Je remets mon anneau au Souverain-Pontife, en signe d'union et de soumission, le priant de le remettre à mon successeur qui sera élu par les évêques de la nation et confirmé par le Saint-Siége. »

Le patriarche chaldéen prit ensuite quelques dispositions concernant ses biens personnels. Lorsqu'il eut exprimé toutes ses volontés, il se prépara à recevoir l'Extrême-Onction. Il suivit les prières et les cérémonies avec une grande attention, priant lui-même à demi-voix; puis il bénit la nation et plusieurs personnes qui le lui demandèrent. La cérémonie avait été longue et fatigante pour le malade. Il demanda du repos.

Le patriarche continua de baisser lentement, tout en conservant l'usage de ses facultés, jusqu'au 29 mars, où il expira vers deux heures de l'après-midi.

—

Les souscriptions pour l'Université catholique de Paris s'élevaient, au 14 mai, à 2,259,880 fr. 95 cent.

—

Les souscriptions pour l'Œuvre du Vœu national de la France au Sacré-Cœur, s'élevaient, le 19 mai, à la somme de 4,931,148 fr. 74 cent.

AU VATICAN

Il nous semble qu'une livraison des *Annales catholiques* qui paraît sans parler du Saint-Père et de ses actes, est une livraison incomplète, et qui ne répond pas à la pieuse curiosité de nos lecteurs. La rapidité et la multiplicité des événements ne nous permet pas toujours de donner, comme nous le désirerions, tous les détails qui se rapportent au Pape ; mais nous nous efforçons de faire connaître les actes et les discours les plus importants. Aujourd'hui, nous allons remonter à quelques semaines en arrière, afin de ne rien omettre d'intéressant.

Le Saint-Siège et l'Allemagne.

Une lettre adressée, le 11 mai, de Rome à la *Vraie France* de Lille, signale un document qui montre d'après quels principes le Saint-Siége agira dans les négociations qui pourront s'entamer avec l'empire d'Allemagne. C'est une lettre circulaire que le cardinal Caterini, préfet de la S. Congrégation du Concile, a envoyée, à la date du 25 avril, à tous les prêtres allemands qui sont censés avoir adhéré aux lois condamnées par l'Église, par le fait même qu'ils continuent d'être stipendiés par l'État. La supposition n'est point gratuite, car une loi prussienne du 22 avril 1875 établit clairement que nul ne peut recevoir de prébendes ecclésiastiques s'il n'a d'abord fait acte d'adhésion aux lois persécutrices connues sous le nom de lois de mai. Or, il est évident que cela constitue une occasion de scandale et qu'il faut à tout prix l'éliminer.

A cet effet, l'Éminentissime cardinal Caterini, après avoir rappelé dans sa lettre les avertissements paternels donnés plusieurs fois déjà aux ecclésiastiques susdits, leur enjoint, sous peine d'encourir les censures, *ipso facto*, de déclarer qu'ils n'ont point adhéré aux lois condamnées par l'Église, ou, si l'adhésion avait eu lieu, de renoncer complètement à toute allocation qu'ils recevraient de l'État, et cela dans un délai de quarante jours à partir de la date de la circulaire. Cette lettre prouve que la fixité des principes est, pour le Saint-Siége, le premier bien à sauvegarder et qu'ainsi dans les négociations avec l'Allemagne, rien ne sera cédé de ce qui est immuable de sa nature. Le Saint-Siége se montrera d'autant plus ferme sur

la question des principes, qu'il a eu lieu d'apercevoir combien est égoïste le but que poursuit le gouvernement de Berlin dans ces négociations. C'est pour lui une affaire de pur intérêt. S'il veut la paix avec les catholiques, c'est uniquement pour être sûr de l'appui des catholiques en de certaines circonstances. D'où il suit que la conclusion de la paix est subordonnée à ces circonstances mêmes, ce qui explique la longueur des négociations entreprises dans ce but. Quoi qu'il arrive, le Saint-Siége se tient sur le droit chemin de la vérité et de la justice, et il n'a rien à craindre des embûches de ses ennemis.

L'échange de compliments qui vient d'avoir lieu entre le Pape et l'empereur d'Allemagne, à l'occasion de l'attentat du 11 mai, rendra-t-il les négociations plus faciles ? On n'ose l'espérer. Le Saint-Père, en apprenant cet attentat, s'est empressé d'envoyer à l'empereur Guillaume un télégramme de condoléance, en le félicitant d'avoir échappé, grâce à la Providence, à l'asassin. « S. m. impériale et royale l'empereur d'Allemagne, dit l'*Osservatore romano*, a fait immédiatement répondre au télégramme de Sa Sainteté, par les soins de S. A. le prince-chancelier, en priant l'Eminentissime cardinal Franchi d'exprimer à Sa Sainteté le Pape ses plus sincères remerciements pour l'amicale sympathie qu'il a bien voulu lui témoigner à l'occasion de l'attentat du 11. »

Nos lecteurs savent que le *Syllabus* définit le socialisme un mal social, condamné par l'Encyclique *Qui pluribus* du 9 novembre 1846, par l'allocution *Quibus quantisque* du 20 avril 1849, par l'Encyclique *Noscitis et nobiscum* du 8 décembre 1849, et par l'allocution *Singulari quadam* du 8 décembre 1854.

L'*Univers* annonce que Sa Sainteté a fait parvenir à l'empereur Guillaume, à l'occasion de son télégramme de félicitations, ces précieux documents, ainsi que sa propre Encyclique. Si l'empereur d'Allemagne veut s'éclairer, il a en sa possession une abondante lumière ; ses préjugés protestants lui permettront-ils de voir clair ?

Le Pape et les Cardinaux.

Léon XIII réalise peu à peu la volonté qu'il exprimait, dans sa première allocution consistoriale, d'appeler les cardinaux à participer avec plus d'activité au gouvernement de l'Église.

A ce sujet, l'*Osservatore romano* a publié, le 15 mai, un article important dont voici la teneur :

« A peine élevé à la chaire de saint Pierre, Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, pénétré de la gravité de son ministère apostolique, tourna bien vite son intelligence vers les moyens d'en faciliter l'accomplissement. Et parmi ces moyens il mit au premier rang le bon choix des évêques, desquels dépend en grande partie le gouvernement droit et utile des diocèses. Déjà le concile de Trente, excitant à ce propos la sollicitude des Pontifes romains, leur avait rappelé en termes formels le compte strict qu'ils rendraient à Dieu des âmes qui viendraient à se perdre par l'insuffisance, par l'incurie ou par tout autre motif provenant du mauvais gouvernement des pasteurs. C'est pourquoi Sa Sainteté, animée du zèle le plus ardent pour le salut spirituel des fidèles, a jugé opportun de mettre à profit le conseil de quelques cardinaux afin d'aviser au meilleur mode de garantir autant que possible le bon choix des ordinaires diocésains, choix devenu plus important en raison de la perversité des temps que nous traversons.

« Nous apprenons donc que, se souvenant des sages dispositions adoptées sur ce point par ses prédécesseurs, notamment par Benoît XIV, le Saint-Père, sans rien innover toutefois au système en vigueur jusqu'à présent pour l'élection ou la confirmation des prélats étrangers, a institué une commission de cinq éminentissimes cardinaux chargés de recueillir, dans le mode qu'ils jugeront opportun, les informations les plus exactes sur les ecclésiastiques les plus distingués et les plus aptes à soutenir le poids de l'épiscopat en Italie ; en sorte que Sa Sainteté, utilisant comme elle le jugera dans sa haute sagesse ces informations, puisse pourvoir les archevêchés et évêchés vacants en Italie de sujets qui réunissent en eux-mêmes les qualités voulues par les saints canons.

« En vertu d'un billet de la secrétairerie d'État daté d'hier, ont été désignés pour former la commission les Émes cardinaux *Bilio, Panebianco, Ferrieri, Franchi* et *Giannelli*. Un autre billet a nommé Mgr *Latoni*, auditeur de Sa Sainteté, aux fonctions de secrétaire. »

Audiences pontificales.

Le 15 mai, le Saint-Père a reçu en audience solennelle S. E. Bedros effendi Kujumgian, envoyé extraordinaire ottoman, chargé de présenter les félicitations du Sultan pour l'avénement de Sa Sainteté au Pontificat souverain. Reçu au seuil des appar-

tements par deux camériers secrets de cape et d'épée, l'envoyé, accompagné de son fils, Ohannès bey, a été introduit dans la salle du trône, et, après s'être prosterné aux pieds de Sa Sainteté, a prononcé un discours en français. Il a exprimé les sentiments de vénération dont son auguste maître était animé envers la personne de Sa Sainteté, sentiments qui portaient Sa Majesté à protéger ses sujets catholiques et à leur accorder les plus amples libertés. Bedros effendi a ajouté que, quant à lui, il était heureux de trouver dans l'accomplissement de sa mission l'occasion de déposer aux pieds du Saint-Père l'hommage de sa piété filiale et de recevoir sa bénédiction.

Léon XIII, répondant dans la même langue, s'est montré reconnaissant envers le Sultan. En échange des vœux exprimés pour la prospérité du pontificat, il faisait de son côté des vœux pour le bonheur de Sa Hautesse et la remerciait de la protection accordée aux catholiques de l'empire ottoman. Continuer et même augmenter cette protection ne pourra qu'être favorable à cet empire. Quant au personnage choisi pour remplir la mission gracieuse de l'empereur, le Pape a loué son dévouement connu à l'Église, ainsi que ses vertus, qui l'ont rendu digne de la confiance de son souverain.

Après cet échange de courtoisie, les prélats et les gardes qui entouraient le Pape se sont retirés, l'envoyé du Sultan est resté quelque temps seul avec Sa Sainteté, puis il s'est rendu, selon la coutume, chez l'Eme cardinal secrétaire d'État, qui l'a reçu avec les plus grands égards.

Le Pape a daigné décorer Bedros effendi du grand cordon de Saint-Grégoire et Ohannès bey de la commanderie du même ordre.

Le 17 mai, le Saint Père a reçu une députation du chapitre de la cathédrale d'Anagni.

A une adresse en latin dont il a daigné louer les pensées et le style, le Pape a répondu en rappelant les anciennes relations de sa famille avec la cité d'Anagni, les gloires des souverains Pontifes nés à Anagni et spécialement d'Innocent III, de Grégoire IX et de Boniface VIII. Il s'est félicité de la délicate attention qu'avait voulu lui montrer le chapitre en joignant son portrait à ceux des Papes d'Anagni.

Sa Sainteté a continué en exprimant la plus tendre affection pour sa patrie adoptive, qui s'est toujours distinguée par sa

dévotion au Siège apostolique, et en répandant ses bénédictions les plus abondantes sur tout le diocèse.

—

Le 18 mai, Sa Sainteté a reçu en audience les supérieurs et procureurs généraux des ordres religieux. Une Adresse collective a été lue par le R^me P. Bernardino da Portogruaro, supérieur général des Mineurs-Observants. Sa Sainteté a répondu par un discours plein de salutaires conseils et de profonds enseignements, et tout spécialement adapté à la situation anormale dans laquelle les Ordres religieux se trouvent réduits en Italie par suite des lois persécutrices.

Le Souverain-Pontife s'est ensuite rendu de la salle du Trône dans celle du Consistoire pour y recevoir une députation d'environ cent personnes représentant l'Union catholique de la Grande-Bretagne. A l'adresse en langue latine, que le président, lord Denbigh, a lue au nom de toute la députation, le Saint-Père a répondu en exprimant sa vive satisfaction pour l'élan admirable qui amène à Rome des catholiques de toutes les parties du monde. Rappelant ensuite le rétablissement de la hiérarchie en Angleterre et en Écosse, le Pape a exprimé l'ardent désir de voir bientôt les bons catholiques ramener dans le sein de l'Église, par leur apostolat, leurs frères égarés, afin qu'ainsi l'Angleterre mérite de nouveau son titre le plus ancien et le plus glorieux : celui de Terre des Saints.

L'ambassadeur de France.

C'est le 19 mai que M. le marquis de Gabriac, le nouvel ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, a été reçu en audience solennelle par le Saint-Père, à qui il a présenté ses lettres de créance. L'*Osservatore romano* donne ces détails :

L'ambassadeur s'est rendu au Vatican en voiture de gala, accompagné de M. le vicomte de Croy-Chanel, premier secrétaire de l'ambassade. Dans la seconde voiture avaient pris place MM. le comte de Kergorlay, troisième secrétaire ; Adolphe Boutiron, attaché, et le commandeur Deshorties de Beaulieu, consul, chargé de la direction de la chancellerie et administrateur-gérant des pieux établissements français. Enfin, on remarquait dans la troisième voiture MM. Martinucci père et fils.

Au seuil de l'appartement pontifical, deux camériers secrets de cape et d'épée attendaient l'ambassadeur. Ils le conduisirent, avec sa suite, jusqu'à la salle des Arazzi.

Cependant le Saint-Père, entouré de toute sa cour, en habit de cérémonie, et précédé du porte-croix, s'était rendu à la salle du Trône.

La garde suisse, les gendarmes pontificaux, la garde palatine d'honneur, les bussolanti et un détachement de la garde noble, faisaient le service d'honneur dans les salles et dans les antichambres qui mènent à la salle du Trône.

Mgr Martinucci, maître des cérémonies pontificales, s'étant rendu auprès de l'ambassadeur, l'a accompagné jusqu'à l'entrée de la salle du Trône, où il a trouvé Mgr van den Branden, maître de chambre de Sa Sainteté, qui a introduit l'ambassadeur avec sa suite et l'a présenté à Sa Sainteté, laquelle était entourée des dignitaires de sa cour et de ses gardes rangés à droite et à gauche du trône. Après avoir fait les génuflexions et baisé le pied de Sa Sainteté, l'ambassadeur a présenté au Pape les lettres du maréchal de Mac-Mahon, en même temps qu'il exprimait par quelques paroles l'objet de sa mission et l'hommage de sa profonde dévotion.

Le Saint-Père a daigné témoigner sa souveraine satisfaction de ce que lui disait l'ambassadeur : il a rappelé à quel point la France a bien mérité du Saint-Siège, dont elle a reçu l'honneur d'être appelée *Fille aînée de l'Église*, et finalement il a eu des paroles de grande considération et de grande estime pour la personne de l'ambassadeur.

Alors tout le monde s'est retiré et Sa Sainteté est restée seule avec l'ambassadeur pendant un certain espace de temps ; après quoi, la cour ayant été de nouveau admise en la présence de Sa Sainteté, l'ambassadeur a eu l'honneur de présenter au Souverain-Pontife le personnel de l'ambassade.

L'audience finie, l'ambassadeur a été reconduit avec le même cérémonial qu'à l'entrée jusqu'au seuil des appartements pontificaux, et de là, toujours accompagné des deux camériers secrets de cape et d'épée, et escorté de la garde suisse, il est allé visiter le cardinal Franchi, secrétaire d'État de Sa Sainteté, qui, pour reconnaître cet hommage, a reconduit M. le marquis de Gabriac jusqu'aux portes de son appartement.

Enfin, l'ambassadeur étant sorti des appartements pontificaux, s'est rendu par la chapelle du Saint-Sacrement dans la basilique Vaticane pour y vénérer le tombeau du prince des apôtres.

Sacre du cardinal Borromeo.

Le même jour, avant l'audience accordée à l'ambassadeur de France, le Saint-Père avait voulu donner lui-même la consécration épiscopale à Son Éminence le cardinal Borromeo, qu'il vient de nommer archevêque *in partibus*. Une correspondance du *Monde* nous donne les intéressants détails qui suivent sur cette cérémonie :

La cérémonie a commencé à huit heures. Aux premières places auprès de l'autel se trouvaient huit cardinaux; venaient ensuite plusieurs évêques, les chanoines de la basilique Vaticane, dont le cardinal Borromeo est archiprêtre, les prélats de la Cour, les chefs d'ordres religieux, enfin les officiers de la garde noble et des Suisses. Le Pape paraît, revêtu de la mozette de soie rouge avec l'étole de velours brodé d'or. Il est plein de majesté; ses traits portent l'empreinte du recueillement. On le revêt des ornements pontificaux, tandis que le cardinal Borromeo se prépare, de son côté, à l'autel qui lui est réservé. La cérémonie commence au milieu du silence le plus parfait. Seule, la voix du Pape retentit, claire, accentuée, ayant des modulations qui signalent le sens profond et mystérieux des paroles liturgiques. Aux parties chantées de la messe, la voix du Saint-Père est grave, harmonieuse, facile; il appuie d'un geste plein de dignité les grandes prières et les enseignements solennels du Pontifical. Les chantres de la chapelle Sixtine, à leur tour, font entendre leurs voix incomparables.

Il n'y a pour les accompagner ni orgue, ni instruments de musique; mais la voix humaine dans toute sa perfection produit les sons les plus ravissants. La grande cérémonie s'achève. Le nouveau pontife reçoit de la main du Pape la mitre qui couvre sa tête comme d'un diadème d'honneur; puis, la crosse à la main, il parcourt les rangs pressés de l'assistance, répandant ses premières bénédictions.

Au retour, le Saint-Père l'asseoit sur son propre trône et, debout à côté de l'évêque qu'il vient de sacrer, il entonne d'une voix émue le *Te Deum*. Les chantres poursuivent le cantique d'actions de grâces. Puis, le cardinal Borromeo fait au Pape, qui a repris sa place, les souhaits de longue vie, *ad multos annos*. Léon XIII donne enfin le baiser de paix au nouvel élu. La cérémonie est terminée. Mais que le Pape paraissait grand lorsque, rendant à la dignité épiscopale un suprême témoignage de vénération, il l'installait sur le siége d'honneur qu'il quittait

pour se tenir debout à la droite ! Que sa paternité semblait douce quand il pressait sur son cœur l'évêque de sa main ! Et lui, qui bénit l'univers entier, il recevait avec respect la bénédiction de celui qu'il venait d'élever au rang des pontifes !

Les pèlerins d'Allemagne.

De nombreux pèlerins de l'Allemagne catholique sont arrivés à Rome dans la seconde quinzaine du mois de mai. Le 23 mai, au nombre d'environ cent cinquante, il se sont trouvés réunis au Vatican, dans la salle du Consistoire, où le Saint-Père daignait les recevoir en audience solennelle. Ils avaient à leur tête l'illustre comte Félix de Loë, vraiment digne de présider une si noble députation. On remarquait aussi parmi eux le comte Louis d'Arco, le comte de Preysing, député au Reichstag, et son épouse ; le comte Paul de Hoensbrœch, le baron de Ketteler, le comte de Korf Schmising, le baron de Bekedorff, le baron de Vequel, le comte Maximilien de Loë, député au Reichstag ; Mgr Zehrt, vicaire de l'évêque de Paderborn ; Mgr de Orsbach, le comte de Hahn, le docteur Lingens, député au Reichstag, M. Haas, directeur de la *Postzeitung* d'Augsbourg, etc.

On voyait aussi, à une place réservée, S. A. la princesse Hélène de Tour et Taxis, avec sa famille et les personnes de sa suite.

Vers midi, le Souverain-Pontife s'est présenté à l'assistance, accompagné des ÉÉm. cardinaux Caterini, Ledochowski et Randi, et suivi de plusieurs prélats de la Cour. Lorsque Sa Sainteté a eu pris place sur le trône, M. le comte de Loë a fait lecture d'une Adresse en langue latine dont voici la traduction donnée par le *Monde :*

Très-Saint Père,

Ce que nous avons longtemps désiré, ardemment souhaité, exprimer en votre présence les sentiments qui vivent pour Vous dans notre cœur, nous avons la joie, grâce à Dieu très-bon et très-grand, de le faire aujourd'hui. Voici donc, Très-Saint Père, vos enfants d'Allemagne présents aux pieds de votre trône, pour Vous féliciter et se féliciter eux-mêmes : pour Vous féliciter d'avoir été élevé, par le décret éternel et miséricordieux du Seigneur, au suprême gouvernement de l'Église universelle de Jésus-Christ. Ajoutons que vous avez été placé sur ce faîte d'honneur, précisément à l'époque où le Siège Apostolique, quoique dépouillé injustement et au préjudice extrême de l'Église du principat temporel, brille d'un éclat nouveau par le

glorieux pontificat de Votre prédécesseur. Nous-mêmes, nous nous félicitons très-sincèrement et très-vivement d'avoir recouvré et de posséder largement de nouveau, par l'avènement si heureux et si agréable à tous de Votre Sainteté, tout ce que nous craignions d'avoir perdu par la mort du grand Pie IX. C'est pourquoi tout l'amour que nous avions pour Votre prédécesseur, toute la confiance que nous plaçions en lui, nous les transportons, avec plus de plénitude encore, s'il est possible, sur Votre Personne.

Nous faisons profession de reconnaître et nous vénérons en Vous, Très-Saint Père, le Docteur infaillible, le Juge et le Pasteur souverain, en un mot le Vicaire suprême, et revêtu de pleine puissance, de Celui qui porte écrit sur sa cuisse : « Roi des rois et Seigneur des seigneurs. » Aussi, ce que plusieurs fois nous avons promis aux pieds de cet auguste Siège, à Votre prédécesseur, appuyés sur la grâce divine, nous Vous le promettons à Vous, Très-Saint Père : une foi inébranlable, une obéissance toujours prompte, un amour vraiment filial, un dévouement enfin absolument parfait. Nous Vous supplions, Très-Saint Père, et nous Vous conjurons de nous instruire, de nous diriger, de nous conduire. Car les temps sont encore mauvais, pour nous principalement, en Allemagne, où plusieurs diocèses sont privés de leurs évêques. Et l'on ne voit point se calmer cette violente tempête qui a été soulevée, comme le sait Votre Sainteté, contre la sainte Église et ses droits inviolables, et contre l'éducation et la formation religieuse et vraiment chrétienne de notre jeunesse.

Plaise à Dieu que nous voyions bientôt avec Vous, Très-Saint Père, ce temps si désiré où ce Siège Apostolique sera rétabli dans tous ses droits et dans toutes ses possessions, et où l'Église catholique aura recouvré la liberté et jouira, non pas seulement dans notre patrie, mais dans le monde entier, d'une paix vraie, solide et heureuse. Pour obtenir ce résultat, nous nous déclarons prêts, par les mérites infinis de Jésus-Christ, à supporter tous les travaux.

Voilà, Très-Saint Père, les vœux que nous Vous présentons. Pour enraciner de plus en plus dans nos cœurs ces sentiments et faire qu'ils produisent leurs fruits, prosternés aux pieds de Votre Sainteté, nous sollicitons la bénédiction apostolique pour nous, pour tous les nôtres et pour notre très-chère patrie.

Le Saint-Père a répondu en latin; voici la traduction de ses paroles, donnée par l'*Univers :*

« Il Nous est très-agréable de vous voir et de vous parler, très-chers fils, qui êtes venus à Rome des lointaines régions de l'Allemagne, pour vénérer le Vicaire de Jésus-Christ et pour protester des sentiments de votre filial respect et de votre pleine obéissance envers Nous. En vérité, de vos

paroles mêmes et de votre présence il sort comme une splendeur de foi et un zèle de la religion qui remplit notre esprit de joie et nos ennemis d'étonnement, en même temps que votre patrie y trouve la promesse de temps meilleurs.

« Nous sommes, en effet, venus en des temps mauvais, et l'âpre guerre qui est faite presque partout à l'Église et à son chef visible, met en péril le salut éternel des chrétiens. En regrettant vivement et en déplorant cette inique condition des choses et des temps, Nous vous félicitons de cœur, très-chers fils, et Nous adressons à Dieu les plus grandes actions de grâces de ce qu'Il vous a assisté de sa présence quand vous combattiez pour la religion et pour votre vieille foi, de ce qu'il a soutenu vos forces et fortifié vos âmes pour la lutte. En même temps, Nous vous exhortons, vous et vos compagnons, à vous confier au Seigneur et à ne point vous laisser vaincre ou ébranler par la violence ou par la longue durée des maux que vous souffrez ; car vous devez être fermement persuadés que ces calamités mêmes tourneront, par la grâce divine et contre l'espoir des hommes, à la gloire et aux progrès de l'Église. C'est ce qui est arrivé pour vous, et Nous Nous plaisons à Nous en réjouir ; car il est connu de tous combien la vigueur de votre foi a crû en vous par la lutte même ; combien grande a été la constance des esprits, quelle a été la ferveur de la charité, combien grande l'obéissance envers l'autorité de l'Église et ses lois ; enfin combien grands le respect et l'amour envers le Pontife romain.

« Persévérez donc, très-chers fils, et gardez intacte, jusqu'au dernier souffle de votre vie, la foi, enracinée dans vos esprits, que vous avez jusqu'ici professée constamment et publiquement ; veillez avec soin à l'éducation de la jeunesse chrétienne et tenez-la écartée des pâturages empoisonnés, à savoir de la fréquentation de ces écoles dans lesquelles la foi et les mœurs sont mises en péril. En un mot, suivez en toutes choses cette règle de la vie qui convient surtout aux fidèles et vaillants disciples de Jésus-Christ soucieux de la religion. Persévérez, sans vous lasser jamais de vos labeurs : le secours du Saint-Siège ne vous man-

quera pas; Nous vous entourerons de la même affection dont usait Notre prédécesseur, de sainte mémoire, Pie IX, Nous vous soutiendrons de Notre autorité et de Nos conseils.

« Fasse Dieu, touché de votre fermeté et des œuvres de votre foi, que l'Église retrouve enfin des temps tranquilles; puisse-t-il arriver aussi ce résultat si désiré qui fera que ceux-là mêmes qui sont aujourd'hui hostiles à l'Église, sentiront sa force malgré eux, reconnaîtront sa divinité et jouiront de ses bienfaits !

« Afin que ces vœux s'accomplissent, Nous vous donnons de tout cœur, à vous et à toute l'Allemagne, notre bénédiction apostolique, en priant ardemment le Seigneur de répandre sur tous avec bienveillance les richesses des dons célestes. »

LES ÉVÊQUES ET LE CENTENAIRE

Les évêques de France, qui ne ressentent pas moins vivement l'injure faite à la patrie par la célébration du Centenaire de Voltaire, que l'insulte faite à la religion, s'élèvent tous contre une fête qui est une provocation à la colère du Ciel. Des supplications ont été ordonnées, et, le jour de l'Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ voit toute la France catholique en prière. Espérons que ces prières de la foi et du patriotisme contrebalanceront les impiétés et les blasphèmes, et que la miséricorde divine épargnera notre malheureux pays, que tant de leçons n'ont pas encore suffisamment éclairé sur ses plus chers intérêts.

Nous ne pouvons reproduire toutes les lettres épiscopales. En en citant quelques-unes, après celle du cardinal Guibert, que nous avons reproduite il y a huit jours, nous donnerons l'idée de toutes.

Son Éminence le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, a écrit à Mgr Dupanloup :

Nous sommes habitués à vous trouver au premier rang quand il s'agit de défendre et de venger l'Église et la France. Aussi n'avons-nous pas été surpris de vous entendre élever la voix et

opposer une protestation solennelle au scandale qui se prépare. Glorifier Voltaire, l'infatigable ennemi de Jésus-Christ et de son Église; glorifier Voltaire, dont la vie et les œuvres seront la honte éternelle de notre pays; Voltaire, l'insulteur de toutes nos gloires, le plat courtisan de nos ennemis, l'impudent auteur du poème infâme qui s'est attaqué au nom glorieux de notre grande héroïne, c'est là ce qu'on essaye, et c'est contre cela que vous avez généreusement protesté.

Merci, Monseigneur, pour ce grand acte. Il appartenait à l'évêque de la noble cité, prix des premiers efforts de Jeanne d'Arc, de porter la parole au nom de tout l'épiscopat français. Tous nous sommes avec vous dans cette nouvelle croisade, et je ne veux pas tenter un instant de vous dire de quel cœur je m'associe à votre protestation. J'appelle de tous mes vœux la diffusion de ces pages éloquentes, si capables d'ouvrir les yeux à ces foules qu'on trompe indignement et qu'on voudrait traîner au pied de la statue de l'homme qui les a si fort méprisées.

Mgr Rivet, évêque de Dijon, l'un des doyens de l'épiscopat français, écrit aussi à Mgr Dupanloup :

Je pense, dit-il en terminant, comme Votre Grandeur, qu'il faut une protestation solennelle et énergique contre cette révoltante manifestation d'impiété.

Dieu vous en a inspiré l'éloquente formule. A nous de la faire connaître à nos populations.

Nous ne faillirons pas à cette tâche sacrée.

Mgr Bécel, évêque de Vannes, écrit à son clergé :

N'ignorant point les préoccupations habituelles de votre religion et de votre patriotisme, nous sommes persuadé que vous partagez notre trop légitime affliction, à l'approche d'un anniversaire qui doit être un jour de réparation et d'expiation pour tout vrai chrétien et tout bon Français. Le bruit scandaleux qui se fait en ce moment autour d'un nom, synonyme de traître à Dieu et à la patrie, jette une lumière sinistre sur le déplorable abaissement que subit le sens moral au sein de notre cher et malheureux pays. Ne croirait-on pas rêver, en présence des audacieux efforts de l'impiété contemporaine pour glorifier l'odieuse mémoire de Voltaire ? Eh quoi ! cet homme néfaste, qui a blasphémé ce que nous adorons, qui a profané ce que nous respectons, qui a détesté ce que nous aimons, qui a combattu ce

que nous défendons, qui a violé ce que nous pratiquons, qui a mis ses brillantes facultés au service des plus mauvaise causes, — incarnation manifeste mais séduisante du génie du mal, — nous avons la douleur d'apprendre qu'il trouve chez nous des admirateurs passionnés et des complices posthumes !

Quel aveuglement ou quelle perversité !

En tout cas, quiconque prêtera de près ou de loin son concours à cette vaine tentative d'apothéose, ne craindra-t-il pas de commettre un crime de lèse-majesté divine et humaine ? Aussi bien ce sera un outrage public à l'Église et à la France.

Malheur à nous tous, messieurs et chers coopérateurs ! De semblables égarements sont les signes avant-coureurs d'effroyables tempêtes et de châtiments redoutables.

Mgr Lequette, évêque d'Arras, écrit également à son clergé :

Nous ne saurions rester indifférent à l'émotion qui se produit en ce moment dans la France catholique, au sujet du triste Centenaire préparé pour honorer celui qui fut l'ennemi le plus acharné, comme le plus éhonté, de notre sainte religion. Cette manifestation impie, n'eût-elle qu'un caractère privé, se dresse comme un insulte blasphématoire à l'adorable Sauveur du monde, surtout au jour même où l'Église célèbre le triomphe qu'il a reçu dans le ciel.

Ce ne serait donc pas assez que ces énergiques protestations auxquels nous nous associons si spontanément ; il faut encore que de nos sanctuaires s'élèvent vers le trône du Sauveur les hommages expiatoires qui soient l'ample réparation de ces outrages lancés contre son infinie Majesté.

Nous extrayons le passage suivant d'une Lettre pastorale adressée par Mgr de Cabrière, évêque de Montpellier, aux prêtres de son diocèse :

Nous ne voulons pas terminer cette lettre, monsieur le curé, sans vous faire part de la profonde affliction dont est saisi notre cœur d'évêque à la pensée de l'insigne outrage que l'impiété prépare contre Notre-Seigneur Jésus-Christ pour la fin de ce mois. Par quel égarement, par quel délire, ou plutôt par quelle inspiration de l'enfer a-t-on pu concevoir le projet de célébrer, le 30 mai prochain, comme un anniversaire glorieux, le centième

anniversaire de la mort de Voltaire, de cet homme dont la vie n'a été qu'une perpétuelle insulte à Dieu, de ce génie effrayant et funeste, en qui se personnifie la lutte sacrilège conduite par le dix-huitième siècle contre la religion chrétienne et contre son divin fondateur ?

A quel titre veut-on glorifier cette mémoire honteuse et déshonorée? Est-ce au talent, aux dons de l'intelligence, que l'on prétend rendre hommage ? Mais à ce titre, combien d'autres noms devraient être couronnés préférablement à celui de Voltaire ! Est-ce l'ami du peuple que l'on veut honorer ? Est-ce le citoyen utile à la patrie ? Mais cet homme n'a fait que mépriser le peuple, insulter à la France et se rire de nos malheurs. A quel titre donc cette apothéose ? Ah ! nous ne pouvons nous faire illusion. C'est un immense et audacieux blasphème que l'impiété veut prononcer assez haut pour qu'il retentisse dans l'univers entier, pour qu'il ébranle jusqu'aux voûtes mêmes du ciel !

Sans doute, notre patriotisme s'indigne qu'on songe à célébrer le plus grand et le plus méprisable ennemi de nos gloires les plus pures, à l'heure même où la France, encore meurtrie par la guerre, essaie de reconquérir aux yeux du monde son ancienne renommée dans les arts de la paix. Mais nous sommes encore bien plus épouvanté par l'idée des châtiments que cet inconcevable attentat contre le divin Fondateur du christianisme peut attirer sur notre malheureux pays.

Citons enfin cette belle Lettre de Son Éminence le cardinal Caverot, archevêque de Lyon :

Lyon, le 19 mai.
En la fête de saint Pothin et de ses Compagnons, martyrs.

Messieurs et très-chers coopérateurs,

Depuis quelques mois, la presse impie, obéissant, ce semble, à un mot d'ordre donné, multiplie ses attaques contre la religion et ses ministres. Elle le fait avec un redoublement de fureur capable de consterner les enfants de l'Église, s'ils ne se sentaient appuyés sur la pierre inébranlable des promesses de son divin Fondateur. Grâce à Dieu, ce déchaînement de l'enfer, tout en contristant profondément les cœurs catholiques, ne saurait ni les effrayer ni les abattre. Ne lisons-nous pas aujourd'hui même, dans l'*Introït* de la Messe de notre glorieux apôtre et martyr

saint Pothin : « Les Saints, armés de la foi, ont vaincu les puissances, ils ont persévéré dans la justice et recueilli l'effet des divines promesses ; ils ont muselé les lions dévorants, éteint les flammes des bûchers et se sont montrés, dans les combats, remplis de force et de courage. (*Hébr.* xi, 33.)

Nous ne craignons donc rien pour l'Église, ni pour la stabilité de notre foi.

Mais si nous sommes sans appréhension du côté des hommes, nous avons grandement lieu de craindre du côté de Dieu. Cette guerre impie et insensée qui lui est déclarée, ces blasphèmes inouïs jusqu'ici contre la personne adorable du Sauveur du monde, cette propagande effrénée de l'irréligion et de l'athéisme brutal, ces doctrines perverses que l'on cherche à inoculer à des populations restées fidèles à la foi de leurs ancêtres, constituent des crimes dont la voix monte jusqu'au ciel, et nous tremblons qu'elles n'en fassent descendre des châtiments qui ne furent, hélas ! jamais mieux mérités.

Et comme si ce n'était point assez de ces excès, une manifestation s'organise dans la capitale pour célébrer le centenaire de la mort d'un homme dont le nom ne saurait être prononcé dans la maison de Dieu. Cette mort, entourée de circonstances qu'on chercherait vainement à contester, remplit les contemporains d'une sorte de stupeur, et le cadavre de celui qui s'était fait l'ennemi personnel du Christ fut porté clandestinement à sa dernière demeure, et n'obtint que par fraude les honneurs de la sépulture chrétienne.

Les méritait-il en, effet, le Français qui, pendant vingt ans, insulta la France et fit de l'humiliation et des revers de nos armes, l'intarissable aliment de sa verve moqueuse ; le vil adulateur d'un prince qui, lassé de ses bassesses, finit par le chasser de sa cour ; le profanateur de la gloire la plus pure qu'aient enregistrée nos annales ; le calomniateur effronté qui écrivait à l'un de ses dignes amis : « Il faut mentir comme un diable, non pas timidement, non pas pour un temps, mais hardiment et toujours ; » le contempteur du pauvre peuple, que nul comme lui n'a dédaigné, bafoué et outragé ; le sacrilège, qui communiait en se raillant de nos plus redoutables mystères ; l'impie qui avait déclaré la guerre au christianisme, et avait pris pour devise ce cri sorti de l'enfer : *Écrasons l'infâme !* l'homme funeste, enfin, dont un de ses disciples, au milieu des horreurs

de 93, a pu dire avec vérité : « Il n'a pas vu tout ce que nous voyons. »

Voilà pourtant, voilà le misérable à qui une poignée d'hommes, qui se disent la France et prétendent parler et agir au nom de la France, veulent décerner prochainement les honneurs de l'apothéose ! Le jour fixé pour la glorification de ce suppôt de Satan, est précisément celui où Jésus ressuscité et vainqueur de Satan, est entré dans les splendeurs du ciel et s'est assis à la droite de son Père.

De tels scandales, messieurs et très-chers coopérateurs, appellent de notre part d'éclatantes protestations et des réparations solennelles. Non, il ne sera pas dit que, sur cette terre imbibée du sang de tant de martyrs, que dans cette sainte Église de Lyon et ce diocèse demeuré si chrétien, malgré les mauvais jours que nous traversons, nulle voix ne se sera élevée pour crier merci à Dieu et lui demander pardon d'excès si coupables.

Obéissant à notre conscience et à la conscience révoltée de tous les hommes de bien, nous le faisons en ce moment, et en vous envoyant l'expression de notre douleur, nous accomplissons notre devoir d'évêque et de prince de l'Église. Vous et les peuples que vous dirigez, vous vous joindrez à nous, et nous avons la confiance que, dans l'impuissance où nous sommes d'empêcher l'acte impie qui se prépare, nous contribuerons du moins à apaiser notre Père céleste, justement irrité par tant d'ingratitudes et par tant d'insultes.

Nous vous invitons donc à donner, les trois derniers jours de ce mois consacré à Marie, un salut solennel auquel, en outre des prières ordinaires, on chantera le psaume *Miserere* avec l'oraison *Deus qui culpa offenderis*, et le *Sub tuum* avec l'oraison *Concede* et les versets correspondants. Nous engageons, de plus, les communautés religieuses et les pieux fidèles à multiplier, dans ces jours, leurs œuvres de réparation et d'expiation.

Nous terminerons cette lettre par la dernière strophe de la prose de saint Pothin et des glorieux compagnons de son martyre, que nous honorons en ce jour. Elle résume tous nos sentiments et nos plus chers désirs.

Et nos, invicti pugiles,
Vestra sumus posteritas ;
Sancta per vos sit soboles,
Stet fide firma civitas.

Notre présente lettre sera lue dans toutes les églises paroissiales et chapelles publiques, le dimanche qui suivra sa réception.

Recevez, messieurs et très-chers coopérateurs, l'assurance de notre affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

† LOUIS-MARIE, cardinal CAVEROT,
archevêque de Lyon et de Vienne.

CONGRÈS CATHOLIQUE DE BRAGA

Les catholiques du Portugal participent au mouvement de réveil qui se manifeste dans tous les pays de la catholicité. Ils avaient eu un premier congrès à Porto, ils viennent d'en tenir un second à Braga, du 25 avril au 3 mai, et les discours qui y ont été prononcés, les résolutions qui y ont été prises, donnent les meilleures espérances pour l'avenir d'un pays où le peuple est toujours resté profondément catholique, mais dont les hommes d'État n'ont été que trop souvent les instruments de la franc-maçonnerie. Nous empruntons à l'*Univers* le compte-rendu du congrès de Braga.

Jeudi, 25 avril.

Comme on l'avait annoncé, le Congrès s'est ouvert le 25 avril. La messe du Saint-Esprit a été célébrée à dix heures et demie dans la cathédrale : Sa Grandeur Mgr l'archevêque y assistait.

Le soir, à huit heures et demie, commença la séance publique. La vaste salle des archevêques était décorée avec goût, et resplendissante de lumière ; dans un petit autel entouré de candélabres, s'élevait la Vierge Immaculée de Murillo, et, dominant l'estrade des membres du bureau, au-dessus du fauteuil de l'archevêque, on distinguait les traits aimés de Notre Saint-Père le Pape Léon XIII. La double série de tableaux, qui semblent raconter le passé de cette Église, une des plus antiques de la chrétienté, fait ressortir le caractère de cet acte éminemment catholique, destiné à vivifier dans la génération présente la foi si vive des ancêtres. « Ici, disait dernièrement Mgr l'archevêque, rappelant une autre parole bien connue, plus de quinze siècles de foi nous contemplent. »

Monseigneur, ayant récité avec l'assistance le *Veni, Sancte Spiritus,* a prononcé une courte mais chaleureuse allocution sur

les besoins de l'Église, et l'utilité d'un Congrès catholique; et au nom de Dieu le Père Tout-Puissant, au nom de Jésus-Christ, son Fils unique, Notre-Seigneur, Rédempteur et Régénérateur de l'humanité, au nom du Saint-Esprit, vivificateur des âmes, au nom de la sainte Église catholique, et de Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, il a déclaré le Congrès ouvert.

Alors le secrétaire du congrès, M. d'Almeida (de Lisbonne), avant de lire le rapport des travaux de la commission permanente élue dans le premier congrès tenu à Porto, a développé ce qu'est pour nous la sainte Église, et quelle sera la pensée-mère du congrès, c'est-à-dire la charité chrétienne, fondement de toute la vie religieuse et catholique. Il a rendu grâces à Dieu et à la Vierge Immaculée, patronne du congrès, d'en avoir béni les débuts et fait espérer l'heureux achèvement. Il a ensuite remercié Mgr l'archevêque de l'accueil qu'il a fait aux membres du congrès, ainsi que S. Exc. le gouverneur civil, l'administrateur du Concelho, le commissaire de police, et les personnages marquants de l'Assemblée de leurs sentiments de bienveillance envers les membres et les travaux du congrès.

Les deux points principaux dont devait s'occuper cette réunion catholique étant l'éducation et la presse religieuse, M. Santos Monteiro, chanoine de Lamego, a traité de l'éducation, implorant pour sa parole une indulgence dont il n'avait pas besoin, vu sa réputation d'orateur et l'estime qu'il s'est acquise parmi les prêtres et les hommes bien pensants du Portugal. Il a esquissé le plan d'une éducation chrétienne et comparé à cet idéal l'éducation telle qu'elle se donne dans la famille, à l'école et dans les autres établissements d'instruction. De là résultait la nécessité de sanctifier la famille par le respect du mariage et les règles d'une éducation paternelle.

« Il y a pourtant un moment, continue l'orateur, où le fils doit quitter la famille pour compléter son éducation. » C'est ici, dit la *Semaine religieuse* de Braga, à qui nous empruntons cette analyse, que M. le chanoine de Lamego a été énergique, pour montrer la redoutable responsabilité des parents à cette heure qui va décider de l'avenir de leurs enfants : « Il y a des hommes, il y a des femmes qui renoncent aux joies de la famille pour se consacrer exclusivement aux intérêts sociaux par l'éducation de la jeunesse. Voilà ceux qui veulent, qui peuvent bien éduquer. Ne nous faisons pas illusion : si l'éducation doit se régénérer en Portugal, la régénération devra venir de là. » L'orateur a terminé en gémissant sur le silence de la chaire sacrée.

« La voix du catéchiste est muette dans la plupart de nos paroisses ; et dans les discours sacrés, le prédicateur se prêche lui-même et non Jésus-Christ, et surtout Jésus-Christ crucifié. Il faut que le prêtre se sacrifie, et qu'en enseignant il oublie qu'il est homme, pour se souvenir uniquement qu'il est prêtre. »

Les applaudissements de l'assemblée ont accueilli ces paroles d'une vérité et d'une actualité malheureusement trop visibles.

Il a dit aussi un mot de l'éducation donnée dans l'Université. « Je suis fils de l'Université, a-t-il dit, et je la connais trop pour que je puisse en parler. » *Multo bem! Apoiado!* (Très-bien! Appuyé! » ont retenti dans toute la salle. Il est manifeste que l'arbre universitaire porte partout les mêmes fruits.

Après M. Monteiro, est venu M. d'Azevedo Conto, de Porto, orateur distingué de cette ville. Il a énuméré les bienfaits que la société a retirés de la religion catholique. L'histoire à la main, il les a démontrés de tout genre, dans tous les climats et dans tous les siècles.

A plusieurs reprises, un chœur de musiciens avec orchestre a exécuté plusieurs morceaux qui ont été goûtés et applaudis.

Outre les membres du congrès (1), et un public assez nombreux, il y avait la représentation morale de tout le Portugal par les nombreuses lettres d'adhésion venues de tous les points : évêques et hauts dignitaires du clergé, membres de la noblesse et du Parlement, écrivains, médecins, avocats, négociants, artistes, grands propriétaires, toutes les classes, unies d'esprit et de cœur, participaient moralement au congrès. Une Chambre municipale, celle de Proença a Nova, a envoyé un représentant officiel, porteur d'une adresse revêtue d'un sceau de la municipalité. Cette belle conduite honore certainement une ville.

On attendait encore d'autres membres actifs du congrès.

Dimanche, 28 avril.

Les séances particulières du congrès ont lieu tous les jours à six heures du soir. Aujourd'hui avait lieu la deuxième séance publique. Il y avait beaucoup plus de monde que jeudi dernier ; de Porto, étaient venus une vingtaine de dames et de messieurs. Mgr l'archevêque n'a pu y assister, et c'est M. Penha Fortuna,

(1) Il y en avait de Lisbonne, de Porto, de Lamego, de Borcellos, villa do Coude, Guimaraes, Murça, Gallogos, Proença-a-Nova, Soutello, Rendufo, Ruaes, Lonzado, etc.

président de l'association catholique de Braga, qui a occupé le fauteuil d'honneur.

M. d'Almeida, de Lisbonne, a commencé. Après avoir lu de nouvelles lettres d'adhésion venues de personnes très haut placées, il a donné communication à l'assemblée d'une adresse à Sa Sainteté le Pape Léon XIII, outre un télégramme envoyé dès l'ouverture du congrès.

Voici le texte de cette adresse :

Très-Saint Père !

Le Congrès des orateurs et écrivains catholiques du Portugal, réuni dans le palais archiépiscopal de Braga, en seconde session, après avoir invoqué et imploré le secours du ciel, a sollicité, avant d'inaugurer ses travaux, votre bénédiction apostolique, par la voie rapide du télégraphe. Aujourd'hui le congrès demande les mêmes faveurs, et, baisant les pieds de Votre Sainteté, proteste de son obéissance, de son amour et de son respect pour la Chaire de Vérité, et pour Votre Personne sacrée qu'il a plu à l'Esprit-Saint d'élever sur cette Chaire infaillible. Nous espérons qu'il plaira au Dieu Un et Trine de nous conserver pendant de longues années son actuel représentant visible sur la terre !

Très-Saint Père ! Ce Congrès a pour fin unique de s'occuper des moyens de mieux servir l'Épouse mystique de Jésus-Christ Notre Seigneur ; ses efforts tendent exclusivement à ce but, son étendard est la croix, sa bannière, le *Syllabus !* Daigne Votre Sainteté agréer ces hommages de piété filiale, et nous accorder de nouveau la bénédiction apostolique, à nous membres présents ou absents du Congrès, à nos familles, et à cette nation, dont le plus glorieux titre est celui de nation très-fidèle.

Braga, dans le palais archiépiscopal, salle dite des Archevêques, le 28 du mois d'avril 1878, en assemblée plénière du Congrès.

L'adresse ayant été unanimement approuvée, M. d'Almeida a, dans un discours, pris à tâche, non pas de repousser certaines qualifications dont sont journellement gratifiés les bons catholiques, mais de les expliquer et de prouver qu'elles sont très-glorieuses pour nous. « Et oui, a dit M. d'Almeida, nous sommes papistes, ultramontains, cléricaux, sacristains, et pourquoi ne le serions-nous pas ? Pourquoi rougirions-nous de faire devant vous le signe de la croix, de prendre de l'eau bénite, et même d'imiter la piété du comte d'Azevedo, ou du duc de Saldanha qui servait la messe à son aumônier, au milieu d'un grand concours de fidèles édifiés ? Oui, dans les rues, en voiture, dans les hôtels où nous serons obligés d'entrer, nous n'aurons garde d'oublier

le signe de la Croix, et le Bénédicité! C'est là un hommage que nous rendons à Dieu, et partout nous sommes en droit de le lui rendre. Cette manière populaire de répondre aux préjugés, de vaincre le respect humain, en y mêlant des histoires dont est toujours fournie une longue existence consacrée aux bonnes œuvres, a bien intéressé toute l'assistance.

M. le comte de Samodaes devait parler aujourd'hui, et il l'a fait en homme supérieur. Ancien ministre d'État, pair du royaume, écrivain émérite, président du premier congrès tenu à Porto, rien ne manque à Son Excellence pour que sa voix soit entendue au-delà de Braga et du Portugal. C'était la première fois qu'il parlait dans cette auguste cité primatiale des Églises d'Espagne. Il a rappelé les souvenirs chrétiens de cette ville qu'on a appelée la Rome portugaise, et dont l'histoire semble se dérouler sous ses yeux par la série de ses Pontifes. Il a eu, en parlant de Pie IX, qu'il n'a jamais cessé d'aimer et d'admirer, un mouvement d'éloquence qui a électrisé toute l'assemblée. Traitant ensuite de l'éducation maternelle, il a dit en termes très touchants que « tout ce qu'il est, tout ce qu'il sait, il le doit à l'éducation religieuse qu'une mère vertueuse donna à ses premières années. »

Il a distingué sagement l'éducation et l'instruction. « L'éducation, a-t-il dit en substance, est la culture de l'âme et du corps en vue d'une fin temporelle, le bonheur en ce monde et d'une fin éternelle, ou la béatitude du Ciel. Ceux-là donc se trompent étrangement qui ne donneraient à l'homme qu'une vaine et stérile instruction, négligeant l'âme et ses destinées immortelles. L'instruction seule, a-t-il ajouté, est plus nuisible qu'utile. C'est elle, cette instruction sans principes, qui alimente la tourbe des journalistes et des écrivains de nos jours. Et, en vérité, il faut que le bon sens public soit descendu bien bas, pour qu'on en vienne à débiter, gravement et sans se lasser, des mensonges, des absurbités, des platitudes que n'auraient pu endurer nos pères plus chrétiens et plus raisonnables que nous. Supprimons ou du moins évitons ces écoles sans Dieu, et la mauvaise presse trouvera moins à se recruter. »

Sur l'éducation primaire, il a fait l'historique de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes, fondé par le vénérable de La Salle, et invité le congrès à favoriser sa diffusion dans les grands centres du Portugal, pour de là se répandre dans le reste du pays. Ne craignons rien des pouvoirs publics. Le gouvernement

ne pourra, s'il veut s'honorer, que louer une œuvre qui produira d'aussi bons résultats. « Faisons de nos enfants des chrétiens, a-t-il dit en finissant, et soyons sûrs qu'ils seront dès lors les meilleurs citoyens. » Vu l'autorité dont jouit le comte de Samodaes, je suis heureux d'avoir pu recueillir de lui ces quelques pensées d'une si frappante actualité pour le Portugal.

Après le comte de Samodaes, M. d'Azevedo Conto a continué sa thèse de revendication pour l'Église catholique des vrais progrès, des vraies libertés auxquelles on peut légitimement aspirer. Ce que ne donne pas la religion, ce que glorifie et amène la Révolution, c'est la licence et le despotisme. Il a été écouté avec beaucoup d'attention et souvent applaudi.

Il était onze heures de la nuit quand le président a levé la séance.

Jeudi, 3 mai.

Mgr l'archevêque se trouvait à son fauteuil, ayant à sa droite S. Exc. le gouverneur civil, et assisté d'autres personnes distinguées tant du clergé que laïques.

M. d'Almeida a communiqué au Congrès de nombreuses lettres d'adhésion à ses délibérations reçues depuis la dernière réunion générale.

Il a ajouté que, vu le peu de temps qui restait, il ne pourrait lire le résultat des sessions privées des membres, mais qu'il serait imprimé et publié. Son rôle de secrétaire rempli, il a, « conformément au système homœopathique, applicable aussi à la thérapeutique morale, » résumé plus qu'un discours en trois télégrammes : à saint Pierre, — aux Portugais de bonne volonté — à Satan. Cette forme inusitée et curieuse dont M. d'Almeida a revêtu trois grandes pensées, a passablement égayé l'auditoire.

M. l'abbé José de Sousa Amado, de Lisbonne, a pris ensuite la parole. Prenant pour texte ce passage de saint Luc : *Cœpit Jesus facere et docere,* il l'a commenté et en a fait l'application aux catholiques portugais. Le principal n'est pas de parler, a dit l'orateur ; tout n'est pas fait parce qu'on a prononcé de beaux discours. Les trente années de la vie obscure et laborieuse de Jésus-Christ, soumis à Marie et à Joseph, nous disent que, pour sauver la société, il faut imiter Notre-Seigneur et sanctifier la société dans sa source, c'est-à-dire dans la famille. Dans ce but il a encore recommandé une excellente publication hebdomadaire

intitulée : *A Familia,* bien rédigée et à très-bas prix. Le premier numéro a paru le 27 avril dernier.

Un autre prêtre de Braga a ajouté quelques réflexions judicieuses touchant l'éducation. A défaut de ces asiles de vertu et de science qui s'ouvraient autrefois dans les couvents, que les parents, avant de confier leurs enfants à des maîtres, s'assurent bien d'abord de leurs sentiments religieux. Le vénérable prélat a ensuite, dans un court mais éloquent discours, terminé la séance ; il a loué les orateurs, remercié M. le gouverneur civil qui a voulu assister à toutes les séances publiques et a donné ainsi le meilleur exemple à tout le monde (1). Il était onze heures quand Monseigneur, ayant béni l'assemblée, a été reconduit dans ses appartements.

Ainsi s'est clôturé le deuxième congrès catholique du Portugal. Il y a tout lieu d'espérer que, le branle une fois donné, le mouvement catholique s'accentuera de plus en plus en Portugal, et que ces réunions, tout en nous permettant de compter nos forces, acquerront encore plus de spontanéité, d'unanimité et d'entente, et par là même d'efficacité, pour rendre ici à l'Église toute la liberté de son action et mériter réellement au Portugal le nom de royaume très-fidèle. A. H.

LES APPARITIONS DE MARPINGEN

(Suite. — V. le numéro précédent).

Le trait suivant nous prouve combien les habitants de Marpingen étaient fermement convaincus de la vérité des apparitions.

Un jour le rusé *Irlandais* remit à l'appariteur une feuille blanche qui portait cet en-tête :

« Aux citoyens de Marpingen, amis de l'État.

« Ceux qui dès le commencement n'ont pas cru aux apparitions de la Mère de Dieu, sont priés d'apposer leur signature.

« Nom, âge, profession. »

— Tâchez, lui dit le baron de Meerscheidt, de réunir un grand nombre de signatures. On aura confiance en vous ; car vous êtes au mieux avec le préfet.

(1) Quand Mgr l'archevêque eut achevé de parler, M. d'Almeida a provoqué par trois fois un formidable : *Viva o senor arcebispo primaz !* (Vive Mgr l'Archevêque Primat !)

L'appariteur fit son possible. Il alla de maison en maison, sollicitant les bourgeois de signer.

Il revint sans avoir obtenu une seule signature.

— Eh bien! lui cria le baron berlinois, qu'ont dit vos gens?

— Ils ont dit qu'ils étaient fidèles à l'État; mais qu'ils ne voulaient pas signer, parce qu'ils croient tous que c'est en vérité la sainte Vierge qui apparaît.

Les journaux libéraux ont eu l'audace de dire que les trois voyantes s'étaient rétractées, qu'elles étaient revenues sur leurs déclarations qu'elles taxaient elles-mêmes de mensonges.

Voici sur cette question le fragment d'un interrogatoire subi par la petite Marguerite Leist. C'était en présence d'un concours extraordinaire de personnes de toutes les classes de la société.

Le Juge. — Je vais te donner lecture de ce que tu as dit dans un des précédents interrogatoires.

L'enfant. — Qu'est-ce donc?

Le Juge. — Que tu as dit que c'étaient des images de représentations de la Bible que tu croyais voir.

L'enfant (Vivement). — Non!

Le Juge. — Ces messieurs ont écrit tes paroles et te les ont lues.

L'enfant. — Ces messieurs n'ont pas écrit ce que j'ai dit. Ils ont écrit et ils m'ont lu ce qu'ils ont voulu.

Le Juge. — Tu as donc vu la Mère de Dieu?

L'enfant. — Oui, je l'ai vue. Je l'ai vue encore hier (1).

Les enfants sont mises en liberté.

La visite du prince Radziwil à Marpingen porta ses fruits.

Quelques jours après son retour à Berlin, la liberté fut rendue aux quatre hommes dont nous avons parlé plus haut, Nicolas Armès, Nicolas Leist, Jacques Leist et Jean-Jacques Klotz.

Nous avons donné la traduction de l'importante déclaration que ces quatre hommes eurent le courage de faire insérer dans le journal de Mayence.

Le 1er décembre, les portes de la prison s'ouvrirent pour les vénérables ecclésiastiques, M. l'abbé Neureuter de Marpingen et M. l'abbé Schneider d'Alsweiler.

L'entrée de ces deux dignes prêtres dans leurs paroisses fut

(1) Cet interrogatoire eut lieu après la mise en liberté des enfants.

une véritable ovation. Des mortiers firent entendre au loin leurs salves de joies. Tous leurs paroissiens et une foule de personnes des environs étaient accourus pour acclamer les pasteurs chéris et pour leur témoigner par leurs cris enthousiastes le bonheur de les posséder de nouveau.

Enfin, après six semaines de détention, le ministre de la justice ordonna de mettre en liberté les trois voyantes. On se figure le bonheur des parents et des enfants lorsque ces dernières rentrèrent au village.

M. le baron Meerscheidt-Hullesem (notre pieux Irlandais), qui demeure à Berlin, rue des Templiers, 14, fut excessivement mortifié de la tournure que prenaient les choses. C'est pourquoi il continuait d'attiser la colère des feuilles libérales.

Les arrestations se poursuivirent. Le directeur du district prit un arrêté par lequel il enjoignait aux hommes de la police du canton de Saint-Wendel d'arrêter et de conduire à la mairie toutes les personnes qui ne seraient pas munies d'un passe-port ou d'un certificat d'identité.

On se figure les désagréables surprises réservées aux pèlerins se rendant à Marpingen et qui n'avaient pas connaissance de cet arrêté.

Parmi tous les fonctionnaires, celui qui se signala le plus par son zèle administratif, ou plutôt par son aveugle fureur contre les apparitions, ce fut le bourgmestre de Woytt à Saint-Wendel. A lui la palme de la haine religieuse. Ses fonctions répondent à peu près à celles de sous-préfet en France.

M. Woytt mit en vigueur, par un arrêté, l'article 17 de la loi sur les réunions et les attroupements. Une foule d'honnêtes gens furent punis pour avoir enfreint une loi qu'ils ne connaissaient pas. Les procès marchèrent leur train. On compte plus de cent condamnations.

Des poteaux furent élevés en divers endroits du Haertenwald, indiquant les lieux qu'on ne devait point franchir. Les délinquants furent impitoyablement conduits à la prison de Saint-Wendel.

Les habitants de Marpingen eux-mêmes, pour se rendre dans leurs champs qui avoisinaient la forêt célèbre, durent être munis d'un permis délivré par le fameux bourgmestre. Mais ce magistrat n'était pas toujours très-accueillant.

Un jour, une femme et trois autres personnes viennent lui demander le sauf-conduit nécessaire pour traverser le Haerten-

wald. Aussitôt il écume de rage et les accable d'injures et de coups. On pense bien que les solliciteurs se sauvèrent de toute la vitesse de leurs jambes. L'une des personnes avait été frappée jusqu'au sang.

L'affaire parut devant le tribunal correctionnel. Le fougueux bourgmestre fut reconnu coupable et condamné à une amende de cinquante marks (62 fr. 50). Le tribunal lui accorda le bénéfice des circonstances atténuantes.

Au mois de décembre, M. le curé Neureuter crut devoir envoyer l'avis suivant à plusieurs journaux catholiques de l'Allemagne :

« Depuis que l'on me laisse de nouveau parvenir mes lettres, j'en reçois très-souvent qui me demandent des expéditions d'eau de la source du Haertenwald.

« Comme je ne puis pas répondre à toutes ces lettres, j'ai cru devoir publier par la voix des journaux que je déclare ne me mêler d'aucun envoi d'eau, ni maintenant, ni à l'avenir, comme je l'ai fait par le passé.

« Quant à la prétendue rétractation des trois enfants, c'est là une abominable calomnie inventée par les feuilles libérales.

« J. Neureuter, curé. »

Les apparitions continuèrent de réjouir les enfants et les guérisons se multiplièrent.

Il est à remarquer que plusieurs autres jeunes filles se vantèrent d'avoir vu l'Apparition. Elles en parlaient fréquemment et leur conduite était loin d'être aussi édifiante que celle de nos trois jeunes voyantes.

La police ne songea pas à les inquiéter : elle ne déploya ses rigueurs qu'envers les trois premières et les deux ecclésiastiques irréprochables.

Tout le monde reconnut, dans le fait que nous allons citer, l'action de Dieu vengeant sa sainte Mère.

A la fin du mois de juillet dernier, un paysan des environs de Marpingen ordonna à son domestique d'aller chercher une corde de bois dans le Haertenwald.

« Mais la charge est trop lourde pour les deux chevaux, » répliqua le domestique. — « En ce cas, ajouta le maître, en proférant un blasphème, tu pourras atteler la Vierge de Marpingen ; elle sera bien assez forte. »

Le domestique s'en va dans la forêt, charge le bois et pousse ses chevaux. L'une des bêtes tombe et expire. L'autre éprouve

le même sort. Les deux chevaux qui étaient beaux périrent ainsi à la stupéfaction de tout le monde.

La petite Marguerite, fatiguée par les émotions causées à la suite des nombreuses enquêtes et des interrogatoires sans fin, dépérit à vue d'œil. Sa santé s'affaiblit tellement qu'elle fut obligée de garder le lit et que l'on craignit pour sa vie.

M. le curé ne voulut pas la laisser mourir sans lui donner le pain des anges.

Marguerite se prépara avec une grande ferveur à cette sainte action et elle attendit l'Hôte céleste avec la plus vive impatience.

Un petit autel, orné de fleurs et de lumières, fut dressé dans la chambre de la jeune malade. Son lit était couvert de fleurs. Une foule de pèlerins étaient agenouillés dans le corridor et aux alentours de la maison. Cette première communion avait un caractère de grandeur et de simplicité tout particulier.

Il était juste que Grethchen qui venait d'être comblée par les consolations du Sauveur des hommes, reçût celles de sa sainte Mère qui l'avait si souvent visitée.

L'enfant vit, en effet, la Vierge bénie, toute rayonnante de clarté, au pied de sa couche. Catherine Hubertus, qui assistait à la cérémonie, l'aperçut également.

« Permettez-moi, lui dit la jeune malade, que je pose ma main sur votre pied, afin que je guérisse. »

La sainte Vierge y consentit avec bonté.

L'enfant toucha de sa petite main le pied sacré.

Marguerite fut guérie.

Le 3 septembre qui, suivant les déclarations de la sainte Vierge, devait être le dernier jour des apparitions, approchait et la foule des pèlerins allait toujours en augmentant. Au milieu et à la fin de juillet on en comptait trois à cinq mille, les dimanches. Au mois d'août et aux premiers jours de septembre leur nombre montait jusqu'à vingt et trente mille. Au mois d'août le chemin de fer fit une recette extraordinaire de trente-cinq mille marks. (Le mark vaut un franc vingt-cinq centimes). La table de communion de l'église de Marpingen était encombrée de pieux fidèles. On avait toute la peine du monde pour se frayer un passage à la Table sainte où M. le curé distribuait la communion pendant près de deux heures.

Le lundi 3 septembre, les enfants ne virent pas la sainte Vierge pendant la sainte Messe.

Elles s'en allèrent à l'école, attristées et pleurant d'avoir été privées de la vue de la Reine des cieux.

(La suite prochainement.) Sœhnlin.

LES DEUX XAVIER (1).

Rien de plus curieux que la cour vitrée et la grande salle de lecture de l'Hôtel du Louvre et de la Paix, à Marseille, les jours où arrive la malle de la Chine. On dirait un lambeau de l'extrême Orient transporté sur le bord de la Méditerranée.

Dans ce premier tumulte de l'arrivée, je ne tardai pas à remarquer un enfant de douze à treize ans qui se tenait à l'écart et paraissait absolument seul. Ses traits, ses yeux, le galbe de sa tête, la nuance de son teint, ne laissaient aucun doute sur son origine, évidemment, c'était un Hindou, ou plutôt, aurait-on pu croire; le spectre d'un Hindou; car je me demandai s'il était possible de vivre dans cet état de maigreur. Ses os semblaient près de percer ses joues livides. Sur ses tempes creuses, j'apercevais des gouttes de sueur, et sous ses pauvres vêtements, des tressaillements de fièvre. Brisé de fatigue, tombant de faiblesse, mourant de faim, il s'était affaissé sur un des sièges qui garnissent la cour de l'hôtel. Dans cette foule cosmopolite et polyglotte, personne ne lui accordait un moment d'attention. D'où venait-il ? Où allait-il ? Savait-il où il coucherait le soir ? Une main charitable lui ferait-elle l'aumône d'un bouillon ou d'un morceau de pain ? Au milieu de cette indifférence universelle, je sentais redoubler, de seconde en seconde, la la sympathie instinctive qui m'attirait vers lui. Cette sympathie se changea en émotion profonde lorsque, en m'approchant de plus près, et regardant à la lueur d'un bec de gaz, je fus témoin d'un détail qui m'avait échappé. Dans l'une de ses mains de squelette cet enfant tenait une lettre; dans l'autre, un chapelet !

Cédant à un mouvement irrésistible, j'allai droit à ce fils adoptif de la grande famille chrétienne, et je lui demandai son nom. Je m'attendais à un nom indien. — Xavier, me répondit-il d'une voix éteinte.

— C'est votre nom de baptême... Ce nom, qui vous l'a donné ? repris-je.

(1) Extrait de la *Gazette de France.*

— *Le Père !...* Et ses grands yeux brillèrent d'une ineffable expression de reconnaissance et de tendresse.

Ainsi commencé, notre dialogue ne pouvait s'arrêter là. La nuit venait ; il fallait aller au plus pressé. « Cher enfant, lui dis-je, voulez-vous dîner avec moi ? » Il accepta d'un signe et deux grosses larmes parurent au bord de sa paupière, pendant que ses lèvres essayaient de sourire. J'eus soin que ce dîner d'affamé ressemblât à un dîner de convalescent, et sous un petit volume fût assez substantiel pour rendre à mon jeune convive un peu de force. Quand il eut bu un bon verre de vin de Bordeaux entre un consommé aux œufs pochés et une aile de volaille, je lui dis doucement :

— Vous avez une lettre, n'est-ce pas ?

— La voici ? — Et il me tendit la lettre, après l'avoir baisée. Il ne pouvait pas avoir de meilleur passe-port auprès des âmes accessibles à la piété ; elle était écrite par un Père missionnaire à un curé de Paris.

« Mon vénérable ami, écrivait le Père, quand vous recevrez « cette lettre, — si toutefois elle vous arrive, — il est probable que « je serai mort. Ce n'est pas là ce qui m'afflige ou m'effraye ; nous « avons nos champs de bataille ; il est juste que nous ayons nos « récompenses. Notre saint patron nous met à l'ordre du jour, et « Dieu, considérant que nous mourons à son service, nous pardonne « nos fautes. Ce qui me consterne, c'est d'assister à des misères « dont rien ne peut vous donner l'idée, aux horreurs d'une famine « qui étend ses ravages sur d'immenses espaces, et de ne pouvoir « rien ou presque rien pour soulager des maux qui me serrent le « cœur. Les Indes, et bientôt sans doute la Chine, sont en proie « à cet épouvantable fléau, qui a déjà fait plus de quatre cent mille « victimes, et dont les rigueurs s'aggravent de jour en jour. Des « familles entières disparaissent en moins d'une semaine. D'hor« ribles épidémies font cortège au démon de la faim, et le fatalisme « oriental devient le complice muet de ses scènes de désolation, de « pestilence et de mort ; car il remplace par une résignation « inerte et passive les éléments de résistance qui ne manquent « jamais en Europe.

... « O mon ami ! vous que j'ai vu pleurer de saintes larmes en « songeant que malgré tous vos efforts, vous ne pouviez adoucir « les souffrances des pauvres de votre paroisse, que diriez-vous si « vous vous trouviez comme moi en présence de ces spectacles na« vrants, si vous rencontriez à chaque pas sur votre chemin ces

« figures hâves, décharnées, ces squelettes errants, qui n'ont plus
« qu'un souffle à exhaler pour être des cadavres ?

« Mais je me reproche de trop insister sur ces affreux détails ; « mieux vaut vous présenter et vous recommander, à tout hasard, « le jeune messager qui vous portera cette lettre, si le bon Dieu le « protège, s'il ne succombe pas en route aux suites de ses longues « journées de détresse et de faim. Il est le dernier survivant d'une « nombreuse famille que j'avais eu le bonheur de convertir aux « clartés de l'Évangile. D'autres misères m'avaient appelé sur un « autre point de la côte de Coromandel. A mon retour, il ne res- « tait plus que cet enfant ! Et mes ressources étaient épuisées ! Et « je souffrais déjà d'un mal que je bénis, si, en dépit de mon indi- « gnité, il m'ouvre les portes du ciel ! Alors, il m'est venu une « idée : cet enfant, que j'ai baptisé, à qui j'ai donné mon nom de « Xavier, m'avait frappé, non-seulement par son intelligence pré- « coce, mais encore par ses sentiments naturels de piété, de ten- « dresse chrétienne, que nous distinguons si vite. Je me suis dit que « s'il demeurait huit jours de plus dans cet air cadavérique, dans « cette atmosphère empestée, il achèverait de mourir, et que je « n'avais plus le moyen de le faire vivre. Mon jeune catéchumène, « miné par de longs jours d'inanition et de fièvre, pourra-t-il résister « aux fatigues du voyage ? Je l'ignore, mais j'ai confiance en Dieu. « Dès le début de cette crise terrible, je lui ai offert ma vie : il l'a « acceptée ; ce sera la rançon de Xavier... ; car j'oubliais... à « vous je puis dire en vous demandant vos prières... Je vous lègue « cet enfant, je n'ai pas quinze jours à vivre !

« S'il arrive jusqu'à Marseille, c'est le salut ; je connais cette « trop charmante ville ; les belles âmes et les bonnes œuvres y « abondent. J'indique à Xavier deux ou trois portes où l'on frappe « à coup sûr ; il sera reçu à bras ouverts, hébergé, consolé, res- « tauré, et ses nouveaux bienfaiteurs lui payeront le parcours « de Marseille à Paris. Une fois chez vous, je suis tranquille.

« Et maintenant, cher et fidèle ami, adieu ! Nous ne nous rever- « rons plus en ce monde. Pour les enfants du siècle, l'idée de mou- « rir à Bellary, dans l'extrême Orient, tandis que vous êtes à Paris, « serait cruelle. Mais pour nous, qu'importe ? Les diverses parties « du monde ne sont que les chapelles d'une même église, réunies « sous la main divine. Adieu ! adieu !

« Bellary, 3 octobre 1877.

« Le P. Xavier M... »

Je laisse tomber sur la table cette lettre, qui devenait une relique; puis, calculant en idée les jours et les distances, je dis au jeune Hindou :

— A l'heure où nous parlons de lui, il doit être mort.

— Il est mort, j'en suis sûr, je l'ai vu en rêve, me répondit-il sans hésiter; et je vis, dans ses beaux yeux ranimés, le rayonnement d'une flamme surnaturelle.

Cette fois, mon émotion était au comble, et je ne pus que murmurer : « Un saint ! un martyr ! »

— Oui, un martyr ! un saint ! reprit Xavier d'une voix suffoquée par les larmes ; dans cette lettre, il ne dit pas comment et pourquoi il meurt; pour nous secourir de son mieux, il ne mangeait pas plus que nous... Sa faiblesse était extrême; il pouvait à peine se traîner. Tout à coup, il apprend qu'une épidémie sévit sur la côte... il y va; il soigne les malades, il en sauve quelques-uns; il redouble de privations ; il consume ses dernières forces ; il respire un air empesté, et six semaines après, lorsqu'il nous revient, le pauvre saint homme n'était plus reconnaissable... La mort avait pris possession de sa victime... C'est pourtant dans cet état, — presqu'à l'agonie, — que le Père a eu le courage de s'occuper de moi, d'écrire cette lettre, de quêter pour moi, de me pourvoir du nécessaire... Mes parents, mes frères, mes sœurs, étaient morts... Je croyais n'avoir qu'à les suivre. La faim et la fièvre me dévoraient... Vous savez le reste !... Et il se remit à pleurer.

— Xavier, lui dis-je, en m'emparant de ses mains brûlantes, il ne faut pas que l'œuvre de votre bienfaiteur demeure incomplète. Son souvenir doit vous fortifier, et non abattre. J'ai l'honneur de connaître l'admirable prêtre à qui il vous adresse ; je joindrai quelques lignes à sa lettre... En attendant, puisque la Providence m'a placé sur votre chemin, je me charge de vous... — Il fit un geste pour me remercier ; je poursuivis :

— Ne me remerciez pas ! En échange de ma bonne volonté, voici ce que je vous demande.... Demain matin, allez entendre la messe à Notre-Dame de la Garde, et priez pour la France. Vos prières seront meilleures que les nôtres... — Il me dit *oui* avec une effusion touchante, et, comme il tombait de lassitude et de sommeil j'ajoutai : « Cher enfant, pas un mot de plus ! allez bien vite vous coucher !..»

Le lendemain, nous étions entrés depuis quelques instants dans la crypte de Notre-Dame, lorsque j'entendis tout près de moi le frôlement soyeux d'une robe. Je me retournai et je reconnus une

femme, descendue, la veille, à l'hôtel du Louvre et de la Paix. Je la supposais parisienne, et je ne me trompais pas. Bien qu'elle fût jeune encore, il était facile de deviner qu'un profond chagrin effaçait en elle tout sentiment de jeunesse, d'élégance et de beauté. Sa taille souple s'affaissait sous un fardeau invisible ; sa tête fine, délicate, aristocratique, se voilait incessamment de tristesse et de deuil. Un moment après, en la voyant prier, j'achevai de comprendre ; c'était une mère. Veuve d'un riche banquier de Paris, elle allait retrouver à Cannes sa fille unique, menacée dune maladie de poitrine : elle s'était arrêtée à Marseille pour accomplir le pèlerinage de Notre-Dame-de-la-Garde...

Quand nous sortîmes, la sainte patronne des affligés et pauvres m'envoya une inspiration dont je n'avais pas à me méfier. J'eus l'idée d'associer à ma bonne œuvre cette femme inconnue, de l'intéresser à mon petit Hindou. Je me tins avec lui près du bénitier, et, quand elle passa, mon doigt lui offrit une goutte d'eau bénite, pendant que je m'inclinais avec une vive expression de sympathie et de respect.

Elle devina que je désirais lui parler, et, au seuil de la crypte, elle ralentit sa marche. Je la précédai de quelques pas, accompagné de Xavier, qui s'était accroché à un pan de ma redingote. Arrivé au bas de l'escalier extérieur, je fis halte ; puis, m'avançant vers l'étrangère et lui montrant mon jeune compagnon, je lui racontai son histoire aussi brièvement que possible, non sans lui demander pardon de tout ce que ma démarche avait d'insolite. « Oh ! veuillez m'excuser, madame, lui dis-je. Sur la place Saint-Sulpice, je n'oserais pas même vous saluer ; mais ici, au sortir de ce sanctuaire... D'ailleurs, mon pauvre Hindou vient de si loin et il a tellement souffert, qu'il me transporte à mille lieues de nos convenances mondaines. J'aurais dû cependant, pour commencer, avoir l'honneur de vous remettre ma carte.»

Je la lui présentai ; elle y jeta les yeux, et s'adressant à Xavier avec un inexprimable accent de bonté :

— Mon cher enfant, lui dit-elle, vous êtes recommandé par un saint à un autre saint, notre cher curé de S. Je suis, depuis quelque temps, sa débitrice pour une somme rondelette... Je ne savais comment la lui faire parvenir ... C'est à vous que je vais la confier ; vous prélèverez là-dessus tout ce dont vous aurez besoin pour votre voyage, et vous remettrez le reste au curé ; il en fera l'usage qu'il jugera convenable...

En même temps, elle tira de son très-élégant petit sac de cuir

de Russie un joli billet de banque. Xavier était ébahi, il ne savait plus même remercier ; il allait se trouver trop riche. Mais avant de laisser tomber le billet dans ses mains tremblantes, elle ajouta :

— Seulement, j'y mets deux conditions : la première, mon enfant, vous dont les prières doivent être bien bonnes, c'est que vous prierez votre parrain, votre patron, pour ma bien-aimée Antoinette, ma fille, mon trésor, mon unique joie en ce monde.

Ici la voix lui manqua ; elle se fit violence pour ne pas éclater en sanglots. Se tournant vers moi, et ébauchant un sourire : « Et vous, monsieur, me dit-elle, la seconde condition... ne l'avez-vous pas devinée ?... — Hélas ! non, madame ! — C'est que vous raconterez aux lecteurs de la *Gazette de France* l'histoire des *deux Xavier*. » Et hâtant le pas, elle disparut bientôt sous les platanes du Cours. »

A. de Pontmartin.

LE DIALOGUE DES STATUES

La séance annuelle de l'*Œuvre du Vénérable de la Salle* a eu lieu le jeudi, 23 mai, au pensionnat des Frères, à Passy, sous la présidence de Mgr l'archevêque d'Avignon. C'était une séance dramatique et musicale, dans laquelle les élèves du pensionnat se sont distingués et ont mérité les applaudissements du public d'élite qui les écoutait. Une tragédie du P. Longhaye, de la Compagnie de Jésus, et une pièce de vers de M. Henri de Bornier, intitulée : *Le Dialogue des statues à Rouen* (les statues du Vénérable de la Salle, de Jeanne d'Arc, de Corneille, de Napoléon et de Boïeldieu), ont eu les honneurs de la séance. Nous reproduisons les beaux vers du poète qui sait si bien exprimer les sentiments patriotiques et religieux.

C'est à Rouen, la nuit. Ville et port, tout sommeille,
Sous *l'obscure clarté* que connaissait Corneille ;
La lune large et douce éclaire vaguement,
Sur une place ancienne, un nouveau monument,
Dont la base de marbre et les fermes pilastres
Dressent un bronze noir sous la blancheur des astres.

(1) Pour les renseignements sur cette Œuvre, que les lecteurs des *Annales* connaissent bien, d'ailleurs, s'adresser rue Oudinot, 27, ou à M. Didron, trésorier, boulevard d'Enfer prolongé, angle de la rue Chomel.

*
* *

La nouvelle statue, hier voilée encor
Et qui vit à ses pieds, sous les bannières d'or,
Peuple, prêtres, soldats, passer la ville entière,
N'est pas la seule dont cette cité soit fière :
Napoléon le Grand, le grand Corneille aussi,
Boïeldieu, Jeanne d'Arc, ont leur statue ici,
Et l'on pourrait entendre, ainsi que dans un rêve,
Des quatre monuments une voix qui s'élève.

*
* *

— Est-ce, dit Boïeldieu, quelque roi de notre art,
Un Beethoven français ? Est-ce un autre Mozart ?
D'une âme tour à tour noble, ardente, attendrie,
A-t-il trouvé soudain, pour sauver la patrie,
Un de ces chants qui sont comme le cri d'un dieu ?
Mais le bronze inconnu répond : — Non, Boïeldieu.

*
* *

— Est-ce un frère nouveau que la gloire m'envoie ?
Dit Corneille ; mon âme espérait cette joie :
Vous tous qui m'appelez et le maître et l'aïeul,
Je me plaignais ici que vous me laissiez seul !
L'honneur vrai du poète et son orgueil suprême
Est d'avoir des rivaux qu'il a créés lui-même ;
J'en eus, et j'en aurai d'autres, si Dieu m'entend.
Toi qui viens de monter sur ce socle éclatant,
Quelle est l'œuvre dont l'art, grâce à toi, s'émerveille ?
Quel est ton *Cid* ?
— Aucun, dit le Bronze à Corneille.

*
* *

— Est-ce une sœur qu'on vient de me donner ici ?
De Dieu par toi la France obtint-elle merci ?
Humble fille partant des marches de Lorraine,
As-tu montré comment un grand peuple s'entraîne ?
As-tu chassé l'Anglais et couronné ton roi ?
Dans les flammes au ciel allas-tu comme moi ?
— Non, répond la statue à Jeanne la Pucelle.

*
* *

Alors, Napoléon, dont l'œil noir étincelle,
Dit brusquement, croyant qu'on peut dire cela

Aux morts comme aux vivants : — Pourquoi t'a-t-on mis là ?
Bronze d'hier, quel est le nom dont l'on te nomme ?
As-tu pris Berlin, Vienne, Alexandrie ou Rome ?
Sais-tu tous les chemins qu'un héros peut gravir ?
Sais-tu sauver ton peuple et sais-tu l'asservir ?
De quels éclairs ta gloire est-elle revêtue ?
De quels bronzes de guerre a-t-on fait ta statue ?
Pourquoi tous ces honneurs, ces drapeaux triomphants ?
Réponds.
— J'appris à lire à de petits enfants,
J'étais un simple prêtre, et mon nom est La Salle.
J'eus pour seuls ennemis l'ignorance fatale,
La paresse, l'oubli du devoir et de Dieu.
Ainsi j'ai fait du bien aux hommes, mais trop peu ;
Ce qu'ils doivent au soin que de tous j'ai su prendre,
C'est de vous mieux connaître et de vous mieux comprendre,
Poètes ou héros : sans moi, Napoléon,
Plus d'un homme aurait peine à déchiffrer ton nom ;
Plus d'un ne pourrait pas lire tes vers, Corneille ;
Mais pourquoi ma statue à la vôtre est pareille,
Je me l'explique mal, et l'on pouvait choisir
Plus d'un grand homme à qui ce bronze eût fait plaisir !

II

Tu te trompes, héros du travail populaire :
Le vrai maître du monde est celui qui l'éclaire,
Et César, qui d'un geste auguste et souverain,
Porte le glaive d'or ou le sceptre d'airain,
N'est pas plus grand aux yeux du poète et du sage,
Que ce prêtre arrêtant deux enfants au passage
Et leur montrant avec un regard paternel,
D'une main un vieux livre et de l'autre le ciel !

HENRI DE BORNIER.

L'ORDRE ET LA LIBERTÉ

I

Tous les partis conservateurs promettent l'ordre et la liberté. Mais qu'est-ce que l'ordre ? Qu'est-ce que la liberté ?

L'ordre est la disposition qui unit les choses sans les confondre, en les mettant à la place que Dieu leur assigne dans

la nature par la création, et dans l'ordre surnaturel par la grâce, en conformité de l'ordre éternel conçu dans sa sagesse et arrêté dans sa volonté.

L'homme ne peut rien faire de durable sans se conformer à l'ordre établi de Dieu qui se manifeste à la raison par la création, à la foi par la révélation. Faire dépendre les institutions religieuses et sociales de l'opinion dominante est aussi absurde qu'impie ; aussi absurde qu'en faire dépendre les mathématiques et le cours des astres.

Dieu ayant tout fait par le Christ et pour le Christ, le christianisme est l'ordre complet, car il répare la nature en y joignant la vie surnaturelle. Repousser le droit divin, c'est-à-dire le droit chrétien, de la société civile, au nom des principes de 89, c'est détruire complètement l'ordre social, et la France périrait infailliblement si nos mœurs encore chrétiennes n'atténuaient les ravages de la révolution antichrétienne et par suite antisociale qui nous tue.

Auteur de l'ordre, le Christ en est le conservateur. Il a autorité sur nos pensées, nos paroles et nos actions, non-seulement parce qu'il est Dieu, mais comme homme ; car, en tant qu'homme, « il a reçu tout pouvoir au ciel et sur la terre, et le pouvoir de tout juger. » Il dirige non-seulement la société religieuse, mais toutes les sociétés, toutes les institutions chrétiennes. Le mariage est un sacrement ; l'État une Église du dehors, et les rois sont sacrés ; dans l'école, la science est guidée par la foi ; le soin des malades et des pauvres est vivifié par la charité. Dans les siècles chrétiens, la croix, sceptre du Christ, est partout : dans les écoles, dans les tribunaux, sur les places publiques, sur les monnaies, sur les étendards, sur les couronnes et surtout dans les cœurs.

89 a proclamé un ordre nouveau fabriqué par les Loges. « Au nom des droits de l'homme et du citoyen, » on a déclaré l'indépendance de la pensée, de la parole, de la presse et des opinions soit religieuses, soit politiques. Au nom de l'égalité, on a détruit toute hiérarchie, toute autorité légitime, et jusqu'à l'autorité divine du Christ, pour y substituer la prépondérance arbitraire de l'opinion dominante.

Le suffrage universel est devenu la source unique du pouvoir des lois et des institutions, et le juge suprême du bien et du mal. Cette usurpation de tous les pouvoirs du Christ, de l'Église et des souverains légitimes, substitue le désordre à l'ordre, le mensonge à la vérité ; car « la vérité des choses, dit saint Thomas, consiste dans leur conformité avec l'intelligence divine. » Il en est de même de l'ordre, car la vérité, le christianisme, l'ordre, sont même chose, considérés là dans sa source, ici dans ses effets.

II

La liberté révolutionnaire étant l'indépendance, détruit l'ordre, parce qu'elle détruit la hiérarchie qui le conserve.

La liberté chrétienne est le fruit de l'obéissance et de la hiérarchie, qui assurent l'ordre en soumettant de degrés en degrés tout l'univers au Christ, et par le Christ à Dieu, principe et fin de la création.

Les nations comme les individus achètent la liberté par le bon usage de leur libre arbitre.

L'être intelligent peut choisir ce qui lui plaît, mais avec toutes les conséquences de son choix. Les saints sont éternellement libres et heureux, parce qu'ils veulent éternellement le bien, et les réprouvés éternellement esclaves et malheureux, parce qu'ils veulent éternellement le mal. Quant à l'homme, ici-bas, sa volonté mobile s'attache tantôt au bien, tantôt au mal, mais à ses risques et périls, car Dieu a établi les souverains pour récompenser les bons et châtier les pervers, en attendant la justice suprême.

Pour que les législateurs et les rois discernent sûrement le bien du mal, la vérité de l'erreur, Dieu a envoyé l'Homme-Dieu, qui a chargé l'Église d'enseigner toutes les nations, et son infaillible Vicaire de confirmer la foi et de gouverner l'Église.

La liberté découle de l'union des deux glaives.

De la faculté conditionnelle de choisir ce qui nous plaît, 89 a fait un droit légal et absolu. De là la liberté des cultes et des opinions, le droit pour tous de les manifester par

la presse, et pour la majorité de faire et d'ordonner ce que bon lui semble. De là le triomphe nécessaire de l'impiété, du mensonge et du mal, car le droit moderne entrave l'Église et la justice. La Révolution l'emporte quand les classes dirigeantes disent : le royaume du Christ n'est pas de ce monde; nous voulons gouverner sans lui, sans « le droit divin » qu'il apporte à la terre, et même sans le droit naturel et humain qui vient de Dieu par la création. Le peuple seul est souverain. Tout pouvoir vient de lui et n'est qu'un mandataire révocable.

De là, la Révolution. Au berceau en 89, elle arrive en 93 à l'âge mûr.

On connaît bien trois règnes : celui de l'Homme-Dieu, ou le christianisme ; — celui de l'homme, ou le libéralisme ; — celui des démons, ou le radicalisme. Mais les hommes abandonnés à leur faiblesse ne pouvant résister seuls à la puissance redoutable que l'Écriture appelle le prince du monde, comme on le voit chez les nations infidèles, et surtout aux jours de la Terreur et de la Commune, il faut que les peuples choisissent entre le christianisme et la satanique puissance de la Révolution.

III

Le libéralisme détruit la liberté, car la liberté est l'affranchissement des liens qui empêchent l'être d'atteindre sa fin. Or, le libéralisme, en repoussant toutes les forces libératrices, le Christ et l'Église, la vérité et la justice, la raison et la foi, le droit et la légitimité, déchaîne toutes les forces antichrétiennes et antisociales.

De même que le corps est libre quand, affranchis des maladies, ses organes fonctionnent sans obstacles et servent docilement l'âme qui les vivifie, de même l'âme est libre quand, délivrée de l'erreur et du mal par le christianisme, elle possède la vérité, s'attache au bien, obéit à Dieu, sans être enchaînée par les passions. On est libre quand on obéit à l'Église, qui est la mère de la liberté parce qu'elle est l'apôtre de la vérité.

Le fidèle jouit de la liberté religieuse quand la vraie foi le délivre des imposteurs et l'unit à Dieu, ce qui est la fin de la religion, *religare*.

Le citoyen est libre quand, délivré des *reptiles* et de la domination des aventuriers et des conquérants, des Loges et des pervers, de la foule et des Césars, ses prétendus mandataires, délivré des utopistes et des révolutionnaires, il obéit à des souverains légitimes et chrétiens, qui assurent à tous une vie tranquille, à tous la paisible jouissance des biens qu'ils tiennent de Dieu, des hommes et de leurs travaux. Il est libre quand il est gouverné par des lois justes, équitables, conformes à l'Évangile et à la coutume, et qui facilitent à chacun l'accomplissement de ses devoirs.

Il est libre quand il obéit par devoir, par conviction, par dévouement filial, et non en aveugle et par crainte servile.

Il est libre quand les familles, les communes, les provinces, les corps constitués, les corporations ont leur vie propre, sans cesser d'obéir aux chefs de l'Église et de l'État, en tout ce qu'ils ont le droit d'ordonner, car le christianisme repousse le despotisme de la centralisation, non moins que les divisions de l'anarchie.

Telle était la France sous la monarchie très-chrétienne de Charlemagne et de saint Louis.

La Révolution, qui se vante d'abolir le pouvoir personnel, l'intronise partout, tandis que rien n'était moins personnel que notre monarchie traditionnelle. Ici le prince obéissait aux enseignements de l'Église, aux lois fondamentales, aux cris de la conscience publique, aux lois existantes. Il gouvernait par une magistrature et des conseils soumis à son autorité royale, mais qui ne dépendaient ni de l'*opinion*, ni des caprices du prince. A cette monarchie royale, chrétienne, paternelle, tempérée par l'Évangile et la tradition, par des institutions, par des lois durables et par les mœurs, tempérée par l'amour du Roi pour son peuple et du peuple pour son Roi, vivifiée par l'amour du Christ, leur commun Roi, et de l'Église, leur mère commune, 89 a substitué des pouvoirs éphémères et usurpés, indépendants de tout, si

ce n'est d'une opinion factice qu'ils flattent, corrompent, enchaînent, exploitent.

Quand on repousse le règne de Dieu et la coutume, l'homme usurpe l'empire. Or, c'est là le gouvernement personnel dont les minorités sont victimes. Au contraire, plus un gouvernement est chrétien, moins il est personnel, car l'homme alors s'efface.

Rien de moins personnel que l'autorité spirituelle du Pape, obligé de sacrifier son opinion à la tradition divine, sa volonté à la loi divine, son intérêt propre à la gloire de Dieu et au salut de l'Église, et qui, toujours assisté du Christ quand il s'agit de définir et de conserver la foi, n'impose jamais sa volonté propre, son opinion individuelle.

Moins personnelle encore est l'autorité du Christ en tant qu'homme, car sa raison est toujours éclairée par la sagesse divine, sa volonté humaine est toujours soumise à la volonté divine. Tout-puissant parce qu'il est Dieu et que sa personne est divine, il nous dit, en tant qu'homme, cette étonnante parole : « De moi-même je ne puis rien faire. » *(Jean,* v, 19, 20.)

D'un côté, le règne et la justice de Dieu, et, par suite, la vérité et la vie, l'ordre et la liberté, la force et la durée, l'honneur et la gloire.

De l'autre, la domination arbitraire, égoïste, usurpée, des aventuriers et des impies, et, par suite, le désordre et la servitude, l'intrigue et le mensonge, la faiblesse et l'instabilité, les humiliations et la ruine, la conquête et la mort.

A la France de choisir; il lui sera donné ce qui lui plaira. — *(Monde.)*

V. DE MAUMIGNY.

LA CROIX D'ARGENT

Jérôme était veuf à trente ans.

Sous la forme d'une douce et pieuse créature, tout son bonheur terrestre s'était envolé.

Depuis sa première enfance, Jérôme n'avait presque jamais

prié, même lorsque Martha, sa femme chérie, s'agenouillait en sa présence.

Et pourtant Jérôme croyait en Dieu et aimait bien Martha. Hélas ! On rencontre aujourd'hui beaucoup d'hommes aussi inconséquents que Jérôme. Ils songent vaguement au Ciel et ne cherchent point à l'occuper un jour, — un jour qui s'appellera l'*Éternité !*

Que ces hommes prennent garde. Dieu préfère la haine à l'indifférence : selon le mot de l'Écriture, *il vomit la tiédeur.*

Ne pouvant offrir ses regrets à Dieu, Jérôme s'enivrait de souvenirs et matérialisait sa douleur.

Il s'était entouré de tous les objets recherchés par Martha. Chaque jour, il contemplait ses bijoux et ses dentelles; d'une main tremblante, il cultivait les fleurs qu'elle avait aimées.

Mais, hélas ! dans sa course rapide, le temps oxyda les bijoux de la pauvre morte, et déchira ses dentelles.

Quant aux fleurs aimées de Martha, Jérôme en eut à peine assez pour orner six mois sa tombe.

Donc, Jérôme n'avait plus rien — rien que sa douleur, lourde, sombre et qui, elle, ne s'usait pas.

Seul dans sa maisonnette, le malheureux époux trouve, par hasard, une petite croix d'argent que sa douce et bonne Martha avait portée.

Une croix ! cela n'avait jamais rien dit à Jérôme; mais Dieu toucha son cœur : la croix d'argent fut éloquente !

Chaque soir, Martha avait coutume d'embrasser sa petite croix. Jérôme fit comme Martha et la croix d'argent lui rendit un baiser d'or !

Son âme pesante retrouva des ailes.

La grâce opérait.

Jérôme n'avait jamais prié pour Martha; mais, sans doute, d'un monde meilleur, Martha priait pour Jérôme.

Comme Dieu est bon, même dans les plus dures épreuves qu'il nous inflige !

Sans la mort de Martha, qui sait ? Jérôme n'eût peut-être jamais pleuré; et si Martha n'avait point oublié sa petite croix d'argent sur la terre, les larmes de Jérôme fussent restées infécondes pour le Ciel . . . .

Dix ans après, un moine mourait au couvent des Capucins gris de L...

Après avoir reçu les derniers secours de notre sainte religion, le moine fit un signe à un de ses compagnons.

— Frère Patrice, dit-il, prenez la petite croix d'argent qui est au bout de mon chapelet noir, et, lorsque j'aurai rendu mon âme à Dieu, placez cette petite croix sur mon cœur...

Jérôme et Martha chantent l'*alleluia* sans fin sous la même croix d'or au Ciel.

EDOUARD ALEXANDRE.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

29 mai.

Le monde financier croit enfin tenir le Congrès; pour lui, tenir le Congrès, c'est tenir la paix, et là dessus les vendeurs s'effrayent, les acheteurs s'exaltent, et les fonds étrangers montent à l'envi, entraînant avec eux la rente française, qui modère cependant son mouvement d'ascension.

Est-ce vraiment le Congrès? C'est possible. Est-ce vraiment la paix? C'est douteux. Mais enfin c'est une éclaircie dans un ciel bien sombre; nous ne désirons pas que les nuages noirs reparaissent, nous le craignons seulement.

Aujourd'hui, 29 mai, le 3, le 4 1/2 et le 5 restent respectivement à 75,42, à 104,10 et à 110,97. C'est une assez belle croissance sur la semaine dernière.

—

Cela fait revenir la question de la conversion des rentes 5 0/0 en 4 1/2. M. Germain, qui est directeur d'une grande société financière, en a parlé dans son bureau, lorsqu'on a élu la commission du budget. Si la conversion réussissait, on réaliserait une économie de 35 millions, ce qui n'est pas à dédaigner; mais réussirait-elle?

Deux systèmes sont en présence. Dans le système de M. Germain, on transformerait les rentes 5 0/0 en rentes 3 0/0, en donnant aux porteurs des premières 4,50 de revenu en rente 3 0/0, en échange de 5 0/0 de revenu en rente 5 0/0.

Mais un autre député, M. Sourigues, prétend que de ce système il résulterait une augmentation de 3 milliards 460,000,000 de francs sur le capital de notre dette publique. Cela paraît exact, car l'Etat donnant aux rentiers un titre de 3 0/0 pour 100 francs à 75 ou 74 francs, s'engage à le rembousser à 100 francs, et il s'interdit toute opération de réduction des rentes dont le principe ne serait pas le remboursement du capital si le rentier l'exige.

M. Sourigues propose donc un autre système. Ce serait de réduire les revenus des rentiers comme l'ont fait les Anglais pour leur rente 5 0/0 dont ils ont fait du 3 0/0, comme le font aujourd'hui les Etats-Unis.

Cette opération consisterait à proposer au rentier une rente de 4 1/2 0/0 au lieu de 5 0/0, ou bien de lui offrir son remboursement

immédiat. M. Sourigues ne doute pas que ce projet réussisse. Tous les rentiers, d'après lui, préfèreraient accepter les conditions de l'Etat que de laisser leurs capitaux improductifs.

Il y a là, dit avec raison le rédacteur financier de la *Gazette de France*, une question fort douteuse. Sous un gouvernement bien solidement établi, les conversions pourraient se tenter ainsi, mais à l'heure actuelle, les demandes de remboursement pourraient être bien nombreuses et constitueraient un danger.

Dans le projet de M. Sourigues, un jour on réduirait le 4 1/2 à 4 0/0, puis en 3 1/2 jusqu'à ce qu'on arrive au 3 0/0. Il y a dans ces idées beaucoup d'illusions. Les Etats seuls assurés du lendemain peuvent songer à ces grandes opérations. Nous les croyons d'une réalisation fort douteuse. Aussi nous contentons-nous de les exposer pour tenir nos lecteurs au courant des projets qui se préparent dans les sociétés financières et dans les couloirs de la Chambre.

—

Le temps, qui persiste à être déplorablement mauvais, inspire de sérieuses inquiétudes aux cultivateurs. La fleur du blé pourra-t-elle résister à ces pluies continuelles ? Les blés et les seigles sont trop forts, et il est à craindre que le développement excessif de la tige ne soit contraire à la grenaison. D'un autre côté, on doit reconnaître que ces grains sont tellement épais que même en admettant qu'un quart des épis manque, le rendement serait encore très-beau. Mais la verse est de plus en plus à craindre, et l'invasion des herbes parasites augmente dans les terres légères. Le retour de la sècheresse devient urgent, bien que rien encore ne soit sérieusement compromis.

Les menus grains et les légumes ne laissent rien à désirer, et la récolte des fourrages s'annonce comme devant être d'une abondance exceptionnelle. Au prix actuel des bestiaux, c'est pour la culture une source de richesses. Quelques contrées dans l'Aube, la Marne, le Cher, l'Allier, ont eu à souffrir de la grêle : ce sont des pertes locales, qui n'ont pas une trop considérable influence sur l'ensemble de la récolte, et qui se produisent tous les ans.

Les correspondances de l'étranger continuent de présenter les récoltes sous un bel aspect. En Angleterre, la satisfaction est complète jusqu'ici ; en Belgique et en Hollande, tout semble annoncer l'abondance. Dans les provinces rhénanes, l'aspect des champs ne laisse rien à désirer. Mais le littoral de la Baltique, une portion de la Hongrie et de la Pologne, et surtout la partie méridionale de la Russie, qui sont des contrées de grande production, donnent lieu en ce moment à des appréciations tellement contradictoires, qu'il faudra attendre de plus amples renseignements pour se prononcer. L'Italie, l'Espagne, l'Algérie et l'Egypte paraissent devoir donner une récolte supérieure à la moyenne. L'Espagne, où les progrès agricoles sont très-sensibles depuis quelques années, se met petit à petit au niveau des pays de grande production. En Castille et en Aragon, le rendement moyen qui, il y a 10 ans, atteignait difficilement 12 hectolitres à l'hectare, varie aujourd'hui de 14 à 15.

Malgré les mauvais temps, l'opinion du commerce incline à la baisse. Les arrivages considérables attendus d'ici à quelques semai-

nes de la mer Noire et de l'Amérique compensent les inquiétudes causées par la pluie. Sur la majeure partie des marchés les blés, bien que peu offerts, ont fléchi dans ces derniers jours, de 50 à 75 centimes par quintal. La meûnerie a été encore plus réservée dans ses achats que les semaines précédentes. Vendant difficilement sa farine, elle borne ses achats de blé au strict indispensable. Les seigles, les orges et les avoines ont une tendance lourde.

Telle est la situation: il dépendra du soleil de l'améliorer ou de la laisser irrémédiablement empirer. N'oublions pas que le soleil est le serviteur docile du Dieu qui l'a créé.

—

Nous trouvons dans la revue commerciale de la *Décentralisation* des réflexions si justes et si sensées sur l'ensemble de la situation économique et commerciale, que nous n'hésitons pas à les mettre sous les yeux de nos lecteurs.

L'attention, dit le rédacteur de la *Décentralisation*, l'attention de tous les hommes qui, dans notre pays, se préoccupent de son avenir et de sa prospérité, sous le rapport industriel et commercial, est actuellement concentrée sur la situation qui lui est faite par le mouvement général des affaires dans le monde entier, et les modifications qui peuvent être amenées dans nos rapports internationaux par l'adoption de nouveaux tarifs douaniers et le renouvellement des traités de commerce.

Tout le monde a pu se convaincre, par le tableau du mouvement commercial pendant les quatre premiers mois de cette année, publié par le gouvernement et reproduit par les journaux, de la décroissance progressive de nos exportations et de l'augmentation énorme de l'importation des produits étrangers, en d'autres termes, de la différence considérable qui existe entre la somme que nous payons aux autres nations pour notre alimentation et pour les produits naturels et matières nécessaires à l'industrie. Nous ne reviendrons pas sur les chiffres ; mais nous appellerons de nouveau l'attention de nos lecteurs sur les conséquences fâcheuses, au point de vue de la richesse nationale, qu'entraîne cette situation.

Nous n'insistons pas sur les différences qui peuvent exister entre l'importation et l'exportation pour les objets d'alimentation ; c'est là une conséquence qu'il n'est pas au pouvoir des hommes de modifier ; nous ferons seulement remarquer en passant que, malgré tous les progrès introduits depuis un certain nombre d'années dans l'agriculture, et bien que d'après des statistiques officielles la production du blé ait pris en France un certain développement et donne des résultats plus abondants que par le passé, nous sommes presque toujours obligés d'avoir recours aux autres nations plus privilégiées pour arriver à combler les déficits de nos récoltes, quelqu'importantes qu'elle paraissent. Mais où nous voulons surtout insister, c'est sur la diminution des exportations de nos produits fabriqués ; c'est là, croyons-nous, la principale cause de notre infériorité et la principale cause de la crise industrielle et commerciale dont nous souffrons depuis longtemps.

Dans le rapport des exportations d'objets fabriqués pendant les

quatre premiers mois de cette année avec la période correspondante de l'année 1877, qui cependant n'a pas été, il s'en faut, une année prospère, nous trouvons une différence de plus de 14 millions, et, de plus, nous constatons aux importations, pour la même période, un accroissement de plus de 10 millions ; c'est donc, en réalité, et seulement pour le tiers d'une année, une différence de près de 25 millions.

Si cette proportion devait continuer pendant quelque temps encore, on peut juger de la perturbation qui serait apportée dans tous les rouages de notre industrie nationale, et il est d'un intérêt de première nécessité de chercher le remède à une situation aussi défavorable pour nous. Le remède au mal se trouve en partie, dit le rédacteur de la *Décentralisation*, dans la réduction des frais de transport, beaucoup plus lourds chez nous que partout ailleurs, et dans la révision de notre système douanier. Grave question où l'on voit en lutte les partisans de la protection et du libre échange, deux systèmes qui ont chacun pour eux de puissantes raisons, ce qui prouve, selon nous, que ni l'un ni l'autre ne doit être appliqué d'une manière absolue. Mais c'est précisément pour cela que la question est difficile à résoudre, parce qu'il faut faire équitablement la part de tous les intérêts, de ceux du consommateur comme de ceux du producteur.

A. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

39. **L'émigration rurale,** par Mgr Turinaz, évêque de Tarentaise; in-18 de 174 pages; Paris, 1878, chez Gaume et Cie.

Un livre à méditer non-seulement par les habitants de la campagne, auxquels il s'adresse plus directement, mais encore par tous ceux qui se préoccupent de cette émigration des campagnes vers les villes, si funeste sous tous les rapports. Cette émigration compromet la prospérité matérielle des campagnes, leurs traditions religieuses, leur moralité; elle est un péril social et compromet la grandeur et la puissance du pays. Après avoir prouvé ces vérités douloureuses, Mgr Turinaz indique les causes et les remèdes du fléau. Les causes sont : l'orgueil, l'esprit d'indépendance et de cupidité, la trompeuse espérance de gains plus considérables; les remèdes : l'esprit religieux, le développement et l'enseignement de l'agriculture, les industries locales à établir. Cet examen des causes et des remèdes amène Mgr de Tarentaise à s'occuper du morcellement de la propriété, de la liberté de tester et de l'assistance publique dans les campagnes, problèmes très-graves, et qui sont résolus en quelques pages concises avec une supériorité de vue et une clarté remarquables. Le mal étant connu dans ses causes et dans ses remèdes, Mgr Turinaz s'adresse à ceux qui ont le devoir de combattre le mal et d'appliquer les remèdes : aux chefs de famille, au clergé, aux hommes influents, aux maîtres et aux maîtresses d'école. Nous ne saurions trop recommander la méditation de ce grave et éloquent traité, dans lequel l'Evêque qui se préoccupe du salut des âmes se montre aussi le bon citoyen qui déplore les maux

de la patrie, qu'il veut grande et prospère. N'est-ce pas là d'ailleurs ce que font partout, ce qu'ont toujours fait en France les évêques et le clergé? N'est-ce pas avec eux que s'est toujours vérifiée cette divine parole qui est le vrai fondement de l'économie politique et sociale: *Cherchez le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît*?

—

40. **La physique expliquée à mes enfants,** Cours complet et raisonné à l'usage des établissements d'enseignement primaire et des aspirants au brevet supérieur, par J. Leclerc; in-12 de VI-538 pages avec de nombreuses gravures dans le texte; Paris, 1878, chez Philippe Reichel; — prix: 5 francs.

Excellent cours de physique, très-clair, aussi complet que peut l'être un cours élémentaire, et dont l'intérêt est encore augmenté par le soin que prend l'auteur de signaler les applications usuelles des principes et d'indiquer les expériences qu'il est facile de répéter sans avoir à sa disposition les instruments perfectionnés et nombreux des laboratoires. L'auteur prend le ton de la leçon, et s'adresse directement aux jeunes élèves qu'il a en vue, ce qui le force, pour ainsi dire, à s'exprimer avec encore plus de clarté que s'il prenait le style impersonnel des traités scientifiques ordinaires. Ajoutons que les gravures répandues à profusion dans le texte montrent à l'élève les instruments ou les expériences dont on lui parle et augmentent ainsi la clarté de l'enseignement oral. Enfin, nous nous reprocherions de ne pas féliciter l'auteur de l'attention qu'il a d'élever l'esprit de ses jeunes auditeurs vers le Créateur des merveilles qu'il décrit et qu'il explique. « Vous verrez, leur dit-il tout d'abord, qu'ici rien n'est dû au hasard, et que tout a été règlé avec une sagesse infinie; vous reconnaîtrez que l'étude de la Physique n'est pas seulement propre à former le jugement et à développer l'intelligence, mais que nulle autre n'est plus capable d'élever nos cœurs vers Dieu, et d'exciter dans nos âmes des sentiments de reconnaissance et d'admiration pour le Créateur de l'Univers. » Nous nous faisons un devoir de recommander ce bon livre classique, qui peut s'adresser à des élèves plus avancés encore que ceux des établissements d'enseignement primaire.

—

41. **Les grandes entreprises au XIXe siècle,** par A. M. de Doncourt; grand in-8° de 317 pages; Lille et Paris, 1878, chez Lefort; — prix: 4 francs.

Disons le tout d'abord, on pourrait appliquer à presque tous les chapitres de ce grand et bel ouvrage, cette réflexion de son auteur, parlant de la principale de ces entreprises, le percement de *l'isthme de Suez*: « On ne s'attend pas à ce que nous suivions la marche de cette œuvre gigantesque qui nous saisirait d'admiration et de surprise, si nous en lisions le récit dans l'histoire de l'antiquité, et que notre temps a vu s'accomplir sans trop d'étonnement, accoutumé qu'il est aux audaces de la science moderne. »

Ce n'en est pas moins un livre très-curieux et très-intéressant que celui où l'on apprend l'histoire abrégée de ces *grandes entreprises* qui font honneur à notre siècle, et principalement à la France. Le *tunnel de la Tamise*, le *premier pont suspendu en France*, le *transport à Paris de l'obélisque* de *Luxor*; le *percement des Alpes*, le *percement de l'isthme de Suez*, le *tunnel sous la Manche* (en étude seulement), *une mer intérieure en Algérie, le canal interocéanique*, sont les principales de ces *entreprises* plus ou moins gigantes-

ques où brille le génie humain, même où les bienfaits de la religion chrétienne brillent aussi à leur tour, car les *Dames du bon Pasteur* d'*Angers*, et les fils de *saint François* ont leur demeure dans le voisinage de l'isthme de Suez. — Des biographies intéressantes sur MM. Brunet, Ferdinand de Lesseps, et les autres personnages qui ont attaché leurs noms à ces gigantesques travaux, sont une partie très-importante de cet ouvrage que nous aimons à recommander aux amis de la science et de l'industrie.

—

42. **Pays d'extrême Orient,** par Octave Sachot; in-8° de VI-240 pages, avec huit gravures; 2me édition, Paris, 1878, chez Victor Sarlit, rue de Tournon, 19; — prix : 2 francs.

Les pays de l'extrême Orient attirent l'attention de l'Europe à la fois par les transformations politiques dont ils sont le théâtre et par les importants débouchés commerciaux qu'ils offrent à l'industrie occidentale. Une esquisse de la géographie, de l'histoire, des mœurs et des ressources naturelles de quelques-unes de ces curieuses contrées ne peut donc que présenter un grand intérêt. M. Sachot s'est servi, pour les composer, des ouvrages de plus longue haleine qui ont été écrits sur ces pays et de publications périodiques anglaises qui jouissent au-delà de la Manche d'une autorité justifiée; cela lui a permis d'être neuf, et sur certains points, complet, malgré le peu d'étendue du volume qu'il publiait. Les pays dont il s'occupe dans ce volume sont le Siam, l'Indo-Chine, la Chine, la Corée et les frontières chinoises qui confinent à l'empire russe. Livre bien fait, intéressant et dont la lecture convient à tous.

—

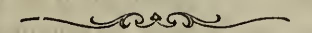
43. **Voltaire,** par Adrien Maggiolo; in-18 de 128 pages; Paris, 1878, chez Victor Palmé ; — prix : 1 franc.

Voltaire, le titre est court, mais il dit tout, car c'est bien toute la vie de Voltaire que l'auteur a voulu rapidement esquisser et caractériser dans ce petit volume. Voltaire tâta jadis de la bastonnade ; aujourd'hui c'est avec des verges que M. Adrien Maggiolo entend le fustiger, et il s'en acquitte avec autant de prestesse que de vigueur. Nerveux et substantiel, tel est en deux mots le petit livre d'histoire que M. Maggiolo vient d'écrire, et qui, avec la gravité du récit historique, a tout l'entrain d'un pamphlet. L'auteur, après avoir dit un mot du Centenaire, partage son livre en deux parties principales : Vie de Voltaire, Vertus de Voltaire. La vie est complète ; on assiste à la naissance du philosophe, on le suit pendant sa jeunesse, son âge mûr et sa vieillesse, en Angleterre, à Paris, à Cirey, en Allemagne; on assiste à sa mort. Pour ses vertus, l'auteur les range sous ces différents titres : patriotisme, courage, désintéressement, sincérité, tolérance, humanité, et il montre facilement que Voltaire était *orné* de tous les vices opposés. L'un des bons livres à répandre, en même temps que les *Lettres* de Mgr Dupanloup au Conseil municipal.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, Soussens et Cie, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES



LE CENTENAIRE

C'est donc fait : le jour du fameux Centenaire est passé ; Voltaire a eu sa fête oratoire, présidée par le grand-prêtre Victor Hugo, qui l'a si bien fustigé autrefois, et sa fête bourgeoise, organisée par le chocolatier Menier, dont Voltaire, grand amateur de café, se serait bien moqué s'il eût vécu de notre temps.

Dans le jour, quelques maisons pavoisées, en nombre bien plus restreint que le 1er mai; — quelques drapeaux restaient de l'inauguration de l'Exposition ; — dans la plupart des autres, çà et là un drapeau honteux ; on n'en eût pas rencontré un seul dans un grand nombre de rues ; il nous a même paru que, sur plusieurs points, on avait enlevé ceux qui étaient restés jusqu'à la veille : on ne voulait point paraître fêter à Paris l'insulteur de Jeanne d'Arc et des soldats de la France, l'ami du roi de Prusse.

Le ciel a voulu aussi célébrer le Centenaire. Le temps, assez beau jusque vers deux heures et demie de l'après-midi, s'est peu à peu couvert, et de trois à quatre heures un orage inattendu a versé sur la fête des torrents d'eau. C'était une ressemblance de plus avec l'inauguration de l'Exposition, et c'était aussi un souvenir de la première apothéose décernée à Voltaire, il y a quatre-vingts ans, au milieu de la pluie et de la boue.

Et puis, c'est tout : l'enterrement de Voltaire est complet, celui des voltairiens nous paraît bien avancé. Le peuple ignorait ce que c'était que Voltaire, il le sait maintenant, il sait que ce fut un homme sans cœur, sans patriotisme, sans mœurs, il sait que ce « grand homme » — expression de M. de Marcère, — méprisait les hommes et surtout le peuple, qu'il jugeait tout au plus digne de manger du foin. Le peuple sait que, pour louer Voltaire, ses admirateurs sont obligés de cacher sa vie et la plupart

de ses écrits, ceux particulièrement qu'il a soignés avec plus d'amour, comme la *Pucelle,* et il se dit que ceux qui font l'apothéose de cet homme infâme ne peuvent être ni des amis de leur patrie ni des amis du peuple.

Le seul mérite de Voltaire a été d'être l'ennemi de Jésus-Christ et de la religion ; le peuple sait que les adorateurs de Jésus-Christ, que les hommes religieux sont encore ceux qui se dévouent le plus généreusement à soulager ses misères et à améliorer son sort.

Les paroles peuvent tromper le peuple, les faits viennent l'éclairer.

Le 30 mai, il a pu entendre les belles paroles des admirateurs de Voltaire; mais de ces paroles creuses il ne reste rien qu'un vain bruit; aujourd'hui, demain, il verra les actes de ceux que Voltaire voulait détruire, il comparera, il jugera, et ce sera la fin du règne de cette impiété ricaneuse et cruelle qui n'a su que démolir, qui est incapable de rien reconstruire.

—

A côté de la fête de Voltaire, il y avait la fête de Jésus-Christ, une fête qui se célèbre depuis dix-huit siècles, et qui se célèbrera jusqu'à la fin des siècles.

Cent ans après la mort de Jésus-Christ, après sa glorieuse résurrection et sa triomphante ascension, il y avait partout des chrétiens; le nombre de ses adorateurs s'accroissait au milieu des persécutions, et l'on pouvait dire que le sang des martyrs était une semence de nouveaux croyants. Deux siècles plus tard, le christianisme triomphait, et c'était une nouvelle civilisation, une civilisation de liberté et de fraternité qui succédait, sous le souffle de l'Évangile, à la civilisation antique dont l'esclavage et la séparation des classes étaient les deux principales bases.

Cent ans après la mort de Voltaire, le voltairianisme baisse de toutes parts. Il a donné ses fruits, et ses fruits ont été trouvés si amers, qu'on les rejette. Quelle société pourrait, en effet, subsister avec l'immoralité dont il donnait l'exemple, avec l'athéisme pratique qu'il enseignait tout en faisant semblant de reconnaître un Dieu ? Il n'y avait

pas vingt ans qu'il était mort, et ses adorateurs montraient les vrais fruits de sa doctrine en couvrant la France d'échafauds et en livrant à la mort prêtres, nobles et plébéiens, en se dévorant entre eux, en ramenant la France à la barbarie et à la sauvagerie.

Dès lors les yeux se sont ouverts, dès lors on put être assuré que Voltaire ne remporterait pas la victoire sur le Christ.

Le jour de l'Ascension, à Notre-Dame, c'étaient toutes les classes de la société française qui se prosternaient devant le Christ, et, dans l'immense assemblée, l'on pouvait apercevoir les petits-fils et les arrière-petits-fils de plus d'un de ces grands seigneurs dont Voltaire s'était fait l'obscène amuseur, mais dont l'échafaud, l'exil et le malheur ont ramené les descendants à la religion.

Le centenaire de Voltaire, conçu dans une pensée de haine contre l'Église, est donc devenu une victoire de plus pour cette Église immortelle. Les promoteurs du Centenaire voulaient en faire une fête nationale, l'opinion publique s'est prononcée d'une façon si énergique, que le gouvernement a dû s'y opposer; ils voulaient qu'il servît à constater que la France est en majorité voltairienne, il est prouvé aujourd'hui que, même à Paris, les voltairiens sont en minorité, et que la France honnête et chrétienne n'est pas avec eux.

—

La fête de l'Ascension a été célébrée hier dans toutes les églises de la capitale avec un concours de fidèles aussi considérable qu'à la fête de Pâques. Les communions ont été plus nombreuses que les années précédentes, et, dans l'après-midi, au moment où l'éloge de Voltaire retentissait au théâtre de la Gaîté et au cirque Myers, une foule immense remplissait les églises, et particulièrement Notre-Dame, pour assister au salut solennel d'expiation présidé par le cardinal Guibert.

L'immense nef était pleine, et les hommes se trouvaient en très-grande majorité dans l'assistance. Des sénateurs, des députés, le Comité de l'Œuvre des cercles catholiques,

des hommes de tout rang et de toute condition, des délégués venus de la province à l'occasion de la manifestation qui avait été projetée en l'honneur de Jeanne d'Arc, représentaient la France catholique. Le banc-d'œuvre était occupé par les généreuses Françaises qui avaient voulu protester près de la statue de la vierge de Domremy et qui tenaient toutes un cierge allumé à la main.

Les cérémonies catholiques sont grandes dans leur simplicité ; les prières de l'Église traduisent admirablement les sentiments de la foi et du patriotisme.

Le chant de l'*Ave verum* commence le Salut : c'est la France protestant, en face des sarcasmes de Voltaire, de sa foi au Dieu de l'Eucharistie. Puis viennent le chant du psaume *Miserere*, ce cri sublime du repentir et de la confiance en la miséricorde divine ; le chant du *Parce Domine,* solennelle supplication de tout un peuple qui prie Dieu de lui pardonner et de couvrir de sa miséricorde les offenses faites à sa justice. Alors est venu le chant triomphal à la sainte Vierge, le *Regina cœli,* qui se termine aussi par une prière, et dont l'*Alleluia* exprime si bien la joie des chrétiens sûrs d'être exaucés par l'intercession de la Mère de Jésus. Le silence se fait dans l'assemblée, tous s'agenouillent et tous les fronts se courbent devant le Dieu de l'Eucharistie, que le pontife montre au peuple prosterné et suppliant.

—

Ce qui se passait à Notre-Dame se passait à la même heure dans toutes les églises de Paris, nous pouvons dire dans toute la France et dans le monde entier où il y a des catholiques, et il y en a partout,

Que les adorateurs de Voltaire comparent leur fête à la nôtre, et qu'ils concluent.

De leur côté, des discours, de mauvaises passions excitées, des banquets ; de notre côté, des prières, et un redoublement de courage pour les œuvres de la charité, un redoublement d'amour pour la patrie française, que le christianisme a faite si grande et si glorieuse, une immense compassion pour les malheureux qu'on égare et dont nous

travaillerons, avec plus d'ardeur encore, à éclairer l'intelligence et à ramener le cœur.

Il nous semble que la fête du Christ l'emporte bien sur la fête de Voltaire, et que nous pouvons, au lendemain de l'impie Centenaire, nous écrier avec autant de vérité que de joie : *Christus regnat, vincit, imperat,* le Christ règne, le Christ est vainqueur, le Christ est maître.

J. CHANTREL.

LE PAPE ET LE CENTENAIRE

Le Centenaire de Voltaire a été célébré à Rome, comme partout, par l'impiété, mais, comme partout, on a pu constater que les sectateurs de l'ennemi du Christ ne sont pas la majorité et, de plus, que le plus grand nombre d'entre eux ne constitue pas l'élite de la population. Dans toutes les églises de Rome, des prières et des communions ont été faites, le jour de l'Ascension, avec amende honorable au Sacré-Cœur de Jésus, que tant de blasphèmes outrageaient ce jour-là.

Au Vatican, la Fédération-Pie des Sociétés catholiques avait sollicité l'honneur d'une audience pontificale, dans le double but de témoigner de la fidélité de ses membres au Successeur de saint Pierre et de protester contre les honneurs qui seraient rendus à Voltaire par les fils dégénérés de l'Église et de la France.

Le Saint-Père reçut la députation catholique à midi et demi, accompagné de Son Em. le cardinal Monaco Lavalletta, son vicaire général, et de plusieurs prélats de la Cour pontificale.

M. le comte Alexandre Cardelli, président de la Fédération-Pie, donna lecture de l'Adresse suivante :

Très-Saint Père,

Le centre des Unions catholiques, le soleil vers lequel elles tournent leurs regards pour maintenir leur vie, c'est la Chaire de Pierre, sur laquelle Vous siégez si dignement. Il est donc juste que la Fédération-Pie des Sociétés catholiques de Rome

offre à Votre Sainteté l'hommage de son affection et de son dévouement.

En ce jour où le Fils de Dieu fait homme, après avoir brisé les forces de l'enfer et soumis le monde à la Croix, est monté triomphalement à la droite de Dieu, son Père; en ce jour où l'impiété et la folie rendent des honneurs à celui qui par son impudence et ses blasphèmes contre l'Église de Jésus-Christ s'est acquis une honteuse célébrité, c'est pour nous un grand bonheur de nous réunir autour de Vous, qui êtes le grand et le seul Maître du Vrai. A vos pieds, Très-Saint Père, nous protestons contre les maximes d'une menteuse et exécrable philosophie, dont les tristes semences ne se développent que trop chaque jour.

Dans la faible mesure de nos forces, nous nous sommes efforcés et nous nous efforçons de tenir bien haut le drapeau de notre foi et de paralyser les efforts des ennemis de l'Église de Jésus-Christ; mais le secret de notre courage se trouve dans Votre parole, il est dans la bénédiction qui nous vient de Vous.

Bénissez-nous donc, Très-Saint Père, et fortifiés par Votre bénédiction, nous continuerons à marcher dans la voie où nous sommes entrés et qui nous rappelle un autre nom glorieux, et si justement regretté.

Rome, 30 mai, Fête de l'Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Cette Adresse a été ensuite remise au Saint-Père, avec les signatures qui y sont apposées, et parmi lesquelles nous citerons celles-ci, qui font connaître les principales Sociétés catholiques de Rome: Comte Alexandre Cardelli, *président de la Fédération-Pie ;* — Camille Rospigliosi, *président général de la Société primaire des Intérêts catholiques ;* — marquise Claire Antici Mattei, *directrice générale de la Pieuse union des Dames catholiques ;* — commandeur Paul Mencacci, *président de la Société promotrice des Bonnes œuvres;* — François Vespignani, *président général de l'Académie catholique, artistique et ouvrière de Charité réciproque;* — chevalier Frédéric Melandri, *secrétaire général de la Pieuse Association de Saint-Charles pour la bonne presse ;* — Anne Rigacci, pour la marquise Cavalletti, *présidente de la Pieuse*

union des Dames protectrices des jeunes servantes ; — chevalier Adolphe Silenzi, *président du Cercle de Saint-Pierre ;* — marquis André Lezzani, *président du Cercle de l'Immaculée ;* — marquis Pie Capranica, *président général de l'Association catholique la Fidélité.*

Le Saint-Père, se levant, a répondu en ces termes à l'Adresse :

« Notre cœur éprouve une vive satisfaction à voir réunis « dans cette enceinte un si grand nombre de nos fils qui, « unis entre eux, non-seulement par les liens de la charité « commune, mais encore par ceux d'associations pieuses, « déploient leur activité, pour promouvoir l'honneur de « Dieu, les intérêts de l'Église et le bien des âmes.

« Il Nous est agréable d'accueillir l'expression de vos « sentiments de dévotion fidèle et d'attachement inébran-« lable à Notre personne ; il Nous est plus agréable encore « de les accueillir en ce jour consacré à l'Ascension de « Jésus-Christ au ciel. Mais, hélas ! ce jour si beau, où « l'Église, entourée de tous ses enfants, devrait se livrer à « de saintes allégresses pour le glorieux triomphe de son « divin Époux, ce jour est attristé par les honneurs publics « qui chez une nation catholique sont rendus à Voltaire, à « cet homme qui fut l'un des plus cruels ennemis de Jésus-« Christ et de son Église.

« On ne peut nier, fils très-chers, que fêter des hommes « comme Voltaire, insulteurs de la foi et de son divin Auteur, « des hommes sans morale et sans dignité, cela révèle à quel « degré d'abaissement notre âge est descendu et avec quelle « rapidité il court à sa ruine. Le pays qui donna le jour à « Voltaire est, en ce moment, le théâtre de ces honneurs. « Mais, à la louange de cette nation, il convient de dire « maintenant que de toutes les parties de son territoire s'est « levée une voix puissante de désapprobation et d'indigna-« tion ; sous l'impulsion de ses évêques et de la presse « catholique, on fait partout, avec une noble émulation, des « actes solennels d'amende honorable et de réparation.

« Cependant, cette œuvre réparatrice n'appartient pas « seulement aux catholiques de France, mais à tous, parce

« que dans les honneurs rendus à Voltaire sont offensées la « foi, la conscience, la piété de tous les chrétiens. Ses « doctrines et ses enseignements ne sont pas devenus le « funeste héritage de la seule France ; ils se sont répandus « partout, et partout ils ont produit les fruits les plus amers « d'incrédulité. Il importe donc à tous les catholiques de « protester par leurs actes et par leurs paroles contre tant « d'impudence. Cela vous importe principalement à vous, « ô Romains! Votre Rome est le centre de la divine religion « du Christ, contre laquelle fit une si rude guerre Voltaire, « ce coryphée, ce précurseur de l'incrédulité moderne. « Votre Rome est le siège du Vicaire de Celui contre lequel « cet impie lança les plus horribles blasphèmes.

« Il était donc bien juste, fils très-chers, que votre « religion offensée vous excitât à repousser courageusement « l'outrage; et, suivant le mouvement de votre cœur, vous « l'avez repoussé avec courage, vous le repoussez en ce « moment devant Nous, et vous le repousserez toujours « par la confession franche et ouverte de votre foi au milieu « d'un monde incrédule, par l'exercice constant des bonnes « œuvres auxquelles vous êtes si louablement voués. Pour « Nous, avec Notre autorité de Pontife, avec Notre amour « de Père, Nous vous invitons à persévérer et Nous vous « encourageons à accroître chaque jour, par tous les « moyens qui sont en vos mains, la gloire de Dieu et le « salut de vos frères, même en présence des graves dif- « ficultés que vous suscite l'ennemi. Vous rendrez de la « sorte un service signalé à la société civile elle-même, « qui n'a pas à craindre de plus grand péril que celui de « s'éloigner de Jésus-Christ et de ses divins enseignements.

« Notre aide, Notre conseil, ne vous manqueront pas, « chers fils, et comme gage de Notre bienveillance et de « Notre affection, Nous donnons Notre bénédiction aposto- « lique à vous et à tous les membres de vos Sociétés. Que « cette bénédiction fortifie votre foi, qu'elle vous soutienne « dans la pratique des œuvres chrétiennes et qu'elle rende « de plus en plus prospères vos saintes institutions. »

Ces paroles, écoutées dans un profond et religieux

silence, ont fait la plus salutaire impression sur tous les auditeurs ; elles produiront le même effet sur tous les fidèles chrétiens, qui mettront à profit les sages conseils du Saint-Père ; on nous permettra de dire qu'elles sont un encouragement de plus pour la presse catholique, dont Léon XIII a bien voulu louer l'action dans la campagne récemment poursuivie contre l'impiété voltairienne.

LE CENTENAIRE ET LA FRANC-MAÇONNERIE

Mgr l'évêque de Nîmes, qui a si courageusement signalé, dans son Mandement de Carême, le danger de la franc-maçonnerie, signale encore l'œuvre de cette secte dans sa Lettre pastorale du 25 mai, adressée au clergé et aux fidèles de son diocèse à l'occasion du Centenaire de Voltaire.

C'est la franc-maçonnerie, nous n'en doutons pas, dit Mgr Besson, qui a pris l'initiative de ce Centenaire odieux. Elle s'agite, depuis cent ans, au fond de toutes ses loges, pour décerner des couronnes et des statues au plus grand comédien qui fut jamais dans le monde. Une fois que Voltaire eut été initié aux mystères de la secte, tout devint facile à son audace. Il sorti de la loge *des Neuf-Sœurs* pour recevoir des hommages publics (1). Paris, où il venait de rentrer après trente ans d'exil, fêta son retour avec un tel délire que la mémoire de ces fêtes abominables est restée dans un vers fameux :

Paris l'a couronné ; Sodome l'eût banni.

L'impie, enivré de tant de louanges, s'écriait : « Vous voulez me faire mourir de joie. » Il mourut, en effet, six semaines après, mais il mourut de rage. « Je vois l'enfer, s'écriait-il, cachez-le moi ; » son dernier soupir fut un blasphème, et ses amis épouvantés confessèrent que la main de Dieu était sur lui.

Douze ans après (2), la secte imagina de chasser sainte Geneviève d'une église qui s'achevait à peine et d'y porter les restes de Voltaire. Voltaire au tombeau détrôna la patronne de Paris,

(1) Le 7 avril 1778.
(2) Le 10 juillet 1790.

et les reliques du mensonge incarné étalèrent leur impudeur à la place des restes consacrés depuis quinze siècles par le souvenir de la foi, de la piété et du patriotisme. Mais, parmi les morts comme parmi les vivants, c'est à Dieu qu'appartient le dernier mot. Descendez dans les caveaux du Panthéon, ouvrez la tombe de Voltaire ; cette tombe est vide, les ossements de l'impie ont été dispersés, on ignore quel jour et par quelle main Dieu les a jetés au vent, mais le doigt de Dieu est toujours là, et Voltaire n'a pas joui de son sépulcre.

Il restait de cet homme inique un viscère desséché au fond d'une urne et enterré dans un jardin avec cette inscription qui n'est qu'un mauvais jeu de mots :

Son esprit est partout, mais son cœur est ici.

Eh bien ! le sol qui gardait le cœur de Voltaire a secoué cette cendre importune. Ceux qui se sont partagé ce sol profané ont décliné l'affreux honneur d'un pareil dépôt, l'Institut l'a refusé, et ce cœur qui n'a jamais battu ni pour Dieu ni pour la France, achève de tomber en poussière au fond d'une bibliothèque où l'État lui a donné asile parmi les livres qu'on ne visite guère et qu'on ne lit plus.

Mais rien n'éclaire la secte que Satan gouverne. A défaut des reliques de Voltaire, elle voulut du moins saluer sa statue sur une place publique et obtenir pour elle les respects et les acclamations de notre siècle. Après avoir quêté pendant dix ans le sou de l'ignorance dans tous les cabarets du second Empire, elle paya l'idole et la fit inaugurer, le 13 août 1870, par un gouvernement éperdu que la victoire venait d'abandonner. Cette inauguration fut le signal de l'effondement suprême. Le doigt de Dieu était encore là. Il mena l'aigle de l'Allemagne de Strasbourg à Paris, à travers les batailles ; son tonnerre vengeur alla frapper la statue impie à peine dressée sur son piédestal, et il fallut cacher tantôt au fond de quelque musée, tantôt dans quelque square ce Voltaire mutilé par le boulet de l'ennemi ; Voltaire n'a pas plus joui de sa statue que de son sépulcre.

Par quel fatal aveuglement veut-on relever sur son piédestal cet homme néfaste qui a fait le malheur et la ruine des empires ? Huit ans ne sont pas encore écoulés qu'une nouvelle et bruyante tentative éclate dans l'univers entier. Les loges décident l'apothéose, la presse révolutionnaire la demande, les écoles promettent leur concours; on quête non plus seulement dans les

cabarets, mais dans les conseils des départements et des communes; enfin le conseil municipal de Paris s'apprête à présider la fête. Tout s'organise, le jour est pris : c'est le 30 mai; la place est marquée : c'est la place du Château-d'Eau. Rien n'arrêtera, ce semble, ce que l'on appelle un élan national. Pendant qu'un grand prélat entreprend de venger la cause commune à l'Église, à la France, à la morale et à l'honneur, l'esprit révolutionnaire se divise, les habiles proposent des compromis, les moins malhonnêtes font des réserves, les politiques se taisent; mais Dieu ne se taira pas.

Il prend les devants, il parle, le tonnerre en main. A deux pas de la place choisie, un incendie éclate quinze jours avant l'inauguration de la statue de Voltaire (1). Et depuis quinze jours, le sol tremble sous le coup de la foudre qui l'a frappé. Des millions sont engloutis dans la catastrophe. On n'a pas pu encore ni compter ni retrouver toutes les victimes. Ce n'est plus une fête à célébrer, c'est un grand deuil qu'il faut mener dans un sanctuaire voisin. Ce temple, que Voltaire eût menacé du geste et du regard, s'ouvre aux restes mutilés de ces corps qui sont déjà, aux yeux de la nature, un je ne sais quoi qui n'a plus ni nom ni forme.

L'Église les accueille, l'Église chante sur eux ce *Requiem* que Voltaire a raillé, ce *Libera* qui délivre l'âme au-delà du tombeau. Ah ! raillez encore, fils de Voltaire, raillez, si vous l'osez, devant ce spectacle inattendu. Que d'autres n'osent pas confesser le Seigneur, et s'efforcent d'échapper à la secrète terreur que la mort sème autour d'elle; qu'ils détournent la tête pour ne pas voir, et l'esprit pour ne pas comprendre ; qu'importe ! la mort leur a barré le chemin, et il faut bien reculer, même avec la statue de Voltaire, devant cet huissier de l'éternité qui a traîné Voltaire au tribunal de Dieu. Pour nous, il ne nous restera plus que des larmes et des prières, en jetant au monde le cri de notre foi. Le doigt de Dieu est encore là : *Digitus Dei est hic.*

Ces larmes et ces prières, nous les répandrons avec plus de tranquillité au pied des autels, maintenant que le conseil municipal de Paris a été renfermé dans la limite de ses attributions, que le Centenaire promis a été désavoué par le gouvernement, et que tout se réduira aux fêtes des loges et aux discours des

(1) Catastrophe de la rue Béranger (N. des *Ann.*).

journalistes et des gens de lettres. Plaignez ces hommes si peu sincères qui, par esprit de secte, se condamnent à adorer les uns ce qu'ils ignorent, les autres ce qu'ils détestent. Tristes continuateurs de cette longue et lugubre comédie que les loges imposent à l'univers, et que le philosophe de Ferney a joué avec tant d'habileté. Aveugles qui ne veulent rien voir, sourds qui ne veulent rien entendre, pauvres gens qui ont cent fois jugé Voltaire aussi sévèrement que l'Église elle-même, et qui vont énumérer, sous le nom de bienfaits, toutes les ruines que sa verve railleuse a accumulées dans le monde. L'irréligion du dernier siècle fut son ouvrage; celle du siècle présent se couvre de son nom. Pour ces aveugles, pour ces sourds, pour ces méchants qui les mènent, la statue impie est toujours debout. Ils la trouvent partout, partout ils l'encensent. Cette statue élève sa tête jusqu'au ciel et agite, d'un bout du monde à l'autre, ses bras énormes. Cette statue, c'est la Babel révolutionnaire dans laquelle ils ne s'entendent que trop, puisqu'ils n'y parlent qu'une seule langue, la langue du blasphème et de la folie.

Voilà les folies et les blasphèmes qu'il faut couvrir à force de prières.

DISCOURS DE M. VICTOR HUGO

Nous avons eu l'occasion, dans un de nos précédents numéros, de citer l'énergique flétrissure imprimée au front de Voltaire par M. Victor Hugo ; mais le malheureux poète, maintenant livré à la Révolution, s'est vu obligé, au jour du Centenaire, de faire amende honorable au cynique insulteur de Jeanne d'Arc et de la France, et il l'a fait, le malheureux, sans avoir, peut-être, conscience de l'acte criminel qu'il accomplissait et surtout de l'horrible blasphème par lequel il n'a pas craint de mettre l'infâme Voltaire en parallèle et sur le même rang que Jésus-Christ, notre Dieu !

Nous donnons plus loin la lettre adressée par Mgr Dupanloup à l'orateur du théâtre de la Gaîté ; nous croyons devoir reproduire le discours tout entier, d'abord parce qu'il a été l'évènement capital du Centenaire, ensuite parce qu'il résume tout l'esprit de cette triste fête, enfin parce qu'il

montre à quel degré d'abaissement peut tomber un beau génie quand il n'écoute plus que l'orgueil et qu'il se fait l'esclave de la Révolution.

Nous ne songeons pas à réfuter, Mgr Dupanloup l'a fait d'une plume vengeresse et indignée ; nous nous contenterons d'appeler l'attention du lecteur sur quelques passages au moyen de courtes notes jetées au bas des pages.

Il y a cent ans aujourd'hui un homme mourait. Il mourait immortel. Il s'en allait chargé d'années, chargé d'œuvres, chargé de la plus illustre et de la plus redoutable des responsabilités, la responsabilité de la conscience humaine avertie et rectifiée (1). Il s'en allait maudit et béni, maudit par le passé, béni par l'avenir (2), et ce sont là, messieurs, les deux formes superbes de la gloire. Il avait à son lit de mort, d'un côté l'acclamation des contemporains et de la postérité, de l'autre ce triomphe de huée et de haine que l'implacable passé fait à ceux qui l'ont combattu. Il était plus qu'un homme, il était un siècle. Il avait exercé une fonction et rempli une mission. Il avait été évidemment élu pour l'œuvre qu'il avait faite par la suprême volonté qui se manifeste aussi visiblement dans les lois de la destinée que dans les lois de la nature (3). Les quatre-vingt-quatre ans que cet homme a vécu occupent l'intervalle qui sépare la monarchie à son apogée de la Révolution à son aurore. Quand il naquit Louis XIV régnait encore; quand il mourut Louis XVI régnait déjà, de sorte que son berceau put voir les derniers rayons du grand trône et son cercueil les premières lueurs du grand abîme.

Avant d'aller plus loin, entendons-nous, messieurs, sur le mot abîme, il y a de bons abîmes, ce sont les abîmes où s'écroule le mal.

Messieurs, puisque je me suis interrompu, trouvez bon que je complète ma pensée. Aucune parole imprudente ou malsaine ne sera prononcée ici. Nous sommes ici pour faire acte de civilisation. Nous sommes ici pour faire l'affirmation du progrès, pour donner réception aux philosophes des bienfaits de la philosophie,

(1) *Rectifiée* par l'impiété, le mensonge et le cynisme !

(2) Et l'on va dire tout à l'heure qu'il est le précurseur de ces hommes maudits qu'on appelle Danton et Robespierre.

(3) Voltaire, choisi de Dieu pour devenir le cynique auteur de la *Pucelle*, l'hypocrite que l'on sait, l'homme perdu de mœurs et qui s'est déclaré l'ennemi personnel de Jésus-Christ !

pour apporter au dix-huitième siècle le témoignage du dix-neuvième, pour honorer les magnanimes combattants et les bons serviteurs, pour féliciter le noble effort des peuples, l'industrie, la science, la vaillante marche en avant, le travail, pour cimenter la concorde humaine, en un mot pour glorifier la paix, cette sublime volonté universelle. La paix est la vertu de la civilisation. La guerre en est le crime. Nous sommes ici, dans ce grand moment, dans cette heure solennelle, pour nous incliner religieusement devant la loi morale, et pour dire au monde qui écoute la France ceci : Il n'y a qu'une puissance, la conscience au service de la justice ; et il n'y a qu'une gloire, le génie au service de la vérité.

Cela dit, je continue.

Avant la Révolution, messieurs, la construction sociale était ceci :

En bas, le peuple ;

Au-dessus du peuple, la religion représentée par le clergé ;

A côté de la religion, la justice représentée par la magistrature.

Et, à ce moment de la société humaine, qu'était-ce que le peuple ? C'était l'ignorance. Qu'était-ce que la religion ? C'était l'intolérance. Et qu'était-ce que la justice ? C'était l'injustice (1).

Vais-je trop loin dans mes paroles ? Jugez-en.

Je me bornerai à citer deux faits, mais décisifs :

A Toulouse, le 13 octobre 1761, on trouve dans la salle basse d'une maison un jeune homme pendu. La foule s'ameute, le clergé fulmine, la magistrature informe.

C'est un suicide, on en fait un assassinat. Dans quel intérêt ? Dans l'intérêt de la religion. Et qui accuse-t-on ? Le père. C'est un huguenot, et il a voulu empêcher son fils de se faire catholique. Il y a monstruosité morale et impossibilité matérielle, n'importe ! ce père a tué son fils, ce vieillard a pendu ce jeune homme. La justice travaille, et voici le dénoûment. Le 9 mars 1762, un homme en cheveux blancs, Jean Calas, est amené sur une place publique ; on le met nu, on l'étend sur une roue, les membres liés en porte-à-faux, la tête pendante. Trois hommes sont là, sur l'échafaud, un capitoul nommé David,

(1) Et il va glorifier Voltaire qui ne voulait pas l'instruction pour le peuple, qui voulait détruire jusqu'au dernier des prêtres et qui a passé une partie de sa vie à tromper ou à éluder la justice par des actes de friponnerie !

chargé de soigner le supplice, un prêtre, qui tient un crucifix, et le bourreau, une barre de fer à la main. Le patient, stupéfait et terrible, ne regarde pas le prêtre et regarde le bourreau. Le bourreau lève la barre de fer et lui brise un bras. Le patient hurle et s'évanouit. Le capitoul s'empresse, on fait respirer des sels au condamné, il revient à la vie ; alors nouveau coup de barre, nouveau hurlement, Calas perd connaissance ; on le ranime, et le bourreau recommence ; et comme chaque membre, devant être rompu en deux endroits, reçoit deux coups, cela fait huit supplices. Après le huitième évanouissement, le prêtre lui offre le crucifix à baiser. Calas détourne la tête, et le bourreau lui donne un coup de grâce, c'est-à-dire lui écrase la poitrine avec le gros bout de la barre de fer. Ainsi expira Jean Calas. Cela dura deux heures. Après sa mort, l'évidence du suicide apparut. Mais un assassinat avait été commis. Par qui ? Par les juges (1).

Autre fait. Après le vieillard le jeune homme. Trois ans plus tard, en 1765, à Abbeville, le lendemain d'une nuit d'orage et de grand vent, on ramasse à terre sur le pavé d'un pont un vieux crucifix de bois vermoulu qui depuis trois siècles était scellé au parapet. Qui a jeté bas ce crucifix ? qui a commis ce sacrilège ? On ne sait. Peut-être un passant. Peut-être le vent. Qui est le coupable ? L'évêque d'Amiens lance un monitoire. Voici ce que c'est qu'un monitoire : c'est un ordre à tous les fidèles, sous peine de l'enfer, de dire ce qu'ils savent ou croient savoir de tel ou tel fait ; injonction meurtrière du fanatisme à l'ignorance. Le monitoire de l'évêque d'Amiens opère, le grossissement des commérages prend les proportions de la dénonciation. La justice découvre, ou croit découvrir, que, dans la nuit où le crucifix a été jeté à terre, deux hommes, deux officiers, nommés l'un La Barre, l'autre d'Étallonde, ont passé sur le pont d'Abbeville, qu'ils étaient ivres, et qu'ils ont chanté une chanson de corps de garde. Le tribunal, c'est la sénéchaussée d'Abbeville. Les séné-

(1) Le récit est horrible ; il faut dire : 1° Que l'imagination du poète amplifie ; 2° Qu'une erreur judiciaire ne prouve rien contre la justice en général ; 3° Qu'on est encore dans le doute, aujourd'hui, sur l'innocence ou la culpabilité de Calas ; 4° Que la torture devenait de plus en plus rare, et qu'elle fut abolie par Louis XVI, ce que M. Victor Hugo se garde bien de dire ; 5° enfin, que Voltaire, — sa correspondance le prouve, — ne prit en main la cause de Calas que pour faire pièce à la magistrature et au clergé et non par amour de l'humanité ; le négrier Voltaire se souciait bien de l'humanité !

chaux d'Abbeville valent les capitouls de Toulouse. Ils ne sont pas moins justes. On décerne deux mandats d'arrêt. D'Etallonde s'échappe, La Barre est pris. On le livre à l'instruction judiciaire. Il nie avoir passé sur le pont, il avoue avoir chanté la chanson. La sénéchaussée d'Abbeville le condamne, il fait appel au parlement de Paris. On l'amène à Paris, la sentence est trouvée bonne et confirmée. On le ramène à Abbeville, enchaîné. J'abrége. L'heure monstrueuse arrive. On commence par soumettre le chevalier de La Barre à la question ordinaire et extraordinaire pour lui faire avouer ses complices : complices de quoi ? d'être passé sur un pont et d'avoir chanté une chanson ; on lui brise un genou dans la torture ; son confesseur, en entendant craquer les os, s'évanouit ; le lendemain, le 5 juin 1766, on traîne La Barre dans la grande place d'Abbeville ; là flambe un bûcher ardent ; on lit sa sentence à La Barre, puis on lui coupe le poing, puis on lui arrache la langue avec une tenaille de fer, puis, par grâce, on lui tranche la tête et on le jette dans le bûcher. Ainsi mourut le chevalier de La Barre. Il avait dix-neuf ans (1).

Alors, ô Voltaire, tu poussas un cri d'horreur, et ce sera ta gloire éternelle.

Alors tu commenças l'épouvantable procès du passé, tu plaidas contre les tyrans et les monstres la cause du genre humain, et tu la gagnas. Grand homme, sois à jamais béni !

Messieurs, les choses affreuses que je viens de rappeler s'accomplissaient au milieu d'une société polie ; la vie était gaie et légère, on allait et venait, on ne regardait ni au-dessus ni au-dessous de soi, l'indifférence se résolvait en insouciance, de gracieux poëtes, Saint-Aulaire, Boufflers, Gentil-Bernard, faisaient de jolis vers, la cour était pleine de fêtes, Versailles rayonnait, Paris ignorait ; et pendant ce temps-là, par férocité religieuse, les juges faisaient expirer un vieillard sous la roue

(1) Récit aussi peu fidèle que le précédent : l'histoire vraie dit que les deux chevaliers et principalement La Barre se distinguaient par une impiété cynique et insultaient publiquement à la religion ; l'histoire dit aussi que plusieurs des particularités de la torture n'étaient plus appliquées qu'en effigie, comme l'arrachement de la langue, et l'on sait par Voltaire lui-même que s'il s'intéresse à cette affaire, ce ne fut, comme toujours, que pour soulever l'opinion contre le catholicisme.

et les prêtres arrachaient la langue à un enfant pour une chanson (1).

En présence de cette société frivole et lugubre, Voltaire, seul, ayant là sous ses yeux toutes ses forces réunies, la cour, la noblesse, la finance; cette puissance inconsciente, la multitude aveugle; cette effroyable magistrature, si lourde aux sujets, si docile au maître, écrasant et flattant, à genoux sur le peuple devant le roi, ce clergé sinistrement mélangé d'hypocrisie et de fanatisme, Voltaire, seul, je le répète, déclara la guerre à cette coalition de toutes les iniquités sociales, à ce monde énorme et terrible, et il accepta la bataille. Et quelle était son arme? celle qui a la légèreté du vent et la puissance de la foudre. Une plume (2).

Avec cette arme il a combattu, avec cette arme il a vaincu.

Messieurs, saluons cette mémoire.

Voltaire a été la guerre contre l'oppresseur, la guerre de la bonté, la guerre de la douceur. Il a eu la tendresse d'une femme et la colère d'un héros. Il a été un grand esprit et un immense cœur (3).

Il a vaincu le vieux code et le vieux dogme. Il a vaincu le seigneur féodal, le juge gothique, le prêtre romain. Il a élevé la populace à la dignité de peuple (4). Il a enseigné, pacifié et civilisé. Il a combattu pour Sirven et Montbailly comme pour Calas et La Barre; il a accepté toutes les menaces, tous les outrages, toutes les persécutions, la calomnie, l'exil. Il a été infatigable et inébranlable. Il a vaincu la violence par le sourire, le despotisme par le sarcasme, l'infaillibilité par l'ironie, l'opiniâtreté par la persévérance, l'ignorance par la vérité.

(1) Fait absolument faux, comme nous venons de le dire. Et pourquoi M. Hugo oublie-t-il tous les dévouements du clergé pendant ce temps, les Jean-Baptiste de la Salle, les Sœurs de la Charité, les Belsunce, etc., tandis que les philosophes buvaient et mangeaient gaîment, se moquant du peuple, se moquant de tout, et se livrant à d'infâmes voluptés ?

(2) Ajoutez, ô poète, le mensonge, la calomnie, la moquerie cynique et la conspiration des nobles impies et de ces abbés licencieux qui étaient avec lui.

(3) Sa nièce, Mme Denis, qui le connaissait bien, a dit, elle, qu'il était « le dernier des hommes par le cœur, » et toute la vie de Voltaire justifie ce mot; M. Hugo fabrique un Voltaire de fantaisie qui n'a jamais existé.

(4) La populace qu'il traitait de *canaille* et qu'il ne trouvait bonne qu'à manger du *foin !*

Je viens de prononcer ce mot, le sourire, je m'y arrête. Le sourire, c'est Voltaire.

Disons-le, messieurs, car l'apaisement est le grand côté du philosophe, dans Voltaire l'équilibre finit toujours par se rétablir. Quelle que soit sa juste colère, elle passe, et le Voltaire irrité fait toujours place au Voltaire calmé. Alors, dans cet œil profond, le sourire apparaît.

Ce sourire, c'est la sagesse. Ce sourire, je le répète, c'est Voltaire. Ce sourire va parfois jusqu'au rire, mais la tristesse philosophique le tempère. Du côté des forts, il est moqueur; du côté des faibles il est caressant (1). Il inquiète l'oppresseur et rassure l'opprimé. Contre les grands, la raillerie; pour les petits, la pitié. Ah! soyons émus de ce sourire. Il a eu des clartés d'aurore. Il a illuminé le vrai, le juste, le bon, et ce qu'il y a d'honnête dans l'utile; il a éclairé l'intérieur des superstitions; ces laideurs sont bonnes à voir; il les a montrées. Étant lumineux, il a été fécond. La société nouvelle, le désir d'égalité et de concession et ce commencement de fraternité qui s'appelle la tolérance (2), la bonne volonté réciproque, la mise en proportion des hommes et des droits, la raison reconnue loi suprême, l'effacement des préjugés et des partis pris, la sérénité des âmes, l'esprit d'indulgence et de pardon, l'harmonie, la paix, voilà ce qui est sorti de ce grand sourire.

Le jour, prochain sans nul doute, où sera reconnue l'identité de la sagesse et de la clémence, le jour où l'amnistie sera proclamée, je l'affirme, là-haut, dans les étoiles, Voltaire sourira.

Messieurs, il y a entre deux serviteurs de l'humanité qui ont apparu à dix-huit cents ans d'intervalle un rapport mystérieux (3).

Combattre le pharisaïsme, démasquer l'imposture, terrasser les tyrannies, les usurpations, les préjugés, les mensonges, les superstitions, démolir le Temple, quitte à le rebâtir, c'est-à-dire à remplacer le faux par le vrai, attaquer la magistrature féroce, attaquer le sacerdoce sanguinaire, prendre un fouet et chasser les vendeurs du sanctuaire, réclamer l'héritage des déshérités, protéger les faibles, les pauvres, les souffrants, les accablés, lutter pour les persécutés et les opprimés, c'est la guerre de

(1) Absolument le contraire de la vérité.
(2) Tolérance pour le mal et l'erreur, intolérance pour le reste.
(3) Qu'on nous pardonne de transcrire le blasphème qui va suivre, et que Dieu le pardonne à M. Hugo!

Jésus-Christ, et quel est l'homme qui fait cette guerre? C'est Voltaire.

L'œuvre évangélique a pour complément l'œuvre philosophique; l'esprit de mansuétude a commencé, l'esprit de tolérance a continué; disons-le avec un sentiment de respect profond, Jésus a pleuré, Voltaire a souri; c'est de cette larme divine et de ce sourire humain qu'est faite la douceur de la civilisation actuelle.

Voltaire a-t-il souri toujours? Non. Il s'est indigné souvent. Vous l'avez vu dans nos premières paroles.

Certes, messieurs, la mesure, la réserve, la proportion, c'est la loi suprême de la raison. On peut dire que la modération est la respiration même du philosophe. L'effort du sage doit être de condenser dans une sorte de certitude sereine tous les à-peu-près dont se compose la philosophie. Mais à de certains moments la passion du vrai se lève puissante et violente, et elle est dans son droit, comme les grands vents qui assainissent. Jamais, j'y insiste, aucun sage n'ébranlera ces deux augustes points d'appui du labeur social, la justice et l'espérance, et tous respecteront le juge s'il incarne la justice, et tous vénèreront le prêtre s'il représente l'espérance. Mais si la magistrature s'appelle la torture, si l'Église s'appelle l'Inquisition, alors l'humanité les regarde en face et dit au juge : Je ne veux pas de ta loi! et dit au prêtre : Je ne veux pas de ton dogme! je ne veux pas de ton bûcher sur la terre et de ton enfer dans le ciel! Alors le philosophe courroucé se dresse, et dénonce le juge à la justice, et dénonce le prêtre à Dieu!

C'est ce qu'a fait Voltaire. Il est grand (1).

Ce qu'a été Voltaire, je l'ai dit ; ce qu'a été son siècle, je vais le dire.

Messieurs, les grands hommes sont rarement seuls ; les grands arbres semblent plus grands quand ils dominent une forêt ; ils sont là chez eux ; il y a une forêt d'esprits autour de Voltaire ; cette forêt, c'est le dix-huitième siècle. Parmi ces esprits il y a des cimes, Montesquieu, Buffon, Beaumarchais, et deux entre autres, les plus hautes après Voltaire, — Rousseau et Diderot. Ces penseurs ont appris aux hommes à raisonner ; bien raison-

(1) On sait comment Voltaire a fait tout cela; il est grand, si c'est être grand de flatter les ennemis de son pays, de bafouer la religion de son pays, de rire des défaites de son pays, de souiller dans des vers infâmes la plus pure gloire de son pays, de déclarer *infâme* JÉSUS-CHRIST, le Sauveur des hommes.

ner mène à bien agir ; la justesse dans l'esprit devient la justice dans le cœur (1). Ces ouvriers du progrès ont utilement travaillé. Buffon a fondé le naturalisme : Beaumarchais a trouvé, au-delà de Molière, une comédie inconnue, presque la comédie sociale ; Montesquieu a fait dans la loi des fouilles si profondes qu'il a réussi à exhumer le droit. Quant à Rousseau, quant à Diderot, prononçons ces deux noms à part ; Diderot, vaste intelligence curieuse, cœur tendre altéré de justice, a voulu donner les notions certaines pour bases aux idées vraies, et a créé l'Encyclopédie ; Rousseau a rendu à la femme un admirable service, il a complété la mère par la nourrice, il a mis l'une auprès de l'autre ces deux majestés du berceau ; Rousseau, écrivain éloquent et pathétique, profond rêveur oratoire, a souvent deviné et proclamé la vérité politique ; son idéal confine au réel. Il a eu cette gloire d'être le premier en France qui se soit appelé citoyen : la fibre civique vibre en Rousseau ; ce qui vibre en Voltaire, c'est la fibre universelle ; on peut dire que, dans ce fécond dix-huitième siècle, Rousseau représente le peuple ; Voltaire, plus vaste encore, représente l'homme. Ces puissants écrivains ont disparu ; mais ils nous ont laissé leur âme, la Révolution (2).

Oui, la Révolution française est leur âme. Elle est leur émanation rayonnante. Elle vient d'eux ; on les retrouve partout dans cette catastrophe bénie et superbe qui a fait la clôture du passé et l'ouverture de l'avenir. Dans cette transparence qui est propre aux révolutions, et qui à travers les causes laisse apercevoir les effets, et à travers le premier plan le second ; on voit derrière Diderot Danton, derrière Rousseau Robespierre, et derrière Voltaire Mirabeau. Ceux-ci ont fait ceux-là.

Messieurs, résumer des époques dans des noms d'hommes, nommer des siècles, en faire en quelque sorte des personnages humains, cela n'a été donné qu'à trois peuples, la Grèce, l'Italie, la France. On dit le siècle de Périclès, le siècle d'Auguste, le siècle de Léon X, le siècle de Louis XIV, le siècle de Voltaire. Ces appellations ont un grand sens. Ce privilège, donner des noms à des siècles, exclusivement propre à la Grèce, à l'Italie et à la France, est la plus haute marque de civilisation. Jusqu'à

(1) Si cela est vrai, Voltaire et Rousseau ont bien mal raisonné, car on connaît leur vie, et chacun d'eux, d'ailleurs, a montré assez ce qu'il pensait de l'autre sous ce rapport.

(2) Un bel héritage, dans lequel se trouvaient Robespierre et Danton, comme va le dire M. Hugo !

Voltaire, ce sont des noms de chefs d'Etats ; Voltaire est plus qu'un chef d'Etat ; c'est un chef d'idées. A Voltaire un cycle nouveau commence. On sent que désormais la haute puissance gouvernante du genre humain sera la pensée. La civilisation obéissait à la force, elle obéira à l'idéal. C'est la rupture du sceptre et du glaive remplacés par le rayon ; c'est-à-dire l'autorité transfigurée en liberté. Plus d'autre souveraineté que la loi pour le peuple, et la conscience pour l'individu. Pour chacun de nous, les deux aspects du progrès se dégagent nettement, et les voici : exercer son droit, c'est-à-dire, être un homme ; accomplir son devoir, c'est-à-dire, être un citoyen.

Telle est la signification de ce mot, le siècle de Voltaire ; tel est le sens de cet évènement suprême, la Révolution française.

Les deux siècles mémorables qui ont précédé le XVIII[e] l'avaient préparé ; Rabelais avertit la royauté dans Gargantua, et Molière avertit l'Église dans *Tartuffe*. La haine de la force et le respect du droit sont visibles dans ces deux illustres esprits.

Quiconque dit aujourd'hui : *la force prime le droit,* fait acte de moyen-âge, et parle aux hommes de trois cents ans en arrière (1).

Messieurs, le XIX[e] siècle glorifie le XVIII[e] siècle. Le XVIII[e] propose, le XIX[e] conclut. Et ma dernière parole sera la constatation tranquille, mais inflexible, du progrès.

Les temps sont venus. Le droit a trouvé sa formule : la fédération humaine.

Aujourd'hui, la force s'appelle la violence et commence à être jugée, la guerre est mise en accusation, la civilisation, sur la plainte du genre humain, instruit le procès et dresse le grand dossier criminel des conquérants et des capitaines. Ce témoin, l'histoire, est appelé. La réalité sévère apparaît. Les éblouissements factices se dissipent. Dans beaucoup de cas, le héros est une variété de l'assassin. Les peuples en viennent à comprendre que l'agrandissement d'un forfait n'en saurait être la diminution, que, si tuer est un crime, tuer beaucoup n'en peut être la circonstance atténuante ; que, si voler est une honte, envahir ne saurait être une gloire ; que les *Te Deum* n'y font pas grand chose ; que l'homicide est l'homicide ; que le sang versé est le sang versé ; que cela ne sert à rien de s'appeler César ou Napoléon, et qu'aux

(1) Et pourtant c'est au XIX[e] siècle qu'on voit la force primer le droit, tandis qu'au moyen-âge, sous l'inspiration de l'Eglise, le droit faisait de continuels progrès et finissait par triompher de la force.

yeux du Dieu éternel on ne change pas de figure le meurtre parce qu'au lieu d'un bonnet de forçat on lui met sur la tête une couronne d'empereur (1).

Ah ! proclamons les vérités absolues. Déshonorons la guerre. Non, la gloire sanglante n'existe pas. Non, ce n'est pas bon et ce n'est pas utile de faire des cadavres. Non, il ne se peut pas que la vie travaille pour la mort. Non, ô mères qui m'entourez, il ne se peut pas que la guerre, cette voleuse, continue à vous prendre vos enfants. Non, il ne se peut pas que la femme enfante dans la douleur, que les hommes naissent, que les peuples labourent et sèment, que le paysan fertilise les champs et que l'ouvrier féconde les villes, que les penseurs méditent, que l'industrie fasse des merveilles, que le génie fasse des prodiges, que la vaste activité humaine multiplie en présence du ciel étoilé les efforts et les créations, pour aboutir à cette épouvantable exposition internationale qu'on appelle un champ de bataille (2) !

Le vrai champ de bataille, le voici. C'est ce rendez-vous des chefs-d'œuvre du travail humain qne Paris offre au monde en ce moment.

La vraie victoire, c'est la victoire de Paris !

Hélas ! on ne peut se le dissimuler, l'heure actuelle, si digne qu'elle soit d'admiration et de respect, a encore des côtés funèbres ; il y a encore des ténèbres sur l'horizon, la tragédie des peuples n'est pas finie ; la guerre, la guerre scélérate est encore là, et elle a l'audace de lever la tête à travers cette fête auguste de la paix. Les princes, depuis deux ans, s'obstinent à un contre-sens funeste, leur discorde fait obstacle à notre concorde, et ils sont mal inspirés de nous condamner à la constatation d'un tel contraste (3).

Que ce contraste nous ramène à Voltaire. En présence des éventualités menaçantes, soyons plus pacifiques que jamais. Tournons-nous vers ce grand mort, vers ce grand vivant, vers

(1) Très-adroit, ceci, en présence des princes étrangers qui viennent visiter l'Exposition, quinze jours après l'attentat de Hœdel, qu'allait suivre l'attentat de Nobiling !

(2) L'orateur ne voit pas que les champs de bataille se multiplient, que les guerres deviennent plus terribles, que l'esprit de conquête devient plus puissant, à mesure qu'on s'éloigne de la religion, si violemment combattue par Voltaire, et que l'homme prétend se passer de Dieu.

(3) Nouvelle preuve de l'adresse de l'orateur qui jette ainsi l'injure aux princes et dit aux peuples de s'en débarrasser.

ce grand esprit. Inclinons-nous devant les sépulcres vénérables. Demandons conseil à celui dont la vie utile aux hommes s'est éteinte il y a cent ans, mais dont l'œuvre est immortelle. Demandons conseil aux autres puissants penseurs, aux auxiliaires de ce glorieux Voltaire, à Jean-Jacques, à Diderot, à Montesquieu. Donnons la parole à ces grandes voix. Arrêtons l'effusion du sang humain. Assez! assez! despotes (1). Ah! la barbarie persiste; eh bien, que la philosophie proteste. Le glaive s'acharne; que la civilisation s'indigne. Que le dix-huitième siècle vienne au secours du dix-neuvième; les philosophes nos prédécesseurs sont les apôtres du vrai; invoquons ces illustres fantômes; que devant les monarchies rêvant les guerres, ils proclament le droit de l'homme à la vie, le droit de la conscience à la liberté, la souveraineté de la raison, la sainteté du travail, la bonté de la paix; et, puisque la nuit sort des trônes, que la lumière sorte des tombeaux!

LETTRE DE MGR DUPANLOUP

A M. VICTOR HUGO.

On vient de lire le discours de M. Victor Hugo; l'infatigable évêque d'Orléans n'a pas voulu le laisser passer sans y répondre; il est bon que ces idées fausses ne puissent pas se répandre impunément. La nouvelle lettre de Mgr Dupanloup complète ses *Lettres au Conseil municipal de Paris;* en même temps qu'elle achève de faire connaître Voltaire, elle montre de quelle autorité peut jouir le poète déchu qui s'en est fait, le 30 mai dernier, le triste panégyriste.

Orléans, le 1er juin 1878.

Monsieur,

Je viens de lire le discours prononcé par vous au théâtre de la Gaîté, et je dois vous avouer qu'il dépasse tout ce qu'en ces tristes temps j'avais rencontré en fait de palinodie.

Qu'est-ce donc qu'un poète, et quel est ce prisme singulier,

(1) Ces paroles applaudies doivent inspirer aux princes qui nous visitent un grand amour pour la France! C'est l'appel au renversement des monarchies, coupables de tous les maux de l'humanité: M. Hugo est aussi adroit qu'il est juste et vrai.

qui teint de ses propres couleurs, incessamment changeantes, toutes choses ? Qu'est-ce qu'un écrivain qu'on entend flétrir et exalter tour à tour, selon ses mobiles impressions, le même homme et le même siècle ?

Je suis obligé de vous le dire, Monsieur : dans les illusions qui vous fascinent aujourd'hui, c'est un faux Voltaire, poétisé, transformé, que vous avez montré à votre auditoire ; le vrai Voltaire, le voici :

Il résulte, non pas de textes isolés, mais de toute sa vie et de ses œuvres, que Voltaire, si vous enlevez le masque, si vous allez au fond de son âme et à la réalité de son histoire, fut ce que j'ai dit, et ce que vous avez naguère dit vous-même ; et, puisque vous l'avez oublié, vous me forcez à le redire :

Insulteur du peuple, que sans cesse il traitait de « canaille » ; et dont il a dit : « Il ne faut pas que le peuple soit instruit, il n'est pas digne de l'être ; » « Le peuple sera toujours sot et barbare. Ce sont des bœufs auxquels il faut un joug, un aiguillon et du foin. »

Courtisan de toutes les puissances, jusqu'aux plus viles : ayant perdu à ce commerce, selon la forte expression de M. Louis Blanc, « tout ce qui constitue les fiers caractères et les âmes viriles. » Voilà le vrai Voltaire.

Et de plus : Insulteur de la France ; renchérissant sur les moqueries du vainqueur de Rosbach ; lui écrivant : « Sire, toutes les fois que j'écris à Votre Majesté sur des affaires un peu sérieuses, *je tremble comme nos régiments à Rosbach ;* » « L'uniforme prussien ne doit servir qu'à faire mettre à genoux les Welches ; » trahissant les intérêts de la France, au point d'écrire à une impératrice russe : « Il vous faut trois capitales, Moscou, Pétersbourg et Byzance. »

Proclamant encore qu'il n'était pas Français, mais « Suisse ; » qu'il voudrait « mourir Prussien ; » et, s'il était plus jeune, « qu'il se ferait Russe. »

Disant de sa patrie que c'était un *pays de tigres et de singes,* et traitant Paris de *grande basse-cour remplie de coqs d'Inde et de perroquets.*

Voilà au vrai, Monsieur, celui que vous avez célébré hier, et présenté aux naïfs applaudissements de votre auditoire..... parisien !

Du reste, agioteur, négrier et vivrier ayant fait la traite des nègres, et mis dans sa poche, pendant une seule guerre,

six cent mille livres de ce temps-là gagnées sur les fournitures de l'armée ;

Insulteur de la vérité, au point que Frédéric lui-même l'a appelé *un fourbe consommé ; rompu à mentir ;* ayant érigé le *mensonge en principe; sans foi ni loi,* selon le mot de Sainte-Beuve.

Insulteur des mœurs; l'écrivain le plus corrompu et le plus corrupteur qui fût jamais; ayant inondé son siècle, c'est vous-même qui l'avez dit, d'*œuvres d'ignominie,* de *livres infâmes,* de *fanges.*

Je vous rends cette justice, que de tout ceci vous n'avez rien osé dire.

Insulteur de Jeanne d'Arc, cette noble fille du peuple, la plus pure héroïne de notre histoire. Et cela, non dans une œuvre de jeunesse, comme votre conférencier l'a dit, mais dans un poème immonde, dont la composition l'occupa plus de trente ans, et publié par lui avec des gravures obscènes, à l'âge de 69 ans. C'est là qu'il a accumulé contre la vierge libératrice de son pays des outrages sans nom, et des insultes à tout ce qu'il y a de sacré : insultes à la religion, insultes au patriotisme, insultes à la vertu, insultes à la faiblesse, insultes à la jeune fille, insultes à la femme, insultes à la France, insultes à l'humanité ; et tout cela à un degré qui ne se peut redire.

Insulteur de la Pologne : cette Pologne que, pair de France, sous le roi Louis-Philippe, vous aviez éloquemment défendue.

Un jour, des potentats se liguèrent pour asservir cettte nation libre et héroïque. Après l'avoir écrasée, ils la dépecèrent, et s'en partagèrent les lambeaux.

Il y avait alors en Europe un homme qui avait, dites-vous, « déclaré la guerre à toutes les iniquités sociales », et dont l'arme avait « la légèreté du vent et la puissance de la foudre. »

Devant le meurtre de la Pologne, je me sers de vos paroles, « Voltaire, tu poussas un cri d'*admiration,* ce sera ta *honte* éternelle. »

Et vous vantez sa tolérance ! Sans doute, il fit grand bruit, pour sa vaine gloire, de quelques erreurs, douteuses peut-être, de la justice. Mais quand c'est le même homme qui a battu des mains à l'assassinat d'un peuple, et qui écrivait à une impératrice de Russie : « C'est *la tolérance* que vous apportez en Pologne au bout de quarante mille baïonnettes ; » j'ai le droit

de vous dire, Monsieur, que cet homme n'était qu'un comédien de tolérance et d'humanité.

Le vrai Voltaire, le voilà. Tout ce je viens de dire est incontestable: c'est de l'histoire. Et c'est pourquoi vous aurez beau faire, vous et d'autres, Voltaire ne sera jamais, ne pourra jamais être l'idole, ni du peuple, ni de la France.

De tout cela, Monsieur, vous n'avez pas dit un seul mot dans ce grand discours. Eh bien! je vous défie de dire ces choses à ce pauvre peuple qu'on égare : je vous mets formellement AU DÉFI d'en essayer, devant un auditoire quelconque, une *sérieuse* apologie.

Oserez-vous accepter mon DÉFI ?

Vous ne l'oserez pas.

Ainsi, complète et honteuse palinodie pour Voltaire. Même palinodie pour son siècle.

Vous n'étiez pas un enfant, Monsieur, vous aviez près de quarante ans, quand vous avez appelé ce siècle *une orgie terminée par un échafaud ;* quand vous avez poussé ce cri :

> *Honte* à tes écrivains devant les nations!

Et aujourd'hui du même siècle, vous osez dire :

> *Gloire* à tes écrivains devant les nations!

Un homme peut-il se donner à lui-même un plus éclatant et plus honteux démenti !

Et cependant la vérité vous échappe ici encore. « Ceux-ci ont fait ceux-là, dites-vous. » Oui, Voltaire et Rousseau ont fait Danton et Robespierre. C'est donc bien ce que vous disiez: *une orgie terminée par un échafaud.* Est-ce là ce que vous voulez aujourd'hui ? Est-là « l'adoucissement à nos mœurs, » dont on a fait si étrangement hommage à Voltaire et aux voltairiens : la Terreur, le Comité de Salut public, précurseur de notre Commune !

Ainsi donc, aux mêmes hommes, aux mêmes choses, au même siècle, vous avez crié : *Honte !* et aujourd'hui vous criez : *Gloire !*

Et voyez l'étendue de votre palinodie :

N'avez-vous pas vous-même jugé ainsi l'œuvre de Voltaire :

« C'est un *bazar* élégant et vaste... étalant DANS LA BOUE d'innombrables richesses... éblouissant et FÉTIDE... offrant *des prostitutions* pour des voluptés... Temple MONSTRUEUX, où il y

a des témoignages *pour tout ce qui n'est pas la vérité,* un culte *pour tout ce qui n'est pas Dieu.* » N'avez-vous pas dit : « Nous déplorons amèrement... qu'il ait tourné *contre le ciel* cette puissance intellectuelle qu'il avait reçue du ciel. Nous gémissons sur ce beau génie *qui n'a pas compris sa sublime mission,* sur cet ingrat qui a *profané la chasteté de la Muse et la sainteté de la Patrie?* »

Et, ajoutiez-vous, « parce qu'il eut la coupable ambition de semer également les germes nourriciers et les germes vénéneux, ce sont, POUR SA HONTE ÉTERNELLE, les poisons qui ont le plus fructifié. »

Enfin, « la translation de ses restes au Panthéon », ne l'avez-vous pas appelée « une saturnale funèbre ».

Une saturnale funèbre! c'est donc ainsi que vous jugiez les honneurs rendus à Voltaire en 91. Avais-je tort, monsieur, de nommer votre fête nationale avortée les saturnales de l'impiété?

Il y a dans votre discours d'autres palinodies encore. Ainsi, l'*Encyclopédie,* vantée par vous hier, vous l'aviez nommée « un ouvrage où des hommes qui avaient voulu prouver leur force ne prouvèrent que leur faiblesse; monument MONSTRUEUX, dont le *Moniteur* de notre Révolution est l'EFFROYABLE pendant (1). »

Mais, toutes ces paroles, il ne vous en a pas coûté, jeudi, à la Gaîté, de les effacer avec une langue nouvelle.

Qu'êtes-vous donc enfin, Monsieur? Permettez-moi de le demander avec tristesse. Une lyre qui raisonne à tous les souffles? Aujourd'hui, c'est

> Le vent qui vient à travers la montagne

qui vous agite!

Aussi, déclamations sonores et creuses, ne constatant que le chaos d'une tête et le vide d'un esprit; pêle-mêle, pour parler votre langue, de *notions* contradictoires *servant de base à des idées* incohérentes! Voilà votre discours.

Ainsi, vous allez jusqu'à rapprocher Voltaire et Jésus-Christ! Voltaire et Jésus-Christ!... Et l'un continuateur de l'autre!... Mais c'est le délire!

Que croyez-vous donc, et que ne croyez-vous pas? Hélas! le savez-vous bien vous-même?

Et vous parlez de votre *respect* : mais un tel respect, Monsieur, c'est la forme la plus répugnante du blasphème.

(1) *Littérature et Philosophie mêlées,* pages 247-251.

Jésus qui a pleuré et Voltaire qui a ri, voilà, dites-vous, d'où vient la civilisation actuelle.

Eh bien ! Monsieur, quand on dit cela à son siècle, on peut compter encore comme instrument sonore; mais, comme autorité morale, on ne compte plus.

Si la doctrine évangélique a été civilisatrice, Voltaire, le grand ennemi de l'Église, fut le grand ennemi de la civilisation, et son passage sur la terre chrétienne a été, selon le mot vrai de M. Royer-Collard, *une calamité*.

Si vous connaissiez mieux le Christianisme, vous sauriez que tout siècle qui rompt avec lui, entrave la marche pacifique et progressive de l'humanité, et court aux catastrophes !

> Contre le feu vivant, contre le feu divin,
> De larges toits de marbre ils s'abritaient en vain,
> Dieu sait atteindre qui le brave (1).

Si vous connaissiez mieux, je ne dis même pas le Christianisme, mais l'histoire, vous sauriez qu'il n'y a pas eu un progrès dans nos sociétés dont le Christianisme n'ait été l'auteur; qu'il n'y a pas eu une réforme bienfaisante que l'Évangile n'ait inspirée aux hommes, qu'il n'ait lui-même introduite ou préparée dans les lois.

Et vous dites que Voltaire *a vaincu*. D'autres que vous et lui ont chanté victoire, qui ont passé; et le Christ demeure.

Vous dites gravement que *Voltaire sourit du haut des étoiles*. Les voltairiens du cirque Myers ont dû bien rire de ce reste d'idées métaphysiques et de foi chrétienne incomprise.

Ceux-ci, Monsieur, sont meilleurs voltairiens que vous; ils ne parlent plus d'humanité, eux, mais d'animalité, et de notre précurseur, de notre ancêtre, le singe, comme disait dans un livre récent un des jeunes conseillers municipaux de Paris, celui-là même sur la proposition duquel le conseil municipal de Paris a voté 10,000 francs pour le Centenaire. Et c'est tout simple : quand on croit que l'homme descend du singe, pour Dieu on doit avoir Voltaire, que vous-même avez appelé un singe; il est vrai, un singe de génie.

Et voilà donc où vous en êtes ! Voilà en somme à quoi a abouti, dans l'indifférence de Paris, cet effort gigantesque et grotesque de la République démagogique pour émerger, à la faveur de Voltaire, des bas-fonds à la surface, et s'emparer

(1) *Orientales*.

des destinées de la France! Une fête *oratoire* dans un théâtre et dans un cirque! des déclamations outrées, emphatiques, contradictoires : un avortement et une risée.

Et vous, pauvre grand poète, panégyriste aujourd'hui de l'homme et du siècle que vous avez si énergiquement flétris, chantre autrefois inspiré de l'*Aumône,* de la *Prière pour tous,* de l'*Enfant martyr,* quel spectacle offrez-vous à ceux qui vous admiraient naguère?

Permettez-moi de vous le dire, avec le respect tristement ému que mon âge doit au vôtre : Vous êtes une barque sans lest, poussée par le vent du siècle d'un rivage à l'autre; vous croyez aborder à la gloire, et, je le crains, vous échouerez à la pitié.

Veuillez agréer, monsieur, l'hommage des sentiments que j'ai l'honneur de vous offrir.

† F., *Évêque d'Orléans.*

LA PHILOSOPHIE VOLTAIRIENNE

ET SES CONSÉQUENCES.

Depuis quelques semaines, Voltaire est sur la sellette. Les libres-penseurs ont commencé une campagne effrontée, pour lui élever une statue, mais, grâce à Dieu, le piédestal s'est effondré, l'indignation publique n'a pu subir cet affront.

Nous avons pensé que le moment était venu non pas d'étudier Voltaire dans ses actes et ses écrits, — cette tâche a été copieusement et vigoureusement exécutée, — mais de faire ressortir les conséquences éloignées de ses doctrines.

La première question qui se pose au début de cette étude, est la suivante : *Voltaire a-t-il entraîné son siècle ou a-t-il été dominé par lui?* Seconde question : *Quel axiome résume la doctrine voltairienne?* Troisièmement : *Quelles furent les conséquences principales de la doctrine voltairienne?*

I

M. Duruy a dit quelque part dans son Cours d'histoire que Voltaire personnifiait le XVIIIe siècle. Ceci est vrai jusqu'à un certain point, mais ce qui est encore plus exact,

c'est que Voltaire ne valait pas mieux que le XVIIIe siècle.

Placez Arouet au XIIIe siècle : malgré son infernale activité, il n'eût guère fait de prosélytes. Son athéisme répugnant eût été légalement puni. Le fils de Blanche de Castille, on le sait, n'aimait guère les blasphémateurs ; aussi Voltaire aurait disparu, semblable au météore pernicieux dont on célèbre la chute comme un évènement heureux. Henri IV, si chevaleresque, n'aurait pu supporter l'auteur de la *Pucelle;* quant à Louis XIV, il avait trop le sentiment de la dignité royale, malgré ses faiblesses, pour conserver dans ses États un écrivain aussi infâme. Il fallait donc un siècle aussi pourri que le XVIIIe, pour souffrir et aduler Voltaire. En effet, lorsqu'on étudie les mœurs de l'aristocratie et les allures des gens de lettres du règne de Louis XV, on est épouvanté de la gangrène qui a établi son gîte dans les âmes. Le sens moral s'est enfui, le cynisme l'a remplacé, la pudeur est devenue une vertu décriée, l'adultère un vice à la mode. Il n'y a plus de famille, partout des crimes, partout des vices. Aristocratie, magistrature, clergé même, se laissent aller à un courant délétère. Au milieu de ce dévergondage deux sortes de gens conquièrent droit de cité dans la société française : ce sont les hommes de lettres et les courtisanes. Au lieu de les tenir à distance comme un élément malsain, l'élite de la nation les accueille avec un entrain stupide, presque chaque château et chaque hôtel de la capitale veut avoir son écrivain favori, on s'imagine que ces démonstrations gratifieront ceux qui les prodiguent d'une dose supérieure d'intelligence. Les philosophes exploitent ce courant, sauf à en rire dans le secret de la coulisse. Ce n'est pas tout. Comme l'intimité des grands avec les auteurs des mauvais livres, n'est pas parvenue à désarmer ou à supprimer la police, on s'étudie à atténuer sa répression. Les hommes de lettres ont leurs intelligences au parlement et au ministère ; quand l'indignation fait explosion, on les implore et on désavoue le mauvais livre que l'on a clandestinement lancé, sauf à multiplier les éditions de contrebande. La Hollande est la terre promise pour ce commerce nauséabond.

Quant aux courtisanes, leur règne est arrivé. Elles souillent le trône de France, les princes du sang et les premiers ministres imitent le souverain. Pompadour, Parabère, de Prie, sont dignes de devenir les Égéries de Voltaire et de ses disciples. Cet exemple lamentable parti de haut, s'insinue lentement mais sûrement dans les couches inférieures.

Du moment où l'art donne naissance au *style pompadour,* la mode se croit le droit d'acclimater aussi la littérature *pompadour,* c'est-à-dire une prose leste, effrontée, disposée à chanter la passion lubrique, et à tourner en dérision les plus augustes mystères de notre religion. Ceux qui n'ont pas le courage d'écrire de gros volumes ou de faire de longs raisonnements pour nier la divinité de Jésus-Christ, savourent les petits couplets, les contes graveleux, les pamphlets infâmes, où Notre-Seigneur Jésus-Christ est cloué au pilori de la plaisanterie la plus cynique. Le siècle du *Roi Voltaire* est mûr. Le drôle lettré est parvenu à dresser son trône; désormais, il peut diriger en sécurité tous les ressorts de son infatigable génie de destruction. A la tête des peuples il rencontrera des alliés : Frédéric de Prusse et Catherine de Russie, sans compter ce pauvre Stanislas de Lorraine. Il aura ses ministres placés sur les marches du trône, ses gardes du corps, et par toute l'Europe, des correspondants infatigables, toujours disposés à poursuivre l'*infâme.* Sans doute, parfois la coupe trop pleine débordera, elle déterminera ici une disgrâce passagère et des coups de bâtons, là des lettres de cachet; mais avec des protections, tous ces incidents n'auront pas de suite, et le dieu infâme du jour pourra se faire couronner au théâtre français par une population en délire.

Il est donc vrai de dire que si Voltaire a corrompu son siècle, l'époque où il vécut était horriblement préparée pour recevoir les leçons de luxure et d'impiété de l'auteur de la *Pucelle.*

II

Ici se présente la seconde question : Tout homme ayant, comme Voltaire, dominé son siècle, doit avoir nourri une

pensée-maîtresse dont toutes les autres ne sont que la conséquence. Quelle est donc chez Voltaire la pensée qui domina toute son existence, l'idée qui personnifie le génie de la destruction ? Cet examen demande une étude psychologique. Cette étude ne peut être faite qu'en pénétrant dans la vie désordonnée d'Arouet et en disséquant en quelque sorte la pensée de derrière. Dussions-nous étonner les admirateurs béats de Voltaire, et révolter les disciples sérieux du fougueux ennemi de Jésus-Christ, nous affirmons que le chantre de la *Pucelle* fut un homme de surface, mais il suppléa aux qualités de fond par une mise en scène à nulle autre pareille, et une activité prodigieuse de réclame. Du reste, il fut merveilleusement servi par une grande facilité d'écrire et une pureté de style qui est incontestable.

La plupart de ces dispositions qui, dans d'autres siècles, eussent été des défauts, lui permirent de s'assimiler les idées courantes, et de courtiser avec une malice infernale les vices de son époque.

On a célébré et on célèbre encore chez Voltaire son amour de la *tolérance*. Pitoyable piperie ! dirait Montaigne : en détestant Dieu, Voltaire ne pouvait que mépriser les hommes ; la charité chrétienne ne pouvait trouver gîte dans un cœur si égoïste. Aussi ses caresses de tigre n'étaient que de la perfidie, ses amours crapuleux que de la mise en scène ; dans ses liaisons coupables, son esprit jouissait plus que son cœur, et pour lui *le nec plus ultra* du triomphe était d'avoir augmenté le nombre des victimes de la débauche.

Non, mille fois non, nous ne lui sommes en rien redevables de l'adoucissement des lois. Sa fameuse campagne des réhabilitations n'avait pour lui qu'un but : trouver l'autorité en faute, thèse qui devait lui servir de marchepied pour rehausser sa personnalité. Jamais Voltaire n'aurait consenti à faire secrètement des démarches pour rendre service à son prochain. La publicité était pour lui un instrument docile, qui lui permettait de tromper tous ses contemporains. De cette esquisse psychologique, il résulte que la vie de Voltaire se résume en ces mots :

« Ne rien croire, ne rien respecter et tout sacrifier à la « destruction de l'ordre moral et social. »

Le XVIII[e] siècle était assez vermoulu, pour subir ce programme.

Ce plan satanique, constamment poursuivi, aboutit à l'échafaud de 1793. Mais chose triste à avouer ! les flots de sang répandus pendant la Terreur furent impuissants contre l'esprit voltairien. Il y eut des amendements, il n'y eût pas de réforme générale, et, c'est parce que l'esprit de Voltaire surnagea, que notre pauvre société vacille à l'heure présente au-dessus de l'abîme.

L'étude attentive des conséquences de l'esprit voltairien mettra en évidence cette affirmation.

III

Rien n'est plus curieux que les évolutions de l'esprit voltairien. Pendant la Révolution et sous l'Empire, lâche et frondeur, il redoute le couperet de la guillotine, et ne retrouve la verve que pour maudire Dieu ou la morale. Parny le personnifie. Parny, c'est Voltaire, moins l'audace, c'est Voltaire obscène et impie. Cet homme fit tous les métiers, même les plus honteux, sous la Convention ; et il mourut comme Voltaire dans le désespoir et l'impénitence finale. Vainement le docteur Récamier essaya-t-il de faire pénétrer le remords dans cette conscience abrutie, un jour l'intelligence disparut, et elle disparut avant toute rétractation.

Parny fut membre de l'Académie française, quoiqu'il eut composé *La Guerre des dieux*. Sylvain Maréchal, l'auteur du *Dictionnaire des athées*, mérite de figurer à côté de Parny. « C'était, dit Louis Veuillot, l'un des gredins les plus affreux qui ait paru dans cette glorieuse époque de notre affranchissement si féconde en toutes sortes de gredins. » Ce disciple de Voltaire commença par se gorger de mauvaises lectures et par vomir des obscénités et des impiétés. La Révolution de 1789 lui ouvrit les portes de Saint-Lazare où on l'avait enfermé. Ami d'Hébert et de Chaumette, estimé de Marat, apprécié de Saint-Just, il se

rua sur une société assez insolente pour ne pas reconnaître ses mérites.

Une chose pourtant troublait Sylvain Maréchal, même après l'apothéose de Voltaire au Panthéon et l'adoration de la déesse Raison à Notre-Dame : *C'est que Dieu ne fût pas vaincu.* Aussi le second décadi de brumaire, an II, il lui livra un assaut public sur la place du Carrousel. Pendant une cérémonie funèbre en l'honneur de Marat, après l'audition de chants aussi burlesques qu'ignobles, Sylvain Maréchal s'écria :

« Un Dieu ne convient pas à l'homme, surveillez plutôt ceux qui d'entre vous sont chargés de vos intérêts extérieurs. Vos agents ne sont pas fâchés que la foule tienne sans cesse ses yeux levés vers le ciel ; pendant ce temps, elle ne prend pas garde à ce qui se passe sur la terre.

« Qu'il soit donc proclamé le bienfaiteur de l'espèce humaine, le législateur qui trouvera le secret d'effacer du cerveau des hommes le mot *Dieu.* » Lorsqu'on ouvrit les églises, le fétide athée publia *Le Code d'une société sans Dieu.* Lorsque Chateaubriand donna son *Génie du christianisme,* Sylvain Maréchal répondit par *Pour et contre la Bible.* Ce fatras d'impiétés n'ayant eu aucun succès, il gratifia la république des lettres de son *Dictionnaire des athées.* Quand cet homme mourut, une ignoble créature qui partageait ses idées, la femme Gacon Dufour, fit en ces termes son oraison funèbre : *Si ce dernier soupir* (celui de Sylvain Maréchal) *était une âme, je devrais déclarer que c'est une âme qui pue.*

Le génie voltairien fut moins brutal et plus raffiné sous la Restauration. Il devint lettré, mais n'abdiqua ni son impiété ni son obscénité.

On le rencontrait encore parfois dans les salons que n'avait pas corrigés le couperet de 1792. Béranger chantait dans ses petits couplets le *Dieu des bonnes gens* et le Dieu de Voltaire. La grimace se dissimulait, et le voltairien Dupin défendait le *chantre de Lisette.* L'Université officielle jurait encore par Voltaire, et tout le libéralisme politique offrait des sacrifices au singe grand seigneur.

Le régime de 1830 fut une incarnation particulière de l'impiété voltairienne. Boutiquiers arrivés, ministres satisfaits, avocats de l'opposition, tout le monde en rupture de ban arbora le drapeau glorieux du patriarche de Ferney, et se reput de sa prose. Voltaire n'était-il pas l'ennemi des Jésuites? Et les Jésuites n'étaient-ils pas les adversaires les plus redoutables de la société *sans Dieu ?* Michelet et Quinet endoctrinaient du reste cette société en train de se décomposer.

Aujourd'hui on peut dire que Voltaire a vieilli. Ses boutades ne paraissent plus aussi spirituelles. Renan a découvert une autre veine à exploiter. C'est l'impiété froide, compassée, sans plaisanterie, cheminant lentement mais sans soubresaut; secouez-la un peu: sous cet épiderme vous retrouverez la manie infernale de la destruction. Et si Renan n'atteint pas la fibre populaire, Sarcey et About se chargent de l'aider dans sa tâche lamentable. Donc les conséquences de l'esprit voltairien se font encore sentir. Ce sont elles qui minent, qui rongent, qui désagrègent notre société. Il est là toujours, ce génie maudit de la destruction. Appelez-le libre pensée, libéralisme, socialisme, peu importe, il est là, montant la garde pour empêcher notre résurrection, à l'affût de toutes nos faiblesses pour les exploiter, surveillant toutes nos bonnes actions, pour en détruire l'effet. C'est lui qui empoisonne le peuple par cette propagande effrénée de la littérature nauséabonde. C'est lui qui décourage nos députés désireux de bien faire, qui ameute les foules, qui ricane contre les pèlerinages et les processions, c'est enfin lui qui soufflait à M. Gambetta son mot célèbre: *L'ennemi, c'est le cléricalisme.* Ce qu'il poursuit à outrance, c'est Jésus-Christ, et un jour l'avenir ratifiera ce jugement de Joseph de Maistre: *Voltaire ne peut avoir qu'une statue, et c'est la main du bourreau qui devra la sculpter.*

V[te] G. DE CHAULNES.

UNE INFAMIE.

Les *Lettres* de Mgr l'évêque d'Orléans au conseil municipal de Paris contre le Centenaire, ont violemment irrité la Révolution et la libre-pensée. La *République française,* organe de M. Gambetta, a voulu en atténuer l'effet en disant qu'il convenait peu à un évêque qui a *traité en amis* les Prussiens, en 1870, de prêcher aux autres le patriotisme. Mgr Dupanloup vient d'adresser à ce journal une réplique qui fait une foudroyante justice de cette *infamie* opportuniste. La *République française* n'y reviendra pas. Voici la lettre de Mgr Dupanloup :

Orléans, le 3 juin 1878.

A Monsieur le Directeur politique de la République française.

Monsieur,

On me communique un numéro de votre journal, où je lis ce qui suit :

« Le comble de l'habileté, c'est de reprocher, par exemple, au « philosophe (à Voltaire) d'avoir été l'ami du roi de Prusse et de « n'avoir pas prévu la guerre de 1870. Aussitôt on se souvient que « M. l'évêque (l'évêque d'Orléans), quand le sang français coulait « partout et que nos enfants couchaient dans la neige, *invitait « galamment à sa table épiscopale les officiers prussiens, qu'il « les* TRAITAIT EN AMIS, et que, peut-être, après le café, il leur ad- « ministrait paternellement sa bénédiction. Comme une telle con- « duite prépare à donner aux autres des leçons de patriotisme « rétrospectif ! ».

Le comble de l'habileté, monsieur, c'est de faire dire à quelqu'un ce qu'il n'a pas dit, et de faire ce qu'il n'a pas fait ; et, permettez-moi de l'ajouter pour vous, le comble de la pauvreté, c'est de recourir à des calomnies flagrantes pour défendre Voltaire.

Je n'ai pas reproché à Voltaire, comme vous me le faites dire ridiculement, « de n'avoir pas prévu la guerre de 1870 ». Voltaire n'avait rien ici à prévoir. Voltaire avait vu de ses yeux le désastre de nos armes à Rosbach, et Voltaire outrageait indignement le patriotisme et l'armée quand il trouvait « charmants » ces vers de Frédéric sur les Français :

Ce peuple sot et volage
Aussi brave dans le pillage
Que lâche dans les combats.

Et quand, renchérissant sur ces outrages, il osait écrire ces paroles, suprême injure à notre armée :

« L'uniforme prussien ne doit servir qu'à faire mettre à genoux les Welches. »

Ce style et ces injures sont bien de l'homme qui a dit : « Le « peuple est sot et barbare : ce sont des bœufs auxquels il faut un joug, un aiguillon et du foin. »

Vous dites que, « pendant que le sang français coulait partout, j'invitais galamment à ma table les officiers prussiens, et les traitais en amis », et le reste.

Je n'ai qu'un mot à vous répondre : ceci est l'imposture la plus outrageante que vous ayez jamais imaginée. Le *Rappel,* à ma connaissance, s'était déjà permis cette calomnie, que je dédaignai alors de déférer à la justice. La vérité, la voici :

Lorsqu'au commencement de novembre M. Thiers passa par Orléans, revenant de son infructueuse négociation à Versailles, il voulut bien s'arrêter chez moi. Arrivé le soir, il repartit le lendemain matin pour Tours. Le général de Thann vint dès le matin lui rendre visite à l'évêché, et lui offrir de mettre à ses ordres des chevaux pour son voyage. C'était au moment du déjeuner, avant le départ. M. Thiers, très-désireux que son départ ne fût pas retardé, me pria de vouloir bien permettre qu'il reçût le général dans la salle à manger. « Vous êtes chez vous », répondis-je à M. Thiers. C'est ainsi que M. le général de Thann assista à ce déjeuner, assis près de M. Thiers, sans y avoir même son couvert mis.

Voilà, dans sa vérité simple, le fait dont vous avez tiré l'odieuse et abominable calomnie que vous n'avez pas craint de servir à vos lecteurs contre moi.

Lorsque, quelque temps après, le 4 décembre suivant, Orléans tomba de nouveau aux mains de l'ennemi, l'évêché fut immédiatement cerné et occupé par 150 soldats prussiens, et tout fut envahi par un nombreux état-major. C'est alors qu'il y eut des festins à l'évêché, mais pendant ce temps-là j'étais, moi, gardé à vue dans mon cabinet avec deux sentinelles à ma porte, et défense d'en sortir. Et je puis vous dire, Monsieur, car eux-mêmes ne me l'ont pas caché, une des raisons de leur colère, c'est qu'après la

bataille de Coulmiers, dans une lettre pastorale, j'avais parlé, selon eux, trop bien des Français et mal des Prussiens.

J'avais alors dans mon évêché, depuis le mois d'octobre, une ambulance de 50 blessés français. Les Prussiens réclamèrent pour leurs soldats les locaux occupés par cette ambulance. Je les refusai et déclarai que, si on expulsait les blessés français, je partirais avec eux, et, malgré les sentinelles, quitterais sur-le-champ l'évêché. Ils cédèrent. Je leur donnai pour leurs malades tout ce qu'il y avait encore de disponible dans la maison, et pendant deux mois nous fûmes obligés d'aller prendre nos repas chez un de mes grands vicaires.

Voilà comment j'invitais galamment à ma table les officiers prussiens, les traitais en amis, et étais par eux traité de même.

Bref, et sans entrer dans plus de détails, ce que j'ai été à Orléans pendant la guerre, ce que j'ai pu y faire pour mon pays, et dans l'intérêt de nos fidèles et vaillantes populations, d'autres voix que la mienne l'ont déjà dit en des termes que leur bienveillance m'empêche de reproduire. Le maire, et le conseil municipal d'alors, où siégeaient des républicains qui sont aujourd'hui dans les honneurs, voulut bien, à l'unanimité, me voter des remercîments pour mon dévouement et les services que j'avais pu rendre.

Voilà, Monsieur, ma réponse aux impostures dont vous vous êtes fait l'écho.

Mais, Monsieur, « quand le sang français coulait partout, et que nos enfants couchaient dans la neige », il y a quelqu'un qui était plus *gai* que je ne l'étais moi-même, je vous assure : c'est celui qui, au moment de nos plus cruels désastres, expédiait à Bordeaux la dépêche que voici :

De Bourges, le 16 *décembre, à* 10 *h.* 17 *du soir.*

Cigares exquis : soyez toujours gais et de bonne composition. Salut et fraternité, à vous, au préfet et à tout le monde.

Signé : *Léon Gambetta* (1).

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage des sentiments que j'ai l'honneur de vous offrir.

† Félix, *Évêque d'Orléans.*

---

(1) Voir l'*Enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la Défense nationale.* Volume II, p. 360. Pièces justificatives. Paris, Germer-Baillière.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Des élections législatives vont avoir lieu en Belgique, le 11 juin ; nous en aurons un certain nombre en France, vers la fin de ce mois, pour combler les vides faits dans la Chambre des députés par la mort et par les invalidations. Dans les deux pays la lutte est engagée entre l'Église et la Révolution, entre les catholiques et les libres-penseurs, et de la résulte pour les électeurs le devoir plus strict de s'éclairer et de bien voter. La similitude des situations fait que les avis donnés en Belgique par l'épiscopat peuvent également servir aux électeurs français, nous pourrions dire aux électeurs de tous les pays, puisque partout la lutte est la même ; c'est pourquoi tous nos lecteurs pourront faire leur profit de la belle Lettre pastorale que nous allons reproduire presque toute entière, de Mgr de Montpellier, évêque de Liège, adressée au clergé de son diocèse à l'occasion des élections législatives du 11 juin 1878.

Nous nous acquittons d'une obligation de notre charge épiscopale en vous adressant, à l'approche des élections des membres de la législature, quelques considérations qui puissent vous servir à éclairer les fidèles confiés à notre commune sollicitude, sur l'importance de leurs devoirs envers l'Église et envers la Patrie dans les circonstances présentes.

Nul catholique ne saurait aujourd'hui s'y tromper encore, pour peu qu'il soit intelligent et attentif à ce qui se dit à haute voix et à ce qui se fait au grand jour, — les dissensions qui agitent et troublent si profondément le pays, n'ont point été produites, elles ne sont point entretenues par une cause politique réelle ; ces dissensions doivent leur origine, leur caractère de lutte religieuse à l'esprit anticatholique qui, depuis plus d'un siècle, a toujours inspiré et dirigé l'action de la franc-maçonnerie ou du libéralisme dans le monde, et qui, depuis un certain nombre d'années, s'est communiqué aux couches sociales inférieures, au grand danger de la société civile.

Ce n'est donc point sur une question politique que les électeurs sont appelés à se prononcer le 11 juin : c'est avant tout, c'est exclusivement sur les intérêts de la religion et de la société. Ces grands intérêts religieux et sociaux, c'est-à-dire ce qu'ils ont de plus précieux et de plus cher et comme catholiques et comme

citoyens, sont l'enjeu, l'unique enjeu de la lutte. Les élections auront donc pour résultat ou de les garantir contre de nouvelles et de plus graves atteintes, ou de les livrer à la merci de ceux qui en conspirent la ruine.

Le temps n'est plus où le libéralisme, dissimulant son principe et ses tendances naturelles, nécessaires, irrésistibles, vantait son respect pour la religion de nos pères, et que ses chefs allaient jusqu'à se réclamer en quelque sorte des plus illustres défenseurs des libertés de l'Église catholique. Les esprits inattentifs ou à courte vue pouvaient alors prendre le change sur ses intentions, et les caractères faibles, l'intérêt personnel aidant, se faire illusion sur la culpabilité de leur connivence à ses fins. Aujourd'hui le principe du libéralisme ou de la franc-maçonnerie (car c'est tout un), est parfaitement connu ; — c'est le rationalisme appliqué à la politique, c'est-à-dire au gouvernement des peuples, non pas le rationalisme déiste (celui-là serait encore intolérant, dit-on), mais le rationalisme athée.

Le libéralisme est donc un système de politique ou de gouvernement qui, sans décréter dogmatiquement l'existence ni la non-existence de l'Être suprême, le considère comme n'ayant aucune action, aucun droit à exercer sur la société civile, sur le gouvernement, les lois et les institutions de la société civile ; le libéralisme enseigne, en d'autres termes, que la nation et le pouvoir national ou social à tous ses degrés doivent tenir libres de toute obligation, de tout devoir envers Dieu, et que les lois et les institutions nationales doivent être établies sans aucun rapport à Dieu.

Or, nier en fait, en pratique les droits de Dieu sur la société civile et les obligations de la société civile envers Dieu, ou, ce qui revient au même, ne tenir aucun compte des droits de Dieu sur la société civile ni des devoirs de celle-ci envers Dieu, et constituer son gouvernement, ses lois, ses institutions sans rapport à Dieu, c'est nier pratiquement l'existence de Dieu.

C'est donc l'athéisme imposé pratiquement à la nation.

Ce système politique du libéralisme et de la franc-maçonnerie ne dérive d'aucun principe de la raison : il est irrationnel ; il est l'expression d'une passion humaine, — de l'irréligion. On a beau le déguiser sous le masque de la tolérance et de la liberté : il est toujours manifeste, et, partout une impiété où il règne en matière une tyrannie intolérable.....

Imputons-nous ici au libéralisme et à la franc-maçonnerie des tendances vagues, isolées, contredites par des déclarations sincères et par la conduite constante de ses chefs, de la masse du parti ou même d'une fraction notable du parti ?

— Non, vraiment, car nous n'avons plus à rechercher des tendances dissimulées, à découvrir des vues secrètes : nous signalons ce qui éclate au grand jour, ce que tout le monde voit et entend, — le langage clair, franc, unanime des organes les plus écoutés et des adeptes les plus vulgaires de la secte, à la tribune parlementaire, dans les associations, dans les conférences, dans les cabarets et sous les voûtes parfois indiscrètes des loges. Nous appelons en témoignage les écrits de tout genre dont la Belgique est chaque jour inondée, les grands et les petits journaux, les brochures, les livres de littérature légère, d'histoire, de science, et même les almanachs. Qu'expriment ces discours et ces écrits ? — La haine de l'Église, la haine de la religion catholique sous le nom d'ultramontanisme ou de cléricalisme, le mépris de ses dogmes, la moquerie grossière de ses cérémonies et de ses mystères les plus augustes, de ses pratiques et de ses œuvres les plus saintes, des attaques acharnées contre ses institutions, son influence sociale, ses établissements de piété, de charité et d'instruction, la négation de ses droits qu'elle tient de son institution divine, un appel incessant au retrait des conditions de son existence dans le pays, à l'établissement d'un régime d'oppression et de persécution tel qu'il existe en Allemagne, en Suisse et en diverses républiques de l'Amérique, calomnies quotidiennes contre la papauté, l'épiscopat, le sacerdoce, les communautés religieuses. — Le libéralisme et la franc-maçonnerie, pour tout dire en un mot, et en employant un mot qui leur appartient, — le libéralisme et la franc-maçonnerie pratiquent par leur langage et leurs écrits *l'étouffement général du catholicisme dans la boue.*

Un parti qui produit de tels discours et de tels écrits, et qui les produit sans relâche, en est-il encore à révéler ses tendances, à faire connaître ou à faire deviner son but ? L'irréligion professée par un parti, comme toute passion partagée par la foule, a des tendances irrésistibles : elle ne saurait être longtemps assoupie, inactive, dissimulée ; elle se trahit, elle parle, et de la violence des paroles elle passe à la violence des faits.....

L'objet de ces violences et de ces outrages, ce ne sont pas seulement les fidèles qui les subissent, c'est surtout l'Église

catholique dont ils sont membres, la religion catholique qu'ils professent, et Jésus-Christ qu'ils adorent publiquement.

Le mobile, c'est la haine vouée à l'Église, à la religion catholique par le libéralisme et la franc-maçonnerie, haine dont, à une heure donnée, nombre de misérables, émules des Gueux dont ils ont pris le nom, se font les interprètes et les agents, s'exerçant la main à de plus hautes œuvres.

Le but, c'est d'avilir l'Église pour la ruiner plus facilement, c'est de rendre la religion catholique méprisable pour la détrôner plus tôt dans les âmes; c'est aussi de terroriser les catholiques, de les réduire à n'oser plus user de leurs droits, ni du bénéfice de la majorité pour maintenir ou pour rétablir leurs droits, c'est-à-dire d'obliger les catholiques à se résigner à cette extrémité d'être opprimés légalement, s'ils veulent n'être point abattus révolutionnairement.

Or, les actes posés par le libéralisme quand il était au pouvoir, les projets ou les programmes qu'il a mis au jour depuis qu'il est dans l'opposition, nous ont appris en quoi consiste la légalité libérale: à la proscription près, c'est l'application des lois de la Révolution française manifestement hostiles à la religion catholique, et des décrets de l'empire les plus oppressifs des libertés de l'Église catholique... (1)

Mais la cause de Dieu et de la sainte épouse de Jésus-Christ, la cause par excellence des catholiques, enfants de Dieu et de l'Église, n'est pas seule menacée; les intérêts de la Patrie, la paix publique, l'ordre social sont également mis en péril. Les socialistes applaudissent aux projets du libéralisme; ils en secondent, ils en pressent l'exécution, parce qu'ils comprennent parfaitement que l'œuvre du libéralisme est le précurseur de leur œuvre. Tout ce qui se fait contre Dieu qu'ils nient ouvertement, tout ce qui contribue à affaiblir l'Église dont la résistance les irrite, se fait à leur profit et avance leur triomphe. Des âmes que le libéralisme arrache à Dieu et à l'Église parmi les enfants, les jeunes gens, les hommes faits de la classe laborieuse, le plus grand nombre viennent à eux, toutes préparées, grossir leurs rangs et accroître leur puissance; ils s'élèvent sur tout ce que le libéralisme a abattu devant eux. Déjà quelques-

(1) Ici Mgr de Liège énumère les atteintes déjà portées en Belgique à la liberté et aux droits des catholiques, et les mesures que prendraient contre eux les libéraux et les francs-maçons, s'ils arrivaient au pouvoir (N. des *Ann. cath.*).

uns de leurs chefs partagent l'influence et la position des chefs libéraux. Leur nombre est grand, leur puissance est considérable, il ne faut pas se le dissimuler. Ils le savent, et ils croient que l'heure d'agir par eux-mêmes et pour leur propre compte n'est pas encore venue, mais qu'elle approche. Aussi attendent-ils impatiemment que le libéralisme ait sapé le droit de propriété en déniant l'exercice de ce droit à tout Belge membre d'une association religieuse, en confisquant ses biens, et en les déclarant propriété de la nation. Le vol légal voté, leur principe aura été admis dans la loi, et il leur sera facile, — aussi bien en auront-ils la force, — d'en faire prononcer la mise en pratique, de décréter l'incapacité de posséder du propriétaire laïque, de confisquer ses biens, et de les déclarer *propriété collective de la nation.* Qu'on ne se fasse pas illusion, le danger est plus proche qu'on ne croit.

En présence d'une situation si grave, pour prévenir ces sinistres éventualités, que doit faire tout catholique digne de ce nom, soucieux de l'honneur et des droits de l'Église dont il est le fils, des intérêts de la patrie qui est aussi sa mère, de sa responsabilité devant Dieu qui sera son Juge ? Le devoir est aussi clair qu'il est grave et pressant. Nul ne peut s'en dispenser ni comme catholique ni comme citoyen. Comme catholique il est obligé de défendre par tous les moyens dont il dispose la cause de Dieu et de l'Église et les intérêts vitaux de sa patrie, qui sont sa cause, ses intérêts, ses droits les plus sacrés et les plus chers. Or, il peut les défendre, s'il est électeur, en exerçant en leur faveur ses droits de citoyen. Il doit donc exercer ses droits de citoyen, et les exercer en catholique. Qu'on ne s'y trompe pas, il est impossible de diviser dans l'homme le citoyen du chrétien : l'un est solidaire de l'autre, et devant Dieu qui commande à l'un et à l'autre, et devant la conscience qui est une et ne peut se partager. La conscience n'admet point que ce qui est défendu au chrétien, soit permis au citoyen. Il n'est pas permis à un électeur en tant que catholique de favoriser le libéralisme dans ses principes ni dans ses adhérents ; cela ne lui est pas permis non plus en tant que citoyen. Conséquemment on ne peut voter comme citoyen pour un candidat libéral dont, comme catholique, on désapprouve et doit désapprouver la conduite politique. Conniver, aider à l'élection d'un candidat libéral, obligé à ce titre de voter tout et toujours ce que voudra le libéralisme, c'est participer aux votes qu'on le sait obligé d'émettre à la Chambre contre les intérêts de la religion.

Le devoir des fidèles qui ne sont point censitaires (1) c'est d'implorer le secours du Ciel en faveur de l'Église et du pays, c'est de demander avec instance au Seigneur d'ouvrir les yeux à tant de chrétiens aveugles qui ne craignent pas d'entretenir par leurs suffrages la guerre déclarée à l'Église et de se rendre complices de la perte de milliers d'âmes ; c'est d'user de leur influence auprès des membres de leurs familles et de leurs amis, qui sont électeurs, pour assurer le triomphe des défenseurs des intérêts de la religion et de la patrie.

Liège, le 29 mai 1878.

✝ THÉODORE, *Évêque de Liège.*

LA SAINTE VIERGE A L'EXPOSITION

Nous avons fait connaître, l'année dernière, le magnifique monument que M. l'abbé Sire a élevé en l'honneur de l'Immaculée Vierge Marie. La traduction en quatre cents langues de la Bulle de Pie IX qui définit l'Immaculée-Conception, se trouve aujourd'hui à l'Exposition universelle, avec la Bibliothèque qui renferme les précieux volumes. Nous pourrons revenir sur ce merveilleux hommage offert à la sainte Vierge par le monde catholique tout entier ; aujourd'hui, nous nous contenterons de reproduire ce que vient d'en dire un journal plutôt libre penseur que clérical, et qui est l'organe des protestants rationalistes, le *Temps ;* nos lecteurs seront heureux de connaître ce témoignage qui vient d'une plume non suspecte. Voici ce que nous lisons dans le *Temps :*

J'ai été assez heureux pour admirer hier (31 mai), l'un des premiers, une des merveilles de l'Exposition. Il s'agit d'une bibliothèque monumentale qui fut présentée, il y a un an, au pape Pie IX, par M. l'abbé Sire, directeur au séminaire de Saint-Sulpice.

Rappelons tout d'abord l'origine de ce cadeau. Quand le

(1) En Belgique, le suffrage universel n'existe pas ; il faut payer un certain cens pour être électeur ; mais ce que dit ici Mgr de Liège peut s'appliquer en France à tous ceux qui ne sont pas électeurs, malgré le suffrage universel, aux femmes, aux jeunes gens, etc. (N. des *Ann.*).

dogme de l'Immaculée-Conception fut proclamé en 1854, l'abbé Sire songea à adresser à Pie IX un solennel hommage. Il eut l'idée de faire traduire la Bulle dans toutes les langues, de réunir en volumes ces différentes traductions et de les offrir à la bibliothèque du Vatican.

Il se mit aussitôt à l'œuvre et son appel fut entendu. Quatre cents traducteurs répondirent; la Bulle fut traduite dans quatre cents langues; le tout forme la matière de cent dix volumes.

La pensée était déjà originale; mais que dire de l'exécution? Les artistes les plus exercés du monde entier y appliquèrent leur soin et leurs peines. La plupart de ces manuscrits sont des miracles de beauté; jusqu'à Nangasaki, jusqu'à Pékin, jusque dans la capitale de la Corée, dans les pays les plus lointains, l'abbé Sire trouva de pieux complices de son dessein. Tous ces magnifiques volumes sont reliés suivant l'usage du pays. Rien qu'au point de vue pittoresque, la collection des manuscrits est incomparable et c'est à chacun d'eux un nouvel étonnement.

Ici, c'est un livre exécuté dans l'Amérique du Sud dont la couverture est en poils d'orignal ; là un volume oriental est relié avec des ornements de sultane fournis par Mehemet-Ali ; voici les micmacs du Canada; ailleurs le Guatemela a fourni une plaque d'onyx provenant du pays; le manuscrit égyptien est décoré à sa première page d'un titre en hiéroglyphes, rédigé par les membres de l'Institut; rien de plus curieux que les incrustations du volume basque; puis ce sont des reliures en filigrane, un délicieux manuscrit persan dont la couverture en laque est couverte de roses et de guirlandes peintes avec une délicatesse extrême. Chose à noter; chacun de ces manuscrits reproduit avec une fidélité scrupuleuse les attributs du pays. Ainsi le volume de la nouvelle-Calédonie porte sur sa couverture des ornements calqués sur les armes et les trophées des Canaques. Il faut citer aussi le manuscrit exécuté à Paris d'après les plus beaux modèles anciens; une collection de traductions dans les divers patois des Pyrénées. Il n'y a pas un de ces volumes qui ressemble au précédent, et je n'en finirais pas si je voulais les décrire un à un. On pourrait faire là tout un cours de reliure comparée.

Le monument qui abrite ces trésors en est digne. Une notice paraîtra bientôt qui en inqiduera les détails techniques ; je me bornerai pour le moment à une description sommaire. C'est M. Christofle qui s'est chargé de l'ornementation et qui y a mis

tout son goût. Cette bibliothèque, surmontée d'une statue de la Vierge, offre sur ses faces une merveilleuse galerie d'émaux cloisonnés, représentant des guirlandes d'églantiers, l'attribut de la Vierge de Lourdes; de distance en distance des écussons d'une grande finesse rappellent le souvenir des personnes qui ont souscrit pour le monument; des plaques de porcelaine de Sèvres, données par la maréchale de Mac-Mahon, rompent l'uniformité de la décoration; elles ont été exécutées d'après les dessins de M. François Ehrmann, à qui l'on doit les belles faïences de Deck qui ornent le porche de l'Exposition des beaux-arts.

Sur les panneaux supérieurs, le public ne manquera pas d'admirer les fresques exécutées par M. Lameire. Ces fresques représentent le défilé des délégués des diverses parties du monde apportant au Saint-Père les différentes traductions de la bulle de l'Immaculée Conception.

LE PORTRAIT DU SAINT-PÈRE

Nous continuons d'envoyer, *franco* par la poste, *à toute personne qui nous les demande,* en nous adressant par mandat de poste autant de fois 1 fr. 50 qu'elle désire d'exemplaires, les portraits oléographiques de Pie IX et de Léon XIII, collés sur toile, et soigneusement enveloppés sur un rouleau de bois.

Les nombreuses demandes qui nous sont faites chaque jour nous prouvent que nous n'avons pas besoin de recommander ces portraits autrement qu'en rappelant qu'ils existent et que nous pouvons toujours les transmettre aux mêmes conditions. Cependant, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en mettant sous leurs yeux l'extrait suivant d'une lettre écrite à l'*Espérance* de Nancy par un prêtre qui vient de faire le pèlerinage de Rome :

... Le but principal de mon voyage était atteint. L'émotion et la reconnaissance inondaient mon cœur. Tandis que Léon XIII écoutait, interrogeait et bénissait les quelques pèlerins admis à cette réunion de famille, je pus contempler ses traits. Sa démarche est très-simple, et n'étaient quelques légères teintes rosées, son visage amaigri paraîtrait aussi blanc que sa soutane; ses

yeux sont vifs, son sourire est celui d'un père ou d'un saint. L'ensemble de sa personne respire une grande bonté, une douce gravité et une rare distinction. En le voyant, j'étais tenté d'en vouloir à plus d'une photographie qui n'a su traduire ni les traits délicats du Pape ni son exquise et grave bonté. Il passe très-facilement de l'italien au français, du français au latin, etc.; sa conversation est un peu lente, sa voix grave, ses paroles réfléchies et mesurées. « C'est un savant et un saint, » dit-on à Rome. On le sait et on le répète partout aujourd'hui, et on ajoute : « Dieu a voulu nous consoler de la mort du grand et vénéré Pie IX. »

Ceux qui ont vu Pie IX en conservent un souvenir ineffaçable. Je crois ne pas me tromper en estimant qu'il en sera de même pour ceux qui auront vu Léon XIII.

S'adresser, pour les portraits de Pie IX et de Léon XIII, à M. P. Chantrel, Administrateur des *Annales catholiques,* rue de Vaugirard, 371.

ACTES DU SAINT-SIÈGE

Saint Nostrien.

Un décret de la S. Congrégation des Rites vient de confirmer, à la date du 13 avril 1878, le culte rendu de temps immémorial, dans le diocèse de Naples, à saint Nostrien, évêque, et le Saint-Père a ratifié ce décret, le 3 mai 1878. Voici le texte du décret :

DECRETUM

Neapolitana — Confirmationis Cultus ab immemorabili tempore præstiti Servo Dei Nostriano, *Episcopo Sancto nuncupato.*

In Ordinario Cœtu Sacrorum Rituum Congregationis subsignata die ad Vaticanum coadunato, ab Emo et Rmo Dno Cardinali Dominico Bartolini hujus Causæ Ponente, proposito Dubio « *An sententia Judicum ab Emo Neapolitano Archiepiscopo delegatorum super Cultu ab immemorabili tempore præfato Servo Dei exhibito, seu super casu excepto in Decretis sa: me: Urbani Papæ VIII sit confirmanda, in casu et ad effectum de quo agitur?* » Emi ac Rmi Patres Sacris tuendis Ritibus præ-

positi, omnibus maturo examine perpensis, auditoque voce et scripto R. P. D. Laurentio Salvati Sanctæ Fidei Promotore, rescribendum censuerunt : « *Affirmative, seu sententiam esse confirmandam.* » Dei 13 Aprilis 1878.

Quibus, per infrascriptum Secretarium, Sanctissimo Domino Nostro Leoni Papæ XIII fideliter relatis, Sanctitas Sua Rescriptum Sacræ Congregationis ratum habuit et confirmavit. Die 2 Maji ejusdem anni.

Fr. Th. M.ª Card. Martinelli S. R. C. Præfectus.

Plac. Ralli S. R. C. Secretarius

L. ✠ S.

L'ÉGLISE DE LONGPONT

Au pied de la colline sur laquelle se dresse dans les airs la fameuse tour de Montlhéry chantée par Boileau, s'élève l'antique église de Notre-Dame de Longpont, desservie autrefois par les religieux Bénédictins.

Durant de longs siècles les saints, les rois et les chevaliers étaient venus prier dans ce lieu, où l'on conservait une image miraculeuse de Marie, trouvée, disait-on, dans un chêne du temps des Druides, et qui était honorée à Longpont sous le nom de *Notre-Dame de Bonne-Garde*. Une confrérie du même nom existait aussi dans ce vénérable sanctuaire, et les Souverains Pontifes l'avaient enrichie de précieuses indulgences.

Mais, après les désastres de toute sorte causés par notre première Révolution, la gloire de ce lieu béni avait paru s'éclipser, les vieilles traditions du pèlerinage étaient tombées dans l'oubli, et, sans respect pour la beauté de ce monument du onzième siècle et pour les souvenirs historiques qu'il rappelle, des mains inintelligentes avaient démoli la moitié de l'église de Longpont, que l'intervention du général Barrois préserva seule d'une destruction complète.

Marie, toutefois, n'avait pas oublié Longpont ; et, pour réparer tant de ruines, elle envoya dans cette pauvre paroisse un bon et saint prêtre, qui, pendant trente-quatre années de sa vie, s'est dévoué tout entier, corps et âme, à la restauration de l'église et du pèlerinage de Longpont.

Grâce à ses vertus, grâce à son caractère affable et hospitalier, grâce aussi à ses nombreuses relations et aux sacrifices qu'il savait

s'imposer, il était sur le point de voir se réaliser son vœu le plus cher, lorsque le Seigneur l'appela à recevoir la récompense de ses travaux apostoliques.

Déjà les beaux jours du pèlerinage étaient revenus, déjà l'antique confrérie de Notre-Dame de Bonne-Garde avait été rétablie et comblée de faveurs spirituelles par Pie IX, le pieux et saint Pontife, dont le souvenir impérissable dans l'Église de Dieu sera conservé à Longpont avec une éternelle reconnaissance. Déjà le vénérable sanctuaire commençait à se relever de ses ruines, grâce à la générosité des pèlerins, et l'on pouvait espérer de le voir bientôt rendu à sa première splendeur, lorsque M. l'abbé Arthaud rendit sa belle âme à Dieu, le 30 avril 1877.

Depuis cette époque, les travaux ont été poussés vigoureusement sous l'habile direction de MM. Dainville et Naples, architectes, et avec le concours dévoué de M. Deschars, notaire à Paris et président du conseil de fabrique Longpont.

L'inauguration du chœur et du transept, dont la reconstruction rend à ses anciennes proportions ce magnifique édifice, a été faite, il y a quelques semaines, par Mgr Goux, évêque de Versailles.

Nous ne saurions trop engager les dévots serviteurs de Notre-Dame à visiter ce lieu béni. La distance de Paris est peu considérable, le pays est charmant, le monument nouvellement restauré vaut à lui seul le voyage, et surtout la piété chrétienne y trouve de telles consolations, que ceux qui ont fait une fois le pèlerinage de Longpont y retournent toujours avec un nouveau plaisir.

L. J.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

Le Centenaire de Voltaire: les deux Cités, victoire de la Cité de Dieu. — *Le régicide de Berlin:* le socialisme et le matérialisme; l'empereur Guillaume et M. de Bismark; la régence; paroles du maréchal de Moltke; seul moyen de vaincre le socialisme. — *Le Congrès:* les invitations; objet politique du Congrès; la situation indiquée par le régicide. — *L'action catholique:* France et Belgique; Suisse, pèlerinage au tombeau du B. Canisius.

6 juin 1878.

Semaine remplie d'évènements et d'émotions, pendant laquelle s'est accentuée plus que jamais la lutte de ces deux Cités dont parle saint Augustin, la Cité du ciel et la Cité de l'enfer. La grande bataille s'est livrée le jour de l'Ascension: d'un côté,

les enfants de Dieu, les adorateurs de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; de l'autre, les fils de Satan, rangés autour de l'homme qui a le plus travaillé pour étendre l'empire du démon, Voltaire ; ceux-là, priant et implorant la miséricorde divine, ceux-ci blasphémant et proférant des paroles de haine. La victoire est restée à Dieu, rendons-en grâce à ce grand Dieu qui n'a pas abandonné la France, rendons-en grâce à la sainte Vierge, qui a intercédé pour nous auprès de son divin Fils.

La bataille était à peine terminée, qu'une nouvelle lumière éclatait à tous les yeux, montrant la nécessité de revenir à la religion, montrant ce qu'on peut attendre de ceux qui, suivant Voltaire, ne veulent plus de religion, plus de culte, plus de Dieu. Une première fois menacé dans sa vie, l'empereur d'Allemagne tombait, dimanche dernier, atteint de plus de trente balles de plomb, et, cette fois, ce n'était pas un misérable ouvrier, c'était un homme jouissant d'une certaine aisance, un docteur des universités allemandes qui avait commis le régicide. Les balles lancées par le fusil du docteur Charles Nobiling prouvaient que l'instruction et la fortune ne sont pas un obstacle au crime ; elles ne font que lui fournir les moyens de réussir.

Chez nous, les organes de la Révolution sont assez embarrassés du régicide qui vient d'épouvanter Berlin. Ils ont essayé d'abord de faire passer l'assassin pour un ultramontain, puis ils ont plaidé la folie. Mais le plus impartial d'entre eux, le *Temps*, a donné des détails qui ne permettent pas à l'opinion publique de s'égarer. « Nobiling, dit une correspondance très-bien infor-« mée que publie ce journal, Nobiling avait rompu, dans ces « derniers temps, *avec toute idée religieuse.* Au point de vue « purement philosophique, *il professait le matérialisme;* au « point de vue politique et social, *le radicalisme le plus outré « et le socialisme.* » Élevé dans la religion protestante, Nobiling n'est donc pas un ultramontain, il n'est même plus chrétien, il est *matérialiste, radical* et *socialiste.*

Au moment où nous écrivons, le régicide est mourant : après avoir commis son crime, il a tenté de se donner la mort, et l'on désespère de le sauver. Mais on a obtenu de lui quelques aveux qui font présumer qu'il y a un complot assez étendu. Après avoir déclaré qu'il n'avait pas de complices, Nobiling est revenu sur ces paroles, et a fait entendre que, s'il avait tiré sur l'empereur, c'est que le sort l'avait désigné. Il appartiendra à la police et à la magistrature de Berlin d'éclaircir cette affaire.

Quant à l'empereur Guillaume, les bulletins officiels présentent sa situation comme satisfaisante, mais on croit que ces bulletins ne disent pas toute la vérité, et la pensée de proclamer régent le Prince impérial semble prouver que la situation est plus grave qu'on ne l'avoue. Mais quelles réflexions doivent faire le vieil empereur et les hommes qui l'entourent! Déjà Guillaume avait reconnu qu'il importe de ranimer le sentiment religieux et de mettre un frein à la prédication de ces doctrines antisociales qui ne reculent pas devant l'assassinat; mais le Reichstag avait refusé d'entrer dans la voie de la répression, et M. de Bismark, si coupable par ses complicités avec la Révolution et par sa persécution dirigée contre les catholiques, avait éprouvé un premier échec qui marquait la fin de sa domination. L'attentat du 2 juin va sans doute changer les dispositions du Reichstag, mais ne sera-t-il pas trop tard? Dans la discussion qui eut lieu le 23 et le 24 mai, les députés catholiques avaient indiqué la vraie cause du mal et démontré que, en dehors de la religion, on ne pourrait y appliquer que de vains palliatifs, et le vieux maréchal de Moltke avait fait entendre ces graves paroles, que devraient méditer tous ceux qui prétendent enrayer et diriger la Révolution en pactisant avec elle :

Que l'on cesse donc une bonne foi de considérer le gouvernement comme une puissance hostile que l'on doit limiter et réduire le plus possible. Donnons-lui la plénitude des moyens dont il a besoin pour protéger tous les intérêts. L'histoire de la Commune de Paris est là pour nous montrer ce que devient un État quaud le gouvernement laisse échapper de ses mains les rênes du pouvoir, quand le pouvoir passe aux masses. La démocratie avait les moyens de réaliser ses idées, d'instituer au moins pour un temps un gouvernement sur son idéal. Eh bien! la Commune n'a rien créé, mais elle a beaucoup détruit. Les comptes rendus basés sur les pièces originales qui nous ont été faits par des plumes françaises nous montrent un abîme de corruption, nous dépeignent des situations et des évènements que nous dirions absolument impossibles si nous ne les avions vus se passer sous nos yeux, devant les regards étonnés de l'armée d'occupation, laquelle aurait eu bientôt fait de mettre un terme à ces choses, si elle n'avait reçu l'ordre d'y assister l'arme au bras.

Messieurs, nos classes travaillantes, même la partie égarée de ces classes, ne songeait certainement pas à amener une situation, des évènements analogues, mais, *dans la voie des révolutions et des renversements, les bons éléments sont toujours rapidement dépassés par les mauvais.* Derrière le modérément libéral, il y en a toujours un autre qui, tout de suite, veut aller beaucoup plus loin. Ç'a été là

en général l'erreur d'un grand nombre de croire qu'ils pouvaient niveler impunément jusqu'à leur niveau et puis arrêter brusquement le mouvement, comme si un convoi de chemin de fer lancé à toute vapeur pouvait subitement faire halte, ce qui casserait certainement le cou à ceux qui s'y trouvent.

Messieurs, derrière les révolutionnaires honnêtes surgissent toujours des êtres obscurs, des figures comme celles de 1848, les professeurs de barricades, les pétroleuses de la Commune de 1871.

Il nous semble que nos honnêtes libéraux pourraient faire profit de ces sages réflexions. Quoi qu'il en soit, l'Allemagne est bien malade, malgré ses victoires, plus malade même que la France, parce qu'elle n'a pas comme nous les millions de propriétaires qui enrayent le mouvement socialiste, et surtout ce fond résistant du catholicisme qui reste le plus solide rempart de notre société. Mais nous sommes malades aussi, et l'on ne voit pas que la forme républicaine soit la plus propre à nous sauver. La Belgique, la Russie, l'Italie ne sont pas moins travaillées par l'esprit révolutionnaire. C'est toute l'Europe qui est malade, parce qu'elle est envahie par l'irréligion et par l'esprit d'indépendance et de révolte. Le régicide du 2 juin ne fait que jeter une plus vive lumière sur une situation déjà bien connue.

Que va faire le Congrès, en face d'une telle situation devant laquelle s'efface en partie la gravité de la question d'Orient ?

Le Congrès est, en effet, aujourd'hui décidé ; c'est le 13 juin que les plénipotentiaires doivent se réunir à Berlin ; les invitations ont été lancées, et les gouvernements invités ont tous répondu affirmativement. Lord Beaconsfield et le marquis de Salisbury doivent représenter l'Angleterre, ce qui montre que M. de Bismark aura affaire à forte partie ; la France sera représentée par M. de Saint-Vallier et par M. Waddington ; le comte Andrassy représentera l'Autriche-Hongrie ; c'est-à-dire que les ministres des affaires étrangères des divers États vont se trouvés réunis à Berlin.

La forme des invitations, identiques pour tous, indique sur quelles bases le Congrès se réunit ; en donnant ici le texte de l'invitation adressée à l'Angleterre et la réponse de cette puissance, nous les ferons suffisamment connaître.

Lord Salisbury a reçu, lundi, 3, la communication suivante de l'ambassadeur d'Allemagne à Londres :

Londres, 3 juin.

Le soussigné, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse, a l'honneur, par ordre de son gouvernement, de porter à la connaissance de Son Excellence le marquis de Salisbury, secrétaire d'État pour les affaires étrangères de Sa Majesté la reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande, impératrice des Indes, la communication suivante :

« En conformité de l'initiative prise par le cabinet austro-hongrois, « le gouvernement de S. M. l'Empereur a l'honneur de proposer aux « puissances signataires des traités de 1856 et de 1871 de se réunir en « congrès à Berlin, pour y discuter les stipulations du traité prélimi- « naire de San-Stefano, conclu entre la Russie et la Turquie. Le gou- « vernement de Sa Majesté, en remettant cette invitation au gouverne- « ment de Sa Majesté britannique, comprend qu'en l'acceptant, le « gouvernement de Sa Majesté britannique consent à admettre la libre « discussion de tout le contenu du traité de San-Stefano, et qu'il est « disposé à y prendre part. Dans le cas de l'acceptation de toutes les « puissances invitées, le gouvernement de Sa Majesté propose de fixer « la réunion du Congrès au 13 de ce mois. Le soussigné, en portant « ce qui précède à la connaissance de Son Excellence, a l'honneur de « lui demander de vouloir bien lui faire parvenir aussitôt que possible « la réponse du gouvernement britannique.

Signé : COMTE DE MUNSTER.

Voici la réponse de lord Salisbury :

Le soussigné, principal secrétaire d'État pour les affaires étrangères de Sa Majesté, a l'honneur d'accuser réception à Son Excellence de la communication qui invite le gouvernement de Sa Majesté à prendre part à un congrès à Berlin, pour la discussion des stipulations du traité préliminaire conclu à San-Stefano entre la Russie et la Turquie. Le soussigné, se référant à la déclaration verbale de Son Excellence que l'invitation a été envoyée dans les mêmes termes aux autres puissances signataires du traité de Paris et apprenant que ces puissances acceptent l'invitation dans les termes énoncés dans la note de Son Excellence, a l'honneur d'informer Son Excellence que le gouvernement de Sa Majesté la Reine sera prêt à prendre part au congrès à la date indiquée.

Signé : SALISBURY.

L'attentat du 2 juin va sans doute élargir la base du Congrès. A Berlin, ce n'est plus l'empereur Guillaume qui règne officiellement, c'est son fils; l'autorité de M. de Bismark est bien ébranlée, et les souverains vont penser qu'il est maintenant beaucoup plus urgent de combattre la Révolution que de se disputer à propos du règlement de la question d'Orient. Si cette situation

contribue à rendre les puissances intéressées plus pressées de s'entendre au sujet de l'Orient, ce sera un bien, et la paix pourra sortir des délibérations du Congrès. Alors il sera plus facile de prendre de sérieuses mesures contre la Révolution qui menace de tout bouleverser. Mais, qu'on ne s'y trompe pas : les mesures les plus rigoureuses, les lois les plus énergiquement répressives ne seront que de vains et impuissants palliatifs, si l'on ne rend pas à la religion la place et l'influence auxquelles elle a droit, bien plus encore dans l'intérêt des peuples et des gouvernements que dans son propre intérêt. « Le socialisme est amalgamé au « matérialisme, a dit très-justement M. Jœrg, député de la « Bavière au Reichstag ; c'est une nouvelle révélation, on ne « peut la combattre que par la religion. Mais pour que la reli- « gion ait des succès dans cette lutte, il faut qu'elle soit libre, « il faut lui rendre l'éducation du peuple. »

Le Congrès présentait un grand intérêt, l'attentat du 2 juin va lui donner une importance bien plus grande encore.

—

Si l'enfer est déchaîné, l'Église, elle aussi, déploie toutes ses forces, et les évènements se chargent de montrer de plus en plus clairement la nécessité de revenir à ses enseignements. Nous avons entendu la voix de Léon XIII, qui nous trace le chemin, qui encourage les catholiques et qui flétrit les entreprises de l'impiété ; nous venons d'assister aux magnifiques manifestations religieuses suscitées par la célébration du Centenaire ; en ce moment, l'assemblée générale de l'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers est réunie à Paris et s'occupe de cette grande question ouvrière dont la solution catholique sera le salut de la société ; nos évêques sont tous à leur poste de combat et font entendre leurs énergiques revendications ; nos frères de Belgique, à la veille de leurs élections législatives, recourent à la prière et agissent vigoureusement ; la Suisse, où l'on a essayé d'introduire le *Kulturkampf*, secoue peu à peu le joug radical, les catholiques ne cessent d'y protester, — avec un succès qui récompense leurs efforts, — contre les injustices dont ils sont l'objet.

Fribourg, qui vient d'avoir d'excellentes élections, dues en grande partie à l'action de la presse catholique, a catholiquement célébré, lundi dernier, 3 juin, le septième centenaire de sa fondation par un pèlerinage national au tombeau du B. Pierre Canisius. Vingt-cinq mille personnes ont pris part à cette magnifique manifestation, au sujet de laquelle nous recevons la communication suivante :

Nos campagnes fribourgoises se sont levées en masse pour cette solennité, à la suite des autorités locales et du clergé. Les pèlerins sont partis de leurs communes respectives en dépit d'une pluie torrentielle. Beaucoup d'entre eux étaient en route à 2 heures du matin. Ils sont arrivés processionnellement à Fribourg qu'ils ont trouvée pavoisée et en fête. La cérémonie a été annoncée par 100 coups de canon. L'office pontifical a été célébré. Dans le cortège on remarquait les membres du gouvernement, des députés, les municipalités; l'évêque était suivi de tout son clergé et des ordres religieux. Plus de 10,000 hommes venaient ensuite, bannières déployées, musiques jouant. Le *Te Deum* a été chanté à la collégiale de Saint-Nicolas.

C'est M. l'abbé Winterer curé de Mulhouse, député au Reichstag, qui a donné le sermon; il a produit la plus vive impression sur l'auditoire.

Après la cérémonie religieuse, le meeting catholique s'est réuni en plein air. Le peuple tout entier a acclamé la lecture de la profession de foi adressée à S. S. Léon XIII et dont voici le résumé : « Nous jurons fidélité à la religion catholique ; nous n'accepterons « jamais les erreurs qui s'intitulent vieilles-catholiques et catholi- « ques-libérales. Nous adhérons entièrement au *Syllabus,* au dogme « de l'infallibilité, à l'Encyclique de Léon XIII. »

Les radicaux ont essayé de provoquer quelque tumulte ; ils ont échoué devant le calme parfait des catholiques.

Voilà un peuple qui ne sera pas la proie du socialisme. Que nos excellents confrères de la *Liberté* de Fribourg reçoivent ici nos félicitations pour la part qu'ils ont prise, avec l'œuvre de Saint-Paul, à cette belle fête nationale et aux élections qui en étaient la préparation !

J. CHANTREL.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

6 juin.

La liquidation de fin de mois a été un nouveau triomphe pour les haussiers ; le Congrès devenant de plus en plus certain, on pouvait s'y attendre; maintenant que le Congrès va décidément s'ouvrir, le monde de la finance va se lancer de plus en plus dans l'optimisme, malgré la gravité de la situation que révèle l'attentat du docteur Nobiling.

Hier, le 3 0/0, le 4 1/2 et le 5 sont restés respectivement à 75,67, à 99,45 et à 111,17.

Malheureusement les nouvelles des champs ne sont pas aussi bonnes que celles du Congrès. On essaye d'obtenir de la baisse sur les

marchés en invoquant le bel aspect des récoltes et les envois annoncés des céréales des pays exportateurs. Mais la continuité des pluies devient assez menaçante pour inspirer des doutes sérieux sur les rendements de la prochaine récolte, et la qualité de plus en plus faible des blés indigènes mis en vente sur les marchés rend leur baisse plus apparente que réelle. En somme, en prenant la moyenne des marchés, et en tenant compte de ses basses qualités prédominantes dans les grains mis en vente, on constate que les prix restent sans variation. La question de la hausse et de la baisse est maintenant subordonnée à la manière dont va se comporter la végétation pendant le mois de juin et la première quinzaine de juillet.

La vigne aussi commence à se plaindre; on craint la coulure. Espérons que les prévisions des météorologistes, qui nous annoncent l'arrivée prochaine du beau temps, se réaliseront, et que le mal ne deviendra pas trop grand.

A. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

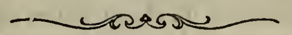
38. **Aux Antilles,** par Victor Maignan; in-12 de xvi-344 pages, avec huit gravures; Paris, 1878, chez E. Plon et Cie.

Les Antilles sont certainement un des points du monde les plus intéressants. Au point de vue pittoresque, la nature a prodigué dans la configuration de leur sol ses aspects les plus grandioses, et dans leur féconde végétation, ses ressources les plus abondantes et les plus délicates. En outre, cet archipel a été le théâtre des luttes sociales les plus passionnées et les plus sanglantes, et comme les principales puissances de l'Europe y sont représentées par diverses îles plus ou moins grandes, il est, sur une étendue relativement restreinte, une sorte d'exposition internationale, où l'on voit l'œuvre diverse de chaque métropole, où l'on peut constater les résultats plus ou moins satisfaisants de chaque système. « Cet examen, dit l'auteur, n'est assurément pas fait pour satisfaire la fierté française; mais il m'a semblé du devoir d'un Français d'avouer ce qui est, attendant de qui le peut, que dis-je? de qui le doit, les réformes nécessaires. » On peut donc dire que c'est ici un livre de bonne foi. Nous ajoutons que c'est un livre écrit avec une parfaite connaissance du sujet, avec l'intérêt que met dans ses récits un voyageur qui voit les choses par lui-même. L'auteur décrit d'une manière vivante, et fait vivre devant le lecteur cette riche nature qu'il admire, ces populations si différentes des nôtres; il indique le bien et le mal, et il s'arrête à cette conclusion qui résume bien le livre : « Certainement une belle nature enchante, mais elle n'inspire, à mon sens, que des extases trop vagues. Vive l'Europe qui, par ses monuments, ses statues, ses tableaux, démontre que l'homme s'avance à la recherche du beau idéal, et qu'il a déjà réussi, grâce à quelques rares hommes de génie, sinon à l'apercevoir, au moins à le soupçonner entre deux chefs-d'œuvre! »

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, Soussens et Cie, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES



CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

L'*attentat et le Congrès :* dangers du socialisme; paroles de Carlyle et de Liebknecht; dissolution du Reichstag; position difficile du prince Bismark. — *La suppléance de l'Empire :* actes officiels. — *Élections belges :* défaite des catholiques; fautes du catholicisme libéral. — *Une élection académique :* succession de MM. Thiers et Claude Bernard; plaidoyer d'un catholique pour un libre-penseur. — *Fin de la session législative :* déchéance du Sénat; prochaines élections. — *Faits divers :* mort du roi Georges V; le nouvel évêque de Beauvais, etc.

13 juin 1878.

L'attentat et le Congrès.

Le congrès qui portera dans l'histoire le nom de *Congrès de Berlin* se réunit aujourd'hui même dans la capitale de la Prusse ; on ne doute pas que le prince de Bismark n'en soit nommé le président, mais la situation du chancelier est bien différente de ce qu'elle était avant les attentats qui viennent d'épouvanter l'Allemagne. Avant, le chancelier de l'Empire allemand, sûr de la confiance de son maître, était le véritable empereur ; il ne régnait pas, mais il gouvernait, s'appuyant à la fois sur la popularité de Guillaume et sur le prestige que lui avaient donné les succès de sa politique. Mais voici que le souverain qui reste toujours empereur, a délégué, au moins pour quelques semaines, le soin des affaires à son fils, le Prince impérial, Frédéric-Guillaume, qui passe pour n'aimer pas plus la politique du chancelier que ne l'aime l'impératrice Augusta ; voici que l'opinion publique se rappelle les complaisances du chancelier pour le parti socialiste, qu'il favorisait au dehors et dont il ne refusait pas de se servir au dedans pour tenir ses adversaires en échec, et cela lui donne une position bien moins solide qu'auparavant, de sorte qu'il ne peut plus compter devenir l'arbitre du Congrès, comme il était encore naguère l'arbitre de l'Europe, sur laquelle il semblait pouvoir à son gré déchaîner les horreurs de la guerre ou répandre les bienfaits de la paix. Le revolver de Hœdel et le fusil de Nobiling ont produit ce changement, en révélant une situation sur laquelle il n'est plus possible maintenant de se faire d'illusions.

En 1877, les curés d'Italie adressèrent au Parlement une protestation contre la spoliation du clergé et des paroisses, spoliation qui était proposée par une loi. « Pendant que le socialisme, « disaient-ils, cherche à faire irruption, les curés, fidèles à leur « devoir, en arrêtent, autant qu'il dépend d'eux, le funeste essor; « mais comment pourraient-ils l'arrêter, si la conversion (c'est-à-« dire la spoliation) des biens paroissiaux, qui est la mise en « pratique du socialisme, était approuvée? » Les curés d'Italie montraient ainsi que le socialisme, qui menace les gouvernements, est le fait même de ces gouvernements, qui détruisent la propriété en s'emparant des biens de l'Église. Ce qu'ils disaient, les curés catholiques de la Prusse ne pouvaient-ils pas le dire à aussi juste titre au gouvernement de ce pays, qui, en établissant ce qu'il appelle le *Kulturkampf* contre le catholicisme, détruisait par cela même l'un des plus puissants obstacles à l'invasion de ce socialisme qui vient de se signaler par deux criminels attentats commis à quelques jours d'intervalle? L'État allemand a jeté les évêques en prison et en exil, fermé les couvents et les pensionnats catholiques, expulsé les jésuites et les autres ordres religieux, chassé de leurs paroisses des centaines de prêtres, privé ainsi les multitudes, même dans les régions industrielles, des secours spirituels et de la parole de Dieu; croit-il que cela puisse se faire impunément?

On peut dire que la persécution contre l'Église catholique et les progrès du socialisme sont deux faits corrélatifs; c'est le rapport de l'effet à la cause; combattre le catholicisme, qui conserve seul le christianisme vivant et efficace, c'est travailler au profit de la force et du nombre contre le droit, c'est pousser le peuple dans les bras du socialisme. L'écrivain anglais Carlyle, qu'on a surnommé le de Maistre protestant, a montré vigoureusement, dans une page que nous allons citer, que la religion, — et pour nous c'est la religion catholique, — peut seule arrêter cette dissolution de la société où conduit le socialisme.

Le fait est, s'écrie-t-il, que nous avons oublié Dieu; nous avons tranquillement fermé les yeux à la source éternelle des choses, et nous les avons ouverts à l'apparence et à la fiction. Nous croyons tranquillement que cet univers est au fond un grand *peut-être* inintelligible; à l'extérieur, la chose est assez claire: c'est un enclos à bétail et une maison de correction fort considérable, avec des tables de cuisine et des tables de restaurant non moins considérables, où celui-là est sage qui peut trouver une place! Toute la vérité de cet

univers est incertaine. Il n'y a que le profit et la perte, le pudding et son éloge qui soient et restent visibles à l'homme pratique. Il n'y a plus de Dieu pour nous! Les lois de Dieu sont transformées en principes du *plus grand bonheur possible,* en expédients parlementaires; le ciel ne dresse sa coupole au-dessus de nous que pour nous fournir une horloge astronomique, un but aux télescopes de Herschel, une matière à formules, un prétexte à sentimentalités. *Voilà véritablement la partie empestée, le centre de l'universelle gangrène sociale qui menace toutes les choses modernes d'une mort épouvantable.* Pour celui qui veut y penser, c'est là le mancenillier avec sa souche, ses racines et son pivot, avec ses branches déployées sur tout l'univers, avec ses exsudations maudites et empoisonnées, sous lequel le monde gît et se tord dans l'atrophie et l'agonie. Vous touchez le foyer central de nos maux, de notre terrible nosologie de maux, quand vous posez votre main là... Il n'y a plus de religion; il n'y a plus de Dieu! *L'homme a perdu son âme et cherche en vain le sel antiputride qui empêchera son corps de pourrir.* C'est en vain qu'il emploie les meurtres des rois, les bills de réforme, les révolutions françaises, les insurrections de Manchester. Il découvre que ce ne sont point des remèdes. L'ignoble éléphantiasis est allégée pour une heure, et sa lèpre reparaît aussi âpre et aussi désespérée l'heure d'après.

..... La formidable masse du prolétariat, livrée aux chances de l'industrie, poussée par les convoitises, précipitée par la faim, oscille entre les frêles barrières, qui craquent; nous approchons de la débâcle finale, qui sera l'anarchie ouverte, et la démocratie s'y agitera parmi les ruines, *jusqu'à ce que le sentiment du divin et du devoir ait fondé un gouvernement basé sur des réalités vivantes*, au lieu de Constitutions de papier, posant en principe que pour découvrir le vrai et le bien, il n'y a qu'à faire voter quelques millions d'imbéciles.

Ce que voyait Carlyle, les socialistes le voient eux-mêmes, et ils le proclament. C'est l'un de leurs chefs, Liebknecht, qui disait, au mois de septembre dernier, au congrès socialiste de Gand :

Heureusement, en même temps que Bismark nous poursuit, *il poursuit aussi les ultramontains,* et ainsi *il travaille pour nous.* Les ultramontains nous disputaient avec avantage l'esprit des peuples : *le chancelier lui-même nous délivre de cet ennemi.* Aussi on voit le résultat : en 1871, nous obtenions (aux élections) 140,000 voix; en 1877, *après quatre ans de lutte civilisatrice contre l'ultramontanisme,* nous en recueillons 600,000.

Ces paroles sont assez claires, elles retombent sur le prince de Bismark comme une formidable accusation. Le chancelier et les autres fauteurs du Kulturkampf comprendront-ils les fautes qu'ils ont commises et reviendront-ils à une conduite plus juste à l'égard

des catholiques ? Nous n'oserions l'espérer ; ils se croiront peut-être assez forts pour combattre à la fois l'Église, seul obstacle au socialisme, et le socialisme qui les effraie, et ils s'arrêteront à des mesures législatives qui ne sont que d'impuissantes barrières contre l'invasion qu'ils veulent prévenir. M. de Bismark est déjà entré dans cette voie des mesures insuffisantes, en soumettant, dans les termes suivants, au Conseil fédéral la dissolution du Reichstag, en qui il n'a plus confiance :

Berlin, 6 juin.

La constatation des dangers qui menacent l'État et la société par le mouvement d'une opinion qui méprise toute loi morale et judiciaire avait amené les gouvernements fédérés, à la suite de l'attentat du 11 mai contre l'Empereur, à présenter au Reichstag le projet d'une loi combattant les débordemens démocratiques-socialistes.

Le Reichstag a rejeté ce projet.

Entre-temps, un nouvel attentat pervers contre Sa Majesté l'Empereur est venu de nouveau apporter la preuve accablante de l'extension qu'ont prise ces opinions et combien facilement elles peuvent s'élever jusqu'au crime.

De nouveau et d'une manière plus sérieuse encore le gouvernement se pose la question : Quelles sont les mesures à prendre pour la protection de l'État et de la Société ?

En présence de l'attentat du 2 de ce mois, la responsabilité des gouvernements fédérés, en ce qui concerne le maintien de l'ordre légal, ne serait plus couverte par la présentation du projet de loi présenté auparavant au Parlement.

Le gouvernement royal prussien, du moins, est d'avis qu'il est nécessaire dès maintenant de dépasser la voie législative dans le sens qui était indiqué par ce projet.

D'après l'attitude que la majorité du Parlement a prise en ce qui concerne le projet de loi cité, il n'y a pas lieu de compter que la présentation à nouveau de ce projet ou bien d'un autre reposant sur les mêmes bases, peu de temps après le rejet du premier, le Parlement allemand étant composé absolument de la même manière, obtienne un meilleur résultat.

Dans ces circonstances, il semble utile de procéder à de nouvelles élections par la dissolution du Parlement.

Le gouvernement royal prussien croit d'autant plus devoir appuyer cette mesure qu'il a des doutes fondés sur le sens dans lequel certains orateurs du Reichstag ont promis un appui éventuel en cas de présentation de nouveaux projets.

Le gouvernement n'est pas d'avis que la mesure des libertés que les lois existantes accordent ait besoin de restrictions dans sa totalité.

Le gouvernement ne considère pas comme juste, ni même utile de se servir des mesures de sûreté qu'il poursuit pour frapper aussi d'autres aspirations que celles par lesquelles la législation existante est en danger; le gouvernement croit que ce sont justement les aspirations de la démocratie sociale qui rendent les mesures de défense nécessaires et que c'est contre la démocratie sociale qu'il faut agir.

Le soussigné, se basant sur l'article 24 de la Constitution, a donc l'honneur de présenter la proposition suivante :

Plaise au Conseil fédéral de décider la dissolution du Reichstag.

Le Conseil fédéral a accordé au Chancelier de l'Empire la mesure qu'il demandait. Le Reichstag est donc dissous; il y aura de nouvelles élections, pour l'heureux succès desquelles le prince de Bismark compte sur les dispositions actuelles des populations allemandes. Avec une forte majorité, on pourra porter des lois sévères contre le socialisme, il n'y aura plus qu'à savoir quel effet elles produiront.

Nous apprenons au dernier moment que ces élections auront lieu le 30 juillet.

Il est difficile que les plénipotentiaires réunis au Congrès ne s'occupent pas de cette situation, et l'on dit que le gouvernement allemand a déjà fait des ouvertures à ce sujet aux autres puissances. Quoique M. Waddington ait déclaré à la Chambre des députés, comme on le verra plus loin, que le Congrès n'aura d'autre objet à discuter que le traité de San-Stefano, les circonstances et les préoccupations sont telles, qu'on ne pourra probablement pas s'en tenir à ce programme. En 1856 aussi, on ne devait s'occuper que de la question d'Orient, et la question romaine fut interdite au Congrès de Paris au profit de la Révolution; il ne serait pas impossible qu'en 1878 la question du socialisme fût à son tour, introduite au Congrès de Berlin contre la Révolution. Le discours du Saint-Père, que nous reproduisons plus loin, vient à propos dire aux plénipotentiaires et aux gouvernements, — qui ne l'écouteront sans doute pas, pour leur malheur et pour le nôtre, — quel serait le moyen de combattre efficacement la Révolution et de rétablir en Europe l'ordre qui n'y existe plus.

La suppléance de l'Empire.

Nous publions ici les trois pièces qui ont donné au Prince impérial d'Allemagne la *suppléance* du gouvernement, jusqu'à ce que l'empereur Guillaume, dont la guérison semble s'avancer ra-

pidement, puisse reprendre la direction des affaires. On remarquera que le gouvernement allemand a évité de recourir à une *régence*, qui aurait rendu nécessaire le concours du Parlement. Les pièces suivantes ont été publiées le 6 juin dans le *Moniteur officiel* de l'empire allemand :

I

Au Prince Impérial de l'Empire allemand et Prince Royal de Prusse.

« Berlin, le 4 juin.

« Étant, par suite de mes blessures, momentanément hors d'état « de donner les signatures nécessaires, et devant, d'après l'avis de « mes médecins, pour ne pas gêner ma guérison, m'abstenir de toute « occupation sérieuse, je viens charger Votre Altesse Impériale et « Royale, et fils chéri, de me remplacer, pendant la durée de mon « empêchement, dans la direction suprême des affaires du gouverne- « ment.

« J'invite, par conséquent, Votre Altesse Impériale et Royale, et « fils chéri, à prendre les mesures nécessaires à cet égard. »

Appelés par ordre, nous chefs du cabinet civil et militaire, soussignés, certifions que S. M. l'empereur et roi a, en notre présence, après en avoir pris connaissance, formellement approuvé l'ordonnance ci-dessus, et en a ordonné l'exécution et la publication par le chancelier de l'empire et le président du conseil des ministres, qui étaient présents.

Signé : de Wilmoski, d'Albedyll, prince de Bismarck, comte de Stolberg, Leonhardt, Falk, de Kamecke, Friedenthal, de Bulow, Hofmann, comte Eulenbourg, Maybach, Hobrecht.

II

Au Chancelier de l'Empire.

Je vous communique ci-joint l'ordre qui m'a été adressé par S. M. l'empereur et roi, en vous chargeant de le faire publier par le *Moniteur officiel de l'Empire*, ainsi que la présente proclamation :

« C'est ma ferme volonté de remplir la suppléance dont m'a chargé « S. M. l'empereur et roi, et que j'ai acceptée, en observant stricte- « ment la Constitution et les lois, suivant les principes, qui me sont « bien connus, de S. M. l'empereur, mon père et seigneur.

« Berlin, le 5 juin 1878.

« *Signé :* Frédéric-Guillaume,
« *Prince impérial.* »

III

Au Ministère d'État.

La même communication est faite au ministère de l'État prussien; elle porte la signature du Prince Royal et le contre-seing de tous les ministres, savoir : MM. de Bismarck, comte de Stolberg, Leonhardt, Falk, de Kamecke, Friedenthal, de Bulow, Hofmann, comte Eulenbourg, Maybach, Hobrecht, avec l'invitation de la faire publier par le *Bulletin des Lois.*

Élections belges.

Nous avons dit que des élections devaient avoir lieu, le 11 juin, en Belgique. Ces élections avaient pour but, conformément à la constitution belge, de renouveler par moitié le Sénat et la Chambre des représentants, et d'élire, en plus, 4 sénateurs et 8 députés pour des sièges nouvellement créés. La lutte a été fort vive; le résultat a trompé les espérances des catholiques, qui ont perdu plusieurs sièges au Sénat et à la Chambre, de sorte que l'on compte pour le parti libéral 6 voix de majorité au Sénat et 10 voix à la Chambre des représentants. Ces chiffres sont peut-être exagérés, mais il est certain que les catholiques sont aujourd'hui en minorité dans le Parlement belge.

C'est la chute du ministère catholique, qui est au pouvoir depuis de longues années, et c'est l'avènement d'un ministère libéral. Or, en Belgique, le libéralisme répond au radicalisme français, avec ses deux nuances, l'une opportuniste et moins emportée, l'autre qui veut aller tout de suite jusqu'au bout. La Belgique, qui avait déjà fait l'expérience d'un ministère libéral, va donc recommencer cette expérience; nous souhaitons qu'elle ne la mène pas trop loin; mais nous devons remarquer que le parti libéral s'est montré, dans ces derniers temps, très-favorable à la politique prussienne, tandis que le parti catholique conservait un esprit plus national.

Quant au ministère catholique qui vient de succomber, nous ne saurions nous étonner de sa chute. M. Malou et ses collègues semblaient croire qu'ils n'étaient au pouvoir que pour tenir la balance égale entre le bien et le mal; ils auraient craint de donner la prépondérance à leur opinion, quoique la volonté du pays eût nettement demandé une politique catholique. Ils étaient catholiques comme simples particuliers, ils craignaient de l'être comme hommes publics, et, en plus d'une circonstance,

on a pu se demander si un ministère libéral eût été plus funeste aux intérêts catholiques. C'étaient, si l'on nous permet cette comparaison avec certains de nos hommes politiques, c'étaient des *hommes du 16 mai,* croyant qu'il faut accorder au bien et au mal, à la vérité et à l'erreur une égale liberté, afin que le mal et l'erreur, lorsqu'ils sont au pouvoir, laissent à leur tour la liberté au bien ou à la vérité, comme si cela s'était jamais vu, comme si le mal et l'erreur, par cela seul qu'ils sont ce qu'ils sont, n'étaient pas les ennemis du bien et de la vérité. L'expérience du catholicisme libéral n'a pas réussi en Belgique; puisse au moins la chute actuelle être une leçon profitable pour l'avenir!

Quant aux catholiques belges, nous les connaissons: leur échec du 11 juin ne les découragera pas, et ils ne tarderont pas, grâce aux fautes de leurs adversaires, à regagner le terrain qu'ils viennent de perdre.

Une élection académique.

Pendant que les élections politiques occupent la Belgique, une élection académique tient notre monde littéraire en suspens et prend lui-même les proportions d'un évènement politique. Il s'agit de remplacer à l'Académie française M. Thiers et M. Claude Bernard. Deux candidats, MM. Renan et Wallon, se disputent le fauteuil de Claude Bernard; deux autres, MM. Taine et Henri Martin, celui de Thiers.

Dans ces quatre candidats, nous ne voyons qu'un catholique, M. Wallon, l'infortuné père de la République, mais l'historien qui a su rendre à Jeanne d'Arc l'hommage que lui doit tout patriote français, tandis que son concurrent n'a acquis sa renommée que par un livre où il nie la divinité de Jésus-Christ et rapetisse autant qu'il le peut l'adorable figure du Sauveur. Il y a, dans l'Académie, un écrivain distingué, qui ne craint pas de se dire catholique, M. de Sacy. Nos lecteurs vont croire que M. de Sacy est favorable à la candidature de M. Wallon et repousse celle de M. Renan. Ils seraient dans une grave erreur. On est catholique pour son compte particulier, mais, comme académicien, on n'a pas de religion, ou plutôt, parce qu'on en a une, on doit, afin de montrer la largeur de son esprit, voter pour un ennemi de la religion contre un coreligionnaire. Et c'est ce qu'a fait M. de Sacy, « un chrétien convaincu et pratiquant, » remarque le *Temps,* en revendiquan

devant l'Académie le respect de la libre pensée et en rappelant à ses collègues qu'ils ne peuvent hésiter à nommer M. Renan, après que l'Académie a admis dans son sein Montesquieu, Voltaire, d'Alembert et Fontenelle. A quoi servirait-il, en effet, d'être catholique, si ce n'était pour s'attirer les compliments des ennemis de sa religion et de son Dieu et pour travailler en faveur de ceux qui combattent les croyances auxquelles on est attaché ? Tel est le catholicisme libéral. L'élection n'est pas faite au moment où nous écrivons, mais nous parierions pour le succès de M. Renan.

Entre M. Henri Martin et M. Taine les dieux sont partagés : 17 voix pour, 17 voix contre ; il n'y a qu'une voix qui ne s'est pas prononcée, celle de M. le duc d'Aumale, appelé ainsi à donner la victoire à M. Martin ou à M. Taine. La *République française* se prononce hautement pour le premier ; il paraît que l'Académie française commettrait un crime de lèse-patriotisme et de lèse-république, si elle admettait dans son sein un libre-penseur qui n'est pas inféodé aux passions révolutionnaires et qui vient d'écrire sur la Révolution un livre dans lequel les révolutionnaires de 89 et de 93 ne jouent pas un trop beau rôle. Nous verrons quelle sera la décision du prince dont la voix peut faire pencher la balance.

Fin de la session législative.

En attendant, nous sommes débarrassés pour quelques mois des discussions parlementaires. Les Chambres françaises ont terminé hier, 12 juin, leur session, et se sont ajournées au 28 octobre. Régulièrement et constitutionnellement, comme elles ont siégé cinq mois, c'est un décret présidentiel qui aurait dû prononcer la clôture de la session, et la session extraordinaire d'automne aurait été ouverte par un autre décret. Mais une Chambre des députés ne l'entend pas ainsi. Visant à établir la convention et à annuler complètement le pouvoir présidentiel, elle veut, en attendant qu'il n'y ait plus de Sénat, que la session soit permanente. Ainsi, il n'y a pas de clôture à proprement parler, il n'y a qu'un ajournement, et les présidents des Chambres peuvent à tout moment les convoquer, s'ils le jugent à propos.

Le ministère a naturellement consenti à ce nouvel accroc fait à la Constitution ; le Sénat a eu la faiblesse de céder à son tour ;

il semble que cette assemblée veuille hâter le moment où elle aura perdu toute raison d'être.

Les députés et les sénateurs vont donc se reposer pendant quatre mois; mais ce repos ne sera pas inactif, du moins pour le parti révolutionnaire, et des élections prochaines vont fournir un nouvel aliment aux discussions et aux agitations politiques. La Chambre des députés a prononcé 66 invalidations; sur ces 66, il en reste 22 qui n'ont pas encore été régularisées par le suffrage universel; comme la mort vient de faire deux nouveaux vides, ce sont 24 collèges électoraux qui vont être convoqués. Cette convocation est dès aujourd'hui fixée au 7 juillet prochain.

Faits divers

Le roi de Hanovre, Georges V, est mort hier, 12 juin, à Paris, où il résidait habituellement depuis que la Prusse l'avait dépouillé de ses États. Né le 27 mai 1819, le roi de Hanovre avait succédé à son père le 18 novembre 1851; il avait cessé de régner en 1866, mais il n'a jamais accepté sa déchéance et a noblement protesté contre la violence dont il était la victime. Il était protestant. On sait qu'il était aveugle; la culture de la musique était une des distractions qu'il préférait pour chasser l'ennui que lui apportait son infirmité.

—

L'évêque de Beauvais est enfin nommé. Le ministre de l'instruction publique et des cultes a adressé cette lettre aux Vicaires capitulaires :

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que M. le Président de la République vient, sur ma proposition, de nommer M. l'abbé HASLEY, curé de Saint-Ouen, à Rouen, à l'évêché de Beauvais.

Cet ecclésiastique était désigné au choix du Gouvernement par les témoignages les plus dignes de sa confiance. — S. Em. Mgr le cardinal-archevêque de Rouen, notamment, a porté sur son mérite, ses vertus sacerdotales, son expérience, son caractère, les appréciations les plus flatteuses.

J'ai donc tout lieu de croire que cette nomination rencontrera une approbation unanime, et que M. le Président de la République ne pouvait nommer un prélat plus digne de continuer la mission et les œuvres de Mgr Gignoux.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre de l'instruction publique et des Cultes,

A. Bardoux.

—

Par l'organe de S Em. le cardinal Monaco La Valletta, son vicaire général, le Souverain Pontife a fait savoir aux différents chapitres de Rome, ainsi qu'aux collèges de la prélature et à tout le clergé, qu'il désire vivement que les catholiques s'organisent pour concourir aux élections administratives ou municipales et que le clergé soit le premier à donner l'exemple de cet utile concours. Le Souverain-Pontife a jugé dans sa haute sagesse qu'une telle détermination était d'autant plus nécessaire que, tout récemment, comme on sait, le conseil municipal de Rome a aboli l'instruction religieuse dans les écoles. On sait d'ailleurs que, sous le pontificat de Pie IX, le concours aux élections susdites était déja conseillé comme un moyen des plus efficaces pour donner un point d'appui aux œuvres d'action et de réparation chrétiennes.

—

Mgr l'évêque de Soissons vient de publier le programme d'une assemblée provinciale des Œuvres catholiques, à Soissons, pour les diocèses de Reims, Amiens, Beauvais, Châlons et Soissons, du 10 au 12 juillet 1871, à laquelle prendront part Mgr l'archevêque de Reims et NN. SS. les évêques de la province. Ce premier pas dans la direction des œuvres ouvrières par NN. SS. les évêques sera, nous l'espérons, décisif. Les laïques ne sauraient entrer plus particulièrement dans les vues de Léon XIII qu'en plaçant leur activité charitable sous la garde et la conduite des vénérables chefs des diocèses. D'ailleurs, les besoins moraux d'une contrée ne sont pas les mêmes que ceux d'une province éloignée, et les assemblées régionales, diocésaines même, produiront des fruits plus sérieux et plus immédiats que les congrès généraux.

—

Il est question d'ériger une statue à l'abbé Brydaine, célèbre orateur du dernier siècle. Une souscription vient d'être ouverte ; Mgr Besson, évêque de Nîmes, y figure en tête.

L'abbé Jacques Brydaine était né dans la paroisse de Chusclan, doyenné de Bagnols (Gard), en 1701. Il a été le missionnaire le plus célèbre du dix-huitième siècle. Il se faisait facilement entendre de dix mille personnes. Il opéra de nombreuses conversions. Massillon a dit de lui : Il eût effacé tous les orateurs, si une heureuse culture eût perfectionné ses dons naturels. Il mourut en 1767.

J. Chantrel.

LE CONGRÈS DE BERLIN

Le but officiel du Congrès de Berlin est l'examen et la révision, dans l'intérêt général, du traité de San Stefano, révision d'où l'on tâchera de faire sortir le règlement de la question d'Orient; à côté des délibérations relatives au traité, il paraît aujourd'hui difficile que les plénipotentiaires ne s'occupent pas de ce qui fait aujourd'hui l'objet de toutes les préoccupations, et que l'attentat dont l'empereur d'Allemagne vient d'être la victime n'introduise pas ce qu'on peut appeler la question révolutionnaire, la question du socialisme et de l'Internationale, ne pouvons-nous pas ajouter la question de la franc-maçonnerie, quoique la victime du docteur Nobiling occupât un des plus hauts grades dans la secte?

La France a été convoquée au Congrès avec toutes les autres puissances signataires du traité de Paris. La situation délicate où elle se trouve, situation rendue plus délicate encore par la forme actuelle de son gouvernement et par la licence donnée à la prédication des doctrines les plus anti-sociales, faisait désirer de savoir dans quelles dispositions les plénipotentiaires de la France se rendraient à ce Congrès. Une déclaration du gouvernement devenait donc, sinon nécessaire, au moins utile; M. Léon Renault se chargea, sans aucun doute d'accord avec le ministre des affaires étrangères, de faire une interpellation qui amènerait une déclaration et un vote de la Chambre des députés. L'interpellation a eu lieu dans la séance du vendredi 7 juin; nous reproduisons le compte-rendu *in extenso* de la discussion, et nous ne faisons pas difficulté d'avouer que l'attitude prise par notre gouvernement est sage, tout en regrettant que la France, à cause des incertitudes de sa situation politique, ne puisse pas faire entendre un langage plus ferme et soit obligée de se renfermer dans une neutralité qui ressemble trop à l'impuissance.

M. Léon Renault. — Je n'ai ni à développer ni à justifier longuement l'interpellation que j'ai déposée au nom d'un grand nombre de mes amis et au mien.

La session du Parlement est sur le point de se terminer; d'ici à

quelques jours, les représentants du pays seront séparés, et, précisément au même instant, les représentants des grandes puissances sont appelés par le gouvernement allemand à se réunir en Congrès à Berlin.

La France a reçu une invitation d'assister au Congrès, elle l'a acceptée. De graves intérêts seront agités par les représentants de l'Europe. Des questions seront discutées qui pourraient devenir redoutables si elles n'étaient traitées dans un esprit élevé, humain, résolûment pacifique.

Dans cette occurrence, il a paru à un grand nombre de représentants du pays que c'était un devoir de demander au Cabinet quelle politique la France recommanderait et pratiquerait dans le Congrès.

Nous avons pensé qu'en adressant cette question au Cabinet nous ne faisions que répondre à un désir naturel, légitime de M. le ministre des affaires étrangères. (Très-bien ! bien !), car dans une séance précédente il a annoncé qu'avant la séparation de la Chambre il lui expliquerait quelle avait été la politique pratiquée depuis l'avènement du Cabinet du 14 décembre ; et il a déclaré à l'avance, connaissant nos sentiments, que les explications qu'il apporterait à cette tribune s'accorderaient avec les désirs, les vœux de la Chambre et du pays. (Très-bien ! très-bien !)

La France veut la paix pour elle-même ; elle la souhaite pour toutes les puissances de l'Europe. (Applaudissements.)

Elle est convaincue que la neutralité est la garantie des grands intérêts qui lui tiennent à cœur. Nous serons plus convaincus encore, lorsque nous aurons entendu M. le ministre dire que le Cabinet du 14 décembre n'exercera l'action de la France qu'en faveur de la paix et que la neutralité de la France sera absolument respectée et sauvegardée dans la situation actuelle de l'Europe et dans le Congrès qui va s'ouvrir. (Applaudissements.)

M. le Président. — La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Waddington, ministre des affaires étrangères. — Messieurs, la Chambre se souvient que le 9 mai dernier, à la suite d'une question qui m'avait été adressée par l'honorable M. Dréolle, j'avais pris l'engagement d'exposer à la Chambre, avant la fin de la session, ce qu'avait été la conduite du Cabinet dans nos relations extérieures depuis son avènement au pouvoir. Je suis heureux aujourd'hui, heureux pour moi, heureux pour le Cabinet dont j'ai l'honneur de faire partie, de pouvoir tenir la promesse que j'ai faite le 9 mai dernier.

Cette tâche, Messieurs, me sera d'autant plus facile, et j'aborde cette tribune avec d'autant plus de confiance qu'après les paroles qui viennent de tomber de la bouche de l'honorable

M. Renault, après les paroles qui ont été prononcées hier par l'honorable M. Dréolle, j'ai la conviction profonde que sur tous les bancs de cette Chambre, lorsqu'il s'agit des intérêts et de la dignité de la France, il n'y a qu'une seule voix et que tous les cœurs battent à l'unisson. (Très-bien ! très-bien !)

Messieurs, vous vous souvenez qu'au milieu de l'hiver dernier, de graves événements s'étaient passés dans la péninsule des Balkans. Après une longue et vaillante résistance, les troupes ottomanes avaient dû capituler dans les lignes de Plewna, et au milieu de l'hiver, au moment où l'Europe s'attendait à une suspension des hostilité, l'armée russe, au prix d'efforts héroïques, traversait la chaîne des Balkans et se répandait dans les plaines de la Roumélie.

A partir de ce moment, le sort de la guerre fut à peu près décidé. Une marche rapide amena bientôt les forces russes à Andrinople, et, peu de temps après, elles étaient aux portes de Constantinople.

Il se produisit alors en Europe, et surtout en Angleterre, une grande émotion ; et, pendant quelque temps, on put craindre que l'agitation qui s'était manifestée et qui se manifestait encore dans ce pays n'amenât un conflit direct entre lui et la Russie.

Quelle était alors la situation de la France ? quel était le devoir du Gouvernement francais ?

La France avait un intérêt capital au maintien de la paix. Elle se préparait à entreprendre de grands travaux pacifiques, à commencer une œuvre considérable de communications intérieures, un vaste réseau de chemins de fer. Elle avait décidé qu'elle allait reconstruire ses écoles, agrandir ses facultés, ses centres d'enseignement de toute espèce; elle était résolue à imprimer à l'instruction à tous les degrés une impulsion vigoureuse; elle était résolue à faire tous les sacrifices nécessaires pour la réalisation de ces grandes œuvres; elle était au milieu de la réforme de ses institutions militaires; elle était donc absorbée par une foule de travaux de longue haleine qui lui faisaient désirer au-dessus de tout le maintien de la paix, d'une paix durable et prolongée. En outre, il y avait cette année une cause particulière qui faisait souhaiter tout spécialement à la France la conservation de la paix générale, c'était l'œuvre de l'Exposition universelle.

La France avait convié l'Europe entière à venir chez elle, et,

pour que les nations pussent répondre à son appel, il importait que rien ne vînt inquiéter ou troubler les intérêts généraux de l'Europe.

C'est dans cette situation que nous nous sommes trouvés, lorsque nous avons dû donner notre avis sur les graves questions qui s'agitaient en Europe.

Dès le principe, le gouvernement français a adopté une ligne de conduite dont il ne s'est pas écarté depuis l'ouverture des négociations pour la réunion du Congrès; le Gouvernement n'a jamais cessé de tenir le même langage amical à Londres et à Saint-Pétersbourg, conseillant simultanément aux deux cabinets d'éviter tous les froissements d'amour-propre national, tout ce qui pouvait aggraver la situation et provoquer prématurément un conflit en Orient. Je suis heureux d'ajouter que nous avons été écoutés.

Un peu plus tard, Messieurs, au mois de février dernier, le gouvernement de l'Autriche-Hongrie prit l'initiative d'une invitation au Congrès. Cette invitation fut immédiatement acceptée par nous, et notre acceptation était la conséquence naturelle de l'ordre d'idées dans lequel nous nous étions placés, au point de vue des intérêts manifestes de la France.

Il était évident que, pour assurer à l'Europe le bienfait de la paix, un Congrès était un des moyens les plus efficaces et que, quand même il ne devrait pas atteindre le but, il était absolument nécessaire de l'essayer.

Nous avons donc accepté l'invitation sans retard et sans la moindre hésitation; seulement notre acceptation était subordonnée à cette double condition: d'abord que toutes les puissances signataires du traité de 1856 seraient représentées au Congrès, et en second lieu, — et c'était là le point important, — qu'on ne discuterait au Congrès que des questions qui résulteraient naturellement et directement de la dernière guerre...

M. Gambetta. — Très-bien! Très-bien!

M. le Ministre. — ... Que non-seulement il ne pourrait y être question d'affaires d'Occident, dont au reste personne ne songeait à s'occuper en ce moment, mais que nous ne pouvions pas admettre qu'il y fût question des intérêts orientaux qui n'avaient pas été touchés par les derniers évènements. Pour préciser plus nettement notre pensée, nous avons dit, dès le début, dès le mois de février dernier, que nous n'entendions pas qu'on pût soulever dans le Congrès la question de l'Egypte, ni celle du

Liban, ni celle des Lieux-Saints. A notre avis, ces questions, n'étant pas soulevées par le traité de San-Stefano, devaient rester absolument en dehors des travaux du Congrès, et, il faut bien le dire, si ces questions touchent par certains côtés aux intérêts traditionnels et au prestige de la France en Orient, notre principal motif, en les écartant, était de sauvegarder les intérêts généraux de l'Europe. (Très-bien !)

Car il y avait un très-grand intérêt, au moment d'aborder un problème aussi complexe, aussi difficile que celui de l'établissement d'un état de choses quelque peu durable dans la péninsule des Balkans, il était, dis-je, de la plus grande importance d'écarter tout ce qu'il était possible de laisser de côté, et, loin de laisser s'élargir le champ des délibérations, de le restreindre dès le début, autant qu'il dépendait de nous.

Nous avons donc été guidés dans ces réserves par les intérêts français et par l'intérêt général de l'Europe. (Très-bien ! très-bien !)

Ces réserves ont été comprises et appréciées par les différentes puissances; elles ont été acceptées par toutes sans exception.

Outre son intérêt évident et son désir de la paix, la France avait une autre raison d'accepter immédiatement l'appel à siéger dans un congrès.

Nous ne pouvions pas oublier que les traités de 1856 et de 1871 avaient été revêtus de la signature de la France, et il nous était impossible d'admettre que ces traités puissent être modifiés valablement ou mis de côté sans l'assentiment de toutes les puissances qui les avaient signés. (Très-bien ! très-bien !)

Voilà, Messieurs, les raisons d'ordre intérieur, de politique étrangère, d'équilibre général européen et de respect des traités qui ont déterminé, dès le principe, le Gouvernement français à acceper l'invitation qui lui était adressée. (Très-bien ! très-bien !)

Et nous avons été tellement fidèles à cette politique et à cette ligne de conduite, que, bien que nous ayons été plusieurs fois invités à exprimer notre opinion sur tel ou tel point du traité de San Stefano, nous nous y sommes toujours refusés, par cette raison que c'était là l'œuvre d'un congrès, et que, tant que tout espoir de la réunion d'un congrès ne serait pas perdu, la France ne voulait se prononcer qu'en présence des autres signataires des traités de 1856. (Très-bien ! très-bien !)

Les négociations pour l'ouverture d'un Congrès ont passé par différentes phases qu'il serait inutile de rappeler aujourd'hui, car elles n'ont qu'un intérêt purement rétrospectif. Après avoir été commencées sur l'initiative du gouvernement de l'Autriche-Hongrie, elles ont été, dans les derniers temps, prises en main par le cabinet de Berlin,et c'est grâce à son intervention en faveur de la paix, je suis heureux de le dire, qu'elles ont finalement abouti.

Quant aux questions secondaires, elles ont été nombreuses : question de savoir dans quel lieu se tiendrait le Congrès; question relative à la composition du Congrès ; question de savoir si la réunion serait une simple conférence d'ambassadeurs ou une réunion plus solennelle à laquelle prendraient part les ministres des affaires étrangères ou les ministres dirigeants des différents pays. Sur toutes ces questions, nous nous sommes montrés pour ainsi dire indifférents, non pas qu'elles fussent dépourvues de tout intérêt, mais elles nous paraissaient insignifiantes en raison de cet intérêt capital de la réunion même d'un congrès, comme moyen de conserver la paix.

Finalement, Messieurs, après beaucoup de difficultés de détail, on a pu arriver à un accord entre les cabinets de Vienne, de Saint-Pétersbourg et de Londres sur la formule d'invitation à adresser aux puissances par le gouvernement de Berlin. Le Gouvernement français a reçu, il y a huit jours, cette invitation, dont je vais avoir l'honneur de lire le texte à la Chambre :

Paris, le 3 juin 1878.

Le soussigné, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de sa Sa Majesté l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse, a l'honneur, d'ordre de son gouvernement, de porter à la connaissance de Son Excellence M. Waddington, ministre des affaires étrangère, la communication suivante :

En conformité avec l'initiative prise par le cabinet austro-hongrois, le gouvernement de Sa Majesté l'empereur d'Allemagne a l'honneur de proposer aux puissances signataires des traités de 1856 et 1871 de vouloir bien se réunir en congrès à Berlin pour y discuter les stipulations du traité préliminaire de San-Stefano, conclu entre la Russie et la Turquie.

Le gouvernement de Sa Majesté, en faisant cette invitation au gouvernement de la République française, entend qu'en l'acceptant le gouvernement français consent à admettre la libre discussion de la totalité du contenu du traité de San-Stefano et qu'il est prêt à y participer.

Pour le cas de l'assentiment de toutes les puissances invitées, le gouvernement de Sa Majesté propose de fixer la réunion du Congrès au 13 juin prochain.

Le soussigné, en portant ce qui précède à la connaissance de Son Excellence M. Waddington, ministre des affaires étrangères, a l'honneur de la prier de bien vouloir lui faire connaître, le plus tôt possible, la réponse du gouvernement de la République française.

Le soussigné profite de cette occasion pour réitérer à Son Excellence M. Waddington l'assurance de sa haute considération.

Signé: Hohenlohe.

Ainsi vous le voyez, Messieurs, après de longues négociations la politique du concert européen, du respect des traités avait finalement prévalu en Europe : c'était le traité de San-Stefano tout entier, sans restriction, qui était soumis aux délibérations du congrès ; c'était la politique que nous avions toujours soutenue, celle à laquelle nous avions toujours donné notre assentiment ; celle qui répondait aux véritables intérêts de la France. (Approbation.)

Voici maintenant la réponse du gouvernement français :

Paris, le 4 juin 1878.

Monsieur l'ambassadeur,

Votre Altesse a bien voulu me transmettre, par une note en date d'hier, la communication que le gouvernement de S. M. l'empereur d'Allemagne, conformément à l'initiative prise par le cabinet austro-hongrois, adresse aux puissances signataires des traités de 1856 et de 1871, pour leur proposer de se réunir à Berlin en congrès, afin d'y discuter les stipulations du traité préliminaire conclu à San-Stefano entre la Russie et la Turquie. Le gouvernement de Sa Majesté ajoute qu'il entend qu'en acceptant cette invitation, nous consentons à la libre discussion de la totalité du traité de San Stefano et que nous sommes prêts à y participer.

Jai rendu compte de cette communication à M. le président de la République, en conseil, et je suis autorisé à faire connaître sans retrard à Votre Altesse la résolution du Gouvernement français.

Le cabinet de Berlin sait que, dès le moment où il a été question pour la première fois de la réunion d'une conférence ou d'un congrès nous n'avons pas hésité à promettre le concours de la France. Nous désirions faciliter, autant qu'il pouvait dépendre de nous, le rétablissement de la paix entre la Russie et la Porte ottomane, ainsi que le maintien de la bonne harmonie entre les puissances. Nous nous sommes bornés à mettre pour conditions à notre acceptation que les questions dérivant naturellement et directement de la dernière guerre seraient seules déférées au Congrès, et que le programme de cette

assemblée resterait circonscrit aux affaires qui ont été l'origine ou la suite immédiate de la lutte dont le traité de San-Stefano a marqué le terme.

Pour mieux préciser notre manière de voir, et convaincus d'ailleurs que le véritable intérêt de l'Europe est de restreindre le terrain des délibérations plutôt que de l'étendre, nous avons désigné nominativement l'Égypte, la Syrie et les Lieux-Saints comme devant rester en dehors de la discussion.

En assignant pour objet spécial et déterminé aux travaux des plénipotentiaires les clauses du traité de San-Stefano, la proposition du cabinet de Berlin définit et limite la mission qui leur est confiée de manière à donner pleine satisfaction à la pensée qui nous avait dicté ces réserves. Le gouvernement de la République française accepte donc l'invitation que Votre Altesse a été chargée de me transmettre, et il n'a aucune objection contre la date du 13 juin, indiquée pour la date du Congrès. (Très-bien ! très-bien !)

Assurément, Messieurs, le Congrès aura une tâche délicate et difficile à remplir; mais si, comme je vous le disais le 9 mai dernier, j'avais alors l'espoir fondé de voir la paix se maintenir, je puis dire aujourd'hui que cette espérance est devenue presque une certitude. (Très-bien ! très-bien !)

Messieurs, l'exposé que je viens de faire montre clairement quelle a été la politique suivie par le Gouvernement depuis cinq mois : l'honneur, la dignité, les intérêts de la France ont été constamment sauvegardés. Nous n'avons agi qu'en faveur de la paix, de la neutralité de la France, du respect des traités, de la défense des grands intérêts de l'Europe. Je vous le disais le 9 mai, et j'espère, Messieurs, vous l'avoir prouvé aujourd'hui. (Marques d'approbation.)

La France ira donc au Congrès, non pas indifférente, parce qu'elle ne saurait se montrer indifférente à aucun des grands intérêts de l'Europe, mais elle y ira avec l'autorité que donne l'absence de toute convoitise; elle y ira avec un désir sincère de travailler au maintien de la paix, avec la ferme volonté de conserver sa neutralité, et avec un sentiment profond du droit public de l'Europe. (Nouvelles marques d'approbation.)

En y allant, elle se souviendra aussi qu'il y a d'autre chrétiens que les Bulgares dans la péninsule des Balkans... (Très-bien ! très-bien !) qu'il y a d'autres races qui méritent au moins au même degré l'intérêt de l'Europe. (Très-bien ! très-bien !)

Voilà, Messieurs, ce que j'avais à dire à la Chambre. J'espère

qu'elle reconnaîtra que j'ai tenu les promesses que j'ai faites il y a un mois. (Oui ! oui ! — Très-bien ! très-bien !)

Et maintenant, j'espère qu'elle approuvera la politique suivie par le Gouvernement, et qu'au moment où son premier plénipotentiaire va se rendre à Berlin, elle lui donnera l'appui et l'encouragement nécessaire pour l'accomplissement de sa lourde tâche, et pour qu'il puisse porter sans faiblir la grande responsabilité qui va lui incomber.

J'espère, Messieurs, que la Chambre, sans distinction de partis, s'inspirant purement et simplement des intérêts de la France, qui sont toujours les mêmes à l'étranger, voudra bien me donner par son vote et par son approbation l'autorité et la force dont j'ai besoin. (Vifs applaudissements sur tous les bancs.)

M. Léon Renault. — Messieurs, à la suite des déclarations si patriotiques, si nettes et si loyales de M. le ministre des affaires étrangères, je crois répondre au sentiment unanime de la Chambre, en déposant le projet d'ordre du jour dont je vais lui donner lecture :

« La Chambre accepte avec une entière confiance les déclarations du ministre des affaires étrangères, et, certaine que son action s'exercera en faveur de la paix, de la neutralité de la France et des intérêts généraux de l'Europe.

« Passe à l'ordre du jour. » (Très-bien ! très-bien ! et applaudissements nombreux.)

M. Ernest Dréolle. — Je demande la parole.

M. le Président. — Vous avez la parole.

M. Ernest Dréolle. — Messieurs, auteur d'une interpellation à laquelle M. le ministre des affaires étrangères a également répondu, mes amis me chargent de venir dire que nous acceptons l'ordre du iour qui vient de vous être présenté, convaincus, nous aussi, que la politique de M. le ministre des affaires étrangères sera favorable à la paix et conforme aux traditions de la France. (Marques générales d'approbation et applaudissements.)

M. le Président. — Je mets aux voix l'ordre du jour motivé proposé par M. Léon Renault.

Il a été déposé une demande de scrutin.

(Le scrutin est ouvert et les votes sont recueillis.)

M. le Président. — Voilà le résultat du scrutin :

Nombre des votants	486
Majorité absolue	243
Votants	485
Majorité absolue	0

La Chambre a adopté.

(La proclamation du scrutin est accueillie par des applaudissements dans toutes les parties de l'Assemblée.)

LE PAPE ET L'ARMÉE PONTIFICALE

Le 6 juin, le Saint-Père a reçu en audience solennelle les officiers de l'ancienne armée pontificale, au nombre de trois cents environ, ayant à leur tête les généraux Kanzler, de Curten et Zappi. Parmi eux on remarquait, outre les aumôniers, plusieurs autres ecclésiastiques et un père trappiste. C'étaient d'anciens officiers et soldats de la Légion d'Antibes et des zouaves, qui, après avoir héroïquement combattu pour défendre Rome et le sol de la France envahis, ont quitté leur vaillante épée pour entrer dans les ordres. Le Saint-Père, accompagné de plusieurs cardinaux et prélats, est arrivé dans la salle vers midi. Aussitôt le général Kanzler s'est avancé au pied du trône, et a prononcé une courte, mais énergique adresse, dans laquelle étaient exprimés les nobles sentiments de fidélité et d'inviolable attachement dont sont animés tous les braves qui, après avoir eu l'honneur d'exposer leur vie pour défendre la papauté, sont toujours prêts à lui offrir encore, avec le secours de leurs bras vaillants, le noble tribut de leur sang. Le Souverain-Pontife a répondu à cette adresse par ce discours qui aura un très-grand retentissement; nous reproduisons la traduction donnée par l'*Union* :

« Plusieurs fois, pendant les précédentes années, Nous avons eu la satisfaction de voir dans cette même salle les officiers de l'armée pontificale s'approcher du trône de Notre regretté et glorieux prédécesseur Pie IX, pour déposer à ses pieds l'hommage de leur dévouement et de leur inaltérable fidélité à la cause du Saint-Siège.

« La divine Providence, dans ses secrets desseins, a voulu que ce fût Nous-même qui dussions accueillir aujourd'hui, réunis ici, tant d'illustres défenseurs de ce Siège apostolique, et recevoir d'eux, par la bouche du ministre leur digne général, les protestations réitérées de leur sincère attachement à l'Église, à la chaire de Saint-Pierre et à Notre humble personne. Nous ne trouvons pas de paroles suffisantes pour exprimer la satisfaction que Nous éprouvons ; et Nous remercions de grand cœur le Seigneur, qui, au milieu de tant d'exemples de déloyauté par les-

quels on voit si souvent violés de nos jours les serments les plus sacrés, vous a donné la force de conserver si vif dans vos cœurs le sentiment de l'honneur et du devoir, que vous avez mérité, dans tant de circonstances, les bénédictions des catholiques et l'admiration et l'estime de vos ennemis mêmes.

« Nous sommes aussi heureux de vous adresser aujourd'hui des paroles de louange et de vous encourager à demeurer fermes et constants dans vos résolutions et à vous conserver toujours fidèles au glorieux drapeau que vous avez déployé. C'est avec raison que j'appelle votre drapeau glorieux, car il n'y a point de cause plus belle et plus sainte que celle de défendre les intérêts sacrés de l'Église et de son Auguste Chef ; il n'y a point de gloire militaire plus splendide que celle de tenir haut l'honneur de ce saint drapeau. En défendant la Papauté, vous défendez une des plus providentielles institutions ; en défendant la Papauté, vous devenez l'appui et le soutien de cette position souveraine que la divine Providence accorde au chef de l'Église pour l'indépendance de son autorité. En défendant la Papauté, vous contribuez à ce qu'elle puisse répandre dans tout le monde ses effets bienfaisants et salutaires.

« Ah ! plût au ciel que les chefs des peuples, avertis aussi par les derniers évènements et attentats, se persuadassent enfin de cette bienfaisante influence de l'Église et de la Papauté pour la félicité et le bien-être des nations, et que, rendant au Chef de la catholicité sa pleine liberté et indépendance ils préparassent de meilleures destinées aux peuples qu'ils commandent. Mais, hélas ! la guerre contre l'Église continue toujours sans aucune pitié ; on nie à l'Église cette pleine indépendance à laquelle elle a tout droit comme société parfaite ; l'Église, qui est une institution divine, on la veut dépendante et esclave des lois humaines et de l'État.

« Dans ces conditoins, nous devons adorer profondément les desseins de Dieu et en même temps nous soutenir par la pensée que Dieu miséricordieux veille amoureusement au bien de son Église et que, quand il semble être le plus éloigné, c'est alors peut-être que son secours est le plus proche.

« En attendant, à vous, glorieux champions du droit et de la justice, nous vous dirons en terminant : Persévérez, restez fidè-

les à vos devoirs, et ne permettez pas qu'aucun acte dans votre vie ne vienne souiller votre honorable carrière. S'il plaît à Dieu d'abréger les jours de l'épreuve en nous accordant des temps meilleurs, vous vous trouverez à votre poste pour défendre les intérêts sacrés de l'Église, et s'il en dispose autrement, vous aurez la satisfaction d'avoir participé avec Nous au malheur et d'avoir partagé Notre sort.

« Dans ces sentiments, Nous vous bénissons vous et tous vos subordonnés, dans la certitude que cette bénédiction vous soutiendra et vous encouragera dans ce sentiment de religion et de fidélité qui vous honore tant. »

On ne saurait dire l'impression que cet important discours a faite sur tous ces braves. Celle qu'il produira sur tous les défenseurs du Saint-Siège dispersés au loin et sur tous les catholiques, il est aisé de la deviner.

Avant de quitter la salle, le Saint-Père s'est fait présenter par le général Kanzler tous les officiers supérieurs. Sa Sainteté a eu pour tous les plus aimables et les plus flateuses paroles. Elle s'est surtout montrée d'une bienveillance extrême pour tous ces anciens officiers qui sont aujourd'hui dans les ordres. Chacun est demeuré ravi. Quant à ceux qui prétendaient que Léon XIII faisait bon marché du pouvoir temporel, ils verront que le Pape ne renonce à aucun de ses droits. Il ne fait pas appel aux armes, il ne revendique pas actuellement les États dont on l'a dépouillé ; mais il dit bien clairement que le pouvoir temporel est une des conditions de l'indépendance et de la liberté du Pontificat suprême, et que ceux qui l'ont défendu, comme ceux qui le défendront dans la suite, mériteront bien de l'Église et de la société. A Dieu de marquer les temps, à nous d'écouter docilement la voix du Pontife et de nous rappeler avec lui que « le secours de Dieu peut être le plus proche alors qu'il semble être le plus éloigné. »

UNE LETTRE DE VICTOR HUGO

M. Victor Hugo a répondu, — ou cru répondre, — à la lettre que Mgr Dupanloup lui avait adressée au sujet de son discours sur Voltaire. Il faut lire cette lettre ponr voir jus-

qu'où peut descendre un génie qui s'est fait l'esclave de la Révolution impie. La voici :

Paris, 3 juin 1878.

A monsieur l'évêque d'Orléans.

Monsieur,

Vous faites une imprudence.

Vous rappelez, à ceux qui ont pu l'oublier, que j'ai été élevé par un homme d'église, et que, si ma vie a commencé par le préjugé et par l'erreur, c'est la faute des prêtres et non la mienne. Cette éducation est tellement funeste qu'à près de « quarante ans », vous le constatez, j'en subissais encore l'influence. Tout cela a été dit. Je n'y insiste pas. Je dédaigne un peu les choses inutiles.

Vous insultez Voltaire, et vous me faites l'honneur de m'injurier. C'est votre affaire.

Nous sommes, vous et moi, deux hommes quelconque. L'avenir jugera. Vous dites que je suis vieux, et vous faites entendre que vous êtes jeune. Je le crois.

Le sens moral est si peu formé chez vous que vous me faites « une honte » de ce qui est mon honneur.

Vous prétendez, Monsieur, me faire la leçon. De quel droit ? Qui êtes-vous ? Allons au fait. Le fait, le voici : Qu'est-ce que c'est que votre consciense, et qu'est-ce que c'est que la mienne ?

Comparons-les.

Un rapprochement suffira.

Monsieur, la France vient de traverser une épreuve. La France était libre, un homme l'a prise en traître, la nuit, l'a terrassée et garrottée. Si l'on tuait un peuple, cet homme eût tué la France. Il l'a faite assez morte pour pouvoir régner sur elle. Il a commencé son règne, puisque c'est un règne, par le parjure, le guet-apens et le massacre. Il l'a continué par l'oppression, par la tyrannie, par le despotisme, par une inqualifiable parodie de religion et de justice. Il était monstrueux et petit. On lui chantait *Te Deum, Magnificat, Salvum fac, Gloria tibi,* etc. Qui chantait cela ? Interrogez-vous. La loi lui livrait le peuple, l'Église lui livrait Dieu. Sous cet homme s'étaient effondrés le droit, l'honneur, la patrie. Il avait sous ses pieds le serment, l'équité, la probité, la gloire du drapeau, la dignité des hommes, la liberté des citoyens; la prospérité de cet homme déconcertait

la conscience humaine. Cela a duré dix-neuf ans. Pendant ce temps-là, vous étiez dans un palais, j'étais en exil.

Je vous plains, Monsieur. VICTOR HUGO.

Et voilà !

Si M. Hugo a écrit les *Odes et Ballades*, les *Feuilles d'automne, les Rayons et les ombres*, et tant d'autres belles œuvres qui font la plus brillante partie de sa gloire littéraire, c'est la faute des prêtres ! M. Hugo devrait leur en être reconnaissant ; non, il les maudit.

Si, depuis qu'il a secoué le joug des prêtres, il a produit tant d'œuvres où son génie ne brille plus que par intervalles, comme les morceaux brisés d'un vase autrefois magnifique, c'est à Voltaire qu'il le doit ! M. Hugo devrait reconnaître que l'incrédulité n'inspire pas aussi bien que la foi et que Voltaire doit être maudit par lui ; non, il le glorifie.

Mgr Dupanloup fait toucher du doigt les palinodies de M. Hugo et déplore la chute de ce beau génie ; M. Hugo trouve que l'évêque qui le plaint l'injurie.

Mgr Dupanloup parle du grand âge où le poète et lui sont parvenus ; M. Hugo lit que Mgr Dupanloup veut faire entendre que le poète est vieux et que l'évêque est jeune : c'est comme un besoin de mentir avec son maître Voltaire.

Et pour montrer la supériorité d'un poète voltairien sur un *monsieur* qui n'est qu'un évêque, M. Hugo trouve que le sens moral de l'évêque est peu formé.

Alors M. Hugo, retombant dans cette forme de récit qu'il répète trop souvent, raconte à sa façon le coup d'État et l'Empire ; il fait parade d'une érudition ecclésiastique qui ne lui fait guère honneur, car qu'est-ce que c'est que ces chants *Salvum fac*, *Gloria tibi*, et quand a-t-on chanté le *Magnificat* à l'occasion des victoires ? Mais il voulait arriver à cette antithèse foudroyante, à son avis : « Cela a duré dix-neuf ans. Pendant ce temps-là, vous étiez dans un palais, j'étais en exil. Je vous plains, monsieur. »

Qui est à plaindre, de l'évêque qui a eu l'honneur d'être

disgracié par l'Empire et qui ne craignait pas d'affronter la colère impériale par des écrits dont le retentissement dure encore, ou du poète qui, dans son exil *volontaire,* habitait, lui aussi, un palais, luxueux et se faisait une réclame de cette vie d'exilé qu'entouraient les hommages de la Révolution ?

La lettre de M. Victor Hugo a rappelé les différentes phases de sa vie, qu'on oubliait, et l'on a reconnu que ses palinodies, loin d'être une marche en avant d'un esprit qui cherche la vérité, avaient toujours coïncidé avec de nouveaux besoins d'honneurs et de dignités, ou avec le désir de la vengeance.

On a trouvé que le poète qui encense aujourd'hui Voltaire et qui acclame la Révolution démocratique, était devenu et était resté religieux tant qu'il y avait quelque intérêt à l'être ; il ne l'était guère dans les dernières années de l'Empire, il le devint sous la Restauration, et l'auteur du *Chant du Sacre* (de Charles X) et de magnifiques poésies religieuses, ne refusa pas alors d'être pensionné par la royauté.

Sous le gouvernement de Juillet, le vent change et l'ambition politique s'empare du poète, qui manœuvre assez habilement pour être nommé pair de France par le roi Louis-Philippe.

Nouveau changement avec 1848, et Victor Hugo, le patron de l'*Évènement*, pressentant l'avenir, combat la candidature du général Cavaignac et mène grand train la campagne impériale. C'est alors qu'un portefeuille promis, ou peut-être seulemeut espéré, et non remis, transforme l'impérialiste en démocrate rouge, et lui fait adopter l'exil comme le moyen le plus sûr de satisfaire sa vengeance et de se refaire une popularité en se faisent le serviteur de toutes les passions de la démagogie et de l'impiété.

M. Victor Hugo, aujourd'hui sénateur, s'indigne qu'on ait chanté des *Te Deum* pour le Napoléon du 2 décembre, et il a chanté le Napoléon du 18 brumaire,

> Napoléon, ce dieu dont je serai le prêtre !

a-t-il écrit.

Voilà ce qu'on s'est rappelé, et quant aux prêtres, dont il n'avait certes pas à se plaindre, en étudiant de près sa biographie, on a trouvé que s'ils ont essayé, à une certaine époque, sous la Restauration, lorsqu'il se mit entre les mains de La Mennais, alors dans toute sa gloire, d'en faire un chrétien solide, ils n'avaient guère eu, jusque-là, d'influence sur lui ; on a trouvé en même temps que sa première éducation pouvait, en effet, expliquer bien des défaillances, — circonstance atténuante à son profit, — mais qu'il était malheureux que cela fît découvrir en même temps son peu de respect pour ses parents.

M. Eugène Veuillot, dans l'*Univers,* s'attachant particulièrement à l'examen de cette « éducation funeste » que M. Hugo avait reçu des prêtres, a rappelé des circonstances et fait des citations qu'on nous saura gré de reproduire ici pour terminer ces remarques sur la lettre de M. Victor Hugo.

J. CHANTREL.

L'éducation de Victor Hugo.

M. Victor Hugo est bien définitivement disciple de Voltaire. Il pratique avec largeur cette maxime du maître : « Il faut mentir comme un diable. »

Ainsi, pour se défendre contre Mgr Dupanloup lui rappelant qu'il eut ou montra autrefois des sentiments religieux, il dit « qu'élevé par un homme d'église », il fut dès sa jeunesse victime *de l'erreur*, victime *des prêtres,* et que cette « éducation funeste » pesa sur lui jusqu'à « près de quarante ans ».

Quiconque lira cette déclaration sans bien connaître son auteur, croira que M. Victor Hugo a reçu une éducation cléricale, et que cette éducation a même été si forte, si tenace, empreinte de tant de foi ou de fanatisme, qu'il en subit l'influence jusqu'au jour où il devint républicain. A cette imagination d'Olympio opposons les faits.

Dans un livre écrit sous sa dictée, M. Hugo a dit comment il fut élevé. Or son éducation, loin d'avoir été cléricale, fut en théorie et en pratique l'œuvre de la libre pensée. S'il a une excuse pour ce qu'il dit et fait maintenaut, c'est celle d'avoir reçu dans sa famille de mauvais exemples et de mauvais enseignements. Son esprit s'est formé en dehors de toute idée reli-

gieuse et dans la lecture de livres impies, immoraux, malpropres. L'« homme d'église », qu'il dénonce aujourd'hui comme l'ayant cléricalisé, était un religieux marié qui avait perdu toute idée de Dieu, au point de ne jamais songer à son ancien état.

Ce que nous disons là, nous l'avons appris dans le livre intitulé : *Victor Hugo, par un témoin de sa vie,* livre écrit, de l'aveu du biographié, sur ses notes, par Mme Hugo en personne, laquelle ne le publia qu'après révision, retouches et développements du héros.

Voici de quel ton dégagé M. Hugo raconte l'union de son père et de sa mère :

Les deux jeunes gens se marièrent civilement à l'Hôtel de Ville même. Il n'y eut pas de mariage religieux. Les églises étaient fermées dans ce moment, les prêtres enfuis ou cachés. *Les jeunes gens ne se donnèrent pas la peine d'en trouver un. La mariée tenait médiocrement à la bénédiction* du curé, et le marié n'y tenait pas du tout.

Notons qu'à cette époque, en 1876 et 1797 ou 1798, bien que les églises ne fussent pas rendues au culte, il était facile de trouver un prêtre, mais les *jeunes gens n'y tenaient pas.* Il paraît du reste qu'il n'y tinrent jamais. L'auteur, qui entre dans les détails les plus minutieux, ne dit nulle part que son père et sa mère reconnurent un jour le devoir de joindre à leur union civile le sacrement de mariage.

La religion, restée étrangère à l'union des parents, fut écartée de l'éducation des enfants.

Le général Hugo, attaché à la personne de Joseph Bonaparte passé roi d'Espagne, devint en 1811 gouverneur de Madrid. Il appela auprès de lui sa femme et ses trois fils restés à Paris.

L'aîné, Abel, fut mis dans les pages du roi ; les deux autres, Eugène et Victor, entrèrent au collége des nobles. La règle du collége portait que chaque élève devait à son tour servir la messe. M. Hugo rapporte comment sa mère les déchargea de cet assujettissement.

Mme Hugo, dit-il, avait sa croyance à elle, q'uelle avait prise moitié dans la religion et moitié dans la philosophie. Elle voulait que ses fils eussent aussi leur religion telle que la leur feraient la vie et la pensée. Elle aimait mieux les confier à la conscience qu'au catéchisme. Aussi, lorsque don Bazile (le directeur du collège) leur avait parlé de leur faire servir la messe, elle s'y était vivement opposée. Don Bazile ayant répliqué que c'était une règle absolue pour tous les élèves catholiques, elle avait coupé court à toutes discussions en disant que ses fils étaient protestants.

Eugène et Victor ne servirent donc pas la messe, mais ils l'entendaient ; ils se levaient quand les autres se levaient, mais ils ne faisaient *aucun autre simulacre* et ne répondaient pas aux prières. Ils n'allaient pas à confesse et ne communiaient pas.

Il y aurait beacoup à dire et même à rire, — si le sujet admettait la gaieté, — sur cette croyance prise *moitié dans la religion, moitié dans la philosophie*, et de ces deux moitiés faisant le néant.

Ce trait montre bien M. Hugo. On le reconnaît encore lorsqu'il dit de sa mère qu'elle voulait pour ses fils la religion que leur *feraient la vie et la pensée* Elle n'en cherchait pas aussi long : elle était incrédule et trouvait à propos d'élever ses enfants dans l'incrédulité.

Lorsqu'il fallut quitter l'Espagne, Mme Hugo revint à Paris et donna pour professeur à ses fils un ancien prêtre de l'Oratoire, c'est notre — *homme d'église*, — « un brave homme, » dit M. Hugo. « La révolution l'avait épouvanté, et il s'était vu guil- « lotiné s'il ne se mariait pas ; il avait mieux aimé donner sa « main que sa tête. Dans sa précipitation, il n'était pas allé « chercher sa femme bien loin ; il avait pris la première qu'il « avait trouvée auprès de lui, sa servante. » Ce *brave homme* paraissait très-heureux d'être en ménage et, par conséquent, ne troublait pas la conscience de ses élèves. Si ceux-ci croyaient à quelque chose, c'est qu'ils le voulaient bien. Il paraît que M. Hugo continua d'attendre que *la vie et la pensée* lui *fissent une religion*. Il attendit longtemps, et l'on ne voit pas dans ses *Mémoires* qu'il ait fait sa première communion. Ces détails expliquent bien des choses : ils jettent sur toute la vie de M. Hugo, sur toute son œuvre, des lumières dont il n'a pas lui-même la perception.

Voici, quant à l'éducation de notre auteur — cette éducation qu'il veut faire passer pour cléricale — encore un trait bon à rapporter :

Il rappelle avec complaisance que Mme Hugo n'avait « pas voulu violenter l'âme de ses fils et leur faire une religion » ; puis il ajoute : « elle ne gênait pas plus leur intelligence que leur conscience ». Cela signifie qu'elle autorisait et même provoquait les plus mauvaises lectures. Aimant elle-même beaucoup à lire, elle faisait *essayer ses livres par ses enfants,* afin de ne pas s'embarquer dans une lecture ennuyeuse. Le reste ne l'inquiétait guère. Elle eut bientôt épuisé tous les livres *avouables* du cabi-

net littéraire où elle se fournissait. Ecoutons maintenant M. Hugo :

Le libraire avait bien encore un entre-sol, mais il ne se souciait guère d'y introduire des enfants ; c'était là qu'il reléguait les ouvrages d'une philosophie trop hardie ou d'une moralité trop libre pour être exposés à tous les yeux. Il fit l'objection à la mère, qui lui répondit que les livres n'avaient jamais fait de mal, et les deux frères eurent la clef de l'entre-sol.

L'entre-sol était un pêle-mêle. Les rayons n'avaient pas suffi aux livres, et le plancher en était couvert. Pour n'avoir pas la peine de se baisser et de se relever à tout moment, les enfants se couchaient à plat-ventre et dégustaient ce qui leur tombait sous la main. Quand l'intérêt les empoignait, ils restaient quelquefois là des heures entières. Tout était bon à ces jeunes appétits : prose, vers, mémoires, voyages, science. Ils lurent ainsi Rousseau, Voltaire, Diderot ; ils lurent *Faublas* et d'autres romans de même nature.

Qu'une mère *fasse essayer* de tels livres par ses fils, des enfants de douze à treize ans, pour ne pas s'exposer à une *lecture ennuyeuse,* c'est un aveuglement qui consterne ; mais que le fils vienne cinquante ans plus tard conter le fait au public, c'est inexplicable.

Et le père, que disait-il ? Le père ? il paraît peu. Sous l'empire, il faisait son métier en brave soldat et ne pouvait guère s'occuper de ses enfants ; quand il fut libre, il ne s'en occupa pas du tout. L'auteur dit à ce sujet :

Victor voyait moins que jamais son père, qui, deux ou trois fois l'an, tout au plus, venait passer un jour ou deux à Paris. Dans ces rapides passages, le général ne logeait même pas chez sa femme. Ces perpétuelles séparations n'avaient pas été, on le devine, sans relâcher l'union du ménage ; le mari et la femme s'étaient habitués à vivre l'un sans l'autre, et c'était maintenant la volonté qui les séparait autant que la nécessité.

On devine, en effet, que le lien du ménage était très-relâché ; mais on ne devine pas pourquoi M. Hugo éprouve le besoin de dire toutes ces choses au public. Il pouvait *se raconter* sans méconnaître ainsi la loi fondamentale du respect : *Tes père et mère honoreras.* Il ne sent pas, il est vrai, le triste caractère de cette confession.

Voilà comment M. Hugo a été élevé, et il vient aujourd'hui, pour excuser sa palinodie sur Voltaire, se déclarer victime d'une éducation si profondément religieuse, et par suite, dit-il, si *funeste,* qu'elle ne lui permit pas d'atteindre l'âge de raison

avant quarante ans. Si j'ai commencé par *l'erreur* et les *préjugés*, ajoute-t-il, *c'est la faute des prêtres*. Quelle effronterie et quels misérables calculs !

Pauvre grand poète ! Être obligé à 76 ans de dire de telles sottises, de tomber dans de tels abaissements pour jouer un rôle à côté de M. Spuller et de M. Menier !

EUGÈNE VEUILLOT

PIE IX ET VICTOR-EMMANUEL

La *Liberté* de Fribourg vient de publier un document dont l'intérêt n'échappera à personne. C'est la dernière dépêche diplomatique adressée aux Nonces avant la mort de Pie IX par le cardinal Siméoni, secrétaire d'État. Ce document, qui appartient maintenant à l'histoire, fait connaître toute la vérité sur la mort et l'enterrement de Victor-Emmanuel, et montre dans quelle juste mesure Pie IX sut concilier, en cette circonstance, la miséricorde et la justice, en ne négligeant rien pour le salut du roi coupable, et en sauvegardant en même temps les droits du Saint-Siège dépouillé et de l'Église persécutée. La circulaire du cardinal Siméoni complète et rectifie tout ce qu'on a pu écrire à ce sujet. Nous la reproduisons telle que la donne la *Liberté*:

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

On a tant parlé des circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi le grave événement de la mort inattendue du roi Victor-Emmanuel qu'il me semble nécessaire de faire connaître à V. S. Illme et Rme au moins les principales, c'est-à-dire celles qui peuvent avoir un rapport quelconque soit avec les immuables principes de notre sainte Religion, soit avec la situation faite au Souverain-Pontife par ses oppresseurs. La nécessité de cette communication paraît d'autant plus évidente, quand on réfléchit que la Révolution, loin de reconnaître dans un tel évènement un avis donné par Dieu, en profite au contraire pour tirer de là le plus d'avantages possibles et s'en montrer toute triomphante, selon sa coutume, afin de pouvoir mieux attaquer et opprimer l'Eglise et son Chef suprême.

La Révolution ne peut être détournée d'agir, ainsi qu'elle a toujours fait, par l'incomparable charité du Saint-Père, qui ne

cesse un seul instant d'être le Vicaire de Jésus-Christ et, mettant de côté à cette heure toute autre considération, a voulu tout d'abord penser au salut de l'âme du pécheur moribond. Cette sublime pensée, qui a porté Sa Sainteté à envoyer son propre Sacriste au lit du malade, ne fut aucunement appréciée comme elle le méritait, puisque l'insigne Prélat ne fut pas même admis en présence du roi qui, à la dernière heure d'une vie surchargée d'offenses si graves envers Dieu et l'Eglise, aurait pu sans doute trouver dans la généreuse initiative du Père commun de tous les fidèles, un puissant allègement et une garantie efficace pour l'avenir de son salut éternel.

Pourtant le Saint-Père, ne limitant pas sa bonté pastorale au trait qui vient d'être rapporté, ordonna également qu'à quelque heure que le malade requît les secours de la religion, ils lui fussent administrés, pourvu que le prêtre qui aurait entendu sa confession en eût obtenu un acte de réparation pour le mal qu'il avait commis. Malgré ces bienveillantes dispositions du Souverain-Pontife, il ne fut donné au chapelain du roi de le confesser que quand celui-ci se trouvait déjà à l'extrémité. Chacun peut voir avec évidence que l'on voulut ainsi faire en sorte d'atteindre un double but: en empêchant d'une part que le roi pût signer de sa propre main l'acte requis, comme il l'avait fait dans une circonstance analogue, en 1869, au château de San Rossore, — ce dont il n'avait toutefois tenu aucun compte dans la suite, — et d'obtenir d'autre part que la sépulture ecclésiastique lui fût accordée, ce à quoi les membres du gouvernement révolutionnaire, qui avaient résolu de se servir de la personne de leur malheureux souverain, même après sa mort, pour l'accomplissement de leurs desseins pervers, attachaient non sans raison une grande importance. Et, en effet, ceux-ci purent arriver à réaliser en partie la fin qu'ils s'étaient proposée, puisque, les plus scrupuleux rendant les honneurs funèbres à celui qui si longtemps avait combattu l'Église de toutes manières et foulé aux pieds ses préceptes les plus essentiels, ils parvenaient en quelque sorte à faire croire que combattre le Souverain-Pontife n'excluait pas du sein de l'Eglise celui qui l'avait attaquée, par la raison qu'il aurait agi sous un prétexte politique quelconque. Ce ne fut donc que lorsque les choses en furent au point que nous avons dit que le confesseur du roi put le voir; mais alors le roi n'était plus en état d'entendre ni de signer une rétractation. Cependant, comme le confesseur du roi assura que le moribond l'avait chargé de manifester à Sa Sainteté le repentir du mal qu'il avait fait, et de sollici

ter pour cela son pardon, le dit confesseur, sous la condition qu'il délivrerait par écrit et avec serment une déclaration de cet acte de rétractation à l'Ème Seigneur cardinal vicaire, fut autorisé par l'Autorité ecclésiastique, en vue du péril imminent dans lequel se trouvait le malade, à lui porter le Saint Viatique.

La déclaration voulue fut remise au vénérable cardinal le lendemain de la mort du roi, et c'est en raison de cette déclaration qu'il fut concédé que le défunt serait accompagné du clergé et qu'il recevrait la sépulture ecclésiastique. A ce propos, il faut noter que, dans les négociations qui précédèrent les mesures arrêtées pour la sépulture, le gouvernement du prétendu royaume d'Italie ne figura jamais, ne comprenant que trop que l'autorité ecclésiastique n'aurait jamais traité, ni même se serait prêtée à traiter avec lui. C'est ainsi que le susdit confesseur du défunt fut chargé de tout et que, bien que par ce moyen la Révolution eût cherché à obtenir tout ce qu'elle avait pu désirer, c'est-à-dire, pour le cadavre, l'accompagnement du clergé et la sépulture ecclésiastique, toutefois le gouvernement se vit contraint de se dissimuler derrière ce confesseur, tant était grande chez lui la crainte que les négociations n'aboutissent à aucun résultat.

Assuré de la décision prise par le Saint-Père, d'après l'acte de réparation qui lui avait été soumis, le gouvernement aurait voulu que cette décision eût pour effet d'autoriser non-seulement les pompes funèbres accordées à tout homme privé qui, sur le point de mourir, s'est réconcilié avec l'Église, mais encore celles qui se trouvent dues à un roi catholique mort dans ses États et dans son propre royaume. Tous les efforts possibles furent tentés pour obtenir cela, mais en vain, l'autorité ecclésiastique ayant tenu fermement à n'accorder que ce qui pouvait être demandé par un pécheur quelconque mort pénitent, et à refuser tout le reste. Et c'est pour cette raison que le défunt ne put être accompagné à sa sépulture que du curé et du clergé de sa paroisse composé d'une dizaine de simples ecclésiastiques. Pas un prélat, pas un évêque, ni aucun de ceux qui restent des membres des Ordres religieux supprimés par la Révolution, pas même les Confréries, ne furent autorisés à prendre part au convoi funèbre. Malgré qu'on se fût abaissé à plusieurs reprises aux plus pressantes sollicitations, l'autorité ecclésiastique ne permit pas davantage qu'une messe fut célébrée au palais pontifical du Quirinal usurpé, et elle refusa sans cesse le privilège royal, plus souvent encore réclamé, de célébrer les funérailles dans une des basiliques patriarcales de Rome.

Pendant que le ministère travaillait indirectement à obtenir de l'autorité ecclésiastique les concessions qu'il désirait, il organisait une immense démonstration sous les yeux du Pape, pour honorer l'homme qui l'avait dépouillé et de ses États et des biens de l'Église, et qui, pendant sept années consécutives, avait permis qu'on outrageât publiquement en toute circonstance et impunément, non-seulement l'Église, le clergé et le Souverain-Pontife, mais encore les principes les plus sacrés de notre sainte religion, sans en excepter le culte des Saints, de la Vierge et de Dieu même.

Tous les révolutionnaires d'Italie furent invités à se joindre à cette démonstration, et ceux-ci, grâce aux facilités données par les diverses directions de chemins de fer, purent se rendre à Rome et y demeurer rassemblés quelques jours. On eut l'intention de faire ainsi une espèce de nouveau plébiscite en faveur de l'Italie une et contre le Pape, avec le dessein de tromper de nouveau l'opinion publique du monde civil. Ce plébiscite parut, sans doute, si surperflu qu'on y renonça tout d'un coup, et que, pour une raison ou pour une autre, quelques gouvernements consentirent, par l'intermédiaire de leurs envoyés tant extraordinaires qu'ordinaires, à prendre part à une démonstration destinée, à leur insu, je veux l'espérer, à rendre hommage à la Révolution triomphante.

D'après cette courte relation, V. S. jugera facilement des nouveaux coups portés par de tels procédés au cœur du Saint-Père déja si rempli d'amertume. Heureusement les violences qu'il subit, outre qu'elles poussent les esprits nobles et élevés à diriger de plus en plus leurs regards vers sa Personne sacrée et vénérable, ne troublent ni ne troubleront jamais la conscience et le courage de qui doit servir d'exemple et de lumière au monde catholique entier. C'est ainsi qu'à l'occasion de l'élévation au trône du prince Humbert, Sa Sainteté m'a ordonné d'adresser à tous les représentants étrangers près le Saint-Siège une protestation solennelle contre l'usurpation de ce trône qui est le sien, par le fils du feu roi de Piémont. Le Saint-Père a également résolu, quoiqu'avec un profond regret, de ne recevoir aucun des princes de Maisons régnantes ou des ambassadeurs envoyés ici pour prendre part au cortège funèbre ; n'ayant pas l'intention, en prenant une telle résolution, d'offenser qui que ce fût, mais bien de défendre sa propre dignité et de faire respecter son droit, autant qu'il dépend de lui, car il est de son devoir de faire entendre en toute circons-

tance au monde entier la constante protestation du Saint-Siège contre les faits accomplis au détriment de l'Église, dont il a mission de sauvegarder, aussi scrupuleusement que possible, les droits et les intérêts.

Quoique le Saint-Père ne doute pas que les gouvernements, qui ont envoyé en cette circonstance leurs représentants spéciaux, n'aient jamais entendu entrer dans ces visées de la Révolution, il reste cependant établi que les révolutionnaires, aussi bien que les catholiques de tous les pays, ont interprété la démarche de ces gouvernements comme si telle eût été leur intention Il n'y aura donc pas lieu de s'étonner si, en présence d'une si grande offense adressée au chef suprême de l'Église, souverain légitime des États Pontificaux, une telle manière d'agir peut contribuer à maintenir ces mêmes catholiques dans un sentiment de mécontentement, qui parfois se manifeste dans un sens peu agréable à certains gouvernements, soit dans la presse, soit dans les assemblées publiques.

Chacun comprendra facilement que Sa Sainteté ait ressenti une immense douleur en voyant que la charité paternelle dont elle a donné une preuve si éclatante à la mort du roi Victor-Emmanuel ne fût reconnue, selon la coutume de la Révolution, que par une ingratitude vraiment monstrueuse, puisqu'on s'est servi de cet acte de bonté envers un moribond pénitent pour glorifier les mêmes fautes dont il s'était repenti, selon un témoignage rendu sous serment, et en raison duquel on lui avait accordé une sainte sépulture. En conséquence, prévoyant que de telles menées doivent faire naître un grand scandale et donner lieu à une égale confusion d'idées, le Saint-Père m'a ordonné de protester dès maintenant contre ces attentats, par l'intermédiaire de V. S., auprès du gouvernement de... se réservant d'éclairer la catholicité tout entière sur ce qui vient de se passer, lorsqu'elle aura eu connaissance de ces nouvelles démonstrations tendant à dénaturer les faits ou à induire l'esprit des peuples dans une opinion nuisible aux intérêts de l'Église. Cependant, afin que les gouvernements avec lesquels le Saint-Siège entretient des relations diplomatiques soient les premiers à avoir connaissance de tout ce qui précède, V. S. est chargée de lire la présente dépêche au Seigneur Ministre des affaires étrangères du gouvernement auprès duquel elle est accréditée et d'en laisser copie entre ses mains.

En vous communiquant ces instructions, j'ai l'avantage de me

dire de nouveau, avec les sentiments de la considération la plus distinguée,

De V. S. Illme et Rme, etc.

(*Signé*) Giovanni Siméoni.

Rome, 28 janvier 1878.

MARTYRE DU P. OLIVAINT (1)

26 mai 1871.

Le moment était solennel. Le pouvoir insurrectionnel, refoulé de toutes parts, était venu s'installer dans la mairie du onzième arrondissement, à deux cents mètres de la Roquette. Les bourreaux étaient à portée des victimes. Le jour s'achevait, quand les pas cadencés d'une troupe d'hommes en armes retentit dans l'escalier et les corridors. Qui allait mourir ? Les otages, l'œil au petit judas de leur porte, regardaient et attendaient. Une voix forte retentit : « Darboy ! » A l'extrémité du couloir, l'archevêque, d'une voix très-calme, répondit ; « Présent ! » On appela successivement ainsi M. Bonjean, M. Deguerry, les PP. Clerc et Ducoudray, l'abbé Allard. Pour cette fois, ce fut tout ; le lugubre cortége s'éloigna, et le silence se fit dans la quatrième section. Quelque temps après, on entendit deux feux de peloton successifs et quelques coups de fusil isolés. Il était alors huit heures moins un quart.

Les survivants, à genoux dans leurs cellules, prièrent pour les généreuses victimes dont ils s'attendaient à partager le sort. Au milieu de la nuit, ils eurent une alerte et pensèrent que leur tour était venu. Le silence profond avait été troublé tout à coup par le pas lourd de plusieurs hommes qui marchaient dans le corridor. On ouvrait des cellules ; on parlait à voix basse... C'étaient les dépouilles des morts que les assassins se partageaient. Un geôlier, ayant trouvé au n° 7, occupé par le P. Ducoudray, avec des « soutanes de jésuites », des papiers qui lui

(1) Nous empruntons ce récit au livre que vient de publier la librairie Palmé : *Pierre Olivaint*, prêtre de la Compagnie de Jésus, par le P. Charles Clair, de la même Compagnie ; in-12 de IV-492 pages, avec le portrait gravé de Pierre Olivaint ; prix : 3 fr. 50. — Cet extrait montrera mieux que tout ce que nous pourrions dire l'intérêt du livre du P. Clair. Nous disons, avec l'auteur, que les titres de *saint* et de *martyr*, qui sont donnés au vénérable héros du livre ne préjugent en rien le jugement du Saint-Siège, à qui il appartient de prononcer avec une souveraine autorité (N. des *Ann. cath.*).

paraissaient sans valeur, vint à l'heure même les remettre au P. Olivaint. Celui-ci, à cette vue, ne pouvait plus avoir aucun doute; il s'écria vivement : « Un crime ! » On lui répondit : « Prenez garde et taisez-vous. »

Jusqu'au matin, les otages restèrent sous le coup d'une émotion poignante, tandis que d'effroyables détonations déchiraient l'air et que la flamme des incendies rougissait au loin le ciel.

Quand le jour parut enfin, le P. Olivaint dit à M. Bayle: « Cette nuit, j'ai beaucoup prié pour vous ; j'ai entendu faire du bruit à votre porte, et j'ai cru qu'on était venu vous chercher. » Puis il ajouta qu'il se rappelait constamment un passage de la vie de saint François de Sales, où il est dit que ce saint évêque, se trouvant un jour sur le lac de Genève dans une toute petite barque, fut assailli par une affreuse tempête ; il était porté à la cîme des flots et retombait aussitôt comme dans un gouffre. Il était calme et heureux, disait-il, parce que jamais il ne s'était mieux senti porté par la main de Dieu.

De son côté, le P. Caubert, penché à sa fenêtre et conversant avec son voisin, M. Petit, secrétaire de l'archevêché de Paris, lui disait: « Si vous voulez, nous allons chanter; la musique dissipe la tristesse et fait du bien. » Et il entonnait un pieux cantique sur le Sacré-Cœur.

Le P. de Bengy trouva dans la cellule du P. Clerc un billet écrit de sa main et daté du jour même de sa mort, dans lequel il témoignait de sa parfaite assurance et de sa joyeuse résignation.

« Le jeudi à midi, écrit M. l'abbé Lamazou, on nous permet une récréation commune dans la même cour que la veille. Les visages sont plus tristes, mais les cœurs sont aussi fermes... Je m'entretiens vingt minutes avec le P. Olivaint; frappé dans ses plus chères affections, il conserve encore sur les lèvres un gracieux sourire; je renonce à dépeindre sa figure et à reproduire sa conversation. Son visage avait quelque chose de vraiment idéal, et sa parole était celle d'un ange. Sur la proposition de Mgr Surat, de M. Bayle et du P. Olivaint, les prêtres font vœu, si Dieu daigne les arracher à la mort, de célébrer pendant trois ans, le premier samedi de chaque mois, une messe d'action de grâces en l'honneur de Marie. »

Le P. Olivaint comptait sur une autre délivrance; il faisait ses adieux, comme un voyageur à l'heure du départ. « Mon Père,

disait-il avec transport au P. Bazin en lui prenant la main, hier soir deux de nos Pères sont partis pour le ciel, et cela doit recommencer aujourd'hui pour vous et pour moi; ne nous séparons, pas sans nous embrasser. » Il causa ensuite avec Mgr Surat (1) et, revenant encore au P. Bazin, il le pressa fortement sur sa poitrine en disant: « Mon Père, adieu; nous ne nous reverrons plus probablement sur la terre, mais au ciel. »

Le 26 mai tombait juste un vendredi; le jour était bien choisi pour gravir un calvaire et subir une passion. Le temps était à la pluie; les prisonniers se promenaient dans le triste corridor sur lequel s'ouvraient leurs cellules, quand, vers quatre heures du soir, le brigadier Ramain parut. Son premier mot, prononcé d'une voix rude, ne laissa aucun doute aux otages; on venait chercher *une fournée.* « Attention! Répondez à l'appel de vos noms; il m'en faut quinze. »

Le P. Olivaint, appelé le premier, répond aussitôt: « Présent, » et traversant le corridor, il va se placer vis-à-vis des prisonniers pour commencer la rangée des victimes. Après lui, vient le tour du P. Caubert. Ramain a peine à déchiffrer le nom du P. de Bengy. Celui-ci s'approche et dit simplement: « C'est moi. » Parmi les élus se trouva le vieil ami du P. Olivaint, l'apôtre des jeunes ouvriers de Paris, le saint abbé Planchat.

Au moment de franchir le seuil de la prison, le P. Olivaint s'aperçoit qu'il tient encore à la main son bréviaire, livre cher et sacré, désormais superflu. Moins pour se défaire de ce *vade mecum* du prêtre que pour le sauver de sacrilèges souillures, il le remet au concierge en disant: « Tenez, mon ami, voici mon livre. »

Mais à peine celui-ci a-t-il reçu ce legs précieux, qu'un officier fédéré s'élance comme un forcené, le lui arrache des mains et le jette au feu. Le concierge se hâta de le retirer des flammes, dès que cet énergumène se fut éloigné. Il se proposait de le conserver comme une relique, et résista même aux instances d'un haut personnage qui vint lui en offrir un grand prix. « Plus tard cet homme probe et délicat s'en est dessaisi en notre faveur, dit le P. de Ponlevoy, sans vouloir en retour accepter aucune gratification. C'est bien, en effet, ce grand bréviaire in-4° qui nous était connu: noirci par la fumée, à demi-rongé par les

(1) « Si mon regard ne m'a trompé, dit M. l'abbé Amodru, le P. Olivaint confessait Mgr Surat tout en se promenant avec lui. »

flammes, il est encore marqué par un signe à la date du 26 mai (1). »

Cependant les gendarmes enfermés dans la première section étaient descendus deux à deux et marquant le pas. Le peloton d'escorte ouvrit les rangs pour les recevoir; après eux vinrent les laïques (2), puis les prêtres (3).

Un signal fut donné, et le cortège des cinquante-deux victimes se mit en marche. Les gens du quartier, émus de compassion, le regardaient passer. Dans le haut de la rue de la Roquette, une femme cria : « Mais sauvez-vous donc ! » Il est certain que toute maison se serait ouverte pour les recevoir.

On tourna à gauche et on s'engagea sur le boulevard Ménilmontant dont on suivit la droite, le long du mur qui borde le cimetière du Père-Lachaise. A la barricade qui se dressait sur le boulevard, devant la rue Oberkampf, une compagnie du 74e bataillon renforça l'escorte ; puis, on gravit la longue chaussée de Ménilmontant. Jusque-là, seul un vieux prêtre, le P. Tuffier sans doute, avait été insulté par quelques fédérés ; la foule continuait à se montrer sympathique. Mais dès qu'on eut pénétré dans la rue de Puebla, une masse énorme de vagabonds en armes, de galériens, de déserteurs, de femmes ivres ou furieuses, enveloppa de tous côtés les otages, criant : « Livrez-nous les prisonniers..... à mort les calotins ! » La marche devenait plus lente et plus difficile, à mesure qu'on s'engageait dans l'étroite rue des Rigoles qui fait suite à la rue de Puebla. On fit halte, pendant vingt minutes, à la mairie, aujourd'hui détruite, du XXe arrondissement; là, un homme féroce, Gabriel Ranvier, cria aux otages qui passaient devant lui : « Vous avez un quart d'heure pour faire votre testament, si cela vous amuse ! » Cette cruelle sentence fut accueillie par des trépignements de joie. « Va me fusiller tout cela aux remparts, » poursuivit Ranvier en s'adressant à un ignoble personnage, Émile Gois, qui jusqu'à ce moment commandait l'escorte. La foule organisa une sorte de

(1) *Actes*, p. 202.

(2) Un officier de paix, deux ouvriers ébénistes et un tailleur de pierre.

(3) Le P. Olivaint, le P. Caubert, le P. de Bengy, de la Compagnie de Jésus ; le P. Radigue, le P. Tuffier, le P. Rouchouse, le P. Tardieu, de la Congrégation des Sacrés-Cœurs de Picpus ; l'abbé Planchat, aumônier de l'œuvre du Patronage ; M. Sabatier, vicaire de Notre-Dame de Lorette ; l'abbé Benoist et l'abbé Seigneret, du séminaire de Saint-Sulpice.

marche triomphale. Une vivandière vêtue de rouge, le sabre à la main, s'avançait à cheval; après elle, tambours et clairons sonnaient la charge; un jeune homme de vingt ans à peine, sorte d'acrobate, dansait en jonglant avec son fusil.

La foule armée pressait les otages; des femmes s'élançaient pour leur donner des coups de poing, des coups de griffe. « Ici, ici, criait-on, il faut les tuer ici! » La rue de Paris, qu'on suivait, est fort longue; ce fut vraiment pour les martyrs la voie douloureuse. Les soldats avaient une admirable contenance; derrière eux, à haute voix, les prêtres les exhortaient à bien mourir. Autour des victimes, on chantait, on dansait, on hurlait; on leur jetait des pierres et d'immondes projectiles (1). A la croix formée par l'intersection de la rue de Paris et de la rue Haxo, la tête du cortége s'arrêta, la queue continua à marcher, et il y eut une confusion qui permit à des énergumènes de se rapprocher et de frapper les otages au visage. On eut quelque peine à se mettre d'accord sur le lieu de la sanglante exécution; enfin une voix cria: « Allons au secteur. » Cet avis fut immédiatement adopté.

Hippolyte Parent, dernier commandant en chef de l'insurrection, venait d'y établir son quartier général. Varlin et trois autres membres de la Commune, bon nombre d'officiers fédérés étaient auprès de lui, quand on entendit tout à coup une immense clameur. C'était la foule qui arrivait, entraînant les otages avec elle; elle se précipita dans la longue allée, bordée de maisons, qui forme la cité proprement dite. Quand les otages furent entrés, on ferma une mince barrière de bois; elle fut aussitôt brisée par la foule. Varlin, membre de la Commune, voulut s'opposer au massacre: « Va donc, avocat, lui cria-t-on; ces gens appartiennent à la justice du peuple! » Les otages, serrés par la foule, acculés dans un espace carré qu'un mur très-bas séparait du jardin, attendaient courageusement la mort (2).

Il y eut un moment très-court d'hésitation; on entendit armer quelques fusils; un homme grimpa sur une charrette et lut un papier qu'il tenait en main; on applaudit. C'est alors qu'un

(1) Enregistrons cependant, après le P. de Ponlevoy, une bonne parole. « Où mène-t-on ces gens-là? demanda quelqu'un à un homme de l'escorte. — On les mène au ciel, » répondit celui-ci; cela dit, il sortit des rangs et disparut.

(2) M. Maxime du Camp, p. 425.

boucher, Victor Bénot, colonel des gardes de Bergeret, incendiaire des Tuileries, se précipite hors d'une maison en criant: « A mort !... » L'horrible massacre commença. Un vieux prêtre se jeta devant un gendarme pour le protéger et reçut les premiers coups. On força les malheureux soldats à sauter par-dessus le petit mur pour les tirer « au vol ; » ils obéirent. Les prêtres refusèrent. L'un d'eux dit : « Nous sommes prêts à confesser notre foi, mais il ne nous convient pas de mourir en faisant des gambades. »

La boucherie dura une heure... Puis, pour achever les blessés, on se mit à piétiner, à danser sur eux ; on les cribla de coups de fusil et de pistolet ; on les larda de coups de baïonnette ; on ne s'arrêta que lorsqu'on fut certain que tout étaient bien morts.

Le P. de Bengy resta sur la place presque dépecé ; ses vêtements étaient troués de balles, lacérés en tous sens par les sabres et les baïonnettes ; son scapulaire sanglant pendait sur son cœur avec son crucifix tordu par les balles. Le P. Caubert eût été méconnaissable sans le petit sachet vide suspendu à son cou et son crucifix. Le P. Olivaint avait reçu une balle en plein cœur. On lui avait enlevé la moitié droite du crâne et cassé la mâchoire. Sur sa poitrine on retrouva, avec la médaille de l'œuvre de la première communion, son reliquaire et le portefeuille où il marquait les victoires et les défaites de son examen particulier.

Le lendemain, quelques fédérés vinrent dépouiller les morts ; puis ils précipitèrent dans un caveau les cinquante-deux cadavres horriblement défigurés.

CHARLES CLAIR, S. J.

L'ENCYCLIQUE *INSCRUTABILI*

Son Éminence le cardinal Guibert, archevêque de Paris, a ordonné de lire dans toutes les églises de son diocèse, le jour de la Pentecôte, le Mandement suivant, portant communication de l'Encyclique de N. S. P. le Pape Léon XIII en date du 21 avril 1878 :

Nos très-chers frères,

Vous avez pu lire déjà l'Encyclique que notre Très-Saint Père le Pape Léon XIII a adressée, suivant l'usage, à tous les évêques du monde catholique, à l'occasion de son élévation au

souverain Pontificat. La parole du vicaire de Jésus-Christ a été portée par les feuilles publiques jusqu'aux extrémités du monde chrétien. Mais il convient que cette communication arrive aux églises particulières par la voie et avec l'autorité de la hiérarchie établie par Notre-Seigneur Jésus-Christ, afin que nous ne fassions qu'un seul corps, dont il est le chef toujours vivant et enseignant dans la personne de son Vicaire.

Nous voulons donc que cette lettre de Léon XIII, datée du saint jour de Pâques, vous soit communiquée par vos pasteurs, qui la publieront du haut de la chaire de vérité. Vous en entendrez la lecture avec le respect religieux et la filiale docilité que demandent de notre part les enseignements du chef de l'Église.

Nous avons choisi pour la promulgation de ce grave document la fête de la Pentecôte. C'est le jour où la voix de Pierre se fit entendre au monde pour la première fois, *en présence d'une multitude réunie de toutes les nations qui sont sous le ciel* (1). Le prince des apôtres *annonça que le Sauveur était ressuscité et proclama que Dieu le Père avait établi Seigneur et Christ ce Jésus que les Juifs venaient de crucifier* (2).

Après dix-huit siècles, le successeur de Pierre salue avec la même foi et le même amour le Sauveur ressuscité, il tient le même langage, il enseigne les mêmes vérités, et montre ainsi au monde *que la parole du Seigneur consignée dans l'Évangile demeure éternellement* (3).

Saint Pierre, dans sa première épître aux fidèles, traçait le tableau du monde païen qui se troublait à l'apparition du christianisme, et, appuyé sur les promesses divines, il exhortait les disciples à ne point se laisser abattre ni décourager par les épreuves. Aujourd'hui Léon XIII nous dépeint à grands traits la société du XIX[e] siècle, se consumant en des agitations stériles ou coupables pour trouver la civilisation en dehors des doctrines et des institutions religieuses; il rappelle les services rendus par l'Église, dans le cours des âges, à toutes les nations qui ont été touchées par son action bienfaisante.

Après cette démonstration faite sur les témoignages de l'histoire, le Pape a bien le droit d'élever vers le ciel ce vœu ardent de son âme : « Dieu fasse, s'écrie-t-il dans sa Lettre, que « les chefs des nations reconnaissent la vérité de nos enseigne-

(1) Act. Ap. II, 5.
(2) Ibid., II. 32, 36.
(3) I Petri, I, 25.

« ments, considèrent, selon la pensée de saint Augustin, que la « doctrine de Jésus-Christ est le grand principe du salut pour « les sociétés qui lui demeurent fidèles, et mettent leurs pensées « et leurs sollicitudes à faire cesser les maux dont souffrent « l'Église et son chef visible; que nous voyions enfin les peuples « qu'ils gouvernent entrer dans les voies de la justice et de la « paix et jouir d'une ère de prospérité et de gloire! »

Méditez, N. T.-C. F., ces graves et paternels enseignements du chef de l'Église. Ce n'est pas, comme il le déclare lui-même, dans des vues d'ambition, ni par le désir de la domination, mais par le devoir de sa charge apostolique, que Léon XIII revendique les droits du Saint-Siège, et conjure les supprêmes modérateurs des peuples de ne pas refuser le secours que leur offre la religion, dans ces temps de défaillance, pour raffermir les sociétés ébranlées.

Ne soyez pas moins attentifs à recueillir l'avertissement qu'il vous donne de garder une soumission entière aux doctrines de la sainte Église romaine et de vous défendre contre les erreurs de notre temps, si souvent signalées par la vigilance de Pie IX, de sainte et glorieuse mémoire.

Il y a enfin, dans la Lettre pontificale, un enseignement qui s'adresse plus particulièrement à vous et que nous voudrions voir profondément gravé dans vos âmes: c'est que la réforme de la société doit commencer par la réforme de la famille. Il est nécessaire que la famille retrouve sa dignité et son honneur, en se plaçant sous l'influence de la grâce divine par le mariage chrétien ; il faut que la jeunesse puise au foyer domestique la vraie foi, la religion sincère, l'intégrité des mœurs, dès les premières années. Pères et mères, ne demeurez pas sourds à la voix du Pasteur suprême qui vous rappelle vos devoirs et vous montre, dans l'accomplissement de ces devoirs, la garantie de votre autorité et de votre bonheur.

Le Saint-Père, en terminant l'Encyclique, veut bien exprimer aux évêques la consolation que lui a apportée, dès les premiers jours de son pontificat, l'empressement du clergé et des fidèles à l'entourer de leur filiale vénération. Nous avons été vivement ému de ces paroles du Pape. Elles nous ont rappelé votre zèle persévérant dans la défense des intérêts religieux et la générosité que vous avez toujours montrée en venant en aide aux besoins du chef de l'Eglise. Les œuvres de votre foi ont souvent consolé le cœur magnanime de Pi IX, elles consoleront aussi la

grande âme de Léon XIII. Il nous est doux de rendre ici témoignage devant Dieu à vos sentiments d'amour et de fidélité envers la sainte Église et de vous en exprimer notre reconnaissance. Prions, persévérons dans la prière fervente, selon le conseil que nous en donne le Saint-Père; adressons-nous au Cœur sacré de Jésus, par l'entremise de la Bienheureuse Vierge Marie, de saint Joseph et des saints patrons de notre diocèse, pour obtenir que Dieu daigne jeter un regard de miséricorde sur l'Église et sur la France, que nous ne séparons jamais dans nos vœux et dans notre dévouement.

† J. Hipp, cardinal Guibert,
Archevêque de Paris.

CONGRÈS DE L'ŒUVRE DES CERCLES CATHOLIQUES.

L'Assemblée générale de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers s'est tenue, la semaine dernière, à Paris, les mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi. Elle n'a point fait de bruit au dehors; au dedans, l'on a préféré les discussions familières aux discours d'apparat; c'est le bien, le bien de l'ouvrier, le bien de la société qu'on y cherchait, ce n'était pas les applaudissements, ni le triomphe de ses idées personnelles. Aussi pouvons-nous dire que cette Assemblée générale, qui est la sixième, produira d'heureux fruits, et qu'en même temps qu'on a pu y constater la vitalité de l'Œuvre et ses progrès, on y a pris des résolutions qui seront fécondes pour l'avenir.

Nous reproduisons d'abord les communications faites aux journaux catholiques par le Secrétaire de l'Assemblée.

Séance du mardi, 4 juin.

L'assemblée générale de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers a été ouverte, le mardi 4 juin, sous la présidence du secrétaire général, le comte Albert de Mun, en présence de plus de 500 membres de l'Œuvre et de notabilités de France et de l'étranger. Le matin, à sept heures, et pendant la messe dite dans la chapelle intérieure de la rue de Sèvres, le R. P. Hubin, aumônier du Comité-fondateur, a adressé aux membres de l'Œuvre quelques paroles d'édification. Il leur a recommandé la

prière et l'union. Les apôtres renfermés dans le Cénacle avant la Pentecôte étaient réunis pour prier dans la charité.

A huit heures et demie et au commencement de la première séance, des instructions ont été données pour ce qui concerne la tenue de l'assemblée, afin qu'elle conservât un caractère absolument privé, puis M. Raoul Ancel a lu un très-remarquable rapport sur le développement de l'Œuvre pendant l'année écoulée, d'où il résulte qu'une centaine de comités et autant de cercles ont été créés depuis la dernière réunion. Le commandant Rallier, qui a consacré à la propagande le temps que lui laissaient ses fonctions de capitaine de vaisseau en escadre, intéresse vivement le nombreux auditoire par le récit de cette propagande sur les côtes de Provence.

MM. de Montréchard (de Moulins), de Pellerin, ancien procureur de la République à Avignon, Michel (de Saint-Malo) échangent sur la portée de l'Œuvre des explications que M. Raoul Ancel résume au nom du Comité par les termes mêmes de son rapport.

Parmi les personnages venus de l'étranger pour assister à l'assemblée, on remarque le comte de Blome, Autrichien, lord Denbigh, pair d'Angleterre, et M. Meyer, rédacteur du *Vaterland*.

Séance de l'après-midi.

Mgr l'évêque de Poitiers prend la présidence de l'assemblée, et les travaux continuent conformément au programme par un rapport de M. Doresmieulx sur le développement de l'Œuvre dans les villes.

Le comte de Mun, frère aîné du député, secrétaire général de l'Œuvre, montre là tendance du comité de Paris qu'il préside à entamer la propagande d'associations professionnelles chrétiennes, et fait applaudir le courage qu'il faut aux ouvriers pour braver les persécutions que leur attire la profession de la foi chrétienne.

Le secrétaire général s'associe à cet hommage et demande qu'il soit étendu à ceux des membres de l'Œuvre qui ont éprouvé sur plus d'un point, au cours de cette année, des persécutions semblables et venant malheureusement de plus haut lieu.

Mgr Pie veut bénir l'assemblée d'une manière toute exceptionnelle à raison de son esprit nettement fidèle à la doctrine de l'Église et retrace les règles de ce qu'il appelle l'apostolat laïque

en commentant cette parole de l'Évangile: « Je me suis sanctifié moi-même, afin qu'eux-mêmes soient sanctifiés dans la vérité, » — puis il promet à l'Œuvre la bénédiction de tous les évêques de France, à condition qu'elle continuera de se montrer toujours non-seulement soumise à l'Église mais vraiment enthousiaste de sa doctrine sociale.

Le grand Évêque rappelle les règles chrétiennes des anciennes chevaleries, dont l'assistance journalière à la messe était la première. Il montre que si l'ouvrier s'associe au Sacrifice de la Rédemption par ses labeurs journaliers, l'homme de condition libre doit au moins s'y associer par le premier acte de la journée et par des œuvres d'abstinence.

Il termine en rappelant cette parole évangélique, qui est comme le point de départ de l'Œuvre: « La garde que Dieu a confiée à chacun de ses frères, » et en recommandant la ferme persévérance aux règles constitutives de l'Œuvre, en même temps que la confiance dans les éloquences qu'elle inspire.

La séance continue par les récits de MM. de Sainte-Marie (de Toulouse), Feron-Vrau (de Lille), Kraff (de Versailles), l'abbé Tournamine (de Toulouse) sur les résultats de la propagande dans les grandes villes par le concours du clergé, des œuvres de patronage, etc.

Le R. P. Limbourg insiste sur la nécessité de faire connaître l'Œuvre au clergé. On n'a pas suffisamment compris que le but de l'Œuvre était la réforme de la classe dirigeante.

La grandeur du rôle du clergé, dans une société chrétienne, reviendra souvent dans les entretiens suivants. Telle est la dernière parole du bureau de l'Assemblée.

Séance du mercredi 5 juin.

Le comte de Vesins présente le rapport sur l'action de l'Œuvre dans les campagnes.

M. Baudon, président général de la Société de Saint-Vincent de Paul, appelle l'attention de l'assemblée sur le désordre moral qui suit souvent dans les campagnes l'introduction des machines agricoles.

MM. les curés de Blanquefort (Gironde), de Sains (Aisne), de Bréauté (Seine-Inférieure), montrent quel secours ils ont trouvé en appliquant l'Œuvre dans leurs paroisses rurales qu'elle a sauvées de l'impiété ou véritablement ramenées à la vie chrétienne.

M. le curé d'Ectot-Lauber (Seine-Inférieure) dit que si l'Œuvre était connue du clergé, elle serait possible et vivace partout.

Le comte Albert de Mun prend cette occasion d'adresser un chaleureux appel à toutes les bonnes volontés pour rétablir ces associations catholiques qui ont fait la grandeur de la France et peuvent seules la rétablir.

Séance du 6 juin.

L'assemblée de ce jour était consacrée à l'intervention directe de l'Œuvre des Cercles dans la réforme économique que réclame la classe ouvrière.

L'Œuvre jusqu'ici a accompli sa mission de charité ; elle est assez avancée maintenant pour se sentir une mission de justice.

Sous la présidence de Mgr l'archevêque-coadjuteur de Bordeaux, des chefs d'industrie de toutes les régions de la France, de grands personnages étrangers, des ingénieurs de l'État, des économistes, les notabilités du dévouement chrétien forment une assemblée peut-être sans égale par sa compétence comme par son unité de sentiments. L'on sent que l'économie libérale et athée qui règne encore aujourd'hui ne sera bientôt plus battue en brèche par le socialisme seulement, et que le christianisme va, par les dévouements qui sont l'âme de sa hiérarchie sociale, revendiquer à son tour ses droits, et rendre au monde du travail si profondément troublé la puissance et les bienfaits de l'Association catholique.

La parole épiscopale clôt la séance en apportant une consécration solennelle à ces principes fondamentaux de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers.

Séance du 7 juin.

Le cardinal, protecteur de l'Œuvre, fait connaître que le Saint-Père accorde à l'assemblée sa bénédiction.

La séance est encore consacrée aux rapports des sociétés de patrons chrétiens et à la création des associations professionnelles qui en sera la conséquence naturelle.

Une des questions qui paraît s'être imposée des premières aux patrons chrétiens, c'est celle du respect du repos de l'ouvrier les dimanches. On constate qu'une telle préoccupation a soulevé,

dès le compte-rendu de la deuxième séance, les maladroites imprécations de l'économie libérale.

Dans nombre de villes industrielles se sont formées autour des comités de l'Œuvre des commissions, les unes des chefs d'industrie et les autres de patrons de corps d'état, pour éclairer et appuyer l'action de l'Œuvre en faveur de la classe ouvrière. Bientôt semblable mouvement s'étendra aux questions agricoles.

La séance est suspendue après de remarquables indications de M. Claudius Lavergne, syndic d'une corporation de peintres verriers, sur la capacité professionnelle et sur ce qu'elle a perdu par la suppression violente des corporations d'arts et métiers.

L'enseignement créé et distribué dans l'Œuvre sur ces hautes questions industrielles a été retracé à larges traits par le rapport du comité de l'Œuvre. La Revue qu'il publie pour en être l'organe attitré reçoit l'indication d'utiles développements, et l'assemblée accepte en échange l'assurance qu'ils seront mis à profit, et que l'Œuvre tiendra bien ferme la ligue de l'ordre social chrétien.

Séance de clôture du samedi 8 juin.

La vaste salle de la rue de Grenelle, 84, où le Congrès se réunit, ne peut suffire à l'empressement des membres de l'Assemblée et des amis qui s'intéressent à son œuvre; des centaines de personnes restent au dehors.

La séance a été présidée par S. G. Mgr Richard, archevêque de Larisse, coadjuteur de Paris, qui avait à sa droite S. G. Mgr Goux, évêque de Versailles. De chaque côté des deux évêques on remarquait : M. le baron Joseph de la Bouillerie, président de l'Œuvre; MM. de Roquefeuille; de Parseval; de Latour du Pin; de Laferté Sénectaire; Raoul Ancel; marquis d'Auray; Harmel, patron de l'usine du Val-des-Bois; et parmi les catholiques notables on voyait : Dom Guépin, bénédictin de Solesmes; le P. Delefortrie, dominicain; le supérieur général des Frères des Écoles chrétiennes; le Frère Exupérien, assistant; le comte Daru, sénateur; le comte de Kerjégu, député; le comte de Melun; Merveilleux du Vignaux; le comte Diesbach; de Saint-Victor, anciens députés; le duc Descars; le général

de Charrette; le comte de Bréda; Baudon; marquis de Billiotti; le vicomte de Damas; comte de Villermont; marquis de Raigecourt; baron de Chamborant, etc., etc.

Discours de M. de Mun.

M. le comte Albert de Mun a pris la parole.

Après avoir chaleureusement remercié les deux prélats, Mgr l'archevêque de Larisse et Mgr l'évêque de Versailles, qui assistent à la séance, et prié le Coadjuteur de Paris de reporter l'expression de la reconnaissance de l'Œuvre au cardinal Guibert, en ce moment à Rome; après avoir parlé de l'Exposition universelle, du grand spectacle qu'elle présente, mais aussi des dangers qu'elle peut avoir pour l'amour-propre national, si l'on se laisse éblouir par un progrès matériel que n'accompagnerait pas le progrès moral; après avoir montré que, sous les brillants dehors de la civilisation moderne, il existe un mal profond, qui trouble tous les esprits, et qui menace la société de sa ruine, mal qui se résume en un mot, la Révolution, proclamant les droits de l'homme et oubliant, niant même les droits de Dieu, l'éloquent orateur a continué ainsi :

Dans les rapports sociaux il n'y a plus désormais d'autre loi que l'intérêt privé; il n'y a plus de lien entre celui qui commande et celui qui obéit; le devoir n'existe plus : il n'y a plus que des droits, et, quelle que soit sa condition, chacun, ne pouvant plus compter que sur soi-même, s'abandonne avec fureur à la fièvre de l'égoïsme; la jalousie, la méfiance et bientôt la haine s'établissent dans tous les cœurs; ceux qui veulent posséder se livrent sans frein à la passion qui les domine; ceux qui possèdent ne songent plus qu'à jouir et s'enferment dans une coupable indifférence.

Voilà l'état social que la Révolution fait à la France! et l'état politique ne vaut pas mieux; l'intérêt du parti qui gouverne devient la seule loi, et les mœurs publiques sont un reflet des mœurs privées : il n'y a plus de travail national; la concurrence effrénée, non plus celle qui stimule, mais celle qui tue, règne sur ces ruines. Sans doute, pour établir cet ordre nouveau, on ne le montre pas dans cette brutale nudité; on le colore avec de belles images et d'admirables raisons qui passionnent les cœurs

généreux et qui entraînent dans cette route funeste des hommes aveuglés par un faux sentiment du bien public, jusqu'à en faire les propres artisans de la destruction dont ils vont être les premières victimes !

Bossuet a dit quelque part (1) que « *c'est la grande habileté des politiques de donner de beaux prétextes* à *leurs mauvais desseins.* » C'est l'histoire écrite à l'avance de la Révolution française. (Bravos.)

Sur ces ruines accumulées et à la place de ce qu'elles avaient renversé, elle mit cependant quelque chose : ce fut l'État, qui, désormais, envahit tout, absorbe toutes les forces du pays et résume en lui-même toute la vie nationale ; despote anonyme, pour qui le pouvoir n'est plus un moyen de contenir ou de protéger, mais une arme pour empêcher ou pour opprimer ; esclave du peuple qu'il gouverne, et obligé, pour s'en rendre maître, de lui attacher au front un joug doré qu'il lui fait prendre pour une couronne. (Applaudissements.)

Toujours en quête d'expédients nouveaux pour affermir entre ses mains un sceptre toujours prêt à lui échapper, et ballotté sans cesse entre les excès de la force et de la faiblesse ; condamné, par sa propre origine, à flatter la multitude et à l'écraser tour à tour ou bien à capituler entre ses mains, et réduit, pour conserver son empire, à chercher dans l'éclat des fêtes et dans le bruit des entreprises nouvelles une constante diversion aux souffrances qu'il est impuissant à guérir ; pareil à ces Césars de Rome qui ne savaient, pour régner, que jeter au peuple du pain et des jeux publics : voilà l'État sorti des mains de la Révolution !

Sous la main de ce tyran d'un nouveau genre, la désorganisation sociale s'acomplit avec une terrible précision et après les premiers déchirements qui marquent la rupture violente de l'ordre établi, l'œuvre de la désagrégation se poursuit dans un lamentable silence !

Le monde du travail en est le premier et le plus profondément atteint : l'appât du gain, la soif de la richesse et des jouissances y deviennent l'unique loi qui règle les rapports du maître et de l'ouvrier : la dignité du travail, l'amour de la profession, le respect du métier, toutes ces grandes et nobles traditions des

(1) Bossuet, *Médit. sur l'Evangile,* prép. à la dernière semaine. VIIe jour.

âges chrétiens, sont répudiées comme des préjugés indignes des nouvelles conditions de la société moderne : il faut gagner et s'enrichir ; tout se réduit à cette préoccupation dominante.

Les mœurs chrétiennes sont bannies de l'atelier ; la simplicité des relations qui en était un fruit naturel disparaît à leur suite ; l'ouvrier n'a plus sa place au foyer commun ; ce n'est plus qu'un étranger de passage, inconnu du patron qui l'emploie, un instrument dont il s'agit de tirer le plus grand profit possible, et qui passe de main en main suivant le plus offrant enchérisseur. A-t-il une âme, cet homme dont le corps est ainsi livré au travail forcé ? Celui qui l'emploie n'en a plus de souci, et lui même n'a plus le temps d'y songer. Ne faut-il pas gagner et s'enrichir ? La Révolution a tout réduit à cette formule magique. Le devoir social, la protection de l'ouvrier par le patron, la confiance réciproque, tout cela est mis de côté. L'intérêt individuel domine désormais la société tout entière ; pendant que l'atelier se désorganise sous l'empire de ces mœurs nouvelles, les usines se multiplient, la grande industrie gagne chaque jour du terrain, et là le principe révolutionnaire trouve, pour faire éclater ses ravages, un sol trop bien approprié. La concurrence allume toutes les haines et toutes les rivalités ; une sorte de fièvre s'empare des esprits, et dans ce combat à outrance on se sert de l'ouvrier comme du charbon qu'on jette dans la machine.

A côté de ce monde du travail, le mal, pour être moins rapide et moins éclatant, n'en est pas moins certain et moins profond. La désorganisation a gagné la campagne. Ceux que leur fortune et leur condition appellent à exercer dans la vie rurale le patronage social, pénétrés à leur tour de la loi moderne qui les affranchit de leur devoir, désertent peu à peu leur mission : la jouissance matérielle opère sur eux sa perfide séduction ; ils s'éloignent des champs où s'exerçait leur influence et viennent à la ville chercher des joies et des émotions nouvelles. La tradition patriarcale se perd dans ce relâchement des mœurs et, peu à peu, au lieu de l'union qui s'était faite, à travers les siècles, sous la garde de l'Église, entre la chaumière et le château, la méfiance, la division, bientôt la haine pénètrent dans les cœurs ! On ne se connaît plus ! Un malentendu s'établit qui aura de terribles conséquences, et à la campagne comme à la ville, aux champs comme à l'atelier, l'ordre est rompu, la société est désagrégée, la Révolution est faite. (Bravos.)

Mais le mirage se dissipe bientôt: la déception arrive terrible, déchirante et sans espoir. Les chimères dont les systèmes nouveaux ont bercé les esprits trompés, s'évanouissent dans une hideuse réalité. Après que tout a été détruit et que le bruit de ce grand écroulement a cessé de retentir, on regarde autour de soi, on cherche des yeux l'édifice de la société nouvelle et sur le vaste champ de la nation, on n'aperçoit plus que des ruines... Alors, les yeux commencent à s'ouvrir ! Les plaintes, les reproches, les revendications s'élèvent de toutes parts et leur tumulte grandit sans cesse : les empiriques se ruent sur cette société malade et lui offrent tour à tour des remèdes empoisonnés qu'elle accepte un moment avec l'avidité de l'espérance pour les rejeter bientôt avec dégoût et qui la laissent retomber sur sa couche, où elle se retourne épuisée, sans y trouver jamais le repos qu'elle demande... (Applaudissements.)

Lasse, enfin, de ce long tourment, elle se dresse dans un dernier effort et se retourne vers ceux qui l'ont conduite à ces extrémités en les sommant de la guérir! c'est l'heure où nous sommes. Le libéralisme a fait la révolution dans l'ordre religieux, politique et économique : il l'a faite à son profit et, après l'avoir déchaînée, il a prétendu lui mettre des bornes et la contenir à la limite de son ambition ; mais il a compté sans la logique du peuple, et voilà qu'il est sommé de tenir ses promesses et de regarder en face les conséquences de ses principes : toutes ces ambitions soulevées, toutes ces espérances déçues, toutes ces passions allumées, se tournent contre lui, et de toutes parts une clameur s'élève qui l'accuse d'une banqueroute morale et qui lui demande compte des destinées de la nation dont il a pris la charge !

Spectacle fécond en grands enseignements! Le libéralisme aux abois, cramponné au débris du pouvoir qui lui échappe, élude les questions, cherche à se sauver par des demi-moyens, et quand tout lui fait défaut, quand les arguments lui manquent, quand les expédients sont épuisés, il ne s'avoue pas vaincu, mais trouvant dans son orgueil une suprême ressource, il se détourne du mal, proclame qu'il n'a pas pu se tromper et que les événements ont tort et jette pour toute réponse à la société éperdue, le spectacle d'une apothéose qu'il se dresse à lui-même. (Bravos.)

J'ai trouvé, Messieurs, il y a quelques jours, une page écrite par M. Thiers et que, malgré sa longueur, je vous demande la permission de vous lire. Il s'agit de ce temple de la gloire, de-

venu l'église de la Madeleine et dont Napoléon avait conçu la pensée et tracé les plans dans un style d'ordre du jour où l'on dirait que le roulement des tambours éclate après chaque membre de phrase :

« Il sera établi un monument dédié à la Grande-Armée, portant sur le frontispice :

L'empereur Napoléon aux soldats de la Grande-Armée.

« Dans l'intérieur du monument seront inscrits sur des tables de marbre les noms de tous les hommes qui ont assisté aux batailles d'Ulm, d'Austerlitz, d'Iéna, et sur des tables d'or massif les noms de tous ceux qui sont morts sur les champs de bataille. Autour de la salle seront sculptés des bas-reliefs où seront représentés les colonels de chacun des régiments, avec leurs noms, groupés autour de leurs généraux de division et de brigade. Les statues des maréchaux seront placées dans l'intérieur de la salle...»

Enfin les armures, les drapeaux, les timbales enlevés à l'ennemi devaient compléter l'ornementation du monument, et chaque année, aux anniversaires d'Austerlitz et d'Iéna, on devait y donner un concert héroïque (sourires) après de solennels discours sur les vertus nécessaires au soldat et sur la gloire de ceux qui périrent au champ d'honneur.

Ainsi pensait, ainsi commandait Napoléon en 1806; mais après 1812 et 1813, il commença de juger plus mûrement la gloire.

« Que ferons-nous de ce temple de la Gloire, dit-il un jour au ministre de l'intérieur. Nos grandes idées sur tout cela sont bien changées. Il n'y a plus aujourd'hui, dans l'état où sont les choses, d'autre croyance possible que le culte catholique; c'est aux prêtres qu'il faut donner nos temples à garder ; ils s'entendent mieux que nous à faire des cérémonies et à conserver un culte. Que le temple de la Gloire soit donc désormais une église, c'est le moyen d'achever et conserver ce monument. Il faudra bien aussi par suite dire la messe au Panthéon (1). »

(La fin au prochain numéro).

---

(1) M. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire.*

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

13 juin.

La session parlementaire est terminée, — ce qui nous promet un repos relatif de quelques mois, — le Congrès se réunit aujourd'hui même à Berlin, — ce qui permet d'espérer raisonnablement, sinon avec certitude, la prolongation de la paix, — l'Exposition universelle réussit et les étrangers viennent en foule à Paris; — il y a donc toutes les raisons possibles pour le monde financier de se livrer à de fructueuses opérations, et pour les fonds publics d'atteindre des taux qu'ils ne connaissent plus depuis la funeste guerre de 1870. S'il y a quelques nuages dans ce ciel serein de la politique et des affaires, tel que l'attentat commis sur la personne de l'empereur d'Allemagne, les menaces de moins en moins dissimulées de la Révolution, et la persistance du mauvais temps qui fait craindre une récolte au moins fort médiocre, ce sont des nuages qui ne crèvent pas encore en orage et qui ne sauraient décourager les spéculateurs.

Aussi les fonds montent, que c'est un plaisir, et ce qui n'amuse pas moins, c'est de voir des républicains fervents attribuer tout ce bonheur à la République; — ils ne disent pas à la confiance qu'elle inspire, ce qui témoigne qu'il leur reste encore un peu de bon sens; — mais ils devraient réfléchir qu'en attribuant tout à la République, les merveilles de l'Exposition, les visites des princes, et les rares beaux jours dont nous avons joui depuis deux mois, ils s'exposent à faire retomber sur la même les mauvais jours et les dégringolades financières qui pourront survenir. Il est vrai qu'ils ont réponse à tout: tout ce qui arrive d'heureux, vient de la République; tout ce qui arrive de malheureux vient de la réaction. Avec cela, on se tire toujours d'embarras.

Enfin, tout en recommandant toujours la prudence, nous devons constater ce qui est; pour le moment, il y a confiance, il y a une espèce d'entraînement; les cours de clôture de la Bourse d'hier le prouvent à leur façon; le 3, le 4 1/2 et le 5 sont respectivement restés à 76,35, à 105,25, et à 112,25.

—

Nous annonçons aujourd'hui une émission d'obligations de la Société générale de Librairie catholique; nous appelons l'attention de nos lecteurs sur cette émission.

—

La situation commerciale et agricole n'est malheureusement pas aussi belle que la situation — présente — de la finance. Le commerce reste aussi languissant, malgré la surexcitation que devrait lui donner l'Exposition, et l'agriculteur se plaint de ne pas voir enfin succéder une série de beaux jours aux intempéries dont nous sommes affligés depuis si longtemps. On se rappelle avec effroi l'année 1816, de famélique mémoire, comme dit très-bien notre confrère M. Louis Hervé, et l'on se rappelle que ce furent les pluies persistantes qui firent alors avorter la formation du grain dans les céréales. Il y a déjà bien du mal de fait, sans qu'on en soit encore à redouter une récolte désastreuse; mais il est temps, il est grand

temps que les pluies cessent et que le soleil vienne enfin former et mûrir ces grains qui entrent pour une si grande part dans la nourriture humaine. C'est là le pain quotidien que Dieu veut qu'on lui demande; mais le mérite-t-on, quand on ne cesse d'irriter sa justice par des blasphèmes et des impiétés qui paraissent être le résultat d'une infernale gageure ?

A. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

39. **Le Chevalier de Naujac,** récit historique, par Mademoiselle Guerrier de Haupt; in-12 de 336 pages, Paris, 1878, chez Didier et Cie ; — prix : 3 fr.

Nous sommes en présence d'un roman historique honnête, et qui fait vivement ressortir cette leçon : le bien mal acquis reste sur la conscience comme un remords de tous les instants et finit par amener le malheur de celui qui l'a ravi à son légitime propriétaire. Il en est une autre qui n'est pas moins vivement présentée et qu'on pourrait appeler : les suites fatales d'une mauvaise liaison et de la complicité dans une mauvaise action. Le récit qui conduit à cette double leçon est intéressant; le lecteur, qui pressent un dénouement fatal pour les coupables, ignore cependant la façon dont viendra le châtiment et sa curiosité est tenue en haleine jusqu'à la fin. Une nouvelle, intitulée: *Une famille de braves,* complète le volume, et repose le lecteur en lui donnant des émotions d'un genre différent.

—

40. **Monde et Solitude,** par Mlle Jenny Maria; in-12 de II-339 pages, Paris, 1878, chez Philippe Reichel ; — prix : 3 fr. 50.

Mlle Jenny Maria, déjà très-appréciée par son volume de vers *Poèmes et Souvenirs de voyage,* vient de se révéler sous un nouvel aspect, tout à son avantage, hâtons-nous de le dire. Elle vient de faire publier un volume en prose auquel nous prédisons un succès véritable; nous sommes certains que son livre sera lu et relu avec le plus grand intérêt. Avec une grâce et une élégance parfaites, Mlle Jenny Maria développe sous forme de lettres, les pensées les plus belles et les idées les plus justes. Le titre indique d'une façon très-heureuse ce que contient le volume. L'auteur vit dans le **Monde** et à ce titre passe en revue toutes les sommités artistiques ou littéraires, rencontrées à Paris aussi bien que dans ses voyages. La **Solitude,** cette distraction des belles âmes et des penseurs, a inspiré à Mlle Jenny Maria une série de lettres pleines d'humour, pleines de délicatesse, où les lecteurs et surtout les lectrices trouveront amplement moisson de sentiments exquis, de pensées neuves et originales, sans compter les impressions de voyage à travers la France, la Suisse et l'Italie, écrites avec goût et, disons-le, avec une passion véritable du beau.

—

41. **Nouveaux éclaircissements sur l'assemblée de 1682,** d'après les Mémoires inédits du marquis de Sourches, prévôt de l'hôtel du roi et grand prévôt de France, par le P. M. Lauras, de la Compagnie de Jésus; in-12 de 260 pages, Paris, 1878, chez Victor Palmé ; — prix : 3 francs.

La déclaration dite de l'Assemblée du Clergé de France, de 1682, est aujourd'hui jugée. Le Concile œcuménique du Vatican, en définissant l'infaillibilité du Souverain-Pontife, l'a condamnée dans sa partie essentielle; toute contestation est donc devenue

non-seulement inutile, mais coupable, puisque l'Eglise a prononcé avec une souveraine autorité. Au reste, l'Assemblée de 1682 était déjà jugée par tout esprit juste et impartiale, et l'on peut dire que les *Recherches historiques* de M. Gérin avaient porté les derniers coups. Le P. Lauras ne prétend donc pas recommencer le procès des fauteurs de l'Assemblée, ni démontrer le vice de leurs doctrines; mais, s'appuyant sur l'autorité de *Mémoires inédits* et parfaitement authentiques *sur la cour de Louis XIV depuis* 1681 *jusqu'à la mort du roi,* les Mémoires du marquis de Sourches, grand prévôt de France, il ajoute des faits nouveaux qui confirment les anciens, et surtout il démontre, par les témoignages contemporains les plus dignes de foi, que la *Déclaration de* 1682, loin de « confirmer une doctrine qui, dans tous les temps, avait été chère à l'Université et à la Faculté de théologie de Paris, » comme le dit Bausset dans son *Histoire de Bossuet*, a éprouvé, au contraire, une grande opposition à la Cour, à la ville, et dans les principales sociétés savantes de la France. Le P. Lauras ne s'est, du reste, pas contenté de suivre les Mémoires du marquis de Sourches; il s'est également servi d'un journal rédigé en latin par le P. Honoré Fabri et de la *Correspondance administrative* de Depping. — Les simples indications que nous venons de produire suffisent à donner une idée de l'intérêt que présentent les *Nouveaux Eclaircissements;* c'est une page d'histoire très-authentique ajoutée à celles que l'on avait déjà sur le même sujet, et nous sommes heureux de voir s'inaugurer par un livre aussi solide la *Nouvelle bibliothèque historique* que doit publier la Société générale de librairie catholique.

—

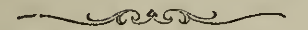
42. **Les caractères de La Bruyère,** précédés des Caractères de Théophraste et suivis du discours à l'Académie française, édition classique, par Frédéric Godefroy, lauréat de l'Académie française, et de l'Institut; in-12 de VIII-404 pages, Paris, 1874, chez Gaume frères; — prix: 4 francs.

Nous n'avons pas à faire l'éloge de La Bruyère; nous n'avons pas besoin de dire non plus qu'une édition classique de La Bruyère a besoin de notes qui la rendent plus utile à l'élève, notes historiques, anecdotiques, littéraires et grammaticales. M. Frédéric Godefroy était l'un des hommes les plus capables de faire bien ce travail, et il l'a fait de façon à intéresser même les hommes instruits et à leur apprendre des choses qu'on ignore généralement. Une notice très-complète commence le volume; puis viennent les *Caractères* de Théophraste traduits par La Bruyère, puis les *Caractères* mêmes de l'écrivain français, avec des Notes très-nombreuses et souvent très-étendues de M. Godefroy; ensuite le discours à l'Académie française; enfin une Table analytique des matières contenues dans les *Caractères* de La Bruyère et de Théophraste. Cette Table, faite avec beaucoup de soin est d'une très-grande utilité; nous voudrions en voir une pareille à la fin de chaque ouvrage de nos grands auteurs classiques.

Le gérant: P. CHANTREL.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, Soussens et Cie, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES



CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

Politique générale : le Congrès ; ce qu'il devrait faire et ne fait pas ; proposition du Saint-Père. — *Les élections belges :* changement de situation ; embarras des futurs ministres ; il est trop tard. — *Le ministère français :* mésaventure de M. Cyprien Girard ; restera-t-il au ministère. — L'*élection académique :* résultat définitif ; soumission de l'Académie en attendant la démission. — *Les trappistes et le gouvernement italien :* services rendus par les trappistes ; la *malaria* vaincue ; le parlement italien également vaincu ; beaux témoignages en faveur des religieux.

20 juin 1878

Politique générale.

Tous les regards se tournent vers Berlin, où se débattent les grands intérêts de l'Europe. Quelle occasion pour les gouvernements et pour les diplomates qui les représentent d'établir une paix solide entre les peuples et de travailler efficacement à la tranquillité intérieure de chaque État, s'ils connaissaient les véritables conditions de la paix ! Qu'ils fassent donc régner la justice, au lieu de l'ambition, dans les rapports entre les peuples, et que, reconnaissant enfin d'où vient l'esprit de révolte contre les gouvernements, conséquence logique et nécessaire de la révolte contre Dieu et contre la divine institution de l'Église, ils proclament hautement les droits de Dieu et laissent à l'Église catholique au moins la pleine liberté d'action et d'enseignement qui est son droit.

Mais les gouvernements ne nous paraissent pas encore près de reconnaître d'où vient le danger; ils ne veulent pas reconnaître qu'une guerre injuste est une source de calamités, même pour le vainqueur, et l'histoire a beau multiplier ses leçons, ils refusent de voir que ceux qui persécutent l'Église jouissent rarement jusqu'au bout de la puissance qu'ils prétendent acquérir en foulant au xpieds ses droits. Qu'attendre, pour la restauration de l'ordre et de la paix, d'un Congrès où délibèrent la Russie, qui persécute chez elle les catholiques, tout en préten-

dant assurer la liberté des chrétiens chez les autres; l'Allemagne, qui a inventé le Kulturkampf et dont le principal homme d'État a déclaré que la force prime le droit; l'Italie, qui ne s'est formée qu'en dépouillant de leurs États les souverains les plus légitimes, et le plus légitime, le plus vénérable, le plus nécessaire de tous, le Pape; la France, en ce moment soumise au joug d'un parti qui proclame chaque jour que le catholicisme est le premier ennemi à combattre? Restent l'Autriche et l'Angleterre; mais, après tant de défaillances, peut-on compter encore sur l'Autriche? L'Angleterre vient de se faire une magnifique position en prenant résolûment en main la défense des intérêts de l'Europe; mais la publication d'un Memorandùm qui avait été signé entre elle et la Russie semble déjà montrer qu'elle fera bon marché des intérêts de l'Europe si les siens sont sauvegardés; d'ailleurs, elle est protestante, et il ne faut pas oublier que son premier ministre, lord Beaconsfield, tout en reconnaissant les dangers du socialisme et en se déclarant l'ennemi de la Révolution, conserve contre le catholicisme des préjugés et une inimitié que M. Disraéli, — c'est la même personne, — n'a que trop montrés dans son roman de *Lothair*, écrit pour détruire l'effet de la conversion de lord Bute et pour ridiculiser ce qu'on appelle, de l'autre côté de la Manche, le romanisme.

Nous n'avons donc pas une grande confiance dans l'issue du Congrès. S'il est possible, — quoique ce soit douteux, — qu'on arrive à bâcler un traité qui retarde l'explosion de la guerre, il n'est guère probable qu'on s'accorde sur les mesures à prendre pour rendre la paix solide et pour raffermir les sociétés qui s'écroulent. Ces mesures seront prises un jour, nous n'en doutons pas, mais ce sera sans congrès, ou dans un congrès qui suivra quelque terrible conflagration après laquelle il ne sera plus possible de se méprendre sur la cause du mal et sur le remède.

En attendant, le Saint-Père, qui ne néglige aucune occasion d'éclairer les peuples et les gouvernements, vient d'adresser au gouvernement français et au gouvernement autrichien, les seuls de ceux qui participent au Congrès, qui aient encore des rapports officiels avec le Vatican, une Note diplomatique engageant les représentants de ces deux pays à ne pas négliger au Congrès les intérêts catholiques d'Orient. Il serait de l'intérêt de la France et de l'Autriche de se relever sur cette grave question. Sauront-elles suivre cette politique si sage et si habile? Sauront-elles reconnaître que la question religieuse, et par

conséquent la question catholique est la première de toutes, celle dont la solution importe à la solution de toutes les autres? Il n'y a rien de plus impolitique que l'abstention et l'indifférence à l'égard du Saint-Siège; mais sait-on maintenant ce que c'est que la politique, c'est-à-dire cette science si élevée, si nécessaire et si difficile de conduire les hommes et de tirer des évènements le meilleur moyen de faire régner la paix et de procurer la prospérité des peuples? Quel est l'homme d'État qui ne hausserait pas les épaules devant le catholique qui lui représenterait que la justice est la suprême politique, et que le premier élément de toute tranquillité et de toute prospérité est le respect et le règne de la religion? Et pourtant que pouvons-nous attendre, tant que les hommes d'État, ou se croyant tels, professeront cet aveugle dédain pour le sentiment religieux et pour la vérité?

—

Les lignes suivantes, traduites de l'*Osservatore romano*, confirment ce que nous disons plus haut :

En supposant, comme il convient de le croire, que l'intention des représentants de l'Europe est d'aplanir selon la justice les difficultés orientales, non-seulement pour le présent, mais aussi pour l'avenir, il convient aussi de croire qu'ils veulent donner aux questions religieuses la solution qu'elles réclament. Mais comment remplir raisonnablement une tâche aussi sérieuse si l'autorité du Saint-Siège devait rester étrangère aux délibérations diplomatiques, — cette autorité la seule compétente pour définir et résoudre les questions qui concernent des intérêts religieux?

Autrefois, le Saint-Siège exerçait un arbitrage d'autant plus utile qu'il était spontanément accepté par les puissances de l'Europe. Maintenant les différents États ne semblent guère disposés à lui attribuer de telles fonctions, si conformes pourtant à son caractère, si avantageuses pour la paix publique et pour la cause de la civilisation.

Mais si le Pape n'est plus reconnu aujourd'hui comme un arbitre de paix parmi les princes et les nations, il n'en est pas moins vrai que les peuples et les princes ne sauraient résoudre sérieusement aucune question à laquelle se rattachent des intérêts religieux, si l'assentiment et l'autorisation du Saint-Siège n'y interviennent pas.

Les élections belges

Les élections qui viennent d'avoir lieu en Belgique donnent décidément, comme nous le disions il y a huit jours, 6 voix de majorité au Sénat, 10 à la Chambre des représentants, pour le

parti libéral, qui n'est pas autre chose, en Belgique, que la franc-maçonnerie. La presse libre-penseuse, qu'on appelle la presse *gueuse*, dans ce pays-là, est dans l'exaltation; la presse libre-penseuse et républicaine de France n'est pas moins enthousiaste à célébrer « la délivrance » de la Belgique.

Délivrance de quoi? D'un ministère qui n'a jamais violé aucune loi, qui n'a réprimé aucune manifestation anti-religieuse, gêné aucune liberté constitutionnelle, qui a poussé le scrupule, — n'écrivons pas un mot plus juste, — jusqu'à mettre plus de libéraux que de catholiques dans les places et les emplois qui dépendaient de lui. Du reste, et ce sont ses adversaires eux-mêmes qui lui rendent cette justice, il se composait d'hommes honnêtes, probes, entendus aux affaires, et qui ont fait jouir la Belgique d'une prospérité inouïe jusqu'ici. Mais M. Malou et ses collègues étaient catholiques; issus d'une majorité catholique, s'ils ne défendaient pas toujours, s'ils trahissaient même parfois les intérêts catholiques, ils ne consentaient pas à se faire persécuteurs, ils ne voulaient pas épouser les passions haineuses du libéralisme et ils faisaient leurs efforts pour échapper à l'étreinte prussienne qui cherchait à s'étendre sur leur pays.

Or, ce n'est point là ce que veut le libéralisme maçon. Le libéralisme se juge opprimé quand il n'opprime pas; il crie au despotisme clérical, quand on laisse à l'Église la liberté, et il ne croit au règne de la liberté que lorsqu'on tracasse le clergé, qu'on empêche les manifestations catholiques, qu'on enlève à l'enseignement son caractère religieux, qu'on proscrit les jésuites et les moines, en un mot, qu'on persécute l'Église et qu'on peut impunément se moquer de Dieu.

Un ministère dit libéral, poussé par les francs-maçons et soutenu par des athées et des socialistes, va donc succéder au ministère catholique. Mais déjà certaines difficultés se présentent. Il y a deux mois, il eût suffi de deux jours pour former un nouveau cabinet; après les deux attentats de Berlin, cela devient plus difficile. Les libéraux belges sont en retard. Ils voulaient travailler pour le roi de Prusse, qui devra leur savoir gré de leur bonne volonté; mais il se trouve que le roi de Prusse est aujourd'hui plus disposé à enrôler des ouvriers religieux que des ouvriers libres-penseurs. Il y a deux mois, on poussait au Kulturkampf, aujourd'hui l'on trouve que le Kulturkampf est un dangereux outil. Il y a deux mois, le prince de Bismark s'appuyait volontiers sur les socialistes pour dis-

soudre et tuer l'esprit patriotique chez les autres peuples, aujourd'hui le prince de Bismark demande des mesures sévères contre le socialisme. Grand embarras pour le libéral M. Frère-Orban, le chef désigné du nouveau cabinet, qui ne sait plus comment composer un ministère libéral qui soit acceptable pour la Prusse (1)!

Le ministère français.

Nous n'en sommes pas chez nous à une crise ministérielle, car il est convenu qu'on laissera nos ministres tranquilles, — relativement, — jusqu'après l'Exposition, peut-être même jusqu'au renouvellement partiel du Sénat. Mais celà n'empêche pas qu'on soit fort irrité contre le ministre de la guerre, le général Borel, coupable d'avoir défendu la gendarmerie contre la majorité de la Chambre, et le malheureux coup de fusil de Nobiling vient d'attirer à un sous-secrétaire d'État une aventure qui n'est pas du tout agréable pour lui, ni pour le ministère dont il fait partie.

Il s'agit de M. Cyprien Girerd, sous-secrétaire d'État au ministère de l'agriculture et du commerce, et d'un incident qui a tristement égayé les deux dernières séances de la Chambre des députés. Un député bonapartiste, M. Robert Mitchell, se mit tout-à-coup à citer un ancien article dudit citoyen sous-secrétaire, dans lequel celui-ci disait en propres termes qu'il fallait faire « entendre au peuple un incessant appel contre ces « rois ou ces empereurs, *égorgeurs d'hommes,* derniers cham« pions de la barbarie, derniers obstacles au triomphe de la « civilisation. » Le premier jour, M. Cyprien Girerd ne dit mot et se contenta de hausser les épaules. Le lendemain, avant que M. Robert Mitchell ne fût présent, il monte fièrement à la tribune, et déclare que M. Mitchell l'a faussement accusé, puisqu'il a dit que lui, Cyprien Girerd, avait écrit les lignes incriminées, en 1871, dans la *République de Nevers ;* or la *République de Nevers* n'existait pas à cette époque. Applaudissements des gauches. Mais M. Mitchell arrive. On l'informe de ce qui vient de se passer. Il monte à la tribune à son tour; il avoue qu'il a pu se tromper sur le titre du journal mais qu'il est parfaitement certain d'avoir lu l'article signé Cyprien Girerd, et il somme M. Girerd de donner sa parole d'honneur que l'ar-

(1) A la dernière heure, nous apprenons que le ministère est ainsi formé : *Affaires étrangères*, Frère-Orban ; *Justice,* Bara ; *Instruction publique*, Graux ; *Intérieur,* Van-Humbeck ; *Finances*, Sainctelette ; *Travaux publics,* Rolin ; *Guerre,* Renard.

ticle n'est pas de lui. M. Girerd baisse la tête, la gauche n'applaudit plus, et M. Girerd reste muet.

En effet, l'article n'avait pas paru dans la *République de Nevers,* mais dans l'*Avenir du Centre.* M. Girerd, qui avait essayé de se sauver par une équivoque, n'avait fait que s'enferrer davantage. L'article est aujourd'hui connu dans toute son étendue, tout démenti est impossible.

Mais, quelques jours après le coup de fusil de Nobiling, au moment où M. Waddington est à Berlin, et qu'on reçoit à Paris tant de têtes couronnées, ou qui doivent l'être, il n'est pas agréable pour un ministère de posséder un si féroce ennemi des rois et des empereurs. On dit que MM. Dufaure et de Marcère tâchent de faire entendre à M. Cyprien Girerd qu'il devient un grand embarras et qu'il ferait bien de donner sa démission. Mais il paraît que M. Girerd est sourd des deux oreilles, et comme il a la faveur des gauches, on n'ose trop le presser. Nous ignorons encore comment se terminera cette affaire.

L'élection académique.

Il y en a une autre qui est terminée, celle de l'élection académique qui préoccupait tant, il y a huit jours, le monde littéraire et le monde politique. MM. Henri Martin et Renan sont élus contre MM. Wallon et Taine ; nous n'en faisons compliment ni à l'Académie, ni à M. le duc d'Aumale, dont la voix a été donné, si nous nous en rapportons à des on-dit qui paraissent bien informés, aux deux vainqueurs. L'Académie française a donc préféré le lourd et indigeste historien qui s'appelle Henri Martin, à l'écrivain vif et alerte, qui est pourtant un libre-penseur, mais qui a récemment dévoilé les crimes et les hontes de la *Révolution française ;* elle a préféré l'insulteur du Christ, sceptique, au style élégant mais sans nerf, à un savant sérieux, qui a consciencieusement écrit la vie de saint Louis et de Jeanne d'Arc, ces deux gloires de la France. Ainsi le voulait M. Gambetta ; l'Académie s'est soumise ; encore deux ou trois faits semblables, et l'on pourra dire qu'elle s'est démise. Cela la regarde.

Quant à M. Wallon, nous ne nous sentons pas la force de le plaindre ; il peut être bon pour lui qu'il reçoive ce coup de sa fille la République pour apprendre à en apprécier le caractère.

Mais nous avons hâte de passer à un fait plus consolant.

Les trappistes et le gouvernement italien.

Pendant que l'Allemagne reconnaît la nécessité de ranimer le sentiment religieux, l'Italie, qui a dépouillé de leurs biens les ordres monastiques, se voit obligée de reconnaître les services qu'ils peuvent rendre et recourt aux Trappistes pour assainir cette campagne romaine que Garibaldi avait si pompeusement, — et si inutilement, — promis de délivrer de la *malaria.*

On sait que les Trappistes se sont établis à l'abbaye de Saint-Paul-aux-Trois-Fontaines, *ad Aquas Salvias,* l'un des endroits les plus malsains de la Campagne romaine. Maintenant, là où il n'y avait que des marais malsains, il y a une exploitation agricole importante, et l'air est assaini. Il est vrai que, pour vaincre la fièvre, comme le dit le *Monde*, ils n'ont pas hésité à sacrifier en quatre ans vingt des leurs qui, de leurs corps, ont en quelque sorte comblé le lac malsain où prospère maintenant la plus riche végétation. Et ils n'ont pas seulement eu à lutter contre la *malaria;* il a fallu, pour rendre ce service au pays, lutter contre les attaques des révolutionnaires, accepter toutes les humiliations, se résigner à tous les sacrifices. Pie IX, qui s'entendait mieux que Garibaldi à faire du bien, leur avait donné le terrain qu'ils devaient assainir et féconder; lorsque est arrivé la *régénération* de l'Italie, il leur a fallu racheter ce terrain de la *Junte liquidatrice;* pour 21 hectares qu'ils ont dû ainsi racheter, et dont 15 étaient encore à l'état de marais, ils doivent payer 361 francs l'hectare et réaliser, dans l'espace de dix-huit ans, des améliorations pour une valeur de 25,000 francs. Aux yeux de la loi, ils ne sont d'ailleurs plus des religieux, ils ne sont que les membres d'une *Société agricole* formée pour l'exploitation des terrains acquis. Pour unique compensation, ils reçoivent la très-modique pension assignée aux membres des ordres religieux supprimés.

Une éclatante justice vient de leur être rendue. M. Auguste Fortuna, rapporteur du Comice agricole de Rome, et M. Torelli, sénateur, ont reconnu hautement leurs services. « Nous estimons, dit le premier dans son rapport lu au Comice agricole, nous estimons beaucoup la hardiesse de ces Pères dans une entreprise si risquée; mieux valait sans doute, de la part du gouvernement, abonder en secours plutôt que d'imposer de telles charges. » Il constate ensuite les admirables résultats obtenus, indique que rien que pour assainir l'air, — et ils y sont parvenus, — les

Trappistes ont planté 2,450 eucalyptus de cinquante espèces différentes, et continue ainsi (1) :

Messieurs, il faut une valeur tout autre qu'ordinaire pour affronter les périls d'une mort lente, douloureuse, obscure, dans un but qui n'est pas immédiat et qui ne paraît pas exalter la victime à la hauteur du sacrifice. Il faut une fermeté de principes tout autre que celle des principes naturels (que l'on estime aujourd'hui bons et suffisants à la civilisation) pour endurer de telles fatigues, non pas au profit de la famille, de la compagne, des concitoyens, mais au bénéfice de personnes étrangères, si toutefois, pour un chrétien, aucun peuple, aucun homme au monde peut être tenu pour tel !

Le rapport de M. Fortuna se termine par la conclusion suivante :

Le Comice agricole, après avoir pris connaissance du rapport des personnes qu'il a chargées de visiter la propriété des Trois-Fontaines, décerne le prix d'encouragement à la Société agricole (des Trappistes) pour toutes les améliorations introduites dans les différents genres de culture, que l'on doit considérer comme une heureuse expérience d'assainissement de la Campagne romaine. Il commet en outre à trois de ses membres le soin de trouver le moyen de procurer à ladite Société une plus grande extension de terrains adjacents et à des conditions qui ne soient pas onéreuses.

La première partie de cette conclusion a été adoptée à l'unanimité par le Comice agricole, et l'on a vu de pauvres moines obtenir à Rome, les premiers, le prix d'encouragement proposé par Garibaldi, le mangeur de prêtres et de moines.

L'autre partie de la conclusion de M. Fortuna a eu pour effet immédiat des démarches qui ont amené le Sénat à trouver le moyen cherché, d'accorder à la *Société agricole* des Trappistes une plus grande extension de terrain. L'affaire est venue au Sénat dans la séance du 21 mai dernier; en lisant les actes officiels de cette séance, on y trouve un remarquable discours du sénateur Torelli. En voici un extrait :

Chargés, le sénateur Rosa et moi, d'étudier l'influence des plantations, nous nous sommes rendus plusieurs fois, depuis 1876, à la propriété des Trois-Fontaines. Nous y avons interrogé les moines, et vous concevez bien quel poids nous devons donner à des faits parlants, incontestables. Ces faits confirment de plus en plus la théorie d'après laquelle la *malaria* est essentiellement l'effet de causes locales...

(1) Nous reproduisons ici le *Monde*.

Vous trouvez aux Trois-Fontaines une espèce d'oasis saine au milieu d'un désert de *malaria*... Or, il faut savoir que, dans la même localité, il y a une propriété du patrimoine ecclésiastique qui n'a pas encore été vendue et qui comprend 440 hectares... La vente aux Trappistes des Trois-Fontaines ne pourrait en être faite que par le moyen des enchères publiques. Mais mettre ce nouveau terrain aux enchères avec la condition que 300 hectares sur 400 doivent être assainis par des plantations d'*eucalyptus*, cela ne peut être fait que par des personnes pratiques et présentant des garanties sérieuses. D'autre part, un bail ne pourrait pas avoir une durée supérieure à neuf ans. Il était donc indispensable de porter la chose au Parlement.

Ici, deux voies se présentaient : ou formuler directement un contrat avec la Société agricole des Trois-Fontaines, ou bien introduire dans la loi une disposition générique pour tous les cas analogues, lesquels, à vrai dire, ne peuvent pas être nombreux, puisqu'il ne reste plus à vendre que quatre mille hectares du patrimoine ecclésiastique.

Sur la proposition de M. Torelli, le Sénat a adopté le second moyen, et voici le nouvel article de loi approuvé dans la séance du 21 mai :

La Junte liquidatrice du patrimoine ecclésiastique de Rome pourra être autorisée, pour cause d'assainissement, à louer à long terme et même à aliéner, sans procéder aux enchères publiques, les biens des corps moraux supprimés, qui se trouvent dans la Campagne romaine et dont la liquidation lui a été confiée par la loi du 19 juin 1873.

Ainsi, dit le *Monde* par leur travail, par leur constance, les religieux des Trois-Fontaines ont su mériter l'admiration même des révolutionnaires et leur arracher, pour ainsi dire, un article de loi qui a évidemment pour but de faciliter l'extension de l'abbaye des Trois-Fontaines. Tout permet d'espérer que cette extension se produira et que les Trappistes réaliseront sur une vaste échelle les beaux projets dont Garibaldi s'était fait le paladin... sans jamais les mettre à exécution.

C'est cette façonque les religieux se vengent des persécutions dont ils sont l'objet. J. CHANTREL.

FAITS DIVERS.

Le Nouvelliste de Rouen publie la notice suivante sur M. l'abbé Hasley, dont nous avons annoncé la nomination au siège épiscopal de Beauvais.

M. l'abbé Edouard-François Hasley est né le 11 mai 1825 à Sainte-Mère-Église, dans le diocèse de Coutances, et il a été ordonné prêtre à Rouen, le 2 juin 1849.

Il a fait tout d'abord des éducations particulières, mais bien-

tôt ses rares mérites appelèrent sur lui l'attention de Mgr Blanquart de Bailleul, qui l'attacha à sa personne comme secrétaire particulier, vers 1851.

En février 1858, Mgr Blanquart de Bailleul donna sa démission de l'archevêché de Rouen pour se retirer à Versailles, et M. l'abbé Hasley le suivit dans sa retraite ; il ne l'a quitté qu'à sa mort, vers la fin de décembre 1868, après lui avoir prodigué pendant les dix années qu'a duré cette douloureuse retraite tous les témoignages d'un inépuisable dévoûment.

Mgr de Bonnechose, qui avait su apprécier les grandes qualités de M. Hasley, l'avait nommé chanoine titulaire de la cathédrale dès 1867, afin de seconder les paternelles sollicitudes de M. Blanquart de Bailleul.

Mgr Hasley vint se fixer à Rouen comme chanoine à partir des funérailles de Mgr Blanquart de Bailleul, qui eurent lieu dans l'église métropolitaine le 12 janvier 1869.

Il fut nommé supérieur des communautés de la Providence et de la Visitation, qu'il administra jusqu'en 1876 avec son tact et sa prudence bien connus. En même temps, il acceptait les fonctions de membre de la commission chargée d'examiner les livres doctrinaux, et de la commission des conférences ecclésiastiques.

En 1876, à la mort de M. l'abbé Beaucamp, M. l'abbé Hasley donna sa démission du canonicat et prit la direction de Staint-Ouen, qu'il administra pendant dix-huit mois.

Il a su y acquérir de vives sympathies, et son souvenir ne sera pas perdu parmi les fidèles de cette paroisse qui est fière de l'honneur que cette nomination fait rejaillir sur elle.

—

La *Semaine religieuse* de Bayeux nous fournit la notice suivante sur M. l'abbé Ducellier, qui vient d'être nommé au siège épiscopal de Bayonne pour succéder à Mgr Lacroix, qui a donné sa démission à cause de son grand âge :

Nous apprenons que M. l'abbé Ducellier, doyen du Chapitre et vicaire général, est nommé évêque de Bayonne. C'est le troisième évêque que, dans l'espace de trois années, notre diocèse aura donné à l'Église de France.

M. l'abbé Ducellier est né à Soliers en 1832. Élève du petit séminaire de Caen, il fit en même temps de brillantes études au collége royal de cette ville. En rhétorique, ayant pour professeur M. Joly, actuellement doyen de la Faculté des Lettres, il obtint le premier prix de discours français.

Ordonné prêtre en 1857, après d'excellentes études théologiques, il entra aussitôt dans les bureaux de l'évêché avec le titre de pro-secrétaire.

Mgr Didiot, de sainte mémoire, avait deviné sa haute valeur, comme il avait deviné celle de son condisciple et ami, Mgr Germain, évêque de Coutances. Il les avait ordonnés l'un et l'autre, *extra tempora,* peu temps après son arrivée dans le diocèse; ils étaient comme ses fils de prédilection.

Nommé secrétaire général en 1864, M. l'abbé Ducellier fut appelé, l'année suivante, aux importantes fonctions de vicaire général et reçut, à la même date, le titre de chanoine titulaire. Mgr Didiot, au moment de mourir, l'honora des marques de sa plus intime confiance, et lui fit don de son anneau pastoral. N'était-ce pas un présage?

Mgr Hugonin trouva, en 1867, M. l'abbé Ducellier vicaire général capitulaire ; il le confirma dans ses fonctions et l'éleva, en 1868, à la dignité de doyen du Chapitre.

En disant que l'évêque nommé de Bayonne est un administrateur de premier mérite, un prêtre très-pieux, très-instruit, très-modeste, très-dévoué au Saint-Siège, nous exprimerons l'opinion de tout le diocèse, du clergé comme des fidèles. Dans son heureuse physionomie, dans son regard si pénétrant rayonnent le feu de l'intelligence, l'habitude de la méditation, le charme de la bienveillance aimable et de la vertu.

Nous ne savons que trop la grandeur de notre perte ; Bayonne appréciera bientôt le don que lui a fait la divine Providence.

—

Nous lisons dans la *Semaine religieuse* de Clermont :

« Il y a quelque temps, Mgr l'évêque exprimait au Souverain-Pontife et au gouvernement français le vœu d'être assisté, dans sa charge pastorale, par un coadjuteur. Il vient d'être donné satisfaction au vœu du vénérable prélat.

« Nous apprenons la nomination de M. l'abbé Boyer, doyen de la faculté de théologie d'Aix, en qualité de coadjuteur de l'évêché de Clermont, avec future succession.

« Pressentie depuis quelques jours, cette nomination sera accueillie, à Clermont et dans le diocèse, avec une faveur d'autant plus vive, que déjà la renommée avait porté jusqu'à nous la connaissance des qualités éminentes qui distinguent le prêtre appelé à entrer en partage de toutes les sollicitudes de Monseigneur Féron pour le troupeau qu'il n'a cessé, pendant plus de

quarante ans, de gouverner avec une sagesse et une bonté devenues proverbiales. »

Nous ajoutons ici quelques détails biographiques à ce que dit la *Semaine religieuse* de Clermont.

M. Jean-Pierre Boyer est né à Paray-le-Monial (diocèse d'Autun), le 27 juillet 1829. Il fit ses études à Autun, fut ordonné prêtre en 1853, et fut incorporé, en 1856, au diocèse d'Aix, qui était le pays de sa mère. D'abord vicaire d'une paroisse d'Aix, il fut pris, en 1857, pour secrétaire particulier par Mgr Chalandon, qui venait d'être appelé de l'évêché de Belley à l'archevêché d'Aix. En 1864, il fut nommé professeur de dogme à la faculté de théologie. Ce fut lui qui fut chargé, en 1873, de prononcer l'oraison funèbre du Prélat dont il avait été pendant près de huit ans le secrétaire. Mgr Forcade l'a nommé assesseur de l'officialité métropolitaine. Au moment où il est appelé à la coadjutorerie de Clermont, il est doyen de la faculté de théologie, où il est resté professeur de dogme.

—

Mgr Theuret, premier aumônier du prince de Monaco, et déjà prélat romain, est parti pour Rome, où il doit être promu à l'épiscopat, sous le titre d'évêque d'Hermopolis *in partibus* et nommé administrateur apostolique de Monaco. Ce prélat, originaire du diocèse de Besançon, est bien apprécié du prince pour un dévouement de vingt années, et il s'est acquis la confiance de toute la population.

La ville de Monaco sur la mer Méditerranée, entre la France et l'Italie, forme une principauté indépendante. Sous le dernier empire, la France lui a acheté 4 millions les petites villes de Menton et de Roquebrune, et les a fait entrer dans le département des Alpes-Maritimes, dont le chef-lieu est Nice.

—

Son Éminence le cardinal Guibert vient de passer quelques jours à Rome, où il a été honoré de plusieurs audiences du Souverain-Pontife. Il est de retour à Paris depuis mardi soir. L'*Union* fait ainsi justice de tous les bavardages auxquels la presse s'est livrée à cette occasion :

A chacun des voyages du cardinal Guibert à Rome, les commentaires abondent; ils n'ont pas manqué à ce dernier voyage, et les absurdités se sont donné carrière. On a même supposé que l'archevêque de Paris s'était rendu à un appel de Léon XIII pour négocier et obtenir le consentement des évêques de France

« à l'idée de la villégiature du Pape ». On ne saura jamais tout ce qui peut entrer d'inventions ridicules dans la cervelle des nouvellistes. Le cardinal-archevèque de Paris, en partant pour Rome, ne se doutait pas qu'il allait traiter la question de savoir si le Pape pouvait prendre l'air : assez d'autres questions occupaient sa sollicitude pastorale.

—

En ce temps de calomnies odieuses à l'égard du clergé et plus spécialement à l'endroit de l'épiscopat français, dit encore l'*Union,* les ennemis de l'Église s'encouragent mutuellement dans une voie de dénonciations mensongères. C'est ainsi que, comme corollaire aux insultes de la *République française* envers Mgr l'évêque d'Orléans, nous avons les accusations fantastiques de certain conseiller général de Seine-et-Oise contre Mgr Mabile, ancien évêque de Versailles. La chose vaut qu'on en parle.

Ce membre du conseil général de Seine-et-Oise a donc osé insinuer en séance que Mgr Mabile, évêque de Versailles, avait détourné un MILLION appartenant aux fabriques de son diocèse. En réponse à cette colomnie, que les héritiers du prélat eussent pu déférer aux tribunaux, Mgr Goux vient d'adresser au préfet du département une lettre calme et ferme par laquelle Sa Grandeur venge victorieusement la mémoire de son vénéré prédécesseur.

La vérité est: 1° que Mgr Mabile a reçu des églises de son diocèse le dixième du produit net de la location des chaises, soit 17,000 fr. pendant dix-neuf ans), au lieu de percevoir à peu près le double de cette contribution, comme la loi l'y autorisait (décret du 13 thermidor an XIII); 2° que ce même prélat a scrupuleusement employé ces fonds trop minimes au soulagement des prêtres âgés ou infirmes, conformément à la loi précitée.

La lettre très-digne de Mgr Goux, publiée par le *Bulletin religieux* de Versailles, se termine ainsi : « J'ai voulu, monsieur le préfet, que la lumière fût complète, et je finis en vous priant de m'aider à la répandre. L'inculpation à laquelle je crois avoir répondu ayant eu la publicité du conseil général et de son compte-rendu, j'ose vous demander au nom de la justice, et afin que ceux qui ont connu l'attaque connaissent aussi la défense, de communiquer ma lettre, au moment où vous le jugerez le plus convenable, aux membres du conseil général dans la scession qui va commencer, et d'en faire insérer le texte dans le compte-rendu. »

—

Mgr Catteau, évêque de Luçon, avait engagé ses diocésains à se réunir, le 29 au soir, dans les églises de leurs paroisses, et là, devant le Saint-Sacrement exposé, à faire amende honorable en réparation de la fête impie annoncée pour le jour suivant. Les Vendéens ont répondu avec empressement à l'exhortation de leur évêque. Le curé de Chavagnes-en-Paillers, commune de 2,800 âmes, annonçant le Salut de pénitence, au prône du dimanche, 26 mai, ajouta : « Je passerai cette nuit-là « à l'église en prière, et je compte vous avoir à mes côtés. » — Plus de *six cents* personnes, dont les hommes formaient un tiers, ont passé *la nuit entière* du 29 au 30, devant le Saint-Sacrement, avec leur pasteur, pour prier avec lui. Il y avait parmi ces chrétiens des hommes de toute condition, mais surtout des cultivateurs que n'arrêta pas le besoin de repos après une longue journée de travail.

—

Il y a en France autant de conseils mnnicipaux que de communes, c'est-à-dire 36,000. Cent trente-six seulement ont adhéré au centenaire de Voltaire par le vote d'une allocation ; de ce nombre est celui de Rodez. En réparation de cette impiété, les catholiques de la ville ont envoyé une somme de 500 fr. à l'œuvre du Vœu national.

—

Le synode vieux-catholique de Bonn a décidé, par 75 voix contre 22, que la prohibition du droit canonique qui interdit le mariage aux ecclésiastiques à partir des sous-diacres ne constitue, chez les vieux-catholiques, ni un obstacle au mariage des ecclésiastiques, ni un obstacle à l'administration et au soin des âmes par les ecclésiastiques mariés.

Nous devons ajouter que cette décision du synode en ce qui concerne le célibat n'a aucune raison d'être, la plupart des pasteurs du troupeau Reinkensien ayant franchi cet obstacle depuis longtemps. Un certain nombre d'entre eux, tels que les Watterich, Suczynski, etc., se sont mariés civilement, d'autres se sont mis en ménage sans s'assujettir à aucune formalité même civile.

—

Nous lisons dans l'*Univers :*

Aloys Anton, le malheureux apostat qui s'est mis à la tête de la poignée de brebis que Reinkens compte à Vienne, a été frappé, à la chapelle du Saint-Sauveur, le dimanche de la Pentecôte, d'une apoplexie foudroyante à l'autel, au moment où il voulait

commencer ses cérémonies sacrilèges. La secte de Reinkens y perd son seul officiant autrichien.

—

Mgr Whelan, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, ancien évêque de Nashville, est mort subitement, le 18 février 1878, à la résidence des PP. Dominicains de Zanesville (diocèse de Columbus).

—

L'*Union nationale* de Montpellier annonce la mort du R. P. Eugène Desjardins, de la Compagnie de Jésus. Le R. P. Desjardins s'était tout entier consacré aux bonnes œuvres. Il laisse aussi plusieurs ouvrages de dévotion, notamment *la Semaine sanctifiée*, où il a répandu en quelques pages brûlantes de piété l'exquise et religieuse délicatesse de son âme. Cet opuscule a eu 60 éditions de 20,000 exemplaires chacune et a été traduit en quinze langues.

DISCOURS DU SAINT PÈRE

AUX ÉLÈVES DES SÉMINAIRES ROMAIN ET PIE.

Le Saint-Père, qu'une certaine presse prend plaisir à représenter comme très-malade, se porte très-bien, Dieu merci ! et donne tous les jours de nombreuses audiences particulières qui se continuent parfois jusqu'après dix heures du soir. Sa Sainteté a reçu, le 13 juin, dans la salle du Consistoire, les élèves des séminaires Romain et Pie, ayant à leur tête S. Em. le cardinal vicaire et, outre leurs directeurs respectifs, tous les professeurs de l'université de l'Apollinaire. A cette occasion le Souverain-Pontife a prononcé un discours latin, dont on ne sait qu'admirer davantage, l'élégance toute cicéronienne ou la beauté des idées. Nous reproduisions la traduction de l'*Union*, avec quelques modifications :

Nous ne pouvons, très-chers jeunes gens, a dit Sa Sainteté, vous manifester et vous exprimer en paroles combien de joie et de consolation éprouve aujourd'hui Notre cœur en vous voyant rassemblés devant Nous. En effet, comme la jeunesse studieuse Nous a toujours été fort à cœur, surtout celle qui, grandissant pour l'espérance de l'Église, est élevée dans la pratique des vertus chrétiennes et dans l'étude des lettres et des sciences; comme aussi

Nous avons, pendant plus de trente années, vécu constamment et avec plaisir au milieu des jeunes gens du séminaire de Pérouse, Nous désirions beaucoup, depuis que, par un secret dessein de Dieu, Nous sommes monté sur la Chaire de Pierre, de vous voir, vous aussi, près de Nous et de vous adresser de paternelles paroles, à vous qui êtes les jeunes rejetons de l'Église, la semence choisie du sacerdoce. Élèves de ces séminaires Romain et Pie, fondés par la générosité des Pontifes, qui portent le nom de séminaires pontificaux et qui jouissent de la protection pontificale, vous vous êtes réunis ici, ayant à votre tête l'illustre cardinal-vicaire, vos directeurs et vos professeurs, pour Nous donner une preuve de votre filial attachement à Notre personne et au Siège apostolique. C'est pourquoi la présence de l'un et l'autre séminaire Nous est pour toutes ces causes très-agréable.

Pour ce qui concerne le séminaire Romain, Nous ne pouvons Nous empêcher de vous entourer d'une paternelle affection, vous, race généreuse de tant d'hommes si illustres qui, à toutes les époques, sortirent de votre sein, et ennoblirent la Ville sainte, vous, espérance fortunée du clergé romain et pépinière toujours renaissante. Ajoutez à cela que le souvenir du temps passé Nous unit encore à vous tout spécialement. Nous Nous souvenons en effet avec bonheur que plusieurs membres de Notre famille, surtout au siècle dernier, ont vécu dans votre séminaire pour y être élevés ; et nous ne pouvons songer sans verser des larmes à Notre très-cher frère Ferdinand, jeune homme d'un éminent caractère et élève de votre séminaire, que nous avons eu la douleur de Nous voir ravir par la mort, sous le Pontificat de Pie VIII, alors qu'il n'avait que quinze ans, et dont les restes reposent dans votre église, dans la chapelle de la Sainte-Vierge, sous une inscription commémorative.

Il Nous plaît aussi de Nous rappeler les heureux temps où, dans la première fleur de la jeunesse et dans ces nobles combats d'esprit et d'étude entre l'Athénée romain et l'Athénée grégorien, Nous Nous sommes souvent rendu dans votre séminaire pour prendre part aux publiques et solennelles discussions que soutenaient vaillamment des élèves choisis pour cet objet.

Nous ne vous entourons pas d'un moindre amour, vous, élèves du séminaire Pie, que Notre prédécesseur Pie IX, de sainte mémoire, a, par un bien sage conseil, appelés à Rome de toutes les villes de l'État pontifical, afin qu'après avoir été admirablement formés à la piété et à la science dans ce centre même de l'Église catholique, vous retourniez dans vos diocèses pour y porter la semence des saines doctrines et l'odeur des vertus. Œuvre vraiment remarquable qui, en pourvoyant aux nécessités présentes de chaque église en particulier et en contribuant surtout à augmenter le bien et la gloire de ces mêmes églises, fera passer à la postérité le nom de Pie IX couvert encore d'une plus grande gloire ; car, depuis le peu de temps que ce séminaire a été fondé, ce ne sont pas certes les grands bienfaits et les fruits très-salutaires qui font défaut à cette institution, et déjà presque tous les diocèses en ont ressenti les bons effets.

Animé donc d'une spéciale bienveillance pour l'un et pour l'autre, Nous vous adressons à tous Nos paroles, excellents jeunes gens, désirant ardemment et demandant instamment que votre éducation dans le séminaire soit entière et complète et brille comme un exemple. C'est là, en effet, ce que demande la haute dignité de ministres sacrés, ce qu'exigent le nom et l'honneur du clergé romain, et la triste condition des temps actuels où une masse énorme d'erreurs et une contagion pestilentielle de corruption font de toutes parts irruption.

Il faut donc tout d'abord travailler à ce que les âmes de chacun soient de bonne heure formées à la piété, qu'elles pratiquent la vertu et qu'elles commencent et suivent dès l'adolescence ce genre de vie qui les rendra aptes à remplir les devoirs sacrés du sacerdoce.

Ensuite comme les ministres de l'Église ont besoin de posséder, plus que jamais peut-être, une grande connaissance des lettres et une profonde et abondante provision de science tant sacrée que profane, il est tout à fait nécessaire que les jeunes gens qui sont élevés dans le séminaire, suivant les exemples et les traces des meilleurs écrivains, cul-

tivent leur esprit dans l'étude des lettres humaines et se forment à une bonne méthode de parler et d'écrire.

Il faut encore que vous vous donniez assidûment à l'étude de la philosophie qui forme la base et la juste mesure des autres sciences, et que vous l'appreniez d'après l'excellente méthode et les principes très-sûrs que les plus illustres maître de la sagesse chrétienne et surtout le Docteur Angélique ont suivis, et qu'ils ont laissés comme exemple à la postérité.

Enfin, il faut que vous buviez à si grands traits les doctrines théologiques et la science du droit, qu'elles vous fournissent des armes invincibles pour démontrer les vérités de la foi catholique, pour défendre les droits de l'Église et pour repousser convenablement les erreurs.

Nous avons la confiance que vous acquerrez facilement tout cela, grâce à la docilité de votre esprit et à votre singulière soumission envers l'autorité pontificale ; surtout sachant que vous, illustre cardinal, qui, comme Notre vicaire, dirigez l'un et l'autre séminaire, vous travaillez avec ardeur à favoriser et à développer l'excellente éducation de la jeunesse. Nous exhortons, en outre, de toutes Nos forces chaque directeur et professeur en particulier à réunir ensemble leurs forces et leurs conseils pour conduire au but désiré l'éducation de cette jeunesse choisie, et cela, pour l'appui et la défense de la religion, pour la gloire du clergé romain, et pour le progrès des lettres et des sciences.

Voilà, très-chers jeunes gens, les quelques paroles que Nous désirions vous adresser. Et maintenant, comme gage des divines récompenses et comme témoignage de Notre paternel amour pour vous, Nous accordons de tout Notre cœur la bénédiction apostolique à tous et à chacun en particulier, aussi bien aux directeurs qu'aux maîtres et aux élèves.

ENCORE LE P. CURCI

Il y a une quinzaine de jours, le *Temps*, traduisant la *Pall Mall Gazette* de Londres, nous faisait connaître les extraits suivants d'une lettre que le P. Curci avait adressée, à la date du 1er juin, à un de ses amis en Angleterre :

Le fait est que l'Église de Rome, ainsi que la Compagnie de Jésus, en tant qu'elle fait partie de l'Église, peut être exposée dans ses relations extérieures à certains désordres auxquels elle ne peut échapper, soit par des réformes inaugurées par des saints, soit par les épreuves que lui imposent les pervers. Tel est, à mon avis, le cas en Italie, quant à la destruction du pouvoir temporel, lequel était devenu, par la faute des hommes, un instrument et une occasion de beaucoup de désordres graves, que Dieu a corrigés en permettant la destruction de ce pouvoir par la Révolution.

Une faction fanatique, qui a acquis de l'importance et qui a fait des bénéfices financiers grâce à ces désordres, voulant exploiter la bonté et peut-être la vanité de Pie IX, désirait élever presque à la hauteur d'un dogme la restauration du pouvoir temporel, et elle employa tous les artifices pour gagner le Pape à sa politique, et elle semblait même avoir réussi. Mais si Jean Mastaï avait un certain faible pour de prétendus droits, Pie IX, en tant que Vicaire du Christ, s'est toujours élevé au-dessus de ces prétentions, et l'Église romaine est restée exempte de cette lèpre du fanatisme qu'on avait cherché à lui inoculer. Prouver ce fait a été le but de mon livre, et je remercie Dieu de m'avoir jugé digne de souffrir un peu *pro nomine Jesu*.

Pendant la vie de Pie IX, il était peut-être possible de me représenter comme un rebelle contre l'Église, et la foule innombrable des niais y est parvenue. Mais, sous Léon XIII, c'est tout autre chose. Celui-ci, quoiqu'il ne répugne nullement à mes idées, ne peut en ce moment faire aucun acte décisif pour les réaliser; mais c'est beaucoup que la marche dans la direction contraire soit arrêtée. En ce qui me concerne, l'invitation que m'a adressée le Pape de vivre dix jours avec son frère dans le Vatican est un fait très-significatif. Je suis convaincu qu'il aurait été impossible au Pape de faire davantage, étant donnée la prédominance du parti de Pie IX.

Le Sacré-Collège des cardinaux, l'épiscopat italien, la prélature sont entièrement de la création de Pie IX ; presque tous les hommes sont de capacité très-médiocre et ils sont attachés aux idées de ce Pontife. Avec ces éléments, Léon XIII, dont le caractère est assez ferme, mais qui ne veut pas faire de la politique à la Sixte-Quint, sera à peine en état de faire quelque chose. L'Église restera donc dans son état présent de dissension, — au grand dommage, toujours crois-

sant, de l'Église romaine et de l'Italie; avec cette différence, toutefois, que tandis que l'Église trouvera dans ces épreuves sa régénération, l'État n'y trouvera que sa ruine. L'Italie est constituée de telle sorte que, si elle cesse maintenant d'être catholique, elle ne peut continuer d'être chrétienne, et, en dehors du christianisme, je ne vois pour les nations d'autre condition possible que la barbarie.

Cette lettre nous paraissait être en si formelle contradiction avec l'acte de soumission signé par M. l'abbé Curci quelques semaines auparavant, que nous avons refusé de croire à son authenticité et que nous nous sommes abstenu d'en parler avant de recevoir de Rome de sûrs renseignements.

Nous lisons maintenant dans une correspondance, qui est toujours bien renseignée, adressée de Rome au *Monde*, à la date du 14 juin :

Ce n'est pas sans raison que j'engageais vos lecteurs, lorsque paraissait la rétractation ou déclaration de M. l'abbé Curci, à prendre note de ce document et à s'en bien souvenir, *quoi qu'il pût arriver dans la suite*. En effet, tandis que, d'une part, M. l'abbé Curci rédigeait de sa propre main et communiquait aux journaux la déclaration susdite, il commettait, d'autre part, la déplorable imprudence d'entrer de nouveau en discussion avec tous ceux qui se présentaient chez lui, fussent-ils catholiques ou libéraux. A ceux qui le félicitaient de trop bonne foi et avec trop d'enthousiasme sur sa rétractation ou qui se hasardaient à lui reprocher ses utopies précédentes, il répondait par des traits satiriques, par des réserves et des réticences qui donnaient lieu aux commentaires les plus divers.

A d'autres qui poussaient l'impudence jusqu'à le féliciter d'avoir su *faire une rétractation qui ne rétractait rien*, il parlait de manière à les laisser dans cette dangereuse illusion; quelquefois même il se plaisait à entrer avec eux dans des discussions où, de part et d'autre, on s'embrouillait si bien, qu'elles aboutissaient le plus souvent à faire comprendre de travers les idées et les intentions de M. l'abbé Curci. Pendant qu'il se trouvait à Rome, j'ai eu plusieurs fois l'occasion, seul et en compagnie, de le voir et de me convaincre que telle était sa manière de parler, je dirais presque de bavarder à tout propos, avec le premier venu. Ça été son tort, et il faut bien le dire avant de constater les tristes effets de cette manière d'agir.

Voici que l'on attribue à M. l'abbé Curci non-seulement des discours de toutes sortes, interprétés, peut-être, au gré de chacun des confidents, mais aussi des lettres où l'imprudence et la contradiction seraient poussées à l'extrême. Ainsi le *Diritto* a publié une lettre de ce genre que l'abbé Curci aurait adressée à Naples à un de ses amis de Londres. Il faut croire que la lettre n'est pas authentique et qu'elle est plutôt l'écho plus ou moins dénaturé du bavardage que j'ai décrit. Toutefois, le scandale subsiste et, comme celui qui en est l'objet ne s'empresse pas de s'expliquer, il fallait une réparation qui vînt établir la complète vérité des faits.

L'*Osservatore romano,* l'organe si autorisé du Vatican, a jugé à propos, devant le scandale qui se produisait, de publier la Note suivante, dont le caractère frappera nos lecteurs ; la Note a paru dans le numéro du 14 juin :

Vers la fin du mois de mars dernier, le prêtre Charles-Marie Curci écrivit de Florence à un très-haut personnage une lettre dans laquelle il laissait entrevoir l'état d'angoisse et de souffrance où il se trouvait par suite des faits récents ; il y reconnaissait aussi avoir commis des erreurs, bien qu'il cherchât à en atténuer la gravité. A cette lettre, qui était un premier pas vers le retour, il fut naturellement donné une réponse telle que la charité la conseillait, et l'on chercha à tendre la main à l'abbé Curci en lui offrant toutes les facilités possibles pour obtenir le but désiré. Encouragé par cette réponse, il fit, dans une seconde lettre qu'il écrivit au même personnage, les plus larges avances de soumission, se déclarant prêt, s'il était nécessaire, même à une réparation publique, et exprimant aussi le désir de traiter l'affaire personnellement lorsqu'il aurait dû se rendre à Rome pour d'autres raisons particulières.

Les choses ayant été ainsi acheminées et l'abbé Curci étant venu à Rome, il put s'aboucher avec l'É^me cardinal secrétaire d'État, lequel voyant la possibilité d'une conclusion, lui proposa de traiter sérieusement avec le professeur D. Joseph Pecci, auquel l'unissaient depuis longtemps des rapports d'amitié et de fraternité. Les pourparlers eurent pour résultat cette déclaration de l'abbé Curci que les journaux ont publiée et à laquelle plusieurs ont voulu, par toutes sortes de restrictions, enlever toute valeur et signification. C'est pour cela que le Saint-Père n'estima pas opportun de lui accorder alors l'audience particulière si vive-

ment désirée par l'abbé Curci. Il ne la lui accorda dans la suite que lorsqu'un nouvel écrit, plus explicite et plus étendu que le premier, fut venu déclarer son intention et la soumission sincère de lui-même, de ses opinions et de son livre au suprême jugement du Saint-Père.

Ce fut là, d'ailleurs, la seule fois que le Saint-Père vit pendant quelques instants l'abbé Curci, auquel il fit entendre avec une bonté paternelle sa parole tout à la fois douce et pleine d'autorité. A la suite de cela, et tandis que l'abbé Curci avait déjà pris la résolution de quitter Rome, le professeur Pecci l'invita, par un acte de bienveillance, à passer un jour auprès de lui, ce qui avait aussi pour but de procurer au prêtre Curci un peu de liberté et de repos dont il sentait lui-même le besoin. Que si, pour des circonstances spéciales, cette demeure auprès du susdit professeur dut se prolonger pendant quelques jours encore, ce ne fut pas l'effet de la volonté ou d'un désir supérieur, et, pendant ce temps, aucune autre entrevue n'eut lieu avec le saint-Père.

Après la narration de ces faits, dont nous pouvons de nouveau garantir la vérité, chacun peut juger du sérieux de certains récits et jugements basés ou sur l'appel à Rome du prêtre Curci, ou sur les entrevues fréquentes qu'il aurait eues avec le Saint-Père ou sur sa demeure au Vatican par disposition et par ordre supérieurs. Aussi ne pouvons-nous croire authentique la lettre parue dans le *Diritto* du 11 juin, nº 162, et que l'on dit écrite par l'abbé Curci à un de ses amis d'Angleterre, en date du 1er juin, car, dans cette lettre, les faits et les jugements qu'on en porte sont tellement dénaturés que l'on n'en peut croire auteur celui qui, ayant été la partie principale de ces mêmes faits, en connaissait bien la vérité, et, par sa rectitude et son honnêteté, comprenait certainement le devoir qu'il avait de ne pas la trahir.

On en est là: pas plus que l'*Osservatore* nous ne pouvons croire que la lettre du 1er juin, si contraire à la rétractation, disons-le aussi, si contraire à la vérité des choses et au respect dû au Saint-Siège et à Pie IX, nous ne pouvons croire que cette lettre soit authentique; mais il est clair que les ennemis de l'Église en abusent et qu'elle les réjouit autant qu'elle affligerait les bons catholiques et les vrais amis du P. Curci, s'ils pouvaient croire qu'elle est de lui. Ce n'est pas à nous de dire ce que le P. Curci doit faire en cette

occasion ; il y a près de lui des hommes qui ont toute autorité pour lui donner les meilleurs conseils. La Note de l'*Osservatore* est un grave avertissement ; nous nous convaincons de plus en plus que l'humilité, qui est la vraie connaissance de soi-même et de la fragilité de l'intelligence et du cœur, est la vertu qui empêche le plus sûrement de s'égarer et qui ramène le plus directement dans la bonne voie, quand on a eu le malheur, même avec les meilleures intentions, de la quitter.

J. CHANTREL.

LES RÉGICIDES

Le régicide de Berlin embarrasse fort certains organes de la presse, qui sentent bien que l'esprit républicain, tel qu'il se montre de nos jours, ne peut guère se justifier d'une complicité morale, sinon directe, dans les attentats dont l'empereur Guillaume a failli être la victime. Pour détourner l'attention, ils se retournent contre les jésuites, qui sont toujours bons à attaquer. Voici comment un jeune et vaillant rédacteur d'un journal de province, le *Pas-de-Calais*, répond aux calomnies qui se renouvellent ainsi périodiquement :

Sous le titre : les *Régicides*, la *France* publie un article odieux contre les jésuites. Toutes les infamies inventées par les philosophes au dernier siècle contre l'illustre Compagnie y sont rééditées avec une complaisance qui ne le cède qu'à la mauvaise foi. Le rédacteur nous donne lui-même la preuve de sa déloyauté dans ces cinq lignes que don Basile aurait signées des deux mains :

La complicité des jésuites (dans les régicides) *si elle ne fut pas toujours établie juridiquement*, fut toujours reconnue *implicitement, car chacune des mesures qui les frappèrent fut la suite d'une de ces tentatives.*

Et voilà sur quelle preuve irréfutable la *France* accuse les jésuites d'être des régicides, d'avoir armé Jacques Clément, Ravaillac, Damiens et Jean Châtel. Si les jésuites n'étaient pas

chassés déjà de Prusse, et qu'on les proscrivît aujourd'hui, il faudrait, en vertu du même raisonnement, les rendre responsables des crimes de Nobiling et de Hœdel; et la haine de nos adversaires est si indémontable en ses calomnies, qu'appliquant la forme de raisonnement inverse, *Post hoc, ergo propter hoc,* certains républicains disent sans broncher que la persécution appelle les représailles et que les jésuites sont capables d'avoir voulu se venger de M. de Bismarck sur l'empereur dAllemagne.

Donc, quoi qu'il arrive, que l'attentat précède ou suive l'expulsion des jésuites, voilà les coupables! Sus aux jésuites! Si l'on ne trouve pas de complices à Nobiling nous garantissons qu'on ira en chercher dans la Compagnie de Jésus.

Lorsque le Parlement de Paris voulut condamner les jésuites, le 6 août 1762, il les déclara purement et simplement « *tous* coupables de *tous* les crimes ». Il est vrai qu'à la même époque les cours d'Alsace, de Franche-Comté, de Picardie et de Lorraine les proclamaient « les plus fidèles sujets du roi et les plus sùrs garants de la moralité des peuples ». Or, leur crime consistait précisément dans leur dévouement aux souverains et, suivant l'*Encyclopédie* elle-même, dans l'obéissance sans réserve qu'ils prêchaient aux sujets. La philosophie du XVIIIe siècle ne voulait plus de rois; elle ne voulait plus davantage de la religion, et, jugeant que la sape ne saurait entamer le trône et l'autel tant qu'il y aurait des jésuites pour démasquer à la cour, dans la chaire et dans les collèges, les turpitudes de la franc-maçonnerie, représentée dans les hautes classes par les philosophes, les encyclopédistes, les économistes, et aidés par l'hérésie janséniste, elle résolut la perte des jésuites. Le moyen dont on se servit pour persécuter une Compagnie si puissante fut l'arme si chère à la libre-pensée, à la Révolution : — la calomnie.

Quand la culpabilité des jésuites ne pouvait être établie *juridiquement*, on l'établissait *implicitement,* suivant l'aveu très-naïf de la *France*. On rapprochait des circonstances qu'il était loisible aux persécuteurs de faire naître. Ce n'était pas autrement difficile, et l'arrêt précité du Parlement de Paris montre qu'au temps de Choiseul la justice n'y allait pas par quatre chemins. On chargea *tous* les jésuites de *tous* les crimes. Lorsqu'ils voulurent se défendre, on les empêcha de parler et d'écrire. Et qui les empêcha? Ces prétendus apôtres de tolérance qui infectaient la France depuis la moitié du XVIIIe siècle, régnaient en maîtres dans presque toutes les cours d'Europe et

manifestaient leur amour de l'humanité par la torture, la persécution et le massacre. Les apôtres s'appelaient d'Aranda, Pombal, Tannucci, Choiseul. C'étaient des monstres et ils étaient à la solde de la philosophie athée dont Voltaire était le pontife.

La *France* nous cite Damiens comme un instrument des jésuites!

Sans aller jusqu'à demander à Damiens un aveu écrasant pour le jansénisme et le parlement, nous invoquerons une autorité incontestable pour un républicain — celle de Voltaire. Voltaire nous répondra, dans une lettre à Damilaville (8 décembre 1776) :

> Je soulèverais la postérité en leur faveur (en faveur des jésuites), si je les accusais d'un crime dont l'Europe et *Damiens* les ont justifiés.

Et parlant de l'assassinat juridique du Père Malagrida par Pombal, Voltaire qualifie cet acte de sauvagerie philosophique : « L'excès du ridicule joint à l'excès de l'horreur. »

Dieu met souvent, met toujours l'aveu dans la bouche de ceux qui le persécutent. On a dit qu'on pourrait tirer des œuvres de Voltaire l'apologie de la religion catholique, nous nous contenterons d'y rechercher la justification des jésuites et, Dieu merci, on ne peut nier que cette justification ne soit complète.

Ce que Voltaire a pu dire au sujet de Damiens, il l'aurait pu dire de Ravaillac, de Jean Châtel, de tous les régicides. Nous connaissons l'audace des libres-penseurs lorsqu'il s'agit de combattre un redoutable adversaire. Ils mentent hardiment. Eh bien ! nous ne craignons pas de l'affirmer, pour accuser et perdre les jésuites, ils n'avaient qu'une voie à suivre, celle du mensonge ; ils ont menti.

En voici une autre preuve.

La *France* écrit :

> Après l'attentat de Jean Châtel, *Jésuite* (cette articulation déjà est fausse), contre Henri IV, le Parlement de Paris rendit un arrêt en date du 29 décembre 1594, qui expulsait les Jésuites, sous quinze jours, comme ennemis du roi.

Si l'auteur de ces lignes avait eu un tant soit peu de loyauté, il se serait contenté d'ouvrir son Bouillet, — encore une autorité peu suspecte de partialité pour la Compagnie, — et il aurait lu à la page 399 ce qui suit : « On accusa les Jésuites, qui furent

« à cette occasion bannis du royaume, *mais bientôt rappelés,*
« *faute de preuves.* »

Tout l'article de la *France* repose sur des faits de cette force. C'est une calomnie d'un bout à l'autre, et, ce qu'il y a d'affreux, c'est qu'avec de pareilles impostures, on égare les ignorants, on excite les dépravés, et un jour vient où des individus, qui se disent les républicains, alignent des jésuites dans une cour de prison et les assassinent, croyant sans doute qu'ils vengent la société.

EMILE DANTEN.

CONGRÈS DE L'ŒUVRE DES CERCLES CATHOLIQUES

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

Voici la suite du discours de M. le comte Albert de Mun :

Eh ! bien, messieurs, le libéralisme a eu moins de clairvoyance ou moins de franchise que Napoléon Ier. Lui aussi, il a cru à sa propre gloire et il a rêvé de lui construire des temples ! Mais, quels qu'aient pu être les avertissements, les désastres éprouvés et les déceptions accumulées, il a persisté dans son orgueilleuse illusion et, aujourd'hui encore, devant cette société troublée jusque dans ses fondements, il essaie de s'en bâtir un où il mettra ses noms et ses statues, où des chants héroïques célébreront sa puissance, oubliant que seuls les ministres de Dieu savent édifier des temples et y conserver un culte ! (Applaudissements prolongés.)

Ah ! c'est qu'en effet c'est là qu'est la source du mal et la cause dont nous venons d'apercevoir les lamentables effets !

Un jour la France, après de longs siècles d'existence, était parvenue à une époque critique de sa vie où il fallait qu'elle se décidât à un grand effort sur elle-même; elle avait besoin de se recueillir, de réformer les abus qui s'étaient introduits dans ses mœurs, de rejeter le poison d'une corruption qui commençait à envahir ses veines et de retrouver dans un élan de son cœur la trace abandonnée de ses destinées providentielles. Ce fut une heure solennelle: vous savez ce qui arriva. La nation, représentée par ses mandataires, rompit avec tout son passé, s'arrêta brusquement dans le chemin de sa vocation; et, au lieu de s'humilier et de reconnaître ses fautes, entrant tout à coup en révolte contre Dieu, inventa tout d'une pièce, dans un accès

d'orgueil insensé, une société nouvelle à laquelle elle donna pour fondement la *Déclaration des Droits de l'homme.*

C'est la société moderne, et c'est de ce poison qu'elle se meurt! L'édifice élevé sur cette base fragile menace de s'écrouler, et il n'y a plus, pour prévenir une catastrophe et pour sauver l'ordre social, d'autre moyen que de le rétablir sur ses fondements légitimes en opposant à la Déclaration des droits de l'homme la solennelle proclamation des *Droits de Dieu.* (Vifs applaudissements.)

Ce sera, messieurs, l'honneur et peut-être un jour la gloire de notre Œuvre et de nos Assemblées générales que d'avoir hautement reconnu cette vérité, et de l'avoir prise comme base de la restauration sociale! Un jour viendra, qui n'est pas loin peut-être, où la France, désabusée, se tournera enfin vers ceux qui n'ont pas craint d'affronter l'impopularité du jour pour préparer et hâter le moment où les Droits de Dieu seront proclamés à la face du monde, au lieu même où les Droits de l'homme furent salués par la Révolution naissante comme le palladium de la patrie! (Bravos et applaudissements.)

Une fois de plus vous avez répété cette solennelle déclaration et joignant l'exemple au précepte, vous avez, messieurs, à toutes les séances de votre assemblée, apporté à cette tribune le témoignage des efforts entrepris sur tous les points du territoire national et dans les conditions les plus diverses, pour préparer la restauration de la société chrétienne! Admirable spectacle qui ne s'effacera pas de votre souvenir! Pendant quatre jours des orateurs simples et chrétiens sont venus dire ici leurs travaux et leurs espérances et s'animer les uns les autres à ce grand combat!

Une fois de plus, vous avez reconnu dans l'usine du Val-des-Bois, dans ses associations de toutes sortes reliées entre elles par le lien commun du patronage chrétien, dans l'ensemble de ses institutions et dans l'harmonieux accord de tous les groupes qui composent cette grande famille, un type achevé d'organisation chrétienne de la grande industrie, et vous avez salué dans son auteur, non-seulement l'heureux modèle qui peut être proposé à tant d'autres industriels, mais aussi l'apôtre infatigable d'une idée qui s'est fait du résultat de ses longs efforts un irrésistible argument en faveur de sa cause. (Bravos.)

Après lui, ceux qui, parmi vous, représentaient les arts et métiers sont venus, à leur tour, chercher des moyens d'appli-

quer sous une autre forme des principes communs à cette condition spéciale du travail; l'association professionnelle a trouvé devant vous d'éloquents défenseurs et vous êtes encore sous le charme de la parole ardente de ce poète du métier, de cet enthousiaste du travail qui a su vous faire frissonner d'émotion en vous redisant sa divine origine, en l'exaltant comme un don céleste et en le montrant aux ouvriers non plus comme une expiation, mais comme un héritage du paradis terrestre. (Bravos.)

D'autres vous ont raconté la formation de ces sociétés de patrons qui commencent, de toutes parts, à naître dans notre Œuvre, et qui portent le germe de développements si féconds, soit que peu à peu on les divise en groupes professionnels dont chacun aura pour mission d'exercer sur les ouvriers du métier un patronage spécial, soit qu'on les laisse, au contraire, rassemblés sans distinction dans une seule association pour agir tous ensemble sur les ouvriers qui composent le Cercle!

Quelques-uns sont venus, avec une touchante simplicité, vous faire part de leurs hésitations et de leurs difficultés et demander aux plus heureux le secret de leurs succès : chacun d'eux, j'en ai la confiance, s'en est retourné consolé, fortifié et résolu à se remettre courageusement à la tâche.

Enfin, dans un autre ordre d'idées, vous avez applaudi les premiers fruits de la campagne entreprise pour arracher l'ouvrier des champs à la corruption révolutionnaire, pour rendre à ceux qui, sur ce terrain, ont reçu avec la fortune et l'autorité la mission d'exercer leur devoir social, le sentiment de ce devoir et de l'honneur qui s'attache à leur condition d'agriculteurs! Vous avez entendu le récit effrayant des ravages que la Révolution exerce dans les campagnes, et d'éloquents appels au dévouement de ceux qui y ont charge d'âmes, et qui trop souvent abandonnent pour d'autres soins leur glorieuse mission.

L'enthousiasme a bientôt saisi nos cœurs devant ces grandes scènes de la vie des champs, où l'alliance éternelle entre Dieu et la créature apparaît en signes si frappants, où les graves pensées du travail se mêlent aux émotions des grands spectacles de la nature, et où la simplicité des mœurs apporte si facilement entre le maître et l'ouvrier, tous deux hommes de la campagne, une cordiale harmonie et une familière confiance d'où le respect n'est jamais absent! Vous avez résolu d'embrasser avec ardeur cette propagande dont notre œuvre peut être l'instrument fécond,

et déjà les rangs d'une commission spéciale se sont ouverts à tous ceux qui ont voulu marcher les premiers dans les voies de cet apostolat. Puisse-t-il être béni de Dieu et puissions-nous bientôt célébrer les progrès de notre œuvre sur ce terrain que la Révolution, pour compléter son œuvre, cherche à conquérir avec une infatigable persévérance. (Applaudissements.)

J'avais à cœur, Messieurs, de replacer sous vos yeux les souvenirs de nos travaux pour y chercher avec vous l'indication des développements nécessaires qui s'imposent à notre œuvre. Jusqu'ici nous avons fondé des Comités et des Cercles, et leur nombre, qui dépasse 300, témoigne de l'efficacité de notre propagande. Les uns et les autres sont les pierres d'attente de la restauration sociale : l'heure est venue, sans cesser de multiplier les fondations nouvelles et d'affermir celles qui sont un peu ébranlées, de donner, partout où il est possible, le signal d'un pas en avant. L'œuvre, nous l'avons souvent dit et il faut le répéter sans cesse, est établie sur un petit nombre de principes généraux qui lui laissent, dans l'application, une facilité très-grande pour se plier aux diverses conditions de temps, de lieu et de circonstances.

L'affirmation catholique, c'est-à-dire cette vérité proclamée bien haut qu'il n'y a point de remède au mal social hors de la foi chrétienne ; le dévouement de la classe élevée à la classe populaire, c'est-à-dire l'exercice de cette paternité sociale dont nous avons tant parlé et qui trouve dans l'usine, dans l'atelier, dans le village des terrains si largement ouverts à son action bienfaisante : tels sont les deux principes qui forment la base fondamentale de notre action et dont l'association est à la fois le principal moyen de propagande et la forme d'application la plus féconde.

Toute notre œuvre est là, et dans cette simple conception... Ces principes admis, elle ouvre largement la carrière à tous ceux qui veulent y entrer et y soutenir notre drapeau, et elle les convie à les appliquer dans des formes diverses, suivant les conditions où Dieu les a placés. Industriels, patrons d'arts et métiers, propriétaires de la campagne, habitants de la ville, hommes de travail et hommes de loisir, tous, nous avons un devoir social à accomplir ! tous nous avons notre place à prendre, notre rôle à jouer dans le grand combat du rétablissement de la société chrétienne ! C'est à nous tous que l'œuvre s'adresse et qu'elle ouvre ses rangs ! Qui que vous soyez, vous y trouverez pour

votre dévouement un aliment fécond ! Quelles qu'aient pu être, dans les méthodes exposées à cette tribune pendant les séances de votre assemblée, les différences de procédé, les divergences d'application, tous ont reconnu le principe du devoir social et proclamé que la foi catholique en était le fondement nécessaire.

Cela seul, Messieurs, est un fait capital, qui suffit à justifier notre Œuvre et à témoigner de son importance. Des hommes de toutes les conditions, de tous les âges, des milieux les plus divers, des hommes qui ne se connaissent pas les uns les autres et qui se sont rassemblés des extrémités de la France, se rencontrent un jour dans une commune pensée, et, dès les premiers mots, leur accord absolu éclate sur les principes qu'ils proclament et sur le but qu'ils poursuivent. Il ne s'élève entre eux ni rivalités d'ambitions, ni disputes d'influences, ni discussions stériles ! Étroitement unis dans une même et forte résolution, ils échangent entre eux le fruit de leurs observations et de leur expérience, et comme ils étaient d'accord sur le principe, ils le sont aussi dans les conséquences qu'ils en tirent. Voilà le spectacle de cette assemblée; et, cette entente établie, ces hommes se séparent désormais frères d'armes, et les voilà qui se dispersent aux quatre coins du pays pour y porter leur propagande et l'apostolat de leurs doctrines.

Messieurs, savez-vous ce que c'est que cela ? C'est le réveil de la France laborieuse et intelligente ! (Applaudissements.) C'est le pays qui commence à secouer le joug de la Révolution; c'est la contre-Révolution qui s'apprête ! Et quand de pareils symptômes se produisent, quand de pareils mouvements s'accomplissent, c'est que le sentiment national a été profondément remué par une idée qui a pénétré les cœurs, et alors la force qui se crée dans de telles conditions est une force irrésistible. (Applaudissements.)

Et tenez, Messieurs, nous en recevions hier un éclatant témoignage; nos cœurs en sont encore tout frémissants. Tout était résolu, le mot d'ordre parti des loges maçonniques se répétait chaque matin dans la presse révolutionnaire. C'est le triomphe de la libre-pensée qui se prépare, on quête, on s'organise, et ce n'est déjà plus une œuvre privée, on prétend y associer les pouvoirs publics et..., j'ose à peine le redire... ce qu'on veut, c'est une fête nationale pour l'insulteur de la France et du Christ ! (Bravos prolongés.) Mais, Messieurs, Dieu condamne quelquefois ceux qui le bravent à de providentielles témérités qui tournent à sa gloire et à leur confusion.

Un jour que, dans Orléans assiégé, Jeanne d'Arc, épuisée par la fatigue du combat, prenait quelque repos, un grand bruit la réveille tout à coup... c'est, aux portes de la ville, l'ennemi qui fait grand dommage aux Français..., tout aussitôt la voilà qui s'élance et, rencontrant son page : — « Ah ! s'écrie-t-elle, vous ne me disiez pas que le sang de France fût répandu ! »

Épuisé, lui aussi, par les longues luttes d'un combat sans trêve pour la France et pour l'Église, le glorieux prélat que Dieu a placé dans la ville de Jeanne d'Arc pour être aujourd'hui le gardien de sa mémoire, cherchait, dans un repos nécessaire, des forces nouvelles pour venir au secours d'une ardeur qui ne s'éteint pas ! Tout à coup une clameur impie a frappé ses oreilles.

Ah ! Messieurs, ce n'est pas le sang de la France qu'on va répandre, c'est quelque chose de plus : c'est son honneur ! (Double salve d'applaudissements.)

Et déjà le vénérable athlète est retourné au combat ! Ses écrits partent comme des flèches et frappent droit au but, et devant l'apothéose qu'on apprête, l'âme indignée d'un évêque de France donne, au nom de la patrie offensée et de Dieu outragé, le signal d'une magnifique protestation. (Bravos prolongés.)

L'écho en retentit encore ! Ce fut, d'un bout à l'autre du pays un frisson d'enthousiasme ! Ah ! c'est maintenant vers vous, mesdames, qu'il faut me tourner ! Car, ce jour-là, Dieu mit au cœur des femmes de France une admirable inspiration ! (Vifs applaudissements.) Comme Scipion l'Africain qui, accusé d'avoir trahi la patrie, au lieu de se défendre, s'écria tout à coup devant le peuple assemblé : « A pareil jour j'ai vaincu Annibal ! Montons au Capitole pour rendre grâce aux dieux ! » ainsi, pendant qu'on nous accusait, nous aussi, de trahir la patrie, et que, cependant, on préparait des fêtes pour celui qui l'avait tant outragée, vous, mesdames, au lieu de vous attarder à nous défendre et à vous indigner, vous vous êtes écriées : « A pareil jour, il y a quatre siècles, une vierge mourait pour l'honneur de la France et la gloire du Christ. Courons au temple de Dieu pour rendre hommage à sa mémoire. » (Tonnerre d'applaudissements.)

Ah ! Messieurs, comme nous avons alors senti battre le cœur de la France, et quel grand spectacle que celui de la patrie qui se réveille ! Qu'il était beau d'entendre chaque jour la voix des évêques de France se répondant l'un à l'autre, dans un concert superbe d'indignation, et entraînant derrière eux la foule des

fidèles ! Comme c'était bien là la France des premiers âges ! la France rentrée tout à coup dans sa voie traditionnelle !

Ah ! on n'avait pas prévu cela. On croyait préparer le triomphe de l'insulteur, et c'était celui de l'insultée qui allait en sortir ! On croyait préparer la victoire de la libre pensée, et c'était la victoire du Christ qu'on organisait sans le savoir. (Applaudissements.)

Voilà de ces coups que la Providence sait porter, et desquels je disais tout à l'heure que ce sont de providentielles témérités qui tournent à la gloire de Dieu et à la confusion de ses ennemis.

Ah ! vous disiez que la vieille France était morte ! vous croyiez que parce qu'à certains jours elle s'endort dans l'indifférence, parce qu'elle s'enivre quelquefois de plaisirs et de licence, ou parce qu'elle se courbe sous le despotisme, vous croyiez qu'elle n'avait plus rien au cœur ! Mais quand vous avez porté sur elle une main trop audacieuse, elle s'est reculée tout d'un coup, et vous repoussant du doigt, d'un geste impérieux, elle s'est dressé devant vous toute couronnée de gloire et secouant la poussière des siècles ! (Applaudissements.)

Cette France-là, vous ne la connaissiez pas ! et, la trouvant si belle, vous avez voulu faire croire qu'elle était à vous, en réclamant, enfin, à la dernière heure, votre part dans la gloire de Jeanne d'Arc. Mais vous n'en aviez pas le droit ! Car pendant que nous lui portions des couronnes, vous, vous la gardiez à vue ! (Applaudissements répétés.)

Messieurs, sachons profiter de ces grandes leçons et comprendre enfin ce que nous pouvons faire. Ce qui s'est manifesté dans cette grande émotion, ce qui se manifeste encore dans votre enthousiasme, c'est le sentiment patriotique dans sa plus complète expression ! c'est le sentiment national tout entier ! c'est l'intime et indissoluble alliance de la patrie et de la foi dont Jeanne d'Arc fut la plus pure représentation !

Et c'est aussi ce qui éclate dans notre œuvre, ce qui doit en être la marque particulière et ce que je vous convie à prendre pour mot d'ordre ! Laissez vos cœurs s'ouvrir largement à l'enthousiasme de ces grandes pensée ; et si vous voulez servir dignement votre cause, regardez-la par ce grand côté et tenez vos yeux fixés sur ces vastes horizons ! Ne vous inquiétez pas des dificultés de détail, des objections mesquines et des querelles de mots ! Ne perdez pas votre temps à disputer avec ceux qui vous

reprochent d'être un parti politique ou une école économique ! Vous n'êtes ni l'un ni l'autre ! Vous êtes bien mieux que cela : vous êtes un mouvement national. Vous êtes la renaissance de cette France qui vient de vous apparaître toute rayonnante de gloire !

Ah ! messieurs ! on nous dit quelquefois, pour nous faire injure, qu'il y a deux France ! Si cela était, j'ose dire que la vraie c'est la vôtre... (Applaudissements.) Mais je ne le crois point : car l'autre ne mérite pas ce beau nom. Ce que je sais surtout, c'est qu'il y en a une, grâce à Dieu, que vous trouverez partout, sous le sol de laquelle reposeront vos cendres bénies par Dieu et où vos premiers pas vous ont porté vers Lui ! une France qui est née à Tolbiac, qui a grandi sous la croix de Charlemagne, qui a réuni huit fois l'Europe à sa voix pour l'entraîner à la guerre sainte, une France qui ne s'est pas laissé dompter par la Réforme, qui n'a pas succombé au poison philosophique, et qui, aveuglée par la Révolution, voit encore clair sous son bandeau ! Cette France-là, Jeanne d'Arc la sauvée et Voltaire ne l'a pas perdue ! (Bravos !)

C'est à son service que nous avons mis la force sociale dont vous donnez ici l'imposante manifestation. Une force sociale, messieurs, c'est bien le nom qui nous convient : c'est-à-dire une idée qui pénètre peu à peu dans les cœurs, qui envahit les esprits, qui s'établit dans les intelligences, et qui, un jour, peut-être, s'il plaît à Dieu, viendra éclater dans les lois et dans les institutions de la nation ! Ce jour-là, où serons-nous ? et que sera notre œuvre ? Qu'importe ! Quand nous aurons usé à son service nos jours, nos forces, notre santé et notre vie tout entière, nous ne demanderons pour nous ni l'éclat de la renommée, ni l'illustration de la gloire, et ce sera assez pour le prix des sueurs répandues dans le sillon de notre œuvre, si Dieu a permis qu'elles fussent fécondes ! Alors d'autres viendront qui recueilleront sans doute les fruits de nos travaux ; alors la patrie restaurée sera grande, forte et prospère ! et peut-être qu'en l'admirant dans sa splendeur on se souviendra des jours de lutte et d'épreuve, pour rendre témoignage non pas à nous-mêmes, mais à l'idée que nous aurons servie. N'espérez pas davantage, messieurs, sans quoi vous ne seriez que des hommes, et il vous faut être des apôtres !

Des apôtres, non-seulement pour propager votre œuvre, mais pour appeler à la servir tous ceux qui concourent à la vie sociale ! Les femmes d'abord, sans lesquelles nous ne pouvons rien, parce

qu'elles ont dans la société une place marquée et une mission spéciale! ces femmes de France que j'ai saluées tout à l'heure d'un hommage attendri et qui vont, j'en ai la confiance, devenir les premiers artisans de notre propagande. Vous avez, mesdames, vous aussi, un apostolat à exercer, celui de la douceur et de la grâce qui fraye la route au nôtre et en dissimule la rudesse! Vous avez à votre foyer, dans vos relations domestiques, dans votre vie extérieure, un grand devoir à remplir, et que votre place soit à l'usine ou au château, vous avez, dans les deux cas, une part prépondérante à exercer dans ce patronage social dont j'ai essayé tout à l'heure de vous faire comprendre l'importance! (Applaudissements.)

Et la jeunesse, messieurs, la jeunesse, dont je ne puis me résoudre à taire le nom et vers laquelle, par une ancienne et chère habitude, je me tourne chaque année à la fin de ces réunions solennelles! Nous sommes la génération qui passe! Il faut préparer la génération qui s'élève; meurtris dans le combat, nous portons les stigmates des blessures de la patrie; l'avenir ne nous appartient pas! Il faut lui préparer des hommes et lui donner des soldats! Je vous supplie, messieurs, de ne jamais l'oublier!

Il y a, enfin, autour de vous, d'autres forces nécessaires qu'il faut appeler à votre aide, et je veux en nommer une qui a droit à toute notre reconnaissance pour les services rendus, et qu'il faut, pour l'avenir, nous attacher toujours davantage. Je parle de la presse catholique!

(La fin au prochain numéro).

L'ART CHRÉTIEN

AUX EXPOSITIONS DE 1878.

Les organisateurs de l'Exposition universelle se sont appliqués à réunir au Champ-de-Mars les œuvres qui ont eu les plus grands succès depuis 1867. D'où il résulterait, si le succès des artistes était toujours légitime, que cette exposition serait uniquement composée de chefs-d'œuvre. Naturellement, il n'en est rien. Les influences du mauvais esprit qui souffle aujourd'hui partout, se font sentir dans les

arts comme dans la politique, et, pour ceux qui savent regarder au-dessus de l'étalage rutilant qui se complète chaque jour au Champ-de-Mars, aucune des nations conviées ne peut être bien fière de son exposition. Derrière les tissus de soie nous apercevons les métiers au repos, derrière les gigantesques machines, nous apercevons la misère des ouvriers, la gréve et la Révolution.

Derrière les toiles inconvenantes que la presse applaudit et que certains amateurs couvrent de banks-notes, nous sentons la dégradation morale de nos écoles et de nos esthéticiens.

Aux Champs-Élysées, l'administration des Beaux-Arts est chaque année mise en présence d'un nombre plus considérable d'œuvres de second ordre, et son jury, tout en sacrifiant la bonne moitié des envois qui lui sont faits, est obligé d'augmenter toujours le nombre de ses admissions. Il va sans dire que le niveau moyen du mérite artistique est inférieur, dans ce salon annuel, à celui de l'exposition plus ou moins épurée du Champ-de-Mars.

Quoi qu'il en soit, l'intérêt nouveau qui nous a conduit dans ces galeries nous a empêché d'en emporter une impression aussi défavorable. Les orties, les ronces et le désordre qui sont de fâcheux hôtes dans un jardin, n'empêchent pas d'y entrer avec plaisir quand on a la permission d'y cueillir des fleurs.

Et puis, nous savons bien que l'on pense généralement que la critique d'art est une fantaisie que peut se passer tout homme ayant un grain de littérature, mais ce n'est pas notre avis et nous voyons trop combien est dangereuse l'influence de la critique pour n'en pas comprendre l'importance.

Nous regardons le travail que nous allons entreprendre comme une mission sérieuse. Nous connaissons mieux que personne notre faiblesse. Mais dans le temps où nous vivons, c'est un devoir de combattre, ne fut-on qu'un Liliputien armé seulement d'un roseau. Nous le ferons de tout notre cœur, et si nous n'avons pas assez de force ; si nous n'obtenons pas de résultats sérieux, nous aurons du moins la satis-

faction d'avoir essayé de marcher dans une voie qui fait honneur à tous ceux qui la suivent.

Dailleurs « ne faut-il pas qu'un jour ou l'autre le disciple s'éprouve, se rassure et marche seul, après avoir donné le baiser filial aux mains nourricières qui ont guidé ses premiers pas? » (1)

Qu'il nous soit donc permis de remercier ici le savant directeur des *Annales* de nous admettre à faire nos premières armes à côté de lui et de lui promettre que nous serons fidèles aux traditions qui nous obligent.

Georges Cl. Lavergne.

LES APPARITIONS DE MARPINGEN

(Suite et fin. — V. le numéro du 1er juin).

Marguerite encore faible et pâle des suites de la maladie qui avait fait craindre pour ses jours et dont elle avait été merveilleusement guérie le jour de sa première communion, le 7 août, vit seule la Mère de Dieu, pendant qu'elle était en classe.

A cinq heures du soir, ce lundi 3 septembre, les trois enfants accompagnées de leurs parents se rendent au Haertenwald. Tous priaient avec foi et confiance.

Les trois enfants revoient avec un extrême bonheur Celle qui faisait les délices de leur âme.

Les voyantes lui adressent la parole et lui disent :

— Bonne Mère, combien de temps apparaîtrez-vous encore ?

— Jusqu'à huit heures du soir, fut la réponse de l'immaculée Vierge-Mère.

Ensuite les trois jeunes filles retournent au village, et entrent dans la maison de Catherine Hubertus. Là, elles s'agenouillent et revoient de nouveau la sainte Vierge qui portait un vêtement blanc.

Suzanne et Catherine l'aperçoivent pour la dernière fois.

Marguerite, après avoir quitté ses compagnes, revient chez elle.

(1) Claudius Lavergne, *Du Réalisme historique dans l'art et dans l'archéologie, page* 47.

Toutes les personnes de sa famille étaient profondément touchées par la pensée que la dernière heure de l'Apparition approchait.

Toutes ensemble, avec l'enfant, se mettent à genoux et récitent le chapelet dans le recueillement le plus fervent.

Aussitôt, dès les premiers mots de la prière, la sainte Vierge se montre aux yeux de Marguerite.

Enfin, au cinquième *Ave Maria* de la quatrième dizaine, comme huit heures sonnaient, la douce Apparition disparut pour toujours.

Ses dernières paroles furent : *Priez beaucoup! — Betet viel!*

CONCLUSION

Bien des chrétiens se demanderont peut-être pourquoi la bienheureuse Vierge Marie joue un rôle si éclatant, le rôle principal dans les apparitions de Marpingen et, en général, dans les manifestations célestes de notre époque.

Dans le plan divin Marie a été associée, dès les premiers instants, à l'œuvre de la régénération humaine.

Avant de l'élever à l'incomparable dignité de Mère du Sauveur des hommes, Dieu veut bien lui envoyer un messager de la cour céleste pour lui demander son consentement.

L'Église a béni en tout temps avec une amoureuse reconnaissance le décret divin qui prédestina Marie à un honneur que nulle créature ne partage avec elle, à une dignité dont Dieu seul peut mesurer la hauteur et sonder les incompréhensibles dimensions.

Pendant quatre mille ans les hommes parlaient de Marie avec le ravissement de l'espérance. S'ils l'appelaient de leurs désirs les plus ardents, c'est qu'elle devait accomplir cette promesse contre le serpent infernal :

« Elle t'écrasera la tête. »

La première fois que l'Homme-Dieu déroge à l'ordre de la nature et détourne la loi des éléments, c'est sur la prière, sur les pressantes instances de sa Mère, aux noces de Cana en Galilée.

Ce n'est pas en vain que l'Église appelle Marie la Tour, la Citadelle de David.

Elle a toujours été pour l'Église et pour les hommes un rempart inexpugnable.

Dans le cours des siècles, chaque fois que l'esprit d'incrédulité et d'impiété menaçait d'envahir le monde, les hommes se réfugiaient sous sa maternelle et puissante protection :

« Vous seule, ô Vierge Marie, chante l'Église, vous avez « vaincu toutes les hérésies sur la surface du globe !

« *Virgo Maria, cunctas hœreses sola interemisti in universo mundo !* »

Comptez sur les continents, sur les rivages et sur les îles de la mer, les sanctuaires pieux où les générations bénissent et implorent son pouvoir !

Notre-Dame des Victoires toute seule ne redit-elle point dans l'univers les triomphes de la Reine des cieux ?

Marie est la Reine de miséricorde que Jésus associe à sa gloire. La grâce en elle est unie à la puissance, la tendresse à la majesté et, triomphant dans la béatitude, elle peut toujours chanter : *Celui qui est puissant a fait pour moi de grandes choses.*

C'est pourquoi l'Église chante encore : « *Salve Regina, Mater misericordiœ !* Nous vous saluons ô notre Reine, Mère de miséricorde !

L'univers étudié au flambeau de la foi embrasse deux mondes parfaitement distincts : le monde de la nature et celui de la grâce.

C'est parce que l'incrédulité moderne a posé la négation du monde surnaturel et n'admet qu'un vaste naturalisme au sein de l'œuvre divine, que Dieu, pour confondre l'orgueil humain semble prodiguer les manifestations du monde surnaturel dans les apparitions de notre temps.

Marie est un des chefs-d'œuvre du monde surnaturel. C'est par Marie que Dieu semble vouloir ramener les hommes à la foi.

Et quel temps fut jamais livré comme celui que nous traversons, à l'esprit d'orgueil et d'impiété ? Voyez ces défections, cette indifférence des peuples, cette haine des gouvernants et des politiques contre le christianisme qui a civilisé le monde.

L'hérésie règne triomphante, le schisme, enrichi par les dernières conquêtes, médite de nouvelles persécutions contre ses sujets catholiques.

La Révolution, qui est le triomphe du mensonge contre la vérité, de la matière contre l'intelligence, menace la foi des peuples.

Mais nous, catholiques, nous savons qu'aucune puissance, si forte qu'elle soit, ne pourra amener la ruine de l'Église.

Non, l'Église du Christ, dont les destinées terrestres sont placées *sous le patronage de Marie*, ne périra pas!

Levez-vous, ô Marie! étendez sur nous votre sceptre protecteur. Dissipez d'un seul de vos regards les vapeurs qui montent de l'abîme et qui menacent d'obscurcir le ciel de la grâce.

Ces apparitions si nombreuses de l'immaculée Vierge Mère, ces faveurs si multipliées obtenues par Elle, nous font espérer que le triomphe de la vérité est proche.

2 février 1878, fête de la Purification de la très-sainte Vierge.

SŒHNLIN.

Les apparitions de Marpingen ont occupé la Chambre des députés de Berlin; M. l'abbé Sœhnlin a bien voulu nous adresser le compte-rendu de la discussion qui s'est élevée à ce sujet; nous le mettrons sous les yeux de nos lecteurs, qui auront ainsi ce qui a paru de plus complet et de plus authentique à ce sujet. (N. des *Ann. cath.*)

LES FLAVIUS

Tragédie en cinq actes et en vers.

Poursuivis par la haine des impies et des ignorants qui acceptent comme vérités toutes les calomnies lancées par les ennemis de la religion, les Jésuites continuent de se défendre par leurs actes et par leurs œuvres. A ceux qui les accusent de manquer de patriotisme, ils montrent ces centaines et ces millier de leurs élèves qui ont si généreusement donné leur vie pour la patrie pendant la dernière guerre; à ceux qui leur reprochent, comme ils le reprochent à tous les « cléricaux », d'être les ennemis de la science, ils répondent par l'enseignement solide qu'ils donnent à leurs élèves et par des noms dont l'éclat n'est effacé par aucun autre, comme celui du P. Secchi; enfin ils prouvent par leurs œuvres littéraires qu'ils n'ont pas dégénéré de leurs prédécesseurs, qui occupaient un si beau rang parmi les illustrations du règne de Louis XIV.

Les Jésuites français comptent en ce moment parmi eux un poète dont le nom serait déjà célèbre, s'il lui avait convenu de travailler pour le théâtre profane; mais le P. Lon-

ghaye, auteur de trois belles tragédies, *La Valette, les O' Brien* et *les Flavius,* ne songe pas à la gloire humaine ; ce qu'il veut, c'est faire briller dans un cadre approprié les héros chrétiens, c'est exciter dans la jeunesse chrétienne appelée à représenter ses pièces, les plus généreux sentiments du patriotisme et de la foi. Cela lui suffit, et vraiment nous trouvons que sa part est assez belle ; car c'est un grand mérite de faire concourir l'art et particulièrement la poésie à l'éducation, et c'est un grand service rendu à la société, non moins qu'à la religion. En travaillant ainsi à la plus grande gloire de Dieu, selon la sublime devise de la Compagnie de Jésus, le P. Longhaye travaille au relèvement du pays et au salut de la société : ce devrait être là le but que se proposent tous les artistes, puisque la mission de l'art, en reproduisant le beau, doit être de faire resplendir le vrai et de faire aimer le bien ; que d'artistes qui l'oublient !

Les *Flavius* ont été représentés samedi dernier au collège de Vaugirard, à l'occasion de la fête du P. Recteur, par de jeunes acteurs qui ont montré que le sentiment profond de ce qui est beau et bon peut souvent suppléer à l'expérience de la scène : les applaudissements qui les ont accueillis étaient mérités ; ils devaient être heureux de voir que ces applaudissements ne s'adressaient pas moins aux généreux sentiments exprimés qu'au jeu même des acteurs, et qu'ainsi les acteurs et les spectateurs se trouvaient placés à l'unisson les uns des autres.

Quelques jours auparavant, les *Flavius* avaient été aussi représentés au collège Saint-Joseph de Poitiers ; un de nos excellents confrères de la presse provinciale, M. Levasnier, en a pris l'occasion d'étudier cette tragédie ; nous ne saurions mieux faire que de reproduire ici cette étude, qui a paru dans le *Courrier de la Vienne.*

J. Chantrel.

Le R. P. Longhaye a eu la bonne fortune de rendre à la lumière une page inédite de la glorieuse histoire du christianisme primitif, de reconstituter un ensemble d'événements restés généralement dans l'oubli et de retracer l'un des plus brillants

tableaux de l'existence épique des martyrs de la foi, sous le règne de l'avant-dernier des douze Césars.

L'auteur des *Flavius* a pris soin d'indiquer, dans une courte et substantielle notice, les éléments que le poète avait empruntés aux annales de cette époque pour créer une œuvre qui respectât les lois de la vraisemblance des milieux et du genre, tout en se pliant aux exigences d'une fiction nécessaire.

« Il est certain, dit-il, que Domitien destinait à l'Empire les deux fils de son parent Flavius Clémens, qui avait épousé Domitille, fille de l'empereur Vespasien, son père. Les jeunes princes à qui Quintilien, leur maître, a dédié le quatrième Acte de ses *Institutions oratoires* ne sont, d'ailleurs, connus que sous les surnoms de Vespasien et de Domitien, imposés avec l'adoption par l'empereur lui-même, et ils disparaissent sans que l'on connaisse directement leur genre de mort. Mais toute leur famille est chrétienne. L'Église honore comme martyrs leur père Flavius Clémens et leurs serviteurs Nérée et Achille. Des deux saintes Flavie et Domitille, l'une est leur mère, l'autre est leur cousine. Dès lors, comment douter que les deux héritiers présomptifs de Domitien aient été chrétiens eux-mêmes et martyrs comme leur père ? Ainsi dès le premier siècle de notre ère, du vivant de saint Jean l'Évangéliste, l'Empire faillit passer à des mains chrétiennes. Tel est le fond historique de ce drame. »

Le R. P. Longhaye le développe avec une puissance d'intuition, une fécondité d'inspiration, une élévation de pensée, une richesse de style et un sentiment des convenances dramatiques qui rappellent, en plus d'une circonstance, les grandes scènes de *Polyeucte*.

Le premier acte de la tragédie se passe en l'an 96 de l'ère chrétienne, dans la maison de Nerva, le successeur encore inconnu de Domitien.

L'indigne frère de Titus, celui que Juvénal appelait le « Néron chauve », en est à la quinzième année de son abominable tyrannie. C'est la dernière. Le monstre est usé ; on conspire contre lui dans son propre entourage. Un oracle a promis la couronne à Nerva. Mais le futur César, pour occuper le trône, n'a pas seulement à se délivrer de Domitien. Il faut qu'il supprime deux obstacles vivants : ce sont les jeunes Flavius, dont l'empereur a manifesté l'intention de faire ses héritiers présomptifs.

C'est sur eux que se dirigent les vues de Stephanus, le mauvais génie de Nerva. Les fils de Clémens sont chrétiens, du moins on le présume, parce que leur père est considéré comme tel. Un pareil crime est irrémissible.

Avant que sous nos coups Domitien expire,
Il faut que les Césars, accablés de sa main,
Du trône ensanglanté vous ouvrent le chemin.
Le tyran contre lui vous servira lui-même,
Concertons nos efforts, assurons tous nos coups,
Les chrétiens sont perdus, et l'Empire est à vous!

Le second acte nous amène du séjour de la conspiration au domicile de la fidélité. Il s'ouvre dans la maison de Flavius Clémens, par une scène où Sabinus, revêtu de la pourpre des Césars, se déclare, en ces termes, le soldat du Christ :

A la face du ciel, de Rome et de l'Église,
Demain nous héritons d'un pouvoir souverain.
L'ennemi des chrétiens demain, sans le savoir,
Met le sort de l'Empire entre des mains chrétiennes.

. . . .

Déjà Rome prélude à la solennité...
L'empereur nous attend...

Tandis que Sabinus, s'exaltant dans ses juvéniles espérances, rêve de soumettre le monde païen à son Dieu, Perennis, son frère, n'entrevoit que l'aurore du martyre. Il en a l'instinct, le pressentiment, la vocation.

Les caresses du ciel embellissant mes jours
En font un long sourire, un transport, une ivresse;
Mais non, rien n'allanguit le désir qui me presse.
La souffrance, la mort, une croix, une tombe.
Mes rêves, malgré tout, n'ont rien vu de plus beau.

Sabinus objecte en vain que ce n'est pas du sang que Dieu réclame; qu'il faut vivre et régner pour lui.

Perennis semble avoir la nostalgie de la croix. Les deux frères ont d'ailleurs chacun leur héroïsme. L'un brûle de vaincre, l'autre de mourir. Ils montrent tous deux une sublimité de sentiments aussi conforme à leur naissance qu'à leur foi.

Clémens, leur père, témoin de l'admirable rivalité de dévouement qui éclate entre ces grandes âmes, implore pour eux, avec une égale tendresse, la protection divine dans cette belle prière

O Christ, unique amour à qui je sacrifie !
Bénis ce frêle espoir qu'un père te confie.
S'ils doivent aux Romains donner des jours heureux
Et s'il t'a plu de vaincre et de régner par eux,
De la paix à venir accorde-nous ce gage.
Gouverne du puissant le cœur et le langage,
Défends que nul indice, accusant des chrétiens,
Les oblige trop vite à s'avouer pour tiens.
Mais s'il doivent périr, si de tes mains divines,
Tu leur veux mettre au front la couronne d'épines,
A mon cœur déchiré, si ta sévère loi
Reprend les dons chéris que j'ai reçus de toi...

(Il les attire tous deux ; Perennis s'agenouille à sa droite ; Sabinus, à sa gauche, reste debout la tête baissée.)

Les voici, tous les deux, mon amour te les livre ;
Épargne-moi, du moins, l'angoisse de survivre !
Joins aux fils résignés le père obéissant
Et garde-lui sa place au rendez-vous du sang !

C'est bien là, on ne saurait le méconnaître, la prière d'un Polyeucte qui est père. Flavius a trouvé le cri du cœur, à la fois humain et chrétien.

Ce cœur se révèle encore dans toute sa magnanimité patriotique lorsque Cimber, tribun des prétoriens, vient proposer à Clémens de conduire Sabinus et Perennis au camp pour conjurer le péril de mort qui les menace, en les faisant proclamer Césars.

..... Là, forts d'un double appui
Forts du vœu des soldats et du vœu populaire,
Défions d'un tyran l'impuissante colère.
Dans le sang de vos fils il prétend l'assouvir.
Qu'il vienne ! De mes mains il faudra les ravir.

. . . .

Venez, le monstre tombe et Dieu règne !

CLÉMENS (avec énergie).

..... Tais-toi. Ces projets sont coupables.
Je maudirais mes fils, s'ils en étaient capables.

Le drame se complique. Domitien, qui ne paraît rien soupçonner des complots ourdis contre lui et des croyances professées par ses neveux, les appelle, au troisième acte, à recevoir dans son palais les attributions de la dignité suprême dont il a voulu

les revêtir. Le langage tenu, tour à tour, par Sabinus et Perennis en sa présence semble, pour un moment, transformer les idées et les sentiments du sanguinaire monomane couronné.

Leur âme est encore jeune et rien ne l'a flétrie.
Vainement j'affectais la froide raillerie,
Quel vague ébranlement me laisse leur aspect?
Serait-ce de l'amour? serait-ce du respect?

Mais le naturel du tyran revient au galop. A peine leur a-t-il donné des preuves de son affection plus dynastique, du reste, que spontanée que Domitien prête l'oreille aux perfides insinuations dirigées par l'affranchi Stephanus contre ses neveux. Ceux-ci sont, en même temps, dénoncés à sa vindicte comme conspirateurs et comme chrétiens.

Sabinus et Perennis, immédiatement mandés, sont bientôt amenés devant leur oncle. Domitien, dissimulant ses soupçons, plaide le faux pour savoir le vrai et, démasquant subitement ses vues, leur dit:

Jurez haine aux chrétiens!

. . . .

SABINUS.

Vous voulez un serment. Écoutez donc! Je jure,
Devant Dieu qui m'inspire et vous qui m'y forcez,
Aux fantômes impurs de la foule encensés
Une guerre loyale, ardente, inexorable.
Je jure que bientôt, si le ciel favorable
Pour l'honneur de mon nom confie à cette main
Le sceptre glorieux de l'empire romain,
De la lointaine Espagne au pays de l'aurore
Il faudra qu'on révère, il faudra qu'on adore
Un Dieu, l'unique Dieu qui mérite un autel!

. . . .

Ordonnez maintenant... Vous savez tout.

DOMITIEN.

C'est bien.

Et concentrant sa colère, le tyran se retourne vers Perennis. Puis, d'un ton suppliant:

Mais vous?

PERENNIS.

Je suis chrétien!

L'Empereur ne tarda pas à tourner contre Clémens Flavius le ressentiment que lui causent les héritiers présomptifs de son trône. Il le met en demeure, au quatrième acte, d'obliger Perennis et Sabinus à rendre un hommage public aux dieux de Rome. Clémens s'y refuse. Domitien rattache ce refus à une conspiration. Sa fureur ne connaît plus de bornes.

L'émule de Caligula, qui vient de dire :

> Il n'est qu'un Dieu, le peuple ; et le peuple, c'est moi !

formule suprême du césarisme païen, fait comparaître devant lui, au cinquième acte, les deux néophytes chrétiens de la pourpre.

Les fils de Flavius Clémens sont prêts à lui tenir tête et à sacrifier l'espérance de la couronne aux devoirs de la foi. Les armes de l'héroïsme se sont aiguisées chez eux sous l'œil même de leur père. Sabinus, un instant emporté par la fougue de sa jeunesse et par l'ardeur de ses rêves dorés, s'était révolté contre la cruelle destinée qui semblait suspendue sur sa tête comme une épée de Damoclès ; mais les mâles exhortations de Clémens, l'abnégation sublime de Perennis l'avaient ramené progressivement à la conscience de sa mission. Domitien le trouve, comme son frère et son père, animé de l'esprit du martyre, lorsque après qu'il a dit à Clémens :

> Meurs donc, opprobre de ma race!

Sabinus reprend :

> .... J'ai trop aimé la vie
> Hélas ! j'ai murmuré qu'elle me fût ravie.
> Mais la grâce du ciel a calmé ce transport,
> Je n'ai plus qu'un amour : la souffrance et la mort !

« La mort », le monstre la lui accorde, en ajoutant, à l'adresse de Vindex, chef de la garde germaine :

> J'entends qu'on fasse vite.....

Domitien est promptement obéi. Les tyrans ont toujours des bourreaux expéditifs. L'exécuteur des hautes œuvres impériales vient bientôt annoncer que les Flavius ont vécu. L'un des scélérats qui a contribué à leur perte s'empresse alors de dire :

> Après ces deux appuis abattus de sa main
> Il n'a plus qu'à tomber...

STEPHANUS.

Quand frappons-nous ?

ELYMAS.

..... Demain.

Le lendemain d'un crime est ordinairement le dernier jour d'un criminel. Ce fut celui de Domitien.

Il tomba sous les coups de ceux qui l'avaient rendu l'artisan de sa ruine dynastique, et paya de sa vie l'assassinat des siens.

Le spectacle de ces châtiments éclatants a toujours une haute portée historique, mais il contient un enseignement plus précieux encore quand vient s'y joindre l'exemple donné par les grandes âmes, qui savent faire de leur vie l'escabeau de l'héroïsme.

Telle est la leçon pratique qui ressort du martyre subi par les Flavius.

Richesses, honneurs, jouissances, pouvoir, jeunesse, ils ont tout immolé sur l'autel de la foi, pour se laisser eux-mêmes offrir en holocauste sur les marches du premier trône du monde. A dix-sept cents ans de distance, dans un siècle d'égoïsme outré, ils restent les types accomplis du patriotisme, du dévouement et du sacrifice.

En retraçant leurs exploits sous cette forme de la tragédie que Gœthe appelait l'honneur du génie français, le R. P. Longhaye a mis un beau talent de poète au service de l'une des plus nobles causes de notre époque : celle de l'éducation.

Il a fait, tout ensemble, œuvre de moraliste, d'historien et de poète.

Les *Flavius* sont des *Horaces* chrétiens.

GABRIEL LEVASNIER.

L'ŒUVRE DE SAINT-PAUL.

Le R. P. Marquigny a prêché, dans l'église Saint-Roch de Paris, le jour de la Sainte-Trinité, en faveur de l'Œuvre de Saint-Paul, que nos lecteurs connaissent déjà bien, un remarquable sermon dont ils nous sauront gré de mettre la plus grande partie sous leurs yeux. On ne comprend pas encore assez, malgré les paroles si graves de Pie IX et de Léon XIII et celles des membres les plus éminents de l'épiscopat, à quel point c'est un devoir pressant pour les catholiques de soutenir

la bonne presse. Ne devrait-il pas suffire de voir les ravages causés par la mauvaise presse, pour comprendre ce devoir? L'ennemi sait bien que la presse est, de nos jours, l'un des plus puissants instruments qui existent pour propager les idées; ils s'en servent pour la propagande du mal et de l'erreur, ne devons-nous pas nous en servir pour celle du bien et de la vérité? Mais nous laissons parler l'éloquent jésuite.

I

L'imprimerie comptait quelques années seulement d'existence lorsque des plaintes s'élevèrent contre elle du sein de la chrétienté. On publiait en divers endroits des livres écrits dans toutes les langues vulgaires et qui renfermaient les plus pernicieuses doctrines. De là résultaient des erreurs dans la foi, un relâchement dans les mœurs et, par suite, de graves scandales qui en présageaient de plus graves encore pour l'avenir. Telles étaient les accusations portées au tribunal même du Souverain-Pontife dès l'an 1515. Le pape Léon X cependant ne condamna pas l'imprimerie. Il reconnut qu'en effet « elle pouvait être employée à la ruine spirituelle des chrétiens en jetant l'ivraie au milieu de la bonne semence, en mêlant le poison au remède. » Mais cet abus possible, et même certain, de l'invention nouvelle n'empêcha pas le Souverain-Pontife de déclarer qu'il la regardait « comme un des événements providentiels de son temps, une faveur divine qui devait procurer avec de nombreux avantages secondaires, d'importants bienfaits de l'ordre le plus élevé par l'affermissement de la foi et la propagation des vérités. » Le procès de la presse était fini et le jugement de l'Eglise prononcé pour toujours. La presse est un bien dont l'abus constitue nécessairement un mal; mal ou bien dont les proportions ne peuvent être qu'immenses, puisque l'imprimerie est une des plus grandes forces qui aient été données à la race humaine. Créatures intelligentes et libres, nous possédons, mes frères, ce pouvoir d'employer au bien suivant leur destination les dons de Dieu ou de les faire servir au mal par un usage irrégulier et illégitime. L'art nouveau qui venait si merveilleusement compléter l'écriture et la parole, était appelé par sa nature à multiplier les triomphes de la vérité. Quel succès n'apportait-il pas à la propagation des doctrines du salut dans le monde entier? Et de fait, c'est le livre par excellence, la sainte Bible, qui le premier sortit des presses naissantes,

comme pour les consacrer à la gloire de Dieu. Ainsi de notre temps, par une même inspiration chrétienne, le fil électrique qui relie le nouveau monde et l'ancien portait dans une première dépêche au delà des mers (en août 1859) les paroles par lesquelles les anges ont célébré la naissance de l'Homme-Dieu : *Gloria in excelsis Deo,* gloire à Dieu dans le ciel! Et la réponse de l'Amérique à l'Europe fut un admirable commentaire de l'hymne angélique. : « Puisse par la bénédiction de Dieu le télégraphe atlantique être un instrument destiné à répandre par tout le monde la religion, la civilisation, la justice et la liberté! »

Quoi qu'on en puisse dire, mes frères, l'esprit du christianisme n'est pas de jeter l'anathème aux conquêtes du génie humain, mais de rappeler à l'homme que sa main doit avant tout accomplir l'œuvre de Dieu et ses lèvres rendre grâces au Maître de toutes choses, *gratias agentes Deo et Patri.*

L'*Œuvre de Saint-Paul* a donc bien compris la doctrine de l'apôtre qu'elle s'est donné pour patron, lorsqu'elle entreprend de surnaturaliser la presse, c'est-à-dire de la mettre au service de la cause de Dieu et de l'élever à la dignité d'un apostolat. Oui, la gloire de Dieu demande que la presse devienne un auxiliaire du vrai et de la vertu; oui, ce que nous devons à la Providence pour avoir placé en nos mains un aussi puissant outil exige absolument qu'il serve à répandre en tout lieu les enseignements divins. C'est une œuvre d'apostolat que de jeter l'expression de ses croyances sur des feuilles qui la feront parvenir à des milliers d'hommes; c'est une œuvre d'apostolat que de s'enfermer dans un atelier pour aligner des lettres qui fourniront à tous les regards un témoignage en faveur de la foi; c'est encore une œuvre d'apostolat que de contribuer à la diffusion de ces pages où se trouvent tracées en caractères lumineux les vérités qui émanent du Verbe éternel.

Mais cet apostolat de la presse ne doit pas être, aujourd'hui surtout, un apostolat désarmé : la lutte opiniâtre de l'erreur contre toute vérité naturelle et révélée, oblige les enfants de l'Eglise à reprendre, sous cette forme nouvelle et décisive, l'antique croisade. Il a surgi au sein de la France catholique un nouvel islamisme, aussi acharné que l'ancien contre le Fils de Dieu, et qui voudrait nous imposer, à la place de l'Evangile, une sorte de Coran appelé la *Déclaration des droits de l'homme.* L'arme principale de la secte révolutionnaire dans cette guerre impie, c'est la presse. Il n'y a donc pas d'hésitation possible :

combattre par la presse au nom de Jésus-Christ est désormais une nécessité. Léon XIII le redit après Pie IX : « La presse catholique est d'une utilité souveraine ; plus encore, elle est nécessaire. »

Il serait aussi périlleux de ne pas le voir que superflu de le taire, une légion de scribes et de sophistes travaille à détruire, s'il se peut, le règne de Jésus-Christ parmi nous. Leur mot d'ordre est celui de ces vignerons de la parabole, des Pharisiens déicides: *Occidamus illum, ut nostra fiat hæreditas*: « finissons-en avec l'héritier pour nous emparer de l'héritage. » Le péché de la Révolution est de même nature que le péché du pharisaïsme; il consiste à vouloir soustraire aux lois du Rédempteur les peuples qu'il s'est acquis par sa mort. On ne se cache plus pour dire chaque jour dans des feuilles impudentes qu'on prétend vider les églises et déchristianiser la France, que l'heure est venue de regarder le Christ en face et de se préparer à l'écraser comme un infâme. *Occidamus illum*. Les voiles d'une fausse pudeur sont déchirés, et nous ne saurions plus être aveugles, mes frères, sans devenir complices. Entre l'Église du Christ et la synagogue révolutionnaire la guerre est engagée à fond sur tous les points. Le foyer, l'école, la société sont assiégés par les forces ennemies dans le dessein hautement avoué de détrôner et d'expulser Jésus-Christ. Par toutes les voix d'une presse effrénée retentit au sein de la France très-chrétienne le cri des juifs: *Nolumus hunc regnare super nos*, « nous ne voulons plus de son règne. » Bientôt, si nous n'y prenions garde, on ravirait aux disciples du *Galiléen*, comme aurait dit Julien l'Apostat, le droit d'enseigner et de prier, le droit d'écrire et de parler, en un mot, le droit d'exister. Déjà le Christ, vivant dans son Église, est traîné à la barre des modernes sanhédrins et l'on entend répéter le *Reus est mortis*, « il est digne de mort. »

En présence du délire des passions anti-chrétiennes et pour en neutraliser les efforts, la presse religieuse doit s'engager dans la bataille en répétant le cri passionné de Saint-Paul: Il faut qu'il règne. *Oportet autem illum regnare*. Variées à l'infini dans leur forme comme les négations qu'elles combattent, ses apologies seront une dans leur fond comme la vérité qui sert de base à l'ordre social. La royauté de Jésus-Christ à restaurer, la pensée chrétienne à faire rentrer dans les mœurs, dans les lois et dans les institutions, l'affirmation et la défense sans cesse renouvelées des doctrines définies par l'autorité infaillible de l'Eglise, c'est

le programme qu'elle a le devoir d'adopter et de remplir; c'est pour cette mission qu'elle a reçu les bénédictions du Saint-Siège. *Instaurare omnia in Christo.*

Aussi l'*Œuvre de Saint-Paul* annonce-t-elle hautement qu'elle n'a pas d'autre but; qu'elle prétend bien, si humble soit-elle, contribuer pour une bonne part à remettre le Seigneur Jésus en possession des âmes, des familles et du monde; et que pour mieux assurer l'effet de son action elle réclame de tous les siens une profession d'entier dévouement au Roi-Jésus, à sa croix, à son cœur, à son Vicaire. Allez seulement, mes frères, de l'autre côté du fleuve, visiter cette intéressante colonie qui nous est venue de la vaillante cité de Fribourg, et vous verrez comme l'héroïsme de la charité apostolique enflamme de modestes jeunes filles, les soutient dans un ardent labeur de jour et de nuit, leur mérite autant d'éloges que l'apôtre en adressait aux femmes chrétiennes auxiliaires de sa prédication, *quæ mecum laboraverunt in Evangelio.* (ad Phil. IV. 3.) Lorsqu'une corporation complète, formée des divers membres de la famille ouvrière dont saint Paul est le patron, aura sanctifié tout le travail de la presse, les fatigues du typographe et les veilles de l'écrivain, il s'élèvera de cet admirable atelier vers le trône de la Très-Sainte Trinité un de ces cantiques de louange et de reconnaissance que l'Apôtre recommandait aux chrétiens. *Omnia in nomine Domini Jesu Christi, gratias agentes Deo et Patri per ipsum.*

II

De la puissante influence exercée par la presse pour le bien et pour le mal, de sa destination et de ses abus, il résulte pour tous les chrétiens des devoirs que vous me permettrez, mes frères, de rappeler ici. En ce qui regarde chacun de nous, nous avons à faire un choix de nos livres et de nos journaux, comme on fait de ses amis. L'Eglise a répété de siècle en siècle, et de nos jours avec plus de vigueur que jamais, cette loi de sa morale, cette obligation grave de ne pas lire, de ne pas faire lire, de ne pas laisser lire au hasard, sans règle et sans discernement: *Quodcumque facitis in verbo aut in opere, omnia in nomine Domini Jesu Christi.* Qui ne se souvient des avertissements réitérés du Saint-Siége et de l'Episcopat, au sujet des ravages faits dans les âmes par une presse pernicieuse? Ah! si tant de familles chrétiennes n'étaient pas demeurées sourdes à la voix de la conscience

et à celle de l'Eglise, nous aurions moins à gémir sur la dépravation des mœurs publiques et sur une perversion d'idées qui semble irrémédiable !

Ce n'est pas tout : dans l'état de guerre où se trouvent le catholicisme et la Révolution, il faut considérer comme un scandale et une trahison de payer spontanément un impôt à l'ennemi, de fournir des munitions à cette infernale artillerie qui bat les remparts de notre foi. C'est notre armée, mes frères, c'est l'armée de Dieu qui, dans sa détresse, réclame votre appui. Au milieu de nos sociétés sécularisées, où un scepticisme officiel régit l'action des gouvernements, nous ne pouvons rien que par la coalition des dévouements individuels contre ce colosse de la mauvaise presse qui étreint les peuples pour les précipiter dans l'indifférence et la corruption.

Nous avons été avertis par les Encycliques pontificales de ne plus croire naïvement au facile triomphe du bien sous un régime d'égale liberté en tout et pour tous. Mais c'est une raison de plus, lorsque cette fallacieuse utopie est appliquée dans une nation, de compenser par des prodiges de zèle les séductions victorieuses qui entraînent la nature déchue. Comprenons-nous ce devoir, mes frères, et le pratiquons-nous? Ah ! quel sujet de réflexion pour l'exercice que l'Église nous conseille sous le nom d'examen de conscience!

Les faits sont ici plus éloquents que les discours. A l'heure où je vous parle, mes frères, et en dépit, hélas ! de la loi du dimanche, les imprimeries de la capitale jettent sur la voie publique et dans les bureaux de poste près d'un million et demi de journaux. Or, savez-vous quelle est, sur ce chiffre énorme, la part des organes dévoués à la défense de notre foi? J'ose à peine le dire du haut de cette chaire : tous nos bons journaux ensemble ne dépassent guère, dans Paris, un tirage d'une cinquantaine de mille. En grossissant autant que vous le voudrez la somme des feuilles parisiennes qu'il vous plaît de juger inoffensives, je reste au-dessous du vrai en vous disant qu'avant demain un million de nos frères, — en supposant que chaque exemplaire d'un journal n'aura pas plus d'un lecteur, — puiseront à cette source ouverte, ici même, des mensonges, des préventions, des haines et des colères, dont peut-être nul contre-poison ne détruira jamais l'effet.

Détrompez-vous donc, mes frères, si vous avez cru, ce qui est une illusion fréquente, que la presse irréligieuse figure seulement dans la publicité comme une exception. Au delà du cercle de vos

relations et de vos intérêts, il se remue tout un monde d'ambitions fanatiques et de cupidités inassouvies, qui a ses journaux à lui, et qui les veut radicalement révolutionnaires plus que les vôtres ne sont radicalement catholiques.

C'est nous, fils de l'Église, qui sommes dans la presse la minorité, tandis que dans le pays nous sommes l'immense majorité. D'où cela vient-il? Ah! c'est que les catholiques n'ont pas su encore adopter, contre la propagande organisée du mal, un programme de résistance réfléchie, encore moins un plan d'offensive courageuse. Tranchons le mot, nos complicités inconscientes nous livrent à l'ennemi.

Ce n'est pas au jour des batailles qu'il est permis d'errer entre les deux camps. Qu'allez-vous faire du côté des ennemis? Vos allées et venues, mon frère, donnent lieu à d'étranges soupçons sur l'intégrité de vos croyances! Le vrai Israélite ne rend pas visite aux Philistins. Pourquoi êtes-vous abonné à un journal de la cité de Satan? — Il faut, dites-vous, savoir le pour et les contre. — Vous apprenez là surtout à parler pour et contre. On vous entend fréquemment dire que les polémiques de la presse cléricale sont trop violentes et ses déclarations de principes inopportunes, que nous ne savons pas faire la part des choses, que nous ne sommes pas de notre temps..... — Ah! vous en êtes, vous, de votre temps.... d'un temps où l'on ne connaît que les accommodements et les capitulations..... d'un temps où l'on voudrait réconcilier la lumière avec les ténèbres, Jésus avec Voltaire.

A côté de ceux qui transigent, il faut placer ceux qui n'ont pas la pleine intelligence des besoins du temps présent. Pourquoi ne pas l'avouer ? la sérieuse importance de la presse n'est pas assez comprise d'un grand nombre de fidèles. Et je me sens à l'aise pour en dire ici ma pensée ; car je connais depuis longtemps déjà, mes frères, la largeur de vues qui distingue le digne et zélé pasteur de cette paroisse. Pour toutes les œuvres de miséricorde corporelle, les aumônes sont abondantes et, ajoutons-le, sans l'être jamais trop; on donne aussi pour les écoles et pour les églises ; mais où sont les bonnes âmes qui songent à doter la presse ? Si vous connaissez des journalistes catholiques, ils pourront vous raconter comment la charité s'exerce d'ordinaire à leur endroit; ils sont sûrs d'obtenir plus de critiques que de subsides; ils voudraient des abonnés, et toujours des abonnés ; ils rencontrent des censeurs et encore des censeurs. Et pourtant, mes chers frères, si la presse religieuse n'est pas soutenue,

encouragée, élevée à un degré de puissance qui force le respect, les églises seront quelque jour désertées, sinon brûlées ou démolies, les maisons de charité et les écoles seront enlevées à la religion qui les a fondées. Des explosions de haine populaire, ou, ce qui est plus à craindre, une législation despotique supprimera et confisquera ce qu'on aura eu tant de peine à établir.

Bien des fois nous l'avons entendu redire dans nos congrès catholiques, maintenant que nous n'avons pour nous ni les gouvernements ni les masses, c'est l'action de la presse qui peut ressusciter la foi, arracher les âmes à l'indifférence, refouler la persécution, secouer le zèle, faire échec aux desseins de la tyrannie radicale

Ces prodiges, l'*Œuvre de Saint-Paul* les a glorieusement accomplis sous la direction d'un pauvre prêtre dans le canton de Fribourg, et ce que l'on a vu en ce coin de terre peut se renouveler sur un plus vaste théâtre. Que l'esprit et les ressources de l'Œuvre viennent à se développer, la presse en recevra une impulsion féconde, et la vérité complète pénétrera efficacement dans les faits de notre vie publique. La Chaire de Pierre, gardienne des principes nécessaires à la vie sociale, n'a pas laissé la génération contemporaine exposée sans lumière et sans guide au souffle des contradictions; mais il faut des œuvres qui fassent apparaître dans des applications quotidiennes la puissance des doctrines romaines. L'*Œuvre de Saint-Paul* est un secours providentiel dans cette lutte contre la Révolution anti-chrétienne, car en elle se rencontre ce qu'on a spirituellement nommé « la mécanique et la vapeur », ou si vous voulez, l'organisme et le principe de vie, le travail humain et l'esprit de Dieu.

Vous pouvez donc en être assurés, mes frères, vos aumônes, placées là, constitueront bien certainement le denier de l'apostolat par la presse.

MARQUIGNY, S. J.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

20 juin.

La hausse a été poussée avec une nouvelle vigueur dans ces derniers jours; le 5 0/0 a atteint, et même dépassé un moment 113, et l'on parlait déjà de le porter à 115, en même temps que le 3 0/0 atteindrait 80. Les réalisations et la réflexion viennent pourtant de mettre un temps d'arrêt dans ce mouvement que les esprits sérieux ne peuvent attribuer qu'à des manœuvres dont

on cherche à deviner le but. Quelques-uns disent que nos syndicats financiers avaient l'intention de mettre les rentes à des prix inaccessibles, afin de forcer l'épargne à refluer vers d'autres valeurs dont le placement est difficile. C'est possible ; mais, pour obtenir la hausse, il faut le concours de l'épargne, et il n'est pas sûr que l'épargne se laisse entraîner, en voyant que l'œuvre du Congrès de Berlin présente plus de difficultés qu'on ne pensait et en se préoccupant de la persistance dn mauvais temps, qui menace les récoltes, et de la stagnation du commerce, qui ne veut pas absolument se livrer à la confiance.

Le 3, le 4 1/2 et le 5 sont restées, à la Bourse d'hier, respectivement à 75,60, à 105 et à 112,50. Ce sont là des chiffres assez élevés pour qu'on ne le dépasse pas avec trop d'emportement.

—

Les documents statistiques que le *Journal officiel* vient de publier sur le concours de la France pendant les cinq premiers mois de l'année 1878, ne sont pas de nature à réjouir.

Les importations se sont élevées, du 1er janvier au 31 mai 1878, à 1,731,879,000 fr., et les exportations à 1,316,042,000 fr.

Ces chiffres se décomposent comme suit :

Importations	**1878**	**1877**
Objets d'alimentation	474.691.000	365.949.000
Produits naturels et matières nécessaires à l'industrie. . . .	983.550.080	839.014.000
Objets fabriqués	191.312.000	182.688.000
Autres marchandises.	82.326.000	95.946.000
Total. . . .	1.731.879.000	1.183.597.000
Exportations		
Objets fabriqués	719.725.000	714.240.000
Produits naturels, objets d'alimentation et matières nécessaires à l'industrie.	532.461.000	592.571.000
Autres marchandises	63.856.000	70.423.000
Total. . . .	1.316.042.000	1.377.234.000

Ainsi les importations continuent à dépasser les exportations; par le fait de cette balance commerciale, la France a perdu, dans les cinq premiers mois de cette année, une somme en numéraire de 415,837,000 francs. On a importé un demi-milliard de plus que pendant les mois correspondants de 1877, on a exporté 60 millions de moins. Il y a là un appauvrissement continu qui ne justifie guère ce mot d'un journal républicain, le *Bien public :* « La situation est bonne. »

—

Le rapport de la commission sénatoriale d'enquête sur les causes de la crise commerciale n'est pas moins instructif que les documents statistiques qui précèdent.

Ce document, dit très-bien notre confrère financier de la

Défense, fait d'abord ressortir un point incontestable : à savoir que la politique intérieure ou extérieure est absolument étrangère à la crise.

Après avoir interrogé les grands industriels et les chambres de commerce, le rapporteur, M. Ancel, fait remonter le commencement de la crise à la fin de l'année 1875. En 1876 et 1877, elle grandit. En 1878, elle augmente encore, ainsi que le constatent les derniers relevés des douanes.

La cause principale de cette crise doit être attribuée à l'excédant de la production sur la consommation. Pendant que nos hangars, nos magasins, nos docks, s'emplissaient et regorgaient de marchandises fabriquées, les Américains, jusque-là tributaires de l'Europe, devenaient producteurs à leur tour. Ils organisaient, avec l'activité qui leur est propre, un puissant outillage industriel, ils créaient des usines colossales. De telle sorte que le gros acheteur, l'acheteur principal des produits de l'Europe, désertait le marché pour se transformer en vendeur, ou concurrent.

Le rapport de la commission est entré à ce sujet dans des détails fort intéressants et très-précis. D'un côté, il fait le dénombrement des fabriques, des métiers, des usines qui ont dû interrompre leurs travaux faute d'écoulement suffisant ; de l'autre, il chiffre les usines, les métiers et les fabriques fonctionnant à l'heure présente aux États-Unis, au plus grand dommage de la production française.

Plus que nous peut-être, l'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique et la Suisse souffrent de cette crise funeste. Pour en atténuer les effets, les Anglais, privés d'un débouché considérable, se sont rejetés sur le continent en abaissant leurs prix et en dépréciant ainsi les produits européens.

Telles sont, résumées succinctement, les causes déterminantes de la crise commerciale qui sévit en Europe depuis plusieurs années et qui n'est pas près de finir.

—

Le continuité des pluies a fini par faire sentir son influence sur les marchés des céréales. Les marchés de la semaine précédente avaient débuté par des tendances accentuées vers la baisse, sous la double influence des apports considérables dans les ports de Marseille, Bordeaux, le Havre, etc., et de la belle apparence des blés en terre. Mais la persistance du mauvais temps, les giboulées violentes qui ont marqué les derniers jours ont presque partout causé des dégâts déplorables ; les blés ont été versés sur de grandes étendues au moment décisif de l'épiage et de la floraison ; la rouille couvre d'une teinte jaune beaucoup de blés qui avaient la teinte du plus beau vert. Cette persistance déplorable d'un temps pluvieux amenant des ondées à larges gouttes qui jettent à terre les épis les plus vigoureux inspire de très-légitimes inquiétudes sur le sort de la prochaine récolte. Dans cette situation, les cultivateurs se tiennent dans une juste réserve, et refusent avec raison de céder aux prétentions du

commerce à escompter d'avance l'abondance plus que problématique de la prochaine récolte.

Les fortes importations de ces derniers jours se maintiennent avec une certaine activité et empêchent la hausse, mais ne peuvent aller jusqu'à déterminer la baisse. En tout cas, il est démontré par cette situation qu'on avait beaucoup exagéré les rendements de la dernière moisson, et que nous vivons sur les grains étrangers, loin de céder le trop plein à nos voisins.

A la halle de Paris, la culture jette les hauts cris sur les effets désastreux du mauvais temps, et ses offres sont minimes. Dans les départements, où la tendance à la baisse commencait à s'accentuer par suite des abondantes importations, les pluies désastreuses qui persistent plus fort que jamais changent cette tendance en une autre contraire.

Nous voici donc menacés de la cherté du pain; c'est par centaines de millions, peut-être, qu'il faudra compter les achats à l'étranger. Les perspectives de l'hiver prochain ne sont vraiment pas rassurantes: les fêtes qu'on célèbre à Paris viennent à un bien mauvais moment. A. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

43. **Scènes de la Vie des animaux**, par O. P. naturaliste, grand in-8° de 185 pages. Lille et Paris, 1878, chez Lefort; — prix: 1 fr. 50.

Cet ouvrage savant, publié au point de vue chrétien, comme tous ceux de la librairie Lefort, mérite d'être recommandé. Au moment où s'ouvre à Paris sur les bords de la Seine l'immense bazar où vont s'étaler les merveilles de l'industrie humaine, il est assez à propos de rappeler aux nombreux admirateurs de toutes ces merveilles qu'il en est d'autres bien supérieures créées ici-bas par une main divine pour l'usage et l'utilité de l'homme et qu'on méconnaît trop souvent. Tel est le but principal que semble s'être proposé l'auteur de cet ouvrage sur les *animaux de la Création*.

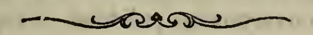
« Nous nous proposons, dit l'auteur en commençant, de mettre sous les yeux de nos lecteurs le tableau des mœurs des principaux mammifères. Le cadre restreint qui nous est imposé par la nature même de ce travail ne nous permettra point de les passer tous en revue; nous choisirons surtout ceux dont la vie offre le plus de singularité, ceux dont l'histoire peut présenter le plus de documents utiles, ceux enfin dont la chasse ou la pêche sont d'un véritable intérêt. Nous aurons soin également, en donnant le récit des voyages lointains qui, par la masse de leurs découvertes, ont ajouté des observations précises aux récits erronés dont beaucoup d'espèces avaient été l'objet, d'initier autant que possible le lecteur aux sites habités par ces différents animaux. »

Tel est le but que s'est proposé et qu'a atteint l'auteur. Son livre mérite bien d'être placé à côté de ceux qui savent plaire en instruisant.

Le gérant: P. CHANTREL.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, Soussens et Cie, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES



CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

La Revue, l'Exposition, le beau temps et la Fête-Dieu. — La fête du 30 juin sans la pensée de Dieu. — Les congrès catholiques; *Congrès bibliographique international.* — Le Congrès de Berlin et la question religieuse. — Programme des catholiques allemands pour les prochaines élections.

27 juin 1878.

Les huit derniers jours ont été heureux pour la France: une magnifique revue passée à Longchamps par le maréchal de Mac-Mahon, le 20 juin, revue qui a montré que l'armée française se reconstitue et qu'elle peut déjà se présenter sans crainte à l'examen des étrangers; le succès croissant de l'Exposition universelle, qui attire une immense affluence de visiteurs et qui rend à Paris toute son ancienne animation; le retour du beau temps, sur lequel on n'osait plus compter; enfin, disons-le avec bonheur, l'empressement vraiment remarquable avec lequel ont été suivies les processions de la Fête-Dieu, ce qui formait comme une nouvelle protestation contre les récentes manifestations de l'impiété et contre l'interdiction qui a empêché les processions dans quelques localités.

Quel beau pays que la France! de quelles admirables ressources elle est pourvue, et comme elle serait prospère, si les mauvaises passions, si les discordes civiles et les bouleversements révolutionnaires ne venaient pas continuellement entraver ses progrès et gaspiller les dons que le ciel lui départit avec tant de profusion! Elle a une magnifique armée, et les doctrines révolutionnaires travaillent à la détruire; l'Exposition montre ce que peuvent faire ses hommes de génie, ses savants, ses industriels et l'armée non moins admirable de ses travailleurs, et ces mêmes doctrines pervertissent les masses laborieuses et poussent à ces grèves et à ces manifestations menaçantes qui arrêtent l'essor de l'industrie et qui empêchent la confiance de revenir; elle jouit d'un excellent climat, elle possède un sol d'une inépuisable fécon-

dité, et ces doctrines, en ne laissant voir au peuple d'autre bonheur que la jouissance matérielle et immédiate, engendrent la misère au sein même de l'abondance et développe le paupérisme que les temps catholiques ne connaissaient pas. Enfin, malgré ces funestes doctrines ouvertement prêchées et répandues sans obstacle, les populations françaises sont encore restées profondément religieuses, ce qui est le plus fermé point d'appui que puisse trouver un gouvernement, et ce sont des hommes publics, des hommes qui devraient donner l'exemple du respect de la religion, ce sont ces hommes qui prennent et qui préparent les mesures les plus capables d'éteindre le sentiment religieux dans le cœur du peuple, par la presse, par l'éducation, par les calomnies et les mensonges.

Dieu nous donne tout, et nous rejetons tout : quelles peuvent être les conséquences d'une si folle conduite? Il est inutile de le dire.

Ceux qui essayent de proscrire les fêtes religieuses sentent pourtant le besoin de donner des fêtes au peuple. Une grande fête nationale sera donnée le 30 juin. Nous n'avons pas à blâmer; nous pensons, nous aussi, que les fêtes qui réunissent tous les citoyens dans un même sentiment de joie ont quelque chose de bon et de fortifiant. Mais il faut que ces fêtes parlent au cœur et à l'âme. On va se réjouir dimanche prochain : on verra de splendides illuminations, on admirera de magnifiques feux d'artifice; il y aura de la musique, des jeux, des spectacles. C'est très-bien. Mais pourquoi bannir de cette fête la pensée de Dieu? Pourquoi ne pas rappeler cette pensée au peuple, en demandant à la religion d'aider la nation à remercier, comme il le mérite, le Dieu qui nous a conservé la paix pendant ces années de trouble et qui nous a permis de nous relever assez, malgré tant de fautes, pour pouvoir offrir aux autres peuples une brillante hospitalité?

Là est le côté mauvais, nous ajoutons dangereux, de ces fêtes, où l'on donne tout au plaisir et à l'orgueil, sans songer à jeter au moins un regard de reconnaissance vers le ciel.

—

Nous avons rendu compte du Congrès de l'œuvre des cercles catholiques, nous rendrons également compte du Congrès des comités catholiques; un autre congrès, le *Congrès bibliographique international* va se tenir à Paris du 1er au 4 juillet, comme pour répondre directement au *Journal des Débats,* qui repro-

chait aux catholiques, à propos des deux autres congrès, de ne point se placer sur le terrain de la science, car, précisément, les questions les plus importantes de la science contemporaine seront passées en revue dans les quatre sections de cette assemblée.

« Il me suffira, dit M. de Saint-Chéron dans sa correspondance, pour faire apprécier le caractère scientifique et l'intérêt considérable de ce Congrès, de vous dire que, parmi les rapporteurs de la première section *(Mouvement scientifique et littéraire depuis 10 ans)*, figurent M. Antonin Rondelet, l'éminent professeur à l'Université catholique de Paris ; M. Terra, ancien professeur à la Faculté de droit de Douai, aujourd'hui professeur à l'Université catholique de Paris; M. Claudio-Jannet, l'auteur du livre sur les *États-Unis*, qui professe l'économie politique à la même Université ; M. de Lapparent, l'éminent géologue dont l'Université catholique de Paris est justement fière ; d'autres professeurs à l'Université catholique, comme l'abbé Duchesne, Charles Huit, etc., des savants comme MM. Léon Gautier, Marius Sepet, le R. P. Martinov, le comte de Puymaigre, Anatole de Barthélemy, etc., etc.

« La seconde section *(publications populaires)* sera présidée par M. le comte de Moustier, président de la société des publications populaires, et s'occupera de la production dans les différents pays en fait de livres, publications périodiques, etc., etc., s'adressant au peuple. De la troisième section *(bibliographie proprement dite)* nous ne dirons rien, sinon qu'elle compte au nombre de ses rapporteurs M. Gustave Pawlowski, l'habile rédacteur de la partie bibliographique du *Polybiblion*. Enfin la quatrième section sera présidée par M. de Beaucourt, président de la Société bibliographique, et s'occupera des *sociétés* et de leurs relations internationales.

« On voit que les quatre journées du *Congrès bibliographique international* seront bien remplies. Un banquet aura lieu, le 2 juillet, et permettra aux membres du congrès venus des divers points de la France et de l'étranger de nouer des relations plus intimes. »

—

Les nouvelles du Congrès européen sont toujours les mêmes, c'est-à-dire que l'on n'a que des bruits à enregistrer, bruits d'ailleurs assez favorables à la paix. Mais la paix qui sortira de là sera-t-elle la paix ? Nous voyons bien qu'on s'occupe, à

Berlin, de questions de frontières et de races, mais que fera-t-on autre chose qu'un replâtrage, si on laisse de côté la grande question religieuse et sociale par laquelle vivent les sociétés humaines et les empires ? C'est ce qu'un de nos excellents confrères de la presse provinciale fait parfaitement ressortir.

« Si l'homme, dit M. Félix Dupont dans le *Citoyen* de Marseille, si l'homme n'était pas un être moral et religieux, il faudrait s'occuper uniquement de la nourriture ou de l'habitation. Ici, l'herbe est abondante, les prairies sont vertes, il faudrait y placer les troupeaux de brebis, les vaches et les cavales. Là, s'étendent de vastes forêts de chênes, et le gland ne manque jamais ; on pourrait y engraisser des porcs nombreux.

Il n'en est pas ainsi de l'homme. Il ne vit pas seulement de pain. On n'a pas pourvu à tous ses besoins quand on lui a donné un gouvernement, des lois et des frontières. Il lui faut autre chose, il lui faut la satisfaction de ses besoins moraux et religieux.

« Et c'est justement de cela que ne parlent ni les congrès, ni les traités.

« A leurs yeux, la question religieuse, qui est la grande question des peuples, n'existe pas. Et pourtant, si les diplomates réunis à Berlin voulaient bien y réfléchir, ils verraient que l'Europe n'est en ce moment troublée que par la question religieuse.

« En France, la lutte est moins entre la république et la monarchie qu'entre l'impiété et la religion. Demandez-le plutôt à M. Gambetta, qui ne voit pas l'ennemi dans le Prussien ou dans le Russe, mais uniquement dans le cléricalisme ?

« En Belgique, de quoi s'agit-il à l'heure présente, sinon de savoir qui l'emportera de l'Église ou de la franc-maçonnerie.

« En Prusse, M. de Bismark voudrait anéantir l'Église, et l'Église veut vivre suivant la parole de son fondateur qui lui a promis d'être avec Elle jusqu'à la fin des temps.

« En Orient, la question politique est au second plan, la question religieuse est au premier. Il s'agit de savoir qui l'emportera du croissant ou de la Croix, et parmi les adorateurs de la Croix, il en est qui mettent leur unique espoir dans le Pape de Rome, d'autres dans le czar et son saint synode, d'autres enfin dans le patriarche soi-disant œcuménique.

« Une question aussi grave ne peut être laissée de côté par le Congrès, sans quoi, demain, les luttes et les rixes recommenceront de plus belle. Car, les chrétiens étant prépondérants par le

nombre, veulent l'être à Constantinople et dans toute la Turquie d'Europe d'une manière effective et sérieuse.

« Nous devons en dire autant de la question romaine et catholique. Les catholiques sont opprimés à Rome, en Italie, en Prusse, en Pologne, en Suisse. Ils n'ont pas toute leur liberté en France, où on supprime l'exercice public de leur culte. Le Congrès a le droit et le devoir d'examiner leurs griefs. Car, il n'est pas raisonnable que 200 millions d'hommes puissent être opprimés.

« En 1815, quand, après 25 ans de luttes sanglantes, se tinrent les grandes assises de l'Europe, on fit droit à toutes les réclamations, à tous les besoins des peuples. La question religieuse ne fut pas mise de côté, — il s'en faut de beaucoup, — et le congrès de Vienne descendit dans les moindres détails. En même temps qu'il rendit au Pape son pouvoir temporel, il régla la situation des catholiques à Genève, et celle des grecs catholiques à Marseille.

« Il en fut ainsi au Congrès de Munster, où fut signé le traité de Westphalie en 1648. La question religieuse fut examinée en première ligne et reçut une solution qui évita à l'Europe, pendant deux siècles, les guerres de religion, les plus cruelles de toutes. Si les plénipotentiaires de l'Europe eurent le tort de régler les affaires religieuses sans le Pape, du moins ils reconnurent l'importance de la religion et la place qu'elle tient dans l'État.

« Bien plus, lorsque Mahomet II s'empara de Constantinople, il fit une sorte de Concordat avec l'Église grecque, et ses successeurs signèrent, grâce à l'initiative des rois de France, des concordats en faveur des Latins, de telle sorte que les affaires religieuses furent réglées à l'amiable, et pendant quatre siècles le christianisme et l'islamisme purent vivre en paix à côté l'un de l'autre. Le traité passé entre Mahomet II et les chrétiens de l'Orient fut observé scrupuleusement.

« Si, à Berlin, les représentants n'imitent pas de tels exemples, s'ils ne prêtent pas toute leur attention aux intérêts religieux des peuples, ils n'auront pas fait une œuvre de pacification, mais plutôt une œuvre de discorde. 200 millions d'hommes ne peuvent pas se laisser opprimer par une poignée de francs-maçons, de juifs et de protestants. Et, sans crainte d'être démenti par les événements, nous pouvons prédire, à bref délai, une explosion formidable des catholiques dans l'Europe entière, et une lutte de

géants qui, depuis de longs siècles, n'aura pas vue sapareille. »

Il est bien à craindre que les diplomates réunis à Berlin ne comprennent pas l'importance de la question religieuse.

Les catholiques allemands la comprennent; leurs chefs politiques viennent, à l'occasion des élections générales qui doivent avoir lieu le 30 juillet prochain, d'exposer dans le manifeste suivant leur programme; on verra, en le lisant, si la ligne politique adoptée par les catholiques allemands n'est pas celle qui conviendrait le mieux à l'empire. Le voici :

Allemands !

Le Reichstag a été dissous après deux sessions. Les nouvelles élections sont fixées au 30 juillet. Les abominables attentats commis contre la vie de S. M. l'empereur, attentats qui ont été la cause de la dissolution, ont rempli d'indignation les cœurs de tous les honnêtes gens. Le tableau présenté par l'abîme de décadence morale et religieuse, d'où sortent de pareils crimes, nous remplit d'horreur et de honte.

Dans notre manifeste de décembre 1876 et plus tard dans nos discours au Reichstag, nous avons dévoilé les causes de cette décadence et nous avons alors, comme il y a longtemps déjà, demandé que les cercles éclairés combattissent les principes et les agitations qui menacent la propriété et l'ordre social. La fraction du centre a également indiqué sans crainte les principes du libéralisme moderne auxquels sont venus en aide tant de mesures gouvernementales, comme la source principale de toutes les tendances dissolvantes.

La nation ne saurait trouver ni amélioration ni guérison complète de cet état de choses que dans le retour à la religion, dans le réveil des sentiments de foi chrétienne, propagés par l'instruction, l'éducation, les sciences, la législation, toute la vie publique, en un mot, qui devrait s'en inspirer. Nous sommes donc d'autant plus fondés à demander la libre action de l'Église et la suppression de tous les obstacles législatifs suscités à l'autonomie et aux droits de l'Église, obstacles qui ont anéanti l'action salutaire des associations et congrégations religieuses et qui ont lésé les droits d'indigénat garantis à tout Allemand par la Constitution.

Nous examinerons si les lois existantes ne présentent pas des garanties suffisantes pour la sauvegarde de la vie du chef de l'État et contre la propagation de principes irréligieux et immoraux. Si cela n'est pas, nous examinerons sérieusement toutes les innovations législatives nécessaires, en nous réservant de sauvegarder les droits imprescriptibles de la nation allemande, surtout ceux qui sont garantis comme droits fondamentaux par les diverses constitutions des États confédérés.

L'ordre général et social est impossible sans le respect et l'application des droits et libertés constitutionnelles. Par là nous exprimons en même temps notre désir de voir conserver à l'empire allemand son caractère fondamental de confédération, et par suite nous protestons de nouveau contre toute velléité de rachat des chemins de fer par l'empire.

Nous demandons le retour à une saine politique économique, afin que le commerce, les métiers et l'iudustrie prospèrent de nouveau, que le travail puisse s'élever à une situation autonome et organisatrice, et que les conditions d'existence soient rendues aux moyennes classes.

A ces demandes nous joindrons celles d'une réorganisation financière générale, qui permettra de restreindre les dépenses du budget et, avant tout, celles du budget de la guerre.

Nous ne consentirons pas à une augmentation des charges et impôts ; au contraire, nous demanderons autant que possible leur diminution. Nous nous efforcerons d'obtenir le relèvement du bien-être général des agriculteurs et des ouvriers, en protégeant sagement leurs intérêts, comme nous tiendrons également compte des justes aspirations de la classe ouvrière, en les faisant concorder, par des réformes et des lois, avec le bien-être général.

Nous avons toujours combattu pour notre devise : *Justitia fundamentum regnorum*, encore arborée dans notre manifeste de décembre 1876. Nous combattrons encore si, ce que nous supposons, nos électeurs sont avec nous et le prouvent par les élections.

Les élections actuelles seront pour de longues années décisives en ce qui concerne le développement de la vie législative et constitutionnelle de l'empire allemand. La nouvelle période législative aura à s'occuper du septennat militaire, qui va finir et que nous avons tant combattu, et d'établir de nouvelles stipulations en ce qui concerne l'armée et le budget.

Les élections auront donc une importance capitale. Aussi nous espérons que les électeurs du parti du centre feront tous et partout leur devoir plein et entier. Que pas un électeur ne manque au 30 juillet à l'urne électorale, et que chacun remplisse fidèlement son devoir envers Dieu et la patrie !

Avec Dieu pour la vérité, le droit et la liberté !

Juin 1878.

L'exemple des catholiques allemands peut servir aux catholiques des autres pays.

J. CHANTREL.

LES PROCESSIONS

Tous les ans, vers l'époque de la Fête-Dieu, revient la question des processions extérieures. Il est évident que ces solennelles cérémonies de la religion catholique sont bien vues des populations, qu'elles ne donnent jamais lieu à de fâcheux désordres, et qu'il ne s'élève contre elles d'objections de nul homme croyant sincèrement en Dieu, des juifs pas plus que des protestants. Mais elles déplaisent aux libres-penseurs, à une infime minorité de la nation, représentée par quelques journalistes sans tenue et par ces esprits forts de village et de faubourg dont tout l'esprit consiste à rester tête couverte devant le passage de la procession ; quelques commis voyageurs poussent l'esprit jusqu'à garder le cigare à la bouche.

Et, pour ces quelques écrivains dont les sentiments n'ont aucun écho dans le pays, pour ces quelques malappris qui croient s'élever au-dessus du vulgaire parce qu'ils se conduisent grossièrement, il faudrait que l'immense majorité des Français, qui sont restés fidèles à la religion nationale, fussent privés d'une liberté qui leur est garantie par le Concordat! C'est ce qu'ont pensé, pourtant, les conseils municipaux de quelques villes, comme celui de Marseille ; quelques préfets ont eu le bon sens, et le courage, — c'est aujourd'hui du courage, — d'annuler les arrêtés municipaux qui portaient cette atteinte à la liberté religieuse et qui blessaient ainsi les sentiments des populations ; d'autres en ont référé au gouvernement, et le gouvernement n'a pas eu l'audace, — il se serait cru audacieux ! — d'annuler les arrêtés de ces quelques municipalités soi-disant républicaines, qui portent un coup mortel à la République, en la présentant comme hostile à la religion du pays. A Marseille, le maire, M. Maglione, — un nom qui deviendra historique, comme ceux de tous les persécuteurs, — a même interdit la procession qui se fait tous les ans, le jour du Sacré-Cœur, en action de grâces de la cessation de la terrible peste qui ravagea la ville en 1722, et qui vit briller

d'un si vif éclat le dévouement de l'immortel Belsunce, du clergé et des échevins.

Les processions de la Fête-Dieu ont été, cette année, suivies avec un empressement d'autant plus grand qu'on en sentait la liberté menacée ; partout, elles ont eu lieu avec ordre, dans les plus grandes villes, comme à Lyon et à Toulouse, comme dans les petites villes et les moindres villages. C'est la réponse de la vraie France, de la France catholique à cette minorité de libres-penseurs, de libres viveurs et de francs-maçons qui ne peuvent supporter la vue des cérémonies religieuses. A Paris même, la procession du Saint-Sacrement s'est montrée hors de quelques églises, et n'a donné lieu à aucune manifestation fâcheuse, et en voyant la foule qui se pressait dans les églises et partout où les pompes du culte peuvent se déployer hors des temples, comme au Val-de-Grâce, à Saint-Thomas d'Aquin, etc. et dans les communautés religieuses, on peut dire que les processions extérieures pourraient se faire sans inconvénient dans cette ville qui est la forteresse de la Révolution et de l'impiété, mais qui est restée beaucoup plus catholique qu'on ne croit, malgré tant d'excitations mauvaises, malgré les efforts de tous ces ennemis du peuple qui préfèrent le culte de Voltaire, le contempteur du peuple, à celui de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le sauveur des hommes, l'ami et le frère des petits et des humbles.

Les arrêtés despotiques des municipalités libres penseuses n'ont point passé sans protestations. A Marseille, Mgr Place a énergiquement défendu la cause des intérêts même matériels du peuple. Nous reproduisons ici la lettre qu'il a adressée aux curés de son diocèse à cette occasion, en leur recommandant d'ailleurs de ne pas la lire en chaire, afin d'éviter toute cause d'irritation trop vive dans une population que l'arrêté du maire de Marseille a profondément irritée.

J. Chantrel.

Marseille, le 18 juin 1878.

Monsieur le Curé,

J'ai voulu espérer, jusqu'au dernier moment, que le Gouvernement casserait l'arrêté pris par M. le Maire de Marseille,

pour interdire nos processions: il m'était permis d'avoir cette confiance, à la suite des démarches que j'avais faites auprès des principaux membres du Cabinet. Mais puisque les nouvelles que je viens de recevoir, aujourd'hui même, m'apprennent que nous sommes condamnés à subir la loi de M. Maglione, je dois à mon diocèse et je me dois à moi-même d'élever la voix, non pas tant pour faire connaître mes efforts personnels, ce qui importe peu, que pour affirmer les principes de justice de conscience, de liberté religieuse, méconnus par une mesure qui attente à l'exercice public de notre culte, étouffe les vœux de notre catholique cité et foule aux pieds les engagements d'honneur contractés par nos pères, en 1722. Il est impossible qu'un pareil acte, lorsque les circonstances en seront mieux connues, ne succombe pas, dans un avenir prochain, sous l'indignation publique et la réprobation des hommes sincères, à quelque parti qu'ils appartiennent.

C'est ce qui me décide à publier la lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire à M. le ministre des cultes, dès le 17 mai dernier. Bien qu'elle n'ait pas été destinée à la publicité, elle me paraît résumer, d'une manière assez complète, les motifs sur lesquels s'appuie notre droit pour empêcher la prescription et aider, pour une année meilleure, au triomphe de nos légitimes revendications.

Voici cette lettre :

Marseille, le 17 mai 1878.

Monsieur le ministre,

Aussitôt que j'ai eu connaissance de l'arrêté du 30 avril dernier, pris par M. le maire de Marseille, pour interdire nos processions, je me suis mis en rapport avec M. le préfet, à l'effet d'obtenir l'annulation de cet arrêté.

L'absence de cet honorable fonctionnaire, occupé par ses tournées de révision, a retardé de quelques jours notre entrevue, et j'ai pu me convaincre alors qu'il vous avait réservé la solution de cette grave question, se bornant à refuser sa sanction à l'arrêté précité.

Je viens donc, Monsieur le Ministre, déférer, à votre justice et à votre haute autorité, l'arrêté du 30 avril.

En ne considérant la loi de Germinal an X, que comme une disposition de droit positif, et en dehors des protestations élevées par le Saint-Siège contre les articles organiques, je me crois autorisé à dire que l'article 45 de cette loi, sur lequel se fonde l'arrêté de

M. Maglione, n'est applicable, ni dans son esprit, ni dans ses termes, aux processions de Marseille.

Je laisse aux éminents avocats qui ont bien voulu m'assister de leurs conseils, le soin d'établir cette thèse au point de vue juridique, et j'aurai l'honneur de joindre à cette lettre la consultation qu'ils ont délibérée.

Sans entrer, sous ce rapport, dans les détails techniques, je me bornerai à vous soumettre, Monsieur le Ministre, les considérations suivantes. Le législateur de l'an X, qui, mieux que personne, pouvait apprécier la portée de la loi de Germinal et notamment de l'article 45, autorisa presqu'au lendemain du jour où il l'avait promulguée la sortie des processions, et le fit en particulier pour Marseille.

C'est ainsi qu'il donnait l'interprétation la plus autorisée de la conciliation qu'il fallait établir entre cet article Ier du Concordat, où il a fait proclamer, d'accord avec le Pape Pie VII, le rétablissement du culte catholique en France et son exercice public.

Le respect de Napoléon Ier, consul ou empereur, pour nos processions marseillaises, était tel que, pour enlever aux maires à venir jusqu'à un prétexte à leur intolérance, il décréta que le Consistoire protestant aurait son siège, non pas dans la ville de Marseille, mais dans une localité voisine, appelée Sainte-Marguerite.

Pendant les dernières années de la première république, de même que sous l'Empire, sous la Restauration, sous la Monarchie de Juillet, sous la seconde République, sous le second Empire et sous la troisième République, l'article 45 de la loi de Germinal a toujours reçu, à Marseille, l'interprétation qui lui avait donnée le législateur de l'an X; tous les gouvernements qui se sont succédé jusqu'à ce jour, quelles que fussent les dispositions dont ils étaient animés à l'égard de la Religion catholique, n'ont jamais varié sur ce point; jamais ils n'ont songé à inquiéter nos processions; je ne serai que juste en disant qu'ils les ont toujours favorisées.

Il n'y a eu, pendant ces 76 ans, qu'une seule tentative pour les interdire, celle faite par M. le maire Guinot dans son arrêté du 28 mai 1872; mais cette mesure arbitraire et vexatoire n'a eu d'autre résultat que la constatation plus explicite de notre droit, et sa sanction par l'autorité supérieure.

M. le comte de Kératry, alors préfet de Marseille, ayant pris, ainsi qu'il le déclare dans son arrêté, *les instructions de M. le ministre de l'intérieur,* annula le 5 juin 1872 la décision du 28 mai.

Les motifs de l'arrêté préfectoral, approuvés par le Gouvernement, résument trop exactement les principes de la matière pour qu'il ne soit pas utile de les reproduire: « Considérant que la loi du 18 Germi-
« nal an X proclame dans son article 1er le. libre et public exercice

« du culte catholique que l'interdiction prononcée par l'article 45 des « articles organiques n'est qu'une exception;

« Considérant que l'usage indique depuis longtemps la ville de « Marseille comme une des localités où le principe peut être observé « et l'exception écartée;

« Considérant qu'il est de l'intérêt, de la dignité et du devoir de la « République de respecter cet usage sous la seule réserve de la question « d'ordre public que doivent apprécier les maires d'abord, et au-dessus « d'eux les préfets;

« Arrêtons :

« Art. 1er. — L'arrêté de M. le Maire de Marseille, susvisé, en « date du 28 mai 1872, est annulé. »

Ce qu'il importe de remarquer, c'est que le Président de la République était alors M. Thiers, et que M. Victor Lefranc était Ministre de l'intérieur, et M. Jules Simon, Ministre des cultes; et ce qui est capital, c'est que l'arrêté préfectoral n'est pas seulement l'acte de M. de Kératry, mais bien du Gouvernement tout entier, sur les ordres duquel il a été pris. M. Dufaure et M. l'amiral Pothuau faisaient également partie du Cabinet de cette époque.

Les décisions de la jurisprudence et les commentaires des auteurs les plus compétents sont conformes à la pratique constante des gouvernements qui ont régi la France, depuis la loi de Germinal, j'ai donc le droit de tirer cette conclusion, que je restreins dans les limites les plus étroites, à savoir : que l'application de l'article 45, bien loin d'être impérative, est purement et simplement facultative.

Mais, de ce que le Gouvernement est armé de cette faculté, ce n'est pas à dire qu'il puisse en user d'une manière arbitraire, et en dehors des motifs de tranquillité et d'ordre publics qui peuvent en autoriser les rigueurs; jamais, jusqu'à ce jour, Monsieur le Ministre, vos prédécesseurs ne les ont invoqués à Marseille, et j'ai recours à votre justice, parce que je suis convaincu que vous resterez fidèles à ces honorables précédents.

Il n'est donc pas possible que les droits que les chefs du pouvoir ont toujours libéralement sauvegardés, soient livrés à la merci et au bon plaisir d'un agent inférieur ; il n'est pas possible qu'une grande et catholique cité comme la nôtre, dans laquelle les cérémonies religieuses font partie, non-seulement de ses plus chères traditions chrétiennes, mais encore de sa vie publique, dépende des caprices, des passions mesquines et haineuses, ou même des faiblesses d'un fonctionnaire d'un ordre secondaire.

Une telle proscription, fondée sur de pareilles inspirations, serait odieuse sous tous les régimes : comment la qualifier, quand on a la prétention de l'exercer au nom de la République ?

Arriverait-on à soutenir que M. Maglione a découvert un argument légal qui aurait échappé jusqu'ici à tous les gouvernements, à tous

les tribunaux, à tous les commentateurs qui ont précédé son arrêté ? que tous les ministres, depuis la loi de Germinal, c'est-à-dire, depuis 76 ans, que tous les préfets, tous les juges, tous les auteurs, tous les maires de Marseille, à l'exception de M. Guinot, aient été dans l'aveuglement, ou même dans une coupable connivence, jusqu'au jour où il a été placé sur le pavois municipal ? Quand une discussion en arrive à de semblables termes, c'est le ridicule qui en fait justice, et, si la violence légale venait lui prêter main forte, l'excès de l'oppression pourrait seul alors dépasser le ridicule.

Mais poursuivons : Serait-il survenu, depuis la mairie de M. Maglione, quelques faits récents, extraordinaires, énormes, pouvant autoriser le trouble apporté à une possession d'état si ancienne et toujours incontestée, faits qui viendraient légitimer ou au moins expliquer l'arrêté d'interdiction du 30 avril ? je mets au défi d'en citer un seul.

Y a-t-il eu, dans nos dernières processions solennelles, au milieu de l'immense population qui y prend part, un désordre quelconque, qui pût être considéré comme une menace pour l'ordre public dans l'avenir ? Il n'y en a pas même eu l'apparence.

Le dimanche 28 avril dernier, deux jours avant l'arrêté municipal, la Sainte Communion a été porte solennellement aux infirmes suivant notre usage immémorial, dans les vingt et une paroisses de la ville et dans celles de la banlieue ; chaque paroisse avait déployé, comme de coutume, ses pompes religieuses : le clergé, les fidèles, les confréries, les congrégations d'hommes et de femmes accompagnaient le Saint-Sacrement, faisant entendre les chants liturgiques, stationnant dans les rues, pendant que le prêtre portait aux malades, de maison en maison, le Dieu qui fait leur consolation, y a-t-il eu le moindre tumulte, des signes d'opposition, un seul cri réprobateur ? Nulle part, et au contraire, la Sainte-Eucharistie n'a recueilli sur son passage que des témoignages de respect et d'adoration, aussi bien dans les quartiers habités par les ouvriers, que dans ceux qui passent pour être plus riches.

Il est tellement évident que nos processions ne font courir aucun danger à la paix publique, que M. Maglione n'essaie pas même d'y faire allusion dans son arrêté, quoique cet argument eût pu seul lui donner de la valeur.

On dira peut-être que l'article 45 a eu non-seulement pour but de protéger l'ordre public, mais encore de sauvegarder, dans de certaines conditions déterminées, les susceptibilités des cultes dissidents : soit.

Eh bien, voyons ce qui se passe à Marseille sous ce rapport :

Les membres de ces divers cultes ont-ils élevé des plaintes contre nous ? Non. Ont-ils demandé la suppression de nos processions ? Non.

Les protestants des différentes communions ne l'ont pas fait. Les israélites ne l'ont pas fait davantage. Aucun dissident n'a invoqué

l'article 45. Tous, au contraire, ont témoigné, dans ces graves conjectures, de l'esprit de modération et d'équité dont ils sont animés, et il me sera permis sans blesser aucune convenance, ni aucune délicatesse, de leur témoigner ma sincère reconnaissance.

Or, si nos processions ne mettent pas en péril l'ordre public ; si ceux qui ont des temples différents des nôtres, sans doute, mais dans lesquels cependant on adore le Grand Dieu Souverain Maître de toutes choses, ne réclament pas contre nous, quels sont donc ces dissidents d'une espèce particulière, qui voudraient nous soumettre à leur proscription ? Vous les connaissez, Monsieur le Ministre, ce sont les hommes qui proclament sans cesse leurs droits, sans tenir aucun compte de la liberté de leurs concitoyens, et parmi lesquels domine cette caste qui se vante d'être sans autel, sans culte, sans Christ, sans Dieu.

Il n'est pas besoin d'être jurisconsulte pour affirmer que ces hommes sont sans compétence pour invoquer l'article 45; ce n'est pas pour eux qu'il a été édicté: il suffit de se rappeler les jugements sévères de l'empereur Napoléon Ier contre les athées.

Pour comprendre la blessure profonde que ferait au cœur des Marseillais la suppression de nos processions, il faut avoir été témoin de l'expansion unanime et spontanée qu'elles répandent dans notre immense population. Personne n'échappe à cette influence bienfaisante que chacun aime et désire. Ailleurs, les divisions politiques ont leur contre-coup dans les manifestations extérieures de la Religion; parmi nous, il n'y a rien de pareil, et, un jour de procession générale, on serait tenté de croire que les dissentiments qui élèvent tant de douloureuses séparations entre les hommes, s'étant apaisés, il n'y a plus devant la majesté de Dieu qu'un peuple d'amis et de frères.

Si M. Maglione eût été Marseillais, il aurait au moins établi une exception en faveur de notre procession votive du Sacré-Cœur.

Elle est populaire à ce point que, bien qu'elle ait lieu un vendredi, il se fait ce jour-là un chômage universel. Les travaux s'arrêtent partout : dans les ateliers, dans les magasins, dans les comptoirs, dans les tribunaux, dans les établissements publics, comme dans les entreprises privées. Les ouvriers, les patrons, les employés, les riches, les pauvres, veulent fêter leur procession du Sacré-Cœur.

C'est que Marseille se souvient qu'en 1722 les grands citoyens qui étaient alors à la tête de sa municipalité et qui s'appelaient : Moustié, Dieudé, Rémuzat, Saint-Michel, d'accord avec mon illustre prédécesseur, l'immortel Belsunce, ont promis solennellement à Dieu, en leur nom, au nom de leurs successeurs et du peuple entier décimé par un épouvantable fléau, de faire chaque année une procession commémorative, en témoignage de reconnaissance pour la protection que le Seigneur leur avait accordée.

La gloire de Marseille est d'avoir été jusqu'à ce jour fidèle à ce

vœu solennel, dont elle reprenait l'exécution dès 1808, et peut-être même quelques années auparavant.

Comment un Maire, successeur des Échevins de 1722, ces héros de la charité et du patriotisme, a-t-il pu avoir la prétention de mettre ses concitoyens dans l'impossibilité d'accomplir des engagements aussi sacrés?

Vous ne permettrez pas, Monsieur le Ministre, que ce coupable dessein reçoive son exécution, et au nom de nos traditions les plus respectables et les plus aimées, au nom de notre honneur marseillais, vous ordonnerez l'annulation de l'arrêté du 30 avril, et vous nous rendrez ainsi notre procession du Sacré-Cœur et toutes les autres qui nous sont également chères.

Permettez-moi, Monsieur le Ministre, de vous présenter une dernière observation qui me paraît digne de votre bienveillante attention, car un Évêque est toujours admis à plaider la cause des pauvres et de ceux qui soutiennent leur vie par un travail quotidien.

A côté des motifs de l'ordre le plus élevé qui militent en faveur de nos processions et que je suis loin d'avoir épuisés, il en est d'autres encore infiniment respectables, et parmi lesquels je place en première ligne le soulagement qu'elles apportent aux classes laborieuses. Il est avéré, en effet, que les sommes mises en circulation à cette occasion se comptent par centaines de mille francs, et qu'elles profitent presque exclusivement aux personnes de travail.

Il est vraiment étrange que le Maire, qui a eu le triste courage de supprimer les allocations municipales accordées aux orphelins, aux infirmes, aux vieillards, aux nécessiteux de toute espèce, vienne encore priver notre population de la légitime rémunération que lui procure le mouvement d'affaires, grandes ou petites, amené par nos solennités religieuses.

En sollicitant auprès de vous, Monsieur le Ministre, l'annulation de l'arrêté du 30 avril, je n'agis donc pas seulement comme le représentant des intérêts catholiques de mon diocèse, mais encore comme le défenseur naturel de ceux qui se trouveraient privés, par la suppression de nos processions, des ressources sur lesquelles ils ont dû compter, et qui, pour un grand nombre, sont une nécessité de la vie.

J'ai terminé, Monsieur le Ministre ; si j'ai été entraîné à de trop longs développements, j'ose espérer que vous me les pardonnerez en raison de l'importance d'une question qui tient en suspens toute la ville de Marseille.

Si, en présence de la justice de notre cause, vous cassez l'arrêté du 30 avril, il reste l'œuvre personnelle de M. Maglione, ce qui ne tire pas grandement à conséquence; l'émotion causée par cette entreprise téméraire se calmera promptement, et nos processions de 1878 auront la splendeur, l'élan populaire et pacifiqne qui ont environné celles de

1872, lorsque le Gouvernement de M. Thiers eût annulé l'arrêté Guinot.

Il en serait bien autrement si vous mainteniez l'arrêté du 30 avril; ce qu'il renferme d'odieux, de blessant, d'attentoire à la liberté de notre culte, ne serait plus seulement un acte isolé et individuel, n'engageant que son auteur, il deviendrait l'œuvre du Gouvernement qui en prendrait la responsabilité.

Ce qui se passe à Marseille a son retentissement jusqu'aux extrémités de la terre que nos hardis marins atteignent sur tous les points; les étrangers eux-mêmes conservent le souvenir de notre procession *du Vœu* et des circonstances dans lesquelles elle a été fondée. Que penseraient-ils du Gouvernement qui viendrait la supprimer et interrompre le témoignage de reconnaissance que Marseille n'a cessé de rendre à Dieu et à ses intrépides ancêtres de 1722! Que penseraient les Catholiques de notre pays, qui, les yeux fixés sur nous, attendent votre décision pour savoir ce qui leur est réservé à eux-mêmes?

Non, Monsieur le Ministre, nous ne sommes pas les ennemis de la République, ni de son Gouvernement; ses véritables ennemis, ce sont ceux qui, par leurs calomnies, leurs outrages, leurs paroles de haine, leurs apothéoses impies voudraient nous faire croire que la République est pour nous une marâtre, sans respect pour nos droits, et qu'entre elle et nous il y a un abîme infranchissable. Nous ne réclamons pas de faveurs, mais nous demandons la justice, et vous nous donnerez la preuve que nous pouvons y compter, en annulant l'arrêté du 30 avril; et à notre tour, empruntant les paroles qu'à l'origine du christianisme un de nos pères dans la foi adressait à nos persécuteurs, nous aimerons à répéter que les chrétiens sont toujours les meilleurs citoyens.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de ma haute et respectueuse considération.

† CHARLES-PHILIPPE,
Évêque de Marseille.

Vous connaissez, maintenant, Monsieur le Curé, l'ordre d'idées dont je me suis inspiré dans mes démarches; j'aurais voulu que les grands et saints intérêts dont ma charge pastorale me constitue le représentant et le défenseur, eussent été soutenus par une voix plus puissante que la mienne; mais, après tout, notre droit est tellement certain, il s'appuie sur des motifs si décisifs que la forme de langage n'est que secondaire: il suffit que ces motifs soient connus pour que le triomphe de notre cause soit assuré pour un temps qui ne saurait être éloigné.

Nous l'aurions même obtenu, dès cette année, si des hommes, étrangers à notre ville et qui n'ont jamais vu nos processions,

ne s'étaient pas appliqués, à l'aide de renseignements erronés, à faire craindre au Gouvernement des manifestations tumultueuses, des soulèvements, et jusqu'à des excès dans nos rues. Comme si de semblables appréhensions étaient possibles, pour quiconque a été témoin de nos grandes solennités religieuses! Si, en pareil jour, il y avait encore des chefs pour l'agitation, il n'y aurait pas de soldats pour les suivre.

Non, le danger n'était pas là; il aurait été ailleurs, sans l'esprit de foi qui anime notre population catholique, sans le respect pour la légalité qu'elle puise dans sa conscience, sans sa confiance dans les sages conseils de ses pasteurs.

Vous m'aiderez, Monsieur le Curé, à faire entendre des paroles de modération et d'apaisement: il est des circonstances où il est plus honorable d'être vaincu que d'être victorieux; et notre attitude attristée, mais calme, malgré notre indignation, sera plus digne et amènera plus promptement le jour des réparations qu'aucune démonstration extérieure.

Aujourd'hui, ce qui importe par-dessus tout, c'est de sauver l'avenir, il ne faut pas perdre le bénéfice de soixante-seize ans pendant lesquels nos processions, tout en mettant en mouvement un peuple innombrable, n'ont jamais donné lieu à aucun trouble ni à aucun désordre: ce serait faire l'affaire de M. le Maire de Marseille et lui fournir, pour d'autres temps, un argument qui lui fait complètement défaut, que de commettre le moindre acte illégal.

Mais, si on nous interdit cette année de rendre à Notre-Seigneur Jésus-Christ et à celle que nous appelons notre « Bonne Mère » nos hommages publics, à travers les rues de notre ville et sous la voûte du ciel, il vous sera facile, Monsieur le Curé, de faire comprendre à vos fidèles paroissiens que leurs prières, dans l'intérieur de nos églises, doivent être plus empressées et plus ferventes, et, afin de suppléer, autant qu'il est en notre pouvoir, à la privation de nos solennités extérieures, nous avons réglé ce qui suit :

1° Le dimanche, 23 juin, jour où devait avoir lieu la procession générale de la Fête-Dieu, il sera fait une procession solennelle dans l'intérieur de l'église Saint-Martin (cathédrale provisoire). Nous nous ferons un devoir de la présider.

2° Le vendredi, 28 juin, fête du Sacré-Cœur. nous dirons, comme les années précédentes et avec les cérémonies accoutumées, la Messe du *Vœu*, dans l'église des Religieuses du

1er Monastère de la Visitation (chemin Saint-Barnabé). La Messe commencera à 8 heures.

3° Le même jour, après les exercices qui auront lieu dans chaque paroisse, tout le clergé de la ville se réunira à la Cathédrale, à 6 heures précises, et nous présiderons la procession qui se fera dans l'intérieur de l'église, en mémoire du vœu fait, en 1722, par la ville de Marseille et Mgr de Belsunce, et nous prononcerons l'acte de consécration et d'amende honorable.

4° Il y aura dans chaque paroisse de la ville, le jour où elle devait faire sa procession particulière, un office solennel. Le Saint-Sacrement sera exposé dès le matin et pendant toute la journée. — Grand'messe. — Le soir, Vêpres, Procession dans l'église et à la suite Bénédiction du Très-Saint-Sacrement; avant le *Tantum ergo*, M. le Curé prononcera l'acte d'amende honorable.

Agréez, Monsieur le Curé, l'assurance de mon très-affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

† Charles-Philippe,
Évêque de Marseille.

UN PROGRAMME D'ACTION

L'Association catholique italienne vient de livrer à la publicité un document précieux. C'est la réponse que S. S. Léon XIII a daigné faire aux membres de cette société qui lui présentaient le programme d'action arrêté par eux en 1875 et approuvé par Pie IX le 8 novembre de la même année. Depuis, les révolutionnaires ont répandu tant d'erreurs ou de calomnies volontaires au sujet de ce programme, que les catholiques ont senti le besoin d'y répondre en s'appuyant sur la plus haute des autorités. La réponse que Léon XIII a daigné leur adresser aura, par suite, un grand et légitime retentissement, si l'on se rappelle que le programme d'action de 1875 comportait la participation des catholiques italiens aux élections municipales et provinciales, mais leur éloignement absolu des élections politiques.

A notre cher fils Scipion duc Salviati et aux autres membres du conseil suprême de la société catholique italienne.

LÉON XIII, PAPE

Chers fils, salut et bénédiction apostolique,

Nous avons reçu, non sans une grande joie pour notre âme, chers fils, la lettre à laquelle était joint le programme qui avait déjà été présenté, en votre nom et en celui de tout le conseil des sociétés catholiques d'Italie, à notre prédécesseur Pie IX de sainte mémoire, et qui obtint l'approbation méritée de l'illustre Pontife. Les sentiments de respect absolu envers l'autorité de l'Église renouvelés dans ce programme, le but de chaque société qui s'applique uniquement à la défense des choses et des droits de notre très-sainte religion, les efforts qu'elles se proposent de faire pour remédier aux maux causés à notre malheureuse Italie par la subversion des affaires publiques, pour s'opposer aux dessein de l'impiété et pour mettre un frein à la corruption et à la licence des mœurs, et enfin les exhortations par lesquelles tous les catholiques sont invités à réparer tant de crimes commis contre Dieu, tant de coups portés à la saine et pieuse éducation de la jeunesse, tant d'atteintes portées à la prospérité spirituelle et civile des peuples : tout cela assurément fait le plus grand honneur au zèle et à la piété des associations catholiques italiennes, apporte à notre cœur de douces et puissantes consolations, et mérite de notre part les plus chaudes louanges et la plus complète approbation.

Nous ne pouvons donc ne pas vous exhorter vivement à suivre vaillamment le chemin que jusqu'ici vous avez parcouru si honorablement et au grand profit de notre catholique patrie ; Nous ne pouvons ne pas vous exhorter à faire tous vos efforts pour conserver, vivifier et accroître l'unanimité de tous vos associés, de telle sorte que les forces de tous tendent avec un accord parfait au but assigné à chaque société.

En effet, si l'on établit comme fondement une entière conformité de volontés, sans laquelle le faisceau des forces communes venant à se briser, les efforts de chacun deviendraient infructueux, on peut avec certitude en attendre de grands avantages pour la cause de la religion, soit que vous renouveliez vos congrès dont l'expérience vous a montré les immenses bienfaits, soit que vous opposiez aux erreurs, par le moyen de la presse, des écrits bons et opportuns, soit que vous apportiez des soins

particuliers à chacun des points énumérés dans votre programme, surtout en procurant, par tout moyen honnête et par un constant effort, le bienfait d'une instruction religieuse aux enfants et adolescents dans les écoles et en rétablissant complètement ce bienfait dans les écoles romaines, que Nous en avons vues récemment déshéritées, non sans une amère douleur pour Nous et un grave péril pour les âmes.

Vous avez jusqu'ici bien mérité de l'Église et de la patrie ; mais souvenez-vous que ces bons résultats sont dus à ce que vous étiez parfaitement unis entre vous de cœur et de volonté et à ce que votre union s'appuyait sur ce centre de l'unité catholique. Continuez donc à vous tenir de plus en plus attachés non-seulement aux préceptes de ce Saint-Siège, mais encore à ses désirs et à ses conseils, afin qu'avec l'aide et le secours du Ciel, vos fatigues futures soient fécondes et comblées de succès. Nous vous le souhaitons très-abondant et nous désirons que vous en trouviez le gage dans la bénédiction apostolique, qu'en témoignage de Notre paternelle et spéciale bienveillance, chers fils, Nous accordons cordialement à chacun de vous.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 3 juin 1878, la première année de notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

Il sera utile de reproduire ici le document que vise ce bref important : les conditions politiques dans lesquelles se trouvent la plupart des pays catholiques lui donnent un intérêt général.

Programme d'action des catholiques d'Italie.

Au milieu des circonstances très-graves dans lesquelles se trouvent actuellement les catholiques en Italie, il ne suffit pas de donner un plus grand développement aux bonnes institutions qui se rapportent à la vie privée, il est encore nécessaire de s'occuper sérieusement de ce qui concerne la vie publique des catholiques, qui est extrêmement menacée dans son mouvement.

On dit que nous intriguons pour amener l'invasion et des catastrophes sur notre patrie. C'est là une honteuse calomnie, habilement répandue pour attirer sur nous la haine et le mépris. Nous la rejetons de toute la force de notre âme. Nous subissons les faits accomplis, nous ne les acceptons pas ; mais en protestant, comme de vrais catholiques, avec le Saint-Père, contre toutes les iniquités

et les injustices commises, nous ne conspirons pas et nous ne prêtons pas la main aux œuvres de sang, réprouvées par les lois, par l'Église, et condamnées par conséquent, non-seulement par l'amour de la patrie, mais encore par la conscience.

Personne n'ignore combien de ruines la Révolution est en voie d'accumuler partout en Italie, surtout dans l'ordre religieux et moral : l'Église est spoliée ; les évêques sont chassés de leurs évêchés ; leur juridiction est méconnue, leur autorité avilie ; les ordres religieux sont supprimés, les séminaires fermés, les jeunes clercs, même les prêtres, et jusqu'aux évêques, sont astreints au service militaire ; le clergé est persécuté et traîné dans la boue par une presse corruptrice de la foi et des mœurs ; les saints jours de fête sont impunément profanés de toute manière ; la liberté de l'enseignement est entravée ou supprimée ; le désordre dans l'administration et dans les finances est arrivé au plus haut degré de l'injustice et de la confusion... Comme catholiques et comme citoyens, nous userons de tous les moyens légaux qui nous sont laissés pour nous opposer à un tel déluge de maux et pour y porter remède graduellement, avec fermeté et persévérance.

Parmi les moyens que nous pourrions employer il y en a quelques-uns qui ont été déclarés par le Chef suprême de l'Église ou illicites ou inopportuns ; nous n'en ferons point usage et nous rejetterons, comme offensant gravement la conscience et compromettant la concorde des catholiques, les conseils de ceux qui nous proposent d'agir autrement.

Par conséquent, les élections politiques étant interdites, dans les circonstances actuelles, nous n'y participerons pas. Par contre, les élections provinciales et municipales étant déclarées licites, nous y prendrons part, sans nous laisser décourager par l'insuccès presque inséparable de tout commencement d'une entreprise humaine.

L'enseignement et l'éducation de la jeunesse sont à peu près devenus un véritable monopole du Gouvernement. Le dommage qui en résulte pour la foi et les mœurs de la jeunesse, le droit le plus sacré des parents qui se trouve confisqué, la mission d'enseigner, donnée à l'Église par le Christ, qui est méconnue, enfin l'oppression de la conscience catholique, réclament tous nos efforts pour remédier à cet état de choses.

La spoliation et la fermeture des Séminaires, qui rendent au plus haut degré difficile l'entrée dans l'état ecclésiastique, et la loi sur la conscription, à laquelle sont assujettis les clercs, et qui rend impossible une éducation complète de ceux qui ont embrassé cette

vocation, sont cause que la destruction du clergé est devenue inévitable. Cet état de choses est de tous points insupportable pour une population catholique. Contre lui proteste, d'un côté, le droit de l'Église de combler les vides qui se produisent dans les rangs de ses serviteurs ; contre lui proteste le droit de la conscience de tous les Italiens, comme du côté des législateurs mêmes, proteste l'article 1er de la Constitution qu'ils ont solennellement jurée. Nous aussi, nous protesterons, sous toutes les formes licites et légales, et nous nous appliquerons à alléger ces maux le mieux possible.

La tutelle bureaucratique et les lourds impôts absorbent une grande partie des revenus des œuvres pies ; maintenant, on nous menace de les convertir. Nous voudrions espérer qu'on ne fera pas une pareille loi, dont le sens serait une dépossession dans le présent et un danger dans l'avenir. Les fondateurs trompés dans leurs pieuses intentions, le pauvre et l'infirme privés des secours qui leur sont dus, demandent avec larmes à leurs concitoyens de revendiquer et de défendre leurs propres droits.

La déprédation des fonds publics, résultat d'une administration désordonnée et de dépenses arbitraires, tant de la part des municipalités que de la part du Gouvernement, et la légèreté avec laquelle tout est approuvé par ceux qui devraient en surveiller l'emploi, ont chargé de dettes énormes la ville et l'État.

Les impôts se sont multipliés et aggravés outre mesure. et quoiqu'on ait dépensé le patrimoine de l'Église et celui des ordres religieux, ils ne cessent de se multiplier et d'augmenter d'année en année. Ils sont devenus excessifs, et l'impossibilité de les payer est manifeste chez beaucoup qui n'en ont plus le moyen. De là la misère croissante du peuple, l'augmentation des délits contre la propriété, l'épouvantable plaie du suicide et l'accueil facile aux doctrines socialistes. Aucun catholique italien ne saurait envisager sans une grave inquiétude les conséquences de cet état de choses.

Ces conséquences se montrent plus menaçantes encore d'un autre côté. Le théâtre, les photographies, la plus grande partie des journaux sont devenus des instruments de destruction, dirigés sans cesse contre la religion et les mœurs. Les plus augustes mystères sont profanés et tournés en dérision ; les personnes les plus respectables sont traînées dans la fange ; le clergé, les religieux et les religieuses sont odieusement calomniés.

Les principes fondamentaux de la morale sont remplacés par les principes de l'impiété, de l'athéisme et du matérialisme ; le stimulant à la vertu est remplacé par le stimulant d'excitations obscènes.

La génération ainsi élevée sera infailliblement la génération de la débauche, la génération de l'anarchie, la génération des massacres et du sang. A une telle licence du mal, il est absolument nécessaire d'opposer une digue. Le Parlement et les municipalités peuvent le faire. Aussi, nous appliquerons-nous, soit par des pétitions adressées au premier, soit par les élections administratives pour les secondes, à exercer dans ce sens toute notre influence sur le terrain de l'action pratique, sans aucun préjudice des droits de personne, mais bien pour le profit incontestable et l'honneur de tous.

Catholiques italiens, unissons-nous, serrons-nous tous en une seule phalange. Agissons par tous les moyens légaux, venons au secours de notre patrie gravement menacée. Ce n'est pas la religion avec ses principes qui porte le désordre dans les populations, ce sont l'irréligion et l'impiété. Ce n'est pas la morale des catholiques qui conduit les nations vers les catastrophes, c'est la morale du libéralisme moderne et révolutionnaire, la pseudo-morale de l'athéisme et de la corruption, la pseudo-morale de la liberté du mal et de la guerre acharnée contre la liberté du bien.

Le 1er novembre 1875, fête de la Toussaint.

Voici le bref de Pie IX relatif à ce programme d'action :

A nos chers Fils le duc Scipion Salviati, le commandeur Jean Acquaderni et aux autres membres des Sociétés catholiques d'Italie.

Chers Fils, salut et bénédiction apostolique,

Nous Nous réjouissons, chers Fils, de ce que vos congrès ne sont pas restés stériles ; car, en dehors des avantages qui ont eu leur origine dans celui de Venise, Nous voyons que le congrès de Florence a aussi confirmé votre noble devise : *Fide et operibus,* inscrite dans ce programme, par lequel vous avez résolu d'exciter vos frères à alléger les calamités de l'Église et à défendre ses droits d'une manière légale. En effet, tout ce que vous avez proposé dans ce programme est à un tel point conforme à Nos désirs que, fréquemment, dans les discours publics que Nous avons tenus, Nous avons manifesté les mêmes vœux. Aussi nous sera-t-il très-agréable que tous ceux qui font partie des associations catholiques de l'Italie s'appliquent d'un effort unanime, et avec ce zèle prudent qui convient, à obtenir ces effets par des pétitions, par leurs talents et par leur travail, afin que, Dieu aidant, tant de maux qui menacent de ruine la

religion et les mœurs, puissent être détournés ou au moins diminués. C'est pourquoi Nous demandons à Dieu une heureuse réussite de vos projets, et, en attendant, comme présage des faveurs célestes et comme témoignage de notre bienveillance paternelle, Nous vous accordons de tout notre cœur la bénédiction apostolique, à vous, chers Fils, à tous vos associés et à ceux qui appuieront votre projet.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 8 novembre 1875, de Notre Pontificat la trentième année.

PIE IX, PAPE

En conséquence, le *Comité permanent pour l'Œuvre des Congrès catholiques italiens,* avait pris les décisions suivantes :

LE COMITÉ, etc.

Vu le *Programme* d'action pour les catholiques italiens : « *Au milieu des très-graves circonstances,* etc., » en date du 1er novembre 1875;

Vu la lettre du Saint-Père : *Gaudemus, Dilecti Filii, steriles non fuisse*, etc., » en date du 8 novembre;

Considérant que ce *Programme* est un résumé fidèle des résolutions prises au premier congrès de Venise et au second congrès de Florence ;

Considérant que le Saint-Père Pie IX a daigné lui accorder une approbation complète et solennelle par ces paroles :

Quidquid in eo proposuistis adeo convenit desiderio nostro, ut haud raro in publicis, quos habuimus, sermonibus eadem vota significaverimus ;

Considérant que, en dehors du soin de préparer les congrès, il est du devoir du comité permanent de travailler à la mise à exécution des décisions de ces congrès ;

A décidé et décide :

1° D'adopter la formule du programme d'action pour les catholiques italiens, en date du 1er novembre courant, formule approuvée et bénie par le Pontife suprême Pie IX;

2° D'en envoyer copie aux sous-comités de l'Œuvre, aux membres correspondants, aux associations catholiques et aux membres adhérents, les engageant tous et chacun à en favoriser activement l'application dans leurs sphères respectives et de la manière la plus efficace et la plus opportune ;

3° De rendre un hommage public de reconnaissance à l'union

dont le journalisme catholique italien a fait preuve avec unanimité, en publiant le programme sus-mentionné et en lui donnant son adhésion sans réserve.

Bologne, 19 novembre 1875.

CONGRÈS DE L'ŒUVRE DES CERCLES CATHOLIQUES

(Suite et fin. — V. les deux numéros précédents.)

Voici la fin du discours de M. le comte Albert de Mun :

La presse, messieurs, est une puissance qui grandit tous les jours, et quel que soit le mal qui se fasse par elle, c'est une arme qu'il n'est pas permis de dédaigner quand elle est aux mains de l'ennemi, ni de laisser de côté quand on peut la mettre au service de sa propre cause. Sans doute elle est un agent terrible de la corruption et le plus redoutable auxiliaire de la Révolution; mais, précisément, parce que telle est son action principale, ceux qui se dévouent à la combattre sans trêve n'en sont que plus dignes de nos respects et de notre reconnaissance! Quand, au milieu d'un bataillon d'ennemis, une avant-garde ose s'aventurer pour tracer le chemin au reste de la troupe et planter son drapeau le plus avant possible comme un signe de ralliement, on paye un si grand courage d'un juste tribut d'admiration.

Ainsi fait la presse catholique au milieu de l'essaim toujours renouvelé des publicistes de la Révolution, et on ne pense pas assez à ce qu'elle mérite ainsi de reconnaissance. Pour nous, du moins, habitués à la lutte, sachons en comprendre le prix et ne rien oublier pour gagner à notre cause de si précieux auxiliaires. Allons donc aux représentants de la presse, et songeant à ce que les mœurs du temps leur imposent de labeur incessant, n'attendons pas qu'ils viennent à nous! Disons-leur ce que nous sommes, ce que nous voulons et quel combat est le nôtre; je vous promets, en leur nom, que quand vous leur aurez montré votre Œuvre telle qu'elle vient d'apparaître à vos yeux, il n'y en a pas un seul qui refuse de vous aider. (Applaudissements et bravos.)

J'ai fini, messieurs, et il ne me reste plus qu'un mot à vous dire.

Nous travaillons à une contre-révolution; mais nous ne devons jamais nous mettre en révolte! Observateurs exacts de la loi,

nous devons nous enfermer dans la légalité comme dans une inexpugnable forteresse, et ne jamais, par une coupable négligence ou par une inutile bravade, risquer de compromettre, en prêtant le flanc à nos adversaires, l'avenir de notre grande entreprise!

L'association que nous avons formée entre nous, qui grandit tous les jours et qui s'affermit en s'élargissant, est constituée par la communauté de la foi, par les liens religieux de la prière et par l'adhésion à des principes identiques où la conscience est seule intéressée, et, d'ailleurs, entre nos comités, point de liens administratifs ni pécuniaires. Une telle association, légitime dans sa fin et dans ses moyens, ne saurait être exposée à se voir traitée d'illégale; nos cercles sont tous dans des conditions régulières d'autorisations administratives. Enfin, il n'y a dans notre action rien qui ne soit ouvert et qui ne se fasse au grand jour. Nous ne serons jamais une société secrète, et quand nos ennemis nous accusent de conspirer, ils savent bien que nous ne l'avons jamais fait.

Notre publicité a été immense : nos règlements sont imprimés et répandus partout; nous avons parlé hautement et devant la foule assemblée; chaque jour nous répétons ce que nous sommes et ce que nous faisons, et nous avons poussé le respect des pouvoirs publics jusqu'à remettre entre leurs mains les documents les plus propres à nous faire bien connaître. Voilà notre situation! nous n'avons rien à cacher et nous ne cachons rien.

Restons scrupuleusement sur ce terrain légal, et de là, à l'abri des surprises, continuons sans trêve notre légitime propagande.

L'Irlande nous a donné sur ce point, dans ses luttes pour sa foi et son indépendance, d'admirables exemples! O'Connell se retranchait derrière l'ordre légal comme derrière un rempart, et de là, inattaquable, il appelait à sa patriotique croisade des foules que sa puissante parole renouvelait et augmentait sans cesse! C'est ainsi qu'il a fait son œuvre, confiant dans son droit, inébranlable dans sa foi et dans son enthousiasme, et soulevant un peuple entier en lui répétant chaque jour avec l'accent d'une ardente conviction : « Ayez confiance! l'Irlande redeviendra elle-même! » (Applaudissements.)

Ah! messieurs, nous n'avons pas O'Connell; mais nous avons le droit! Ayons aussi la foi et l'enthousiasme : N'en doutez

jamais! La France redeviendra elle-même! (Applaudissements répétés.)

La foi! messieurs, et comment pourrait-elle vous manquer? Qui de nous a oublié les bénédictions de Pie IX et ce nom d'armée de Dieu qu'il nous donna un jour et qui demeure notre plus beau titre d'honneur!

Ah! nous n'avons pas perdu la mémoire de cette profonde douleur que jeta dans nos rangs la mort de ce Père bien-aimé: aujourd'hui encore je ne puis songer sans émotion à la pieuse coutume de nos assemblées générales, qui ne se séparaient jamais sans acclamer Pie IX et célébrer l'étonnante victoire qu'il remportait sur le temps! Pie IX n'est plus! mais déjà Léon XIII a répandu sur nous des bénédictions et des paroles qui sont pour notre Œuvre une nouvelle et éclatante consécration. (Vifs applaudissements.)

J'ai eu, il y a quelques mois, l'honneur de conduire à ses pieds la députation du comité de l'Œuvre, et reçu par lui en audience particulière, je veux vous dire quelles furent les paroles qu'il m'adressa et qui vous appartiennent bien plus qu'à moi-même.

J'avais, en votre nom, porté au Souverain-Pontife les hommages de notre Œuvre, l'expression de notre fidélité, l'assurance de notre obéissance entière, joyeuse et empressée aux doctrines de l'Église.

Lorsque l'entretien fut terminé, le Pape, me tenant prosterné à ses genoux, imposa ses mains sur mes épaules, et les appuyant fortement :

« Je vous ai donné, dit-il, une bénédiction pour votre œuvre, et pour votre famille ; je vais vous en donner pour vous-même une nouvelle et spéciale, pour ce que vous avez déjà fait et pour ce que vous ferez encore ; mais à condition que vous promettrez d'être toujours un fidèle défenseur de l'Église.»

Et insistant avec une expression d'autorité que je ne puis pas rendre : « Promettez-le, » répéta-t-il.

Messieurs, je n'ai pas besoin de vous dire quelle était mon émotion, et qu'à peine la voix montait à mes lèvres pour prêter le serment qui m'était demandé.

Ce serment, je l'ai prêté du fond du cœur, mais non pas pour moi seul ; je l'ai prêté pour vous tous, pour l'Œuvre tout entière et pour tous ceux qui lui appartiennent. (Bravos répétés.)

Quand autrefois, sur un champ de bataille, on armait un che-

valier, on le tenait ainsi prosterné et, tandis qu'il prêtait serment, on lui donnait l'accolade. Messieurs, j'ai cru, pendant que j'étais aux pieds du Pape et qu'il m'imposait les mains, que l'Œuvre était là tout entière et qu'elle recevait, en échange de son serment, l'accolade solennelle qui l'armait pour la défense de l'Église ! (Applaudissement prolongés et bravos.)

Après cela aurez-vous foi dans votre œuvre, et douterez-vous d'elle ? Au temps de la France chrétienne, celui qu'on armait chevalier n'avait plus ni doute ni peur. Son épée était au service de la justice et du droit et plutôt que de faillir à son serment, il eût versé jusqu'à la dernière goutte de son sang ! Messieurs ! vous êtes les chevaliers de l'Église et de la France ! ne doutez ni de l'une ni de l'autre, et quoi qu'il arrive, souvenez-vous du serment que vous avez prêté. (Acclamations et longs applaudissements.)

Nous ne craignons pas que nos lecteurs nous reprochent d'avoir reproduit la plus grande partie de ce magnifique discours qui montre si bien l'esprit de l'œuvre à laquelle M. de Mun s'est voué avec ses généreux amis, et, surtout, qui indique avec une si éblouissante clarté où sont les maux de la société contemporaine et les remèdes qui pourront la sauver.

Fin de la séance.

Après le discours de M. le comte Albert de Mun, S. G. Mgr de Larisse, coadjuteur de Paris, a adressé à l'assemblée quelques mots d'édification que le *Monde* résume ainsi :

Mgr de Larisse rend à l'orateur ce témoignage qu'il a exprimé les sentiments les plus intimes de la foi et du dévouement national. Sa Grandeur exprime aussi le regret que le vénéré cardinal, archevêque de Paris, ne soit pas présent à cette réunion, mais il est aux pieds du Souverain-Pontife où il reçoit une bénédiction nouvelle pour toutes les âmes de son diocèse de Paris et aussi pour celles qui sont associées à elles dans cette belle fête des Cercles catholiques d'ouvriers.

Monseigneur a été profondément touché du spectacle qu'il vient d'avoir sous les yeux. Il lui a rappelé le mot par lequel saint Augustin, le grand docteur de l'Église, exprimait comment des égarements de l'intelligence et du cœur son âme

s'était élevée à la pure lumière, quand cette lumière lui était apparue. « Tant que je ne suis pas arrivé à Jésus-Christ, disait-« il, je n'ai pas trouvé le remède ». C'est cette pensée que rappelle à Sa Grandeur le grand spectacle de foi qui lui est donné. Car c'est en Jésus qu'est le vrai remède social, et c'est là que les cercles catholiques d'ouvriers l'ont été chercher.

Saint Paul, ce grand apôtre, dont il a été dit qu'il avait « le cœur de Notre-Seigneur », ramenait un jour un esclave fugitif à son maître. Il montrait bien par là qu'il n'entendait pas briser les rapports sociaux ; mais il priait le maître de traiter son serviteur comme un frère : *ut servum fratrem haberes*. Que les cercles, dans leur œuvre sociale, imitent cet exemple, qu'ils appliquent cette parole de saint Paul, et ils trouveront partout des frères.

Sa Grandeur a terminé par un souvenir de Pentecôte en rappelant ce que saint Augustin disait de l'Église des premiers siècles. — *Ecclesia fervet in cordibus*, *fulget in aspectibus*. — Demain, jour de la Pentecôte, les membres des cercles se réuniront solennellement à Notre-Dame. S'ils veulent répondre à leur mission, faire connaître les grandes vérités que Notre-Seigneur Jésus-Christ a apportées au monde, qu'ils fassent comme de vrais ouvriers de Dieu, qu'ils commencent leur œuvre par eux-mêmes, et ensuite qu'ils retournent à leur mission avec courage et avec espérance, puisque Dieu est avec eux !

L'assemblée s'est séparée après ces fortifiantes paroles du vénérable Prélat.

Le jour de la Pentecôte.

La journée du lendemain, fête de la Pentecôte, a couronné admirablement les travaux du Congrès.

Le matin, à neuf heures, une messe d'actions de grâces a été célébrée à la chapelle provisoire du Sacré-Cœur, à Montmartre, et là, une communion générale des membres de l'œuvre a eu lieu. Ces membres de l'œuvre, ce sont pour la plupart des patrons d'usines, des industriels ; ceux-là ne voient pas dans les ouvriers de simples machines, ils voient en eux des âmes, ils voient des frères ; les ouvriers peuvent compter sur leur dévouement, et ce dévouement n'est pas moins patriotique que chrétien.

Dans l'après-midi, à quatre heures et demie, tous les membres de l'œuvre, venus de la province, et les cercles de Paris se retrouvaient à Notre-Dame, bannières déployées ; ils y entendirent la parole grave et forte de dom Guépin, et y recevaient la bénédiction papale donnée par Mgr l'archevêque de Larisse.

Le soir, un banquet fraternel, auquel avaient été invités les principaux représentants de la presse catholiques, terminait cette belle journée, et d'enthousiastes applaudissements accueillaient le toast porté au Souverain-Pontife Léon XIII, le Père aimé de la grande famille catholique.

Que l'on compare, dirons-nous avec la *Défense,* que l'on compare cela aux fêtes du Centenaire et au souper de M. Menier, et l'on verra de quel côté est la vraie France, avec toutes ses traditions de pensée, de langage et de cœur.

J. CHANTREL.

Nous commencerons dans notre prochain numéro le compte-rendu de l'Assemblée générale des Comités catholiques, qui s'est tenue dans la semaine qui a suivi le Congrès de l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers.

UN MONUMENT A JEANNE D'ARC

Le centenaire de Voltaire, qui a servi à réveiller la France honnête et catholique, va contribuer aussi à la gloire de Jeanne d'Arc, dont l'infâme poète a essayé de souiller la mémoire. A Orléans, qu'elle a délivré de l'Anglais, à Domremy, où elle est née, des monuments vont s'élever en son honneur, et Son Éminence le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, songe aussi à élever à Rouen, où elle fut martyre, un monument digne d'elle. Ce fut un de ses prédécesseurs qui, peu d'années après la mort de la Pucelle, travailla à faire réviser la sentence du tribunal anglo-ecclésiastique ; le cardinal de Bonnechose veut compléter l'œuvre du cardinal d'Estouteville. Voici la lettre qu'il vient d'adresser à ses diocésains, et qui trouvera un écho dans tous les cœurs français :

Neuchâtel, en visite pastorale, 3 juin 1878.

Une pensée chrétienne et patriotique s'est emparée, avec un irrésistible élan, de tous les cœurs français.

Il faut un monument nouveau à Jeanne d'Arc pour réparer des outrages dont on a ravivé le honteux souvenir en glorifiant leur auteur, et pour ranimer au sein des jeunes générations les sentiments de foi et de patriotisme mis en péril par les doctrines du matérialisme et du cosmopolitisme contemporains qui relèvent la tête.

Ces doctrines funestes, qui ont préparé nos désastres, semblaient vouées à un éternel oubli. Elles ont trouvé leurs anciennes formules dans la bouche d'orateurs révolutionnaires, que ni nos récents malheurs, ni les ruines encore fumantes, ni la mutilation de la France n'ont pu toucher et éclairer.

C'est l'honneur de la religion chrétienne, qui seule a enseigné aux hommes la charité et la fraternité, d'avoir en même temps sauvegardé et entretenu dans les cœurs le dévouement à la patrie. Quand Bossuet rappelait, dans sa *Politique tirée de l'Écriture*, que « Jésus-Christ a établi par sa doctrine et par ses exemples l'amour que les citoyens doivent avoir pour leur patrie, que même en offrant ce grand sacrifice, qui devait faire l'expiation de tout l'univers, il voulut que l'amour de la patrie y trouvât sa place et versa son sang avec un regard particulier pour sa nation ; que quiconque n'aime pas la société civile dont il fait partie, c'est-à-dire l'État où il est né, est ennemi de lui-même et de tout le genre humain ; qu'il faut sacrifier à sa patrie, dans le besoin, tout ce qu'on a et sa propre vie ; » Bossuet était l'interprète de la tradition et de l'enseignement catholique.

Or, Jeanne d'Arc a été un des types les plus accomplis et les plus sublimes de ce dévouement à la patrie, suscité et vivifié par la foi.

Il faut que les honneurs rendus à sa mémoire protestent contre les doctrines contraires, qui, si elles venaient à prévaloir, entraîneraient la fin de la nationalité française. Il faut qu'ils servent de leçon à la jeunesse qui nous est si chère et sur qui reposent nos espérances.

Le moment d'élever un nouveau monument à cette héroïne chrétienne ne peut donc être différé davantage.

Déjà, il y a douze ans, nous écrivions dans une circonstance mémorable :

« Ce fut un de mes vénérables prédécesseurs, le cardinal

« d'Estouteville, qui mit tous ses soins à la révision de son « procès et qui provoqua sa réhabilitation. En venant m'asseoir « leurs siège métropolitain de cette ville j'aurais été heureux « de provoquer à mon tour sa glorification. Cette pensée fut « mienne dès la première année de mon épiscopat à Rouen. « Je désirais l'érection d'un nouveau monument, digne de la « France et de Jeanne d'Arc ; déjà j'en avais conçu le plan, et « je me proposais de me concerter à ce sujet avec nos premiers « magistrats et nos premiers concitoyens, lorsque la crise com- « merciale, les malheurs du Saint-Siège et l'œuvre toujours « inachevée de la flèche de notre belle cathédrale suspendirent « l'exécution de mes projets. »

Ce projet, nous le reprenons, nos très-chers frères, et, sans en préciser encore les moyens d'exécution, nous réservant d'examiner ultérieurement le côté pratique de la question avec qui de droit, nous vous exhortons dès aujourd'hui à réserver vos offrandes pour le monument qui doit s'élever à Rouen.

Nous n'avons pas à insister en ce moment sur les motifs qui doivent nous faire préférer le lieu du martyre de Jeanne d'Arc à tout autre théâtre de ses hauts faits, au lieu même de sa naissance. Ces motifs s'imposent d'eux-mêmes à tous les cœurs rouennais. Nous trouvons bien que partout où Jeanne d'Arc a laissé sa glorieuse trace, on en conserve et on en perpétue le souvenia; mais nous réclamons pour Rouen, qui a reçu ses dernières prières avec son dernier soupir, l'honneur de lui vouer un monument qui atteste dignement notre pieuse et fidèle vénération.

† HENRI, cardinal de BONNECHOSE,
Archevêque de Rouen.

LE CENTENAIRE DE ROUSSEAU

Genève, jaloux de Paris, veut célébrer à son tour le centenaire de Rousseau, mort le 2 juillet 1778, et nos libres-penseurs français veulent faire écho à cette fête. Après avoir célébré Voltaire, que Rousseau méprisait profondément, il faut bien célébrer Rousseau, que Voltaire n'estimait pas davantage : il y a comme une émulation parmi les libres-penseurs pour glorifier les hommes les plus méprisables du monde, ce qui ne fait pas honneur à la libre-pensée. Nous extrayons

d'une conférence donnée dans une réunion du *Pius-Verein*, dans le canton de Genève, à Chêne, dont l'église a été récemment le théâtre d'un sacrilége officiel, la notice biographique qui suit sur Jean-Jacques Rousseau ; tous les traits en sont exacts, c'est le jugement de l'histoire ; nous reproduisons la conférence avec les mouvements excités dans l'auditoire.

Les premiers jours du mois de juillet, Genève va fêter le centenaire d'un homme que l'on appelle un *illustre citoyen, de J.-J. Rousseau.* — On veut que cette fête soit la « fête de tous. » — Des affiches placardées la semaine dernière font appel au concours effectif des frères et amis pour que la fête soit digne de Gènève et digue de Rousseau. Puis comme conclusion pratique il faut donner de l'argent. *(Hilarité.)*

Si je ne me trompe, on offre un prix de 100 fr. à celui qui fera le meilleur ouvrage sur Jean-Jacques, ouvrage destiné à être mis entre les mains des enfants. Eh bien ! nous allons ce soir nous associer à cet élan patriotique *(Rires)*, présenter notre obole et fournir quelques renseignements biographiques sur l'illustre citoyen de Genève. *(Bravos.)*

Mon intention était de vous décrire ce soir Rousseau dans sa vie privée, comme citoyen de Genève et comme écrivain ; mais ce plan est trop vaste, il exigerait plusieurs discours ; contentons-nous donc de la première partie : *Vie privée ;* un de vos orateurs habituels continuera à traiter ce sujet si important et si actuel. J.-J. Rousseau est né à Genève en 1712 ou 1713. Ses premières années se passent dans la lecture des romans ; il est tour à tour pensionnaire chez le ministre protestant de Bessy (commune appartenant alors à Genève), clerc chez le greffier de Genève qui le renvoie, apprenti chez un graveur. Il se débarrasse de toutes ces tutelles gênantes et vagabonde en Savoie et en Piémont. Rousseau est alors âgé de 15 ans. A cette époque déjà, *l'illustre Gènevois* nous apparaît comme un jeune aventurier sans délicatesse et sans retenue ; il avoue lui-même ses défauts.

La fainéantise, le mensonge et le vol devinrent ses vices favoris. Sa friponnerie ne se bornait pas aux comestibles, elle s'étendait à tout ce qui le tentait. Voilà ce que nous lisons dans un de ses propres écrits : *Les Confessions.*

Un ecclésiastique, Ponvert, curé de Confignon, lui avait fourni des ressources pour se rendre à Turin. Là, il abjure le protestantisme et se fait catholique. Je vous laisse à penser, Messieurs, si cette conversion était sincère. Un orateur nous dit qu'elle lui apporta la modique somme de vingt francs. (*Rires.*) Il n'en valait pas la peine. (*Oh! non !*) Plus tard notre héros est chassé successivement de deux maisons où il servait en qualité soit de laquais soit de premier écuyer, pour vol, mauvaise conduite et insolence. (*Ah ! ah!*) Une dame (M[me] Warens?) l'accueille, lui prodigue les soins d'une mère pendant plusieurs années. Il fut de plus ingrat envers cette généreuse protectrice.

Le jeune Rousseau prend alors des airs de piété et de dévotion et entre au séminaire d'Annecy. (*Oh ! oh !*) Ne vous étonnez point, et surtout ne craignez rien. Il en est bientôt chassé. On montre encore à Annecy la chambre qu'il occupa. Quoi qu'il en soit, je crois que nos amis, messieurs les séminaristes, ne sont guère décidés à le prendre pour modèle ou comme protecteur (*Rires*). Il pourrait tout au plus être le patron des deux étudiants qui sont à Berne. (*Oh oui ! — Bruyante hilarité.*)

Jean-Jacques *le théologien* rencontre un jour dans un cabaret un homme à grande barbe qui se donne pour archimandrite (évêque grec) de Jérusalem. Ce chevalier d'industrie, le Panelli de l'époque (*ah ! ah !*), s'abouche avec Rousseau qui accepte d'être son interprète. Panelli faisait des quêtes pour le Saint-Sépulcre. Mais à Soleure nos deux hommes sont arrêtés et conduits en prison. Notre illustre concitoyen se dit Parisien, se fait conduire chez l'ambassadeur de France. Il se jette à ses pieds et confesse sa fraude. L'ambassadeur a compassion, lui accorde l'hospitalité, et lui promet des subsides.

Mais nous ne voulons pas suivre notre aventurier dans ses diverses pérégrinations; laissons-le courir le monde, sans réflexion, sans but, dans des compagnies plus qu'équivoques et signalant son passage par des actions et des vices très-peu honorables.

Il fit paraître son premier ouvrage à l'âge de 38 ans. En 1745 nous le retrouvons à Paris, et là aussi dans la honte et l'ignominie. Là, pendant 33 années, il vécut, avec une fille idiote, sa domestique, dont il eut cinq enfants, sans aucun mariage, ni religieux, ni même civil ! Cette créature, nommée Thérèse Levasseur, était si ignorante, si stupide, que Rousseau, ne

put jamais lui apprendre à bien lire, à connaître les chiffres, pas même à distinguer les heures sur un cadran. *(Marques d'indignation.)* Et voilà cet homme que l'on va célébrer à Genève, que l'on ose montrer à la jeunesse, le voilà abusant d'une stupide mercenaire qu'il avait prise à son service ! Et ne croyez pas, Messieurs que ce soit un conte inventé à plaisir. Non ! L'histoire impartiale le dit, des contemporains, amis de Rousseau et même ses admirateurs passionnés, racontent ce grand scandale ! Il y a dans tous ceux qui ont connu cette compagne de Jean-Jacques un concert d'expressions de mépris. De ce nombre se trouvent madame d'Epinay et madame de Staël.

Mais tout n'est pas fini. Rousseau, dont on a célébré le respect pour les bonnes mœurs, l'illustre Génevois a eu cinq enfants, fruits malheureux de son libertinage avec cette femme, idiote. Ces cinq enfants, nous le dirons bien haut, il les a fait déposer à l'hospice des Enfants-Trouvés ! Oui, cet homme qui a écrit contre les mères qui ne soignent pas elles-mêmes leurs enfants, cet homme qui a voulu donner des leçons aux nourrices, cet homme qui a écrit sur l'éducation de l'enfance, le voilà qui fait porter ses cinq enfants dans un hospice public; il n'a pas eu honte d'étouffer à ce point la voix de la nature et le cri de la religion. Ah ! je sais bien qu'on a voulu le laver de cette turpitude, excuser cette infamie dont rougirait l'homme le plus vulgaire ! mais cela est impossible. Le fait n'en subsiste pas moins dans toute sa laideur; il est attesté par des personnes dont le témoignage est au-dessus de tout doute. Je me contenterai de citer les paroles de Madame de Staël. Cette femme était protestante. Contemporaine de Rousseau, elle portait jusqu'à l'excès de l'enthousiasme son admiration pour lui ; voilà ce qu'elle dit de son héros :

Le plus grand reproche qu'on puisse faire à sa mémoire, celui qui ne trouvera point de défenseurs, c'est d'avoir abandonné ses enfants.

Que l'on vienne donc maintenant donner le change à l'opinion publique, que l'on vienne exalter les phrases éloquentes qu'il a écrites sur l'éducation des enfants, célébrer les services rendus à l'humanité.

Comment ! Un homme prétend donner des leçons aux nourrices et aux mères de famille, et lui, abandonne ses cinq enfants

à la charité publique ! Il prive ces innocentes créatures du bonheur de connaître les auteurs de leurs jours. Arrière donc ! vos phrases et vos tirades sentimentales ne sont que des duperies ! Et Rousseau nous apparaît, passez-moi la comparaison, comme un charlatan sur les tréteaux, dont les belles paroles ne servent qu'à tromper le public et faire débiter la mauvaise marchandise *(Applaudissements prolongés)*.

Une telle vie devait se terminer par un nouveau crime, par un attentat aux droits du Créateur. Rousseau se donna lui-même la mort. Ici encore plusieurs de ses partisans ont contesté son suicide, mais il est donné comme positif et certain par beaucoup d'autres contemporains et amis de Jean-Jacques. Le *Courrier de Genève* a reproduit la lettre de Mme de Staël sur les derniers moments de son ami ! En voici un fragment : On sera peut-être étonné, dit-elle, de ce que je regarde comme certain que Rousseau s'est donné la mort. Mais le même Genevois dont j'ai déjà parlé reçut de lui une lettre quelque temps avant sa mort, qui semblait annoncer ce dessein. Depuis, s'étant informé avec un soin extrême de ses derniers moments, il a su que le matin du jour où Rousseau mourut, il se leva en parfaite santé, mais dit cependant qu'il allait voir le soleil pour *la dernière fois* et prit avant de sortir du café qu'il fit lui-même. Il rentra quelques heures après, et commençant alors à souffrir horriblement, il défendit constamment qu'on appelât du secours et qu'on avertît personne.

Nous pourrions encore citer d'autres témoignages, mais bornons-nous à cette indication. Et, malgré les démentis intéressés, nous persisterons jusqu'à preuve péremptoire du contraire à croire et à dire que Rousseau a terminé par une mort honteuse sa honteuse existence.

BÉATIFICATION DE PIE IX

L'*Osservatore cattolico* de Milan publie la supplique suivante, adressée à Sa Sainteté Léon XIII pour l'introduction de la cause de béatification du glorieux Pie IX ; nous empruntons la traduction *du Monde*.

Très-saint Père,

La Providence, qui dispose tout avec sagesse et gouverne tout avec amour, n'a jamais permis que l'Église traversât des temps

marqués par des épreuves spéciales sans lui donner des hommes qui, par les qualités éminentes de l'esprit et du cœur, en défendissent allègrement la sainte cause, en soutenant les principes dont le dépôt lui appartient et en l'aidant à sauver par son ministère la société, laquelle, séparée de l'Église, doit nécessairement périr. L'expérience que nous subissons depuis plusieurs lustres, comparée aux épreuves du passé que nous rapporte l'histoire, montre que l'Église se trouve actuellement en de telles conditions que jamais, peut-être, on n'en vit de pareilles ; — soit par la nature de la guerre qui lui est faite, puisque ses ennemis ne s'attaquent plus à tel ou tel de ses dogmes, mais renversent le principe de l'autorité, méconnaissent le magistère divin de l'Église, en méprisent les lois avec un indifférentisme cynique, et se vantent de vouloir se soustraire entièrement à sa maternelle influence ; — soit par la forme de cette guerre, puisque sous les titres spécieux d'émancipation du peuple, d'exigences cléricales, de progrès, de lumières, de civilisation, de libertés, s'accomplissent injustices et scélératesses de toutes sortes contre l'Église, se corrompent les mœurs, se relâchent les liens qui unissent religieusement les membres de la société, en ravageant le sanctuaire de la famille, qui en est l'élément, et tout cela pour passer insensiblement et sans s'arrêter jamais dans ce mouvement en arrière de l'ignorance à la barbarie ; — soit par les proportions immenses de cette guerre, puisque, en abusant des découvertes modernes, on propage dans le monde avec la rapidité de l'éclair les idées nées du désordre et proclamées par la Révolution.

Mais l'homme providentiel, nécessaire pour s'opposer à tant de calamités, était préposé dans la personne du grand Pontife Pie IX. Et nous vous supplions, Très-Saint Père, de nous permettre de vous exposer ce que notre cœur nous dicte à son sujet, avec une obéissance pleine et aveugle, avec une humble soumission envers vous et ce Saint-Siège, de qui nous voulons toujours et en tout dépendre docilement, comme de vrais fils.

Doué d'une volonté disposée à tout ce qui est bien et d'un cœur généreux et extrêmement sensible, toujours doux et en même temps ferme à soutenir les droits de la vérité et de la justice, il sut résister, comme un roc immobile, contre le torrent impétueux de l'iniquité et de l'incrédulité, qui va grossissant depuis un siècle et menace le monde d'un cataclysme universel ; il sut résister avec une poitrine de bronze au choc des violences

et des attentats les plus puissants ; il se plaignit en face du monde, avec cette parole si franche, qui, dans la bouche du seul Vicaire de Jésus-Christ, peut retentir avec tant de puissance et d'efficacité, des erreurs qui portaient le ravage dans la famille et les institutions civiles ; il parla, sans aucune considération humaine, en père et en maître que ne sauraient retenir de vains égards pour le rang ou la puissance, au clergé, au peuple, aux princes, tantôt en instruisant, tantôt en avertissant, et aussi en menaçant.

Entouré d'abord d'hypocrites artifices, bientôt de violences ouvertes, méconnu par l'assemblée des enfants de ténèbres qui désespéraient de pouvoir le réduire et l'entraîner à leurs desseins pervers, il devint pauvre et sans puissance, selon la sagesse humaine, mais ne s'arrêta point d'un pas dans cette noble voie, qui montre bien qu'il ne plaçait pas déjà à ce moment sa confiance dans les enfants des hommes, en qui n'est pas le salut, mais dans la Vierge immaculée, dans son Époux très pur, et dans le cœur de Celui qui, ayant daigné se le choisir pour vicaire, l'avait enrichi de grâces au point d'en faire sa vivante et fidèle image.

Aussi, par sa confiance très-ferme dans les secours du ciel, par sa correspondance fidèle et généreuse à ses grâces, il alla toujours en avant, marchant comme un géant vers la perfection, en dévorant les amertumes, en soutenant les infortunes, en supportant les spoliations et dommages de toutes sortes avec ce calme imperturbable et cette paix sereine de l'esprit, qui s'étant maintenus dans tous les instants de sa vie si traversée, doit paraître un indice assuré de sainteté, puisque c'est en Dieu seul qu'elle peut trouver son principe.

Pour peu que l'on considère la vie de l'immortel Pie IX, sa conversation prodigieuse au milieu de tant de dangers et de tant d'ennemis, la durée de son pontificat unique dans l'histoire, et dont Dieu s'est servi, on peut le dire sans crainte de se tromper, pour faire paraître un signe visible de sa providence paternelle, dans le but de donner courage et confiance aux bons et de contraindre les méchants à confesser que Dieu est un père patient qui les supporte et les attend, afin de n'être pas obligé à agir envers eux en juge. Pour peu que l'on considère ses actes, qui suffiraient à illustrer la vie de nombreux pontifes, et qui furent accomplis au milieu de tant d'angoisses d'esprit, on doit confesser que

Pie IX exerça les vertus théologales et morales à un degré si élevé, qu'il mérita d'être proposé comme modèle et d'être vénéré comme saint.

Et déjà ce sentiment se manifestait à son sujet lorsque tous étaient spontanément disposés à confesser la nécessité d'une force surnaturelle pour qu'un homme éprouvé par tant et de si graves calamités, parvenu à un âge si avancé, se maintînt toujours calme et serein, lorsque tous étaient disposés à reconnaître la main invisible de la Providence qui faisait affluer vers lui, non sans prodige assurément, ces trésors qu'il répandait avec une charité de saint et sans limite, pour adoucir les misères de tous ; lorsque catholiques et hétérodoxes, bons et mauvais, les uns par amour, les autres peut-être par curiosité, demandaient à le voir, et que nul ne le quittait sans être frappé de cette auréole de sainteté qui brillait en lui, de sorte que le voir et l'entendre furent pour beaucoup un moyen efficace de conversion.

Mais ce sentiment se développa avec plus de vivacité et d'ardeur quand il plut à Dieu d'appeler Pie IX à l'éternel repos. On peut dire qu'un cri universel se fit entendre alors : *Nous avons un protecteur au ciel ; Pie IX est un saint ;* aussi, on vit partout la persuasion unanime qu'il n'avait pas besoin de nos suffrages, mais nous de son patronage. Alors parut chez tous le désir d'avoir quelque objet, si modique fût-il, lui ayant appartenu, pour le conserver comme relique symbole de grande espérance, et gage, pour ainsi dire, de l'assurance qu'on aurait un jour de le vénérer sur les autels.

Un sentiment aussi spontané, aussi prompt et aussi universel, porte avec lui le caractère de la vérité, puisqu'il ne peut s'expliquer, semble-t-il, sans le concours de la Providence divine qui le répand dans les fidèles, comme si Dieu avait voulu démontrer, par l'expérience d'un nouveau saint, que les persécutés pour la justice sont ses préférés, et que les tribulations supportées avec un cœur résigné deviennent une semence de gloire. Et déjà il semble que Dieu a daigné confirmer ce sentiment et montrer qu'il lui est agréable en accordant des grâces demandées, après la mort de Pie IX, par l'intercession de son serviteur fidèle, et c'est une chose maintenant certaine que des personnes de tout ordre, de toute condition, recourent dans leurs besoins à Pie IX par des exercices privés de piété, étant pleinement persuadées qu'elles s'adressent à un saint.

Mais tout cela ne peut se faire jusqu'à présent que d'une façon privée, et personne n'oserait s'arroger le droit de prononcer une sentence et d'émettre une déclaration formelle concernant les vertus héroïques et la sainteté du serviteur de Dieu ; on sait bien que cela est réservé à l'autorité suprême de l'Église. A part ces motifs, il importe, Très-Saint Père, que, par un mouvement spontané et comme interprètes de nos fils en Jésus-Christ avec lesquels, nous le reconnaissons, nous sommes aussi devant vous fils, disciples et brebis du mystique bercail, il importe que nous recourions à vous, Père, Maître et Pasteur suprême, et que nous vous présentions d'humbles suppliques afin que vous daigniez ordonner l'examen des vertus de votre illustre et saint prédécesseur.

Le procès canonique pourrait être suivi (nous l'espérons) de l'introduction de la cause de la béatification. Pie IX eut la gloire d'élever aux honneurs des autels des phalanges de saints ; l'Église militante s'embellit ainsi d'un nouvel éclat, et l'Église triomphante y trouva une nouvelle splendeur. Vous, Très-Saint Père, son digne successeur, vous aurez la consolation et l'honneur d'exalter à la face du ciel et de la terre cet homme à qui le ciel et la terre sont redevables. Sans doute, les actes illustres de votre pontificat seront nombreux. Votre élection providentielle à la Chaire suprême, les belles qualités de votre esprit et de votre cœur, la science et les vertus dont vous êtes orné, tout nous est un garant que le Ciel vous accordera à vous aussi une assistance spéciale, pour le plus grand avantage et pour l'honneur de l'Église catholique.

Mais l'acte que nous sollicitons, ô Très-Saint Père, sera certainement un de ceux dont la mémoire sera particulièrement précieuse ou immortelle ; le Ciel même vous saura gré de lui avoir donné une nouvelle couronne, et le monde entier vous bénira, puisque, lui procurant par votre autorité un nouveau protecteur en Pie IX, vous l'aiderez ainsi à s'acquitter des grands devoirs de reconnaissance, d'affection et de respect dont il fait profession à l'égard de Pie IX. La béatification de Pie IX sera en outre, selon nous, une glorification spéciale du Pontificat romain ; elle fera connaître d'une manière plus éclatante que ce Pape invincible, en soutenant la dignité, les prérogatives et les droits de sa charge, n'obéissait point à des tendances humaines ni à des conseils peu sages, mais à la lumière du Ciel et à la vertu intérieure de l'Esprit-Saint.

Plaise donc à Dieu, et qu'il vous plaise, Très-Saint Père, qu'autorisés par votre infaillible parole, nous puissions nous prosterner publiquement devant l'image du Père très-aimé que nous admirons comme un martyr par la patience, un confesseur par la fermeté, un apôtre par la charité, un ange par la vie; plaise à Dieu, et à vous-même, que nous puissions publiquement et solennellement l'appeler saint; et que nous ayons un argument irréfragable pour démontrer aux âges futurs que nous étions dans le vrai lorsque, au milieu des traverses, des angoisses, des ingratitudes de cette époque rebelle, nous avons, comme des fils sincères et fidèles à l'Église, considéré Pie IX comme une bénédiction, un trésor donnés par Dieu à l'Église, à l'Italie et au monde entier.

Nous vous supplions, Très-Saint Père, de nous accorder cette faveur par l'amour de la Vierge immaculée, à laquelle Pie IX était si cher; nous implorons cette grâce dans le mois où cette Mère très-douce est honorée et invoquée spécialement par le monde entier; et dans le jour d'heureuse mémoire, où un autre Pie, grand lui aussi et chéri de la Vierge Marie, l'a couronnée en la saluant du titre d'Auxiliatrice des chrétiens.

Père saint, exaucez-nous, vous qui seul en avez le pouvoir. En attendant, disposés à recevoir, à vénérer et approuver votre détermination, quelle qu'elle soit, nous nous prosternons pour baiser vos pieds très-saints, et nous vous prions de daigner nous accorder votre bénédiction apostolique, à nous et aux troupeaux confiés à notre sollicitude.

De Votre Sainteté,

les très-humbles, très-dévots et très-obéissants serviteurs et fils,

Dominique-Augustin, patriarche de Venise; — *Louis,* cardinal *Canossa,* évêque de Vérone; — *Jean-Antoine Farina,* évêque de Vicence; — *Frédéric Manfredini,* évêque de Padoue; — *Frédéric M. Zinelli*, évêque de Trévise; — *Conrad M. Cavriani,* évêque de Ceneda; — *Sauveur Bolognesi,* évêque de Bellune et Feltre; — *Pierre Cappellari*, évêque de Concordia; — *Jean Berengo,* évêque d'Adria.

Venise, du séminaire Patriarcal, le 24 mai 1878.

52

LES VÉNÉRABLES DE L'ÉGLISE DE FRANCE
AU XIXe SIÈCLE.

Une intéressante brochure publiée récemment en italien, sous le titre : *Nouvelles gloires de l'Église ou les Vénérables du dix-neuvième siècle,* donne la liste des serviteurs de Dieu, morts à partir de 1800, dont la cause de canonisation a été ouverte devant le Saint-Siège. Cette liste contient 202 noms.

Vingt-trois Vénérables Serviteurs de Dieu appartiennent à la France. Voici leurs noms :

1. Le Vénérable *Gabriel-Taurin* Dufresse, né à Lezoux, diocèse de Clermont, de la Société des Missions Étrangères, vicaire apostolique du Su-Tchuen, martyrisé en Chine le 14 septembre 1815 (déclaré Vénérable par Grégoire XVI, le 19 juillet 1843).

2. Le Vénérable *François* Clet, lazariste, martyrisé en Chine le 18 avril 1819 (*id*).

3. Le Vénérable *Isidore* Gagelin, des Missions Étrangères, né dans le diocèse de Besançon, martyrisé en Cochinchine, le 19 octobre 1833 (déclaré Vénérable par Grégoire XVI le 19 juin 1840).

4. Le Vénérable *Louis-Marie* Baudouin, curé de Chavagnes, diocèse de Luçon, mort le 12 février 1825 (déclaré Vénérable le 12 septembre 1871).

5. Le Vénérable *Joseph* Marchand, des Missions Étrangères, né dans le diocèse de Besançon, martyrisé en Cochinchine le 30 novembre 1835 (19 juillet 1843).

6. Le Vénérable *Charles* Cornay, des Missions Étrangères, né dans le diocèse de Poitiers, martyrisé au Tong-King le 20 septembre 1837 (19 juin 1840).

7. La Vénérable *Marie* Rivier, fondatrice des Sœurs de la Présentation, diocèse de Viviers, décédée le 3 février 1838 (cause introduite par décret du 12 mai 1853).

8. Le Vénérable *François* Jaccard, des Missions Étrangères, né en Savoie, martyrisé en Cochinchine le 21 septembre 1838 (9 juillet 1843).

9. Le Vénérable *Pierre* Dumoulin Borie, des Missions Étrangères, nommé évêque d'Acanthe, martyrisé au Tong-King le 21 novembre 1838 (9 juillet 1843).

10. Le Vénérable *Laurent* IMBERT, évêque de Capse, vicaire apostolique de la Corée, martyrisé le 21 décembre 1839 (9 juillet 1843).

11. Le Vénérable *Pierre* MAUBANT, de Bayeux, des Missions Étrangères, martyrisé le même jour *(id)*.

12. Le Vénérable *Jacques* CHASTAN, de Digne, mis à mort avec les deux précédents.

13. Le Vénérable *Gabriel* PERBOYRE, lazariste, martyrisé en Chine le 11 septembre 1840 (déclaré Vénérable le 9 juillet 1843).

14 Le Vénérable *Gilles* DE LA MOTTE, pro-vicaire général de la Cochinchine, martyrisé le 3 octobre 1848 (déclaré Vénérable par décret du 24 septembre 1857).

15. Le Vénérable *Louis-Marie* CHANEL, de la Société de Marie, martyrisé en Océanie le 28 avril 1841 (déclaré Vénérable par décret du 24 septembre 1857).

16. Le Vénérable *Augustin* SCHŒFFLER, de Nancy, martyrisé au Tong-King le 1[er] mai 1851 *(id)*.

17. Le Vénérable *Jean-Louis* BONNARD, du diocèse de Lyon, martyrisé au Tong-King, le 1[er] mai 1852 *(id)*.

18. La Vénérable *Marie-Guillemine-Émilie* DE RODAT, de Rodez, fondatrice de l'Institut de la Sainte-Famille, décédée le 19 septembre 1852 (déclarée Vénérable par décret du 7 mars 1872).

19. Le Vénérable *Auguste* CHAPDELAINE, du diocèse de Coutances, martyrisé en Chine le 27 février 1856 (du 24 septembre 1857).

20. Le Vénérable *Jean-Baptiste* VIANNEY, curé d'Ars, mort le 4 août 1859 (cause introduite le 3 octobre 1872).

21. Le Vénérable *François* LIBERMANN, fondateur de la Congrégation du Saint-Esprit et du Sacré-Cœur de Marie, mort le 2 février 1852 (déclaré Vénérable le 16 juillet 1876).

22. Le Vénérable *André-Hubert* FOURNET, décédé le 13 mai 1834 (déclaré Vénérable le 3 août 1877).

23. La Vénérable *Marie-Clotilde* DE FRANCE, reine de Sardaigne, sœur de Louis XVI, de Louis XVIII et de Charles X, décédée en 1802 (déclarée Vénérable en 1808).

—

La France compte, en outre, un grand nombre de martyrs dans les missions, et les martyrs de la Commune en 1871 ; sans doute plusieurs de ces martyrs seront déclarés Vénérables et arriveront aux honneurs des autels.

La Société des Missions Étrangères sollicite présentement à Rome l'introduction de la cause de béatification de quatre prêtres martyrisés pour la foi dans l'Extrême-Orient. Voici les noms de ces serviteurs de Dieu ;

Etienne-Théodore CUÉNOT (du diocèse de Besançon), évêque, vicaire apostolique ;

Pierre-François NÉRON (du diocèse de Saint-Claude), prêtre, missionnaire apostolique ;

Jean-Théophane VÉNARD (du diocèse de Poitiers), prêtre, missionnaire apostolique ;

Jean-Pierre NÉEL (du diocèse de Lion), prêtre, missionnaire apostolique,

Et leurs compagnons indigènes ;

Tous condamnés à mort, en haine de la foi, par sentence juridique des tribunaux païens, et ayant généreusement versé leur sang pour l'amour de N.-S. J.-C.

Mgr Cuénot, évêque de Métellopolis, vicaire apostolique de la Cochinchine orientale, naquit le 8 février 1802 au Bélieu (diocèse de Besançon). Il entra, déjà prêtre, au séminairedes Missions Etrangères, en 1827, et fut envoyé l'année suivante en Cochinchine. Il fut nommé évêque de Métellopolis et coadjuteur de Mgr Taberd en 1835 ; il lui succéda en 1840 comme vicaire apostolique. Condamné à mort par sentence juridique et confirmation royale, il mourut dans sa prison, le 14 novembre 1861, par suite des mauvais traitements qu'on lui avait fait subir, et quelques heures seulement avant l'annonce de la sentence royale qui ordonnait de lui trancher immédiatement la tête.

M. Néron naquit à Bernay (diocèse de Saint-Claude) le 21 septembre 1818. Il fut ordonné prêtre au séminaire des Missions Étrangères en 1848, et envoyé la même année missionnaire au Tong-king occidental. Arrêté comme prêtre et prédicateur de la religion chrétienne, il fut condamné à mort par sentence juridique avec confirmation royale, et décapité le 3 novembre 1860.

M. Vénard naquit le 21 novembre 1829, à Saint-Loup-sur-Thouet (diocèse de Poitiers). Ordonné prêtre au séminaire des Missions Étrangères en 1852, il fut envoyé la même année missionnaire au Tong-King occidental. Arrêté comme prêtre pour

avoir prêché la religion chrétienne, il fut condamné à mort par sentence juridique avec confirmation royale, et décapité le 2 février 1861.

M. Néel, né le 18 octobre 1832, à Sainte-Catherine-sur-Riverie (diocèse de Lyon) fut ordonné prêtre au séminaire des Missions Étrangères en 1858, et envoyé la même année missionnaire au Kouy-Tcheou en Chine. Arrêté en haine de la religion, il fut condamné à mort le 18 février 1862 par sentence juridique du mandarin et décapité le même jour.

A NOS ABONNÉS

L'échéance de fin juin pour les Abonnements aux ANNALES CATHOLIQUES étant le plus considérable après celle de fin décembre, nous *prions instamment* nos Abonnés de vouloir bien ne pas attendre au dernier moment pour renouveler leur souscription.

Nous rappelons que l'Administration des *Annales* est disposée à accorder un certain délai à ceux de nos Abonnés qui en auraient besoin ; mais nous prions ceux qui ont l'intention de profiter de cette faveur, de vouloir bien au moins nous en prévenir sans retard, en nous indiquant la date à laquelle ils ont l'intention de nous envoyer le prix de leur abonnement. Pour eux, c'est l'affaire de deux minutes et d'une carte postale de *dix centimes ;* pour notre Administration, ce sont des heures et des journées de travail de moins, parce que cet avis donné permet de simplifier les écritures et de faire imprimer les bandes.

Nous comptons donc que nos Abonnés voudront bien, en retour des délais que nous accordons, nous donner cette information, qui leur coûtera peu et qui nous aidera beaucoup.

Nous prions en même temps ceux qui sont encore en retard pour le paiement des échéances précédentes de se mettre en règle le plus tôt possible, ou d'accueillir favorablement les quittances de recouvrement que nous leur ferons adresser après leur en avoir donné avis.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

27 juin.

Le monde financier est dans la joie : le Congrès paraît devoir aboutir à une paix au moins provisoire, les questions de politique extérieure sont ajournées, et le beau temps, enfin arrivé, permet d'espérer que le mal fait aux récoltes sera en partie réparé, ou du moins ne s'aggravera pas. Là dessus les haussiers s'en donnent à cœur joie. Depuis un mois, la hausse sur la rente est de plus de deux francs, et l'on est décidé à monter plus haut. Gare au grain de sable ! mais, en attendant, les rouages ne grincent pas trop ; on ne vivrait pas, si l'on pensait toujours aux accidents possibles.

A la fermeture de la Bourse d'hier, le 3 0/0 est resté à 79,35, le 4 1/2 à 105,50 et le 5 à 113,35.

—

Les huit jours de beau temps que la Providence vient de nous donner ont ranimé les espérances de la culture. L'effet n'en est pas encore sensible sur les marchés, mais nous devons croire que les tendances à la hausse vont s'arrêter.

—

Nous profiterons de ce moment d'entre-deux pour dire, avec M. L. Hervé, si compétent dans les questions qui touchent à l'agriculture, quelques mots du concours international d'animaux gras qui vient d'avoir lieu sur l'Esplanade des Invalides.

On a vu là, pendant l'exposition de ces animaux, les plus remarquables des races de bétail les plus estimées en France et dans les Etats voisins.

L'espèce bovine comptait 1,700 têtes dont la moitié appartenant aux races françaises. On avait divisé les races d'après leurs aptitudes en trois catégories : 1° races de boucherie, c'est-à-dire élevées uniquement en vue de la production de la viande : 2° races laitières, estimées pour l'abondance et la quantité de leur lait ; 3° races dites *de travail*, dont le principal mérite est de donner de bons labours pendant quatre ou cinq ans, puis de s'engraisser convenablement et promptement avant d'être livrées aux bouchers.

A la tête des races dites de *boucherie*, c'est-à-dire élevées uniquement en vue de leur chair et de leur graisse, la prééminence a été adjugée sans conteste à la race écossaise dite d'*Angus*, à pelage noir, et sans corne. Impossible de trouver des animaux mieux conformés pour la boucherie ; dos large et droit, corps arrondi comme une futaille, poitrine vaste, épaules bien sorties ; muscles de l'avant-train et de l'arrière-train descendant jusqu'au-dessus des jarrets, et laissant voir à peine un bas de jambe très-menu. L'ossature réduite à sa plus simple expression et les masses musculaires élevées à huit sujets *angus* de de M. Mac Combie d'Aberdeen. Aussi la prime d'honneur des races de boucherie a-t-elle été décernée à cet habile éleveur écossais, sans aucune contestation.

La race Durham était le plus sérieux rival de cette race ; mais elle n'était qu'imparfaitement représentée, même par l'élite des éleveurs anglais ; et les spécimens du prince de Galles et de la reine Victoria, qui ont eu la constance de prendre part à la lutte, n'ont eu que des récompenses de troisième ordre. Les durham français, tant purs que croisés, présentés par nos éleveurs de l'Ouest, de la Nièvre et du centre et de l'Est ont fait bonne figure dans ce tournoi.

Le prix d'honneur des races françaises de boucherie a été remporté par M. Ferdinand Clair, un des éleveurs les plus distingués de la Nièvre.

Dans les races laitières trois races se disputaient la palme 1° la race cotentine ou normande ; 2° la race hollandaise, exposée par des éleveurs hollandais, belges, et français du Pas-de-Calais et des Ardennes ; 3° les races suisses et de Tarentaise. — La palme a été adjugée à M. Bosc, de Bayeux, pour les sujets de race normande.

Enfin dans les races dites de travail, qui sont inconnues dans les États du Nord, — mais très-utiles en France dans l'Ouest, le Centre, l'Est, et surtout dans le Sud-Ouest, la palme a été adjugée aux animaux limousins, de M. Caillaud, éleveur dans la Haute-Vienne. — La race limousine avait pour concurrentes, dans cette aptitude précieuse, les races nantaise, vendéenne et parthenaise, salers, charolaise, fémeline ou comtoise, et dans le midi les races Aubrac, garonnaise et gasconne. — Ces races sont estimées en raison de leur aptitude au travail, combinée avec leur aptitude à prendre promptement la graisse au bout de leur carrière laborieuse qui se termine vers la sixième année.

Dans l'espèce ovine, ce sont les south-down de lord Walsingham qui ont enlevé la prime d'honneur des races étrangères. Le lot de M. le comte de Bouillé, appartenant à la même race, a eu la prime d'honneur des races françaises à viande.

Les dishley-mérinos de M. Valet (Oise), représentant une race mixte, à la fois recherchée pour la viande et pour la laine, ont eu la seconde prime d'honneur; enfin dans la catégorie des

mérinos, améliorés pour leur précocité, la prime a été décernée à M. Lefèvre Poisson, éleveur à Parthenay (Loiret).

Dans l'espèce porcine, il n'y avait qu'une aptitude à encourager : la formation rapide de la viande et du lard. La prime a été décernée à M. Poisson, directeur de la ferme école du Cher, pour ses porcs de race Midlessex.

La basse-cour avait une représentation énorme. — La prime d'honneur a été décernée à M. Lemoine, éleveur à Crosne (Seine-et-Oise) pour la collection des races gallines française : Houdan, Crèvecœur, La Flèche, etc.

Les pigeons offraient également des lots magnifiques, qui eussent mérité une récompense spéciale.

En somme, beau concours, exposition indiquant de sérieux progrès.

A. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

44. **Irène de Pontval,** par M. de Rousselain, in-12 de 143 pages, Lille et Paris, 1878, chez Lefort ; — prix : 60 centimes.

C'est l'histoire d'une jeune fille élevée dans un couvent et dont la vie est un modèle de dévouement, d'abnégation et d'abandon à la volonté de Dieu. Nous le recommandons spécialement aux jeunes filles qui y trouveront de sages conseils et de bons exemples à suivre.

—

45. **La Reine Berthe au Long-Pied,** légende du vieux temps, par Camille d'Arvoz, in-12 de 136 pages. Lille et Paris, 1878, chez Lefort ; — prix : 60 centimes.

Intéressant récit, plus légendaire qu'historique, où l'auteur sait mêler de bonnes et utiles leçons à des scènes dramatiques et pleines de vivacité. Ce livre trouvera sa place dans les distributions des prix et plaira beaucoup aux jeunes élèves.

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés au Bureau des *Annales catholiques*, rue de Vaugirard, 371. — MM. les auteurs et les éditeurs sont priés de faire connaître le prix des ouvrages qu'ils remettent.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, Soussens et Cie, 51, rue de Lille.

TABLE DES MATIÈRES

(1) Les chiffres qui suivent les différents articles indiquent les pages.

TABLE ALPHABÉTIQUE [1]

(1) Dans cette table, les chiffres qui suivent les articles indiquent les pages; les noms des auteurs dont les travaux ont été publiés dans ce volume des *Annales* sont en petites majuscules; les titres des livres sont en italiques.

D

E

